









L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
Place Sorbonne, 3.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,
PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris, voyageur en Perse. — Léon BORÉ, professeur de philosophie au collège d'Angers. — Edm. de CAZALÈS. — Émile CHAVIN. — Alex. COMBEGUILLE. — Le baron Em. de CONDÉ. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — J.-F. DANIELO. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collège Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collège Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET. — Théoph. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — Jules de FRANCHEVILLE. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Paul LAMACHE. — Melch. de L'HERMITE, professeur de mathématiques au collège de Juilly. — H. MARGERIN. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — M. Ch. de RIANCEY. — M. Hen. de RIANCEY. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — M. Louis ROUSSEAU. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, directeur du Collège de Juilly, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, directeur du Collège de Juilly, un des directeurs de l'Université. — M. STEINMETZ, de Bruges. — Raym. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

TOME NEUVIÈME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, n° 24. (FAUB. S.-G.)

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

TABLE DES ARTICLES DU NEUVIÈME VOLUME.

(Voir la Table des matières à la fin du volume.)

49^e Livraison. — Janvier.

Rome. Aperçus préliminaires (3^e art.), par M. l'abbé GERBET. 7

Cours d'économie sociale (15^e leçon), par M. DE COUX. 10

Cours d'astronomie (14^e leçon). — De l'origine du zodiaque, par M. DES-DOUITS. 16

Cours sur l'architecture des églises de la Russie (4^e leçon). — Route de Kijow à Moskou. — Impressions de voyage; description de villes et de monumens; par M. CYPRIEN ROBERT. 29

Revue. — De la Cosmogonie de Moïse, à propos de quelques ouvrages nouveaux sur la philosophie de l'histoire, les sciences naturelles et la linguistique (2^e article); par M. JACOMY REGNIER. 34

Des rapports naturels entre les deux puissances, d'après la tradition universelle, par l'abbé ROHRBACHER; par M. A. COMBEGUILLE. 44

Toscane et Rome, correspondance d'Italie, par M. POUJOLAT; par M. LUDOVIC GUYOT. 52

Le Père André, de la compagnie de Jésus (2^e article); par M. L. M. 61

Poésies légères du Tasse, par M. EUGÈNE DE LA GOURNABRIE. 71

Poésies, par M. Arnaud; par M. DANIÉLO. 77

Bibliographie. — Rapport de M. THOMASSY à la Société royale des Antiquaires de France, sur l'ouvrage de M. Aubenas, intitulé: *Notice sur la ville et le canton de Valréas*. — *Le Livre des âmes*, par M. CHARLES SAINTE-FOI. — Découverte de florins et d'anciennes monnaies françaises. 204

50^e Livraison. — Février.

Rome (4^e article), par M. l'abbé GERBET. 85

Cours de psychologie chrétienne (6^e leçon), par M. J. STEINMETZ. 87

Cours d'économie sociale. Prolegomènes, par M. LOUIS ROUSSEAU. 95

Cours de droit criminel (9^e leçon), par M. ALBERT DU BOYS. 105

Cours sur l'architecture des églises de la Russie (5^e leçon), par M. CYPRIEN ROBERT. 114

Revue. — Monumens et souvenirs de la

ville de Liège, par M. E. DE CONDÉ. 120
Le Livre du Peuple et des Rois, par CHARLES SAINTE-FOI; — *Le Livre des âmes, ou Vie chrétienne sanctifiée par la prière et la méditation*, par M. G. 131

Notice sur les travaux de M. l'abbé Parameille, par M. le vicomte ALBAN DE VILLENEUVE. 135

Traité sur la liberté religieuse des catholiques, par Mgr. Clément-Auguste de Droste-Vischering, archevêque de Cologne; 2^e édition; par M. l'abbé AXINGER. 148

Bibliographie. — Traduction des Psaumes et de Job, par M. J. M. DARGAUD; — Les divines prières et méditations; — Un mot aux familles, par M. l'abbé DELOR. 160

51^e Livraison. — Mars.

Cours d'études sur l'histoire législative de l'Eglise (1^{re} leçon). Introduction, par M. CH. DE RIANCEY. 165

Cours d'économie sociale (1^{re} leçon). — De la loi sociale, par M. L. ROUSSEAU. 172

Cours sur l'architecture des églises de la Russie (6^e leçon), par M. CYPRIEN ROBERT. 182

Revue. — Prédication du Christianisme dans les Gaules (premier article), par M. EDOUARD DE BAZELAIRE. 193

Recherches scientifiques sur l'Algérie. — Résultats archéologiques dus aux découvertes de l'armée d'Afrique (1^{er} article), par M. RAYM. THOMASSY. 204

Voyage à Rome de M. l'abbé DE GENOUDE. — Projet de rétablissement de la congrégation de l'Oratoire. 220

De l'instruction publique sous l'ancienne monarchie, par M. JAQUEMET. 229

Le *Dernier jour*, poème en dix chants, par J. Reboul (de Nîmes); par M. LUDOVIC GUYOT. 238

Bibliographie. — Poésies. — Les parfums de Madeleine, poème, par V. DE LA PRADE. — Poésies d'un jeune aveugle, par M. LUDOVIC GUYOT. — *La Revue de Dublin*. 242

52^e Livraison. — Avril.

Cours d'histoire générale de l'antiquité. — Introduction, par M. HENRI DE RIANCEY. 245

Cours d'économie sociale (2 ^e leçon). — Du progrès social résultant des faits politiques, par M. LOUIS ROUSSEAU.	256	l'Algérie. — Résultats archéologiques dus aux découvertes de l'armée d'Afrique (2 ^e article), par M. RAYMOND THOMASSY.	365
Cours sur la philosophie du droit (10 ^e leçon). — Notion de la société politique et du droit public, par M. ERNEST DE MOY.	269	Revue du Salon de 1840, par M. le comte M. DE VILLIERS.	383
Cours d'histoire sur l'origine, l'accroissement et l'influence des ordres monastiques (5 ^e leçon), par M. EMILE CHAVIN.	282	M ^{rs} . de Quélen, pendant dix ans, par M. Bellemare; par M. R. N.	397
Revue. — Innocent III et ses contemporains (4 ^e et dernier article), par M. C. F. AUDLEY.	290	Sur l'état de l'école historique moderne, par M. l'abbé BLANC.	399
Etude sur un grand homme du dix-huitième siècle (3 ^e article). — Succès de l' <i>Esprit des Lois</i> , par M. ALGAR GRIVEAU.	302	<i>Bibliographie</i> . — Nomination de Mgr. Affre, évêque de Pompéiopolis, coadjuteur de Strasbourg, à l'archevêché de Paris. Notice sur sa vie et ses ouvrages. — De l'ancienne école ferraraise, par le comte CAMILLE LADERCHI.	402
De l'action visible de la Providence en faveur de l'Eglise catholique au dix-neuvième siècle, par M. C. PULLIGNIEU.	310	54 ^e Livraison. — Juin.	
Le Manuel des prisons, ou Exposé historique, théorique et pratique du système pénitentiaire, par M. Grellet-Vammy, membre correspondant de l'Académie royale de Metz, de la société genevoise d'utilité publique, etc.; par M. DE J.	318	Cours d'économie sociale (16 ^e leçon), par M. DE COUX.	405
<i>Bibliographie</i> . — Les pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu. Pèlerinages du mois de mai. — De la colonisation militaire de l'Algérie, par RAYMOND THOMASSY.	324	Cours de droit criminel (10 ^e leçon), par M. ALBERT DU BOYS.	11
53 ^e Livraison. — Mai.		Cours d'études sur l'histoire législative de l'Eglise (2 ^e leçon), par M. CH. DE RIANCEY.	426
Cours d'économie sociale, (3 ^e leçon). — De la civilisation, par M. LOUIS ROUSSEAU.	325	Revue. — Réponse à une réclamation d'un respectable ecclésiastique de Strasbourg, concernant l'édition du Nouveau Testament grec de M. Scholz, par M. JEAN-PIERRE SECCHI, de la Compagnie de Jésus.	438
Cours d'histoire de France (15 ^e leçon), par M. EDOUARD DUMONT.	342	La Symbolique, ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestans, d'après leurs professions de foi publiques, par J. A. Mœhler.	452
Cours sur l'histoire de la poésie chrétienne. — Cycle des apocryphes (10 ^e leçon), par M. DOUHAIRE.	354	Exposition du dogme catholique, par M. l'abbé de Genoude; par M. de LOURDOUEIX.	469
Revue. — Recherches scientifiques sur		Aux Abonnés de l' <i>Université Catholique</i> .	475
		Table alphabétique des matières.	477

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

ERRATA DU TOME NEUVIÈME.

- N^o 32, p. 269, 2^e col., avant-dernière ligne, après *similitude*, ajoutez : fut à l'avenir hors d'atteinte.
 » p. 270, 1^{re} col., lig. 2, *intime*, nous, lisez : intime. Nous.
 » » 2^e col., lig. 2 de la note, *que je puis*, lisez : que je ne puis.
 » p. 274, 2^e col., lig. 5, *de la foi*, lisez : de la fin.
 N^o 35, p. 542, 2^e col., lig. 19, *faibli*, lisez : failli.
 » p. 546, 2^e col., lig. 27, avant *dans les bois*, ajoutez : Abandonnez dans.
 » p. 547, 1^{re} col., lig. 11, *en face*, lisez : un fou.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 49. — Janvier 1870.

III. ROME. — APERÇUS PRÉLIMINAIRES.

Avertissement. Les chapitres du livre de M. l'abbé Gerbet, qui seront insérés dans notre recueil, ne pourront pas toujours l'être dans l'ordre qu'ils auront dans le livre, ni dans leur entier, parce qu'il est obligé lui-même de temps en temps d'intervenir l'ordre de sa rédaction, pour recueillir des observations nouvelles, qui complètent chaque partie. Le fragment que nous insérons dans ce numéro, appartient au second chapitre, qui sera placé dans le livre immédiatement après celui sur la campagne romaine, et qui se compose d'*aperçus préliminaires* sur Rome.

Nous ferons observer ici qu'une faute d'impression a été commise dans le titre du dernier fragment que nous avons publié. Les mots *situation de Rome* sont le titre du chapitre qui avait été inséré dans le numéro qui précédait, et ne devaient pas se trouver en tête d'un chapitre qui n'a pour objet que d'indiquer le plan du livre et le point de vue où l'auteur se place pour considérer son objet.

Plusieurs des réflexions que je viens d'indiquer m'avaient préoccupé pendant que je traversais une partie de la campagne romaine pour arriver à Rome. Le sentiment de calme, qu'elles m'avaient inspiré, n'a fait qu'augmenter dans les premiers jours qui ont suivi mon arrivée. J'aime à recueillir, comme un parfum souvent bien prompt à s'évaporer, les premières impressions que l'âme reçoit à l'aspect des beaux lieux et des grandes choses. En présence de ce qui est nouveau pour nous, nous sommes tous un peu enfans : nos pensées sont alors spontanées et presque naïves comme celles du jeune âge, à mesure que son intelligence s'ouvre à cette nouveauté qu'on

appelle le monde. La réflexion ne leur a pas encore donné cette teinte toujours un peu artificielle qu'elle communique à tout ce qu'elle touche, et qui nous fait payer, par la privation de ce premier charme de la pensée, les connaissances plus profondes qu'elle nous apporte. Heureux, lorsque les nouveaux aspects des choses, que l'étude nous a découverts, nous rendent des émotions si naturelles, si bien en harmonie avec les instincts du cœur, que l'âme rencontre, au bout de ses travaux, une seconde naïveté d'impressions, comme on ressent, dans certains automnes, quelque chose du printemps ! La première impression que j'ai ressentie à Rome est aussi celle que je conserve après un assez long séjour d'études et de méditations : elle est à fois la première et la dernière ; c'est un profond sentiment de paix. J'ai remarqué cela avec joie. Si le Christ n'a promis à ses disciples qu'une seule récompense sur la terre, la paix, il convenait que ce sentiment fût comme une émanation des murs de la ville sainte.

Je savais d'avance quel faux point de vue je devais éviter, pour la comprendre et la sentir. Dans les comparaisons de ville à ville, on tombe assez souvent dans des manières de juger également étroites et injustes. On s'attache à remarquer, dans une ville, des choses qui sont en dehors de ce qui doit former principalement son caractère, et on la compare, sous ce rapport, à d'autres cités, où ces mêmes choses sont néces-

sairement plus développées, plus perfectionnées, parce qu'elles appartiennent au caractère principal de ces villes. C'est à peu près comme si l'on se plaisait à dire qu'Homère et Corneille n'ont pas le poli de Fontenelle ou de Buffon, et que l'église de Notre-Dame est moins élégante que le château de Versailles. Chaque grande ville, il faut le redire, a la mission de correspondre spécialement à certaines facultés de la nature humaine, et, par là même, de représenter tel ou tel ordre de vérités. De là son caractère fondamental, sa signification, sa valeur. Rome correspond particulièrement à la vie de l'âme, aux grands souvenirs de ce monde et aux grandes espérances de l'autre. Mais, par cela même qu'elle est spécialement relative à la vie intérieure de l'homme, elle est dans le même sens, intérieure elle-même. Il faut du temps et de la bonne volonté pour faire connaissance avec elle; il faut savoir l'interroger avec une respectueuse amitié; il faut avoir avec ses monumens de longs et secrets entretiens, et écouter les mille réponses qu'ils ne font pas à la curiosité passagère et distraite, qui regarde Rome sans la voir, ou qui la voit sans l'entendre. Suivant un proverbe oriental, quelqu'un dit à Noé, qui touchait à la fin de sa longue vie : « Sultan Noé, comment ce monde t'est-il apparu? » Noé répondit : « Ce monde m'est apparu comme une grande salle, qui avait une porte à chacune de ses extrémités : je suis entré par l'une de ces portes, et je sors par l'autre. » C'était une belle manière d'exprimer que tout ce qu'il avait vu en ce monde et qui allait finir pour lui ne lui apparaissait que comme un néant. Mais toutes les distractions ne sont pas d'un genre aussi sublime. Il y a bien des gens qui n'ont fait que traverser Rome tout en y séjournant plusieurs mois et qui peuvent dire : Rome m'est apparu comme une grande place où il y avait beaucoup de ruines et d'églises entre la porte du Peuple sur la route de Florence, et l'autre porte sur la route de Naples : je suis entré par l'une et je suis sorti par l'autre. En disant cela, ils ne sont pas volontairement injustes, ils ne sont que sincères et naïfs. Pour comprendre une ville qui parle sur-

tout à l'âme, il faut en avoir une, dans un autre sens encore que celui où c'est un article de foi que chacun a la sienne. Si vous n'apportez à Rome que les instincts d'un épais sensualisme, recouvert d'un vernis quelconque de civilisation; si votre intelligence est vide ou pleine de riens; si l'élégance d'un brista, une course au clocher, ou l'opéra-comique du jour, ont habituellement le privilège d'absorber la puissance de vos facultés intellectuelles, vous comprendrez aussi peu Rome, que les pyramides d'Égypte ne sont comprises par le Bédouin qui passe devant elles au grand galop en fumant sa pipe. Vous pouvez être charmant, spirituel, comme on dit, et figurer très convenablement dans certains salons; mais pour l'intelligence de Rome, je vous en demande bien pardon, vous n'êtes qu'un Arabe, et c'est encore beaucoup dire, car je crois que le simple enfant du désert sentirait bien mieux cette ville toute pleine du nom de Dieu.

Comme j'étais dans d'autres dispositions, je ne craignais pas de m'égarer dans ce faux point de vue, et je me promettais de me diriger dans ce pèlerinage de l'âme de manière à ne négliger volontairement aucun de ses beaux aspects, et à parcourir autant que possible ses sentiers mystérieux. Toutefois je n'ai point éprouvé à Rome cette curiosité impatiente, ce besoin turbulent de courir et de voir, que l'on sent d'ordinaire en arrivant dans des lieux où l'on sait que l'admiration peut se promettre de nombreuses jouissances. J'avais même une répugnance prononcée pour ce genre d'entraînement, comme si Rome, qui possède si bien la science d'attendre, m'eût appris tout de suite à l'attendre elle-même. Cette quiétude qui s'alliait pourtant à un très vif degré d'intérêt, m'a paru toute simple. Toujours un peu agité sous le ciel et sous le toit de l'étranger, le voyageur est tranquille en rentrant dans la demeure de ses pères. Je venais m'asseoir aux foyers paternels de ma foi; j'étais dans la patrie de mon âme. Il me semblait que je la reconnaissais, et qu'elle était pour moi ce que sont les *Idées* dans la doctrine de Platon, une mystérieuse réminiscence.

L'aspect général de Rome m'a paru joindre le calme d'un cloître à la modeste gaieté d'un grand presbytère. Avec ses nombreuses églises, ses emblèmes de piété que l'on rencontre à chaque pas, son peuple d'ecclésiastiques et de religieux qui circule dans toutes ses rues, elle n'a pas la face mondaine des autres capitales. On y sent la sobriété du luxe, et les réglemens qui prescrivent la clôture des cafés et autres lieux bruyans à des heures que des grandes villes plus agitées trouveraient incommodes, répandent sur elle une teinte de régularité religieuse. Elle n'est pas mariée au monde. On pourrait l'appeler une capitale célibataire. Ce mot caractérise à la fois ce qui lui manque aux yeux des voyageurs qui n'y apportent que des habitudes et des projets de dissipation, et ce qui lui donne un mérite de plus pour ceux qui viennent y chercher des pensées graves et calmes. Ce que le prêtre est relativement aux autres classes, Rome l'est dans l'ordre des villes, et, de même que le prêtre, elle ne se retire, sous certains rapports, du mouvement de la société, que pour y rentrer plus véritablement sociale sous d'autres rapports plus importants.

La vie sérieuse et méditative du prêtre lui donne, plus qu'à tout autre homme, toutes choses égales d'ailleurs, ces dispositions et ces habitudes d'esprit qui s'harmonisent avec la fonction de garder les antiquités, les débris des choses humaines et du temps, et de veiller, comme une lampe, le tombeau du passé. De même Rome doit, à ses couvens surtout, une aptitude particulière et instinctive à ménager les convenances morales des grandes et belles ruines qu'elle renferme. La plupart des débris de l'ancienne Rome, se trouvant en dehors de la ville moderne, au sud du Capitole, sont disséminés dans le forum ou groupés dans les alentours. En ces lieux où la politique et la victoire avaient convoqué tant de fois les tumultueuses tribus du Peuple-roi, le temps semble avoir convoqué, une fois pour toutes, une immobile assemblée de ruines, assises autour du Capitole des Tarquins et du Colysée des Césars. Ce spectacle, dont l'effet est incomparable en son genre, serait gâté pour l'œil et pour l'âme, s'il

n'y avait pas dans ces lieux de grands espaces vides, si des habitations somptueuses et de triviales boutiques remplissaient tous les intervalles. Heureusement il y a de distance en distance des couvens, dont le calme austère ne dérange rien. En outre, chaque couvent a ses enclos, ses dépendances qui défendent ces espaces solitaires contre l'invasion des maisons et des rues. Rapprochement singulier ! Si les familles des plus célèbres généraux de notre époque venaient résider parmi ces restes du peuple le plus guerrier de l'antiquité, et y arrangeaient leur existence, comme elles pourraient le faire très convenablement ailleurs, avec tout l'attirail du confortable moderne, l'effet de ces lieux serait en partie détruit. Quelque pauvre couvent est un meilleur gardien de ces ruines triomphales : leur magnifique tristesse est mieux protégée par des capucins qu'elles ne le seraient par les fils des vainqueurs des Pyramides et d'Austerlitz.

Grâce à cette disposition des lieux, maintenue par les couvens, la nature peut jeter quelques productions gracieuses dans ce cimetière des grandeurs romaines, où les plus élégantes créations du luxe humain feraient un si mauvais effet. Celles-ci ressembleraient, au milieu de ces énormes débris, à des papillons sculptés dans le squelette d'un éléphant. Destinées à tomber elles-mêmes, et bien plus vite, sous les coups du temps, elles n'adouciriaient pas le sentiment de la destruction qui plane sur ces ruines, elles ne seraient qu'écrasées par elles. La nature seule peut faire quelque chose de convenable et d'harmonieux là où les prestiges de l'art sont impuissans. Les plus simples, les plus vulgaires produits de la végétation, car la simplicité convient seule à la gravité de ces lieux et à tout ce qui tient de la mort; quelques arbres qui croissent çà et là, quelques branches fleuries que l'on voit poindre à travers les pans de murailles, sont l'unique parure que les ruines puissent supporter, parce que ces choses sont des symboles de perpétuelle renaissance. Dans une soirée de printemps, du fond du Colysée, j'aimais à regarder, au bout d'une enfilade de noirs arceaux, des touffes de jeunes lilas d'un verger voi-

sin, qui semblaient s'encadrer dans une arcade délabrée du vieil amphithéâtre, et je pensais alors que la fleur éternelle, l'espérance, se laisse aussi entrevoir à travers la voûte de cette triste vie, cre-

vassée en tant d'endroits par la souffrance, qui est plus démolissante que le temps lui-même.

PH. GERBET.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

QUINZIÈME LEÇON (1).

La forme sociale unitaire et la forme sociale catholique se ressemblent en ce qu'elles impliquent chez ceux qu'elles régissent une pleine et volontaire conformité de croyances ; tous ensemble, ils professent un même culte, et le gouvernement temporel, dominé par sa propre foi et par celle des masses qui lui obéissent, ne pourrait, alors qu'il le voudrait, porter la plus légère atteinte à la liberté de ces innombrables consciences, unies qu'elles sont par une même notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste. En effet, leur unanimité est le gage assuré du repos où il les laisse, repos tellement profond, liberté si entière, que, n'apercevant aucune entrave, c'est à peine si elles savent qu'elles ne sont point enchaînées. En effet, les biens qui font partie du patrimoine commun sont rarement ou compris, ou appréciés : nous songeons peu à ce que vaut le baptême, parce que nous sommes tous baptisés ; nous ignorons ce que la servitude a d'atroce, parce que l'esclavage nous est inconnu, et nous tenons à peine compte de notre incommensurable supériorité sur les animaux, parce qu'elle est un bien possédé par tous nos semblables. Telle est notre nature, que, dans l'ordre des choses finies, nous attachons seulement de la valeur à celles qui nous appartiennent d'une manière exclusive, en excitant l'envie de la multitude, en con-

stituant une véritable aristocratie de noblesse, s'il s'agit de naissance, de fortune, s'il s'agit de propriétés, de talents ou de savoir, s'il s'agit d'intelligence. Voilà pourquoi ceux qui vivent sous le régime de la forme sociale unitaire ou de la forme sociale catholique, jouissent, dans toute son étendue, mais presque sans y attacher de prix, du plus grand des biens terrestres, de la liberté de conscience. Nous disons dans *toute son étendue*, car le souverain temporel, un ou collectif, n'importe, fera plus que respecter le culte social ; il le fortifiera de toute son autorité, et les institutions qui relèvent de lui auront leur premier et leur dernier mot dans les dogmes et la morale de la religion commune. Ainsi, le croyant ne sera pas seulement libre dans sa personne et sa famille ; il le sera encore par la nature, et les tendances directes et indirectes de toutes les lois en vigueur dans l'association temporelle à laquelle il appartient.

Mais, ainsi que nous l'avons dit dans une précédente leçon, les peuples unitaires et catholiques finissent toujours par perdre cette unanimité de foi parfaite et rigoureuse, sans laquelle ces deux formes sociales ne peuvent exister dans toute leur pureté. La guerre, avec ses chances de victoire et de défaite ; l'instabilité de l'esprit humain, ses passions, ses vices, et mille autres causes encore, produisent à la longue de profondes dissidences. Tantôt un culte nouveau surgit ou pénètre au sein d'un peuple indépendant, tantôt une race victo-

(1) Voir la XIV^e leçon, n^o 43, t. VIII, p. 163.

rieuse professe un culte qui n'est pas celui des races qu'elle a subjuguées, et alors la forme sociale de transaction apparaît nécessairement, puisque des hommes qui dépendent, dans l'ordre spirituel, d'associations différentes, sont administrés par le même gouvernement temporel. Dès cet instant, la législation est modifiée par un élément qui ne s'était pas encore manifesté; car il faudra bien que le souverain règle d'une manière quelconque ses rapports avec ceux de ses sujets qui ne sont pas ses coréligionnaires. S'il entreprend de changer leurs convictions par la force ou la séduction, il conservera sans doute aux citoyens qui sont de sa communion, aux membres de l'association spirituelle dont lui-même il est membre, toutes leurs franchises religieuses; mais il refusera aux dissidens le libre exercice de leur culte, soit en leur imposant des peines ou en les frappant de certaines incapacités légales, soit en imprimant à la législation et à l'administration des tendances qui leur seront évidemment hostiles. Si, au contraire, il a la prétention de ne se mêler à aucun degré des choses de conscience, s'il entend garder une stricte neutralité dans cet ordre, il rencontrera les difficultés que nous avons déjà signalées, et, malgré tous ses efforts, il ne parviendra à accorder aux doctrines avec lesquelles il est en contact qu'une égale tolérance. En effet, au degré où elles se froissent dans leur dogme et leur morale, il sera obligé d'intervenir, afin d'arrêter de déplorable collisions, et s'il parvient à empêcher qu'aucune d'elles n'asservisse les autres, ce ne sera presque jamais qu'à la condition de les mécontenter toutes. Ainsi, le vendredi est le jour sacré du musulman; le samedi, celui du juif; le dimanche, celui du chrétien, et l'incrédule travaille indifféremment tous les jours de la semaine. Or, le souverain qui gouverne des musulmans, des juifs, des chrétiens et des incrédules, pourra bien reconnaître aux uns et aux autres le droit légal d'agir sous ce rapport comme l'entend chacun d'eux; mais il ne fera point que le juif, lorsqu'il se livre aux travaux de sa profession, ne scandalise le protestant, ou que l'incrédule ne s'indigne de l'oisiveté périodique des croyans

fidèles. L'individu donc sera libre quant à ses actes personnels, et voilà tout; car la loi humaine ne s'identifiera pas avec sa foi: elle ne sera pas, comme dans la forme sociale unitaire et la forme sociale catholique, la complète expression de ses pensées, de ses désirs, et même de ses préjugés; en un mot, si elle permet ce qu'il croit bon, elle autorisera aussi ce qu'il prend pour le mal.

Même dans les conjonctures les plus favorables, les croyans donc n'obtiennent pas de la forme sociale de transaction les franchises sans mesure ni limites dont ils jouissaient lorsque, grâce au parfait accord qui subsistait entre eux, la forme sociale unitaire ou la forme sociale catholique florissait encore. Divisés par des doctrines contraires, ils se froissent, se gênent ou se persécutent tour à tour, et le plus qu'ils puissent se concéder est une tolérance mutuelle sous la garantie d'un pouvoir terrestre, étranger lui-même, en tant que pouvoir, à toute croyance. Chargé de maintenir l'ordre matériel, il ne peut, en effet, remplir cette mission qu'autant qu'il fait preuve d'une rigoureuse impartialité, qu'autant qu'il répute toutes les religions également vraies, ou, ce qui est identique, également fausses. Il n'a donc le droit d'être ni chrétien, ni musulman, ni athée, ni déiste, et nous essaierions vainement de dire ce qu'il est, puisque lui-même est tenu de ne pas le savoir. Dans sa neutralité insultante et protectrice à la fois, il ne s'associe à aucun intérêt spirituel, il ne s'inspire des tendances d'aucune doctrine, et s'il laisse à chacun des divers groupes de croyans qui constituent l'ensemble de ses administrés, le libre exercice de leur activité, ce n'est que dans une mesure restreinte, au degré où les autres groupes de croyans peuvent le supporter sans un trop grand effort de longanimité. Voilà cependant la plus haute expression de la liberté de conscience, telle que la forme sociale de transaction nous l'a faite, et elle ne la donne pas toujours dans cette étendue, puisqu'elle se prête avec une égale facilité aux embûches d'une persécution déguisée et aux excès d'une tyrannique oppression. Il suit de là que les nations faconnées au système de transaction se

partagent en deux grandes catégories, lesquelles sont aisément reconnaissables à ce que la première exclut, et la seconde implique l'égalité de tous les cultes devant la loi humaine, ou, en d'autres termes, cette tolérance absolue, qui, nous le répétons, est la liberté de conscience des temps où nous vivons. Toutefois, avant de les étudier l'une et l'autre dans leur origine, leur essence et leurs effets, nous commencerons par examiner attentivement la nature du grand fait qui, par son absence ou par sa présence, donne à chacune d'elles son caractère propre. Qu'est-ce que la liberté de conscience? Dans quelle mesure est-elle légitime, et jusqu'à quel point est-elle compatible avec l'existence d'une doctrine sociale quelconque, avec celle du catholicisme, par exemple? Telles sont les questions que nous osons nous poser; et si le lecteur s'étonne de notre audace, nous le prions de se souvenir que nous ne pourrions les écarter de ce cours sans le mutiler dans une de ses plus importantes parties. Nous aborderons donc franchement et sans détours formidables problèmes, et si nous réclamons une indulgence plus qu'ordinaire, ce sera surtout à cause des considérations un peu abstraites auxquelles nous allons nous livrer.

L'homme est libre dans ses désirs, et libre encore dans les efforts qu'il fait pour les réaliser; cependant ses vœux dépassent bien souvent la limite de son pouvoir, et par conséquent la liberté, si elle impliquait une véritable omnipotence, ne serait pas un des attributs de notre nature. Telle que les êtres finis la possèdent, telle que nous la concevons, elle consiste donc dans la faculté de vouloir ce qu'il nous plaît de vouloir, alors même que notre raison aperçoit clairement combien sont inexécutables ou combien nous seront funestes les projets que nous osons former; ainsi comprise, elle devient un fait de conscience qu'aucun sophisme ne saurait obscurcir: car chacun de nous, en se repliant sur lui-même, sentira aisément qu'il a la puissance radicale, absolue, d'agir ou de ne pas agir, et, lorsqu'il agit, de donner à ses actes la direction qui lui répugne le plus, aussi bien que la direction la plus

conforme à ses secrets penchans. Toutefois, notre raison exerce un véritable contrôle sur nos déterminations: en effet, nous ne nous décidons jamais sans un motif quelconque, motif connu de notre intelligence, bien qu'elle ne l'approuve pas toujours, et les efforts qu'elle fait, afin de faire prévaloir un motif qui lui plaît davantage, constituent, si nous osons le dire, la limite secondaire de notre libre arbitre. Ainsi, la raison opposera au malheureux qui rêve le suicide, les souffrances physiques, la honte morale, le châtement futur, qui accompagnent ou qui suivent ce dernier de tous les crimes, et si elle ne l'emporte pas toujours, si elle ne nous domine pas d'une manière fatale, néanmoins elle intervient fréquemment de manière à changer nos premières intentions, à obtenir de nous l'abandon des actes auxquels nous tenions d'abord avec le plus d'opiniâtreté. Dans le sens strict du mot, l'homme, quelles que soient les clameurs de son intelligence, demeure libre de ses vœux; elle ne le contraindra pas d'une façon irrésistible à courber le genou devant le Dieu dont elle proclame l'existence, devant la loi dont elle connaît l'inflexible rigueur. Malgré elle, s'il le veut, il blasphémera ce Dieu, ou enfreindra cette loi; mais ce sera à la condition d'accepter, en les regardant en face, les conséquences des actes qu'elle réprouve. Dans cette mesure donc elle lui fait violence, et c'est à cause de cela que, dans le langage ordinaire, nous déniions à nos semblables la liberté de s'abandonner aux volitions dont ils recueilleraient, s'ils essayaient de les réaliser, incomparablement plus de mal que de bien.

En réalité, les obstacles que l'intelligence jette sur la voie de la volonté se résolvent dans l'opposition d'un motif à un autre motif. Abstraction faite de la crainte de l'enfer et de l'échafaud, quel est l'homme qui résisterait à l'emportement de ses passions, si la raison ne lui disait, et ne lui redisait sans cesse, qu'au bout de ses excès il trouvera une misère rendue plus effroyable par la ruine de sa santé et de sa réputation? Quelle est la joie, la volupté, quel est le plaisir dont il se priverait, si la raison ne lui mon-

trait le prix exorbitant auquel, dans un avenir inévitable, il sera obligé de les payer? Ce prix est le motif qui l'arrête au moment où il allait s'enivrer de jouissances trop chères à sa faiblesse. S'il pouvait, en cédant à tous les caprices de ses sens, à toutes les fantaisies de son orgueil, à toutes les convoitises de sa cupidité, conserver, avec sa fortune, sa santé et l'amour de ses semblables, une pleine sécurité devant la loi divine et la loi humaine, il n'hésiterait assurément pas, et le monde compterait autant de Nérons et de Caligulas qu'il renferme d'habitans. Mais, entre les profits du vice et les profits de la vertu, il y a incompatibilité; et comme, par exemple, celui qui est sobre échappe aux ennuis et aux douleurs inséparables d'une intempérance habituelle, il faut bien que l'homme choisisse entre ces deux extrêmes, ou plutôt entre ces deux motifs, puisés, l'un, dans le charme immédiat de la bonne chère; l'autre, dans les résultats certains d'une gourmandise effrénée. Nous eîtons à dessein ce vice, et nous le séparons ici des considérations qui le rendent détestable aux yeux des croyans; nous le prenons seulement dans ses rapports avec notre organisme physique. et à ce point de vue, nous ne faisons que répéter ce qui se dit tous les jours, dans un ordre plus élevé, quand il s'agit des relations de chacun de nous, soit avec Dieu, soit avec le pouvoir temporel, en affirmant que l'homme n'est pas libre de se gorger de viandes et de vins sans règle ni mesure. Il n'est pas libre, disons-nous, de s'abrutir ainsi, parce qu'il trouvera au fond de ce bourbier mille fois plus de peines que de plaisirs. Certes, cette servitude, qui résulte pour lui de la force des choses, ne l'empêche pas fatalement de suivre jusqu'au bout les plus grossiers de ses appétits; il ira, s'il en a le vouloir, d'excès en excès, comme l'assassin ira de crime en crime, et l'impie de péché en péché. Mais aucun d'eux ne parviendra à se soustraire au châtement qui le menace: une désorganisation physique fera justice du premier; Dieu et les tribunaux se chargeront des autres.

Or, ce n'est pas au hasard, grâce à un caprice partout le même, que, dans tou-

tes les langues, on refuse à l'homme la liberté de faire ce qu'il ne peut pas faire impunément. En effet, si tout le monde est d'accord pour reconnaître que Dieu seul a puissance, non seulement pour vouloir, mais encore pour faire ce qu'il veut, c'est que, pour l'Être infini, quoi qu'il fasse et qu'il veuille, on ne peut concevoir, sous quelque forme que ce soit, l'ombre même d'une peine ou d'une souffrance. L'impunité est un attribut de sa nature; elle est sans terme, sans mesure, comme sa force, ou plutôt elle est cette force elle-même; car le châtement n'est possible que pour le faible. Les lois qui président au jeu de nos organes s'accomplissent en dépit de notre volonté; le législateur humain étend sa main de fer sur ceux qui enfreignent ses prescriptions, et Dieu domine, du haut de son inexorable immensité, les contempteurs de sa parole. Dans cette triple ligne de devoirs, nous sommes asservis comme l'est le nègre des colonies; car la cause fondamentale de sa servitude réside dans l'impuissance où il est d'échapper aux châtimens que lui infligerait son maître s'il venait à lui désobéir. Pour lui, la soumission est moins dure que ne le serait la révolte, et il se soumet, bien que, s'il le voulait, il pût dire à celui qui l'a acheté ce *non serviam* que chacun de nous a aussi le pouvoir d'adresser aux nécessités physiques, sociales et divines dont nous sommes entourés. Mais sa raison lui interdit un si périlleux langage; elle lui montre la folie qu'il y aurait à le tenir: il se courbe sous le poids de ses fers, et à cause de cela, dans notre dédain ou dans notre pitié, nous lui donnons le nom d'esclave, comme si, à notre tour, de la même manière, par une conséquence différente à la fois et analogue de notre faiblesse, nous étions moins esclaves que lui. A son exemple, il est vrai, nous pouvons reconquérir nos franchises perdues. Emplissez son cœur d'un ardent amour du maître que le sort lui a imposé, et alors la crainte disparaîtra, et alors il donnera librement, sans songer à des supplices qu'il ne peut plus mériter, mille fois plus que ne lui a jamais arraché le servilisme de la peur. Mais cette sorte d'affranchissement universel est réservée aux hommes de bonne

volonté, *aux enfans de Dieu*; ceux-là sont libres partout : car, ni la débilité de leur corps, ni la tyrannie de leurs semblables, ne sauraient les empêcher de réaliser le seul désir auquel ils se laissent aller, le désir de glorifier par leur obéissance le Père qu'ils adorent en commun.

Il résulte de ce qui précède, en premier lieu, que les désirs de l'homme n'ont aucun terme fatal ou nécessaire, et, en second lieu, que sa liberté pratique, si nous osons ainsi le dire, trouve une double limite, d'abord dans l'impuissance où il est de réaliser plusieurs de ses vouloirs, ensuite dans la peine ou le châtement qui est la conséquence, soit du consentement accordé à certains désirs, soit des tentatives faites pour leur donner une manifestation externe; et comme les actes, les volitions que suit une peine, une douleur, ne sont pas tous suivis de la même peine, de la même douleur; comme il en est qui sont l'occasion de plusieurs souffrances aussi distinctes par leur origine que par leur nature, la contrainte morale dont celles-ci sont les instrumens varie sans cesse dans sa forme et son intensité. Ainsi, le musulman est libre, quant à sa santé, de manger en plein jour pendant le jeûne du ramazan; mais il n'a pas cette liberté devant le culte qu'il professe, et il ne l'avait pas devant les magistrats civils lorsque ces derniers veillaient à l'observance rigoureuse du Coran. Ainsi, en France, les citoyens sont libres, quant à Dieu, de se réunir au nombre de vingt-deux, et ils ne possèdent pas cette liberté devant le Code pénal. Ainsi, enfin, l'incrédule est libre devant la loi humaine qui ne le punira pas, et devant la loi divine dans laquelle il ne croit point, de s'abandonner à toutes les infamies d'un dégradant libertinage; mais il ne jouit de cette liberté, ni quant à sa santé, ni quant à sa fortune, ni quant à son honneur. Pour tous, le châtement, ou, ce qui revient au même, la perte de la récompense, constitue la prohibition; et peu importe que celle-ci soit le résultat de la nature des choses, ou bien l'effet de la volonté sociale ou de la volonté divine; car lorsque nous savons qu'elle existe, et même lorsque, dans notre ignorance de la vé-

rité, nous nous imaginons qu'elle existe, nous n'avons plus, ou nous croyons ne plus avoir cette impunité sans laquelle, dans la mesure de nos actes possibles, il n'y a pas liberté absolue, liberté semblable à celle de l'Être infini. Par la même raison, si incontestable que soit la défense, ou plutôt la sanction pénale qui la vivifie, elle n'entrave nos vouloirs qu'au degré où nous y ajoutons foi, et par conséquent le voleur est libre, devant la législation terrestre la plus vigilante et la plus sévère, s'il se persuade qu'il parviendra à lui échapper, comme l'athée est libre devant le Dieu dont il nie l'existence.

Le lecteur nous pardonnera, nous osons du moins l'espérer, la longueur de ces prolégomènes, si, comme nous le pensons, ils renferment les véritables principes d'après lesquels les questions qui se rattachent à la liberté de conscience doivent être résolues. En effet, cette liberté, prise dans sa plus grande plénitude, n'est et ne saurait être autre chose pour l'homme que le droit de se choisir à sa guise un culte religieux, ou de n'en professer aucun, et cela sans être exposé à aucune peine, sans qu'à présent ou plus tard, en ce monde ou dans l'autre, il ait à souffrir de son aveuglement ou de sa mauvaise foi; elle a donc des degrés divers, on peut donc la concevoir plus ou moins étendue; car, dans l'expression de ses croyances négatives, aussi bien que positives, le citoyen peut trouver devant Dieu l'impunité refusée par le pouvoir temporel, ou devant le pouvoir temporel l'impunité que Dieu ne consent pas à lui accorder. Ainsi le problème de la liberté de conscience se partage naturellement en deux autres; qui n'ont aucune relation nécessaire l'un avec l'autre, et qui par conséquent réclament un examen séparé. Nous commencerons par le plus important, même aujourd'hui; car il est, quoi qu'ils en disent, le seul auquel les ennemis des catholiques attachent une véritable valeur. Ils savent de reste que la liberté de conscience devant les hommes ne leur manquera pas de long-temps.

Admettre que Dieu n'établit aucune distinction entre ceux qui cherchent avec amour sa véritable parole et ceux qui la

repoussent, soutenir qu'il les traitera tous avec une égale faveur, qu'il ne fera pas un mérite aux uns de leur soumission, et un démérite aux autres de leur révolte, c'est évidemment supposer qu'il est indifférent à nos actes, puisque, s'il a parlé, le démenti que lui adresse l'incrédule est à lui seul un effroyable outrage. Mais s'il est indifférent à nos actes, comment supposer un seul instant qu'il a daigné nous instruire, se révéler à nous, promulguer un culte quelconque? Ces conséquences sont palpables, et jamais religion, tant qu'elle a eu de véritables croyans, n'a consenti à admettre que les consciences sont libres au tribunal de son Dieu. On sait avec quelle ardeur les sectes protestantes que le souffle du rationalisme n'a pas encore tuées se damnent entre elles et damnent les catholiques; les juifs, les musulmans, les bouddhistes, ne sont pas plus tolérans, et, certes, les catholiques ne vont pas plus loin en déclarant qu'hors de l'Église il n'y a pas de salut. Que penserait l'Académie des sciences du prince ou du philosophe qui la sommerait de déclarer que chacun de nous est libre de ne pas suivre la ligne droite, ou, en d'autres termes, qu'en délaissant cette ligne pour décrire une courbe, il n'en sera point puni par la nécessité d'un plus long parcours? Sans doute, elle se hâterait de répondre qu'elle ne saurait reconnaître l'existence de cette liberté-là qu'à la condition de nier la science tout entière des mathématiques. Il en est de même quant aux croyances religieuses; aucune d'elles ne peut poser en fait l'impunité spirituelle des autres croyances, sans se suicider de ses propres mains, et la philosophie, quand elle nous presse de lui faire une pareille concession, sait ce qu'elle fait : elle nous demande tout simplement une complète apostasie; car le catholique qui, dans le fol espoir d'une stérile popularité, céderait à ses instances, ne serait plus catholique.

Nous ne sommes pas surpris que les adversaires du catholicisme aient si souvent tenté d'escamoter, qu'on nous passe le terme, la question de vérité, en demandant à sa faiblesse ou à sa miséricorde l'aveu que tous les cultes sont égaux dans la pensée divine. Nous leur

pardonnons d'avoir usé et abusé de ses refus pour le rendre odieux, pour lui reprocher une intolérance inhérente à toute doctrine qui a la prétention d'être vraie; mais ils nous semblent bien moins excusables dans leur persistance à confondre l'impunité spirituelle ou liberté de conscience devant Dieu avec l'impunité temporelle ou liberté de conscience devant les hommes. Entre elles, il y a un abîme, et comme l'existence de l'une n'implique pas l'existence de l'autre, nous n'hésitons pas à les accuser de déloyauté lorsqu'ils osent inférer de notre horreur pour la première, que nous sommes les ennemis naturels, permanens, implacables de la seconde; et cependant, c'est à l'aide de ce misérable sophisme qu'ils sont parvenus à soulever les masses contre l'Église, à l'enchaîner au degré où ils peuvent l'enchaîner, à ravir à ses enfans leurs justes droits, à dépouiller la famille chrétienne de ses franchises, à nous déshériter de notre part dans la tolérance jurée à tous les cultes. Mais, il faut le dire, jamais ils n'eussent obtenu un pareil succès, si les catholiques eux-mêmes ne les avaient involontairement aidés en confondant à leur tour ces deux sortes de libertés, en ne proclamant pas jusque sur les toits que, si les croyances humaines ne peuvent pas être libres devant Dieu, il ne suit pas de là qu'elles ne puissent être libres devant le pouvoir temporel. Or, ce que nous disons de la liberté de conscience s'applique également à toutes les libertés qui s'y rattachent, à la liberté de la presse, par exemple. Quel est le croyant brahmine, fétichiste, chrétien, qui admettra jamais que le blasphème imprimé ne sera pas sévèrement puni dans un autre monde? Mais demandez-lui si l'auteur des écrits qu'il déteste est nécessairement justiciable des tribunaux humains, et il hésitera avant de vous répondre; car la question ainsi posée ne touche plus au dogme, et il peut, sans cesser d'être croyant, dans l'intérêt même de sa foi, la résoudre négativement. Il en est de même de la liberté de conscience lorsqu'elle est réduite à ses véritables proportions, quand elle ne dépasse pas cette impunité terrestre que les hommes ont le pouvoir d'accorder ou

de refuser. Jamais l'association spirituelle catholique n'a repoussé celle-là, et nous ajouterons sans hésiter qu'elle n'a point qualité pour la repousser, puisqu'elle ne dispose que d'une pénalité purement spirituelle; que, si des nations catholiques ont été intolérantes, elles agissaient alors comme nations, et défendaient par des moyens matériels les bienfaits également matériels de leur organisme social. Cela est si vrai, que le *bras séculier*, c'est-à-dire l'association temporelle, déterminait et appliquait seul la peine terrestre. Sans doute, le délit tombait sous la juridiction exclusive des juges ecclésiastiques, et, à moins d'attribuer aux tribunaux laïques une autorité suprême en matière de doctrine, il ne pouvait en être autrement; mais l'inquisition elle-même constatait seulement l'erreur. C'était la nation qui châtiât l'hérésie ici-bas, dans son propre intérêt, bien ou mal entendu, parce que le catholicisme était son pacte social, par une application du principe en vertu duquel les lois de septembre punissent toute attaque contre l'autorité que le roi tient de la Charte. Prétendre que dans l'ordre purement temporel le catholicisme est radicalement intolérant, parce que les peuples constitués sous son influence ont puni les atteintes portées à leur loi fondamentale, est donc un véritable non-sens, et nous ne concevons pas que les historiens contemporains s'en soient si rarement aperçu.

Nous en avons assez dit pour montrer, d'une part, que l'Église refusera toujours à ses adversaires la liberté de conscience devant Dieu, l'impunité spirituelle, et de l'autre, que la liberté de conscience devant les hommes, l'impunité légale, est un fait qui tombe spécialement dans le ressort de l'association temporelle; on ne peut par conséquent prétendre que cette dernière liberté est incompatible avec l'existence du catholicisme qu'à la condition de déclarer ce culte incapable de vivre ailleurs qu'au sein d'une nation catholique, par ses institutions politiques comme par ses croyances. Un pareil paradoxe serait soutenable à l'égard des religions théocratiques de l'Orient, à l'égard du protestantisme lui-même, puisqu'il a des rois pour grands-prêtres; mais en est-il ainsi de l'Église du vrai Dieu? Son organisme, sa législation, sa magistrature, ne demeurent-ils pas ce qu'ils sont sous toutes les formes sociales, au milieu des tempêtes de la persécution, comme aux jours les plus sereins de sa prospérité? Ceux qui croient en lui peuvent donc, et de bonne foi, promettre à leurs frères égarés cette impunité temporelle, cette sorte de liberté qui leur a été si souvent refusée à eux-mêmes, et qui est, ainsi que nous le verrons bientôt, le dernier terme auquel, dans leurs progrès, les sociétés de transaction puissent arriver.

DE COUX.

Sciences Physiques et Mathématiques.

COURS D'ASTRONOMIE.

QUATORZIÈME LEÇON (1).

De l'origine du zodiaque.

199. Si la découverte des zodiaques égyptiens donna tant de vivacité et d'intérêt à la discussion sur l'antiquité des

représentations zodiacales, il ne faut pas croire que cette question ait été soulevée par ces monumens eux-mêmes. S'ils firent leur entrée avec tant de fracas au sein de nos académies, et si tout le monde se passionna d'abord sur la question de leur âge, c'est que des thèses monstrueuses sur l'antiquité du zodiaque

(1) Voir la XIII^e leçon, dans le n^o 43, t. VIII, p. 413.

avaient excité récemment une vive agitation ; et je ne doute guère que sans cet ébranlement général des esprits, les zodiacs égyptiens n'eussent passé à peu près inaperçus. Mais les idées de Dupuis s'étaient déjà infiltrées partout. Chez les uns, la mode ; chez les autres, une fascination réelle, avaient fait de chauds adeptes à sa thèse ; et la voix de quelques esprits raisonnables, étouffée par les clameurs de la foule, avait laissé l'opinion antibiblique maîtresse du terrain. Les zodiacs d'Esné, apparaissant dans de telles circonstances, devenaient une confirmation de ces idées ; confirmation qui ne pouvait manquer de frapper vivement les esprits, et qu'on eût été tenté d'appeler providentielle, si ce mot n'eût été un barbarisme et un non-sens dans la langue de ce temps-là.

Systèmes de Dupuis, — de Pluche, — de Newton.

200. Or, voici quel était le système de Dupuis sur l'origine du zodiaque. Posant d'abord en principe trois hypothèses très gratuites, qui auraient eu besoin d'être appuyées tout au moins de quelques données historiques, il admit : 1^o que le zodiaque avait été formé tout d'une pièce ; 2^o qu'il avait pris naissance en Egypte ; 3^o que les signes zodiacaux étaient les emblèmes des phénomènes physiques du climat de l'Egypte aux époques correspondantes. Partant de là, et reconnaissant tout d'abord que la succession de ces phénomènes n'est nullement en harmonie avec celle des emblèmes, si l'on fait correspondre les points équinoxiaux et solsticiaux aux signes qui les contiennent dans le zodiaque actuel, il conçut l'idée hardie de faire faire une demi-révolution aux colures ; c'est-à-dire, de supposer qu'en conséquence de la précession des équinoxes, le signe occupé aujourd'hui par l'équinoxe du printemps l'avait été par l'équinoxe d'automne à l'époque qu'il envisageait. Ainsi, le signe du capricorne correspondait alors au solstice d'été ; celui du cancer, au solstice d'hiver ; l'équinoxe du printemps commençait le signe de la balance ; celui d'automne ouvrait le signe du bélier. Or, comme la coïncidence des colures avec le premier

degré de chaque signe dans le système actuel correspond à 400 ans avant notre ère, l'époque rêvée par Dupuis la précédait d'une demi-révolution équinoxiale, ou environ 13,000 ans, de sorte que cette époque précéderait d'environ 15,000 ans l'époque actuelle.

Or, comme ce n'est pas au berceau de sa civilisation qu'un peuple imagine une institution semblable, il résultait de l'hypothèse de Dupuis que la civilisation égyptienne et, par suite, l'établissement de la nation remontaient à une époque encore fort antérieure. Ce système, il est vrai, abstraction faite de ce qu'il a de gratuit, présentait une grave objection, tirée du silence complet de l'histoire, pendant au moins environ 12,000 ans ; période qu'on ne retrouve d'ailleurs ni dans l'histoire sérieuse des autres peuples, ni dans celle des Egyptiens eux-mêmes, dût-on accepter les chiffres de Manéthon. Soit pour échapper à cette difficulté, soit par manière de concession aux esprits moins audacieux que le sien, Dupuis suggéra un autre système. Il admit que les signes zodiacaux emblématiques avaient pu être, non ceux dans lesquels se trouvait le soleil aux époques qu'ils figuraient, mais ceux qui lui étaient opposés à l'horizon, qui se levaient quand il se couchait, et réciproquement. Cette hypothèse, qui ne satisfit pas tous les esprits, était cependant assez naturelle, puisqu'elle représentait également la succession des signes, et qu'elle répondait à un système dans lequel les observations étaient beaucoup plus faciles. Abandonnée par Dupuis lui-même, mais admise par Fourier, elle ne donnait au zodiaque qu'une antiquité de 2,700 ans avant notre ère. Quoique ce résultat puisse s'accorder très bien avec la chronologie biblique des Septante, comme il déborde de beaucoup la chronologie usitée, ses partisans, aussi bien que ceux du chiffre le plus hardi, s'accordaient sur ce point que l'histoire mosaïque se trouvait convaincue d'erreur dans ses dates.

201. Examinons donc la valeur intrinsèque du système de Dupuis, non pas au point de vue historique ou philosophique ; car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, comme il repose sur plusieurs

hypothèses fort gratuites, dont la fausseté même est aujourd'hui démontrée, on le réfute suffisamment en opposant à ces hypothèses une négation pure et simple. Mais il s'agit d'apprécier la valeur morale du système, c'est-à-dire le plus ou moins de vraisemblance que peuvent présenter les rapprochemens au moyen desquels il tente d'interpréter les emblèmes du zodiaque, considérés dans leurs rapports avec l'Égypte. Certes, pour admettre qu'une œuvre d'imagination est la véritable histoire d'une institution aussi vieille, pour la mettre dans la balance avec le témoignage désintéressé de l'histoire de tous les peuples, il faut tout au moins trouver, dans l'interprétation des emblèmes, des harmonies frappantes, des caractères tranchés, des lumières sans ombre; rien d'arbitraire, de forcé, d'équivoque; rien à quoi l'on puisse donner une interprétation différente. Or, sont-ce bien là les conditions que remplit le système de Dupuis?

En plaçant le *Capricorne* au solstice d'été, les Égyptiens indiquaient par là, nous dit-il, que le soleil, semblable à une chèvre, était parvenu au point le plus élevé de sa course; mais la queue de poisson avec laquelle on représente cet animal était l'indice de la crue du Nil, qui commençait en Égypte à l'époque du solstice d'été. Le *Verseau*, qui vient ensuite, marquait le débordement du fleuve; et les *Poissons*, qui le suivent, indiquaient que la surface du pays était entièrement couverte par les eaux. Le *Bélier* montrait les troupeaux se précipitant sur les verts pâturages après que les eaux avaient abandonné la plaine; le *Taureau* marquait le labour; les *Gémeaux*, la germination, ou l'époque à laquelle les bestiaux mettaient bas. Le *Cancer* correspondait au solstice d'hiver, et indiquait la rétrogradation du soleil. Dans le *Lion*, il faut voir la végétation à l'époque de sa plus grande activité; ou bien, comme le mois correspondant suit le solstice d'hiver, le soleil reprend sa force dont le lion est le symbole. La *Vierge* indique par son épi l'époque où l'Égyptien moissonne; la *Balance* est l'emblème de l'équinoxe du printemps; le *Scorpion* figure les maladies causées par l'excessive chaleur et les

vents éthiopiens; enfin le *Sagittaire*, qui clot la série, serait l'emblème des vents du nord, précurseurs de l'inondation, et chassant les vents malaisans du sud; aussi est-il représenté poursuivant le *Scorpion*, vers lequel il dirige une énorme flèche.

Sur ces douze interprétations, la moitié à peine est assez plausible, et seulement comme pure hypothèse. Mais encore faut-il remarquer que sur cette moitié il y a trois ou quatre emblèmes qui s'expliquent tout aussi bien dans un système diamétralement opposé à celui de Dupuis. Car, si le *Capricorne* et le *Cancer* indiquent que le soleil grimpe, ou qu'il rétrograde, l'application s'en fait tout aussi bien en mettant le *Cancer* au solstice d'été et le *Capricorne* à celui d'hiver. Si la *Balance* indique l'équinoxe, ce n'est pas plutôt celui du printemps, comme le suppose Dupuis, que celui d'automne, comme on l'admet dans le système contraire. En laissant le *Cancer* au solstice d'été, le signe de la *Vierge* correspond presque partout à l'époque de la moisson; de sorte que jusqu'ici les explications de Dupuis n'ont aucun avantage sur celles qu'on donne de ces signes dans un système tout opposé. Voyons maintenant ce qu'il faut penser des autres.

D'abord la queue de poisson du *Capricorne* fait un double emploi avec le signe des *Poissons*, qui vient après, et ne le suit même pas immédiatement; et, de plus, on ne voit pas pourquoi un pareil emblème indiquerait l'élévation du niveau du fleuve; s'il est bien placé après le débordement, il l'est mal avant le phénomène. Le *Verseau* et les *Poissons* sont bien expliqués; mais on va voir plus bas qu'ils le sont tout aussi bien dans le système contraire. L'interprétation que Dupuis donne au signe du *Bélier* est grossièrement absurde. Car l'inondation du Nil durant environ cent jours, la terre se trouve encore couverte par les eaux pendant la moitié du mois correspondant au signe du *Bélier*; et, pendant l'autre moitié, elle n'offre qu'une boue qui ne peut donner aux troupeaux aucun pâturage. L'interprétation du *Taureau* est exactement la même dans le système contraire à celui de Dupuis; elle est même beau-

coup meilleure : car on peut objecter à Dupuis que le labourage devait suivre immédiatement en Egypte la retraite des eaux, et, au besoin, on la prouverait par le témoignage d'Hérodote ; de sorte que les deux emblèmes du Bélier et du Taureau seraient dans un ordre renversé : le labourage devait venir d'abord, et l'herbe tendre à sa suite. Les *Gémeaux*, quelque figure qu'on leur donne, présentent partout la double idée de dualité et d'égalité : or, il fallait être Dupuis pour trouver un rapport quelconque entre ces idées et l'état de la végétation. Cependant il n'était pas impossible de s'écarter encore davantage du sens commun, et Dupuis n'y a pas manqué en interprétant l'emblème du *Lion*. Cette grande et vigoureuse figure doit avoir un sens décidé, et représenter quelque phénomène large et imposant, dont l'analogie avec le roi des déserts éclate à tous les yeux. Or, Dupuis vous dira qu'à l'époque correspondante, la végétation est active en Egypte...! premier rapport avec le Lion : et puis que le soleil, remontant du solstice d'hiver, reprend sa force en entrant dans ce signe. Cela revient à dire, d'une part, que le développement des choux, des oignons et des concombres rappelle à tous les esprits le roi des animaux ; et, en second lieu, qu'on plaçait l'emblème des ardeurs du soleil à peu près à l'époque où il fait le moins chaud ! C'est absolument comme si, dans notre climat, on attachait au mois de février l'emblème des grandes chaleurs.

Après ce beau tour de force, on ne daignera guère examiner sérieusement si le *Scorpion* indique d'une manière plus ou moins naturelle une époque de maladies ; si le *Sagittaire* représente plus ou moins clairement les vents du Nord, ou toute autre chose analogue ; si l'on ne peut pas trouver facilement, dans nos climats et dans un système très différent, quelque phénomène auquel l'interprétation de ce mythe s'applique aussi bien. Voilà donc ce merveilleux produit d'une intelligence philosophique ! les voilà, ces éclatantes lumières, ces analogies décisives, auxquelles des esprits sérieux n'ont pas rougi de donner le pas sur le témoignage de l'histoire, et malgré une foule d'in vraisemblances morales. Conçu à priori, et

pétri d'hypothèses sans consistance, ce système ne se recommandait que par sa hardiesse et le mérite alors fort goûté de leurter dédaigneusement l'histoire de Moïse ; et il ne lui en fallait pas davantage pour lui assurer quelques années d'une vogue exorbitante. Disons cependant qu'il se rencontra un jour un savant, lequel se crut en mesure de l'appuyer par une preuve sérieuse et directe. Remi-Raige, orientaliste très érudit, et judicieux tout autant que vous allez le voir, ayant remarqué dans Ptolémée que le mois égyptien, nommé *Epiñ*, commençait le 20 juin, au solstice d'été, et sachant d'ailleurs que ce mot signifie *Capricorne*, en conclut que, lorsque les Egyptiens avaient formé le signe du Capricorne, et donné son nom à un de leurs mois, l'un et l'autre correspondaient au solstice d'été, ce qui rentrait admirablement dans les idées de Dupuis. Or, ce n'était là qu'une méprise grossière de l'orientaliste. Le mois d'*épiñ* était, comme tous ceux de l'année égyptienne, un mois vague, dont le commencement parconrait tous les points du zodiaque. Au temps dont parle Ptolémée, ce mois commençait, mais seulement par hasard, à l'époque du solstice. 120 ans avant et après, il commençait 30 jours plus tard et plus tôt, pour se retrouver au solstice après une grande révolution sothiaque de 1461 ans.

202. Si le succès du système de Dupuis avait été déterminé par sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire par le bonheur supposé de ses explications, les esprits se fussent montrés plus indulgens à l'égard du système de Pluche, qui, en abordant le problème de l'origine du zodiaque, donnait des solutions tout aussi plausibles, et certainement même beaucoup plus satisfaisantes. Plaçant l'invention du zodiaque chez un peuple habitant d'une zone tempérée, à l'époque où le *Bélier* coïncidait avec l'équinoxe du printemps, Pluche voyait dans ce signe l'emblème des troupeaux, abandonnant leurs prisons d'hiver. Le *Taureau* figurait le labourage ; les *Gémeaux*, la naissance du bétail ; le *Cancer* indiquait le solstice d'été, et la rétrogradation du soleil ; le *Lion*, hôte des déserts brûlans, répondait à l'époque des plus grandes chaleurs de l'année ; la *Vierge*, avec son *épi*, prési-

daît aux moissons ; la *Balance* représentait nettement l'équinoxe d'automne ; le *Sagittaire*, l'époque de la chasse ; le *Capricorne*, au solstice d'hiver, était le symbole du retour ascendant du soleil ; le *Verseau*, celui des pluies d'hiver ; les *Poissons*, celui du débordement des fleuves. Le *Scorpion* seul, et peut-être les *Gémeaux*, n'avaient que des interprétations équivoques ; et, malgré cela, l'ensemble de ce système a une supériorité manifeste sur celui de Dupuis, dont il est le contre-pied. Comme l'équinoxe a atteint le premier degré du Bélier, quatre cents ans avant notre ère, en rétrogradant, et qu'il avait occupé cette constellation pendant plusieurs siècles, on voit qu'on peut placer assez arbitrairement l'origine du zodiaque, sans néanmoins la porter au-delà de l'époque du déluge, même dans le système de la chronologie restreinte. L'époque moyenne correspond au quinzième siècle avant notre ère.

203. L'origine du zodiaque se trouve encore plus rapprochée de nous dans le système de Newton. Cet immortel génie qui ébranla un instant tout le système de la chronologie reçue, se méprenant, comme beaucoup d'autres, sur le sens d'Hipparque, crut qu'Eudoxe avait décrit une sphère primitive ; qu'elle avait été composée par Chiron, à l'usage des Argonautes, dont ses calculs, fondés sur le mouvement supposé des équinoxes, jusqu'à l'époque d'Hipparque, fixaient l'expédition à l'année 936. Ce résultat a peu d'intérêt pour nous ; mais je dois cependant signaler l'origine de ce système de Newton, fondé sur une méprise. Eudoxe plaçait les points équinoxiaux et solsticiaux au milieu des signes. Hipparque, au contraire, jugea à propos de les placer à l'origine de ces mêmes signes ; de là une différence de 15° entre toutes les longitudes de ces deux astronomes, qui n'avaient pas le même point de départ, et c'est de quoi Hipparque nous avertit expressément. Or, cette différence avait été attribuée de prime abord à la précession des équinoxes, et comme un mouvement de 15° suppose un intervalle de 1100 ; tandis qu'à peine deux siècles séparent Eudoxe et Hipparque : on en conclut qu'Eudoxe avait décrit une sphère antérieure à son époque, sphère qu'on

supposa la sphère primitive, et dont on rechercha l'époque avec beaucoup de soins et de calculs. La chose n'en valait cependant pas la peine. La critique habile de Delambre a prouvé que la sphère primitive d'Eudoxe n'existait pas ; que la description que ce Grec avait donnée du ciel était d'une complète incohérence, et ne représentait aucune époque antérieure ; qu'elle n'était que le résultat et l'indice d'une astronomie grossière : ce qui, soit dit en passant, rend un témoignage peu flatteur pour les savans de l'Égypte, dont Eudoxe était le disciple (1).

Intérêt de la question au point de vue de la chronologie biblique.

204. Si l'on met de côté la stupide prétention de Dupuis, aux 15,000 ans d'antiquité du zodiaque, et, voulût-on même adopter avec Fourier sa seconde hypothèse, qui n'est cependant pas plus fondée, il n'y aura aucune opposition réelle entre cette prétendue vieillesse du mythe zodiacal, et la chronologie biblique. Je dis plus : pour peu qu'on voulût prendre au sérieux les prétentions de quelques savans, qui le font remonter plus haut encore, jusqu'à l'époque par exemple où l'équinoxe était dans le Taureau, ce à quoi ils se pensent autorisés par des raisons qui ne valent pas la peine d'être exposées ici ; si l'on veut même pousser la condescendance jusqu'à admettre que le solstice d'été a été observé dans la Vierge, comme le demandent les plus audacieux, l'histoire mosaïque n'y mettra pas d'opposition, bien que cette hypothèse nous rejette moyennement à 4700 avant notre ère. Cette concession de ma part étonnera sans doute quelques uns de mes lecteurs : la théorie en est cependant d'une sûreté et d'une simplicité extrêmes.

En effet, si nous adoptons la chronologie des Septante, qui place le déluge 3,000 ans environ avant J.-C., et 2262 ans après la création, il se trouve que le solstice d'été a parcouru la *Vierge*, pendant les 12 premiers siècles. Or, rien n'empêche d'admettre que le zodiaque n'ait été formé pendant cette première épo-

(1) Quelques savans se refusent encore à admettre ces conclusions. C'est dans leur système que nous avons raisonné au n° 146, x^e leçon, t. VII, p. 197.

que, et que ce zodiaque primitif n'ait été conservé, puis transmis par la famille de Noé aux premiers peuples qui se formèrent après le déluge. Parmi les monumens allégués, les uns, contemporains de cette première époque postdiluvienne, nous retraceraient l'image du zodiaque primitif; les autres, qui placent le solstice dans le Lion, puis dans le Cancer, l'échelonnaient sur des temps postérieurs, et nous donneraient des dates de plus en plus rapprochées. Remarquons en outre qu'en l'an 3,000, époque moyenne du déluge, l'équinoxe correspondait à Aldébaran, principale étoile du Taureau, et le solstice tombait près de δ du Lion. On peut donc supposer, si l'on veut, que les zodiaques orientaux, qui représentent cette position des colures, ou sont contemporains du déluge, ou ont été composés postérieurement, mais de manière à figurer l'état du ciel à la grande époque du cataclysme général et de la renaissance du genre humain.

L'importance de ce point de vue est facile à saisir. Non seulement les choses ont pu absolument se passer ainsi, mais encore cette manière d'envisager le problème est tellement naturelle, qu'il en résulte une véritable probabilité pour cette hypothèse. Si les hommes antédiluviens avaient un zodiaque, la transmission à travers le déluge par Noé et ses enfans, est non seulement possible, mais très vraisemblable, pour ne rien dire de plus: de sorte qu'en admettant l'existence d'un zodiaque antédiluvien, la haute antiquité qu'on attribuera à ce cycle d'emblèmes, bien loin de contrarier la Bible, serait une sorte de corollaire à ses chiffres.

L'existence d'un zodiaque antédiluvien semble d'ailleurs d'une haute probabilité. La longévité des hommes de cette époque, et leur genre de vie, concouraient à favoriser pour eux l'étude du ciel; et il n'y a pas lieu de douter qu'ils n'aient dû posséder de bonne heure un corps de science astronomique assez respectable. Les débris de cette science ont pu et dû traverser le déluge par le canal de la famille de Noé; et il serait facile d'expliquer, de cette manière, comment certains peuples auraient possédé de fort bonne heure des connaissances astrono-

miques très précises, qui ne s'accordent guère avec l'état d'enfance de leur civilisation. Je parle ici dans le sens de quelques savans naïfs, qui s'imaginent avoir trouvé ces formules précises chez les vieux Egyptiens, les Chaldéens, les Persans. Ce sont, à mon avis, autant de rêves absurdes; mais au point de vue biblique, je n'ai aucun intérêt à y mettre opposition. La grande période luni-solaire de Josèphe, dont j'ai parlé (n^o 143), est un débris probable de cette science antédiluvienne: c'est le seul, il est vrai, auquel il me semble qu'on puisse supposer cette origine; mais on pourra l'escorter de tant d'autres qu'on voudra, sans aucune objection de ma part.

Fausse idée sur l'antiquité de notre zodiaque.

205. Voilà donc la Bible tout-à-fait désintéressée dans la question de l'origine du zodiaque. Mais si solide que soit la théorie que nous venons d'établir, en accordant la très haute antiquité du zodiaque, il est possible que rien de tout cela n'ait de réalité, et nous allons même établir qu'il en est ainsi. Le peu d'ancienneté de cette institution est un fait maintenant acquis à l'histoire. Nous ne doutons pas que les hommes antédiluviens n'aient fait beaucoup de science astronomique; n'aient eu un zodiaque quelconque, et ne l'aient transmis à leurs successeurs, sur la terre, par le moyen que j'ai indiqué; mais il me paraît certain que leur zodiaque n'est pas le nôtre, et que celui qu'ils ont pu transmettre au monde postdiluvien est tombé dans l'oubli; ce qui se conçoit de reste: car les premières familles, les premières tribus, les premières nations avaient autre chose à faire que de s'occuper des signes zodiacaux; le genre de vie auquel les condamna long-temps la nécessité de pourvoir à leurs besoins matériels dut les détourner d'une étude à laquelle les Grecs étaient encore étrangers au temps d'Homère: car, comme tout le monde en convient, ils ne connaissaient alors qu'un fort petit nombre de constellations, et ne soupçonnaient pas le zodiaque.

Il est d'origine grecque, et dû à l'école d'Alexandrie.

206. La thèse que je vais établir ici, véritable paradoxe que M. Letronne a fait passer au rang des vérités démontrées (1), se résume dans cette proposition unique : *Notre zodiaque en douze signes, qui se retrouve en Egypte, et dans presque tout l'Orient, est d'origine grecque.* Cette proposition est à peu près l'inverse de tout ce qui avait été dit sur ce sujet ; car s'il y avait avant d'avis que de têtes sur l'objet et l'époque originaire du zodiaque, tout le monde s'accordait sur ce point que le zodiaque grec venait de l'Asie ou de l'Egypte. Cette idée, adoptée de confiance, avait son origine dans la supposition que le zodiaque existait depuis long-temps chez des peuples déjà vieux à l'origine de la civilisation grecque : la découverte des zodiaques égyptiens, différens du nôtre en apparence, n'était pas de nature à ébranler cette opinion. Il y a, pour en sortir, tant de chemin à faire, que nous concevons, malgré la puissance des preuves, la répugnance et l'obstination des esprits qui s'y refusent encore. Mais abordons directement la question.

Il n'y a d'abord aucun doute sur l'identité de notre sphère avec celle des Grecs. La nôtre, qui nous vient de Ptolémée, est la même que celle décrite par Eudoxe, dans le quatrième siècle de notre ère : si la description en est fautive, du moins les constellations sont les mêmes. En second lieu, le planisphère de Denderah, qui est le plus complet de tous les monuments astronomiques trouvés en Egypte, contient, outre les douze signes, un certain nombre de constellations extrazodiacales, sinon même tout le ciel visible sur l'horizon de Denderah ; c'est là un fait sur lequel on s'accorde. Mais si l'on remarque que les signes zodiacaux sont les mêmes sur la sphère grecque et sur celle de Denderah, tandis que les constellations extrazodiacales sont tout-à-fait différentes de l'une à l'autre, il en résulte avec évidence : 1^o que les deux sphères, grecque et égyptienne, étaient différentes au fond ; 2^o que l'un des deux

peuples a pris à l'autre ses constellations zodiacales, et les a introduites dans sa propre sphère, parmi ses autres figures. Il ne s'agit plus que de savoir lequel des deux peuples a fait cet emprunt à l'autre.

207. Si l'on traite cette question par les moyens archéologiques, la présomption est d'abord tout entière en faveur des Grecs. En effet, sur tous les zodiaques égyptiens, connus jusqu'à présent, il n'en est aucun qui ne soit d'une date postérieure à notre ère. Il est à remarquer qu'on n'en a trouvé aucun dans les temples de l'Egypte et de la Nubie, dont l'époque remonte avant la domination romaine ; aucun dans les tombes royales qu'on a pu ouvrir, et qui contiennent néanmoins des scènes astrologiques ; aucun dans les momies anciennes, qui ont été ouvertes. Ainsi, historiquement parlant, le zodiaque grec d'Eudoxe est très antérieur à ceux de l'Egypte.

Mais si l'on considère la composition même du zodiaque, on en tire une preuve fort simple et décisive, en faveur de l'antériorité des Grecs. Il est bien établi qu'au temps d'Aratus et d'Hipparque, le zodiaque grec ne contenait pas encore le signe de la *Balance*, mais que la constellation du *Scorpion* était divisée en deux parties, dont l'une, sous le nom de *Xηλαι*, ou des *Serres* du scorpion, formait le douzième signe. Plus tard, on jugea convenable d'avoir *douze figures* au lieu de *onze*, comme on avait douze signes, et l'on créa en conséquence la constellation et le signe de la *Balance*, qui remplaça les *Serres* du Scorpion. C'était là d'ailleurs un emblème parfaitement convenable pour représenter l'équinoxe d'automne. La coïncidence avait lieu à l'époque d'Hipparque ; et si ce n'est pas cet astronome qui a inventé le signe de la Balance, l'introduction de ce signe dans le zodiaque ne lui est pas postérieure de beaucoup, puisqu'on le trouve indiqué dans Varron et dans Géminus, venus un siècle après lui. Ce sont d'ailleurs les plus anciens auteurs qui en fassent mention.

Ce fait bien établi, voici ce qui en résulte. Puisque chez l'un des deux peuples, à une époque quelconque, il a existé un zodiaque composé de douze figures,

(1) *Revue des deux Mondes*, août 1857.

et que ce zodiaque a passé de l'un chez l'autre, il est évident qu'il a dû y passer tout entier. Il serait grossièrement absurde de supposer que le peuple qui aurait emprunté à l'autre un zodiaque en douze figures, en aurait négligé une, et précisément une figure caractéristique, pour n'en conserver que onze; et qu'il se serait bêtement plié en conséquence à la nécessité d'en couper une en deux, pour avoir ses douze signes complets. Au contraire, il est très naturel que si, après avoir divisé la course du soleil en douze parties, on avait rattaché ces douze parties aux constellations voisines, et que si, faute d'en trouver douze toutes faites, on en avait coupé une en deux, il est, dis-je, naturel qu'un jour, ennuyés de cette discordance, les astronomes aient formé une douzième figure, pour en rattacher une à chacun de leurs douze signes. Or, le zodiaque grec d'Aratus et d'Hipparque ne se composait que de onze figures : donc il n'a pu être emprunté à un peuple qui en aurait eu douze. *Donc ce zodiaque est d'invention grecque.* A moins donc qu'on ne signale un autre peuple, qui aurait eu un zodiaque endécatomorphe, ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent, il restera certain que le zodiaque grec n'a été importé de nulle part ailleurs; et, comme nous le retrouvons avec cette modification de la Balance en Egypte, et chez beaucoup de nations orientales, il en résulte nécessairement que l'Egypte et l'ancienne Asie ont reçu, par une voie quelconque et à une époque assez tardive, le zodiaque des Grecs.

Cette conclusion est confirmée pour l'Egypte en particulier par ce fait que j'ai signalé plus haut, savoir que, de tous les zodiaques trouvés en Egypte et en Nubie, aucun n'est antérieur à la domination romaine.

208. L'importance de cet argument m'engage à m'y arrêter et à répondre aux objections qu'on a cru pouvoir faire contre l'introduction tardive de la Balance dans le zodiaque. On a d'abord fait remarquer que la Balance se trouve souvent figurée dans les bas-reliefs de l'Egypte. Cela est vrai, mais elle y est comme le crocodile, l'épervier ou toute autre chose, et nullement comme astérisme zodiacal, Dupuis

objecta les sphères de l'Orient où l'on trouve cette figure; ce qui était une pétilion de principe, puisque l'ancienneté relative de ces sphères est contestée. Enfin, de ce que le mot ζυγός, *balance*, se trouve dans un traité d'Eratosthènes ou d'Hipparque (1), il en conclut que cette constellation était connue avant ces astronomes. Cette observation donne lieu à deux sortes de réponses.

On fait remarquer d'abord que le traité en question est apocryphe, et qu'il n'appartient ni à Eratosthènes, ni à Hipparque, auxquels il serait postérieur tout au moins d'un siècle, et de beaucoup plus peut-être. En effet, il y est question du mois de *juillet* et du mois d'*août*; et l'on y remarque le mot *écliptique*, qu'on ne trouve point ailleurs avant le quatrième siècle. D'où il suivrait que ce traité pseudonyme n'aurait été rédigé qu'assez tard.

Malgré ces objections, je crois l'ouvrage non sans doute de la main d'Eratosthènes ou d'Hipparque, mais d'une époque à peine plus récente que celle de ce dernier astronome; et bien loin d'y trouver un argument en faveur des prétentions de Dupuis, j'y reconnais des faits qui déposent précisément en sens contraire. En effet, partout on y trouve le signe des *Serres*, soit dans la description du zodiaque, soit ailleurs. Dans la nomenclature des signes zodiacaux, au commencement du traité, on y lit, après le nom du signe de la Vierge, χιλιάς ἢ ἐστὶ ζυγός...., c'est-à-dire, les *Serres*; ce qui est la même chose que la *Balance*. Cette remarque prouve manifestement que les *Serres* formaient un signe à l'époque de l'auteur du traité, et que les mots ἢ ἐστὶ ζυγός ont été ajoutés après coup par quelque annotateur plus récent. Autrement, l'auteur aurait toujours employé la *Balance* au lieu des *Serres*, si la substitution avait été déjà faite, tandis qu'il fait *constamment* le contraire. Or, on conçoit aisément qu'un transcritteur ait cru devoir faire remarquer plus tard que le vieux signe des *Serres* était celui que, de son temps, on appelait la *Balance*. Cela posé, on conçoit également qu'il ait substitué à des dates exprimées dans un ancien style, celles qui leur correspondaient

(1) Petav. *Uranolog.*, p. 237.

dans le calendrier julien, et cela, dans l'intérêt des lecteurs de son temps. Enfin l'emploi du mot *écliptique* qu'on y lit peut se justifier d'une manière semblable. Le cercle qui divise le zodiaque sur la largeur, y est-il dit, « se nomme *héliaque*, et aussi *écliptique*; ce dernier nom vient de ce que les éclipses ont lieu quand le soleil et la lune sont dans le plan de ce cercle. » Or, cette remarque et cette explication qui étaient nécessaires à une époque où l'écliptique n'était connue que sous ce nouveau nom, permettent de croire que cette phrase est le fait d'un annotateur. Le mot *héliaque*, qui précède, vient à l'appui de cette idée; car on ne voit pas pourquoi l'auteur aurait mis là cet ancien mot, qui cessa d'être usité quand on lui substitua celui d'écliptique. Rien n'empêche donc d'admettre que cet ouvrage ne soit fort ancien. Il n'est pas d'Hipparque, puisque cet astronome y est cité à propos de son catalogue d'étoiles; mais il doit être antérieur à Ptolémée; car, autrement, on aurait cité cet auteur préférablement à Hipparque au sujet du dénombrement des astres. Il peut même être antérieur à Géminus; celui-ci employant habituellement le signe de la Balance, tandis que l'ouvrage en question n'emploie que celui des *Serres*. Mais, en tout cas, et quelle que soit la date de ce livre, il est évident que si le signe de la Balance eût existé originairement dans le zodiaque, on ne lui eût pas substitué les *Serres* du scorpion, comme on le fait *toujours* dans cet ouvrage, et dans tous ceux qui sont antérieurs au premier siècle avant notre ère.

Il résulte généralement de tout ce qui précède, que tout zodiaque composé comme le nôtre n'est autre chose que le zodiaque d'Hipparque ou dérivé de celui-là, par l'admission du signe de la Balance. A l'appui de cette conclusion on peut encore citer quelques faits que voici. Les configurations de la sphère grecque ont subi à diverses époques des modifications qu'on reconnaît par la diversité des descriptions qui en ont été données. Pour se borner aux figures zodiacales, on peut citer le *Capricorne* et le *Sagittaire*. Le premier, comme le prouve son nom (*αἰγώνερος*, à cornes de chèvre), ne pouvait indiquer une *chèvre*, « animal grim-

peur, » comme disent tous nos *Œdipes* du zodiaque; ce devait être quelque chose de très différent d'une chèvre, mais qui en avait les cornes; aussi, dans les anciennes descriptions, le Capricorne est-il figuré sous forme humaine, telle que celle de *Pan* ou d'un *satyre*. Ce n'est que plus tard qu'on en fit une chèvre à queue de poisson, figure qui ne paraît sur aucun monument avant le règne d'Auguste. Quant au Sagittaire, il est figuré sous la forme d'un *centaure*, sur tous les zodiaques, même ceux trouvés en Egypte. Or, cette figure est tout à-fait étrangère à l'art et à la religion des Egyptiens, à tel point qu'on ne la rencontre pas une seule fois dans les peintures et sculptures si nombreuses des monumens de ce pays. Nouvelle preuve que les zodiaques égyptiens étaient une importation de la Grèce.

Il n'a été formé que successivement.

209. Mais, si notre zodiaque est d'origine grecque, on peut encore rechercher l'époque de sa formation. Or, je dis que cette époque n'existe pas: c'est-à-dire que le zodiaque n'a pas été formé tout d'une pièce. En voici les preuves.

Si le zodiaque était une formation homochrone, il y aurait dans la disposition des signes une certaine régularité qui n'a nullement lieu. Les constellations zodiacales sont rangées d'une manière fort irrégulière par rapport à l'écliptique. plusieurs s'en écartent beaucoup soit au nord, soit au midi. Leur étendue est extrêmement inégale; car le Cancer n'occupe qu'une vingtaine de degrés, tandis que la Vierge en occupe jusqu'à cinquante. Plusieurs sont séparées par de longs intervalles; d'autres sont tellement rapprochées qu'elles se touchent et se confondent. Or, vu l'extrême facilité de former des groupes d'étoiles d'une manière tout-à-fait arbitraire, il est évident que si l'on avait formé le zodiaque tout d'une pièce, on aurait créé les constellations qui donnent leurs noms aux signes, de manière à ce qu'elles fussent à peu près égales, à peu près équidistantes, à peu près traversées par l'écliptique, tandis qu'il en est tout autrement. Il est évident que les constellations étaient déjà composées, lorsqu'on parta-

gea l'écliptique en douze parties et qu'on fit correspondre à ces douze parties les diverses constellations qui se trouvèrent sur leur route d'une manière telle quelle. C'est ainsi qu'on ne trouva d'abord que onze astérismes, et qu'on se crut obligé plus tard d'en former un douzième, qui fut la Balance.

Outre l'époque tardive de l'introduction de celui-ci dans le zodiaque, un fait historique vient à l'appui de ces considérations : c'est que deux des constellations zodiacales ont été inventées à une époque connue. Selon Pline, Cléopâtre de Ténédos inventa et plaça au ciel le *Bélier* et le *Sagittaire*, vers la 71^e olympiade (1); et Hygin lui attribue également la petite constellation des *Chevreaux*. Ces faits détruisent de fond en comble toutes les explications qu'on voudrait donner des signes du zodiaque considérés comme emblèmes. J'ajouterai à ce point de vue que l'ancienne et véritable figure du Capricorne se trouve sans aucun rapport avec l'idée du solstice et de l'ascension du soleil, quoi qu'en aient pu dire les modernes, et Macrobie avant eux. Je ferai remarquer encore que si la *Balance*, inventée si récemment, est l'emblème de l'équinoxe, ce qui est très vraisemblable, il n'y a aucun emblème pareil à l'équinoxe opposé. Or, on n'aurait pas manqué d'y placer aussi un emblème significatif, si l'on en avait appliqué un à l'autre équinoxe, et deux aux solstices, comme on le suppose communément. Cette remarque seule suffit à renverser toute idée d'un système de représentation emblématique.

On demandera sans doute comment le zodiaque complet a pu venir si tard; car c'est dans Eudoxe qu'on en trouve la plus ancienne mention. La réponse est simple. C'est que long-temps les levers héliques d'étoiles firent toute l'astronomie par leurs rapports avec les phénomènes de l'année agricole; aussi ne trouve-t-on autre chose chez les Egyptiens que les observations du lever de Sirius, qui se reproduisit long-temps après des intervalles exacts de 365 jours et 6 heures. Ajoutez que le zodiaque en lui-même est chose parfaitement inutile; et lorsqu'on étudia avec quelque soin les mou-

vemens solaires le long de l'écliptique, on n'en dut pas trouver l'emploi plus nécessaire que ne le trouvent aujourd'hui nos astronomes, qui ne s'en servent pas. Or, tant qu'on n'observa que les levers héliques et qu'on ne rapporta pas à l'écliptique les mouvemens célestes, il était à peu près impossible de remarquer le déplacement du point équinoxial. Voilà ce qui explique comment les Egyptiens ont ignoré la précession des équinoxes; et comment les Chinois, qui faisaient depuis deux mille ans de l'astronomie à leur manière, et qui mesuraient l'obliquité de l'écliptique, 1100 ans avant Jésus-Christ, n'ont connu la précession que 400 ans après Hipparque, et probablement par une influence occidentale.

Il nous reste à nous expliquer sur les sphères de l'Orient, qui retracent notre zodiaque, et qui seraient d'une époque fort antérieure à celle où nous le supposons formé chez les Grecs.

Tous les zodiaques orientaux n'en sont que des copies.

210. 1^o On a prétendu trouver le zodiaque dans le livre de Job, et l'on croit avoir remarqué entre autres la constellation du Scorpion et celle des pléiades, qui est située sur le dos du Taureau. Mais la plus complète incertitude règne à cet égard, à en juger par la variété des interprétations. Cette incertitude générale du sens des mots hébreux est telle, que la traduction grecque du livre de Job, qui cite les *pléiades*, *orion* et *hespérus*, a conservé le mot original *nazzaroth*, sans oser l'interpréter; mot que la Vulgate traduit par *lucifer*, et dans lequel Gouget veut voir les douze signes du zodiaque, sans en donner d'autres preuves qu'une racine très équivoque qui signifierait *entourer*. Ce n'est pas sur de telles bases qu'on peut raisonner sérieusement.

2^o Encore moins le fera-t-on sur les trois sphères tirées d'Aben-Ezra par Scaliger; lesquelles, en les supposant même authentiques, ne représentent que de l'astrologie pure, et ne remonteraient pas à beaucoup près au voisinage de l'ère chrétienne.

3^o Plusieurs auteurs, tels que Sextius Empiricus, Achille Tatius, Macrobie Théon d'Alexandrie et Servius, parlent

(1) Plin., t. II, chap. 6.

des signes de notre zodiaque comme employés par les Chaldéens et les Egyptiens. Mais ces textes se rapportent à des siècles postérieurs à l'ère chrétienne, après que le zodiaque grec s'était répandu partout, et était employé par les *astrologues égyptiens* et chaldéens.

4^o Ce dernier nom donne lieu à une remarque très importante. Vers l'époque chrétienne, l'astrologie commença à se répandre sous l'influence des prétendus savans chaldéens, et envahit en peu de temps l'empire romain tout entier. Il en résulta que tous ceux qui faisaient profession de haute astrologie invoquaient les Chaldéens, comme plus tard on invoqua Aristote. dans lequel on prétendait tout trouver; et. en second lieu, que le nom de Chaldéen fut appliqué généralement à tous les astrologues. Cette homonymie a dû jeter de la confusion dans les traditions astronomiques; on a pu, on a dû même attribuer aux Chaldéens différentes découvertes astronomiques qui n'appartenaient pas aux Chaldéens considérés comme corps de nation.

Ce qu'on connaît de la sphère chaldéenne *proprement dite*, n'est rien ou presque rien. Tout ce qu'on sait d'elle se résume, tant bien que mal, dans une phrase de Diodore de Sicile qui rapporte que les Chaldéens avaient un zodiaque en douze signes, » et ajoute « qu'ils avaient douze constellations au nord et douze au sud. » Or, le zodiaque en douze signes peut signifier très bien l'*écliptique en douze parties*. Cette confusion est d'autant plus naturelle que le vulgaire connaît mieux le zodiaque que l'écliptique, et que la seconde partie de la phrase de Diodore témoigne un homme très étranger à l'astronomie. Que, si l'on veut prendre celle-ci à la lettre et au sérieux, il en résulte tout au moins que la sphère chaldéenne était tout-à-fait différente de la sphère grecque. Rien ne prouve donc que notre zodiaque fut celui des Chaldéens; et soit qu'on suppose qu'ils en eussent un autre, soit qu'ils n'aient eu rien de semblable, ce que je crois plutôt; cela n'empêche pas qu'ils n'aient pu faire depuis long-temps de l'astronomie, à la manière des Chinois, et les observations d'éclipses citées par Ptolémée.

211. Mais je trouve une démonstration

historique du point en litige, dans le fait si connu des 1903 ans d'observations astronomiques envoyées de Babylone à Aristote par Callisthènes, son disciple. Il est évident que le zodiaque chaldéen devait jouer un certain rôle dans un pareil corps d'observations; et la Grèce en aurait ainsi reçu connaissance. Donc Aratus, et tous les autres astronomes grecs postérieurs auraient connu ce zodiaque chaldéen supposé en douze signes; et Hipparque surtout n'aurait pu l'ignorer. Or, Hipparque n'avait que le zodiaque en onze figures. Remarquez encore que les relations de la Grèce avec la Chaldée étaient ouvertes et faciles depuis l'époque d'Alexandre; que les Grecs s'étaient établis dans le pays, comme ils le firent en Egypte; que le zodiaque chaldéen *ne pouvait* leur rester inconnu; que le musée d'Alexandrie possédait entre autres choses tout ce qu'on avait pu trouver de livres chaldéens; enfin qu'Hipparque lui-même cite des observations chaldéennes. Donc le zodiaque chaldéen, en douze signes et douze figures, ce zodiaque qui aurait contenu, comme on le prétend, le signe de la Balance, aurait été connu d'Hipparque, de tous les savans d'Alexandrie et même de toute la Grèce. Or, ni Aratus, ni Eratosthènes, ni Hipparque ne connaissaient la Balance. Ils ne parlent jamais que du signe des *Serres* du scorpion. Donc notre zodiaque en douze figures et douze signes était tout-à-fait étranger aux astronomes chaldéens.

5^o Dans les livres sacrés des Perses, tels que nous les a transmis Anquetil Duperron, on ne découvre aucune trace d'astronomie zodiacale. Dupuis n'a pu en trouver que dans le *Boundehesh*, où les signes de notre zodiaque sont en effet cités. Mais ce livre est une compilation formée postérieurement à la domination sassanide, et même à l'introduction du mahométisme en Perse, donc e le est d'une époque bien plus récente que l'importation du zodiaque grec en Orient. Aussi y trouve-t-on le *Bélier* et la *Balance* comme répondant aux équinoxes; le *Cancer* et le *Capricorne* correspondent aux solstices. Or, c'est justement là la sphère d'Hipparque. D'ailleurs, vu cette position des colures, ce zodiaque

ne pouvait guère être plus ancien que cet astronome. Comment donc la sphère grecque à son époque aurait-elle eu précisément onze des signes de la sphère persane, qui en aurait eu douze?

6° On a allégué les monumens mithriaques comme représentant l'époque où le Taureau était équinoxial et le Lion solsticial. Mais il n'y a pas la moindre preuve que le taureau, qui y joue le principal rôle, soit le Taureau du zodiaque. Rien ne prouve que ces emblèmes ne soient pas des types religieux : et certes, cela est bien plus naturel que d'admettre une représentation si ancienne et si multipliée de la position de l'équinoxe dans telle ou telle constellation ; car quel intérêt si grave un pareil fait astronomique pouvait-il offrir aux peuples primitifs ? Dans ces monumens on voit le taureau accompagné quelquefois d'un lion, d'un scorpion qui lui mord le ventre (pourquoi ?), d'un chien, d'un serpent. Que font là ces autres animaux, et qu'y a-t-il d'équinoxial dans tout cela ? De plus l'on sait que le type principal offert par ces monumens est emprunté à l'art grec ou romain ; que dans tout l'Orient on ne trouve pas de traces d'un pareil type, ce qui autorise à croire que le culte ancien de Mithra n'est pas celui que ces monumens représentent. Enfin il est bon de faire remarquer que le plus ancien bas-relief mithriaque ne remonte pas au-delà du règne d'Adrien.

7° Les Chinois n'ont employé anciennement que le zodiaque lunaire divisé en vingt-huit parties. Quant au zodiaque en douze signes qui leur est commun avec nous, il est hors de doute qu'il a été importé en Chine à une époque que l'histoire chinoise elle-même nous a conservée. « En l'an 164 de l'ère chrétienne, des étrangers envoyés par *Gan-toun* (Antonin), roi de Ta-tsin (empire romain), arrivèrent à la Chine et y apportèrent la connaissance de la sphère. C'est alors qu'on y lit des armilles et un globe céleste, et qu'on y connut les douze signes (1).

7° Le zodiaque indien en douze signes a une origine semblable. Le véritable zodiaque indien est le zodiaque lunaire, di-

visé par la révolution périodique en vingt-sept *nakschatras* ; c'est celui dont il est fait mention dans les *védas* et les plus anciens livres de l'Inde, suivant Colebrooke. La plus ancienne mention du zodiaque en douze signes se trouve dans l'*aryabhata*, dont l'époque est indiquée par Colebrooke, entre 200 et 400 de notre ère ; c'est-à-dire après que le zodiaque grec avait pu se répandre dans tout l'Orient ; et cette origine est d'autant plus manifeste que dans ce zodiaque les équinoxes sont placés au premier degré du Bélier et de la Balance, comme ils l'ont été par Hipparque.

Le zodiaque trouvé par J. Call dans une pagode présente la même succession de signes que le nôtre, avec les mêmes points de division. Mais l'édifice où il fut trouvé est fort moderne, et il retrace le système d'Hipparque. On en peut dire autant de plusieurs autres.

On a prétendu reconnaître le zodiaque solaire dans un passage du Ramahâna, et un autre des lois de Manou : mais il est reconnu que ces passages sont très équivoques, sinon interpolés. Le zodiaque est mentionné dans un dictionnaire indien, composé entre l'an 100 et l'an 800, et de plus les signes zodiacaux y sont figurés par les mêmes caractères que nous employons. Mais rien n'empêche que le zodiaque grec n'ait été connu aux Indes à l'époque de la composition de ce livre, qui présente précisément la division d'Hipparque ; et il n'y a pas même besoin de recourir à l'hypothèse d'une interpolation subséquente, ce qui pourtant est très admissible et très naturel quand il s'agit d'un dictionnaire qui se modifie essentiellement par la succession des temps.

212. Or, non seulement le zodiaque grec a pu passer aux Indes avec d'autres éléments astronomiques à une époque voisine de notre ère ou peut-être beaucoup postérieure, mais encore il existe des indices irréfragables de cette importation. Nous en trouvons la preuve évidente dans certaines dénominations purement grecques dont se servent les astrologues indiens. Ainsi la vingt-quatrième partie du jour se nomme *hora* (ώρα) ; l'équation du centre *kendra* (κέντρον) ; les moyens mouvemens *midya* (μέσα) : la minute de degré *lipa*

(1) Gaubil, *Hist. de l'astr. chin.*, p. 21-26.

(λεπτά); certains points du cours des planètes *anapha* (ἀναφή), et *sunapha* (συναφή). L'origine grecque est ici palpable, et il n'y a pas lieu d'admettre l'intermédiaire des Arabes, puisque leurs astrologues ne se servent d'aucune de ces expressions.

Mais il y a mieux encore que tout cela. On trouve dans un auteur indien du sixième siècle, cité par Colebrooke, les noms des douze signes de notre zodiaque, que je produis ici en écrivant au-dessous les noms grecs correspondans :

Κρια, Tavourou, Joudima, Colira, Leia,
 Κριος, Ταυρος, Διδυμοι, Καρκινος, Λεων,
 Partona, Jouka, Corpia, Tochica, Agokera,
 Παρθενος, Ζυγος, Σκορπιος, Τοξευτης, Αιγικερως,
 Ιδροκα, Ικτιις.
 Υδροχαιος, Ιχθυες.

On remarquera que le mot *colira* est le seul qui soit sans analogie évidente avec le mot grec correspondant; encore faut-il observer qu'il représente le mot *colure*, et que le colure des solstices passe par le Cancer dans la sphère d'Hipparque. Pour la plupart de ces noms, il y a identité véritable; or, de l'aveu de Colebrooke, ils n'ont pas d'analogues dans le sanscrit.

Tout atteste donc que l'astronomie grecque a été importée aux Indes; ce qui eut lieu sans doute lorsque des communications s'établirent entre ce pays et l'Égypte des Ptolémées, et surtout au premier siècle de notre ère. Alors les relations s'étendirent entre les Indes et l'empire romain, au point de donner lieu à une ambassade réciproque sous le règne de Claude; on peut voir sur ce sujet le *Périple de la mer Erythrée*.

Ce fut sans doute à cette époque ou dans les siècles suivans que l'influence de l'astrologie fit passer jusqu'aux Indes l'institution de la semaine planétaire. Le christianisme lui-même avait adopté les noms païens des jours de la semaine, dont chacun était dédié à une planète. Les communications qui mirent les astrologues grecs et leurs tables en rapport avec les Indiens, qui les leur empruntèrent, durent amener chez ceux-ci le même ordre dans la répartition des jours et même un accord initial dans leur rapprochement. C'est ainsi que les Indiens

comptent les mêmes jours de la semaine que nous; et que les mêmes ont lieu au même instant physique; phénomène singulier qui avait beaucoup exercé jusqu'ici l'imagination des critiques et des astronomes.

213. De tout ce qui précède, il résulte que l'histoire du zodiaque, telle qu'on l'avait conçue jusqu'en ces derniers temps, n'était qu'un roman dont l'imagination des astronomes avait fait les frais. En dehors même des folies de l'auteur de l'*Origine des cultes*, tous les systèmes ne reposaient que sur des idées admises de confiance, sur des pièces sans authenticité, sur des préjugés en un mot que la main de la critique avait jusque là respectés, sans qu'on sache trop pourquoi. Un examen attentif a renversé cet échafaudage, et le zodiaque a été forcé de suivre une route précisément inverse de celle qu'on s'était accordé jusque là à lui faire tenir. Cette péripétie, en détruisant le prestige de son antiquité, lui a fait perdre la plus grande partie de son importance et de son intérêt, parce qu'il reste une autorité muette dans la question de l'âge du monde. Si ce résultat n'apparaît pas à tous les yeux avec le même degré d'évidence, s'il existe des esprits qui ne puissent se détacher de cette idée de haute vieillesse et d'origine fantastique dont on avait jusqu'ici gratifié le zodiaque, libre à eux de rester fidèles à ce système. Nous leur offrons jusqu'à 6000 ans d'antiquité, si ce chiffre peut les satisfaire; et j'avoue que je ne me suis pas détaché sans peine de la foi au zodiaque antédiluvien. Dans tous les cas, l'autorité biblique est hors d'atteinte; et vraiment c'est merveille de voir comme elle se joue des passions des hommes et de leurs systèmes. Chaque système passe à son tour, étouffé sous les huées du système qui lui succède; il passe, après avoir vécu un siècle, un lustre, un seul jour peut-être. Or, voilà plus de 3000 ans que notre Écriture parle et jette ses révélations au monde. Trente-trois siècles ici-bas! N'est-ce pas là le caractère et le sceau de l'éternité?

L. DESDOUITS,
 Professeur de physique au collège Stanislas.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE LA RUSSIE.

QUATRIÈME LEÇON (1).

Route de Kijov à Moskou. — Impressions de voyage, descriptions de villes et de monumens religieux.

C'est avec regret que je quitte *Kijov* pour m'enfoncer dans la Russie. Pleine de charme, de poésie et de silence, cette ville est pour moi comme le seuil de l'Orient, comme l'aube mystérieuse d'un nouveau jour dont mes yeux cherchent le midi. Le voyageur assez heureux pour avoir déjà vu le Nil, le Liban, l'Ararat, Jérusalem, ne voit dans les scènes kijoviennes, que le complément, la fin d'une imitation depuis long-temps commencée. Pour moi, au contraire, elles ont été l'entrée dans le monde merveilleux de l'Asie, le premier pas dans le labyrinthe de ses symboles et de ses croyances. Ce n'est pas en vain que l'*Oukraine* était appelée *Grikia*, la Grèce chez les Varèghes et les Scandinaves : elle porte vraiment tous les caractères autrefois propres à cette terre médiatrice. Destinée à être une des barrières de l'éternel combat russe et polonais, combat de l'esprit contre la lettre, de la liberté progressive contre l'immobile orthodoxie, *Kijov* n'est qu'à moitié oriental : ses monumens luttent à demi vaincus contre l'action de l'Occident. La Russie, qui ne faisait que naître à l'époque où cette ville florissait, chancela devant sa puissante rivale; les sobors kijoviens sont presque des basiliques latino-polonaises; une foule de détails s'y présentent tout-à-fait romains. Le caractère végétal de l'architecture d'Asie y cède le pas au style rationnel et mathématique de l'architecture occidentale. Plus loin seulement, à Moskou, la Russie triomphe : pleines du principe asiatique, les cathédrales moskovites

diffèrent essentiellement de leurs sœurs d'Oukraine. Elles sont plus rétrécies, mais plus naïves, plus originales; le végétal et le polychrome y dominant, là règne le mystérieux, là le peuple est en dehors du culte, là il ne peut plus s'asseoir au temple, ni chanter à pleine voix comme à *Kijov*.

Je suis triste en m'éloignant de la paisible et hospitalière Oukraine, car tout le monde me répète que je ne trouverai plus un peuple pareil. Bons Malo-Russes! J'ai passé chez eux de si beaux jours à me faire raconter leurs légendes, à rédiger leur histoire; logé chez les simples *moujik* dans les céliénies ou villages, aux huttes peintes en vert et rangées autour d'une église rouge, j'assistais le soir à leurs jeux, et le dimanche à leurs danses nationales. Maintenant je leur ai dit adieu. Je remonte quelque temps le *fleuve des déserts* (Borysthène) avant de le quitter pour toujours. Ses rives ont quelque chose de solennel et de grand. Car depuis les rois *Piasts* jusqu'à Napoléon, elles ont constamment servi de théâtre à des événemens terribles; *Perejaslav* est derrière moi, *Pultava* et les marais du *Prouth* sont à ma gauche; *Smolensk* est là-haut. Comme le *Klin* a été constamment le champ de bataille entre les deux principes opposés des nations latines et des nations germaniques, de même le Dnièpre a vu sans cesse lutter les deux représentans slaves de l'Orient et de l'Occident, la Russie et la Pologne; son cours participe en quelque sorte du caractère héroïque de ses habitans. Comme l'indomptable Danube il ne souffre sur ses ondes que des ponts flottans de bateaux. Adieu donc, torrent des foibets! Voilà les plaines sans arbres qui s'ouvrent devant moi, pour ne plus cesser jusqu'à Moskou.

Entre cette capitale et *Kijov* l'espace

(1) Voir la 5^e leç., n^o 48, t. VIII, p. 425.

est de plusieurs centaines de lieues, et pourtant on ne trouve sur la route que trois grandes villes : *Néguine* la Kosake, *Orel* et *Toula*. Rien de monotone et de prosaïque comme ces plaines, presque inhabitées, malgré leur fécondité, et sans nul accident d'art ou de nature. Mais elles sont pleines de souvenirs, vagues, il est vrai, comme la steppe même. Dans ces solitudes fatales, où erraient jadis les hordes des *Polovtzi*, a eu lieu la grande déroute d'*Tgor*, catastrophe qui a fait naître la plus ancienne épopée russe, dont de précieux fragments subsistent. Ils peignent la douleur des Kijoviens en apprenant cette défaite causée par la témérité d'un jeune chef. Ainsi Auguste et les Romains pleurent les légions détruites de l'imprudent Varus.

Je chevauche des jours et des jours ; tout ce que je trouve à noter dans ce vide universel, ce sont les buttes funéraires d'anciens khans ignorés, et les moulins des Malo-Russes, avec leurs sept ou huit ailes de bois de bouleau, que fait tourner par secousses le vent violent des steppes.

Me voici à *Néguine* sur l'Oster, une des quatre forteresses que les Kosaks livrèrent aux Russes pour gage de leur fidélité quand ils quittèrent les Polonais. Quoique démantelée, elle est encore ceinte de douves et de restes de murailles. C'est la ville la mieux bâtie et une des plus commerçantes de la Malo-Russie, avec douze mille habitans, dont beaucoup de Grecs que l'on distingue à la beauté de leur type, mais aussi quantité de juifs, comme en Pologne, avec leur costume à part, qui frappe surtout pour la coiffure des femmes, et de riches Arméniens, « dont les spéculations embrassent l'Europe et l'Asie (1). »

Je laisse loin sur ma gauche l'antique cité de *Tchernigov*, chef-lieu de ce gouvernement. Jadis polonaise et florissante elle n'a plus aujourd'hui que 7,500 habitans. « Son rempart, dit M. Schuitzler (2). « a été converti en promenade; elle existait déjà du temps d'*Oleg* et son origine semble aussi ancienne que celle de « *Kief*. » Son sobor, copie de la Sophie

de Bysance, remonte à l'an 1024, où le fonda *Mstislav*, prince de *Tmontarakan*, dont il a conservé les os. Ses tribunes aériennes, jadis réservées aux femmes, rappellent le temps où les hommes seuls pouvaient se tenir dans les nefs (1). Cette ville sur la *Dessna* doit être beaucoup plus curieuse que *Néguine*. Quels regrets on éprouve d'être obligé de passer outre, devant des lieux célèbres, sans pouvoir s'arrêter ! J'avais moins vivement regretté en quittant Kijöv, de ne pas visiter *Poltava* et son monument du grand tsar sur le célèbre champ de bataille de Charles XII et de Pierre I^{er} (2). Les victoires par l'épée retentissent peu dans mon âme ; d'ailleurs *Poltava* bâtie par les Kosaks, n'est, dit-on, qu'une ville militaire en bois, à longues lignes droites, et à rues froidement alignées comme les baraques d'un camp. *Perejaslav*, sur l'*Alta*, peu éloignée, conserve encore, dit M. Páris (3), une chapelle qui fut bâtie au temps de *Sviatopolk*, sur l'emplacement où ce traître assassina son frère *Boris*. Cette place fameuse dès le temps d'*Oleg*, brille dans les ballades populaires comme le théâtre du duel entre un géant *Petchenéghe* et *Vsesmovitch*, le Samson russe du règne de saint Vladimir. La riche *Perejaslav* fut dépouillée par Kijöv, qui le fut à son tour par Vladimir et *Souzdal*, également déchues aujourd'hui. Du nom de Vladimir, il y a deux villes, l'une en Volhynie, peu distante de Kijöv, l'autre à quarante lieues au-delà de *Moskou*, avec un vieux sobor sur une colline orné d'antiques armures, de costumes et de trophées. De ces deux villes dont chacune reconnaît pour fondateur le petit-fils d'*Olga*, la dernière et la plus peuplée est réduite à quatre mille âmes, *Souzdal* sur la *Kamenka* n'en a plus que trois mille. Néanmoins ce fut une des plus célèbres cités de la vieille Russie ; son *Kremle*, et l'*Ouspenski* sobor qu'il renferme, montrent une inscription qui les ferait remonter à Vladimir le grand, apôtre présumé de ces régions. Mais je reviens à mon voyage.

(1) Schuitzler, *ib.*

(2) « Cet obélisque est plus remarquable que celui de Louqsor, » dit Schuitzler.

(3) Páris, notes sur *Nestor*.

(1) La Russie.

(2) *Id. ibid.*

Voici *Baturine* sur le *Seim*, jadis ville forte, fondée et nommée par *Battori*, roi de Pologne, et qui servait de résidence aux atamans du dix-septième siècle : ce n'est plus qu'un long et sale village, auquel les statistiques donnent à tort cinq mille habitans et que domine sur sa colline le grand château *Rasoumovski*, dont la renommée de beauté n'est guère méritée. *Novgorod-Severski*, petite ville de paysans, comme toutes celles qui se rencontreront désormais sur ma route, dut être une des barrières de l'ancienne *Séverie*, principauté slave dont *Tchernigov*, qui est à 174 verstes d'ici, était la capitale. Qu'est-il resté des Slaves sévériens ou septentrionaux ? Ce qu'on sait, c'est qu'ils faisaient la transition des Kijoviens aux Tatars, comme leur pays fait encore celle de l'Oukraine à la Moskovie. Mais les paysans y ont toujours les mœurs malo-russes.

Enfin je sentis que j'entrais sur les terres d'un nouveau peuple : l'esclavage devint plus intense, les Juifs cessèrent tout-à-coup. Au lieu des trois coupoles d'Oukraine, les églises en portèrent cinq ; le dialecte même changea ; il devint plus guttural, se servant toujours moins des consonnes sonores : la langue des grands russes commençait. *Orel* et *Koursk*, jadis villes de la petite Russie, sont maintenant enclavés dans la grande ; aussi l'esclavage y est devenu énorme. Le gouvernement d'*Orel* n'a que cinq cent mille paysans libres sur six cent soixante-douze mille esclaves des particuliers, et deux cent quatre-vingt-quinze mille paysans de la couronne (1). *Orel*, ville assez récente divisée en trois quartiers, comptait en 1783 quinze mille habitans, mais elle en a aujourd'hui le double, grâce à sa position qui en fait le dépôt des approvisionnemens que Moskou tire du midi. Au fond pourtant ce n'est qu'un énorme village, épars sur de nombreuses collines. Dans beaucoup de rues l'herbe croît comme en plein champ. On y voit deux cathédrales sur une hauteur qui domine la cité ; la plus remarquable est l'ancienne *Staraja*, sobor dédié aux martyrs *Boris* et *Khleb*, et situé hors de la

ville comme la *Sophie* de Kijov et de *Novgorod*, comme jadis le temple de Salomon et tant d'autres. De sa colline très haute elle domine la ville et la rivière d'*Oka*, qu'il faut franchir pour y arriver. Au fond d'une vaste place ou prairie, extrêmement petit, obscur et délaissé, ce sobor précédé d'un trapèze étroit, n'a qu'une seule coupole, portée à l'extérieur par quatre pignons triangulaires, qu'on retrouve à toutes les vieilles églises russes : à saint *Jean* du *Kremle*, à *Moskou*, à *Troitsa*, et dans beaucoup de *Tserkôvs* même récentes de la petite Russie, restée plus fidèle aux traditions premières. L'intérieur offre quatre bras de croix à voûtes très basses, et jaillissant de la coupole, l'un occupé par l'antique iconostase, l'autre par la nef centrale ; les deux latéraux par deux iconostases secondaires, où l'on voit peintes sur de petits champs séparés tous les détails de la légende des deux frères martyrs. Les portes saintes sont gardées par les archanges de la guerre et de la paix, *Michel* et *Raphaël*, tous deux en chevaliers armés de la lance ; car les anges apparaissent ordinairement comme des guerriers célestes dans le culte tout militaire de la Russie. La coupole, octogone jusqu'au sommet, est curieuse en ce que ses quatre piliers sont doubles, et s'unissent en haut par des arcs surbaissés, quatre grands et quatre petits, forme qui ne se rencontre pas même dans les plus anciennes *Sophies*.

Le nouveau sobor récemment bâti sur la même hauteur et tout près de l'ancien est un temple blanc dans le style élégamment froid de ceux de Pétersbourg. Ce monument à la grecque, d'un caractère tout profane, exhaussé sur une *area*, avec des marches, entouré d'un vaste pré vert, est surmonté d'une belle coupole latine, d'où sortent les quatre bras égaux et courts de la croix orientale, terminée par autant de blanches facades, dont trois à brillantes colonnes, sous un fronton en triangle abaissé ; la quatrième est l'abside, saillie arrondie du sanctuaire. Au pied de ce coteau s'étend la ville séparée en deux par le fleuve et un pont autour duquel est le bazar, avec plusieurs églises dont trois se touchent. Une foule prodigieuse de peintures, la plupart sur bois,

(1) Schuitzler, *ib.*

y est entassée : j'en ai remarqué deux représentant, l'une l'histoire d'Elie en différentes scènes, depuis sa prière au désert, dans une grande caverne qui occupe démesurée le centre du tableau, jusqu'à son assomption dans le char de feu ; l'autre une madone avec l'enfant, assise dans un calice, comme Isis et Horus dans le calice de Lotos. Le pied de cette vaste coupe pose dans la piscine de la grâce d'où l'eau jaillit par de nombreux canaux. Evêques, prêtres, religieuses, moines, soldats viennent y puiser, et en portent de pleines amphores, aux malades, aux estropiés, aux mourans qu'on apporte de toutes parts. A la façade d'une nouvelle église qu'on bâtit près du bazar, j'ai vu peindre un grand crucifiement de J.-C. entre Marie et Jean, les deux guerriers et le soleil et la lune à tête humaine radiée. Type, expression, couleur, tout y était tellement bysantin qu'on aurait pu croire cette peinture du onzième siècle, sans l'échafaudage de l'artiste. C'est à ce point que l'art languit, immobile et captif, dans les provinces de Russie.

Deux jours me conduisirent d'Orel à la ville de *Toula*, fameuse pour sa manufacture d'armes et de lances, la plus florissante de tout l'empire : par un singulier rapprochement, *toul* en slavon veut dire *carquois*. Sans parler des villes qui portent ce nom en France, il y en a sur le Danube autrichien et ailleurs, qui semblent aussi d'origine slave. Quoiqu'il en soit, *Toula* a le même air champêtre que la plupart des villes russes. Bâtie en bois comme *Orel*, au sein d'une vaste plaine nue, elle n'a de remarquable que son petit *Kremle*, assis, pour ainsi dire, dans un marais, avec des fossés, des remparts, des créneaux, absolument modelés sur ceux du *kremle* moskovite. De ses quatre portes, situées à égale distance entre elles, trois regardent la ville ; la dernière s'ouvre sur la steppe, où l'on voit filer au loin les caravanes de charriots. L'intérieur de cette forteresse sainte, profané, il est vrai, par des rangées de boutiques, présente au centre de sa grande place vi le grand *Sobor*, beaucoup plus imposant que la cathédrale d'*Orel*, et complètement dans le style hiératique russe. C'est un carré cubique surhaussé,

à cinq coupoles bulbeuses, peint de diverses couleurs, avec des fenêtres à colonnes dont des cubes et des bosses sèment le fût écrasé et polychrome. La porte d'entrée pose sur deux grandes colonnes de même style, à chapiteaux formés d'un fond blanc sur lequel un pélican rouge se déchire les entrailles, symbole remarquable sur un monument tout moderne, mais copié évidemment d'un plus ancien. A l'intérieur, la coupole du centre, haute et bien éclairée, la seule ouverte, suivant l'usage, est remplie d'icônes colossales, tandis qu'aux murs de la nef se déroulent les sept conciles, chacun avec son empereur. Voûtes, piliers, pendentifs, il n'y a pas un pied d'espace qui soit sans peintures. Le clocher, isolé dans un coin de la place, n'est, suivant l'usage, qu'un entassement disgracieux d'étages superposés. Construite en 1509 par le grand prince *Vasili Ivanovitch*, *Toula* avait trente-cinq mille habitans, avant l'incendie de 1834, qui y détruisit douze cents mai-
so

Cependant j'approchais de *Moskou*. Je laissai sur ma gauche la vieille *Kalouga*, aux rues tortueuses, avec vingt-cinq mille habitans, « une des villes, dit *Schuitzler*, les plus commerçantes de l'empire, divisée en trois quartiers séparés et de dix verstes de circonférence... ; elle est à cent soixante-huit verstes de *Moskou*. Dans ses environs, les pèlerins vont visiter le tombeau du thaumatuge *Tikhou*, près du couvent de Saint-Laurent. La Russie est remplie de pareils lieux de pèlerinage dont les principaux sont *Kijöv* et *Troïtsa*. Presque chaque jour je rencontrais sur ma route des troupes de *Moskovites* qui se rendaient à quelques uns de ces lieux sacrés, en priant tout le long du chemin. Ils venaient de *Nijni*, de *Tver*, de *Kasan*, d'*Iaroslav*, roulant dans la *polé* sans bornes, vers un but que souvent ils n'atteindront qu'après un

(1) De la fabrique d'armes de *Toula*, fondée par Pierre-le-Grand, il existe une intéressante description par *Hamel* (*Opisanie Tauskavo Oroujeinavo zavoda*, in-4^o. *Moskou*, 1826), dont les données semblent « marquées au coin de l'exagération si commune à tous les écrivains russes, » dit *M. Schuitzler* lui-même, qui évalue à 25 mille le nombre des sabres, et à 80 mille celui des fusils que *Toula* fournit par an.

mois de marche, sans autre nourriture que ce que leur donnent les fidèles : ainsi l'exige leur vœu. Mais la Madone et l'image de leur patron, suspendue à leur cou, les soutiennent. La plupart vont à *Kijöv*, cette Mecque de l'empire, que tout pieux Moskovite doit voir avant de mourir, chantant leurs cantiques slaves à la gloire du *Petchersk*, tombe et berceau de leurs prophètes, et qui est pour eux ce qu'est Lorette pour l'Italie, Jérusalem pour toute la chrétienté ; ils vont ainsi gaiement à trois cents lieues de leurs foyers, comme le Bas-Breton irait à Sainte-Anne, ou l'Autrichien à Maria-Zell. Tels sont les Slaves et leurs voyages.

Je regrettai de n'avoir pu visiter, près de *Kalouga*, le champ de bataille de *Malo-Jaroslavets*, où le 24 octobre 1812, dix-huit mille Français combattirent cinquante mille Russes et laissèrent la victoire indécise. Enfin je quittai le triste et aride gouvernement de *Toula*, où le grand nombre des fabriques ne fait qu'augmenter celui des esclaves, puisqu'il y en a sept cent cinquante mille aux mains des particuliers, plus cent trente-huit mille serfs de la couronne. A ce côté des ombres, la civilisation n'oppose pour contre-poids que dix-huit cents paysans libres, et trente-neuf mille marchands, artisans et bourgeois. Je suis donc ici au fond de la Russie-Noire. Les deux gouvernements voisins de *Tambov* et de *Riasàn* ne sont guère plus favorisés. Ce dernier, quoique très industriel, ne compte que quatre mille paysans libres et trente-deux mille bourgeois ou marchands, sur six cent quatre-vingt-six mille esclaves, et deux cent cinquante-quatre mille serfs de la couronne. *Riasàn*, le chef-lien, sur un bras de l'*Oka*, à cent quatre-vingt-dix verstes de *Moskou*, n'a que neuf mille habitans ; mais la longue ville de bois, *Tambov*, en a vingt un mille, sans être pour cela plus remarquable.

Du reste, ces villes sont loin de la route

que j'ai suivie pour me rendre à *Serpoukhov*, qui est la dernière villette de ce côté, avant la capitale moskovite. Sur tout l'espace de *Kijöv* à *Moskou*, je n'ai donc rencontré que trois cités qui méritent ce nom, *Néjine*, *Orel* et *Toula* ; encore n'est-ce au fond que de gros villages. Après avoir souffert, pour arriver en *Onkraine*, des affreuses pluies d'automne, j'avais à souffrir encore davantage des premiers froids de septembre aux approches de la Moskovie. L'horrible saleté des auberges me forçait à dormir en plein air, enveloppé de mon manteau fourré : je me réveillais quelquefois le matin avec une guirlande de glaçons à ma chevelure. Secouant les franges en cristaux de mon manteau, mon *izvos-tchik* me demandait avec un sourire si j'avais dormi chaudement ? Feignant une stoïque indifférence, je lui répondais comme un slave d'Orient lorsqu'il affirme : *Slava Begou, Gloire à Dieu !* et nous repartions, guidés par les dernières étoiles de la nuit. Il faut observer cependant que cette manière de coucher l'été sur la terre des steppes marécageuses engendre absolument les mêmes fièvres que dans les Marais Pontins : quoique plus froide, la *Kibitke* est plus saine. La musique des corbeaux nous saluait dans ces plaines avec le soleil levant. Il est incompréhensible quelle quantité de ces animaux remplit la Moskovie en toute saison ; leurs impurs essaims luttent pour le nombre avec ceux des saintes colombes, si chères à l'orthodoxe. Ces troupes d'oiseaux étaient les seuls objets qui animassent l'uniformité des campagnes. Pour faire diversion à cet assommant ennui, j'avais heureusement des livres d'archéologie slave : j'y cherchais l'origine de cette singulière nation russe, que Dieu semble avoir prédestinée ou à tant de bien ou à tant de mal.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

DE LA COSMOGONIE DE MOÏSE,

A PROPOS DE QUELQUES OUVRAGES NOUVEAUX SUR LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE, LES SCIENCES NATURELLES ET LA LINGUISTIQUE.

DEUXIÈME ARTICLE (I).

C'est un double malheur que les hommes versés dans les sciences physiques soient le plus souvent dépourvus d'érudition, et que la plupart des érudits ne connaissent guère que de nom les sciences naturelles. En marchant isolées l'une de l'autre, l'érudition et la science peuvent laisser leurs adeptes faibles contre les conseils de l'orgueil, désarmés contre les attaques du doute impie. Mais il nous semble impossible que celui qui possède le double avantage de pouvoir consulter les siècles passés et interroger les faits de la création; de pouvoir puiser des lumières dans l'histoire et dans la nature; de pouvoir contrôler les traditions humaines par les témoignages que rendent la terre et le ciel à ceux qui leur font appel, et comparer ces témoignages aux dépositions de nos devanciers; il nous semble impossible, disons-nous, que l'on ne soit pas humble et par conséquent propre à parvenir à la vérité, si l'on fait marcher de front dans ses études l'érudition et la science. L'érudit nie la vérité ou la met en doute, parce qu'il ignore tel résultat obtenu par la science, qui lui ferait rétracter sa négation ou résoudre le problème cause de ses doutes. Le savant affirme l'erreur ou balance entre deux probabilités, parce qu'il ne connaît pas tel fait historique, dont l'authenticité le forcerait à se donner un démenti à lui-même ou à sortir de ses hésitations.

La science et l'érudition se critiquent mutuellement, et c'est pour cela que nous voudrions les voir inséparables. Ce contrôle réciproque ralentirait leur marche, il est vrai, mais cette lenteur, bien loin de retarder leurs progrès, ne ferait que les hâter, car le progrès ce n'est pas tant la marche précipitée en avant, que la marche constante et sûre, quelque lente qu'elle soit. Le progrès s'arrête où l'erreux commence; car hors de la vérité il n'y a que mouvement négatif, résultat stérile, affirmation passive, morte.

Mais l'esprit humain ne peut pas tout embrasser; il faut qu'il se jette dans une spécialité, s'il veut faire de véritables conquêtes dans le domaine de l'inconnu.

Nous nous garderons bien de dire le contraire. Mais autre chose est de convenir de l'utilité pour l'homme de se livrer à des études spéciales, et de reconnaître qu'une étude spéciale puisse fournir un *criterium absolu* pour découvrir la vérité ou l'erreur, puisse donner un droit *universel* d'affirmation ou de négation.

L'homme est faillible, et les sciences humaines ne le seraient pas! Les sciences humaines sont imparfaites, et l'homme, à qui les sciences servent de flambeau, croirait pouvoir dire oui ou non envers tout ou contre tout, sur la seule garantie de cette lumière incertaine! Non: une pareille voie de procéder n'est pas logique; la raison la réprouve, l'absurde la réclame. L'effet et la cause doivent être proportionnés, le but et les moyens doi-

(1) Voir le 1^{er} dans le n^o 43, tome VIII, p. 192.

vent être dans des conditions relatives; il est donc vrai de dire que l'homme s'appuyant sur une science n'aura que la force de cette science, que l'homme prononçant d'après les principes d'une science, son jugement ne sera pas plus infaillible que les principes de cette science.

Mais si, d'un côté, les sciences humaines se critiquent et se contrôlent mutuellement, et si, de l'autre, elles sont toutes plus ou moins imparfaites, plus ou moins sujettes à des déductions fallacieuses, il est certain, d'abord, que la critique et le contrôle que les connaissances humaines exercent les unes sur les autres les protègent d'autant plus contre l'erreur, qu'ils sont plus nombreux et plus complets, et ensuite que, malgré cette critique et ce contrôle, les sciences humaines ne seront jamais vraies dans toutes leurs affirmations, puisqu'étant toutes incertaines, leur ensemble ne peut pas donner la certitude absolue pour résultat.

Quelque incontestables que soient ces principes, quelque grande que soit la facilité avec laquelle ils se présentent à tous les esprits, il n'en est cependant pas de plus méconnus dans la pratique et surtout dans les livres où il s'agit de science ou d'érudition.

Jetons, en effet, un coup d'œil sur les livres de cette espèce, du point de vue où nous nous sommes placés dans notre premier article, et nous verrons clairement, que le savant ou l'érudit, qui se prononce contre les faits ou les inductions génésiaques, non seulement ne soumet ses jugemens qu'à l'épreuve des études spéciales qui les lui ont dictés, mais, de plus, décide *a priori* que les principes de ses connaissances sont certains et qu'il en fait une application absolument juste et complète, c'est-à-dire qu'il se donne un brevet d'infailibilité.

Les sciences procèdent par données ou par hypothèses, et les témoignages sur lesquels s'appuie l'histoire, écrits, monumens ou traditions, ou bien sont eux-mêmes des données, ou bien servent de base à des hypothèses. Les faits, étant ce qu'il y a de plus positif, n'ont rien au-dessus d'eux, c'est-à-dire, peuvent, quand leur authenticité est certaine, résister à tout ce qui n'est que déduction,

induction ou hypothèse, parce qu'il n'y a rien de plus réel que la réalité.

Il résulte de là, et nécessairement, que les vérités métaphysiques ou mathématiques des sciences ne peuvent rien contre les vérités de fait de l'histoire.

Or, si les sciences, dans ce qu'elles ont de plus fort, de plus positif, n'ont pas d'autre valeur que de pouvoir s'accorder avec les faits vrais, nous avons le droit de dire qu'à plus forte raison ne sont-elles pas au-dessus de ces faits, dans ce qu'elles ont de plus faible, c'est-à-dire les systèmes.

La réalité étant au-dessus de toutes les hypothèses, puisque la réalité affirme son être, tandis que l'hypothèse ne fait que supposer le sien, ce n'est pas être logicien, mais sophiste absurde, que de nier des faits accomplis, par des théories que l'on prétend leur être contraires.

— Les sciences n'ont-elles pas des faits aussi bien que l'histoire? N'y a-t-il pas des systèmes dans l'histoire comme dans les sciences?

— D'accord; mais les faits ne peuvent être combattus que par les faits; les systèmes ne doivent avoir de force que pour combattre les systèmes.

Dans la question qui nous occupe, sont-ce les faits qui sont en présence des faits? non. Sont-ce des systèmes en lutte contre des systèmes? bien moins encore.

Avant d'aller plus loin, constatons donc bien que, sous le rapport de leurs systèmes, les sciences et l'histoire vivent dans une paix complète, car, cette neutralité réciproque étant reconnue, il nous sera plus facile de montrer que l'opposition, que l'on prétend établir entre les faits génésiaques et les sciences, ne repose que sur des données hypothétiques.

L'histoire se divise aujourd'hui en trois grands systèmes, dont Vico, Bossuet et Herder sont les plus illustres représentans. La voie synthétique est également suivie dans ces trois modes de constater les faits, et, par conséquent, le spectacle et la généralisation des événemens humains sont en même temps le point de départ et le but des historiens qui suivent ces systèmes, c'est-à-dire que ces

historiens émettent à priori une vérité qui doit ressortir de l'ensemble des événemens humains et écrivent ces événemens de manière à prouver qu'en effet ils ont pour conséquence la vérité qu'ils ont émise. Ainsi, d'après la loi historique de Vico, les peuples se développent d'après certains principes éternels de la propriété, de la famille et des gouvernemens : dans l'école de Bossuet, les faits humains se déduisent les uns des autres selon un ordre providentiel, qui pousse le monde vers les destinées qu'il doit atteindre : le système de Herder participe de ces deux théories et les résume dans une compréhension plus vaste, sous le nom de progrès graduel et de perfectibilité. L'école historique, sortie du saint-simonisme, n'est, comme on le voit, qu'un pâle reflet de l'illustre philosophe saxon.

Nous ne disons rien des écoles chronologique, narrative et critique, car ces trois manières d'envisager l'histoire et de l'écrire constituent des méthodes, plutôt qu'elles ne forment des systèmes véritables.

De l'histoire passons aux sciences, et nous verrons l'hypothèse y jouer un rôle bien plus large et plus fréquent encore.

La géologie, par exemple, cette science née d'hier, et qui a voulu un instant faire table rase dans la chronologie, l'histoire, les traditions universelles, l'astronomie, l'ethnographie, etc. etc. : la géologie, dans ce qu'elle a de scientifique, ne repose-t-elle pas sur des conjectures, uniquement sur des conjectures? Les *neptuniens*, qui nous représentent d'abord les éléments de la terre en fusion et nous les montrent ensuite se combinant par voie de cristallisation, basent-ils leur théorie sur quelque chose de réel? non, mais sur l'analogie chimique, analogie, de leur propre aveu, incomplète, éloignée, fautive sous plusieurs rapports. Donc, il n'y a point ici fait, mais simplement hypothèse. Voulez-vous croire, avec les *plutoniens*, à l'incandescence originelle du globe, préférez-vous le feu à l'eau? hélas! ce n'est qu'une hypothèse que vous échangerez pour une hypothèse. Et la fameuse découverte zoogéologique, et l'école Cuvier, sera-t-elle au moins une conception scientifique ne

s'appuyant uniquement que sur la logique des faits? pas davantage : la réalité des fossiles demeure, mais le système qui s'en était fait un point d'appui secondaire, s'écroule de toutes parts, n'est plus soutenu que par la reconnaissance et ce dernier respect qui retarde la chute de ce qui a porté un grand nom. Il en devait être ainsi des nombreux cataclysmes-Cuvier ; car les hypothèses, quelque poétiques qu'elles soient, n'ont ni principe de force, ni droit de vie : demandez-le plutôt aux élèves de M. Elie de Beaumont. — Il n'y a qu'un seul principe fondamental qui soit vrai en géologie, vous diront-ils : le principe des *soulèvements*.

Les soulèvements! quel grand mot, et que son histoire a éprouvé des vicissitudes d'humiliation et de gloire, depuis que Sténon le proclama en 1667, et depuis même que de Saussure et de Luc le répétèrent! Il était réservé à M. Elie de Beaumont de le faire redire par de nombreux échos, tant il est vrai que, dans les sciences comme dans les lettres, il y des Ennius, dont les perles peuvent être repolies. Malheureusement la perle de Sténon, si ingénieusement facetée par le talent incontestable de M. E. de Beaumont, n'a eu qu'un éclat bien passager! Il y a bien encore quelques bravos autour des chaires du savant professeur ; mais nous sommes bien sûrs, qu'au milieu de ces bravos, il se rappelle le volatile de notre fabuliste et le parodie, en disant : un grain d'encens de la part de Lyell, de Conybeare, de Saigey, de Passini, de Keferstein, de Boué, de Sedgwick, etc., ferait bien mieux mon affaire! Et pourtant ces savans géologues n'ont eu besoin pour ruiner complètement le système de M. de Beaumont que de se servir de raisons hypothétiques, c'est-à-dire d'opposer système à système!

Mais parce que la théorie géologique de M. de Beaumont avec les 75,000 ans d'âge, qui lui semblaient même insuffisans pour la terre, rejoint tout doucement sa célèbre devancière, la zoogéologie, ce n'est pas à dire pour cela que nous resterons sans système. Voici en effet venir ou revenir à petit pas l'école des *affaissemens*... respect à la vieillisse! La théorie des *affaissemens* fut

une connaissance de Pline le naturaliste et même d'Ocellus le pythagoricien (1) ; car le moine qui nous a retrouvé ce dernier auteur a oublié, pour la gloire des géologues de notre âge, d'effacer le malheureux passage, qui parle des affaissements, pour expliquer la cause des montagnes et des vallées, ces robosités et ces cicatrices, dit-il, qui donnent tant de grâces à notre terre.

Nous ne dirons rien des hypothèses astronomiques, si nombreuses, que probablement M. Bouvard n'a pas encore pu en donner la nomenclature à M. Arago. Aussi bien ce silence ne nous coûte-t-il rien, puisque les directeurs du *Télescope* paraissent avoir désespéré de trouver dans la marche des astres des raisons pour combattre la parole inspirée par celui qui gouverne le ciel et la terre.

Les systèmes physiologiques ne sont guère moins nombreux : mais à quel bon les énumérer ? Est-il si mince écrivain, si petit professeur, si imberbe écologiste qui ne se fasse une théorie qui lui soit plus ou moins propre ? Tel ne voit que la taille pour signe caractéristique des espèces, tel que les cheveux, tel que l'angle facial, tel que la couleur, tel que la nuance, tel que le crâne, tel que les ongles, etc., etc. — Et la voix ? système homérique et aristotélicien : où serait le progrès, si l'on tournait dans le cercle classique ? — Et la raison ? — caractère typique du vieux temps mis au rebut, depuis que les uns ont été forcés par leur science de nous assimiler aux singes et aux chauves-souris et que les autres ont reconnu que la raison n'a rien de distinctif, attendu qu'elle appartient à différens degrés à tout ce qui a vie.

Suspendons maintenant cette nomenclature des systèmes, et reprenons la discussion au point où nous l'avons laissée.

Avant d'aller plus loin, avons-nous dit, constatons bien que, sous le rapport de leurs systèmes, les sciences et l'histoire vivent dans une paix complète : et, en effet, nous le demandons, quel conflit s'est jamais élevé entre les systèmes historiques et les systèmes scientifi-

ques ? Aucun : on ne nous en citera pas un seul.

Quand donc il s'élève une discussion entre l'histoire et les sciences, il y a fait d'un côté, et de l'autre supposition de fait, c'est-à-dire qu'il y a réalité d'une part, et de l'autre hypothèse. Bien entendu que la réalité ou l'hypothèse peuvent se trouver tantôt du côté de l'histoire, et tantôt du côté des sciences.

Le fait ne se supposant jamais, car alors il devient hypothèse, et l'hypothèse n'ayant jamais puissance absolue d'affirmation, car alors elle prend le nom de fait, il en résulte que l'historien doit faire abstraction de son système quand le savant ne lui oppose que des faits purs, et que le savant doit de même abandonner le terrain de ses théories quand l'historien le place en présence des événemens accomplis.

C'est là l'alphabet de la logique : car la thèse ne doit point servir de raison, la supposition ne peut pas être opposée à la réalité.

Mais, est-ce bien d'après ces principes que les adversaires de la cosmogonie de Moïse se conduisent ? Non, certes. Aux faits que leur présente la *Genèse*, ils opposent, non pas des faits, mais des hypothèses déduites de faits indirects, c'est-à-dire des conjectures qu'ils s'efforcent d'élever à l'état de faits.

Prenons pour premier exemple la nouveauté du monde, que nous affirmons avec nos livres saints, avec l'histoire et les traditions réelles de tous les peuples, avec la marche progressive des arts, des sciences et de la civilisation, avec les montagnes qui s'abaissent, les vallées qui se comblent, les collines qui sont mises à nu par les torrens, les volcans qui épuisent la terre de ses feux intérieurs, etc., etc. N'est-il pas vrai que celui qui nie scientifiquement cette nouveauté du monde ne commence pas par nier les faits d'après lesquels nous affirmons que le monde a des caractères de jeunesse ? N'est-il pas vrai que les savans ne nous opposent directement rien pour infirmer l'histoire, les traditions, les preuves tirées de fait de la marche ascendante des sciences, des arts, de la civilisation, etc. ?

Qu'on le remarque bien, il y a ici so-

(1) *Livre de l'Univers*, trad. par d'Argens, et dans les causes premières de Le Batteux.

phisme, manque à toutes les règles de la logique ; car la difficulté est évidemment tournée, laissée en arrière, comptée pour rien.

Nos adversaires, en effet, ne nous disent point : Voici des faits qui détruisent vos motifs de crédibilité ; mais voici des inductions tirées de faits qui les combattent, qui les rendent problématiques.

Eh ! Messieurs, quand nous affirmons la jeunesse du monde, nous ne nous fondons pas sur des inductions d'analogie, sur des rapports d'assimilation, mais sur des réalités directes, positives, présentes. La formation de vos terrains, les âges de vos couches géologiques sont-ils donc contre nous, parce que la première vous a fourni mille hypothèses et que vous faites autant de conjectures sur les seconds ? Vous disons-nous, quant aux terrains primitifs, que Dieu ne les ait pas constitués conformément aux lois de la chimie ? Vous faisons-nous un crime de chercher à surprendre par l'analyse le secret de cette formation ? Non ; et nous vous saurions même gré de trouver par vos théories atomiques comment se forme le grain de sable. Aussi bien pourriez-vous alors faire de la science avec plus de logique, puisque vous iriez du simple au composé ; aussi bien encore ne vous exposeriez-vous pas à vous faire dire que vous devriez bien passer quelques mystères au globe tout entier, puisque vous êtes forcés d'en reconnaître dans un grain de sable.

Quant aux âges de vos couches géologiques, pensez-vous que vos suppositions valent nos affirmations ? N'avons-nous pas le fait principal pour nous ; ne convenez-vous pas que la terre a été couverte par les eaux ? Vous n'admettez qu'un déluge, nous dites-vous, et nous trouvons des preuves d'un plus grand nombre. Comment les trouvez-vous, ces preuves ? Par voie de conjectures, de conjectures controversées, contestées par plusieurs d'entre vous. Une conjecture, mille conjectures, ne font point preuve ; elles ne permettent que le doute, s'il n'y a pas preuve contraire. Mais supposons que la preuve contraire n'existe pas ; combien voulez-vous que nous vous passions de déluges, car vous n'avez pas encore osé nous dire positivement combien

il vous en faut, ou plutôt nous ne savons pas lequel de vous a trouvé le nombre juste aux yeux du plus grand nombre d'entre vous. Voulez-vous que nous vous en passions deux ? Nous les avons, ou du moins il nous est permis de les supposer : nous avons le déluge universel de Noé et le déluge partiel de Josué, ou d'Ogygès, comme il vous plaira de l'appeler. Vous savez, en effet, qu'en vertu des lois de la physique, la rotation de la terre s'arrêtant, la mer dut rompre ses digues et envahir les continents. La parole de l'écrivain sacré (1) vous laisse-t-elle des doutes sur ce double jour de Josué ? Consultez les philosophes, les historiens et les poètes, gardiens des traditions populaires ; partout vous retrouverez que le déluge d'Ogygès ou de Josué a eu lieu par la cause physique dont parlent nos livres saints. Diodore de Sicile (2) est, sur ce sujet, d'accord avec Apollodore (3). Platon (4), rapportant la conversation des prêtres égyptiens avec Solon, leur attribue la même opinion sur ce déluge, qui n'était pas le premier, selon ces prêtres (5). Des Grecs, cette tradition était passée aux Latins, comme elle était passée des Égyptiens aux Grecs. Lucain (6) parle de ce phénomène absolument dans le même sens que la Bible ; il en est de même d'Ovide (7), de même de Pro-

(1) *Josué*, cap. x, v. 14. *Stetit itaque sol in medio cæli, et non festinavit occumbere spatio unius diei.* — *EccI. XLVI, v. 5* : *Et una dies facta est quasi duo.*

(2) *Biblioth. Hist.*

(3) *Id.*

(4) *Dans son Timée* : « Au-delà des colonnes d'Hercule, et à l'entrée de l'Océan Atlantique, se trouve un île bien plus grande que la Libye et l'Asie réunies ensemble. On la nommait Atlantique ; et elle était gouvernée par plusieurs rois très riches et très puissans. Un déluge, accompagné de tremblemens de terre, qui dura l'espace d'un jour et d'une nuit, engloutit toutes ces nations belliqueuses, et l'Atlantide elle-même fut abîmée sous les flots, et disparut. »

(5) *Idem, ibid.*

(6) *Phars.*, l. vi :

*Cessavère vices rerum, dilataque longâ
Hæsit nocte dies ; legi non paruit æther.*

(7) *Amor.*, l. i, eleg. 15 :

Ipse Deum genitor...

Commisit noctes in sua vota duæq.

perce (1), et les vieilles annales éthiopiennes (2) viennent se joindre à tous ces témoignages profanes, que complètent les livres sacrés de la Chine, avec leur second déluge de Tchouen-Yu. Maintenant, le déluge d'Ogygès se rapporte-t-il au temps de Josué? C'est un fait que l'histoire (3) ne nous permet pas de révoquer en doute.

Un troisième déluge paraît-il nécessaire à la science? Nous l'avons encore : c'est le séjour que les eaux de la création firent sur la terre, après que la parole divine lui eût donné l'existence et la forme.

Si trois cataclysmes n'étaient pas encore assez, nous ne dirions pas pour cela que la science est contre nous, puisque, selon la Genèse elle-même, les eaux, après que Dieu eut résolu de délivrer Noé, furent plusieurs mois à diminuer, et cette décroissance se fit avec un mouvement alternatif de retraite et d'invasion (4). Il est ainsi évident que cette sorte de grand flux et reflux put, dut peut-être laisser sur la terre des traces presque en tout semblables à celles de plusieurs déluges réels et distincts.

Ainsi les quatre grandes formations que présente la surface de la terre exigeassent-elles, pour être expliquées selon toute la rigueur scientifique, que l'on admit quatre déluges, ou actions en produisant les effets, ces quatre forces actives, nos livres saints permettent de les supposer : 1^o par les eaux qui enveloppaient la terre à peine sortie des mains du Créateur (5) ; 2^o par le déluge de Noé ; 3^o par le reflux des eaux décroissantes, et 4^o par le déluge de Josué.

Le séjour des eaux sur les divers étages géologiques, et le temps écoulé entre ces périodes diluviennes, servent encore de thème aux adversaires de la cosmogonie de Moïse ; mais, que dire de systèmes uniquement basés sur des hypothèses qui

(1) Lib. II, eleg. 22 :

Jupiter Alcmenæ geminos requieverat arctos
Et cælum noctu bis sine rege fuit.

(2) *Chronolog.* d'Axum, dont l'authenticité passe pour si respectable.

(3) Cedrenus *ex antiquis* ; Scaliger, sur *Eusèbe*.

(4) Gen., cap. VIII, v. 5 : *Reversæque sunt aquæ de terrâ, cunctæ et redemptæ.*

(5) Gen., c. I,

se combattent et se nient les unes les autres? N'est-ce pas assez de rappeler que, dès 1806, on comptait plus de *quatre-vingts* de ces systèmes anti-bibliques, et qu'en ce moment il n'est pas *une seule* de ces théories imaginaires qui ne paraisse insoutenable de tous points, absurde (1)? « Mais le temps, qui fait justice de tout ce qui n'est pas vérité, appesantit ses mains de fer sur ces ingénieuses et brillantes cosmogonies (2). » L'auteur auquel nous empruntons ces paroles ne se contente pas de signaler la ruine de tous ces prétendus dogmes scientifiques, mais trouve et reconnaît l'accord des textes sacrés avec les observations les plus sûres de la géologie (3). Un illustre Italien, le savant Brocchi (4), étonné de cette conformité des traditions divines et des progrès des sciences, l'appelle admirable, mystérieusement parfaite. Waller (5), Kirvan (6), Hensler (7), André (8), de Luc (9), Buckland (10), N. Boubée (11), le consciencieux M. Chaubard (12), l'illustre Ampère (13), etc., etc., ont reconnu avec la même bonne foi qu'on ne peut abandonner le texte biblique sans se mettre en opposition avec les lois les plus positives de la science géologique. Sauf quelques légers points secondaires et presque sans conséquence, les théories des Saussure, des Dolomieu, des Burnet, des Brongniart, des Cuvier, des de Humboldt, et d'autres que nous pourrions citer, sem-

(1) Voyez sur ce sujet : *Discorsi apologetici* di Fr. Duncan, colle note di Fortunato Zamboni ; le rapport de Cuvier à l'Institut, à la fin de la *Théorie de la surface actuelle de la terre*, par le père André (de Gy) ; — les *Conférences de M. de Frayssinous*, t. II.

(2) Demerson : *Géolog.* Avertiss.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 408, 461. Paris, 1829.

(4) *Conchiologia fossile subapennina*, Milano, 1814, l. I, p. 217 et suiv.

(5) *Della orig. del mondo*, etc., colle note di Batini.

(6) *Nuova teoria della terra*.

(7) *In geological essay*.

(8) *Théorie de la surface actuelle de la terre*.

(9) *Lettres sur l'Histoire physique de la terre*.

(10) *Vindiciæ geologicæ*.

(11) *Géologie élémentaire*.

(12) *Éléments de géologie, mis à la portée de tout le monde*.

(13) Dans le discours d'ouverture de son cours de physique au collège de France (1834), en faisant l'éloge des *Éléments de géologie de M. Chaubard*.

blent en quelque sorte puisées indirectement dans la Genèse, tant elles lui sont conformes dans ce qu'elles ont de vraiment scientifique.

Ainsi Cuvier, après avoir démontré qu'aucun fait ne peut être invoqué en faveur de la haute antiquité, qu'on a voulu attribuer à l'histoire du genre humain, dit qu'au contraire on est convaincu, par l'examen de la surface du globe, que nos sociétés sont nouvelles (1). « C'est un des résultats à la fois les mieux prouvés et les moins attendus de la saine géologie, résultat d'autant plus précieux qu'il lie d'une chaîne non interrompue l'histoire naturelle et l'histoire civile... Il pense donc, avec MM. de Luc et Dolomieu, que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de six mille ans, etc. (2). »

Pendant le même savant n'avait pas laissé de fournir des argumens anti-bibliques dans son système des inondations répétées, quoique ces argumens n'eussent quelque valeur que par l'adresse sophistique avec laquelle on en exagérait les conséquences.

Il n'est plus nécessaire de faire accorder la Bible avec les grands déplacements de la mer répétés; la physique et l'astronomie (3) semblent avoir prouvé avec la dernière évidence que la mer doit garder son équilibre et sa stabilité, en vertu d'une loi, d'une tendance nécessaire, fit-on abstraction de la parole : Tu viendras jusque là, et tu n'iras pas plus loin (4).

Du reste, Cuvier lui-même avait indirectement passé condamnation sur les cataclysmes successifs quand il avait dit : « Dans le plus grand nombre de nos ports, où l'on a tant d'intérêt à observer la hauteur de la mer, son niveau moyen est constant; il n'y a point d'abaissement universel, il n'y a point d'empiétement général (5). »

La théorie des déluges périodiques

n'appartient donc plus qu'à l'histoire des erreurs scientifiques, malgré les efforts que font encore pour la soutenir quelques hommes à qui manque le courage de la rétractation.

Nous n'avons ni la science qui pourrait nous rendre compétens pour démontrer *ex professo* tout ce que cette théorie présente de faux et souvent d'absurde, ni nous ne voulons essayer ici cette démonstration; il nous suffira de répéter sur ce sujet l'opinion du célèbre de Humboldt : « La géognosie POSITIVE, dit-il, ne prononce pas sur la nature de ces liquides, dans lesquels, dit-on, les dépôts se sont formés, sur ces eaux que la géologie HYPOTHÉTIQUE fait arriver marée par marée sur un même point du globe (1). »

Mais, dire au monde savant qu'il se trompe, sans substituer une nouvelle théorie à celle que l'on condamne, n'est-ce pas oublier qu'il a pour maxime que la nature n'a point de secrets impénétrables? Lui dire qu'il n'a pas trouvé la vraie raison de tout, et avouer qu'on l'ignore soi-même, n'est-ce pas déclarer que la science de Dieu est plus profonde que la science de l'homme? N'est-ce pas rappeler qu'il y a des mystères, même dans ce que nos yeux peuvent voir et que nos mains peuvent toucher? Oui, sans doute; mais nous ne sommes pas le premier qui faisons cet aveu. L'illustre Playfer a dit avant nous : « Le géologue se trompe extrêmement sur l'objet de sa science et sur les bornes de sa conception quand il croit devoir expliquer les moyens qui sont employés par la sagesse infinie pour établir les lois qui gouvernent maintenant l'univers. »

Le récit de Moïse n'a donc rien à redouter de la géologie, qui ne fait du reste que rendre hommage à l'histoire et à la tradition universelle, en reconnaissant que les divers phénomènes que présente notre globe ne sont pas dus aux empiétemens successifs de la mer, mais à une invasion subite et universelle.

Consultez, en effet, les annales et les souvenirs traditionnels des plus anciens peuples, et vous verrez que le fait du

(1) *Discours sur les révolutions du globe.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) La Place, *Système du monde*, chap. XII.

(4) Job, XXXVIII, v. 2.

(5) *Discours sur les révolutions du globe.*

(1) De Humboldt : *Essais géognostiques sur les gisemens des roches dans les deux hémisphères.*

déluge universel s'y trouve aussi fidèlement conservé que dans les grandes archives de la terre. Le Chin nous parle de cette terrible révolution dans son Chou-King et dans l'histoire de son Yao; l'Indien nous la décrit dans ses livres sacrés, et nous la commente dans sa poésie; l'Éthiopien a élevé la croyance qui lui est due à l'état de dogme religieux (1); Josèphe nous dit, d'après Béroze (2), que non seulement les Chaldéens avaient conservé le souvenir du déluge, mais encore celui de la circonstance principale, l'arche de Noé; le même écrivain nous apprend, d'après Jérôme l'Égyptien, l'auteur des annales phéniciennes, et Manaséas de Damas, que ces souvenirs vivaient chez tous les peuples barbares (3); nous trouvons, dans Eusèbe, qui ne fait que copier Abydène, que le déluge de Noé était connu des Assyriens sous le nom de déluge de Xisutrus (4). Dans ce récit, les faits relatifs à l'arche se trouvent mentionnés comme dans la Genèse, au point que l'auteur assyrien n'a oublié ni les oiseaux lâchés sur la fin du déluge, ni le sacrifice offert après la sortie de l'arche. Alexandre Polyhistor, qui a résumé les opinions de l'Égypte sur ce sujet, ainsi que celles de l'Arabie, nous apprend qu'un couple de chaque espèce de quadrupèdes, de reptiles et d'oiseaux, se réfugia dans un vaisseau, qui les préserva de la destruction (5). L'opinion des Syriens sur l'événement mémorable qui nous occupe, était absolument la même que celle des peuples que nous venons de nommer (6). A quoi bon parler des Grecs et des Romains? Leur mythologie n'est-elle pas sous ce rapport parfaitement conforme à leurs traditions et à leur histoire? Qu'il nous soit permis cependant de dire avec Ovide, rapportant l'opinion de Pythagore, et le faisant parler :

(1) *Chronologie d'Axum*, et *Voyages de Bruce*, chap. 11.

(2) *Antiq.*, liv. 1, chap. 5.

(3) *Idem*, *ibidem*.

(4) Eusèbe : *De præpar. evang.*, lib. 1x, c. 4.

(5) Apud Cyril. Alex. *adv. Julian.*, lib. 1. Consultez sur le même sujet le Syncelle; Eusèbe, liv. 9; et *Timée* de Platon.

(6) Lucien : *De la Déesse de Syrie*.

Vidi ego, quod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum; vidi factas ex æquore terras;
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ (1).

Qu'il nous soit aussi permis de rappeler ces deux vers de Manilius :

Emersere fretis montes, orbisque per undas
Exiit, vasto clausus tamen undique ponto (2).

Quelque défigurée que soit l'histoire du déluge dans les traditions des Scythes et des Scandinaves, il est pourtant impossible de ne pas la reconnaître dans ce passage de leur mythologie cosmogonique :

« Les fils de Bor tuèrent le géant Ymer, et le sang coula de ses blessures en si grande abondance, qu'il causa une inondation générale, où périrent tous les géans, excepté Bergelmer. Celui-ci s'étant réfugié sur une barque, se sauva avec toute sa famille. Alors un nouveau monde se forma, etc. (3). »

On ne peut pas davantage douter que les nations celtiques n'eussent conservé quelques notions de ce grand événement (4). Le philosophe Ménippe mentionnait l'une de leurs danses comme commémorative de la purification et du renouvellement du monde (5); Strabon, tout en disant que les Druides croyaient le monde incorruptible, convient qu'ils annonçaient son second renouvellement par l'eau, etc. (6).

Tant d'historiens, de voyageurs et de géographes ont répété que la plupart des peuples des deux Amériques conservaient les traditions d'un déluge universel, qu'il est inutile de faire un choix au milieu de témoignages si nombreux (7).

Nous ne pousserons pas plus loin cette revue historique des opinions des peuples sur le déluge; les dernières au orités

(1) Ovide : *Metamorph.*, lib. xv, vers. 262 et seq.

(2) *Astronomicon*, l. 1, v. 165.

(3) Edda; *Voluspa*, poème encore plus ancien que l'Edda; et Pufendorff, dans son *Discours préliminaire de l'histoire de Suède*.

(4) Peloutier : *Histoire des Celtes*; et Roland de Croissy : *Art. Celtes*, dans l'*Encyclop. méth. philos.*

(5) Athénée, l. xiv, chap. 7.

(6) Strabon. *Géogr.*, l. 1v.

(7) Voyez la *Géogr. de Balbi*; les *Recherches de Klaproth*; les *Recherches philosoph. sur les Améri-*

auxquelles nous venons de renvoyer ayant porté l'unanimité des traditions sur ce fait au dernier degré de démonstration, il serait oiseux de vouloir prouver l'évidence.

La géologie cesse donc d'être une science, selon la rigueur de ce mot, dès qu'elle ose se prononcer contre les faits mentionnés dans la Genèse, ou déduits logiquement de ce récit inspiré.

Mais la géologie seule n'a pas vu tous ses systèmes aller se briser contre la vérité cosmogonique de la Bible. L'astronomie aussi s'est vue contrainte de rétracter toutes les hypothèses qu'elle avait imaginées contre le récit génésiaque; le ciel, interrogé par la science vraie, positive, a répondu comme la terre : « Le récit de Moïse est le seul vrai; ce n'est qu'avec lui que la science réelle peut se concilier. »

Que n'avait-on pas trouvé contre la cosmogonie de Moïse et sa chronologie dans les observations astronomiques des Égyptiens, des Indiens, des Chaldéens et des Chinois? Quels chants de triomphe, quel fracas dithyrambique dans le monde anti-biblique quand furent annoncées ces grandes découvertes!

Le télescope et la science des logarithmes ont aujourd'hui fait justice de toute cette antiquité incommensurable: ainsi, pour l'Égypte, c'est peu que Ptolémée n'ait pas dit un mot du travail astronomique, antérieur, selon Macrobe, de deux cents ans au règne d'Alexandre; il a été rigoureusement démontré que ce qui nous reste des Égyptiens sur l'astronomie remonte à peine à huit cents ans avant notre ère (1). Et, d'ailleurs, comme le dit l'illustre Delambre (2), « les doctrines des Égyptiens sur l'astronomie n'étaient que des théories pleines d'ineptie, et tout ce que nous en avons ne prouve que l'ignorance de ces prêtres si vantés; » accusation que ce savant justifie pleine-

cains, par Paw; *De situ orbis*, par Acosta; *Quest. ainet.*, par Huet; le *Tellamed*, de Maillet; *l'Hist. de l'ancienne astr.*, par Bailly; *l'Hist. véritable des temps fabuleux*, et *l'Antiquité dévoilée*, par Boulanger.

(1) La Place: *Exposition du système du monde*, liv. v.

(2) Delambre: *Histoire de l'astronomie ancienne*, liv. I, chap. 1^{er}.

ment (1). Ne serait-ce pas supposer que les lecteurs de ce recueil ont dormi pendant quarante ans, que de chercher à repousser les niaises conclusions contre la Bible, puisées dans le zodiaque de Denderah (2)? Faut-il parler sérieusement du conte de Diodore de Sicile (3) sur les observations astronomiques des Chaldéens, antérieures à Alexandre de quatre cent soixante-douze mille ans? Faut-il même s'arrêter au fait rapporté par Simplicius, que Callisthène aurait envoyé à Aristote des tables astronomiques datant de quatre mille ans? Cuvier ne les juge pas même dignes d'examen, et se borne à dire que ces milliers d'années ne sont que des périodes astronomiques, calculées en rétrogradant, d'après des observations inexactes, ou même de simples cycles arbitraires, et multipliés par eux-mêmes (4). D'ailleurs, de La Place a calculé les observations d'éclipses réellement conservées et citées par Ptolémée, et trouve qu'elles ne remontent pas de huit cents ans avant notre ère (5).

Et l'Inde, ce grand refuge de l'incrédulité, qui n'a que la science du dernier degré, qu'en dire? Que ses plus grands astronomes ont rigoureusement prouvé que ses tables astronomiques ne remontent pas même jusqu'à Ptolémée (6), « qu'elles ont été calculées en rétrogradant, que l'on vient de reconnaître que le *Suria-Ciddanta*, que les Indiens regardent comme leur plus ancien traité scientifique d'astronomie, et qu'ils prétendent révélé depuis plus de deux millions d'années, ne peut avoir été composé qu'il y a environ sept cent cinquante ans (7); » que ce qu'ils connais-

(1) *Id.*, *ibid.*, chap. vi.

(2) Voyez sur ce sujet, Biot: *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*; Leronne: *Recherches pour servir*, etc., et *Éclaircissements historiques*; Champollion-Figeac et Champollion-le-Jeune; Delambre: *Histoire de l'astronomie*, etc.; De Paravey: *Dissert. sur le zodiaque de Denderah*; Testa: *le Zodiaque de Dend.*; Gusman: *Sull' antichi zodiaci d'Égitto*; Baron de Zach: *Corresp. astr.*, t. vi, n° 3; Brocchi: *Bibl. ital.*, t. xviii, p. 538; Cuvier, etc., etc.

(3) *Bibl.*, l. 11.

(4) *Discours sur les révolutions du globe*.

(5) *Exposition du système du monde*, liv. v.

(6) *Idem*, *ibid.*

(7) Cuvier: *Discours sur*, etc.

sent d'astronomie, ils le tiennent des Mahométans (1)!

Les démentis donnés à la Genèse avec l'astronomie chinoise sont encore plus misérables, puisque, de l'aven des Chinois eux-mêmes, ils ont perdu toutes leurs anciennes observations, et que les quelques documents et préceptes qu'ils possèdent n'ont pour objet que la mesure du mouvement des planètes et la détermination des éclipses; documents et préceptes dus à Sse-Ma-Tsien, cent quatre ans seulement avant Jésus-Christ.

Les observations dont nous venons de parler avaient produit une certaine sensation dans le monde religieux à l'époque où la science, fière de ses premiers progrès, croyait pouvoir exercer sa domination sur tout, introduire des révolutions dans tout; mais une objection, qui présenta des difficultés, en apparence plus sérieuses, et que ne craignent pas encore de faire ceux qui ne connaissent des sciences que ce qu'elles peuvent offrir d'hostile contre la religion, ce fut la conclusion que l'on tira de la précession des équinoxes, de la rotation de l'axe de la terre, de la lune et des planètes, et surtout du mouvement de l'écliptique. Les adversaires de Moïse, se fondant sur les calculs, depuis démontrés faux, d'Aratus et d'Hipparque, c'est-à-dire sur la grandeur de l'angle formé, selon ces astronomes, par l'écliptique et l'équateur, ces adversaires de la Bible, disons-le, faisaient parler les chiffres d'après cette donnée, et trouvaient qu'autrefois, il y a quelques millions d'années, l'écliptique ou l'axe de la terre avait été vertical, ou parallèle, ou plutôt confondu avec l'équateur. Malheureusement pour nos anti-biblistes, l'observatoire d'Alexandrie n'était pas fourni d'instruments astronomiques aussi parfaits que ceux des observatoires de Paris et de Londres, et il est démontré que les astronomes des écoles égyptienne et grecque n'ont avancé que des hypothèses chimériques, et ne pouvaient trouver rien de mieux (3). Ce qui doit encore plus contrarier les gé-

sophobes, c'est que la théorie de la gravitation universelle n'était pas même soupçonnée par les Alexandrins, ignorance qui excuse jusqu'à un certain point leurs suppositions, mais ne devrait pas au moins être invoquée comme une autorité par des amis de la vérité et de la bonne foi.

« Hérodote, dit Delambre (1), avait appris des prêtres égyptiens que le soleil avait changé quatre fois les points de son lever, qui étaient devenus ceux de son coucher. Ou Hérodote ne les a pas compris, ou ils étaient des hableurs ignorans, ou bien ils se sont moqués d'Hérodote. »

Que devons-nous dire, nous, des écrivains de nos jours qui se font un argument contre la cosmogonie de Moïse du mouvement de l'écliptique, de la précession des équinoxes et de la nutation des axes planétaires? Certes, une pareille conduite ne peut pas être excusée par la supposition d'ignorance; il n'y a qu'un mot qui puisse la qualifier: c'est l'impudeur de la mauvaise foi. Un écolier qui a fait une légère étude de la sphère sait que les mouvemens astronomiques dont nous parlons ne sont qu'aperçus, c'est-à-dire que ce que nous prenons, au premier abord, pour une marche progressive, n'est qu'un balancement oscillatoire, et que les petites irrégularités qu'on remarque dans la précession des équinoxes ne sont dues qu'au mouvement du pôle qu'on appelle de nutation (2).

Qu'il nous soit donc permis de conclure de ce qui précède que l'astronomie, pas plus que la géologie, n'a rien d'irréconciliable avec la Genèse, rien dont puisse se prévaloir les incrédules pour légitimer leurs antipathies contre ce livre divin.

On trouvera peut-être qu'au lieu de nous borner à argumenter négativement contre les hypothèses scientifiques, nous eussions dû préférer la logique affirma-

rone : *De mundo*, cap. 11; Lagrange: Delambre; La Place, etc.

(1) *Histoire de l'astronomie ancienne*, liv. 1^{er}.

(2) Consultez sur ce sujet Euler : *Tabulæ astronomice: Theoria motuum cometarum*, et passim; Frisius : *De gravitate universali corporum*; La-

(1) Perronc : *De mundo*, cap. 111; Delambre : *Hist. de l'astron. anc.*, liv. 11.

(2) *Id.*, *ibid.*; Gerdil : *Saggio d'intruz.*

(3) Petavius : *De doctrinâ temporum*, t. 111; Per-

tive; qu'au lieu de protester contre les erreurs des sciences, il eût fallu s'emparer de ce qu'elles ont de vrai, et s'en servir contre les ennemis de la cosmogonie de Moïse. Mais, la première méthode étant la plus facile, nous avons cru devoir nous arrêter à la seconde, comme étant plus utile, parce qu'elle est plus rarement employée par les défenseurs du récit de Moïse. Il nous semble, en effet, que, quand il s'agit de discuter la bonté d'une cause, la résistance pure et simple est plus propre à la faire valoir que l'attaque; il n'eût tenu qu'à nous de montrer tout ce que la physiologie (1), la géologie et l'astronomie ont de favorable à la Genèse. Faire voir que la Genèse n'a rien à redouter des objections de ces sciences, c'est faire ressortir plus évidemment sa conformité avec tout ce qui est vrai, son opposition avec tout ce qui est mensonge.

La multitude des sujets que nous avons embrassés ne nous ayant pas permis de donner les démonstrations positives des diverses affirmations que nous avons avancées, nous ne pouvons qu'engager les lecteurs qui voudront se mettre en état de repousser scientifiquement les objections de l'incrédulité, à recourir à quelques unes des autorités que nous

grange : *Mémoire sur la théorie des variations des élémens des planètes*, etc.; Delambre : *Traité complet d'astronomie théorique et pratique*, et *Hist. de l'astr. moderne*; et de La Place : *Exposit. du système du monde*, liv. 11, chap. 4, et *Mécanique céleste*, liv. IV, chap. 10.

(1) Premier article, dans le numéro 43, celui de septembre, t. VIII, p. 192.

avons invoquées; nous leur recommandons surtout avec plaisir deux livres élémentaires, mais pleins d'une science substantielle et facile, et dont les auteurs, tout en ne se proposant que de confirmer les faibles dans la foi et le respect dus au premier livre de la Bible, ont encore atteint un autre but, celui de rendre accessibles à tous des sciences qui semblaient devoir rester le monopole de quelques professions spéciales (1).

Toutes les promesses de notre titre n'ayant pas pu être réalisées dans ce second article, nous les reportons sur un troisième, où nous traiterons surtout de la linguistique, cette science en quelque sorte nouvelle, et dont les premiers bégaiemens sont forcés d'être éminemment bibliques. Nous ne croyons affirmer rien de trop hardi en annonçant aux lecteurs de *l'Université catholique*, qu'avec le secours de cette science il nous sera possible de démontrer presque mathématiquement la communauté d'origine des hommes et cette jeunesse du monde que Lucrèce lui-même reconnaissait :

..... Habet novitatem summa, recensque
Natura est mundi, neque pridem exordia cœpit (2).

JACOMY-REGNIER.

(1) Ces deux livres sont : *les Élémens de géologie mis à la portée de tout le monde*, par M. Chaubard. Prix : 6 fr. 50 c., chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69; et *l'Examen des questions scientifiques de l'âge du monde, de la pluralité des espèces humaines*, etc., par M. l'abbé Forichon. Prix : 6 fr.; chez Perisse, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice.

(2) Liv. v : *De naturâ rerum*, v. 552.

DES RAPPORTS NATURELS ENTRE LES DEUX PUISSANCES

D'APRÈS LA TRADITION UNIVERSELLE, PAR L'ABBÉ ROHRBACHER (1).

« Cet ouvrage, dit l'auteur, a pour but d'éclaircir une des questions les plus importantes du passé, du présent et de l'avenir : du passé, où elle a été, soit méconnue, soit mal envisagée, par la plupart des historiens modernes; du présent, où,

n'étant pas éclaircie, elle est une cause incessante de méprises et de perturbations sociales; de l'avenir, où, si l'on n'en accepte la solution historique et naturelle avec franchise et bonne foi, elle amènera, tôt ou tard, la fin des sociétés

(1) 2 vol. in-8°; prix : 11 fr. 50 c. Chez Myot, libraire, rue Christine, n° 5, où se trouvent tous les ouvrages de M. l'abbé Rohrbacher.

purement humaines. » Nulle question, en effet, plus importante et plus vivement débattue que celle des rapports du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel, parce que nulle ne touche, par un côté, à des intérêts plus présents et, par l'autre, à des principes plus élevés.

A ne considérer les choses que d'une façon rationnelle, cette question semble de nature à être facilement résolue. Si vous demandez : *Qui doit tenir le premier rang de l'esprit ou de la matière? L'âme doit-elle commander au corps, ou le corps à l'âme? La raison aux sens, ou les sens à la raison?* la réponse ne se fera pas attendre, et il ne sera pas difficile de prouver que ce que l'âme est au corps, ce que l'esprit est à la matière, le pouvoir spirituel, fondé sur la foi et la libre conviction, qui préside seul à la société spirituelle, l'est précisément vis-à-vis du pouvoir temporel, obligé de s'appuyer sur la force qui se vante d'avoir la force pour dernière raison, et qui, par cela même, n'a jamais eu la prétention de s'assujétir les âmes. Aussi, est-ce sous ce point de vue très clair et très naturel que les auteurs chrétiens ont envisagé dans tous les temps la question qui nous occupe.

Saint Justin, au second siècle, ou peut-être un auteur antérieur à saint Justin, puisqu'il se qualifie de *disciple des apôtres*, écrivait : « Ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde : l'une est répandue par tous les membres du corps, et les chrétiens par toutes les cités du monde. L'âme demeure dans le corps sans être du corps ; les chrétiens demeurent dans le monde sans être du monde. L'âme invisible habite le corps visible comme une citadelle ; bien qu'on voie les chrétiens dans le monde, on ne voit pas néanmoins l'esprit de religion qui les anime. La chair hait l'âme, et lui fait la guerre, sans qu'elle en ait reçu aucun mal, mais parce qu'elle ne lui permet pas de s'abandonner aux voluptés ; le monde hait les chrétiens, sans en avoir reçu aucun mal, mais parce qu'ils sont opposés aux plaisirs ; l'âme chérit le corps qui la hait, et les chrétiens aiment ceux qui les haïssent ; l'âme est enfermée dans le corps, mais c'est elle qui conserve le corps même ; les chrétiens

sont enfermés dans le monde comme dans une prison, mais ce sont eux qui soutiennent le monde. » (Lettre à Diognète dans saint Justin.)

Au quatrième siècle on trouve la même analogie en saint Grégoire de Nazianze. Les habitans de cette ville s'étaient commis envers l'autorité publique ; Grégoire, leur compatriote, fit un discours en présence du peuple et du gouverneur. Après avoir compati aux angoisses du premier qui s'attendait à de sévères châtimens, il ajoute : « Soumettons-nous à Dieu, et à ceux qui commandent sur la terre : à Dieu, par toutes sortes de raisons ; au prochain, par la charité ; aux princes, pour le bon ordre, d'autant plus qu'ils sont plus humains. Parmi nos lois, il en est une particulièrement louable, et admirablement constituée par cet esprit qui ne commande que ce qui est honnête et possible ; la voici : Comme les serviteurs doivent obéir à leurs maîtres, les femmes à leurs maris, ainsi devons-nous obéir aux puissances supérieures, non seulement pour éviter la punition, mais encore par conscience. » — Puis se tournant vers le gouverneur : « Mais vous, princes et magistrats, dit-il ; car c'est à vous que s'adresse maintenant mon discours, afin que nous n'ayons pas l'air d'être injustes, en faisant à ceux-ci des remontrances convenables, et en reculant devant votre puissance, comme si la honte ou la crainte nous empêchait d'user de notre liberté selon le Christ. Que dites-vous donc ? en quoi sommes-nous d'accord ? Ecoutez-vous de bonne grâce ce que je dirai avec confiance ? La loi du Christ vous a soumis à mon autorité et à mon tribunal : car nous aussi nous exerçons un empire, et j'ajouterai, plus grand et plus parfait : *A moins que l'esprit ne doive céder à la chair*, et les choses célestes aux terrestres (1). »

Un siècle plus tard, saint Isidore de Péluze disait : « L'administration des choses résulte du sacerdoce et de l'empire : car quoiqu'il y ait une grande différence entre les deux, que l'un soit comme l'âme et l'autre comme le corps, ils tendent néanmoins à une seule et même fin (2). »

(1) S. Gregor. Nazianz. : *Oratio ad civem et præfectum.*

(2) S. Isidor. Pelus., t. III, epist. 249. — On peut

Pour échapper à cette analogie de laquelle suit nécessairement la prééminence du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, les adversaires ont pris diverses positions, selon les idées dont ils étaient préoccupés. Les uns ont attaqué la nature même et l'existence des pouvoirs, soit en les confondant, soit en niant l'un des deux ou l'un et l'autre à la fois. C'était là couper court à la difficulté, puisque, les termes enlevés, les rapports cessent de plein droit. Ces opinions étant formellement anathématisées par l'Eglise, nous n'avons pas à nous en occuper.

D'autres, non seulement admettent la notion catholique des deux pouvoirs, mais ils l'exagèrent et pèchent par excès, comme les premiers par défaut. Ils voudraient que chaque puissance subsistât isolée, absolue, entièrement indépendante l'une de l'autre et sur le pied d'une parfaite égalité. Cette espèce de dualisme, qui semble n'attaquer que les rapports entre les pouvoirs, attaque cependant les pouvoirs eux-mêmes, car elle tend directement à accroître l'un aux dépens de l'autre en partant d'un de ces deux principes, ou que le pouvoir temporel n'est pas soumis à la loi de Dieu, ou que la loi de Dieu ne peut lui être appliquée par le pouvoir spirituel. Le premier principe ne pouvant en conscience être professé par des chrétiens, c'est au second qu'on s'attache; c'est celui qu'on entend d'appuyer sur certains textes du nouveau Testament, dont le plus favorable est sans contredit celui-ci : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Mais évidemment ces paroles disent trop ou trop peu. Ou bien elles sont étrangères à la question, ou elles vont jusqu'à interdire à l'Eglise toute espèce d'intervention dans les choses même spirituelles, en tant que ces choses sont de ce monde; et si quelqu'un attribuait ce sens au texte cité, en présence de gallicans, ces derniers n'auraient, croyons-nous, autre chose à répondre en dernière analyse, sinon que l'Eglise, souverain juge dans la matière, l'a interprété tout différemment. Or, cette ré-

voir encore d'autres passages d'Yves de Chartres, d'Hugues de Saint-Victor, d'Alexandre d'Alès, de Saint-Thomas, etc., etc., cités par M. l'abbé Rohrbacher.

ponse, la meilleure qui puisse être donnée entre catholiques, est justement celle que nous faisons aux gallicans. Nous leur disons : La doctrine et la pratique de l'Eglise universelle, doctrine et pratique fondées sur l'enseignement des pères, docteurs et théologiens, sur les décrets et les actes des souverains pontifes et des conciles même œcuméniques, pendant au moins quinze siècles, a été unanime pour attester qu'elle s'attribuait une autorité de juridiction sur les questions de l'ordre temporel, en tant que ces questions touchent à l'ordre spirituel, et qu'elle s'attribuait encore, comme une conséquence nécessaire de sa prééminence, le droit de juger en dernier ressort si telle ou telle question touche à l'ordre spirituel. En d'autres termes, l'Eglise s'est toujours considérée comme un tribunal suprême duquel ressortit la conscience de tous les chrétiens, sans distinction de peuples ou d'individus, de pouvoir ou de sujet, et s'est réservé, comme elle le pouvait et le devait en cette qualité de tribunal suprême, le droit de prononcer sur sa compétence.

On ne peut attaquer cette prérogative qu'en contestant des faits, ou en élevant des objections rationnelles. Voyons d'abord les objections : premièrement on oppose des inconvéniens et des abus. Mais s'il faut détruire tout ce qui est sujet à des inconvéniens et à des abus, nous ne savons trop ce qui restera. En général, nous sommes réduits ici-bas à voir de quel côté sont les plus grands abus, pour prendre le côté inverse. Or, dans l'espèce, nous laissons au lecteur le soin de se déterminer lui-même, et de dire s'il vaut mieux que l'âme commande au corps, ou bien le corps à l'âme, ou bien encore si, pour les mettre d'accord, il ne conviendrait pas, selon une troisième opinion, de les séparer irrévocablement l'un de l'autre.

Laissons donc le fait des inconvéniens et des abus que nous sommes loin d'admettre au sens de nos adversaires, pour arriver à une seconde objection. L'Eglise, dit-on reconnaît deux pouvoirs suprêmes et indépendans chacun dans sa sphère : si donc l'un est jugé par l'autre, que devient son indépendance? ne tombe-t-il pas sous l'empire du premier? — Oui, il

y a deux pouvoirs indépendans *chacun dans sa sphère*: est-ce à dire que les sphères soient indépendantes l'une de l'autre? Non : car ce serait prétendre que la vie extérieure est indépendante de la vie intérieure, de la conscience, l'action, indépendante de la pensée. Tout véritable pouvoir, par cela qu'il est pouvoir, est libre et indépendant dans sa sphère; s'ensuit-il qu'il n'y ait point un ordre, une hiérarchie entre les pouvoirs?

Mais, insiste-t-on, qui fixera la limite de chaque sphère? En cas de conflit, qui décidera? Question insoluble, dit-on, puisque, quelque parti qu'on prenne, il est nécessaire que l'un des deux contendans soit juge, et juge dans sa propre cause. — Voilà l'objection dans toute sa force, et elle ne nous semble vraiment pas insoluble si, au lieu de se jeter dans des abstractions, qui demanderaient tout au moins de longs commentaires, on se bornait à bien poser la question et à lui appliquer les plus simples notions de droit commun. Ou l'on admet deux pouvoirs parfaitement égaux, parfaitement en équilibre, sous tous les rapports, ou l'on admet que l'un l'emporte sur l'autre, du moins, à certains égards. La première opinion n'étant pas la nôtre, nous laissons à ses partisans le soin de la défendre contre l'objection proposée, ce qui, pour le dire en passant, ne nous paraît pas chose facile. — Dans le cas, au contraire, d'un pouvoir prépondérant, nous nous contentons de faire l'application de ce qui se passe chaque jour sous nos yeux. Que fait le plus humble tribunal lorsqu'on lui conteste sa compétence? Il commence par prononcer sur cette compétence par un jugement préalable, sauf le recours en appel pour la partie qui se croit lésée; mais si, remontant d'un tribunal à un plus élevé, on épuise la juridiction, et que ce soit la compétence du juge suprême qui soit mise en cause, le forcera-t-on à descendre de son siège, sous prétexte qu'en prononçant sur ses propres attributions, il va commettre un excès de pouvoir? Non, encore une fois : le tribunal suprême jugera et devra juger en dernier ressort, et, s'il en était autrement, toute justice, tout gouvernement, tout pouvoir seraient impossibles sur la terre.

Mais voici le grand épouvantail. Nous allons donc revenir au moyen âge, aux excommunications, aux dépositions, aux bûchers, aux guerres religieuses! — La peur de ceux qui parlent ainsi est, sans doute, plus apparente que réelle. De quelle manière, au reste, qu'on apprécie la conduite de l'Eglise durant le moyen âge, dire que ce qu'elle a fait une fois, elle le fera toujours, qu'elle se comportera relativement aux sociétés civiles, comme elle a cru devoir se comporter à une certaine époque, sous l'empire de certaines circonstances, c'est soutenir une prétention que l'Eglise et le bon sens repoussent également. Il n'est pas besoin d'une grande connaissance de l'histoire ecclésiastique pour savoir que l'action extérieure et sociale de l'Eglise a changé selon qu'elle avait à s'exercer sur des peuples croyans ou non croyans, barbares ou civilisés, qui acceptaient ou repoussaient sa juridiction, des nations naissantes ou des sociétés complètement développées.

L'empire de l'âme sur le corps, pour suivre notre analogie, bien que subsistant toujours en droit, n'en subit pas moins de grandes modifications. Voyez le premier âge : l'esprit règle à peine les mouvemens du corps; son pouvoir existe en germe cependant et il faut qu'il croisse rapidement, afin de s'exercer durant la jeunesse avec une grande vigueur et même avec une certaine exaltation, s'il veut maintenir dans l'ordre la partie extérieure et sensitive. Dans l'âge mûr, en admettant que l'individu ait subi un développement normal, il suffit de l'empire tempéré et à peine sensible de la raison.

Nous ne prétendons point dire ce qui sera, et notre unique intention a été d'établir le principe sans prononcer sur son application qu'il serait fort téméraire, pour ne pas dire impossible, en ce moment, d'indiquer *à priori*. Nous ajouterons seulement, pour compléter notre pensée, que s'il pouvait arriver qu'on vit les liens qui unissent le corps à l'âme se détendre et se rompre, si chacune des deux substances se retirait de son côté et s'isolait pour accomplir ses opérations, ces opérations s'accompliraient mal, toute la personne humaine serait

en souffrance ; on verrait les forces baisser, la vie s'éteindre, et cette séparation poussée à un certain degré, ne serait autre chose que la mort. A'ors le corps reviendrait à la terre d'où il est sorti, et l'âme immortelle s'envolerait en son lieu.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici est subordonné, nous le reconnaissons, à ce fait fondamental, que le pouvoir spirituel s'est constamment attribué la prérogative sur le pouvoir temporel. Les gallicans le nient, et tout ce qu'on peut apporter de preuves en faveur de ce sentiment a été exposé dans la *Défense de la déclaration de 1682*. Le livre de M. l'abbé Rohrbacher sur *les rapports naturels entre les deux puissances* peut être considéré comme une réponse catégorique à cet ouvrage, réponse dans laquelle l'auteur a su joindre une profonde érudition à une logique pressante.

Afin de procéder méthodiquement et de prendre les choses à l'origine, M. Rohrbacher examine d'abord quelle a été primitivement la nature du pouvoir temporel. Il débute par poser cette question : *Est-il vrai que tous les pouvoirs de l'antiquité fussent théocratiques ?* De peur d'effrayer le lecteur dès la première ligne, il définit ce qu'il entend par *théocratie*. « *Théocratie* veut dire *gouvernement de Dieu*. C'est une constitution politique où Dieu est ce qu'il est en effet, le premier souverain ; sa raison manifestée aux hommes, la loi fondamentale qui légitime les lois et les souverains secondaires ; ses ministres, les interprètes nés de cette loi souveraine. » Or cette constitution et cette croyance étaient celles de toute l'antiquité. Les écrivains modernes les plus divergens d'opinion sont d'accord là-dessus. L'auteur cite à l'appui des passages de Rousseau, de M. Cousin, de F. Schlegel, de M. Rio, de l'école saint-simonienne, qui sont unanimes à reconnaître que la constitution politique de l'antiquité était la *théocratie*. Pour une preuve plus complète et plus détaillée, il parcourt lui-même l'ancien monde dans les monumens qui nous en restent, et par l'histoire prouve que « toutes les nations de l'antique univers, depuis les extrémités de l'Orient jusqu'à la froide Calédonie : Chinois, Japonais, Indiens, Perses,

Hébreux, Egyptiens, Grecs, Romains, Gaulois, Germains, Bretons ont promulgué de concert, comme la première des lois, comme la base de la société humaine, que Dieu seul a droit de commander à l'homme, et que par conséquent ce qu'il y a d'humain est subordonné à ce qu'il y a de divin, l'état à la religion. » Un chapitre subsidiaire est destiné à faire voir que les anciens philo-sophes pensaient là-dessus comme les anciens peuples.

Au milieu de tous ces peuples, nous trouvons une nation constituée par Dieu lui-même, choisie pour être son héritage et pour exercer la plus grande influence sur les destinées religieuses et sociales du monde. L'auteur n'a pas de peine à établir par les livres saints et par le témoignage des auteurs anciens et modernes que la constitution du peuple hébreu était théocratique et que le pouvoir spirituel domina toujours le pouvoir temporel.

Arrivé aux âges chrétiens, M. l'abbé Rohrbacher, avant d'aborder l'exposition des faits, établit quelques principes qu'il fonde sur l'Écriture et la tradition, et que nous croyons utile de reproduire parce qu'ils sont de la plus haute importance dans l'étude de l'histoire.

Dieu seul est proprement souverain.

Le fils de Dieu fait homme, le Christ ou Messie a été investi par son père de cette puissance souveraine.

Parmi les hommes, il n'y a de puissance ou droit de commander, si ce n'est de Dieu et par son Verbe.

La puissance est de Dieu, mais non pas toujours l'homme qui l'exerce, ni l'usage qu'il en fait.

Et la souveraineté, et le souverain, et l'usage qu'il fait de sa puissance, et les hommes sur lesquels il l'exerce, sont également subordonnés à la loi de Dieu.

Enfin nous arrivons à cette vérité que tout catholique est forcé d'admettre puisqu'elle est le point caractéristique de sa foi, l'article du symbole qui le sépare de toutes les sectes :

L'interprète infallible de la loi divine est l'Église catholique.

Après avoir tendu cette chaîne dont nous croyons difficile de rompre un seul anneau, l'auteur cherche encore les vraies notions touchant les deux pou-

voirs, dans les mommens de la tradition chrétienne. Les Pères des premiers siècles, les docteurs qui leur ont succédé, les décrets des Pontifes romains sont appelés à définir le vrai caractère de la royauté de Jésus-Christ, et, par une conséquence nécessaire, le pouvoir de son Eglise, pouvoir que notre grand Bossuet a défini avec toute la puissance de sa haute raison, lorsqu'il s'écriait du haut de la chaire évangélique :

« Jésus-Christ a deux royautés, dont l'une lui convient comme Dieu, et l'autre lui appartient en qualité d'homme. « Comme Dieu, il est le roi et le souverain de toutes les créatures qui ont été faites par lui : *Omnia per ipsum facta sunt* : et outre cela en qualité d'homme il est roi en particulier de tout le peuple qu'il a racheté, sur lequel il s'est acquis un droit absolu, par le prix qu'il a donné pour sa délivrance. »

Pour comprendre l'histoire de l'Eglise chrétienne, il est indispensable de ne jamais perdre de vue une considération évidente, et qu'on s'étonne d'être obligé de rappeler, mais néanmoins trop souvent oubliée, à savoir que l'Eglise est une société vivante, agissante, soumise par conséquent aux lois générales de tous les êtres individuels ou collectifs qui sont donés d'action et de vie. Or nulle loi n'est plus générale que celle de développement, de progrès, d'accroissement successif. « Le germe, dit M. Rohrbacher, sorti de la graine humble plante, devient arbrisseau, arbre enfin : l'homme né enfant arrive par l'adolescence à l'âge viril ; ainsi en est-il du royaume des cieux. L'âge viril, quoique différent de l'enfance et de l'adolescence, n'est pas un détant dans l'homme, mais la perfection ; ainsi en est-il dans l'Eglise. Le gland n'est pas la mesure du chêne, quoique le chêne en sorte. De même ni l'enfance ni l'adolescence de l'Eglise, ne sont la mesure de sa virilité. Les protestans reprochent à l'Eglise virile, comme des abus, tout ce qu'ils ne lui ont pas vu faire naissante ; les gallicans, tout ce qu'ils ne lui voient pas faire adolescente. C'est blâmer un homme fait de ne plus mettre ses habits de douze ans ; ou même de n'être plus au maillot... »

« Il est clair qu'autre est le temps où les nations frémissent contre le Christ,

autre celui où elles sont devenues son héritage ; autre le temps où les princes se liguent contre le Seigneur, autre celui où ils le servent avec crainte.... Vouloir donc que l'Eglise, quand elle aura converti au christianisme les nations entières avec leurs lois et leur gouvernement, ne fasse ni plus ni moins que quand elle n'avait encore gagné au Christ que des individus ou quelques princes, c'est contredire à la fois et l'Ecriture sainte et la raison. »

Nous n'avons pas le dessein de suivre l'auteur dans son travail sur l'histoire ecclésiastique, travail remarquable par la science et la clarté, où il trouve souvent l'occasion de signaler des faits peu connus, d'en rectifier d'autres, d'en montrer plusieurs sous un aspect auquel nos historiens des derniers siècles ne nous avaient point habitués. Au nombre de ces derniers se place la question extrêmement importante des rapports qui subsistent entre l'Eglise chrétienne et l'empire romain, postérieurement à Constantin. On a trop souvent considéré la conversion de Constantin comme la conversion de l'empire ; c'est une grande erreur de croire que la constitution de l'État devint chrétienne dès cette époque. Le véritable état des choses n'a été mieux établi par personne que par Bossuet, dont le coup d'œil d'aigle voyait ordinairement si haut et si loin (1). M. l'abbé Rohrbacher n'a qu'à citer un passage du grand évêque de Meaux pour démontrer que l'empire romain, jusqu'à sa chute, demeura idolâtre et le siège de l'idolâtrie. Jusqu'alors il y avait dans les villes, dans les armées, dans le sénat même, des chrétiens plus ou moins nombreux, à qui l'Eglise interprétait la loi du Christ pour leur conduite particulière ; il y avait eu sur le trône quelques empereurs chrétiens à qui, par la bouche de ses pontifes, elle prescrivait la loi divine comme règle de leur gouvernement ; mais il n'y avait point d'empire chrétien, point de nation chrétienne, à qui elle pût appliquer cette même loi comme base et comme règle de sa constitution politique. Au contraire, l'empire était païen. Rome

(1) Bossuet ; *L'Apocalypse avec une explication*, chap. III.

et l'idolâtrie sont aux yeux de Bossuet une chose identique. Rome en effet en défiant ses empereurs, en se défiant elle-même (*Dea Roma*) semble avoir porté au plus haut point la révolte contre Dieu et avoir voulu réaliser en elle-même la promesse menteuse faite par l'esprit mauvais dès le commencement : *Eritis sicut dii*. Quand Dieu appela les barbares contre Rome, c'est contre l'idolâtrie qu'il les appela. *Le grand coup*, dit Bossuet, fut frappé par Alaric : ni l'empire, ni l'idolâtrie ne s'en sont jamais relevés, et Dieu voulait que l'un et l'autre périt par un même coup. On peut juger d'après cela à quoi tendent les objections tirées de la conduite de l'Eglise primitive, vis-à-vis le pouvoir temporel, au sein d'une société qui, loin de reconnaître son empire, était constituée en hostilité permanente avec elle, lors même qu'elle paraissait lasse de répandre son sang. Quel est le parallèle que l'on établit entre cet état de choses et les rapports qui existent plus tard entre le pouvoir spirituel chrétien et les sociétés devenues chrétiennes ?

Que l'Eglise romaine soit la mère des peuples modernes, qu'elle les ait conçus dans son sein et enfantés à la vie sociale, que ses pontifes méritent un même titre les noms de pères et de fondateurs de toutes les sociétés dont les lumières, les mœurs et la civilisation font la gloire de ces derniers âges, c'est ce que personne ne conteste plus aujourd'hui. On peut appliquer au souverain pontife, relativement à l'Europe, ce que saint Prosper disait d'un apôtre de la Bretagne : que de barbare il la fit chrétienne : *fecit barbaram christianam*.

Quoi donc d'étonnant si, après avoir opéré, au prix de travaux et d'efforts inouis, cet enfantement des nations nouvelles, après avoir présidé à leur éducation, dirigé leur enfance, avec la tendresse d'une mère et la fermeté d'un sage instituteur, nous voyions ces nations réunies autour de l'Eglise romaine, ainsi qu'une grande famille, écouter sa parole avec respect, en appeler à ses décisions, la reconnaître en un mot comme l'autorité la plus élevée ? N'est-ce pas le contraire qui serait inexplicable ? M. Rohrbacher déroule ici le magnifique tableau de ce qu'on pourrait appeler la *création*

de la chrétienté. Il nous montre l'Eglise recevant dans ses bras, ou plutôt allant chercher jusqu'aux extrémités de la terre les peuples barbares, Anglo-Saxons, Scots, Francs, Goths d'Italie et d'Espagne, Lombards, Suèves, Slaves ; leur donnant des institutions et des rois, défendant ces rois contre la turbulence des nouveaux sujets et les sujets contre l'injustice des rois encore à demi barbares. Il nous montre ces princes empressés à recevoir de Rome la consécration de leurs droits et de leur puissance comme la meilleure garantie qu'ils pussent désirer, mettant leur couronne aux pieds du pontife romain, à titre de soumission filiale, sinon toujours à titre de véritable inféodation, provoquant son intervention dans toutes les querelles qui s'élevaient entre des pouvoirs rivaux ou entre le pouvoir et les sujets, et tous rois et sujets, s'en rapportant unanimement au jugement suprême de Rome, parce qu'ils avaient appris à en connaître dès longtemps la sagesse et la justice, parce qu'ils trouvaient très rationnel de soumettre les questions de droit et de conscience qui touchaient même à l'ordre temporel, à celui qu'ils regardaient comme l'arbitre souverain, l'organe toujours fidèle de la justice et de la vérité ; parce qu'enfin, ils avaient compris, tout barbares qu'ils étaient, que la décision irréfragable d'un juge vaut encore mieux, en tout état de cause, que la décision aveugle de la force armée ou que les interminables protocoles d'une diplomatie chicanière et immorale.

Tandis que l'Occident subissait ainsi les épreuves d'une initiation régulière et montait rapidement aux plus hauts degrés de l'échelle sociale, l'Orient suivait une marche tout opposée. Il y eut, au huitième siècle, un moment effrayant où le Bas-Empire sembla vouloir réagir contre l'Europe, afin d'arrêter l'élan chrétien et de l'entraîner dans son mouvement rétrograde. Léon l'Isaurien, après avoir tenté, à l'exemple de la plupart de ses prédécesseurs, d'anéantir la foi catholique sur les rives du Bosphore, menaçait d'étendre ses funestes desseins sur l'Italie, et jusque sur Rome, tout-à-coup un pape se lève, qui lui arrache Rome et l'Italie. On a long-temps disputé sur cet

acte de saint Grégoire II ; il a été tour à tour loué, condamné ; plusieurs historiens ont voulu, à bonne intention, laver sa mémoire de cet acte de rébellion comme d'une calomnie. Mais la Providence a pris sur elle de justifier pleinement ce digne héritier des vertus et du nom de saint Grégoire-le-Grand, qui conquit la Germanie par saint Boniface, comme son glorieux homonyme avait conquis la Bretagne par saint Augustin ; la Providence, disons-nous, permit que le trône de Léon l'Isanrien subit un de ces abaissemens dont l'histoire même du Bas-Empire offre peu d'exemples. Immédiatement après lui, on voit monter sur le trône de Constantinople un homme qui joint à la cruauté des Néron et des Caligula une tache de honte et d'ignominie telle que son nom en est demeuré empreint (1) ; le nom de *Copronyme* s'est identifié avec l'ordre comme celui de *Charlemagne* avec la grandeur. Or, si Charlemagne fut appelé à recevoir la succession qui allait peut-être échoir à Constantin Copronyme, ce fut primitivement par le fait de saint Grégoire II.

Nous disons *primitivement*, car il était réservé à d'autres papes de placer les Carolingiens à la tête de la nation franque, de les appeler au secours de Rome, de leur confier avec le *patriciat* le titre et les fonctions de *défenseurs de l'Eglise romaine*, et de passer enfin sur leur front la couronne impériale. Ce sont donc les papes qui ont élevé les Carolingiens, plutôt que les Carolingiens n'ont élevé les papes. Si ces princes voulurent consacrer authentiquement sur le tombeau de saint Pierre l'indépendance temporelle de Rome, cet acte fut moins une translation de propriété, une donation, comme on l'appelle, que la reconnaissance du droit non contesté des pontifes romains sur un territoire dont ils étaient déjà depuis long-temps les vrais souverains, et qui n'avait été occupé par les

(1) On sait que l'empereur Constantin *Copronyme* fut ainsi nommé pour avoir sali les fonts baptismaux, le jour de son baptême. On l'appelait encore *Caballin*, parce qu'il portait sur lui du fumier de cheval, dont il aimait l'odeur, et l'histoire prouve que le parfum de ses vertus n'était pas meilleur que celui de sa personne.

princes français que sur la demande expresse des papes, en leur nom, et nous pouvons ajouter, en paiement de leur propre élévation sur le trône de France. Aussi ne peut-on prouver par aucun monument contemporain que Pepin ou Charlemagne aient jamais prétendu à la souveraineté de Rome, ainsi qu'on l'a soutenu tant de fois dans des livres et des documens même officiels (1).

Le pontificat de Grégoire VII est traité *in extenso* par M. Rohrbacher. Ce saint pontife est justifié par les faits, par le témoignage des auteurs du temps, par l'autorité des conciles et des papes ses successeurs, par l'enseignement commun de tous les docteurs scholastiques ; mais la plus ample justification, ou, pour mieux parler, le panégyrique de Grégoire VII se trouve dans le résultat de ses efforts, dans toute l'histoire des douzième et treizième siècles, qui furent en grande partie son ouvrage. Notre auteur passe un peu vite sur ces deux beaux siècles, et ne donne peut-être pas assez d'attention à des pontificats tels que ceux

(1) Entre ces derniers, le moins curieux n'est pas celui qu'on peut lire au *Bulletin des lois* de l'année 1809, et dont le préambule est rédigé en ces termes :

Décret.

De notre camp impérial de Vienne, le 17 mai 1809.

Napoléon, empereur des Français, etc., etc.

Considérant que lorsque Charlemagne, empereur des Français, et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fiefs, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé, pour cela, d'être une partie de son empire ;

Considérant, etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. *Les Etats du Pape sont réunis à l'empire français, etc.*

Assurément la plupart des écrivains qui ont contesté au pape la souveraineté du *patrimoine de saint Pierre*, pour en faire hommage aux princes carolingiens, eussent repoussé la doctrine de ce décret, qui présentait ouvertement comme une rentrée en possession pure et simple, c'est-à-dire comme la chose du monde la plus naturelle et la plus légitime, un des plus odieux brigandages politiques dont l'histoire fasse mention ; mais le décret n'en demeure pas moins un mémorable exemple des conséquences extrêmes, et trop souvent imprévues, que peut amener un principe faux, admis en histoire, comme dans toute autre sphère de l'intelligence.

d'Urbain II, de Pascal II, d'Alexandre III, d'Innocent III, de Grégoire IX et autres, qui comprennent une si belle partie des âges chrétiens.

En revanche, les *démêlés* (expression consacrée qui n'est juste qu'à la condition de mettre d'un côté la justice et la patience, et de l'autre l'emportement et les outrages), les *démêlés* entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel sont exposés à fond et montrés sous leur vrai jour. Le soufflet de Boniface VIII marque la décadence du moyen âge; il traîne à sa suite le schisme d'Occident, le changement de politique, l'égoïsme et la ruse substitués à l'élément religieux; en un mot l'apostasie des pouvoirs, suivie de l'apostasie des peuples, qui fut consommée par la réforme.

L'ouvrage est clos par une discussion sur les opinions dites *gallicanes*, discussion vive et pressante, qu'on trouvera peut-être trop vive; mais il faut savoir que la date de l'ouvrage remonte à une dizaine d'années, époque à laquelle les disputes sur les matières traitées par l'auteur conservaient encore toute l'apprit que leur avaient communiqué

plusieurs écrivains du premier ordre. Que cela fût nécessaire alors qu'il s'agissait de réveiller les esprits et d'appeler l'attention sur des questions fort oubliées, c'est ce que nous n'avons pas à décider; aujourd'hui, par un heureux progrès, la douceur, l'aménité de langage, la voix tendre et conciliatrice de la charité ont plus d'efficacité que des formes trop brusques et quelquefois irritantes: il suffit de frapper juste pour frapper fort, et à cet égard, M. l'abbé Rohrbacher est assuré de la portée de ses coups.

Nous regrettons particulièrement que l'auteur n'ait pas cru devoir faire disparaître quelques paroles rudes et amères envers des ecclésiastiques contemporains, qui méritent de toute manière égard et respect, même tout en combattant les opinions qu'ils ont professées. Cette seule considération nous ferait désirer une seconde édition de l'ouvrage de M. Rohrbacher, purifiée de toutes ces scories étrangères, et dans laquelle les taches de la forme n'altéreraient en rien la beauté du fond.

A. COMBEGUILLE.

TOSCANE ET ROME, CORRESPONDANCE D'ITALIE;

PAR M. POUJOLAT (1).

« Tous les voyageurs se fatiguent à chercher la ville qui est sous terre, et ne veulent pas voir celle qui est debout et qui domine encore le monde par la puissance de la foi. »

Telles sont les belles paroles adressées par le Souverain-Pontife à M. Poujolat au sujet de Rome. Cette espèce d'anathème lancé de si haut contre l'indifférence religieuse de notre siècle n'est, hélas! que trop méritée. On dirait en effet, à entendre la plupart des voyageurs modernes, que Rome ne renferme plus que des tableaux, des statues, des tombeaux et des morts. Cette antique métropole

de la foi où nos pieux ancêtres s'acheminaient aux jours des grandes solennités, pieds nus, priant et jeûnant sur le chemin n'est plus aujourd'hui que le rendez-vous banal des curieux, des oisifs et des incrédules. L'âme et les yeux baissés vers la poussière qui recouvre les cendres et la gloire des Césars, ils passent à côté des plus sublimes merveilles sans les voir, à côté des plus belles et des plus touchantes institutions sans les comprendre, à côté des plus divines harmonies sans leur prêter l'oreille, *oculos habent et non videbunt, aures habent et non audient*: et nous humbles fidèles qui sommes demeurés aux autels domestiques, lorsque nous interrogeons, à leur retour, ces brillans pèlerins du monde,

(1) Volume in-8°; à Paris, chez Dézobry et Magdeleine, rue des Maçons-Sorbonne, 7; prix: 7 fr. 80.

lorsque nous leur demandons, comme autrefois Jésus aux disciples de Jean : *quid existis videre?* qu'êtes-vous allés voir? ils nous répondent : des ruines célèbres, une terre remuée par les révolutions humaines, un arbre qui abritait jadis toutes les nations sous son ombre et qui n'est plus maintenant qu'un roseau agité par le vent ; *arundinem vento agitatam.* Qu'êtes-vous allés voir? répétons-nous.— Un peuple efféminé, avide de fêtes et de plaisirs, vivant dans des palais, au sein du luxe et de la mollesse ; *hominem molli-bus vestitum.* Qu'êtes-vous allés voir? leur demandons-nous pour la troisième fois. Ils cherchent... et ils restent muets. C'est nous alors qui, prenant la parole, leur disons : vous êtes allés voir un prophète et même plus qu'un prophète, et *plus quàm prophetam.* Car c'est de lui qu'il a été écrit : « Voici que j'envoie un ange devant ta face qui préparera la voie devant toi. » *Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam qui preparabit viam tuam ante te.*

Cependant toutes les voix ne sont pas muettes sur les véritables beautés de Rome, et parfois il nous arrive comme un écho pur et sonore du sanctuaire catholique. Les lecteurs de l'*Université* n'ont pas sans doute oublié le tableau de *Rome chrétienne* qu'un de nos plus aimables rédacteurs leur a retracé dans un style doux et candide comme son âme. Avec quel enthousiasme religieux, avec quelle onction et quelle poésie il nous a parlé de l'aurore du christianisme, de l'arrivée à Rome des apôtres Pierre et Paul, de leurs prédications qui montent de la cabane de l'esclave au palais des empereurs, de leur vie, de leur mort si semblable à celle de leur maître, des lieux consacrés par leurs souvenirs, de cette première moisson de martyrs tombée sous la faux du moissonneur païen et d'où s'échappe une semence si féconde ; de sainte Agnès, de sainte Cécile, de la veuve Symphorose et de ses sept fils, Machabées de la loi nouvelle, des catacombes, berceau et sépulture des chrétiens ; des basiliques qui les ont remplacées, où le tombeau est devenu l'autel et le martyre une apothéose!

Après les pages brillantes de M. de La Gournerie sont venues les sévères et con-

sciencieuses investigations de M. Cyprien Robert comme une consécration du sentiment et de la poésie par la science. Mais tous deux, retenus par la richesse et par la beauté du sujet, se sont arrêtés aux premiers siècles; c'est un passé plein de grandeur et d'intérêt, mais c'est encore du passé. Les catholiques seraient pourtant desirieux de connaître un peu ce qui existe et ce qui se passe aujourd'hui dans la grande métropole, seconde patrie des enfans de l'Église. Ils savent, parce qu'on lit cela partout, que la semaine sainte est célébrée à Rome avec une magnificence digne de la capitale du monde chrétien; que le mercredi saint il se chante à la chapelle Sixtine un *miserere* qui attire les curieux de tous les pays; qu'à Pâques le Pape du haut du balcon de Saint-Pierre donne sa bénédiction *urbi et orbi*; que le soir la coupole de Michel-Ange est illuminée, etc.... Mais quel est le gouvernement spirituel et temporel de Rome? Quelle âme puissante, quels secrets ressorts font mouvoir ce grand corps catholique qui doit couvrir la surface de l'univers et dont la tête est là? Par quels mystérieux canaux la vie se répand-elle avec la foi du centre aux extrémités? Comment s'administre cet empire intellectuel qui tient sous le joug toutes les consciences? Quel est dans ce foyer, d'où part la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, l'état actuel des sciences, des institutions et des mœurs? Voilà ce que la plupart ignorent et ce qui serait encore vraiment nouveau, même après les longs et fastidieux récits de tant de touristes.

M. Poujoulat qui a déjà publié une excellente *correspondance* sur l'Orient, se présente pour compléter cette lacune. « Pendant mon séjour à Rome, dit-il. « mes principales études ne porteront « point sur des monumens et des ruines, sur les musées : ce travail de voyageur n'offrirait rien de nouveau; il a « été fait et refait de cent manières. Ce « qui m'occupera surtout, c'est Rome ecclésiastique, Rome chrétienne, Rome « vivante; assez de mains ont remué les « débris du peuple roi; il serait temps « de voir non plus ce qui a été, mais ce « qui est. Or cette Rome nouvelle, qui « respire et ne doit point mourir, peut

« fournir des observations curieuses ,
 « des considérations de l'ordre le plus
 « élevé. Il y a aussi une Rome politique
 « qui forme comme le côté humain de
 « cette institution divine contre laquelle
 « les portes de l'enfer ne doivent point
 « prévaloir : nous examinerons sa situa-
 « tion dans la grande famille des gouver-
 « nemens européens, et nous chercherons
 « quel sera son avenir, quel doit être son
 « point d'appui. »

M. Poujoulat a-t-il rempli toute la tâche qu'il s'était lui-même imposée ? oui, mais d'une manière un peu trop rapide, un peu trop succincte peut être. Une moitié de son livre est consacrée à la Toscane. A l'exception de quelques rapprochemens historiques assez curieux, et de quelques impressions personnelles bien senties et bien analysées, on n'y rencontre rien de plus neuf que dans les autres voyages en Italie. La description de Rome occupe la seconde moitié du volume. Elle commence par le récit d'une audience accordée par Grégoire XVI à M. Michaud et à son jeune disciple. C'est là que le savant et honorable historien des croisades, avant de descendre dans la tombe qui s'ouvrait déjà devant lui, reçut du Souverain-Pontife le plus glorieux suffrage et la plus douce récompense de ses travaux. Ayant demandé à Sa Sainteté, comme une haute faveur, la permission de lui faire hommage d'un exemplaire de *l'Histoire des croisades*. « Mais nous avons dans notre bibliothèque, » a répondu le Pape, nous avons ce beau livre et nous l'avons lu. » La conversation s'engagea ensuite sur les lieux saints que M. Michaud et M. Poujoulat venaient de visiter ensemble. Avec quel intérêt et quelle pieuse sollicitude le père des fidèles écouta le récit des pèlerins français ! Comme il gémit avec eux sur les profanations, les abus, les scandaleux débats et les misères de toute sorte dont la terre arrosée du sang d'un Dieu est encore aujourd'hui le théâtre. C'est vraiment un spectacle touchant et digne de la primitive Église de voir ces deux vieillards s'entretenant dans Rome des malheurs de Jérusalem. « Dieu prolonge vos jours, » dit le Pape à M. Michaud en le congédiant et en lui donnant sa bénédiction. C'était l'adieu et la bénédiction pour l'éternité.

Jérusalem et Rome ! ces deux noms qui reviennent et se mêlent souvent dans les récits de notre voyageur, inspirent de bien hautes pensées et donnent lieu à de bien sublimes rapprochemens ; l'une de ces villes fait comprendre l'autre, comme l'ancienne loi explique la nouvelle ; c'est l'*alpha* et l'*oméga* du christianisme, le résumé du passé et de l'avenir, de l'histoire et de la religion. En visitant Rome après Jérusalem, M. Poujoulat a suivi l'ordre des temps, des lieux et des idées. Ici c'est le commencement et là c'est la fin et le couronnement de l'œuvre ; ici les souffrances, les humiliations et la mort ; là le triomphe, la gloire et la vie ; ici les ruines, la désolation et la solitude ; là le palais, le trône et le rendez-vous du genre humain. Il semble qu'on entend de Jérusalem à Rome les prophètes et les apôtres s'interroger et se répondre, puis bientôt leurs voix s'unir et se confondre dans un hymne universel.

Ces contrastes et ces souvenirs de l'Orient répandent, sur le voyage de M. Poujoulat, un charme et un intérêt que bien peu d'écrivains peuvent lui disputer ; car si Rome, aujourd'hui, voit affluer dans son sein les visiteurs, Jérusalem n'en a plus ! C'est bien la veuve solitaire du prophète, cette Sion dont les voies pleurent parce que personne ne vient plus à ses solennités. Il en était autrement dans ce moyen âge qu'on nous représente quelquefois comme immobile et engourdi dans son ignorance, tandis qu'il était au moins aussi remuant et aussi avide d'émotions que nous le sommes. Seulement les émotions qu'il cherchait, à travers tant de périls et de fatigues, annonçaient des âmes plus hautes et mieux trempées. S'ils préféraient Jérusalem à Rome c'est qu'ils s'y trouvaient plus près du Christ, c'est que la longue et pénible route qui y conduisait leur paraissait plus semblable à celle du ciel. Il y avait alors des pèlerins, il n'y a plus maintenant que des voyageurs.

Pèlerin et voyageur à la fois aux rives du Jourdain et aux rives du Tibre, M. Poujoulat devait puiser, dans les pensées et dans les sentimens qui l'animaient, ainsi que dans les comparaisons qu'il avait pu faire, une intelligence plus

vraie et plus haute des institutions et des cérémonies religieuses établies à Rome. Voici, par exemple, comme il commence son chapitre sur la *semaine sainte*.

« En 1831, j'assistais aux cérémonies de la semaine sainte à Jérusalem ; le jour des Rameaux, je suivais de Bethphagé à Jérusalem le même chemin qu'avait suivi le Sauveur au milieu des acclamations de la multitude qui étendait sur ses pas des palmes et des vêtements ; j'entendais chanter les lamentations à peu de distance de la grotte de Jérémie : une croix plantée sur le Calvaire, à l'endroit même où le Dieu éternellement vivant consentit à passer par les souffrances de la mort, me retraçait, de la manière la plus solennelle et la plus touchante, le sanglant mystère ; puis je voyais célébrer la résurrection du Christ en face même du tombeau où fut vaincue la mort. La commémoration des dernières douleurs par lesquelles s'est accomplie la rédemption des hommes, commémoration toujours lugubre dans les églises de la catholicité, recevait de l'aspect des lieux saints, un caractère de tristesse infinie. A Rome, dans les cérémonies de la sainte semaine, nous trouvons le deuil qui accompagne inévitablement les souvenirs de la Passion, mais ce deuil se mêle à la grande bataille gagnée par le Dieu du Calvaire contre les dieux de l'ancien monde.

« Jérusalem n'a rien, ou presque rien, qui nous avertisse du triomphe de l'Évangile, car la ville est soumise à une loi ennemie de la loi chrétienne, et le divin tombeau n'est pas libre ; si vous oubliez le reste du monde, si vous arrêtez uniquement votre esprit sur la Voie Douloureuse et le Calvaire, vous vous trouvez face à face avec le spectacle des humiliations, des souffrances et des supplices de l'Homme-Dieu ; vous ne voyez que le côté humble, le côté ignominieux de la mission du Fils de l'homme. A Rome, vous entendez le récit des persécutions, des outrages et de la mort ; mais c'est au milieu de l'antique métropole des Césars, devenue la métropole des pontifes de Jésus-Christ, c'est au milieu de la cité-reine, où les monuments, les débris, la poussière, tout

semble crier : *Tuas vaincu, Galiléen !*

Ce rapprochement si bien saisi entre l'ancienne et la nouvelle Jérusalem exprime, avec bonheur, le double caractère de la religion chrétienne. Ce que l'une a de triste et de lugubre tempère ce qu'on pourrait trouver dans l'autre de trop joyeux et de trop éclatant ; c'est la colonne conductrice du désert vue du côté sombre et du côté lumineux, c'est la chute et la rédemption, c'est enfin l'Homme-Dieu de l'Évangile.

Le morceau que nous venons de citer suffira pour donner à nos lecteurs une idée avantageuse du style de l'auteur, style constamment noble, élégant et pur, peut-être un peu trop uniforme et trop solennel. On aime à retrouver, dans la correspondance d'un voyageur, la simplicité, l'abandon, la flexibilité d'une conversation élevée et spirituelle. Toutes ces qualités sont réunies dans quelques passages et surtout dans le récit touchant de la rencontre que l'auteur fait à Rome, au couvent des Capucins, du frère Antoni qu'il avait vu, pour la première fois, au monastère du Saint-Sauveur, à Jérusalem et qui l'avait alors soigné dans une maladie, avec une tendresse toute fraternelle. Voici comme ils se disent adieu à Jérusalem :

« Quand nous reverrons-nous ? lui dis-je en le quittant. Nous ne suivons pas le même chemin dans ce monde ; nos deux vies s'écouleront toujours bien loin l'une de l'autre, et probablement vous et moi nous nous retrouverons seulement encore dans cette vallée de Josaphat que nous avons traversée ensemble plus d'une fois. — *Ah ! signore Giuseppe !* me répondait le bon français ; on se voit un jour, puis c'est fini : que la volonté de Dieu soit faite ! — Lorsque vous aurez quitté Jérusalem, dis-je à fra Antoni, où irez-vous ? — Je suis de Rome, et j'irai vivre au couvent de Saint-Bonaventure ; vous êtes voyageur, peut-être irez-vous un jour à Rome, et Dieu m'est témoin que j'aurai alors un grand bonheur à vous revoir. »

Voici maintenant l'adieu à Rome, le dernier adieu :

« Fra Antoni a dépouillé, pour moi, les deux ou trois rosiers du couvent. —

« Prenez, prenez ces fleurs pour l'amour
 « de moi, me disait-il. Fra Antoni se res-
 « souvenant que je recherchais beaucoup
 « les antiquités, pendant mon séjour à
 « Jérusalem, m'a proposé de visiter les
 « caves de son monastère, qui sont d'an-
 « ciennes chambres appartenant au pa-
 « lais des Césars, puis il a fallu se sépa-
 « rer. Le bon religieux était tout triste ;
 « il a voulu m'accompagner jusqu'à la
 « porte de son couvent ; après avoir fait
 « dix ou douze pas, j'ai tourné la tête et
 « je n'ai pas été peu touché en voyant
 « encore fra Antoni, debout sur le seuil
 « du monastère, avec deux grosses lar-
 « mes qui coulaient de ses yeux. Cette
 « rencontre a été une de mes plus douces
 « impressions à Rome; elle entrera
 « parmi mes souvenirs les plus chers.
 « Se voir pour la première fois, s'aimer
 « et se dire adieu dans un monastère à
 « Jérusalem, pour se retrouver après
 « huit ans dans un couvent sur le mont
 « Palatin, en face du Colysée, c'est là un
 « côté poétique et doux de ma destinée
 « de voyageur. »

Le tableau est achevé. On croirait que ceci est arrivé à l'auteur de *l'Itinéraire à Jérusalem* et que c'est lui qui le raconte dans son style magique. Nous aimerions encore à citer, si l'espace nous le permettait, la pieuse et touchante histoire d'Abulcher Bisciarah, jeune Copte transporté de la Haute-Egypte à Rome, qui vécut et mourut en saint au collège de la Propagande et qui, s'il n'eût succombé à la fleur de son âge, fût devenu un apôtre et un martyr. Mais il est temps de nous occuper de la partie la moins poétique mais la plus importante de l'ouvrage de M. Poujoulat. Admirez d'abord la constitution du gouvernement ecclésiastique, constitution fondée non sur la division des pouvoirs, ce qui serait un non sens surtout dans l'ordre religieux, mais sur la division des travaux, reproduisant ainsi la grande loi de l'univers moral comme de l'univers physique : la variété dans l'unité. Le pape est le chef suprême. c'est lui qui tient les clefs, c'est donc lui qui doit ouvrir et fermer toutes les portes de l'édifice catholique. Après lui ou plutôt autour de lui se range le *consistoire* (c'est ainsi qu'on appelle la réunion des cardinaux) qui

lui-même se partage en plusieurs *congrégations* dont chacune a dans ses attributions exclusives, une branche de l'administration ecclésiastique. Il y a la congrégation du *Saint-Office*, dont le pape lui-même est président, qui examine et qui juge ce qui a rapport à la foi; la congrégation des évêques et des réguliers (*de' vescovi e regolari*), qui règle les diverses questions d'intérêt matériel des évêques et des religieux; la congrégation appelée *del Concilio* (du Concile) chargée spécialement de l'interprétation du concile de Trente en ce qui concerne la discipline; celle des *Sacrés Rites*, qui s'occupe de tout ce qui tient au culte et à la canonisation; celle de l'*Index* (delle Indice), qui a mission de statuer sur l'orthodoxie des ouvrages imprimés; enfin la congrégation de la *Propagande* à laquelle M. Poujoulat a consacré un chapitre que nous rapporterons presque tout entier à cause de son importance et des détails peu connus qu'il contient :

« Le collège de la Propagande fournit des missionnaires aux pays lointains. Cette institution fut fondée, en 1627, par le pape Urbain VIII; cinq ans auparavant, Grégoire XV avait établi la congrégation des cardinaux chargée de l'administration de la Propagande. Un ministre de la cour d'Espagne, appelé Vivès, donna son palais pour le collège; c'est ce même palais que le collège occupe aujourd'hui. Urbain VIII et son frère le cardinal Barberini, Grégoire XV, Alexandre VII, avaient richement doté l'établissement; d'autres bienfaiteurs avaient contribué à cette grande œuvre qui, au dix-huitième siècle, suffisait aux vastes besoins de l'apostolat, dans les contrées les plus diverses et les plus reculées de l'univers. La Propagande, enrichie par les dons magnifiques de la charité, possédait jusqu'à trois cent mille écus romains de revenus, lorsqu'arrivèrent les désastres de la révolution française; nos armées lui apportèrent la ruine: on fit main-basse sur les biens-fonds; on les vendit au profit du gouvernement républicain de Paris. La maison comptait alors soixante élèves; il fallut la fermer. Chaque élève se dirigea comme il put vers son pays, et nul ne saurait dire les grandes misères

de ces proscrits. Ils pouvaient répéter ces paroles du divin Maître : « Le pasteur sera frappé ; et les brebis du troupeau seront dispersées. »

« L'empereur Napoléon eut la pensée de rétablir la Propagande, non point par esprit religieux, mais par esprit politique, car le catholicisme se mêlait aux intérêts de la France à travers le monde. Mais une telle pensée ne s'accomplit point ; le rétablissement de cette institution féconde ne date que du retour de la monarchie légitime en France ; ce fut en 1818 que le collège de la Propagande se rouvrit, après trente-deux ans de muette solitude. Pie VII, les cardinaux Consalvi et de la Somaglia, vinrent au secours de l'institution renaissante ; on retrouva quelques débris des anciens biens, et c'est ainsi qu'on parvint à remettre sur pied l'établissement. Maintenant il tire de grandes ressources de la Propagande de Lyon, qui a des succursales en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne. Toutefois, les revenus actuels restent bien au-dessous des besoins des missions, dont plusieurs sont en souffrance. Les ressources que trouvent les missionnaires protestans sont vingt fois plus considérables que celles de nos missionnaires catholiques ; mais nos apôtres, avec peu de moyens, font bien plus de choses que les biblistes avec leurs grands trésors. Le zèle de nos missionnaires catholiques porte un caractère de dévouement, d'ardeur divine, que le froid protestantisme ne connaîtra jamais.

« Les élèves du collège de la Propagande sont aujourd'hui au nombre de soixante et dix. Je les ai visités, accompagné du père recteur Figari, de Gènes, dont la politesse, la science et la piété reçoivent un grand charme de l'angélique expression de sa physionomie. Les élèves appartiennent aux diverses nations du globe ; j'ai vu des Chinois, des Égyptiens, des Maronites, des Arabes d'Alep, des Grecs, des Albanais, des Saxons, des Écossais, des Suisses, des Allemands, des Américains, etc., etc. ; chacun d'eux a son type, qui annonce son origine. J'ai pu causer de la Syrie et du Liban, de l'île de Chypre et de la Grèce ; les jeunes Maronites paraissaient éprouver une vive joie en entendant un voyageur

français leur parler avec prédilection des montagnes du Liban : je me suis attaché à faire connaître, dans la *Correspondance d'Orient*, cette bonne et forte nation maronite, que le despotisme opprime depuis long-temps, et qui mériterait une meilleure destinée. Le costume des élèves de la Propagande est uniforme. Ils portent une soutane noire avec des boutons, des bordures et une ceinture rouges ; cette couleur de pourpre est l'emblème du sang qu'ils sont prêts à verser pour Jésus-Christ ; cinq galons rouges représentent, sur leur costume, les cinq plaies de la Passion. Ce sont bien là des imitateurs du disciple de l'Homme-Dieu, qui montait au Calvaire pour le salut du genre humain. Des mœurs et des intérêts divers, des haines profondes ou de vieilles jalousies, des tendances opposées et de vastes distances, séparent les nations d'où sortent tous ces jeunes élèves, et l'union la plus touchante règne au milieu d'eux ; ils ne forment qu'une seule et même famille : ceci est vraiment un miracle de la foi catholique. Quelle douceur, quelle sérénité parfaite sur leurs visages ! quelle piété sincère et quelle ardeur pour l'étude ! Tous les élèves parlent italien ; cette langue est devenue la langue de l'union fraternelle entre ces enfans venus des quatre vents du ciel.

« Les élèves du collège de la Propagande n'ont à supporter aucune dépense. La Propagande paie le voyage à Rome, l'entretien au collège et ensuite le retour. Ce n'est qu'à l'âge de raison, à l'époque où il entre dans la classe de philosophie, que l'élève prête serment de se consacrer aux missions étrangères ; il jure d'aller enseigner la foi dans son propre pays, dès qu'il sera élevé au sacerdoce. On n'admet pas un élève passé vingt ans ; ce serait trop tard pour entreprendre les études, et trop peu d'années de jeunesse et de vigueur lui resteraient pour remplir utilement les pénibles fonctions de l'apostolat. Il n'est jamais arrivé qu'un élève ait désiré reprendre le chemin de son pays, parce qu'il s'ennuyait ; parfois des raisons de santé ont obligé de rendre le jeune étranger à son ciel natal, et, dans ce cas, on a vu de jeunes malades mieux aimer mourir à Rome que de retourner dans leur patrie. Ainsi est mort,

il y a peu de temps, un Arménien de Constantinople. — Quels sont les élèves qui se ressouviennent le plus de leur pays? disais-je au père recteur. — Aucun d'eux, me répondait-il, n'y songe avec regret ni avec un vif désir de le revoir, mais ceux qui y retournent avec le plus de plaisir, ce sont les élèves du Liban, de la Suisse et de l'Ecosse. — Le désintéressement le plus complet des choses humaines ne peut suffire à effacer ce profond et merveilleux amour de la religion natale, quand la patrie est la montagne!

Les services rendus à la religion catholique par l'institution de la Propagande, les vertus et l'héroïsme de ses missionnaires, ne peuvent être niés par personne. Ce n'est pas seulement dans ses *Annales*, espèce de continuation des *Actes des Apôtres*, qu'il faut en chercher les témoignages; il n'est pas un voyageur, fût-il hérétique ou incrédule, qui, s'il a rencontré sur sa route quelques-uns de ces anges de la foi, ne leur paie un tribut d'admiration et de respect. Dernièrement encore, nous lisions, dans un excellent article sur la Chine, de M. Ferdinand Barrot, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, un éloge des missionnaires aussi bien senti que vivement exprimé, dont la France surtout doit être fière. Il se termine par ce précieux certificat des habitants du pays. « Depuis vingt ans que nous avons à Macao des missionnaires français, bien que souvent nous ayons vu venir parmi eux des jeunes gens dans l'âge critique des passions, et pouvant prétendre à briller dans le monde; jamais un seul mot n'a été prononcé, jamais la moindre allusion n'a été dirigée contre un membre des missions étrangères, toujours leur conduite a été pure et irréprochable. »

Voilà donc ce que fait Rome pour le monde. Elle ne cesse d'étendre sur lui sa sollicitude maternelle; elle lui garde, avec un soin jaloux, ce trésor dont elle est dépositaire; elle s'occupe sans relâche de ses intérêts éternels, et lui envoie ses prêtres pour le civiliser, l'instruire et le consoler. Si, dans un coin reculé du globe, un loup ravisseur, sous la forme de quelque despote, se jette sur les brebis dispersées du vrai pasteur, pour les entraîner et en faire sa proie, soudain Rome

pousse le cri d'alarme; le reste du troupeau est averti et se tient sur ses gardes. Lorsqu'on voit de nos jours Grégoire XVI, protestant contre d'indignes persécutions et de scandaleuses apostasies, élever au-dessus des vaines clameurs du siècle ses gémissemens sublimes, et lutter seul, faible vieillard, avec autant de prudence que de modération, contre la Russie et la Prusse qui tentent d'étouffer entre leur serres puissantes ce qui reste de vie au catholicisme dans cette moitié de l'Europe, on admire la forte et indestructible constitution de l'Eglise qui, malgré la violence ou le dédain dont elle est l'objet, a toujours une voix pour défendre les faibles et les opprimés, pour flétrir les lâches et les oppresseurs.

Après les institutions religieuses viennent les établissemens de charité; l'hospice à côté et à l'ombre de l'église. Si, dans le christianisme, la charité est en quelque sorte le feu vital, c'est au cœur, c'est à Rome que doit se trouver le foyer. Il existe dans plusieurs pays d'admirables institutions de bienfaisance, mais on ne rencontre guère qu'en Italie ce zèle ardent et continu, ces prévoyances délicates, cette perfection enfin dans l'ensemble et dans les détails, qui a fait dire qu'à Rome les hôpitaux et les hospices étaient beaucoup mieux tenus que les palais. C'est qu'ici la religion, dont la main est bien plus prodigue et bien plus douce que celle de la philanthropie, conduit tout, et que la maison du pauvre est vraiment la maison de Dieu. Chaque hôpital est placé sous le patronage et la direction d'une confrérie chargée également de la partie administrative, ce qui prévient ces conflits et ces divisions intérieures dont on se plaint si fort en France. Aussi, dans un hôpital, le pauvre est en sécurité comme chez lui, et ne craint pas d'être renvoyé avant d'être entièrement guéri; car on ne spéculé, ni sur son entrée, ni sur sa sortie. Sauf l'hôpital général de Saint-Michel, qui présente comme un abrégé de toutes les douleurs, et qui est en même temps une maison de refuge, une école et une manufacture, il y a un asyle particulier pour chaque misère, pour les enfans et pour les vieillards, pour les malades et pour les infirmes, pour les veuves et pour les orphelins, pour l'in-

nocence et pour le repentir, pour la fille pauvre qui attend un état, et pour la fille riche qui n'attend qu'un mari. Les plus doux noms servent toujours d'enseigne à ces hôtels de la charité, *sainte Marie de l'Annonciation, sainte Marie de la Grâce, sainte Marie della Pieta, l'hôpital du Saint-Esprit, etc.* Enfin, ce qui ne peut se rencontrer que dans la grande cité catholique, mère et nourrice des nations, *alma mater*, chaque peuple a un hôpital qui lui est exclusivement affecté. La charité romaine a voulu que l'étranger malade, abandonné, retrouvât au moins, à défaut de famille, la douce image de la patrie. On regrette tant son pays natal quand on souffre ! Rome cependant a quelque chose encore à envier à la France : elle a des *sœurs hospitalières*, elle n'a point de *sœurs de charité* !... Oui, mais elle a en échange de nobles dames, de grandes princesses qui se font les servantes, les garde-malades du pauvre, non pas une fois ou deux dans leur vie ; mais tous les jours et partout où un cri de douleur les appelle. Elles dépendent sans compter leur temps, leur or, leur jeunesse et leur vie ; il y a communauté entre le palais et l'hôpital.

Après la foi et la charité, ce qu'on cherche à Rome, c'est la science, cette science grave et sévère comme la foi elle-même, d'où elle vient et où elle retourne. Si elle ne brille pas dans la capitale du monde chrétien de tout l'éclat qui lui est réservé sans doute un jour, elle n'y est pas cependant si rare et si cachée qu'on ne la puisse découvrir. M. Poujoulat a laissé, sous ce rapport, une fâcheuse lacune. Il convient, il est vrai, que le clergé de Rome dépasse de beaucoup par les lumières le clergé des autres pays de la Péninsule ; mais il n'entre dans aucun détail, il ne s'occupe, ni des savans, ni du caractère de leurs études. Ainsi, il ne parle, ni de cette université dite *la Sapienza*, qui remonte à la fin du treizième siècle, dont l'organisation actuelle est due à Léon XII, et qui, sans négliger les autres sciences, présente le plus vaste enseignement théologique qui soit encore en Europe ; ni de *l'académie de la religion catholique*, dont le but, proclamé par ses fondateurs, est de suivre les progrès de l'esprit humain dans toutes

les branches des sciences, pour montrer que, loin d'arriver à aucune conséquence défavorable à la religion, chacune des sciences en présente une preuve nouvelle, et en reçoit à son tour une direction plus vraie et des lumières plus grandes. Il eût pu mentionner aussi un recueil intitulé : *Annali delle Scienze religiose*, qui se publie à Rome, par l'abbé *Ant. de Luca*, et qui est destiné à faire connaître en Italie les progrès et les découvertes qui se font dans les autres parties du monde. Il correspond aux *Annales de Philosophie chrétienne* et à *l'Université catholique*, avec lesquelles il fait quelquefois de fructueux échanges... Nommer ses nombreux rédacteurs, parmi lesquels se distinguent le R. P. *Rosani*, général des clercs réguliers des écoles pies ; le R. P. *Bini*, procureur général des Bénédictins du Mont Cassin ; le P. *Secchi*, l'un des plus habiles hellénistes de ce temps, l'abbé *Bonelli*, professeur de philosophie, etc., ce serait nommer tout ce que l'union de la science et de la religion peut offrir de plus profond et de plus élevé ; et, si l'on pénétrait au fond de ces monastères, dont plusieurs ont conservé, dans tout son éclat, le flambeau qu'ils ont autrefois allumé, que de vertus et de lumières, couvertes du voile de l'humilité, apparaîtraient aux regards étonnés ! Mais M. Poujoulat ne paraît pas aimer beaucoup les couvens ; je crois que, s'il l'osait, il dirait volontiers : à quoi bon un moine ? Lui qui se montre en général si intelligent des choses de la foi, comment a-t-il pu blâmer, surtout en termes aussi vifs, le projet de M. Lacordaire, de rétablir en France l'ordre des frères prêcheurs. « Le temps des dominicains est passé, dit-il ; ils conviennent au treizième siècle et non au dix-neuvième. Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous ? Nos prêtres ne peuvent-ils pas suffire à tout ? Est-il nécessaire pour l'apostolat de donner à Dieu, dans un ordre religieux, son cœur et son talent, et de soumettre son corps à la dureté d'une règle ? Voulez-vous avoir de bons prédicateurs, établissez une école normale pour la chaire. » Vains propos de salon qui ne devraient pas être répétés par une bouche chrétienne ! Voyons, au reste, quelle est leur

valeur. D'abord, ne nous laissons pas préoccuper, ainsi que des enfans, par certaines formes extérieures, qui n'ont rien d'important ni d'immuable, par des questions d'habillement ou de chaussure; allons au fond des choses. A quoi peuvent servir aujourd'hui en France des dominicains, des bénédictins, ou tout autre ordre religieux, dont le travail intellectuel est la base, et qui joignent l'action à la contemplation? A quoi? A raviver ou à entretenir, dans quelques âmes privilégiées, ce feu sacré prêt à s'éteindre parmi nous, à opposer au matérialisme qui nous envahit, un spiritualisme ardent, mais contenu par la foi, qui ne peut guère naître et se développer que dans la pratique des austérités et à l'ombre du cloître; à ouvrir loin du bruit et d'un contact trop intime avec le monde, un pacifique asile aux fortes études et aux sublimes méditations; à former enfin, dans notre société si agitée et si mobile, une tribu sainte, qui se reproduise et se perpétue par une sorte de génération divine, et qui, vouée exclusivement à la prédication et à l'enseignement des hautes vérités religieuses, comprenne cependant et réfléchisse toutes les grandes idées de l'humanité, après les avoir passées au crible de l'Évangile. Tout en rendant justice au zèle et aux lumières de nos pasteurs séculiers, comment ces ouvriers, envoyés dès le matin à la vigne, qui supportent tout le poids du jour et de la chaleur, auraient-ils assez de loisir pour se former au grand art de la parole et satisfaire des auditeurs, qui font les délicats et les difficiles, même au pied de la chaire chrétienne? Ne comptez-vous aussi pour rien cet attrait de la nouveauté et de l'extraordinaire, ce prestige de la solitude qui environne le moine sortant de son impénétrable retraite, comme d'un sanctuaire, pour parler à la foule avec le courage et l'indépendance d'un envoyé céleste! Établissez, ajoutez-vous, une école normale, pour la chaire, et

vous aurez de bons prédicateurs. Illusion! Vous aurez ce que peut donner une école normale, des rhéteurs, des philosophes, des professeurs de morale, et rien de plus; vous éveillerez dans le cœur des jeunes lévites une puérile vanité et un coupable orgueil en leur montrant en perspective, comme prix de leurs études oratoires, les applaudissemens et les faveurs du monde. On n'apprend pas à prêcher comme on apprend à discuter à la tribune et au barreau. Il ne suffit pas d'une voix sonore, d'un geste noble, d'une parole fleurie ou passionnée, il ne suffit même pas d'une intelligence élevée des écritures et de l'enthousiasme religieux; l'humilité, la prière, une foi capable de transporter les montagnes, le détachement absolu de soi-même et des siens, les communications fréquentes et solitaires avec la Divinité, l'habitude de la discipline jointe à l'énergie de la pensée et de la parole, voilà avec cet esprit d'en haut qui souffle où il lui plaît, et que les hommes appelleront génie, ce qui fait les saints éloquens, les vrais et grands prédicateurs. Honneur donc et sympathie profonde à M. Lacordaire qui a compris toute la sublimité de sa mission, qui n'a reculé, ni devant les sophismes, ni devant les frivoles dédains du siècle, et qui en réclamant pour son projet l'appui de son pays, a montré qu'il voulait faire entendre sa voix au cœur du peuple, toujours accessible aux nobles idées, et non pas seulement au cœur de quelques hommes blasés, et qu'il ne fallait pas encore désespérer en France de la religion et de la liberté!

Pour en revenir à l'ouvrage de M. Pouloulat, il contient sur le gouvernement, tant spirituel que temporel de Rome, des notions qu'on chercherait vainement ailleurs, et malgré ce qui reste encore à revoir ou à compléter, il est le meilleur guide du voyageur catholique en Italie.

LUDOVIC GUYOT.

LE PÈRE ANDRÉ, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Le père André a traité avec une grande supériorité les plus hautes questions de philosophie et de métaphysique religieuse ; nous signalerons ses discours *sur l'âme, sur le corps, sur l'union de l'âme et du corps, sur la raison, sur la nature des idées, sur la merveille des idées, sur la nature et les merveilles du raisonnement, sur les merveilles de la conscience, sur les merveilles des habitudes, sur l'idée de Dieu, etc.* (2).

Qu'on nous permette un large emprunt au discours qu'il a laissé sur cette dernière question, qui domine et contient toutes les autres.

Discours sur l'idée de Dieu développée par la raison et par la foi. (A l'Académie de Caen.)

« Quand je considère mes idées, ces images spirituelles et intérieures, par le moyen desquelles je connais tout ce qui est hors de moi, j'en aperçois une, distinguée entre toutes par son étendue, singulière, unique, plus grande que mon esprit, plus vaste que mon cœur, incompréhensible à l'un et à l'autre, mais que je vois néanmoins présente aussi évidemment que celle des nombres, que celle des corps, que celle des figures qui me sont les plus familières : c'est l'idée de l'être, l'idée de l'infini, l'idée du parfait ; je veux dire l'idée de l'être pur et sans mélange du néant, l'idée de l'infini en tout genre et qui ne connaît aucune borne, l'idée du parfait en toute manière et à qui rien ne manque. Cette idée (car ces trois expressions, l'être, l'infini, le parfait, ne signifient réellement que la

même chose diversement considérée), cette idée, dis-je, est si claire et si lumineuse, que je m'en sers naturellement comme d'une règle universelle pour juger de tous les autres objets de mes connaissances. Quand je dis, par exemple, que tout ce qui a des limites n'est rien, c'est que j'ai l'idée de l'être pur, devant qui tout s'anéantit ; quand je dis que toute figure déterminable est finie, c'est que j'ai l'idée de l'Infini, qui me fait concevoir un espace immense au-delà du contour de cette figure, quelque vaste qu'on la suppose ; quand je dis que l'esprit humain, que toutes nos sciences, que toutes nos vertus sont imparfaites, c'est que j'ai l'idée du parfait essentiel, qui me représente au-dessus de moi une perfection infiniment supérieure à toutes celles non seulement que nous avons, mais que nous pouvons avoir.... Or, de là je conclus que la raison nous donne une idée de Dieu digne de sa grandeur ; car ce grand nom ne veut dire autre chose que l'Être infini, l'Être parfait, le pur Être, ou l'Être infiniment parfait.

« Direz-vous que l'idée de l'Infini n'est point réelle ? Mais prenez garde à la contradiction. Une idée qui représente une réalité infinie n'est point réelle, c'est-à-dire, ou qu'une réalité infinie n'est rien de réel, ou qu'une idée qui représente une réalité, qui est tout, ne représente rien !

« Dira-t-on que du moins l'idée de l'Infini est une idée négative, comme on parle dans les écoles, et que par conséquent cette idée de Dieu nous représente moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas?... Mais un philosophe qui ne pointille pas sur les mots et qui ne prend point des lueurs pour des lumières, ne dira jamais que l'idée d'une réalité infinie soit une idée négative ; car, je vous prie, quelle est la vraie signification de ce terme d'école que certains philosophes ténébreux font quelquefois tant valloir contre les notions les plus claires du

(1) Voir le premier dans le n° 47, t. VIII, p. 582.

(2) Voici les titres des autres discours : 1° Sur l'Usage de la colère ; — 2° sur le Vrai, dans les pièces d'esprit ; — 3° sur les Modes littéraires ; — 4° sur la Manière d'apprendre à parler aux muets ; — 5° sur le Goût ; — 6° sur l'Arithmétique ; — 7° sur la Méthode des géomètres ; — 8° sur les Merveilles du cercle ; — 10° sur le Mouvement perpétuel ; — 11° sur l'Ascension des liqueurs dans le thermomètre ; — 12° sur un Arc-en-Ciel, etc.

bon sens? Une idée négative, ou n'est rien, ou c'est une idée qui exclut de son objet quelque chose de positif, c'est-à-dire l'être ou quelque perfection, et par conséquent qui renferme ou qui suppose quelque espèce de néant. Telle est l'idée d'un monde purement possible, ou d'un monde existant, mais imparfait. Or, peut-on dire avec la moindre couleur que l'idée de l'Être infini, en tout genre d'être et de perfection, renferme ou suppose dans son objet quelque espèce de néant, c'est-à-dire quelque négation d'être ou de perfection? Contradiction manifeste. Mais, de plus, ne serait-ce point manifestement prêter à l'Infini la nature du fini?...

« Le fini, ou ce qui a des bornes, est en un sens, et en un sens il n'est pas, c'est-à-dire il est jusqu'à un certain point, et au-delà son être cesse. Ainsi, le globe terrestre existe jusqu'à sa circonférence, et au-delà ce n'est plus la terre; il n'a qu'un certain degré d'être ou d'étendue, et au-delà il n'est plus rien; en un mot, dans le fini, le néant et l'être sont pour ainsi dire limitrophes. C'est la notion commune du fini, laquelle par conséquent est une idée négative. Mais par la raison des contraires, l'Infini exclut positivement toutes bornes; il franchit toutes limites, il passe au-delà, et rien ne l'arrête; c'est la notion commune de l'Infini. Il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que l'idée de l'Être infiniment parfait est non seulement positive, mais la plus positive de nos idées....

« Certains esprits, trop attentifs à la disproportion qui se trouve entre le fini et l'infini, se persuadent, par je ne sais quelle subtilité, qu'il faudrait un esprit infini pour connaître l'Infini, comme s'il était nécessaire que l'esprit eût toutes les qualités des objets de ses connaissances; qu'il fût, par exemple, matériel pour connaître la matière, carré pour connaître le carré, rond pour connaître le cercle. D'autres, confondant la connaissance d'un objet avec sa compréhension, concluent hardiment, de ce que l'Infini n'est pas compréhensible, qu'il n'est pas même connaissable. Autre absurdité visible; comme s'ils ne savaient pas que les connaissances mêmes des

géomètres, dont l'évidence ne peut être contestée, ne vont jamais jusqu'à la compréhension entière des figures dont ils démontrent les rapports et les propriétés. D'autre part, combien d'esprits étroits et timides qui ne peuvent se résoudre à sortir des bornes du fini, où ils se reposent, pour pénétrer dans l'infini, où ils craignent de se perdre, comme s'ils ne sentaient pas que notre cœur, étant immense dans ses désirs, il ne peut se reposer pleinement que dans un objet immense dans ses perfections.»

Nous avons une idée réelle de l'Infini; nous le trouvons dans l'étendue, nous le trouvons dans la divisibilité, nous le trouvons à l'entrée même de la géométrie; il est la base des plus sublimes spéculations mathématiques.

« Mais, prenons-y garde, les infinis mathématiques ne sont pas infinis en tout; chacun d'eux ne l'est que dans les bornes d'une espèce particulière. L'infini en étendue ne l'est pas en nombre; l'infini en nombre ne l'est pas en étendue; l'infini en longueur ne l'est pas en largeur, ni en surface; l'infini en surface ne l'est pas en solidité, ni en profondeur. Dieu seul est infini en tout genre d'être et de perfection. Ces infinis mathématiques ne sont que des infinis subalternes, qui ne s'élèvent les uns sur les autres à l'infini que pour nous élever encore plus haut, c'est-à-dire jusqu'à l'Infini suprême, au-delà duquel on ne peut plus monter. Les nombres finis disparaissent devant les infinis numériques, les étendues finies s'anéantissent devant les infinis géométriques; mais tous ces infinis disparaissent à leur tour, et s'anéantissent devant l'Infinité de Dieu. Telle est sa grandeur : il est seul de son ordre, il est seul grand, parce qu'il est seul absolument infini. On peut dire même en un sens très réel qu'il est le seul être et le tout être, parce que cette infinité absolue qui le caractérise renferme tout éminemment.

« C'est l'idée naturelle que l'on conçoit de la divinité, quand on suit fidèlement les notions pures de la raison; mais la foi n'y trouve-t-elle rien à réformer?... Allons donc à la source de la lumière, et consultons Dieu lui-même sur l'idée que nous en devons avoir.

On le connaissait déjà dans le monde sous les titres généraux de vertu partout agissante, de raison suprême, de loi éternelle, de seigneur et de maître de la nature, quand le plus fameux des prophètes prit la liberté de lui demander son nom, son nom propre et incommunicable, le nom le plus expressif pour le représenter à son peuple dans toute sa majesté. *Si dixerint mihi : Quod est nomen ejus, quid dicam* (1)? La question était hardie; la réponse fut divine : *Ego sum qui sum*. Tu me demandes mon nom? Je m'appelle *Celui qui est*. Tous les autres êtres sont en partie, et en partie ne sont pas; ils sont, parce que je les ai faits, et ils ne sont pas, parce qu'ils sont finis de leur nature, et que par là ils tiennent toujours du néant leur origine. Mais moi, je suis en toute manière : *Ego sum qui sum*. Tu diras donc à mon peuple : *Celui qui est* m'a député vers vous; *Sic dices filiis Israël : Qui est, misit ad vos*. Voilà donc, selon Dieu même, la vraie définition de Dieu. Celui qui est, l'existant, l'être; ou, comme il parle ailleurs, *le seul être* : *Videte quod ego sim solus* (2); ou, comme il parle encore dans le texte original du livre de l'Écclésiastique, *le tout-être*, *αὐτός ἐστι τὸ πᾶν* (3).

Quelle satisfaction pour tous les cœurs droits de voir la raison et la foi si bien d'accord ensemble!...

L'existence nécessaire, voilà donc le premier attribut essentiel que nous concevons en Dieu. De là émanent tous les autres, comme tous les fleuves de l'Océan; de là, son éternité, puisque l'être nécessaire ne peut avoir de commencement; de là, son immortalité, puisque l'être nécessaire ne peut avoir de fin; de là, son infinité en tout sens, puisque l'être nécessaire ne peut être borné, ni dans son être, puisqu'il ne le tient que de sa nature, ni dans ses perfections, puisqu'elles suivent nécessairement la nature de son être; c'est-à-dire, en un mot, que l'être par essence est essentiellement un être pur, qui exclut tout néant, et par conséquent toutes bornes.

(1) Exod., cap. III, n° 14.

(2) Deuter., xxxii, 39.

(3) Eccl. XLIII, 29.

De là, cette propriété admirable de Dieu d'être tout à la fois et sans succession tout ce qu'il peut être, parce qu'il est évident que rien ne peut ni commencer dans l'Être éternel, ni cesser dans l'Être immortel, ni augmenter, ni diminuer dans l'Être infini en tout genre de perfection; de là, sa parfaite spiritualité, parce qu'on voit assez qu'il n'y a qu'un pur esprit, c'est-à-dire un être capable de connaître, de vouloir, d'être heureux, qui puisse être infini en ce qu'on appelle proprement perfection, en intelligence du vrai, en amour de l'ordre, en grandeur, en bonté, en puissance, en bonheur; de là, son immensité, c'est-à-dire sa présence intime et substantielle, non seulement partout où il y a des êtres, mais partout où il y en peut avoir, puisque l'Être infini ne peut être limité, ni restreint à être ici plutôt que là, dans le ciel plutôt que sur la terre, dans les esprits plutôt que dans les corps, ou dans les corps plutôt que dans les esprits. Il pénètre partout, dit Salomon, par la pureté de son être : *Attingit ubique propter suam munditiam* (1); ou, comme parle saint Paul, il est, par l'infinité de son être, qui embrasse tout, le lien essentiel de toute chose : *In ipso enim vivimus, movemur et sumus* (2). De là, son unité, puisque l'Être qui comprend, qui embrasse tout, ne peut être qu'un et unique; de là, son indépendance, parce qu'étant le seul infini en tout genre de perfection, il ne peut dépendre de personne, ni quant à l'être, puisqu'étant par essence, il ne peut avoir de créateur, ni quant aux manières d'être, puisque n'ayant point de créateur, il ne peut avoir de supérieur, ni de maître, ni par conséquent de modificateur; de là, sa pleine liberté, puisqu'étant indépendant, rien ne peut le déterminer à l'action, que son propre vouloir; de là, son empire absolu sur toute la nature; car un esprit dont la substance réside partout essentiellement, dans le ciel comme sur la terre, dans les esprits comme dans les corps, n'y peut être sans connaissance et sans volonté, ni par conséquent sans une providence qui les gouverne et sans

(1) Sap., vii, 24.

(2) Act., xvii, 28.

une action qui les modifie. De là, sa qualité incompréhensible de créateur universel; car, puisque nous avons prouvé que l'être qui n'a point de créateur ne peut avoir de modificateur, il est évident que des êtres qui ont un modificateur ont nécessairement un créateur. De là, son immutabilité, puisque son état ne peut être changé, ni par une cause extérieure, parce qu'il est indépendant, ni par lui-même, parce qu'il est tout à la fois et sans succession tout ce qu'il peut être, comme nous l'avons fait voir. De là, sa simplicité infinie dans cette infinie multiplicité de perfections, non seulement parce qu'étant un pur esprit il exclut nécessairement toute composition de parties, mais parce qu'étant toujours immuablement tout ce qu'il est une fois, ses attributs essentiels et ses actes libres se réunissent tous nécessairement dans le point fixe et indivisible de son éternité; de là, si j'ose m'exprimer ainsi, sa pleine suffisance à lui-même pour exercer sans le secours d'autrui toutes ses opérations divines, pour connaître, pour agir, pour être heureux; car l'être nécessaire trouvant essentiellement dans lui-même la source et la plénitude, le principe et la consommation de son être, il est manifeste qu'il ne peut avoir besoin ni d'une lumière extérieure pour l'éclairer, ni d'une vertu étrangère pour le fortifier, ni de la jouissance d'un autre bien que lui-même pour le combler de bonheur.

« Par toutes les conséquences que nous avons tirées de la notion de l'être pur, Dieu est une intelligence infiniment parfaite; il se connaît donc parfaitement lui-même; il connaît parfaitement tous les autres êtres, les esprits, les corps, toutes ses créatures... Ainsi Dieu renferme dans sa substance les idées de tous les êtres qu'il a formés, mais des idées dignes d'un entendement divin, des idées préalables à l'existence de leurs objets, des idées plus parfaites qu'eux, des idées infinies en nombre, et chacune d'elles infinie en représentation.

« Je dis: 1° que les idées divines sont nécessairement préalables à l'existence de leurs objets, car Dieu connaissait le monde avant qu'il le formât: *Domino*

Deo, antequàm crearentur, omnia sunt agnita (1).

« Je dis: 2° que les idées divines sont plus parfaites que leurs objets; que l'idée du cercle, par exemple (2), représente une rondeur parfaite et mathématique, dont le cercle matériel et physique n'est point capable; que l'idée de l'homme représente une perfection d'esprit et de corps, que nul homme sur la terre n'a jamais remplie dans toute son étendue. En un mot, que les êtres créés ne peuvent égarer leurs modèles éternels.

« Je dis: 3° que les idées de Dieu sont infinies en nombre; ce qui est encore manifeste, parce qu'il en faut une infinité pour lui représenter actuellement tous les êtres, tous les genres, toutes les espèces, tous les individus possibles: car c'est une notion commune que le possible n'a point de bornes.

« Je dis: 4° que chacune des idées divines est infinie en représentation; les idées des genres et des espèces, parce qu'elles embrassent dans leur universalité tous les sujets possibles de même genre et de même espèce; les idées des individus ou des êtres singuliers, parce qu'elles représentent à Dieu tous les attributs, toutes les perfections, tous les rapports, toutes les combinaisons, tous les arrangements, toutes les modifications dont chacun de ces êtres est susceptible à l'infini.

« Pour ne rien oublier sur une matière si capable, il faut ajouter un mot sur la manière dont Dieu connaît les nombres. Il les connaît, on ne peut en douter. Sans cela, il ne pourrait ni se distinguer de ses créatures, ni ses créatures les unes des autres. Mais comment un être simple peut-il voir les nombres dans sa propre substance? Ne pourrait-on pas dire que Dieu connaît l'unité en se connaissant lui-même, parce qu'il est parfaitement un, et qu'il connaît la multitude en connaissant les diverses manières dont il peut être imité ou participé par ses créatures? Car, qui dit diversité, dit plusieurs choses distinctes.

« Toujours est-il certain que Dieu ren-

(1) Eccl., xxiii, 29.

(2) V. Galil., p. 132, Dial. 2.

fermant les idées essentielles de toutes choses dans la simplicité de son être, il y renferme par une conséquence nécessaire les objets de toutes les sciences, les nombres que saint Augustin appelle nombrans, qui sont l'objet de l'arithmétique; les signes et les figures purement intellectuelles, qui sont l'objet de la géométrie pure; les lois des mœurs, les règles de tous les arts, en un mot, toutes les vérités éternelles, tant spéculatives que pratiques...

« Considérons l'entendement divin par rapport à l'idée des nombres. Il est clair que l'esprit infiniment parfait les connaît tous parfaitement, c'est-à-dire qu'il aperçoit, non pas comme nous, successivement et par divers actes, mais tout à la fois, et par un simple regard à qui rien n'échappe, toute la progression naturelle des nombres, depuis l'unité qui en est le premier terme jusqu'au dernier qui ne peut être qu'infini, par la raison qu'étant le dernier terme de la progression qui les renferme tous, il n'est pas possible de rien concevoir au-delà.

« Dans cette progression infinie des nombres, nous ne voyons, pour ainsi dire, que les deux extrémités; nous voyons à son origine les nombres finis qui la commencent; nous voyons dans son accomplissement l'infini qui la termine, ou plutôt qui la comble, et les géomètres le connaissent même assez pour le soumettre au calcul...

« Mais parce qu'il est évident que le fini et l'infini ne se touchent pas immédiatement dans la progression qui les renferme, il faut par nécessité admettre entre eux deux des nombres d'une nature moyenne, qui leur servent comme de liaison, en faisant à leur égard le même effet à peu près que les nuances dans la peinture, qui forment le passage d'une couleur à l'autre...

« Ici l'esprit humain demeure court. Ces nombres intermédiaires qui, dans la progression naturelle et en toute autre, forment le passage du fini à l'infini, quoique très réels par l'évidence de notre principe, nous sont presque entièrement cachés. Nous en connaissons l'existence; nous en ignorons la nature; nous voyons les deux termes qu'ils unissent, et nous ne les voyons pas eux-mêmes; nous ne

faisons, pour ainsi dire, que les entrevoir, comme dans les ténèbres, par la nécessité du raisonnement. Mais il n'y a point de ténèbres en Dieu. Il voit en plein jour, et dans une évidence égale, tous les nombres, finis, infinis et intermédiaires, toutes leurs propriétés, toutes leurs combinaisons, tous les résultats qui en peuvent naître par le calcul, toutes les suites qu'on en peut former, toutes les puissances où on les peut élever; il possède enfin à la lettre et substantiellement, toute l'arithmétique universelle, depuis le premier principe jusqu'à la dernière conséquence qui en est infiniment éloignée.

« 2^o L'infinité de l'entendement divin ne paraît pas moins sensible dans l'idée de la matière ou de l'étendue mathématiquement considérée. Quelle immensité n'y voit-il pas! Que de mondes possibles! Que d'arrangemens divers dans chacun de ces mondes!...

« Dieu, l'esprit infiniment parfait, car c'est toujours le principe, comprend toutes les figures géométriques... et en voit une infinité en tous sens: infinité de régulières, depuis le triangle équilatéral qui a le moins de côtés qu'il est possible, jusqu'au cercle qui en a le plus, puisqu'on le conçoit avec Archimède comme une figure d'un nombre infini de côtés; infinité encore plus grande de figures irrégulières, parce qu'il est évident que l'irrégularité, qui n'a point de loi, est plus susceptible de variations que la régularité qui en a toujours une constante et invariable; infinité d'espèces de triangles, par la raison que ses trois angles et ses trois côtés peuvent croître ou diminuer à l'infini; infinité encore plus grande de quadrilatères, parce qu'il est encore évident que plus une figure a de côtés, plus elle est capable de changemens qui la diversifient; infinité, par conséquent, qui augmente par degrés de polygone en polygone, et comme toutes les figures, tant régulières qu'irrégulières, ont entre elles mille rapports différens; infinité encore plus grande de rapports que de figures: rapports arithmétiques, rapports géométriques, rapports d'égalité ou d'inégalité, rapports de commensurabilité ou d'incommensurabilité, rapports inombra-

bles où l'esprit humain se perd ; mais en se perdant ainsi, on ne s'égaré pas, puisqu'on trouve ce qu'on cherche, qui est l'infinité de la divine intelligence et la parfaite géométrie du Créateur...

« 3^o En contemplant toutes ses idées, idées de substances et idées de modes, il est manifeste que Dieu découvre entre elles un certain rapport de rang... Ce rapport de plus grande ou de moindre perfection objective entre les idées divines, entre les êtres ou les manières d'être qu'elles lui représentent, est ce qu'on appelle *ordre*, ordre éternel et immuable qui détermine invinciblement l'estime de Dieu, qui la règle et qui la proportionne toujours exactement au mérite des sujets. Car on ne peut nier que l'Esprit infiniment parfait ne soit juste en toute manière. Ordre, par conséquent, selon lequel Dieu se juge nécessairement lui-même, et toutes ses créatures intelligentes; selon lequel, par conséquent, il se regarde en qualité de premier principe de leur être, comme la fin essentielle où elles doivent tendre par tous les mouvemens de leur cœur. J'appelle cet ordre, *la loi éternelle*.

« C'est dans cette loi éternellement vivante que Dieu voit clairement tous ses droits, et tous nos devoirs...

« Mais ce qui demande encore une intelligence plus étendue, Dieu voit entre les devoirs que renferme l'ordre éternel, un certain rapport d'exactitude, qui n'a point de nom dans notre langue, et que les Latins appellent *modus*. Je ne trouve que saint Augustin qui en ait bien approfondi l'idée. C'est le point précis jusqu'où il faut aller dans la pratique d'un devoir pour le remplir entièrement, mais où il faut s'arrêter pour n'en blesser aucun autre. Point si délicat et si fin, qu'il échappe à la vue de la plupart des hommes, qui, dans l'observation même de l'ordre, en sortent presque toujours par quelque excès, ou par quelque défaut... Presque toutes nos vertus débordent ou demeurent trop courtes. Mais ce point précis, qui les sépare du vice, quoique si souvent imperceptible à nos esprits, ne peut l'être aux yeux de la divine intelligence; puisque, suivant l'expression de saint Augustin le *modus* de l'ordre subsiste éternellement dans la vérité

souveraine : *Ipse autem ordinis modus vivit in veritate perpetuâ.*

« ... Ce *modus* de l'ordre est donc en Dieu comme une espèce de seconde loi éternelle distinguée de l'ordre même... L'ordre prescrit les devoirs : le *modus* en règle et en mesure la pratique. L'observation de l'ordre fait l'homme de bien : l'observation du *modus* fait l'homme sage. L'ordre constitue le fond du beau dans les mœurs : le *modus* en constitue la beauté même. L'ordre y met la justice, le *modus* y met la justesse. L'ordre dans la conduite est comme le dessin et les proportions dans un tableau : le *modus* est comme le coloris et la grâce qui relèvent et qui animent tout. Ainsi l'ordre est, pour ainsi dire, le corps de la vertu, et le *modus* en est l'âme. Nous les séparons presque toujours malheureusement dans notre conduite; mais l'un et l'autre est inséparable dans l'esprit de Dieu; et par là nous pouvons comprendre en quelque sorte la raison profonde, pourquoi il se qualifie lui-même dans ses divines Écritures, la Sagesse éternelle, et la Beauté de la justice : *Sapientia, Decor, Pulchritudo justitiæ* (1).....

« Par tous les principes que nous avons exposés, Dieu voit dans lui-même le modèle éternel de tout ce qu'il a fait, le modèle du monde visible qui est l'assemblage des corps, et celui du monde invisible, qui comprend nos âmes avec toutes les intelligences créées. Mais en quel endroit de lui-même, si l'on peut ainsi parler, voit-il les moyens infaillibles de rendre l'un et l'autre dignes de sa sagesse et de sa grandeur?

« Il ne faut pas chercher ailleurs que dans cette parfaite géométrie du Créateur la lumière qui le dirige dans la construction du monde visible. C'est là qu'il trouve la règle, ou, comme s'exprime l'Écriture (2), la ligne, qu'il étend sur toute la nature, pour mesurer la hauteur des cieux, la largeur de la terre, et la profondeur des abîmes. C'est là qu'il trouve le compas universel pour marquer le centre du monde, pour en décrire la circonférence, pour cintrer les

(1) Sap., ubique; Jerem., xxxi, 23, et L, 7.

(2) Job., xxxviii, 5; Ecclis., I, 2.

vôtes du firmament, pour arrondir le corps du soleil et des autres étoiles, pour tracer aux planètes la route qu'elles doivent tenir dans leurs périodes autour de l'astre qui les éclaire. C'est là, qu'il trouve le module ou la mesure déterminée, dont il s'est servi dans la structure des corps organisés, pour en perfectionner tous les membres, et entre eux et avec leur tout; le parfait niveau pour en ajuster toutes les parties, pour les contraster, pour les symétriser, la balance juste pour les mettre en équilibre; le vrai perpendiculaire pour les asséoir ferme sur leurs bases; tous les ressorts nécessaires, pour les rendre capables de se conserver comme par eux-mêmes, et de se perpétuer dans tous les siècles. C'est là qu'il trouve encore la ligne selon laquelle il doit manoeuvrer la matière, afin que toutes ses parties conspirent à former ces grands globes, les uns solides, les autres liquides, qui roulent continuellement sur nos têtes et sous nos pieds, sans jamais se démentir, malgré les altérations inséparables du mouvement; la direction que doivent suivre les corps terrestres pour se rejoindre à la terre quand on les en sépare; la mesure de l'espace qu'ils doivent parcourir à chaque instant pour y être plus tôt rendus; la proportion qui doit régner entre chaque espace et le suivant, pour donner une loi sage et constante à leur accélération. En un mot, c'est là qu'il voit tous les principes de cet art divin qui brille dans toute la nature, et qui n'est autre chose que l'application d'une parfaite géométrie à toutes les modifications dont les corps sont capables: au mouvement, dans la mécanique; au poids, dans la statique; aux impressions de la lumière, dans l'optique; aux projections des ombres, dans la gnomonique; aux accords des sons, dans la musique; enfin à l'action de tous les éléments dans une infinité d'autres arts, qui composent la science pratique de Dieu dans le gouvernement du monde visible.

« ... Mais il n'est pas si étonnant que Dieu ait un art infallible pour faire tout ce qu'il veut de la matière. Elle n'a point d'action propre pour opposer à la sienne. Elle est mue, mais elle ne se meut pas: elle ne fait que suivre en esclave les im-

pressions qu'elle reçoit du Créateur: il n'en est pas de même des esprits. Sujets libres, ils ont une volonté, qui peut en un sens très véritable résister à celle de Dieu, qui peut être poussée sans être mue, qui peut être mue et s'arrêter tout court; qui peut être déterminée vers un objet, et se déterminer vers un autre....

« Il y a donc à peu près la même différence entre le gouvernement du monde matériel et celui du monde spirituel, qu'entre le gouvernement d'un peuple esclave et celui d'un peuple libre; entre un gouvernement de pure puissance, qui n'emploie que la force pour se faire obéir; et un gouvernement de sagesse, où la puissance ne vient qu'en second, pour conduire des sujets libres par leur liberté même au but et au terme qu'on se propose.

« De là deux terribles difficultés dans l'art de gouverner les esprits. La première est de prévoir juste leurs déterminations futures, pour se servir à propos de cette prévoyance: et la seconde de trouver des ressources infailibles contre les résistances mêmes qu'on leur laisse le pouvoir de faire au dessein du gouvernement.

« C'est donc ici que les lumières de l'entendement divin doivent paraître aux esprits attentifs dans toute leur infinité. Dieu connaît nos actes libres avant que nous les produisions, avant même que nous en délibérions, avant même que nous ayons une volonté pour les mettre en délibération: et il les connaît non par des conjectures douteuses, que nous pourrions tromper, mais avec une certitude absolument infallible. C'est un privilège qu'on ne peut refuser à l'Esprit infiniment parfait, sans détruire son idée, et par conséquent sans extravagance.

« La question se réduit donc à savoir autant qu'il est possible, où Dieu peut voir avec certitude nos actes librement futurs, c'est-à-dire, des actes qui ne sont pas, et qui n'ont aucune cause, ni nécessaire, ni nécessitante de leur production? S'il les voit en eux-mêmes, ou dans l'essence de notre liberté? ou dans sa volonté propre, ou dans une connexion nécessaire qui se trouverait entre certains motifs et notre consentement, ou enfin

dans quelque autre principe qui soit déterminable.

« D'abord il est manifeste que Dieu ne peut voir en eux-mêmes des actes qui ne sont pas ; et d'ailleurs, nous avons prouvé que c'est en lui-même que Dieu voit tout.

« Il ne peut pas non plus les voir dans l'essence de notre volonté, c'est-à-dire, dans l'idée qui la lui représente : cette idée ne renferme que nos pouvoirs essentiels et non pas nos actes libres.

« Dira-t-on qu'il les voit dans sa propre volonté qui les détermine à être futurs par un décret absolu et irrésistible ? On le dit, mais le conçoit-on ? Car, outre que nous formons souvent des actes que Dieu ne veut pas, des actes même qu'il nous défend par un ordre absolu, la raison et la foi conspirent à nous assurer qu'il agit en nous comme s'exprime le sage, avec une espèce d'égard et de révérence : *Tu autem dominator virtutis, cum magnâ reverentiâ disponis nos* ; c'est-à-dire, par une action tempérée, qui nous laisse toujours entre les mains de notre conseil : *in manu consilii*, expressions qui s'accordent parfaitement bien avec la notion commune que tous les hommes ont naturellement de la liberté, mais qui réclament hautement contre l'idée d'un décret absolu de Dieu, qui nous déterminerait invinciblement dans toutes nos délibérations. Rien de plus contradictoire.

« Enfin, on ne peut pas dire que Dieu voit nos actes librement futurs, dans une connexion nécessaire qui se trouverait entre certains motifs, ou attrait prévenans, et le consentement de notre volonté. Cette connexion nécessaire a certainement tout l'air d'une cause nécessitante ; elle en porte manifestement l'idée dans tous les esprits attentifs. Elle produirait donc en nous, non des actes libres, mais des actes nécessités. Ce qui est contre la supposition.

« Systèmes par conséquent tous défectueux par quelque endroit....

« Je crois donc, pourtant sans rien assurer avec trop de confiance, que Dieu voit nos actes librement futurs, dans la connaissance infinie et incompréhensive qu'il a du cœur humain, de nos inclinations

essentielles, de nos affections naturelles, des liens intimes qui nous unissent à lui par la raison, à notre corps par le sentiment, à la société civile par l'une et par l'autre : de notre penchant invincible pour le bonheur, de notre activité infatigable pour le chercher, de notre inquiétude mortelle quand il ne se laisse pas trouver ou qu'il se fait attendre, de notre facilité incroyable à nous livrer au premier bien qui nous en présente l'idée ou le goût, des besoins qui nous pressent, des intérêts qui nous touchent, des motifs qui nous entraînent, de nos maximes, de nos vues, de nos habitudes infuses ou acquises, de nos dispositions les plus secrètes, le tout combiné en mille manières avec les impressions inévitables que nous recevons sans cesse des objets sensibles, ou de lui-même, en conséquence des lois générales ou particulières de sa Providence. En un mot, Dieu connaît nos actes librement futurs dans la connaissance infinie qu'il a de tous les ressorts tant intérieurs qu'extérieurs, qui peuvent mettre notre cœur en mouvement, ou pour parler d'une manière plus précise, dans l'infinité même de cette connaissance, qui emporte nécessairement l'infailibilité. C'est la conclusion que j'ai cru pouvoir tirer d'une analyse très simple, dont voici la substance.

« N'est-il pas vrai que les sages du monde qui ont un peu étudié le cœur humain, et en particulier celui des personnes avec qui ils ont à traiter, deviennent assez juste le parti qu'elles prendront dans telle ou telle circonstance ? Augmentez leurs lumières : n'est-il pas évident que, dans la même proportion que vous les augmenterez, vous rendrez plus certaines les conjectures qu'ils en formeront. Donnez-leur encore un nouveau degré de connaissance du fond des cœurs, nouveau degré de certitude que vous donnerez à leur prévoyance, laquelle enfin de degrés en degrés pourra devenir moralement infailible.

« C'est beaucoup pour les hommes ; ce n'est rien pour Dieu, dont la prévoyance doit avoir une infailibilité absolue. Il faut donc pousser plus loin notre analyse.

« La certitude qu'on peut avoir de nos déterminations futures augment précie-

sément dans la même proportion que la connaissance qu'on a de notre cœur. Donc, une connaissance infinie de notre cœur doit produire nécessairement une certitude infinie de nos déterminations futures ; donc une certitude, non plus moralement, mais absolument infaillible. Donc, l'infaillibilité de la présence de Dieu, à l'égard de nos actes librement futurs, a son principe dans l'infinité de la connaissance qu'il a du cœur humain.

« Il ne faut donc plus demander où Dieu trouve des moyens sûrs et infaillibles pour faire tout ce qu'il lui plaît : des esprits comme des corps, des agens libres comme des agens nécessaires ; c'est dans sa qualité essentielle de scrutateur intime des cœurs et des consciences. Il voit dans l'idée des corps et dans celle du mouvement l'art de gouverner le monde visible. Il voit de même dans l'idée des esprits et dans la connaissance de nos déterminations futures, l'art de gouverner le monde invisible, tous les êtres intelligens, et en particulier, les hommes....

« Je veux dire que Dieu, en combinant ensemble tout ce qu'il peut faire des esprits en les modifiant, et tout ce que les esprits eux-mêmes peuvent, en un sens très réel, faire de leurs propres cœurs par le bon ou mauvais usage de leur liberté, découvre dans cette combinaison infinie tous les moyens de les conduire à son but inmanquablement, malgré toutes les résistances qu'il leur laisse le pouvoir d'opposer à ses desseins ; le moyen de les déterminer au bien doucement, mais fortement, de les y animer par l'espérance, de les y attacher par le goût, de les y fixer par la crainte du mal, et s'ils résistent à ses vues, de les y ramener par les remords, ou de les en punir par les supplices ; le moyen d'unir les hommes entre eux par une raison commune, par des inclinations mutuelles et par des besoins réciproques ; le moyen de les subordonner les uns aux autres en mille façons différentes, en leur imposant des chefs naturels ou électifs pour les gouverner sous ses ordres ; le moyen de les séparer en divers corps de nations, pour faciliter le gouvernement politique par les bornes des états ; le moyen de les réunir après cette espèce de rupture par

le commerce, par les traités, par les alliances, par tout ce qu'on appelle droit des gens ; le moyen de maintenir entre les divers peuples qui composent la société humaine un certain équilibre de forces qui se conserve ou qui se rétablit toujours par le contre-poids secret de sa Providence, malgré les révolutions qui le viennent quelquefois troubler par l'ambition des hommes ; le moyen de régler, par rapport à ses fins générales ou particulières, des événemens qui dépendent du concours d'un si grand nombre de volontés libres ; le moyen de prévenir ou de réparer les désordres inévitables dans un état de liberté qui, vu la corruption de la nature, ne peut manquer d'avoir beaucoup de pente vers la licence ; le moyen même de réparer ces désordres avec avantage, en tirant le bien du mal, ce qui est le chef-d'œuvre de la sagesse du Créateur ; le moyen d'armer, les uns contre les autres, les peuples transgresseurs de ses lois, pour être, les uns à l'égard des autres, les exécuteurs de sa justice, pendant qu'ils ne songent qu'à exercer leurs propres fureurs ; le moyen de faire entrer dans l'ordre de ses desseins les desseins mêmes que les impies ont si souvent l'audace de former contre sa gloire, leurs conspirations éternelles contre son vrai culte, leurs combats opiniâtres contre ses mystères, le décri de ses fidèles serviteurs, et le triomphe apparent de ses ennemis. Je veux dire, en un mot, que c'est dans le trésor infini de la connaissance qu'il a du fond des cœurs, que Dieu trouve tous les ressorts, tous les secrets, toutes les lois, toutes les règles, toutes les ressources de sa Providence pour conduire à leur fin et à la sienne les agens libres avec autant de certitude que les agens nécessaires.... »

A la lecture de ces admirables pages, fortuitement tombé sous nos yeux, nous n'avons pu nous étonner assez de ce torrent d'oubli qui a entraîné, avec tant des meilleures choses, la mémoire et les écrits du P. André. C'est avec cette supériorité de pensée, et cette ferme précision de style, si éminentes dans les discours que nous venons d'extraire, qu'il a traité toutes les grandes questions, des sens et des idées, du corps et

de l'âme, de l'union de l'âme et du corps, de la parole, de la mémoire, de l'union de l'âme et de la raison, etc. Ceux qui pourront mettre la main sur les rares exemplaires de ses œuvres ne nous désavoueront pas.

En 1705, le Père André avait formé avec le Père Malebranche une liaison très étroite, qui ne finit qu'à la mort de ce dernier, arrivée au mois d'octobre 1715. Il avait composé une *Histoire de la vie et des œuvres* de ce philosophe dont on ne saurait trop regretter la perte.

Disciple du célèbre Oratorien, comme on s'en est aisément aperçu, le Père André se rencontrait avec lui dans une commune admiration de Descartes. « J'ai senti en vous lisant, disait-il à l'auteur de la géométrie de l'infini, les mêmes transports que j'ai éprouvés autrefois dans la lecture des principes du grand Descartes, qui me présentait un si beau dessein, et dans celle de la fautive *Recherche* du Père Malebranche, qui me découvrait un nouveau monde où j'étais depuis si long-temps sans le savoir... »

On voit que la philosophie de Malebranche avait fait sur le Père André une impression plus vive encore que celle de Descartes. Sans adopter toutes les opinions de celui que l'on a appelé le Platon chrétien, il s'était attaché avec enthousiasme à un système qui donne à l'homme son Dieu pour agent universel, pour confident intime, pour fidèle interprète, pour continuel interlocuteur.

Il paraît que le Père André se rapprochait de Malebranche beaucoup plus encore par le caractère que par les doctrines. Maître de lui-même, au témoignage d'un de ses amis qui fut son éditeur, ni l'intérêt, ni l'ambition, ni les plaisirs des sens ne parurent jamais altérer la tranquillité de son âme. Dur à son corps, et persuadé qu'il en demandait toujours trop, il ne cessa de disputer avec lui, ne lui accordant que les strictes nécessités des alimens et du sommeil. Il demeura jusqu'à la fin rigoureux observateur de la pénitence de l'Eglise, et n'interrompit que dans les derniers jours de sa maladie l'abstinence et le jeûne de précepte. Comme on lui représentait son grand âge : « Je reconnais bien un temps, ré-

pondit-il, pour commencer cette pénitence, mais je n'en vois point pour la finir. » Fermement persuadé que la vie du chrétien doit être une vie pénitente, on lui entendait dire souvent que, quand nous sommes à moitié bien dans le monde, nous y sommes la moitié mieux que nous ne méritons.

Scrupuleusement fidèle à l'accomplissement des devoirs de sa profession, il regardait la pratique de la vertu commandée comme la seule qui fût dans l'ordre, et il savait mener de front les obligations multipliées de son ministère et l'activité de ses goûts laborieux. Il survécut dix-huit mois à la proscription de sa compagnie, ne trouvant de consolation que dans cette piété affectueuse qu'il nourrissait chaque jour par la lecture de l'Ecriture-Sainte, du livre de l'Imitation et la célébration des saints mystères. Il vécut d'esprit et de cœur dans l'amour de Jésus-Christ. A la pensée du grand sacrifice, des beautés de la religion, si consolantes, et des hommes ingrats qui l'attaquent, des pernicieux écrits qui l'outragent, il ne pouvait retenir ses larmes. Cette foi vive et tendre ne l'abandonna pas au dernier jour. Tantôt il rappelait les preuves de la religion, tantôt il répétait les noms de Jésus et de Marie, et ce fut dans ce saint exercice et avec toute sa présence d'esprit que, le 26 février 1764, dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge, il rendit à Dieu une vie toute consommée dans la prière et le travail.

On lisait à la tête de presque tous ses manuscrits cette devise : *Gloria per Christum Deo* ; beaucoup étaient terminés par cette prière :

« Seigneur, la grâce de mériter par mes travaux de vous faire voir en tout, et tout en vous ! »

De différentes pièces latines qu'il avait composées sur le nom de Jésus, on n'a trouvé que la suivante :

« O Jesu ! o natum nostra ad solatia nomen !
 Tu mel in ore sapis, carmen in aure sonas.
 Tu menti lux es, tu cordi sancta voluptas,
 Toti animæ nectar, ambrosiusque cibus.
 Si tantas habet illecebras vel nomnis umbra,
 Res ipsa in cæto gaudia quanta dabit ! »

POÉSIES LÉGÈRES DU TASSE.

Vere fur queste gioje è questi ardori,
 Ond'io piansi è cantai con vario carme,
 Che poteva agguagliar il suon dell'arme
 E degli eroi le glorie è i casti amori.

TASSO, *Rime*.

Elles étaient vraies ces joies et ces amours
 qui me firent pleurer et chanter sur divers
 modes ; mes chants pouvaient égaler le bruit
 des armes, les gloires et les chastes amours
 des héros.

LE TASSE, *Poésies*.

Les poésies légères du Tasse se divisent ordinairement en trois catégories : *poésies amoureuses*, enfans pour la plupart de sa jeunesse, qui alors s'écoulaient joyeuse parmi ses camarades de Padoue ou les nobles dames de Ferrare ; *poésies héroïques*, écrites surtout à l'époque de ses malheurs, lorsqu'il lui fallait prier et flatter ; et *poésies religieuses*, soupirs d'une âme pénitente et contrite, échos mélodieux de ses espérances et de ses douleurs. On trouve au milieu de ces poésies quelques petits poèmes, tels que *le Bûcher de Corinne*, *la Généalogie des Gonzague*, *les Larmes de la Vierge*, les cent octaves sur *l'Origine de la congrégation de Mont-Oliveto* ; mais les pièces qui composent ce recueil sont d'ailleurs presque toutes des *canzoni* et des sonnets.

Le sonnet est une de ces formes anciennes combinées avec art pour donner plus de puissance et d'harmonie à une noble ou gracieuse pensée.

Apollon lui-même, dit Boileau,

....En mesura le nombre et la cadence,
 Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
 Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remonter.

Le sonnet ne comporte que quatorze vers ; Apollon voulut

....Qu'en deux quatrains, de mesure pareille,
 La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,
 Et qu'ensuite six vers, artistement rangés,
 Fussent, en deux tercets, par le sens partagés.

La brièveté du sonnet motive suffisamment la perfection qui y est requise ;

tous les vers doivent y marquer et par la pensée et par l'expression, et faire, pour ainsi dire, une gradation suivie jusqu'au dernier, où l'idée primitive se trouve complétée avec tout ce que la poésie peut lui donner d'éclat et de force ; c'est une fine miniature où le nuancé des couleurs et la légèreté des touches sont fondus avec un soin infini, qui captive l'œil plus que ne le ferait peut-être une vaste toile, mais où le moindre coup donné à faux forme tache. Autrefois, les petits poèmes de ce genre étaient nombreux dans notre littérature : Ronsard, Desbarreaux, du Bellay écrivaient à plaisir des sonnets, des madrigaux, des ballades, des triolets, des virelais, des rondeaux. Aujourd'hui on est pour les pièces fugitives, et cela est naturel, parce que là il est permis d'être long et diffus à volonté ; point de règles sévères qui vous compriment, point de combinaison de rimes enfermant la pensée dans une période harmonique aussi tranchante que le lit de Procuste. Mais, vraiment, y avons-nous gagné ? Le sonnet n'est pas un tour de force mécanique, comme les acrostiches et les bouts-rimés ; c'est une mélodie complète par ses retours, par ses chutes, saisissant comme un pinceau délicat tous les contours de la pensée, ayant assez d'espace pour la bien rendre, mais pas assez pour lui laisser perdre de cette force que la concision donne. Nous avons bien des pièces fugitives sur la patrie, où pas un arbre, pas un coteau, pas un souvenir du lieu natal n'est oublié ; mais,

en est-il qui vaille ce sonnet, si plein de bonhomie, de du Bellay ?

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme celui-là qui conquît la Toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parens le reste de son âge.

Quand reverrai-je, hélas ! de mon petit village,
Fumer la cheminée ? Et, en quelle saison,
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?

Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux,
Que, des palais romains, le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine.

Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

La décadence du sonnet parmi nous date du dix-septième siècle. Boileau en fit deux ; mais depuis lors, le sonnet dormit d'un profond sommeil jusqu'à M. Barbier, qui est venu, ces années dernières, réveiller brusquement cette ombre oubliée, pour nous la faire apparaître toute brillante dans son *Pianto*.

En Italie, la destinée du sonnet a constamment été triomphante : Pétrarque en composa trois cent dix-sept ; Dante, Arioste s'exercèrent dans ce genre avec succès ; Bembo et la Casa lui durent presque toute leur renommée poétique, et les sonnets du Tasse forment à eux seuls les deux tiers d'un volume in-folio de l'édition de Florence. Aujourd'hui, enfin, y a-t-il quelque canonisation, quelque *funzione*, quelque fête ? Veut-on complimenter, fêter, célébrer son parent ou son ami, son prince ou son apothicaire ? Vite, on compose un sonnet. J'ai vu, dans un village, entre le pont de Veja et Vérone, la porte d'une humble maison tapissée de sonnets, chefs-d'œuvre d'un convalescent, en l'honneur du docteur *Ognitana*, son Esculape. Je me rappelle que, jouant sur le nom du docteur (1), on le mettait au-dessus du soleil. « Le soleil, disait-on, ne pénètre que dans les lieux ouverts ; mais toi, tu scrutés toutes les cavernes de la souffrance, et la chasses ignominieusement. »

Cette afféterie, cette recherche de pensée et d'expression est malheureusement une conséquence assez ordinaire

du sonnet. Ce genre demande des idées saillantes ; et comme tout le monde n'en a pas à sa disposition, on y supplée trop souvent par des effets brillans et prétentieux. Pétrarque et le Tasse sont tombés parfois dans ce défaut, et, à plus forte raison, tous ceux qui, avec moins de génie, ont voulu marcher sur leurs traces : ainsi Pétrarque et le Tasse jouent sur les noms de Laure et de Léonore à peu près comme le poète Lombard sur celui de son docteur, et les antithèses, les hyperboles leur sont par trop familières. Il faut convenir, après tout, que lorsqu'on écrit des centaines de sonnets sur un sujet toujours le même, il est bien difficile de rester constamment vrai et naturel. Les sonnets ne devraient être qu'une sorte d'intermède entre des morceaux d'une plus longue étendue ; mais en composer des volumes, c'est, je crois, mal comprendre de toute manière le génie de ce petit poème, c'est le dénaturer par des effets d'esprit qui lui font perdre de sa noblesse et de sa grâce, c'est fatiguer le lecteur, pour qui cette série d'opuscules sans suite finit par devenir d'une indécible monotonie.

Il faudrait donc, à mon avis, restreindre les sonnets de Pétrarque et du Tasse à un certain nombre, qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Pétrarque a généralement plus de variété dans la conception, et quelquefois plus de moelleux ; le Tasse, dont l'imagination se prêtait si admirablement aux chants nobles et suaves, ne sut pas si bien encadrer sa pensée dans le cercle étroit du sonnet, en proportionner le développement aux limites que la règle impose, et la graduer avec cet art infini qu'on est obligé de reconnaître dans le *canzoniere* de Pétrarque. Si l'on compare cependant les meilleurs sonnets de Pétrarque aux plus parfaits du Tasse, il serait difficile au goût le plus exercé d'assigner une supériorité quelconque à l'un ou à l'autre des deux poètes ; c'est par l'ensemble de leurs œuvres seulement qu'on peut apprécier leurs qualités distinctives, et se former une opinion sur le rang qu'ils doivent occuper comme poètes lyriques dans la littérature italienne. On s'attache davantage à Pétrarque à cause de la constance de son amour ; c'est toujours Vaucluse,

(1) *Ognitana* veut dire toute caverne.

Chabrières, les lieux qu'embellit la Sor-gue, c'est toujours Laure de Noves qui reviennent dans ses chants. Ce long et méritoire servage, qui résista aux ennuis, à l'absence, à la mort même, vous fait aimer la personne qui en fut l'objet, comme celui qui en fut la victime; joignez à cela que si des pensées sensuelles troublent quelquefois l'imagination du poète, elles apparaissent craintives, et osent à peine soulever le voile de pudeur dont il se plaît à envelopper sa souffrance. Il y a quelque peu de platonisme dans son amour; ce n'est pas l'amour nu et échevelé d'une bacchante, ce n'est pas l'amour grivois et lascif d'un libertin: c'est un sentiment plus réservé, plus grave, qui se plaît dans la solitude et s'enivre de mélancolie. Cette tristesse d'une âme en lutte avec elle-même offre un charme poétique bien supérieur aux élans désordonnés d'une passion brûlante. Or, telle est souvent la passion du Tasse (1); elle est plus ardente que celle de Pétrarque et son expression est plus nue; et puis, ce qui désenchante le lecteur d'une manière pénible, c'est le vagabondage de cette passion qui s'adresse tantôt à Laure Peperara, tantôt à la comtesse de Scandiano, tantôt à la princesse Éléonore; qui a des paroles de feu pour les suivantes comme pour les *hautes dames*, et se méconnaît quelquefois jusqu'à souiller par ses peintures les hommages qu'elle rend et les égards qu'elle parvient à obtenir.

Ces différences principales ainsi constatées, rapprochons les uns des autres quelques beaux morceaux des deux poètes. Nous ne citerons point le sonnet du Tasse *Negli anni acerbi tuoi purpurea rosa*, dont la grâce, la noblesse, l'élégance peuvent rivaliser avec tout ce que Pétrarque a composé de plus parfait; mais nous préférons comparer deux pièces dont les pensées ont quelque analogie entre elles.

Écoutez d'abord Pétrarque :

Se la mia vita dall' aspro tormento...

« Si ma vie peut résister au cruel tour-

ment et aux souffrances que j'endure;
« si je vois à mes derniers jours, ô
« femme! s'éteindre l'éclat de vos beaux
« yeux;

« Et vos cheveux d'or briller comme
« l'argent, et votre tête dépouillée de
« ses rubans et de ses guirlandes, et les
« couleurs pâlir sur ce visage qui arrête
« la plainte dans mon cœur, et la rend
« douteuse et craintive.

« L'amour me donnera assez de force
« pour vous découvrir quels ont été les
« années, les jours, les heures de mes
« souffrances;

« Et si mon âge ne se prête plus alors
« aux brillans songes, puissé-je au moins
« trouver quelque consolation à ma dou-
« leur dans vos tardifs soupirs.»

Voici maintenant le sonnet du Tasse :

Quando avran queste luci è queste chiome...

« Quand ces cheveux auront perdu l'or
« de leurs tresses, et ces beaux yeux
« leurs étincelles; quand les flèches de
« ces yeux, aujourd'hui si pénétrantes,
« auront été usées par le temps,

« Mes plaies saigneront encore, et tes
« flammes seront éteintes plus tôt que
« mon ardeur. Renouvelant alors mes
« chants d'amour, j'éleverai la voix pour
« célébrer ton nom;

« Et, comme le peintre qui corrige les
« injures de l'âge, mes puissans vers
« montreront ta beauté toujours intacte.

« On verra alors que, lorsque les ar-
« mes sont émoussées, la blessure n'en
« reste pas moins vive, et que le feu
« brûle encore lorsqu'est froide déjà la
« main qui l'a allumé.»

Il y a moins de travail dans l'expression de la pensée de Pétrarque; elle vient plus naturellement, elle est plus intime, ce qui n'ôte pas d'ailleurs à l'œuvre du Tasse tout le mérite de ses gracieuses idées.

Il est remarquable que Pétrarque, le grand Michel-Ange, Buonarotti et le Tasse ont tous cherché à s'élever de l'amour humain, qu'ils célébraient dans leurs vers, à cet amour immatériel qui sera comme l'essence de la vie future. Laure de Noves, Victoire Colonne, Éléonore d'Este ne leur apparaissent plus alors que sous la forme d'anges divins,

(1) On peut apprécier la différence de teinte des deux poètes sous ce rapport, en comparant le sonnet de Pétrarque : *Laura serena, che fra verdi fronde*, et celui du Tasse : *Amor colci che verginella amai*.

qui semblent les convier aux félicités du ciel.

« Quand au milieu des autres femmes, s'écrie Pétrarque, l'amour vient se poser sur le charmant visage de Laure, autant elle surpasse en beauté celles qui l'entourent, autant augmente d'intensité le feu qui me brûle.

« Je bénis le lieu, l'époque, l'heure où mes yeux s'élevèrent si haut, et je dis : Mon âme, tu dois assez d'actions de grâces pour avoir été trouvée digne d'un tel honneur.

« C'est de Laure que te vient ce sentiment d'amour qui te dirige vers le bien suprême et te fait comprendre les vains désirs des hommes ;

« C'est de Laure que vient ce charme entraînant qui te mène au ciel par la voie la plus droite, et te donne déjà toute la confiance de l'espoir (1). »

Pétrarque était chanoine de Padoue. Or, je ne sais si c'était la *voie droite* qu'il enseignait aux fidèles ; mais, quoi qu'il en soit, ces vers témoignent d'une tendance spiritualiste qui honore le poète. Michel-Ange a exprimé les mêmes idées avec moins de grâce, mais avec une bien autre énergie ; on reconnaît de suite que ce n'était pas la volupté qui l'avait attaché à Victoire Colonne, mais bien, comme il le dit lui-même, une *noble, fi-dèle et pure amitié*.

« Je me suis cher à moi-même plus qu'autrefois ; je vaudrais bien davantage depuis que je t'ai placée dans mon

(1) On lira sans doute avec intérêt le passage suivant d'une lettre de Pétrarque à Denis de Borgo-San-Sepolcro ; tous les sentimens du poète s'y trouvent naïvement reproduits : — « Un jour viendra peut-être où je me rappellerai, dans leur ordre, les choses passées, en disant d'abord avec saint Augustin : Je veux me souvenir de mes faiblesses anciennes et des honteuses passions de mon cœur ; non parce que je les aime encore, mais afin de vous aimer, ô mon Dieu ! Il est vrai que j'ai encore devant moi beaucoup de périls et de peines ; je n'aime plus ce que j'ai aimé autrefois ; — mais non, je l'aime encore trop, mais je l'aime avec plus de modestie, avec plus de réserve ; oui, je l'aime encore, presque malgré moi je l'aime ; je l'aime par violence, je l'aime en pleurant et en soupirant ; et j'éprouve en moi la vérité de ce mot d'Ovide :

« Ôderò, si poterò ; si non, invitus amabo.

« cœur. Ainsi la gravure augmente le prix du diamant, ainsi la toile devient précieuse par les couleurs dont elle est couverte.

« La force d'un beau visage encore plein de jeunesse et d'ardeur m'entraîne vers le ciel, et je monte encore vivant parmi les âmes épurées, grâce qu'obtient si rarement l'homme, sujet de la mort.

« Cette brillante création s'accorde si parfaitement avec son créateur, qu'elle m'enlève vers lui sur l'aile de pensées divines, et là je forme toutes mes conceptions, toutes mes paroles.

« Si je ne puis détacher mes regards de ces beaux yeux, c'est qu'en eux je reconnais la lumière qui me montre la voie par laquelle je puis aller à Dieu. Dans mon noble feu reluit doucement la joie qui sourit éternellement dans le ciel (1). »

Le Tasse ne s'élève pas si haut ; il ne croit pas, d'ailleurs, comme Pétrarque, que la main d'une belle soit un guide bien sûr vers les régions célestes. Moins fort que le bouillant artiste, moins confiant que l'amant de Laure, il se laisse facilement entraîner loin de ce ciel auquel il aspire, et facilement il prend au vrai les illusions de la vie.

« Mon âme, désireuse de beauté et de lumière, dirige hardiment vers le ciel ses ailes amoureuses ; mais l'humanité les rend si pesantes, qu'elles déchoient bientôt vers la terre et ses biens frivoles.

« Et là, prise à la douce amorce du plaisir, posée par l'amour sur un riant visage, au milieu de blanches perles et de roses qui viennent d'éclorre, il lui semble qu'elle ne peut trouver ailleurs de voluptés plus enivrantes ;

« Elle fait comme le petit oiseau qui monte dans les airs, puis descend vers la nourriture qu'une main étrangère lui a préparée, et de lui-même s'emprisonne.

(1) Toutes les poésies de Michel-Ange, poésies trop peu connues, sont pleines de ces sentimens élevés qui se trouvent dans les œuvres de l'artiste. Il était de la famille du Dante, comme Pétrarque de celle de Raphaël, comme le Tasse de celle du Titien et du Corrège.

« Ainsi, parmi tant de présens dont
 nous rendons grâces au ciel, le bonheur
 que mon âme goûte en vous lui fait
 tout oublier; en vous elle se nourrit,
 et en vous elle demeure. »

Ces citations suffisent pour donner une idée du talent que le Tasse a déployé dans les sonnets. S'il est inférieur à Pétrarque, il est au moins de beaucoup supérieur à tous ceux qui, depuis le quatorzième siècle, se sont adonnés à ce genre de poésie lyrique en Italie. Bembo est prétentieux et affecté; La Casa n'a d'autre mérite que la grâce inimitable de son style; tandis que le Tasse sait ordinairement joindre le charme de la pensée à l'harmonie naturelle de ses vers. Le même jugement peut se porter de ses madrigaux, de ses ballades, et surtout de ses *canzoni* (1).

Je n'ai parlé jusqu'à présent que des *poésies amoureuses* du Tasse; ses *poésies héroïques* se ressentent généralement trop des circonstances malheureuses au milieu desquelles elles ont été écrites. C'était pour flatter quelque seigneur, pour en obtenir un peu d'argent, et cette humiliation, cet abaissement d'un beau caractère lui a ôté l'inspiration et la vie. Je n'excepterais de cet anathème que les cris de douleur poussés par le Tasse du fond de son cachot de Sainte-Anne, cris poignans comme la souffrance qui le torturait.

« Seigneur! s'écrie-t-il en s'adressant
 au duc de Mantoue, au milieu du précipice où m'a jeté la fortune, je me
 vois tous les jours croulant vers de
 nouveaux abîmes. Personne n'a écouté
 mes prières, nul visage n'a encore
 primé quelque pitié pour moi.

« Je vois bien le soleil, mais couvert
 d'un nuage obscur comme dans une
 sombre éclipse. Je vois bien au ciel les
 étoiles fixes et les étoiles errantes;
 mais d'où leur vient leur sinistre pâ-
 leur?

« Du fond de mon cachot, je me
 tourne vers toi, et je m'écrie : Quelle
 que soit mon indignité, tu le peux;
 tends-moi la main et soulève-moi;

(1) Je ne parlerai point ici avec détails de ce genre de poésie, particulier à la littérature italienne, et sur lequel je me suis suffisamment étendu dans la *Revue européenne*, t. VIII, p. 368.

« Arrache au vil poids qui les accable
 les ailes de mon ardent génie, et tu le
 verras s'élever loin au-dessus de la
 soule. »

Quant aux *canzoni* héroïques du Tasse, je n'en trouve pas qui égalent, par la grandeur du sujet, et par la hauteur des pensées et de l'expression, les fameuses *canzoni* de Pétrarque : *O aspettata in ciel*, — *Spirto gentil*, — et *Italia mia*. Le sentiment personnel captive trop toutes les pensées du malheureux poète, pour qu'il puisse atteindre à ces chants sublimes; il a quelquefois de l'élan, de la verve : la *canzone* aux princesses de Ferrare : *O figlie di Renata*, est une touchante élégie. Mais les inspirations du Tasse sont comme enveloppées d'un nuage de tristesse; sa renommée, son avenir, ses malheurs l'occupent sans cesse; on reconnaît bien le poète dont la liberté s'usait misérablement en prison, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, entre la mélancolie et la colère (1).

Dans ses *poésies sacrées*, le Tasse est plus éloquent. C'est qu'en effet la prière est le cri naturel de l'âme souffrante. Qu'ils sont beaux les vers qu'il écrivait avant de se confesser!

« Seigneur, je me tourne vers toi, et
 me repens de ce désir qui lutte avec ta
 volonté; par la douleur que j'éprouve.
 je te venge sur moi-même de tant d'of-
 fenses. Mais toi, Seigneur, oublie-les,
 pardonne-les, maintenant que je trem-
 ble devant ton courroux; et ces re-
 grets, cette crainte, qui m'affligent, se
 transformeront en ton amour et me
 brûleront de ta divine flamme (2). »

Ces vers rappellent ceux de Reynier :

O Dieu, si mes péchés irritent ta fureur,
 Contrit, morne et dolent, j'espère en ta clémence;
 Si mon deuil ne suffit à purger mon offense,
 Que ta grâce y supplée, et serve à mon erreur.

Mes esprits éperdus frissonnent de terreur;
 Et ne voyant salut que par la pénitence,

(1) Le Tasse : *Lettere a Cristoforo Tasso*.

(2) *Signor, a te mi volgo, e già mi pente
 Di quel desio ch'at tuo voler contese :
 E col dolor che di mie colpe io sento,
 Fo la vendetta in me di tante offese :
 Tu l'obblia, tu perdona, or ch'io pavento
 Dell'ire tue, che'l mio peccato accese :
 Onde quel duolo, e quel timor che m'ange,
 Nel tuo divino amor s'infammi e cange.*

Mon cœur, comme mes yeux, s'ouvre à la repentance;

Et me bais tellement, que je m'en fais horreur.

Je pleure le présent, le passé je regrette;

Je crains, à l'avenir, la faute que j'ai faite :

Dans mes rébellions, je lis ton jugement.

Seigneur, dont la bonté nos injures surpasse,

Comme de père à fils, uses-en doucement.

Si j'avais moins failli, moindre serait ta grâce.

Le Tasse a composé plusieurs sonnets sur chacun des sacremens de l'Eglise; il en a consacré d'autres à saint Michel, à saint François, à saint Jean l'évangéliste, à saint Charles-Borromée, aux moines de l'ordre de saint Benoît; et quelques uns d'entre eux répondent dignement à la réputation du poète.

C'est parmi les poésies sacrées qu'on place ordinairement les cent octaves sur l'Origine de la congrégation de Mont-Olivet; le Tasse les écrit en 1588, durant son séjour chez les Olivétains de Naples, afin de leur témoigner, disait-il, sa reconnaissance pour leur bienveillance et leur charité. Ce poème, que Torquato avait conçu avec les formes de l'épopée, est resté inachevé, et nous devons dire qu'on y retrouve peu des inspirations de la Jérusalem. Plus de mouvement, plus d'action; mais le sentiment survit encore comme une dernière étincelle de vie; on s'y plaît encore à entendre une poésie douce et harmonieuse. Lorsque le Tasse était jeune, lorsque l'avenir brillait encore à ses yeux avec toutes ses illusions, il chantait les hauts faits et les grands capitaines.

Canto l'armi pietose e 'l capitano....

Mais aujourd'hui que la vie s'est usée pour lui dans les désenchantemens et la misère, aujourd'hui que tout ce qui lui semblait brillant, tout ce qui le charmait, l'éblouissait, s'est évanoui comme une ombre, ce qu'il chante, c'est la piété, la sainteté des exemples et le changement de costume de quelques hommes se renouvelant eux-mêmes comme la blanche toison des brebis.

Canto.... la cangiata vesta

Quasi candido vello in puro gregge....

La vocation de Jean, le fondateur des Olivétains, ses prédications, une vision

dans laquelle lui est révélé l'avenir de son ordre et sa retraite sur le Mont-Olivet, tel est le canevas de ce petit poème. Le Tasse y a heureusement reproduit ou imité quelques unes des métaphores de la Bible : *La vie n'est qu'une nuée inféconde, ou une sèche poussière chassée par le vent*. Un de nos vieux poètes disait vers la même époque :

Le soleil fléchit devant toi;

De toi les astres prenoent loi;

Tout fait joug dessous ta parole :

Et cependant tu vas dardant

Dessus moi ton courroux ardent,

Qui ne suis qu'un bourrier qui vole.

Ailleurs, le Tasse nous représente le monde comme une hôtellerie de méchançetés, sombre gouffre où le bon gémit et où rit le félon; noire fucine où le grand rebelle forge ses armes, où le mal est de diamant et le bien de verre; mer de sable, Etna d'où toute sorte de cupidités s'élancent et roulent comme une lave furieuse.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette composition assez faible, mais où cependant il est facile de reconnaître que les inspirations de la reconnaissance ont mieux servi le Tasse que ne l'avaient fait celles de l'adulation et de la flatterie.

Le Tasse a écrit quelques pièces latines; la plus célèbre est l'ode aux Nuées, qu'il adressa au pape Pie V lors de la grande sécheresse de l'année 1572. Cette ode est d'une poésie pure et élégante, et elle peut donner une idée de ce qu'était encore l'idiome latin au seizième siècle. Son empire, du reste, allait chaque jour décroissant : au quatorzième siècle, Dante, Pétrarque, Boccace, parlaient le latin plus souvent que la langue vulgaire; la plupart de leurs œuvres étaient écrites en latin, et c'était généralement celles sur lesquelles ils comptaient davantage pour leur renommée à venir. Au quinzième siècle, l'étude de la philosophie, qui raviva l'académie platonicienne, fondée par Laurent de Médicis, offrit un nouveau débouché à la langue romaine, qui devint l'interprète officiel des sciences et de la métaphysique; mais c'était là une retraite, un dernier asile offert à un incurable. La poésie italienne

promenait dès lors triomphante ses chefs-d'œuvre par toute l'Europe, et l'on en vint bientôt à douter si la jeune muse n'avait pas une voix aussi belle et aussi

harmonieuse que celle qu'avaient tant de fois redite les échos du palais d'Auguste et de la villa de Mécènes.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

UN JEUNE POÈTE MORT EN VOYAGE.

A M. le Directeur de l'Université.

Mon cher ami, je vous ai vu, dans l'un de vos journaux, dire de bien attendrissantes paroles sur le sort d'une jeune fille morte en cultivant les lettres et en répandant comme le cygne de beaux accens religieux. Me permettez-vous de venir rendre aujourd'hui le même devoir à un intéressant jeune homme qui était des nôtres, qui s'inspirait aux mêmes pensées, qui priaît aux mêmes autels que nous, que nous avons vu à Paris, que nous encourageons dans ses études, mais, qu'hélas! nous n'avons pu empêcher de mourir, de mourir jeune et d'emporter au tombeau avec lui nos espérances et les siennes. Comment est-il mort? Vous l'allez voir si vous trouvez bon que je dépose dans votre journal quelques fleurs historiques sur sa vie que j'emprunte à la main pieuse et délicate de son ancien maître qui les a paternellement recueillies. Ce bon maître, c'est M. l'abbé Patricot, le professeur de rhétorique, l'honneur du petit séminaire de Grenoble et votre lecteur sympathique et assidu.

Cette petite nécrologie ne sera point déplacée, ne sera point inutile dans votre journal : le petit séminaire de Grenoble n'est pas le seul où il soit lu. Et il n'est pas juste que les vies laborieuses, réglées, modestes et chrétiennes, soient toujours passées sous silence, et que ce ne soient jamais que les vies de désordre, que les morts scandaleuses qui soient portées à la connaissance, et par là même à l'imitation du public. Accueillez donc ces fragmens d'une biographie édifiante : elle déposera de l'excellence de l'éducation religieuse, de l'élévation, de l'étendue de l'instruction que l'on reçoit dans les petits séminaires, ces lieux de bonne volonté, de bonnes mœurs, ces foyers brillans de science et de littérature. Ceux-

là sont comme nous, mon très cher, rien ne les protège, rien ne les soutient : ils doivent tout à leurs propres efforts, et tout ce qu'ils désireraient du gouvernement, ce serait de ne se point occuper d'eux, de ne les point opprimer. Donnons-leur donc des marques de notre sympathie fraternelle, au besoin ; ils nous en ont depuis long-temps donné de bien flatteuses de la leur. Puisque nous sommes faibles et peu nombreux, eh bien ! serrons nos rangs, tendons-nous la main, pleurons ensemble nos morts.

Le pieux professeur a jugé son élève par ses œuvres ; c'était la meilleure manière. Il a donc recueilli ses jeunes essais, ses premiers chants, et il en a fait un beau petit volume ; urne précieuse qui contient le plus pur de son cœur, et qui servira de monument au jeune infortuné qui n'en eut point d'autre.

En tête de ce petit et funèbre recueil que je feuillète en vous écrivant, et qui me fait plaisir et peine à la fois, je lis ces mots touchans et doux :

« Ce volume est peut-être une révélation indiscreète. Je ne veux pas, disait à sa mère, Auguste Arnaud (tel est le nom du jeune mort), je ne veux pas qu'on parle jamais de moi. Nous ne croyons pas cependant, ajoute son maître, être lié par cette modestie charmante. Il nous semble qu'il y a dans ces poésies quelque chose de reposé, de suave, de vrai surtout. »

Après cet avertissement, le professeur arrive à la notice biographique sur son élève chéri et défunt, sur un élève qui eût fait sa gloire, et auquel il veut à son tout faire honneur.

« Bien des jeunes gens, nous dit le bon prêtre, meurent chaque année ; bien des mères, au lieu d'une couronne de fêtes, ne peuvent déposer que des larmes sur un front où elles lisaient un bel avenir ;

mais peu de ces tendres fleurs tombent après avoir promis des fruits comme Auguste Arnaud; peu de mères pleurent dans un désenchantement plus complet que la sienne. Cependant la vie d'Auguste a été remplie d'assez de vertus et de talent précoce, pour que leur souvenir console sa mère et ses amis. La fleur est tombée; mais quelques uns de ses parfums ont été recueillis. »

Arnaud naquit à Beaulieu, près de Vinay, dans l'Isère, le 17 novembre 1817. On vit de bonne heure une teinte de réflexion percer sous sa naïveté. Il n'était pas seulement méditatif, il était encore charitable et compatissant: souvent il interrompit ses jeux pour aller annoncer à sa mère qu'un pauvre approchait. — « Il faut lui donner tout, disait-il? Si nous étions à sa place!... »

La délicatesse de sa santé ne lui permit d'aborder l'étude du latin qu'à douze ans. Il passait des jeux à l'étude avec le laisser-aller de l'abeille, heureuse avec ses sœurs dans la ruche, heureuse avec elles sur les fleurs. Toutefois, ses premiers essais le firent remarquer, et l'on s'accoutuma bientôt à le voir primer dans chaque faculté, langues, histoire, sciences, car il ne négligeait rien.... Ses études furent fortes, parce qu'elles furent chrétiennes; elles furent larges et élevées, parce que, menant de front la synthèse et l'analyse, il joignit à la méditation des élémens, la lecture raisonnée des principaux philosophes catholiques, et celle d'un recueil religieux éminent, dont il avait, en 1836, commencé à goûter la science profonde, universelle, l'*Université catholique*. Son instruction classique et son éducation morale paraissaient donc au complet.

Ainsi préparé, il alla à Paris concourir pour l'École normale, dans l'intention unique et avouée de porter ses convictions catholiques dans l'enseignement.

À Paris, il fut accueilli par quelques hommes de lettres, et fréquentait assidûment la Sorbonne et la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Il assistait aux éloquentes conférences de M. de Ravignan; il herborisait au bois de Boulogne à la suite de M. de Jussieu; il était guidé partout par une pensée de foi.

Il se trouvait donc bien à Paris, et

toutefois, il écrivait que ce n'était pas là qu'il voudrait mourir. Paris ne lui semblait qu'une ville de passage, un vaste caravansérail, d'où l'on doit nécessairement s'échapper quelque matin pour aller ailleurs respirer le grand air.

Auguste ne s'échappa que trop tôt. La continuité de ses études, ses longues veilles à Sainte-Geneviève, et par-dessus tout, la parcimonie excessive des dépenses alimentaires par laquelle il espérait soulager d'autant sa mère, altérèrent en peu de temps sa santé toujours délicate, et lui valurent une phthisie fort grave qu'il négligea d'abord. Le mal augmentant, il consentit avec peine à quelques jours de repos. C'était la fin de mai. Encore trois mois, et il espérait du ciel et de ses préparations bonne issue au concours du 5 août; alors il respirerait, et sa mère serait heureuse.

Une troisième chute alarmant madame Bouvier, à qui l'avait confié sa mère, Auguste voulut, malgré les prohibitions menaçantes des médecins, revenir auprès de celle qui lui avait donné la vie, et sur laquelle il comptait sans doute pour la lui conserver encore. Il quitta Paris fort souffrant, et vint par les canaux de la Seine et de l'Yonne jusqu'à Auxerre. La paix des eaux, l'air pur, l'espérance lui rendirent quelques forces; il écrivit d'Auxerre à sa mère: Je suis mieux, j'arrive à Grenoble.

On l'attendit donc à Grenoble le surlendemain de sa lettre, le surlendemain encore... on ordonnait une fête.... Et on l'attendait toujours, quand on reçut, le 30 juin, cette lettre effrayante de madame Bouvier: « On m'écrit qu'Auguste est arrivé à Tonnerre dans un état alarmant. » Madame Arnaud est frappée au cœur, elle ne veut pas être consolée; mais elle se résigne en disant: Dieu m'a punie, il m'aurait donné de l'orgueil. — M. Gigard, avocat, cousin et ami généreux d'Auguste, court à Lyon le demander au bureau des diligences et des bateaux; on n'y savait rien du jeune homme. A Châlons, à Dijon, rien encore. A Auxerre, il lit sur la liste des voyageurs partis le 24 pour Tonnerre, le nom de son ami. Arrivé à Tonnerre, il le nomme: on ne connaît pas ce nom, mais on conduit le voyageur ému près d'une tombe isolée, où

reposait depuis quelques jours un jeune homme inconnu.... C'était Auguste Arnaud. Quand il arriva à Tonnerre, à midi, il était glacé. Repoussé à l'hôtel, il fut accueilli par la supérieure de l'hospice avec ces attentions délicates si fréquentes dans ces *anges de la terre*. Il fut mis au lit, et dit en y entrant : « J'entre dans le ciel. » Puis il parla de sa mère, de son voyage qu'il voulait poursuivre; il délira, et sa mère l'occupait toujours. Un prêtre vint, Auguste se confessa, disant qu'à Paris il se confessait tous les mois. On ne connaissait pas ce pauvre agonisant, et cependant tout l'hospice se pénétrait pour lui d'une tendresse et d'une estime singulières. Vers la nuit, il parut s'endormir; quand on revint à dix heures, il était mort. Dieu, qui avait seul épanoui cette belle fleur, avait voulu être seul et dans l'ombre pour la cueillir. Le 26, il reçut la sépulture du pauvre; les hommes gagés de l'hospice le portèrent, quelques enfans distraits l'accompagnèrent, et sur la fosse écartée où la religion bénit pour la dernière fois, nul passant ne s'arrêta pour prier; on n'y lut pas même son nom.

Auguste Arnaud est mort comme ces jeunes arbres qu'une sève trop généreuse a surchargés de fruits avant le temps, et que le poids même de leurs fruits épouise et renverse; ou plutôt, car poésie pure est sainteté, il est mort comme ces jeunes saints sitôt ravis *aux terres heureuses*, selon son heureuse expression, qu'on s'étonne qu'ils aient vécu dans la terre de douleur. Oui, cher Auguste, tu prophétisais. A Tonnerre, tu es entré dans le ciel; dors, dors en paix sur la terre étrangère; repose, vis et chante des chants nouveaux dans la patrie! Tes talens, tes vertus, ton image nous restent, et nous te verrons toujours, sur le sein de Marie, sourire à tes amis qui parlent de toi, et qui, t'appelant autrefois la perle du Rondeau (nom de la campagne où se trouve le petit séminaire), t'appellent aujourd'hui son ange.

Voilà, mon cher ami, comment le jeune Auguste est mort, et voilà comment son pieux professeur l'a embaumé. Ne trouvez-vous pas tout ceci touchant et beau? Auguste aussi est mort à l'hôpital, mais résigné dans le malheur et

dans la mort; il demande sa mère, il en rêve, mais il ne saurait se plaindre; il ne maudit personne. En entrant dans le grabat du pauvre, dans cette banale couche mortuaire de l'indigence, qui est à tous et qui n'est à personne, il croit entrer dans le ciel, et avant que son esprit s'exhale, son cœur s'épanche encore une fois, et il remercie les personnes hospitalières qui l'admettent ainsi au bonheur des malheureux. Pauvre Auguste! En effet, vous n'étiez pas fort; vous étiez mince et pâle, et votre voix était frêle et timide. Il me souvient qu'un jour il m'écrivit en me renvoyant un livre, *l'Introduction à la philosophie* de M. de Lourdoueix, que je lui avais prêté; il me disait qu'il était au lit, qu'il ne pouvait venir lui-même ce jour-là, mais que bientôt il serait mieux, et qu'il reviendrait. Le jeune homme ne revint point; je m'en étonnais, et la première nouvelle que j'en reçus depuis, c'est celle que je vous annonce, et que m'annonçait ce petit volume où j'ai pris ce que je viens de vous en dire. Permettez-moi d'y prendre aussi quelques vers; ils nous prouveront que son professeur ne l'a point trop loué. D'ailleurs, mon cher ami, à présent que l'enfant dort, nous pouvons le flatter un peu; il n'y a plus à craindre pour sa modestie.

Commençons par où il n'a pas pu finir, parce qu'il n'en a pas eu le temps. par ce qu'il appelle le *désenchantement d'un jeune homme*. Le sujet est morne et triste; mais tout le reste de cet article ne l'est-il pas? Le destin cruel a abrégé ses jours; plus cruel encore j'abrègerai ses chants, et je ne vous en ferai entendre que quelques notes isolées. Écoutez donc :

Il l'en souvient, ami, notre vie au village
 Coulait insouciance, enfantine, volage,
 Heureuse, sans désir d'un horizon nouveau;
 Les jours, pour nous, c'étaient les flots de ce ruisseau
 Qui serpente, emportant l'image fugitive
 De chaque oiseau qui passe, et des fleurs de la rive.

Quelquefois, cependant, quand le jour va finir,
 Quand, des ailes du soir, pour les âmes lassées,
 Tombe le doux repos, et les graves pensées,
 Nous aimions à rêver le long du grand chemin,
 Et, promeneurs distraits, nous pensions à demain.

Demain...! demain, pour nous, c'était un monde
immense,
Un monde que devrait l'astre de l'espérance...!

Mais bientôt le songe s'en va, et le ré-
veil arrive.

Hier, nous étions au ciel, voilà qu'anges maudits,
Nous pleurons, exilés de notre paradis
Et, dans le cœur flétri, fourvoyé dans sa route,
L'espérance se meurt sur les débris du doute.
Oui, le fond de la tombe, alors paraît moins noir :
Espérerais-je encor quand il n'est plus d'espoir ?
Se dit-il; — et demain, un cadavre livide
Sera trouvé saignant près d'un pistolet vide !!!

Mais ne croyez pas la jeune lyre du
poète, admiratrice de cette mort; elle
s'en indigne au contraire, et s'écrie :

N'écartez pas l'horreur, planant sur ce cercueil,
Oh! du lâche damné ne menez pas le deuil! etc.

Voici un chant plus gracieux et plus
doux; c'est la *résolution* :

Lorsque la nature
Sort de son tombeau,
Que le ciel s'épure,
Et perd son manteau;
Lorsque le Zéphyre
S'éveille et soupire,
Et que l'on voit luire
Un soleil plus beau;

Quand tout, à la vie,
Renaît à la fois;
Lorsque la prairie
Fleurit; que le bois
Reprend sa verdure,
Le champ sa parure,
Le flot son murmure,
Et l'oiseau sa voix.

Quand, comme à la rose,
Ce temps enchanté
Rend, à toute chose,
Jeunesse et beauté;
Lorsque tout proclame
Sa féconde flamme,
A toi, dis mon âme,
Qu'a-t-il apporté?

Tu sais, notre joie
Dure peu d'instans;
Tout devient la proie
Des sombres autans :
Ce temps, dans l'aunée,
N'est qu'une journée.
Bientôt est fanée
La fleur du printemps.

Ta part est meilleure :
Tu peux ici-bas
Faire une demeure,

Où tu régneras
Sans craindre l'orage;
Et que le passage
Du sombre nuage
N'obscurcira pas.

Lorsque l'innocence,
Et la paix, sa sœur,
Régnant en silence,
Habitent un cœur,
On voit, avec elles,
Fleurs toujours nouvelles,
Eaux pures et belles,
Et douce fraîcheur.

Chaque jour, des anges,
Se donnant la main,
Mènent leurs phalanges
Dans ce frais jardin;
L'âme recueillie,
Écoute, ravie,
La douce harmonie
Qui charmait Éden.

Ce jardin, mon âme,
Je veux te l'ouvrir;
Je veux que ta flamme
Puisse s'y nourrir;
Et qu'après l'aurore,
Qui viendra le clore,
Du printemps encore
Tu puisses jouir.

Voilà une noble et bonne résolution;
elle est digne du poète. Il se propose
d'être vertueux et de chanter; on ne
peut mieux. C'est sans doute dans cet
Eden harmonieux que son âme jouit
maintenant de ce printemps sans fin qu'il
lui avait promis. Ainsi soit-il, bon Au-
guste.

Vous le voyez, ces vers sont loin d'être
sans mérite et sans poésie. Il en est bien
d'autres qui seraient dignes d'être cités;
mais je les passe : je craindrais qu'on ne
trouvât que je m'arrête trop long-temps
à parler d'un jeune mort. Chose singu-
lière! j'ai publié ses premiers vers, et
voilà qu'aujourd'hui j'annonce ses der-
niers. Terminons ce que nous venons de
dire du jeune poète par ses propres pa-
roles; elles sont poignantes dans l'état
actuel des choses; car voilà que ce qu'il
adressait à d'autres s'adresse maintenant
à lui :

Mourir! et pas vingt ans encore!
Mourir, quand la vie, au matin,
Comme l'aiglon qui vient d'éclore,
Bat de l'aile, les yeux fixés au ciel lointain!
Mourir! quand notre âme ravie,

Dans des songes d'esprit s'endort;
Mourir, en rêvant à la vie!
— Et voilà comment il est mort!...

Depuis que je pense à tout ceci, et surtout en l'écrivant, une idée pénible m'opresse. Faudra-t-il donc désormais que tous les jeunes gens recommandables par les qualités de l'âme et de l'esprit, et qui, pour éclairer les hommes et glorifier la terre, courent avec une abnégation généreuse, mais imprudente, après cette idée du beau, cette perfection de la pensée, dont le ciel leur a gravé dans l'âme et le désir et l'instinct; oui, faudra-t-il donc que tous ils soient dévorés par la faim, ou qu'ils meurent à l'hôpital? Pour ceux qui se lancent uniquement dans les abstractions et les difficultés de la pure vie littéraire, passe encore; ceux-là ont dû se résigner d'avance, et savoir qu'en se lançant dans cette carrière, qu'en se vouant au culte exclusif de la pensée, ils prenaient la carrière du martyr, de tous les dangers et de toutes les souffrances; ils devaient savoir qu'ils se dévouaient pour les hommes, qui ne leur en tiendraient compte, qui ne leur en sauraient gré, au culte d'une divinité peut-être fausse, celle de la science et du génie. Ne vous étonnez donc de rien, mes jeunes amis; vous avez tout bravé, vous avez dû tout prévoir, et, brûlant de zèle et d'amour pour les hommes et leur bien, vous n'avez pas dû en attendre de retour, ni compter même sur leur pitié. On n'a pas pitié de ces maux-là; on en rit. Le cœur de l'homme est jaloux; il sait que le génie est une divinité terrestre; et républicain sous ce rapport, il accuse de vouloir sortir hors de la sphère commune et d'aspirer à la tyrannie quiconque fréquente les autels de cette divinité. Ce sont des êtres *déclassés* qui veulent monter trop haut, dit la froide et envieuse opulence. Pourquoi ne font-ils pas ce qu'ont fait leurs pères? Pourquoi? Parce qu'ils ne le peuvent, parce que Dieu ne le veut pas. Vous ne comprenez rien aux sollicitations ardentes de l'esprit; autrement, on pourrait vous dire que quelque chose de plus puissant encore que votre morgue et votre orgueil crie en eux, les pousse où bon lui semble, et ne leur permet ni d'agir, ni de se conduire à leur gré. Demandez à

Châteaubriand et à Lamartine pourquoi ils ne se sont pas contentés de traîner toujours militairement un sabre héréditaire dans les rangs de l'armée; demandez à tant d'autres qui n'ont pas voulu prendre un état, ni s'enrichir. Ils ne le peuvent, Messieurs. L'esprit de Dieu, qui vous laisse, vous, si tranquilles, les agite, eux, et les pousse à son gré, et non au leur; ils cèdent, ils obéissent, ils ne commandent pas. Ce sont, si l'on veut, des astres qui vous paraissent déplacés dans le système, ce sont des comètes dans l'ordre social; mais n'y a-t-il pas aussi des comètes dans les cieus, et n'avez-vous pas entendu dire quelquefois que ce sont ces utiles comètes, plus régulières et mieux ordonnées qu'on ne pense, qui alimentent et entretiennent à leurs dépens et de leur substance la flamme des glorieux soleils, lesquels à leur tour entretiennent et illuminent tout le reste? Mais ne savez-vous pas que c'est le même Dieu, et pour cause, sans doute, qui a créé et les soleils immobiles, et les comètes vagabondes?

Honneur, toutefois, à ceux qui, comme le grand et illustre Reboul de Nîmes, savent et peuvent faire deux choses à la fois, un métier d'une main, et de la poésie de l'autre; gagner leur pain comme des hommes, en s'élevant aux cieus comme des anges. Tous les hommes de mérite et de haute portée devraient avoir ce bon sens, cette prudence; ils n'en seraient que plus nobles, plus purs, plus vertueux, plus élevés et plus dignes. C'est en retournant à ses bœufs, que s'illustre le triomphal Agricola. Jeunes esprits, faites de même; servez-vous, servez votre existence par un métier ou un état quelconque; servez votre patrie par votre courage, et l'humanité par votre génie. Alors vous serez véritablement hommes, de grands hommes, et autour de vous l'admiration doublera. Soyez bien sûrs que, même le plus hautain, le plus inepte des fats, ne sera pas tenté de mépriser jamais un instrument, un outil qui vous aura servi à gagner une vie libre et indépendante, et sur lequel, pendant votre travail, vous vous serez appuyé quelquefois, en écoutant votre génie, en rêvant au bonheur, à l'instruction des hommes, et en portant les yeux sur vo-

tre patrie, c'est-à-dire en les fixant sur les cieux, et en pensant au Dieu qui vit et règne dans les profondeurs infinies de leurs mystères.

Cependant, Auguste Arnaud n'était pas *déclassé* non plus. Sortant du collège, il voulait y rentrer; cessant d'être écolier heureux, il voulait devenir laborieux professeur. Il n'y a rien à cela de prétentieux, d'extravagant, d'excentrique; tout y est fort logique, fort naturel, fort raisonnable et fort régulier, au contraire; on ne peut pas procéder d'une manière plus méthodique et plus simple. Ayant eu des succès dans ses études, ayant du goût pour le travail, initié déjà aux mystères des sciences et les aimant, il voulait utiliser tout cela dans l'instruction publique, et il frappait aux portes de l'École normale, à laquelle il eût peut-être un jour fait le même honneur qu'au petit séminaire du Rondeau. Quel mal, quel excès d'ambition y a-t-il à cela? Pourquoi donc ne l'eût-on pas aidé quelque peu? Pourquoi n'aiderait-on pas aussi tous les jeunes gens qui se trouvent dans la même position? Avons-nous donc trop d'hommes de mérite, et trop

de professeurs d'une haute instruction? Mais le jeune homme ne demandait rien, non, sans doute; il était en même temps fier et timide; il aimait mieux vous parler de ses travaux que de ses besoins; il aimait mieux souffrir et espérer. Mais ceux qui connaissaient ses ressources, et qui savaient sa valeur et son avenir, pourquoi ne l'aidaient-ils pas? Pourquoi, s'ils avaient l'oreille des grands du jour, ne demandaient-ils rien pour lui à ceux qui possèdent tout l'or et la puissance? On en donne tant à l'intrigue; pourquoi ne pas en accorder parfois quelque peu au besoin? Pourquoi des employés, des ministres de toutes sortes, si ce n'est pour aviser aussi à ce soin?

Chose consolante et triste pourtant à dire; il paraîtrait que, dans toute sa courie carrière, Auguste n'a trouvé d'ami vrai et dévoué que dans son ancien professeur, qui l'avait élevé dans un autre espoir que celui de lui rendre les devoirs funèbres. Quoi qu'il en soit, honneur au Rondeau d'avoir et de tels élèves et de tels professeurs!

J.-P. DANIELO.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

RAPPORT DE M. R. THOMASSY A LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, SUR L'OUVRAGE DE M. AUBENAS, INTITULÉ : *Notice sur la ville et le canton de Valréas* (département de Vaucluse).

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée d'examiner les titres présentés par M. Aubenas à l'appui de sa candidature, a bien voulu me nommer son rapporteur, et j'ai l'honneur de vous soumettre les résultats de son analyse.

Et d'abord il faut dire un mot des travaux qui ont fait connaître M. Aubenas, et qu'il n'a pu soumettre lui-même à notre appréciation : je veux parler d'une *Histoire d'Avignon*, en 2 vol. in-8°, qu'il a sous presse en ce moment, et dont l'*Histoire de Valréas*, dont nous parlerons bientôt, n'est qu'un appendice. Cet appendice nous paraît un titre suffisant d'admission comme membre de la société des

Antiquaires; mais, pour bien apprécier l'accessoire, il importe de connaître l'œuvre principale dont il fait partie. Or, voici en peu de mots le sujet des études et des recherches de M. Aubenas.

Avignon, qui, par son importance historique, a bien peu de rivales parmi les cités du midi de la France, voit encore les éléments de ses annales épars et disséminés, soit dans les archives locales, soit dans les vieilles bibliothèques; et son histoire, qui a eu tant de ramifications diverses, tant de rapports avec l'histoire générale de la France ou de la chrétienté, attend qu'une foule de matériaux inédits soient mis au jour. — Les retrouver, les choisir, les fondre en un seul corps d'ouvrage, tel a été pendant plusieurs années le but des efforts de M. Aubenas, qui a su mettre à contribution les bibliothèques particulières comme les archives publiques. C'est ainsi qu'il a pu disposer des pièces curieuses recueillies par un de nos correspondants, M. Requiem, à qui je m'empresse d'exprimer ici

ma gratitude pour les bienveillantes communications que j'ai moi-même reçues de lui.

M. Aubenas lui doit la communication d'une histoire manuscrite d'Avignon, en plusieurs volumes in-4°, composée par M. Cambis-Velleron, et l'analyse de ce vaste travail se retrouve dans l'ouvrage que M. Aubenas fait imprimer.

Maintenant, pour apprécier le mérite de l'auteur, il est inutile de remarquer la variété des recherches et des connaissances que suppose l'entreprise de l'ouvrage en question. Avignon (*Avinio Cavarum*), dans ses périodes successives, a été tour à tour cité gauloise, romaine, bourguignonne, visigothe, ostrogothe; et M. Aubenas la met en rapport avec autant d'histoires diverses. — Sous les Mérovingiens, Avignon fut le principal théâtre de l'épisode si dramatique de Gondebaud; devenue ville impériale d'Allemagne, à la chute de notre seconde race, Avignon présente les rapports les plus curieux de la France avec l'Empire. Plus tard, indépendante sous les comtes de Provence, elle passa en héritage aux comtes de Toulouse, qui la possédèrent par indivis avec les premiers comtes. Or, ceux-ci furent les adversaires des Albigeois, comme les comtes de Toulouse en furent les protecteurs. De là, les luttes religieuses et politiques dont Avignon continua de subir et quelquefois aussi de diriger les influences; car un moment d'indépendance se rencontra pour cette cité, et en fit une des républiques les plus actives parmi les communes méridionales; mais les progrès du pouvoir royal la firent bientôt rentrer sous l'action absorbante de la monarchie, et il fallut le séjour des pontifes romains pour lui rendre sa vie intérieure, et en faire la capitale littéraire et artistique du midi de la France, comme elle était passagèrement la capitale ecclésiastique du monde chrétien. Je ne m'étendrai pas sur l'importance d'Avignon, lorsque la papauté y fut transférée. Il semble que les papes en aient voulu faire une nouvelle Rome, pour la rendre digne du saint-siège. Car c'est alors qu'Avignon devint la ville aux sept portes, aux sept palais, aux sept églises collégiales, etc. C'est alors qu'elle fut le rendez-vous des influences italiennes et françaises, ecclésiastiques et chevaleresques. Telle est la cité dont M. Aubenas a rédigé toute l'histoire. Or, cette histoire, il n'a pas pu vous la sonnetter; car elle est manuscrite; mais elle est aussi en impression, et nous ne pouvons tarder à la connaître. Pour le moment donc, il ne nous est permis d'apprécier ce long et consciencieux travail que d'après l'appendice que M. Aubenas nous en a donné. Cet appendice est un ouvrage moins important, mais tout-à-fait parallèle, et je dirai presque collatéral avec l'histoire d'Avignon. Il a pour titre : *Notice historique sur la ville et le canton de Valréas* (département de Vaucluse).

Presque tous les événemens dont Avignon est le théâtre se reproduisent et s'étendent dans la contrée voisine de Valréas, dont les annales deviennent aussi la contre-épreuve en miniature de celles de la cité pontificale. — D'un autre côté, Valréas et son

canton ont une physionomie propre, un cachet particulier comme toutes les localités du moyen âge. De là, des recherches spéciales pour l'ouvrage accessoire.

Il serait superflu de vous en exposer l'objet avec détail; car ce serait redire, à beaucoup d'égards, les recherches de M. Aubenas sur Avignon. Nous n'avons donc à insister que sur le mérite littéraire de l'auteur, sur la facilité de son style et le bon goût de son érudition.

Le volume in-12, relatif à la ville et au canton de Valréas, a donné, sous le titre modeste de *Notice*, beaucoup plus qu'il ne semblait promettre de prime abord. Il a rendu aux yeux de la commission tout ce que l'auteur y a confié d'études, de peines et de recherches, soit dans les imprimés, soit dans les manuscrits, soit sur les lieux mêmes dont il a parlé; et tout y est présenté avec ordre, et souvent avec autant d'esprit que d'intérêt. La commission a donc eu à se féliciter de voir un jeune érudit apporter sur un terrain trop souvent surchargé de matériaux confus, une méthode d'exposition, une clarté de style et une fermeté de savoir qui lui a permis de dire beaucoup en peu de mots, et d'être court en même temps que complet. A ce mérite, assez rare de nos jours, l'histoire de Valréas joint un intérêt tout particulier. C'est de renfermer quelques lettres inédites de Calvin et du connétable Lesdiguières.

Par tous ces motifs, l'ouvrage présenté par M. Aubenas a paru à votre commission un titre très digne de le faire admettre au sein de la société.

LE LIVRE DES AMES, ou la *Vie du Chrétien sanctifiée par la prière et la méditation*; par CHARLES SAINTE-FOI. Un beau volume in-18. A Paris, chez Perisse frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 3; et à Lyon, rue Mercière, 31. Prix : 4 fr.

Nous avons déjà annoncé cet intéressant ouvrage, où un auteur, d'un catholicisme pur et éclairé, a tracé une suite de prières qui vont saisir le chrétien dans presque toutes les circonstances de la vie, et lui dire quelles doivent être ses pensées et ses paroles dans chacune de ces occasions plus ou moins critiques de son existence. Ce peu de mots pourraient suffire pour faire comprendre ce qu'est le *Livre des ames*; mais nous avons cru devoir citer ici la préface, dans laquelle l'auteur nous dit quelle a été son intention en composant son livre, et quel doit en être le résultat.

« Le but de ce livre est de rapporter à Dieu toutes les pensées de l'esprit, toutes les affections du cœur et tous les actes de la volonté, et de sanctifier tous les états et toutes les conditions de la vie par la prière; il se distingue des autres en ce qu'il considère et prend le chrétien dans toutes les positions, tandis que la plupart des livres de prières ne voient en quelque sorte dans le titre de chrétien qu'une qualité abstraite, sans rapport aux diverses circon-

stances ou aux états divers de la vie. De cette manière d'envisager la piété, il est résulté naturellement qu'on a laissé de côté et en dehors de la prière une multitude de sentimens qui s'y rattachent, ou qui, du moins, s'appuieraient volontiers à elle si on les en rapprochait. Les fidèles, ne trouvant point dans les livres qu'on leur met entre les mains des prières pour les actions les plus importantes de la vie publique, ou même de la vie de famille, pourraient se persuader facilement qu'elles ne ressortent point du domaine de la piété et de la conscience, et qu'il est loisible à l'homme d'agir dans cette sphère comme il l'entend, sans consulter Dieu, ni sa foi. C'est pour prévenir ce danger que je me suis décidé à publier ce livre. La plupart des prières qu'il renferme avaient été faites dans des circonstances particulières pour mon usage, ou pour celui de quelques amis; afin de le rendre utile à tous, j'ai ajouté des prières avec lesquelles chacun peut demander à Dieu ce qui lui manque, ou le remercier de ce qu'il a déjà. J'ai pris le plus que j'ai pu dans la sainte Écriture, persuadé que dans la prière l'homme ne doit ajouter sa parole à celle de l'Esprit-Saint que comme on ajoute la trame à la chaîne dans un tissu. Puisse ce livre devenir vraiment le livre des âmes, et produire le bien que je me suis proposé en le publiant ! »

Voici maintenant une de ces prières :

Pour un ami dans l'erreur.

« O Dieu ! dont la vérité est éternelle, dont toutes les voies sont vérité, dont toutes les œuvres sont vérité et justice. Vérité substantielle, qui êtes descendue parmi nous pour apporter la lumière à ceux qui marchaient dans les ténèbres, et qui habitiez dans la région de l'ombre et de la mort. Lumière increée, qui illuminez tout homme venant en ce monde, ayez pitié de l'âme de votre serviteur..., qui s'est laissé détourner de celui qui l'avait appelé à la grâce de Dieu, vers un autre évangile, et qui a détourné son oreille de la vérité pour l'appliquer à des fables, envoyez-lui, Seigneur, votre lumière et votre vérité; rattachez son esprit et son cœur égarés à l'infaillible autorité de votre Église et au centre d'unité qui en est le lien; brisez l'orgueil et l'opiniâtreté de son intelligence; donnez-lui l'esprit de vérité qui procède du Père, et que le monde ne connaît point, afin qu'il replace son âme dans la vérité, et lui donne cette certitude de la foi qui dirait anathème aux anges mêmes s'ils venaient à annoncer un autre Évangile que le vôtre. Je vous demande pour lui cette grâce, ô mon Sauveur ! par les mérites de votre sang et de votre Passion, et par l'intercession de tous ceux qui sont morts pour la foi, ou qui l'ont confessée par leur vie, leurs souffrances ou leurs écrits. »

AVIS AUX ANTIQUAIRES ET AMATEURS D'OBJETS DU MOYEN AGE.

DÉCOUVERTE DE FLORINS ET D'ANCIENNES MONNAIES FRANÇAISES.

Le curé d'une paroisse rurale du diocèse d'Alby a trouvé, parmi d'anciennes constructions dépendantes de son église, quelques pièces d'or (florins et écus d'or français) du quatorzième siècle. C'est lui-même qui, remuant la terre pour les réparations de l'église, a découvert ces monnaies, dont la valeur a été aussitôt destinée à aider à l'agrandissement, ou plutôt à la reconstruction de l'église, devenue absolument indispensable, et déjà commencée avec plus de zèle que de ressources positives.

Nous nous empressons de signaler aux nombreux amateurs et à tous les curieux de ces sortes d'objets, comme aussi aux personnes charitables, cette occasion d'enrichir leurs collections et de faire en même temps un bel acte de charité; car l'église est fort pauvre et les réparations extrêmement urgentes.

Voici la description des monnaies trouvées, dont la matière est de l'or au plus haut titre, et l'exécution d'un fini admirable.

1^o *Écus d'or de Philippe de Valois.* — L'effigie du roi est représentée en pied, la couronne en tête, le sceptre en main; au-devant d'un portail ou décoration gothique, finement gravée, avec la légende: *Philippus Dei gra Francorum rex.* Au revers, une jolie rosace fleurdelisée, et la légende: *Xrs vincit, Xrs regnat, Xrs imperat.*

2^o *Écus d'or de Jean II, dit le Bon.* — Parmi les pièces trouvées, il y a trois types de ce prince: — 1^{er} type. Grand écu au mouton, dit *agnel d'or*, portant l'agneau de saint Jean, avec la croix, l'étendard et l'aurole; la légende: *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis*, et le monogramme du roi Jean: *IOH. REX.* — 2^e type. Le roi Jean en pied, avec le sceptre, la couronne et le manteau, semblable au Philippe; légende: *Johannes Dei gra Francorum rex.* — 3^e type. Le même à cheval, armé de toutes pièces, l'épée à la main. L'armure du cavalier et celle du cheval sont parsemées de fleurs de lis; même légende que la précédente. Les revers des écus du roi Jean portent tous la rosace fleurdelisée, et la même légende que ceux de Philippe de Valois.

3^o *Florins de plusieurs États: de France, d'Aragon, de Florence, etc.* Face: saint Jean-Baptiste en pied, avec la légende: *S. Iohannes. B.* Revers: la fleur, type du *florin*, et le nom de l'État où la pièce a été frappée.

Toutes ces monnaies sont dans le plus bel état de conservation, et ont le même éclat que si elles sortaient de dessous le balancier.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau de l'*Univers*, rue du Vieux-Colombier, 29.

(Journal général, 17 janvier 1840.)

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 50. — Février 1840.

IV. ROME. — CHAP.

Rome possède un fragment de poésie religieuse, un hymne chrétien qu'on ne trouve que chez elle. Cet hymne est chanté, non par des hommes, mais par des monumens, que leur antiquité, leurs nobles formes, les souvenirs qu'ils rappellent, les révolutions qu'ils ont subies, ou dont ils ont été témoins, rendent éminemment poétiques. Ces monumens sont de deux races : les obélisques sont des enfans du vieil Orient ; les colonnes sont filles de la Grèce par leur structure. Ces géans antiques, très nombreux à Rome, y sont réunis et mêlés ensemble, parce qu'en effet, c'est par l'empire romain que s'est opérée une fusion du monde oriental et du monde grec.

La plupart n'ont que des inscriptions purement monumentales, qui indiquent leur origine et leurs destinées, et dans lesquelles ce n'est pas le monument qui parle lui-même. Mais, au sein de cette foule muette, s'élèvent des obélisques et des colonnes privilégiées, qui parlent en leur propre nom dans les inscriptions qu'ils portent, qui racontent leurs tristesses et leurs joies, qui font entendre des cantiques et des prières. Ils offrent des harmonies contrastantes d'un très bel effet. Les unes célébraient autrefois la guerre ; une autre colonne ornait le temple de la Paix, et quelques uns des obélisques, qui, après avoir gardé les tombeaux des Pharaons, sont venus se placer près des tombeaux des empereurs, font planer, sur toutes ces choses humaines, paix et guerre, des idées de

mort et de néant. Mais le Christianisme les a appelés à d'autres fonctions ; il leur a en quelque sorte donné une âme nouvelle, pour leur faire chanter Dieu, l'espérance et l'immortalité.

L'obélisque du Vatican, situé devant le vestibule de Saint-Pierre, peut être considéré comme le chef de ce chœur, soit par sa grandeur, qui dépasse celle de tous les monumens semblables qui sont restés intacts, soit à raison de la place qu'il occupe. Dans ces lieux, où furent les jardins de Néron, premier persécuteur des chrétiens, il chante la gloire du Christ et le triomphe de la croix. A ce signal répondent l'obélisque de la place du Peuple, qui avait été consacré au soleil, et celui de Sainte-Marie-Majeure, qui s'élevait autrefois devant le tombeau d'Auguste, et qui est maintenant fixé près de l'église de la Crèche du Sauveur. Vient ensuite la belle colonne du temple de la Paix : surmontée de l'image de la Vierge, elle célèbre, dans son inscription, la Reine de la paix véritable. Les deux colonnes triomphales, la Trajane et l'Antonine, proclament la gloire des saints, dans la personne des deux grands triomphateurs chrétiens, Pierre et Paul, dont elles portent les statues. Pour achever l'hymne, on peut joindre à ces inscriptions celle de l'église des saints Cosme et Damien, vieux débris connu sous le nom du temple de Romulus et de Rémus.

Lorsqu'on parcourt Rome, on se borne presque toujours, en passant auprès de

chacun de ces monumens, à lire isolément son inscription, sans songer à les réunir pour saisir l'effet de l'ensemble. Mais lorsqu'on prend ce soin, et que l'on considère chacune de ces inscriptions, comme une strophe d'un cantique chanté par ce chœur d'obélisques, de colonnes et de temples, on entend le bel hymne que voici :

I

L'obélisque de la place Saint-Pierre.

Voici

La Croix du Seigneur :

Fuyez

Puissances ennemies :

Le Lion de la tribu de Juda

A vaincu !

II

Le Christ est vainqueur,

Le Christ règne,

Le Christ commande ;

Que le Christ donne à son peuple

La paix.

III

L'obélisque de la place du Peuple, consacré autrefois au Soleil, et qui fait face à une église de la Sainte-Vierge.

Je m'élève

Plus auguste et plus joyeuse

Devant la demeure sacrée

De celle

Dont le sein virginal

Fit éclore,

Sous le règne d'Auguste,

Le Soleil de justice.

IV

L'obélisque de Sainte-Marie-Majeure, placé jadis devant le tombeau d'Auguste.

Le Seigneur Christ,

Qu'Auguste vivant

Adora (1)

Comme devant naître d'une Vierge,

Et qu'ensuite il défendit

De nommer Seigneur,

Je l'adore.

V

J'honore

Avec une grande joie

Le berceau

Du Christ Dieu vivant éternellement,

Moi, qui servais,

Triste,

Au tombeau d'Auguste

Mort.

VI

Que le Christ,

Par sa croix invincible,

Donne à son peuple

La paix,

Lui qui, pendant la paix d'Auguste,

Voulut naître dans une étable.

VII

La colonne du temple de la Paix, placée aussi près de Sainte-Marie-Majeure.

Autrefois

Je soutenais à regret,

Par l'ordre de César,

Le temple impur

D'une fausse divinité.

Maintenant

Que je porte avec allégresse

La mère du vrai Dieu,

Paul (1),

Je dirai ton nom à tous les siècles.

VIII

La colonne de feu

Fit briller sa lumière

Devant les pas des hommes pieux

Dans la nuit,

A travers un désert dangereux,

Pour qu'ils le traversassent

En sûreté :

Celle-ci les conduit au palais de feu,

La Vierge

Leur montrant la route

Du haut de son siège sublime.

IX

La colonne Trajane, surmontée de la statue de saint Pierre.

Sixte (2) a fait ce don

A Pierre l'apôtre !

X

La colonne Antonine, surmontée de la statue de saint Paul.

C'est maintenant

Que je suis triomphale et sacrée,

(1) Ceci fait allusion à une tradition dont il sera parlé ailleurs.

(1) Paul V, qui a fait transporter cette colonne sur le mont Esquilin, et l'a dédiée à la Vierge.

(2) Sixte-Quint.

Portant le disciple
Vraiment pleux du Christ,
Qui, par la prédication de la croix,
Triompha
Des Romains et des barbares.

XI

*Le temple de Romulus et de Rémus, consacré aux
saints martyrs Cosme et Damien.*

Le feu, l'eau, les pierres, les flèches,
Tout est vaincu par la Charité :
Rome,

Réjouis-toi de la gloire des saints
Dont les corps reposent dans ce temple :

Le juste vit de la foi,
La foi s'empare de Dieu!

Voilà, ce me semble, un bel hymne de foi, d'espérance et d'amour. Je ne puis m'empêcher de former le vœu, qu'un grand compositeur invente quelques chants antiques, pour chanter, dans leur superbe latin, les strophes de cet hymne monumental, unique en son genre. Ces chants, il les trouvera en venant s'inspirer à Rome : quand on a pour orchestre des colonnes triomphales et des obélisques, il serait difficile d'être plat.

L'abbé PH. GERBET.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

SIXIÈME LEÇON (1).

Récapitulation générale. — De la vie morale ; ses trois modes. — De l'objet de la vie morale, ou du non-moi ; de ses trois catégories ; de la progression de l'être ; de l'unité absolue. — Raison et fin de la création. — De la capacité subjective. Harmonie des facultés dans l'homme primitif. — L'ordre visible, son origine et son but. — L'ordre invisible, la raison et la foi. — L'intégrité de la vie morale résulte de la coïncidence de ses trois modes, la sensation, l'intuition et la foi. — Conséquences de leur scission, le matérialisme, le rationalisme et le scepticisme. — Distinction à établir entre le non-moi et l'être. — Le non-moi comme objet est obscur et incomplet. — Ses trois ordres sont essentiellement distincts. — Théorie de l'identité philosophique ; application de cette théorie aux objets des sens. — La matière envisagée comme substance ; elle n'offre pas de base à l'identité. — L'identité réside dans la forme. — Des formes *ante multa*, des formes *post multa* et des formes *in multis*.

La leçon précédente a terminé la première partie de notre cours de psychologie chrétienne, qui avait pour objet l'âme considérée dans sa substance et dans son essence. Nous avons commencé par établir son immatérialité, et par conséquent sa spiritualité ; car, nous ne connaissons que deux substances, la matière et l'esprit. En examinant son essence,

nous avons réduit ses qualités essentielles au nombre de trois : l'unité, la spontanéité et la conscience ; et puis, nous avons consacré trois leçons à la question fondamentale de la liberté envisagée comme conséquence logique de la spontanéité. La première traitait de ces états de l'âme où la liberté et le libre arbitre sont suspendus par des causes naturelles : par le sommeil, par la maladie et par les possessions démoniaques. Dans la leçon suivante, nous avons traité de l'interruption du libre arbitre et de la liberté quand elle a lieu volontairement, et par suite d'une prévarication spéciale, comme dans les cas de l'ivresse et du sommeil magnétique, et nous avons saisi cette occasion pour faire une digression importante sur le sujet de la prévarication en général, envisagée dans son essence, dans ses rapports et dans ses conséquences ; la dernière leçon étant consacrée aux passions, à la rêverie et à l'inspiration, états de l'âme dans lesquels la liberté seule est suspendue, le libre arbitre conservant son action normale.

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé l'âme humaine que comme une substance douée d'une vie propre, que nous avons appelée la vie morale, pour la distinguer de la vie physique. Il nous reste maintenant à examiner ce phénomène dans ses

(1) Voir la 5^e leçon, n^o 47, t. VIII, p. 323.

modes ou dans ses rapports avec les différents ordres de l'être objectif, maintenant que nous avons disposé des questions préliminaires de l'unité et de la spontanéité de l'âme, ainsi que de celle de la liberté, et que nous avons examiné plusieurs problèmes importants qui se trouvent intimement liés à ces questions, notre voie sera beaucoup plus simple. Nous prenons donc comme point de départ ce phénomène *unique* et partant incompréhensible, de la vie morale, résultat d'une force spontanée et libre, qui est la volonté. Cette vie morale est pour nous un fait, tout comme la vie animale ou la vie végétale, qui sont aussi comme elle des mystères impénétrables, chacun dans sa sphère.

Les *modes* de la vie morale sont au nombre de trois, répondant aux trois ordres de l'être objectif : le contingent, l'absolu et le divin. Comme toute notre méthode, quant aux *modes* de la vie morale, repose sur la distinction de ces trois catégories du *non-moi*, il sera peut-être nécessaire d'en parler un peu plus en détail.

Envisageant le *non-moi* sous le point de vue ontologique, nous partons de l'unité absolue, et de cette unité primitive pour l'homme qui s'abandonne aux faibles lumières de sa propre raison, naissent le panthéisme et le fatalisme, parce que nous ne pouvons pas concevoir comment cette unité absolue est devenue multiple sans altérer son essence. En dehors de la révélation, nous tournerons toujours dans un cercle vicieux, mais le dogme de la Trinité nous explique la chose ou plutôt nous l'annonce; car, quant à l'explication, elle est nécessairement incomplète, la nature de notre intelligence interposant une limite, un obstacle insurmontable. Dans aucun cas, le fini ne peut comprendre l'infini, mais nous en comprendrions cette portion qui convient à notre capacité. A l'aide de ce dogme fécond, nous apprenons l'ordre et le mode de la génération des êtres dans le sein de l'unité; comment le Père a généré le Fils, et comment du Père et du Fils *procède* le Saint-Esprit, l'esprit de vie par lequel Dieu opère dans l'ordre matériel comme dans l'ordre spirituel; car, dans le principe, nous le voyons pla-

nant sur l'abîme du chaos (1). Ainsi, regardant le dogme de la Sainte-Trinité au point de vue philosophique, nous verrons comment la forme dépend de la substance, et comment de la coïncidence de la forme et de la substance résulte ou *procède* la fonction. Comment *un* pour devenir objectif implique nécessairement trois, et comment *trois* pour subsister reste nécessairement un.

Mais la révélation ne se borne pas à nous expliquer le mode dans lequel Dieu s'est manifesté à nous, elle nous en donne même la raison; elle nous enseigne que Dieu a voulu faire éclater sa puissance et sa gloire, et, en se faisant connaître, nous attirer à lui par l'amour. Voilà au moins l'objet de cette création inférieure dont nous faisons partie. L'objet de la création antérieure de l'ordre spirituel n'avait certainement pas d'autre motif, car Dieu est toujours sa propre fin, ou, dans le langage sublime de l'Apocalypse, il est le commencement et la fin de toute chose (2). Dieu ne peut pas avoir d'autre fin que lui-même, et par conséquent tout doit se rapporter à lui, comme dans le cercle tous les rayons aboutissent au centre. Nous pouvons bien concevoir le centre sans la circonférence, mais la circonférence sans le centre, c'est une impossibilité mathématique. Or, le centre c'est Dieu, et la circonférence c'est l'ordre objectif ou Dieu se manifestant au dehors. Telle est la supériorité de la philosophie chrétienne comme système d'ontologie; elle nous explique non seulement l'origine des choses, elle nous donne aussi leur raison et leur fin.

Mais Dieu, dont la perfection est infinie, comme le sont tous ses autres attributs, se manifestant à nous dans ses œuvres selon certaines lois générales, nous ne saisissons de cette perfection que la portion qui est en rapport avec notre capacité subjective; d'abord, selon la nature de notre constitution, dans l'échelle des êtres, et puis, subsidiairement, selon le développement de cette

(1) Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi; et Spiritus Dei ferebatur super aquas. *Gen.*, c. 1, v. 2.

(2) Ego sum alpha et omega, principium et finis. *Apoc.*, c. 1, v. 8.

capacité normale. Ainsi, l'homme étant composé d'un corps, d'une âme et d'un esprit, selon sa nature primitive, avait la perception simultanée de l'ordre contingent, de l'ordre absolu, et de l'ordre divin, c'est-à-dire des choses matérielles, de leur raison et de leur fin. Par les organes des sens, il avait connaissance de l'ordre visible, de toutes ces créatures qui étaient comme lui composées de matière (1), et qui se trouvent dans les conditions du temps et de l'espace : et en vertu de sa nature rationnelle, il passait au-delà de cet ordre visible, où tout est contingent, à un ordre de choses, où tout est nécessaire ; et là, affranchi de ces conditions du temps et de l'espace, il saisissait l'être dans ses formes supérieures, dans ses types éternels, sans lesquels la matière serait toujours restée stérile et informe. Mais la réceptivité de l'homme primitif ne se bornait pas à cela ; sa nature spirituelle le mettait en rapport avec Dieu d'une manière toute spéciale, car il voyait en toute chose, non seulement sa raison mais aussi sa fin. Il existait dans l'homme innocent une harmonie parfaite entre ces trois ordres de facultés : les sens, la raison, et la foi, harmonie qui a été détruite par sa chute, depuis laquelle sa nature a triomphé, sa nature spirituelle étant frappée de mort et sa raison affaiblie, et enveloppée de ténèbres.

Nous devons donc regarder l'ordre contingent ou visible comme une espèce de leçon élémentaire, par laquelle Dieu nous initie à la connaissance de ses perfections infinies. L'univers matériel, envisagé sous ce point de vue, acquiert une importance toute spéciale, comme rendant intelligibles certaines choses que nous ne pouvions jamais comprendre sans son aide. C'est ainsi que saint Paul le considère, nous enseignant, ce que Platon, éclairé par la tradition primitive, avait enseigné avant lui, c'est-à-dire, que l'ordre visible n'est qu'un faible reflet d'un ordre antérieur, qui subsiste éternellement dans la raison divine. Ses paroles sont extrêmement remarquables, et, en les examinant avec at-

tention, nous verrons que, dans ce passage comme dans plusieurs autres qui traitent de matières semblables, l'apôtre des nations fait preuve de sa familiarité avec les formules philosophiques. « Par la foi, dit-il, nous comprenons que l'univers a été formé par le Verbe, afin de manifester ses perfections invisibles dans les choses visibles (1) ; on pourrait même suivre plus littéralement le sens grammatical des mots, en les traduisant ainsi, afin que les choses visibles fussent établies selon leurs types invisibles. Pour saisir toute la portée de son idée, il faut rapprocher ce passage d'un autre qui renferme la même pensée, où après avoir dit, que Dieu a manifesté sa puissance et sa divinité dans la création, il ajoute que l'ordre invisible par la création du monde est manifesté et même rendu intelligible (2). » Cette distinction essentielle entre l'ordre visible et l'ordre invisible, peut être regardée comme une des bases de la philosophie chrétienne, où elle constitue cette antithèse permanente qui nous fournit les corrélations du ciel et de la terre, de la chair et de l'esprit, du temps et de l'éternité.

L'invisible se présente à nous sous deux conditions différentes, et constitue ainsi les deux ordres de la raison et de la foi ; ainsi nous trouverons qu'à chaque ordre du non-moi répond un mode spécial de la vie morale ; pour nous mettre en rapport avec les choses visibles, nous avons les sens, et pour nous mettre en rapport avec les choses invisibles, nous avons la raison et la foi. Mais ces trois facultés, la sensation, l'intuition, et la foi, coexistent dans un seul et même sujet, et de leur juste subordination dans l'ordre établi par le Créateur de toutes choses, dépendent l'intégrité et la force de la vie morale. Il est vrai que, dans certains cas, la foi étant la faculté supérieure à cause de son origine divine, peut remplacer et les sens et la raison ; car, par la foi, nous n'entendons pas

(1) Fide intelligimus aptata esse secula verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent. *Ad Heb.*, c. xi, v. 3.

(2) Invisibilia enim ipsius a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur. *Ad Rom.*, c. i, v. 20.

(1) Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ. *Gen.*, ch. 11, v. 7.

exclusivement cette certitude irrésistible qui résulte d'un témoignage irrécusable; la foi est pour nous de plus, un don surnaturel, qui est le complément nécessaire de notre nature déchue, et qui confirme la volonté sans l'intervention de la mémoire et de l'entendement. Mais jamais la raison ne peut dominer la foi, et encore moins les sens peuvent-ils se passer des lumières de la foi et de la raison. C'est en écoutant d'une manière exclusive le témoignage des sens qu'on tombe dans les erreurs grossières du matérialisme; comme, d'un autre côté, en établissant la raison comme le seul critérium, on s'expose à des erreurs non moins extravagantes. En étudiant avec attention l'histoire de la philosophie, toutes ses aberrations se réduisent à ces trois formes générales : le *matérialisme*, le *rationalisme*, et le *scepticisme*. Dans la première, l'homme, n'écoutant que ses sens, n'admet qu'une seule substance, qui est homogène avec cet organisme dans lequel ils résident. Dans la seconde, ayant découvert l'impossibilité de prouver, par le raisonnement, l'existence des choses extérieures, il tombe dans l'excès contraire, et après avoir matérialisé l'esprit, il spiritualise la matière. Dans la troisième, il reconnaît l'impuissance des deux autres moyens, et il essaie de se retrancher dans le doute universel, effort désespéré qui conduit au suicide moral, mais qui, heureusement pour lui, dépasse les forces de sa nature; car il ne dépend pas de nous de quitter nos croyances à volonté; nous pouvons sans doute parvenir à nous aveugler, et même à un tel point, que la vérité soit pour le moment complètement voilée; mais elle reparaitra de temps en temps, comme un spectre menaçant elle viendra troubler notre faux repos avec des menaces épouvantables. Les dogmes terribles d'un Dieu vengeur et d'une éternité malheureuse, sont trop enracinés dans l'esprit par l'enseignement de notre jeune âge pour céder devant les efforts d'un scepticisme verbeux. Il y a, sans doute, des siècles plus ou moins religieux; mais jamais l'enseignement religieux n'a cessé même dans les jours les plus mauvais. Le Verbe, par la parole (sa forme discursive), n'a jamais, selon la parole de

saint Jean, cessé d'éclairer tout homme venant dans le monde (1).

Un fait auquel peut-être on ne fait pas assez attention, c'est qu'il n'y a jamais eu un homme, dans aucun pays, dans aucun siècle, qui ait été privé de la connaissance de Dieu et de ses devoirs. Il peut, à la vérité, fermer les yeux à cette divine lumière, et voilà le secret de sa condamnation. « Or, voici le jugement : « Parce que la lumière est venue dans ce monde, et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière. » Et pourquoi? « Car leurs œuvres étaient mauvaises (2). » Voilà la raison philosophique de la philosophie des sceptiques. Que ceux qui veulent des preuves, *à posteriori*, se donnent la peine d'étudier la vie et les mœurs de ses docteurs.

Il s'agit donc maintenant d'examiner quels sont nos moyens de rapport avec le non-moi dans ses diverses formes; mais avant de commencer cette recherche importante, il faut bien nous rappeler que le non-moi ne doit pas être confondu avec l'être proprement dit, car le non-moi n'est pas l'être, mais seulement une *manifestation de l'être*, et ce qui plus est, cette manifestation est *obscur*, et *incomplète*. Pascal a très bien dit que nous ne connaissons le *tout* de rien; et Malebranche, le plus profond des métaphysiciens chrétiens, était d'opinion, que, même dans l'ordre physique, notre connaissance de ses phénomènes est limitée par nos besoins. Saint Paul, dans les écrits duquel on trouve la solution de bien des difficultés philosophiques, s'explique très clairement sur cette matière : il compare l'état actuel de l'homme à l'état d'enfance, et il cherche la raison de notre faiblesse intellectuelle dans la limite posée à nos perceptions et à nos connaissances, établissant un contraste important entre l'état passager et l'état définitif de l'homme. Maintenant, dit-il, nous voyons l'être comme réfléchi dans une glace obscurément, mais alors nous le verrons face à face. Maintenant nous

(1) *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. Joan., c. I, v. 9.*

(2) *Hoc est judicium, quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem : erant enim eorum mala opera. S. Jean, c. III, v. 19.*

ne le connaissons qu'en partie; alors nous le connaissons comme il nous connaît! Écoutons les paroles sublimes dans lesquelles il déroule la destinée future de l'homme.

« Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli... Nous ne voyons maintenant ce comme dans un miroir et sous des nuages obscurs; mais alors nous verrons face à face. Je ne connais maintenant qu'imparfaitement, mais alors je connaîtrai comme je suis moi-même connu de lui (1). »

Le grand apôtre insiste beaucoup sur l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de saisir l'être dans son intégrité comme dans son essence; il nomme même l'obstacle qui nous en sépare : c'est le voile de la chair. Ainsi, après tout, nous n'avons qu'une perception incomplète d'un objet obscur. En présence de ces deux obstacles, il conviendrait à la philosophie, abandonnée à elle-même, de procéder toujours avec une certaine précaution, une certaine modestie; si nous nous hâtons trop pour arriver à des conclusions absolues, n'ayant que des prémisses défectueuses, nous aboutirons nécessairement à l'erreur. Et voilà pourquoi la philosophie de nos jours s'est discréditée, et très justement; elle a voulu des systèmes complets; elle en a enfanté plusieurs! des systèmes complets que leurs auteurs ont constamment modifiés, abandonnant à leurs disciples le soin de les détruire.

Ces trois catégories du non-moi, par lesquelles Dieu se manifeste à nous, sont essentiellement distinctes. Une source de désordre, non moins féconde que celle que nous venons de signaler, où l'on prend une partie pour le tout, est la confusion des objets de ces trois ordres de l'être objectif. Entre l'ordre contingent et l'ordre absolu, comme entre l'absolu et le divin, Dieu a établi une barrière infranchissable, et si nous es-

sayons de réaliser les vérités de l'ordre supérieur, dans un ordre inférieur, nous les détruisons. Ainsi, les vérités de la raison ne sont plus des vérités pour les sens. Si l'on s'obstinait à vérifier rigoureusement avec un compas un problème quelconque d'Euclide, on n'y trouverait pas un mot de vrai, parce que le point sans étendue et la ligne sans épaisseur n'existent pas matériellement; les vérités de la géométrie sont intellectuelles et nécessaires, et nullement sensibles ou réalisables dans la matière. Nous arriverons à un résultat analogue, si nous voulons juger les dogmes de la révélation par la simple raison, en l'absence de la foi; parce que l'ordre divin est trop vaste pour une faculté aussi limitée que la raison; il n'y a plus homogénéité entre l'objet et le sujet; il existe donc trois moyens de rapport avec trois ordres de non-moi qui sont essentiellement différents, et chaque ordre a son instrument et son critérium. La connaissance du monde physique nous arrive exclusivement par le canal des sens, à l'aide d'un organisme admirablement formé d'une substance identique, comme lui composé de matière; mais les sens s'arrêtent nécessairement là, car ils ne peuvent pas nous porter jusqu'à la connaissance de l'être nécessaire, qui est du domaine d'une faculté supérieure, l'être nécessaire étant d'un ordre plus élevé que l'être contingent et destructible. De son côté, la raison est impuissante à nous porter à la connaissance des choses divines.

La sensation, l'intuition, la foi; voilà les trois modes de la vie morale qui correspondent aux ordres du non-moi, le contingent, l'absolu et le divin; ces trois modes de la vie morale étant coordonnés dans un sujet unique et devant se développer dans un ordre donné, ce qui est inférieur est subordonné à ce qui est supérieur, les sens à la raison, les sens et la raison à la foi : c'est ainsi que Dieu l'a voulu. Mais puisque l'homme possède le pouvoir fatal de développer les sens aux dépens de la raison, et la raison aux dépens de la foi, il est bon d'avoir constaté cet abus, et d'avoir établi la pénalité qui y est attachée.

Il est vrai que les modes divers de la vie morale n'ont pour but direct que la

(1) Cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est... Videmus nunc per speculum in enigmate: tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte: tunc autem cognosceam sicut et cognitus sum. I ad Corint., c. XIII, v. 10 et seq.

connaissance de l'objet; mais, selon la constitution de notre nature, il nous est impossible de séparer la connaissance d'un objet du désir de le posséder selon ses conditions; or, il y a des objets contingens, des objets nécessaires, et des objets divins. Quels sont leurs rapports entre eux et avec nous? Le contingent n'est-il pas renfermé dans le nécessaire. et le tout n'est-il pas renfermé en Dieu? Ceci nous conduira à compléter ces considérations préliminaires par un examen rapide de la doctrine de l'identité philosophique; et, si nous parvenons à prouver que l'identité réside dans la forme et nullement dans la substance, c'est en Dieu seul qu'il faut rechercher la réalité permanente, puisque c'est en lui que nous posséderons toutes choses, et alors nous comprendrons ce mot de saint Paul qui, en parlant du chrétien, dit, *que n'ayant rien, il possède tout* (1), ainsi que cette promesse de Notre-Seigneur lui-même, qui a promis à celui qui quitterait tout pour l'amour de lui, une récompense centuple dans le temps et en nature. « Je vous dis, et je vous en assure, que per-
« sonne ne quittera pour moi et pour
« l'Évangile, sa maison, ou ses frères, ou
« ses sœurs, ou son père, ou sa mère,
« ou ses enfans, ou ses terres, que présen-
« tement dans ce siècle même, il ne re-
« çoive cent fois autant de maisons, de
« frères, de sœurs, de mères, d'enfans, et
« de terres, avec des persécutions. et dans
« le siècle à venir, la vie éternelle (2). »

Cet axiome important, *que l'identité ne réside pas dans la substance mais dans la forme*, est aussi ancien que la philosophie elle-même. En effet, un des premiers résultats de l'analyse a été la distinction de *la forme et de la substance*, et une fois la substance posée comme entité dans l'ordre matériel, on n'a pu la qualifier autrement que par des négations; comme n'ayant pas de qualité, mais comme étant susceptible de toutes les qualités, par l'adjonction de la forme, en un mot, *comme le sujet des contraires*. Le grand Cuvier, dans un ouvrage qui traite de la distinction des

formes matérielles dans le règne animal, a soin de déposer cette vérité importante, dans l'admirable introduction qui le précède, chose qui n'est pas peu remarquable, quand on considère le sujet qu'il traite, et surtout le siècle dans lequel il a écrit. Mais des vérités de cet ordre n'ont pas besoin de s'entourer de l'autorité d'un nom, puisque nous y arriverons facilement par les efforts de notre propre entendement, pour peu que nous soyons familiarisés avec les procédés de l'analyse métaphysique. Supposons, pour choisir un exemple, que nous ayons sous les yeux un morceau de bois façonné en cône, et que sur ce modèle on nous explique les qualités géométriques du cône, ses rapports avec le cercle, avec le triangle et avec l'ellipse, par sa base, par sa construction, et par ses diverses sections: supposons que ce modèle s'égaré, et qu'il se trouve remplacé par un autre qui soit composé de cuivre ou de fer; certainement il n'y aura pas là *l'identité matérielle*; cependant qui oserait disputer l'identité efficace, c'est-à-dire *l'identité de la forme*, qui avait en quelque sorte absorbé la substance en la subordonnant à une idée; le cône sera toujours là avec ses qualités inaltérables et nécessaires. En poussant plus loin ce même procédé analytique, nous trouverons que toute l'identité et toute la diversité des objets matériels réside dans la forme, car le bois, le cuivre et le fer ne sont à leur tour que des *formes*, dans l'ordre inférieur des sens; par l'analyse on les distingue de leur substance, la *matière*, comme on distingue le cône de son modèle.

Quel est donc le véritable objet de perception dans l'ordre contingent? Nous répondons: la forme matérielle. Mais la matière elle-même, qu'est-elle? Et la forme jusqu'à quel point en dépend-elle? Il nous paraît que, dans l'ordre contingent, ou sensible, elle en dépend absolument, la matière étant sa substance. Un cône, il est vrai, est un objet bien distinct de la substance dont il est composé; le cône proprement dit, n'est ni de bois, ni de cuivre, ni de fer, cependant il ne peut pas exister *sensiblement* sans l'une de ces substances, ou sans quelque corps semblable, c'est-à-dire,

(1) Nihil habentes et omnia possidentes. II. ad Corint., c. VI, v. 10.

(2) S. Marc, c. x, v. 29-30.

sans l'aide de la matière que nous avons déjà reconnue comme la substance commune de toutes les formes de cet ordre, étant à chacune d'elles, ce que le bois, le cuivre, ou le fer, est au cube. La matière se trouve ainsi par l'analyse portée à la puissance d'une idée générale; elle revêt, en quelque sorte, la majesté de l'infini, remplissant l'espace, et, si elle n'est pas éternelle, elle est au moins impérissable, ce qui constitue pour nous une éternité dans l'avenir. Mais comment pouvons-nous pénétrer jusqu'à cet être mystérieux qui échappe à tous nos sens, et qui ne se présente à notre raison que sous la forme d'une négation? Il faut ici avouer notre impuissance; cependant, par le procédé de l'abstraction, nous avons constaté la nécessité d'un élément commun, dans tous les objets sensibles.

C'est une chose assez curieuse, que la philosophie grecque n'eut pas de nom propre pour la matière, s'efforçant de la distinguer par des périphrases et des métaphores. La métaphore la plus générale était le *bois*, ἕλκ. Ainsi, on appelait le *bronze*, ἕλκ., ou la matière de la statue, et le *marbre*, ἕλκ., ou la matière de la colonne, et ainsi de suite. Chalcide le platonicien, et d'autres auteurs de la basse latinité, emploient le mot *sylva* dans le même sens. Ocellus, Timæus et Platon, emploient des mots divers, et toujours dans un sens métaphysique. Ocellus le nomme *le récipient universel*, et *l'impression des choses générées* (1), étant pour la forme ce que la cire est pour le cachet. Timæus emploie le mot ἕλκ. selon le dialecte dorien, et l'explique comme Ocellus par l'épithète Ἐκμαγεῖον auquel il ajoute les appellations de *mère* et de *nourrice*. *Ματέρα καὶ Τιθήνην*. Platon ayant aussi employé ce premier mot en parlant de la matière, il n'est pas douteux qu'il faille y chercher la véritable étymologie du mot *materia*, qui nous a donné celui que nous employons aujourd'hui. Voici d'ailleurs comment Platon qualifie la matière: il l'appelle *le récipient de toute génération et sa nourrice* (2), et plus loin: *la mère et le*

récipient de toutes choses. Nous ajoutons un passage, dans lequel il donne un certain développement à cette idée. « La mère ou réceptacle de toutes les productions visibles, même sensibles, n'est ni la terre, ni l'air, ni le feu, ni l'eau, ni aucune autre chose provenant d'eux, mais un être invisible et informe, le récipient universel, concernant lequel si nous disons qu'il est peu intelligible et difficile à saisir, nous ne dirons que la vérité. »

Ainsi, à l'aide des sens, nous ne connaissons rien quant à la substance des formes visibles (ou sensibles), ni des formes invisibles, leurs types, qui existent dans l'intelligence divine, *la forme des formes*, selon la distinction d'Aristote, qui établissait une différence spécifique entre l'intelligence suprême et l'intelligence créée, appelant la première εἶδω; εἶδων, et la seconde, τῶνος εἶδων, *la région des formes*.

Ces considérations nous conduiront nécessairement à une conclusion très importante pour notre science, qui est celle-ci: que le véritable objet de perception, c'est la forme et non la substance; et que dans elle réside l'identité des choses; et bien que Dieu ait trouvé bon de se manifester à nous dans l'ordre inférieur des sens, toutes les formes matérielles ont une existence réelle et antérieure dans un ordre supérieur, que nous nommons indifféremment l'ordre absolu, l'ordre intellectuel, ou l'ordre invisible.

Toutes les formes matérielles sont donc précédées par des formes immatérielles et indestructibles, qui participent de la nature de cette substance à laquelle elles sont inhérentes, et en examinant nos moyens de rapport avec cet ordre inférieur et périssable, qui est l'objet de nos sens, nous aurons soin de nous rappeler constamment que, malgré son admirable perfection, il n'a rien de stable, et qu'en dernière analyse, si nous considérons la nature complexe de l'homme, tous les objets matériels doivent être envisagés plutôt comme *signes* que comme *choses*, car l'homme ne peut jamais les

(1) Πανδεχῆς καὶ Ἐκμαγεῖον τῆς γενέσεως.

(2) Πάσης γενέσεως ὑποδοχὴν οἷον τιθήνην. — παν-

τὸς μητέρα καὶ ὑποδοχὴν. Platon, *Tim.*, p. 47-51, édit. Serr.

posséder que d'une manière approximative, et la nature de l'homme demande un objet qui, non seulement contente les sens, mais qui en même temps éclaire l'intelligence, et qui dilate le cœur.

Ainsi, dans nos observations sur le mode et le développement de nos rapports avec l'ordre contingent, nous nous mettrons toujours à ce point de vue, qui regarde la nature comme un vaste symbolisme, qui n'a de sens que par ses rapports avec un ordre supérieur.

Il est certain que si nous avions des idées plus nettes sur l'identité philosophique, nous attacherions bien moins d'importance à la possession momentanée de ces formes périssables, qui se trouvent attachées à la matière. Nous ne réfléchissons pas assez que toute forme matérielle est nécessairement précédée par une forme spirituelle, qui en est le type, et que la possession de ce type sera pour nous comme la possession du cachet universel, la forme *ante multa*, selon la distinction de la philosophie péripatéticienne. Comme nous regardons cette distinction de formes antérieures et de formes postérieures, des formes matérielles, comme le complément nécessaire de la doctrine de l'identité philosophique, nous essaierons de la rendre intelligible en quelques mots, et à cette fin nous nous servirons d'une comparaison qui n'aura d'autre mérite que sa simplicité, ce qui fera peut-être pardonner ce qu'il renferme de banal et de vulgaire.

Supposons qu'un homme voie pour la première fois une montre, ou tout autre instrument compliqué; il ne lui sera pas possible de douter un seul instant que ce soit là l'ouvrage d'un être intelligent, et que l'artiste a travaillé d'après un modèle, car ce mécanisme si varié est coordonné pour une seule et même fin. Ce modèle donc, matériel, ou ayant

seulement une existence *intellectuelle*, est la forme *ante multa*, celle d'après laquelle toutes ces formes spéciales, qui sont les objets de nos sens, ont été confectionnées. Nous avons donc ici d'un côté, l'unité manifestée dans la variété, et de l'autre côté, la variété dominée par l'unité, la forme *ante multa*, et la forme *in multis*; car l'homme qui, par la suite, verrait des millions de montres, reconnaîtrait cette unité de conception qui établit leur identité; mais ceci n'est pas tout: car l'homme, qui aura vu plusieurs montres, et qui en aura compris la construction, s'emparera de cette unité qui domine la variété, et son intelligence renfermera une forme postérieure, la forme *post multa*, qui est désormais indestructible comme elle; car si l'on parvenait à détruire toutes les montres qui existent, d'après ce modèle subjectif, il pourrait en produire à son bon plaisir, en tout temps et en tous lieux. L'homme se trouve donc pour ainsi dire placé entre les deux termes extrêmes du fini et de l'infini, entre les formes *in multis*, et les formes *ante multa* (en employant ce dernier mot dans son sens absolu), et sa capacité subjective, recevant et s'assimilant en quelque sorte ces autres formes que nous avons caractérisées comme des formes postérieures (*post multa*), il sert de complément obligé à cette trilogie cyclique, qui est le véritable sujet de nos recherches philosophiques, et qui se résume en ces trois mots, Dieu, l'homme, la nature.

Nous examinerons dans la prochaine leçon, les moyens de rapport que Dieu nous a fournis avec cet ordre contingent, qui constitue le domaine de ces formes éphémères, par lesquelles nous apprenons à connaître et à apprécier les formes éternelles et indestructibles.

J. STEINMETZ.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

« O qu'il fait bon aymer en terre comme l'on ayme au ciel,
 et apprendre à s'entre-chérir en ce monde comme nous ferons
 éternellement en l'autre! »

Introduction à la Vie dévote, par S. François de Sales.

PROLÉGOMÈNES (1).

Tout ce qui vit veut être heureux; l'attrait qui appelle l'être au bonheur est l'essence même de la vie; il est conséquemment le fait de Dieu, auteur de toute vie. Cependant l'être n'est libre qu'en cédant à cet attrait sans empêchement; du moins, il est rationnellement impossible de concevoir autrement la liberté.

Dans l'état de primitive innocence, où l'action divine et la liberté humaine se confondaient, pour ainsi dire, dans un seul et même fait, la question se présentait dans toute sa simplicité; mais elle s'est compliquée depuis que la faute du premier couple humain eut donné accès dans le monde au principe du mal; l'homme a rencontré alors, dans sa poursuite du bonheur, des élémens négatifs qu'il ne connaissait pas antérieurement; de telle sorte qu'il aurait cessé absolument d'être libre, c'est-à-dire de pouvoir accomplir sa destinée, si Dieu ne l'eût pourvu à cette fin de la force et de la raison nécessaires. A la vérité, il ne possède plus le bonheur à titre gratuit, mais il lui est encore permis d'y prétendre à

(1) Quelques uns de nos abonnés s'étaient plaints de ce que, dans nos travaux d'économie politique et sociale, nous ne cherchions pas à tenir nos lecteurs au courant des travaux des économistes modernes qui font un certain bruit dans le monde, tels que les *fourtiéristes* et les *phalanstériens*; ils avaient désiré que tout en exposant leurs doctrines, nous eussions fait connaître ce qu'elles renferment d'utile et de louable, et nous eussions réfuté ce qu'elles ont de contraire aux croyances catholiques. C'est précisément ce que va faire M. Rousseau dans le cours que nous commençons aujourd'hui, et qui, nous l'espérons, sera lu avec utilité par nos abonnés, et remplira une lacune dans notre *Université*.

(Note du Directeur.)

titre onéreux; c'est à lui désormais de décider, en vertu de son libre arbitre, s'il lui convient de l'acquérir au prix que Dieu a dû y mettre, sinon d'en faire l'abandon. Mais, dans cette dernière hypothèse, l'homme renonce à la liberté pour subir l'esclavage, comme fait un lâche soldat qui, plutôt que de combattre et recueillir les fruits de la victoire, rend ses armes à l'ennemi, ou comme un ingénieur inappliqué, qui, ayant à résoudre un problème essentiel au salut des siens, répugne à la tension d'esprit que ce travail exige, et renonce au bénéfice de la solution. Au reste, ce n'est pas sans dessein que nous accolons ensemble ces deux conditions de la liberté humaine; savoir, l'œuvre du cœur et celle de l'esprit; car si, pendant les phases d'élaboration, la vertu individuelle est appelée à faire tous les frais de l'ordre social, il n'en faut pas moins espérer qu'un jour viendra où la société sera constituée de manière à rattacher le droit au devoir, à concilier l'unité du système avec la liberté des individus; alors la vertu ne sera plus obligée de marcher couronnée d'épines, et ce vœu que l'Église fait entendre dans ses chants liturgiques sera enfin accompli: *In terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Mais à cette époque-là même, le double levier harmonique que nous venons de décrire, savoir, la moralité de l'élément individuel et la vérité de la loi organique, seront toujours nécessaires.

Si nous insistons sur cette question, c'est parce qu'elle est essentielle en économie sociale; en effet, si l'action divine devait exclure la liberté humaine et réciproquement, l'humanité se trouverait placée entre le fatalisme en religion, lequel produirait nécessairement l'immo-

bilisme politique, et le naturalisme en matière de foi, d'où il résulterait absence de base religieuse dans les institutions. C'est pourquoi l'on est fondé à conclure qu'en dehors de la solution catholique sur cette matière, il n'y a pas de progrès social possible, du moins au-delà d'une certaine limite. Cependant est-il nécessaire, pour rendre raison de l'antinomie affirmée par l'Église, de la déclarer un mystère de foi comme le font plusieurs théologiens éminens? Nous ne le pensons pas, et il nous semble au contraire qu'il est facile d'en fournir la démonstration par les simples lois de la logique.

Sans contredit, si l'on fait du mot liberté le synonyme de puissance, l'homme ne jouit pas d'une liberté absolue; il n'y a même, à vrai dire, que Dieu qui soit libre dans un sens aussi étendu, puisqu'il est seul tout-puissant. Toutefois, l'on est en droit d'affirmer que l'homme est libre, sous condition de faire emploi de la force morale et de la raison dont Dieu l'a pourvu, à l'effet de vaincre et de résoudre les élémens négatifs de son bonheur. Ainsi, de deux choses l'une: ou l'institution sociale est fautive, c'est-à-dire impuissante à faire jouir de leurs droits tous ceux à qui elle impose des devoirs; ou elle est vraie, hypothèse qui appartient encore au futur contingent; alors le droit et le devoir sont inséparablement liés l'un à l'autre, et l'unité sociale résulte de la liberté individuelle. Dans le premier cas, l'homme moral, ou pour parler en termes plus précis, le chrétien qui accepte sa croix en ce monde, à l'exemple de son divin Sauveur, fait abnégation de son droit pour ne songer qu'à son devoir; en un mot il immole, pendant sa vie terrestre, son individualité au but social; mais ce n'est pas là renoncer au bonheur, subir l'esclavage; car, outre la félicité éternelle qui attend ceux qui se seront associés, dans le temps, aux vues de Dieu, ils sauront, dès cette vie, les joies ineffables de l'esprit que l'esclave de la chair ne saurait comprendre, et qui sont l'objet de ses railleries (1). Dans le second cas, qui est celui de la coordination harmo-

nieuse des élémens sociaux, la vertu qui ne doit point être démonétisée pour cela, est désormais astreinte à moins de sacrifices que dans les âges critiques de la société; le règne de Dieu, règne de paix et de joie, pour les petits comme pour les grands, se réalise sur la terre, et cette magnifique solution est l'œuvre de la sagesse humaine.

En résumé l'homme est vraiment libre, quand il est attiré vers le bonheur, et cède à cet attrait; il cesse de l'être, quand il est poussé vers le malheur, et cède à cette contrainte, ou bien encore, quand, au lieu de suivre la vraie lumière, seule capable de le guider vers le bonheur, il s'attache à des lueurs trompeuses qui le conduisent au malheur. Ceci est vrai des sociétés aussi bien que des individus. Cependant, il est de toute évidence que l'homme déchu se trouve placé entre ces causes positives et négatives de bonheur, ou de liberté; or lesquelles sont les plus puissantes? En termes plus explicites, l'homme est-il suffisamment pourvu de moyens de triompher du péché et de l'erreur qui s'opposent à sa liberté, en tant qu'être spirituel? Oui, il l'est virtuellement. Mais qui convertira cette virtualité en force et en intelligence effectives? La religion qui lui enseigne à veiller et à prier: à veiller, pour mettre en œuvre et rendre effectifs les moyens virtuels de puissance qui sont en lui; à prier, pour obtenir à l'occasion l'assistance dont il a besoin. N'y aurait-il donc pour les sociétés, comme pour les individus, de liberté que dans et par le Christianisme? C'est ce que nous affirmons, et ce qui est suffisamment démontré par l'histoire approfondie des peuples qui ne le connaissent pas, ou ne l'ont pas connu, et de ceux qui, après l'avoir connu, s'en sont écartés; et cette vérité sera démontrée bien complètement encore, quand le Christianisme, dans son développement progressif, sera arrivé à appliquer la science d'organisation sociale, qui n'y existe encore qu'à l'état rudimentaire. Toutefois, il nous restera à concilier l'assistance divine avec la liberté humaine, conciliation qui, au surplus, res-

sunt spiritus Dei; stultitia enim est illi. I. aux Corinthiens, ch. 11, v. 14.

(1) Animalis autem homo non percipit ea quæ

sort de notre définition même de la liberté.

Cependant, quand *l'homme de bonne volonté* se trouve placé dans une de ces situations si communes pendant les phases d'incohérence sociale, où le sentiment du devoir lutte péniblement contre les appétits de la nature, s'il sent sa vertu prête à défaillir, et qu'il appelle à lui le secours d'en haut, Dieu sans doute lui enverra la force auxiliaire dont il a besoin, sans qu'on puisse inférer de là que l'action divine empiète sur la liberté humaine. De même aussi, quand la société a perdu la boussole qui lui avait été donnée par le christianisme, et que fatiguée d'être *drossée* d'écueil en écueil par le matérialisme politique et la fausse philosophie, elle redemande à la religion les lumières qui la guidaient naguère dans la voie du vrai progrès, l'esprit de Dieu les lui redonne, sans que le libre arbitre ait à s'en plaindre. En définitive, l'homme est d'autant plus libre qu'il est pourvu de plus de moyens pour atteindre son but, même quand ces moyens lui viennent de Dieu par la grâce surnaturelle.

Le monde semble entrevoir à peine toute la virtualité progressive du christianisme; il n'était donné qu'à lui de fonder la vraie civilisation sur les ruines de l'antique barbarie païenne, et de doter l'humanité d'une morale capable de lui faire supporter, et ultérieurement franchir la phase douloureuse actuelle. En effet, sans parler des empires dont la chute a eu un grand retentissement, l'ancien et le nouveau monde nous présentent les nombreux vestiges de ces fausses civilisations qui, après s'être élevées avec un luxe de prospérité dont les ruines mêmes ont un caractère de grandeur qui confond l'imagination, ont disparu, balayées de la terre par on ne sait quel ouragan politique, et sans même transmettre leurs noms à la postérité, tandis que d'autres empires non moins anciens subsistent encore, à la vérité, mais dans un tel état d'immobilisme, qu'on peut les considérer comme autant de pétrifications sociales. Bien différente de ces sociétés non viables ou improgressibles, la société chrétienne, nonobstant les nombreuses vicissitudes qu'elle

a éprouvées, est près d'en finir avec la civilisation, pour l'élever pacifiquement à un mode d'organisation plus parfaite, et ce sera encore à la religion catholique qui, seule entre toutes, renferme en elle le double principe de l'unité et de la liberté, qu'il faudra, nonobstant les prétentions philosophiques contraires, demander les éléments de cette nouvelle forme sociale que tant d'hommes avancés ont déjà saluée du beau nom de règne de l'HARMONIE SOCIALE.

Qu'est donc ce Christianisme dont nous attendons avec confiance une si grande solution? Est-ce un beau poème fait pour exalter dans nos cœurs la faculté d'aimer? Est-ce une science certaine appelée à résoudre les questions sociales? Est-ce une institution divine propre à servir de base aux institutions humaines? C'est tout cela à la fois; car il renferme en lui le *beau*, le *vrai* et l'*utile*.

Ce n'est point à l'obscur auteur de cet essai qu'est dévolue la sainte mission de présenter la religion sous son aspect poétique et de l'enseigner au cœur. Quant à l'explorer comme science, c'est ce qui n'est donné ni à nous, ni à aucune autre créature humaine; car sa transcendance est telle, que tous les efforts de l'esprit humain, pour en pénétrer les mystérieuses théories, seraient sans résultat; c'est pourquoi Dieu a dû nous la révéler sous forme de dogmes. L'objet de cet écrit consiste donc à faire *l'analyse critique des institutions actuelles du point de vue chrétien*, et à présenter les *rudimens d'une synthèse sociale, basée sur la doctrine catholique*, sans toutefois dédaigner de nous assimiler toute conception vraie, de quelque part qu'elle nous vienne.

Il est démontré jusqu'à l'évidence que les systèmes philosophiques qui ont battu en brèche le Christianisme, et par conséquent la morale chrétienne, ont réussi à faire de la société actuelle un hideux squelette, d'autant plus que n'ayant point encore découvert sa loi rationnelle, ils l'ont dépouillée de sa loi sentimentale. Or, nous avons déjà fait entendre qu'elle ne vivra d'une vie complète que par l'une et l'autre loi. A cette heure, grâce au philosophisme, elle a perdu celle par laquelle elle vivait, quelque insuffisante qu'elle fût d'ailleurs à fonder l'harmonie

sociale, et elle n'est pas encore pourvue de celle qu'elle attend, et qui serait entachée de la même impuissance en l'absence de la première. Néanmoins, ceux-là se trompent, qui croient faire de l'économie sociale en recommandant purement et simplement à la société les préceptes de la morale chrétienne. Faire connaître, aimer et pratiquer la morale, telle est l'œuvre du *prêtre*; découvrir et promulguer la loi qui conciliera entre eux tous les intérêts individuels, et chacun d'eux avec le but social, telle est l'œuvre du *philosophe*. Le premier dispose les individus à fonctionner harmonieusement dans le plus mauvais système possible; le dernier organise le système comme s'il n'avait rien à attendre de la vertu individuelle. En conséquence, de même que les théorèmes de la science ne seraient pas à leur place dans une homélie, ce n'est pas résoudre la question sociale que de présenter à son occasion des exhortations morales.

Puisque nous venons de parler du prêtre et du philosophe, agens d'harmonisation placés aux deux pôles opposés de l'organisme social, il est à propos de définir au moins la dernière qualification. Chacun sait en effet ce qu'est un prêtre et en quoi consiste sa fonction; mais quelle est l'idée que le monde en général attache au mot philosophie? On l'a appliqué à tant de branches diverses de la science, à des systèmes si opposés entre eux dans leurs principes et dans leurs fins, qu'il importe, avant de passer outre, de présenter notre explication.

Si l'on s'en rapporte à l'étymologie, indice d'une certaine valeur, la philosophie serait la *science de l'amour* ou de la *charité*, en termes plus explicites, la *science qui traite du lien social*. En conséquence, son objet primitif aurait été le même que celui de cette science qui s'annonce avec la prétention un peu prématurée au titre d'exacte, sous le nom d'*économie sociale*, et qu'il faut bien se garder de confondre avec l'*économie politique*. L'étymologie est ici trop bien d'accord avec la raison pour que nous la récusions. *Sophia* signifie effectivement *science*, bien que le même mot puisse se rendre également par *sagesse*. Au surplus, qu'est la *sagesse* elle-même, sinon

la science, ou l'intelligence appliquée à la conduite religieuse et morale? Or, comme dans la construction grecque le génitif précède le nominatif, il s'ensuit que la traduction littérale du mot composé *philosophia* serait : *science de la charité* et non *amour de la sagesse*, comme on l'enseigne dans les écoles. D'ailleurs, laquelle de ces deux versions est logiquement préférable? Sera-ce la dernière, qui ne présente à l'esprit qu'une idée vague, et ne peut convenir à la définition exacte d'aucune science quelconque, ou la première, qui offre un sens plein, clair et rationnel? Notre but, en la produisant, n'est pourtant pas de restreindre la philosophie dans les limites de l'économie sociale, mais de n'admettre à ce titre que les sciences qui traitent des rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables, et qui en déduisent des conséquences d'une utilité pratique. A coup sûr, tel n'est pas le cas de ces systèmes abstrus d'idéologie qui se succèdent incessamment, et ne servent qu'à grossir l'histoire des divagations humaines. Pour nous, il nous suffit que de ces immenses élucubrations il ne soit sorti aucune améloration sensible dans la moralité des individus ni dans la sagesse des institutions, pour les déclarer de nulle valeur sociale et leur dénier le nom de philosophie.

A plus forte raison porterions-nous la même sentence contre ces critiques haineuses qui tendent à saper les institutions existantes, sans que leurs imprudens auteurs puissent justifier d'aucune vue vraiment sociale qu'ils soient dans le cas d'implanter sur les ruines qu'ils opèrent. En dernière analyse, cette digression est loin d'être oiseuse, comme on pourrait le croire; car les langues bien faites et les termes bien définis influent sensiblement sur la formation des idées justes, et il est permis de croire que si tant d'aberrations de l'esprit et du cœur humain se sont produites depuis des siècles sous le nom de philosophie, la cause en peut être attribuée à l'interprétation vague et illogique du mot.

Cependant, tout en restreignant le titre philosophique aux sciences qui ont pour objet le code moral et l'organisation sociale, nous sommes assurément loin de

dédaigner toute œuvre scientifique tendant à découvrir la vérité pour elle-même, et sans apparence de sa prochaine translation dans le domaine de l'utilité matérielle. « L'homme ne vit pas seulement de pain, » a dit le Sauveur. Or, l'un de ses plus nobles besoins est de découvrir la vérité, surtout en ce qui concerne son être; c'est pourquoi la science qui procède à cette recherche par l'une des deux méthodes psychologique ou ontologique, a droit à notre respect quand elle est traitée par un chrétien. Ce que nous avons entendu particulièrement blâmer, c'est l'esprit de système enfantant une multitude de théories, dont le moindre inconvénient est d'être la négation les unes des autres. Un psychologue catholique éminent, M. l'abbé Bautain, a indiqué la seule voie salutaire pour éviter ces déplorable écart : « Appuyer son esprit sur son cœur, son cœur sur Dieu. » En effet, la raison humaine en s'isolant des inspirations du cœur, a fourvoyé et dégradé la science; le cœur lui-même, bien qu'il soit un guide plus sûr que l'esprit, ne jette que des clartés insuffisantes s'il ne tire sa sève de Dieu même, lui adressant souvent cette aspiration du psalmiste : *« Anima mea sicut terra sine aqua tibi (1). »*

Fidél'utile! s'écriait madame de Staël, emportée par le dégoût que lui inspirait l'exclusivisme industriel du siècle. Sans contredit, quand la science sociale est absorbée tout entière par la question matérielle, et ne comprend ni le besoin d'aimer, ni le désir de connaître, elle a quelque chose d'abrutissant. Toutefois, ce serait prendre trop au sérieux la gênéreuse boutade de l'illustre écrivain, que de condamner à néant cette branche de la science qui a trait à l'activité humaine; car, s'il est vrai de dire que l'homme ne vit pas seulement de pain, il ne l'est pas moins que la partie animale de sa nature le soumet à une foule de besoins matériels. Au surplus, nous déclarons ici notre impuissance personnelle à envisager abstractivement l'un des deux faits matériel ou spirituel, du moins en économie sociale, car il n'est

pour ainsi dire aucun acte de charité qui ne se présente comme spirituel dans son sujet et matériel dans son objet. Bref, la tâche du socialiste consiste à envisager l'esprit, non comme nous pourrions faire une âme dégagée du poids de la chair par la mort ou par l'extase, mais comme une âme chargée d'animer un corps. Après cela, il n'est pas sans importance que ce corps lui-même soit assez bien constitué pour servir l'âme avec diligence, et tel est l'objet de l'*économie sociale*.

Nous avons dit que le précepte moral ne faisait pas partie de cette science; il est bien entendu toutefois qu'il n'est pas interdit au socialiste chrétien de réfuter les doctrines qui tendent à pervertir la morale publique, ou même à la livrer aux huées de la tourbe philosophique, pour lui substituer un prétendu équilibre des passions; non plus que les maximes de ces chrétiens dégénérés qui s'insurgent contre le dogme religieux, attendu que leur haute raison ne saurait le comprendre, et prétendent n'accepter du christianisme que sa morale. Nous aurons trop souvent affaire aux premiers, dont l'œuvre de propagation actuelle peut avoir des conséquences graves, pour nous étendre en ce moment sur leur compte; quant aux derniers, peu de mots suffiront pour répondre à leur objection.

Le dogme est en religion ce que la formule est en mathématiques, à cette différence près que l'homme instruit peut comprendre la théorie de laquelle est déduite la formule, tant is que Dieu seul et peut-être avec lui les puissances célestes, possèdent, à l'exclusion de l'homme, la raison du dogme. Par conséquent, s'il est permis d'établir la comparaison entre deux ordres de faits séparés par une distance aussi immense, le dogme que Dieu a révélé aux hommes, de même que la formule que le savant livre aux metteurs en œuvre vulgaires, sont à l'égard des uns et des autres, des MYSTÈRES de foi.

Cependant il n'est pas vrai que l'homme ouvre son cœur à la foi catholique par une abnégation intellectuelle; seulement il sait que l'intelligence requise de lui pour accepter avec confiance l'autorité

(1) *Psalm.*, 142-6.

du dogme, n'est point celle qu'aveugle une haine préconçue, qu'enivre l'orgueil personnel et que circonviennent les préjugés philosophiques ; mais bien celle qu'anime la bonté, que garde l'humilité et qui s'exerce en liberté. Moyennant ces dernières conditions, la foi dans la révélation se fonde, 1^o sur sa transmission authentique et non interrompue depuis son émission divine jusqu'à nous ; 2^o sur le caractère sacré de ses dépositaires et le droit dont ils sont notoirement investis de la transmettre et de la propager. Enfin, il est une autre catégorie de motifs de foi ; ce sont ceux qui se présentent à *posteriori*, étant déduits de l'observation des faits et de leur analyse critique. Ainsi l'influence améliorante que la religion exerce dans l'âme humaine, et son indispensable initiative dans l'institution sociale, nous prouvent suffisamment la vérité de son principe. En effet, tout ce qui aide l'humanité à accomplir sa destinée, ayant caractère d'utilité, a par cela seul celui de vérité ; car le *vrai* et l'*utile* sont le double aspect sous lequel on peut envisager le *beau* ; de telle sorte qu'on est fondé à conclure de l'un à l'autre et réciproquement. En conséquence, si l'on « juge de l'arbre par ses fruits, » comme le recommande Notre-Seigneur Jésus-Christ, on sera fondé, suivant la loi de corrélation que nous venons d'exposer, à proclamer vraie la seule doctrine salutaire à l'ordre et au progrès social, et à condamner comme fausses toutes celles qui produisent dans la société le trouble, la stagnation ou le mouvement rétrograde.

De toutes les doctrines philosophiques qui se sont produites dans ces derniers temps en dehors du catholicisme, il n'en est pas de plus dissolvante que celle de Jérémie Bentham ; c'est à proprement parler le code de l'égoïsme intelligent ; elle a néanmoins formé secte sous le nom d'*utilitarisme*. Celle-ci ne prétend pas à opérer une réforme dans les institutions, en leur demandant, comme firent les Saint-Simoniens et font à cette heure les Phalanstériens, de satisfaire à tous les appétits individuels ; mais elle s'attache à obtenir cette satisfaction dans le milieu social actuel, nonobstant l'incohérence de ses éléments. En vertu de

cette morale, s'il est permis d'appeler morale un pareil calcul, l'individu ne voit en dehors de lui que des agens, soit positifs, soit négatifs de son bonheur, et le soin de toute sa vie est d'exploiter les uns et de se garder des autres, en vue de se procurer le bien-être matériel, mais avec assez de prudence et de discrétion, pour ne provoquer contre soi aucune réaction fâcheuse du monde extérieur. Il est malheureusement trop vrai que l'esprit dominant de l'époque actuelle est infecté d'utilitarisme, et l'on rencontre à chaque pas des hommes s'admirant dans leur positivisme et opposant à toute belle conception, à toute vérité purement spéculative, cette assommante objection : « Quel en est l'effet utile ? » Oh ! sans doute ceux-là devaient exciter l'humeur de la poétique madame de Staël.

Au surplus, c'est seulement pour la flétrir en passant, comme anti-chrétienne et anti-sociale, que nous avons fait mention de la doctrine utilitaire ; car du moins les pouvoirs modérateurs de la société ne l'ont pas sanctionnée par leur adhésion. Il n'en est pas de même des principes sur lesquels repose l'*économie politique*, science qui date du *Traité d'Adam Smith sur la Richesse des Nations*. L'économie politique a cela de commun avec l'utilitarisme, qu'elle n'embrasse et ne comprend que le fait d'utilité matérielle ; mais comme elle se place à un point de vue général et non individuel, elle prend rang parmi les sciences sociales. Cependant, comme elle n'a que trop imprimé son matérialisme à la législation de la plupart des états civilisés, elle a droit à une investigation sérieuse, et celle-ci ne lui fera pas faute dans le cours de cet ouvrage.

L'économie politique, d'après la définition qu'en donnent les auteurs les plus accrédités, a pour objet de faire connaître comment *se produisent, se distribuent et se consomment* les richesses. On voit que, renfermée dans ces termes, c'est une science d'observation qui pouvait avoir une grande valeur de critique, si elle s'était proposé de rendre compte des faits observés, en vue de leur donner la sanction philosophique, quand ils se seraient trouvés remplir le but de la so-

ciété, tel que le christianisme l'entend, et les condamner à disparaître dans le cas contraire. Cette investigation rétrospective aurait préparé la voie à une synthèse sociale plus compréhensive et plus parfaite ; c'est au moyen de cette prédominance alternative, tantôt de la synthèse, tantôt de l'analyse reliées l'une à l'autre par l'expérience, que le progrès normal s'effectue ; mais bien entendu que ce mouvement oscillatoire doit avoir lieu dans d'étroites limites, afin que la critique n'aille pas jusqu'à faire table rase des institutions existantes, pour donner carrière aux rêves de l'imagination et à leur dangereuse expérience.

Quoi qu'il en soit, l'économie politique a failli à la fonction scientifique que nous venons de lui assigner ; née dans le comptoir, elle est matérialiste comme le livre de DOIT et AVOIR, et de plus, s'étant placée au point de vue administratif et gouvernemental, elle est restée étrangère à l'engrenage des rouages inférieurs du mécanisme social. Ce que les hommes de cœur ont à lui reprocher n'est pas assurément d'avoir borné ses investigations aux questions d'intérêt matériel ; car il fallait bien que cette branche de la science eût ses adeptes et ses traités spéciaux ; c'est de s'être abstraite systématiquement du principe spirituel qui l'aurait éclairée et vivifiée ; car, lors même que la science a pour objet spécial le bien-être matériel de la société, elle est obligée, sous peine d'impuissance ou d'erreur, de prendre en considération une foule de données spirituelles. C'est en vain, du reste, que quelques écrivains philanthropes ont essayé de reprendre l'économie politique en sous-œuvre, et de lui donner une base plus généreuse ; plusieurs philosophes chrétiens eux-mêmes ont tenté en pure perte d'y faire entrer quelques principes d'humanité ; son vice est trop radical pour céder à des remèdes aussi superficiels ; c'est une science à refaire du point de vue chrétien, et non exclusivement mercantile, en lui imprimant le caractère de critique rectificante que nous venons de décrire.

Cependant l'économie politique s'est acquittée de sa tâche avec toute la clarté que comportait la position actuelle de

la question : elle décrit le procédé général de l'industrie en vertu duquel sont produites les richesses ; il est vrai qu'il n'entre pas dans sa sphère d'ajouter que ce même procédé ne convertit guère en effet utile que la vingtième partie de la puissance virtuelle dont la société dispose, et qu'outre la force perdue par inertie, il met en œuvre un grand nombre de forces qui se neutralisent les unes par les autres ; en conséquence, il ne remplit pas son but rationnel, qui est l'emploi économique des forces productives. Elle dit comment se distribuent les richesses, et expose même avec une atroce naïveté l'horrible injustice de cette distribution, la prenant pour un fait normal auquel il n'y a nul remède possible. Enfin, si la société n'est pas un vain mot, les richesses devraient s'y consommer avec une certaine charité ; c'est du moins ainsi que l'entendaient ces odieux moines qui employaient les leurs à secourir l'indigence, et qui, pour ce fait auquel on a su porter remède, sont vertement tancés par l'économie politique. Il semble, sans trop d'exigence, qu'il devrait y avoir, à défaut de charité, des garanties sociales, en matière de subsistance pure et simple ; or, l'économie politique n'entend pas même à cela. Cependant c'est ici qu'elle se divise en deux sectes, l'une qui trouve tout naturel que la classe indigente soit décimée par les privations et les souffrances ; l'autre qui voit le fait avec douleur, mais le déclare une irrémédiable fatalité.

Est-il besoin de dire que la science sociale qui se produira sous l'inspiration chrétienne, après avoir dûment constaté les trois vices organiques que nous venons de décrire, s'attachera à ce que la nouvelle synthèse satisfasse à ces conditions fondamentales : 1° produire la richesse avec économie d'efforts humains ; 2° la distribuer suivant un mode équitable ; 3° la consommer dans un esprit de charité.

ÉCONOMIE SOCIALE est le nom qu'on semble généralement convenu de donner à la nouvelle science qui produira les lois organiques répondant à ces trois conditions et à plusieurs autres non moins essentielles au bonheur des hommes. Or, de pareilles lois ne sont pas de

celles qui se font au scrutin ; mais qu'il est donné au génie de découvrir, comme il a fait celles de la géométrie, de la physiologie, du mouvement sidéral, en un mot de toutes les sciences. Ces lois seront déduites de la nature de l'homme, de ses rapports animiques avec Dieu, de son milieu terrestre, enfin des élémens de puissance dont il dispose.

Honneur à Charles Fourier qui a fondé l'économie sociale ! Honneur aux alchimistes qui ont fondé la chimie ! L'analogie de ces deux faits, que le temps démontrera, nous a paru si frappante, que nous n'avons pu résister à en faire le rapprochement. Puisse-t-il ne pas avoir pour effet de blesser certaines susceptibilités qui ont sans doute leur côté honorable ! Personne assurément plus que celui qui trace ces lignes n'est disposé à rendre justice à la sincérité des convictions, à l'amour du progrès pacifique et au talent littéraire qui distinguent la plupart des disciples de Fourier ; toutefois, ce ne sera pas une raison pour qu'il manque, en ce qui le concerne, à son devoir de critique et de philosophe chrétien. « *Amicus Plato ; sed magis amica veritas.* »

Le fait est que Fourier, homme d'un génie transcendant quoique d'un cœur sec, a apporté au magasin des subsistances philosophiques une immense provision de grain qui, par malheur, se compose d'autant d'ivraie que de froment. En pareil cas, ce que nous avons de mieux à faire n'est-il pas de vanner et de cribler soigneusement ce grain, afin de faire, avec reconnaissance, notre profit du blé de bonne qualité et condamner la semence vénéneuse à s'aller perdre dans la sentine philosophique, qui apparemment n'est pas encore comblée ? Nous le ferons avec d'autant moins de scrupule, qu'il nous sera facile de prouver que le christianisme est en droit de revendiquer comme sienne l'idée première du principe d'association ; déjà en effet deux tentatives de réalisation ont eu lieu sous ses auspices, l'une à sa naissance, l'autre à une époque rapprochée de nous. Nous dirons les causes qui ont arrêté dans leur développement les agapes de l'Église primitive et les établissemens des jésuites au Paraguay, et nous n'hésiterons pas à reconnaître d'ailleurs les précieux élémens

de succès qu'une troisième tentative chrétienne de ménage sociétaire puiserait dans la théorie de Fourier ; car, de même que tout personnage noble est admissible à la cour du monarque, tout principe utile et vrai a droit de cité dans l'orthodoxie catholique et est admis à concourir à l'œuvre religieuse d'harmonisation sociale.

D'ailleurs, bien que Fourier fût loin d'être un chrétien orthodoxe, ce que prouvent surabondamment ses divagations morales et ses rêveries cosmogoniques, il avait une intelligence trop haute, pour ne pas professer ostensiblement et sans doute non moins sincèrement un profond respect pour la religion et un souverain mépris pour ses détracteurs, qu'il poursuit, chaque fois que l'occasion s'en présente, de son sarcasme incisif. Nous serions heureux d'acquiescer la conviction que tous ses disciples sont animés du même esprit.

Ce serait donc de notre part une mauvaise action si, en critiquant quelques unes de ses conceptions, nous prenions avantage du large flanc qu'il prête au ridicule : car ses zéloteurs les plus intrépides conviendront avec nous qu'il a abusé du privilège implicitement accordé aux hommes de génie, de se montrer sur certains points bizarres et excentriques. En somme, ses ouvrages ont une immense valeur de critique ; nous n'en dirons pas autant de sa synthèse ; elle porte sans contredit tous les caractères de l'évidence : quand il décrit la phase sociale où nous allons prochainement entrer, savoir : la quatrième de civilisation. Il paraît être encore dans le vrai quand il décrit la phase de *garantisme*, un peu moins dans celle de *sociantisme*, ou demi-association ; enfin, ses tableaux perdent ce caractère de plus en plus, au fur et à mesure qu'ils s'éloignent des faits actuels, jusqu'à aboutir à de révoltantes absurdités que les sectateurs proclament comme autant d'articles de foi.

Au reste, il n'en pouvait pas être autrement ; car nous avons déjà dit par quelle action alternative de la synthèse et de l'analyse sur les faits, le progrès s'effectue d'une manière régulière ; Dieu lui-même n'a pas agi autrement dans la création, car la Genèse nous le peint, à

chacune de ses conceptions réalisée par une création, jetant un regard sur son œuvre afin de la juger. Il est vrai que la critique de Dieu ne peut jamais produire une négation; néanmoins, il ne passe jamais à une nouvelle œuvre sans avoir jugé la précédente. Mais les conceptions humaines, traduites en faits, sont souvent modifiées, ou même démolies par l'analyse; il en résulte que la synthèse qui se produit ensuite, enrichie de ces lumières négatives, prend un nouveau vol plus assuré. Cependant, écoutons l'étrange argumentation sur laquelle Fourier se fonde pour affirmer, avec une rare outre-cuidance, qu'à l'aide de sa seule poésie, il a pu découvrir successivement toutes les phases sociales que l'avenir renferme dans son sein, sans s'étayer ni de l'expérience, ni de la critique.

« Possesseur de cette théorie, je me trouve dans la situation d'un homme qui, au siècle d'Auguste, aurait inventé la poudre à canon et la boussole et qui, au lieu de se hâter de les communiquer, aurait passé vingt ans à en calculer les emplois, tels que l'artillerie et la mine. On l'aurait jugé fieffé charlatan, si, après ces vingt années de recherches, il se fût présenté aux ministres d'Auguste, tenant à sa main une cartouche et une boussole, et qu'il leur eût tenu ce discours :

« Je vais, avec la matière contenue dans ce brimborion (la poudre), changer la tactique des Alexandre et des César; je puis, avec cette matière, faire sauter en l'air le Capitole (par une mine); foudroyer les villes d'une lieue de loin (par la bombe et la couleuvrine); réduire, à minute nommée, la ville de Rome en un monceau de décombres (par l'explosion d'une masse de poudre); détruire à cinq cents toises toutes vos légions (par l'artillerie); égaler le plus faible soldat au plus fort (par la mousqueterie); porter la foudre dans mes goussets (par le pistolet de poche); enfin je puis avec cette autre gimblette (la boussole), braver dans l'obscurité les orages et les écueils, diriger le vaisseau aussi sûrement qu'en plein jour et l'orienter partout où l'on ne verra ni ciel ni terre. » A ce discours, les graves personnages de Rome, les Mécène et

« les Agrippa, auraient pris l'inventeur pour un visionnaire; et pourtant il n'aurait promis que des effets très possibles, et connus aujourd'hui des enfans mêmes; il n'aurait pas exagéré d'une syllabe sur l'emploi de ses deux découvertes (1). »

C'est malheureusement trop souvent dans ce style trivial que Fourier écrit, fait étrange aux yeux de ceux qui sont à même d'apprécier l'étendue de son génie. Quoi qu'il en soit, faisons grâce à ces allures de marchand d'orviétan, et contentons-nous de réduire à sa juste valeur l'argumentation qu'on vient de voir, et que messieurs du *Phalanstère* considèrent comme sans réplique. Pour nous, nous remarquons d'abord, non sans étonnement, que l'homme doué de la seconde vue, le génie infailible qui nous décrit dans ses moindres détails la société de l'avenir, qui nous dit avec un sérieux imperturbable ce qui se passe dans le soleil et les autres astres, et qui même nous en décrit les habitans, commette des erreurs grossières au sujet de ce qui a lieu sur notre planète, et doit être connu, selon lui, des moindres enfans. Depuis quand donc la boussole met-elle le marin en état de braver les orages? En vérité, une pareille assertion a quelque chose de bien étrange pour quiconque a la moindre idée de navigation. Elle ne sert même pas à braver les écueils, puisque braver il y a; car de deux choses l'une: ou l'on navigue en vue de la terre, et dans ce cas il n'est pas un caboteur, pour peu que la côte offre des dangers, qui voulût se diriger au milieu d'eux au moyen de sa boussole; il a bien soin, au contraire, de se reconnaître à l'aide des objets fixes qui lui servent de repères; ou bien il s'agit de navigation de long cours; or, loin que la boussole suffise pour se diriger exactement en pleine mer, la loi, en France, ne confierait pas le commandement d'un pauvre petit bâtiment de Terre-Neuve à un capitaine qui n'aurait autre chose que faire son point et qui serait incapable d'en corriger les erreurs à peu près inévitables, au moins par un calcul de latitude résultant chaque jour, autant que faire se peut, de la hauteur méridienne du soleil.

(1) *Traité d'association agricole*, t. 1, p. 79.

Que la boussole serve à diriger le navire pendant la nuit aussi sûrement qu'en plein jour, ce n'est pas là ce qui aurait si fort émerveillé les Mécène et les Agrippa; car apparemment les anciens navigateurs, qui allaient de Tyr aux îles Fortunées, ou simplement de Rome à Carthage, ne rentraient pas leurs vaisseaux sous la remise tous les soirs; ils savaient s'orienter sur les astres, particulièrement sur l'étoile polaire, qui a sur l'aiguille aimantée l'avantage de n'être sujette à aucune variation. L'utilité de la boussole est grande, sans doute, puisqu'elle fait connaître le rhumb du vent quand le ciel est couvert; mais l'heure ne fait rien à la chose, et le navigateur, privé de cet instrument, et qui n'apercevrait aucun astre, serait tout aussi embarrassé en plein midi qu'à minuit.

Il n'y a pas jusqu'à la poudre à canon au sujet de laquelle Fourier n'émette des assertions fausses en pratique par leur exagération; que ceux des phalanstériens qui sont officiers du génie, et il y en a plusieurs, nous disent si leur maître *n'exagère pas d'une syllabe*, quand il fait dire à son inventeur supposé qu'il peut à minute nommée réduire la ville de Rome antique en un monceau de décombres par l'explosion *d'une masse* de poudre. Tout ce cliquetis de paroles n'a donc rien d'aussi concluant qu'on voudrait nous le faire croire, et rappelle beaucoup trop l'astrologue, qui se laisse choir dans un puits.

Non, il n'est pas vrai qu'un seul individu, fût-il le génie des génies, eût pu inventer, à lui seul et théoriquement, les applications de la poudre à canon, que trois siècles ont à peine suffi à produire, en employant à l'œuvre un certain nombre d'hommes de génie, en faisant l'expérience de leurs inventions successives sur la plus large échelle possible, et en les soumettant à la critique de gens qui présentent à cet égard toutes les garanties désirables.

Qu'on remarque bien d'ailleurs par où la comparaison cloche essentiellement. Fourier n'était point en position de se comparer à un homme apportant à César-Auguste un pistolet de poche, mais seulement la description de cette arme,

puisque ses théories n'ont jamais été traduites en faits. Or, il est plus que probable que si un pareil homme avait passé vingt ans de sa vie à calculer dans son cabinet les effets de la poudre, il aurait bien pu arriver, d'induction en induction, *nemine contradicente*, à inventer quelque machine ingénieuse, comme serait, par exemple, une fusée volante destinée à faire le service de la poste entre Paris et Saint-Pétersbourg; mais à coup sûr il n'aurait pas fourni la description exacte du pistolet de poche. La même conséquence a nécessairement lieu, en ce qui concerne la théorie phalanstérienne, du moins en tant qu'elle s'élançait dans un espace trop éloigné des faits palpables. Les premiers éléments d'association fournis par Fourier sont bons assurément, et le genre humain lui en devra une éternelle reconnaissance, de même que la chimie a plus d'une obligation à ceux qui ont travaillé au grand œuvre; la phase d'harmonie qui sera l'apogée du progrès social aura lieu, nous en avons l'intime conviction; mais elle ne présentera vraisemblablement que peu de chose, ou même rien de ce que l'imagination de Fourier y a vu.

En définitive, nous planterons notre bannière philosophique entre la terre-à-terre de l'économie politique et le vol icarien de l'école phalanstérienne; nous aurons à argumenter contre des bourgeois sans cœur et contre des poètes sans frein. Nous dirons aux uns que le système auquel ils ont foi, en fondant la richesse publique sur l'antagonisme des intérêts individuels, a établi en fait le règne de l'égoïsme; aux autres que leurs divagations morales, en prétendant substituer aux vertus austères sur lesquelles repose la constitution de la famille, la plus révoltante promiscuité, feraient de la société un sale *lupanar*. Aux premiers, il nous faudra opposer le principe de charité; aux derniers celui de pureté, *principes éminemment sociaux*, dont les types célestes sont : JÉSUS et MARIE. Espérons que ces deux puissances tutélaires préserveront la société de rester envasée sur l'un des deux écueils signalés, et d'aller bientôt se perdre sur l'autre.

LOUIS ROUSSEAU.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

NEUVIÈME LEÇON (1).

Pénalité chez les Romains. — 1^o Peines ordinaires résultant des jugemens publics. — 2^o Peines censurales. — 3^o Peines militaires. — 4^o Peines des esclaves.

Tite-Live (2), après avoir raconté l'exécution de l'Albain Mettius-Suffétius, qui fut tiré à quatre chevaux ou écartelé, s'exprime ainsi : « C'est le premier et le dernier exemple d'un supplice où l'on ait violé les lois de l'humanité. Du reste, aucun peuple ne peut se vanter d'avoir établi des peines plus douces que le nôtre. » Tite-Live avait raison, s'il comparait la législation pénale des Romains à celle des peuples d'Orient et des anciens peuples d'Italie, tels que les Étrusques et les Samnites; peut-être même aurait-il pu sur ce point disputer la palme aux divers peuples grecs, en exceptant toutefois les Athéniens. D'ailleurs, il écrivait sur la fin de l'âge historique, époque à laquelle les peines tendent le plus à s'*adoucir*. Outre l'écartèlement, beaucoup d'autres peines, dont la loi des Douze-Tables avait prononcé la conservation, tombèrent également peu à peu en désuétude. De ce nombre fut le talion (3), qui, pouvant se racheter pour de l'argent, n'avait jamais été bien fréquemment infligé; quant à la peine de mort qui avait été prodiguée à l'excès dans le Code décemviral, elle finit par être rarement appliquée au citoyen romain proprement dit, parce qu'il pouvait se dérober à la vindicte publique en s'exilant de Rome pendant le cours de la procédure dirigée contre lui. Cependant, ainsi que nous l'avons vu (4), les cas où il n'y avait pas d'emprisonnement préalable des accusés de crimes capitaux

étaient peut-être moins multipliés qu'on ne le croit communément.

Au reste, quiconque n'était pas Romain ou libre, ne pouvait pas, en matière capitale, obtenir de liberté sous caution.

Et puis, il faut remarquer que tous les accusés n'usaient pas, comme ils feraient aujourd'hui, de la faculté de se soustraire par la fuite à une condamnation capitale.

L'exil par lui-même avait une gravité que nous ne comprenons pas dans nos mœurs modernes. Nos droits politiques sont si peu de chose en comparaison de ceux du citoyen romain! Le patriotisme ou le culte de l'état, qui était la plus grande portion de son existence, tient si peu de place dans notre vie actuelle; même aux temps où l'opinion se passionne pour la liberté représentative, que nous avons perdu le sens de ce mot *exilium*, espèce de seconde mort, de mort intellectuelle et morale, pour les Coriolan, les Camille et les Scipion! Cependant, quoique le Christianisme semble avoir modifié ce qu'il y avait d'exclusif dans l'amour de la patrie, nous trouvons cette même passion encore vivace et brûlante au sein d'un gouvernement qui vient à peine d'expirer, la république de Venise. Là, aussi, pour un patricien, la vie politique avait un charme austère qui s'emparait de toutes les forces de l'âme. D'ailleurs, aux mystères de ce Forum privilégié du palais Ducal, s'alliaient merveilleusement les mystères des plaisirs et des fêtes nocturnes de cette magique cité, où l'existence glissait sans bruit comme la gondole fuyant dans les ténèbres. Ce sentiment a été admirablement compris et dépeint par Byron, dans ses deux *Foscarini* (1). Il appartenait à ce grand poète de deviner dans la Venise déchuë et découronnée, la Venise reine et dominatrice.

(1) On peut voir le fait qui a donné lieu à cette tragédie, raconté avec intérêt par M. le comte Daru dans son *Histoire de Venise*. — Le jeune Foscarini,

(1) Voir la VIII^e leçon, n^o 47, t. VIII, p. 357.

(2) Tite-Live, I, 23.

(3) Similitudo supplicii, vindictæ, hostimentum, œil pour œil, dent pour dent, etc. Talio redimi poterat. *Gell.* xx, 4.

(4) Voir la leçon précédente, t. VIII, p. 346 et 347 de ce recueil.

Au temps où les Romains avaient des croyances et des mœurs, il y avait encore pour eux un lien puissant qui les attachait à la cité : c'étaient les habitudes de leur religion. Cette religion, pour ceux qui la pratiquaient réellement, présidait à tous les périodes de l'existence, à tous les sentimens et toutes les passions de l'âme, et même aux besoins physiques du corps. « Il aurait été plus facile, dit saint Augustin, de trouver à Rome un dieu qu'un homme (1). » Chacun de ces dieux avait ses sacrifices publics et privés, et il n'y avait pas de jour de l'année où quelques heures ne fussent être consacrées aux cérémonies de leur culte. Or, plus les habitudes, et surtout les habitudes religieuses, sont strictes et multipliées, plus elles exercent de puissance sur l'esprit de l'homme. Hors de sa patrie, le Romain religieux ne savait plus comment remplir son existence. Il ne retrouvait plus ni l'orientation divine de son ciel, ni les limites sacrées de ses champs, ni les autels de ses foyers, ni les temples de son forum.

Quand les croyances et le patriotisme s'affaiblirent, les exercices philosophiques et oratoires apportés par les Grecs, les spectacles, les courses de chars, les jeux sanglans du cirque, les luttes des esprits et les joutes des corps; enfin, ces jouissances des beaux-arts, ces raffinemens de luxe et de volupté que la ville-reine se procurait avec les dépouilles du monde, enchaînaient l'existence par une telle suite d'enchantemens, que tout, loin de Rome, paraissait barbare ou désert, et le poète Ovide, relégué sur de lointains rivages, s'étonnait de survivre à la perte de sa patrie.

Aussi il n'était pas sans exemple qu'un accusé de crime capital, plutôt que de perdre, en même temps que le beau ciel de l'Italie, son droit de liberté et de cité, c'est-à-dire cet ensemble de privilèges et

d'habitudes qui composaient sa vie morale, préférât à l'exil qui l'eût dérobé au glaive de la justice, la périlleuse chance de la sentence de ses juges. Si cette sentence était une sentence de condamnation à mort, il la subissait comme *esclave de sa peine, servum pœnæ* (1). Cette fiction singulière avait été imaginée par les préteurs et les jurisconsultes pour détruire le caractère d'inviolabilité attaché à la personne du *citoyen romain*. Dégradé (2) ainsi de sa liberté, le coupable pouvait être saisi et exécuté par les agens de la force publique, et même alors peut-être il préférerait encore le court esclavage qui conduisait au terme de tous maux, à la longue servitude de l'ennui et de la douleur sur la terre étrangère.

Quant à la peine appelée *l'interdiction du feu et de l'eau*, c'était l'exil prononcé sous une forme indirecte, laquelle témoignait encore du respect pour l'inviolabilité du citoyen. On ne le faisait pas *appréhender au corps* pour le conduire au lieu désigné, mais on lui interdisait l'eau et le feu, c'est-à-dire les choses nécessaires à la vie, dans l'Italie entière. De là, pour le condamné, la nécessité de l'exil.

On reconnaît encore là la tendance qu'avait le droit romain aux fictions légales pour ne pas blesser ouvertement d'anciens principes, dont l'application aurait cessé d'être en harmonie avec les mœurs nouvelles; c'était une manière de concilier le respect du passé et les besoins de l'avenir.

Quand la république périt, les empereurs s'écartèrent quelquefois de cette méthode : Auguste, par exemple, le premier d'entre eux, et l'un des plus sages, établit la peine de l'exil d'une manière directe pour l'adultère, sous les noms de *deportatio* (3) et de *relegatio* (4); c'était

(1) Appian., *de Bello civ.*, IV, 1-31, et Cic., *pro Cœcina*, 54.

(2) Quand le juge saisissait un citoyen en flagrant délit ou crime manifeste, il lui faisait sans doute subir cette dégradation préalable avant d'ordonner son incarcération.

(3) L'exil appelé *deportatio* était perpétuel et pour un lieu déterminé.

(4) Dans la *relegatio*, on fixait aussi le lieu de l'exil, mais le citoyen banni ne perdait pas sa fortune. Ces peines furent portées par la loi Julia

torturé sous les yeux de son père, doge de la république, pour une accusation légère et peut-être sans fondement, est envoyé en exil, et, plutôt que de supporter cet exil, pire pour lui que tous les tourmens, il revient à Venise, et retombe entre les mains du conseil des Dix, qui le fait mourir à force de tortures, sous les yeux mêmes de son père, obligé de comprimer les mouvemens de son âme.

(1) *De Civit. Dei*, IV, 21-16; VII, 2.

une première atteinte portée à l'inviolabilité du citoyen, si long-temps respectée, au moins en principe. La liberté individuelle est toujours le premier des droits auquel s'attaque le despotisme, même modéré.

Outre l'exil, il y avait encore un genre de peine qui emportait la mort civile; c'était l'esclavage. L'esclavage (1) était infligé comme punition directe quand un citoyen ne donnait pas son nom à inscrire dans le livre du censeur, ou qu'il cherchait par quelque fraude à se soustraire au recrutement de la milice; on jugeait que celui qui n'avait pas voulu s'armer pour conserver sa liberté n'était pas digne de rester libre.

Quelquefois, par indulgence, on se contentait de priver de leurs biens et de noter d'infamie les citoyens réfractaires. Auguste fit exécuter une fois dans toute sa rigueur la vieille loi de la république (2) : il fit vendre un chevalier romain et confisquer ses biens, parce que ce chevalier avait coupé les pouces à ses deux fils, dans la vue de les rendre inhabiles au service militaire.

Ici la peine de la confiscation avait plus de justice qu'à l'ordinaire; car les fils avaient dû être les complices du crime de leur père, et s'ils n'avaient pas la principale responsabilité de cette lâche mutilation, ils étaient destinés à en recueillir dans l'oisiveté les honteux profits.

La confiscation, que l'on prodigua à l'époque des proscriptions (3) de Marius et de Sylla, paraît avoir été en usage à Rome, dans tous les temps, comme peine accessoire de la peine capitale; mais, lorsque la justice s'exerçait d'une manière régulière, la confiscation était dépouillée de ses plus odieuses rigueurs (4). On avait égard à la position pour punir la fille d'Auguste, Julie et ses complices. Elles emportaient pour la femme adultère la perte de la moitié de son bien et du tiers de sa dot.

(1) Val. Max., VI, 5-5-4. — Dig., XLIX, lit. 16; leg. 4, § 10.

(2) Suet., Aug., 21.

(3) Un des plus beaux triomphes de l'éloquence de Cicéron fut le discours par lequel il réussit à persuader aux enfans des proscrits de ne pas rede-mander les biens de leurs pères pour ne pas agiter la république. Ce discours est perdu.

(4) Hugo, Hist. du Droit romain, t. II, p. 201.

des enfans du condamné, s'ils n'avaient pas d'autre moyen d'existence que l'héritage paternel, et même, si le condamné était un affranchi, le droit de retour sur une partie de ses biens était exercé par le patron.

Quant à la peine capitale proprement dite, ou peine de mort, elle s'exécutait de plusieurs manières différentes, parmi lesquelles nous distinguerons la strangulation, la hache, la précipitation et la noyade.

La strangulation, qui, de tous ces supplices, était le seul qui fût secret, paraît avoir été l'un des plus usités. Quelques auteurs soutiennent que les Romains ne croyaient pas à l'efficacité de ces spectacles sauglans pour réprimer ou prévenir les crimes; d'autres ont prétendu qu'ils n'employaient la strangulation que pour empêcher les factieux d'arracher les condamnés à la vindicte des lois. Je me rangerai à cette dernière opinion; car je vois dans l'histoire que ce supplice a surtout été infligé pour crime de haute trahison (1). C'est de cette manière que furent mis à mort les complices (2) de C. Gracchus, lorsque la sédition de ce tribun eut été étouffée, et ceux de Catilina, dont Cicéron déjoua avec (3) tant de succès la conjuration. Dans la prison publique se trouvait, à dix ou onze pieds sous le niveau du sol, un cachot humide, infect et ténébreux, dont on attribuait la construction au roi (4) Tullius; c'est là qu'on faisait subir aux traîtres le supplice de la strangulation.

Le supplice de la hache fut celui par lequel périrent les enfans du premier Brutus, coupables d'avoir conspiré en faveur du retour des Tarquins, et plus tard, les fils de Manlius Imperiosus, qui avaient combattu contre les ordres de

Cet auteur indique que ces adoucissements existaient aux temps des premiers empereurs. On pourrait, je crois, les faire remonter à l'époque de la fin de la république.

(1) Et pour le crime de majesté depuis l'institution du principat. Voir Tac., Ann., III, 31.

(2) Sall., Jug., 51. — Appian., de Bell. civ., I, p. 625.

(3) Sall., Catil., 33.

(4) Varr., liv. IV, p. 56. — Fest. verbo *Tullianum*; c'est ce cachot qui s'appelait *Tullianum*. La prison elle-même avait été construite par Aucus Martius.

leur père et de leur général. Ce supplice, qui était ordonné par les consuls aux temps primitifs de la république, devint plus tard une punition purement militaire. Voici de quelle manière il était infligé : on dépouillait le condamné de ses vêtemens (1), on le garottait, et on le faisait expirer sous la hache du licteur.

La *précipitation* consistait à être jeté du haut de la roche Tarpéienne. Le bas de cette roche était garni de pointes aiguës (2), de sorte que jamais cet affreux supplice n'avait besoin d'être recommencé. Manlius, accusé de viser à la royauté, fut condamné à périr de cette manière : on le précipita du haut de ces collines qu'il avait défendues contre les Gaulois.

Ordinairement les cadavres des exécutés étaient privés de sépulture : ceux qui avaient péri par la strangulation étaient tirés du *Tullianum* avec de grands crocs, et exposés sur les degrés des gémonies (3) ; on les y laissait exposés quelque temps, puis on les jetait dans le Tibre.

La *noyade*, qui ne cessa pas d'exister chez les Romains, était le plus cruel des supplices. Il est vrai qu'elle était réservée aux grands crimes, aux parricides. Le coupable, après avoir été flagellé, était cousu dans un sac de (4) cuir de bœuf, avec un chien, un coq, une vipère et un singe : ces deux derniers animaux étaient les symboles de la perfidie et de la cruauté, les deux autres de l'ingratitude qui les poussait quelquefois à attaquer les auteurs de leurs jours.

Il y a deux manières d'inspirer de l'horreur pour les crimes : la première est de ne pas les supposer possibles et de n'établir contre eux aucune peine : c'est ce que fit Solon à l'égard du parricide. La seconde est de les punir de supplices affreux et bizarres, qui effraient et frappent l'imagination : c'est celle que choisirent les législateurs de Rome.

(1) Tit.-Liv., I, 26 ; II, 3.

(2) Appian., de *Bell. civ.*, liv. III, p. 337. — Senec., *Controv.*, I, 5.

(3) On sait que les gémonies étaient les degrés de la prison publique.

(4) Cicero, *pro Sex. Rosc.*, 23. — Juven., *Sat.*, 13, v. 154. — Quintil., *Instit. orat.*, VII, 8.

Cicéron dit que la peine établie contre les parricides avait pour but d'isoler le coupable du contact de tous les élémens qu'il aurait souillés. Sans doute, il parlait ainsi d'après quelque tradition antique, ainsi que le fait remarquer M. Michelet dans son éloquent ouvrage sur les origines du droit (1).

Pendant qu'on procédait aux supplices publics, le héraut répétait de temps en temps le nom et le crime des condamnés, et dans la noyade, quand le coupable disparaissait sous les eaux, le héraut (2) criait : « Un tel, qui a ôté la vie à l'auteur de ses jours, est puni par la privation des élémens, principes de tout ce qui existe. »

Il y avait quelque chose de solennel dans cette proclamation faite au milieu du silence et de la terreur des assistans. Les Romains croyaient donc à l'efficacité de ces exécutions publiques sur les imaginations populaires.

Après les peines qui résultaient des condamnations capitales, nous n'en trouvons plus qu'un petit nombre qui méritent d'arrêter notre attention.

C'est d'abord l'*amende*, qui, dans les premiers temps (3), n'excédait pas deux bœufs et trente moutons, ou la valeur de ces animaux en argent. Plus tard, elle augmenta progressivement en raison de la richesse publique.

Les *liens* (*vincula*), ou la *détention*. La détention publique était une peine principale, destinée au châtimement de certains criminels (4) : la détention particulière, qui avait pour but de s'assurer de la personne des accusés, répondait à ce que nous appelons la prison préventive ; on la nommait aussi *libera custodia* (5).

Enfin la flagellation, *verbera*. Ce (6) supplice consistait à battre le condamné avec des bâtons, *justibus*, avec des verges, *virgis*, des fouets ou des sangles, *flagellis* : la première de ces punitions était infligée aux militaires, la seconde aux citoyens, la troisième aux esclaves. Les verges furent abolies pour les ci-

(1) *Origines du Droit*, p. 369.

(2) *Rome au siècle d'Auguste*, I, p. 361.

(3) *Lex attertia*, Tit.-Liv., IV, 30.

(4) Cicero, de *Divinat.*, I, 23.

(5) Sallust., *Catil.*, 47. — Tit.-Liv., XXXIX, 14.

(6) Horat., *Bpod.*, IV. — Cicero, *Verr.*, III, 29.

toyens, sur la fin de la république, par la loi Porcienne (1); cet adoucissement fut un hommage direct rendu à la dignité du citoyen romain, un progrès des idées d'humanité et d'inviolabilité individuelle. La loi Porcienne fournit à Cicéron le texte d'un de ses plus beaux morceaux d'éloquence dans les *Verrines*. Nous verrons plus tard la dure réaction des temps de décadence de l'empire contre les adoucissements de l'âge historique.

Nous ne devons pas oublier un autre genre de peines qui, par la manière dont elles s'infligeaient, venaient suppléer à l'impunité qui résultait souvent pour les criminels des imperfections de la procédure des Romains; nous voulons parler de la dégradation civile et politique, de l'*ignominie* (*ignominia*), ou *infamie* (*infamia*) (2).

Ainsi, quand un crime était commis, et qu'aucun accusateur ne se présentait pour en déférer la connaissance à la justice, le coupable n'était pas quitte de toute peine, parce qu'il avait échappé à un jugement public; il pouvait être flétri (*inurebatur*) par une loi (3), et plus tard par un simple édit du préteur. Alors il était privé de tout droit de citoyen, et même frappé d'incapacité de rendre témoignage et de faire un testament, *intestabilis*.

D'un autre côté, à l'époque quinquennale du dénombrement, les censeurs frappaient un citoyen mal noté par divers châtimens: ils pouvaient se contenter de lui infliger un blâme public, qu'ils inscrivaient sur les registres du cens; ils le condamnaient quelquefois à l'amende. S'il était patricien, ils avaient la faculté de l'exclure du sénat, et de l'ordre équestre, s'il était chevalier; enfin, dans les cas très graves, ils allaient jusqu'à dégrader complètement le coupable et le rejeter dans la classe des Cérîtes.

Les Cérîtes (4) étaient un peuple d'É-

trurie, qui, lors de l'invasion de Brennus, donnèrent asile aux choses sacrées que les pontifes avaient emportées de Rome; ils reçurent en récompense le *droit de cité* romaine, mais sans droit de suffrage. Le peuple seul avait le droit d'ôter à un citoyen (1) sa qualité et ses privilèges. Les censeurs arrivèrent indirectement à un but semblable en portant celui qu'ils voulaient punir sur la liste des Cérîtes, confiée aussi à leurs soins; ils lui ôtaient ainsi ses droits les plus précieux en lui laissant les mêmes charges qu'auparavant; car ils devaient, étant de naissance et d'origine romaines, continuer d'acquitter les impôts dans leur cité, quoique les Cérîtes étrusques n'eussent pas à Rome d'obligations semblables.

Ainsi la censure étendit lentement et peu à peu sa juridiction comme tout pouvoir non contesté et dont on ne prend pas ombrage; elle ne demanda pas pour accroître ses prérogatives des lois nouvelles au sénat et au peuple: elle se servit de celles qui existaient; elle sut se faire estimer et craindre; elle se rendit nécessaire comme contre-poids aux restrictions nombreuses apposées chez les Romains au droit de poursuivre les crimes; elle se rendit utile comme frein à la corruption, au luxe, à l'immoralité des premiers ordres de l'État.

On reprocha souvent aux censeurs une molle indulgence, quelquefois des actes trop rigoureux, où pouvaient se mêler des sentimens personnels d'animosité contre un citoyen; mais jamais aucun de ces magistrats n'abusa de son pouvoir pour porter (2) le trouble dans l'État. L'un d'eux, venu au milieu d'une époque de relâchement et de désordre, fit d'énergiques tentatives pour rétablir la sévérité des mœurs primitives et remonter les ressorts du vieux patriotisme, et le nom de *censeur* est resté uni à celui de Caton comme un titre impérissable de gloire aux yeux de la postérité.

La redoutable inquisition des censeurs

fait, que Rome tout entière fut envahie par Brennus, sans en excepter le Capitole.

(1) Nous venons de voir plus haut que dans un cas déterminé, l'esclavage pouvait être infligé par un simple jugement.

(2) Excepté peut-être le censeur Appius, qui,

(1) Cicer., *id.* — Tit.-Liv., x, 9.

(2) *Infamis* n'avait pas tout-à-fait autant de force que le mot *infâme* en français; on le traduirait mieux par cette périphrase: *qui a porté atteinte à sa réputation*.

(3) Aul. Gell., vi, 7, xv, 3. — Tit.-Liv., xlv, 45. — Hugo, *Hist. du Droit*.

(4) Plin., iii, 8. — Strab., v, 272. On doit croire, d'après la manière dont ces auteurs rapportent ce

se porta sur les détails mêmes de la vie privée; elle flétrit les dépenses superflues, les jouissances trop sensuelles, les existences trop commodes, et, comme nous dirions aujourd'hui, trop *confortables*; elle épia le citoyen, chef de famille, jusque dans son gouvernement intérieur, dans ses relations du foyer domestique. L'autorité trop absolue du père, de l'époux, trouva souvent un utile contrôle dans cette juridiction, espèce de dictature civile qui dispensait (1) souverainement l'honneur et l'ignominie.

Nous dirons de ces dégradations civiles, comme de l'exil des républiques anciennes, que le sens ne peut pas en être complètement saisi par les modernes; il faudrait, pour bien apprécier de pareilles peines, avoir vécu de la vie du *forum*, avoir contracté le besoin quotidien de l'activité politique, s'être incorporé à cet anguste sénat qui parut être à Cinéas une assemblée de rois, avoir été rejeté des sommets de la société jusqu'à ses derniers échelons, enfin s'être senti frappé au cœur au milieu d'une carrière dont la dernière perspective était le gouvernement du monde connu!...

Si nous cherchons dans nos sociétés modernes quelque chose qui puisse donner l'idée de ces dégradations censoriales, peut-être le trouverons-nous dans l'exclusion solennelle donnée à un député pour cause d'indignité morale; seulement, il faudrait que cette exclusion fût ratifiée par l'opinion publique, et qu'elle ne parût pas être un acte d'oppression et de vengeance de la part d'une majorité égarée par la passion.

La dégradation publique d'un militaire pourvu d'un grade élevé dans nos armées peut encore faire comprendre tout ce qu'il y avait d'humiliant et de cruel dans l'exécution des sentences censoria-

bouleversant l'ordre établi, répandit dans toutes les tribus la dernière classe du peuple.

(1) *Rome au siècle d'Auguste*, de Ch. Dezobry, t. 1, p. 290. Caton raya de la liste des sénateurs un certain Manilius, parce qu'il avait, en plein jour et devant sa fille, embrassé sa femme avec trop de tendresse. Un autre sénateur, Junius Bubuleus, fut également exclus, en 646, pour avoir répudié sa jeune épouse sans le conseil de ses amis. Jamais les punitions des censeurs ne furent plus rigides que lorsqu'il s'agissait d'une violation de la foi jurée.

les contre un noble patricien, rejeté du sénat au rang d'un simple Cérîte.

Au reste, cette juridiction des censeurs, ne connaissant ni prescription, ni règle, et se faisant à elle-même sa loi, fut entourée de quelques garanties, destinées à prévenir ou à modérer les abus qui naissent de l'arbitraire. Ainsi la censure ne put pas être occupée deux fois par la même personne (1); les censeurs ne pouvaient pas rendre d'arrêt exécutoire s'il n'était collectif, et une condamnation prononcée par l'un pouvait être annulée par l'autre (2); ils prêtaient serment d'être justes en entrant en charge; en sortant de charge, ils prêtaient un nouveau serment pour affirmer (3) qu'ils n'avaient rien fait de contraire aux lois et à l'équité; enfin, quand ils rentraient dans les rangs des simples citoyens, ils pouvaient être assignés devant le peuple pour abus d'autorité dans l'exercice de leurs fonctions (4).

Une juridiction presque aussi arbitraire que celle des censeurs, et bien autrement rigoureuse, était celle des généraux d'armée sur leurs soldats.

Si le plébéien avait recouvré sa liberté au forum, il n'en était pas de même sous les drapeaux: là, il était astreint à l'obéissance la plus passive; j'ai presque dit la plus servile. Rome, dont les principales conditions d'existence étaient la guerre et les conquêtes, devait avoir monté avec un soin tout particulier les ressorts de la discipline militaire. Cette discipline n'aurait pu guère s'adoucir sans se relâcher; l'incorporation des étrangers dans l'armée dut même tendre à la rendre plus sévère.

Il n'y avait pas, à proprement parler, de législation militaire: le général était investi d'une autorité sans limites, qu'il pouvait déléguer à ses lieutenants; il lui appartenait d'appliquer aux crimes et délits les peines qu'il croyait justes. Cependant cet effrayant pouvoir était un peu tempéré par l'empire des coutumes.

Déserteur le drapeau était un sacrilège;

(1) Val. Max., IV, 1-5. — Aur. Vict., *de vir. illustr.*, 52.

(2) Tit.-Liv., XLII, 10; XLV, 15.

(3) Zonar., VII, p. 549; — et Tit.-Liv., XXIX, 57.

(4) Tit.-Liv., XXV, 45. — Val. Max., VI, 8; — et Plin., VII, 44.

ce crime était puni, suivant la gravité des cas, de la mutilation du poing (1), de la décapitation (2), de l'exposition aux bêtes (3), du crucifiement (4), et même de la noyade (5). La résistance aux ordres des chefs était punie de la même peine (6). Un général n'épargnait pas son propre fils quand il avait combattu et même vaincu contre sa défense (7).

Une peine fort usitée pour réprimer la lâcheté en présence de l'ennemi, c'était la *décimation*. Vaincre ou mourir, c'était le devoir des soldats; quand ils fuyaient, ils étaient coupables. Alors le général les réunissait après la défaite, les réprimandait durement, faisait tirer leurs noms au sort, et chaque dixième, ou seulement chaque vingtième, ou même chaque centième, était battu de verges et décapité; quelquefois, suivant les circonstances, ou plutôt suivant le plus ou moins de sévérité du général, on remplaçait la *décimation* par la *bastonnade* (8).

La *bastonnade* s'administrait ainsi: le tribun touchait le criminel d'un bâton, et à ce signal tous les soldats fondaient sur lui à coups de bâtons et de pierres. Ordinairement cette peine était appliquée à ceux (9) qui s'écartaient de leur poste, volaient dans le camp, faisaient de faux rapports, ou avaient été repris trois fois d'une faute légère (10).

Le vol se punissait encore par la mutilation du poing droit (11), ou par une saignée faite au coupable devant la tente du

général (1). Diminuer pour quelque temps les forces du soldat, c'était lui infliger une dégradation temporaire; car la force était une de ses principales qualités.

Souvent un général remplaçait par des peines qui s'adressaient à l'opinion, les peines corporelles et sanguinaires, appliquées aux délits d'un ordre inférieur: il donnait aux lâches, au lieu des rations ordinaires (2), de l'orge, nourriture des esclaves gladiateurs; il les privait de leurs lances (3); il leur faisait quitter (4) leurs ceintures, portion essentielle du vêtement au moment du combat, et les contraignait à demeurer de la sorte sur la place d'armes, nu-pieds, les signalant par là comme indignes d'aller à l'ennemi; enfin il imaginait diverses punitions qui stimulaient des âmes sensibles à l'honneur.

Quand les soldats (5) reçurent une paie, le général était autorisé pour les punir à leur en retenir tout ou partie, et à prolonger leur temps de service. Ces rigueurs, qui nous paraissent excessives, conduisirent les Romains à la conquête du monde; des rigueurs non moins grandes, employées dans la marine des Anglais, leur ont donné l'empire des mers.

Une dernière juridiction, également placée en dehors du droit commun, était la juridiction du maître sur ses esclaves.

Aucune forme judiciaire ne protégeait cette classe d'hommes; la loi ne s'occupait d'eux que pour les châtier ou pour les livrer à tous les caprices de colère et de vengeance du père de famille.

Nous devons même dire que, pendant que les mœurs judiciaires s'adouçissaient dans la cité, que les peines graves y étaient toujours moins prodiguées, et que les garanties se multipliaient pour l'innocent, un mouvement en sens inverse s'opérait dans le sein du foyer domestique à l'égard des esclaves.

Dans les premiers temps de la républi-

(1) Val. Max., II, 7-11. — Front., *Strateg.*, IV, 1-42.

(2) Tite-Live, xxx, 45.

(3) Val. Max., *id.*, 7-15-45.

(4) Tit.-Liv., xxx, 45. Ce supplice était réservé pour le soldat romain, dont le crime était plus déshonorant, et par conséquent plus grave que celui du soldat étranger.

(5) Tite-Live, I, 51; IV, 50. Ce supplice n'était pas le même que celui du parricide. On précipitait le condamné dans les eaux, et on lui jetait sur le corps une cliaie chargée de pierres pour qu'il ne surnageât pas.

(6) Dig., XLIX, tit. 16, lex 15, § 4.

(7) Val. Max., II, 7-3-4-5-6-8. — Front., *Strateg.*, IV, 1-59.

(8) Front., *Strateg.*, IV, 1-59.

(9) Tite-Live, V, 6.

(10) Polyb., VI, 7. — Front., *Strateg.*, IV, 1-16.

(11) Front., *id.*, *ibid.*

(1) Front., *id.*, *ibid.*

(2) Front., *id.*, 1-23-57.

(3) Fest., verb. *censo*.

(4) Front., *id.*, 1-27-28.

(5) Les soldats ne reçurent une paie qu'en l'an 519, après une guerre contre les Volques.

que (1), les esclaves étaient traités presque à l'égal des enfans de la maison : ils s'asseyaient avec eux à la table commune, ils avaient avec le maître des rapports journaliers qui n'avaient rien de pénible; ils étaient alors appelés familiers (2) ou membres de la famille, nom qui voilait un peu l'odieuse de la servitude.

A mesure que la richesse s'accrut à Rome, le nombre des esclaves s'augmenta dans chaque maison d'une manière démesurée. Alors, éloignés pour la plupart des regards du maître, ils trouvèrent en lui, au lieu d'une autorité paternelle, l'exigence et la dureté d'un despote. D'ailleurs, ils étaient tirés à cette époque de toutes les parties du monde; ils appartenaient aux nations les plus féroces et les plus barbares. Il fallut donc un régime plus sévère pour les contenir dans le devoir qu'au temps où ils naissaient sous les mêmes toits, ou au moins dans les mêmes champs que leurs maîtres, et où ils recevaient, avec la lumière, les traditions de respect et de crainte qui convenaient à leur condition.

Certains délits, tels que le vol, semblaient appartenir plus particulièrement aux esclaves, de telle sorte que le mot *fur* (3) voulait dire à la fois *esclave* et *voleur*.

Ces délits et des fautes même légères étaient réprimés avec une rigueur inouïe par la juridiction du maître, ou par celle du magistrat, *triumvir capitalis*, si le maître jugeait à propos de lui livrer le coupable.

Voici quels étaient les principaux supplices qui étaient spécialement usités contre les esclaves :

1^o Celui de la *fourche*. La fourche était une pièce de bois fixée sur la poitrine et aux épaules, et s'étendant jusqu'aux extrémités des deux bras, qui y étaient attachés en forme de croix. On promenait ainsi le patient à travers les rues d'une ville, en pressant sa marche à coups de verges (4). L'esclave soumis à ce genre de

punition gardait la dénomination de *fuscifer* (1).

2^o Le *fouet* se composait d'un faisceau de lanières de cuir, garnies de nœuds et de balles de plomb. L'esclave condamné contre lequel on s'en servait était nu et garotté, et on attachait à ses pieds un poids qu'il ne pouvait mouvoir (2). On appelait celui qui subissait souvent cette punition, *mastigia*.

3^o La *marque*; ce châtiment était perpétuel. On rasait la tête et les sourcils du coupable, et, à l'aide d'un fer chaud, on lui imprimait un stigmate sur le front (3).

4^o Les chaînes, *vincula*, dont on chargeait les esclaves quand on les enfermait dans le lieu (4) de correction appelé *ergastulum*, vel *pestrinum*.

5^o Quelquefois on les forçait de tourner une meule pour moudre le blé (5).

6^o Enfin le *crucifiement*. Le condamné portait sur la poitrine un écriteau qui indiquait son crime; puis il était conduit, à coups de verges, à travers le forum, et jusqu'en dehors (6) de la porte Esquiline, dans un lieu réservé pour le supplice des esclaves. Il y était exécuté par un (7) bourreau, à qui le séjour et l'entrée de Rome étaient interdits.

La torture n'était pas comptée parmi les peines infligées aux esclaves; elle était, comme nous l'avons vu, un moyen d'instruction préparatoire, auquel étaient soumis les innocens, tout aussi bien que les coupables, pour fortifier des témoignages qui n'auraient eu aucune valeur en justice sans le sceau du sang et de la douleur.

L'inventive méchanceté des Romains ajoutait encore à ces supplices mille tourmens divers. Ainsi l'esclave à qui son maître voulait donner un soufflet était obligé de venir tendre la joue et de la gonfler (8), pour que le coup fût mieux

(1) Ter., *Ad.*, v, 2-6; et *Phorin.*, iv, 4-5.

(2) Plaut., *Amphitr.*, i, 1. — Val. Max., vi, 3-4.

(3) Cicer., *pro Rosc.*, 7. — Val. Max., iv, 4-3-7.

(4) Colum., i, 6. — Plaut. et Ter., *passim*.

(5) Sen., *de Benef.*, iv, 57.

(6) Val. Max., viii, iv, 2. — Dion., lrv, p. 398. — Plaut., *Most.*, i, v, 30.

(7) Id., *Pseudol.*, i, 5, vers 97; et Cicer., *pro Rob.*, v.

(8) Barman., in *Petron.*, 14.

(1) Plut., *Coriol.*, xxxviii.

(2) Senec., *Epist.* 47.

(3) Quid faciunt domini audent cum talia fures.

(4) Tit.-Liv., ii, 56. — Cicer., *de Divinat.*, i, 56. — Val. Max., i, 7-4.

appliqué. De tels traitemens étaient si multipliés qu'on ne les regardait pas même comme des punitions.

Mais voici qui était plus grave et d'une plus cruelle tyrannie :

Minutius Basillus voulut faire subir à plusieurs de ses esclaves le (1) supplice de la castration. A la vérité, ces malheureux, aidés de leurs compagnons, l'égorgeaient ; mais ils furent condamnés au crucifiement.

Védius Pollion avait Auguste à souper. Un de ses esclaves lui casse un verre de cristal ; il le fait saisir (2), et le condamne à être jeté vivant aux murènes de son vivier. Il fallut que l'empereur, dans un mouvement de juste indignation, prit l'esclave infortuné sous sa protection, et fit combler la piscine où Védius nourrissait ses poissons de chair humaine.

Quelques jours après, une caille du palais impérial, qui était dressée à se battre contre ses pareilles, et passait pour être invincible dans ces petites joutes, fut soustraite par un esclave, qui la fit rôtir et la mangea. Le même César-Auguste, à qui le délinquant fut dénoncé (3), le fit crucifier. L'empereur avait pu faire grâce pour Védius ; personne ne pouvait faire grâce pour l'empereur.

Dans les durs préjugés de l'antique orgueil de race, les esclaves étaient regardés comme moins que des hommes (4), ou tout au plus comme une seconde espèce humaine (5). La loi *aquiliana* mettait sur la même ligne celui qui avait tué la bête de somme ou l'esclave d'autrui ; dans les deux cas, elle ne condamnait le coupable qu'au paiement du dommage souffert par le maître, et ce paiement s'abaissait ou s'élevait suivant la valeur estimative de l'esclave (6).

Par une sorte de déplorable compensation, tandis que les plébéiens avaient gagné peu à peu presque tous les droits de la cité, et qu'à l'oppression antique avait succédé pour eux la liberté la plus

étendue, une autre couche sociale subissait un joug toujours plus cruel, et personne ne songeait à réclamer, au nom de l'humanité, en faveur de cette population, bien (1) plus nombreuse que celle des citoyens. Peut-être, en l'absence d'une autorité religieuse et morale qui pût prêcher et faire fructifier deux vertus nouvelles pour le monde, la *charité* et la *résignation*, fallait-il pour maintenir l'ordre social, tel que l'avait fait le paganisme, la force coercitive des tourmens et des fers ; peut-être cette force odieuse était-elle devenue encore plus nécessaire depuis que les plébéiens avaient soulevé les voiles du sanctuaire, découvert les mystères sacrés des formules juridiques, miné l'esprit exclusif de la caste patricienne, et conquis l'admissibilité à tous ses privilèges de pouvoir. Il semble que toute société purement humaine ne puisse supporter qu'une certaine dose de liberté ; toute la question est de savoir comment cette liberté sera répartie : si elle se porte en haut, il faut que la servitude soit en bas.

Au milieu de ces tristes oscillations de l'humanité, une réaction remarquable s'opéra dans Rome. Sous ces empereurs qui parurent travailler à l'avilissement du nom de citoyen, et qui dégradèrent l'homme libre plus encore qu'ils ne purent l'opprimer, des réclamations s'élevèrent en faveur des esclaves, le pouvoir prêta l'oreille à des gémissemens qu'il n'avait jamais écoutés, et il intervint pour mettre des bornes à l'arbitraire des maîtres ; un voluptueux écrivain, le précepteur du tyran Néron, Sénèque, osa, le premier (2) d'entre les philosophes païens, protester pour l'esclave, et dire, *chose merveilleuse*, qu'il était un homme comme un autre !

Quelques uns soutinrent que cette réaction avait été produite par l'excès du mal ; ils ne s'apercevaient pas qu'un

(1) Appian., *de Bell. civ.*, p. 931.

(2) Sen., *de Clem.*, 111, 40.

(3) Plut., *Apophl. Rom.*, 10.

(4) Flor., 111, 20.

(5) Juven., vi, v. 219.

(6) Dig., ix, tit. 2, leg. 2, § 1-2. Dig., xxxix, tit. 2, leg. 24, § 5.

(1) Le sénat ne voulut pas donner un habillement particulier aux esclaves, parce qu'il les mettrait dans le cas de se compter et de compter leurs maîtres. Senec., *de Clem.*, 1, 24.

(2) Quoique tout soit permis contre des esclaves, il est pourtant des actions que le droit des gens interdit à un homme contre un autre homme, car votre esclave est de la même nature que vous. Sen., *de Clem.*, 1, 18.

sourd travail se faisait dans le monde, et qu'ils cédaient eux-mêmes à une influence dont la source leur était encore cachée; ils ignoraient que l'instrument même du supplice de l'esclave, la Croix avait été ennobli par la mort d'un Dieu dans un coin de la Judée, et qu'elle allait devenir un signe révéral de tout l'univers; ils ne savaient pas que les disciples de ce crucifié recherchaient dans les rangs les plus obscurs de la société toutes les souffrances pour les soulager, toutes les humiliations pour les bénir, et que leur parole apostolique relevait l'opprimé, fortifiait le faible, et rendait le plus vil à la plus haute dignité d'homme; ils ne voyaient pas qu'une aurore nouvelle s'é-

tait levée sur le monde, et que ses premiers rayons avaient lui jusqu'au fond des cachots de l'*Ergastulum* (1), sur les fers de l'esclave.

C'est de là que partait le principe de cette réaction sans exemple jusqu'alors dans les sociétés païennes. Cette immense portion de l'humanité qui portait le joug de la servitude, dédaignée par la philosophie comme par la politique, eut pour son premier intercesseur dans le monde la religion de la croix, le Christianisme.

ALBERT DU BOYS.

(1) Prison des esclaves.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE LA RUSSIE.

CINQUIÈME LEÇON (1).

Excursion sur l'origine des peuples primitifs de la Russie.

D'où sont venus les peuples qui s'étendent aujourd'hui entre le Volga, le Dnièpre et la mer Noire? Question immensément compliquée, vu les incursions innombrables qui pendant deux mille ans ont sillonné les steppes. « Ces régions, dit M. Schuitzler, furent peuplées par les Scythes, les Sarmates, les Gètes, et différens autres peuples. Puis surgissent dans l'histoire, sur les mêmes lieux, les Goths, les Finnois et autres tribus ouraliques, ou de race turke ou mongole, tous successivement les maîtres... (Malgré les recherches de tant de savans), on ne sait pas plus aujourd'hui qu'autrefois s'il faut reconnaître les anciens Scythes dans les Mongols, comme l'affirme Niebuhr, ou dans les Tchoudes (Finnois), comme le voulait Bayer, ou dans les Slaves, leurs incontestables héritiers. Il en est de même

des Sarmates, plus généralement regardés comme ancêtres des Slaves, et qui en effet occupaient au temps de Tacite les lieux où plus tard les tribus slavonnes se trouvèrent particulièrement établies. »

En effet, la Scythie des Grecs paraît s'être étendue depuis la Tauride jusqu'au-delà de Moscou. Hérodote distingue les Scythes royaux du Tanais, les nomades du Borysthène, et les agriculteurs de l'Oukraine actuelle. Doux en paix, cruels à la guerre, ils buvaient le sang du premier ennemi qui tombait dans le combat, ils suspendaient dans leurs cabanes les têtes des vaincus, et avec leurs crânes se faisaient des coupes de festins. Le terrible Cyrus ayant vainement demandé leur reine Tomyris en mariage, furieux de son dédain, arma contre elle seule l'Asie-Mineure; mais, entourée de sa garde d'amazones, elle le vainquit et le tua. Un autre roi de Perse, Darius, marcha contre ces peuples, qui lui présentèrent, à son entrée dans leur pays, une grenouille, un rat, un oiseau et cinq flèches, énigme qu'on explique de cette manière: à moins

(1) Voir la 1^{re} leçon, dans le n^o 49, p. 29.

que tu ne saches te cacher sous l'eau comme la grenouille, ou sous la terre comme le rat, ou voler dans l'air comme l'oiseau, tu ne peux échapper aux flèches des Scythes. En effet, malgré ses victoires, l'armée persique périt dans les déserts par la famine et par les coups des ennemis.

Il paraîtrait cependant que les Perses parvinrent enfin à entamer la Scythie, au moyen d'une de leurs tribus, les *Sarmates* ou *Sauromades*, mot qui signifie ou les Syriens médiques, ou les Mèdes aux cheveux roux, du tatar *Sari*, roussâtre. Hérodote, suivant un mythe grec, les dit issus des Scythes mariés aux Amazones; mais Diodore de Sicile, mieux instruit sur eux, les montre affiliés aux Parthes. Vient enfin Pline, qui écrit ces paroles: *Sarmatæ Medorum, ut ferunt, soboles*. Ils vinrent du Rha ou Volga, et s'avancèrent jusqu'à la Vistule. On croit reconnaître trois de leurs villes primitives dans *Carrodunum*, *Calisia* et *Budorgis* (Kracovie, Kalich et Breslau?). Il est remarquable, comme l'observent Surovieski et Chaffarik, que les anciens Polonais et Bohèmes avaient dans leurs costumes et leurs mœurs beaucoup de traits médiques. De même on retrouve une partie du caractère scythe dans les anciens *Kòsaks*, race qui combattait en fuyant, comme les archers de la Scythie, dont le nom a fourni aux Latins l'expression *sagitta*, flèche, et aux Finnois celle de *skytta*, sagittaire. Aussi, n'a-t-il pas manqué d'écrivains qui ont soutenu que les Scytho-Sarmates étaient un même peuple avec les Slaves; ce fut l'opinion de Mannert, de Tchaykovsky, de Murray, de Surovieski, etc., jusqu'à ce qu'enfin le savant Chaffarik soit venu démontrer le contraire.

On verra bientôt que les vrais Russes ne sont pas plus Scythes que les Polonais ne sont Sarmates. Cependant la mythologie et la langue *slaves* portent en elles tant d'éléments *indo-médiques*, qu'on ne peut se refuser à reconnaître une fusion quelconque des Scythes ou Sarmates avec les Slaves. Il paraît certain qu'un Scythe, contemporain de Mithridate, et que la fable nomme *Odin*, centralisait sous son sceptre tous les peuples du Nord, bâtit *Sigtuna*, la Rome scandinave, et la

capitale de la monarchie des *Ases*. Là Suède devint le temple de la guerre, en même temps que le sanctuaire des traditions slavo-germaines. Mais comment les vrais Slaves se i gagerent-ils de leur enveloppe scythique? question encore couverte d'épaisses ténèbres. « L'histoire primitive des Slaves se cache sous un impénétrable voile, a dit Chaffarik lui-même. » Les premiers auteurs qui les nomment par leur nom sont Moïse de Khorène, Arménien du cinquième siècle, Jornandès en 552, Procope en 562, Ménandre en 594, et Jean de Biclar au commencement du septième siècle; mais nul ne parle de leur état antérieur.

Beaucoup d'écrivains leur ont assigné le Volga pour première patrie, et les ont presque confondus avec les *Bulgars*. D'autres les font maîtres primitifs des bouches du Danube, où ils auraient été troublés par l'arrivée des tribus *galliennes* ou *velches*, souche des *Valakhs* (en slavons, *vlaks*, étrangers), jusqu'à ce que les Goths, puis les Huns, fussent venus asservir les uns et les autres. Le savant Fréret voyait dans le slavons la langue thrace primitive, mère du grec. Aujourd'hui Dankovski prouve irrécusablement les intimes rapports qui unissent ces deux langues (1), et en tire la conclusion que les Hellènes et les Slaves sont deux branches séparées d'une souche commune (2). En effet, Nestor de Kijov et Vincent Kadutubek, évêque de Kracovie, né en 1161, s'accordent à faire venir les Slaves d'Illyrie, comme Boguphat et Dtugoch les tirent de la Pannonie. Ainsi, il faut renoncer désormais à chercher les Slaves de pur sang dans la Russie. Leur berceau est au sud vers le Danube et l'Illyrie. En outre, il ne faut plus songer à les faire venir immédiatement d'Asie, lors des grandes migrations modernes. Ils sont peut-être aussi anciens en Europe que les Celtes, et ils semblent y être depuis plus long-temps que les Germains.

Mais comment s'appelaient-ils dans l'histoire de l'Europe, avant qu'arrivés à la gloire (*slava*), ils prissent ce nom, ou mieux ce surnom d'*illustres* (Slaves)?

(1) *Die Griechen als verwandender Slaw. Prosb.*, 1828; in-8°.

(2) *Fragm., zur Gesch.*, ib. 1825.

A force de recherches, les savans paraissent être enfin d'accord. Gebhard, Karamzine, Surovietski, mort en 1827, et Chaffarik, sont unanimes à les nommer *Vendes* ou *Vénèdes*. Cette race et la celtique paraissent former les deux souches les plus étendues de la Germanie et des Alpes, où elles se sont croisées et confondues de mille manières l'une dans l'autre. Ainsi, les *Celto-Boiens* se trouvent mêlés aux *Vénèdes* sur le Danube, où s'élève plus tard *Vindobona*, *Vienne*, cité *vende*, et en Italie où ils occupent la *Vénétie* et les îles, et *Venise* leur devra son nom. Maîtres avec les Illyriens du commerce de l'Adriatique, les *Vendes* l'étaient également de celui de la Baltique, où ils échangeaient leur ambre jaune pour les denrées des Phéniciens. Ils se répandaient de là sur toutes les côtes septentrionales, et jusqu'au fond des Gaules, où, maîtresses des bouches de la Loire et des îles de l'Océan, leurs colonies maritimes présidèrent à la République Armoricaire, qui résista si long-temps à Jules-César, et dont Polybe dit positivement : *Venedi linguâ à Gallis differunt*. Qui sait même si la moderne *Vendée* ne doit pas son nom aux *Vendes*, ces vieux alliés slaves de nos ancêtres ?

Ne pouvant juger dans cette question, je m'appuierai de l'archéologue Bohême, et citerai pour conclure son admirable ouvrage sur les antiquités slaves (1) : « Le nom de *Vende*, dit Chaffarik, n'est propre à aucun peuple en particulier. Cette expression passée des Grecs aux Allemands, aux Celtes, aux Lettons, désigne toute la race slave en masse ; appliqué aux peuples du Sud, comme à ceux de la Baltique, porté par des tribus prodigieusement éloignées les unes des autres, anneaux brisés d'une seule et vaste chaîne, qui jadis enveloppa la moitié de l'Europe, ce nom extérieur fut comme le signe hiéroglyphique du mystère *slave*, caché aux profanes pendant deux mille ans.... Toutes ces populations que leurs voisins nommaient *Vendes* s'appelaient dans leur langue du nom général de *Serbes*, mot qui désigna la nation disséminée, et fut synonyme de

Slave, comme *Gaulois* l'est de *Celte*, comme *Teuton* l'est de *Germanique*. Mais à une époque inconnue, les *Serbes* ou *Vendes*, chassés des plaines de la mer Noire, où leurs colonies, débordant de l'Illyrie, s'étaient çà et là répandues ; dès le sixième et le cinquième siècle, avant Jésus-Christ, ils se virent refoulés vers leurs karpates par les Scythes ; dans les deuxième et troisième siècles par les Sarmates ; et enfin, deux ans après Jésus-Christ, par la grande migration des Goths.

Ces trois nations étrangères, venues d'Asie, furent souvent considérées comme slaves à ces limites de l'Europe. Ainsi les auteurs grecs et romains appelèrent les *Serbes* d'abord *Scythes*, puis *Sarmates*, confondant les oppresseurs avec les opprimés, imposant aux indigènes subjugués le nom de leurs maîtres nouveaux... Nul doute que quatre cents ans avant Jésus-Christ les *Vendes* ne fussent déjà dans les *karpates* et les montagnes illyriques, tendant à se rapprocher des Grecs et à partager avec eux la jouissance des mers du Sud, mais sans pouvoir y parvenir ; d'où il suit qu'à peu près inconnus aux Grecs, et n'ayant de rapport qu'avec les barbares de Germanie, ils ne purent se faire connaître au monde civilisé sous leur véritable nom.

Cependant il est clair, d'après Procope, Maurice et les premières chroniques slaves, que, dans les temps antérieurs aux documens historiques, les *Serbes* formèrent une vaste confédération d'États divers, mais unis et indépendans. Seulement, bien que cette nation fût une incontestablement, ses tribus portaient différens noms, et l'appellation générale ne fut jamais d'un grand usage. Trop souvent coupées les unes des autres, et privées de toute communication entre elles, elles se contentaient de leurs noms locaux. Leurs lois et leurs mœurs offrirent de nombreuses preuves qu'ils habitaient des régions plus méridionales que les Germains, les Sarmates et les Scythes ; mais ces trois races, toutes guerrières, dénaturèrent maintes fois, en l'opprimant, le paisible et doux caractère slave. Livrés à eux-mêmes, les Slaves n'aspirant qu'au repos domestique et à la culture de leurs champs, ne rêvant ni conquêtes de terres

(1) *Slavianskiâ drevnosti*; Moscou, 1837, t. I, p. 290 et suiv. (analyse).

étrangères, ni extermination de peuples libres, devaient rester passablement obscurs et fournir peu de matière à l'histoire. Le nom de *Spores*, qu'emploie Procope, n'est-il pas synonyme de *Serbes*, comme les *Antes* furent les *Endes* ou *Vendes*? Du reste, le nom de *Serbe* ne fut pas inconnu même avant Procope. Soixante-dix-neuf ans après Jésus-Christ, Pline disait déjà : *A Cimmerico accolunt Mæoticæ, Vali, Serbi, Arrechii, Zingui, Psessii*. Ptolémée dit également : τῶν ἐκ ποταμοῦ Ορυνθίου καὶ Οὐάλοι καὶ Σέρβοι. Comme on voit, ni Ptolémée ni Pline ne connaissent à fond les *Serbes*, et même ils se contredisent l'un l'autre en voulant déterminer leur pays.

Dans un autre endroit, Pline place les *Vali* (Valaks) au nord-est des montagnes, tout près des *Portæ Caucasæ*, tandis que Ptolémée les place à l'est avec les *Serbes* dans les monts Cerauniens, branches du Caucase, qui longent le fleuve *Terek*. Des géographes postérieurs donnent aux *Serbes* une troisième position, mais pourtant jamais à l'Orient...

Chaffarik suit Pline, qui les place aux environs du Dôn, près de l'endroit où le Volga, après avoir fait un grand coude vers ce fleuve, s'en va tout d'un coup à l'est, se trouve la rivière *Sarpa*, sortie d'un lac que les Russes appellent *Lac-Blanc*, en tatar *Tsagàn*, d'où elle coule vers le nord en suivant la chaîne des monts *Igri*, sans doute les anciens *Hippiçi* et *Ceraunii-Montes*, puis tombe dans le Volga, près la ville de *Sarepta*. Qui prouvera que les *Serbes* de cette rivière n'ont pas percé en vainqueurs la *Sarmatie* qui les opprimait? ou qui sait s'ils ne sont pas une colonie fondée par les *Sarmates* eux-mêmes? L'histoire ancienne est, hélas! remplie de ces translations de peuples par leurs vainqueurs d'un continent à l'autre, tels les juifs à Babylone, puis à Rome. En outre, les savans de Dorpat ont prouvé que ces steppes, encore aujourd'hui très fertiles, et exploitées par les nomades, étaient jadis plus arrosées d'eau et plus habitables, par conséquent aptes à nourrir ce peuple des *Antes*, que Procope dit innombrable sur les rivages du Dôn. Ces lointaines colonies n'infirmant en rien l'origine européenne et même illyrique des *Serbes*,

C'est ainsi que les *Lazi* et *Tsichi* de la Colchide peuvent avoir été affiliés aux *Lakhs* et aux *Tchekhs* (Polonais et Bohèmes), sans qu'on en doive conclure, avec C. Abel (1), que ces deux nations modernes eurent *Colchos* pour berceau.

C'est donc à tort que Severini fait venir des *Henètes* paphlagoniens, les *Venètes* de l'Adriatique, les *Thracés* et tous les *Slaves* (2). Mais en accordant qu'ils sont originaires du sud-est de l'Europe, comment se sont-ils répandus jusqu'au fond de la Russie actuelle? c'est ce que Chaffarik prouvera. j'espère, dans la suite de son ouvrage. En attendant, voici ce qui me paraît vraisemblable : Les *Antes*, *Venètes* et *Slaves*, trois peuples qui n'en font qu'un, dit Jornandès (3), enclavés dans l'empire d'*Ermanric* et des *Goths*, étaient, au rapport de Ptolémée, en majorité dans la Sarmatie, tout le long de la mer Baltique et sur la Vistule, où Pline l'ancien place leur principal siège. De là, ils s'étendirent vers le Borysthène et repoussèrent leurs tyrans *huns* ou *scythes* dans les steppes de la Russie centrale, où on les voit sous le nom de *Tatars* conserver la puissance jusqu'à la fin du moyen âge. Grâce à ces refoulemens réciproques des deux races *ouralique* et *slave*, il y eut entre elles une compénétration de langues et de mœurs, une fusion morale, d'où naquit plus tard le peuple *russe*. Cette fusion paraît même commencée dès le temps de Strabon, puisqu'il dit des *Gètes*, peuple nullement *slave* : *Montem putaverunt sacrum; itaque appellabant nomen ei, ut et flumini præterlabenti*, Βογαζίωνον. Or, *Bögaj*, *Bugaj*, est une des plus antiques racines slaves, et désigne encore en Pologne les *bosquets* et *tumuli*, jadis consacrés aux dieux (4). En Russie, *bougor* signifie une *butte funéraire* (5). Dans Hérodote, une divinité scythe s'appelle Βαγγιον; et sur les mêmes lieux, deux rivières continuent de s'appeler *Boug*, en mémoire des dieux-fleuves de l'antiquité slave.

(1) *Deutsche und Sachs. alterth.* Leipz., 1829; in-8°.

(2) *Comment. Ungar.* 1767.

(3) *De Gothor. orig.*, cap. v.

(4) Surovietski, *Origine des Slaves*, en polonais, et la traduct. allemande de Chaffarik.

(5) *Ibid.*

Jornandès peint les Huns à la mort d'Attila célébrant sur sa tombe un grand repas qu'ils nomment *s'rava*, du slavon *traviti*, manger, d'où est venu en slovak *strova*, nourriture, provision de bouche. Non moins frappante est la ressemblance des noms de princes huns *Bleda*, frère d'Attila, *Munzok*, *Balamir*, avec les noms propres slaves *Blad*, *Vlad*, *Bolemir*, *Muzok*. Ainsi, il ne manque pas de témoignages de l'action exercée par les Slaves sur la race tatar ou turke, dès les premiers siècles de notre ère.

En même temps les *Serbes* ou *Illyriens* s'insinuaient peu à peu dans la race grecque et lui infiltraient un nouveau sang. Déjà maîtres de la Thrace, ils s'étendaient en Macédoine, en Thessalie, jusque dans le Péloponèse et l'Attique. Ils envahirent parfois le trône même des Césars. Le père et la mère de Justinien étaient *Slaves* et s'appelaient *Istok* et *Biglenitsa*, au rapport de Procope et du biographe Théophile, chez les Illyriens, leurs compatriotes. *Istok*, qui veut dire *soleil levant*, et qui resta un nom de famille en Illyrie jusqu'en 1170, où le portait encore un prince de *Narentum* (1), fut traduit en grec par *Sabbatios*; *bjeglenitsa* veut dire encore en slavon une *émigrée*, une *transfuge*. Suivant Procope, cette famille était dans la plus profonde misère, et ne possédait absolument rien, quand elle se réfugia à Byzance. Le même auteur appelle la femme de l'empereur Justin : *Serva, eaque barbara, sui pellex emptoris Justinii...* *Certe in regiam cum suo nomine sanè ignominioso non venit, sed Buphemia est appellata*. Or, ce nom ignominieux, il l'écrivit ailleurs *lupicina*, et en slavon *lubitchina* (2), signifie *concupine*, comme en latin *lupa*, courtisane et louve. Il y a sans doute dans l'histoire du bas empire bien d'autres noms slaves défigurés, et qu'on ne reconnaît plus, de ces noms que les Gréco-Romains ne se donnaient pas la peine de transcrire. les appelant par dérision *nomina ineffabilia* (3).

(1) M. Schuitzer (*la Russie*) se plaint donc à tort que « ni Tacite, ni Ovide, ni même aucun des écrivains postérieurs, ne nous aient laissé d'échantillon de leur langue. »

(2) Grimm, *Serb. grammat.* Voyez *Karadzic*. Leipz. 1824.

(3) Chaffarik, *Abh. der Slav.*

Les *Slaves* annonçaient donc dès lors cette prodigieuse faculté d'extension qui leur fait couvrir aujourd'hui plus du neuvième de notre planète, déjà l'on remarquait leur aptitude à s'accommoder de tous les climats, de tous les genres de vie. Tacite, Procope, les empereurs Maurice et Constantin Porphyrogénète, qui nous ont transmis leur portrait, les représentent dormant sans lits, souffrant avec indifférence le froid et le chaud, replets, charnus, très robustes, si souples qu'il se repliaient dans un espace démesurément étroit, la peau légèrement basanée, les cheveux roux ou blonds, les yeux petits, se distinguant des Germains par une plus grande malpropreté. Tous ces traits conviennent encore aux Russes. Mais, essentiellement agricoles ou pasteurs, ils répugnaient à la guerre, n'y allaient que pour un moment, sans y être bien préparés. Ils combattaient, dit Procope, toujours à pied, sans équipement, le corps presque à découvert, en tumulte, et sans ordre, n'ayant d'autres armes que des lances et des flèches empoisonnées. Plus avides du butin que du combat, dès qu'ils avaient quelque dépouille, ils fuyaient. Étaient-ils vainqueurs, ils se livraient à une affreuse cruauté, vice de l'homme faible. Tels étaient les auxiliaires qu'Ermanric et Attila entraînaient de force dans leurs courses à travers le monde.

Maurice le stratégique dit d'eux : « Ils habitent au bord des eaux et des marécages, dans les forêts ou les lieux de difficile accès. Ils pratiquent à leurs demeures de nombreuses issues, pour s'échapper en cas de besoin, vivent comme des brigands, cachant sous terre tout ce qu'ils possèdent, et n'exposent aux yeux que les objets de première nécessité... En guerre, ils usent de toutes sortes d'embûches... et fatiguent l'ennemi à force d'attaques simulées. Parmi les artifices, il faut signaler celui avec lequel ils savent nager sous l'eau, où ils peuvent rester beaucoup plus long-temps que les autres hommes. Au point, qu'attaqués à l'improviste dans leurs marais, ils s'y plongent jusqu'au fond, munis de longs tuyaux creux, faits exprès, et dont un bout s'élève hors de l'eau, tandis que l'autre est dans leur bouche ; ils respirent

par ce canal, et demeurent ainsi un temps si long qu'on ne soupçonne plus leur présence... Leurs femmes sont pudiques et fidèles au-delà de toute mesure, tellement que beaucoup d'entre elles ne veulent pas survivre à leurs époux... Ces peuples sont très hospitaliers et traitent très bien les voyageurs, les conduisant sains et saufs d'un lieu à un autre... Même leurs prisonniers de guerre ne sont pas captifs toute leur vie, comme chez les autres nations; mais, au bout d'un certain temps, ils peuvent se racheter et retourner chez leurs concitoyens ou rester libres, et comme amis, chez les Slaves. »

Il paraîtrait que leur gouvernement était alors, comme aujourd'hui chez les Illyriens, une démocratie patriarcale; car Constantin dit d'eux : « *Principes, ut aiunt, hæ gentes non habent, præter Zupanos senes.* » Ces *Joupanes*, dont le nom se trouve écrit en grec ΖΩΠΑΝΑΝ sur des coupes d'or du cabinet des antiques de Vienne, sont sans doute les *panes* des Polonais, les *fanæ* des Goths, les *zupini* des Valaks, les *khans* des Tatars. *Joupane* ou *zopane* signifia peut-être primitivement *maître de la vie*, titre qui convenait au juge investi du droit de condamner à mort les coupables. La ville ou le château qui renferme le tribunal d'un de ces juges s'appelle *Joupa* dans les lois du grand Douchane. Une profonde insouciance et une inextinguible gaieté distinguèrent les Slaves dès l'origine. Le chant et la musique étaient, après le vin, leur première passion. Hospitaliers jusqu'à l'effusion, après avoir enduré des privations effrayantes, ils se livraient avec leurs hôtes à tous les excès de la bonne chère et des liqueurs spiritueuses, comme font les Russes encore aujourd'hui.

Telles étaient les tribus qui, descendant des Karpathes, s'étendaient peu à peu vers la Vistule et le Borysthène. Les chroniqueurs sont unanimes à nous montrer cette émigration des Slaves du sud au nord. D'après Nestor, les premiers Slaves de la *Malo-Russie* ou petite *Scythie*, eussent été les *Polènes*, frères des *Lekhs*, et déjà chrétiens avant Vladimir. Par eux fut fondé *Kijov*, berceau commun de la Pologne et de la Russie, lorsque les *Slovènes* de Novgorod n'étaient

pas encore connus. La *Kijovie* se rattachait à l'empire grec contre la double attaque des Normands et des Tatars d'Asie. Et quand Novgorod s'éleva, elle tint avec les Scandinaves; mais le nom de Russe ne désignait encore aucun peuple Slave. Enfin, Rurik ayant été appelé à venir régner comme consul sur les Novgorodiens, il s'introduisit dans la république *slovène* une langue scandinave et non slavone. d'où sont tirés pendant un siècle presque tous les noms des nouveaux chefs de l'État. Ce qui a déterminé Bayer, Schlozer, Krug, Karamzine, Lehrberg, Frœhn, et enfin M. Schuitzler, à voir dans les Normands, les ancêtres des premiers Russes. En effet, on lit dans l'évêque Luitprand, envoyé de l'empereur Othon I^{er} : *Russios quos alio nomine Nordmannos vocamus*. Ces conquérans étaient, dit M. Schuitzler, « les *Varèghes* de Nestor et les *Varangiens* de la cour byzantine, qui en entretenait une légion pour gardes du corps... La mer Baltique portait leur nom... Il se trouve dans les mots de *droit de Varech*, que les Normands français ont glissés dans notre langue. Les *Varangiens* de Byzance sont invariablement nommés enfans du Nord, de Thulé, de la Norwège... Watson (1) place, avec le géographe de Ravenne, sur la Baltique, la patrie des *Roxolans*... (ce qui) doit servir à établir que les *Ross* ou *Russes* étaient venus de la Prusse et non d'au-delà des mers... Le *Kurisch-Haff*, golfe prussien, s'appelait anciennement *Russna*, et porte encore ce nom en 1436, dans un traité conclu entre Jagellon et le grand maître de l'ordre teutonique, Paul de Rusedorf. Le principal bras du Niémen, depuis Tilsitt, se nomme également *Rouss*; et dans les environs sont les villages, bourgs et villes de *Russ*, *Russneiten*, *Varuss*, *Rossiten*, *Rossien*, etc. : partout ce nom de *Rouss*, qui forme le principal élément du mot *Prussiens*, *Po-Russi*. Ajoutez à cela qu'une grande rue de l'ancienne Novgorod s'appelait *Prussienne*, que le *Livre des degrés* dit positivement que Rurik, venu du pays des *Varèghes*, était de la race des *Prouss*, à qui la Prusse a dû son nom. »

Il est donc incontestable que les *Slaves*

(1) *Mémoires de la Société Courlandaise.*

de pur sang en Russie sont à Kijov et non pas à Novgorod, dont les écrivains de Pétersbourg, et avec eux M. Schuitzier, veulent à tort faire la première capitale des Slaves, qui auraient, selon eux, émigré du nord au sud. Au contraire, dans le nord, le Slave mêlé aux Scandinaves, aux Finnois, aux Mongols, perd tout-à-fait sa vraie nature, tandis qu'il redevient lui-même à mesure qu'il se rapproche du Danube et de la Grèce. Les vrais Slaves primitifs sont ceux des monarchies turque et autrichienne; voilà ce que l'Histoire paraît établir. Ce qui n'empêche pas que, malgré son état de fusion avec les innombrables tribus qu'elle s'assimile peu à peu, la Russie ne soit réellement la tête actuelle du monde slave, depuis l'Adriatique jusqu'à la Mer glaciale, et des bouches de l'Oder aux frontières du Japon. Mais, avec toute leur puissance matérielle, leur extraordinaire faculté d'agglomération et d'obéissance passive, ils ne marchent qu'à pas bien lents dans le progrès social, et les autres Slaves, une fois libres, les devanceront infailliblement. Jetés d'ailleurs par la nature dans des contrées peu susceptibles d'une culture perfectionnée, ces Slaves orientaux couvrent partout des terrains dont l'étendue est sans nulle proportion avec le nombre de leurs habitans; aussi, déjà nommés par Procope les *Spores* ou les *Dispersés*, ils méritent encore aujourd'hui ce nom.

La conclusion dernière est que la seule partie de la Russie *slave* dès l'origine, est

l'*Oukraine*; que ceux de Pétersbourg descendent des Normands, et ceux de Moscou d'un peuple tatar ou scythique. Mais comment s'est opérée sa fusion avec les Slaves? En d'autres mots, quelle est l'histoire primitive de la grande Russie? Sur cette question règne une profonde obscurité. Un voile, qui n'est pas même mythologique, couvre les origines de la Moscovie. Dès que le *Slavisme* perd de vue la terre d'Occident, il se dépouille de sa personnalité; il devient comme une ombre errante, formidable, mais qui n'a point de nom. Des notions plus ou moins claires existent sur la filiation des peuples slaves jusqu'au Dnièpre; mais ce fleuve passé, on va jusqu'au Dôn et par-delà, sans trouver dans le chaos des origines historiques un fond pour jeter l'ancre.

Je m'occupais de ces recherches, en roulant dans ma kibitka, à travers les *celi* ou villages moskovites, tous semblables, tous pleins d'esclaves qui arrivent au tombeau sans avoir fait une seule action totalement libre. Parfois, durant les haltes, au coin d'une forêt de bouleaux, près d'un amas de huttes, j'entrais dans le cimetière rustique, couvert de croix vermoulues. Pas une seule épitaphe, pas un nom. Depuis des siècles, les serfs naissent, travaillent et meurent, se reproduisant comme des plantes dans le même champ, sans désirs et sans joie raisonnable, sans se douter même que leurs pareils ont ailleurs un sort plus doux.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

MONUMENS ET SOUVENIRS DE LA VILLE DE LIÈGE.

I

Le palais d'Erard de La Marck.

Trente lieues de France séparent Liège de Malines; on les franchit en moins de trois heures.

Un peu après avoir passé Louvain, on rencontre quelques *tumulus* celtiques à moitié détruits par le chemin de fer. Que de siècles, depuis le jour où les sauvages habitans de ces contrées élevaient ces grossiers et inutiles monumens, jusqu'à

celui où le rail-way les force à lui faire place! — Place au rail maintenant, place au chemin de fer; que tout se range devant l'inflexible puissance de sa ligne droite. Les collines sont pourfendues, les vieux arbres tombent, les maisons reculent; on traverse des jardins, des étangs, des bois et des rivières; on passe vingt ponts ou *pontceaux*; on dit bonjour à trente communes, et afin que rien ne vous arrête, savez-vous combien de mètres cubes de terre ont été remués et amoncelés? *Quatre-vingt-dix-sept millions quatre cents vingt-neuf mille huit cents quatre-vingt-neuf*, sans parler des fractions, et sans compter encore le tunnel de Tirlemont, qui cependant en vaut bien la peine. Ce tunnel a trois mille pieds de long; là, l'obscurité est *complète*, c'est-à-dire que ce n'est pas comme dans nos nuits les plus profondes, où l'œil trouve encore moyen de découvrir quelques formes indécises, quelques vagues contours; ici, rien, absolument rien. A l'instant même où vous entrez dans le souterrain, vous êtes aveugle; la route, la voiture, vos compagnons, tout disparaît comme un rêve; vous disparaîsez vous-même si bien, que vous êtes obligé de vous tâter pour vous assurer que vous êtes encore là. Mais vous entendez, et plus fort que jamais, le bourdonnement du convoi qui roule, roule toujours, et le ronflement du remorqueur, qui tantôt souffle comme un énorme cheval poussif, et tantôt, par un cri aigu et perçant, semble vouloir exprimer sa joie. Par momens, cet être fantastique qui vous emporte vomit quelques charbons ardents, et alors tout le convoi est instantanément illuminé d'une lueur rougeâtre, et vous voyez se dessiner sur cette lueur les figures étonnées de vos compagnons de route; mais ce n'est qu'un rapide éclair, et vous retombez aussitôt dans les ténèbres, qui ne cessent qu'au moment où, comme le pieux Enée, vous sortez sain et sauf de ce noir Achéron.

En présence de ces longs rails-way de la Belgique, exécutés avec tant de promptitude, en présence surtout de ce tunnel de Tirlemont, qui atteste que là aussi il y a eu de grandes difficultés à vaincre, il est difficile à un Français de

ne pas faire un retour sur son pays, ré-duit encore, en fait de chemins de fer, aux éternels jalons qui indiquent la place où ils seront un jour.

Et à propos de cela, voici ce qu'on dit en Belgique :

« Les chemins de fer auraient pu rendre à la France, depuis huit ans, des services dont on n'a pas soupçonné la portée. On n'imagine pas quel a été sur la Belgique l'effet de son chemin de fer; quelle heureuse influence il exerçait à mesure qu'il venait toucher à une ville; avec quelle vivacité on s'en est préoccupé; comme on s'en préoccupe encore; comme il satisfait les esprits dans un de leurs besoins les plus impérieux du moment. Les chemins de fer sont la vraie merveille de l'époque; ils sortent de ses entrailles; c'est le *progrès* touché au doigt, rendu saisissable pour tout le monde, avec toutes les idées d'utilité et de conquête sur la nature, qui sont si bien dans la direction actuelle des intelligences. Le musée de Versailles a pendant quelque temps servi de diversion aux préoccupations politiques des Parisiens; mais dans la situation actuelle de la société, l'influence des arts ne fait que l'effleurer. Il fallait à Paris un ouvrage colossal, parlant aux imaginations le langage des idées et des besoins du temps; il fallait trois ou quatre grandes lignes de chemins de fer, construites hardiment par le gouvernement lui-même, partant de Paris, s'étendant dans toutes les directions, et allant tous les six mois émerveiller quelques populations nouvelles.

« Peu importe que le Trésor eût gagné ou perdu! Le pays grandissait à ses propres yeux et aux yeux des étrangers; il s'élevait au-dessus de la mesquinerie des luttes des coteries en se livrant à celle de ses idées nouvelles qui a le plus de fond et d'avenir. »

Voilà ce que disent nos voisins du nord, dont le solide catholicisme redoute peu l'influence de nouveaux et rapides moyens de communication; ils ne peuvent comprendre que, nous, qui allons si vite en toutes choses, nous allions si lentement en celle-là; ils nous le répètent surtout en nous montrant ce chemin

de Liège, qui a offert les plus grands obstacles à surmonter.

Arrivés à un village qu'on appelle Ans, vous apercevez devant vous un immense horizon, et presque à vos pieds, mais encore à une lieue, là-bas, là-bas, au fond de ce vaste entonnoir, toute la ville de Liège, avec ses clochers, ses ponts et sa belle Meuse. Arrêté sur le bord de cet abîme, le chemin de fer hésite et n'ose pas continuer; c'est bien le moins qu'il ait besoin d'un peu de réflexion pour se décider à franchir un pareil précipice. Mais, patience, et bientôt il aura trouvé le moyen de tourner la difficulté et de traverser victorieusement cette ville, sur laquelle il semble, au premier moment, qu'on ne puisse descendre qu'en parachute.

En attendant, ce sont des voitures spéciales qui vous y transportent, de grands omnibus faits de manière à contenir un monde de voyageurs; une vingtaine dedans, une vingtaine dessus; quatre chevaux devant, avec des postillons et des conducteurs en grande livrée rouge et or. Rien d'amusant comme le spectacle qu'offrent ces braves gens au moment où arrive le flot des voyageurs.

La première année, ils se jetaient sur ces malheureux voyageurs à peu près comme les pêcheurs hollandais sur les bancs de sardines, les enlevaient par douzaine, eux et leurs bagages, et en remplissaient leurs fourgons. Mais la police intervint, leur défendit de faire violence à qui que ce fût, ni même de crier et préférer aucune parole, ni de s'avancer d'un seul pas plus loin l'un que l'autre, sous peine d'amende. Vous les trouvez donc, au moment où vous entrez dans la station, alignés conformément au règlement, ne parlant pas, ne criant pas, mais faisant mille signes et mille grimaces pour attirer votre attention; d'une main, vous ôtant le chapeau, et de l'autre, vous suppliant d'entrer dans leur voiture; et cette pantomime, exécutée par ces hommes bariolés de couleurs tranchantes, muets comme des poissons, et se démenant comme des fous, ne ressemble à rien de connu, et forme le spectacle le plus bizarre. Ces conducteurs sont, du reste, d'une excessive politesse pour les étrangers qui ont la bonté de

s'entasser dans leurs voitures; ils parlent toutes les langues, et ne manquent pas de répondre *yes, sir* aux Anglais, *ia wohl* aux Allemands, et *mille grâces* aux Français.

Mais nous voilà à Liège; Liège! ville toute pleine de souvenirs et de traditions religieuses, qui méritent une étude particulière; car c'était au moyen âge une cité *théocratique* dont les électeurs étaient des prêtres, et le roi un évêque (1).

De là, cette physionomie un peu différente de celle des autres villes que Liège a conservée jusqu'à aujourd'hui, malgré ses institutions nouvelles.

Ainsi, le premier édifice qui frappe les regards, quand on arrive au cœur de la ville, est l'ancien et magnifique palais de l'évêque souverain.

Flanquée à ses trois angles de trois grosses tours en pavillons, cette massive et imposante construction, à moitié féodale, renferme deux vastes cours entourées de galeries voûtées, aujourd'hui sombres et noires, dont les piliers en candélabres rappellent, par leur forme et celle de leurs larges arcades, la décoration du mystérieux palais ducal de Venise. Ces piliers, qui semblent, au premier abord, taillés sur le même moule, diffèrent tous, au contraire, comme dans certaines églises du moyen âge, non seulement de dessins, d'ornemens et de formes, mais souvent même de proportions; on y distingue un grand nombre d'armoiries, mêlées aux arabesques des chapiteaux.

C'est dans cette royale résidence que le prince évêque tenait sa cour, et qu'il avait, d'un côté, sa chapelle; de l'autre, sa salle des gardes.

Outre sa garde à pied, qui formait tout un régiment, il entretenait une compagnie de gardes-du-corps à cheval. Une aile tout entière du palais était abandonnée aux gens de justice, avocats, pro-

(1) Le pays de Liège formait une principauté épiscopale qui relevait de l'Empire pour le temporel, de Rome pour le spirituel. *Etu* par les chanoines du chapitre noble de Saint-Lambert, l'évêque recevait l'*investiture* de l'empereur, et la *confirmation* du Saint-Siège. Alors il était revêtu de toute l'autorité requise pour gouverner en souverain.

cureurs, etc.; le conseil privé, les chanciers des comptes et le conseil ordinaire du prince y tenaient aussi leurs séances, sans compter les états-généraux, qui s'y assemblaient de temps à autre (1).

Erard de la Marck, qui fut, au commencement du seizième siècle, un grand évêque et un prince ami des arts, voulait, en construisant ce vaste palais, donner aux étrangers une haute opinion du pays qu'il gouvernait, il y fit travailler pendant trente ans, sans discontinuer, et n'eut pas en mourant la satisfaction de le voir terminé. Mais il légua tout l'argent nécessaire à son entier achèvement.

Aussi, Marguerite de Navarre, femme de notre Henri IV, qui eut occasion d'y loger en 1577, dit-elle dans ses mémoires qu'elle ne put trouver d'expression pour témoigner son étonnement à la vue de cet édifice *tant doré, et accompagné de tant de marbre, qu'il n'y a rien de plus magnifique et de plus délicieux.*

II

Les Evêques.

L'évêché de Liège remonte à saint Hubert, qui vivait au huitième siècle.

Hubert était, dit-on, un jeune seigneur issu des ducs d'Aquitaine, qui menait à la cour d'Austrasie une vie assez dissipée, lorsqu'un jour, se trouvant à la chasse dans la forêt des Ardennes, il vit paraître devant lui un cerf, portant sur sa tête, entre ses bois, un crucifix. Cette apparition le frappa d'étonnement, et en même temps il crut entendre une voix divine qui lui disait d'abandonner la cour et de se convertir. Il suivit ce conseil, et alla trouver saint Lambert, évêque de Tongres, qui l'engagea dans l'état ecclésiastique. Saint Lambert étant mort, saint Hubert, qui lui succéda à l'épiscopat, en transporta le siège de Tongres à Liège.

Sous le règne de ses successeurs, Liège commença à s'agrandir; mais en 882, la

ville fut dévastée par les Normands, et pendant plus d'un siècle elle se ressentit de leur désastreux passage.

C'est à l'évêque Notger, fils du comte d'Ottingen, et ancien abbé de Saint-Gall, en Suisse, qu'il était réservé d'effacer le souvenir de ces malheurs: trente-sept années d'épiscopat, de 971 à 1008, lui permirent de faire exécuter des travaux immenses, qui créèrent de nouveau la ville de Liège, et inspirèrent à un poète contemporain ce vers, qu'on aurait dû graver sur les murs de la cité :

Tu dois Notger au Christ, et le reste à Notger.

En 1131, sous l'épiscopat d'Alexandre I^{er}, fils du comte de Juliers, le pape Innocent III vint présider un concile à Liège. Il fit son entrée au milieu d'une pompe et d'une magnificence dont le pays n'avait jamais jusque-là été témoin. L'empereur Lothaire II et sa femme allèrent à sa rencontre, et l'accompagnèrent à pied, au milieu d'un cortège nombreux d'évêques, d'abbés et de nobles seigneurs, jusqu'au palais, où leurs majestés aidèrent elles-mêmes le souverain pontife à descendre de sa haquenée blanche. Le pape célébra l'office divin dans la cathédrale, puis couronna l'empereur et l'impératrice. A cette époque, le chapitre Saint-Lambert comptait parmi ses chanoines les deux fils de l'empereur, sept fils de rois et trente-cinq fils de ducs ou comtes souverains.

« Mais la merveille de cette auguste assemblée, dit un vieux chroniqueur liégeois, c'était saint Bernard, *ki passit par Lige, don y fisit plusiors bell chose et moult proffitables à sainete Eglise, et y akisit grand renom.* »

Tel était le concours du peuple qui se pressait autour de ce saint personnage, qu'on était obligé de Pélever dans une chaire pour le sauver de la foule.

Liège, par suite de l'activité de ses habitants, et de l'administration heureuse et en général paternelle de ses évêques, parvint bientôt à un haut degré de prospérité et de richesses; mais ces richesses mêmes, en se répandant parmi les classes inférieures, eurent pour résultat d'augmenter chez elles outre-mesure l'amour de l'indépendance et le désir d'une li-

(1) Ces états, là comme ailleurs, se composaient des trois ordres: clergé, noblesse et tiers. Les bourgmestres de la cité et du pays représentaient le tiers-état, et le chapitre Saint-Lambert, assisté des doyens des paroisses, le clergé.

berté alors sans exemple et pleine de dangers.

Une chartre, fort libérale pour l'époque, leur fut accordée en 1198. Plus la multitude obtint, plus elle voulut obtenir; de là, ces luttes terribles et sanglantes dont sont remplies les annales de cette remuante cité.

Parmi les évêques qui eurent le plus de peine à comprimer cet esprit de trouble, il en est un que son nom, ses malheurs, sa fin tragique, et surtout le tableau animé qu'en a tracé un célèbre romancier, ont plus particulièrement contribué à faire connaître en France.

Placé malheureusement entre la politique astucieuse de Louis XI, les révoltes des Liégeois et les interventions sanglantes de Charles-le-Téméraire, Louis de Bourbon, par ses qualités aimables et son noble caractère, aurait mérité un meilleur sort que celui qui lui était réservé. C'était, d'après les chroniques locales, toujours si intéressantes à étudier, un prince bien fait, de bonne mine, d'un excellent cœur, et qui semblait fait pour plaire. « Il ne fut jamais, dit Amelgard, souverain plus doux et plus patient, évêque plus indulgent et plus charitable. Si les gens sages lui faisaient un reproche, c'était d'encourager par sa bonté le naturel remuant de son peuple. »

Les Liégeois lui reprochèrent la légèreté des premières années de son règne, son goût pour la dissipation, son peu d'égards pour la noblesse du pays, son peu de respect surtout pour les droits de la bourgeoisie. Mais il faut se rappeler qu'il avait à peine dix-huit ans quand il fut appelé à monter au trône pontifical, et qu'il n'avait encore reçu aucun ordre de prêtrise, son âge ne le lui permettant pas.

Plus tard, il s'efforça de réparer ces premières fautes par une conduite exemplaire, et digne en tout de la position qu'il occupait et du caractère sacré dont il était revêtu.

« Mes enfans, disait-il un jour au peuple de Liège d'une manière touchante, il est pour les nations, comme pour les hommes, des principes d'ordre éternel qui font leur bonheur ou leur malheur en ce monde et dans l'autre, selon qu'on s'y tient ou qu'on s'en écarte, Quand on a eu le tort de les ou-

blier, on ne saurait y revenir trop tôt. « Hélas, prêtres et laïques, nous fûmes tous pécheurs; au lieu d'écouter les salutaires avertissemens que Dieu nous envoyait, nous les méprisions; nous ne voulions pas nous corriger nous-mêmes, et il nous a châtiés, il nous a châtiés rudement pour nous rappeler à lui. Ah! profitons de cet avertissement dans ce monde, afin que Dieu n'ait plus à satisfaire sa justice contre nous dans l'autre. »

Les Liégeois écoutèrent ces paternelles paroles, et ce ne fut point d'eux que lui vint la cruelle expiation qui termina sa vie. Il ne mourut point, dans son palais, victime d'une rébellion populaire, ainsi que le raconte le romancier anglais, et quelque attachant que soit son poétique récit, il serait fâcheux que la fiction finit par donner tort à l'histoire. Mais un jour, il apprit que Guillaume de la Marck, seigneur d'Arenberg, ce terrible ennemi qu'il n'avait jamais pu ni dompter par la force, ni fléchir par les bienfaits, et qu'on n'appelait pas pour rien le *Sanglier des Ardennes*, s'avancait, escorté de douze cents chevaux et de douze mille hommes de pied. Comprenant aussitôt le danger qui menaçait sa capitale, il résolut d'empêcher cette armée d'aventuriers et de pillards d'en approcher, et ayant réuni la milice liégeoise, il se porta lui-même à la rencontre de l'ennemi, armé de pied en cap et monté sur un vigoureux coursier. On dit que le noble animal, comme s'il avait eu l'instinct secret du sort qui attendait son maître, immobile et triste, refusa long-temps de marcher, et que l'on en tira un fâcheux augure pour l'issue de cette journée. Ce présage ne se réalisa que trop tôt. A peine l'évêque s'était-il engagé dans les défilés qui avoisinent la Chartreuse, que le Sanglier, placé en embuscade à quelques pas de là, vint fondre brusquement sur sa faible escorte, qui, ne pouvant reculer à cause des difficultés du terrain, ni recevoir de secours de ceux qui suivaient, se trouva bientôt anéantie ou dispersée.

L'évêque, peu guerrier de sa nature, se voyant seul, livré sans défense à son mortel ennemi, lui cria d'une voix lamentable : *Grâce! grâce! seigneur*

d' *Arenberg*, je suis votre prisonnier. Mais un des soldats de la Marck frappa le malheureux Bourbon à la figure. Le sang ruisselait; il demandait la vie à mains jointes. Alors d' *Arenberg* lui-même poussant son cheval sur lui, l'épée haute, lui en donna dans la gorge; puis, se retournant vers un des siens, lui ordonna froidement de l'achever.

Le prélat tomba de cheval, et son corps roula dans une mare d'eau formée par un petit ruisseau qui coulait à quelques pas. Là, le cadavre, meurtri, sanglant et presque entièrement nu de Louis de Bourbon, prince évêque de Liège, demeura pendant plusieurs heures gisant dans la boue, exposé aux regards et aux insultes de la soldatesque, sans qu'il fût permis de lui donner la sépulture; la Marck l'avait défendu. Ce ne fut que sur les vives remontrances du clergé qu'il consentit à ce qu'on lui rendit plus tard les derniers devoirs.

Ainsi périt, après vingt-six ans de règne, ce malheureux prince, qui n'était alors âgé que de quarante-cinq ans.

Après lui, la ville de Liège continua à être gouvernée par des évêques, jusqu'au moment de la révolution française (1). A cette époque seulement finit leur puissance temporelle, qui avait été exercée par quatre-vingt-dix évêques, avait duré quatorze siècles, et avait, après tout, porté la cité à un degré peu ordinaire de richesses et de prospérité.

Un adage populaire, souvent répété dans le pays, disait que Liège était *le paradis des prêtres, le purgatoire des hommes et l'enfer des femmes*. Les femmes, il est vrai, dans les classes ouvrières, y sont encore aujourd'hui soumises à des

travaux assez durs, qui peuvent jusqu'à un certain point justifier le proverbe; les hommes y mènent cette vie de *purgatoire*, mélangée de quelques joies et de beaucoup de peines, qui n'est pas de Liège seulement; et quant aux prêtres, il m'a paru que là, comme partout où je les ai vus, ils cherchent aujourd'hui leurs plus grandes jouissances dans l'accomplissement de ces devoirs pénibles, tout remplis d'abnégation et de dévouement, qui, loin de donner le *paradis* sur cette terre, ne peuvent en faire supporter les fatigues que par l'espoir d'un monde meilleur.

III

Les Eglises.

« Quant à ce qui concerne les églises, écrivait Guichardin il y a deux cents ans, on peut dire que Liège surpasse en nombre, beauté et richesse d'icelles, et de monastères et couvens, toutes les autres cités de la Gaule et de l'Allemagne, d'autant qu'il y a quarante églises, tant collégiales que paroissiales, et en outre tant abbayes de religieux et de dames, tant monastères, hôpitaux et chapelles bien réglées, que, en tout ce qui est en dedans et en dehors la ville, on compte plus de cent églises. »

Nous n'entreprendrons pas même, on peut le croire, la nomenclature de ces cent églises. Parmi elles il en était une que l'antiquité de sa fondation, ses richesses, sa magnificence et les privilèges de son chapitre noble rendaient surtout digne d'attention : l'antique et célèbre cathédrale de Liège, dédiée à SAINT LAMBERT, n'est plus malheureusement aujourd'hui qu'un souvenir; mais c'est un noble et grand souvenir auquel nous nous arrêterons un instant.

Voici la description que nous en a laissée Everard Kinds dans son livre des *Délices du pays de Liège* :

« Tout ce qui se présente à la vue, quand on entre dans ce magnifique temple, est digne de l'attention des curieux : l'or, le bronze, le cuivre, le jaspe et le marbre semblent s'y disputer le prix, et

(1) Voici les noms de ces derniers évêques :

Jean de Horne, Erard de la Marck, Corneille de Bergues, George, fils de l'empereur Charles V, Robert de Bergues, Gérard de Groesbeck, Ernest de Bavière, Ferdinand de Bavière, Maximilien de Bavière, Jean d'Elderren, Joseph de Bavière, Georges de Bergues, Jean-Théodore de Bavière, Charles d'Oultremont, Charles de Velbruck, Constantin de Hoensbroeck d'Oost, François-Antoine de Méan.

Le prince de Méan ayant donné sa démission à l'époque du concordat de 1801, le diocèse de Liège reçut une circonscription et une organisation nouvelles. Il est administré aujourd'hui par monseigneur van Bommel.

quoiqu'ils y soient prodigués, ils y sont néanmoins employés avec tant d'art et de délicatesse, que les yeux en sont charmés. Tout y flatte le goût, et quelque précieuses que soient ces matières, on peut dire sans hyperbole que l'ouvrage les surpasse.

« A l'extrémité de la nef, qui est d'une hauteur et d'une largeur extraordinaires, on aperçoit un vaste autel en colonnade de marbre d'Italie, élevé au lieu même où saint Lambert a versé son sang pour la foi. Un bas relief en marbre, chef-d'œuvre de Delcour, rappelle cet événement. A partir de la balustrade dorée de cet autel jusqu'à son extrémité orientale, la nef a trois cents pieds de longueur sur soixante de large.

« On ne peut disconvenir que tout cet édifice ne soit un magnifique monument de l'antiquité et un des plus beaux ornemens de la ville ; quelque irrégulier qu'il paraisse, si le spectateur, écartant le préjugé de l'architecture gothique (ceci est écrit en 1738, c'est-à-dire à une époque où, comme l'on sait, le style gothique n'était pas en grande faveur), examine les nobles proportions de sa largeur à sa hauteur, de ses gros piliers avec l'énorme fardeau qu'ils soutiennent, et l'ensemble merveilleux que forment ses différentes parties, il en sentira toute la beauté, et ne dédaignera pas tant le goût de quelques anciens monumens du moyen âge. »

C'est, ainsi que nous l'avons dit, le chapitre noble attaché à la cathédrale Saint-Lambert qui avait le droit d'élire l'évêque souverain. Ce chapitre se composait de soixante membres, et ses dignités principales étaient celles de grand prévôt, de doyen, d'archidiaque, de pénitencier, d'écolâtre, d'official et de claustrier (1).

Peu d'églises dans la chrétienté pouvaient se vanter de posséder un trésor plus riche en reliques et en reliquaires précieux que celle de Saint-Lambert.

(1) Le prévôt était celui qui était chargé de protéger le chapitre ou le monastère, et de le défendre des violences et des oppressions extérieures auxquelles il pouvait être exposé. L'écolâtre dirigeait l'instruction ; le claustrier avait la surveillance du cloître.

Parmi les plus anciens, on citait la chasse renfermant les os du saint martyr qui avait donné son nom à la cathédrale ; entièrement formée d'or et d'argent, elle était chargée d'un grand nombre de pierres, parmi lesquelles se trouvait, je ne sais comment, une superbe agathe antique qui représentait l'impératrice Faustine.

On montrait ensuite le buste de vermeil, haut d'environ cinq pieds, d'un travail achevé, renfermant le chef du même saint Lambert ; — puis les bottines de saint Hubert ; — puis une chasuble et une chape toutes semées de perles fines, et qui servaient, dit-on, aux premiers évêques de Liège pour la célébration des divins mystères ; — enfin, un saint Georges à cheval, d'or massif, dont Charles-Téméraire avait, suivant la chronique, fait présent à cette église pour témoigner son regret de la manière si cruelle dont il avait, en 1468, traité la ville de Liège.

Aujourd'hui l'on a transféré le titre de cathédrale à une ancienne collégiale placée sous l'invocation de SAINT PAUL, et qui mérite d'être examinée avec soin. Le goût et l'amour des études archéologiques ont fait tant de progrès depuis quelques années, qu'on nous pardonnera, nous l'espérons, des détails qui paraîtraient arides à des indifférens ; mais il s'agit ici de l'art chrétien. L'église Saint-Paul date en grande partie de la bonne et catholique époque des treizième et quatorzième siècles ; elle se compose d'une nef, de deux bas-côtés libres, et de deux autres formant tout autour une guirlande de petites chapelles, et coupés régulièrement par les transeps qui dessinent une belle croix latine. Les piliers de la nef sont ronds et soutiennent des ogives très pointues à grosses et larges nervures, où la lumière et l'ombre se jouent franchement ; les corniches en sont très simples. Au-dessus des arcades règnent des galeries à jour, dont le dessin, parfaitement simple aussi, n'offre que des trèfles symboliques découpés largement. Le chœur, placé au levant, comme on ne manquait jamais de le faire alors, se termine par un chevet arrondi, à ogives étroites et alongées ; sur le haut de la grande croisée du milieu, on aper-

goit une fleur de lis, qui date probablement du règne de l'infortuné Louis de Bourbon. Ce même emblème se retrouve aussi dans plusieurs autres parties de l'édifice, par exemple dans une petite chapelle au côté droit de la nef; là, quelques branches de lis jaunes à trois feuilles, jetées sur le fond d'azur des vitraux, font une allusion évidente à l'écusson de France.

La voûte de l'église Saint-Paul, plus moderne que le reste du temple, offre une particularité assez rare : elle est entièrement peinte et toute couverte d'arabesques du seizième siècle; ce sont des guirlandes légères de feuillage vert, sur lesquelles sont posés des infinités d'oiseaux, de fleurs et de figures diverses; le tout rehaussé d'or, absolument comme dans les manuscrits de la même époque. Suivant les millésimes inscrits à la voûte, le chœur et les croisillons ont été faits en 1528 et 1529, et le reste terminé seulement en 1557.

Je fus surpris, en parcourant cette église, de ne rencontrer pas une seule tombe sur les dalles du pavé. On me dit que, par une loi toute spéciale à la collégiale Saint-Paul, on n'y avait jamais entermé personne. Les chanoines reposent tous dans le cloître.

Ce cloître existe encore avec son préau verdoyant, ses arcades et ses fenêtres ogivales, fermées par de vieilles vitres. Il forme les trois côtés d'un carré dont l'église dessine le quatrième. Tout autour régnaient des bancs de granit noir, tout polis et tout usés par les religieux qui s'y sont assis. On foule, en s'y promenant, les tombes d'une quantité de chanoines portant livres ou calices. Sur quelques unes de ces pierres on distingue encore de belles têtes tonsurées, couvertes seulement d'une légère couronne de cheveux courts; sur d'autres des armoiries et des noms liégeois à moitié effacés.... de Grady, de Harenne, de Matthys, de Stier, de Chokier.... La voûte, à arêtes et à compartimens, paraît dater du quinzième siècle. Les retombées en sont soutenues, près de la porte d'entrée, par six petites figures de moines accroupis, assez curieuses. Les uns paraissent lire avec beaucoup d'attention le livre d'heures qu'ils tiennent entre les mains, tan-

dis que les autres, au contraire, dorment profondément.

Mais l'église la plus admirée de Liège est celle de SAINT-JACQUES. Ce charmant édifice est tellement découpé qu'on voit le jour au travers comme à travers un bijou de filigrane. On pourrait presque dire qu'il est transparent.

Il a un petit portail très massif, du dix-septième siècle, à trois ordres superposés, auquel nous ne nous arrêterons pas.

Ce qui frappe lorsqu'on y entre, ce n'est plus, comme à Saint Paul, le grandiose et la simplicité des formes, c'est, au contraire, l'excessive richesse des ornemens, l'accumulation des détails, le luxe des sculptures, et l'incroyable finesse de ces dentelles de pierres qui suivent, en élégans festons, les contours de toutes les arcades. Entre ces arcades ciselées, il y a des arabesques taillées en relief dans la pierre, et au-dessus de ces arabesques une multitude de médaillons d'où sortent de grosses têtes représentant les principaux personnages de l'Écriture sainte, entourés d'inscriptions qui redisent leur nom et leur histoire.

Les voûtes sont peintes comme à Saint-Paul, mais beaucoup plus chargées d'embellissemens jetés avec profusion sur un fond bleu-vert et or. A chaque intersection des nervures qui se croisent et se recroisent, se trouve encore un médaillon entouré de feuillages, et à la retombée de chaque faisceau d'arêtes, un grand écusson armorié.

On répare avec soin cette église, et l'on fait bien. Si l'on pouvait la restaurer complètement et lui rendre depuis le pavé jusqu'à la voûte toutes ses vives couleurs du seizième siècle, on obtiendrait, non pas une église gothique du goût le plus sévère, mais un merveilleux et rare échantillon de l'effet que devait produire l'ornementation somptueuse de cette époque, et l'on ferait cent lieues pour l'aller voir.

En faisant à leur manière l'éloge de Saint-Jacques, tous les *Guides du Voyageur* vantent à qui mieux mieux la pureté de son style. Le mot, il faut l'avouer, est singulièrement choisi. C'est, au contraire, le gothique arrivé à sa période la plus extrême de luxe, de coquetterie et de prétention. Bien éloigné alors de son

noble et sublime point de départ, il fait pressentir la renaissance païenne et annonce la réforme.

Aussi, quand on examine de près cette magnificence, on la trouve bien pauvre et bien maladroitement déjà, en comparaison de celles qui la précédaient. Cette voûte, par exemple, si surchargée d'ornemens, devant laquelle on s'extasie d'en bas, on est tout étonné, quand on a la curiosité de monter dans les combles, de voir le moyen que l'architecte a été obligé d'employer pour l'empêcher de tomber sur la tête de ses admirateurs. Ce sont des milliers de triangles de fer qui, accrochées d'un côté à la charpente du toit, s'en vont de l'autre prêter leur appui aux clés de voûte, qui sans cela courraient grand risque de faiblir.

Aux treizième et quatorzième siècles, les voûtes les plus hardies et les plus gigantesques savaient bien se tenir en l'air toutes seules.

Le chœur de l'église Saint-Paul a été *arrangé*, vers le milieu du dix-huitième siècle, suivant la mode du temps et dans un goût incroyablement ridicule. On l'a décoré de rocailles, de tortillages, d'enroulemens maniérés et dorés qui encadrent des tableaux de fleurs et des miroirs. On se croirait dans un boudoir de la régence. Un certain abbé Renotte, auteur de ces malencontreux embellissemens, paraît en avoir retiré beaucoup de gloire de son vivant et en est fort loué sur son épitaphe.

Derrière le chœur, plusieurs petites chapelles, assez curieuses, offrent, sous un épais badigeon que l'on cherche à faire tomber, des fresques intéressantes, avec leur explication écrite tout autour.

Les orgues de Saint-Paul, d'une richesse prodigieuse, sont couvertes de sculptures, de peintures et de dorures, de figures d'anges et de saints, qui en font quelque chose de fort remarquable. L'artiste à qui l'on doit l'exécution de ce merveilleux morceau, et qui mourut en 1673, est enterré à l'entrée de l'église, de manière à se trouver précisément au-dessous du magnifique jeu d'orgues, et on lit sur sa tombe l'ingénieuse inscription que voici :

Son corps repose dans ces lieux,
Son âme est envolée aux cieux;
Et son ouvrage est au milieu.

IV

Histoire de Houlloz le forgeron.

En l'an 1198 (il s'en fallait alors que Liège eût atteint le degré de prospérité auquel elle est arrivée depuis), un pauvre forgeron de la ville travaillait dans une rue obscure où se trouvait placé son modeste établissement. Il battait son fer avec une grande ardeur, et la sueur lui coulait le long du visage.

Un étranger qui passait par là, voyant l'activité du pauvre forgeron, s'arrêta pour le considérer.

Cet étranger était un vieillard à la figure respectable, à la barbe et aux cheveux blancs. Il était vêtu d'un habit blanc comme ses cheveux (1).

« Vous faites là un rude métier, » dit-il au forgeron, après un instant de réflexion; « êtes-vous satisfait de ce qu'il vous rapporte? »

« — Quel gain voulez-vous que je fasse? » répondit l'ouvrier, en s'essuyant le front: « tout ce que je tire de mon travail, il faut que je l'emploie à payer ce malheureux charbon qui me coûte si cher. »

« — Oui, reprit le passant, je vois que c'est du charbon fait avec du bois et qu'on vous apporte à grands frais des forêts voisines. »

« — Je vous assure, dit le forgeron, que c'est tout au plus si je gagne de quoi me nourrir moi et ma pauvre famille. »

« — Mais, reprit le vieillard, si l'on vous donnait un charbon qui ne vous coûtât rien que la peine de creuser un peu la terre où il est caché et de le prendre, seriez-vous heureux? »

« — Si je serais heureux!..... repartit le forgeron, en fixant l'étranger pour chercher à deviner où il en voulait venir. »

« — Eh bien! continua celui-ci, écoutez ce que je vais vous dire. Allez, ici près, au Mont-des-Moines. Vous y avez passé souvent, sans doute; n'avez-vous jamais remarqué une sorte de terre noire mêlée en un certain endroit avec la terre ordinaire? Prenez cette terre noire, mettez-y le feu, et vous n'aurez plus, croyez-moi, besoin d'autre charbon. »

(1) ... Canitie et barbâ venerandus, albâ veste indutus. (V. Gilles d'Orval, t. II, 191.)

Le forgeron ouvrit de grands yeux, et crut d'abord que le vieil étranger voulait se moquer de lui; mais voyant son honnête et digne figure qui s'éloignait après lui avoir souhaité le bonsoir, il prit confiance, passa sa veste (les Liégeois ne restent jamais long-temps à délibérer), et s'en alla en toute hâte au Mont-des-Moines. Là, en examinant le sol, il y distingua, en effet, ce à quoi il n'avait jamais fait attention, des traces et comme des veines d'une terre friable et noirâtre. Il en prit plein son tablier, et revint rempli de contentement chez lui. Sa confiance ne fut point trompée; car à peine eût-il jeté dans le brasier une poignée de cette terre, qu'il la vit s'enflammer et brûler avec un pétilllement joyeux.

Il venait de trouver le *charbon de terre*.

Transporté de plaisir, il courut faire part à ses voisins de ce qui lui était arrivé. Ceux-ci, s'étant à leur tour convaincus de la vérité du fait, retournèrent au Mont-des-Moines, qu'on appelait aussi *Mont-Public*, sans doute parce que c'était un terrain vague appartenant à tout le monde; et ayant fouillé cette terre noire, ils y trouvèrent des pierres de la même couleur, parfaitement propres à faire du feu.

Je laisse à penser la réputation que cela fit dans la ville au forgeron qui avait indiqué cette mine précieuse. Il s'appela *Houlloz*. C'est de son nom qu'après lui le charbon de terre s'est appelé *houille*.

L'extraction de la houille devint pour le pays de Liège une source de grandes richesses; non seulement on en alimenta les nombreuses manufactures qui couvrirent la contrée, mais on en fournit à tous les pays voisins. Et quoique depuis sept siècles on n'ait cessé de tirer du sein de la terre le noir trésor qu'elle renferme, c'est à peine si l'on s'aperçoit qu'on ait commencé à en prendre.

Quant au bon vieillard qui, le premier, en avait révélé la source, *Houlloz* et ses compagnons se mirent en vain à sa recherche, dans le désir de lui témoigner leur reconnaissance; nul ne put en donner de nouvelles: il avait disparu, comme ces bienfaisans génies qui craignent les remerciemens.

Qui était ce vieillard? D'où venait-il?

Comment connaissait-il seul ce grand secret resté caché pour tous les habitans du pays? Nous avons consulté à ce sujet les vieux auteurs. Le plus ancien livre qui en parle est un antique manuscrit excessivement détérioré. Après avoir raconté en détail cette histoire, il ajoute « qu'il n'y a aucun doute à avoir sur ce mystérieux personnage, et que c'était à coup sûr un *ang....* » Les dernières lettres du mot sont mangées par le temps.

Le manuscrit voulait-il dire un *ange*?

Ou bien un *Anglais* (1)?

Chacun choisira la version qui lui plaira davantage.

V

Un autre souvenir.

Vers cette même époque où l'on trouvait à Liège ce trésor qui devait tant accroître la richesse matérielle de la cité, une institution y prenait naissance, qui allait devenir une source de joies spirituelles, non seulement pour cette ville, mais pour toute la chrétienté. Je veux parler de la fête du Saint-Sacrement, qui fut célébrée, pour la première fois, à Liège, dans l'église de Saint-Martin, en l'année 1247.

Voici ce qui donna lieu à cet événement :

Dès le onzième siècle, Béranger, archidiacre d'Angers, avait osé publier, comme la réforme devait le faire plus tard, que le sacrement de l'eucharistie n'était que la figure de Jésus-Christ, et il niait la présence réelle; et cette funeste doctrine commençait à se répandre en France, en Italie et en Allemagne.

Théoduin, évêque de Liège, fut l'un de ceux qui la combattirent avec le plus de zèle et d'ardeur; il en démontra la fausseté dans un écrit qu'il publia en l'an 1049; et bientôt après, dans un concile, la dangereuse doctrine fut anathématisée.

Cependant, dans les premières années du treizième siècle, une pieuse fille de Liège, nommée Julienne, crut comprendre, par révélation surnaturelle, qu'en expiation des blasphèmes qui avaient été prononcés, Dieu voulait qu'une fête so-

(1) Le charbon de terre à cette époque était déjà connu en Angleterre.

Jennelle fût instituée en l'honneur du Saint-Sacrement et célébrée dans toute l'Eglise. Craignant que ce qu'elle prenait pour une révélation d'en haut ne fût, au contraire, un piège tendu par l'ennemi du genre humain, elle n'osa d'abord en parler à qui que ce fût. Mais d'autres avertissemens ayant succédé au premier, elle se hasarda à les communiquer à quelques personnes pieuses de sa connaissance. Celles-ci furent frappées de ce que leur rapporta Julienne, et l'une d'elles se chargea immédiatement de composer l'office propre à cette fête.

Affermie de plus en plus dans l'idée qu'elle ne faisait qu'obéir aux ordres du ciel, Jutiene, en l'année 1234. alla faire part aux chanoines du chapitre de Saint-Lambert de ce qui lui était arrivé, et les pria d'engager l'évêque à instituer la fête du Saint-Sacrement, et ordonner l'usage de l'office qu'elle avait fait composer.

Elle fut traitée de visionnaire, d'insensée, et, pour me servir des termes d'un des auteurs du pays qui racontent cette histoire, *renvoyée durement à sa quenouille.*

Mais ce mauvais accueil ne la rebuta pas. A force de démarches et d'instances, elle parvint, en 1246, à se faire écouter de Robert de Langres, alors évêque de Liège.

Celui-ci, après avoir consulté quelques évêques voisins et plusieurs théologiens, ordonna que cette solennité fût célébrée dans tout son diocèse le jeudi après la Trinité, et que l'office de Julienne fût chanté à cette occasion. Mais il mourut avant le temps fixé pour l'exécution de son mandement.

Après sa mort, on prétendit que la loi était éteinte avec le législateur; personne ne voulut l'exécuter. Néanmoins, Julienne fit tant auprès du cardinal légat de Rome à Liège, que, secondant sa dévotion, il engagea, l'an 1247, le chapitre de Saint-Martin à consentir à la célébration de la fête, et ce pieux prélat officia et prêcha lui-même pour honorer la cérémonie.

Mais les innovations, même les plus saintes, étant toujours exposées à de grandes difficultés, les autres églises refusèrent d'exécuter le mandement, en objectant que l'institution qu'il avait

pour but de fonder n'avait pas été approuvée par le Saint-Siège. Que ce motif fût solide ou qu'il ne fût que spécieux, le chapitre de Saint-Martin lui-même s'en servit après le départ du cardinal légat, qui eut lieu au commencement de l'année suivante : de sorte que la pauvre Julienne, morte peu de temps après, n'eut qu'une seule fois le bonheur de voir célébrer la fête dont la fondation lui avait coûté tant de peines.

Cependant, tandis que ses efforts impuissans semblaient avoir été voués pour toujours à l'oubli, il y avait à Liège un archidiacre qui, ayant suivi avec attention toute cette affaire, avait cru y reconnaître distinctement le doigt de Dieu.

Il arriva, par une suite de circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici, que cet archidiacre fut élevé, en l'année 1261, à la chaire de Saint-Pierre, sous le nom d'Urbain IV.

Souverain pontife, il se ressouvint de Julienne, fit recomposer l'office du Saint-Sacrement par Thomas d'Aquin, que l'Eglise mit depuis au nombre de ses saints, et ordonna que la solennité en fût célébrée, non seulement à Liège, mais dans tout l'univers chrétien.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de cette sainte institution, qui, de l'Eglise Saint-Martin de Liège, alla se répandre dans le monde entier.

Cette église Saint-Martin, reconstruite en partie depuis cette époque, est assise sur une montagne à l'extrémité de la ville qu'elle domine.

Je visitai avec respect la chapelle qui la première fut consacrée à la célébration de cette belle et touchante fête, source, pour les âmes pieuses, de tant de douces émotions, et qui semble destinée à prêcher au peuple, à lui faire voir et pour ainsi dire toucher au doigt le dogme fondamental de la religion catholique, celui de la continuation parmi nous du sublime sacrifice de l'incarnation et du calvaire.

Cette chapelle est petite, mais richement ornée. Elle est revêtue aujourd'hui de médaillons de marbre où l'on voit retracés en bas-reliefs ceux des symboles de l'ancien Testament qui se rapportent au saint mystère de la nouvelle alliance. Mais c'est en vain qu'on y chercherait

le tombeau de la pauvre Julienne. Car dans les œuvres divines, bien différentes en cela des entreprises humaines où la personnalité joue un si grand rôle, dans

les œuvres divines, l'homme n'est qu'un faible instrument qui, sa mission une fois accomplie, est brisé et disparaît.

E. DE CONDÉ.

LE LIVRE DES PEUPLES ET DES ROIS;

PAR CHARLES SAINTE-FOI (1).

LE LIVRE DES AMES;

OU LA VIE DU CHRÉTIEN SANCTIFIÉE PAR LA PRIÈRE ET LA MÉDITATION (2).

PAR LE MÊME.

Il y a un an environ, un livre nous tomba entre les mains, avec un nom d'auteur inconnu et sous le format le plus modeste. Les premières lignes de ce livre nous invitèrent à lire les suivantes; nous parcourûmes quelques pages, et puis, cédant à l'attrait, nous dévorâmes l'ouvrage tout entier. L'auteur inconnu parlait aux peuples, aux rois, aux prêtres, aux savans, aux artistes, aux riches, aux pauvres, aux femmes, aux jeunes gens, à tout le monde; et, prenant l'homme dans toutes les conditions de son existence sociale, il n'était personne pour qui il n'eût une pensée dans le cœur, et à qui il n'allât, comme l'ami à l'ami. Et son langage était si hardi, si simple, si noble, si touchant, que nous eussions brûlé de le voir et de l'entendre lui-même; que nous eussions ardemment désiré contempler *la demeure de son âme*, ainsi qu'écrivait autrefois saint Paulin à saint Augustin; et en même temps toutes les pensées et tous les sentimens qu'il exprimait nous semblaient si admirablement en harmonie avec les nôtres; l'enthousiasme sympathique qu'il excitait au dedans de nous, et qui croissait

de plus en plus avec la lecture, était si complet, que nous eussions dit de la voix d'un de ces rares et intimes amis avec qui nous avons échangé déjà tant de paroles et de pensées, dont l'union est pour nous un bienfait de la Providence chaque jour senti davantage, et la plus précieuse consolation qui nous ait été donnée pour supporter, sinon pour vaincre, les tristesses de la vie humaine. N'est-ce pas ainsi, ô mes amis, que nous aimons à faire pénétrer le sens de la loi évangélique dans les plus petits détails du cœur et de la vie de l'homme; que les moindres choses d'ici-bas, du point de vue divin, nous paraissent si grandes; et les plus grandes, hors de Dieu, si misérables? N'est-ce pas ainsi que nous voyons la nature humaine, abandonnée à elle-même, descendre au dernier degré de la honte et de la corruption, et, fortifiée, au contraire, par la grâce divine, s'élever à la hauteur des anges? — ar c'était là toute la pensée du livre: l'infini grandeur, l'infinie misère de l'homme! La merveilleuse beauté de toutes les actions de l'homme, et la sublimité de sa mission sur la terre, en quelque coin que le ha-

(1) Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69; in-8°; prix : 6 fr.

(2) Volume in-18; prix : 3 fr. Chez Périsset, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8.

sard ou plutôt que la volonté divine l'ait jeté; et l'épouvantable bassesse de ses crimes de chaque jour, de quelque masque d'or, de gloire, ou de préjugé qu'il les couvre! Oh! qu'elle nous semblait éloquente, cette voix qui s'inspirait de toutes les grâces et de toutes les douceurs de la vérité chrétienne pour nous faire entendre les harmonies du monde moral; et qu'elle nous paraissait terrible, lorsqu'elle flétrissait d'un ton prophétique les monstres du monde que nous avons sous les yeux! Nous goûtions avec ravissement les pages où la mission de tendresse et de souffrance confiée à la femme est si noblement exposée, et où nous voyions se projeter sur celles qui sont nos mères, nos sœurs et nos compagnes, un si doux reflet du modèle de toutes les vertus et de toutes les douleurs, — de la Vierge Marie; — ces pages encore où l'amitié nous apparaissait dans ce qu'elle a de bon, de fort, de saint pour l'homme, et nous répétions au dedans de nous, avec mille autres, ces excellentes et nobles et consolantes paroles :

« Heureux l'homme sur le bras de qui
« plusieurs se sont appuyés, et qui a sou-
« tenu sur son cœur les abattemens et les
« défaillances de plusieurs!

« Heureux celui dont le cœur s'est en-
« richi d'aveux, et dans l'âme de qui
« plusieurs ont déposé les trésors de leur
« âme comme dans un lieu sûr! car
« avouer, c'est se dévouer; et l'aveu est
« un vœu que le cœur fait au cœur.

« Mais bien plus heureux encore celui
« qui a tiré de l'âme de son ami l'épine
« acérée du remords, et qui a délivré sa
« vie des flétrissures du vice et des tour-
« mens du désespoir!

« Alors l'amitié devient un sacerdoce;
« elle est le sacrement des miséricordes
« de Dieu, et le signe sensible de sa grâce
« et de son amour. »

Tous nos devoirs tracés d'une main si sûre, et convertis pour nous en joies de l'âme et de l'intelligence; tant de charité et tant d'expansion dans les appels faits à ce qu'il y a en nous de bon et de généreux; et puis de si déplorables peintures de ce que nous sommes, de ce que nous avons fait des plus heureux dons au ciel, de si flétrissans anathèmes lancés contre nous tous, hommes de ce siècle,

et hommes de tous les siècles; — tout cela faisait, à nos yeux, un livre, sans forme peut-être, ne sachant trop ni comment il commence, ni comment il finit, monotone parfois par le ton grandiose et prophétique, — mais un livre, en tout cas, singulièrement beau, plein de grandes et nobles vérités; livre parti du cœur et allant au cœur, parfois imprudent à force de vouloir faire rougir les hommes d'eux-mêmes, mais si plein de charité qu'il devait attirer les hommes à la vertu et à la loi chrétienne; si abondant, si suave, si éloquent, si naïf, qu'il fallait lui pardonner ses fautes à cause de ses grands mérites.

A quelques jours de là, quand nous avons appris que l'auteur inconnu était en effet un de ces rares et intimes amis dont nous parlions tout-à-l'heure, le cœur nous a bondi de joie et d'orgueil. Nous avons relu le livre, et nous avons eu le bonheur de le trouver encore ce que nous l'avions trouvé déjà; et nous n'avons pas cru, parce que l'homme éloquent était notre ami, qu'il fût moins éloquent; de même nous espérons qu'il ne sera pas moins notre ami, à cause des nombreux hommages qu'il aura reçus. « Si ceux qui me connaissent, disait-il dans sa préface, et qui m'aiment déjà, se sentent, après avoir lu ce livre, plus d'amitié pour moi, je pourrai croire avoir atteint mon but; car c'est mon cœur qui a parlé, et c'est au cœur que j'ai voulu aller. »

Le succès du *Livre des Peuples et des Rois* a été grand: le public a jugé comme nous. De proche en proche, sans fracas de librairie, et sans les offices de la camaraderie, M. Charles Sainte-Foi s'est conquis de nombreuses sympathies; il est allé aux cœurs, comme il le voulait, et aux intelligences. Il a été goûté de tous, et utile à plusieurs.

La deuxième édition, publiée déjà depuis quelque temps, n'est pas en tout semblable à la première; il avait été adressé à l'auteur de nombreuses critiques dont il a cru devoir profiter, et de nouvelles pensées lui sont venues qu'il a voulu nous donner. Ses chapitres aux prêtres, aux nobles, aux époux, aux instituteurs, sont ceux qui avaient paru à

plusieurs personnes ou d'une trop grande hardiesse, ou de quelque injustice, ou d'une vérité trop peu ménagée : il était à craindre que certaines images ne permissent pas de mettre ce livre indistinctement entre les mains de tout le monde ; ce qui pouvait faire salutairement frémir un homme sur le bord de l'abîme ne devait pas passer, même incompris, sous les yeux de la jeune fille. M. Sainte-Foi a tenu compte à peu près de toutes les observations qui lui ont été adressées. La deuxième édition, par les suppressions et les corrections qu'elle offre, fait du *Livre des Peuples et des Rois*, une œuvre aujourd'hui tout-à-fait populaire.

Quant aux additions, est-ce la peine de dire tout ce que l'ouvrage y a gagné ?

Le *Livre des âmes* n'est autre chose que le *Livre des Peuples et des Rois* mis en prières : ce qui était appel à nos consciences, conseil à notre inexpérience, à notre folie, à notre misère dans les différentes positions de la vie, est à présent prière et aspiration du chrétien vers Dieu dans ces situations diverses.

La plupart des livres de prières n'expriment que les sentimens généraux qui se trouvent dans le cœur de l'homme, par cela seul qu'il est homme : nous ne disons point pour cela qu'ils ne remplissent point leur but, puisqu'en effet tout homme doit être fidèle, charitable, doux, humble, chaste, etc. : c'est là le fond de l'âme humaine. Mais il y a pour chacun de nous, soit dans les habitudes de sa position sociale, soit dans chaque moment de sa vie, un point que je n'oserais pas appeler plus profond, mais que je dirais volontiers plus sensible. C'est à cette spécialité des besoins moraux propres à chaque homme que M. Sainte-Foi s'est adressé, et il faut convenir que c'est une grande et heureuse idée. Son livre contient donc des prières pour le prêtre, pour le soldat, pour le magistrat, pour le savant, pour l'artiste, pour les pères, pour les enfans, pour les femmes, etc. : de façon que chacun, grand ou petit, gouvernant ou gouverné, homme d'intelligence ou homme de travail manuel, etc., trouve dans le *Livre des âmes* les paroles par lesquelles il doit demander à Dieu les grâces qui lui sont particulièrement nécessaires. Peut-être, pour un certain

nombre de professions, l'idée de M. Charles Sainte-Foi n'est-elle qu'à l'état d'essai : quelques unes de ces prières nous ont paru insuffisantes. Il était si difficile à un homme du monde, quelque expérience qu'il ait acquise, et de quelque profondeur de cœur qu'il soit doué, de se placer réellement dans l'âme d'un prêtre ou d'un médecin, d'un artiste ou d'un homme politique, et d'en faire sortir tous les cris de souffrance, tous les appels à Dieu que leur arrache la difficulté, la complication, l'anxiété de leur vie laborieuse ! Si nous avons à regretter ici des lacunes, à trouver des insuffisances, au moins devons-nous convenir que c'est beaucoup que d'avoir fait cette tentative, que d'avoir indiqué cette voie et d'y avoir jeté quelques beautés.

L'homme est suivi par M. Sainte-Foi dans toutes les phases de son existence, dans tous les sentimens qui remplissent son cœur, et comme homme, et comme citoyen d'un pays, et comme membre d'une famille ; tout ce qui fait palpiter son cœur en ce monde est recueilli avec un soin religieux et offert à Dieu ; et c'est pourquoi nous trouvons là des prières pour lui depuis le moment où il balbutie les premiers mots de la langue des intelligences jusqu'à celui où il la perd, — des préparations à la vie, comme des préparations à la mort : là, il y a des paroles pour le fils qui appelle la bénédiction de Dieu sur la tête blanchie de son vieux père, et pour la tendre mère qui veille au berceau de son enfant malade.

N'avez-vous jamais, aux premiers rayons du printemps, senti naître en vous, ainsi que dans la nature, comme une nouvelle vie ? Lorsque tout s'anime dans la campagne, que les oiseaux chantent leurs hymnes au Créateur, que les forêts se couronnent, et que la terre commence à étaler ses richesses, n'avez-vous point senti l'hymne s'élever aussi du fond de votre être vers Celui qui a si bien vêtu les lys de la vallée, qui donne aux petits des oiseaux leur pâture, et qui a soufflé sur la face de l'homme ? Et, quand une mort apparente se fait dans la nature, que tout se flétrit et tombe, que les êtres vivans se cachent et se mettent à l'abri des frimas, n'avez-vous point senti votre âme se recueillir

comme le monde qui vous entoure, et s'envelopper d'une mélancolie où la pensée de Dieu se mêlait avec tristesse et avec douceur? J'aime donc voir dans le *Livre des âmes*, prières pour le printemps, prières pour l'été, prières pour l'hiver. L'homme n'a-t-il point des besoins divers pour toutes les saisons, et mille trésors à demander au maître de tous les trésors, et mille reconnaissances à faire entendre au dispensateur de tout? Qu'on nous permette de citer ici deux prières qui nous ont paru d'une grâce ravissante, et qui donneront une idée de la variété des situations par lesquelles l'auteur s'est laissé inspirer.

Prière d'un enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de raison.

« Saint enfant Jésus, qui avez bien voulu pour mon salut vous faire enfant comme moi, j'adore votre divine enfance; je vous donne mon cœur et vous consacre toute ma vie. Accordez-moi la grâce de vous imiter autant que je le puis; d'obéir, à votre exemple, aux parens que vous m'avez donnés, et de ne jamais perdre la grâce que j'ai reçue au jour de mon baptême. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour moi. Mon saint Ange gardien, priez pour moi. Mon saint Patron, priez pour moi. Conservez-moi mes parens, ô mon Dieu! et donnez-leur la pensée et la volonté de m'élever chrétiennement dans votre foi et dans votre saint amour. Amen. »

Prière pour ceux qui voyagent sur mer.

« O Dieu! qui avez créé la mer et l'aquilon, qui avez donné un poids aux vents, qui ramassez les eaux de la mer comme dans une outre, et marchez sur les ailes des vents, ayez pitié de vos serviteurs qui naviguent en ce moment sur mer; tirez de vos trésors des vents favorables. » Commandez, Seigneur, aux anges qui ont puissance de nuire à la mer d'épargner le vaisseau qui les porte. Conduisez-les au port sans malheur ni danger, comme vous avez conduit votre peuple à travers les abîmes de la mer pour le soustraire à la fureur

« de Pharaon. Sauveur du monde! je vous en prie par cette navigation que vous faites avec vos disciples, lorsque les flots menaçaient d'engloutir votre barque : commandez aux vents et à la mer; et si la tempête les menace, donnez-leur la pensée de vous invoquer en vous criant : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. » Que leurs anges et celui de leur navire les assistent et les protègent, afin qu'arrivés heureusement au port, ils puissent vous bénir et vous glorifier, vous qui réglez dans les siècles des siècles. Amen. »

Comme Silvio Pellico, dans *ses Devoirs des hommes*, M. Charles Sainte-Foi met l'amour de la patrie parmi les sentimens que le chrétien doit avoir et cultiver en lui : non pas cet amour du pays, qui n'est que la haine de ce qui passe un certain fleuve ou une certaine frontière; mais ce sentiment qui fait qu'on aime le pays où on a reçu les premières impressions morales et religieuses, qu'on aime la langue dans laquelle on a appris à connaître, à aimer, à servir Dieu, qu'on aime les hommes avec qui on est en commerce d'idées, de besoins, de joies, de souffrances, avec qui on a une même mission à remplir sur la terre, avec qui on pense avoir à se défendre contre une injuste agression. L'amour de la patrie, — de la terre de nos pères, — est un sentiment essentiellement catholique; c'est le respect et l'amour de ce que nous ont transmis nos pères, de ce que nos pères avaient reçu de Dieu. Le nom de notre patrie, de la France, revient souvent dans le *Livre des âmes*, trop souvent, peut-être. Mais je ne sais s'il faut s'en plaindre; car, jusqu'ici, ce nom s'était trop rarement mêlé à celui de la religion. C'est pour le succès de la mission civilisatrice et chrétienne de la France dans le monde que l'auteur du *Livre des âmes* met dans la bouche du fidèle des paroles d'espérance et de foi; c'est pour le triomphe de cette grande cause qui a fait la gloire de nos pères et qui doit faire la nôtre, qu'il appelle sur la terre de la France les bénédictions du Très-Haut. De ce point de vue, il a mis dans son Recueil une prière d'actions de grâces pour la victoire remportée à Tolbiac par Clovis, à la suite de laquelle ce prince reçut le baptême, avec 3,000 Francs

à Reims, des mains de saint Remi ; une prière d'actions de grâces pour la victoire remportée par Charles Martel sur les Sarrazins, à Poitiers ; une prière d'actions de grâces pour la part que le peuple français a prise aux croisades dans le treizième siècle, etc., etc.

Le volume se termine par un extrait du

Sermon sur la montagne. Oh ! la belle fin ! oh ! qu'on ne saurait trop mettre sous les yeux de l'homme, ni graver trop profondément dans son cœur ces ineffables paroles que le Sauveur du monde a versées sur le monde pour son éternelle consolation et son éternelle force !

G...D.

HYDRO-GÉOLOGIE.

NOTICE SUR LES TRAVAUX DE M. L'ABBÉ PARAMELLE.

On ne peut se dissimuler que la tendance générale du siècle est d'éloigner de plus en plus de la direction des progrès de la civilisation, ce clergé catholique auquel l'Europe et la France ont dû jadis leur agriculture, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs plus beaux monumens et leurs plus vénérables institutions. Les prêtres catholiques, presque partout réduits à un nombre insuffisant et à une existence individuelle plus que modeste, ne peuvent plus, comme autrefois, guider le monde dans la carrière de l'intelligence et se placer à la tête des sciences et des efforts entrepris en faveur de l'humanité. A peine si les ouvriers évangéliques peuvent subvenir aux travaux incessans et immenses de leur vaste moisson morale, et plus que jamais le clergé a dû se renfermer dans l'obligation (d'ailleurs la première dans l'ordre des devoirs sacrés) de distribuer et de répandre avant tout la nourriture des âmes. Cependant il n'a pas répudié la sainte vocation de faire du bien aux hommes, même dans l'ordre matériel. Il ne s'est pas interdit (et d'éclatans exemples le manifestent chaque jour) de prouver par ses écrits, par ses prédications, par ses travaux philosophiques et par son association générale à toutes les pratiques utiles, que l'esprit dont il était inspiré lorsqu'il faisait sortir la civilisation des débris de l'antique barbarie, anime toujours son noble courage, et que jusqu'à la fin des siècles il veut accomplir un ministère de foi, de bienfaisance et de lumière.

Pour nous, qui applaudissons à ses généreux efforts, nous sommes heureux d'avoir, une fois de plus, à les constater et à les bénir, à l'occasion de l'un des membres du clergé de France, dont le nom, à juste titre, est devenu populaire dans une grande partie du royaume par la mission qu'il s'est donnée et par les succès remarquables dont elle est suivie.

Nous voulons désigner ainsi, non point un savant philosophe ni un brillant orateur, mais simplement un homme de bien, un prêtre, qui depuis quinze ans chemine de ville en ville, de hameau en hameau, passant, en faisant le bien, comme le divin maître ; donnant au riche le moyen d'accroître ses jouissances et ses richesses ; au pauvre, l'élément nécessaire à ses humbles besoins. Ce prêtre a parcouru plus du quart de la superficie de la France, en indiquant, avec la plus rare précision, les sources et les fontaines souterraines existant dans les propriétés soumises à son investigation. Il se contente d'un faible salaire pour chaque désignation reconnue exacte quant à la profondeur et à l'abondance des eaux. Il opère gratuitement pour les pauvres, qu'il cherche et qu'il veut servir avant le puissant et le riche ; et, fidèle aux enseignemens apostoliques, il fait trois parts de ses modiques bénéfices : l'une est destinée à un établissement de charité ; l'autre, à une institution religieuse dans son diocèse ; la troisième (qu'il réserve à l'entretien de son père et à l'existence de ses vieux jours) est en grande partie employée à l'accroissement d'une biblio-

thèque composée déjà de plus de trois mille volumes, seul luxe, seul délassement du pénible pèlerinage entrepris par l'homme du Seigneur. Nous devons le dire : tout cela nous a vivement frappés ; il nous a semblé qu'un tel homme et une telle mission méritaient d'être distingués de cette foule de faits offerts chaque jour à la curiosité contemporaine ; et témoins nous-mêmes, il y a peu de temps, de l'apparition de ce ministre de la charité dans une contrée située au pied de la chaîne des Alpes, nous avons cru qu'il pourrait être intéressant, pour les lecteurs de l'*Université catholique*, de connaître avec quelque détail et l'homme et l'objet de ces voyages bienfaisants dont il veut sillonner tour à tour toutes les parties de la France. Nous allons donc les entretenir de l'abbé Paramelle, dont divers journaux ont déjà parlé d'une manière assez succincte. Mais auparavant, et pour mieux faire apprécier la science dont M. l'abbé Paramelle a fait son étude spéciale et qu'il exerce avec tant de persévérance, de bonheur et de désintéressement, il nous a paru nécessaire de présenter quelques aperçus généraux sur l'origine et la théorie de cette science même.

L'art de découvrir les sources, que l'on a nommé imparfaitement jusqu'ici *hydroscopie* ou *hygroscopie*, occupe depuis long-temps la philosophie et le monde scientifique ; elle embrasse naturellement toutes les questions relatives à la formation souterraine des sources, des fontaines, des fleuves et des rivières, et par conséquent la structure géologique du globe. Mais, jusqu'à ce jour, elle avait été envisagée sous le rapport théorique par l'universalité des savans, et l'on n'en connaît guère qui aient fait de son application l'objet d'une entreprise générale et philanthropique.

Peu de questions ont fait naître un plus grand nombre de systèmes et d'opinions plus diverses, plus singulières que celles de l'origine première des sources et des fontaines. « Tous les fleuves entrent dans la mer, avait dit l'Esprit-Saint, et elle ne regorge point. Les rivières retournent d'où elles sont sorties, afin qu'elles coulent de nouveau (1). » C'est par un effet

de la science du Seigneur que les eaux de l'abîme se rompent et viennent sourdre sur la terre (1). Le Seigneur élève les nuées de l'extrémité de la terre (c'est-à-dire des mers qui environnent le globe) (2).

Mais cette révélation mystérieuse du mécanisme divin par lequel, au moyen de l'évaporation et de la condensation des eaux, s'opère un échange continu entre la mer et les sources qui alimentent les fleuves, les rivières et les fontaines, n'avait pas été pénétrée par les philosophes et les sages de l'antiquité. Les Hébreux eux-mêmes, se tenant au sens littéral de l'Écriture, croyaient que les fleuves, et généralement toutes les eaux qui sortent de la terre, venaient directement de la mer, et à cet effet ils admettaient l'existence de conduits souterrains qui rendaient aux fleuves et aux rivières, les eaux qu'ils avaient apportées à l'Océan.

Il y a peu à s'occuper des opinions qu'ont pu se former à cet égard les anciens poètes grecs, et même les philosophes antérieurs à Aristote. Socrate et Platon considéraient le gouffre du Ténare comme le réservoir général qui alimentait les sources et les fontaines ; et le philosophe de Stagyre paraît le premier qui ait présenté une théorie physique de leur origine. Il supposait (3) l'existence, dans l'intérieur du globe, d'une infinité de cavernes et de souterrains remplis d'air et de vapeurs, lesquelles étant condensées par une température constamment froide, se convertissaient en eau, et, traversant les veines de la terre, se faisaient une ouverture quelque part et produisaient, par ce moyen, des courans d'eau tels que les fleuves, les rivières et les fontaines. Le même philosophe supposait encore que les montagnes aspiraient les eaux souterraines comme des éponges ou d'autres agens qui attirent l'humidité (4).

Pline s'est borné à rapporter quelques faits, mais n'a exposé aucun système.

(1) Prov., III, 20.

(2) Psal. cxxxiv.

(3) Chap. 13, liv. 1, *Météor.*

(4) Il peut être assez curieux de connaître aujourd'hui comment cette partie de la physique philosophique se trouvait traitée par Scipion Duplex, traducteur d'Aristote, historiographe de France et maître des requêtes de la reine Marguerite de Valois, en 1605. Voici comment il s'exprime dans son

(1) Ecclés., IX, 1-7.

Vitruve, seul, avait entrevu la véritable théorie, en attribuant l'origine principale des sources et des fontaines aux eaux pluviales qui, après avoir pénétré plus ou moins avant dans les couches de la terre, allaient sortir par la première ouverture qu'elles rencontraient dans leur course souterraine.

livre, intitulé *Philosophie*, et dédié à la reine, sur l'origine et source des fontaines, rivières, lacs et étangs :

« C'est bien sans doute (et nous est ainsi enseigné en Esdras, liv. IV, sur la fin) qu'il y a dans la terre, mesmement es lieux montueux et relevés, une infinité de trous et de cavernes remplies d'air et de vapeurs, lesquelles estant condensées, prises et congelées par la froideur qui y est perpétuelle, se tournent en eau, et se donnant voye par les veines de la terre, se font ouverture en quelque part, et produisent par ce moyen des sources, des fontaines, des ruisseaux et quelques fois des rivières. Mais que toutes fontaines du monde viennent de cette conversion et changement d'air ou de vapeurs en eau, et de ces fontaines tous les ruisseaux, et du ramas de ces ruisseaux toutes les rivières et fleuves, ainsi que dit Aristote, c'est ce qui ne se peut penser; car si cela estoit, attendu la grande quantité des fleuves, rivières, ruisseaux, estangs et fontaines, il faudroit que la terre fût toute creuse, caverneuse et grosse de telles vapeurs, et en perpétuelle production de tous costés.

« Et pour couper broche à tous doutes et difficultés sur ce subject, il se faut tenir à ce que l'oracle divin nous a enseigné, disant *que tous les fleuves entrant dans la mer sans que la mer s'enfle aucunement pour cela, et qu'il faut qu'ils s'en retournent au lieu d'où ils sont partis pour couler derechef*; ce que Sénèque lui-même a cognu.

« De là, nous apprenons donc la vraie origine des fontaines, rivières, lacs et estangs. et par mesme moyen que la mer ne s'enfle aucunement par l'accéz et décharge de toutes ces eaux-là, les renvoyant par des canaux souterrains, afin qu'ils coulent et arrousent de relief la terre.

« Que si les eaux des fleuves et fontaines sont douces, quoiqu'elles viennent de la mer qui est salée, c'est d'autant qu'elles laissent cette saieure et acrimonie en coulant par les veines de la terre, de laquelle mesme elles reçoivent d'autres impressions selon les qualités de la terre et corps terrestres par où elles passent, comme les choses liquides retiennent l'odeur des vaisseaux où elles sont enfermées. Ainsi donc toutes les eaux qui coulent par le soufre et le bitume sont chaudes; celles qui coulent par le nitre ou salpêtre, salées; celles qui arrosent les mines d'or, nutritives; celles qui arrosent les mines d'argent, savoureuses; celles qui fluent par les ferrières, restrictives; celles qui passent par l'argille et le limon, douces, grasses et fades; et ainsi des autres. »

Les vapeurs qu'Aristote changeait en eau dans les entrailles du globe, nous laissent dans le doute sur la nature qu'il leur attribuoit; mais voici venir Sénèque qui s'exprime pour sa part d'une manière plus précise. Partant du principe que *tous les élémens sont transmuable*s, et que *tout se fait de tout*, il admet que la terre s'évapore, et que ses exhalaisons reçues dans un *air captif*, s'épaississent insensiblement et se convertissent en eau. Il attribue le même rôle à l'air et au feu; et, par application du même principe, il métamorphose l'eau à son tour en air et en terre. Il entre même dans quelques explications sur les combinaisons qu'il suppose entre les divers élémens, et qui facilitent leurs transformations réciproques (1).

Jusqu'au moyen âge, l'opinion des savaus se trouve partagée entre les indications de Platon, d'Aristote, de Vitruve et de Sénèque. Saint Thomas d'Aquin, les scholastiques de Coïmbre et quelques autres érudits religieux de cette époque, en cherchant à résoudre le problème de la formation des sources souterraines, crurent devoir admettre l'ascendant des astres, et la faculté attractive de la terre qui rassemble les eaux dans son sein par une force que la Providence lui avait départie suivant ses vues et ses desseins.

Scaliger, Cardan, et plusieurs autres écrivains qui prétendaient à la science universelle, adoptèrent l'une ou l'autre des deux hypothèses en honneur de leur temps, savoir : la production des sources par l'infiltration des eaux de la mer, et leur formation par les pluies (2).

Bernard de Palissy, plus éclairé et meilleur observateur, avait adopté avec ardeur la seconde solution du problème; et il était tellement persuadé que les pluies formaient les fontaines, et que l'organisation des premières couches de la terre est favorable à l'amas des eaux, à leur circulation et à leur émanation, qu'il se vantait d'être en état de les imiter. Il avait même construit, à cet effet, un petit monticule, suivant la distribu-

(1) *Quæst. natur.*, cap. 9 et 10.

(2) On peut consulter sur ces détails le traité de Perrault sur *l'Origine des Fontaines*. On y trouve vingt-deux hypothèses, dont toutes se rapportent aux deux principales dont on a parlé ci-dessus.

tion des couches qu'il avait remarquées à la surface de la terre, dans les lieux qui lui avaient offert des sources.

D'après les partisans de cette théorie, les vapeurs qui s'élèvent par évaporation de dessus la surface de la mer, des lacs et des fleuves (emportées et dissoutes dans l'atmosphère, voiturées ensuite par les vents sous la forme de nuages et brouillards, arrêtées par les sommets élevés des montagnes, condensées en rosée, en neige, en pluie), saisissaient les diverses ouvertures que les flancs inclinés des collines leur offraient pour s'insinuer dans le corps des montagnes et dans les couches propres à contenir l'eau, s'arrêtaient et s'assemblaient sur des lits de tuf et de glaise, et formaient, en s'échappant par la pente de ces lits, c'est-à-dire par leur propre poids, une fontaine passagère ou perpétuelle, selon l'étendue du bassin qui les rassemble, ou plutôt suivant celle des couches qui fournissent au bassin.

Suivant les autres, il existait dans la masse du globe des canaux souterrains par lesquels les eaux de la mer s'insinuent, se filtrent, se distillent, et vont, en s'élevant insensiblement, remplir de grandes cavités creusées sous les bases des grandes montagnes (1). Le feu souterrain fait éprouver aux eaux rassemblées dans ces gigantesques cucurbites, un degré de chaleur capable de les faire monter en vapeur dans le corps même de la montagne, comme dans le chapiteau d'un alambic. Par cette distillation, l'eau salée dépose ses sels au milieu des grandes chaudières; mais le haut des cavernes est assez froid pour condenser et fixer les vapeurs qui se rassemblent et s'accrochent aux inégalités des rochers, se filtrent à travers les couches de terre entr'ouvertes, coulent sur les premiers lits qu'elles rencontrent, jusqu'à ce qu'elles puissent se montrer en dehors par des ouvertures favorables à un écoulement, ou, qu'après avoir formé un amas, elles se creusent un passage et produisent une fontaine.

Ce système, on le voit, était au fond celui d'Aristote, dont l'infailibilité philosophique a été si long-temps consacrée dans l'école. Mais la théorie de la distillation, au moyen d'une espèce de laboratoire souterrain, est due à l'imagination vive et fougueuse de Descartes (1). Avant lui, on n'avait pas songé à distiller pour dégager les sels de l'eau de la mer. Cependant, ce moyen commode de résoudre certaines difficultés du système, ne pouvait le défendre contre une multitude d'objections puissantes. D'abord on supposait fort gratuitement l'existence de passages libres et ouverts depuis le lit de la mer jusqu'au pied des montagnes; elle n'était prouvée par aucun fait. On n'avait également aucune lumière sur ces prétendus réservoirs ou immenses dépôts qui devaient fournir de l'eau à une certaine portion de la surface du globe. On remarquait avec raison que, lors même que ces lacs souterrains existeraient, il ne s'ensuivrait pas nécessairement une communication avec la mer. On n'expliquait pas, d'ailleurs, ce que deviendrait l'immense accumulation des résidus de sel dont l'eau se dépouillerait par la distillation opérée au moyen des merveilleux alambics de Descartes. Enfin, on ne pouvait expliquer, par cette théorie, ou par celle de l'action du flux et du reflux de la mer, qu'on y avait ensuite substituée, le tarissement et la diminution des sources des fontaines après une certaine interruption des pluies, ni leur abondance après des pluies considérables ou après la fonte des neiges.

Toutes ces considérations, long-temps débattues, ayant fait abandonner le système d'Aristote et de Descartes, les savans s'attachèrent à constater la quantité d'eau pluviale qui tombait annuellement sur le globe, la quantité d'eau amenée annuellement à la mer par les fleuves, et enfin la quantité d'eau absorbée aussi annuellement par l'évaporation. Il était évident d'un côté, que si les vapeurs qui s'élèvent de la mer et se résolvent en pluies, étaient suffisantes pour alimenter les lacs et les fleuves, et fournir d'eau la superficie des continents; et de l'autre, si les eaux pluviales pouvaient pénétrer

(1) Le père Kircher appelait ces lacs souterrains *hydrophylacia*, et il en donne la description et même les plans, pour rassurer la crédulité de ses lecteurs. *Mundi subterr.*)

(1) Princip., IV^e part., § 64.

les couches de la terre, s'y rassembler, et former des réservoirs assez abondans, pour entretenir les fontaines, les circonstances qui accompagnent le grand phénomène du commerce perpétuel de l'eau douce avec l'eau de la mer, s'expliqueraient naturellement, en confirmant d'une manière admirable les sublimes notions, qui semblent contenues dans le texte des écrivains sacrés.

Ce fut dans cette voie que se dirigeaient désormais les hommes de la science. Il fut prouvé, par une longue suite d'observations faites sur les grands fleuves, et les principaux lacs de l'Europe et des autres parties du monde, que l'Océan et les différens affluens, ainsi que les grands réservoirs d'eau du continent, perdaient, par l'évaporation, une plus grande quantité d'eau que les fleuves et les rivières n'en déchargent dans ces immenses bassins. — On compensa ce qui tombait chaque année d'eaux pluviales, sur la terre, avec les produits de cette évaporation, et l'on acquit la certitude, que déduction faite de ce que pouvaient retenir et absorber les végétaux, les pluies étaient annuellement suffisantes pour l'entretien des fleuves, des rivières, des ruisseaux, des sources et des fontaines (1).

Ces points suffisamment constatés, il restait à établir comment les eaux pluviales pouvaient pénétrer les couches de la terre, et former les sources qui alimentent les courans d'eau et les fontaines. Ici, se présentaient quelques difficultés.

On avait généralement observé que les terres cultivées ou incultes, les terrains plats ou montueux, ne s'imbibent ordinairement qu'à la profondeur de 66 centimètres. On avait remarqué la même impénétrabilité dans les terres qui forment les bassins des lacs et des étangs,

dont l'eau ne diminue guère que par l'évaporation.

Néanmoins, on était forcé, par des faits incontestables, d'admettre la pénétration de la terre par les eaux pluviales; car il est manifeste, par l'expérience de chaque jour, que les pluies augmentent assez rapidement le produit des sources, puisque les eaux de celles-ci grossissent et se troublent, et que leur cours se soutient dans une certaine abondance après les fortes pluies.

Par là, on était nécessairement conduit à admettre que l'eau doit trouver des issues assez favorables pour parvenir à une profondeur égale à celle des réservoirs de ces sources, et c'est ce que la géologie démontre de la manière la plus évidente.

En effet, la terre, dans sa stratification générale, présente des couches de terre glaise, des fonds de tuf, et des lits de roche, d'une étendue quelquefois de plusieurs lieues. Ces couches sont surtout parallèles entre elles, malgré leurs différentes sinuosités. Elles recouvrent les collines, s'abaissent sous les vallons, remontent au sommet des montagnes, et leur continuité se propage par la multiplicité de plusieurs lits qui se succèdent dans les différentes parties des continents. Tout le globe, en général, est couvert, à sa surface, de plusieurs lits de terre ou de pierre, qui, en vertu de leur parallélisme exact, font office de tubes, propres à rassembler l'eau, à la transmettre aux réservoirs des fontaines, et à la laisser échapper au dehors. Mais il faut observer que ces couches éprouvent plusieurs interruptions, plusieurs crevasses dans leurs sinuosités. Or, ces prétendues defectuosités, ces accidens sont autant d'ouvertures favorables que les eaux pluviales saisissent pour s'insinuer dans ces couches. On remarque ordinairement ces espèces d'éboulement sur le penchant des vallons ou sur la croupe des montagnes.

La structure intérieure des montagnes primitives, formées généralement de couches à peu près verticales, surtout à leur sommet, favorise davantage la réunion des eaux dans un canal commun, par la facilité des communications entre les petits canaux au moyen de fissu-

(1) Depuis les progrès de la physique et de la chimie, il a été facile de concevoir comment il pouvait même tomber une plus grande quantité de pluie que celle produite par l'évaporation. En effet, la théorie de la formation instantanée de l'eau dans les régions élevées, pendant les orages, par la combinaison fortuite des gaz oxygène et hydrogène et le dégagement du calorique, explique parfaitement comment la terre peut recevoir plus d'eau du ciel qu'il ne s'en échappe de la mer, des lacs et des fleuves par l'évaporation.

res fréquentes qui se trouvent entre les foyers de ces roches presque toujours divisés en masses d'une forme rhomboïdale, dont les dimensions n'atteignent guère qu'à un petit nombre de mètres. De là vient que dans ces sortes de montagnes, les sources sont bien moins multipliées, mais aussi plus abondantes qu'elles ne le sont d'ordinaire dans les montagnes secondaires à couches horizontales. Les couches calcaires, plus épaisses, plus continues que celles des montagnes primitives, ne présentent qu'un petit nombre de fissures verticales, en sorte que les eaux qui peuvent pénétrer entre les couches horizontales, y forment une espèce de nappe, plutôt qu'un courant, et s'échappent en simples filets par une multitude de petites échancrures.

Ce n'est même que par des circonstances particulières, que les montagnes calcaires donnent des sources abondantes. Cela a lieu, si, par exemple, il se trouve sous des bancs de pierre solide et dure, quelque couche plus tendre et susceptible de décomposition. Il arrive alors, dans le sein de la terre, ce que nous voyons arriver à la surface. Les petits ruisseaux se réunissent aux courans plus considérables, et forment enfin des rivières. C'est ainsi qu'on suppose formées la célèbre et poétique fontaine de Vaucluse, qui sort du pied d'un immense rocher; celle de Diane, qui embellit la belle promenade de Nîmes, et plusieurs autres plus ou moins connues.

On voit donc, que si l'eau de la pluie ne peut traverser les couches de la terre suivant leur épaisseur, elle peut s'insinuer entre elles suivant leur longueur, comme dans la capacité cylindrique d'un aqueduc naturel. Les interruptions de ces couches lui sont même favorables; surtout les fentes verticales très fréquentes que l'on remarque, non seulement dans les rochers, mais encore dans les argiles. Ces fentes, existant de distance en distance, les pluies peuvent s'y insinuer, augmenter la capacité des orifices, et s'ouvrir vers les côtés des passages qui procurent leur écoulement. Elles pénètrent même le tissu serré de la pierre, criblent les lits, imbibent, dissolvent les matières poreuses, et forment différens

dépôts, et ces cristallisations singulières que l'on remarque au sein des rochers, et aux voûtes des grottes et des cavernes.

Les sommets élevés des montagnes principales, les croupes de celles qui sont adossées à la masse des premières présentent, plus que tout le reste du globe, les surfaces les plus favorables à la pénétration des eaux. Les Alpes, les Pyrénées, offrent à chaque pas des couches interrompues, des débris de roches entr'ouvertes, des lits de terre coupés à plomb; en sorte que les eaux des pluies, les brouillards, les rosées, se filtrent aisément par toutes ces issues, forment des bassins, ou se portent dans toute l'étendue de ses couches, jusqu'à ce qu'une ouverture favorable donne un moyen d'écoulement aux eaux. Par conséquent, les sources ne sont, à proprement parler, que les extrémités d'un aqueduc naturel formé par les faces de deux couches ou lits de terre. Si celles-ci sont plus intérieures, et qu'elles aillent aboutir au-dessous du niveau des plaines, elles forment des nappes d'eau qui entretiennent les puits ou les sources qui surgissent au milieu des pays plats. Comme ces couches s'étendent quelquefois jusque sous les eaux de la mer, en s'abaissant insensiblement pour former son bassin, elles y voient des eaux douces qui entretiennent des puits sur ses bords, ou des sources qui jaillissent dans l'eau salée, comme on en voit dans la mer Rouge, le golfe Persique, et ailleurs. César, dans ses commentaires (1), rapporte, que pendant le siège d'Alexandrie, ayant fait creuser des puits sur le bord de la mer, ils se remplissaient d'eau douce.

Ainsi se trouvait établie d'une manière satisfaisante et complète, la théorie des sources et des fontaines qui coulent au pied des montagnes, ou qui se trouvent dans l'intérieur de la terre. Mais elle n'expliquait pas encore l'origine des sources *perpétuelles* qui sortent des par-

(1) Hirt. Pans. Comment., cap. J.-C. — On a reconnu en plusieurs endroits, et notamment à Aire, dans l'ancienne province d'Artois et dans les environs, au fond de puits très profonds (53 à 37 mètres), des courans rapides qui avaient leur direction vers la mer, c'est-à-dire vers le Pas-de-Calais.

ties élevées des montagnes, et quelquefois très près de leur sommet, sources qui n'éprouvent que de petites variations dans le volume des eaux qu'elles donnent, et dont la température est souvent différente de ce qu'elle devrait être, d'après les circonstances locales.

Ce sont là, cependant, des sources qu'on ne pouvait attribuer à l'eau des pluies, puisqu'elles se trouvent dans une région où il ne pleut jamais, ou très rarement, et où la température, même pendant l'été, est voisine du terme de la congélation. Telles sont les sources du Rhin, du Rhône, et d'autres grands fleuves.

Négligeons les théories erronées qui ont été émises sur ce sujet, particulièrement par Buffon, qui niait qu'il pût exister des lacs et des sources au sommet des montagnes, et établissons immédiatement les vrais principes qui donnent la solution du problème. Tout le monde sait que l'air absorbe abondamment les vapeurs qui s'élèvent des terres, de la mer, et de toutes les surfaces liquides ou mouillées. Cela n'est pas l'effet d'une affinité spéciale de l'air pour la vapeur aqueuse : car dans le vide il se produit autant de vapeur que dans l'air, et même alors la génération de la vapeur est beaucoup plus rapide. C'est le produit de la combinaison de l'eau avec une quantité convenable de calorique ; mais quoique l'air soit inerte à l'égard de la formation des vapeurs aqueuses, celles-ci s'élèvent et se mêlent avec lui à toutes les hauteurs ; et lorsqu'elles rencontrent les sommets des montagnes, qui sont dans une région dont la température est voisine du terme de la congélation, elles se condensent aussitôt par le contact de ces corps froids, et se convertissent en petits filets d'eau coulante qui pénètrent dans les interstices des feuillettes presque verticaux, dont les rochers de ces hautes sommités sont presque toujours composés. Ils s'y fraient une route qui s'agrandit insensiblement. Bientôt quelques feuillettes de la roche se détachent, et voilà le commencement d'un ravin souterrain, où se rendent les eaux qui découlent des rochers voisins. Ces eaux pénètrent dans les fissures verticales qui sont au fond du ravin, elles descendent à des profondeurs plus ou moins grandes,

et finissent par se montrer au jour sur quelques points des flancs de la montagne, où elles forment ce qu'on appelle une source, et cette source ne tarit jamais, parce que la cause qui la produit est perpétuelle et permanente. C'est ainsi que ces *rochers sourcilleux* qui couronnent la montagne, d'où sort la source du Rhône, comme l'apprend Saussure, sont l'éternel réservoir qui alimentera toujours également cette source aussi long-temps que la montagne subsistera.

On sait d'ailleurs que les sommets des hautes montagnes arrêtent les nuages que les vents transportent, et que ces masses légères d'eau finement condensée, forment une épaisse ceinture autour de leurs cimes. Elles se composent de globules creux, auxquels on a donné le nom de vapeur vésiculaire, et qui, bien différens de la vapeur à l'état de fluide élastique, se présentent sous la forme d'épais brouillards aux personnes qui les traversent (1). Dans cet état, la plus petite force suffit pour les faire passer à l'état d'eau coulante.

Mais ces vapeurs qui viennent à se trouver en contact avec les neiges et les glaciers de ces hautes sommités, non seulement s'y condensent en eau coulante, mais elles y sont converties en petits glaçons semblables à la neige, comme ceux qui se forment sur les murs dans les premiers momens d'un dégel subit. La raison est la même pour les uns et pour les autres. Après la gelée, nos murs sont à la température de la glace, et les vapeurs qui les touchent, se changent en glaçons qui ne se fondent promptement qu'à la faveur de l'air chaud qui les environne. Sur le sommet des montagnes, les vapeurs qui touchent les glaciers doivent donc se convertir en petits glaçons, et ceux-ci doivent persister, attendu que l'air lui-même est à peu près à la température de la congélation. Ce sont ces petits glaçons uniformes, sans cesse accumulés sur la surface des glaciers, qui peuvent seuls les entretenir dans l'état où ils sont, et compenser la

(1) C'est ce qu'éprouva l'intrépide et savant M. de Saussure, lorsqu'il fit une station de quinze jours, au mois de juillet 1783, sur le col du géant dans les Alpes, à 1760 toises d'élévation.

perte qu'ils font dans leur partie intérieure, que la chaleur de la terre fait fondre continuellement, de manière qu'il sort de ces glaciers des torrens d'eau, qu'ils ne pourraient certainement pas fournir pendant quelques semaines sans disparaître entièrement, s'ils n'étaient alimentés sans cesse par la congélation des vapeurs. On croit même que les glaciers prennent plus d'accroissement par cette congélation des vapeurs, que par la chute des neiges pendant l'hiver.

Les notions théoriques qui précèdent, semblent ne rien laisser à désirer sur l'origine des sources et des fontaines souterraines, et l'on comprend qu'on en pourrait déduire des principes et des applications pratiques pour la découverte des eaux nécessaires aux besoins de l'agriculture, de l'industrie, et de l'économie domestique : mais cette science a marché lentement, et se trouve encore bien peu avancée et répandue.

Vitruve, le premier, est entré dans quelques détails sur les signes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux souterraines. Après lui, Palladius, Pline, Cassiodore, le père Kircher, le père Jean-François, jésuites, et Bédidor, de l'Académie des sciences, ont recueilli à cet égard diverses observations populaires, dont nous présentons le résumé.

1^o Si, quelques momens avant le lever du soleil, on s'étend sur la terre, ayant le menton appuyé, et qu'en regardant la surface de la campagne, on aperçoive en quelque endroit des vapeurs s'élever en ondoyant, on doit hardiment y faire fouiller. La saison la plus favorable à cette épreuve est le mois d'août.

2^o Lorsqu'après le coucher du soleil on voit comme des nuées de petites mouches qui volent vers la terre, si, surtout, elles volent constamment sur le même endroit, on doit conclure qu'il y a de l'eau en dessous.

3^o Lorsqu'on a lieu de soupçonner qu'il y a de l'eau en quelque endroit, on doit y creuser une fosse de cinq à six pieds de profondeur, sur trois pieds de largeur, et mettre au fond un chaudron renversé dont l'intérieur soit frotté d'huile. Fermez l'entrée de cette espèce de puits avec des planches couvertes de gazon. Si, le lendemain, vous trouvez des gouttes

d'eau attachées au dedans du chaudron, c'est un signe certain qu'il y a au-dessous une source. On peut, aussi, mettre sous le bassin, de la laine, qui, pressée, fera juger si la source est abondante.

4^o On peut encore, avec succès, poser en équilibre dans cette fosse, une aiguille de bois, ayant à l'une de ses extrémités une éponge attachée. S'il y a de l'eau, l'aiguille perdra bientôt l'équilibre.

5^o Les endroits où l'on voit fréquemment se tapir les grenouilles, fournissent infailliblement des sources, de même que ceux où l'on remarque des joncs, des roseaux, du baume sauvage, de l'argentine, du lierre-terrestre, du persil de marais, et autres herbes aquatiques.

6^o Un terrain de craie fournit peu d'eau et mauvaise. On n'en trouve qu'en petite quantité dans le sable mouvant. Elle est plus abondante dans la terre noire, solide, non spongieuse. Les terres sablonneuses donnent de bonnes eaux, mais en faible volume. Le sablon mâle, le gravier vif, en fournissent davantage. Elles sont excellentes et abondantes dans la pierre rouge. Pour connaître la nature intérieure du terrain, on se sert de tarières. Si, sous des couches de terre, de sable ou de gravier, on aperçoit un lit d'argile, de marne, de terre franche et compacte, on rencontre infailliblement une source ou des filets d'eau.

7^o Au pied des montagnes, parmi les rochers et les cailloux, les sources sont plus abondantes, plus fraîches, plus saines, et plus communes que partout ailleurs, principalement au pied des pentes tournées au septentrion ou exposées aux vents humides. Les montagnes dont la pente est douce, et qui sont couvertes d'herbes, renferment ordinairement de nombreux rameaux de sources, de même que les montagnes partagées en petites vallées placées les unes sur les autres. L'aspect est ou nord-est, ou même ouest, est communément le plus humide.

Quelles que soient la justesse et la sagacité de ces observations, il était difficile que, par sa nature mystérieuse même, l'art de découvrir les sources pût échapper aux manœuvres des hommes qui, de tous les temps, se sont attachés à exploiter la crédulité publique, en ex-

citant l'attrait général des esprits pour le merveilleux.

On sait que beaucoup d'individus se sont fait dans les campagnes une grande réputation en exerçant la profession de deviner les sources au moyen de ce qu'on appelle communément la *baguette divinatoire*, et à laquelle on a aussi donné le nom de *caducée*, de *verge d'Aaron*, etc.; ce qui annoncerait une haute antiquité, bien qu'il n'en soit pas fait mention dans les auteurs qui ont écrit avant le onzième siècle. Or, voici ce que c'est que cet instrument magique, encore employé quelquefois de nos jours : le devin se munit d'un rameau fourchu (de coudrier, d'aulne, de hêtre ou de pommier, mais plus ordinairement de coudrier); il tient d'une main l'extrémité de l'une des deux branches, sans la serrer beaucoup, de manière que le dedans de la main regarde le ciel; il tient de l'autre main l'extrémité de l'autre branche, la tige commune étant parallèle à l'horizon, ou un peu plus élevée. Il s'avance ainsi doucement vers le lieu où il soupçonne qu'il y a de l'eau. Dès que l'on y est arrivé, la baguette tourne et s'incline vers la terre, comme une aiguille qu'on vient d'aimer.

Un savant (1), traitant cette pratique plus sérieusement qu'elle ne le méritait, sans doute, a cru pouvoir l'expliquer par une comparaison entre l'aiguille aimantée et la baguette, ou par la même cause qui fait pencher en bas les branches des arbres plantés le long des eaux. Mais les premiers points à établir étaient, sans doute, d'abord que la baguette tournait et s'inclinait d'elle-même; en second lieu, qu'elle indiquait toujours des sources à l'endroit où elle s'était inclinée. Or, c'est ce que personne n'a pris la peine de constater par des observations ou des témoignages dignes de quelque confiance. Au reste, les devins à baguette magique allaient plus loin; car ils prétendaient à son aide connaître les mines, les trésors cachés, et même découvrir les voleurs et les meurtriers fugitifs. Bayle a rapporté l'histoire d'un paysan du Lyonnais, nommé Jacques Aymar, lequel, guidé, disait-il, par la baguette divinatoire,

poursuivit, en 1692, un meurtrier pendant plus de quarante-cinq lieues sur terre et plus de trente lieues sur mer. Nous n'avons pas besoin de dire, et on le croira sans peine, que cet Aymar était un imposteur effronté.

Mais tandis que ces prétendus devins s'attribuaient ainsi le pouvoir de découvrir les sources souterraines par leur baguette merveilleuse, d'autres individus, doués d'une faculté plus étonnante encore, affirmaient voir l'eau au travers de la terre, et par conséquent pouvoir à leur gré indiquer les endroits à fouiller pour la trouver. Cette imposture, ou cette infatuation, ne sont pas chose nouvelle. Martin del Rio, écrivain espagnol du seizième siècle, assure qu'il existait à cette époque en Espagne des hommes dont la vue était assez pénétrante pour distinguer sous la terre des cours d'eau, les métaux, les trésors et les cadavres. Ces hydrosopes avaient, suivant cet auteur, les yeux fort rouges, et ils étaient nés, suivant l'opinion populaire, le jour du vendredi saint, circonstance qui leur avait valu ce merveilleux privilège; on les connaissait en Espagne sous le nom de *zahuris* ou *zahories*. Martin del Rio prétend avoir vu, en 1575, un jeune homme doué de cette faculté; Gutterius, médecin espagnol, qui a écrit après del Rio, s'est beaucoup moqué de la crédulité de cet auteur et du peuple qui avait ajouté foi à ces fables ridicules. Mais ce qui surprendra davantage, c'est qu'en 1772 un jeune Provençal, nommé Parange, se donna à son tour pour *hydroscope*, et séduisit plusieurs hommes graves et instruits (1).

Sans recourir à ces moyens merveilleux et frauduleux, quelques personnes douées d'une organisation particulière ont cru pouvoir reconnaître, ou du moins faire soupçonner l'existence des sources souterraines par l'impression nerveuse ou magnétique qu'elles ressentaient par leur rapport avec un courant d'eau plus ou moins profond. Nous avons été nous-mêmes témoins d'une investigation de cette nature, qui, à raison de

(1) Entre autres MM. Menuret, médecin de Montélimart, et l'abbé Sauri, habile physicien. Voir les gazettes des mois de mai et de juin 1772.

(1) M. Forney.

quelques circonstances assez remarquables, nous paraît mériter d'être rapportée; c'est un fait, au surplus, que nous racontons sans inductions ni commentaires.

Un ecclésiastique, curé d'un village de la Haute-Provence, passait pour avoir la faculté de découvrir les eaux souterraines courantes, leur direction, et leur bassin ou origine; il lui suffisait, dit-on, pour cela de tenir fortement entre le pouce et l'index de la main droite un morceau de fil suffisamment fort, de soixante-cinq centimètres environ de longueur, à l'extrémité duquel on attachait un morceau de fer (une clé, un gros clou ou tout autre objet analogue). Lorsqu'il se trouvait sur un courant d'eau quelconque, le fil prenait une sorte de mouvement de balancier de pendule dans le sens du courant; il s'arrêtait si l'on s'écartait de la bonne direction; s'il survenait une déviation, un détour, l'oscillation du balancier indiquait aussitôt le coude ou la courbure de la ligne parcourue par l'eau courante; enfin, lorsqu'on était parvenu au lieu où existait la source, les oscillations s'opéraient alors circulairement et plus ou moins rapidement, selon, pensait-on, que la source était plus ou moins rapprochée de la surface du sol, et plus ou moins abondante.

Le hasard nous ayant fait rencontrer cet ecclésiastique, digne au surplus de toute confiance par ses modestes vertus et son esprit éclairé, on lui demanda devant nous de vouloir bien faire l'essai de sa faculté magnétique, et, profitant de sa complaisance, on le conduisit successivement sur les canaux souterrains de deux fontaines dont il ignorait l'existence. Plusieurs personnes présentes furent, avec nous, témoins du mouvement subit du balancier lorsqu'il se trouva placé sur les canaux. On fut ainsi conduit, en remontant le courant, tantôt en ligne droite, tantôt par des contours, sur les points où l'on présumait que se trouvaient les sources des fontaines; là, les oscillations circulaires du balancier furent très marquées et rapides. Nous n'avons pas besoin de dire que le bon curé n'y avait aidé en aucune manière. Tour à tour les personnes présentes essayaient

de le remplacer; mais le fil et le fer demeuraient muets et immobiles entre leurs mains. A quelques jours de là, un autre prêtre, également curé dans le canton, et qui avait entendu parler de l'expérience de son confrère, nous dit posséder la même faculté, et ayant bien voulu, comme lui, se prêter à faire le même essai, les résultats se trouvèrent absolument conformes, c'est-à-dire que l'on parcourut les mêmes lignes, et que l'on parvint, par une suite d'oscillations semblables, aux deux points présumés être la source des deux courans d'eau. Là, du reste, se bornait la science des deux hydrosopes; ils déclaraient ignorer complètement la profondeur, la puissance et la qualité des sources présumées; ni l'un ni l'autre n'avaient fait assez d'observations, ni comparé assez de faits, pour avoir pu établir des rapports entre la rapidité des oscillations du balancier et la plus ou moins grande profondeur ou abondance des sources. Ils affirmaient, toutefois, que la plupart de leurs indications s'étaient trouvées exactes, du moins quant à la présence et à la direction de l'eau, dans les endroits désignés, toutes les fois qu'on avait fait les fouilles convenables.

Nous ajouterons que les indications données successivement en notre présence, et qui par leur coïncidence parfaite semblaient se confirmer l'une par l'autre, n'ont été encore suivies d'aucuns travaux de recherches.

Enfin, et pour ne rien omettre dans cette nomenclature des hydrosopes, nous mentionnerons les individus qui, dans le somnambulisme magnétique, ont été employés à l'indication des sources souterraines, comme à tant d'autres merveilleuses visions.

Quant à M. l'abbé Paramelle, auquel il est sans doute bien temps de revenir après la longue digression à laquelle nous venons de nous livrer au sujet de la science qu'il pratique, ce n'est pas par la baguette divinatoire, ni par une influence magnétique, dont il se rit également, qu'il opère ses découvertes: ses théories sont bien en quelque sorte un secret ou un mystère, en ce sens qu'il ne les communique pas au public; mais il est permis de penser qu'elles reposent

entièrement et uniquement sur les principes de la science géologique, et que M. l'abbé Paramelle puise les élémens combinés de ses indications dans la configuration extérieure du sol, et dans la nature et la direction de ses diverses couches. Voici comment cette aptitude singulière s'est manifestée et développée : M. l'abbé Paramelle, né à Saint-Céré, diocèse de Cahors, en 1791, et âgé en ce moment de quarante-huit ans, a embrassé de bonne heure l'état ecclésiastique ; il avait été nommé recteur ou vicaire d'une petite paroisse du département du Lot, il y a environ quinze ans. Ses paroissiens manquaient d'eau, et lui, pasteur, chargé de leur nourriture spirituelle, aurait désiré aussi que rien ne manquât matériellement à son troupeau. Dans ce but, il dirigea vers la recherche d'une source de puits ou de fontaine des études géologiques, qui avaient eu toujours pour lui un singulier attrait ; ses efforts furent couronnés d'un succès qu'il attribua au hasard plus encore qu'à sa science encore imparfaite. Néanmoins il suffit pour l'encourager à multiplier ses observations pratiques ; de proche en proche, il donna quelques indications de recherches qui réussirent parfaitement, et dès lors, de plus en plus certain de la justesse de la théorie, il se livra à de nouvelles observations et à des travaux qui, en 1827 déjà, avaient appelé l'attention du gouvernement. A cette époque, M. de Martignac, ministre de l'intérieur (cet homme d'État si spirituellement bon, et qui, par une exception bien rare dans nos temps de discordes politiques, est mort estimé et regretté de tous les partis), avait demandé à l'autorité départementale du département du Lot un rapport sur les travaux entrepris et exécutés d'après les désignations de M. l'abbé Paramelle ; il se proposait d'obtenir de cet ecclésiastique, moyennant un honorable dédommagement, le secret de sa pratique et la propagation de ses procédés par des élèves qu'il aurait initiés à ses connaissances théoriques et pratiques. D'après les intentions de ce ministre, M. l'abbé Paramelle devait recevoir du gouvernement une pension viagère et une indemnité pour ses frais de voyage, et il aurait parcouru tour à tour, gratui-

tement, avec ses élèves, tous les départemens de la France, sur la demande des autorités administratives supérieures, et dans un ordre fixé par le ministère de l'intérieur.

Les événemens de 1830 ayant interrompu et ajourné sans doute indéfiniment toute nouvelle communication du gouvernement avec M. l'abbé Paramelle, celui-ci a poursuivi sa carrière philanthropique, seul, isolé et sans aucun encouragement, n'éprouvant d'autre appui de la part des hommes du pouvoir que l'intervention toute spontanée et individuelle de quelques préfets, qui ont autorisé leurs bureaux à recevoir et à réunir les listes des souscriptions formées par les propriétaires des diverses communes.

M. l'abbé Paramelle ne suit aucun ordre fixe pour ses tournées dans les divers départemens de la France ; il commence par celui qui présente le plus grand nombre de souscripteurs, et comme le concours entre les départemens demeure constamment ouvert et que les demandes se multiplient journellement, la priorité est acquise à celui qui se trouve le plus avancé au moment du départ. Avant de se mettre en route, il trace, d'après la carte du département qu'il va parcourir, un itinéraire dans lequel sont rangées toutes les communes et propriétés qui vont être visitées pendant la campagne, et à mesure qu'il avance dans sa tournée, il envoie aux souscripteurs de chaque commune des lettres qui font connaître les jours et les heures où il sera rendu parmi eux pour régler l'ordre de ses visites et des opérations.

Ses honoraires, dans les départemens les plus éloignés de sa résidence habituelle, sont de *trente francs* par source indiquée, agréée et obtenue (1), et s'engage par écrit à rendre cette somme si, au lieu et à la profondeur indiqués, il ne se trouve pas une source plus que suffisante pour les besoins de la maison, des habitations ou des propriétés à pourvoir d'eau. Néanmoins, les personnes qui ne

(1) Dans le département du Lot, ces honoraires ne sont que de 10 fr. ; ils sont de 15 dans les départemens limitrophes, et augmentent progressivement de 5 fr. à mesure qu'on s'en éloigne.

creusent, pas dans l'année, à partir du jour de l'indication, perdent le droit de réclamer la somme perçue par M. l'abbé Paramelle. Celui-ci, avant d'indiquer définitivement le point précis où il faut creuser, demande au souscripteur s'il lui convient d'avoir une source dont il désigne la profondeur et la quantité approximative, qui existe dans telle portion de la propriété. Si la réponse est négative, on poursuit l'itinéraire; si elle est affirmative, l'abbé Paramelle fait marquer le point central des travaux à faire, et il est dressé procès-verbal de cette indication en présence de deux témoins.

Vingt-quatre départemens de l'ouest, du centre et du midi de la France, ont été successivement parcourus par M. l'abbé Paramelle. En 1837 et 1838, il explora les départemens des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône; cette année, il est venu visiter celui du Var, où le nombre des souscripteurs, qui a dépassé quinze cents, s'accroît chaque jour. Mais ses opérations, interrompues pendant l'été et contrariées par les pluies extraordinaires de l'automne, ont cessé à l'approche de l'hiver, et ne seront complétées que dans le courant de cette année.

Nous supposons que le nombre moyen des souscriptions obtenues dans chaque département peut s'évaluer à environ huit cent, ce qui porterait à dix-neuf mille deux cents le total pour les vingt-quatre départemens déjà visités. Sur ces dix-neuf mille deux cents souscriptions, M. l'abbé Paramelle a dû très probablement donner un tiers d'indications, c'est-à-dire environ six mille quatre cent; et comme les indications se trouvent en général vérifiées dans la proportion de quatre sur cinq, il en résulterait la découverte de cinq mille cent vingt sources de puits ou de fontaines. Or, en portant la valeur de ces sources, l'une dans l'autre, à huit cents francs seulement, ce qui nous paraît très modéré, on devrait déjà à M. l'abbé Paramelle un accroissement de valeur territoriale de quatre millions quatre-vingt-seize mille francs, sans y comprendre toutes les valeurs créées ou augmentées pour l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique et l'industrie, valeurs dont l'appréciation

échappe aux calculs. En supposant tous les départemens de la France parcourus avec les mêmes résultats, l'accroissement de valeur foncière serait de quatorze millions sept cent soixante-treize mille trois cent vingt-cinq francs, indépendamment d'une immensité d'autres richesses créées et développées par la masse des sources découvertes. On voit par là ce que le passage d'un homme de science et de charité aura produit de bien matériel en France, si les jours que la Providence lui réserve lui permettent d'accomplir complètement sa mission, ou s'il forme des élèves capables de le suppléer et de généraliser les applications de sa science.

Au reste, dans ces contrées méridionales, les travaux de M. l'abbé Paramelle sont appréciés comme ils méritent de l'être, et l'annonce de son passage devient un événement: les populations s'émeuvent à son approche; les ambitions rurales s'éveillent; le pauvre laboureur sourit à la pensée qu'il pourra avoir à côté de son humble demeure de quoi abreuver facilement sa famille et ses bestiaux; l'imagination des propriétaires plus aisés s'exalte, et, croyant voir arriver un autre Moïse prêt à faire jaillir l'eau des rochers, on se figure déjà des sources abondantes surgissant de toutes parts, allant porter la fertilité et la fraîcheur là où régnaient la stérilité et la sécheresse; chacun enfin se livre à des rêves et à des espérances douces à entretenir. Cependant le savant et modeste abbé arrive escorté des notables de la commune, qui sont allés le recevoir à leurs limites; on le presse, on l'entoure, on l'examine; on est surpris de voir, voyageant seul à cheval, un homme d'une haute et robuste taille, vêtu de noir, d'une figure franche et ouverte, au front vaste, au regard pénétrant, qui sourit avec bienveillance, et s'empresse de déclarer aux habitans qui lui témoignent une flatteuse impatience « qu'il n'a pas le don des miracles, mais seulement un peu d'habitude à découvrir les moyens dont se sert la nature pour transporter et faire circuler les eaux recélées dans le sein de la terre. »

M. l'abbé Paramelle n'accepte l'hospitalité que dans les lieux où il ne se trouve aucune hôtellerie; son premier

soin est de réunir tous les souscripteurs, et de régler un itinéraire, qu'il s'empresse de suivre avec eux dès que le jour commence, et ne se termine qu'à la nuit. Les pauvres, ainsi que nous l'avons dit déjà, sont les premiers servis, et toujours gratuitement; nous avons fait aussi connaître le noble emploi de ses honoraires. Toute son ambition est de procurer une existence douce et aisée à son vieux père, et de se ménager à lui-même un revenu de quinze à dix-huit cents francs pour l'indépendance de ses derniers jours. Il célèbre régulièrement la messe les dimanches et les fêtes, et trouve le temps de dire exactement son bréviaire. De retour à Saint-Céré, il reprend ses fonctions ecclésiastiques jusqu'au moment de ses tournées, pour lesquelles il a l'autorisation de Monseigneur l'évêque du diocèse.

Rien de plus simple et de plus modeste que l'extérieur et les manières de ce bon prêtre, qui sait cependant être intéressant sur d'autres objets que ceux de sa science spéciale. Nous lui avons exprimé le regret de ne pas le voir à la tête d'une école de jeunes élèves, pris de préférence, s'il était possible, dans les rangs des lévites consacrés à la religion et à la charité. La pensée d'une telle institution lui est souvent venue; il y songe, et s'il était aidé par le gouvernement et Messieurs les évêques, il pourrait peut-être agrandir et perpétuer la belle carrière qu'il s'est faite. Quelques mois d'études géologiques théoriques et trois mois d'application sur le terrain suffiraient, nous a-t-il dit, pour communiquer toute sa science et son aptitude à un homme d'une intelligence ordinaire. Il est donc bien à désirer qu'un ministre ami de la science, de la religion et de la bienfaisance, tel que la Providence en accorde quelquefois, mais de loin en loin, aux peuples, comprenne enfin qu'il est du devoir et de la pudeur des dépositaires de l'autorité suprême d'accorder quelques encouragemens, et tout au moins un regard d'intérêt, à un homme aussi utile, aussi désintéressé et aussi rare. Nous disons rare; et, en effet, si dans le siècle où nous sommes il se trouve sans doute beaucoup d'hommes de science et de talent qui ont fait faire de

grands progrès aux arts utiles, combien s'en trouve-t-il qui fassent de leurs veilles et d'une expérience laborieusement acquise un emploi aussi noble et aussi généreux? C'est sous ce rapport surtout que nous avons aimé à envisager l'abbé Paramelle, et à contempler tout ce que la foi et l'esprit de charité ajoutent de majestueux et de saint à l'application d'une science humaine.

Au reste, car il faut tout dire, quelques personnes éclairées trouvent qu'il y a dans la manière d'opérer de M. l'abbé Paramelle et de prononcer ses arrêts quelque chose de trop rapide et de trop absolu, qui n'appartient pas à la méthode prudente et circonspecte de la véritable science; quelques unes de ses assertions, en apparence contradictoires, leur ont inspiré même une sorte de doute et de méfiance. Il lui est arrivé souvent, dit-on, de déclarer qu'il ne pouvait exister des eaux dans certains terrains qu'il prétendait bouleversés, ou contraires à toutes les notions scientifiques sur l'existence des sources, tandis qu'il s'y en trouvait d'abondantes et de connues de tous les temps. Mais il est à remarquer que M. l'abbé Paramelle, ni aucun autre géologue, ne sauraient garantir ni deviner infailliblement les accidens et les interruptions des couches géologiques, dont la direction naturelle (ou le suppose) lui sert à indiquer la direction des eaux. Sans doute, il prononce d'après une règle générale et des principes fixes; mais il ne saurait exclure les cas particuliers, et l'on comprend qu'il ne puisse faire dépendre ses jugemens d'accidens ou d'exceptions possibles, mais que rien ne lui indique. Il est vraisemblable, il est très probable même qu'il se trouve de l'eau là où il a déclaré qu'il n'en devait pas exister; mais il est rare qu'il ne s'en trouve pas là où il a reconnu que toutes les conditions se trouvaient réunies pour en indiquer l'existence. Il est aussi facile de prévoir qu'il indique plus souvent des eaux de puits que des eaux jaillissantes: celles-ci sont toujours moins fréquentes, et d'ailleurs il est rare qu'elles ne se fassent pas jour d'elles-mêmes (1). Quant aux eaux de

(1) M. l'abbé Paramelle, d'après quelques expé-

puits, on sait qu'en général elles se trouvent presque partout à plus ou moins de profondeur; mais ce qui est très remarquable, c'est la rapidité et la précision avec lesquelles M. l'abbé Paramelle indique le nombre de mètres et de décimètres où l'on doit les découvrir, désigne la nature et l'épaisseur des couches à percer, et enfin la quantité d'eau que l'on trouvera. L'exactitude mille fois éprouvée de toutes ses indications relativement surtout aux eaux des puits, et la promptitude avec laquelle elles sont données, sont véritablement surprenantes et admirables.

Au reproche que l'on a fait à M. l'abbé Paramelle de ne se livrer qu'à un examen géologique superficiel, et de prononcer sur-le-champ et sans appel sur l'existence ou la non-existence de l'eau désirée, se joint celui de traverser trop précipitamment le pays à explorer et de ne pas se prêter avec assez de complaisance aux exigences des propriétaires que la vivacité et l'impatience de leurs désirs doi-

riences qu'il a mises à profit, se garde bien d'indiquer des sources de fontaines aux lieux qui environnent les fontaines publiques, qu'il a grand soin de reconnaître avant de commencer ses opérations; car il lui est arrivé, faute de cette précaution ou d'avertissement, de découvrir les sources de ces fontaines à des particuliers dont elles traversaient les propriétés, et qui ont pu ainsi priver les populations de moyens d'abreuvement et d'arrosage dont elles avaient toujours collectivement joui.

vent rendre quelquefois indiscrets. Il est vrai qu'aucune considération ne peut fléchir la rigueur de l'itinéraire arrêté (1); il n'y a eu que quelques rares exceptions, toujours en faveur de l'indigence. Il est vrai également que M. l'abbé Paramelle discute peu et ne motive guère ses jugemens; mais il ne faut pas s'en étonner ni s'en plaindre: l'habitude de juger au premier coup d'œil et par un regard *synthétique* en quelque sorte des conditions favorables ou contraires que présente chaque lieu exploré, rend inutile pour le savant abbé une analyse méthodique. D'un autre côté, il doit être sobre de paroles et de démonstrations; il est obligé, en effet, de calculer tous ses momens de manière à ne pas perdre une seule minute. On doit donc comprendre et son laconisme et la rapidité de ses apparitions. Un tel homme ne semble-t-il pas entendre une voix intérieure qui lui dit incessamment: « Ami, MARCHÉ, MARCHÉ, la vie est courte! » Et cette voix, n'est-elle pas celle d'une ardente charité?

Vicomte ALBAN DE VILLENEUVE.

(1) Dans ce département, un riche propriétaire qui n'avait point souscrit, par conséquent ne se trouvait pas porté sur l'itinéraire de M. l'abbé Paramelle, le sachant en tournée aux environs, l'envoya prier de venir chez lui, offrant de payer 300 fr. au lieu de 50 fr., l'indication d'une source. L'abbé répondit: *Hier, j'y serais allé pour 50 fr., et même pour rien. Aujourd'hui, je n'irais pas pour mille écus.*

REVUE GERMANIQUE RELIGIEUSE.

TRAITÉ SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE DES CATHOLIQUES,

par Mgr CLÉMENT-AUGUSTE DE DROSTE-VISCHERING, archevêque de Cologne. Deuxième édition; Münster, 1838; à la librairie de Theissing.

Quand, au milieu des passions égoïstes de la société humaine, surgit un beau caractère, un caractère plein d'abnégation et de dévouement à la sainte cause de la vérité, il ne manque jamais de s'élever quelques voix jalouses et criardes, qui essaient de flétrir la suave image sur laquelle aiment à se reposer les regards du philosophe chrétien, fatigué des sons discordans qui, de toutes parts, déchirent

son oreille. Tel fut aussi le sort du vénérable pontife, auquel un pouvoir tracassier a fait payer, par une captivité inique, la courageuse liberté avec laquelle ce glorieux confesseur sut défendre les droits inaliénables de l'Eglise. A peine les séides du protestantisme eurent-ils acquis la conviction que tous leurs efforts viendraient inutilement se briser contre l'énergie religieuse d'un prélat incapable

de trahir les sermens qu'il avait faits au pied des autels, qu'ils cherchèrent à déshonorer les cheveux blancs du vieil athlète, par les insinuations les plus perfides et les plus odieuses; ils essayèrent de montrer Clément-Auguste, comme un homme sans idées fixes, prêt à devenir le jouet de quiconque voudrait l'influencer. Quoique les événemens aient réfuté pleinement toutes ces hypothèses chimériques, toutes ces inculpations mensongères, il ne sera pas sans intérêt de soumettre à une analyse succincte l'un des deux ouvrages de monseigneur l'archevêque de Cologne, qui prouvent aux moins clairvoyans que la conduite, qui lui a valu de porter des chaînes pour le nom de Jésus-Christ, n'est que le résultat nécessaire des principes théologiques d'après lesquels il a réglé toute sa vie antérieure. Nous verrons le pontife tel qu'il était dès 1817, époque où parut la première fois l'opuscule qui doit nous occuper. La devise que l'auteur a placée en tête de son livre, empruntée à l'Histoire de la religion, par le comte de Stolberg, résume toutes les pensées qui forment le fond de ce travail : « De même que le sentiment de la liberté qui se trouve profondément gravé dans les plus intimes profondeurs de notre haute et intelligente nature, est blessé par toute espèce de violence politique qui n'est pas fondée sur la loi; de même aussi, et avec plus d'intensité encore, ce même sentiment se révolte contre toute autorité qui voudrait in- fluer sur les choses spirituelles, si elle ne repose point sur ce droit divin? » Cette belle et philosophique pensée de Stolberg est comme le point de départ de monseigneur de Droste.

Nous aurons soin de citer, autant que possible, les propres paroles de l'auteur, afin de faire mieux comprendre à nos lecteurs, tout ce que l'âme du prélat a toujours renfermé de vigueur, et comment, en lui, la dernière action est simplement la conséquence inévitable de ses actions et de ses pensées antérieures. Quelquefois, peut-être, certaines idées paraîtront un peu obscures, transplantées dans notre idiome national; mais nous devons faire observer que l'archevêque de Cologne a un style, une allure

à lui, qu'il est souvent impossible de reproduire à la fois, avec une clarté parfaite, et une fidélité scrupuleuse. Ce qu'il nous importe le plus dans l'analyse d'un ouvrage de ce genre, c'est l'intelligence de la pensée de l'auteur, la perception des idées qu'il sait déduire d'un principe incontestable et fécond en résultats, c'est, enfin, la connaissance de l'homme, tel qu'il demande à être compris, s'il lui arrive d'être le centre d'un grand mouvement religieux, ou social. Or, tel est le résumé succinct que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs de l'*Université catholique*.

« Si la liberté religieuse des catholiques, dit monseigneur de Droste-Vischer, doit ne pas être une dérision, ou un mot vide de sens, il faut que le pouvoir temporel reconnaisse le principe général de l'indépendance de l'autorité ecclésiastique, et, en particulier encore, la communication libre et indépendante des supérieurs diocésains, et des autres membres de la communion catholique, avec le chef suprême de l'Eglise, communication qui se trouve liée intimement au dogme de l'unité de l'Eglise dans les prérogatives qui lui sont dévolues, touchant les personnes et les choses nécessaires à son existence. Car, il n'y a point de liberté religieuse possible avec un pareil dénûment de personnes et de choses; ce dénûment lui-même n'aurait jamais eu lieu, si l'on avait reconnu dans le fait, l'indépendance hiérarchique, telle que nous venons de la spécifier, et si l'on avait laissé à l'autorité spirituelle, dans la direction des écoles, et des maisons d'éducation, la part qui lui revient en raison de ce qu'exige le principe de la liberté religieuse. » C'est en ces termes que le grand archevêque expose, dans sa préface, le sujet de son livre. Pour mieux nous pénétrer de la pensée de l'auteur, il n'est pas hors de propos de bien considérer les principes posés dans cette préface, puisqu'il est la donnée première, la clé qui seule peut nous donner l'intelligence parfaite de l'ensemble.

« La liberté religieuse, suivant monseigneur de Droste, consiste à pouvoir pratiquer tous les actes auxquels oblige la soumission de la raison et de la volonté aux dogmes de l'Eglise catholique,

et à pouvoir omettre tous ceux qui se trouvent en opposition avec cette même soumission. Les membres de l'Eglise catholique, en Allemagne, ont un droit incontestable à cette liberté religieuse, suivant la mesure dont ils en ont joui, jusqu'à l'époque de la sécularisation; c'est-à-dire que les fidèles des anciennes principautés ecclésiastiques, telles que Münster, Cologne, et autres, ont droit à la liberté la plus complète et la plus large, avec toutes ses cérémonies religieuses, et toutes les prérogatives qui s'y trouvaient attachées.

Il y aurait violation de cette liberté toutes les fois que les actes commandés par l'acceptation de la doctrine catholique seraient rendus impossibles, difficiles à accomplir, prohibés, ou qu'on en ferait dépendre des conditions attentatoires à la liberté civile; il y aurait également violation, là où des actes contraires à la foi, seraient commandés sous peine de dommages civils.

Il y aurait toujours violation de la liberté religieuse, quand on empêcherait les catholiques de prendre part aux moyens de salut, et aux ressources que la religion leur offre pour satisfaire les besoins de leur âme et de leur cœur; la même chose aurait enlin encore lieu, si l'existence de l'Eglise catholique, elle-même, le maintien de son organisation et de son enseignement, ou bien aussi sa publicité, était, d'une manière quelconque, rendue impossible, entravée, ou mise en danger.

Après avoir de la sorte précisé la nature de la liberté religieuse, le vénérable prêtre combat de deux manières de voir erronées, qui semblent dominer de nos jours, et qui doivent conduire nécessairement à l'anéantissement de la liberté de l'Eglise catholique, quoique cette conséquence ne paraisse pas au premier abord. On est porté à croire, ce semble, qu'il ne peut y avoir violation de la liberté religieuse qu'à l'égard des actes qui concernent uniquement le culte divin. Une pareille croyance ne pourrait reposer que sur une notion de l'Eglise, qui ne saurait être appliquée à l'Eglise catholique, et sur la fausse supposition qui prétendrait établir que la doctrine concernant l'Eglise, n'est pas une des

parties intégrantes du dogme religieux, du dogme révélé. Nous verrons plus bas que la doctrine concernant l'Eglise forme une des parties essentielles du dogme catholique; nous reconnaitrons, en même temps, que, outre les actes liturgiques proprement dits, il y en a quelques uns auxquels la soumission religieuse nous oblige, et d'autres qu'elle défend.

Une autre erreur, qui a un rapport intime avec celle que nous venons de mentionner, semble également avoir pris racine dans beaucoup d'esprits; c'est que les souverains temporels ont le droit de disposer de la religion de leurs sujets catholiques, comme ils disposent de celle de leurs sujets protestans. Cette manière de voir ne pourrait reposer que sur un oubli complet de la grande différence qui existe entre la doctrine catholique sur l'Eglise, et entre la doctrine protestante sur la même matière; elle ne pourrait, en second lieu, reposer que sur la confusion des droits qui appartiennent aux souverains, en leur qualité de souverains, sur tous leurs sujets, avec ceux que le dogme protestant leur a confiés, et qui ne peuvent, en conséquence, être exercés par eux, que sur leurs seuls sujets réformés. Du moment où les protestans cessèrent d'avoir foi en la hiérarchie instituée par Jésus-Christ, il ne leur resta d'autre parti à prendre, touchant les affaires ecclésiastiques, si ce n'est de s'en remettre pour tout, excepté pour la doctrine, à leurs souverains, et quant à la doctrine, de ne reconnaître pour juge que leur seule raison. Les souverains temporels ont pris, plus ou moins, sinon en principe, du moins en fait, la place du pape et des évêques, dans ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise.

«Fatale séparation! Au lieu de la seule et unique Eglise visible, que le divin Sauveur avait formée, il s'éleva, parmi les membres séparés, autant de sociétés religieuses isolées, qu'il y a de pays, sans qu'il y eût entre elles aucune liaison; des royaumes abandonnèrent le lien visible, qui jusqu'alors avait formé, de presque toutes les nations européennes, un seul peuple, uni par une même croyance révélée; ils quittèrent le lien céleste, destiné par le Très-Haut à faire tomber le

mur de séparation élevé par les gouvernemens, et par la configuration elle-même du globe, et à ne faire plus de tous les hommes, qu'une seule et grande famille puissante et heureuse. »

A la lecture de ces passages qui forment l'introduction à l'opuscule, dont nous essayons une analyse systématique, on ne peut manquer de reconnaître un penseur logique et profond, doué d'une tendre et pieuse sensibilité. Si la raison déduit avec la plus rigoureuse exactitude les conséquences renfermées dans un principe incontestable; le cœur, à son tour, sait comprendre, dans son ardent amour même, les frères qui ont eux-mêmes bîsé la sainte et sociale unité; il ne gémit sur cette séparation, que parce qu'elle prive un grand nombre de mortels des ineffables bénédictions célestes, promises à quiconque veut vivre de la vie dont le divin Maître est venu nous ouvrir les sources sacrées dans sa sainte et invariable Eglise. Après ces notions préliminaires, suivons l'auteur dans le développement de la matière importante qu'il a choisie, et qui forme, aujourd'hui plus que jamais, une des questions les plus vitales de toute société civilisée.

Monseigneur Droste a divisé son traité en plusieurs questions, qu'il discute d'une manière lumineuse et précise. La première question est celle-ci: Est-ce une condition essentielle de la liberté religieuse des catholiques, que les Etats reconnaissent, en fait, la liberté, l'indépendance de l'Eglise catholique, et de sa hiérarchie? Ou bien, cette liberté est-elle compatible avec l'assertion contraire, par laquelle on prétend que l'Eglise catholique est dépendante de l'Etat, de l'autorité temporelle? Dans le cas où l'on nie la première thèse pour affirmer la seconde, il s'ensuit que tous les actes de l'autorité ecclésiastique, qu'ils se rapportent, soit à l'autorité législative, judiciaire, ou exécutive, soit à l'institution des ministres supérieurs ou inférieurs, soit enfin à la disposition et à l'administration des biens de l'Eglise, doivent être préalablement agréés ou examinés par le pouvoir temporel; que même le culte divin doit être regardé comme une chose soumise à la sanction du chef de l'Etat.

Lorsque nous comparons avec ces deux hypothèses la doctrine de l'Eglise catholique, nous trouvons que le Sauveur a institué, dans son Eglise, la hiérarchie et l'épiscopat (*Concil. Trident.*, sess. 23, cap. 4, can. 6); qu'il a établi l'épiscopat non seulement pour conserver et pour annoncer sa parole divine dans toute sa pureté et dans toute son intégrité, pour régler le culte, pour dispenser les saints mystères (I *Cor.*, 4, 1), en un mot pour le ministère en général, mais encore pour que le corps des évêques, composé du pape, chef suprême de toute l'Eglise, et des évêques préposés à chaque diocèse, décide sur tout ce qui, en matière de discipline ecclésiastique, demande à être modifié, en ayant toujours égard à ce qui peut être adapté aux circonstances, et contribuer au salut du troupeau confié à leurs soins. (*S. Jean*, 20, 21; — *S. Matth.*, 18, 17-18; — *Ibid.*, 16, 19; — *S. Luc*, 10, 16; — *Actes des Apôtres*, 20, 28; — *Ibid.*, 15, 28-29.)

Conformément à la doctrine de l'Eglise, ce sont donc les évêques ou leurs délégués qui doivent exercer la double puissance ecclésiastique, appelée communément *potestas ordinis et jurisdictionis*; eux seuls en ont le droit, la vocation et la puissance. Dans tout ce qui concerne les affaires spirituelles, c'est à eux, et à eux seuls que le catholique doit obéissance, et il ne peut reconnaître nullement l'obligation de se soumettre, quant au spirituel, à une autorité différente de la leur.

Suivant la doctrine catholique, la puissance ecclésiastique, législative, judiciaire et exécutive; en un mot, cette puissance dans toute son extension, est, dans son genre, la plus haute, dans son étendue, la seule; et l'Eglise elle-même est un royaume universel, existant par lui-même et ne dépendant en rien du pouvoir temporel de l'Etat; elle est le royaume visible de Dieu, le royaume céleste sur cette terre.

L'exercice du pouvoir ecclésiastique, d'une part, et l'observation exacte de ses lois, de l'autre, sont donc des actes qui, sans être précisément des actes liturgiques, découlent de la soumission à la doctrine de l'Eglise catholique; de même encore nous ne pouvons voir que

des actes contraires à cette même soumission, d'une part, dans l'abandon de l'autorité hiérarchique, dans les concessions faites à l'État touchant les affaires spirituelles; et, de l'autre, dans la désobéissance aux ordres qui émanent des supérieurs légitimes, dans la reconnaissance d'un devoir qui obligerait de se soumettre aux décrets de l'autorité civile relativement à des matières ressortant du domaine hiérarchique.

Or, appliquer les principes que nous avons mentionnés plus haut et qui exigent la subordination de l'Église catholique à l'État, c'est entraver la liberté du fidèle dans l'accomplissement de ses devoirs; c'est lui en commander d'autres que sa conscience réprovoque: un esprit non prévenu par de funestes préjugés ne peut donc manquer de reconnaître que ces principes sont absolument incompatibles avec la liberté religieuse garantie aux catholiques de la manière la plus solennelle.

La plus mince observation suffit pour nous faire comprendre tout ce que de semblables théories, qui malheureusement forment la base du droit administratif dans un grand nombre des États européens, combien, dis-je, de semblables théories doivent amener de conflits entre les deux pouvoirs, d'embarras pour les pasteurs, d'angoisses pour les simples fidèles. Et ici, nous n'avons aucunement besoin de recourir à une argumentation spécieuse; il nous suffit de jeter nos regards sur ce qui se passe devant nous, d'étudier les causes auxquelles les tristes événements de Cologne et de Posen doivent leur origine. L'illustre auteur ne se doutait sans doute pas, en composant son Traité sur la liberté de l'Église, que le jour n'était pas loin où il serait la victime des prétentions iniques et absurdes de l'autocratie envahissante de son gouvernement; mais, en même temps, il a prouvé combien sa généreuse conduite est l'effet d'une conviction profonde, d'une conviction qui fut celle de toute sa vie antérieure et qui n'a pu rester inconnue au cabinet de Berlin, quand celui-ci a consenti à l'élévation de monseigneur de Droste sur le siège métropolitain de Cologne. Mais revenons à notre brochure.

Après avoir démontré combien les systèmes de nos modernes canonistes de cour sont opposés à la nature d'une liberté dont la reconnaissance forme la base du droit politique de chaque état, et se trouve inscrite dans la loi fondamentale de chaque pays, l'auteur expose comment le système de la suprématie de l'État est la négation, l'anéantissement de l'Église elle-même.

Toutefois, on ne peut pas ne pas faire remarquer que non seulement l'application des théories de nos adversaires empêche les supérieurs ecclésiastiques et les fidèles d'agir conformément à la doctrine de l'Église, mais qu'elle est encore réellement dangereuse pour la croyance catholique, dangereuse pour l'Église elle-même, qu'elle attaque dans l'organisation vitale que lui a donnée le divin Sauveur, et dangereuse pour la puissance spirituelle dont elle tend à limiter et à circonscrire l'action, car l'essence de l'Église, l'essence et l'action de son autorité, reposent sur l'autorité que Dieu lui a transmise; elles reposent l'une et l'autre sur la foi indubitable en son autorité divine. Mais il est impossible de concilier l'existence de cette autorité avec les obligations que l'on prétend imposer à l'Église, et qui doivent nécessairement lui être imposées dans le système dont il s'agit, parce qu'elles sont en rapport avec les prérogatives du pouvoir temporel, dont elles sont le fondement et l'appui: il est donc impossible de concilier l'autorité divine de l'Église avec sa soumission à la puissance de l'État. Dans l'hypothèse en question, l'Église catholique se trouve traitée comme si elle était une institution civile, une branche de l'administration, incapable d'agir autrement que sous la surveillance, sous la suzeraineté de l'État.

La supposition que, en général, l'Église n'est pas indépendante de l'État, cette supposition conduit naturellement à cette autre, que l'Église ne peut non plus se soustraire à la suprématie du pouvoir temporel, en tout ce qui concerne les rapports spirituels de son chef suprême avec les évêques et avec les autres membres de la communion des fidèles. La nécessité de ces rapports est liée intimement avec le dogme catholique sur

l'unité de l'Eglise. Il se présente donc ici une question, celle de savoir si, pour le maintien de la liberté religieuse des catholiques, l'Etat est tenu de reconnaître la liberté des rapports entre le souverain pontife et les fidèles, comme aussi l'unité de l'Eglise de laquelle découlent ces rapports ?

D'après la croyance de notre foi, l'Eglise catholique est essentiellement une, c'est-à-dire, non seulement elle est une, mais aussi tous les fidèles dispersés sur la surface du globe, font d'elle une portion essentielle et intégrante; ils n'ont tous qu'un seul chef visible, lequel est le centre de l'unité, et quant à la doctrine, et quant à la juridiction; l'Eglise catholique forme un corps visible, dont le chef est le pape, le vicaire de Jésus-Christ, et dont tous les catholiques sont les membres.

De cette unité découle la nécessité d'un rapport réciproque, quant aux choses spirituelles, entre les fidèles, le clergé, les chefs des diocèses et le pape : ce rapport est le moyen par lequel l'unité et l'ordre sont maintenus; il rentre conséquemment dans la catégorie des actes que commande la soumission aux dogmes de l'Eglise comme un devoir auquel répond un droit inviolable; l'omission de ces rapports, la reconnaissance de l'obligation de se soumettre au pouvoir civil, qui limite ces relations avec le chef suprême de l'Eglise, ce sont autant d'actes qui se trouvent en contradiction formelle avec la foi catholique, avec la qualité de membre de la communion romaine. Dans tous les temps et dans tous les pays, on a reconnu la nécessité des rapports les plus absolus entre le souverain, les autorités civiles et les sujets. Toute limitation de ces rapports est donc une atteinte portée à la liberté religieuse du catholicisme.

Mais là où l'Etat refuse de reconnaître et cette indépendance des rapports spirituels entre le chef et les membres de la communauté chrétienne, et l'unité qui forme le caractère constitutif et inaliénable de l'Eglise catholique, là on envisagera le pape, voire même l'évêque dont le diocèse s'étendra sur différens pays, comme une autorité étrangère, et les rapports sus-mentionnés comme des rap-

ports purement accidentels et relatifs; là on appliquera au royaume céleste les dénominations toutes terrestres d'étrangers, d'indigènes, d'églises nationales; là, le pouvoir civil prétendra contrôler ces rapports, prendre connaissance préalable des transactions qui pourront avoir lieu, sanctionner les transactions elles-mêmes, ou au moins l'objet de ces transactions; en un mot, il cherchera évidemment à limiter la liberté de ces rapports, liberté dont ni les fidèles, ni les supérieurs ecclésiastiques, ne peuvent, en bonne conscience, se dessaisir, et dont la limitation est une entrave apportée à l'exercice de la liberté religieuse.

Dans un Etat où l'autorité civile restreint les libres rapports entre le chef et les membres de l'Eglise, cette même autorité s'arrogera le droit d'approbation préalable de tout acte qui, par sa nature, est inaccessible au pouvoir temporel; et, en raison de son prétendu droit, elle limitera aussi la liberté des consultations communes, la liberté des évêques de convoquer des synodes dans leurs diocèses ou d'assister à des conciles particuliers ou généraux. Mais quel est l'esprit sensé qui voudra bien se persuader que de semblables exigences soient compatibles avec la liberté religieuse des catholiques ?

La troisième question que l'archevêque de Cologne examine ensuite est celle de savoir si le libre exercice du culte est compatible avec le dénuement dans lequel on laisserait l'Eglise catholique, des ministres nécessaires au maintien de la foi et à la dispensation des saints mystères. Dans la manière dont l'auteur résout cette question, chacun reconnaîtra combien monseigneur de Droste a toujours été pénétré des grands besoins de notre société moderne, de l'indispensable nécessité de relever en Allemagne la sainte Eglise, opprimée d'une part par l'intolérance des sectaires, et de l'autre par le fanatisme d'une école qui n'a que trop bien réussi à couvrir la terre de ruines et morales et matérielles.

« On ne peut nier que l'épiscopat forme une des parties essentielles et vitales de l'Eglise catholique. S'il était possible d'anéantir le corps épiscopal, le dogme lui-même, la discipline ecclésiastique, le

sacerdoce seraient anéantis; la satisfaction des besoins spirituels des membres de l'Eglise deviendrait impossible; l'Eglise catholique cesserait elle-même d'exister. De là il faut conclure qu'une grande rareté d'évêques est pour les fidèles un état de choses oppressif et violent. Mais ce n'est pas seulement la rareté des évêques, mais encore la rareté des prêtres, qui forme une violation de la liberté religieuse, parce qu'elle met les pasteurs dans l'impossibilité d'aviser aux moyens propres à conduire leurs ouailles dans les voies du salut. Si le nombre des ministres a diminué dans une si effrayante progression, si, de nos jours, beaucoup de paroisses se trouvent livrées à la rapacité des loups et sont destituées de vigilans gardiens, l'une des principales causes de ce déplorable dénûment, c'est la suppression des ordres monastiques pour les hommes, et la loi qui oblige généralement tous les jeunes hommes au service militaire. »

Monseigneur de Droste ne se borne pas à démontrer les avantages que les monastères offrent pour l'exercice des fonctions pastorales; il fait voir en outre la nécessité de ces institutions reçues et sanctionnées par l'Eglise. Mais, de même que les facultés, les besoins, les talens, les grâces, la vocation de tous les hommes sont bien différens dans les différens sujets, de même aussi faut-il admettre différentes catégories pour ceux que le Seigneur daigne appeler à le servir d'une manière particulière par la pratique, non-seulement des préceptes, mais encore des conseils évangéliques. L'auteur distingue, en conséquence, les couvens en deux classes principales. Les uns sont destinés à offrir une retraite à ceux qui sentent dans leur âme le besoin de renoncer aux embarras et aux séductions inséparables du commerce avec le monde, et de se vouer tout entiers à la vie contemplative et à la prière pour les nécessités de l'Eglise et de l'Etat. Les autres ont pour but de fournir à ceux qui veulent se consacrer au ministère sacré un moyen facile de se maintenir purs au milieu du monde avec lequel leurs fonctions pastorales les mettent en rapport : ce moyen consiste dans la pauvreté, l'obéissance, la chasteté, la mortification

et la prière. Toutefois, avoir indiqué la destination principale des ordres monastiques, ce n'est point encore là faire connaître tous les immenses services qu'ils rendent à l'Eglise, et, par elle, à la société.

« Rarement, continue monseigneur l'archevêque de Cologne, rarement ou peut-être dans aucun diocèse, on trouve assez de bénéfices ecclésiastiques ou assez de ressources pour placer dans chaque localité autant de prêtres que le service religieux l'exige; partout donc il y a des lacunes à remplir, partout il faut des prêtres qui puissent se rendre à tout moment là où leur présence est nécessaire, sans pour cela faire languir un autre service. Dans chaque diocèse, il faudrait à l'évêque un certain nombre d'ecclésiastiques, qui ne fussent attachés exclusivement à aucune église et qu'il pût envoyer partout où il y aurait urgence : or, c'est ce ministère que remplissaient les membres des corporations religieuses et notamment les ordres mendiants.

« Il faut, en outre, dans chaque diocèse, un lieu convenable pour ceux des ecclésiastiques qui doivent, pendant quelque temps, se vouer à des pratiques de pénitence; pour ceux dont les défauts et les vices paraissent incorrigibles; pour ceux que leurs infirmités physiques rendent incapables de travailler plus long-temps dans la vigne du Seigneur; mais qui ne peuvent rester à leur poste en même temps que celui qui doit les remplacer dans le ministère. Eh bien, les monastères offraient un moyen facile et prompt de satisfaire à toutes ces diverses exigences. Et puis il faudrait encore un lieu où, chaque année, les ecclésiastiques pussent se retirer dans la solitude, y vaquer quelque temps à la prière, à la méditation, et se préparer, par ces saintes et salutaires retraites, à reprendre avec une nouvelle ardeur les importantes fonctions dont le ciel les a chargés. Mais où trouver de semblables asiles? où trouver des hommes et assez voués à la vie spirituelle pour y diriger leurs frères, et assez maîtres de leur temps pour pouvoir s'en acquitter sans dérangement aucun dans leurs devoirs habituels? Encore en ceci les cloîtres offraient les res-

sources les plus grandes et les plus appropriées à l'objet en question.

En supprimant donc les ordres monastiques, et une partie de ce que nous venons de dire s'applique aussi aux couvens de femmes, on a privé beaucoup de catholiques d'un moyen de satisfaire le besoin religieux qui les presse à se séparer du commerce du monde, lesquels se trouvant maintenant forcés à ce commerce, sont un sujet de scandale pour l'Église et une peste pour l'État; on a privé beaucoup d'ecclésiastiques, qui désirent se vouer au ministère pastoral, d'un moyen puissant et facile pour conserver ou pour développer, au milieu de leurs occupations du dehors, la vie intérieure qui s'évanouit et se perd si promptement; on a privé la société de ces exemples de vertu sublime qui étaient une sévère leçon donnée aux enfans criminels du siècle, qui condamnaient les chrétiens attédis et montraient aux âmes faibles et pusillanimes combien est grande la puissance de la grâce: or, ce sont là des exemples dont le monde a le plus pressant besoin, et à la perte desquels l'Église catholique ne saurait être insensible. La suppression des monastères a enlevé au clergé un miroir dans lequel ses membres retrouvaient l'image des vertus qu'ils doivent acquérir eux-mêmes et développer dans leurs frères: par cette suppression, les évêques ont perdu les moyens de satisfaire à tout ce qu'exigent d'eux les soins et la sollicitude spirituelle pour leur troupeau; de ramener au bien les prêtres égarés, en les soumettant, dans la solitude, à des pénitences proportionnées à leur état moral; de retrancher de la société ceux qui se montrent incorrigibles et sont un sujet de scandale pour les fidèles; enfin, d'assurer une retraite honorable à ceux que leurs infirmités corporelles rendent totalement inhabiles pour l'exercice du ministère sacré. La conséquence nécessaire de tout ceci, c'est que la suppression des ordres monastiques ne saurait guère être envisagée autrement que comme une violation de la liberté religieuse et catholique.

Ce point de vue, sous lequel monseigneur de Droste a envisagé la nécessité des couvens dans les pays catholiques,

est un point de vue essentiellement philosophique et moral, et il faut convenir que l'illustre auteur a traité son sujet avec une grande profondeur de vues, une connaissance intime du cœur humain, et un désir ardent de voir se réorganiser ces institutions auxquelles la civilisation moderne est en quelque sorte tout entière redevable de son existence et de ses progrès. L'examen dans lequel il entre touchant les entraves apportées à l'exercice du culte religieux par l'obligation du service militaire imposée aux jeunes gens, devient inutile, eu égard aux modifications survenues depuis dans la législation de presque tous les états de l'Europe touchant cette matière. Nous passerons donc cet article sous silence, pour arriver à la quatrième question posée par monseigneur Clément-Auguste, pour savoir si le dénuement des objets nécessaires au culte ne constitue pas également un attentat à l'indépendance de l'Église et de ses membres.

L'Église catholique a besoin non seulement de personnes, de ministres dispensateurs de ses mystères; elle a encore besoin des choses qui se rapportent à l'exercice du saint ministère. Or, sous ce rapport, l'Église se trouve extrêmement dépourvue, au moins en Allemagne. Il lui faut des élémens nécessaires pour assurer l'existence de ses ministres, pour fournir à l'éducation de ceux qui désirent se vouer au service des autels, pour célébrer convenablement les offices divins et pour exercer des œuvres de miséricorde et de charité chrétienne.

L'histoire ecclésiastique nous enseigne que, dans les premiers temps du christianisme, il était subvenu aux besoins matériels de l'Église par des dons et des offrandes volontaires et indéterminées; plus tard, par des donations de biens meubles et immeubles cédés à l'Église, et dont les revenus étaient employés suivant les indications faites par l'évêque. Plus tard encore, les ecclésiastiques, surtout ceux de la campagne, reçurent l'assignation de leur entretien sur des terres labourables. C'est ainsi qu'ont pris naissance les bénéfices ecclésiastiques. Toujours et partout on considéra ces derniers comme la propriété de l'Église, dont l'évêque et ses prêtres n'a-

vaient que l'usufruit. Le recès de la diète impériale enleva, par un trait de plume, cette propriété à la plupart des évêchés, chapitres, collégiales, abbayes et monastères, etc.; de cette manière les corps hiérarchiques perdirent à la fois leurs moyens d'existence et ceux de fournir aux autres nécessités de l'Église. Une des premières et des plus sensibles conséquences de cette spoliation, c'est que, de nos jours, on ne peut pas admettre le nombre d'élèves nécessaires aux exigences du culte, parce que l'autorité ecclésiastique manque des ressources indispensables pour leur entretien; par le même motif, il est impossible d'avoir un nombre suffisant de prêtres auxiliaires. Il serait donc de la plus haute importance que chaque évêque pût disposer, dans l'intérêt de son diocèse, d'un fonds auquel il aurait recours dans les cas extraordinaires. Autrefois ce fonds se trouvait dans les biens composant la mense épiscopale. En enlevant aux évêques ces biens, qui étaient ceux de leurs églises, les souverains signataires du recès de la diète impériale ont donc ouvertement porté atteinte à la liberté religieuse de leurs sujets catholiques. »

La cinquième question développée par notre auteur, roule sur la part que l'autorité ecclésiastique est en droit de réclamer dans la direction de l'enseignement et de l'éducation publique.

« Cette question est éminemment importante pour la prospérité de l'Église catholique. Suivant la croyance de cette dernière, il est ordonné à l'autorité spirituelle, et partant c'est un des devoirs rigoureux imposés à l'évêque, de veiller à l'enseignement religieux; c'est donc à lui qu'appartient le droit de nommer et d'instituer ceux qui sont chargés de distribuer la parole sainte; c'est à lui à veiller sur leur conduite, afin d'empêcher que leurs actes ne détruisent l'effet de leurs paroles, à avoir soin que partout l'éducation soit chrétienne, et surtout de s'occuper des moyens capables de former les jeunes aspirans au sacerdoce, et de choisir ceux qui sont convenablement préparés pour les admettre aux ordres sacrés.

« Il faut que l'évêque ne soit pas entravé dans l'accomplissement de ce de-

voir, puisque la liberté qu'il a droit de réclamer sur ce point est indispensable pour rassurer ses ouailles sur le maintien de la saine doctrine, pour garantir le repos de l'Église et la sécurité des Etats, puisque c'est le moyen le plus sûr d'étouffer dans leur germe des croyances erronées et des désordres qui, sans cela, ne manqueraient pas de se propager avec une effrayante et désastreuse rapidité.

« En outre, la liberté religieuse exige que l'autorité ecclésiastique ait aux établissemens d'instruction et d'éducation publiques, une part assez large pour pouvoir satisfaire aux devoirs qui lui sont imposés par la conscience. Elle exige donc que la puissance spirituelle ait la principale part à la nomination et à la destitution des instituteurs et des institutrices; à la surveillance qui doit être exercée sur leur enseignement et sur leur conduite, puisque le plus grand objet de cet enseignement c'est l'instruction religieuse; enfin, au contrôle sur l'éducation des futurs maîtres et maîtresses, comme aussi à la nomination et au renvoi des professeurs des écoles normales. Il faut que le pouvoir spirituel ne soit pas étranger à la nomination, à la destitution, au contrôle exercé sur ceux qui sont chargés de l'instruction dans les collèges, puisqu'ils doivent former les jeunes gens parmi lesquels plus tard l'Église choisira ses ministres: la justice veut donc que l'autorité ecclésiastique ait la direction exclusive de tout ce qui, dans les collèges, concerne la partie religieuse, et la part la plus grande dans ce qui concerne les autres matières de l'enseignement. L'ensemble de cette éducation scientifique, la conduite morale et religieuse des jeunes gens qui fréquentent les établissemens publics, sont également du ressort de la surveillance du clergé. Enfin, la nomination des professeurs de théologie et de droit canon, leur suspension, au besoin, leur renvoi, le contrôle exercé sur leur doctrine et sur leur vie privée, la surveillance des élèves de théologie, tant de ceux qui suivent encore les leçons publiques, que de ceux qui sont déjà admis au séminaire diocésain, ce sont là autant de matières qui sont exclusivement du ressort de la

hiérarchie. Entraver, dans l'un des points que nous venons d'énumérer, la puissance ecclésiastique, ou ne point lui laisser la part d'influence et d'action qui est nécessaire pour qu'elle puisse remplir l'obligation que l'Eglise lui impose, ce serait porter une grave et coupable atteinte à la liberté religieuse des catholiques.

« En traitant ce sujet, nous nous trouvons conduit naturellement à rechercher si l'on peut concilier avec l'indépendance de l'Eglise catholique la transformation d'institutions purement catholiques, comme collèges, universités, écoles normales primaires, en institutions mixtes. Par collèges, universités, écoles catholiques, on entend ceux qui admettent, à la vérité, des élèves professant une croyance différente, mais dont tous les maîtres doivent être exclusivement des catholiques; où il ne peut être donné d'autre instruction religieuse que dans le sens catholique; où il ne peut être rien enseigné qui soit contraire à cette même croyance, et dont, en un mot, la direction entière, *cura integra*, comme s'exprime l'article V du Traité de paix de Westphalie, se trouve entre les mains des catholiques. Une semblable transformation d'un institut catholique en une école mixte, formerait une violation formelle du § 63, du recès de la diète impériale, décrété le 25 février 1803; mais, abstraction faite de cette clause législative, cette transformation se trouverait en opposition avec la liberté des catholiques par les motifs suivans, fournis par la raison et par le seul droit naturel. Car : 1^o suivant la doctrine catholique, l'autorité spirituelle est rigoureusement tenue de veiller à ce que, dans de pareilles écoles, il ne soit rien enseigné de contraire à la foi et à la morale catholiques, et que, par conséquent aussi, il n'y soit donné aucune autre instruction religieuse, que celle de l'Eglise; 2^o la liberté religieuse de tous les catholiques comprend le droit d'exiger, pour la tranquillité de leur conscience, surtout dans le cas où ils ont des enfans, que l'autorité ecclésiastique jouisse de la plus entière liberté dans l'accomplissement des devoirs que nous venons d'exposer.

« La question principale sur ce point se réduirait donc à savoir si la liberté de conscience des catholiques ne serait pas violée si, à la place des professeurs catholiques qui avaient été nommés jusqu'ici dans ces établissemens, on en nommait aussi quelques uns qui fussent étrangers à la communion romaine. Mais il faut également répondre à cette question d'une manière négative; car on sait que les maîtres non catholiques ne saisisent que trop volontiers toutes les occasions, même celles qui ont le moins de rapports avec la religion, pour travailler contre l'Eglise catholique. Or, une semblable disposition, dont l'expérience ne nous fournit que trop d'exemples, ne peut en aucune manière rassurer les fidèles sur la direction imprimée à l'enseignement que doivent recevoir leurs enfans. »

Telles sont les diverses questions développées par monseigneur de Droste dans son livre : *Sur la liberté religieuse des catholiques*. Nous en avons donné un exposé rapide et succinct, en reproduisant toujours les propres paroles de l'auteur. Nous l'avons déjà insinué, et nous ne pouvons nous empêcher de l'insinuer encore : un homme qui, en 1817, écrivait la brochure qui nous occupe, ne pouvait manquer, dans l'occasion, de chercher à réaliser toutes les grandes et sociales idées qui surgissent à chaque page de ce livre. Mais l'examen que nous venons de faire ne se borne pas simplement à la critique favorable ou défavorable d'un écrit entré dans le domaine de la littérature catholique allemande, une pensée plus profonde nous a guidé. Le livre de monseigneur Droste est l'expression fidèle des convictions religieuses d'une école qui, née dans une province éminemment catholique, a exercé une haute et salutaire influence sur une grande partie de l'Allemagne, par l'illustration des noms qu'elle peut montrer avec un noble orgueil. En effet, citer un comte de Stolberg, un Overberg, une princesse de Galitzin, c'est rendre un bel et juste hommage au talent uni à la vertu. Les personnages que nous venons de nommer ont été les amis de l'illustre prélat, choisi par le Très-Haut comme un des plus grands confesseurs de la foi catholique

au dix-neuvième siècle. Son livre est l'expression de l'école à laquelle il a appartenu : c'est aussi l'expression de l'Allemagne catholique régénérée par les événemens de Cologne et de Posen. Les principes que défend monseigneur Clément-Auguste sont ceux que défendent avec un noble dévouement tous les hommes qui se sont franchement ralliés au centre de l'unité ; que défendent tous les organes de la presse catholique dans cette Germanie, dominée si long-temps par le protestantisme, et réduite par ce dernier au plus honteux et au plus dur esclavage intellectuel et politique.

L'analyse que nous venons de faire peut donc servir de mesure pour apprécier tout ce que l'Église est en droit d'attendre du mouvement religieux dans lequel l'Allemagne est entrée : c'est une consolation pour toutes les âmes pieuses, pour tous les cœurs généreux.

Nous compléterons notre travail par la citation d'un passage que monseigneur Drosté a annexé à la fin de son livre, dont il forme en quelque sorte le résumé :

« L'esprit de notre époque, cet esprit qui se croit un esprit éclairé et que beaucoup de gens regardent comme tel, trouve convenable de faire reposer l'autorité chargée de l'administration des choses spirituelles sur l'autorité civile, sur l'État. Partout où cette manière de voir trouve accès dans l'esprit des gouvernans, partout où elle exerce une action sur la marche des affaires, le dogme politique élimine de l'Église l'élément divin, comme déjà la moderne exégèse a éliminé ce même élément des livres sacrés.

« De même que la religion a besoin de l'Église pour pouvoir se maintenir et se développer, de même aussi la liberté religieuse des catholiques exige impérieusement le maintien de l'indépendance de l'Église.

« La froideur du grand monde pour les choses divines se montre également en ce que la politique de nos jours considère ordinairement les intérêts de l'Église comme un objet secondaire, peu digne de son attention. Aussi long-temps que dura la tourmente révolutionnaire en France, on attribua généralement

cette terrible catastrophe à la décadence du principe religieux, et partout l'on se donna les airs de vouloir, avant tout, remédier à cette même décadence.

« Mais toutes ces protestations, toutes ces belles paroles n'empêchèrent pas que la lutte décennale, soutenue par les souverains de l'Europe pour étouffer l'hydre révolutionnaire, ne se terminât par l'oppression et la spoliation de l'Église catholique en Allemagne. Cette mesure politique réduisit l'Église, quant à ses rapports temporels, à une situation plus défavorable encore que celle dans laquelle se trouvait cette même Église en France : le Concordat qui avait été conclu peu de temps auparavant entre le Saint-Siège et le gouvernement français, avait du moins fait concevoir à l'Église de France l'espoir de reconquérir les biens qu'elle avait perdus et une partie des prérogatives dont elle avait été dépouillée.

« Ce qui, en France, avait été le résultat de la révolte et de l'anarchie, fut, en Allemagne, le résultat d'un arrêt de la politique des souverains. Un événement semblable entraîne avec lui des conséquences désastreuses inévitables, mais qui toutefois ne se montrent pas sur-le-champ et ne se développent que d'une manière successive. Le premier effet de la spoliation de l'Église, ce fut de faire perdre à cette dernière sa liberté, son indépendance. Les évêques et les membres des chapitres devinrent les pensionnés de l'État, lequel n'eut rien de plus à cœur, sinon de limiter, suivant son bon plaisir, l'action de l'autorité spirituelle, et de la subordonner aux vues du pouvoir civil ; tâche que, du reste, il lui fut facile de remplir, puisqu'on avait eu soin d'abord de briser le ressort qui aurait été un obstacle permanent. Les droits et les prérogatives, que les évêques ou leurs vicaires généraux avaient exercés jusque-là sans aucune contestation, leur furent disputés, rognés arbitrairement ou bien enlevés sans façon aucune. Enfin, l'on fit entendre qu'il était nécessaire de tracer une ligne de démarcation rigoureuse et fidèle entre les prérogatives purement spirituelles de l'Église et celles qui sont d'une nature mixte ; le résultat de cette séparation, faite par l'État seul, qui se

trouvait ainsi à la fois juge et partie, ne fut autre que de ne laisser à l'Eglise aucune action sans l'autorisation préalable du pouvoir temporel, et de ne lui en laisser qu'une très limitée, même avec cette autorisation. Le *placetum regium* reçut une extension indéfinie. L'autorisation gouvernementale fut refusée à des actes de l'autorité épiscopale, sans que ces actes fussent de nature à faire naître la moindre inquiétude dans l'esprit des gouvernans, mais uniquement parce que la manière de voir personnelle des hommes du pouvoir politique n'était pas celle de l'évêque. L'autorité civile ne se borna point à rejeter des mandemens épiscopaux; elle alla quelquefois jusqu'à prescrire même les modifications qui devaient y être faites; enfin, elle exigea que nulle lettre pastorale ne fût publiée avant d'en avoir reçu l'autorisation expresse et spéciale du chef de l'État.

« Quant aux chapitres des cathédrales, la plupart des gouvernemens les considérèrent comme totalement supprimés, et cette supposition fut en quelque sorte corroborée par le prétexte spécieux que leur fournissaient une partie des membres eux-mêmes de ces corps religieux. En effet, plusieurs de ceux-ci ne firent aucune difficulté de se soustraire à toutes les obligations que leur imposaient les canons de l'Eglise, comme si l'existence religieuse des chapitres avait été anéantie en même temps que cessa leur existence politique, quoique cependant le recès de la diète de 1803 eût laissé intacte l'organisation hiérarchique des cathédrales. Il fallait, en outre, que ces corporations disparussent dans un temps plus ou moins éloigné, puisque, depuis 1803, il ne fut nommé aucun remplaçant aux bénéfices qui étaient venus à vaquer. Mais la nullité absolue que les chapitres des cathédrales avaient aux yeux du gouvernement paraissait surtout à la mort des évêques, où les chanoines n'osèrent jamais aviser aux moyens convenables d'administrer le diocèse, pendant la vacance du siège, comme le leur imposaient les dispositions du droit canonique, sanctionné par plusieurs conciles généraux. On parlait de la fausse hypothèse que les chapitres se trouvaient dis-

sous, même en leur qualité de corporations ecclésiastiques; que, par conséquent, ils ne pouvaient plus ni se réunir légalement, ni exercer aucun acte de juridiction canonique.

« Dans quelques États, on enleva à la connaissance des évêques tous les examens auxquels étaient tenus les ecclésiastiques qui voulaient obtenir un bénéfice. Dans l'un de ces États, on nomma même des ecclésiastiques doyens gouvernementaux pour les opposer aux doyens nommés par les évêques, afin d'entraver l'action de ces derniers. Presque partout, en Allemagne, le prêtre se vit enlevé de sa position naturelle, en ce que, tout en ayant l'air de respecter le clergé, l'État mit tout en œuvre pour ravalier ses membres à la simple condition d'agens de la police civile. Comme fonctionnaire de l'État, le prêtre était tenu de faire et d'omettre bien des choses qui répugnaient à la dignité du caractère sacerdotal. Les liens qui doivent unir entre eux l'évêque et le clergé du second ordre, devinrent de jour en jour plus relâchés, et la moralité des prêtres s'affaiblit dans la même proportion que s'affaiblissait la subordination hiérarchique. Cette dissolution de la discipline rendit extrêmement difficile aux évêques de soigner mieux l'éducation du jeune clergé, de relever l'action spirituelle des pasteurs et de donner une vie nouvelle aux différentes branches du ministère sacré.

« L'Allemagne conserva toujours encore sur la France l'avantage de ne pas voir livré le bien des paroisses, des écoles et des institutions charitables à la rapacité du pouvoir temporel. Bien au contraire, le § 65 du recès de la diète de 1803 déclara ces biens inviolables. Mais avec la chute de la constitution germanique s'évanouit aussi cette barrière législative, et la griffe des financiers saisit avec empressement ce qui restait des biens que la piété et la charité des âges antérieurs avaient confiés à la sollicitude de l'Eglise et placés sous la garantie de l'État pour des besoins d'une nature plus haute que les seuls intérêts de la vie présente. On enleva la surveillance et l'administration de ces fonds à l'Eglise, et l'on prit diverses mesures pour subordonner entièrement à l'État l'administration des biens ecclésiastiques. On insti-

tua des administrateurs spéciaux pour gérer, au nom de l'État, la fortune de l'Eglise, et ces administrateurs absorbèrent une portion considérable des revenus : les funestes effets immédiats de cette mesure se montrent dans l'impuissance où sont aujourd'hui ces nouvelles administrations de faire face aux dépenses appropriées au but de ces mêmes fondations.

« Que peut donc faire une Eglise qui se trouve dépouillée de ses biens, de son autonomie et de sa liberté? Comment est-il possible qu'elle concoure efficacement à maintenir l'ordre public, après qu'on lui a enlevé la puissance nécessaire pour réprimer les désordres qui surgissent dans son propre sein? Comment pourra-t-elle aider à donner de la considération à l'État, quand elle-même ne jouit d'aucune considération? Quel effet peut-on attendre d'une Eglise qui cherchera à faire respecter les lois et les mesures administratives de l'État, quand elle se trouve elle-même dans la plus grande dépendance de ce même État? Avec quelle dignité pourra-t-elle recommander la bienfaisance, cette vertu si importante au bonheur de la société, lorsque, pauvre et dénuée, elle se trouve dans l'impuissance d'en donner la première l'exemple? Avec quelle profonde douleur ne verra-t-elle pas les nécessaires lever vers elle des mains suppliantes, sans qu'elle puisse soulager leur misère par une bienveillante aumône? La partie ignorante et non civilisée de la population aura-t-elle du respect pour la

religion, quand elle verra ses ministres et ses institutions négligés par le pouvoir et livrés à un triste dénuement? Peut-on espérer voir la noblesse des sentimens, l'amour vrai de la patrie, le zèle pour la vérité et la vertu jeter de profondes racines dans un clergé qui se sent réduit à être le vil instrument de la police, et qui n'a pour vivre que le modique salaire qu'on lui paie pour des services mercenaires?

« Des institutions qui dépendent de la faveur et du bon plaisir d'un souverain, sont moins propres qu'aucune autre à veiller aux progrès durables d'une civilisation vraiment digne de ce nom. Par conséquent, que peut-on espérer de la considération et de l'influence exercée par des évêques et des pasteurs qui n'ont eux-mêmes aucune existence indépendante dans l'État, qui n'ont aucune propriété, mais qui vivent uniquement du salaire qu'on leur donne? Le plus précieux avantage dont l'État soit redevable à la religion, c'est la sanction divine que la religion confère au pouvoir civil, sanction en vertu de laquelle la volonté du souverain devient aux yeux des peuples, non pas un caprice arbitraire, mais l'expression de la volonté du Très-Haut. Mais comment les organes chargés de prononcer cette sanction peuvent-ils compter sur la confiance du public, quand ils sont soldés par l'État, et qu'ils dépendent en toutes choses des ordres qui en émanent? »

L'ABBÉ J.-M. AXINGER.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

TRADUCTION DES PSAUMES ET DE JOB;
par M. J.-M. DARGAUD (1).

L'œuvre de traducteur est une grande œuvre pleine de difficultés et de mérite. C'est là une vérité assez nouvelle en France; mais, grâce aux efforts

(1) A la librairie d'éducation catholique et classique, rue des Maçons-Sorbonne, 3.

de nos hommes de talent, elle sera bientôt répandue. Les Allemands, eux, possèdent d'excellentes traductions, et cela tient à deux causes : d'abord, leur langue est une des plus riches et des plus flexibles; et puis, chez eux, chaque homme de génie consacre une partie de ses veilles à reproduire quelque ouvrage étranger, que le public accueille avec joie et reconnaissance. Les écrivains français, au contraire ont long-temps dédaigné ces travaux; ils ont trouvé

qu'ils coûtaient trop de peine et rapportaient trop peu de gloire, comme si ce n'était pas une glorieuse chose que de doter son pays des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

Peu de gens comprennent toutes les conditions que doit réunir un bon traducteur. Il faut qu'il soit à la fois érudit, écrivain, et, de plus, spécial dans le genre d'ouvrage qu'il traduit : ainsi, pour faire la version des livres de la Bible, ces prodigieux poèmes, il fallait être un grand poète, et nul jusqu'ici n'avait rempli cette belle tâche. Chose étrange ! la nation la plus littéraire du monde, et l'une des plus anciennement chrétiennes, n'a de la Bible que des traductions pâles et mortes, et l'on peut dire que le plus beau des livres est inconnu dans sa couleur, dans son mouvement, dans sa poésie, dans sa grandeur.

L'année dernière, parut la version des *Psaumes* de M. Dargaud, et une poésie nouvelle nous fut révélée. Cette innovation magnifique fut signalée par toute la presse; elle fixa l'attention de tous les hommes sérieux, et chacun se disait : Voilà un sublime langage que nous ne connaissions pas; traduire ainsi, c'est créer.

L'introduction, à elle seule, est une œuvre de science et d'inspiration. Quant à la version, rien n'est plus fidèle, et rien pourtant n'a l'allure plus vive et plus libre. Faire passer un poème dans une langue, de manière qu'il semble avoir été écrit dans cette langue-là, voilà le grand problème à résoudre, voilà l'invincible difficulté que M. Dargaud a vaincue.

Remarquez, en effet, avec quel idiome le poète avait à se mesurer : avec l'hébreu, cette langue de l'éternité, dans laquelle se confond le passé, le présent et le futur; cette langue dont les richesses sont inépuisables, et qui fut, pour ainsi dire, celle de Jéhovah. Il ne fallait pas moins que du génie pour rendre dignement ces divines paroles.

Plusieurs poètes ont essayé de traduire les *Psaumes* en vers; mais ils ont reconnu la chose impossible. Une longue traduction soumise à la prosodie ne peut jamais être qu'une paraphrase plus ou moins décolorée. Aussi s'est-on borné généralement à des imitations lyriques de peu d'étendue (t). Du reste, si parfaite que fut une traduction versifiée de la Bible ou des *Psaumes*, ce ne seraient plus là les livres saints, ce ne seraient plus les hymnes de David; car il est bien reconnu maintenant que David lui-même a écrit en prose. Ce qu'on avait pris dans l'hébreu pour des vers n'est qu'une prose cadencée; on peut dire qu'il y a là une sorte de rythme, mais qui ne consiste qu'en une symétrie harmonieuse. Ce parallélisme, si bien compris par M. Dargaud, s'est naturellement reproduit dans la traduction, et la prose de ses versets se balance comme de libres sons sur la corde d'une lyre.

Enfin, ce livre, que tout le monde aime, parce

(t) Nous devons pourtant faire une exception à l'égard de certains *psaumes traduits en vers avec bonheur* par M. de Dumast.

que chacun y trouve un point de contact avec son âme, avec sa disposition du moment, douce ou amère; ce livre, qui répond à notre joie par des cris d'allégresse, à nos malheurs par de bienfaisantes larmes, à nos inquiétudes et à nos désespoirs par de religieuses consolations; ce livre, où l'Église va chercher ses hymnes, où les poètes avaient déjà puisé des inspirations, il appartient maintenant à la France.

Les *Psaumes* sont des chants lyriques; Job est une histoire, un drame, un poème, comme on voudra l'appeler; le cantique des cantiques est, si l'on peut employer cette expression, le roman poétique et religieux de l'amour. Ainsi les deux derniers ont une unité d'action que ne peut avoir l'autre. Un signe les distingue encore : dans Job, c'est la force; dans le cantique, c'est la grâce; dans les *psaumes*, c'est une succession ou un mélange de force et de grâce; et la fusion de ces deux caractères donne aux *psaumes* une admirable variété dans la forme, sous laquelle pourtant git toujours une même pensée, la pensée de Jéhovah. Mais l'unité de caractère avec l'unité de sujet imprime à Job une majesté si étonnante, et au cantique une si suave douceur, que rien ne leur est comparable.

Ces deux sentiments, si dominans et si opposés, sont merveilleusement reproduits dans les deux versions, et cependant ils rendaient la tâche du traducteur encore plus difficile qu'elle ne l'avait été pour les *psaumes*; Job surtout était d'une écrasante difficulté. Aussi, dans sa forte et magnifique introduction, l'auteur se demande-t-il comment il a osé toucher à ce terrible poème. — Une rafale m'a emporté, voilà.

En lisant Job tel que M. Dargaud l'a reproduit, on ne s'aperçoit pas qu'on lit une traduction, et pourtant on sent que ce livre a des milliers d'années. Job est, en effet, un poème primitif. M. Dargaud pense que, de tous les livres de la Bible, celui-là fut écrit le premier; selon lui, Moïse l'a composé en Arabie durant sa jeunesse, alors qu'il était simple pâtre; et il en trouve de si belles preuves, dans le fond comme dans la forme du poème, qu'il est difficile de ne pas être de son avis. Il ne nous apparaît pas, du reste, d'approfondir une question aussi grave; remarquons seulement qu'il y a dans Job un mélange de grandeur, d'énergie et de subtilité qui révèle la jeunesse du monde; car la subtilité est un caractère de l'enfance des peuples comme de l'enfance des hommes : ce serait une erreur de croire le contraire.

Job avait vécu l'un des plus riches, des plus heureux, des plus saints d'entre les hommes; mais Dieu a voulu éprouver la vertu de son serviteur, et sa main s'est appesantie sur lui : tous les biens lui ont été ravés, tous les maux l'ont accablé. Et Job alors fait entendre ces sublimes paroles : Le Seigneur a donné, le Seigneur a retiré; béni soit le nom du Seigneur ! Mais la gloire du juste sera ternie; ainsi l'a voulu Jéhovah : il a voulu le presser d'une épreuve si lourde, que nulle poitrine humaine ne pût la supporter; il a voulu briser Job jusqu'à ce

qu'il succombât; et il succombe, et il maudit l'injustice du Seigneur. Mais à la fin Dieu apparaît; il pardonne à Job, et il lui rend de plus grands biens encore que ceux qu'il possédait auparavant.

Ainsi, l'homme et Dieu face à face : Dieu plus fort que l'homme, mais clément et miséricordieux avec lui; Dieu, providence sur la terre et rémunérateur dans le ciel; en d'autres termes, la vertu couronnée par la récompense en passant par l'éprouvé. Voilà la pensée du livre de Job.

Ce livre contient donc une grande philosophie; mais le chrétien et le poète y découvrent bien d'autres beautés encore.

Quel récit magnifique! quels majestueux entretiens! quelle vaste et profonde poésie! oh! les religieuses douleurs! Nul homme n'a souffert plus que Job. Job est la vivante image du genre humain; le Christ plus tard en sera le sauveur et le législateur. L'épopée au commencement; comme dernier terme, la loi et le salut.

Où, ce livre est l'épopée du genre humain; car il est l'épopée de la douleur et de la vertu, de la vertu qui résiste et puis qui chancelle. Eh! quelles autres destinées avons-nous ici-bas que la souffrance et le devoir? Il en est une troisième pourtant, l'amour; mais celle-là n'est point faite pour le cœur de Job, elle lui serait trop douce. Non, Job est seul, seul durant sept ans, assis sur la cendre. Les trois amis qui lui restent ne sont là que pour envenimer son mal, que pour aigrir sa colère par leurs conseils et leurs reproches; tous les êtres qui auraient pu le consoler ont été enveloppés dans sa ruine, et ils sont morts; et Dieu lui-même semble s'être retiré de lui : tous le méprisent; nul cœur ne bat près du sien. C'est là le corbillon de l'angoisse.

Oh! comme il souffre, ce frère d'il y a trois mille ans! C'est un homme au milieu d'une mer de douleur sans bornes; il se débat sur le dévorant abîme, et l'on sent que tous ses efforts seront impuissans, qu'il ne se sauvera pas, si une main providentielle ne vient à son secours. Et le cœur se serre, et l'on tremble d'effroi; enfin Job est sauvé, et l'âme s'empplit d'allégresse.

M. Dargaud a versé en nous l'esprit grand et vrai de la poésie hébraïque; on songe enfin, en lisant ces poèmes, en quels temps prodigieux, en quels lieux et par quels hommes ils ont été écrits, et alors on se sent frémir d'un saint respect.

Dans nos siècles de lutte et de trouble, d'indifférence et de prosaïsme, il sera bon à l'âme d'aller se reposer dans ce triple sanctuaire de la religion, de la souffrance et de l'amour, à l'ombre des divins palmiers.

LES DIVINES PRIÈRES ET MÉDITATIONS,

Recueil de prières et de méditations pour toutes les situations de la vie privée et de la vie sociale; composées de versets de l'Écriture sainte.

Avec approbation de Monseigneur l'archevêque de Paris (1).

Comme le *Livre des âmes* de M. Charles Sainte-Foi, dont il a été parlé dans le dernier numéro de *l'Université*, le livre que nous annonçons aujourd'hui contient des prières et des méditations applicables à toutes les situations de la vie, avec cette différence que le premier de ces ouvrages est, d'un bout à l'autre, l'épanchement d'une âme chrétienne qui répand au dehors tout ce qu'il y a en elle de foi et d'amour, tandis que dans le second, le lecteur n'a jamais sous les yeux que les paroles mêmes de l'Écriture sainte, rapprochées et coordonnées avec une intelligence et une patience dignes de tous les éloges. Les effusions de M. Charles Sainte-Foi, si elles ont l'infériorité qu'a toute parole humaine vis-à-vis celle que le Saint-Esprit a inspirée, rachètent ce désavantage par quelque chose de plus libre, de plus spontané, de plus entraînant, parce qu'il est impossible que dans le plus habile centon le travail de l'arrangeur ne se fasse pas quelquefois sentir; nous ajouterons, et ceci sera, selon qu'on voudra le prendre, un éloge ou une critique, que le *Livre des âmes* a quelque chose de plus actuel, de plus local, de plus approprié aux circonstances au milieu desquelles nous vivons, tandis que les *Divines Prières* (et il ne pouvait guère en être autrement) conservent la majestueuse universalité, la parfaite convenance à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les formes sociales qui sont le propre de la parole divine. Il y a tant de rapports dans le plan de ces deux livres, qu'on se sent tout de suite porté à les comparer; mais le parallèle que nous faisons n'a point pour but de déprécier l'un aux dépens de l'autre : car tous deux nous semblent éminemment recommandables par la pensée et par l'exécution; tous deux offrent aux âmes chrétiennes un utile secours pour élever vers le ciel leurs sentimens et leurs pensées.

Les *Divines Prières* sont le fruit des loisirs d'un jeune et laborieux magistrat, qui, à l'exemple de ces anciens juriconsultes dont s'enorgueillit notre France, entreprend l'étude approfondie de la loi divine à celle des législations humaines. « La pensée de cet ouvrage, dit-il, nous est venue la première fois que nous avons lu en entier l'ancien et le nouveau Testament; en trouvant dans ces livres saints tous les enseignemens de la philosophie morale et religieuse, un aliment pour tous les besoins de l'âme, une règle pour toutes les destinées humaines, nous nous sommes dit : Ne suffirait-il pas de réunir et de coordonner, sous une forme nouvelle et

(1) Un volume in-18, chez Parent-Desbarres, rue de Seine-Saint-Germain, 48. Prix : 5 fr. 30 c.

méthodique, et sous des titres raisonnés, les textes éparés dans le code sacré qui se réfèrent à des idées semblables, ces textes dictés ou inspirés par Dieu même, pour former le recueil le plus complet et le plus parfait de prières et de méditations? Dieu nous a fait la grâce de rester fidèle à cette pensée et d'en poursuivre l'exécution pendant de longues années, d'abord au travers des regrettables entraînemens de la vie du monde, puis des austères devoirs de fonctions publiques et de douloureuses épreuves de la vie privée. Ces prières et méditations, qui s'appliquent à toutes les conditions sociales, à toutes les situations de l'âme et aux principales observances du culte, sont toutes composées de versets et fragmens textuellement extraits de l'Écriture sainte; nous nous sommes proposé de la mettre ainsi à la portée de tous les chrétiens, dans tout ce qu'elle renferme de plus édifiant et de plus empreint d'un caractère d'utilité pratique, sous une double forme qui répond aux habitudes pieuses et qui présente sur chaque sujet un système complet des principes de la loi divine.»

Le livre se compose, comme on voit, de deux parties : les prières et les méditations. Celles-ci sont en beaucoup plus grand nombre, et occupent à peu près les trois quarts du volume, ce qui se conçoit facilement, parce que la méditation exige des temps d'arrêt, et que par conséquent la forme adoptée par l'auteur s'y applique plus aisément qu'à la prière, laquelle se fait, pour ainsi dire, tout d'une haleine, et rend plus nécessaire la parfaite liaison des idées. Un travail de ce genre présente bien plus de difficultés qu'on ne peut se l'imaginer, et nous devons dire qu'en général elles sont surmontées ici aussi heureusement que possible; il nous suffira pour le faire voir de citer une prière, prise presque au hasard. Voici, par exemple, celle du jeune homme :

« Seigneur, vous vous êtes déclaré mon protecteur dès que je suis sorti du sein de ma mère; vous m'avez reçu entre vos bras et conduit selon votre volonté; c'est vous-même, ô mon Dieu! qui m'avez instruit et qui avez toujours été mon espérance dès ma jeunesse. Je ne cesserai jamais d'espérer en vous; ma bouche racontera votre assistance salutaire et je publierai vos merveilles que j'ai éprouvées jusqu'à présent. L'esprit de l'homme et les pensées de son cœur sont portés au mal dès sa jeunesse; gardez mon âme, ô Dieu mon Sauveur! soyez mon aide et ne m'abandonnez point; écoutez la voix de celui qui n'a d'espérance qu'en vous seul; sauvez-moi de la main des méchans, ô Dieu puissant, au-dessus de tout! Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse, ni de mes ignorances; souvenez-vous de moi selon vos miséricordes, et conduisez-moi dans la voie de votre vérité; donnez-moi cette sagesse qui connaît vos ouvrages, qui sait ce qui est agréable à vos yeux et quelle est la certitude de vos préceptes; qu'elle me conduise dans toutes mes œuvres avec circonspection, qu'elle me protège par sa puissance, et mes actions vous seront agréables. Dieu le Père, et Jésus-Christ, fils du Père, donnez-moi la grâce, la miséricorde et la

paix dans la vérité et dans la charité. » Cette prière, composée de dix-huit versets différens, tirés des Psaumes, de la Genèse, d'Esther, de la Sagesse et des Épîtres de saint Jean, montre assez avec quelle habileté l'auteur sait mettre à contribution tous les livres des deux Testaments. Sachant, du reste, par l'exemple du protestantisme, combien il est facile d'abuser du texte sacré, et ne se fiant pas à la pureté de ses intentions, il a soumis son travail à l'examen de l'autorité ecclésiastique, et l'approbation de Monseigneur l'archevêque de Paris, placée en tête de son livre, est à cet égard la meilleure de toutes les garanties. Les termes dans lesquels est conçue cette approbation nous dispensent de motiver plus longuement nos éloges, et il ne nous reste qu'à exprimer le vœu de voir bientôt paraître une édition latine des *Divines Prières*, à l'usage de ceux des fidèles auxquels le texte de la Vulgate est familier, et qui trouvent dans cette admirable version une force et une vivacité auxquelles la meilleure traduction en langue vulgaire ne peut atteindre qu'imparfaitement.

E. C.

UN MOT AUX FAMILLES; par M. l'abbé DELOR.

Plus les bons livres sont rares à cette époque, plus j'éprouve de joie quand j'en rencontre. Or, je viens d'éprouver cette joie si légitime en lisant, sous le titre modeste d'*Un Mot aux Familles*, un excellent ouvrage de M. l'abbé Delor. L'auteur y traite en maître de l'éducation de la jeunesse.

Reconnaissant dans l'homme un corps, une intelligence, un cœur, M. l'abbé Delor veut une éducation qui le saisisse, le dirige, le développe sous ces trois modes d'existence; le cœur surtout fixe ses regards et le préoccupe. Il est une infinité d'hommes, dit-il, qu'on ne peut rendre responsables de la débilité ou de la souffrance de leurs organes; il en est une infinité d'autres à qui l'on ne peut reprocher leur ignorance; mais tout homme criminel est déchiré de remords, flétri ou châtié par la société, menacé des vengeances de Dieu.... Cultiver le cœur, c'est le façonner à des habitudes vertueuses, le mettre à l'abri des séductions du vice, lui rendre facile la pratique du devoir. Pour pratiquer le devoir, il faut le connaître et avoir un motif de ne pas s'en écarter : le devoir, c'est l'ensemble des préceptes qui régissent la vie; le motif ou la sanction du devoir, c'est l'ensemble des vérités, des dogmes d'où il découle, et sur lesquels il s'appuie. Ces deux choses sont la religion.

Donc, sans la religion, impossible, non seulement aux inéptes, mais encore aux indifférens de l'Université, de cultiver le cœur; ils n'ont pas les moyens voulus nécessaires. L'aumônier du collège royal ne les a pas non plus; il est seul en présence de vingt professeurs qui le démentent ou ne confirment pas sa doctrine, et sa voix solitaire ne peut se faire entendre qu'une demi-heure par semaine. La nature ne les a pas non plus; si elle suffit en

quelques circonstances, généralement elle est impuissante. L'élève de la nature aura de l'orgueil; car la nature combat très peu l'orgueil, et l'orgueil rend fier, hautain, ennemi des conseils, encore plus des reproches; l'orgueil rend égoïste, et l'égoïste, voulant tous les autres comme lui, exigeant tout pour lui, est le plus intolérant et le plus intolérable des êtres. L'élève de la nature aura des goûts sensuels: avec ces dispositions, vingt fois le jour sa volonté sera en lutte avec les volontés qui l'entourent, et cette nature que vous avez laissée indomptée se redressera terrible et soufflera la guerre.... Malheur alors aux familles; ou bien les rixes hideuses, avec l'éternelle frayeur de les voir reparaitre; ou bien, ce qui est le comble de l'horreur, un père courbant la tête sous le savant despotisme d'un fils, auquel peut-être il n'a donné l'instruction qu'au prix de ses sueurs, et une mère allant pleurer dans l'ombre tous ses tendres souvenirs anéantis et sa douce autorité méconnue....

La culture de l'esprit, selon M. l'abbé Delor, échappe aux indifférens de l'Université comme la culture du cœur. A toutes ces âmes voyageuses qui viennent, au début de la carrière, leur demander les secrets du sentier de la vie, ils ne répondent pas, ou ne leur donnent que des réponses vagues, indécises, de vaines opinions; ces âmes se trouvent dans le chemin, sans savoir qui les y plaça, ils ne le leur disent pas; elles ignorent quel en est le terme, ils ne le leur apprennent pas; il y a peut-être des précipices, ils ne les en avertissent pas; des ennemis y sont peut-être en embuscade, ils ne leur fournissent pas une arme; sur plus d'un point peut-être mugissent les tempêtes, ils ne leur indiquent pas un abri.... ils leur donnent une eau douce d'abord, mais qui se gâtera au quatrième soleil; un pain peu substantiel qui, après trois jours, ne sera plus propre à réparer les forces; puis, parés de roses sur la tête, ils leur disent: Vous êtes bien comme cela.... marchez....

Croit-on; en effet, avoir fait sa part à l'intelligence quand on lui a expliqué la loi des nombres, les propriétés des corps, le mouvement des planètes; quand on lui a dit les noms des peuples qui foulèrent ce globe, et qu'on leur a appris leurs idiômes? Ces connaissances, sans doute, sont belles et précieuses; mais il y a quelque chose de bien autrement important.... Qui suis-je? Où vais-je? D'où viens-je? Suis-je fils de la terre? Est-ce ma patrie? Dois-je y vivre, puis-je y dormir pour toujours? Ou bien, viens-je du ciel? Ne suis-je qu'en voyage? Dois-je retourner à Dieu? Que sont à mon égard ces êtres semblables à moi, au milieu des-

quels je m'agite? Ai-je quelques droits? Quels sont mes devoirs?...

Ces considérations si élevées et si vraies de M. l'abbé Delor sont suivies d'un tableau de l'ignorance morale au dix-neuvième siècle, que confirme admirablement sa thèse. Le disciple de l'Université ou de l'indifférentisme ne comprend rien; il voit l'orgie long-temps assise à la table souillée de vin; se levant quand minuit sonne; s'en allant chancelante, échevelée, teinte de sang; épouvantant la cité de ses grognemens stupides ou de ses farouches hurlemens; levant vers le ciel un œil plein de débauches et articulant de son mieux le blasphème; et il ne lui vient pas en idée qu'il est utile que quelques hommes, quelques femmes, à la conscience calme et pure, se retirent dans un monastère, derrière une grille, au pied d'un autel, pour crier: Pardon, Seigneur, pardon pour votre peuple.... que l'homme, votre héritage, ne tombe pas dans l'opprobre.... Et il s'étonne de ce que le Christianisme harmonise ainsi toutes les choses, fait de l'humanité tout entière une seule et grande famille; de ce que, dans cette vaste communauté de frères, le fort vient en aide au faible, le riche entre en partage avec le pauvre; de ce que l'innocence est conviée à fournir sa portion du grand tribut de larmes que tôt ou tard on exigera du crime. Et il appelle fanatisme, sottise, fainéantise, le dévouement des âmes qui, pour faire contre-poids aux forfaits des coupables, jettent dans un des bassins de la balance de la justice de Dieu leurs prières, leurs sanglots, leurs privations, et cela, sans orgueil, se trouvant fort heureuses d'être acceptées, ne sollicitant qu'une chose, qu'on les oublie, qu'on les ignore....

Après avoir démontré l'insuffisance du système non religieux pour la culture du cœur et de l'esprit, M. l'abbé Delor laisse à l'expérience le soin de prouver son insuffisance pour la culture du corps, et initie immédiatement aux fécondes inspirations du système religieux.

Ici, le point de vue est magnifique; on voit la religion ennoblir les sentimeos, élever les pensées, conserver et développer les forces physiques; on sent se dissiper les préjugés du vieux libéralisme et de la philosophie voltairienne; on a l'instinct d'une régénération sociale; on soupire après la liberté d'enseignement; on se livre aux plus douces espérances; et dans l'impossibilité de citer à propos, de communiquer à ses amis toutes ses émotions, on leur crie: Prenez et lisez; vous ne pouvez rencontrer un livre plus solide et plus instructif.

S. F.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 51. — Mars 1840.

Sciences Religieuses.

COURS D'ÉTUDES SUR L'HISTOIRE LÉGISLATIVE DE L'ÉGLISE.

PREMIÈRE LEÇON. — INTRODUCTION.

Idée de ce cours. — L'histoire de toute société se montre sous trois faces : les faits, les idées, les lois. — De quelle importance est l'étude de la législation en général. — Double caractère de la législation de l'Église, société divine et humaine. — Objet de cette législation : dogme, morale et discipline. — Aperçu général.

Nous entreprenons en toute simplicité de cœur et d'esprit une œuvre modeste, patiente et laborieuse; œuvre d'utilité pratique et actuelle, beaucoup plus que de vue générale et de théorie élevée. Nous dirons notre pensée aussi naïvement que nous l'avons conçue : enfans de l'Église catholique, nous aimons sincèrement notre mère, et nous la trouvons assez noble et assez belle pour consacrer beaucoup de temps et de soins à en contempler quelques traits dans son histoire. Du reste, nous ne prétendons pas redire comme à livre ouvert le majestueux récit de ses annales; nous n'essaierons pas de dérouler ou de retracer en grands tableaux les sublimes spectacles qu'elle a donnés au monde; nous ne nous reconnaissons pas la force de planer au-dessus de ses magnifiques destinées qui partent de l'éternité, et y reviennent après avoir éclairé le temps sur leur passage. Notre

ambition est moins haute, et notre tâche plus facile. Nous restreignons nos regards, nous ne voulons étudier cette miraculeuse société que sous l'un des mille aspects de sa grandeur; nous n'évoquerons que les souvenirs toujours vivants de son action législative et régulatrice. Aujourd'hui, comme il y a dix-huit siècles, elle exerce une autorité qu'elle a reçue d'en haut; elle va, elle enseigne, elle dirige; elle fera toujours ainsi, car elle a toujours agi de même, et c'est ce qu'il faut rappeler avec insistance, pour confirmer par son passé la certitude de son présent et de son avenir.

L'Église se montre toujours à qui veut la connaître avec la masse imposante de ses documens, de ses preuves et de ses titres; il suffit qu'on les lui demande; elle répond sans se lasser à ceux qui l'interrogent. On le sait bien : elle a ses bibliothèques, ses archives, ses collections. Ces collections admirables sont autant de galeries où chaque cadre reproduit les gloires les plus pures; autant d'arsenaux où sont appendus avec honneur toutes les armes, toutes les enseignes, tous les trophées de cette lutte perpétuelle où le bien ne renonce pas plus que le mal; autant de musées lar-

gement exposés à la foule, et où sont entassés tous les chefs-d'œuvre de la justice, de la sagesse et de l'amour. Mais parce qu'ils sont trop considérables, ces trésors ne tentent pas; leur nombre éloigne; et qui voudrait s'aventurer à les examiner successivement? C'est tout un monde inconnu où l'on ne pénètre point; c'est une carrière, c'est une mine où manquent les travailleurs. Pour nous cependant, les explorations lointaines et les fouilles profondes ne nous effraieront point, et nous espérons qu'avec l'aide de Dieu, ni le courage ni la persévérance ne nous feront défaut; car nous savons qu'à chaque pas nous rencontrerons des richesses plus précieuses que l'or. Nous entreprenons donc une marche dans laquelle nous n'avancerons que pied à pied; nous allons nous livrer à une recherche patiente et minutieuse; nous embrassons un travail de conscience, d'analyse, de découverte, pour ainsi dire; nous ne craignons pas de nous arrêter sans cesse. Mais auparavant, et à cause précisément de ces détails multiples, de cette attention scrupuleuse et de cette exactitude extrême, nous croyons utile aussi, pour ne pas borner trop sévèrement le champ qui nous est libre, de déterminer d'abord notre terrain, de poser nous-mêmes nos limites, et de jeter un rapide mais large coup d'œil sur tout notre horizon.

Si l'on veut connaître une société, on peut l'envisager sous trois faces : les faits, les idées, les lois racontent également son histoire. Les faits sont de brillantes apparitions qui réveillent et émeuvent l'esprit; leur science a une utilité certaine, car ils dénotent et manifestent le mouvement et la vie. Toutefois, quelque curieuse et variée que soit la succession de ces phénomènes sensibles, l'intelligence s'en fatiguerait bientôt, s'ils ne lui présentaient aussi le signe apparent des secrets principes qui les produisent. Alors elle arrive à ces principes; elle parvient aux idées; elle scrute leur origine, leur nature, leurs développemens; car elle ne veut pas s'en tenir à la matière, mais pénétrer jusqu'à l'âme. Voilà déjà deux études entre lesquelles existe une connexion intime qui explique l'une par l'autre. Qu'il naisse immédia-

tement de leur comparaison des contrastes, des rapprochemens, des rapports sans nombre, il est impossible de le nier; mais ce n'est pas encore assez : il y a une troisième et dernière étude qui éclaire tout, qui résume tout, qui achève tout, l'étude de la législation. La législation, en effet, est l'intermédiaire naturel et ordinaire entre les faits et les idées; elle est produite de leur réunion; elle combine en soi leur double nature; elle agit sur les uns et sur les autres, et elle reçoit également leur influence. Et de là vient qu'elle est réellement le moule où ces deux ordres de choses contraires se confondent, le miroir qui les reflète à la fois, le type qui leur donne une forme particulière, enfin même leur expression vraie, saisissable, écrite, comme l'écriture est l'expression de la pensée et de la parole.

Voyez-la donc dans sa formation. Et il est assez évident ici qu'il ne s'agit aucunement de la loi immuable, éternelle, infinie, qui procède de Dieu, mais de ces règles du temps, variables, passagères, bornées, comme l'être fini qui les proclame. Avant tout assurément, il faut reconnaître comme moteur premier une pensée qui se fait jour, une philosophie qui règne, une doctrine qui est souveraine dans la sphère intellectuelle, et qui veut passer sur le terrain des réalisations positives. Mais en même temps, quand cette théorie prétend se faire pratique, quand cette puissance directrice s'adresse aux faits, elle est placée aussitôt au milieu de circonstances qui se dressent devant elle, qui la pressent, qui l'assiègent, qu'elle doit constater au moins, ne fût-ce que pour les confirmer ou les combattre. Elle juge, elle commande, elle décide; mais elle a une position qu'elle ne se fait point; elle ne peut ordonner que selon des exigences de temps, de lieux, d'intérêts, de besoins, de faiblesses et de passions qu'il est nécessaire de satisfaire, de concilier ou de vaincre. Ainsi la législation est faite par une idée, et elle est faite pour des faits; elle réunit l'idée et les faits, elle les lie, elle les consacre dans son origine.

En elle-même elle les rassemble bien mieux encore; elle est à la fois une idée

et un fait. Elle est une idée, une volonté manifestée, qui a une existence propre, indépendante de son auteur, car elle doit lui survivre. Elle est un fait aussi; car cette idée se réalise; elle parle et on lui obéit; elle dirige les événemens ou les condamne. C'est une autorité qui a ses interprètes et ses ministres, ses exécuteurs et ses soldats, ses sujets et son empire. Enfin, dans son action vivante comme dans les réactions qu'elle subit, elle est toujours la même; elle continue le double rôle qu'elle tient de sa nature.

Qu'on la considère dans son action, il n'est pas permis d'en douter; les faits, elle les prescrit, elle les coordonne, elle les régularise. Les idées, elle les régit aussi; l'âme, si indépendante qu'elle soit, est atteinte par elle, sinon dans son essence, au moins dans son essor; elle en dépend presque toujours dans son éducation, dans son développement, dans sa liberté. Qu'on la prenne, en dernier lieu, dans les modifications qu'elle subit, l'évidence est la même. Toute société humaine, par cela qu'elle est imparfaite, est variable, sujette aux caprices, portée à changer de systèmes et à les éprouver les uns après les autres, bons ou mauvais. Cependant, il n'arrive pas toujours qu'elle sorte brusquement d'une phase ancienne pour s'ouvrir avec violence une ère nouvelle; un si brusque mouvement n'eût saurait être que le pire des maux; la Providence l'épargne le plus souvent aux peuples, et il arrive que les révolutions même fondamentales s'opèrent avec lenteur et insensiblement. La pensée qui doit les accomplir germe d'abord et prend racine dans les intelligences. L'esprit gouverne le corps. Il en a le droit, et il usera de ce droit; seulement, son action n'est pas d'habitude immédiate et soudaine. Entrant dans la loi, il la modifiera elle-même; il s'en rendra maître, il la tournera à son gré; alors il parlera par elle, il commandera en son nom, il s'en servira comme d'un canal pour répandre toutes ses influences, et ainsi peu à peu la société sera complètement transformée. Tel est l'ordre logique des variations sociales; et s'il n'en est pas toujours ainsi, les rares et terribles exceptions qui apparaissent dans l'histoire confirment trop clairement, par leurs funestes

résultats, le principe rationnel et l'expérience. Et qu'arrive-t-il, après tout, dans ces redoutables crises? Quand la société, saisie de vertige, se remue, se soulève, se débat dans d'affreuses convulsions, mêle tous ses élémens, détruit l'ordre et l'harmonie de son existence: alors, doctrines, mœurs et civilisations, hiérarchie et gouvernement, tout manque, tout se décompose et se dissipe, et la société elle-même se dissout et s'abîme; alors, sans doute, avec les doctrines, les mœurs, la civilisation, la hiérarchie, le gouvernement et la société, la législation est emportée dans cet universel désastre. Mais que l'aurore se lève de nouveau sur ces ténébres, qu'un monde renaisse du sein de ce chaos, que le corps social se ranime, et la législation aussi reprendra avec le corps social et sa force et sa vie!

Disons-le donc: il n'y a pas de société sans législation. *Loi*, c'est *lien*; la loi, dans la société, est le point commun où toutes les individualités se rassemblent, le centre où convergent les rayons, la règle qui, unissant les existences particulières, fait de leur ensemble une nouvelle existence, un être nouveau, une sorte de personne morale, indépendante de tous et vivant par tous. Hors d'elle, chacun s'appartient à soi-même, est son seul maître, est soi seulement; ce n'est que dans les rapports qu'elle établit que tous se trouvent les membres et les parties actives d'une grande et puissante personnalité. Sans loi, on ne voit que des individus: on ne voit pas de société. La législation est à la société ce que la forme est au corps; le corps a sa forme et se révèle par elle; la forme suit invinciblement le corps; changeant et se modifiant suivant qu'il change et se modifie, elle existe par lui, se perpétue avec lui et ne périt que comme lui.

La société de l'Eglise a également dans son histoire ses actes ou sa manifestation extérieure, sa doctrine ou l'esprit qui la dirige, et sa législation ou l'expression fixe et déterminée de ce qu'elle est. Mais remarquons-le: l'Eglise n'est pas une société ordinaire, une société purement humaine, une société qui ne vive que sur la terre. Les sociétés terrestres végètent au jour le jour, sans passé souvent et presque toujours sans avenir lointain;

aussi leurs actes et leurs idées sont insaisissables comme des ombres, et leurs lois sont des caractères à peine tracés sur le sable et que le moindre souffle efface. L'Église, sous ce rapport, ne leur ressemble pas. Sans doute, elle est placée sur la terre et pour unir les hommes; elle tient au sol et elle y adhère; elle fait acception de tout ce qui l'environne, des temps, des lieux, des climats; elle se soumet à toutes les variations de second ordre, à toutes les conditions indispensables, à toutes les nécessités d'une société humaine; mais elle est aussi une société divine. Elle a planté sa tente ici-bas; elle y séjourne et n'y demeure point; elle y est dans l'exil et non dans sa patrie; par son origine comme par sa foi, elle s'élève plus haut que cette région. Elle sait son principe et son but, et son action constante n'est que le rapprochement perpétuel et le rapport direct entre ses deux termes. Dans les faits de son antiquité radieuse, dans sa doctrine qu'elle conserve comme un inaliénable dépôt, dans sa législation, enfin, qui procède du Créateur, Dieu intervient sans cesse; il est l'auteur de cette société; il en est le rédempteur; il en est le consommateur. Remplissant l'espace et la terre, elle est en perpétuelle communication avec l'immatériel et l'infini, et elle poursuit cette sublime et mystérieuse union que le Médiateur, que le Verbe fait chair, que l'Homme-Dieu a accomplie dans le sein d'une Vierge. Voilà le double caractère qui marque sa grandeur, sa puissance et sa perpétuité, et ce caractère doit apparaître aussi comme un sceau ineffaçable dans toute sa législation.

Le problème que doit résoudre cette législation n'est rien autre chose que le rétablissement de l'ordre primordial, des rapports légitimes de volonté et de subordination qui lient l'homme à Dieu, et par conséquent de l'harmonie entre le ciel et la terre. On le conçoit: pour arriver à la solution de la difficulté, il est nécessaire de connaître d'abord la loi immuable, universelle, infinie, la volonté de Dieu, la parole qui est en lui, et lui seul peut la révéler. Aussi l'a-t-il promulguée trois fois: d'abord au premier homme, lorsqu'en le créant il lui donna

la loi de la vie, comme dit la Sagesse; puis au Sinaï, dans la loi de crainte, à travers la foudre et les éclairs; et ensuite, dans la loi d'amour, au Golgotha, au milieu des douleurs infinies et du sacrifice réparateur de la Croix. L'Église, au pied du Calvaire, a reçu, par le Testament divin, l'héritage de cette précieuse révélation; elle la possède, elle en a la garde et le soin glorieux; elle doit la conserver, l'interpréter, la propager: c'est sa mission et son devoir. Or, de ce devoir précisément découle pour elle une nouvelle série d'obligations pour elle une nouvelle série d'obligations à remplir et de préceptes à imposer; car, dans son enseignement, à qui va s'adresser son autorité? Sa science et sa vérité sont invariables; mais elles vont être livrées à des époques, à des contrées, à des intelligences et à des cœurs aussi divers que nombreux; toutes ces variétés de passions, d'ignorance, d'intérêts, doivent être également conquises au même joug et ne peuvent l'être par les mêmes moyens, et de là sont nés tous les réglemens temporels, variés, multiples, qui sont les voies par où la charité inépuisable rattache toutes les bonnes volontés chancelantes à la base fixe et au centre inébranlable de la foi. Selon les promesses qui lui ont été faites, elle parle d'une voix infaillible, et elle apprend aux hommes le vrai qu'il faut croire, le bien qu'il faut faire, et les moyens d'arriver à croire le vrai et à faire le bien, trois choses qu'elle appelle le *dogme*, la *morale* et la *discipline*. Par là, elle embrasse tout; c'est toute sa législation.

On voit, du reste, dès l'abord qu'il existe dans cette législation une importante distinction entre la vérité absolue, inflexible, directement révélée, la vérité de dogme et de morale, et ces dispositions secondaires, obligatoires assurément, mais variables, et qui ne tendent qu'à proportionner à la faiblesse humaine, non la loi, mais son application dans les détails. La loi ne souffre pas de modification; la loi révélée de Dieu ne change pas plus que lui, parce qu'elle est en lui. Sous le rapport donc de la morale et du dogme, l'Église n'invente rien, ne crée rien; elle ne peut rien ajouter ni retrancher. La vérité demeure éternellement la même; c'est le soleil qui éclaire

le globe; l'Eglise en est éclairée. Seule elle a le droit d'en fixer la face lumineuse; seule elle connaît la lumière, mais elle ne la fait pas. Elle n'aurait même pas besoin dans la suite des âges de promulguer de nouveau le vrai et le bien, si dans la suite des âges le vrai et le bien qui font le jour, n'étaient perpétuellement attaqués par les ténèbres du mal. Tous les articles de cette partie de sa législation ont eu une plus solennelle sanction, et ils existent sans retranchement ni addition dans le Code fondamental des Dix Commandemens et dans le Code complet, achevé et parfait de l'Evangile. Toute la croyance de l'Eglise est là; et si elle a dû écrire cette croyance en symbole, c'est-à-dire en règle et loi, c'est uniquement parce qu'il existe une lutte sans cesse renaissante sur la terre, que toujours l'erreur s'est soulevée contre la vérité avant elle existante, et qu'en réponse à une négation audacieusement proférée sur la terre, il faut aussitôt sur la terre une affirmation plus haute qui détruise le scandale. A ce point de vue, toute la législation de l'Eglise n'est qu'un long, un magnifique, un sublime acte de foi!

Au contraire, les dispositions de sa discipline ont dû subir de nombreux changemens; car le monde a beaucoup changé dans le cours des siècles, et il faut qu'elle soit toujours en contact avec lui, que toujours elle puisse le toucher et le saisir par quelque point. Or, voyez, depuis que l'Eglise existe, combien de fortunes elle a rencontrées! Quelles intelligences et quels corps elle a relevés sur son chemin! A combien d'ignorance et d'orgueil, de licence ou d'oppression excessive, de passions et d'intérêts contradictoires elle a eu affaire! En face de quelles difficultés elle s'est vue, en face de quels besoins impérieux, en face de quels obstacles qu'il fallait détruire violemment, de quels autres dont elle ne pouvait triompher qu'en les tournant! C'est là surtout qu'elle avait besoin de fermeté et de douceur, de sévérité et de clémence, d'intrépidité et de modération, de prudence et de zèle, et surtout d'une exacte et complète appréciation de toutes les tendances, de tous les entraînemens, de toutes les misères et de toutes les grandeurs, de toutes les forces et de toutes les faiblesses.

Jugez seulement d'après les révolutions sociales!

D'abord, elle a sous les yeux une société qui se meurt dans la fange, et qui, dans sa douloureuse agonie, épuise sa dernière vigueur à combattre le Christianisme, son unique ressource. Il faut désarmer cette société mourante; il faut la conquérir; il faut essayer de ranimer son inguérissable faiblesse; et si l'on ne peut sauver le présent, lui donner au moins l'espérance avec la foi. L'Eglise accomplissait cette pénible mais noble tâche, quand tout d'un coup le flot écumanant de l'invasion apporta autour d'elle avec mille débris une foule turbulente de populations sauvages et farouches, qui joignaient déjà à toute la grossièreté de la barbarie, les vices et les habitudes de la civilisation corrompue et abâtardie. Elle se mit à élever ces barbares, à comprimer leur violence, à subjuguier par la parole ces victorieux du glaive; elle abassa devant la croix les fronts de ces fiers guerriers du Nord; elle les contraignit enfin à brûler tout ce qu'ils adoraient, et à adorer tout ce qu'ils avaient brûlé.

Puis l'œuvre devient encore plus difficile; les peuples se prosternent devant elle, les rois les plus orgueilleux s'agenouillent aux pieds de son chef; elle a le monde sous sa main, mais un monde emporté, ignorant, plein de passion pour tout mal comme pour tout bien, et la voilà qui le dompte, qui l'organise, qui établit dans son sein la hiérarchie et l'ordre. N'est-ce pas un beau spectacle que de la voir alors sans autre autorité que son autorité spirituelle, elle qui n'a ni flottes, ni armées, ni généraux, parler en reine aux plus durs soldats, aux Germains ou aux Northmans; leur reprocher leurs crimes, les soumettre à ses expiations et à ses pénitences publiques, et dominer leur intraitable orgueil par la crainte même de l'humiliation? N'est-il pas admirable de la voir ainsi retenir et punir, prononcer et juger, et faire reconnaître partout ses décisions? et cela sans même avoir recours aux glaives et aux bourreaux; elle abhorre le sang et elle ne condamne qu'au repentir! Ou bien que la réunion des peuples chrétiens soit en péril, que le fanatisme des mu-

sulmans leur présente le cimenterre ou l'islam, que le croissant veuille dominer la croix, elle rassemblera la chrétienté, elle la mettra en défense, et elle enverra au devant de l'ennemi ses héros après avoir béni leurs drapeaux, en attendant qu'elle bénisse leurs triomphes pour les sanctifier ou leurs défaites pour les consoler! Ensuite, à mesure que les nations s'élèveront à son ombre, elle assistera avec sollicitude à leurs progrès, à leur développement, à leur décadence, à leur splendeur et à leur ruine, à leur chute et à leur résurrection, à tous les hasards enfin de leur vie intellectuelle, morale et politique. A travers toutes ces vicissitudes, elle seule proclame, poursuit et développe, sous la protection du dogme et la garantie de la morale, les grandes et généreuses doctrines qui ne peuvent faire leur route qu'à sa suite, parce qu'elle seule les connaît, sait les faire venir en leur temps et les appliquer sans danger. C'est ainsi qu'une lettre universelle, partie de la chaire apostolique où siège le vénérable successeur de Pierre, continuait, il y a quelques mois, la longue et patiente protestation de la charité chrétienne contre l'esclavage et les douleurs de toutes les races humaines, sans distinction de couleurs ni de continent.

Et, en effet, après avoir vu dans leur ensemble les admirables prodiges de l'Eglise, ne croyez pas que cette puissance auguste n'agisse et n'exerce son influence qu'aux sommités de la terre, et qu'elle dédaigne les plus humbles intérêts pour ne s'occuper que des affaires générales de l'univers. Non; elle dirige et embrasse l'humanité; mais il n'est pas un des membres, fût-ce le plus pauvre et le plus misérable de la grande famille, dont elle n'écoute aussi les plaintes, dont elle n'adoucisse les souffrances, dont elle n'accueille et ne prévienne les légitimes demandes. Le plus aventureux navire ne découvre pas plus tôt un coin de terre inconnue ou une pauvre race sauvage, qu'aussitôt elle envoie là ses missionnaires, qui sont ses conquérans et ses ambassadeurs, et elle recommence au fond de l'Amérique ou dans les parages perdus de l'Océanie le même labeur d'instruction et d'éducation qui a fait toute notre civilisation et toutes nos

gloires européennes. Or, que leur enseigne-t-elle, à ces déshérités du globe? Ce qu'elle nous a enseigné, ce qu'elle a enseigné à l'Allemagne, à l'Espagne, à l'Angleterre, à l'Italie, à tout notre Occident : la foi, et avec la foi, tout ce qui est beau, tout ce qui est utile, tout ce qui orne l'âme et la rend plus digne de Dieu. Remarquez-le bien : parmi les grâces de son sacerdoce, elle a le beau privilège de propager toutes les connaissances, toutes les conquêtes de la science, des lettres, des arts, et de les propager sans danger; mathématiques, médecine, philosophie, histoire, musique, architecture, toutes ces nobles choses, elle les aime; car elle les a sauvées, car elle seule les anime, les soutient, les vivifie, en les consacrant au service de Dieu et des hommes. Elle a donné refuge aux lettres, elle a fait des réglemens en faveur des arts, elle a honoré toutes les sciences; elle a fait tout cela, et tout cela législativement, non seulement par conseils, mais par décrets. Que voulez-vous de plus? Certes, cette législation est glorieuse pour l'Eglise, et le monde n'a pas le droit de l'ignorer, puisqu'il en a vécu si long-temps, puisqu'il en vit encore dans ce qu'il a de bon, et que l'expérience lui a prouvé par une trop cruelle évidence qu'il ne peut se séparer de ses bienfaits sans périr.

Telle est la législation de l'Eglise que nous verrons successivement se dérouler devant nous : les décisions des évêques, les canons des conciles, les constitutions des souverains pontifes, seront autant de matériaux que nous examinerons avant de les entasser l'un sur l'autre dans cette étude. Selon l'ordre chronologique et la marche rationnelle du temps, de grandes idées et de grands faits se présenteront avec ces lois à nos méditations. Tantôt le dogme et la morale de l'Évangile, mis en péril par les hérésies et les sectes, seront plus solennellement confirmés; alors, à mesure que la vérité catholique recueillera ces grands et puissans témoignages, nous pourrons aussi rappeler à leur place ces systèmes féconds en contrastes, qui faisaient le dogme et la morale de l'antiquité, et qu'on en exhume parfois pour leur promettre l'avenir. Tantôt nous serons les spectateurs d'un

intéressant combat ; nous suivrons, dans la lice qu'elle s'est faite, la législation disciplinaire de l'Eglise, luttant patiemment, courageusement, sans jamais céder, contre toutes les passions, contre tous les sophismes, contre le mal sous toutes ses formes et dans tous les temps. Enfin, nous verrons une belle et admirable histoire, et pour nous, nous pouvons dire déjà quelle impression profonde elle a faite sur notre esprit.

Assurément, à voir tant de prévoyance et de sagesse, de précaution et de sollicitude, on se sent pris d'abord d'une vive admiration pour cette divine épouse à laquelle le Christ, en remontant aux cieux, a confié les fils régénérés d'Adam, comme un père, en mourant, lègue ses enfans à leur mère. L'Eglise, en effet, les a reçus, et elle s'en est chargée avec ardeur ; elle leur sert de guide et de protectrice. Non contente de leur montrer le bien et le vrai, elle les y conduit par la main, elle les soutient dans leur marche, elle les porte au-dessus des ronces et des épines, elle renverse devant elle les obstacles insurmontables ; de son poste de la terre, où sa vigilance résidera jusqu'à la fin des siècles, elle les saisit à leur entrée dans la vie, leur communique la lumière, la force, la nourriture dont ils ont besoin, c'est-à-dire la science que seule elle possède, la vertu que seule elle révèle, et toutes les grandeurs humaines que seule elle consacre, et elle ne les abandonne qu'à leur tombe, où ils trouvent, non la mort et le néant, mais une résurrection et l'éternité.

Voilà ce que fait l'Eglise, et voilà tout l'objet de ses lois, et voilà tout le but du gouvernement de ses pasteurs particuliers et de son pasteur suprême, sous la direction de l'Esprit de Dieu. Aussi, après avoir considéré comment, à quel point et toujours ils ont servi au bonheur de l'âme et du corps, de l'intelligence et de la civilisation, des individus et des peuples, il sera temps enfin de confesser quelle reconnaissance est due à ceux qui, selon la hiérarchie de l'autorité, ont été chargés de conserver, de défendre et de propager cette sainte et sublime société. Ce sont leurs efforts qui ont formé tout le monde chrétien, qui l'ont animé par la croyance catholique,

qui l'ont élevé sous tous les rapports, intellectuel, moral et même politique. Il n'y a pas un peuple moderne dont l'origine ne remonte à l'arrivée d'un missionnaire, à une réunion d'évêques, à la bénédiction du pontife souverain. On sera donc tenu de rendre justice et honneur à cette illustre aristocratie de l'Eglise, à ce vénérable corps de l'épiscopat, l'ordre des chefs et des pasteurs, des premiers et des princes, qui, établis sur les églises diverses comme sur autant de provinces du même empire, ont constamment distribué leur force à quiconque venait en réclamer l'appui, dont l'inquiète surveillance a combattu sans cesse ni relâche tous les dangers, tous les abus, tous les vices, et qui, soit dans leur juridiction particulière, soit dans leurs assemblées provinciales, nationales, œcuméniques, ont toujours été les prudens et légitimes conseils de la société chrétienne. On sera tenu surtout, en passant de l'épiscopat à son chef, de reporter avec un respect filial tous ces hommages et toute cette gloire au suprême pontificat, au seul siège apostolique, à cette papauté romaine qui continue l'autorité de Pierre, par lequel les clefs ont été données à toute l'Eglise ; car le vicaire de Jésus-Christ, le représentant de l'unité, le pasteur des pasteurs, est placé au sommet de la montagne sacrée pour embrasser la terre dans sa vue, comme dans sa prudence et sa paternelle affection ; et ce n'est pas seulement une église qu'il dirige, mais toutes les églises ; ce n'est pas seulement un peuple qu'il a fait, mais toute la chrétienté ; ce n'est pas seulement un pays qu'il convertit, mais tout l'univers.

O Rome ! vous êtes vraiment la ville par excellence, la ville reine, la ville éternelle ! O chaire apostolique de saint Pierre ! vous êtes le centre de la foi, et de vous sort incessamment cette voix qui parle, qui enseigne, qui commande ! O roc pontifical ! vous êtes la base, le fondement et l'assise inébranlable sur quoi l'Eglise repose ; vous êtes le rocher salutaire d'où jaillissent toutes les sources d'eau vive ; vous êtes la pierre angulaire, la pierre indispensable, la pierre du foyer où s'allume, brille et rayonne le feu perpétuel de la charité évangéli-

que; vous êtes le cœur où battent toutes les artères du monde, et qui communique partout le sang, la chaleur et la vie; c'est à vous qu'il faut s'attacher, c'est votre enseignement qu'il faut suivre, ce sont vos lois qui maintiennent partout l'union et la paix, et c'est seulement en

appliquant sur vous son intelligence, sa raison et son amour, que le plus humble des chrétiens veut redire quelque chose de l'esprit, de la sagesse et de l'amour de l'Eglise.

CH. DE RIANCEY.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

PREMIÈRE LEÇON (1).

En ces jours-là, dit le Seigneur, je livrerai mes lois à leur intelligence, et je les graverai dans leurs cœurs.

S. Paul aux Hébreux, ch. VIII, v. 10.

De la loi sociale.

N'est-ce pas un fait remarquable qu'à une époque où les sciences physiques et mathématiques se sont approprié des méthodes tellement exactes, qu'il ne peut plus y avoir de dissidence sérieuse sur leurs principes, la science des relations sociales soit encore abandonnée à une anarchie intellectuelle dont nous commençons à peine à entrevoir le terme? Car, le plus simple bon sens se refuse à attribuer le caractère de vérité scientifique à aucun de ces nombreux systèmes politiques et philosophiques qui divisent la société en autant de bannières rivales qu'il existe d'intérêts opposés en présence les uns des autres, et qu'il a pu éclore de conceptions tant soit peu spécieuses dans le cerveau humain. Cependant d'où vient cette absence de certitude dans la plus importante de toutes les sciences? apparemment de ce qu'elle n'a pas encore été traitée à la manière d'une science.

Partout, en effet, sauf chez les peuplades sauvages, l'institution sociale a été l'œuvre de la conquête guerrière ou

de l'astuce politique, au lieu d'émaner de la pensée religieuse et scientifique. Les faits qui ont surgi de cette source violente ou fausse, ont fourni la matière expérimentale; mais, comme ils n'étaient point nés de la science, et que celle-ci était prédisposée à les considérer comme fatalement inhérents à toute société humaine, elle n'était point apte à en faire la critique utile, et a dû se borner dès lors à les enregistrer et à les classer, tantôt en leur donnant une immorale sanction, tantôt en les déplorant sans espoir de remède. Ainsi frappée de stérilité, la science d'analyse sociale peut être comparée à un vaisseau muni de son gouvernail, mais privé de voilure; tandis que la conception synthétique, livrée à elle-même, serait représentée par un vaisseau garni de toutes ses voiles, mais voguant sans gouvernail. Qu'a produit cette dernière, en effet, quand elle a voulu marcher, ou, pour mieux dire, planer dans l'espace, sans avoir pour point de départ et pour frein régulateur une critique judicieuse des faits? Rien autre que l'utopie, c'est-à-dire, des plans en apparence beaux et en réalité inapplicables.

Observons d'ailleurs que la politique, l'économie politique et la philosophie, c'est-à-dire les seules sciences qui fussent en possession de traiter les questions sociales, s'étaient, pour ainsi dire, cantonnées dans la sphère gouvernementale et administrative, et ne songeaient nullement à étendre leur investigation jusqu'aux relations primaires de la vie

(1) Voir les *Prolegomènes* dans le n° 30 ci-dessus, p. 93.

sociale ; or, elles se trouvaient par cela même engagées dans des difficultés inextricables, comme le serait la physiologie, par exemple, si ses adeptes prétendaient expliquer les fonctions organiques des viscères et des grands systèmes veineux et artériel, en s'abstrayant du système vasculaire qui se compose, comme chacun sait, de ces innombrables petits vaisseaux où l'organisation animale prend naissance. On est incapable, en effet, de juger sainement des lois transcendantes de la société, si l'on ignore leur principe radical qui repose sur le procédé au moyen duquel l'homme est amené au travail et la condition sociale accordée au travailleur. Il est clair que, tant que la science n'aura pas su descendre à l'étude de ce rouage rudimentaire, elle péchera par sa base et se trouvera impuissante à résoudre les problèmes les plus importants qui lui seront posés.

Cependant, quelque utile qu'il soit d'apporter le flambeau de la science dans l'organisation de la société, gardons-nous de croire qu'en son absence il n'y ait nul progrès social possible, particulièrement chez les nations chrétiennes ; car les faits seraient là pour nous démentir. La raison en est que le sentiment chrétien peut en partie suppléer la solution scientifique, et qu'il serait prodigieux que l'inverse eût lieu. D'ailleurs, tandis que la science politique se préoccupe de la puissance et de la richesse de l'État, au point de leur sacrifier occasionnellement la liberté et le bonheur des individus, la Religion, par l'organe de l'Église, s'attache à obtenir le bonheur et la liberté individuelle, fût-ce même au préjudice de la richesse et de la puissance publique. Sans doute, ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre, il est impossible de satisfaire complètement à l'une de ces données, en manquant à l'autre ; c'est pour cela que, notwithstanding leurs préférences respectives, ni l'autorité ecclésiastique dont au surplus l'action est aujourd'hui trop restreinte, ni la puissance politique dont les conceptions ont été jusqu'à présent trop étroites, ne sont aptes, de leurs points de vue exclusifs, à résoudre la question sociale qui est un problème à deux inconnues.

En un mot, c'est une vérité de fait que

la société chrétienne s'achemine progressivement vers sa destinée ; il est seulement à déplorer que ce soit à l'aide des siècles et à travers une route arrosée de sueurs, de larmes et de sang ; tandis que le problème dont dépend l'harmonie sociale serait résolu en beaucoup moins de temps et au prix de moins de douleurs, si l'on y procédait méthodiquement, au moyen d'une synthèse conçue par le sentiment religieux, d'une expérimentation conduite avec la prudence due à l'ordre établi, et d'une analyse confiée à la droite et sévère raison. Au surplus, quand nous avons reconnu tout-à-l'heure qu'il s'opère dans la société chrétienne un progrès résultant de l'enchaînement logique des faits, nous sommes loin d'attribuer cette efficacité aux révolutions violentes. Sans doute il est dans l'ordre naturel que ce qui a été fondé par la violence périsse par la violence ; mais ce n'est point dans l'ordre religieux. C'est pourquoi il ne peut y avoir de progrès social réel en dehors du christianisme ; car lui seul peut mettre un terme à cette alternative terrible d'action et de réaction brutales qui, en l'absence de son principe pacificateur, pourraient se prolonger indéfiniment. D'ailleurs, il est à remarquer que toutes les fois que les masses souffrantes sapent une institution à laquelle, à tort ou à raison, elles attribuent leurs maux, c'est ordinairement pour instaurer à sa place un procédé plus faux et plus subversif encore.

D'un autre côté, si les révolutions violentes ont un effet plus généralement rétrograde que progressif, il n'en est pas de même de ces crises normales par lesquelles la société se dégage d'un procédé qui a fait son temps pour en adopter un autre ; les premières peuvent être comparées à des fièvres malignes qui, lorsqu'elles ne donnent pas la mort, laissent après elles de longs et douloureux stigmates ; les dernières répondent analogiquement aux crises climatériques qui séparent les différents âges de la vie humaine ; ces crises sociales ne sont point elles-mêmes exemptes de danger ni de douleurs ; mais à défaut d'un système d'organisation conçu *a priori*, elles sont nécessaires, dans l'ordre providentiel, au développement progressif de la société par

les faits. Par exemple, qu'un peuple ne sachant à quoi s'en prendre de ses souffrances, et trompé par la fausse philosophie, démolisse de fond en comble les institutions religieuses, pour donner sa foi et son espérance sociale au *mercantilisme*, et qu'il recueille, pour prix de cette erreur, la hideuse *taxe des pauvres*, ou bien les inhumaines *lois contre la mendicité*; certes, ce n'est pas là un progrès; car, le paupérisme, cette plaie honteuse de la civilisation, et la guerre du riche contre le pauvre, ce fruit du matérialisme, n'étaient nullement nécessaires pour faire passer la société de la phase où elle est actuellement engagée, dans la phase supérieure. Il est au contraire certains accideus politiques qui, tout pénibles qu'ils sont, contribuent efficacement au progrès social, telles que les dettes publiques. On sait à présent, à n'en pouvoir douter, que le régime représentatif a pour effet inévitable de les accroître démesurément. Or, le terme fatal de cet accroissement sera l'élevation de l'intérêt de la dette au taux des fermages de tout le pays, dont le territoire se trouvera ainsi possédé de fait en totalité par les détenteurs de fonds publics. La société passera alors sous le joug d'une féodalité de nouvelle espèce. Or, quelque humiliant que soit un pareil régime, il a le grand mérite de conduire aux garanties sociales; car les seigneurs de la finance seront obligés, comme l'étaient ceux de l'épée, à assurer la subsistance à leurs serfs, garantie qui sera dès lors érigée définitivement en droit et constituée en fait, et survivra à la féodalité commerciale.

D'après ce que nous venons d'exposer, on voit qu'il y a pour la société deux issues pour échapper aux dangers de la situation actuelle et s'élever en phase supérieure. Nous allons, selon notre méthode, puisée dans l'Évangile même, les représenter par deux faits analogues: Quand un peuple navigateur veut fréquenter des parages inconnus, il a devant lui deux moyens inégalement coûteux, mais également certains pour parvenir à tracer la route des navires; le premier consiste à recueillir l'enseignement qui résultera de chaque naufrage et avarie de bâtiment, et à indiquer soigneusement

sur les cartes hydrographiques les écueils sur lesquels ces sinistres auront eu lieu; le second consiste à faire explorer la mer et les atterages, la sonde à la main, par des bâtimens légers pourvus de tous les moyens nautiques de succès. Le comble de la folie serait de vouloir refaire, une seconde et une troisième fois, la route qui aurait conduit le navire sur un rescif; ce fait-là n'est pourtant pas sans exemple en politique. Quoi qu'il en soit, les gens de sens droit n'hésiteront pas entre les deux issues ouvertes à la société; la seule scission possible entre eux résultera de ce que les uns croient à l'efficacité d'une exploration purement rationnelle, tandis que les autres insisteront pour que l'œuvre soit à la fois religieuse et scientifique. Nous tenterons à l'égard des premiers un mode d'argumentation que ne récuseront pas ceux qui ont foi à la science de l'analogie universelle, dont la découverte n'est pas la moindre gloire de Fourier. Nous allons au préalable en donner une définition sommaire:

Schelling avait dit, avant l'apparition du *Traité d'association*: « Le monde est fait sur le modèle de l'âme humaine, et l'analogie de chaque partie de l'univers avec l'ensemble est telle, que la même idée se réfléchit constamment du tout dans chaque partie et de chaque partie dans le tout. » Il paraîtrait cependant qu'en émettant cette lumineuse pensée, le philosophe allemand n'en comprenait pas toute la portée; du moins ne voit-on pas qu'il ait songé à en tirer les brillantes conséquences que Fourier a conçues le premier, et dont il a fait la science des analogies, science immense et d'un intérêt indicible, mais que son auteur n'a pu qu'indiquer et non explorer en entier. Grâce à ce nouveau foyer de lumière intellectuelle, les trois règnes de la nature ne sont plus pour nous des tableaux muets; ils parlent à l'homme un langage dont il lui suffit d'avoir le vocabulaire pour comprendre le sens de chacune des œuvres de Dieu, vocabulaire qui du reste n'a rien d'arbitraire, et que Fourier a découvert à l'aide de sa puissante synthèse. L'animal dans sa structure et dans ses mœurs; la plante dans ses habitudes végétatives, ses formes, ses couleurs et son parfum; le minéral lui-même

dans ses propriétés physiques, sont une représentation fidèle de quelque trait du caractère, de la vie et de la société humaine. Quelle source d'enseignement et de religieuses émotions va découler désormais de l'étude de la nature, lorsque nous saurons voir en elle un livre magnifique et rempli de charme, où Dieu a écrit lisiblement l'histoire de l'humanité! Quel nouveau triomphe pour la révélation chrétienne à qui le philosophisme contestait que l'homme fût le but essentiel des œuvres du Créateur, lorsque chacun verra dans le système de l'univers une vaste et symbolique unité dont l'homme est l'archétype, et dans ses détails autant de tableaux fidèles dont l'unique sujet est l'homme, sa destinée sociale et surtout sa destinée céleste!

L'auteur de ces informes rudimens d'économie sociale n'est point de ceux qui ont reçu de la nature le génie de l'invention en matière de science; toutefois il lui a semblé que Fourier avait fait le champ des analogies plus étroit qu'il n'est en réalité; car ce n'est pas seulement dans les êtres classés dans les trois règnes de la nature qu'on découvre les analogues des faits humains; les lois physiques de la matière, les propriétés diététiques des élémens, et jusqu'à certains faits matériels inhérens à la vie sociale sont la représentation frappante de faits analogues dans l'ordre spirituel. Nous allons en exposer un exemple qui servira à double fin; il prouvera d'abord ce que nous venons d'avancer, relativement à l'extension de la loi des analogies; en second lieu il démontrera ce que nous avons déjà affirmé, savoir: qu'il ne peut y avoir de bien-être social en l'absence du christianisme. C'est dans un simple meuble de ménage, à la vérité indispensable, que l'on verra l'analogie du besoin animique le plus élevé de l'homme. Riche ou pauvre, l'homme a besoin d'un lit; c'est là que le malheureux se repose des fatigues de la journée; c'est également là que le favori de la fortune aime à suspendre dans le calme des sens, les plaisirs dont la sienne fut remplie. Or, un lit complet se compose de matelas, oreiller et couverture; on y remarque en outre le châlit, les draps et les rideaux. Le matelas, dont l'objet est de

supporter confortablement le corps, est l'emblème de la foi qui soutient et conforte le moral de l'homme dans son passage sur la terre; l'oreiller, qui sert à élever doucement la tête, siège de la pensée, figure l'espérance qui élève la pensée de l'homme vers sa céleste destinée; la couverture, qui sert à conserver et à accroître la chaleur naturelle du corps, représente la charité qui produit le même effet sur celle du cœur; la forme du châlit, en raison de laquelle il est destiné à recevoir le corps humain à l'état de prostration, en fait l'emblème de l'humilité; les draps, qui sont la garantie de la propreté du coucher, sont l'image de la pureté des mœurs; enfin, les rideaux qui servent à isoler la personne couchée du monde extérieur, représentent l'esprit de recueillement nécessaire à l'homme pour connaître la paix intérieure.

Les personnes assez avancées pour considérer l'analogisme comme une véritable méthode d'induction, seront convaincues par le tableau que nous venons de décrire, que le christianisme n'est pas seulement, comme le philosophisme actuel le donne à entendre, une religion consolante appropriée aux périodes subversives de la société et destinée à disparaître ou à se transformer en je ne sais quoi, quand celle-ci sera constituée harmonieusement. En effet, le lit n'est pas un meuble moins nécessaire à l'homme opulent qu'à l'indigent; le premier a même grand soin de s'en donner un beaucoup meilleur et plus complet que ne le peut faire le dernier. La conséquence à tirer de cette remarque serait donc, au contraire, que, dans les âges d'harmonie sociale, le catholicisme, qui est la seule religion parfaitement analogue à un lit bien fait, prendra un développement et un caractère d'exaltation telle, que nous ne pouvons nous en faire une juste idée à cette heure, au milieu de notre société mercantile et de notre vie bourgeoise; de même que le malheureux qui couche sur la paille ne saurait jamais se faire une idée du lit de l'homme riche.

Ceux à qui le reproche d'espérer une transformation, ou, pour mieux dire, une défiguration du christianisme s'adresse implicitement, pourront répliquer que

ce que nous venons de prédire, en parlant du catholicisme, Fourier l'a dit avant nous, en appliquant sa pensée à la religion, en thèse générale; cependant pourquoi cette abstraction plus que suspecte? Sans doute le *Traité d'association* et le *Nouveau monde industriel* ne sont pas des œuvres vides de pensée religieuse: nous l'avons déjà proclamé nous-même; mais elles sont vides de sentiment chrétien. En voici pour preuve une courte citation que nous prenons au milieu d'un grand nombre de passages empreints du même esprit; celui-ci nous dispensera de toute glose ultérieure; il s'agit de l'emploi d'une journée d'harmonie; nous aurons plus tard occasion de reproduire le tableau en entier :

« A quatre heures trois quarts, le « *délicé*, ou repas matinal, suivi de parade et d'hymne à Dieu, les *harmoniens* « jugeant *sage* de s'attabler et jouir des « bienfaits de Dieu, avant de lui rendre « des actions de grâces.... (1). *Risum tenentis, amici.* »

Cependant des maximes aussi opposées à l'esprit du christianisme et qui sont le côté honteux de Fourier, ne nous détourneront pas, quelque dégoût qu'elles nous inspirent, d'analyser sa théorie sociétaire, en vue de nous assimiler ce qu'elle peut contenir de vrai et d'utile, de beau et de praticable; car il y a là, nous en avons l'intime conviction, des perles précieuses enfouies dans un vil fumier. Quoi de plus absurde, entre autres, que cette clameur de haro que l'école phalanstérienne a poussée contre la morale en général, y compris apparemment celle du christianisme! M. Considérant, qu'on peut regarder comme le chef actuel de cette école, a même été à cet égard, dans son *Traité de la destinée sociale*, au-delà de la pensée de son maître, qui déclarait s'attaquer à l'esprit de système et de controverse, en matière de morale, et non aux préceptes qui portent l'homme à la vertu. Nous lisons dans l'ouvrage précité et dans les publications actuelles des phalanstériens, que la morale est restée à l'état purement spéculatif et n'a reçu aucune application de fait dans l'ordre social..... « C'est une vieille rabâcheuse,

« dit-on, qui doit s'être enrôlée, à force « de crier depuis des siècles dans le désert. » Pour toute réponse à d'aussi étranges assertions, celui qui écrit ces lignes et qui connaît M. Considérant, déclare qu'il n'hésiterait pas un seul instant à placer sa vie et sa fortune sous la sauve-garde de son honneur et de sa moralité, ni à réclamer de sa bonté un service qu'il serait à même de lui rendre. Ces gens-là nient le mouvement, et pourtant ils marchent! Où en serions-nous, bon Dieu! si dans notre milieu social, à la vérité bien immonde, il n'y avait d'autre principe d'ordre que le sabre du gendarme et la chaîne du baigné! Tout en reconnaissant que le précepte moral, même quand il est mis en œuvre par la religion, est insuffisant pour constituer la société à l'état d'harmonie, ne poussons pas cette juste critique au-delà du vrai, et sachons voir dans l'humanité, dans la cité et dans la famille, une somme assez imposante de vertus pour que la société en puisse recueillir quelque effet utile.

Il nous semble d'ailleurs que, dans leur foi exclusive au travail d'organisation, les phalanstériens dérogent à un de leurs grands préceptes et tombent dans ce qu'ils appellent le *simplisme*, expression qui s'applique à tout ce qui émane d'une seule cause, se manifeste par un seul effet, et se produit sous un seul mode, là où il conviendrait qu'il y eût deux causes co-agissantes, ou deux effets simultanés, ou la combinaison de deux modes différents. Ainsi, la jouissance de se repaître quand on a faim, est d'ordre simple; mais celle qui consiste dans cet acte sensuel combiné avec le charme spirituel de la convivialité est d'ordre composé. Or, rien de ce qui se rapporte à l'homme et à son futur état social, ne doit appartenir à l'ordre simple, mais toujours à l'ordre composé. Cela étant, comme nous l'admettons très volontiers, la puissance harmonisatrice ne doit point non plus être d'ordre simple, mais au contraire se composer de deux agens, savoir: l'organisation rationnelle du système et la préparation sentimentale des individus; dût cette dernière cause ne servir à autre fin qu'à réparer les erreurs plus que probables du mécaniste

(1) *Nouveau Monde industriel*, t. II, p. 399.

social. Dans leur enthousiasme pour le principe d'attraction et leur anathème contre celui de compression, les phalanstériens oublient que la pile voltaïque a deux pôles, l'un expansif et l'autre contractif. En résumé, l'on peut comparer le précepte moral et la loi sociale, chrétiens l'un et l'autre, à deux forces appliquées aux deux points diamétralement opposés d'un treuil; quoique agissant dans des directions opposées, c'est-à-dire l'une de bas en haut et l'autre de haut en bas, elles n'en travaillent pas moins à produire le même effet. Or nous pensons, contrairement à l'opinion phalanstérienne, que l'une quelconque de ces deux forces ne saurait suffire à la tâche, et qu'aucune des deux n'est fondée à conspuer sa coopératrice et à la déclarer nulle. Dans tous les cas, les *socialistes* contre lesquels nous argumentons, n'ont point encore fourni leurs preuves de fait; ils ont donc mauvaise grâce et montrent une outre-cuidance de fâcheux préjugé, en traînant aux gémonies la morale issue du christianisme, à qui la société actuelle est redevable de tout ce qu'elle possède de bon, y compris les *phalanstériens*.

Les *saint-simoniens*, d'ailleurs bien au-dessous de ceux-ci, comme *mécanistes* sociaux, puisqu'ils ne possédaient aucune science d'organisation, leur étaient bien supérieurs en poésie; du moins ils proclamaient que l'harmonisation de la société devait être l'œuvre du cœur, et qu'il n'appartenait pas à la science d'y prétendre. En cela cependant ils étaient en voie de *simplisme*, en sens inverse de celui que nous venons de réfuter; car, si le don de s'emparer des cœurs et de les entraîner vers un but saint, devait suffire pour fonder l'harmonie sociale, c'eût été l'œuvre du christianisme qui y a procédé jusqu'à ce jour avec un certain effet utile, quoi qu'on dise; s'il a été insuffisant pour atteindre complètement le but, c'est parce qu'il n'a encore été représenté qu'au pôle expansif ou sentimental du monde social, et ne l'a point été à son pôle contractif ou rationnel. En d'autres termes, il y a eu une poésie chrétienne, mais point de philosophie chrétienne. On se rappellera que, toutes les fois que nous employons le mot philosophie, sans au-

cune qualification, il ne s'agit pas pour nous de la philosophie idéale sur laquelle le christianisme a au contraire jeté la plus vive lumière, mais bien de la philosophie réelle, ou économie sociale qui n'a point encore été traitée du point de vue chrétien. En dernière analyse, bien qu'une pile ne puisse exister sans ses deux pôles, il restera ceci de l'idée saint-simonienne: c'est qu'en matière sociale, l'initiative appartient au sentiment et non au raisonnement.

C'est par le cœur, en effet, que l'homme qui ne peut rien et ne sait rien par lui-même, se met en rapport avec Dieu de qui il reçoit vertu et intelligence. La philosophie idéale chrétienne a bien décrit ce mouvement de sève ascendante et descendante, l'aspiration qui transporte l'homme dans le sein de Dieu et l'inspiration par laquelle l'esprit de Dieu descend dans le cœur de l'homme. C'est pourquoi, du jour où l'humanité aujourd'hui desséchée par le rationalisme, aura recouvré le don de la prière, l'économie sociale sortira radieuse du front du génie; nous la verrons pure de toutes les immondices philosophiques dont elle se montre encore aujourd'hui polluée, et chacun pourra la reconnaître à ces marques certaines que, si elle tient dans une de ses mains la règle et le compas de la science, de l'autre elle porte la croix, en l'absence de laquelle il n'y a pas de salut social.

En attendant cet avènement salutaire, il faut que ceux qui le pressentent lui préparent les voies; hommes de cœur, hommes d'action, hommes de jugement, qui tous sous les auspices du pouvoir établi et secondés par la puissance financière, se concertent pour parvenir à la découverte des lois sociales, et s'ils n'arrivent pas de plein saut à l'harmonie universelle, il est probable du moins qu'ils sauront conjurer les dangers de la crise européenne actuelle. Il est sans doute superflu que nous avisions le lecteur qu'il ne doit point prendre de notre part le mot LOI dans son acception politique, mais bien scientifique; en effet, les lois vraies de la société ne sont pas de celles que l'on fait à la manière des réglemens de politique répressive qui portent ce nom; il est simplement donné à l'homme

de les découvrir, comme il a découvert celles de la géométrie, du mouvement planétaire, de la physiologie, en un mot de toutes les sciences aujourd'hui certaines. Ces lois résulteront de la nature physique et animique de l'homme, de ses rapports obligés avec Dieu, de son milieu terrestre et des moyens de bien-être qu'il y trouve, enfin de la double destinée qu'il est appelé à accomplir sur la terre comme au ciel. Le concours du clergé, de la classe riche et du gouvernement à une œuvre sociale qui leur présentera les garanties de prudente et sage direction qu'ils sont en droit d'exiger, ne saurait être douteux. Au reste, ces trois classes sont intéressées en première ligne à ce que la situation actuelle ne se prolonge pas davantage : car, à défaut d'une solution pacifique et rationnelle, une explosion violente et subversive dont les premiers symptômes ont déjà paru et n'ont été que répercutés, deviendrait inévitable, et dans cette hypothèse, les trois pouvoirs en question sont les premières victimes désignées au ressentiment populaire :

1^o *Le clergé.* Peut-être les dangers qui menacent cet ordre, en cas de révolution sociale, ne sont-ils pas de la même nature que ceux qui l'atteignirent lors de la révolution politique de 1793; encore n'ose-t-on nous pas en jurer; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au milieu du désarroi général, le philosophisme aurait beau jeu pour le déclarer en état flagrant de déconfiture, proclamer son autorité spirituelle nulle et de nul effet social, et en conséquence laisser désormais à la religion et à ses ministres à peu près autant de place dans la société qu'en occupent la société de la morale chrétienne, la franchise-maçonnerie, ou toute autre institution de même importance. À ces craintes malheureusement fondées, on pourra opposer la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ, touchant son Église; sans doute les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; nous devons le croire, puisque l'Évangile en fait foi : mais qui nous garantit que la foi catholique ne viendra pas à disparaître du sol français, voire même de l'Europe, comme elle a disparu de la Barbarie, de l'Égypte, de l'Asie mineure? ou à se couvrir d'un linceul de

protestans? Et quand bien même une pareille disparition ne serait qu'une éclipse temporaire, ne serait-ce pas un mal affreux? Et le clergé serait-il exempt de reproche, au jour du jugement, si, pouvant contribuer à sauver la société d'une pareille décadence, il avait négligé de le faire? Qui mieux que lui possède la clé des figures contenues dans l'ancien et le nouveau Testament? Lors donc qu'il lit que Jésus condamna un figuier à mourir, uniquement parce qu'il ne produisait pas de figues, cet acte figuratif ne lui apprend-il pas que toute doctrine qui demeure à l'état spéculatif et tarde trop à se traduire en actes effectifs, est par cela même condamnée à disparaître du sol? Qu'importe, après tout, aux masses souffrantes et qui réclament depuis longtemps en vain leur part des bénéfices spirituels et matériels de la société, qu'on leur démontre en phrases redondantes la virtualité sociale du christianisme! Elles auront toujours à jeter à la tête de ses impuissans ou insoucieux ministres, cette objection accablante : « Que nous importe que votre arbre soit un beau figuier, s'il ne doit jamais nous donner de figues (1)! »

2^o *La classe riche.* Le temps n'est plus où les auteurs de révolution, qui du reste n'appartenaient pas à la classe la plus maltraitée par l'ordre social, persuadaient à cette dernière que la cause immédiate de ses maux gisait dans l'institution gouvernementale, et en conséquence la poussaient à renverser le pouvoir établi pour y substituer leurs doctrines et leurs personnes, moyennant quoi la société devait être transformée en un véritable Eldorado. L'épreuve a été faite et refaite; on a essayé en France de toute sorte de gouvernemens et de toute espèce de gens; et loin que les maux de la classe pauvre en aient été allégés, ils sont devenus aujourd'hui intolérables, ce qu'atteste surabondamment la permanence de l'émeute. C'est pourquoi, bien que le gouvernement, quel qu'il soit, ait

(1) Il est superflu de faire observer que toute cette argumentation porte sur le Christianisme considéré comme base de l'institution sociale, abstraction faite de sa vertu effective comme aliment spirituel de l'individu humain.

encore sa part d'animadversion, le peuple commence à découvrir instinctivement que les simples reviremens politiques sont un remède impuissant à guérir ses souffrances ; aussi, tout homme clairvoyant est-il à même de juger dès à présent que la révolution qui se prépare aura un caractère, non seulement politique, mais social ; ce sera la discussion à main armée de cette question fondamentale que la science a trop tardé à résoudre : *Tout homme en naissant dans la société, apporte-t-il le droit d'y vivre ?* L'affirmative n'étant pas douteuse, et toute escobarderie constitutionnelle étant désormais impossible, il ne s'agit plus simplement d'inscrire ce droit dans une charte, mais de savoir si les modérateurs de l'ordre social ont les moyens de les constituer en fait. S'ils ne l'ont pas, la question leur sera présentée sous cette forme, au bout d'une pique : *Quand les masses manquent du nécessaire, sont-elles tenues de respecter le droit de propriété ?* Sans doute, tant que la force matérielle sera du côté de la classe qui possède, la réponse sera ce qu'elle a été à Lyon et dans d'autres centres de population manufacturière, hier dans les villes, aujourd'hui dans les campagnes ; mais pense-t-on que la mitraille et la fusillade soient un moyen de solution toujours infaillible ? Et le jour où le moindre accident dans ce château de cartes, le système commercial, jettera sur le pavé des masses d'hommes sans moyen de subsistance, ne les reverrons-nous pas déployer le sinistre drapeau portant cette légende terrible : *Vivre en travaillant*, c'est-à-dire, « nous avons le droit de vivre en nous soumettant à la condition du travail, ou vous n'avez pas le droit de posséder sans être astreint à nous fournir du travail. » N'est-il pas clair qu'une révolution aussi positive dans sa déclaration de principe, aussi radicale dans ses causes, aurait des effets bien autrement subversifs que celle qui s'est faite sous la bannière vaporeuse de la philosophie du dix-huitième siècle ? Pour tout dire, en un mot, ce serait la guerre d'extermination de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent ; en conséquence, la classe riche a un intérêt des plus urgens à provoquer la solution pa-

clifique et rationnelle de la question sociale.

3^o *Le gouvernement.* Son chapitre sera court ; car il n'est besoin d'une longue argumentation pour mettre en évidence les dangers de sa position, en cas de soulèvement populaire ; c'est jusqu'à présent toujours contre lui que les premières attaques des révolutionnaires se sont dirigées ; et nonobstant ce que nous venons de dire du caractère plutôt social que politique de la crise actuelle, son danger n'en est pas moindre pour cela ; car la destruction du fond implique celle de la forme. Les jacobins de 93 avaient proclamé, dans leur délire démagogique, cette maxime destructive de tout ordre public : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est la plus imprescriptible des droits et la plus saint des devoirs.* » Toutefois, voici comment la science traduirait cette proposition insensée : *Quand le gouvernement tarde à constituer en fait les droits dont le peuple a la conscience, l'insurrection est la plus insigne des fautes populaires, mais la plus inévitable des malheurs publics.* Il est bien vrai qu'une tentative expérimentale de l'organisation rationnelle du travail peut être effectuée par des particuliers, dans les limites de la loi politique en vigueur et avec l'assentiment du gouvernement ; mais il serait plus convenable que celui-ci en prit l'initiative, d'autant que l'on est accoutumé en France, à tout attendre de l'autorité, en fait d'améliorations sociales : au surplus, celle-ci serait parfaitement fondée, en cas de succès, à s'en faire un titre à la reconnaissance et à la vénération des peuples, et, dans l'hypothèse contraire, nul ne pourrait lui faire un reproche de sa généreuse intention.

Nous avons souvent entendu opposer aux prévisions de ceux qui ont foi à la science sociale, une fin de non-recevoir, que, dans notre suffisance philosophique, nous jugions à peine digne de réfutation ; il est vrai qu'elle émane de chrétiens qu'on serait d'abord tenté de croire plus timorés qu'éclairés ; mais il s'en faut après tout qu'elle mérite le dédain, c'est pourquoi nous avons dû la présenter et y répondre. « *Lebut de l'économie sociale, nous a-t-on dit, serait, selon vous, de faire*

« disparaître l'indigence, et d'harmoniser la société de manière à réaliser le règne de Dieu sur la terre. Or, ces deux objets vous sont interdits, sous peine de faire mentir les saintes écritures ; car Jésus-Christ a dit : « *Il y aura toujours des pauvres parmi vous* (1) ; et *mon règne n'est pas de ce monde* (2). » Ces déclarations explicites émanant d'une source infaillible suffisent pour que nous ne puissions croire aux bons effets de la science nouvelle. »

Sans doute, avons-nous à répondre, il y aura malheureusement toujours des pauvres parmi nous, et nous ne parviendrons à réaliser que très imparfaitement le règne de Dieu sur la terre ; ces deux restrictions à la science sociale tiennent à l'imperfection de la nature humaine ; mais est-ce une raison pour que nous ne tendions pas à la perfection et ne parvenions pas à en approcher plus ou moins ? Faisons donc tout ce qui dépend de nous pour relever le pauvre de son abjection et le soulager de ses souffrances, et quelque prodigieux que puissent être les succès promis à la science dans cette carrière chrétienne, soyons assurés d'avance qu'il lui restera toujours quelque chose à faire. Qu'elle s'attache, conjointement avec la morale chrétienne, à fonder la société humaine à l'image de ce que sera le règne de Dieu dans la céleste cité, et ne nous étonnons pas si le vieil homme se montre quelque part et fasse tache au tableau. En travaillant à l'harmonie sociale, ayons donc la conscience parfaitement en repos, et si, par impossible, l'homme parvenait à faire mentir les saintes écritures sur ces deux points, l'on peut dire, sans trop déroger à la gravité du sujet, que Dieu le lui pardonnerait.

Toutefois l'objection ne s'arrête pas là, et voici son côté le plus plausible : « Entre-t-il dans les desseins de Dieu que la vie de l'homme soit une fête perpétuelle, qu'il parcoure le cercle de son existence sans cesser de sourire et sans rencontrer un seul sujet de peine ? Son cœur ne connaîtra-t-il plus les douces larmes de la pitié ? N'y aura-t-il plus lieu dans la société à ce pacte du sen-

« timent qui consiste dans le bienfait et dans la reconnaissance ? » Ces observations sont judicieuses et s'adresseraient utilement aux phalanstériens ou aux saint-simoniens, mais elles ne sauraient nous atteindre, convaincu que nous sommes, comme doit l'être tout philosophe chrétien, qu'il y aura toujours dans la société, quelque bien organisée qu'elle soit, suffisante matière à exercer la commiseration ; qu'au bonheur le plus parfait se mêleront encore bien des larmes, et que, vu l'inégalité des conditions sociales, la charité sous ses formes de bienfait et de reconnaissance, servira toujours à relier utilement le fort au faible, le riche au pauvre, le sage à l'ignorant, etc. Mais, dans l'état actuel des choses dont nous appelons le remède de tous nos vœux, il est de fait que la somme des maux de la classe pauvre excède la puissance sympathique de la classe riche. Il en est résulté de part et d'autre un effet de réaction pénible à avouer : dans son impuissance à secourir efficacement la misère, la pitié s'est changée en antipathie, et, dans son désespoir d'être secourue, la misère s'est saturée de haine ; ainsi, dans la conjoncture actuelle, les deux classes riche et pauvre sont deux armées en présence qui n'en sont pas encore venues aux mains, mais qui préludent à leurs prochaines hostilités par des outrages réciproques et de fréquentes escarmouches. Certes, en présence d'une pareille crise, il y aurait un étrange optimisme à affirmer que la société dût s'endormir au bord du cratère et négliger les voies de salut qui lui sont offertes par la religion comprenant désormais la science sociale.

Nous en avons assez dit pour ranger à notre conviction les chrétiens de bonne foi ; mais devons-nous espérer d'y amener de même du point opposé ceux qui ont osé écrire qu'au moyen de leur mécanisation sociale, la société pourrait désormais se passer de la charité?... Les insensés ! Quand la société devrait renoncer à tous ses élémens d'existence, et conserver seulement la charité, elle devrait le faire, plutôt que de perdre celle-ci, en conservant le reste. En admettant même que les socialistes en question n'entendent le mot charité que dans son acception de

(1) Joan., ch. xii, v. 8.

(2) *Id.*, ch. xviii, v. 36.

pitité, secours dû au malheur, notre raison se refuse à admettre un ordre de choses assez parfait ici-bas pour que la société puisse se trouver bien de sa disparition. Peut-être même une certaine dose de peine entre-t-elle nécessairement dans les élémens constitutifs du bonheur humain, comme quelques ombres sont nécessaires au tableau le plus resplendissant de lumière; tandis que les tableaux de l'harmonie sociale que nous présentent certains écrivains, ressemblent aux peintures chinoises où l'artiste se garde bien d'introduire aucune ombre, ce qui en fait de plates enluminures sans effet et sans vérité.

Résumons-nous : l'homme était dans l'origine en unité avec Dieu par l'innocence; or, ce premier mode de l'unité a été détruit, quand l'homme ayant appris à discerner le bien d'avec le mal, a fait à l'un pour se livrer à l'autre. Cependant la société humaine peut reconstituer son unité avec Dieu par un mode nouveau, savoir : la vertu de ses élémens et la vérité de sa loi. C'est en vain que le scepticisme philosophique voudrait désormais contester l'authenticité de la tradition de la chute de l'homme et de la promesse de sa réhabilitation future, elle est écrite dans le grand livre dont nous avons déjà osé traduire une page, l'analogie universelle. A cette heure, ce sera un phénomène physique qui va nous démontrer la vérité de la Genèse et le fondement de nos espérances chrétiennes; ce phénomène est la fermentation alcoolique que les physiiciens appellent une des plus sublimes opérations de la nature, sans y attacher aucun sens moral. Nous décrirons l'opération dans sa plus grande simplicité, et éviterons tout fait accessoire susceptible de la compliquer sans utilité.

Une solution de sucre dans de l'eau bien pure forme un breuvage qui plaît généralement, mais non au point de passionner. Cette liqueur n'est pas susceptible de fermentation alcoolique, tant qu'aucun corps nouveau n'y est introduit à dessein ou accidentellement. Mais si l'on y ajoute une matière que nous désignerons sous son nom générique de fermentation; sa limpidité se trouble, son goût

devient désagréable et son usage insalubre; enfin, elle dégage un gaz délétère qui en rend l'approche dangereuse. Cependant il résulte, au bout d'un certain temps, de l'action et de la réaction du ferment sur le sucre et réciproquement, que toute la matière saccharine est transformée en un corps nouveau, l'alcool; le ferment est consommé dans l'opération, et il s'en trouve à l'état libre; il est expulsé hors du vaisseau ou précipité. C'est alors seulement que la liqueur reprend sa limpidité première, qu'elle cesse de dégager un air mortel, qu'elle a acquis, au lieu de la saveur douce qu'elle avait dans le principe, la saveur vineuse qui plaît à presque tous les hommes, au point d'en passionner plusieurs; enfin, qu'elle possède une vertu tonique d'une tout autre importance diététique que la propriété rafraîchissante de l'eau sucrée.

Il est à peine nécessaire d'expliquer que dans la langue de l'analogie universelle, la saveur douce est emblème d'innocence, et la chaleur du vin généreux emblème de vertu; le ferment représente évidemment le principe du mal; l'agitation, l'état trouble, le goût détestable et l'insalubrité de la liqueur, représentent tous les effets subversifs de la lutte du bien et du mal, pendant les âges d'élaboration sociale. Enfin, l'eau sucrée n'avait aucun principe volatil, parce que l'innocence n'est point susceptible d'exaltation; mais il n'en est pas de même du vin ou de toute autre liqueur viniforme; celui-ci contient un principe très volatil, parce que la vertu est capable de l'enthousiasmer jusqu'à l'héroïsme, au-delà duquel commence la déraison, parce qu'il fallait que les deux faits analogues confirmassent également la loi du contact des extrêmes. Nous laissons à d'autres le soin de chercher le fait naturel analogue à la transformation de la connaissance du bien et du mal, en sagesse sociale, qui consiste à connaître l'un pour en appliquer la loi, et l'autre, pour en éliminer la cause. Peut-être le trouvera-t-on dans les propriétés chimiques de la diastase.

Il suffit au reste que le mot UNITÉ ait retenti dans le monde, pour que nous soyons intimement convaincu que nous

touchons à une ère nouvelle, où ce grand principe recevra son application dans l'ordre social. Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer ce chapitre, qu'en citant quelques passages d'un grand écrivain qui coïncident parfaitement avec nos espérances; voici comment M. de Maistre s'exprime sur cette grave matière :

« Il faut nous tenir prêts pour un événement immense dans l'ordre divin, vers lequel nous marchons avec une vitesse accélérée qui doit frapper tous les observateurs. Il n'y a plus de religion sur la terre; le genre humain ne peut rester en cet état..... Mais attendez que L'AFFINITÉ NATURELLE DE LA

« RELIGION ET DE LA SCIENCE les réunisse dans la tête d'un seul homme de génie. L'apparition de cet homme ne saurait être éloignée, et peut-être même existe-t-il déjà. Celui-là sera fameux, et mettra fin au dix-huitième siècle qui dure toujours; car les siècles intellectuels ne se règlent pas sur le calendrier, comme les siècles proprement dits. Tout annoncé je ne sais quelle grande UNITÉ vers laquelle nous marchons à grands pas (1). »

LOUIS ROUSSEAU.

(1) *Soirées de Saint-Petersbourg*, t. II, p. 508, 517, 524.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES EGLISES DE LA RUSSIE.

SIXIÈME LEÇON (1).

Histoire primitive des Ruthènes. — Analyses et extraits de la chronique de Nestor, traduite par M. Paris.

J'ai montré dans l'article précédent comment les Russes sont des Slaves de fraîche date, entés sur des Scandinaves et des Tatars, races instinctivement conquérantes qui ont dénaturé, plutôt que développé, le caractère slavons. En outre, les deux principales dynasties de cet empire, les *Rurik* et les *Romanov*, viennent de la Germanie, qui est l'élément militaire de l'Europe moderne; et elles ont soufflé leur esprit à des populations paisibles. Telle est la raison de leur besoin d'envahissemens. Ainsi les Russés, ces Slaves postérieurs, comme ils s'appellent eux-mêmes, ont peu de choses communes avec les vieux *Ruthènes*, que les *Varèghes* du Nord, descendans de Rurik, finissent par asservir, mais jamais entièrement. C'est l'histoire

de ces vrais Russes, enfans du Sud, que je veux esquisser ici, me bornant à analyser pour cela le Kijovien Nestor, dans la belletraduction qu'en a donnée M. Louis Paris : *Chronique de Nestor, récit des événemens des siècles passés*.

Le moine des Petcheries commence par peindre le déluge, le partage de la terre entre les fils de Noé, la grande colonne de Babel, la confusion des langues, l'origine de l'idiome slavons.

« Le Danube, le Dnièpre, le Volga... et les monts Caucasiens ou monts des Ongres, dit-il, tombèrent en partage à Sem... Dans la portion de Japhet demeureraient les Russes, les Tchoudes, les Permiens, les Petchères, les Prusses, les Leks, ... les Varèghes, les Suèdes, les Anglais, les Gaulois, les Venèdes. » Or, après la chute de la grande colonne, les langues se confondirent, d'une seule il s'en forma soixante-douze, parmi lesquelles fut la *slavonne*, que nous ont apportés les descendans de Japhet, appelés *Noriciens*, qui ne sont autres que les *Slaves*. Ils s'établirent près du Danube,

(1) Voir la 1^{re} leçon dans le no 30 ci-dessus, p. 114.

dans le pays (actuel) des *Ongres* et des *Bolgars*..... appelés d'abord *Seythes* ou *Kozars*, et qui subjuguèrent les *Slaves*, et se mêlèrent avec eux..... Vinrent ensuite les *Ongres blancs*, qui commencèrent à être connus sous le règne du tsar Héraclius... et les *Obres*, qui combattirent ce tsar et faillirent le faire prisonnier. Ces mêmes *Obres* attaquèrent les *Slaves*, et remportèrent une victoire sur les *Doulèbes*..., qui habitaient les rives du *Boug*... et ils en violèrent les femmes. Lorsqu'un *Obre* voulait monter en voiture, il n'employait pour attelage ni chevaux, ni bœufs, il faisait mettre à la voiture trois, quatre ou cinq femmes qui étaient obligées de le traîner... Les *Obres* étaient d'une grande stature et d'un orgueil démesuré; mais Dieu les frappa: ils moururent tous, il n'en resta pas un seul. De là vient en Russie le proverbe : *Ils périrent comme les Obres, dont il n'est pas resté trace.*

Cependant les *Slaves* tombèrent dans l'anarchie, les chefs des familles entrèrent en rixes sanglantes les uns contre les autres, jusqu'à ce que, vers l'an 6370 (l'an 862 de notre ère), ils se dirent : Cherchons au dehors qui nous gouverne! Des ambassadeurs furent donc envoyés aux Russes de *Varèghie* pour leur porter ces paroles : Notre pays est vaste et riche, mais la justice y manque; venez l'y établir. Trois seigneurs, *Rourik*, *Syneous* et *Trouvor*, partent avec leurs cliens, et bâtissent le fort de *Ladoga*, près du lieu où s'éleva *Novgorod*, quelques années après. Une partie de ces *Varèghes* se détache des trois frères, et va s'emparer de *Kijov*, conduite par *Askold* et *Dir*. Ainsi, non seulement les *Slovènes* du nord, mais même la *Grikia*, ou *Malo-Russie*, subissaient le joug des rois de la mer, de ces indomptables forbans qui refondaient à la même époque la France, l'Italie, la Sicile, l'Angleterre. *Varèghe*, en ancien suédois, signifie loup et pirate (1). Deux cents de leurs barques, sous *Askold* et *Dir*, descendirent vers le Bosphore, et assiégèrent même *Tsaragrad* (Bysance). Mais le tsar pria toute la nuit au temple de Notre-Dame de Blacherne; et, à l'aube du jour, au milieu du chant des psaumes,

le patriarche Photius plongea la robe de la sainte Vierge dans les eaux qui, jusque là calmes et tranquilles, se soulevèrent irritées et brisèrent contre la côte les vaisseaux des idolâtres, de sorte que fort peu de Russes échappèrent. Ceci arrivait vers l'an 867. Enfin, le dernier des trois frères souverains, *Rourik*, meurt, et laisse à son parent *Oleg* la tutelle de son fils *Igor*.

Dans l'intention de réunir sous lui toutes les Russies, *Oleg* quitte *Novgorod*, *Smolensk*, *Lubetch*, toutes les villes, jusqu'à *Kijov*, le reconnaissent comme tuteur d'*Igor*, leur prince. Quand il campait, ses tentes brillaient au loin de toutes les couleurs. Pour s'emparer de *Kijov*, il se déguise en marchand, et attire sur le *Borysthène* les deux frères *Askold* et *Dir*, qu'il fait massacrer comme usurpateurs. « On les inhuma sur la montagne à l'endroit appelé encore aujourd'hui *Camp des Ongres*... Sur le tombeau d'*Askold* fut élevée plus tard l'église *Saint-Nicolas*, et non loin, sur celui de *Dir*, l'église de *Sainte-Irène*. *Oleg* établit sa résidence à *Kijov* en disant : Cette cité sera la mère de toutes les villes russes. » Cependant, les *Polovtzi* refoulent les *Slaves* libres vers le Danube, où ils fondent le royaume de *Servie*, berceau de la civilisation russe. Les *Ongres* viennent aussi dans leurs *kibitkes*, inondent et subjuguent la *Kijovie*. Mais *Kijov* ne tarde pas à reprendre son indépendance; et, se mêlant aux *Varèghes*, son peuple devient distinct des *Poloniens*, depuis *Polonais*, « nom qui vient, dit *Nestor*, des *Polès*, ou plaines que ce peuple slave habite et cultive. »

Igor, devenu majeur, et usant, à ce qu'il paraît, du privilège déjà existant des princes russes par rapport aux mariages, avait épousé la belle *Olga*, simple paysanne varèghe des environs de *Pleskov*, et régnait avec elle dans *Kijov*, pendant que l'aventureux *Oleg*, que quelques uns croient, non sans raison, le père adoptif de cette princesse, allait faire la guerre en Grèce avec des soldats de toutes les nations. Il commet autour de *Tsaragrad* un carnage affreux : « Ceux-ci sont percés de flèches, ceux-là torturés cruellement, sans parler d'une infinité d'autres supplices que les Russes

(1) L. Paris, notes sur *Nestor*.

font subir aux Grecs, et qui s'emploient fréquemment entre gens de guerre. Puis Oleg ordonne aux siens de construire des rous et de les adapter aux barques; et, dès que le vent est favorable, il fait tendre les voiles, et les vaisseaux arrivent à travers champs jusqu'aux portes de la ville. Il y avait deux mille de ces barques, et sur chacune quarante hommes.» Les Grecs, effrayés, paient un tribut à Oleg, qui fait la paix avec les tsars Léon et Alexandre, au moyen de quatre légats, Karl, Veremond, Rulaw et Stemida. Les chrétiens jurèrent le traité en baisant le crucifix, « et les Russes en élevant leurs armes et invoquant Péronne et le dieu des bestiaux *Voloss*. Oleg dit alors : Préparez des voiles de soie pour les Russes, et de coton pour les Slaves ! On obéit. Et, élevant son bouclier au-dessus de la porte de Tsaragrad, pour marquer sa victoire, il partit. Les Russes déployèrent leurs voiles de soie, et les Slaves leurs voiles de coton... et revinrent à Kijov, chargés de richesses, rapportant des étoffes d'or, d'argent, de soie; des fruits, des vins. Et depuis ce moment Oleg fut appelé le Sorcier; car ses gens étaient des idolâtres et des idiots. »

Oleg renouvela en 912 avec les Byzantins son traité de paix, dont les clauses, encore existantes, prouvent qu'il y avait dès lors chez les Russes un droit public assez développé, bien que le mot russe y soit encore synonyme de païen, et que le chrétien y soit appelé grec, ce qui explique pourquoi la Kiovie était nommée *Grikia* par les Scandinaves d'Orient, exprimant par là un pays de chrétiens, car les *Polaniens*, plus tard *Ruthènes*, l'étaient déjà en grande partie. Mais, cette même année, Oleg vit arriver sa dernière heure : « Il avait un coursier qu'il ne montait plus depuis qu'un devin lui avait dit : ce cheval sera la cause de ta mort... Cinq ans après la prédiction il se souvint de sa monture... appela son ancien palefrenier et lui dit : Que fait le cheval que je t'avais donné à nourrir ? Celui-ci répondit : Il est mort. Oleg se mit à se moquer du devin et de son ignorance en s'écriant : Tout ce que ces sorciers prophétisent est vain. Mon cheval est mort et je suis encore en vie... Il partit pour aller lui-même voir ses os ;

et, arrivé au lieu où gisait la carcasse, il descendit de sa monture en disant : Voilà donc la bête qui devait me faire mourir. Là-dessus il donna un coup de pied sur le crâne du squelette; mais aussitôt il en sortit un serpent qui le piqua au pied, et lui fit une grave blessure dont il mourut. Tout le peuple pleura Oleg avec de grands gémissemens; on l'enterra sur une montagne appelée *Chtchkovitsa*... Il avait régné 33 ans. »

« De 908 à 911 était apparue à l'Occident une grande comète en forme de buisson ardent, » et, l'année 913, Igor commençant à régner, les Grecs se déclarent libres du tribut promis à son prédécesseur. L'armée russe marche, fait en Bithynie et en Paphlagonie une foule de prisonniers, et arrive avec dix mille barques devant *Tsaragrad*. Les païens commettent des cruautés affreuses sur les captifs. « Ils placent ceux-ci comme en faction et se plaisent à les percer de flèches; à ceux-là ils lient les mains derrière le dos, et leur enfoncent dans la tête de longues broches de fer. Ils pillent et incendient les saintes églises. » Cependant, une armée de quatorze mille Grecs parvient à repousser cet innombrable essaim de Barbares, qui s'enfuient « loin de Bysance aux édifices dorés, vers leur flotte, que les ennemis brûlent avec une espèce de feu ailé, lancé par des tuyaux, spectacle aussi effrayant qu'extraordinaire. » Ce feu grégeois, découvert par Kallinik, sous le règne de Constantin Pogonat, et qui resta un secret si long-temps, dévora l'armée russe, dont Igor ne sauva que de faibles débris. Mais, impatient de se venger, il appela du fond du nord les *Varèghes*, rassembla les *Petchenèghes*, et, avec une armée bien plus nombreuse que la première, surprit la Grèce au dépourvu. L'empereur accepta les conditions de l'ennemi. Dans la minute du traité que les ambassadeurs grecs allèrent ratifier à Kijov, on voit à cette cour des *kniases*, des *bojars* et des *esclaves*; une partie des Russes sont déjà chrétiens, et jurent la paix dans le sobor du saint prophète Élie, tandis que d'autres la jurent devant l'autel de Péronne, sur la montagne des Sermens, l'année 945. « A cette époque, la vallée du *Podol* n'était pas encore habitée; on

se tenait sur les hauteurs. » Le prince souverain n'a encore dans ce traité que le nom de *grand knèze*, et les Grecs stipulent qu'ils resteront en paix, non seulement avec lui, mais avec tous les autres knèzes du pays. Une espèce de ligue est conclue contre les Bolgars noirs; mais la Krimée et Kerson furent enlevés aux Grecs, comme la Valackhie l'a été de nos jours aux Turks, et fut déclarée un état libre, jusqu'à ce que les Russes pussent s'en emparer commodément, ce qui arrivera sous Vladimir.

Quoique gorgé du butin grec, l'insatiable *Igor* entreprend une guerre de rapines contre les *Drevliens*, qui le font périr dans une embuscade près de *Khorostène*. Alors ils envoient une ambassade à sa veuve *Olga* pour la forcer d'épouser leur prince. *Olga*, dissimulant, dit aux députés : « Mes chers hôtes, retournez confians et tranquilles dans vos barques; je vous enverrai mes gens; ayez soin de leur dire : Nous ne nous rendrons au palais ni à pied, ni à cheval, ni en voiture; nous exigeons que vous nous transportiez avec notre navire sur vos épaules. Et mes gens obéiront... Durant la nuit *Olga* fit creuser une fosse profonde dans la cour du château, qui était à l'entrée de la ville; et, dès le matin, elle se plaça en haut de la tour, après avoir ordonné à ses gens d'aller inviter ses hôtes. Ceux-ci donc y allèrent, et leur dirent : La princesse vous attend pour vous rendre de grands honneurs. C'est bien, répondirent les *Drevliens*, mais nous n'irons ni à pied, ni à cheval, ni en voiture; nous exigeons que vous nous portiez vous-mêmes avec notre navire. Les gens d'*Olga* obéirent donc et chargèrent sur leur dos les *Drevliens*, qui se glorifiaient entre eux. Cependant, les *Kijoviens* les transportèrent dans la cour du palais, et, arrivés devant la fosse, les y précipitèrent avec leur navire. Alors *Olga*, qui du haut de sa tour les regardait, leur cria : Eh bien! chers hôtes, tant d'honneur ne vous flatte-t-il pas? Hélas! répondirent-ils, nous expions le meurtre d'*Igor*! *Olga* donna ordre qu'on les couvrit de terre, et ils furent ensevelis vifs. »

Tenant secrète cette première perfidie, la princesse fait prier les *Drevliens* de

lui envoyer leurs principaux seigneurs, comme escorte, lorsqu'elle se rendra chez eux comme fiancée de leur prince; ils vinrent, et elle les fit étouffer au bain. L'insatiable furie médite une troisième vengeance; elle part pour fêter l'hyménée, enivre les *Drevliens* sur la tombe de son époux, et en fait égorger cinq mille par sa garde. Puis, rassemblant en lui son armée, elle va assiéger la capitale du pays, *Khorostène*. Après un an de siège, elle consent à se retirer, si chaque *Drevlien* fournit pour sa rançon trois pigeons et trois moineaux. Quand elle les a reçus, elle leur allume des étoupes à la queue, et les renvoie dans la ville, qu'ils mettent bientôt en feu et en cendres, comme les renards de *Samson* lancés chez les Philistins. C'est par ce mythe que *Nestor* peint la vengeance nationale russe. Ce sont les Slaves chez qui la femme est reine et libératrice. *Olga* semble être le *Samson* femelle du *Borysthène*.

Ayant vengé en vraie païenne les mânes de son époux, et raffermi par ses victoires le trône de *Kijov*, la veuve en deuil remet le sceptre à son fils *Svjatoslav*, et part en 955 pour *Tsaragrad* (Bysance), où le tsar veut l'épouser. La rusée païenne répond qu'elle doit auparavant recevoir le baptême, et le demande pour parrain. *Olga* est baptisée sous le nom d'*Hélène*; et, après la cérémonie, dit au tsar amoureux : Maintenant que je suis votre fille adoptive, comment pourrez-vous m'épouser? L'Église vous le défend. La fine Russe échappa ainsi, et retourna comblée de présens à *Kijov*, ne songeant plus qu'à pratiquer les vertus de sa nouvelle religion. Mais ses efforts pour convertir son fils furent vains. *Svjatoslav* se moqua d'elle. « Léger comme la panthère, il allait désarmé, sans train ni bagage. A ses repas il dédaignait l'usage des viandes cuites, dépeçant lui-même la chair des chevaux, buffles et autres animaux sauvages...., qu'il mangeait à peine grillée un moment sur les charbons. Dans ses expéditions, il ne se faisait dresser ni tente, ni pavillon. La housse de son cheval lui servait de lit et la selle d'oreiller : ses soldats l'imitaient en tout. Impatient de combattre, il fit dire aux nations voisines : Je vais vous

attaquer. Et, en effet....., il partit. »

Aidé par les *Ruthènes*, il conquiert tout jusqu'au Danube, où il prend *Perejaslav* (Presth-Slava) sur les *Bolgars*, qui commandaient alors à tous les Slaves du sud. A son retour, il voit Kijov investi par un innombrable essaim de *Petchenèghes*, et près de succomber à la famine. Sa seule présence disperse les ennemis. Il veut repartir pour de nouvelles aventures ; mais la vieille Olga, délaissée depuis tant d'années, le retient en disant : « Ensevelis au moins ta pauvre mère, et puis tu iras où tu voudras. » Trois jours après elle expira comme une sainte résignée ; et fut sans doute ensevelie par les *Polaniens*, qui étaient encore les seuls chrétiens de la Kijovie.

Svjatoslav repart contre les Grecs, force le tsar à d'énormes tributs, et revient chargé de dépouilles vers Kijov, ayant défait avec dix mille *Ruthènes* cent mille Grecs, suivant Nestor. Mais les analystes bysantins disent presque le contraire. Quoi qu'il en soit, surpris dans la retraite près des cataractes du Dnièpre, par les *Petchenèghes*, il fut tué, et le prince *Kouria*, son vainqueur, se fit, raconte *Strikovski*, une coupe de son crâne enchâssé dans l'or, et autour duquel furent gravés ces mots : *Qui convoite le bien d'autrui perd souvent le sien propre*. Les emphatiques historiens russes, et Le Clerc avec eux, comparent *Svjatoslav* à Charles XII. « Autant comparer Holopherne à Napoléon (1). »

Le défunt laissait trois fils, *Jaropolk*, *Oleg* et *Vladimir*. Le jeune *Oleg* périt par la trahison de son aîné, qui régna à Kijov ; et *Vladimir*, gouverneur de Novgorod, accourt pour le venger, bat son frère et le fait assassiner. Le violent *Vladimir*, qui avait déjà épousé malgré elle la belle et fière *Varèghe*. *Rogneda*, coucha avec la veuve d'*Jaropolk*, Grecque d'une grande beauté, qui avait d'abord été nonne. « Elle devint enceinte, et mit au jour *Svjatopolk* : tant il est vrai que d'une souche pourrie doit naître un fruit corrompu. » Le nouveau souverain de Kijov, en mémoire de son triomphe, élève sur une montagne, en face de la ville, une idole de Péronne, en bois, à

tête d'argent et à barbe d'or, et on lui immolait des victimes humaines. « Or, Vladimir était entièrement livré à la lubricité. Outre ses épouses, il avait trois cents concubines à *Vonichgorod*, trois cents à *Bjelgorod*, deux cents à *Berestov*.. ; et tout cela ne suffisait pas à rassasier ses appétits charnels... Il aimait le sexe féminin ni plus ni moins que Salomon. » Il fait cependant plusieurs conquêtes glorieuses, accompagné de deux héros, son oncle *Dobrinia*, et le terrible *Queue de Loup*. Il défait même les *Bolgars* : mais, examinant les prisonniers, *Dobrinia* dit : « Ces gens-là portent tous des bottes, ils ne voudront jamais nous payer l'impôt ; cherchons des peuples qui portent des *lapti* » (chaussure d'écorce de tilleul, qui paraît avoir été long-temps propre aux Slaves).

Vladimir tourne ses armes ailleurs, et bientôt on le voit occupé de la conquête de *Kherson*, dont il s'empare ; avec les dépouilles, il veut aussi emporter à Kijov la religion des vaincus, et dans ce but reçoit le baptême. Mais il s'aperçoit bien vite que ce culte n'est pas comme un autre, qu'avec lui tout doit renaître nouveau. De retour à Kijov, il y brise ses dieux ; et, s'imaginant que la force convertit les consciences, il enjoint sous des peines graves à tous ses sujets de se faire baptiser. « Puis il choisit les enfans des nobles, qu'il fit instruire, et auxquels il apprit à écrire. Mais les mères pleuraient sur leurs enfans, comme s'ils allaient mourir, car elles n'étaient pas encore affermissées dans la foi. »

Ainsi devinrent chrétiens les *Varèghes* et leurs sujets les *Ruthènes*. Cependant l'armée *petchenèghe* approche, et *Vladimir* craint de combattre : un géant ennemi offre de vider la querelle en champ clos ; personne n'ose se mesurer avec lui. Enfin un jeune *Ruthène*, qui avait un jour de ses mains seules déchiré la peau d'un bœuf, empoigne le géant, l'étouffe contre sa poitrine, et le jette raide mort sur la place. En mémoire de ce nouveau David et de sa victoire sur le Goliath infidèle, *Vladimir* rebâtit, sur le lieu du combat, l'ancienne *Perejaslav*, ruinée par les *Varèghes*. Il jouit ensuite d'une longue paix, et se signale par sa piété et sa sagesse. Mais sa vieillesse fut

(1) L. Paris, *ib.*

malheureuse. Vaincu par les *Petchonghes*, il ne leur échappa qu'en se cachant sous un pont. Un de ses fils se révolta contre lui; et il succomba à la douleur d'être obligé de le combattre.

Vladimir avait eu douze fils, et, en leur faveur, démembra ses états. Avide de régner seul, l'un d'eux, l'impie *Svjatopolk*, maître de Kijov, charge *Putch*a et trois autres bojars d'aller tuer son frère, le pieux *Boris*, qu'ils trouvent chantant matines sur les bords de l'*Alta*, avec son fidèle serviteur *Georges*; et, l'ayant tué avec tous les siens, ils l'enveloppent respirant encore dans la toile de sa tente, et l'emmenent sur un chariot vers *Svjatopolk*, qui ordonne à deux Varèghes de l'achever, en lui plongeant leur épée dans le cœur. « Ainsi mourut *Boris*, qui reçut de notre sauveur Jésus la couronne des justes. Son corps fut secrètement apporté à *Vonichgorod*, et placé dans l'église de Saint-Basile. » Poursuivant ses desseins, le fratricide fait inviter *Gljeb* à venir voir son vieux père *Vladimir*, dont il lui cache la mort. *Gljeb* accourt de bien loin, et descend en canot le Dnièpre jusqu'à *Smolensk*, où des traîtres apostés le saisissent. « Le prince est tué par son propre cuisinier, nommé *Tortchine*, qui lui enfonce un couteau dans la gorge. Il fut porté à *Vonichgorod*, et enterré près de son frère dans la même église... Bien plus, le méchant et maudit *Svjatopolk* tua encore son troisième frère, *Svjatoslav*, au moment où il atteignait les monts Ongriens, pour se réfugier chez les Ongres. Ce dénaturé se disait : « Je veux me débarrasser de tous mes frères; et régner seul sur la Russie. » Et, pour se faire des amis, il distribua aux bojars kijoviens argent, martres, fourrures. Cependant, sa sœur *Predslava* fait prévenir de ces événements son frère *Jaroslav*, gouverneur de la république de *Novgorod* (1), où il venait de faire massacrer beaucoup de citoyens conjurés contre lui. Apprenant l'intention de *Svjatopolk*, « il mande à lui les Novgorodiens survivans, et s'écrie devant eux : O vous, chers amis, qu'hier j'ai fait mourir, hélas! que ne puis-je

vous ressusciter! vous sauriez si bien me rendre service. Lors, essuyant ses pleurs, il dit à l'assemblée : Apprenez que mon père est mort, et que *Svjatopolk* règne à Kijov, après avoir assassiné ses frères. Prince, répondirent les Novgorodiens, encore que tu aies méchamment répandu le sang de nos amis, nous te promettons de combattre pour toi. Sur cette assurance, *Jaroslav* rassemble mille Varèghes et quarante mille soldats, sans doute slaves ou plébéiens. Il marche vers Kijov; les armées des deux frères restent trois mois campées l'une devant l'autre, séparées par le Dnièpre, et n'osant se mesurer. Enfin les Vojevodes kijoviens raillent ceux de Novgorod en ces mots : « Que venez-vous faire ici avec votre boiteux? (*Jaroslav* l'était en effet.) N'êtes-vous que des charpentiers? En ce cas, approchez, nous vous baillerons maisons à bâtir. Ayant ouï de tels sarcasmes, les Novgorodiens s'en vinrent trouver *Jaroslav* : Demain, lui dirent-ils, nous passerons le fleuve, et si quelqu'un refuse de nous suivre, nous saurons bien l'y contraindre... Or, *Svjatopolk* passa la nuit suivante à faire la débauche avec ses soldats. » Le lendemain eut lieu la bataille; les gens de *Svjatopolk* périrent la plupart dans la fuite, en traversant des lacs pris par la glace, que leur poids fit rompre sous eux. Le fratricide se sauva chez *Boleslas*, roi des *Lekhs*, qui se déclara pour lui.

Jaroslav péchait tranquillement sur le Dnièpre, disent les historiens polonais, quand il apprit que le roi *lekhs* approchait; et, jetant à terre sa ligne et ses hameçons, il s'écria : Sauvons Kijov! Les *Lekhs* et les Ruthènes en vinrent aux mains dans la Podolie. « *Boleslas*, le lourdaud, l'homme au gros ventre, qui avait peine à se tenir à cheval, chasse *Jaroslav* comme un faucon timide. » Kijov ouvre ses portes au conquérant polonais (de 1008 à 1018), qu'une procession de l'évêque et de ses prêtres introduit dans la ville. Pour attester son triomphe, *Boleslas Khrobrij*, ou le brave, pourfend la porte d'or, dit *Kadlubek* (1), avec le cimetière qu'il avait reçu d'un ange, et qui, ayant subi dans cette cir-

(1) Ce titre n'est jamais mentionné dans Nestor, on ne le met ici que par fidélité historique.

(1) *Hist. Polon.*, lib. II.

de constance une large entaille, fut appelé depuis l'ébréché, et conservé à Krakovie, servait aux rois dans les jours solennels. Jaroslav, tremblant jusque dans Novgorod, voulait fuir au-delà des mers, en Varéghie; mais les Novgorodiens lui brûlèrent sa flotte et le ramenèrent devant Kijov, où Boleslas avait rétabli Svjatopolk. Ils chassent le tyran, et le poursuivent jusque sur l'Alta, « au lieu où Boris avait été misérablement occis. Là, s'arrêtant pieusement, Jaroslav lève les mains au ciel et s'écrie : « Mon Dieu, le sang de mes frères t'implore; venge la mort des innocens, comme tu vengeas Abel, en jetant dans l'âme de Caïn la crainte et l'épouvante. » Une dernière bataille se livre, « si terrible que jamais on n'en a vu de pareille en Russie, et que le sang des morts coulait comme le torrent des montagnes. Enfin, vers le soir, Jaroslav demeura vainqueur, et Svjatopolk, mis en fuite, chevaucha au large; mais, dans sa fuite, le diable s'empara du misérable, et il tomba en un tel affaissement, qu'il ne pouvait plus se tenir sur son séant. Il fallut le porter en chaise et continuer ainsi la fuite vers l'Alta; et durant la marche il criait : Plus vite! plus vite! ils me poursuivent! Or, ses gens regardaient derrière, afin de voir si l'ennemi suivait, mais ils ne voyaient personne qui le pourchassât. Toutefois, ils couraient en hâte; ce qui n'empêchait pas que, tout malade et couché qu'il était, quand par hasard on s'arrêtait un peu, il s'écriait : Ah! ils vont m'atteindre, les voilà, fuyez! C'est ainsi qu'il ne pouvait rester nulle part, et fuyait à travers champs, poursuivi par la colère de Dieu. Il gagna les déserts qui se trouvent entré le pays des *Lekhs* et celui des *Tchekhs* (la Pologne et la Bohême), et y finit dans les tourmens sa misérable existence. »

Jaroslav commençait à régner en paix sur Kijov et Novgorod (an 1020), quand son frère *Mstislav*, à la tête des *Sévériens* de *Tchernigov* et de *Tmontorokan*, lui déclare la guerre. Jaroslav implore les *Varèghes* d'au-delà de la mer, qui lui envoient une armée commandée par *Jakune*, « aveugle portant sur les yeux un bandeau d'étoffe brochée d'or : » La bataille se livre durant la nuit, par une

pluie, des tonnerres et des éclairs affreux, qui sillonnent les forêts de lances. « Vaincus, Jaroslav et Jakune, prince des *Varèghes*, s'enfuirent; mais dans la détournée, Jakune perdit son bandeau d'étoffe d'or, et gagna à grand'peines ses vaisseaux. »

Mstislav fait la paix et prend une partie de la Russie à son frère, qui s'en dédommage en subjuguant les *Tchoudes*, et fondant chez eux *Jouriev* ou *Dorpat*. La mort de Boleslas ayant plongé les *Lekhs* dans l'anarchie et la guerre civile, les *Ruthènes* envahissent leur pays, et en emmènent une armée de captifs. Mais, pendant ce temps, les *Petchenèghes* viennent assiéger Kijov; Jaroslav sort de la ville, et les défait complètement dans la prairie qui entourait la cathédrale de Sainte-Sophie, encore située *extra muros*. Les Russes *Varèghes* paraissent une dernière fois avec leur flotte devant Byzance, mais leurs barques sont détruites. Cependant il circulait alors dans cette ville effrayée, « une prophétie qu'on disait écrite sur la place Taurique, au-dessus de la statue de Bellérophon, et qui annonçait que les Russes devaient s'emparer un jour de l'empire d'Orient... Cette statue en bronze avait été, suivant Gibbon, amenée d'Antioche, et représentait... le vainqueur de la fabuleuse chimère. Lors de la prise de Constantinople, au treizième siècle, les Francs la firent fondre... La statue n'existe donc plus (1). » Mais l'oracle!

Jouissant enfin du repos, Jaroslav répandait parmi les *Ruthènes* l'amour des sciences et des arts. « Il fit élever près la porte d'or, l'église de l'Annonciation, le cloître de Saint-George, et celui de Saint-Irène. C'est ainsi que la religion commença à se propager, que l'on vit les moines se multiplier, et les monastères ouvrir leurs cellules. Jaroslav se plaisait beaucoup à la vie d'église, aimait les prêtres, mais surtout singulièrement les moines. Au demeurant, il passait son temps sur les livres, et lisait nuit et jour sans relâche. En outre, il employait une infinité de gens de lettres, auxquels il faisait translater les livres grecs en langue slavonne. Il les excitait à en composer eux-mêmes, afin d'étendre et de faci-

(1) L. Paris, *Notes sur Nestor*.

liter l'enseignement de la morale chrétienne. Et à mesure que les livres se faisaient, il les plaçait dans l'église de Sainte-Sophie... (Vers l'an 1042), il maria sa sœur avec *Kasimir*, roi des *Lekhs*, qui pour dot rendit huit cents hommes faits autrefois prisonniers par Boleslas-le-Brave. Kasimir, long-temps exilé, avait été moine en France, à Cluny. Peut-être est-ce lui qui ouvrit les négociations dont la conséquence fut le mariage du roi français, Henri 1^{er}, avec Anne, fille du roi de Russie (1), qu'allèrent chercher à Kijov, en 1048, Gauthier Saveyr, évêque de Meaux, et Goscelin de Chalignac, ou selon d'autres, Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne. La seconde fille de Jaroslav, *Aïgmunde* ou *Anastasia*, épousa le roi de Hongrie, André 1^{er}, et la troisième, Elisabeth, céda à l'amour d'Harold, qui fut roi de Norwège. Ainsi les rapports les plus intimes avec les princes latins, liaient alors la Russie à l'Occident, plus qu'elle ne l'a jamais été depuis. Le schisme n'avait pas encore produit ses fruits. *Vladimir*, fils aîné de *Jaroslav*, mourut en 1052, et est inhumé dans la Sophie de Novgorod. Deux ans après son vieux père va le rejoindre. Entouré de ses fils, il leur disait comme saint Jean à ses disciples : Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres, sinon votre ruine est certaine. Ce sage et pieux monarque, le plus grand qui ait régné sur les Ruthènes, laissait la *pravda Rouskaja*, vérité ou équité russe, le plus au-

(1) Icelle dame, disent les chroniques, pensoit plus aux choses à venir que aux choses présentes. Henri 1^{er} étant mort en 1060, Anne, dépourvue d'ambition, se retira dans un couvent de Senlis; mais Raoul de Péronne, surnommé le Grand, comte de Valais et de Crespy, vint l'y trouver. Touchée de son amour, elle consentit à l'épouser, quoiqu'il fût parent du roi défunt, ce qui lui valut une excommunication. Le comte étant mort, Anne revint à la cour de son fils Philippe 1^{er}, comme le prouve la chartre de fondation, en 1075, du monastère de Notre-Dame de Pont-Levoy, avec le sceau de cette reine-mère. On ignore où elle alla mourir, car le père Menestrier (*Journal des Savans*, 1632), qui crut découvrir son tombeau et son épigraphe dans l'abbaye de Villiers, à une lieue d'Etampes, a été réfuté comme faussaire. Les Russes croient qu'elle revint à Kijov. Quoi qu'il en soit, elle était devenue « chère au peuple de France, dit Lévêque, par son attachement au rite latin, quoiqu'il n'y eût pas encore de schisme entre la Grèce et Rome. »

ancien code slave existant, et qui avait été rédigé par ses soins.

Ses fils se partagèrent son héritage; mais *Isjaslav*, à qui était échu Kijov, en fut chassé par le peuple, et se réfugia chez les *Lekhs*, qui le ramenèrent dans sa capitale, dont ils s'emparèrent encore une fois au nom de leur allié. Mais la guerre civile continua entre les frères; grâce à ces désordres, les *Polovtsi* commencent leurs longues dévastations. La gloire et la force des Ruthènes s'en vont dans l'anarchie. Cependant *Isjaslav* bâtit à Kijov un Sobor pour les reliques de *Boris* et *Gljeb*; une procession solennelle assiste à la translation; les fils du souverain portent eux-mêmes, sur leurs épaules, le cercueil de bois de Boris; et quand les prêtres l'ouvrent, il en sort une odeur embaumée, qui remplit de joie tout le monde; le métropolitain seul excepté, qu'on vit, saisi d'épouvante, implorer son pardon du ciel; car ce philosophe n'avait pas jusqu'ici cru à la vertu des reliques. En 1075, sous l'igoumène *Stéphane*, la cathédrale de Petchersk fut achevée: sa construction avait duré trois ans. L'année 1092 fut signalée par la fin d'un grand nombre d'individus qui moururent de diverses maladies, notamment ceux qui avaient fait commerce des croix, placées sur les tombeaux des cimetières. Ils avouèrent que depuis la fête de saint Philippe jusqu'à la veille du carême, ils avaient vendu sept mille de ces croix. La même année, l'igoumène du Petchersk ordonna au chroniqueur Nestor de descendre à la grotte de Féodose, et de déterrer ce saint pour l'exposer au Sobor. Le moine prit avec lui deux de ses frères, et sept bœches; ils creusèrent dans la grotte jusqu'au-delà de minuit, à la lueur des lampes. Enfin, l'un des trois s'écria: On sonne la cloche des matines! Mais en ce moment, Nestor qui venait de découvrir le corps, enveloppé de bandelettes, répondit: Et moi j'ai trouvé ce que je cherchais... Cette même année encore, le vingtième de mai, il y eut dans le soleil des signes qui en obscurcissent tellement la lumière, qu'on n'y voyait pas plus qu'à la clarté de la lune (1). On ob-

(1) D'après cela, on pourrait croire que Nestor n'avait pas d'idée des éclipses.

serva en outre beaucoup de signes analogues, à la suite desquels fondirent de toutes parts les Polovtsi, qui ravagèrent et ruinèrent les villes. »

Mais *Isjaslav* ne régnait plus. Dépossédé par ses frères et les *Lekhs*, il avait eu recours au pape Grégoire VII, s'engageant à se faire catholique latin, et même à soumettre son trône au pouvoir temporel de Rome, s'il était secouru. Grégoire VII lui avait répondu par une lettre qui est conservée dans Baronius (1). Et pendant ce temps, la guerre civile continuant, l'infortuné avait péri dans un combat. *Vsevolod Jaroslaviitch* lui avait succédé à Kijov; il gouverna quinze ans avec bonté et sagesse, et fut enseveli dans Sainte-Sophie, en 1093. Nestor place sous ce règne l'introduction des bains grecs en Russie. Alors de belles églises s'élevaient à Perejaslav, sous la direction de son évêque Ephraïm, qui, suivant quelques uns, devint métropolitain de Kijov (2). Mais la plus grande obscurité règne sur l'histoire de l'Église ruthène. Il paraît, cependant, que ce prélat « établit la fête de la translation des reliques de saint Nicolas, à Bari. Une bulle du pape, Urbain II, en fixait la célébration au 9 mai, jour auquel les Russes la célèbrent encore aujourd'hui. Les Grecs ne l'ont jamais célébrée; ce qui prouve que la Russie avait alors plus de commerce avec l'Église romaine qu'avec l'Église grecque. Frisius, dans son commentaire de *Episcopatu Kijoviensi*, écrit que Jaroslav-le-Grand avait demandé un évêque au pape Benoît VIII, lequel, l'an 1021, lui en avait envoyé un, nommé Alexis, Bulgar de naissance, et fort versé dans les langues grecque et slave. Il ajoute que cet Alexis fut le fondateur de l'évêché de Kijov, et qu'il officia le premier dans l'église de Sainte-Sophie; mais qu'enfin, lassé des persécutions du clergé grec, il quitta la Russie, et alla finir ses jours en Bulgarie (3). » Nestor, le Bysantin fervent, ne connaît rien de tout cela.

Le grand prince *Mikhail*, dit *Svjatopolk II* (1093), étend son sceptre sur tous

les princes russes, qui ayant réuni leurs armées, vont livrer aux *Polovtsi* une grande bataille, où ils sont complètement défaits. Une foule de captifs slaves enchaînés suivent les barbares dans leur pays. « Là, en se rencontrant, ils se disaient les uns aux autres : Je suis de telle ville ruthène. — Et moi de tel village; et ils pleuraient... Les Polovtsi forment quatre souches : *Petchenèghes*, *Polovtses*, *Torkméniens* et *Torkes* (Turks?). Methode assure qu'ils composaient huit peuples, et que, lorsqu'ils furent battus par les armées de Gédéon, quatre d'entre eux se séparèrent des autres, et se réfugièrent dans les déserts. On a encore dit qu'ils étaient enfans d'Ammon ou de Moab; mais cette dernière opinion est sans fondement... Les Polovtsi descendent d'*Ismaël*, et les Sarrazins de *Sara*. Car quand ces derniers s'appellent de ce nom, c'est évidemment comme s'ils disaient : nous sommes les enfans de Sara. Or, les *Kvalisses* et les *Bolgars* sont issus des filles de *Loth*, qui les eurent de leur propre père, ce qui rend leur origine infâme. Pour *Ismaël*, il eut douze fils. De quatre d'entre eux sont venues les quatre souches des *Polovtses*... Les descendans des huit autres furent repoussés par Alexandre de Macédoine, au centre des montagnes, d'où ils ne sortiront qu'à la fin du monde. Je le pense du moins ainsi, d'après ce que m'a dit, il y a quatre ans à Novgorod, *Sura*, fils de *Tongor*... Dans les régions les plus septentrionales, sur la route de *Lukonomie*, imaginez-vous qu'il y a des rochers, dont le sommet semble toucher au ciel. Or, du sein de ces monts, on entend partir d'affreux gémissemens, d'effroyables cris. Ce sont les gens qui s'y trouvent enfermés, et qui se remuent et piochent, comme s'ils voulaient se pratiquer un chemin au travers. Quelquefois on leur porte des instrumens de fer pour les aider... Alors ils exhalent comme en échange des tourbillons de fumée. Ce qui rend impraticable le chemin de ces montagnes, ce sont les gouffres remplis de neige et les profondes forêts... Refoulés dans ces lieux par le tsar Alexandre de Macédoine, ces misérables païens n'en sortiront qu'à la fin des siècles, comme nous l'a enseigné le patriarche Methode. »

(1) On la trouve parmi les notes de Paris, sur Nestor, pages 218 et 19.

(2) *Art de Vérifier les Dates.*

(3) Paris, notes sur Nestor.

Ce conte et cette prophétie ne concerneraient-ils pas la race Mongole et Tartare ? Et d'après ce qu'elle opère aujourd'hui dans le Caucase, ne semblerait-il pas que la fin des siècles est arrivée pour elle, et qu'elle va commencer à se faire jour vers la civilisation, et la liberté qui en est le fruit ?

Il paraît que le bon Nestor était devenu vieux, quand il racontait ces choses, car sa chronique cesse presque immédiatement après. L'état de son pays était triste : le perfide *Svjatopolk*, de concert avec *David*, sous prétexte d'un congrès pour la guerre contre les *Polovtzes*, attire son frère *Vassilko*, soupçonné de vouloir s'élever au-dessus de ses frères, et lui fait crever les yeux. Le peuple et les bojars kijoviens indignés, s'écrient : On n'a jamais rien vu de pareil chez nous ! et ils s'arment pour chasser le traître de leur ville. Mais le métropolitain et les prêtres les supplient de rester en paix ; ils déposent donc les armes, et la guerre est transportée du côté de *Tcherv*, en *Russie rouge*, par l'aveugle *Vassilko* et ses frères, contre *David*, qui ayant opéré le crime conçu par *Svjatopolk*, fut déclaré le seul coupable ; et le prince de Kijov se réconcilia avec les siens par de pieuses fondations, telles que l'église de Saint-Michel aux toits d'or. Le réfectoire du couvent des Petchéries qui avait été incendié, fut également rétabli, l'année 1108. *Svjatopolk* remporta même quatre ou cinq victoires brillantes sur les *Polovtzes*, et mourut en 1113. La république de Novgorod lui avait renvoyé son fils, qui ne lui convenait pas pour chef, en lui faisant dire par ses députés : « Nous ne voulons ni de toi ni de ta race. Si ton fils a deux têtes, tu peux nous le renvoyer. » Malgré l'état précaire des princes, le pays en masse était pourtant beaucoup moins déchiré et sanglant que l'Europe germano-féodale à la même époque. Mais cet état de la Ruthénie est sur le point de cesser complètement.

Le récit de Nestor est fini : son premier continuateur commence. C'est le règne de *Vladimir Monomaque*, célèbre pour sa bonté et ses triomphes, « dont le nom fit trembler tous les peuples, et dont la gloire s'étendit par toute la terre. » Les

Juifs qui étaient venus pour la première fois de la Krimée sous son prédécesseur, et dont la multitude avait pillé les maisons, redeviennent bientôt tout-puissans à Kijov ; et la cour continue d'être en rapport intime avec celles de l'Occident. Pendant qu'une de ses princesses épouse *Alexis*, fils de l'empereur grec *Léon*, une autre, nommé *Agnès*, se marie à l'empereur allemand, *Henri IV* (1). On a de *Monomaque* un testament qui, s'il était authentique, offrirait un bien haut intérêt ; il y donne des conseils à ses enfans, et leur raconte brièvement sa vie : « J'ai fait vingt-trois campagnes, conclu dix-neuf traités de paix avec les *Polovtzi*, fait prisonniers au moins cent de leurs princes les plus fameux... Personne ne voyageait plus rapidement que moi. En partant de grand matin de *Tchernigov*, j'arrivais à Kijov avant les vèpres. Nous nous livrions souvent au plaisir de la chasse. Que de fois je fus renversé par les buffles, frappé du bois des cerfs, foulé aux pieds des élans ! Un sanglier furieux m'arracha mon épée de la ceinture. Ma fille fut déchirée par un ours... Que de chutes de cheval ai-je faites dans ma jeunesse... ! Vous aussi, mes enfans, ne redoutez ni la mort, ni les bêtes sauvages ; conduisez-vous en braves dans toute occasion. Songez que, quand la Providence a fixé le terme de nos jours, rien ne peut nous soustraire à ses décrets... » Ce terrible guerrier mourut en 1125, et fut enterré à la *Sophie*.

Mstislav Vladimirovitch succède à son père. Sous lui commencent les horreurs qui doivent aboutir à la ruine de Kijov, et à l'asservissement des *Ruthènes*. *Iaropolk*, également issu de *Vladimir*, règne ensuite. Sous *Viatcheslav*, *Vsevolod II*, fils d'*Oleg* (1139), *Igor*, son frère, *Isjaslav II*, fils de *Mstislav*, les principautés

(1) On raconte que ce tyran jaloux suborna un de ses barons pour s'assurer s'il serait possible de séduire sa femme. *Agnès* enfin lassée fixa un rendez-vous à son prétendu adorateur ; alors, en guise de baron, l'empereur lui-même se présenta, mais au lieu de la princesse, trouva de vigoureux valets travestis en femmes, qui le fouettèrent amplement. *Henri honteux*, pour se venger, fit périr le baron, et condamna la vertueuse *Agnès* à paraître nue devant des jeunes gens de sa cour, nus comme elle. (Paris, notes.)

russes luttent entre elles avec acharnement, s'appuyant les unes sur la *Pologne*, les autres sur les *Polovtzes*; on se bat dans les rues mêmes de Kijov, aux cris de : Dieu et Sainte-Sophie! On se jurait sur la croix une éternelle amitié, et le lendemain on se battait de nouveau. Les grands princes de la Kijovie passent sur la scène comme des ombres homicides; rien de généreux ne console dans cette ennuyeuse histoire de la Russie au XII^e siècle. Les guerres civiles, un moment suspendues sous Georges Vladimirovitch, par une grande réconciliation des suzerains, recommencent bientôt après; les *Lekhs* et les *Ongres* y prennent part; enfin sous *Rostislav Mstislavitch* (1158), Kijov cède le pas aux grandes cités de Vladimir, Tourov, Smolensk, Tchernigov; et sous son héritier *Mstislav Isjaslavitch* (1168), elle est prise d'assaut par les princes russes ligués, qui la pillent durant trois jours, et la livrent aux flammes.

La confédération ruthène se divise en deux grandes portions, représentées l'une par *Galitch*, et l'autre par *Vladimir*, où le siège des grands princes est transporté l'an 1170 par André, qui établit son vassal, *Roman Rostislavitch*, *Kniaz* de Kijov. Mais les haines héréditaires se prolongent; les *Olgovitchs*, les *Rostislavitchs*, les *Isjaslavitchs*, etc., continuent de s'entr'égorgier. Espérant rétablir par là l'unité ruthénienne, André commence une nouvelle capitale à Moskou, jusqu'à lors simple château, qu'il enlève aux *Kouchkovitchs*. Mais cette acquisition reposait sur un crime; les enfans de *Kouchko* qu'il avait fait périr, vengent leur père en assassinant André. Et comme ce souverain ne laissait point d'enfans, les princes *Mikhail*, *J.ropolk*, *Mstislav*, et *Vsevolod Georgievitch* se disputent son héritage les armes à la main! *Vse-*

volod, l'élu des *Vladimiriens*, entre triomphant dans leur ville par la porte d'or. Bientôt après la révolte l'enveloppe; après d'effroyables batailles, *Vladimir* est pris d'assaut; son grand *Sobor* et deux cent trente églises deviennent la proie des flammes. Moskou subit le même sort; et sous son obscur prince *Rurik*, Kijov est encore une fois dévasté. Par cette anarchie non interrompue, les Russes sont sur le point de retourner à l'état sauvage: triste conséquence de l'asservissement des indigènes aux étrangers *tatars* et *normands*, et de l'introduction du principe féodal chez les *Slaves*.

L'année 1204, le terrible *Roman Mstislavitch*, à force de victoires, renoue le lien fédéral entre les princes russes, et marche avec eux contre les *Polovtzes*, qu'il défait, et contre les *Litvaniens*, peuple alors féroce, qui ne savait combattre qu'en tumulte, et au galop sur des chevaux sauvages. Subjugués par le souverain de *Galitch*, ils servirent de bêtes de charge aux vainqueurs, qui les attelaient à leurs charrues pour labourer la terre. Le proverbe : *les Litvaniens ne sont que des bœufs pour le farouche Roman*, se conserva, dit *Karamzine*, jusqu'au XVI^e siècle, parmi les Ruthènes, qui célébraient dans ce conquérant, *l'audace du lion, la vitesse de l'aigle, l'esprit de prudence, l'ardeur de Monomaque*. Après tant de triomphes, il ne craignit pas de mener ses *Galitchéens* contre les *Lekhs* qu'il battit, et auxquels il enleva *Lublin*; mais dans une seconde campagne il périt enfin de la main de ce peuple indompté. Ce fut le dernier héros *ruthénien*. Déjà à moitié *Tatar*, de mœurs et de caractère, il annonce et prépare l'invasion *morgole*, qui va succéder à l'invasion *normande* chez ces malheureux *Slaves* de Russie.

CYPRIEN ROBERT.

REVUE.

PRÉDICATION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES.

PREMIER ARTICLE.

État politique et religieux des Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne. — Le Christianisme aborde en Provence. — Légendes. — Sainte Madeleine, sainte Marthe, saint Lazare. — Saint Trophime à Arles. — Authenticité de sa mission. — Souvenirs d'Arles.

Lorsque les premiers apôtres du Christianisme abordèrent les Gaules, ce vaste et beau pays, compris entre deux mers, deux chaînes de montagnes et un fleuve, offrait les plus singuliers mélanges de races, de religions et de mœurs, de civilisation et de barbarie. A côté d'un temple grec, on pouvait voir un dolmen; près d'une cité romaine, la bourgade gauloise, avec ses rotondes de solives et de terre; près d'une villa patricienne, élégante et somptueuse, la hutte du guerrier, ornée de chevelures et de dépouilles, trophées de ses victoires; le barbare, citoyen novice, embarrassait sa toge dans les broussailles de ses bois, et affectait la démarche solennelle du sénateur; le rude parler des Celtes mêlait au dialecte de Phocéé et à la langue de Rome ses sons gutturaux, semblables aux croassements des corbeaux. On pouvait s'écrier avec Cicéron (1) : « Adieu, l'urbanité! adieu, la fine et élégante plaisanterie! La braie transalpine a envahi nos tribunes. » Partout, cependant, était la conquête, mais reçue à des degrés divers, selon ses antipathies ou ses affections, par chacun des peuples qui s'étaient suivis sur cette terre : *Galls*, *Kimris*, *Ligures* et *Pélages*. Ainsi, dans le Midi, le génie romain s'était acclimaté, et était devenu comme une plante indigène; la Narbonnaise ne pouvait plus être appelée une province, c'était l'Italie même :

Italia verius quàm provincia, dit Pline (1). Là, des villes riches et brillantes, des cirques, des forum, des thermes, des théâtres, faisaient partout retrouver Rome; des aqueducs à triple galerie, des temples aux formes corinthiennes, des basiliques, des capitols, offraient aux vaincus le prestige éternel des arts et des plaisirs en échange de leur liberté (2). Arles la puissante, Toulouse la noble, Narbonne l'antique, Nîmes la voluptueuse, rappelaient aux proconsuls gorgés d'or, aux affranchis et aux courtisanes, les délices de Rome. « Aucune province, en effet, n'avait plus promptement, plus avidement reçu l'influence des vainqueurs : dès le premier aspect, les deux contrées, les deux peuples avaient semblé moins se connaître que se revoir et se retrouver; ils s'étaient précipités l'un vers l'autre. Les Romains fréquentaient les écoles de Marseille, cette petite Grèce, plus sobre et plus modeste que l'autre, et qui se trouvait à leur porte; les Gaulois passaient les Alpes en foule, et non seulement avec César, sous les aigles des légions, mais comme médecins, comme rhéteurs (3). » Ils donnèrent à Rome son Roscius, délices du théâtre latin; Trogue Pompée, premier auteur d'une histoire universelle; Térentius Varo, émule de Properce et de Tibulle, et Gallus, malheureux amant de Lycoris, qui repose mollement dans la tombe parce que Virgile a chanté ses amours :

(1) Pline, *Hist. Natur.*, liv. III, ch. 4.

(2) La toge devint à la mode, et insensiblement on rechercha ce qui à la longue insinue le vice; nos portiques, nos bains, nos festins élégans, ce que le vulgaire appelait civilisation et ce qui faisait une partie de sa servitude. (Tacite.)

(3) Michelet, *Histoire de France*, I, 85.

(1) Cicér., *Epist.* IX ad M. Varr.

... O mihi tum quàm molliter ossa quiescant,
Vestra meos olim si fistula dicat amores (1)!

Le long du Rhône aussi, et dans les provinces du centre, la civilisation séductrice s'était transplantée et naturalisée. Martial se réjouissait de ce qu'à Vienne les sombres guerriers, comme les jeunes filles, dévoraient ses livres (2); Lyon avait des écoles et des librairies célèbres (3), et donnait Claude à l'empire; Bibracte dissertait gravement, avec les quarante mille (4) disciples de ses écoles, dans la langue de Démosthènes et de Cicéron; les Eduens, les Bituriges et les Arvernes, échangeant leur antique indépendance pour quelques titres et quelques vains honneurs, s'efforçaient de devenir Romains.

De Lyon à Mayence, et à Cologne encore, toute la frontière était romaine. Trèves, résidence du préfet des Gaules; Metz, Langres, Strasbourg gardent encore dans leurs murs de superbes ruines qui témoignent du séjour des rois du monde. Il fallait sur les rives du Rhin un boulevard contre les invasions incessantes et les incursions de ces remuans Germains, toujours prêts à franchir la barrière sacrée du fleuve : aussi la domination romaine avait conservé dans ces contrées quelque chose de plus mâle et guerrier que dans les molles et dissolues provinces du Midi.

Mais dans le Nord et l'Ouest, de la Loire à l'Océan, de la Belgique aux côtes armoricaines, la conquête était demeurée inquiète, armée, étrangère aux mœurs, hostile et sans cesse menacée; on n'y trouve guère aujourd'hui de vestiges romains que des signes de passage, des camps, des haltes d'armées; aucune ruine n'indique un séjour long et tranquille. Là s'était réfugié, dans les bruyères et les montagnes, et retrempé dans l'énergie de la résistance, l'antique esprit national, le génie celtique, tout ce

qui gardait les souvenirs, les sacrifices, les traditions des aïeux, tout ce qui aimait encore le nom gaulois, et sa gloire, et son indépendance, et sa force, qui si souvent avait fait trembler Rome. Les marais et les bois de l'Armorique devinrent surtout l'asile des traditions primitives; l'immobilité fut toujours l'esprit de cette austère Bretagne, stationnaire encore aujourd'hui au milieu de nos idées, pourtant si entraînant et rapides.

Les mêmes oppositions se manifestaient dans les symboles religieux des Gaulois. Quand l'on étudie attentivement leurs mythes sacrés, on y reconnaît deux systèmes différens de croyances, deux religions distinctes et ennemies l'une de l'autre : le druidisme, doctrine mystérieuse, orientale, basée sur un panthéisme matériel, corps de superstitions à la fois sacerdotales et politiques, et à côté de lui, un polythéisme grossier, sorte de fétichisme jeté, pour leur pâture, aux esprits ignorans et étroits, incapables de s'élever aux abstractions du culte scientifique. Autant la première de ces religions était incompatible avec les vues de Rome, autant la seconde favorisait ses désirs; elle s'empara donc de celle-ci, se l'assimila, la confondit avec ses propres mythes, et on lut sur le même autel les deux noms gaulois et romain d'un même symbole : *Camul* et *Mars*, *Belen* et *Apollon*, *Mercur*e et *Teutatès*. Le druidisme, au contraire, fut proscrit, persécuté, laissé au peuple, tandis que son abandon était le chemin des honneurs et la condition du droit de cité (1).
« Mais ce mouvement, qui entraînait les
« hautes classes de la société gauloise
« hors du druidisme, produisit dans les
« rangs inférieurs une inévitable réac-
« tion en faveur du culte attaqué; son
« empire, restreint à la masse popu-
« laire, y regagna une force qu'il avait
« perdue depuis des siècles; il prit un
« caractère énergiquement national, en
« opposition à la conquête et aux nou-
« veautés qu'apportaient les conqué-
« rans; il fut le dépôt sacré des institu-
« tions proscrites, le foyer où venaient
« se ranimer l'espérance des patriotes et

(1) Virg., 40^e églogue, v. 55.

(2) Me legit omnis ibi sentor, juvenisque puerque
Et coram tetrico casta puella viro.

(3) Bibliopolas Lugduni esse non putabam, ac
tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari
libellos meos. Plin. Jun., Ep. seniori.

(4) Tacite, Ann., III, 45.

(1) Suet., in Claud., c. 25.

Il faut, à ce monde gangrené, la rénovation du baptême.

Vienne donc le Christianisme ! Le voici, en effet, qui aborde les côtes de Provence : des Grecs d'Asie, Trophime, le pasteur (1); Irénée, l'homme de la paix (2); Pothin, l'homme du désir (3), sont envoyés pour les provinces d'origine et de langue ioniennes; des Romains, Paul, Martial, Strémont, pour les provinces latines et celtiques. Mais l'imagination populaire a avancé l'histoire; chaque église veut avoir pour fondateur un apôtre, un disciple, un ami du Sauveur; nulle circonstance assez merveilleuse, nul fait assez divin pour célébrer le grand bienfait de la prédication évangélique; et certes, à lire ces délicieuses légendes recueillies dans les cloîtres du moyen âge, on se prend à douter qu'elles ne soient pas historiques, tant elles semblent vraies à force d'être belles. Je ne veux citer que celle des églises de Provence, qui me paraît avoir un charme tout particulier de poésie méridionale.

Lorsque le diacre Étienne eut ouvert par sa mort, cette longue chaîne de martyrs qui donnèrent leur vie, en témoignage de leur croyance, il se fit une grande persécution dans l'église de Jérusalem, et tous ceux qui avaient ajouté foi à la parole du Christ et de ses apôtres furent proscrits, dispersés dans les régions voisines, où ils évangélisaient les peuples en passant parmi eux (4). Les Juifs déversèrent spécialement leur fureur sur ceux que l'on avait vus suivre le Sauveur, sur ses parens et ses amis : ils jetèrent dans une mauvaise barque, sans voiles ni gouvernail, et livrée à la merci des flots, Lazare, sur qui Jésus avait pleuré, et qu'il avait tiré du tombeau; Marie, qui s'agenouillait à ses pieds pour l'écouter, tandis que Marthe, sa sœur, s'occupait à le bien recevoir; Marie Cléophas, et cette autre Marie, mère

du disciple chéri; Simon; Chélidoine, l'aveugle-né; enfin, Madeleine, la pécheresse, qui arrosait de parfums et de larmes les pieds du Seigneur. La barque, guidée par le souffle de Dieu, qui creusait devant elle le sillon de la mer, vint toucher le rivage massaliote, dans le delta du Rhône, au lieu où est aujourd'hui cette petite ville des *Saintes-Maries*, si solitaire et si poétique en son isolement, au milieu des étangs salés et des marais de la Camargue. La sainte colonie, descendue sur le sable, s'agenouilla près du puits que l'on voit encore, offrit sur un autel de limon, comme autrefois Noé, le sacrifice de la reconnaissance, en chantant au Seigneur des chants encore inconnus à ces rivages; puis les merveilleux missionnaires se répandirent sur les lieux voisins pour prêcher l'Évangile. — N'est-ce pas chose touchante, ce frêle esquif miraculeusement apporté par les flots, ce nom du Christ prononcé pour la première fois sur la rive phocéenne, et cette primitive Église naissant sous le manteau de quelques exilés!

Lazare gagna Marseille, annonça la foi nouvelle aux fils de ces Grecs qu'un autre vaisseau avait, six cents années avant, conduits providentiellement aussi à la conquête du rivage; il fit de nombreux prosélytes, changea en une église chrétienne le temple de Diane, sur l'emplacement duquel est aujourd'hui la *Majour*, et mourut martyr. Maximin alla prêcher dans la colonie des eaux sextiennes, et en fut évêque. Les deux Marie demeurèrent dans la ville qui porte leur nom; Madeleine quitta la grotte sur laquelle s'éleva plus tard la célèbre abbaye de Saint-Victor, pour aller chercher plus de solitude et de repentir au désert de la Baume, dans une gorge triste et noire, où l'on respire une ineffable et sublime mélancolie (1). Que de pieux pèlerins

(1) Madeleine, après avoir converti à la foi le duc et tout le peuple Marseillais, s'alla confiner à la Baulne, creux de rocher qui depuis a été si célèbre, saint et vénérable aux âmes dévotes et pénitentes, par les trente ans que cette tant belle et illustre gentillame y coula de pénitence : de quoi nous avons autrefois fait un poème, lorsque les muses nous étaient favorables, non peut-être désagréable ni d'une veine trop vulgaire. (*Histoire et*

(1) Τροφιμος, nourricier, pasteur.

(2) Ειρηνησιος, pacifique.

(3) Ποθος, désir; quelques historiens anciens le nomment *Photin*; φωτεινος, lumineux; φως, lumière.

(4) *Act. apost.*, VIII, 1. — Euseb., *Hist. Eccles.*, lib. II, ch. 1.

vinrent, au moyen âge, prier et gémir en ce lieu qu'une vieille tradition avait consacré au repentir! On y vit des rois s'agenouiller, et des reines baiser le roc arrosé par les larmes de la pénitence et de l'amour; précieuses larmes dont les sources rafraîchissantes semblent taries pour nous, qui ne connaissons plus que les pleurs stériles de la douleur!

Louis XIV y voulut montrer sa gloire; saint Louis y avait été prier. « Après ces choses, dit Joinville, le roi s'en vint en la ville d'Aix, parce qu'il voulait aller visiter la Madeleine, qui gisait à une journée de là; et y fut le roi, et visita le lieu qui est appelé la Basme, qui est un haut rocher où la Madeleine, comme on disait, avait vécu long espace de temps en ermitage (1). »

Marthe, l'hôtesse du Sauveur à Béthanie, remonta le Rhône, accompagnée de sa sœur Marie, et arriva à Tarascon. Un monstre d'une forme horrible, sorte de tortue-dragon, désolait le pays: le peuple en larmes se prosterne aux pieds de la jeune vierge, et Marthe, jetant son écharpe au cou du serpent, le conduit docile et vaincu sur le bûcher. Ce fut en mémoire de cet événement, transmis par les récits populaires, que le bon roi René, qui tant aimait les jeux et les processions chevaleresques, institua les fêtes que l'on célèbre tous les ans à Tarascon. Le jour de sainte Marthe, une copie en bois de la monstrueuse *tarasque* (2), avec une queue sans fin et une tête effrayante, est promenée dans la ville, au milieu du clergé,

conduite en laisse par une jeune fille; cette fête est purement religieuse; l'autre, burlesque et joyeuse, où éclate dans toute sa frénésie la gaité des Provençaux. Le lendemain de la Pentecôte, la tarasque est traînée dans les rues, environnée de chevaliers du quinzième siècle; des fusées partent des yeux et des naseaux du monstre; un homme, placé dans l'intérieur, fait manœuvrer une mâchoire effrayante, ou lance la bête sur les groupes de spectateurs, ou la fait pirouetter de manière que sa queue balaie la foule; la fête n'est pas complète s'il n'y a pas quelques jambes cassées.

Il est facile de voir en cette légende, un symbole de la défaite du paganisme et de la victoire, clémente et douce, des dogmes chrétiens représentés par la blanche jeune fille. Dans l'enfance des peuples, en ces âges de primitive foi et de naïve poésie, toute idée prend un corps et se traduit en allégories sensibles, figurées. Le mythe du serpent est d'ailleurs de la plus haute antiquité (1). Partout et toujours, depuis l'anathème prononcé sur lui dans l'Eden, il a été la personnification du mal, de la ruse, de l'erreur, et chargé de toutes les iniquités de la terre. Sans rappeler les fables de l'Orient et les traditions juives, je citerai, pour leur analogie avec la tarasque, le serpent de Saint-Marcel et le monstre de la Bièvre à Paris, la gargouille de Rouen, le grouillié de Metz, le monstre de Saint-Pol-de-Léon, le lézard de Varèse en Italie, les dragons d'Aix, de Grenoble, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux, et cette *terasque* de Lima, que les Espagnols mènent en procession, au Pérou, le jour de Saint-François d'Assises (2). Tous ces monstres symboliques ont été, comme l'hydre provençale, vaincus et enchaînés par des missionnaires: à Metz, par l'étole pastorale de saint Clément; à Rouen, par saint Romain; à Paris, par saint Marcel...; mais la jeune fille de Tarascon est plus poétique; on sent là le ciel de Provence.

Cette tradition des églises du Midi y est encore vivace et populaire. Si l'on ne faisait que compter les autorités, la majorité des citations serait en faveur de sa

Chroniques de Provence, par César de Nostradamus, gentilhomme écuyer de la ville de Salon de Crau. Lyon, 1614.) — Il commence ainsi son épître au roi: Sire, l'une des plus illustres pièces de Dieu, c'est le monde, du monde l'Europe, de l'Europe la France, et de la France la Provence, la bien-aimée des vieux Romains, et leur petite Italie.

Voyez aussi *l'Hist. de Marseille*, par de Ruffi, 1696, et les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. xvii, p. 7. — *Chorographie de Provence*, par H. Bouche, 1736. Elle avait apporté dans sa solitude, dit ce dernier, un vase d'une matière inconnue, dans lequel un ange avait recueilli une larme de Jésus versée sur le tombeau de Lazare: et *lacrymatus est Jesus*. Joann., xi, 53.

(1) Joinville, ch. 99.

(2) On a dit que le monstre a donné son nom à la ville; la réciproque est plus vraie, puisque Strabon l'appelle déjà *Ταράσκων*.

(1) Michelet, *Hist. Romaine*, t. II, p. 598.

(2) Malte-Brau, *Annal. de Voyag.*, I, 22.

réalité historique ; mais aucun des écrivains des premiers siècles, tels que Salvien, Cassien, Victor de Marseille, Césaire d'Arles n'en a parlé, et sa bizarrerie exigerait, sans doute, qu'elle produisît de solides témoignages. Ce qui est certain, c'est que du onzième siècle, époque où l'on eut trouver les reliques de Lazare, de Marthe et de Madeleine, jusqu'au dix-septième siècle, époque où la critique commença à épurer les légendes, on y a ajouté foi (1). Le premier historien qui l'attaqua fut Launoy, surnommé *Dénicheur de saints*. Le curé de Saint-Roch disait en plaisantant : Je lui fais toujours de profondes révérences, dans la crainte qu'il ne m'enlève mon saint.

Si l'on rejette comme une fable pieuse la légende que je viens de rapporter, il ne faut pas non plus en attribuer l'invention aux moines grecs qui abondaient en Provence au dixième siècle. Ce ne sont pas là, je crois, des choses que l'on puisse inventer, et les moines, en les écrivant, n'ont fait que transcrire les récits accrédités dans le peuple et profondément enracinés dans ses croyances. Un sentiment d'immense vénération a dû environner la mémoire des premiers missionnaires ; peu à peu, leurs noms se sont confondus avec leurs récits et les symboles de leur doctrine, et ils sont devenus eux-mêmes, dans l'imagination des croyans, les personnages dont ils avaient raconté les travaux et la mort. Les religieux ne furent que les échos de la tradition. Si l'on voulait absolument leur en faire honneur, il faudrait du moins reconnaître à ces moines *ignorans*, du plus barbare de tous les siècles, un fond passable de poésie.

Après la fable, voici l'histoire :

Trophime, évêque d'Arles, est le premier apôtre des Gaules sur lequel nous ayons quelques documens certains. Il était né sur les fortunés rivages d'Ionie,

non loin de la patrie d'Homère, à Éphèse, célèbre chez les païens par son temple de Diane, cher au cœur des chrétiens pour avoir reçu la Vierge Marie, lorsque le disciple bien-aimé, auquel Jésus mourant avait confié sa Mère, l'y conduisit après l'ascension ; de là, suivant une très ancienne tradition, elle s'éleva vers le ciel, laissant dans sa tombe, au lieu de cendres, sa robe virginale ou une manne céleste (1). Ainsi Trophime avait appris de Jean, pure colombe de mansuétude et d'amour, ami fidèle et chéri du Sauveur, les récits évangéliques, et il avait pu recueillir de la bouche de Marie, de saints et intimes détails sur la vie du Christ. Il fut l'un des douze disciples auxquels saint Paul imposa les mains en traversant Ephèse (2), et dès lors il suivit le grand apôtre dans tous ses voyages : de l'Asie en Macédoine, du royaume d'Alexandre au rivage de Troie, de la Grèce en Judée, chez les Barbares comme à Athènes ; quand on lapida saint Paul et quand on le proclame un Dieu, devant les proconsuls et dans les prisons, toujours nous le voyons à côté de son maître. A Jérusalem, il fut la cause involontaire de l'émeute soulevée contre Paul ; car les Juifs, ayant vu un incirconcis avec ce dernier, crurent qu'au mépris de la loi il l'avait fait entrer dans le temple ; ils se jetèrent sur tous deux, les conduisirent au Prétoire, d'où ils furent menés à Rome. L'apôtre des nations demeura deux ans dans la ville éternelle, évangélisant en toute liberté, *cum omni fiducia, sine prohibitione* (3).

Paul avait dès long-temps le projet de porter la foi en Espagne (4). Ce fut probablement alors (63) que, suivant la voie aurélienne tracée de Rome à Cadix par l'Italie, puis Antibes, Grasse, Fréjus, Marseille, Arles (5)... il gagna les Gaules. Des disciples qui le suivirent, nous ne connaissons que Luc, *Lucas Medicus*, qui venait d'écrire cette admirable épopée

(1) Voyez pour la tradition tous les historiens de Provence antérieurs à Papon ; Estrangin, *Etudes sur Arles* ; Fallon, *Monumens de l'église Sainte-Marthe de Tarascon*. — Contre la tradition : Tillemont, *Mém. Ecclés.* ; D. Vaisselle, *Hist. du Languedoc* ; Baillet, *Vie des Saints* ; Millin, *Voyage dans le Midi en 1807* ; *Statistique des Bouches du Rhône*. — Fleuri élève des difficultés et ne se prononce pas.

(1) *Serm. de assumpt. B. Mar. trib. div. Hieron.* Ap. Châteaub., *Et. histor.*

(2) *Act. apost.*, xx.

(3) *Act. apost.*, xxviii, 29.

(4) *Epist. ad Roman.*, xv, 24 : *cum in Hispaniam proficisci cœpero...*

(5) Voyez *Table de Peutinger*, dans *Bouche-Chronog. de Provence*, liv. III.

qu'on nomme les *Actes des apôtres* (1), Trophime qu'il laissa à Arles (2), Crescent qu'il envoya à l'antique colonie de Vienne (3). On a révoqué en doute ce voyage de saint Paul en Espagne; mais une inscription que l'on y a découverte, à la mémoire de Néron, pour avoir purgé la province des brigands et de ceux qui cherchaient à y introduire une superstition nouvelle (4), coïncide trop bien avec l'époque où tous les Pères ont cru que ce voyage fut fait, pour qu'il soit permis d'en douter. « Pierre, dit M. de Châteaubriand, envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, dans les Gaules, et sur les côtes d'Afrique. Saint Paul arrivait à Ephèse, lorsque Claude mourut, et il catéchisa lui-même dans la Provence et dans les Espagnes (5). » A son retour, il reprit Trophime avec lui, et ne put le conserver jusqu'à Rome, car il écrivait de là à Timothée : « Hâte-toi de me ve-

(1) Si saint Luc n'avait terminé son récit au premier voyage de Paul à Rome, il nous aurait sans doute donné la suite des travaux de son maître, et éclairci la question qui nous occupe. Son propre voyage dans les Gaules n'en est pas moins incontestable. « L'évangéliste saint Luc, dit M. Du Sommerard, put acquérir, sans doute, dans ses longues missions pour la propagation de la foi, en Italie, dans les Gaules, en Égypte et en Achaïe, des notions d'art.... » (les arts au moyen âge.) Fleuri dit du même évangéliste : « Il prêcha la foi en Dalmatie, en Gaule, en Italie, en Macédoine... et mourut en Achaïe. » Liv. 1, n° 60. « Nous ne voyons rien, dit le savant Tillemont, qui empêche absolument de croire que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules. » (Mém. ecclés., t. IV, p. 440.)

(2) Fleuri, *Hist. Ecclés.*, liv. II, n° 7. A tous les témoignages qu'il cite, saint Clément, saint Chrysostôme, saint Cyrille, il faut joindre saint Athanase, saint Epiphane, saint Jérôme, Théodoret, Sophronius, Grégoire-le-Grand, cités dans Tillemont, t. I, p. 609. Voyez encore Longueval, *Hist. de l'Egl. gallic.*, dissertat. prélim. — Mémoires manuscrits de la Biblioth. d'Arles. — Epître de Henri Valois à M. de Marca...

(3) Dubosc, *Antiquités de Vienne*, et les auteurs cités dans la note précédente.

(4) Neroni Cl. Cæs. Aug. Pont. Max. ob provinc. latronib. et his qui novam generi hum. superstition. inculcab. purgatam. — Dans Gruter, p. 258. Pour l'authenticité de cette inscription, voyez Baronius, *Annal.*, et Bullet, *Histoire de l'Établiss. du Christ.*, p. 597. Suétone désigne aussi le christianisme par ces mots : Genus superstitionis novæ atque maleficæ. In Neron.

(5) *Etud. histor.*, t. I, p. 54, édit. de 1855.

nir joindre au plus tôt; Crescent est dans les Gaules (1); j'ai laissé Trophime malade à Milet (2). » Ainsi la France peut se souvenir avec bonheur, que le grand apôtre traversa son territoire, portant à l'univers sa puissante parole, et que deux de ses disciples, instruits aussi par Jean, le bien-aimé du Christ, en furent les premiers pasteurs. Ces faits, si simples, ont pourtant été niés par quelques critiques du dix-septième siècle. Ils ne pouvaient concevoir que Paul ait jamais eu la moindre idée des Gaules, lui qui veut envoyer des missionnaires *usque in ultimos orbis Britannos* (3), et se réjouit de ce que la foi est annoncée dans l'univers entier (4). Cet homme extraordinaire, dont le génie n'a pas d'égal, dont le zèle et l'activité tiennent du prodige, dont les voyages sont pour ainsi dire fabuleux, passe deux ans à Rome; il voit des vaisseaux partir chaque jour pour Narbonne et Massalie; une route magnifique conduit à Arles, la Rome des Gaules, *Gallula-Roma*; les citoyens de ce pays viennent d'être admis au sénat, on ne parle que d'eux sur les

(1) Plusieurs Pères ont lu Γαλλίας au lieu de Γαλατίας, dans le texte. « Saint Paul, dit Eusèbe, témoigne qu'il choisit lui-même Crescent parmi ses disciples pour l'envoyer dans les Gaules, ἐπι τὰς Γαλλίας. » *Hist. Ecclés.*, liv. III, ch. 4. « Le ministère de la divine parole ayant été confié à saint Luc, dit saint Epiphane, il l'exerça en passant dans la Gaule, dans l'Italie et la Macédoine, mais particulièrement dans la Gaule, ainsi que saint Paul l'assure dans ses épîtres; car il ne faut pas lire la Galatie, comme quelques uns l'ont cru fausement, mais la Gaule. » (*Ad Hæres.*, 51.) D'autres auteurs, tout en lisant *Galatie*, ont entendu ce mot des Gaules, parce qu'en effet ces deux mots avaient le même sens. Strabon dit : Το δε συμπαν ζυλων ο νυν γαλιλικον τε και γαλατικον καλοσιν... » Ptolémée appelle la Gaule *Κελογαλατια*; Polybe, *Γαλατια*... Photius dit dans son *Abrégé de l'Hist. Ecclés.*, liv. I, ch. 5 : Constance fut proclamé empereur dans la haute Galatie où sont les Alpes. Les Alpes sont des montagnes de très difficile accès, et la Galatie, c'est le pays que les Romains nomment la Gaule. — La province d'Asie-Mineure n'était appelée Galatie que parce qu'elle était une antique colonie gallique. Voyez Théodoret, *Hist. de l'Egl.* — Saint Jérôme, *Præf. in comment. epist. ad Gal.*

(2) *Ad Timot.*, IV, 10.

(3) Lingard's, *History of England*, ch. I, *Introd. of christianity*.

(4) *Epist. ad Rom.*, I, 8.

places, aux bains, au Forum... et vous ne voulez pas qu'il ait pu songer à y envoyer des prédicateurs!

Je sais que Grégoire de Tours met au troisième siècle la mission de saint Trophime, et que Sulpice-Sévère dit que les premiers martyrs des Gaules furent vus sous Marc-Aurèle (1); mais il n'est question, dans ce dernier auteur, que des premiers martyrs et non des premiers chrétiens; et il fallait apparemment, pour qu'il y eût des martyrs en 177, que la foi ait été prêchée dès long-temps, puisque la chrétienté était assez nombreuse, pour attirer les regards inquiets du pouvoir. Quant à Grégoire de Tours, il fait venir Trophime sous le consulat de Dèce et de Gratus, avec sept autres évêques qu'il dit envoyés de Rome; et pour les accoler ainsi, il se fonde uniquement sur la relation du martyr de Saturnin, l'un d'eux, dans laquelle on lit (2): « Sous Dèce et Gratus, consuls, la cité de Toulouse eut Saturnin pour évêque. » Cependant, de ce que Saturnin fut évêque de Toulouse en 250, il ne suit nullement que Trophime l'ait été d'Arles en même temps; et Grégoire, ignorant l'année de la mission de tous les évêques qu'il cite, aura conclu de l'époque certaine assignée à celle de Saturnin, la date de l'arrivée de tous les autres. Si Trophime ne vint à Arles que vers 250, comment, en 252, Marcien était-il le quatrième (3) évêque de cette ville (4)? Il faut ou que Grégoire de Tours se soit trompé, ou que ce Trophime dont il parle soit le successeur de Marcien, déposé à cause de son hérésie, et par conséquent le cinquième évêque d'Arles. Cette dernière opinion a été adoptée par M. de Fortia (5).

En 417, le pape Zosime reconnaît à l'église d'Arles le droit de métropole sur toute la Narbonnaise, parce que Tro-

phime, son premier évêque, a été pour les Gaules la source de vie d'où coulèrent les ruisseaux de la foi: *Ex cujus fonte tota Gallia fidei rivulos accepit* (1). En 450, dix-neuf évêques de la Narbonnaise écrivent au pape saint Léon: Les Gaules savent, et Rome ne l'ignore pas, que la cité d'Arles a reçu la première un évêque envoyé par saint Pierre, et que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules (2). Comment ce pape et ces évêques eussent-ils pu dire que Trophime, venu en 250, était le premier missionnaire des Gaules, tandis qu'en 177, Irénée, Pothin et de nombreux martyrs, étaient morts à Lyon. Ils devaient savoir, mieux peut-être que les critiques modernes, ce qui se passait deux cent soixante-dix ans avant eux, et ce qui les intéressait si vivement.

« Il est difficile, dit un savant historien de l'église d'Arles (3), de fixer précisément l'époque de la prédication de l'Évangile à Arles. Il est arrivé à cette ville ce qui est arrivé aux empires les plus célèbres. L'antiquité qui en fait la gloire en a rendu l'origine obscure; mais on ne peut sans injustice refuser à cette église l'honneur d'avoir eu pour son premier fondateur un disciple même des apôtres. Des monumens respectables donnent cette qualité à saint Trophime: il semble, d'ailleurs, que ce ne serait pas se former une idée assez noble du zèle de saint Pierre et de saint Paul, que de croire que, pendant le séjour qu'ils ont fait à Rome, ils aient négligé une ville si distinguée et si voisine de l'Italie.

« Il faut cependant reconnaître que les monumens de l'histoire ne nous apprennent presque rien de certain touchant les

(1) Ap. Sismond., *Concil. gall.*, t. 1, 45.

(2) *Ibid.*, p. 39.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Église d'Arles*, par Laurent Bonnement, chanoine de cette métropole. Cet ecclésiastique, émigré en 1795, mourut à Nice, laissant en manuscrit ses *Mémoires*. On les obtint il y a peu d'années, par voie diplomatique, du gouvernement sarde, et ils sont aujourd'hui à la bibliothèque d'Arles. M. Barbier, bibliothécaire, a bien voulu les mettre à ma disposition avec une obligeance dont je ne saurais être trop reconnaissant. Comment au souvenir d'Arles ne pas joindre celui de M. Estrangin, le savant et modeste archéologue?

(1) Aurelio Antonii filio imperatore, persecutio quinta agitur, ac tum primum intra Gallias martyria visa seriùs trans Alpes religione Dei suscepta. — Sulpice Sévère ne jette que ces mots sur un sujet aussi important de son Histoire sacrée: il faut se souvenir qu'il écrivait en Bretagne et pour le nord de la Gaule, où la foi parut fort tard.

(2) Greg. Tur., *Hist.*, lib. 1, cap. 23.

(3) *Gall. christ.*, t. 1, p. 52.

(4) Saint Cyprien, *Epist.* 67.

(5) *Annales du Hainaut*, xvi, 473.

combats et les conquêtes de notre premier apôtre; la tradition de notre église sur les travaux de son fondateur, pourrait y suppléer, si elle avait plus de certitude. Je fais profession de la respecter, cette tradition; mais, comme je dois aussi respecter des lecteurs éclairés, et ne rien avancer que sur des preuves solides, j'ai cru devoir..... On en conclura que saint Trophime ne recueillit pas une abondante moisson, et que la semence qu'il avait jetée, pour être long-temps à croître et à fructifier, n'y devint dans la suite que plus féconde.)

Le saint et vénérable Dulau, le Cheverus de son siècle, dernier archevêque d'Arles, premier martyr immolé le 2 septembre 1792, aux Carmes de la rue de Vaugirard, appelait *l'église d'Arles, la mère et la fondatrice des autres églises* (1).

A côté des monumens écrits que je ne cite pas tous, parce que cela m'entraînerait trop loin, se placent les témoignages des pierres et des marbres des églises. Il faut voir cette tradition respirer, et vivre et parler, dans ce magnifique portail de la métropole d'Arles, réminiscence la plus heureuse du ciseau grec, et en même temps première insurrection contre le classique, proclamée par le génie chrétien. J'ai remarqué surtout, dans la basilique, une inscription attribuée à Virgile, évêque d'Arles au septième siècle, dont les premières et les dernières lettres, jointes à celles du milieu, forment *Tro. Gal. Apo.*, c'est-à-dire *Trophimus Galliarum Apostolus*.

Si la mission de Trophime est pleinement historique, il ne faut pas s'attendre à en trouver les détails. Ce n'est pas que les légendes manquent; dans leurs pieuses fictions, elles ont créé des faits merveilleux, d'éclatantes conversions, qui coûtaient moins sans doute à imaginer qu'à opérer; mais nous n'osons nous appuyer sur elles, et nous sommes réduits à des conjectures. Trophime l'Éphésien ne fut point un étranger sur ce rivage massaliote devenu complètement grec, et en traversant Massalie il retrouva cette grande Diane d'Ephèse contre laquelle saint Paul avait tant parlé déjà sur les côtes d'Asie.

Elle était, avec Minerve et Apollon Delphien, la principale divinité de la colonie phocéenne (1). Arles était un comptoir massaliote, et le grec y était l'idiome vulgaire; elle avait même changé son nom contre celui de Théliné, la féconde, mais elle ne le garda pas plus que celui de Constantine, que lui donnait la langue officielle du quatrième siècle; le nom gaulois prévalut toujours. Les superstitions grecques et romaines, ajoutées aux mythes indigènes, la corruption des mœurs, l'égoïsme qui naît du développement de l'industrie, les intérêts matériels excités par le commerce et les richesses, opposaient bien des obstacles à une religion toute de simplicité, de pureté et d'amour. D'un autre côté, l'hospitalité des Provençaux, leur curiosité, qui leur faisait arrêter tous les voyageurs qui passaient, pour apprendre d'eux des nouvelles, les attiraient aussi sans doute près des nouveau-venus qui parlaient d'un Dieu inconnu, et racontaient tant de merveilles. Le grec favorisa aussi beaucoup le développement du christianisme (2). Cette langue était, au premier siècle, le dialecte vulgaire des côtes méridionales et des rives du Rhône jusqu'à Lyon, en relations continuelles de commerce avec les Massaliotes; toutes les villes maritimes avaient reçu des noms grecs: *Nicea*, *Antipolis*, *Rodanonsia*, *Agatha* (Agde), *Heraclea* (Saint-Gilles); au quatrième siècle, on faisait encore le panégyrique de Constantin, le jeune, en grec; et, au sixième, saint Césaire employait cette langue dans les offices de l'église, qui se faisaient alors en langue vulgaire (3). Le dialecte provençal de nos jours renferme un grand nombre de mots purement grecs.

Trophime fit peu de prosélytes à Arles, et après lui le paganisme, enraciné dans les mœurs et favorisé par les empe-reurs, sembla étouffer la foi nouvelle; d'où vint que, languissante et obscure jusqu'au deuxième siècle, elle parut à quelques historiens ne s'être montrée qu'à cette époque (4). On lit, dans les

(1) Strab., lib. iv. — Améd. Thierry, t. II, 159.

(2) Voyez Herder, *Idees sur la Philos. de l'Hist. de l'Humanité*, t. III, liv. 17.

(3) S. César., l. I, n° 41.

(4) *Conc. gall.*, t. I, p. 345.

(1) *Lettre pastorale du 17 novembre 1791*, dans ses *OEuvres*, 2 vol. in-8°; Arles, 1816.

leçons nocturnes, d'un bréviaire manuscrit de l'abbaye du Mont-Majour, que les Arlésiens immolaient tous les ans, aux Calendes de mai, sur un immense autel qui a donné son nom à la ville (1). trois jeunes esclaves engraisés aux frais du trésor public. Trophime, voyant les apprêts du supplice, accourt, parle à ce peuple fanatique, du Christ, dont le sang a rendu inutile les sanglans sacrifices, et obtient que l'on renoncera à l'exécration coutume des immolations annuelles. Si, au milieu du premier siècle chrétien, on offrait encore à Arles des victimes humaines, ce n'était sûrement pas dans la ville, mais dans quelque bois obscur et reculé, car les mœurs grecques avaient dû adoucir ces usages barbares, et les empereurs avaient expressément défendu les sacrifices, permettant seulement aux prêtres de faire une légère incision aux fanatiques qui persisteraient à se dévouer (2). Cependant, les lois romaines étaient impuissantes (3) à arrêter les effets de cette antique et terrible croyance à la nécessité du sang pour effacer le crime (4). Le christianisme seul pouvait la déraciner, parce que seul il pouvait offrir en échange *des boucs et des génisses*, l'hostie sans tache, et, pour prix des crimes de l'homme, l'expiation d'un Dieu. Et d'ailleurs, était-il plus humain de faire combattre des esclaves dans un cirque, que de les immoler sur un autel, et le peuple romain était-il une divinité plus digne des offrandes humaines que les dieux gaulois ?

Trophime n'avait pas voulu planter la croix dans la ville du luxe et des plaisirs; il s'était retiré à quelque distance, et c'était parmi les tombeaux qu'il avait

(1) *Ara-lata*. Selon M. Améd. Thierry, la véritable étymologie est *ar*, sur, *lath* ou *laeth*, marais.

(2) Mel., liv. III, ch. 2. — Strab., liv. IV.

(3) Suet., in *Claud.*, c. 23. — Lucain. *Bell. civ.*, lib. VI, v. 430.

Et vos barbaricos ritus, moremque sinistrum
Sacrorum, druidæ, positis repetistis ab armis.

On trouve le long du Rhône les traces du culte sanguinaire de Mithra. Au musée d'Arles on en voit un torse. A Tain, à Valence, à Fourvière, à la Bâtie-Mont-Saleon, on trouve des autels tauroboliques.

(4) Voyez de Maistre, *Soir. de Pétersb.* — Stael, *Allemagne*, 4^e partie.

dressé, le premier sur la terre des Gaules, son précieux symbole d'immortalité. Le christianisme a toujours aimé la mort, ses graves enseignemens, ses hautes et solennelles rêveries; il a aimé la mort, il l'a fécondée, et des cendres du sépulcre il a formé le germe d'une éternelle vie : ses premiers sanctuaires furent des cryptes de martyrs; aujourd'hui encore nos autels renferment des ossemens; quand un de ses fils expire, il dit qu'il cesse de mourir et commence à vivre, et dans les martyrologes, le jour de la mort des saints est désigné par ces mots : *Natalis dies*.

Arles était, comme on sait, la grande nécropole des Gaules, la terre privilégiée du repos, et dans ses Champs-Elysées, nommés aujourd'hui *Aliscamps*, les villes envoyaient leurs illustres morts (1). Portés par le Rhône, les tombeaux de marbre de ceux qui avaient été puissans et riches arrivaient à la colline du Moleyrès, comme à un vaste rendez-vous de la mort, où les prémices des nations, comme dit saint Paul, venaient saluer l'aurore de l'Évangile. Trophime s'arrêta au milieu d'eux, délimita par des croix dont on voit des restes, un enclos dans lequel il bâtit une chapelle, au point culminant de la colline (2). Là prirent place successivement Genès, martyr; Honorat, évêque, fondateur de Lérins; Hilaire, Césaire, et d'autres encore dont nous parlerons plus loin. Nous avons vu leurs sarcophages mêlés aux fastueux tombeaux, monumens de l'orgueil des païens, et nous nous sommes agenouillés avec amour près de ces doux et vénérés souvenirs. On n'y lit point de pompeuses inscriptions; une palme d'olivier, une colombe, un cœur, l'*alpha* et l'*omega*, le commencement et la fin, sont les touchans symboles de ces morts obscures, mais chères au Seigneur. Quelquefois elles sont voilées sous l'emblème des moissonneurs qui cueillent les olives ou lient les gerbes, des voyageurs qui traversent la mer Rouge ou le désert, guidés par une nuée lumineuse, d'Abraham immolant son fils, de Jésus naissant, ou

(1) Lalangière, *Hist. d'Arles*, I, 506.

(2) Gilles Duport, *Hist. d'Arles*, 404. — Bouche, *Chron. de Prov.*, 313.

guérissant les malades et faisant lever les morts. Nous avons perdu aujourd'hui le secret de ce profond et consolant symbolisme ; nous ne savons plus mettre sur nos cercueils que le matérialisme même de la mort, des os, des têtes décharnées et hideuses, des larmes qui ne parlent que de la terre et ne disent rien de la patrie.

Aujourd'hui, en descendant de la ville aux *Aliscamps*, on voit la colline du Moleyrès encore jonchée de nombreux sépulcres brisés, tapissés de végétation pariétaire comme d'une couronne sur un cercueil, ouverts comme au jour suprême, à demi cachés en terre, amoncclés les uns sur les autres, tant la mort a eu hâte de combler ses rangs. Je ne sais quelle sévère et sombre poésie ont toujours inspiré ces lieux ; la mythologie hellénique en a fait le théâtre de ses traditions mythiques de la conquête phénicienne ; les romans de chevalerie y ont placé la scène de leurs fables historiques, et de même qu'Eschyle a choisi la Crau, cet étrange désert de cailloux, pour la lutte de son Hercule avec les géans de la Gaule, dans ces vers que nous a conservés Strabon :

Ἡξίς δε λιγυῶν εἰς ἀπαρχῶν στατον (1),

ainsi l'Arioste a fait combattre, sur la même plage aride, Orlando, le paladin fameux du moyen âge. Les *Aliscamps* renferment les dépouilles des preux de Karl-le-Grand :

Della gran moltitudine ch' uccisa
Fu d'ogni parte in questa ultima guerra. . . .
Se ne vede encor segno in quella terra
Che presso ad Arli ove il Rodano stagna
Piena di sepolture e la campagna (2).

Arles, peuplée de cent mille âmes sous les Romains, métropole politique et religieuse des Gaules, séjour favori de Constantin, est assise aujourd'hui, solitaire mais belle encore, au pied de son superbe amphithéâtre, comme une veuve désolée qui n'a plus dans son abandon, pour sécher ses larmes, que les souvenirs de sa splendeur passée. Son vieux Rhône,

toujours furieux et mugissant, comme un taureau des montagnes, l'aperçoit à peine en passant, et se hâte de gagner la mer ; deux déserts l'environnent : la Camargue, plage de marais et de sable ; la Crau, champ pierreux où les moutons broutent le caillou ; ses murs sont ébréchés, ses cloîtres déserts, ses théâtres en ruines, son forum et ses thermes méconnaissables ; à chaque pas le pied du voyageur heurte quelque débris sans nom ; Arles n'est plus riche qu'en tombeaux : *Ditior Arelas sepulta quam viva*. Le voyage d'Arles était pour moi comme un pieux pèlerinage vers le berceau de ma foi, dans ma belle patrie de France : ce que j'y allais chercher, c'était moins les souvenirs du peuple-roi que la mémoire obscure de ce peuple persécuté, caché dans les cryptes, méconnu, et réalisant au milieu des superstitions et des délices d'une ville enivrée de richesses, de plaisirs et de gloire, les rêves des sages. Arles était pour moi une Rome nationale, *Gallula Roma* (1). Aussi, quand j'aperçus ses tours, je voulus mettre pied à terre, et mon cœur jeune et aimant battit bien fort quand je traversai le solennel silence de ses rues, l'imposante solitude de ses ruines, et surtout quand je franchis le seuil de cette belle basilique de Saint-Trophime.

Lorsque je descendis aux *Aliscamps*, c'était le soir, et la nuit tombait comme un voile funèbre sur la colline du Moleyrès. A l'extrémité du champ des sépulcres je voyais confusément l'église abandonnée de Notre-Dame de la Grâce, qui a remplacé la chapelle de Trophime. Ses vitraux sont à jour, ses ogives brisées, ses voûtes croulantes ; de hauts cyprès l'environnent ; le canal de Crapeonne l'entoure de ses eaux bourbeuses comme le fleuve de l'enfer mythologique ; les chardons, les sauges, les kermès, tapissent la colline ; au sommet, des moulins à vent agitent leurs longs bras silencieux, qui, battant les airs, s'harmonisent avec les souvenirs des morts. C'est une scène de la *Divina comedia* :

E veggio ad ogni man grande campagna
Piena di duolo et di tormento rio.

(1) Strab., lib. IV, § 7. — Pompon. Melo, *de Sit. Orb.*, II, cap. 5.

(2) *Orlando furioso*, XXXIX.

(1) Ausone, *Nobil.*, III, v. 11.

Si come ad Arli ove 'l Rodano stagna
Fanuo i sepolcri tutto 'l loco varo (1).

Je ne saurais dire quelle puissante émotion s'empara de moi à cette vue, aux noms de Trophime, d'Hilaire et d'Honorat, dont j'évoquais les souvenirs. Je sentais ma foi se raviver au flambeau sacré de l'histoire : bien vive fut ma prière, bien ardents mes soupirs ! Gloire,

(1) Dante, *Infern.*, cant. ix.

disais-je, à ceux dont les cendres ont reposé sur cette terre ! Gloire aux confesseurs, aux vierges, aux enfans du martyre ! Paix à ceux qui s'endormirent avant d'avoir vu briller à l'Orient la lumière de l'Évangile ; et à nous, qu'elle entoure de sa divine auréole, à nous courage, persévérance et amour ! Ce fut peut-être de mes voyages l'heure la plus douce, et c'est sans doute la plus vivement gravée dans ma mémoire.

EDOUARD DE BAZELAIRE.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR L'ALGÉRIE.

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES DUES AUX DÉCOUVERTES DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

ARTICLE PREMIER.

La prise d'Alger n'a été qu'un premier passage livré à la France sur le continent africain. Depuis lors, tout s'est ébranlé sur ce sol antique : Constantine, emporté d'assaut, nous a rappelé les plus belles campagnes de l'expédition d'Orient (1), et devant notre jeune armée, déjà vieille d'héroïsme, se sont enfin ouvertes les fameuses *Portes de Fer* ; leur renommée est tombée, comme les murs

de Jéricho, devant l'arche triomphante de notre civilisation. Notre ascendant moral s'est établi du même coup sur les populations de l'ancienne Numidie, et bientôt le dénouement de la guerre avec Abd-el-Kader, frappant l'esprit fataliste des Arabes de l'inutilité de leur résistance, achèvera de consolider en Afrique les bases de notre domination.

Désormais donc l'inepugnable sanctuaire de la barbarie est à nous ; car, maîtres de la brèche, nous pouvons par une foule de points à la fois pénétrer dans le corps de la place avec toutes nos influences ; et d'après les circonstances, nous pouvons ou le tenir bloqué, ou déborder dans l'intérieur par la voie que nous nous sommes faite les armes à la main.

Le monde savant, ému d'une profonde sympathie pour ces succès, les a suivis au pas de course ; il les a même quelquefois devancés : ainsi, l'Institut de France, encourageant, dès le début de la conquête, les travaux qui pouvaient éclairer, par la lumière des antécédens historiques et l'observation des faits présents,

(1) Constantine, par son emplacement et ses fortifications, est un second Gibraltar, disent sir Grenville Temple et le chevalier Fathe, délégués de la *Société pour l'Exploration de Carthage*, qui suivirent l'armée française... Ailleurs, ils ajoutent : « La prise de Constantine a eu un retentissement immense dans toute la Barbarie. Jusqu'au dernier moment les Musulmans l'avaient crue inexpugnable. C'était la même conviction qu'ils avaient avant la prise d'Alger, avec cet argument de plus que Constantine était à l'abri des attaques d'une flotte. » (Voyez page 69 de la *Relation d'une Excursion à Constantine, à la suite de l'armée française, première partie de l'ouvrage intitulé : Excursion dans l'Afrique septentrionale par les délégués de la Société établie à Paris pour l'Exploration de Carthage, accompagnée d'inscriptions et de planches en noir et en couleur.*)

les progrès à venir de notre colonie, a fortifié la volonté nationale, d'abord incertaine et flottante, dans ses projets d'établissement en Afrique. A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les mémoires de MM. Hase, Dureau de La Malle et Jomard; les rapports de MM. Valckenaer et Raoul-Rochette, ont évoqué toutes les notions de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie ancienne ou moderne; et ces enseignemens du passé, mis au service de nos armes et de notre politique, sont devenus une éloquente prédiction de la grandeur de nos possessions nouvelles.

L'Académie des Sciences n'est pas restée en arrière de celle des inscriptions, et toutes les questions relatives à la description physique et naturelle de l'Afrique française y ont été posées et éclaircies par MM. Elie de Beaumont, Bory de Saint-Vincent, etc. Les discussions plus récentes que le rapport de M. Blanqui a fait naître au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, sont venues compléter, par des vues pratiques et gouvernementales, ce qui restait dans les travaux des précédentes Académies à l'état purement spéculatif. Mais la base encore la plus large des études dont l'application intéresse notre colonie reste toujours dans le recueil des pièces officielles publiées par le gouvernement (1); c'est là que se trouvent réunis les documens les plus complets et les plus essentiels touchant l'Afrique française: l'origine de nos établissemens, les développemens qu'ils ont reçus, les causes de leur extension successive et leur résultat y sont déterminés d'après des actes authentiques et des notices générales, rédigés sur les pièces fournies par le dépôt de la guerre et par la direction des affaires d'Alger. Ce remarquable travail, composé avec la clarté et la précision que comporte la science la plus rigoureuse, est à la fois une histoire, un traité de politique et d'administration,

et une statistique pour l'occupation de l'Algérie; il constate l'état présent de la colonisation, et, posant toutes les questions qui s'y rapportent, il nous donne le point de départ pour entreprendre une recherche approfondie de leurs antécédens et arriver à la découverte complète de leur solution.

C'est ainsi que notre colonie est devenue l'objet des publications du gouvernement et des travaux de l'Institut. La société de géographie, la société asiatique et celle qui s'est formée plus récemment pour l'exploration de Carthage ont aussi concentré sur l'Algérie la plus sérieuse attention; en un mot, la science a su l'aborder par tous les points, et, s'ouvrant des routes diverses dans l'intelligence de son passé, elle essaie de pénétrer chaque jour plus avant dans les secrets de son avenir. Et d'abord, c'est elle qui a imposé silence à une aveugle opposition qui n'avait su fonder l'abandon de la régence que sur l'oubli le plus complet de son histoire; comme si le passé de cette vieille terre n'y répondait pas hautement de son avenir! Le présent, sans doute, y est encore mouvant sous nos pas; mais c'est parce que nous n'avons pas su le raffermir par l'expérience des civilisations antérieures. Pour réussir en Afrique, nous n'avons qu'un parti: c'est de refaire ces antécédens en les modifiant dans la pratique d'après les nouveaux élémens que nous y apportons avec nous. En effet, ses rivages n'étaient-ils pas jadis couverts de villes riches et peuplées, puissantes par le commerce, heureuses de tous les bienfaits de la civilisation antique? Pourquoi donc la civilisation moderne aurait-elle moins d'influence sur les destinées de ce continent? Le génie du Christianisme y serait-il moins fécond que celui de Rome? Si l'Afrique septentrionale est retombée dans la barbarie, nous ne devons en demander compte qu'au mahométisme qui par tout où il a passé, a détruit tout ce qui n'était pas lui-même. Ainsi la science a dissipé les ténèbres accumulées si gratuitement sur l'avenir de nos possessions. Inspirée par la certitude de leur accroissement et de leur prospérité, c'est elle qui a dirigé, qui a soutenu notre instinct colonisateur, et l'a associé au génie che-

(1) *Tableau de la Situation des Etablissemens français dans l'Algérie*; 5 vol. grand in-4°, avec plans et cartes géographiques, publié par ordre du ministre de la guerre sur les documens réunis par la direction des affaires d'Afrique. Paris, 1838 et 1859; imprimerie royale.

valeresque de nos guerriers, pour lui apprendre à recueillir les fruits de leurs exploits : heureuse victoire dont peut se glorifier à bon droit le monde savant, et qui placera toujours l'avancement de ses travaux au nombre des grands intérêts de la nation.

Sous ce rapport, la commission des antiquités nationales, au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a particulièrement bien mérité de la France. Les encouragemens et les prix qu'elle a décernés aux travaux consacrés à l'Afrique française, ont propagé dans les rangs de notre armée le goût et l'émulation de toutes les recherches. Une correspondance active, une noble communauté de rapports scientifiques, s'est établie entre ses membres et plusieurs de nos braves officiers; et ceux-ci comprenant que le domaine des connaissances géographiques, historiques et archéologiques, était aussi le domaine de notre civilisation, se sont pris de la plus louable ardeur pour l'agrandir. C'est ainsi qu'ils ont fait faire chaque jour de nouveaux progrès à la science. Ils ont aussi renouvelé dans tous leurs travaux « ce mélange d'érudition et de bulletins de combats qui excitait tant d'intérêt pendant notre ancienne expédition d'Égypte (1). » Occupant les loisirs de leurs campemens par l'amour de l'antiquité, par une vie d'études sérieuses au milieu des aventures de leur vie militante, ils ont provoqué la reconnaissance publique, comme ces pieux missionnaires : qui du fond des déserts de l'Afrique adonnés avec une passion sainte à conquérir des âmes, ont encore du zèle et du temps à donner aux conquêtes de la science (2). » Missionnaires armés pour toutes les nobles conquêtes de l'humanité, nos soldats et nos marins comprennent à leur tour qu'il leur a été donné de préparer et d'accomplir l'immortel voyage de la civilisation chrétienne autour du monde; et nous les voyons rivaliser à l'envi pour l'introduire dans le vieux continent dont l'accès lui avait été presque interdit jusqu'à ce jour.

(1) Expressions de M. le comte de Laborde, rapporteur de la commission des antiquités nationales.

(2) Discours de M. Guizot, président de la Société de Géographie; 1^{er} décembre 1837.

Du reste, les résultats que nous avons à constater pour l'Algérie, sont dus, la plupart, aux recherches spontanées et purement individuelles de nos officiers. Aussi prouvent-ils mieux que tout ce qu'on pourrait dire combien une impulsion commune et générale donnée par le gouvernement, avec un plan d'investigations bien arrêté, serait profitable à la marche de la science. La valeur de ces résultats ne devra pas non plus être uniquement jugée par l'intérêt du moment; car s'ils n'offrent encore que des faits isolés, des détails épars et sans lien entre eux, ces pages ou ces lignes inédites des annales africaines, en se multipliant, finiront par se coordonner et se réunir. Alors rattachées à un système général d'histoire, de géographie, et de notions administratives sur l'antiquité, c'est-à-dire sur les antécédens de la colonisation moderne, elles acquerront un intérêt tout puissant que l'amour de la science peut seul faire pressentir, et qu'un esprit frivole ne comprendra jamais.

Qu'on le sache bien, tout est grave, lorsqu'il s'agit d'antécédens. Car de tous les systèmes pour le gouvernement de notre colonie, il n'y a d' applicable, de salutaire, que celui qui repose sur l'expérience des établissemens antérieurs. et se règle d'après les analogies ou les différences que le nôtre peut avoir avec eux. On ne saurait donc apporter trop de zèle à recueillir les faits historiques et les documens qui doivent, comme les chiffres d'une statistique morale, servir de base au système préféré, et lui donner à l'avance la sanction du temps, seule garantie de durée, de force, et de progrès. Aujourd'hui plus que jamais il s'agit de repousser les idées *à priori*, et d'éclairer l'avenir de nos possessions par les enseignemens du passé. Ce passé, il est vrai, est presque tout entier disparu; mais il n'est point anéanti. Ses débris existent enfouis et disséminés; il n'y a qu'à se baisser pour les ramasser; il n'y a qu'à creuser le vieux sol de l'Afrique pour les rappeler au jour. Sans doute l'état de guerre n'a pas encore permis ces explorations générales. Mais des travaux partiels et d'autant plus méritoires qu'ils avaient eu jusque-là moins d'exem-

ples, ont été exécutés par des hommes de tête et de cœur. Leurs résultats sont désormais acquis à la science; il ne reste plus qu'à les populariser, et à leur accorder dans l'estime et la reconnaissance publiques, la valeur qu'ils ont déjà reçue de la part des juges compétents.

Nous espérons donc que nos braves officiers verront ici avec plaisir l'attention que les savans les plus recommandables, et M. Hase en particulier, ont donnée à toutes leurs découvertes, et le soin qu'ils ont mis à les faire connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous commencerons par l'analyse de la partie la plus difficile, celle des inscriptions funéraires et votives; on l'a aussi réputée la plus ingrate; mais c'est bien à tort, ce nous semble. Car leur langage, tantôt solennel, tantôt vif et passionné, et toujours concis, renferme tour à tour l'expression des sentimens les plus intimes, et celle des intérêts les plus généraux de la population qui les faisait graver sur les tombeaux ou sur les monumens publics. C'est en rendant cette langue épigraphique de l'antiquité intelligible à tous, que M. Hase a restitué aux annales africaines des pages inédites qu'on croyait perdues sans retour, et fait pleinement apprécier, sous le rapport scientifique, la conquête du littoral ouvert par les armes françaises à la civilisation de l'Europe.

Or, pour savoir ce qui peut être restitué avec le secours des inscriptions, il faut connaître d'abord ce qui resterait à jamais ignoré sans elles, c'est-à-dire ce que nous avons perdu, et ce qu'il faut retrouver.

« Le grand naufrage de l'antiquité, dit M. Hase, dans un rapport à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les découvertes de notre colonie, a englouti des centaines, des milliers d'ouvrages, contenant des détails sur la géographie, l'histoire, l'administration de l'Afrique, où le peuple conquérant, venu de l'Europe, s'est plu à laisser tant de monumens qui attestent encore sa puissance et sa grandeur. Les deux Mauritanies surtout, ne sont guère nommées qu'en passant dans les écrits qui nous restent, et nous connaissons fort peu ces cités romaines, jadis si nombreuses, si opu-

lentes, fortes de leur population militaire, avide d'honneurs et de fêtes, à laquelle succéda plus tard une société, dont les pensées plus sévères et plus élevées étaient tournées ailleurs. Quelques uns des monumens dont nous aurons à nous occuper, appartiennent même à une époque où l'histoire de la Mauritanie est à peu près inconnue: c'est le temps qui se passa entre l'occupation de Césarée par Bélisaire, vers 534, jusqu'à la fin du septième siècle, où la grande commotion musulmane déposa sans retour les Césars de Byzance.»

Le travail de M. Hase est une dette de reconnaissance payée à quelques fonctionnaires civils, mais surtout aux jeunes officiers, jadis en grande partie ses élèves à l'Ecole polytechnique, auxquels il a été heureux d'inspirer le goût des recherches scientifiques, et qui se sont empressés de lui en communiquer les résultats. Parmi ces hommes aussi distingués par leur savoir que par leur bravoure, il en est qui ont trouvé une mort glorieuse, et auxquels M. Hase s'empresse de rendre un hommage particulier. Comment n'aurait-il pas rendu cet honneur au brave capitaine du génie, Hackett, tué à l'assaut qui nous rendit maîtres de Constantine (1)? C'est l'officier qui, en faisant exécuter les premiers déblais pour les fortifications de Ghelma, avait procuré la riche moisson d'inscriptions romaines avec lesquelles l'histoire si intéressante de cette ville a été inopinément resti-

(1) Sir Grenville Temple et M. Falbe, en parlant de leur séjour à Ghelma, rendent le même hommage à la mémoire du capitaine Hackett: « La bienveillante complaisance du capitaine de génie Hackett nous tint lieu de bien des recherches. Cet officier, aussi instruit que modeste et brave, et dont nous eûmes à regretter la mort prématurée dans l'assaut de Constantine, avait employé beaucoup de temps à déchiffrer et à copier toutes les inscriptions qui se trouvent à Ghelma, et dont plusieurs avaient été publiées d'une manière inexacte. Son carnet contenait des renseignemens sur toutes les antiquités de la ville; et quand il nous offrit de copier tout cela lorsque nous nous retrouverions avec plus de loisir à Constantine, nous ne pensions pas que son corps inanimé serait le premier objet qui frapperait nos regards dans la ville conquise. (*Relation d'une Excursion à Constantine à la suite de l'armée française*, p. 24, premier fascicule des publications de la Société pour l'Exploration de Carthage.)

tuée. Que ces précieuses restitutions du passé tiennent donc lieu d'oraison funèbre à ceux qui sont morts pour la patrie, après avoir payé leur tribut à la science ! Une double reconnaissance leur est due, et déjà leur est en partie payée par le souvenir de leurs services que notre épée victorieuse a gravés sur les murs et les remparts de l'ancienne Cirta. Ainsi, tandis que le commerce fait prendre à Constantine une physionomie nouvelle, et que notre civilisation y pénètre de jour en jour avec l'assentiment des indigènes, des noms historiques y rappellent ceux qui ont le mieux mérité de la patrie. La porte Valée nous dit celui qui nous y fit entrer par la brèche ; et les rues Damrémont, Caraman, Combes, Hackett, etc., y ont consacré la mémoire des braves qui succombèrent glorieusement dans les luttes du siège et de l'assaut. Constantine, capitale de la guerrière et fertile Numidie, nous offre, sous le rapport des intérêts de la science comme des intérêts de notre politique, le point le plus important de notre domination sur l'intérieur de l'Afrique. Nous en ferons donc le dernier objet de notre examen ; et commençant notre revue archéologique par l'ouest de la Régence, nous allons étudier successivement les épitaphes, les inscriptions et les ruines de Tlemcen et Arzew, d'Alger et ses environs, de Bougie, de Bone et Hippone ; enfin de Ghelma, où l'importance de l'archéologie paraîtra dans tout son jour. L'histoire et la géographie ne fourniront pas des notions moins utiles, lorsque nous leur demanderons le parti que nous devons tirer de l'occupation de Constantine. Enfin, le résultat des récentes découvertes faites dans cette ville, et au sud de sa province, avant et pendant l'expédition du passage des Portes de Fer, complétera l'idée générale que nous devons nous faire des recherches scientifiques entreprises jusqu'à ce jour dans l'Algérie. Les embrassant ainsi dans leur ensemble, nous en suivrons tous les développemens sur les pas de notre armée, dont l'épée a tracé le cadre qui les renferme ; et peut-être hâterons-nous le moment désirable où ces recherches seront poursuivies avec ardeur et méthode sur tous les rayons de leur circonférence,

sur tous les points de leur ligne de circonvallation. Alors seulement la science dressant la carte de l'Afrique française à toutes les époques de ses annales, et combinant dans un tableau synoptique toutes les notions de la géographie, de l'histoire, et de l'archéologie, nous donnera la base inébranlable et définitive où nous pourrions relever le passé de cette vieille terre, c'est-à-dire, y fonder notre avenir.

§ I.

Tlemcen et Arzew.

De toutes les localités occupées par nos troupes, Tlemcen est une de celles qui jusqu'à présent ont fourni le plus grand nombre d'inscriptions : et cette circonstance est d'autant plus remarquable, que la province de l'ouest est d'une extrême pauvreté en débris romains. On sait que Tlemcen est située, sinon sur l'emplacement même, du moins dans la proximité d'une cité romaine, dont le nom nous est encore inconnu, et dont les ruines, s'il faut en croire les indigènes, se trouvent à deux lieues plus loin au sud-ouest, sur un affluent de la Tafna. Son importance est suffisamment démontrée par les débris de tout genre qu'on rencontre à chaque pas dans la ville actuelle. La plupart des seuils des portes sont des fûts de colonne de beau marbre blanc. Des pierres portant des inscriptions ont été employées à la construction du *Méchouar* ; d'autres font partie des murs d'une mosquée en ruines, située à l'est de la ville, et appelée *Agadir*, mot qui, dit-on, signifie *muraille* en langue berbère. Enfin, au cimetière des juifs, à droite du chemin qui mène à Mansourah, toutes les pierres qui recouvrent les morts, proviennent de monumens romains ; et sur beaucoup d'entre elles, on aperçoit des inscriptions latines, dont la plupart ont été communiquées à l'Institut, par M. Mangay, capitaine du génie, et M. Eugène Dubern, capitaine adjudant-major au deuxième chasseur d'Afrique. De prime-abord, ces épitaphes signalent un fait intéressant pour les nouveaux habitans de l'Algérie : c'est le nombre de longévités qu'elles constatent, et qui font un assez bel éloge

de la salubrité de son climat. Ainsi sur une quinzaine d'exemples assemblés fortuitement, plusieurs décès auraient eu lieu à soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt cinq ans, ce qui ferait croître singulièrement pour nos colons la durée moyenne de la vie.

Parmi ces diverses inscriptions interprétées par M. Hase, les unes nous font connaître de nouveaux dieux *topiques*, génies tutélaires des villes africaines, ou bien personifications de ces villes elles-mêmes déifiées; d'autres signalent le rare exemple des noms indigènes conservés au milieu d'une population qui, devenue toute romaine par sa langue, ses goûts, ses idées, l'était aussi devenue par les noms des habitans. Enlin à propos des initiales funéraires D. M. S. (*diis manibus sacrum*, et non *Deo magno sancto*, comme on les a traduites quelquefois), le savant commentateur fait remarquer qu'on les retrouve conservées par un reste d'habitude jusqu'au VI^e siècle, en tête d'épithames évidemment chrétiennes (1). C'est ainsi que les traditions du paganisme resserrées, circonvenues par le génie chrétien, résistaient encore dans les usages populaires, et se perpétuaient jusque sur le tombeau des fidèles: singulière persistance du vieux polythéisme vaincu, sur la terre qu'avaient renouvelée les Tertullien et les saint Augustin! D'un autre côté, des noms sans doute puniques ou numides, comme celui de Jadir, malgré la longue et puissante influence de l'Italie, malgré celle de l'empire d'Orient, avaient survécu à cette double domination romaine, et prévalu dans les inscriptions du territoire de *Tlemcen*: c'était là aussi un caractère rare et significatif des influences indigènes que la centralisation de Rome n'avait point anéanties, et qu'avait respectées sans peine sa religion politique. Car on sait que les villes africaines, en acceptant la religion du vainqueur, ne faisaient que l'ajouter au culte de leurs propres divinités, conservaient toutes les

superstitions locales, et continuaient d'honorer les dieux *topiques*, leurs protecteurs primitifs et leurs patrons immédiats.

A ces considérations morales et philosophiques, succède une question chronologique d'un intérêt peut-être plus général. Elle résulte de huit pierres tumulaires portant l'indication d'une ère provinciale. D'après l'hypothèse proposée par M. Dureau de La Malle, et adoptée par M. Hase, comme la plus probable, cette ère de province commencerait l'an 721 de Rome, trente-trois ans avant la naissance de Jésus-Christ, lorsqu'après la mort de Bocchus, la Mauritanie césarienne, comprenant la ville de *Tlemcen*, fut réduite pour la première fois, par Auguste, en province romaine. D'autres combinaisons chronologiques, beaucoup moins en rapport avec les faits connus, feraient descendre jusqu'au sixième siècle de notre ère les épithames de *Tlemcen*. Mais l'emploi si fréquent des lettres D. M., et les noms des défunts, encore tous romains, ne s'accorderaient pas avec l'époque où les pierres funéraires de toute l'Europe latine commencent à donner des noms d'un caractère différent, tels que, *Anastasius, Benedictus, Castus, Deusdedit, Agape, Elpis, Felicitas*, avec d'autres noms plus fréquents encore, et tirés de l'Écriture.

Ainsi, l'hypothèse de M. Dureau de La Malle, une fois admise, six des huit inscriptions tumulaires dont nous avons parlé, entre autres celle de *Julius Jadir*, appartiendraient au cinquième siècle de l'ère chrétienne, à l'époque de la grande persécution que les Vandales ariens firent subir aux catholiques; et ce synchronisme serait précieux, car il éclaircirait d'un nouveau jour le sens des épithames, et y ferait découvrir des élémens importans pour l'histoire du Christianisme dans la ville romaine, voisine de *Tlemcen*. Sans doute, dit M. Hase, la foi triomphait déjà depuis long-temps dans la cité latine dont nous ignorons encore le nom; mais nul ne peut dire quelles furent alors les conditions de son existence et ses rapports avec les conquérans, maîtres de la Numidie, de la Bysacène, et de l'Afrique proconsulaire. Située à l'extrémité de la province, dans

(1) Voyez le savant mémoire de M. Raoul-Rochette, sur les *Antiquités chrétiennes des Catacombes*, et l'inscription chrétienne découverte par le P. Lupi, où les mots *diis manibus* se trouvent en toutes lettres. (Tome XIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 173, 178.)

un bassin isolé; protégée de tous côtés par de hautes montagnes, ou par les affluens de la *Tafna*, cette ville occupée par une population catholique orthodoxe, était-elle entièrement soumise aux rois vandales et ariens résidant à Carthage? Ou bien avait-elle, grâce à sa position, conservé une sorte d'indépendance? et, dans ce cas, n'est-il pas probable qu'elle ait servi d'asile à beaucoup de catholiques, à une partie du moins des indigènes opprimés, qui, pour se soustraire aux traitemens les plus cruels, fuyaient vers les côtes d'Espagne, et jusqu'à Constantinople? Cet accroissement de la population explique-t-il le nombre considérable d'épithaphes appartenant à une époque de décadence dont les monumens, en Afrique, sont assez rares? Car il serait possible que deux autres inscriptions, dont il conviendrait d'examiner de nouveau les dernières lettres, fussent aussi du même temps (1). Si, au contraire, les chiffres 590 et 591 se trouvent réellement sur la pierre, ces deux monumens appartenant aux années 557 et 558 de l'ère vulgaire, prouveraient que la ville romaine existait encore après la destruction de l'empire des Vandales. Il est vraisemblable qu'elle reconnaissait alors l'autorité de *Mastigas*, roi des Maures, ou celle de ses successeurs, puisque Césarée fut la seule place dans cette partie de la Mauritanie, dont Bélisaire put s'emparer après avoir pris Carthage en 533.

Quelle que soit l'hypothèse admise, il en résultera toujours que *Tlemcen* servit d'asile, soit contre les Vandales, maîtres des provinces actuelles de Tunis, de Constantine et d'Alger; soit contre l'empire de Byzance, lorsqu'il eut rétabli l'autorité romaine dans ces mêmes contrées. Il y a donc, dans l'histoire de cette cité, des antécédens d'indépendance locale qui s'expliquent peut-être par les circonstances du sol et des populations indigènes, et dont il faut en tout cas sa-

voir tenir compte, si l'on songe à y établir de nouveau notre pouvoir central.

Quant à la ville d'*Arzew*, elle a remplacé l'ancienne *Arsenaria*, située à six mille mètres de son port, et sur la crête d'un plateau; or celle-ci renferme comme *Tlemcen* des pierres couvertes d'inscriptions latines qui ont été signalées en 1836, par M. Bérard, commandant le brick le *Loiret*, à qui nous devons l'excellente *description nautique* des côtes de l'Algérie. On aperçoit encore, sur l'emplacement de la ville romaine, les assises en pierres taillées d'une longue muraille regardant la mer, des fragmens de murs, des citernes, et de nombreux tronçons de colonne. Quant à ses monumens épigraphiques, ils nous découvriront sans doute des détails inédits sur les mœurs, l'administration et le régime municipal des Romains; mais M. Hase n'a pu en publier qu'une seule qui échappait à toute conclusion d'un intérêt général. Espérons que les amis de la science, dont le nombre s'accroît toujours parmi les braves officiers de notre armée d'Afrique, ne laisseront pas les autres long-temps inconnues, et en feront bientôt parvenir des *fac simile* à l'Académie des Inscriptions. C'est là une moisson scientifique digne de fixer l'attention du gouverneur de l'Algérie.

§ II.

Alger et Rusgunia.

L'agglomération de la population arabe, maure et turque, sur ce que l'on appelle le massif d'Alger, semble y avoir fait disparaître depuis long-temps les monumens anciens, qui souvent, et surtout dans les pays mahométans, doivent leur intégrité et leur existence à ce qu'il n'y a point de ville moderne dans les environs. Aussi, quelques inscriptions seulement, encadrées dans les constructions modernes, ont-elles été recueillies dans la capitale de l'ancienne régence. L'une d'elles, découverte par M. Berbrugger, orientaliste et archéologue plein de zèle pour la science, se trouvait incrustée dans la voûte d'un magasin de vins situé sur le bord de la mer, à gauche de la porte de la Pêcherie. S'il faut en croire

(1) L'inscription n° 6 du rapport de M. Hase : *Diis manibus sacrum, Valeria Matrina vixit annis triginta quinque, cui vir pius fecit domum eternalem, anno provincie dxc1* (?).

Et l'inscription n° 17 :

D. M. S. Valeria Mannica vixit annis quadraginta quinque, cui gener et filia (?) fecerunt domum eternalem anno provincie dxc (?).

les indigènes, tous les matériaux de cet édifice auraient été apportés des ruines d'une grande ville romaine dont les restes occupent près d'une demi-lieue de terrain sur le bord oriental de la baie d'Alger, entre l'embouchure de l'*Hamise* et le cap *Matifou*.

D'après cette inscription, *Lucius Cadius Rogatus, fils de Lucius, de la tribu de Quirina, avait remédié à la cherté du blé en en faisant apporter à Rusgunia* : fait curieux qui d'abord nous apprend le nom de la ville inconnue dont les vieux débris ont été transportés dans la ville arabe, et ensuite nous prouve que, si l'Afrique proconsulaire, ou province particulière de Carthage, était appelée avec raison le grenier de l'Italie, la disette régnait quelquefois sur le littoral de la Mauritanie césarienne. Ce fut à la suite d'une suscription, *ere collato*, que les magistrats de la ville et d'autres qui l'habitaient temporairement, élevèrent ce monument à *Rogatus*.

Ce témoignage de la reconnaissance d'une cité envers un citoyen généreux, permet de rappeler combien le patriotisme local, le dévouement de chaque membre envers sa corporation était apprécié, encouragé par les institutions municipales des Romains. Le génie de ces institutions était de faire soi-même et avec les siens ses propres affaires, et de pourvoir immédiatement à toutes les exigences locales et momentanées, sans recourir à un pouvoir que son éloignement rendait moins prompt et moins sûr. A toutes les époques un pareil esprit a été le véhicule des grandes colonisations. Il préside à la fondation de nos communes, véritables colonies du moyen âge, comme il avait inspiré l'établissement des municipalités romaines.

§ III.

Bougie.

Bougie a remplacé l'ancienne *Saldæ*; c'est à une inscription qu'on doit la découverte du nom de cette colonie romaine. Entourée d'une immense étendue de ruines, et située sur le bord de la mer, au col d'une espèce de presqu'île formée par la chaîne abrupte du mont

Gourâia, cette ville, malgré de nombreuses dévastations, conserve des constructions antiques, des restes de monuments publics, des pavés en mosaïque, de grands débris de colonnes en granit qui attestent sa grandeur passée. Cette ancienne splendeur s'explique facilement par la fécondité du sol voisin, dont les richesses inexploitées contrastent aujourd'hui avec les décombres des habitations humaines. Jadis capitale d'un état mahométan, *Bougie* fut prise en 1510 par les Espagnols, qui la perdirent en 1555; elle appartient à la France depuis le mois d'octobre 1833. Deux ans plus tard, M. le colonel de La Rochette fut nommé commandant supérieur de *Bougie*, où il montra un grand talent d'organisation et devint le fondateur d'une société *d'essais et de recherches* à laquelle appartenaient les personnes lettrées de la population européenne et tous les officiers de la garnison. Ce fut sous les auspices de ce chef éclairé que deux jeunes archéologues pleins de zèle, M. *Faulte*, lieutenant du génie, et M. *Paul Prieur* (1), payeur militaire de la place, ont trouvé des inscriptions dont quelques unes renferment des particularités intéressantes. Toutes sont inédites.

La plus importante est celle qui fut consacrée par un certain centurion de la seconde légion *trajane* à la mémoire de *Sextus, Cornelius, Dexter*. Toute la biographie de ce dernier y est inscrite, et les emplois si divers dont il fut honoré nous révèlent le singulier mélange de fonctions militaires et civiles auxquelles la faveur ou le mérite pouvait conduire successivement chaque individu sous le règne des empereurs. Ce long état de service, dit M. Hase, peut donner une idée, non seulement de l'administration de l'empire telle qu'elle était à l'époque des Antonins, mais aussi de l'éducation et des études des jeunes Romains; études qui étaient censées les douer d'une aptitude universelle, puisqu'ils devenaient, à leurs yeux du moins et dans l'opinion de ceux qui disposaient des emplois, propres à parcourir les carrières les plus diverses.

(1) Les découvertes archéologiques de M. Paul Prieur ont reçu une médaille d'or de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Séance publique du 5 août 1856.)

C'est ainsi que Cornelius Dexter, patron de la colonie de *Saldæ*, avait été : 1° proconsul d'Asie; 2° grand juge à Alexandrie, en Egypte; 3° administrateur de la *Ville-Neuve* et du Mausolée : mausolée situé à Alexandrie, probablement dans le lieu appelé *Sôma*, où était le tombeau d'Alexandre-le-Grand et des rois Ptolémées; 4° commandant de la flotte de Syrie. Nous connaissons celle de Mysène, de Ravène, d'Alexandrie, d'Afrique; mais l'histoire ne parlait point de la flotte de Syrie, qui n'est encore mentionnée que par quelques inscriptions; 5° chef du premier escadron d'un corps de cavalerie levé dans les colonies romaines de la Mauritanie; 6° tribun de la troisième légion *Auguste*; 7° commandant de la cinquième cohorte des Rhétiens. C'est de leur pays, aujourd'hui les Grisons, le Tyrol et les anciens états de Venise, que les Romains tiraient des corps d'infanterie légère; 8° Dexter, à trois différentes époques, avait été commandant du génie, c'est-à-dire, chef des ouvriers et des pionniers attachés à la suite d'une légion ou d'un camp. — De plus, entre les années 132-135, dans la guerre occasionnée par la révolte des juifs en Palestine. sous Barchocébas, Cornélius Dexter avait obtenu de l'empereur Adrien des distinctions d'honneur, récompense qu'il reçut sans doute vers le commencement de sa carrière militaire; car c'est en retrogradant que l'inscription semble avoir énuméré les emplois divers dont il fut honoré dans sa vie, jusqu'à ce que dans sa vieillesse il vint habiter *Saldæ*, où fut gravée l'inscription votive.

Si, de cette biographie lapidaire de Cornélius Dexter, il nous était permis de tirer quelques considérations pratiques pour l'esprit de notre époque et applicables surtout à nos possessions d'Afrique, nous ferions remarquer combien l'aptitude à toutes sortes d'emplois, caractère distinctif, non seulement des anciens, mais de tous les hommes du moyen âge, est favorable, ou plutôt nécessaire, aux fondateurs d'une colonie. Lorsque tout est à créer, lorsque chaque moment peut faire naître les exigences les plus imprévues et les plus diverses, comment y parvenir, comment faire face de tous côtés, si l'on n'a des facultés complètes, si l'on

n'est à la fois soldat et citoyen, guerrier et homme d'état? si l'on ne tient dans sa tête et dans ses mains toutes les ressources réunies? C'est alors vraiment que les aptitudes exclusives et les applications particulières n'étant propres qu'à un objet déterminé, ne servent à rien, ou plutôt nuisent à tout. Aussi les anciens et les hommes du moyen âge se restreignaient difficilement à une seule profession pour mieux l'embrasser. La société imparfaite où ils vivaient leur prêtant peu de secours, chacun était obligé de se suffire à lui-même et de tout connaître pour mettre tout à profit. La nécessité d'être universel, désespoir des faibles et encouragement des forts, faisant donc la supériorité des individus et l'infériorité de la société par rapport à nous. C'est l'inverse qui a lieu de nos jours. Le principe moderne de la division du travail, qui se traduit en politique par la distinction des pouvoirs, et dans l'armée par celle des armes spéciales, est aussi destructeur du développement individuel que favorable à l'accroissement et à l'union des forces sociales. Mais, plus il convient aux progrès de notre civilisation, moins il s'accorde avec les principes constitutifs des populations africaines et de leur société demi-barbare. Or, pour agir sur cette dernière et la transformer, il faut d'abord nous mettre en contact avec elle, c'est-à-dire nous rapprocher des éléments qui la constituent, et ne pas songer à établir trop vite la distinction des pouvoirs, qui troublerait indéfiniment la colonisation de l'Algérie.

Telles sont les idées qui nous semblent découler des commentaires de M. Hase, sur l'inscription votive de l'ancienne *Saldæ*.

Bougie possède encore un monument dont la science ne saurait trop recommander la conservation. C'est un marbre situé à cinquante pas des ruines d'un temple, à la porte *Fouka*, et portant quinze lignes d'écriture, malgré la rupture, qui en supposait un plus grand nombre, et dont on reconnaît les traces évidentes à la partie supérieure. Malheureusement, soit qu'il appartienne à une époque très ancienne, ou que la pierre soit d'une mauvaise qualité, la moindre

pression, le moindre choc en détache de larges écailles, des mots entiers; et, dans la crainte de l'endommager tout-à-fait, on n'a pas encore osé entreprendre de le nettoyer. D'un autre côté, M. Lapène, chef d'escadron d'artillerie, a aussi commencé à recueillir, avec le zèle le plus assidu, un certain nombre de monumens dont jusqu'à présent les copies ne sont point parvenues à l'Académie des Inscriptions, mais qui contiennent, à n'en pas douter, des pages inédites pour les annales africaines.

Avant de quitter *Bougie*, M. Hase signalé aux officiers de sa garnison le territoire de la tribu d'*Estoudja*, à quatre lieues de cette ville, où se trouve l'aqueduc à deux étages et à trente-trois arcades, qui jadis amenait l'eau dans la cité. Les indigènes disent y avoir remarqué plusieurs inscriptions, une entre autres qui est près de la source, et à trois ou quatre mètres de hauteur et de largeur. C'est peut-être le plus important de tous les monumens épigraphiques découverts jusqu'à présent sur le littoral où dorment tant de débris de la langue et des arts des Romains.

§ IV.

Hippone et Bone.

La ville arabe et la ville romaine, à une demi-lieue l'une de l'autre, sont séparées par la *Boudjema*. Cette rivière, qui sort du lac *Fezzara*, longe toute la vallée de *Kareasas*, et passant au pied du mamelon d'Hippone, se jette presque aussitôt dans la mer, à travers une de ces barres qui obstruent l'embouchure de la plupart des rivières d'Afrique. La Seybouse en fait autant de l'autre côté du mamelon; et c'est entre ces deux embouchures que se reconnaît l'ancienne cité dont le nom romain, *Hippo-Regius*, *Hippo-Bona*, s'est transformé pour la ville moderne en celui de *Bone*. D'après les indigènes, ce mot serait synonyme de *jujube* (*aneba*), à cause de la multitude de jujubiers qui, naguère encore, occupant tous les alentours de cette ville, auraient servi à la désigner.

Quoique la tradition circonscrive *Hippone* au mamelon qui porte ce nom, les ruines trouvées dans la vallée de *Kareasas*

et dans celle de *Meboudja*, affluent de la *Boudjema*, ne laissent aucun doute sur l'étendue plus considérable de la ville romaine. L'exhaussement du sol, en cachant ces débris, a seul pu les faire oublier. La tradition locale désigne encore comme débris d'une église chrétienne et d'une maison de saint Augustin, un pan de muraille voisin d'une voie romaine, que les indigènes, même avant l'occupation française, ont toujours montré aux chrétiens comme le dernier vestige de la demeure du saint évêque. Quoi qu'il en soit de l'authenticité matérielle de cette ruine, le souvenir qu'elle a servi à perpétuer parmi les musulmans ne lui en donne pas moins une valeur morale pleine d'intérêt. Quant aux vieilles constructions réellement remarquables d'*Hippone*, les seules qu'on puisse citer sont les citernes; et, si nous n'en donnons pas ici une description particulière, c'est qu'elles sont déjà connues par l'idée qu'on a de tous les monumens de ce genre, si fréquens, et en même temps si nécessaires dans les villes d'Afrique.

Rappelons encore quelques inscriptions funéraires dont une, envoyée à Paris en 1833, se trouve aujourd'hui placée à l'entrée du département des livres imprimés de la Bibliothèque du Roi; et si ces monumens n'ont pour nous d'autre importance que d'avoir appartenu à une cité célèbre, n'oublions pas du moins que les débris qui en restent encore enfouis sous terre ne laissent aucun doute sur son ancienne prospérité.

M. *Carette*, capitaine de génie, chargé en 1836 de construire la route qui mène aujourd'hui de *Bone* aux avant-postes voisins de l'antique *Hippone*, ne pouvait creuser le sol sans trouver à chaque pas de vieux débris. Les fossés d'assainissement pratiqués à cette époque sur les bords de la *Boudjema* ont fait découvrir des tombeaux renfermant des lampes, des lacrymatoires de terre, des vases en verre et des médailles. « J'ai détérré, » écrivait-il alors à M. Hase, de belles « pierres de taille, des fragmens de colonnes et de corniches en marbre. J'ai rencontré un morceau de mosaïque en marbre et porphyre, etc. Il fallait réellement que tout le pays fût cou-

« vert de monumens, car ces débris n'annoncent pas des chaumières » (1). Pour construire une caserne dont les pierres manquaient, on n'a eu qu'à creuser au hasard dans la plaine, au pied du mamelon d'Hippone, et à cinq mètres au-dessous du sol, on a trouvé d'anciens matériaux qui annoncent une immense carrière de débris. C'est ce qui explique pourquoi la ville moderne est elle-même construite à moitié des débris de l'ancienne. La plaine est encore traversée par les vestiges de quatre voies romaines dont une, presque entièrement conservée, conduit à *Bone*, dont l'emplacement, toutefois, n'annonce la présence d'aucun établissement romain, et accuse la date plus récente de son origine.

Tout l'intérêt archéologique se reporte donc vers l'ancienne cité. Et d'abord, située sur un mamelon verdoyant, tandis que la ville moderne est entourée d'une plaine marécageuse, dominant sur la rive droite de la *Boudjema*, un sol de la plus belle végétation où les routes sont bordées de myrtes, d'abricotiers, de cerisiers, de jujubiers magnifiques et de toutes sortes d'arbres utiles et productifs, *Hippone* nous donne un curieux exemple des positions que les anciens savaient choisir et approprier à toutes les conditions de salubrité publique si souvent négligées dans les villes modernes. L'emplacement de celles-ci s'est trop souvent ressenti des malheurs qui les avaient fait naître et avaient livré leurs destinées au hasard des événemens, sans qu'il fût possible de tenir compte de l'expérience du passé. *Bone*, sortie de l'invasion des Vandales et des Arabes, a subi toutes les conséquences de son origine, et nous en recueillons à notre tour les tristes fruits dans les fièvres pestilentiennes qui déciment notre garnison.

Mais une destinée non moins funeste a consommé la destruction d'*Hippone* et l'a rendue victime du sort qui frappe toujours une ville ancienne lorsqu'elle se trouve dans le voisinage d'une ville naissante. Celle-ci s'agrandit peu à peu

aux dépens de l'autre; et, en même temps qu'elle hérite de ses habitans, elle s'approprie aussi ses matériaux. Elle les enlève au fur et à mesure du besoin de ses propres constructions, d'abord aux habitations faciles à démolir, puis aux édifices plus considérables, enfin aux temples, aux monumens les plus somptueux, jusqu'à ce que les ruines cessent d'être exploitées, ou qu'il n'en reste plus rien à la surface du sol. C'est alors qu'on peut dire: *etiam perière ruinæ*. Car ces ruines, qui vont souvent se perdre dans les constructions les plus misérables, sont toujours assez belles pour les restaurations d'une race vaincue et dégénérée, ou pour les palais nouveaux d'une nation barbare et étrangère.

Toutes ces chances de destruction radicale ont pesé sur la ville de saint Augustin, qui fut aussi l'ancienne résidence des rois numides. La ville moderne, qui s'était formée des débris de sa première splendeur, sans doute après la conquête des Vandales, n'offre aujourd'hui quelque intérêt que par ces dernières dépouilles, qu'on retrouve à presque chaque coin de rue. On les reconnaît tantôt dans les seuils et les jambages de ses portes, construites avec des fûts de belles colonnes de marbre blanc; tantôt dans l'intérieur de ses maisons, même les plus modestes, où des mardelles de puits sont formées avec de magnifiques chapiteaux corinthiens ou des piédestaux de marbre grossièrement évidés et convertis à cet ignoble usage par l'utilité domestique et l'intérêt du moment (1).

« C'est ainsi, dit M. Berbrugger, qu'*Hippone* s'est fondue pour ainsi dire dans les forts, les mosquées, et même dans les maisons particulières de *Bone*; au point que, sauf un pan de murailles et des citernes en briques, dont les matériaux n'auront pas paru dignes d'être enlevés, rien ne rappelle plus à l'observateur la ville antique illustrée par les souvenirs de saint Augustin. »

(1) Le mémoire de M. Berbrugger, qui a reçu une médaille d'or de l'Institut, et auquel nous devons ces curieux détails, nous apprend que les Romains traient les marbres en question d'une carrière qui est au-dessus du fort génois. — On y voit encore toutes les traces de l'ancienne exploitation.

(A) Les travaux archéologiques de M. Carotte ont reçu de l'Académie des Inscriptions une première mention honorable dans la séance publique du 10 août 1838.

C'est ainsi que nous avons vu les marbres de *Rusgunia* transportés dans les constructions d'*Alger*; et, à la suite de quelque catastrophe, reparaitre en ville moderne de l'autre côté de la baie; de sorte que la conservation des villes anciennes a le plus souvent dépendu de leur isolement dans l'intérieur du pays, de l'éloignement du littoral et de toute habitation moderne, enfin de la difficulté du déplacement et du transport des matériaux, qui nous explique pourquoi les blocs énormes employés par les Romains ont sauvé d'une ruine complète un si grand nombre de leurs constructions. Quand nous aurons occasion de parler de Carthage, nous verrons cette règle confirmée d'une manière plus remarquable encore par l'histoire de cette fameuse cité et par l'état actuel des édifices de *Tnis*.

Pour terminer ce qui intéresse les ruines d'*Hippone*, et nous rendre compte en même temps de leur première destruction, n'oublions pas qu'elles seraient devenues pour les nouveaux colons ce qu'elles furent jadis pour les Arabes et pour les Turcs, une carrière à exploiter. Leurs derniers matériaux auraient ainsi disparu dans des constructions nouvelles; mais le général *Monk d'User* ordonna de les respecter, et fut applaudi de tous ceux qui voyaient avec admiration ces pages vivantes d'une histoire sanctifiée par saint Augustin.

S V.

Ghelma.

Si l'emplacement de l'ancienne *Hippone*, au bord de la mer, n'offre que peu de constructions romaines, après en avoir été entièrement couvert, tout prouve qu'elles abondent encore dans l'intérieur du pays. Les deux expéditions de Constantin, les reconnaissances entreprises depuis sa conquête; la fondation de *Philippeville* sur les ruines de *Ruscada*, la restauration de la route qui joint cette vieille cité à la capitale de la province, toutes ces circonstances nous ont appris combien la Numidie avait eu d'importance pour l'empire romain, puisque celui-ci y avait laissé tant de monumens

de sa domination. Nous citerons, entre autres, ceux du plateau de *Ras-el-Akba* ou *Announah*, où l'on a reconnu des portes, des espèces d'arcs de triomphe; et les restes d'une église chrétienne, tous édifices du Bas-Empire, évidemment construits avec les débris d'une époque antérieure. M. Berbrugger y a aussi recueilli une vingtaine d'inscriptions, bien que Shaw n'y en eût vu qu'une seule.

Mais c'est surtout à *Ghelma*, l'ancienne *Calama*, à moitié chemin de la route de Bone à Constantin, que ces monumens épigraphiques se trouvent en grand nombre. Quelques uns ont déjà été publiés par M. Berbrugger; on doit les autres aux obligeantes communications de MM. *Brunel*, lieutenant au 10^e régiment d'artillerie, et de *Champéron*, capitaine au 3^e chasseurs. D'autres copies ont été adressées à l'Académie par M. *Guyon*, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique. A ses dessins, exécutés avec la plus scrupuleuse intelligence, M. *Brunel* a joint une notice curieuse et détaillée dont nous nous empressons d'extraire les passages suivans :

« Le camp de *Ghelma*, à dix-sept lieues de Bone, est assis sur une colline aplatie qui s'abaisse par une pente douce jusqu'aux rives de *Seybouse*, dont la vallée s'élargit en cet endroit pour former un vaste bassin bordé de toutes parts par des montagnes élevées et souvent couvertes de neige. La ville était bâtie sur les bords d'un ruisseau, au nord et au-dessous du camp. Un théâtre assez bien conservé, des arceaux, des voûtes et des citernes, ne laissent aucun doute sur la position qu'elle occupait. A l'époque de l'invasion des barbares, elle succomba, comme tant d'autres cités, et les pierres de ses monumens servirent à fonder la citadelle. »

En effet, cette ville nouvelle ou cette citadelle, dans l'enceinte de laquelle nos troupes sont établies aujourd'hui, prouve que *Ghelma* avait partagé le sort de presque toutes les cités romaines de l'Occident. Sous les règnes de Trajan et d'Adrien, lorsque l'empire jouissait d'une sécurité profonde, les villes occupaient des espaces considérables. Personne ne songeait encore à rendre les demeures des

particuliers susceptibles de défense. Les habitations commodes, élégantes, entourées de jardins, s'étendaient au loin : les *villa*, les tombeaux, décorés par l'art, bordaient les routes jusqu'à une grande distance du centre de la cité. Mais à des momens donnés, toutes les nations ont été trouvées faibles. Avec la perte de l'esprit militaire arrivaient les invasions des barbares; et au siècle de Théodose, et même auparavant, il fallait se réunir dans un espace plus circonscrit, pour mieux résister à l'ennemi qui était aux portes. Alors s'élevaient partout de nouvelles enceintes, dans la construction hâtive desquelles on employait des pierres tumulaires, des statues plus ou moins mutilées, des bas reliefs, des frises et autres parties de grands monumens, restes d'un temps plus heureux. Nous insistons sur ce fait, parce qu'il explique pourquoi les fortifications plus modernes, presque partout où il en existe des traces, comme à Béziers, à Bordeaux, à Narbonne surtout, se composent de débris précieux sous le rapport de l'art confondus avec la brique et les matériaux les plus grossiers.

Les mêmes particularités se retrouvent à *Ghelma*, bien que les nouvelles fortifications ne datent que du sixième siècle, comme une inscription nous l'apprendra plus bas. Leur enceinte, formée de deux murs parallèles et défendue par treize tours sur un développement de mille mètres, n'offrait naguère à l'intérieur qu'un encombrement de ruines, où chapiteaux, fûts de colonnes, corniches, ornemens de tous genres, tous en marbre rose, gisaient confusément dans un état qui faisait supposer les suites d'un tremblement de terre et rendaient du moins témoignage du grand nombre de temples et de monumens de cette ancienne ville. Les citernes, qui étaient encore intactes, firent naturellement rechercher le point d'où elles tiraient leur eau. Les travaux que le brave capitaine Hackett entreprit dans ce but furent couronnés d'un plein succès; il retrouva et suivit les traces d'un aqueduc souterrain, et l'on parvint ainsi à une source assez abondante d'où l'on a la certitude d'amener les eaux au point culminant du camp retranché.

« On doit au zèle infatigable de cet ha-

bile officier, ajoute M. Brunet, la découverte d'une carrière de plâtre maintenant en pleine activité, ressource précieuse pour remplacer la pierre à chaux qui n'a pu encore être trouvée. Des recherches ultérieures feront découvrir aussi sans doute la carrière de marbre rose exploitée par les Romains. »

Le capitaine Hackett avait exécuté les premiers déblais, lorsque le colonel Duvivier, nommé commandant supérieur du camp, après la première expédition de Constantine, fut obligé de faire entrer tous les anciens débris dans les constructions nouvelles; mais il le fit de manière que le côté des reliefs et des inscriptions formât le parement extérieur des murs. Rapprochés de la sorte sur les fortifications modernes, ces monumens épigraphiques forment aujourd'hui comme une couronne murale de *Ghelma* et rappellent le Musée militaire que *Narbonne* développe avec tant de majesté autour de ses remparts.

Voici maintenant comment avec ces diverses inscriptions M. Hase a su restituer l'histoire perdue de *Calama*.

Et d'abord, vers la fin du premier siècle, cette ville dut jouir d'une certaine importance, puisqu'en l'année 104 de Jésus-Christ, le corps de ses officiers municipaux consacra un monument à *Trajan*, vainqueur de *Décébale*. La même inscription prouve d'une manière incontestable que *Ghelma* (*Kalma*) représente de nos jours l'ancienne *Calama*. La prospérité de cette colonie remonte peut-être à l'époque où Jules-César établit *Settius* et ses légionnaires dans la capitale de la Numidie, ou du moins à celle où *Carthage*, sortie de ses ruines, et devenue la seconde cité de l'empire, donnait le plus éclatant témoignage des ressources infinies de la terre d'Afrique. En 143 *Calama* érigea un monument en l'honneur d'*Antonin-le-Pieux*; et cent vingt six ans plus tard rendit les mêmes honneurs à *Claude le Gothique*. Sous cet empereur, qui régna de l'an 268 à 270, la même ville adorait comme ses divinités protectrices, *Hercule* et *Neptune*. Le premier qui avait présidé à l'origine de la colonie, toujours victorieux dans les contrées lointaines, y représentait le symbole de l'empire; et quant au second, appelé sur les marbres

aquarum potenti, il est possible que le débordement du *Rubicatus*, aujourd'hui la *Seybouse*, et de ses torrentueux affluens, aient déterminé les habitans de ces vallées à lui rendre un culte particulier. Une statue de ce dieu ornait la place publique de *Calama*, et plusieurs autels lui étaient consacrés dans la même ville qui honorait encore la *Victoire* et la *Fortune*, ces deux divinités de l'empire. Comme toutes les colonies, *Calama* avait un théâtre dont les restes sont encore assez bien conservés, et dont la construction qui, selon toutes les apparences, date du siècle des Antonins, fut rendue plus facile par les libéralités d'*Annia-Elia Restituta*, prêtresse perpétuelle de Jupiter, et donatrice de quarante millions de sesterces pour ce nouvel édifice. Il y avait aussi d'autres monumens également élevés par la munificence des magistrats ou de simples particuliers, et destinés, selon l'usage de toutes les villes romaines, soit à la salubrité, soit à la religion, soit aux plaisirs des moindres citoyens.

Deux inscriptions tumulaires de l'opulente famille *Setia*, méritent quelque attention : elles forment la transition de la *Calama* antique à la *Calama* chrétienne, et rappellent en même temps l'époque où les formes de la langue parlée s'altéraient et se décomposaient, comme toutes les institutions de l'empire. Leur langage se rapproche des idiomes romans par la tendance évidente de remplacer, par une seule déclinaison, les terminaisons variées des substantifs latins, ou de supprimer entièrement les consonnes finales qui marquent les cas. Nous y lisons les plaintes, trop naïves peut-être, de *Setius Fondanus*, qui semble regretter d'avoir payé des honoraires (*honores*) pour l'instruction de ses deux fils morts avant lui. Peut-être encore est-ce un reproche légitime qu'il adresse à des concitoyens trop oublieux des bienfaits de la famille *Setia*, héritière sans doute de *Settius*, fondateur des premières colonies romaines de la province.

C'est ainsi que les inscriptions trouvées dans *Calama* nous en font pressentir l'origine encore inconnue, en sont en quelque sorte les archives lapidaires, contiennent ses documens les plus précieux

et nous permettent de suivre son histoire, depuis sa splendeur sous les Antonins, jusqu'à son déclin au sixième siècle de notre ère. A défaut de plus complets témoignages sur les familles opulentes qui l'habitaient au temps des empereurs, elles nous révèlent une foule de particularités sur les institutions publiques et privées de cette ville, sur son administration intérieure, dirigée par un magistrat appelé *curator reipublice* ; enfin sur l'usage favorable aux arts, d'après lequel les citoyens élevés par le choix de la commune aux honneurs municipaux, prenaient des fonds (*summam honorariam*) sur leur fortune particulière, pour faire exécuter la statue de quelque divinité destinée à la décoration des lieux publics. Cet usage auxquels les magistrats élus payaient un tribut pressé, soit pour remplir une promesse électorale, soit pour fixer le souvenir de leur administration, soit pour honorer publiquement un acte méritoire, prouve combien la vie intérieure de la cité était animée loin du centre de l'empire, et combien les distinctions locales de *décemvir*, *d'édile*, de *décurion* ou de *sénateur*, étaient recherchées, ambitionnées par l'élite des habitans. Souvent aussi la reconnaissance de la cité élevait par souscription des monumens à ses magistrats, et témoignait ainsi de l'union intime du peuple et des principaux citoyens. Ces récompenses honorifiques étaient l'analogue de nos *croix d'honneur*, mais avec cette différence qu'on y lisait toujours les motifs de l'érection. C'est sur leur piédestal qu'étaient placées la plupart des inscriptions dédicatoires qui renferment des détails si précieux pour l'histoire des mœurs de la cité. On en pourra juger par cette inscription mutilée, consacrée à la prêtresse de Jupiter :

« A *Annia-Elia Restituta*, flaminique
 « perpétuelle, en reconnaissance de l'acte
 « insigne par lequel elle a libéralement
 « accordé quarante millions de sesterces
 « pour la construction d'un théâtre.
 « L'ordre du sénat ayant décrété qu'il
 « lui serait élevé cinq statues pour ce
 « motif, comme aussi pour les services
 « de son père *Lucius-Elius-Annius Cle-*
 « mens, flamine d'Auguste, père de la pa-
 « trie, à qui les citoyens avaient déjà

« élevé une statue par souscription. »

La mention fréquente de ces statues prouve encore que, dans la même contrée où aujourd'hui toute image d'un être vivant est regardée avec horreur et brisée par le fanatisme musulman, les habitans de Calama n'étaient pas restés en arrière des villes qui, en Espagne, dans les Gaules et en Italie, cultivaient avec le plus d'ardeur les arts du dessin.

C'est peut-être à ces monumens si multipliés dans Calama qu'il faut attribuer, du moins en partie, l'attachement de ses habitans à l'ancien culte : car les païens y étaient encore en majorité au commencement du cinquième siècle, comme on le voit par la révolte qui éclata à Calama en 408. Aveugles partisans du polythéisme, ils s'obstinèrent à honorer la *divine vertu* des empereurs, même chez les fils de Constantin, et ils élevèrent un sanctuaire à Constance. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si la proscription générale de l'ancien culte les fit recourir à la vengeance et aux représailles. L'aristocratie locale encouragea sous main l'incendie de l'église chrétienne. Mais les séditeux furent comprimés, et il ne leur resta pour refuge que l'indulgence de saint Augustin, qui siégeait alors si glorieusement dans la cité voisine d'Hippone (1).

L'état de ses populations demi-païennes et leur hostilité secrète contre le christianisme nous expliquent maintenant les rapides succès de l'invasion des Vandales. Ces barbares Ariens trouvèrent les indigènes tout prêts à s'unir à eux; et, sous leurs coups réunis, disparut de l'Afrique latine la première et la plus belle floraison du Christianisme, et cette admirable civilisation intellectuelle, qui fut si bien représentée par les Pères de l'Église. Après saint Augustin, le plus grand d'entre eux, mort en 430, dans la ville d'Hippone, qu'assiégeait alors Genseric, les ténèbres de la barbarie couvrent d'un voile presque impénétrable l'histoire des provinces perdues. Aussi, celle de Ca-

lama n'aurait-elle été soupçonnée que par quelques lignes de saint Augustin et d'Orose, si nous ne l'avions retrouvée sur les débris de ses monumens.

« C'était le moment où, après avoir touché du fer de sa lance les termes du monde connu; après avoir soumis et colonisé l'Afrique, avec cette persévérance qui seule accomplit les grandes choses, Rome allait finir dans Byzance: au pouvoir central, énergique, vigilant des premiers empereurs, succédait l'autorité chancelante des Césars régnant sur le Bosphore. Peu d'écrivains nous parlent du sort qu'éprouva alors la Numidie; mais le témoignage des monumens suffirait seul pour laisser entrevoir l'affaiblissement de l'esprit militaire, l'abrutissement des multitudes, la situation de la province ouverte à une facile occupation. Il nous permet, pour ainsi dire, de retrouver et de suivre les vestiges de son histoire depuis le siècle qui précéda l'invasion des Vandales jusqu'aux dernières angoisses de la population latine de Calama. »

Il nous reste à parler d'une inscription relative à la construction de cette même enceinte qui subsiste encore aujourd'hui à *Ghelma*. Comme nous l'avons déjà remarqué d'après la notice de M. Brunel, les tours du *camp retranché* sont au nombre de treize; or, le monument épigraphique fait allusion à ce nombre dans sa première ligne, à laquelle on a cherché, sans réussir toutefois, à donner la tournure d'un vers régulier. Aucun empereur n'est nommé dans ces phrases d'une latinité barbare dans plusieurs desquelles un rythme iambique semble dominer, et qui sont en outre interrompues par une lacune; mais si nous avons bien lu les mots altérés qui se trouvent vers le milieu de la quatrième ligne, la mention du *Patrice Salomon* nous autorise à fixer vers l'an 540 la date de la dédicace, et par conséquent nous apprend à quelle époque furent élevées les tours et les murailles qui existent encore aujourd'hui. En effet, nous savons qu'en 539, *Salomon*, envoyé par Justinien, revint une seconde fois en Afrique, qu'il environna de murailles toutes les villes, et que, s'il en faut croire Procope, son contemporain et son ami, l'Afrique devint, par la modération

(1) Voyez le tableau dramatique de cette révolte dans l'*Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident*, t. II, p. 164, par M. le comte Beugnot, membre de l'Institut. — Voyez aussi la notice historique de Calama dans l'intéressant article de M. Bergès de Xivres, *Traces de l'Histoire dans l'Algérie*.

de ce sage gouverneur, la contrée la plus heureuse de l'empire. Le passage de la troisième ligne, où l'on parle des thermes, est fort obscur; peut-être l'auteur de l'inscription a-t-il voulu désigner le lieu où reposaient, au milieu de l'enceinte, certains saints révérés, tandis que les corps d'autres saints également protecteurs de la ville ne s'y trouvaient pas.

Quoi qu'il en soit, voici la traduction de ce texte lapidaire où les idées sont aussi obscures que la latinité mauvaïse, mais où il faut voir avant tout le curieux procès-verbal de la fondation des remparts de *Ghelma* :

« Treize tours s'élevaient toutes en ordre. Cet ouvrage admirable, à peine construit, est vu par l'apôtre Pierre. Des thermes sont construits.... Ce qu'aucun des ancêtres n'avait pu élever, la main du Patrice *Salomon* l'établit. Personne ne peut plus emporter d'assaut ce rempart; la protection des martyrs le défend. L'apôtre Pierre, Clément et Vincent, martyrs, gardent l'entrée de la forteresse. »

Mais c'était en vain que l'empereur de Constantinople avait envoyé Bélisaire reconquérir l'Afrique; en vain que le Patrice *Salomon* avait reculé les frontières jusqu'au *Sahara*. Malgré tous ces efforts et les espérances qu'ils en recevaient, les Romains de la Numidie ne purent se relever des désastres accumulés par l'invasion des Vandales. De nouveaux barbares vinrent bientôt les assiéger, et la population romaine disparut de *Calama*, qui fut tour-à-tour la proie des Numides ou *Kabiles* et des Arabes. L'occupation successive de cet emplacement par l'une ou l'autre de ces deux races, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et M. Berbrugger, dans la première partie de son rapport archéologique sur la province de Constantine, nous en a cité un exemple curieux. En s'attachant à recueillir avec soin les traditions qui ont cours parmi les indigènes, relativement aux établissemens romains, il a trouvé que *Ghelma* offrait à cet égard une intéressante exception. La fraîche date des populations voisines lui explique comment elles avaient perdu le souvenir de son antiquité. « Les terres de la province de Constantine, dit-il, appartiennent

« pour la plupart au domaine. Les beys étaient dans l'usage de les affermer. Mais les Arabes, trop paresseux pour cultiver eux-mêmes, et cependant trop avides d'argent pour laisser perdre les bénéfices que la fertilité du sol assurait à qui voudrait le travailler. Ils faisaient venir en grand nombre des Kabiles des environs de Bougie. Ces derniers se fixèrent dans la province, s'y marièrent, et par suite d'immigrations successives, finirent par y constituer une population assez importante. Lorsque les Français firent la conquête d'Alger en 1830, ces Kabiles profitèrent de l'anarchie qui éclata alors dans toute la Régence pour appeler à eux un assez grand nombre de leurs compatriotes; et, aidés de ces nouveau-venus, ils chassèrent les Arabes des environs de *Ghelma*, comme les ancêtres de ceux-ci en avaient jadis chassé les Kabiles, anciens possesseurs du pays.... Il résulte de ce fait que les nouveaux habitans de cette partie de la province, étrangers au passé des localités où le hasard des circonstances les a amenés si récemment, n'ont aucune idée traditionnelle sur les monumens qui les entourent. »

C'est ainsi qu'à défaut de traditions orales et de documens écrits, les pierres de *Ghelma* sont devenues ses plus précieuses archives. Son histoire nous est restituée par les monumens épigraphiques, et ajoute ses propres lumières à celle des annales générales de la province. Elle nous donne un exemple des ressources scientifiques que l'archéologie découvre à chaque pas dans ce pays inexploré.

En terminant le rapport auquel nous avons emprunté des renseignemens si précieux, M. Hase exprime le vœu que l'Académie encourage par tous les moyens qui sont en son pouvoir, des recherches que les armes de la France ont rendues possibles, et qui peuvent devenir, à l'aide de découvertes ultérieures, fécondes en conséquences du plus haut intérêt. « Dès à présent, dit-il, nous leur devons la connaissance de curieux monumens qui, fournissant de nouveaux faits à l'histoire et à la géographie comparée, retracent tantôt la maturité vigoureuse,

« tantôt la décadence complète de la civilisation romaine en Afrique. Nous désirons enfin qu'à *Ghelma*, à *Bougie*, à *Alger*, ces monumens, par quelques mesures préservatrices, soient garantis contre les dégradations auxquelles ils pourraient être exposés. En agissant avec zèle et avec ensemble, l'administration et les chefs militaires rendront ainsi de grands services à la science, et ils réuniront peut-être successivement et sans frais les élémens d'un riche Musée (1). »

C'est ainsi que notre savant maître apprécie et sollicite tour-à-tour les recherches de l'armée d'Afrique. Il appelle sur ses découvertes l'attention de tous les esprits éclairés; il en offre les prémices à l'Institut de France, et en même temps il nous annonce la riche moisson que la

(1) *Rapport sur quelques inscriptions latines récemment découvertes dans l'ancienne Régence d'Alger*, lu à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Imprimerie royale, 1838.

Commission scientifique est destinée à recueillir sous la protection et avec le concours de notre jeune armée. Certes, nous nous confions sans peine à ces promesses, et nos braves officiers peuvent s'y fier aussi, car elles n'ont jamais été trompeuses de la part de M. Hase. Jamais il n'a compromis la science par une parole aventurée; et circonspect autant que positif dans son érudition, il ne s'engage point dans un avenir d'incertitude et d'erreur.

Après les découvertes archéologiques de *Ghelma*, tout semble dit sur l'importance des recherches qui procurent de semblables résultats scientifiques. Nous allons donc, en arrivant à *Constantine*, envisager sous un autre point de vue, et dans l'intérêt spécial de l'histoire et de la géographie, les reconnaissances entreprises dans la province et dans toute la Régence jusqu'à l'époque de l'expédition des Portes-de-Fer.

RD. THOMASSY.

VOYAGE A ROME DE M. L'ABBÉ DE GENOUDE.

PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE (1).

Rome, janvier 1840.

« J'ai pu connaître la ville éternelle, j'ai pu consulter les grandes lumières qu'elle renferme, et c'est de ce voyage que je crois devoir entretenir mes lecteurs.

J'avais vu à Paris M. le garde-des-sceaux pour lui communiquer mon projet sur le rétablissement de l'Oratoire. Il s'était montré très favorable à ce projet, et il m'avait engagé à obtenir l'approbation du pape, me promettant de parler de cette affaire à ses collègues dans un conseil, et de présenter un projet de loi à la chambre. M. Teste ajouta qu'il était arrivé au ministère avec de grandes préventions contre le clergé; qu'elles étaient toutes dissipées; que le clergé était la portion la plus intelligente de la société,

au lieu d'être, comme il l'avait cru long-temps, l'ennemi des progrès et des lumières; qu'il saisirait l'occasion de le déclarer à la tribune.

A mon arrivée dans la capitale du monde chrétien, je m'empressai de visiter plusieurs personnages distingués, pour les entretenir du but de mon voyage.

Avant de rendre compte de mes démarches, qu'il me soit permis de reproduire ici quelques uns de mes souvenirs et toutes les impressions d'un chrétien à la vue de Rome chrétienne.

Les palais, les églises, les tableaux, les statues, les chapelles, les oratoires que j'avais vus à Gênes (1) et le long du ri-

(1) Cette *Relation* forme l'*avant-propos* d'un ouvrage que M. l'abbé de Genoude va faire paraître sous le titre d'*Exposition du Dogme catholique*, et dont nous aurons soin de rendre compte.

(1) *Ecco vediam la maestosa, immensa, Città che al mar le sponde, il dorso ai monti Occupa tutta e tutto à cerchio adorna.*

vage, étaient comme le péristyle de la ville éternelle. A Gênes, la croix surmonte tous les édifices. Les richesses d'un peuple jadis maître de la mer sont prodiguées au pied des autels. Dans les églises, nous lisions : *Soli Deo, non nobis, Domine*. La foi se montre partout. Nous trouvions déjà quelque chose de l'influence de Rome, de la promesse de stabilité faite à saint Pierre. Le vaisseau de l'Eglise semble avoir jeté l'ancre en Italie.

En arrivant à Gênes, je voulus voir l'Oratoire de saint Philippe de Néri. Je dis au supérieur et à un de ses assistants que j'allais à Rome pour demander le rétablissement de l'Oratoire de France. Ces bons pères, qui vivent sous la règle du saint fondateur de l'Oratoire en Italie, ont fait des vœux ardens pour le succès de mon voyage.

Le cardinal Taddini, archevêque de Gênes, m'a reçu avec une grande bonté.

Sur tout ce rivage on trouve l'image de la sainte Vierge. Au-dessous de la Madone de Savone, on lit ces vers saphiques à la fois en italien et en latin :

In mare irato, in subita procella
Invoco te, nostra benigna stella.

A l'*Annunciata*, la statue de la sainte Vierge semble sortir comme d'une corbeille de roses; elle a une auréole d'or et d'argent et de brillantes étoiles autour de la tête, la terre et le serpent à ses pieds. Quand nous quittâmes Gênes pour aller à Livourne, nous entendîmes un salut dans une église bâtie près du port. Des enfans chantaient les Litanies de la sainte Vierge répétées par tous les assistants. Ces chants nous suivirent longtemps sur la mer.

Nous nous arrêtâmes quelques heures à Livourne, et nous eûmes le loisir de visiter Pise, son dôme, son baptistère, sa tour penchée et son Campo-Santo. Ces monumens ne pouvaient nous retenir malgré leur beauté; nous avions hâte d'arriver à Civita-Vecchia, la première ville des Etats-Romains. Débarqués dans cette ville, quinze lieues nous séparaient encore de la ville éternelle.

Nous avions dit aux postillons de nous avertir aussitôt qu'ils apercevraient

Rome. A Castel-Guido, nous les entendîmes crier : « *Se vede Roma, Roma la santa*; on aperçoit Rome, Rome la sainte. » Nous voulûmes descendre de voiture, et nous nous mîmes à genoux à la vue de Saint-Pierre. Toute la gloire de la Rome ancienne et moderne nous apparaissait. Nous étions en présence de cette ville qui deux fois a fait le sort du monde, cette ville où sont déposées les archives de l'humanité, les titres du genre humain à la gloire divine. Nous nous prosternions devant la ville des martyrs, la ville des miracles. Nous songions à cette position providentielle de Rome au milieu des mers et des terres, à ces Romains tour à tour soldats du glaive et de la parole, qui ont régné et qui régissent encore sur le monde, à cette Rome, dont un grand poète a dit :

Veuve du peuple-roi, mais reine encor du monde.

Nous demandions aux apôtres de nous donner quelque étincelle de leur foi, afin que nous pussions revenir en France comme d'autres compagnons de saint Denis; enfin, au milieu d'une campagne triste, sans maisons, sans arbres, et qui porte encore l'empreinte de la dévastation des Barbares, nous pûmes contempler la basilique de Saint-Pierre, ce temple sous l'invocation d'un pêcheur envoyé par Jésus-Christ, ce temple plus grand que le temple de Salomon, et l'objet de l'admiration du monde.

Que serait Rome aujourd'hui sans la papauté? Ce qu'est Babylone, ce qu'est la campagne romaine. Les ruines même auraient disparu.

Nous entrâmes dans Rome par le bourg de Saint-Pierre, et nous passâmes devant l'église et la Colonnade, au moment où la lune éclairait l'immense place qui porte le nom de l'apôtre-roi.

Le lendemain, nous étions au Quirinal. Sur la place qui est devant le palais, se trouvent les fameux chevaux de Phidias, qui ont fait donner à cette place le nom de Monte-Cavallo. Du balcon, je voyais cette multitude de monumens qui remplissent la ville éternelle. Comment dire l'impression profonde que produit Rome? Nous entendons souvent demander en France pourquoi on remplit nos

premières études de la lecture de tous les livres d'Athènes et de Rome. Rien n'est mieux imaginé pour donner une grande idée de la religion chrétienne. C'est la même pensée qui fait conserver avec soin tous les souvenirs de la république et de l'empire romain. Plus on montre la grandeur de Rome, et plus on fait comprendre le miracle de l'établissement de la religion de la croix, cette religion apportée par un batelier de la Judée. C'est encore une pensée inspirée par l'Esprit saint que cette grandeur de l'Eglise de Saint-Pierre qui montre les papes, les successeurs de l'humble apôtre du Christ, plus grands que le sénat, le peuple et les empereurs. Voilà donc encore une preuve que la raison de nos pères surpassait la nôtre, et qu'il ne s'agit que d'approfondir la plupart des usages anciens pour les approuver.

Du Quirinal nous allâmes au Capitole. Les papes ont réuni là toutes les gloires de l'Italie, poètes, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, voyageurs; le Dante, le Tasse, Galilée, Christophe Colomb, Cimarosa, etc. Cette galerie, remplie de bustes en marbre, se termine par un beau monument élevé à Canova.

Dans d'autres galeries, on trouve tous les monuments antiques, toutes les statues que nous avions au Musée de Paris en 1810. Toutes ces richesses appartiennent aux successeurs du prisonnier de Mammertine.

Du Capitole nous voulûmes être conduits à Saint-Pierre. Après avoir traversé la magnifique colonnade qui entoure la place, nous entrâmes sous le vestibule. D'un côté est la statue de Constantin voyant le Labarum, de l'autre est celle de Charlemagne. Enfin nous sommes dans l'Eglise. Il n'y a rien d'exagéré dans tout ce qu'on a dit du chef-d'œuvre de Michel-Ange. Je ne comprends pas seulement ceux qui prétendent que Saint-Pierre ne frappe pas en entrant. Je l'ai trouvé immense. Les chapelles, la nef, la sacristie, tout est grand, tout est sublime, et toujours l'idée simple : le tombeau de saint Pierre et de saint Paul sous l'autel, et dans la coupole ces mots : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. »

Il y a ici quelque chose de plus grand

que le génie de Michel-Ange, c'est le génie, c'est l'esprit de Dieu. Que dire de Saint-Pierre? C'est un des grands spectacles du monde, c'est comme la mer et les Alpes : l'homme ne paraît plus rien devant cette immensité. La pensée se perd dans l'infini.

De Saint-Pierre je voulus aller au Colysée. Nous passâmes devant les beaux palais Doria et de Venise. La magnificence des palais ne choque pas à Rome, parce qu'on rencontre confondus avec les pauvres tous les grands qui les habitent. Un jour, par exemple, j'ai été très frappé à la *Scala Santa*, l'escalier du prétoire qu'a monté Notre-Seigneur, de voir une princesse romaine, arrivée en calèche avec ses domestiques en livrée, laissant tout ce luxe pour monter à genoux, avec des pauvres en haillons, les degrés consacrés par les pas de Jésus-Christ. Qu'on dise ensuite que ce n'est pas le Christianisme qui a rapproché toutes les conditions et détruit l'esclavage, en face de ces spectacles et devant le prince successeur de saint Pierre, choisi quelquefois dans les derniers rangs de la société, et élevé au-dessus de tous les rois de la terre!

Nous voici au Colysée, dans cet immense amphithéâtre où les chrétiens, patriciens, plébéiens, étaient livrés aux bêtes, et mouraient aux acclamations d'une foule insensée. Quelle leçon! Cette terre inondée du sang des martyrs a produit une Rome nouvelle, image de l'Eglise qui a remplacé la Synagogue. Admirez encore l'esprit de Dieu qui a tout disposé ici pour sa gloire. Je suis sur le terrain de l'ancienne Rome. Près du Colysée est le Forum, le Sénat, le Palais des Césars, les Arcs de Triomphe de Titus, de Vespasien, de Septime-Sévère; le Temple de la Concorde, les colonnes du Temple de Jupiter Stator, de Jupiter Tonnant; non loin de là, le Capitole et la Roche-Tarpéienne, le Mont-Palatin, le Mont-Aventin, le Tibre. Toutes les grandes ruines sont ici; et à quelques centaines de pas, se trouve une autre ville, resplendissante de gloire, près du bourg Saint-Pierre, lieu où le batelier est venu, envoyé par le Crucifié.

Le Colysée est rempli d'oratoires. On y trouve des chapelles où sont représen-

tées les dernières scènes de la vie du Sauveur. Une grande croix s'élève au milieu. Chose merveilleuse ! Ce sont les Juifs qui, après avoir élevé le Calvaire de Notre-Seigneur, sont venus bâtir ce nouveau théâtre de la gloire des disciples du Christ, ce nouveau Calvaire, ce sépulcre d'où est sortie la résurrection de l'univers.

Les monumens de la république et de l'empire ne servent qu'à faire ressortir le triomphe de la patience et de la douceur des apôtres et des martyrs. Un temple ruiné est à côté d'une église brillante de marbre. Les images des persécutions et de la mort des chrétiens que l'on rencontre dans les Catacombes comme au Colysée, sont unies partout aux images de la grandeur et de la gloire. C'est vraiment une vision des deux éternités ; la gloire est déjà unie au courage et à la vertu, l'opprobre au vice et au crime.

Le Colysée, où l'on sacrifiait les chrétiens, nous rappelle le lieu où ils étaient ensevelis, les catacombes de saint Sébastien. C'est par une porte pratiquée dans l'église qu'on entre dans ce lieu vénéré. Avant d'y arriver, je m'étais arrêté aux thermes de Caracalla, au tombeau de Scipion. Ce rapprochement de l'orgueil des tombeaux païens et de l'humilité des tombeaux chrétiens se retrouve partout à Rome. Aux thermes de Caracalla, le gardien nous parlait des combats des gladiateurs, de la cour, des gardes, de l'éclat de la pourpre, des faisceaux qui entouraient les empereurs ; aux catacombes, le frère qui nous conduisait ne nous entretenait que de martyre, de persécution et de prières. Des tombes faites à la hâte dans le sable, des ossemens, le sang des soldats du Christ recueilli dans des vases de cristal, et placé à côté d'eux, de courtes inscriptions qui disaient un nom, demandaient une prière et arboraient la croix, voilà tout ce qu'obtenaient ces vainqueurs du monde. Là se célébrait, devant ces images de la mort, le sacrifice qui devait remplacer tous les sacrifices. Cent soixante-quatorze mille martyrs et quatorze papes, ensevelis dans ces lieux, attestent que le sang de Jésus-Christ avait ranimé toutes les âmes et fécondé la foi. Vénus, Flore, Junon,

Hercule, Jupiter, Mars, Mercure, étaient honorés aux thermes de Caracalla, où l'on a trouvé les statues d'un peuple de dieux ; mais la croix était adorée aux catacombes.

Il est aisé de comprendre tout ce qu'un chrétien peut éprouver d'émotions devant ces tombes des saints, plus précieuses que tous les autels revêtus de marbre, devant ces images si révérees que l'on conserve avec tant de foi. J'ai baisé la croix trouvée près de saint Maxime ; je me suis agenouillé dans la chambre où saint Philippe de Néri venait méditer ; plus loin, j'ai passé près de la pyramide de Caius Sextius et du tombeau de Cecilia-Metella, pour aller voir cette basilique bâtie sur le chemin où a passé saint Paul pour aller au martyre, dans le lieu où une dame romaine avait enseveli son corps. On rebâtit aujourd'hui cette belle église, dont cent vingt colonnes de porphyre ou de marbre de Paros soutenaient les voûtes, où l'on admirait une charpente tout en cèdre du Liban, et qui a été brûlée en 1823.

J'ai voulu visiter les eaux Salviennes, le lieu même où a péri saint Paul ; la Voie Appienne, où saint Paul eut la tête tranchée ; le Janicule, où saint Pierre a été crucifié. Voilà l'origine de toute cette grandeur moderne ; voilà la source de la splendeur de Rome.

Avec quelle admirable habileté, si l'on peut se servir de ce mot, conserve-t-on à Rome tous les monumens de l'antiquité païenne à côté des monumens du Christianisme ! Dans une grande galerie du Vatican, on voit, d'un côté, sur la muraille, toutes les inscriptions des tombeaux païens ; de l'autre, les inscriptions des tombeaux chrétiens. Dans la bibliothèque, près des objets tirés des catacombes, on conserve ceux qu'on a trouvés dans le palais des Césars ; à côté des meubles consacrés à la vanité des dames romaines, on voit les instrumens des supplices des martyrs ; près des portraits de Livie et de Faustine, on montre les portraits du Christ et de sa Mère, pris dans les catacombes. Partout la grandeur à côté de l'humilité ; partout la victoire des faibles sur les forts.

Ainsi, dans cette ville étonnante, toute la gloire repose sur des tombeaux

et sur des chaînes ; c'est une apparition du jugement dernier. Tout est donné ici à ceux qui ont pleuré et qui ont souffert ; Rome est l'apothéose de l'humilité, de la souffrance ; c'est l'abaissement et l'humiliation de l'orgueil ancien ; c'est le premier qui est devenu le dernier ; ce sont les petits élevés au-dessus des grands, les faibles au-dessus des forts ; c'est la consécration des béatitudes de l'Évangile.

En entrant à Rome, l'imagination est remplie du souvenir des aigles de la république et de l'empire : à Saint-Pierre, on voit un grand transparent sur l'autel ; au milieu est une colombe, image du Saint-Esprit. La colombe a remplacé l'aigle romaine ; elle a dépassé les limites où l'aigle s'était arrêtée, et ses ailes, étendues depuis dix-huit siècles, ne se replieront qu'à la fin des temps.

Je ne suis pas étonné que le voyage de Rome fut autrefois le but des pèlerinages de la chrétienté. La foi est toute vivante dans la ville éternelle : on y rencontre les vestiges de la religion à tous les pas.

Là se trouvent l'escalier par lequel Notre-Seigneur est monté au prétoire, la table où il a donné la communion à ses apôtres, une des colonnes du temple de Jérusalem qui s'est brisée à sa mort, des morceaux de la vraie croix, une partie de l'inscription placée au-dessus de sa tête, les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul, les maisons que tous deux ont habitées, le cachot où ils ont été jetés, le lieu où ils se sont séparés avant d'aller à la mort, cette terre du Colysée, tout arrosée du sang des martyrs ; le Colysée, où les Romains sacrifiaient les chrétiens à leurs dieux, et d'où est sortie cette loi de l'humanité qui règne aujourd'hui sur le monde, grâce aux souffrances des chrétiens.

On touche vraiment du doigt les preuves de la religion à Rome : la vérité a pris un corps ; la glorification du bachelier de Jérusalem, que l'on y rencontre partout, est le miracle des miracles. Cet homme simple du lac de Génésareth rappelle sans cesse les paroles qui lui furent dites par Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. Laisse-là tes filets ; je te ferai pêcheur d'hommes. » Sa statue est sur la colonne Trajane ; sa chaire est soutenue, dans la

plus belle église du monde, par les statues des plus grands génies de la catholicité, ses chaînes sont dans l'église de *San-Pietro in Vincoli*, où est le Moïse de Michel-Ange ; sa tête est à Saint-Jean-de-Latran ; l'autel sur lequel il a célébré la messe est l'autel de cette église, le titre épiscopal du pape, et le temple qui porte son nom est la plus grande merveille qui soit sortie de la main des hommes.

Son deux cent cinquante-septième successeur, Grégoire XVI, ouvrant les fenêtres du Vatican, dit en regardant toutes les richesses du monde rassemblées à ses pieds : Tout cela est aujourd'hui à un simple moine qui avait fait vœu de pauvreté il y a quelques années, et qui n'avait rien en propre. Comment ne pas croire à la résurrection du Christ en présence du miracle de l'établissement de la royauté de Pierre sur le peuple de Rome, sur les monumens de la république et de l'empire, et sur tout l'univers ?

Jugez, par les contrastes perpétuels qui se rencontrent à Rome, des émotions qu'on y éprouve. Un jour, après avoir monté au Capitole, je voulus visiter la prison Mammertine, le cachot où saint Pierre a été enfermé, où Jugurtha a péri : j'ai vu dans la voûte le trou par lequel on descendait les criminels, l'escalier appelé les gémonies, *scalæ gemoniarum*, et par où l'on traînait les cadavres jusque sous les yeux du peuple rassemblé dans le Forum. C'est là que les complices de Catilina ont péri par ordre de Cicéron ; Séjan, par ordre de Tibère, et Simon-le-Juif, par ordre de Titus. C'est là qu'on enfermait les chefs des nations vaincues. Tous ceux qui ont trouvé la mort ici n'ont laissé qu'un nom après eux. Pierre a été crucifié au Janicule, à l'endroit où est bâtie l'église de *San Pietro in Montorio*, et tous les ambassadeurs des nations sont réunis aujourd'hui autour de son successeur, devenu le chef spirituel de l'univers.

On comprend que Jésus-Christ n'ait pas voulu se laisser proclamer le roi de la Judée, puisqu'il devait être reconnu à Rome, dans la personne d'un de ses apôtres, le roi de l'univers.

Les dieux de l'Égypte, de la Grèce et de Rome ne sont plus qu'un objet de cu-

riosité, un ornement du palais des successeurs de saint Pierre, une preuve de la victoire des apôtres sur les nations, comme le Panthéon transformé en église. Il en est de même des grandes familles : les Fabius-Maximus, les Patrizi, les Saluste, sont les maîtres sacrés du palais, les chambellans du pape ; les descendants des sénateurs sont dans le consistoire chrétien ; un couvent de franciscains s'élève à la place du temple de Jupiter ; le Vatican est au-dessus du Capitole ; la pourpre chrétienne remplace la pourpre romaine ; le chemin de la Victoire est rempli par des pénitens ; le Forum s'appelle le champ des Vaches ; le Capitole est une prison ; le palais des Césars un amas de décombres ; les cachots des apôtres sont devenus des temples.

La sagesse, la persévérance du caractère romain servent aujourd'hui aux conquêtes de la parole, comme autrefois aux conquêtes du glaive ; la propagande remplace les colonies romaines. Rome païenne a employé près de mille ans à s'emparer de l'univers par les armes ; voilà plus de seize cents ans que Rome chrétienne travaille à conquérir l'univers par la parole. Rome est patiente parce qu'elle est éternelle. Les Romains ne s'exercent plus au Champ-de-Mars pour assujétir le monde ; ils attendent et prient. Qui aurait dit aux rois de Rome sur l'Aventin, à la république au Capitole, et aux empereurs sur le Palatin, qu'un jour un humble batelier, sans armes, sans éloquence, soumettrait Rome, Rome qui avait vaincu Brennus, Pyrrhus, Annibal, Mithridate, Jugurtha, la Grèce, la Gaule, l'Asie, l'Afrique et Carthage, parce qu'il demandait à être crucifié la tête en bas ? Pierre est entré à Rome avec la croix, l'instrument du supplice des esclaves, et cette croix surmonte tout maintenant à Rome ; elle est placée entre les bras de la statue de la Fortune, au sommet du Capitole.

Pierre est donc le vainqueur des vainqueurs de la terre ; il a vaincu ceux qui ont triomphé de l'univers par les armes, par les conseils, par l'éloquence, par l'or, par la politique et par une persévérance infatigable.

Je suis monté à la coupole de Saint-Pierre : je regardai la place où s'élève cet

obélisque, taillé en Égypte au temps de Numa, apporté à Rome sous Auguste, trouvé sous les décombres du cirque de Néron, et qui portait, dit-on, l'urne où étaient les cendres de César ; on y lit maintenant cette belle inscription : *Le Christ triomphe : il règne ; il est vainqueur. Je voyais ces fontaines toujours jaillissantes, image des bienfaits du Christianisme ; j'avais à ma droite la villa Pamphili, avec ses chênes, ses pins d'Italie toujours verts, la villa où Christine de Suède habitait ; à ma gauche s'étendait le Champ-de-Mars, où César s'exerçait à la conquête du monde, et ce pont Milvius, près duquel se livra la bataille entre Constantin et Maxence, bataille qui décida du sort de l'empire ; devant moi, les Apennins couverts de neige, Tibur, Frascati, Tusculum, Albano, tout le pays disputé si long-temps aux Romains par les Sabins et les peuples du Latium ; derrière moi, le mont Soracte, dont Horace a dit :*

Vides ut altâ stet nive candidum
Soracte...;

l'Agro Romano et la mer à l'horizon ; à mes pieds, le Vatican, avec ses beaux jardins ; la ville éternelle, avec ses sept collines (1), ses dômes majestueux, ses magnifiques palais, ses anciens temples et ses arcs de triomphe, ses cirques, ses théâtres, ses thermes, ses aqueducs, ses tombeaux ; la Rome des rois, la Rome de la république, la Rome des empereurs et la Rome des papes, plus belle encore que toutes les autres. Cet aspect de Rome et de toute la campagne romaine fait une impression difficile à décrire. Que de sang a coulé sur les bords de ce fleuve ! que d'événemens dans ce petit espace ! Et, au milieu de la lutte des passions humaines, toujours l'intervention de Dieu, qui a tout fait servir à la gloire de son Fils, puisque cette grandeur romaine n'a été préparée que pour devenir le piédestal de la gloire de Pierre et de ses successeurs.

Plus de sept siècles de Rome païenne avant le Christ, trois cents ans de combats de la Rome chrétienne contre la Rome païenne, et quinze cents ans don-

(1) Hinc septem dominos videre montes
Et totam licet æstimare Romam.

nés au triomphe de l'Église; voilà près de deux mille six cents ans employés, dans ce même lieu, par l'Éternel à la glorification de Jésus-Christ. Tout est fait pour le Christ dans l'univers. Comment douter de cette vérité au milieu des ruines et des splendeurs de Rome?

J'ai dit la messe à Saint-Pierre, sur les tombeaux de Pierre et de Paul, et au moment de la consécration, quand je répétais ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, je voyais au-dessus de moi, dans la coupole de Saint-Pierre, ces autres paroles de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église*; et j'étais dans le plus beau temple du monde, à côté du Vatican, élevé au-dessus du palais des Césars, et d'où partent aujourd'hui ces décrets spirituels qui embrassent l'univers. L'Église catholique est donc bâtie sur le corps de Pierre; depuis dix-huit cents ans, les empereurs, les philosophes, les Barbares, les protestans, les impies, n'ont pas prévalu contre elle. C'est une parole du Verbe qui a créé le monde; c'est une parole du Verbe incarné qui a créé l'Église; c'est une parole transmise par saint Pierre qui crée tous les jours sur nos autels le corps du Christ; c'est une parole qui a ressuscité l'univers.

Deux paroles du Christ se réalisent donc dans deux villes que tous les voyageurs vont visiter : Rome et Jérusalem.

Jésus-Christ a dit de Jérusalem : « Les murs de Jérusalem seront renversés, et il n'en restera pas pierre sur pierre. » Et Jérusalem a été entièrement détruite, et son temple n'existe plus.

Il a dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » Et le plus beau temple de l'univers est à Rome, et porte le nom de Pierre. Il lui a dit encore : « Je te ferai pêcheur d'hommes; laisse-là tes filets. » Et tous les jours de nouveaux peuples se soumettent à l'autorité de Pierre.

Ainsi Jérusalem et Rome sont deux témoignages vivans de la divinité de Jésus-Christ; la ruine de l'une de ces villes, le triomphe de l'autre, sont deux traits éclatans de la puissance de Dieu, qui a établi son Fils roi sur la nouvelle montagne de Sion, comme parle le roi-prophète.

Le jour de Noël, j'étais à Saint-Pierre, où le pape officiait. J'ai baisé en passant le pied de la fameuse statue en bronze du chef des apôtres. Les cérémonies de Saint-Pierre sont fort imposantes : rien de plus étonnant pour nous que de voir une royauté toute spirituelle; les fêtes, à Rome, sont les fêtes de Dieu même. Les *Natales*, c'est ainsi qu'on appelle le jour de la naissance du Seigneur, et Pâques, le jour de la résurrection, voilà les grandes fêtes du peuple romain; le Vendredi-Saint et les jours qui précèdent la mort de Jésus-Christ, voilà le deuil de Rome. Les événemens que l'on célèbre ici sont ceux qui intéressent le temps en vue de l'éternité. Les prêtres, les cardinaux, le pape, sont des monumens vivans; ils gardent, ils conservent, ils transmettent. Cette immutabilité est nécessaire à une religion qui n'est qu'une tradition, une parole dite par Jésus-Christ à ses apôtres, et répétée par les papes à travers les siècles; il faut admirer comment Dieu a choisi les Romains pour être le peuple sur lequel devait régner la papauté. Notre caractère soudain et si ami du changement n'aurait point convenu à ce que Dieu voulait de Rome; la lumière élevée sur la montagne ne devait pas vaciller dans les mains qui la portaient. Cela est, cela a été; voilà les mots de Rome. L'immobilité des hommes et des monumens est le caractère de ce pays : il y aurait ici une révolution contre une révolution avant que la première pût s'accomplir.

Le passage de saint Pierre et de saint Paul à Rome semble le passage de Jésus-Christ lui-même. A Jérusalem, on voit le Christ humilié; à Rome, on le voit dans sa gloire. C'est déjà un reflet de l'éclat qu'il a dans le ciel. Rome conduit le temps dans l'éternité; elle a quelque chose d'immuable comme le but auquel elle conduit.

Un des plus beaux monumens vivans de Rome après la papauté, c'est la Propagande. Imaginez toutes les nations représentées dans cet établissement par soixante-dix jeunes gens entretenus aux frais du pape, et qui doivent porter la foi dans tout l'univers. Cette maison, où j'ai vu un Abyssinien, un Arabe de Bethléem, un autre du mont Liban, deux

Chinois, etc., est à la fois une preuve de deux miracles, la confusion des langues à la tour de Babel, et le miracle du Cénacle qui a réuni tous les peuples. C'est le Catholicisme rendu sensible. Rome formait au Champ-de-Mars ses soldats pour aller conquérir les royaumes; elle prépare maintenant des martyrs à la Propagande, pour conquérir les intelligences et les cœurs.

Le dernier jour de l'année 1839, j'ai entendu les vêpres à la chapelle Sixtine. Tous les cardinaux, assis des deux côtés de la chapelle, au fond de laquelle est le Jugement dernier de Michel-Ange, se lèvent quand le pape arrive. Il y avait vraiment là quelque chose du sénat de Rome. Je songeais à César et à Auguste annonçant leurs projets pour la conquête du monde. César et ses projets, Auguste et les empereurs sont finis, et je voyais le représentant de celui à qui Jésus-Christ a promis la conquête du monde assis au milieu des cardinaux choisis dans toutes les nations de l'univers. Ce sénat nouveau ne se forme pas seulement des grandes familles romaines, il se compose des hommes de toutes les nations et de toutes les classes; il est réellement l'image de cette république chrétienne que Jésus-Christ a établie sur les ruines de la république romaine. Il n'y a pas un homme dans le monde entier qui ne puisse être prêtre, et qui ne puisse devenir cardinal ou pape. Dans cette ville étonnante, un moine est aujourd'hui pape; un cardinal, autrefois prince romain, a voulu descendre de ses honneurs pour rester dans le noviciat d'un couvent. Aussi un des traits caractéristiques de Rome, c'est l'absence de toute vanité. Un sénateur, deux conservateurs du peuple, représentant les anciens consuls, sont venus s'agenouiller, baiser la mule du pape, et renouveler, à la fin de l'année pour l'année suivante, le serment du sénat et du peuple romain.

Quelle puissance que celle de l'homme dont on baise les pieds sans se dégrader, puisqu'en lui on honore Jésus-Christ, l'Homme-Dieu! De la chapelle Sixtine, le pape et les cardinaux ont été chanter un *Te Deum* à l'église de Jésus, pour tous les biens accordés par Dieu à Rome

et à l'Eglise, pour le bienfait de la conservation de la papauté. J'ai prié là du fond du cœur pour mes deux patries, pour l'Eglise et pour la France.

Je dois maintenant faire connaître au lecteur tout ce que j'ai fait à Rome pour le succès du projet qui m'y avait amené.

Mon projet a été goûté par plusieurs cardinaux que j'ai eu l'avantage de voir, entre lesquels je nommerai le cardinal Maï, l'un des hommes les plus savans et les plus remarquables de l'Europe; le cardinal Bernetti, homme consommé dans la haute politique, et que je m'applaudirai toute ma vie d'avoir connu; le cardinal Orioli, un des hommes les plus éminens du sacré collège, et le cardinal Castracane, grand-pénitencier, dont la science et l'esprit sont à la hauteur de ses fonctions. Le cardinal Lambruschini, ministre secrétaire d'état, m'accueillit avec une grande bonté, et me promit de demander pour moi une audience au Saint-Père. Qu'il me soit permis de parler ici de ma reconnaissance pour messeigneurs de Retz, Pallavicini, Wisman et Mazio; pour MM. Drack, le père Vaure, le père Péronne, le père Rothau, le père Rosaven, le père Vilfort, le père Teyssier et l'abbé de Luca, qui ont été pour moi si prévenans, j'oserais dire si affectueux.

Pourrai-je passer sous silence le cardinal Mezzophante? C'est de lui que le cardinal Lambruschini m'avait dit: Avez-vous vu la Pentecôte vivante? On sait que le cardinal Mezzophante parle cinquante-deux langues. Il me dit avec une rare modestie, quand je lui manifestais mon étonnement de ce qu'il connaissait si bien notre langue et notre littérature: Vous n'avez vu, après tout, qu'un dictionnaire mal relié.

J'eus le bonheur d'être reçu du Souverain Pontife en audience particulière, le 8 janvier de cette année.

Pendant que je montais les escaliers du Vatican pour me rendre à l'audience du Pape, et que je traversais ces immenses salles remplies de tableaux admirables, au milieu d'une haie de soldats et de prêtres, je songeais que toute cette puissance était la réalisation de la promesse du Christ, une des preuves que Dieu était venu pour moi sur la terre. Aussi quand

j'arrivai dans la salle d'attente, et que je ne vis plus aucun ornement, aucun tableau, aucune statue, mais seulement sur une table de marbre un grand crucifix d'ivoire, il me semblait entendre les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : « Lorsque je serai élevé sur la croix, j'attirerai tout le monde à moi ; » et un instant après, quand on vint m'avertir que j'allais être reçu par le père de tous les fidèles, et que je devais faire trois genuflexions devant lui et baiser la croix qui est à ses pieds, je ne fus pas étonné de tant d'humilité et de tant de gloire. Je puis attester que le Pape reçoit ces honneurs comme rendus à un autre ; on voit bien qu'il fait un acte de foi lui-même, au moment où ceux qui se prosternent devant lui font un acte de foi en Jésus-Christ.

Je présentai au Saint Père ma nouvelle Bible, et les cinq premiers volumes des *Pères de l'Eglise*. Le Pape me dit que j'avais bien fait de publier les *Pères*, parce que la nouvelle église évangélique de Prusse prétendait avoir pour elle les quatre premiers siècles pour constater la tradition de l'Eglise, mais qu'il m'engageait, après le troisième siècle, de ne donner qu'un choix des *Pères*, parce que sans cela l'ouvrage serait beaucoup trop volumineux. J'étais chargé par Mgr l'archevêque de Paris d'une commission importante. Je m'en acquittai, et le Pape me parla de lui avec une grande affection... Nous ne savions pas alors que depuis huit jours, ce prélat si bon, si aimable, si vertueux, avait quitté la terre pour aller recevoir dans le ciel le prix de ses souffrances admirablement supportées. Le Pape me parla de l'état de l'Eglise dans le monde entier, et, au sujet de la France, il me dit cette parole remarquable : *Il y a dans ce pays une grande propension vers la religion (grande propensione)*. Je témoignai au Saint Père ma joie d'entendre ces mots sortir de sa bouche.

J'abordai ensuite la question de l'Oratoire. Voici sur ce point les paroles du Saint Père :

« Je n'ai pas besoin de vous donner une nouvelle autorisation, puisque vous ne me demandez la révision d'aucun statut, d'aucun point de la règle. Vous de-

vez suivre cette affaire, et chercher à obtenir le consentement des ministres et des chambres en France. Je puis vous dire que je vois avec satisfaction les efforts que vous allez faire ; et si vous réussissez, vous reviendrez à Rome, et je ferai connaître alors hautement l'intérêt que je prends à cette œuvre. »

Tandis que je m'occupais de l'affaire de l'Oratoire, le révérend père Péronne, un des premiers théologiens de Rome, examinait l'ouvrage que je publie aujourd'hui sur le dogme catholique.

Cet ouvrage se rattache à l'œuvre de l'Oratoire ; il en est le préambule, car il présente la foi comme les nouveaux oratoriens l'enseignent, pour faire tomber les objections de la philosophie du dix-huitième siècle.

Je désirais l'examen le plus sévère, afin de n'offrir que l'enseignement le plus exact de l'Eglise, et qu'on ne pût pas dire en France que c'était là un système arrangé pour l'époque où nous vivons.

L'examen fut aussi sévère que je pouvais le désirer. La confiance avec laquelle j'offre ce livre au public repose sur la sévérité même de cet examen et sur l'approbation du père Péronne.

Voilà l'exposé fidèle du principal but, des impressions et du résultat de ce voyage. J'en devais la confiance au public, en lui offrant ce nouvel ouvrage.

J'ai pu juger par moi-même et reconnaître combien d'idées fausses sont trop généralement répandues sur Rome. J'ai compris quelles dispositions de cœur il fallait apporter dans Rome chrétienne pour éprouver les émotions qu'elle inspire. J'ai pu conférer avec ses hommes éclairés et juger de toute l'étendue de leur science.

Je sais maintenant quelle sagesse préside à la critique des ouvrages. Mais ce que j'ai surtout admiré dans Rome, c'est cet esprit de douceur, de modération, de charité, de tolérance tout évangélique que l'on trouve dans le pape, dans tous les cardinaux et dans le clergé de Rome. J'ai pu voir que le Verbe est là comme il était avec saint Pierre, comme il sera jusqu'à la consommation des siècles. Oui, tout agrandit ici la foi et la fortifie ; mais pour être comprise, la capitale

chrétienne demande un cœur chrétien, et non le cœur qu'on aurait apporté dans la Rome des Auguste et des Tibère. Ah ! quel séjour que Rome ! Ceux qui disent qu'ils y ont perdu la foi ne l'y avaient certainement pas portée.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE.

L'annonce, faite à l'ouverture de la session, de cette loi sur l'instruction publique depuis si long-temps promise et toujours ajournée, a fixé l'attention publique et provoqué de nombreuses manifestations. Un ouvrage traitant à fond les questions qui se rattachent à ce sujet, et portant pour titre : *de la Liberté d'Enseignement et du Monopole universitaire*, va paraître sous peu de jours. Sa tendance et son esprit se révèlent tout entiers dans son épigraphe ainsi conçue : *Que la France reçoive enfin la liberté d'enseignement, sinon la charte ne sera plus une vérité, mais un mensonge et une déception.*

Nous devons à l'amitié de son auteur, M. Jules Jaquemot, avocat à la Cour royale de Paris, communication de quelques pages que nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir offertes. Le chapitre que nous insérons n'est guère que de l'histoire; c'est un tableau de l'instruction publique en France sous l'ancienne monarchie. L'auteur a pour but d'établir, par la comparaison entre ce qui a existé à d'autres époques, et ce qui a lieu aujourd'hui, que sous l'ancienne monarchie l'enseignement fut en réalité plus libre qu'il ne l'est de nos jours, sous une constitution libérale.

Emettre tout d'abord, en ouvrant ce chapitre, cette assertion, qu'en France l'enseignement n'a été, à aucune époque de l'ancienne monarchie, asservi au monopole comme il l'est de nos jours, et qu'il a, au contraire, joui en tout temps de plus de liberté, c'est provoquer peut-être l'incrédulité de quelques personnes. En effet, cette proposition qui n'est que la conséquence du tableau historique que nous allons tracer des diverses phases de l'instruction publique en France, aurait dû plutôt être réservée pour la fin de ce chapitre dont elle forme le corollaire. Avant de l'avoir vue appuyée sur des faits, on est disposé à la révoquer en doute, d'autant plus qu'elle établit avec l'état présent des choses, un contraste étrange et choquant pour notre époque, qui revendique le nom de siècle de liberté.

On comprendra que, si nous parlons de liberté dans l'enseignement sous l'ancienne monarchie, nous ne prétendons énoncer qu'une vérité relative, en prenant pour point de rapprochement, l'organisation actuelle. Sans aucun doute, cette liberté n'avait alors rien d'absolu, la constitution politique s'y opposait, et la subordonna pendant long-temps à l'autorité suprême des rois; mais du moins ces princes avaient pris la position qui convient au pouvoir: ils surveillaient, et puis ils étaient juges entre ceux qui voulaient courir cette noble carrière, encourageant les uns et les autres; ils tenaient entre les divers concurrens la balance égale. A présent la balance a été brisée, et la concurrence n'est plus permise. Mais avant d'arriver à dire ce qui est aujourd'hui, nous devons retracer successivement et l'état ancien, c'est-à-dire, ce qui existait avant la révolution de 89, et l'état intermédiaire, c'est-à-dire, tout ce qui a été fait ou tenté par les divers pouvoirs qui se sont succédé depuis 89 jusqu'à l'empire; puis enfin l'organisation impériale qui se maintient à peu près intacte sous la restauration, laquelle lègue à la révolution de 1830 l'enseignement toujours asservi au monopole.—Après avoir dit la conséquence de cet événement politique sur la liberté d'enseignement, et avoir établi *en droit* qu'on ne peut la refuser à la France, nous examinerons les avantages et les inconvéniens qui doivent, *en fait*, résulter pour le pays de cette liberté, ainsi que les limites dans lesquelles elle pourra s'exercer. — Un coup d'œil sur ce qui a lieu à cet égard dans les principaux Etats de l'Europe, clora le sujet que nous avons essayé de traiter.

Dans les siècles qui suivirent l'établissement des Francs dans les Gaules, les lumières, on le sait, étaient l'apanage

presque exclusif du clergé. De là provint l'usage qui se maintint long-temps, de se servir du mot *clerc* pour désigner un homme savant. — L'instruction était, « au moyen âge, à tel point concentrée « dans les monastères, que c'est une « chose digne de remarque, dit Conrin- « gius (*de Antiquitatibus academicis*), « qu'aux sixième, septième et huitième « siècles, on ne trouve dans l'Italie, la « Grande-Bretagne, l'Espagne, en un « mot dans toute l'Eglise d'Occident, « presque personne s'étant fait un nom « par ses écrits, qui n'ait été élevé et « instruit dans un monastère. »

Charlemagne, et avec lui son fils, Louis-le-Débonnaire, imprimèrent aux études une impulsion puissante : ils eurent une grande part à l'établissement des écoles, que dans le neuvième siècle on joignit, en beaucoup d'endroits, aux fondations nombreuses de couvens et de monastères qui se firent à cette époque. Charlemagne avait en outre le soin d'attacher à chaque siège épiscopal qu'il établissait, un collège de chanoines qui devaient vivre en commun suivant la règle de saint Augustin. Il résulta de cette institution que ce ne fut plus seulement dans les couvens, mais aussi dans toutes les villes où se trouvait un évêché que les études furent cultivées. « Charles, dit « Ansegise, voulut qu'il y eût des écoles « dans tous les monastères et dans tous « les évêchés, afin que les enfans des « hommes libres, aussi bien que des serfs, « y apprissent la grammaire, la musique, « (c'est-à-dire le chant d'église), et le calcul ou l'épacte (1). » Les conciles favorisaient le développement de ces institutions par leurs éloges (2). Charlemagne, qui, pour encouragement aux études, assurait à ceux qui s'y livraient avec plus de soin, les abbayes les plus riches et les évêchés les plus importans, n'avait garde d'entraver la marche de l'esprit humain par des restrictions aux moyens d'instruction, qu'il développait,

au contraire, de mille manières. Aussi, rien n'apparaît dans ses institutions littéraires, qui porte la moindre trace de gêne imposée à l'enseignement auquel il laissait toute sa liberté.

Les désordres des neuvième et dixième siècles détruisirent, en grande partie, l'œuvre de ce sage empereur, à laquelle avaient puissamment concouru des religieux sortis d'Angleterre, à la tête desquels se trouvait le moine Alcuin, dont le nom ne saurait être séparé de celui de Charles dans l'histoire littéraire de la France. Les monastères pillés, et quelquefois incendiés, les écoles dispersées, les livres perdus et détruits, replongèrent après lui la France dans les ténèbres qu'avait dissipées, pendant quelques années, le Pasteur de Charles-le-Grand. Ce ne fut qu'après un long temps, que commencèrent à briller de nouveau quelques étincelles, conservées à grand-peine dans le clergé.

Il nous faut arriver au douzième siècle, pour retrouver l'étude des lettres jetant derechef un grand éclat ; les églises en avaient conservé le germe ; il se développa, grandit, et s'étendit, au bout de quelques siècles, dans toute la France. « Est advenu, dit Pasquier (*Recherches « sur la France*), que toutes nos univer- « sités qui se trouvent en notre France, « elles ont été établies en nos églises archiépiscopales ou épiscopales, hormis « celle de Caen, qui ne fut institution « française, ains anglaise. »

On pense bien qu'à cette époque, le pouvoir ne songeait point à gêner l'enseignement qui était trop rare et trop précieux pour qu'on lui opposât des entraves ; on peut supposer avec raison, qu'il n'en existait pas d'autres que celles qui étaient nécessaires dans l'intérêt de l'orthodoxie chrétienne ; car il ne faut pas perdre de vue les élémens qui formaient la constitution de cette époque. La France, cette monarchie fondée par des évêques, suivant l'expression historiquement vraie d'un publiciste, ne reconnaissait, comme religion de l'Etat, que le catholicisme. Elle n'admettait l'enseignement et l'exercice public d'aucun autre culte. Cette loi politique du royaume, qu'il ne s'agit ni de discuter ni de juger ici, est un fait acquis à l'his-

(1) C'est par suite des règles établies par Charlemagne qu'on trouvait encore avant la révolution, dans les cloîtres des chanoines, un lieu destiné à tenir école, et qu'au des membres de ce corps portait le nom d'*colâtre* (*scholasticus*).

(2) Voir Concile de Châlons-sur-Saône, canon 45.

toire. — Donc, pour ce qui touche à l'enseignement catholique, il n'y avait point de liberté absolue : en fait d'enseignement, il existe dans l'Eglise un principe d'autorité qui ne saurait être abandonné un moment, sans que son unité soit détruite, et son existence même compromise. Or, à cette époque, l'instruction ayant en grande partie pour but la science ecclésiastique, se trouvait placée pour cet objet sous la juridiction épiscopale; à tous autres égards, elle était libre (1). « Comme ainsi fut, dit encore Pasquier (*Recherches sur la France*), que sur la première ouverture de nos écoles, il fut loisible à tous ceux qui avaient quelque assurance de suffisance, d'entrer en chaire avec la permission de l'évêque... » Encore y a-t-il sujet de penser que cette permission existait, ou était supposée exister, par le fait même qu'on ne s'opposait point; ou pour parler le langage de notre époque, la loi, si loi il y avait, était répressive plutôt que préventive. « La liberté d'ouvrir école sans autre titre que le mérite et la bonne volonté, dit Crevier (*Histoire de l'Université de Paris*), ne subsistait plus après le milieu du douzième siècle : » elle subsistait donc jusque-là. Un fait qui eut lieu vers cette époque, et que nous trouvons dans l'histoire du célèbre Abailard, vient confirmer notre opinion sur ce point. Il prouve qu'il exista jusque-là une véritable liberté d'enseignement dans le sens qu'on a coutume d'attacher à ce mot.

A Paris, l'enseignement était alors concentré dans la maison épiscopale. Là, professait la philosophie, un homme illustre, à cette époque, Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, aux leçons duquel Abailard assista quelque temps; mais devenu rival de son maître, il voulut à son tour enseigner : le disciple établit à Melun, malgré l'opposition de Guillaume de Champeaux, une chaire

de dialectique, autour de laquelle accoururent de nombreux auditeurs. Il ne tarda point à revenir à Paris, où sa réputation le précédait; et comme dans l'interval, Guillaume de Champeaux, quittant la chaire du cloître Notre-Dame, s'était retiré dans le couvent de Saint-Victor, près Paris, où il fondait une école, Abailard qui, après le départ de son ancien maître, croyait avoir des droits à la chaire du cloître Notre-Dame, piqué du refus qu'on lui en fit, créa, en esprit de rivalité et de concurrence, une école sur la montagne de Sainte-Geneviève : « C'est là, dit-il, que j'établis mon camp scientifique pour tenir en quelque sorte assiége celui qui occupait la place à laquelle j'avais droit. » *Scholarum nostrarum castraposui, quasi eum obsessurus qui nostrum occupaverat locum.* Ainsi, chaque professeur célèbre établissait des écoles; outre les trois que nous venons d'indiquer, celle du cloître, celle de Saint-Victor et celle de Sainte-Geneviève, il en existait d'autres. Dans la vie de Goswin, abbé d'Anchin, qui fut disciple de Guillaume de Champeaux, et adversaire ardent d'Abailard, il est dit que la dialectique était alors enseignée par un grand nombre de maîtres, « à *quamplurimis magistris.* » Je ne vois rien, dit Crevier, qui donne lieu de penser que ces écoles faisaient corps ensemble. » A cette époque, « l'ancienne liberté d'ouvrir école était bien peu restreinte, dit-il encore (*Hist. de l'Université*); celle de Sainte-Geneviève se renou- velle, sans aucune marque d'autorisation de la part de quelque puissance que ce soit. »

Il est vrai que nous voyons, quelque temps après, Abailard, devenu religieux profès de l'abbaye de Saint-Denis, attaqué fortement et avec raison, à l'occasion d'un traité sur le mystère de la Sainte-Trinité, dans lequel il avait professé un enseignement désavoué par l'orthodoxie, et, dans cette circonstance, ses adversaires l'attaquent sur le droit qu'il se donnait de tenir école de théologie, et d'enseigner cette science *sans maître*, c'est l'expression littérale : *Objiciebant mihi*, dit Abailard, *quòd sine magistro ad magisterium divinæ electionis accedere præsumpsissem.* » Ce qui semblerait in

(1) Alors était mise en pratique la réponse faite par l'empereur Adrien à un homme qui demandait d'être autorisé à donner des décisions sur le droit : C'est une chose qu'on ne demande pas, mais qu'on fait, lui répondit le prince; celui donc qui a en lui-même assez de confiance, doit s'offrir au peuple pour l'éclairer sur les questions de droit.

diquer que dès lors « on commença d'avo-
« voir, comme dit Pasquier, quelque
« ménage de magistrature en l'Eglise de
« Paris pour la direction des écoles. »

Mais d'abord cette restriction, si elle commença à exister, s'appliquait uniquement à la théologie; nous ne voyons pas chose semblable pour les enseignemens plus profanes. Les adversaires d'Abailard qui professaient aussi les lettres humaines, ne songent à lui objecter rien de pareil contre cet enseignement; ils l'attaquent sur ce point par un motif tiré uniquement de la discipline ecclésiastique, savoir qu'il n'était pas convenable qu'un religieux professât les lettres humaines. Et quant au premier point, l'enseignement de la théologie, nous trouvons leur objection sagement expliquée par Pasquier : « Abailard, dit-il, rejetait
« sur une envie, ce qui est, selon nous,
« jugement de la raison; car de dire
« qu'on lui eût voulu imputer à faute
« qu'il s'était fait grand théologien de
« soi-même et sans ministère d'autrui,
« je pense que ce lui eût été grand hon-
« neur, moyennant que sa doctrine ne
« se fût écartée du vrai chemin; si este-
« ce que puis après on y apporta cette
« discipline qu'il n'était permis à aucun
« de lire (professer) sur la théologie, qu'il
« n'eût été préalablement avoué par un
« maître qui avait charge de cette af-
« faire par le supérieur (1). Et c'est ce
« que veulent dire ces mots d'Abailard :
« *Quòd sine magistro ad magistrerium
« divinæ lectionis accedere presumpsis-*
« *sem.* Et de là sont depuis venus les
« érections et établissemens des docteurs

(1) Cette règle qui assure l'enseignement catho-
lique subsiste encore aujourd'hui par le fait, quoique
sous une forme différente. Ce n'est qu'après les étu-
des et les examens du séminaire, que les évêques
confèrent le sacerdoce, et par suite le pouvoir de
prêcher et d'enseigner; et quant à l'enseignement
des chaires théologiques, aux évêques aussi appar-
tient de le régler. C'est l'atteinte qui était portée à
ce principe catholique dans l'établissement du *Col-
lège philosophique de Louvain*, qui a préparé dans
la Belgique catholique, la révolution de septembre
1850 contre un gouvernement protestant; c'est la
crainte de voir ce même principe mis en péril par
la coopération de l'autorité temporelle, qui fait re-
pousser en ce moment, presque par tout l'épiscopat
rançais, l'exécution des réglemens sur l'organisa-
tion des facultés de théologie.

« en théologie; police par laquelle étaient
« faites défenses pour la conséquence et
« le danger qu'il y avait de mettre ce
« glaive entre les mains d'un furieux
« pour s'en jouer, comme de fait il arriva
« en la personne même d'Abailard qui,
« pour se fier trop à l'abondance de son
« sens, fit un livre qui fut condamné par
« le concile de Soissons. »

« Au reste, ajoute Crevier (*Histoire
« de l'Université*), après avoir rendu
« compte de ces faits, il est bon d'ob-
« server que ce moyen ne fut employé
« que *subsidiatement* par les accusa-
« teurs d'Abailard, et s'il eût été seul, on
« peut croire qu'il serait demeuré sans
« effet. Il est très vraisemblable que le
« cours des études était alors plutôt ré-
« glé par un usage traditionnel, que par
« une loi dans les formes. »

De tout ce qui précède, il faut conclure que, jusque vers le milieu du dou-
zième siècle, il existait en fait d'ensei-
gnement un principe de liberté; que s'il
subissait quelque restriction, elle était
limitée à l'enseignement de la théologie,
mais que celui des lettres humaines n'é-
tait entravé par aucune loi.

Paris, que son ancienneté, son titre de
métropole de la France, et la résidence
des rois, favorisaient à tant d'égards,
voyait à cette époque ses écoles fleurir
par la gloire des maîtres et le concours
des disciples; toutes les études alors sui-
vies en Europe tendaient à s'y développer
par la culture, et son Université, la pre-
mière de celles de France par l'ancien-
neté comme par le rang, allait s'organi-
ser et grandir sous la double protection
des papes et des rois : en un mot, pour
nous servir de l'expression d'un ancien
auteur, « elle n'était point encore bâtie,
mais seulement commençait de poin-
dre. » En effet, le premier titre où l'on
trouve mentionné le nom d'*université*,
appliqué à l'agglomération de toutes les
études dont Paris devenait comme le
centre, est un privilège concédé par In-
nocent III, qui fut fait pape en 1198, et
fut contemporain de Philippe-Auguste.
Il conférait à l'Université des étudiants
de Paris, le droit d'avoir un procureur
pour les représenter dans les procès;
« Parce que dans les causes que vous
soulevez ou qu'on soulève contre vous,

est-il dit dans la bulle, votre université (*vestra universitas*) ne peut intervenir commodément, ni pour agir, ni pour répondre. » Les grâces, les exemptions, les privilèges royaux et pontificaux, furent répandus avec profusion sur cette Université de Paris, parce que les princes, de même que les papes, comprenaient combien il importait, dans l'intérêt de l'État comme dans celui de la religion, de favoriser l'instruction et la culture de toutes les sciences; et cependant jamais ses privilèges n'allèrent jusqu'à porter atteinte, en sa faveur, à la liberté des études dans le reste du royaume: le monopole d'enseignement de l'Université de Paris (si l'on peut donner ce nom à un privilège qui fut plus d'une fois méconnu comme nous le verrons) ne s'étendit jamais au-delà des murs de cette cité, ou peut-être serait-il encore plus exact de dire que les limites dans lesquelles il s'exerça plus véritablement, furent celles du quartier assigné à la réunion des écoles. C'est que les princes savaient sans doute, dans ces temps d'ignorance, ce qu'on semble ignorer dans notre siècle de lumières, que le privilège doit avoir ses bornes comme la liberté, et qu'en fait de sciences et de belles-lettres, comme en fait d'industrie et de commerce, le monopole tue, et la concurrence vivifie.

En effet, successivement on vit s'établir dans les villes importantes du royaume, des réunions de professeurs et d'étudiants, pour s'occuper des travaux nécessaires à la culture de l'esprit. Ces universités fondées et encouragées, soit par les papes, soit par les rois (1), et favorisées de certains privilèges, au profit de leurs membres, étaient toutes libres et indépendantes les unes des autres: mais aussi ne devaient-elles point prétendre à sortir du cercle qu'avaient tracé autour d'elles, dans l'in-

térêt des libertés de tous, des lois que nous pouvons à juste titre appeler libérales, si nous les comparons à celle qui nous régit aujourd'hui. Elles devaient, ces universités si favorisées pourtant, laisser à d'autres encore leur part de liberté pour enseigner; et nous allons voir que la reine de toutes, celle qui s'intitulait la *filie aînée de nos rois* (1), l'Université de Paris en un mot, fut repoussée, avec plus ou moins de sévérité, de ses prétentions ambitieuses, par l'autorité, soit des rois, soit des papes, soit des parlements, lorsque se posant en suprême dispensatrice de l'instruction, en souveraine maîtresse du droit d'enseigner, elle voulut imposer son *veto* à ceux qui se présentèrent successivement pour établir des chaires magistrales.

On s'attend bien que nous allons rencontrer tout d'abord la grande lutte des ordres mendiants (2) (les frères prêcheurs ou dominicains, et les franciscains) contre l'Université de Paris. C'était sous la régence de Blanche de Castille; l'Université était alors dans toute la force et la fierté de sa jeunesse: elle venait de le prouver en cessant de son autorité ses leçons, et en transportant ses chaires dans diverses villes de France, par le motif qu'elle avait, disait-elle, à se plaindre du pouvoir, qui ne lui rendait point assez promptement justice. Pendant cette dispersion, les dominicains et les franciscains, établis depuis quelque temps à Paris, et qui jusque-là n'avaient point de chaire de théologie, en établirent dans leurs couvens, et admirent aux leçons tous ceux qui s'y présentèrent.

L'Université ayant été rétablie dans Paris, voulut contester aux dominicains le droit d'y enseigner; mais une bulle du pape, à laquelle elle se soumit d'abord,

(1) L'exemple de l'Université de Paris doit suffire au développement de la thèse que nous prétendons établir. Elle fut la plus importante; aucune, à notre connaissance, ne réunit, n'obtint d'aussi grands privilèges; elle était donc dans la position la plus favorable pour lutter...; et pourtant elle fut vaincue dans toutes les grandes circonstances.

(2) On sait qu'on appelait *ordres mendiants* des congrégations religieuses dont la règle interdisait, non seulement aux individus, mais à toute la corporation même, d'avoir des propriétés et des revenus fixes assurés.

(1) L'Université de Toulouse fut fondée en 1225 par une bulle du pape Grégoire IX; celle d'Orléans en 1503 par le pape Clément V; celle d'Angers par Charles V en 1564; celle de Poitiers par le pape Eugène IV et Charles VII en 1451; celle de Montpellier, qui fait remonter son établissement à 1284, fut confirmée par François I^{er} en 1557; celle de Bordeaux fut érigée en 1472 par Louis XI, qui avait déjà créé celle de Bourges en 1469. Celle de Cahors doit son origine au pape Jean XXII.

l'obligea à laisser partager aux religieux ses honneurs académiques. La querelle n'était qu'assoupie : l'Université, revenant sur sa concession, retrancha violemment de son corps les ordres mendiants. Des prélats français s'interposèrent ; leur arbitrage, accepté des deux partis, proposa un accommodement amiable qui conservait les droits du professorat aux religieux, mais sans les faire entrer dans l'Université, et laissait tout le reste égal entre les parties. L'Université consentait à cet arrangement, qui pourtant établissait à Paris deux écoles parallèles, indépendantes, et par conséquent ennemies et rivales ; mais, obligée de céder quelque chose, elle aimait encore mieux cette concurrence que de voir se dissoudre l'unité du corps universitaire, en s'associant des hommes assujétis aux lois d'un institut particulier, et qui reconnaissaient des supérieurs dont ils pouvaient opposer les ordres à l'observation de ses statuts particuliers. Cet accord ne put cependant pas s'effectuer : le pape insista pour l'admission des ordres mendiants dans l'Université, qui fut enfin obligée de céder (1).

« Quand l'Université, dit Crevier en résumant cette lutte (*Hist. de l'Univ.*), s'aperçut du tort que lui faisaient ces nouveau-venus, et qu'elle voulut y remédier, elle éprouva d'étranges difficultés qui pensèrent causer sa ruine, et dont elle ne se tira qu'en *cédant une partie de ses droits.* » C'est qu'en effet la défaite fut complète pour l'Université ; car elle dut faire participer à tous ses privilèges et honneurs académiques ses adversaires, sans que ceux-ci subissent tous les engagements et s'imposassent toutes les obligations des membres du corps. Le refus que, dans l'origine de la lutte, ils avaient fait de prêter le serment imposé par un règlement universitaire, et portant que nul ne serait mis au nombre des maîtres s'il ne jurait préalablement d'observer les statuts de la compagnie, et de concourir aux délibérations

qu'elle prendrait pour le maintien de ses privilèges ; ce refus, disons-nous, les religieux continuèrent à l'opposer quand l'autorité du pape termina la querelle, et sans le prêter, ils entrèrent dans les droits des membres de l'Université.

Plus tard, et dans une occasion non moins solennelle où elle se trouvait cependant favorisée par bien des préventions, l'Université ne fut guère plus heureuse dans l'opposition qu'elle suscita contre une redoutable concurrence qui s'élevait.

Les jésuites, dont l'ordre était fondé depuis quelques années, s'étaient, vers le milieu du seizième siècle, transportés à Paris, où, dit Pasquier, avocat de l'Université dans le procès qu'elle soutint contre eux, et leur ardent adversaire, *ils établirent à leur guise une forme de collège, et s'étant donné liberté de lire (professer) et enseigner la jeunesse, sans autorité du recteur, ils demandèrent d'être incorporés à l'Université.* Celle-ci repoussa avec force leurs prétentions, et un procès s'engagea devant le Parlement entre ces deux corps qui ont jeté l'un et l'autre tant d'éclat dans l'enseignement en France. Il paraît que l'Université n'avait point primitivement tenté bien sérieusement d'empêcher l'enseignement des jésuites de s'établir ; elle avait sans doute la conscience que son droit et son pouvoir n'allaient pas jusque-là ; ou bien, si elle l'avait essayé, elle avait échoué ; car c'est sur la requête présentée par les jésuites au Parlement, à l'effet d'obtenir leur incorporation à l'Université, que le procès s'engagea. Crevier (*Hist. de l'Univ.*) dit en effet : « Peu contents de la liberté dont ils jouissaient d'enseigner dans Paris les lettres humaines, la philosophie et la théologie, les jésuites voulaient à toute force entrer dans l'Université, et jouir de ses privilèges. » Ce fait, et le résultat même du procès que nous allons voir, et quelles qu'aient été d'ailleurs ses autres circonstances, suffirent pour démontrer combien était mal assis, dans Paris même, le privilège de son Université.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de l'Université attaqua ses adversaires sur le fait même de leur existence en France, et, demandant au Parlement qu'il ne souf-

(1) Le premier acte de cette cession, fut l'admission au doctorat, dans le sein de l'Université de Paris, de saint Thomas-d'Aquin, de l'ordre des frères prêcheurs, et de saint Bonaventure, de l'ordre des franciscains, ces deux brillantes lumières des sciences philosophiques et théologiques au moyen âge.

frît pas que cette corporation nouvelle y prît pied, l'inculpant sur son origine, sa composition, ses statuts; mais, chose remarquable, il effleura à peine en passant la question même de la liberté et du droit d'enseigner, quoique le recteur de l'Université de Paris leur eût fait prohibition de professer, ce dont ils n'avaient tenu compte. Et il fallait bien que ce droit de prohibition, dans les mains de l'Université, ne fût guère soutenable, pour que son avocat, si abondant d'ailleurs dans son discours et si explicite, qui n'oublie aucun moyen contre ses adversaires et en faveur de ses cliens, l'eût négligé (1); mais c'était en réclamant leur exclusion absolue du royaume que l'Université espérait arriver à imposer silence à cette voix rivale dans l'enseignement.

Le défenseur des jésuites, l'avocat Pierre Vessoris, évite également de discuter ce point, qui n'était pas sérieusement contesté, et sa plaidoirie établit la légalité de l'existence de cette corporation en France; car *« l'ordre dont est question ne peut être rejeté, étant approuvé par les papes, par le concile, par l'Eglise gallicane, par le roi, par la cour (le Parlement), par le recteur, par la ville de Paris. »* (Disc. de P. Vessoris pour les jésuites.) Et en obtenant alors que leur ordre ne serait point exclu de France, il obtint par cela même qu'il continuerait d'enseigner.

(1) Ce qui se passa trente ans plus tard vient bien en confirmation de l'opinion que nous énonçons ici, qu'il n'existait réellement aucune loi prohibitive de l'enseignement. Voici de quelle manière Crevier raconte les faits: « Les jésuites bannis de France « par arrêt du parlement de Paris, en 1594, pour « éluder cet arrêt, introduisaient dans les villes du « ressort du parlement de Paris (il faut remarquer « que tous les parlemens de France n'avaient point « accédé à cet arrêt de bannissement prononcé par « celui de la capitale), des hommes qui avaient « quitté l'habit de jésuite, et en renaient l'esprit, « et qui prétendaient devoir être reçus sans diffi- « culté, à enseigner et à prêcher, parce que n'étant « plus jésuites, ils ue pouvaient être compris dans « l'arrêt de bannissement: le parlement porte pro- « hibition de les recevoir *uniquement* par le motif « qu'ils avaient été jésuites. » Et là encore, il n'est pas question de la prohibition d'enseigner en général, que le parlement, si elle eût existée, n'aurait pas manqué de citer dans son arrêt pour assurer plus de force à son exécution.

« Chacun perdit et gagna sa cause, dit Pasquier; car ils ne furent agrégés au corps de l'Université, mais aussi *ne leur fut-il défendu de continuer leurs lectures (ou leçons) publiques.* » Au bout de quelque temps, l'enseignement des jésuites, qui était gratuit, avait presque dépossédé l'Université de ses disciples, et l'instruction ne pouvait que gagner à cette concurrence.

L'Université obtenait en général plus de succès quand elle n'avait à lutter qu'avec de simples particuliers; son crédit avait moins de peine à les écraser; elle leur opposait, d'ailleurs, avec plus d'avantage ce qu'elle appelait son droit d'enseigner dans Paris, qu'elle prétendait exclure tous autres enseignemens qui n'avaient point son approbation. Ainsi, en 1492, la faculté de décret (ou droit canon) implora l'autorité de l'Université en corps contre un docteur italien qui s'érigeait en professeur de droit dans Paris. L'Université ordonna que cet Italien ne donnerait de leçons qu'après en avoir obtenu la permission de la faculté de décret, laquelle permission ne lui serait accordée qu'après un examen subi par lui devant les docteurs de la faculté. On remarquera cependant qu'il s'agit ici d'un étranger, dont la cause était par conséquent moins favorable.

Vers la fin du seizième siècle, « l'Université était (par suite du hannissement momentané de la corporation des jésuites) en pleine possession du « privilège exclusif d'enseigner dans Paris, dit Crevier (*Hist. de l'Univ.*), et « elle ne souffrait pas que personne, indépendamment d'elle, donnât des leçons en quelque genre que ce fût. » Aussi crut-elle ses droits lésés par l'annonce, faite au moyen de placards affichés dans Paris, de l'établissement d'une Académie du roi, disait-on dans ces affiches, pour enseigner au faubourg Saint-Jacques les arts libéraux. L'Université présenta requête au Parlement contre cet établissement nouveau. On ignore si le Parlement rendit un arrêt; mais on ne voit pas que l'établissement se soit maintenu, que sa chute ait été naturelle ou amenée par les poursuites de l'Université. Vers le même temps, la faculté de médecine obtint un arrêt du Parlement

contre ceux qui entreprenaient, sans être approuvés par elle, d'exercer la profession de médecin dans la ville et les faubourgs de Paris. Enfin, ce fut aussi à cette époque (1598) que l'assemblée de l'Université, sur la proposition de son syndic, profitant du crédit où elle se trouvait en ce moment, décida que nul n'enseignât dans Paris qui ne fût gradué dans l'Université, ou approuvé par elle. « C'était, dit Crevier, l'ancienne discipline. » Au moins est-il qu'elle avait reçu et qu'elle recevait tous les jours de rudes atteintes; si elle n'eût pas fortement été ébranlée, pourquoi l'aurait-on renouvelée avec tant de solennité?

Outre ce que nous avons cité des luttes de l'Université avec les congrégations religieuses, nous lisons que des particuliers même surent enchaîner son opposition et la réduire au silence. Le poète Baif, un de ceux qui composaient la fameuse pléiade de la cour de Charles IX, obtint, en 1570, des lettres-patentes du roi pour établir une académie de musique et de poésie. L'austérité du Parlement s'alarma d'une institution dont il craignait les suites pour les mœurs de la nation, qu'elle tendait, pensait-il, à amollir; il se montra mal disposé, et retarda l'entérinement des lettres-patentes. L'Université intervint; elle souleva des difficultés et des oppositions, tellement que Baif, comprenant qu'il n'aurait ni son consentement, ni celui du Parlement, résolut de s'en passer, et obtint du roi de nouvelles lettres-patentes, au moyen desquelles il établit son académie, sans que rien indique des protestations de l'Université contre une concession qui aurait porté atteinte à ses droits et privilèges.

Il y eut pourtant, dans les derniers siècles de la monarchie, quelques dispositions légales dont l'Université put avec raison s'appuyer: ainsi l'ordonnance de Blois, légalisant la discipline des universités, et prescrivant que tous les professeurs et lecteurs des lettres et sciences, tant divines qu'humaines, seraient soumis aux recteurs, lois, statuts et coutumes des universités où ils liraient.

Sous Henri IV, la réforme de l'Université eut lieu, et l'autorité royale lui donna de nouveaux statuts; enregistrés

par le Parlement en 1598, ces statuts furent publiés et reçus par l'Université en 1600. Un de leurs articles portait défense expresse à toutes personnes d'instruire, à Paris, dans les maisons particulières, les enfans au-dessus de neuf ans: c'était une disposition que pourrait envier à l'ancienne Université, l'Université moderne. Aussi ne tint-elle pas long temps; on comprit tout ce qu'elle avait d'absolu, de gênant, de tyrannique, et, dans un *appendice* aux statuts de 1600, on l'expliqua, on la modéra, et on en fit une disposition raisonnable et presque sage: la défense, au lieu de s'étendre à tout Paris, fut restreinte au quartier de l'Université (1). Dans l'étendue de ce quartier, qui était en quelque sorte son domicile, et qui avait par là des droits à l'inviolabilité, nul, dit le nouveau règlement, ne doit tenir des enfans qu'il enseigne par des leçons privées, sans les envoyer au collège, et, de plus, dans ce quartier-là même, on excepte de la loi *les bons bourgeois*, à qui il est permis d'avoir chez eux des précepteurs qui instruisent leurs enfans dans leurs maisons, ou qui les conduisent aux écoles publiques.

Le nombre des corporations enseignantes, et des établissemens d'éducation placés en dehors des universités, s'accrut dans les temps qui suivirent: le gouvernement du cardinal de Richelieu, entre autres, favorisa la concurrence; son opinion était tout-à-fait opposée au principe du monopole dans l'instruction; il ne voulait point qu'un corps unique en fût dépositaire (2).

(1) L'enceinte soumise à la juridiction de l'Université de Paris comprenait le quartier appelé *payis latin*, c'est-à-dire une partie des faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques. Ce quartier, entièrement affecté à la jeunesse studieuse, était soumis à une surveillance particulière; tous les objets qui auraient pu distraire les étudiants ou les corrompre, en étaient soigneusement écartés: les spectacles, les amusemens frivoles étaient relégués au-delà des ponts. *Ut omnis occasio tollatur scolasticos à studiis avocandi, aut ad nequitiam abducendi, omnes gladiatores, tibicines, saltatores et histriones ab academia foribus migrent, et ultra pontes ablegentur.* (Statuts d'Henri IV, 15 septembre 1598.)

C'était une conséquence de toutes ces précautions pour bannir ce qui pouvait nuire à la jeunesse, qu'on exigeât qu'aucun étranger ne vint y porter des méthodes nouvelles et des mœurs suspectes.

(2) Un chapitre du testament politique du cardi-

Le règne de Louis XV nous présente l'instruction portée en France à un haut développement. En outre des universités établies dans beaucoup de villes et des collèges de jésuites qui s'étaient multipliés, de nouvelles corporations enseignantes avaient pris naissance; libres, indépendantes des universités, elles formaient pour elles des rivaux redoutables, et couvrirent la France de leurs écoles. Il nous suffit de nommer ici les oratoriens et les pères de la doctrine chrétienne, ou doctrinaires. De plus, des fondations, soit municipales, soit privées, s'étaient faites dans une foule de villes, à l'ombre de l'autorité royale, qui les secondaient, les encourageait, les soutenait. Ce tableau, qui laisse voir que nos pères, sous le pouvoir absolu de leurs rois, possédaient, en fait d'enseignement, une liberté que nous ne pouvons obtenir sous un gouvernement constitutionnel, dont la liberté forme pourtant la seule base; ce tableau, disons-nous, sera complété par l'extrait que nous donnons ici du préambule de l'édit de 1763, ayant pour objet de régler un grand nombre de maisons d'instruction qui avaient besoin qu'on leur vint en aide sous plus d'un rapport.

Après avoir rappelé qu'aux siècles d'ignorance, les lettres avaient trouvé un asile dans les églises cathédrales et les monastères les plus célèbres, et que les rois de France avaient favorisé la fondation et le développement des universités dans le royaume, l'édit continue ainsi : « Au grand ouvrage de l'établissement des universités, il en a été ajouté un autre d'un ordre moins élevé, mais d'un détail plus étendu, auquel l'autorité et la sagesse des rois, nos prédécesseurs, ne se sont pas moins intéressées. Comme les écoles des universités fixées dans un certain nombre de villes ne pouvaient servir qu'à ceux qui

étaient en état de les fréquenter, la jeunesse se trouvait privée partout ailleurs, même dans les autres villes les plus nombreuses et les plus distinguées, des secours et des avantages de l'éducation publique. Pour y remédier autant qu'il était possible, la plupart des villes de notre royaume ont successivement obtenu l'établissement de collèges particuliers, bornés à l'éducation et à l'instruction, si utiles en elles-mêmes, indépendamment des degrés (1), et propres en même temps à y préparer ceux qui, pour les obtenir, voudraient passer aux universités, et y accomplir le cours des études académiques. »

Plus loin, on trouve ces mots : « Deux sortes d'écoles existent aujourd'hui dans nos États : les unes, gouvernées par les universités, sous leur inspection et leur discipline, soumises à leurs lois et à leurs statuts; les autres, subsistant chacune par son propre établissement, et dispersées dans toute l'étendue de notre royaume. Nous devons également à toutes notre protection royale et notre attention paternelle. » Une partie de ces collèges avait besoin d'être réglée, réformée et refondue; l'édit a pour objet d'y pourvoir, et de leur donner une forme d'administration qui leur soit commune, et qui assure le bien et l'avantage de chaque établissement. Ces dispositions ne s'appliquaient pas néanmoins à ceux dont l'administration serait entre les mains de congrégations régulières ou séculières. » C'est ce qu'on a nommé l'établissement des bureaux pour l'administration des collèges.

Tel que nous venons de le présenter, se maintint à peu près l'état des choses jusqu'à la révolution qui vint clore le dix-huitième siècle, et changer toutes les institutions de la France. Nous dirons plus tard ce que devint l'enseignement au milieu de ce grand bouleversement, et ce

nal de Richelieu est consacré à l'examen de la question des universités et des jésuites; il le conclut en disant : « Il est plus raisonnable que les Universités et les jésuites enseignent à l'envi, afin que l'émulation aiguise leur vertu, et que les sciences soient d'autant plus assurées dans l'État, qu'étant déposées entre les mains de plusieurs gardiens, si les uns viennent à perdre un si sacré dépôt, il se trouve chez les autres. »

(1) Le droit de conférer ces degrés était le vrai privilège des universités, « puisque, par les degrés qu'elles confèrent, ce sont elles, suivant les expressions de l'édit, qui ouvrent l'accès à la plus grande partie des fonctions publiques, et jusqu'aux dignités mêmes les plus éminentes de l'Empire et de l'État. »

que produisirent à cet égard les années subséquentes.

Ainsi, et pour résumer ce chapitre, dans les premiers temps, liberté dans l'enseignement; elle reçoit quelques restrictions par l'établissement des universités, dont les privilèges sont toujours limités à la ville dans laquelle elles se trouvent établies, et qui, là même, n'ont

rien d'absolu, ainsi que nous l'avons démontré par des faits. Indépendantes et rivales de l'Université, s'élèvent et se multiplient les corporations enseignantes, et enfin, en dehors des unes et des autres, existait un grand nombre d'établissements particuliers, destinés à favoriser dans les diverses villes du royaume l'instruction de la jeunesse.

LE DERNIER JOUR,

POÈME EN DIX CHANTS, PAR JEAN REBOUL (DE NIMES) (1).

« Je vis que lorsque l'agneau eut ouvert le sixième sceau, il se fit tout d'un coup un grand tremblement de terre, le soleil devint noir comme un sac de poil, la lune devint comme du sang.

« Et les étoiles du ciel tombèrent sur la terre, comme lorsque le figuier étant agité par un grand vent laisse tomber ses figes vertes.

« Le ciel se retira comme un livre que l'on roule, et toutes les montagnes et les îles furent ébranlées de leur place;

« Et les rois de la terre, les princes, les officiers de guerre, les riches, les puissans et tous les hommes, esclaves ou libres, se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes;

« Et ils dirent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône et de la colère de l'agneau.

« Parce que le grand jour de leur colère est arrivé; et qui pourra subsister en leur présence? etc., etc..... »

Voilà ce que dit Jean dans son Apocalypse. Jamais aucune poésie n'égalera cette sublime et sombre prophétie. Car, malgré la double acception du mot *vates* chez les Latins, il y a une distance immense entre le prophète qui voit, le voyant comme l'appelle l'Écriture, et le poète qui ne fait qu'inventer. Inventer, dans l'expression comme dans l'idée,

veut dire *trouver*. L'invention n'est ni une vision, ni une création; c'est une découverte. Or, comment découvrir ce qui est en dehors du temps, de la terre et de l'humanité? Comment l'homme pourrait-il pénétrer dans le domaine de Dieu et trouver des paroles, des sons et des images pour représenter ce que son œil n'a point vu, ce que son oreille n'a point entendu, ce que son esprit n'a pas compris? C'est là l'inévitable écueil des poètes et des artistes qui prennent pour sujet de leurs œuvres le monde surnaturel, Dieu, les anges, le ciel, l'enfer; et si Milton, Dante et Michel-Ange ont acquis une gloire supérieure à toutes les gloires, c'est que dans la peinture de ce monde surnaturel ils ont approché plus près que les autres, non pas de la vérité, mais du rêve de la vérité.

M. Reboul, qui s'était fait connaître jusqu'ici plutôt par la grâce que par la force de son pinceau, aurait donc entrepris une tâche impossible s'il n'eût été soutenu par une puissance qui ne le cède pas même au génie, par la foi. C'est elle seule qui ouvre les portes de ces mystérieux royaumes où il voulait nous transporter, et ce n'est point en vain que la tradition a placé les clefs du ciel entre les mains de Pierre. Que peuvent en effet ici-bas le génie et la poésie réunis? saisir entre les hommes, les choses et les événemens, des rapports inaperçus jusqu'alors, trouver une nouvelle forme pour d'anciennes idées, ajouter tout au plus quelques traits à cet immense tableau de

(1) 1 vol. in-8°; prix : 7 fr. 50. Chez Delloye, place de la Bourse.

l'univers commencé par le premier écrivain, et que le dernier n'aura pas même la gloire d'achever. Mais là où il n'y a plus ni rapport, ni harmonie sensible, où tout fait défaut à la fois, hommes, choses, événements, où la forme comme la pensée échappent aux sens et à l'intelligence, où puiser des inspirations?..... dans le livre des révélations, c'est-à-dire dans le livre qui dévoile les mystères de l'autre vie et hors duquel il n'y a plus que les fantômes et les capricieuses fantaisies d'une imagination en délire! C'est dans ce livre seul que l'homme peut trouver un appui pour s'élever dans les régions de l'inconnu et de l'infini. C'est ce qu'avait admirablement compris Dante, et c'est ce qui explique dans son poème la rencontre si bizarre, en apparence, de Virgile et de Béatrix. Virgile, c'est le génie humain; Béatrix, c'est la foi. Le génie conduit le poète jusqu'au seuil du divin séjour, où la foi seule est chargée de l'introduire.

C'est aussi une voix d'en haut que M. Reboul a entendue; elle a crié au poète: « Annonce aux hommes corrompus par le cœur et par l'intelligence les terribles jugemens de Dieu. » Et le poète, après avoir long-temps lutté, comme Jacob, contre l'Esprit invisible, reprend enfin :

Eh bien! je me sou mets, Seigneur; quand l'anthème

Au sortir de mes lèvres, éclatant sur moi-même,

Me laisserait sur le carreau;

Vous m'avez appelé, dans ma nuit je me lève,

Et vous obéirai, comme obéit le glaive

Au bras qui le sort du fourreau.

Sinistre précurseur d'immenses funérailles,

Vous voulez que je crie autour de nos murailles :

Jérusalem, malheur à toi!

Malheur à toi, malheur, ô cité de scandale!

Je redirai malheur! jusqu'à l'heure fatale

Où je dirai malheur à moi!

Alors commence l'histoire du *Dernier Jour*; mais pour que le dernier jour soit proche, il faut que le monde soit bien coupable. Ecoutez :

Un délire effrayant tourne toutes les têtes;

Le vent est supplié de calmer les tempêtes;

Et le monde oublieux du mal qu'il a souffert,

Une seconde fois a caressé l'enfer;

Et voilà qu'épuisé de sa fatale ivresse,

Amant rassasié du sein de sa maîtresse,

Il s'affaise mourant au lit désenchanté,

Théâtre de son crime et de sa volupté;

Il s'étourdit en vain sur les bords de l'abîme,

Il porte de sa fin le sentiment intime;

Aux murs de ses festins un invisible doigt

Laisse après lui des mots qui font pâlir d'effroi;

Ses fils sont possédés d'un funèbre délire :

La corde de la joie, hélas! manque à leur lyre,

Et leur regard blasé des splendeurs du soleil

Semble invoquer la nuit et l'éternel sommeil;

Le sommeil affranchi de bon ou mauvais songe,

Où doit dormir le ver de l'ennui qui les ronge,

Sommeil que dans leur langue ils nomment le néant,

Des esprits déçédés mensonger océan.

Et tout languit, tout meurt, les dieux mêmes périssent;

Les trônes sont à terre et les tribuns fléchissent;

Et le peuple, en brisant le sceptre de ses rois,

N'a pas vu pour cela mieux respecter ses droits,

Et son bras, tout puissant contre qui le défie,

Est frappé de faiblesse alors qu'il édifie;

Accablé de mépris par ceux qu'il étaya,

Il voit ressusciter tous ceux qu'il balaya;

Et des grands imposteurs dont l'astuce le joue,

Le char armorié le recouvre de boue;

Des petits et des grands s'ouvre encor le duel :

Le serviteur est traître, et le maître cruel.

Au sein de nos cités la faim s'enrégimente,

Et force aux charités l'avarice opulente.

La révolte d'hier, sanglante autorité,

Réprime par la mort le nouveau révolté.

La justice s'indigne et se voile la face :

La sellette et le siège ont échangé leur place;

Le glaive de la loi, de peur de se tromper,

Hésite sur le crime et craint de le frapper;

Devant le prévenu c'est le juge qui tremble,

Tant l'injuste au bon droit fatalement ressemble.

Il est vrai qu'on nous dit que cet ébranlement,

Loin d'être pour la mort, est pour l'enfantement.

On nous trompe; tout tombe et rien ne se relève.

Le cèdre social est vide de sa sève,

Sa branche sous la main casse au lieu de ployer,

Et brûle sans fumée aux flammes du foyer :

Tant du vent du trépas le funèbre passage

A desséché la vie et flétri son feuillage!

Après ces vigoureuses paroles, qui m'ont paru, je l'avoue, plutôt une satire du temps présent qu'un solennel et impartial jugement sur l'humanité, le poète, emporté pendant son sommeil par un ange qui le *saisit aux cheveux*, s'élançait dans les régions du vide, et de là, dans les *lieux des siècles écoulés*,

Où de tout ce qui fut habitent les fantômes,

Les spectres des cités, les ombres des royaumes.

Après avoir pleuré sur l'ombre de la France, qu'il rencontre sur son passage, il poursuit sa route vers le ciel, prête l'o-

reille aux chants des élus, et surtout à ceux de l'épouse, de l'enfant, du savant, de l'insensé, du pauvre, du poète oublié, du roi, du guerrier et du prêtre; il entend Jéhovah, du haut de son trône de feu, prononcer la condamnation de l'univers. Alors il revient sur la terre après avoir visité le purgatoire et l'enfer qui bientôt deviendra vide par suite de la convocation des damnés au jugement dernier. Enfin le jour suprême est arrivé; le monde se tord dans les dernières convulsions de la débauche et de l'agonie. Cependant le soleil s'obscurcit, les étoiles se détachent du firmament; le spectre de la mort se promène par toute la terre,

..... Avec sa faux, d'une longueur extrême,
Qui devant lui marchait et fauchait d'elle-même.

Quand tout a péri, jusqu'à la mort elle-même, la trompette sonne, les générations se lèvent de leur tombeau, et comparaissent dans la vallée de Josaphat : les bons sont séparés des méchants. Tout est consommé; un dernier fantôme a paru :

C'était le vieux néant rentrant dans sa puissance,
Et tout fut aussitôt ombre, vide, silence.

Tel est le cadre choisi par M. Reboul pour y jeter un peu au hasard toutes les couleurs de sa brillante palette : rêves poétiques, pensées religieuses, enthousiasme lyrique, colère et imprécations contre le siècle, haine méridionale, ardent invectives contre Paris, la grande Babylone; c'est bien. Mais pourquoi, lorsqu'il n'y était point absolument obligé par son sujet, nous donner un *enfer* et un *paradis* de son invention, après Homère, Virgile, Dante, Milton, Fénelon, Châteaubriand, etc., etc.? En général, il est prudent de s'abstenir de ces sujets où les fictions du poète restent toujours en deçà de la réalité, tandis que l'imagination du lecteur va toujours au-delà des fictions du poète. Il n'est donné qu'à certains génies privilégiés, semblables à ceux que je viens de nommer, de marcher d'un pas ferme dans ces routes obscures, incertaines, où l'homme se perd dans l'immensité, où la terre même se dérobe sous ses pas; et lorsque ces génies y ont laissé leurs impérissables vestiges,

il y a encore plus de péril à les suivre qu'il n'y en aurait à les précéder.

Quant à l'idée même du livre le *Dernier Jour*, elle a un côté humain et terrestre par lequel elle peut être saisie, et en même temps, par ce qu'elle a de merveilleux, de vague et d'imprévu, elle appartient essentiellement au genre épique. Elle s'était déjà présentée à l'imagination d'un écrivain assez obscur du dernier siècle, à qui le temps et la force peut-être ont manqué pour la mûrir et la produire à la lumière, avec toutes les conditions de la vie. Le poème en prose de Grainville, intitulé *le Dernier Homme*, atteste une vigueur de conception peu commune; trois créations sublimes suffiraient, à mon avis, pour le sauver de l'oubli : c'est, d'abord, cette grande figure d'Adam condamné à rester pendant tout le cours des siècles assis à la porte des enfers, pour voir entrer les innombrables générations de ses coupables descendants; qui, délivré enfin de son supplice, apparaît au dernier homme pour lui annoncer l'avenir, apprendre de lui le passé et le présent, et servir ainsi de lien entre le commencement et la fin de l'humanité. C'est encore cette intervention du *génie de la terre* qui épuise toutes les ressources de son art, toutes les forces secrètes de la nature, pour ranimer le principe de vie dans l'univers, et qui meurt bientôt lui-même écrasé sous les ruines de son empire; c'est enfin cette pensée qui, quoique s'écartant de la tradition, n'en est pas moins grande et dramatique au suprême degré, et qui répand sur tout le poème un sombre et lugubre intérêt : *le dépérissement graduel de la terre et de la race humaine*. Tout meurt et rien ne renaît; ce monde qui s'éteint peu à peu, comme une lampe qui manque d'huile, est une conception qui, dans son ensemble et dans ses détails, fait le plus grand honneur à Grainville. Mais il manque à son œuvre inachevée ce souffle religieux et cette verve poétique qui étaient seuls capables de lui donner le mouvement et la vie.

C'est, au contraire, par ces qualités que brille le poème de M. Reboul : il est écrit avec un style nerveux, concis, également éloigné d'une tradition servile et

d'un néologisme téméraire, où l'idée, parée d'un vêtement brillant, n'est cependant pas sacrifiée à l'image. Le talent même de l'auteur apparaît ici sous un jour nouveau : ce n'est plus cette muse plébéienne qui s'essaie timidement à la noble poésie, et qui, semblable à la fleur cachée sous l'herbe, se trahit seulement par ses parfums, et emprunte une partie de son éclat à son humilité même ; c'est un génie déjà mûr, complet, qui prend possession du public et de lui-même. A nous surtout à le revendiquer ; car, par le fond, comme par la forme, il est vraiment et franchement catholique. Exempt d'afféterie et de fausses couleurs, il a toute l'austérité de l'Évangile et des redoutables mystères dont il s'est fait le poétique apôtre. Lorsque tant d'autres écrivains, courtisans et flatteurs du siècle, au lieu de chercher à le relever par l'énergie de leur pensée et de leur parole, l'entretiennent dans sa mollesse, et lui soufflent de tous côtés la corruption et le scepticisme ; lui, athlète vigoureux et intrépide, il le prend corps à corps, le secoue avec rudesse, et, lui reprochant son lâche engourdissement, le traîne tout vivant au pied de la justice de Dieu. Aussi la littérature qui s'est appelée avec tant de raison littérature *facile*, c'est-à-dire molle, complaisante et frivole, a traité sa sévérité d'anachronisme. Et lui a crié, avec une sorte de dédain et avec cette fatuité qui lui sied si bien : « Laissez les prophètes et l'Apocalypse ; imitez mes romans et mes drames : voilà le goût du jour, voilà le chemin de la renommée. » Pour toute réponse, le poète, à l'exemple du Dante, place dans son enfer tous ces profanateurs du temple qui ont mis la religion en roman, en drame, en mythologie :

Voici les écrivains, de l'art seul idolâtres,
 Prophètes histrions, apôtres de théâtres,
 A leurs siècles blasés, comme de vieux nababs,
 De la religion présentant les appas,
 Ils la firent chanter comme une bayadère
 Qui charme les festins de sa voix adultère.

Après eux viennent les lâches folliculaires, artisans de trouble et de scandale. Il a fallu de l'audace à M. Reboul pour s'attaquer ainsi aux plus grandes puissances de notre temps ; il avait été

sans pitié pour elles, pouvait-il espérer leur faveur ? Et ce monde brillant qui avait adopté et choyé avec une sorte de coquetterie le modeste enfant du peuple, qui lui avait donné l'hospitalité de ses fêtes, qui avait daigné confier à la voix des chanteurs à la mode les touchantes et naïves élégies du poète de Nîmes ; qui, sur la foi de ses premiers essais, le croyait si doux, si inoffensif et si tendre, s'est étonné de trouver tout-à-coup en lui un austère censeur, un juge impitoyable, et parce que l'*Albane* est devenu *Michel-Ange*, on n'a plus voulu reconnaître dans le sombre tableau du *Dernier Jour* le peintre si gracieux de *l'Ange et l'Enfant*.

Que M. Reboul se console ; s'il a baissé dans l'estime du dandysme littéraire, il a beaucoup grandi aux yeux des hommes graves et des véritables connaisseurs. Cependant, pour continuer à remplir dignement la haute mission qu'il semble s'être donnée, il lui reste encore quelques défauts à éviter, quelques qualités à acquérir. Nous lui dirons donc avec franchise que son style manque un peu de souplesse et de variété ; que le rythme, cette cadence harmonieuse des mots et de la phrase, cette mélodie de la poésie, si je puis m'exprimer ainsi, ne se fait point toujours assez sentir dans ses vers, et que l'énergie de sa pensée et de sa parole va quelquefois jusqu'à la dureté. Nous l'inviterons aussi à se garder de toute imitation étrangère, même de l'emploi d'un or pur démonétisé par l'usage ; mais de creuser, au contraire, son sujet assez profondément pour en faire jaillir toutes les beautés neuves et originales qu'il peut contenir : ainsi, par exemple, au lieu d'épuiser ses couleurs les plus brillantes à la peinture déjà tant de fois essayée du *paradis* et de *l'enfer*, n'eût-il pas été plus habile et plus conforme au but du poème de concentrer particulièrement l'attention sur la grande scène du *jugement dernier*, sur cette assemblée de Josaphat où l'humanité doit se retrouver en face de Dieu et d'elle-même, sous toutes les formes et avec tous les caractères qu'elle aura successivement revêtus dans le cours des âges. Au lieu de se contenter de quelques généralités, n'eût-il pas mieux valu, à

l'exemple de Michel-Ange dans son immortel tableau, de multiplier les détails et les épisodes, afin de mieux donner l'idée des innombrables incidens de cette dernière représentation du théâtre de la terre, de ce drame immense où les passions et les sentimens les plus contraires s'entre-choqueront comme les flots tumultueux de la mer, où toutes les âmes, ouvertes et haletantes sous l'œil de leur juge, tressailleront d'espérance ou de frayeur? Combien ces scènes diverses que l'imagination peut au moins se représenter, puisque l'homme, à sa dernière heure, sera toujours lui-même, auraient ajouté d'intérêt et de terreur à un poème déjà si saisissant! Mais j'ai honte de vouloir substituer ma pensée à celle d'un poète tel que M. Reboul, et je préfère terminer par un dernier éloge, c'est-à-dire par la citation de quelques beaux vers, écho et soupir de son âme, résumé de sa pensée religieuse, présage triste et consolant à la fois de la desti-

née qui attend aujourd'hui le poète vraiment digne de ce nom divin :

Lorsque l'esprit des chants se posa sur ma tête,
Je te priai, mon Dieu, de le faire envoler;
Car partout le dédain accueillait le poète,
Et ce n'est qu'au désert que je pouvais parler.

Tous les types du beau que tu mis dans mon âme,
Je les ai vainement répandus au dehors;
Toute nuit fut rebelle aux clartés de ma flamme,
Et mon doute pour elle alla jusqu'aux remords.

Oh! que de fois j'ai dit anathème à la lyre
Qu'attirait sous mes doigts un invincible aimant,
Et cru, triste jouet de son fatal empire,
Que la folie était dans mon entendement!

Un jour, dans la torpeur qui succède à l'ivresse,
Je regardai la mort avec avidité,
Pour savoir si le feu qui me brûlait sans cesse
Était venu du ciel ou de la vanité?

Mais ta bonté pour moi dévoila le mystère,
Et je vis, relevé de mon accablement,
Qu'afin de recueillir tout hymne solitaire,
Ton oreille est penchée au bord du firmament.

LUDOVIC GUYOT.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

POÉSIE. — LES PARFUMS DE MADELEINE, poème par VICTOR DE LA PRADE.

Le sujet de Madeleine a tenté bien des poètes et des artistes. Il renferme en effet tout ce que le génie humain a de plus attrayant, tout ce que la grâce divine a de plus doux et de plus merveilleux. M. Victor de La Prade en a choisi la partie la plus exquise : la scène des parfums. Madeleine, Jean et Judas, voilà, avec Jésus et ses apôtres, les personnages de cette scène sublime; Madeleine qui verse ses larmes avec ses parfums sur les pieds du Sauveur; Jean qui admire et commenté avec son cœur l'action de la pécheresse; Judas l'hypocrite, qui blâme et qui s'indigne : *ut quid perditio hæc?*

Pour M. Victor de La Prade, Madeleine n'est pas seulement le modèle de la charité et du repentir, c'est aussi un symbole, c'est le type de l'homme intérieur, de ces âmes d'élite, fleurs délicates, pleines de la rosée du ciel, de ces divines Maries qui, inhabiles aux choses de la terre, laissent Marthe se tourmenter aux soins de la maison, et ne savent qu'aimer, prier, pleurer et chanter. Le développement de cette idée est admirablement placé

dans la bouche du disciple bien-aimé, dont voici le portrait tracé par l'auteur en contraste avec celui de Pierre.

Devant Jésus était le pêcheur d'hommes, Pierre,
Le futur fondement de son Église entière,
Né pour la foi robuste et fait à l'action,
Tête chauve et brunie où vit la passion.
Mais la meilleure place était celle d'un autre,
Jeune homme aux blonds cheveux, chaste et suave
apôtre,

Et qui les yeux rêveurs et baignés à demi
S'appuyait sur le sein de son divin ami,
Ame où le Christ versait sa parole secrète,
Jean, l'élû de son cœur, le disciple poète.

Ce qu'il y a de plus difficile à reproduire dans un sujet tiré de la Bible ou de l'Évangile, c'est la simplicité et la concision du texte. Il suffit le plus souvent de quelques mots à l'écrivain sacré pour mettre en saillie les situations les plus dramatiques. Voyez la résurrection de Lazare, celle du fils de la veuve de Nain, la femme adultère, le samaritain, etc.; l'esprit de l'homme ne procède pas avec la même rapidité que l'esprit de Dieu, qui peint tout d'un

trait parce qu'il voit tout d'un regard. Si M. Victor de La Prade a été dans le récit aussi simple et aussi bref que le permettait notre langue poétique, il s'en est dédommagé dans la partie lyrique. C'est là qu'on pourrait trouver quelques longueurs, ou plutôt quelques *languueurs*; mais elles ont le charme de l'extase et de la rêverie. Ce luxe de pensées et d'images est d'ailleurs en rapport avec la pieuse prodigalité de Madeleine. Il faut que le cœur du poète déborde et se brise comme le vase d'albâtre; il faut que les vers coulent et se répandent avec la même facilité et la même abondance que les pleurs et les parfums aux pieds de Jésus. Comment se plaindre, par exemple, de la molle et douce effusion de ce passage :

Oh! que tout soit pour lui; donnez, ô Madeleine,
Versez sur ses pieds nus votre âme humide et pleine,
Versez le fond du vase et les parfums cachés,
Les regrets, les espoirs, tout, jusqu'à vos péchés!
Versez les chastes jours, et les nuits profanées,
Et l'asphodèle vierge et les roses fanées;
Versez votre douleur, versez votre beauté,
Tout en vous est parfum, et tout sera compté!
Brisez au pied du Christ ce cœur doux et fragile;
Ce que la loi rejette est pris par l'Évangile;
Des épis oubliés sa moisson s'enrichit:
A lui tout ce qui pleure et tout ce qui fléchit,
A lui la pénitente obscure et méprisée,
A lui le nid sans mère et la branche brisée,
A lui tout ce qui vit sans filer ni semer,
A lui le lis des champs qui ne sait qu'embaumer,
L'oiseau qui vole au ciel, insoucieux et chante;
A lui la beauté frêle, et l'enfance touchante,
Et ces hommes rêveurs qui sont toujours enfans,
Tous ceux sur qui le fort met ses pieds triomphans!
Les faibles sont les siens; sa force les relève;
Il porte dans ses mains la grâce et non le glaive.

Après cette citation, quel autre éloge pourrions-nous donner à la Muse de M. Victor de La Prade? celui qui fut donné par Jésus à Madeleine, *Bonum opus operata est*; elle a fait une bonne œuvre!...

POÉSIES D'UNE JEUNE AVEUGLE.

Un volume in-18.

Que peut faire ici-bas une pauvre aveugle? Elle ne peut aussi que pleurer, prier et chanter. C'est ce que fait l'auteur du modeste recueil que nous annonçons. Son histoire est courte, mais touchante.

« Emilie entraît à peine dans l'adolescence lorsqu'elle perdit la vue; les premiers jours elle demandait si cela durerait long-temps, si elle se réveillerait bientôt. Quel bonheur, disait-elle, quand je pourrai revoir ma bonne mère, mes compagnes! quand je pourrai admirer encore le jardin, la prairie, le soleil! oh oui, le soleil! depuis que je ne le vois plus, j'envie le bonheur de ceux... »
Et elle s'arrêterait pour ne pas attrister sa mère...

Hélas! elle ne s'est point réveillée la jeune et mal-

heureuse enfant!... mais le sommeil de ses yeux ne s'est point étendu jusqu'à son âme; elle a vécu de souvenirs et d'espérances, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus doux, de plus vrai, de plus poétique dans l'âme humaine; car le présent, c'est la prose: il n'y a de poésie que dans le passé et l'avenir. Elle a trouvé pour peindre et déplorer son malheur des accents harmonieux et touchans; on regrette seulement que la pensée de Dieu ne revienne pas plus souvent dans ses vers, et qu'elle ait donné une trop grande place à des passions profanes qu'elle n'a sans doute point connues, et qu'elle exprime du reste avec moins de bonheur que les sentimens domestiques et religieux. Il y a là certainement imitation étrangère plutôt qu'impression personnelle. Il me semble que la vie d'un aveugle devrait être une perpétuelle prière; car que lui importe le monde et ses spectacles? Il n'a de communication intime et complète qu'avec le ciel et avec lui-même. Aussi je préfère à toutes les élégies de notre jeune auteur celle qui termine le recueil, et qui est intitulée *Prière*.

Sur la terre, ô mon Dieu! doublement exilée,
En paix j'ai souffert mes tourmens;
Vous avez pris pitié de la pauvre isolée;
Elle est aussi de vos enfans!

Vous avez répandu sur mon âme rêveuse
Ce calme qui nous vient des cieux;
Devant ma mère au moins que je paraisse heureuse,
J'ai besoin de l'être à ses yeux!

Du monde séparée, et pourtant satisfaite,
Je ne lui donne aucun regret.
Tous mes vœux sont à vous, seulement je regrette
Le peu de bien que j'aurai fait.

Vous êtes le soleil dont la vive lumière
Pénètre en mon obscurité.
Ma jeune âme vers vous monte avec ma prière
Et jouit d'une autre clarté.

J'adore vos bienfaits, ô mon souverain maître!
Guidée au flambeau de la foi,
Je plains ceux dont le cœur ne veut pas vous connaître;
Ils sont plus aveugles que moi!

De l'excès de vos dons peut-être j'étais lasse;
Ainsi vous régliez mon sort,
Pour m'apprendre sans doute à souffrir la disgrâce
Et pour m'essayer à la mort.

Et quand viendra le temps de la sainte promesse,
Quand pour moi luira votre jour,
Que mon dernier soupir, si la douleur m'opresse,
Soit encore un hymne d'amour.

Même après avoir lu ces beaux vers, je me suis demandé s'il n'eût pas mieux valu pour la jeune fille rester voilée de sa double obscurité, et connue seulement de Dieu et de sa mère, que de livrer son âme candide aux regards d'un monde aussi indifférent aujourd'hui à la poésie qu'au malheur. Mais

comment envier à la pauvre aveugle la seule consolation qu'elle puisse encore goûter, une larme, un souvenir de quelque lecteur solitaire, ami secret de son talent et de son infortune? Comment lui enlever le modeste espoir qui lui fait dire si tristement :

Cette lyre que l'on m'envie
 Conservera mon souvenir :
 Je laisse dans chaque élégie,
 Où mon destin se réfugie,
 Une souffrance à retenir.

LUDOVIC GUYOT.

REVUE DE DUBLIN.

La *Revue de Dublin*, rédigée par les hommes les plus honorables et par les savans les plus distingués de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, est l'organe scientifique des catholiques d'Angleterre. La partie théologique, en particulier, est sous la direction exclusive de monseigneur Wisemann, qui, de Rome, y donne ses soins. Le titre des articles que nous publions depuis quelque temps en montre l'importance, et a donné à quelques Français l'envie d'y être abonnés. Mais les relations, si faciles pour les journaux politiques quotidiens, sont très difficiles et très coûteux pour les ouvrages périodiques mensuels, que l'on ne peut recevoir par la poste.

Cependant, désirant faire jouir les lecteurs français des travaux de nos frères catholiques d'Angleterre, et resserrer les liens qui doivent unir l'*Université Catholique* et la *Revue de Dublin*, nous avons pris des arrangemens avec monseigneur Wisemann, par suite desquels on s'abonnera dans nos bureaux à la *Revue de Dublin*, et dans ceux de cette *Revue à l'Université Catholique*.

La *Revue de Dublin* paraît de trois mois en trois mois, en un fort volume in-8°; le prix est de 7 fr. 50 cent. le volume pris au bureau.

N° 12. — Mai 1859.

- Art. 1^{er}. Pontificat de Sylvestre II et de saint Grégoire VII, d'après le docteur Hoch et Voigt.
 2. Coup d'œil historique sur les pays slaves.
 3. Du commerce de l'Angleterre avec la France.
 4. Histoire ecclésiastique d'Angleterre, depuis 1300 jusqu'en 1638, par CH. DODD (auteur catholique aussi estimé que curieux à consulter).
 5. Oeuvres posthumes de M. FROUDE. (Cet auteur a été l'un des champions les plus courageux de la nouvelle école d'Oxford, et ses écrits témoignent d'une foule de tendances catholiques, surtout en matière de liturgie et de discipline.)
 6. Ancien poème dramatique sur le roi Jean-Sans-Terre.

(Démonstration curieuse de l'identité de vues entre Jean et Henri VIII, par un prêtre apostat, sous le règne de ce dernier.)

7. De l'état actuel des colonies anglaises en Australie.
 8. Géraldine, roman catholique; par miss Agnew.
 9. Des romans de M. Fenimore Cooper.
 10. De la musique italienne en Angleterre, par le comte de Mountcashell.
 11. Bibliographie catholique de la littérature française.

N° 13. — Août 1859.

- Art. 1^{er}. Bibliothèque des pères. — Saint-Cyrille. (Réfutation des systèmes de traduction mutilée que suivent les éditeurs protestans.)
 2. De la jurisprudence de la chambre des communes sur les élections contestées.
 3. Examen de l'histoire romaine de Niebuhr.
 4. De l'influence de la religion musulmane, par le docteur DOLLINGER, de Munich.
 5. De l'architecture des Normands en Sicile. (Examen du magnifique ouvrage publié à Palerme par M. le duc de Perrà di Falco, et du voyage architectural de M. Gally Knight dans cette île).
 6. Réfutation de la prétention des néo-catholiques d'Oxford à la succession apostolique pour l'église anglicane.
 7. De l'ornithologie en Guyane et en Angleterre, par M. WATERTON.
 8. Controverse entre monseigneur Wisemann et le docteur Turton, professeur anglican, à Cambridge, sur l'eucharistie.
 9. Des romans modernes en Angleterre.

N° 14. — Novembre 1859.

- Art. 1^{er}. Des témoignages rendus par les protestans à la vérité du catholicisme, par le docteur HOKNINGHAUS.
 2. Des médecins et de la médecine en Angleterre.
 3. Religion et littérature des Arméniens.
 4. Examen historique du règne de Henri V, roi d'Angleterre. (Ce travail offre le plus grand intérêt, remarquable spécialement en ce qui touche l'état de l'épiscopat et du clergé régulier et séculier en Angleterre au quinzième siècle.)
 5. Des voyageurs modernes qui ont écrit sur l'Amérique du Nord.
 6. Bibliothèque des Pères. — Saint Augustin : réfutation des argumens tirés de ce Père par l'école d'Oxford.
 7. Etude statistique sur la population en Angleterre.
 8. Poème de M. Croker Fox.
 9. Examen des nouveaux romans de Bulwer, miss Edgeworth, etc.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 52. — Avril 1840.

Sciences Historiques.

COURS D'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ANTIQUITÉ.

INTRODUCTION. — PREMIÈRE PARTIE.

Importance des études historiques. — L'histoire ancienne a un intérêt puissant au point de vue catholique. — Intimement liée à toutes les questions religieuses, elle est une arme redoutable pour ou contre la vérité. — Le siècle dernier l'avait comprise : il souleva la science contre la foi. Tristes conséquences de cette tentative, mortelle pour la science. — État de la science à la fin du dix-huitième siècle.

Avant de commencer une série d'études qui exigera de nous beaucoup de travail, de nos lecteurs beaucoup d'indulgence, c'est pour nous un devoir étroit d'expliquer notre pensée et de justifier notre tentative. Lorsqu'il a été permis à notre faible parole de se faire entendre au milieu des voix imposantes et graves dont nous nous glorifions d'avoir reçu les enseignemens, nous avons senti vivement et l'honneur qui en rejaillit sur nous et les obligations que cette distinction nous impose. Notre premier et notre plus cher désir sera de ne pas paraître trop indigne de nos maîtres, et nous n'épargnerons rien pour y arriver. Recherches pénibles, consciencieux labeurs, nous avons tout accepté. Heureux si quelques suffrages viennent nous encourager et nous soutenir dans la carrière !

C'est donc avec une loyale intention que nous osons aborder une tâche im-

portante et difficile : *l'Etude de l'Antiquité.*

Au milieu du mouvement historique de notre époque et de l'ardeur universelle des esprits pour le passé, vouloir démontrer l'importance des études de l'histoire, serait faire une œuvre au moins inutile. L'empressement général n'est pas un engouement passager; ce n'est pas une fantaisie isolée ou une mode éphémère. Le travail est sérieux; il y a de la constance, il y a de la tenacité, il y a de la passion. C'est avec le sentiment d'un profond besoin que notre siècle s'est jeté dans la science, et son élan a été trop franc, trop puissant, il faut le dire, pour ne pas accuser une force réelle et un avenir certain. L'importance de l'histoire est donc un fait reconnu, et, comme nous le disions ailleurs : « L'histoire est devenue pour tous une nécessité (1). »

Mais cette nécessité est-elle aussi vivement ressentie pour toutes les branches de cette vaste science qui embrasse les siècles, et commence avec le temps pour ne finir que dans l'éternité? Chacun comprend-il, en particulier, la haute portée de *l'Histoire Ancienne*; voilà ce qui ne nous paraît pas prouvé, et voilà ce que nous déplorons.

(1) Introduction à *l'Histoire du Monde.*

L'intérêt immense et actuel des histoires modernes est incontestable. Dans une époque appelée peut-être à marquer au milieu des âges, dans un pays habitué comme le nôtre à faire de l'histoire, les antiquités nationales, les faits contemporains ou peu éloignés ont tous un charme spécial et une utilité pratique. Que nous soyons désireux de connaître notre passé; que nous nous jetions ardemment sur ses débris, cela est naturel. Le présent est toujours fils des temps qui l'ont précédé, et rien de plus juste à un fils que de s'emparer de l'héritage de ses pères. Aussi, un coup d'œil jeté sur la mêlée historique suffit pour démontrer l'intérêt général à cet égard. C'est une véritable conquête que l'on se dispute, que l'on se partage, où tous butinent à l'envi, et dont les inépuisables richesses contentent toutes les ambitions grandes ou petites, patientes ou avides. Royauté, noblesse, clergé; le tiers-état et les communes; les provinces, les villes, les bourgades; arts, sciences, lettres, civilisation; la politique et le gouvernement; toute la vie enfin de notre vieille France est reproduite dans ses plus nobles phases et dans ses plus intimes secrets. Depuis la constitution du royaume jusqu'à la forme d'un ameublement ou d'un jouet, rien n'échappe, et tout trouve son historien, son critique, parfois son apologiste, toujours son commentateur.

De même aussi, quoique avec plus de réserve, les peuples voisins fournissent une mine largement exploitée, soit parmi les nationaux, soit parmi nous; chaque pays doit s'attendre à être étudié, représenté, détaillé, peut-être avec autant de soins et avec d'aussi grands frais. Cela est bon et utile. A force de remuer les siècles modernes, la vérité doit en sortir bon gré, mal gré; et le maître de toute vérité, qui sait accomplir ses mystérieux desseins par le moyen de l'homme, à l'insu de l'homme même, saura en tirer profit pour sa gloire et pour l'instruction du genre humain.

En résumé, le mouvement se porte vers les peuples modernes. La société nouvelle, née depuis le christianisme et sortie de l'invasion barbare, cette société mère et créatrice du monde européen,

du monde dominant par la pensée et la puissance; tel est l'objet des élucubrations actuelles, et à Dieu ne plaise que nous voulions blâmer une pareille tendance! Autant et plus que tous, nous reconnaissons l'influence souveraine de cette société moderne, et nous applaudissons à tout ce qui servira à la mieux développer, persuadés que l'examen impartial de sa constitution en découvrira la précieuse origine, et amènera à bénir son divin auteur qui est le Verbe de Dieu vivant dans son Eglise et habitant sur la terre.

Mais, si nous nous sommes empressés de faire une haute et noble part à l'étude des temps modernes, il nous sera permis également de réclamer une mention toute spéciale en faveur des temps anciens. Qu'on veuille bien excuser ce reproche ou plutôt cette plainte, et ne pas la mettre sur le compte d'une partialité trop naturelle: « *On n'étudie pas assez l'histoire ancienne.* »

Nous n'ignorons pas néanmoins, et nous nous hâtons de le proclamer, que de laborieux esprits s'adonnent avec amour à cette étude; que çà et là apparaissent des hommes pleins d'une courageuse persévérance, qui se dévouent à des recherches difficiles, qui passent de longues veilles à soulever le voile tissu par les siècles, et dont les plis épais couvrent le sanctuaire des premiers âges. Honneur à ces élus de la science dont l'infatigable ardeur fait jaillir la lumière sur quelques points du vaste chaos de l'antiquité! honneur à ces pèlerins dont toute la vie se consume en de périlleuses excursions, et qui s'en vont loin de leur patrie s'enfoncer au désert parmi les ruines et les tombeaux! honneur à eux, surtout parce que leurs peines sont trop souvent mal récompensées; et qu'au retour, quand ils étalent les richesses conquises par tant de souffrances, à peine le siècle oublieux et ingrat daigne-t-il les accueillir et regarder leurs trésors!

Ce que nous savons parfaitement aussi, c'est que l'histoire ancienne, à la plupart des esprits, paraît d'une utilité théorique douteuse, d'une utilité pratique tout-à-fait nulle; et, comme dans notre temps, l'utile et l'actuel sont deux grands mots et deux grands mobiles, il y a

presque condamnation par avance contre l'histoire ancienne; car il ne manque pas de gens fort disposés à s'inquiéter peu de ce qui ne les touche pas immédiatement et toujours prêts à répondre : « Que m'importe, ou je ne m'en soucie! »

Or, nous voulons combattre ces idées malheureusement si répandues, et c'est contre un arrêt rendu par l'indifférence égoïste et par l'irréflexion générale que nous prétendons nous inscrire.

L'importance de l'histoire ancienne est réelle et profonde. Pour des catholiques, surtout, et maintenant plus que jamais, l'histoire ancienne est nécessaire. Voilà ce que nous posons en fait.

Sans doute, à ne considérer l'histoire ancienne que comme un récit plus ou moins attrayant des événemens qui se sont passés à des distances de lieu et de temps, rendus incommensurables par la mort des hommes et des nations, il n'y a point, nous l'admettrons aisément, un intérêt immédiat à la connaissance des faits aussi reculés, de personnages aussi antiques. A part la curiosité, motif rivole et parfois dangereux, que nous n'importe de savoir ce qui se faisait, il y a trois mille ans, à la Chine ou en Italie? Les aventures de ces empires ne sont pas souvent aussi intéressantes, et sont presque toujours moins habilement reproduites que celles des héros de roman. Pour le plus grand nombre, et à ce point de vue pour nous-mêmes, il n'y a pas à hésiter; nous choisirions le roman.

Mais, si l'on s'élève quelque peu; si l'on considère que ces peuples ont vécu sous le même soleil, peut-être aux mêmes endroits que nous; qu'ils avaient des sociétés et des constitutions semblables aux nôtres; qu'ils sont enfin de même famille et plus ancienne que nous, la perspective s'étend et l'horizon grandit. Puis, il faut tenir compte de leur influence sur nous, influence que nous subissons quelquefois de gré ou de force; de leur rôle actif dont nous rencontrons à chaque pas les traces et les résultats; de leurs vertus et de leurs vices, qui pèsent sur nous indépendamment de la distance; de leurs lois, de leurs usages enfin, qui nous ont pénétrés, malgré nos résistances et malgré nos victoires, et alors l'import-

tance s'accroît. Quand, enfin, on monte encore un degré; quand on pense, après tout, que ces histoires diverses ne sont que les épisodes d'une longue histoire, que les scènes différentes d'un drame unique et immense, ou rencontre un charme nouveau et un attrait puissant. Déjà c'est donner un noble aliment à la faculté impérieuse de connaître qui fait le fonds de notre nature, que de diriger son activité vers telle ou telle partie des annales antiques, et de lui faire rechercher les rapports de civilisation qu'un peuple ou une institution passée ont pu avoir sur le temps actuel : qu'on lui présente donc une plus vaste étendue, notre âme la saisira avec plus d'empressement et de joie. Ainsi, l'étude de l'histoire générale, de l'histoire universelle, offrira de vives impressions, des enseignemens précieux et une captivante harmonie.

En effet, l'humanité n'est pas née d'hier et nous ne sommes nous-mêmes que les anneaux de cette vaste chaîne qui unit à travers le temps les deux bornes de l'éternité. Entre les fils dispersés de la race humaine, il existe une parenté intime, dont les liens sont indissolubles, une filiation continue qui traverse les âges, une solidarité étroite qui règne sur toutes les générations; en telle sorte que les nations ne sont qu'une seule famille sans cesse renaissante, qu'une vaste unité composée d'éléments multiples à l'infini. Or, de ce point de vue dérive une magnifique liaison entre le passé et l'avenir, liaison dont notre âme a le sentiment intime, et qui devient en elle de l'affection et de l'amour : sentiment généreux qui fait que nous sommes impressionnés vivement au récit des nobles actions de nos pères, qui fait bondir nos cœurs en présence des grands exemples de nos devanciers, qui crée la religion des tombeaux, cet invincible et universel témoignage d'immortalité; qui nous attache si fortement à la patrie où nous sommes nés et où dorment nos ancêtres, qui constitue notre civilisation, notre nationalité, en faisant naître à la fois la renommée et la gloire! Envisagée de la sorte, l'histoire ancienne prend de la gravité et de l'intérêt : notre honneur est intéressé à la savoir, et c'est ce que Bossuet résumait si heureusement par ce mot : « Il est hon-

teux à tout honnête homme d'ignorer le genre humain (1). »

Qu'on nous permette de nous arrêter à cette parole, et de lui donner, en la commentant, toute sa portée philosophique. Sans doute, il est indigne d'une noble intelligence de se circonscire dans le tourbillon misérable de la vie actuelle et de ne pas sortir de cette sphère bornée. C'est plus qu'une honte, c'est un crime, c'est mépriser son âme et lui refuser la lumière. Mais il ne suffit pas de prendre timidement essor et de chercher autour de soi quelque terre voisine pour la parcourir à l'aise : on rétrécit sa vue, on clôt sa perspective. A l'âme humaine, il faut un élan hardi, un vaste horizon, le spectacle de l'univers à vol d'aigle. Et, qu'on le remarque enfin, c'est le genre humain qu'il est honteux d'ignorer, et cette condamnation est en tête du *Discours sur l'histoire universelle*, le plus sublime panorama qui ait jamais été présenté à l'esprit de l'homme.

Or, le genre humain est comme l'individu, corps et âme; le corps, créé pour obéir et trop souvent révolté; l'intelligence, née pour commander et trop souvent asservie. Dans l'humanité, le corps, ce sont les faits matériels, réalisation sensible des opérations de l'intelligence qui sont les idées; l'intelligence, ce sont les principes dirigeans, les forces motrices, à savoir les vérités conservées et pratiquées, ce qui est le bien; l'erreur inventée et agissante, ce qui est le mal. Ainsi, ce qu'il est honteux d'ignorer, c'est tout autant, et plus encore les principes que les faits, la partie haute et dominante que la partie basse et palpable, la marche de l'esprit que le mouvement de la matière.

Et ici, on le voit, la question s'agrandit singulièrement : il s'agit non plus seulement d'étudier les événemens, les ruines et les naissances d'empires; il faut trouver la raison première des faits, la solution des problèmes, la philosophie de l'humanité. La dignité du genre humain se rehausse, et avec elle celle de l'histoire. Le monde ne paraît plus livré à une fatalité aveugle dont les coups ne se trahissent que par des catastrophes :

on rencontre non plus uniquement le bras qui frappe et les débris qu'il fait, mais la tête et l'esprit qui le guident : on remonte à la loi suprême, à la sanction souveraine, on va droit à Dieu et on lui rattache l'univers. Le fini s'élève jusqu'à l'infini, jusqu'à l'être, et les rayons du Créateur illuminent la créature.

L'étude alors prend sa source de haut : elle descend du ciel; elle part de l'éternité et elle marche sous l'œil de Dieu. L'histoire devient, comme la jurisprudence, comme toute science prise à son vrai point de vue, la connaissance des rapports de l'homme et de Dieu : « *Divinarum atque humanarum rerum notitia* (1); » et, à ce titre, elle a droit de reine sur tout noble cœur, sur toute intelligence qui se sent et qui se respecte.

Donc, considérée à cette hauteur, l'histoire ancienne tient de près à toutes les questions vitales, et cela est nécessaire.

Si tout ne commence pas avec nous dans ce monde; si le passé est quelque chose; si ce passé cache l'origine de l'humanité, il faut nécessairement l'aborder; il faut remonter son cours; il faut l'interroger, et à tout prix obtenir sa réponse. Car on ne sait la fin d'un être que par la connaissance de son origine : tout être fini apporte en naissant sa destinée empreinte dans son essence. C'est le berceau de l'humanité qui seul peut dévoiler les mystères de la vie future : le devoir de chacun, le devoir de tous est d'y aller lire.

Mais c'est surtout aux regards de ceux qui aiment et qui cherchent la vérité aux regards de ceux qu'éclaire et pénètre la sainte lumière de la foi, que l'étude historique de l'antiquité prend une haute et imposante portée. Fénelon l'a dit : « Tout est histoire, tout est tradition, tout est antiquité dans la religion. »

La religion elle-même n'est qu'un fait qu'une série de faits, qu'une tradition qu'une histoire. Elle s'appuie sur le monde extérieur, sur le monde immatériel qu'elle découvre : elle se manifeste dans la suite des âges, et elle leur commande son affirmation. L'humanité est son témoin comme son domaine : c'est

(1) *Discours sur l'histoire universelle*, ch. 1.

(1) *Institutes de Justinien*, liv. 1, t. 1.

elle qui lui enseigne, et son origine, et sa chute, et sa réparation. Toutes les questions religieuses, depuis la création jusqu'à la venue du Messie, sont des faits, des faits palpables, authentiques. Dire cela, c'est prouver de reste l'importance capitale de leur histoire.

Toute l'économie du catholicisme, en effet, repose sur deux grands événemens, la création de l'homme et sa chute : de la création découle la révélation primitive; de la chute découlent la rédemption et la révélation nouvelle. Si ces faits sont réels et prouvés, la religion a le caractère humain de vérité le plus complet possible. S'ils sont faux et controuvés, il ne reste rien, et la religion tombe avec eux. Certes, l'intérêt est majeur, et la chose vaut la peine d'être éclaircie : voilà pour la religion.

Mais, de plus, comme les faits constitutifs de la religion ont eu une influence immense sur les destinées de l'humanité, qu'ils en forment même le nœud et le lien, et qu'ils peuvent seuls en donner une explication plausible; comme, en particulier, l'état moral, social, intellectuel et politique, toute la civilisation du globe, enfin, n'est que le vaste et universel corollaire de la faute du premier homme, l'examen de ces résultats ne manque pas non plus d'un attrait puissant, en vue de la cause d'abord, puis des effets. Considérée comme principes, la valeur des faits primitifs est immense : considérée comme conséquence, la valeur des faits anciens est tout aussi grande.

Le raisonnement est mathématique ici; le syllogisme est complet. La majeure est par exemple la création de l'homme juste par un Dieu bon; la mineure est l'existence du mal sur la terre; la conclusion sera la dégradation et la chute de l'homme. Si donc on peut attaquer la mineure ou la majeure, si on peut les convaincre d'erreur, leur désaccord amène la fausseté de la conclusion, et la vérité catholique est compromise.

C'est ce qu'avait merveilleusement compris le siècle dernier. Animé d'une implacable haine contre la foi, il ne cherchait pas seulement à la heurter de front et à la nier par le principe; cela n'eût pas suffi : il eût été facile de faire

justice de cette attaque. Il fut plus habile; il s'en prit aux conséquences et aux déductions, certain qu'en ébranlant les dernières assises de l'édifice, il finirait par consommer la ruine entière. Il se fit savant; il fit parade de son érudition et de ses recherches. Mettant en montre beaucoup d'impartialité hypocrite, il entassa les systèmes, les théories, les faits mêmes pour s'y guider, et de cette hauteur insulter plus à l'aise. Ainsi, à l'encontre du dogme de la création, il appela les chronologies monstrueuses de l'Orient, les observations astronomiques et les zodiaques; il évoqua les listes des rois et les statues des grands prêtres. Il en appela à la physique, à la géologie, à toutes les mathématiques. Son grand soin et son grand succès furent d'étaler un pompeux appareil de savoir, et, à l'aide de ce fracas, d'étourdir les simples. Tout son travail, travail immense et d'une perfide habileté, se résume en ces mots : *la science contre la foi*. Et cette science, cette philosophie, puisqu'il faut l'appeler par son nom, tantôt se montrait hostile et écrasante : elle rompait audacieusement en visière; et, faisant dérision des convictions et des croyances, elle les tournait en ridicule avec un pédantesque dédain; tout chrétien, tout catholique avait droit acquis à ses sarcasmes et recevait de sa main un brevet de sottise et d'ignorance. Tantôt, plus impertinente encore, elle affectait une respectueuse aversion. Laisant vivre la foi, elle se contentait de la fuir. Elle la représentait comme entourée de mystères et d'ombres impénétrables à la raison humaine : l'intelligence ne devait pas s'aventurer dans ces régions ténébreuses où le premier pas lui était mortel; à l'entendre, la foi était le bourreau du bon sens, de la raison, et elle était bonne pour tous, hors pour les êtres raisonnables.

Et comme, par malheur, l'époque n'était que trop bien disposée à accueillir de pareilles doctrines, ces idées firent fortune. Elles flattaient les penchans railleurs du siècle; elles le débarrassaient d'une pénible contrainte; elles favorisaient ses instincts de libertinage et d'indépendance. Rien n'était mieux que de se moquer des choses saintes aux petits sou-

pers et loin de l'oreille envieuse des valets; rien de mieux que d'accabler la vérité sous le ridicule, ou bien encore de la reléguer perfidement dans quelques obscures colonnes de la vaste Encyclopédie, pour se réserver ensuite le plaisir de la battre en brèche, dans toute la longueur des lourds in-folios, à coups de théories et de prétendues découvertes.

Le système était habile, comme nous l'avons vu; de plus, il fut largement exécuté. Ce n'était pas moins qu'une masse énorme de toutes les connaissances humaines, sur lesquelles se haussait la philosophie pour pouvoir, des sommets de cette pyramide, narguer la vérité et conspuer la foi. Tout avait été convoqué à l'œuvre: des quatre points de l'horizon les travailleurs avaient été conviés, et ils arrivaient, à grand attirail de machines et d'armemens, à grand fracas de savoir et de recherches. Le monde avait été remué par leurs bras; la matière, la matière surtout, avait été invoquée: ils la fouillaient avec ardeur, avec passion, pour la soulever contre l'intelligence, contre la vérité immatérielle. A la toute-puissance créatrice de l'esprit divin, ils opposaient la force inerte de l'univers créé qu'ils mesuraient à leurs désirs et à leur portée; et contre la suprême vérité ils amentaient toutes les résistances brutales.

De cela, qu'arriva-t-il? La science se trouva réduite à un seul rôle, celui d'instrument passif. Arme offensive contre la religion, elle perdit complètement son caractère; elle fut arrêtée dans ses progrès; elle mentit à ses destinées, et se tua de ses propres mains. La démonstration en est facile.

La science n'est pas de sa nature un moyen indifférent. Placée au-dessus de l'intelligence humaine, dans les hautes régions où réside l'Être incréé dont elle est un des plus beaux attributs, la science complète, la science divinè, l'omniscience, en un mot, est interdite à la raison de la créature. L'homme, réduit ici-bas à un état d'abaissement, flétri par la condamnation originelle, l'homme la comprend sans la concevoir, la désire sans la pouvoir atteindre. Chassé du séjour d'antique félicité, il conserve le souvenir de cet arbre mystérieux de la

science dont les fruits lui sont interdits. Il ne peut franchir la barrière de feu que le chérubin armé garde pendant la vie, et au-delà de laquelle sont les contrées inaccessibles de l'absolu et de l'infini.

Mais si la science divine se cache dans les profondeurs de l'essence première, ses rayons se répandent sur l'univers et tombent sur l'humanité, et l'humanité se réjouit à chercher cette clarté au milieu de ses ténèbres. Ce sont pour elle les astres lointains d'un ciel meilleur dont la contemplation l'élève vers une patrie plus douce et ardemment désirée. Que si, au lieu de suivre, comme les rois d'Orient, le guide céleste qui le mène à Dieu, le pèlerin de la vallée de larmes s'arrête à considérer le jeu de la lumière sur l'onde ou sur la fleur, l'astre passe et se perd dans l'étendue, loin du voyageur abandonné.

En elle-même, la science est donc un but, parce qu'elle se confond avec Dieu, qui seul peut être le but et la fin de toute intelligence ordonnée. Mais dans son application terrestre, la science humaine est l'échelon mystérieux par où l'âme monte jusqu'à l'essence divine: la seconde doit aller à l'autre, comme le rayon au centre, et cela sous peine de mort. En effet, que la science humaine soit à elle-même sa fin, et elle n'a plus ni guide, ni rappel, ni harmonie: elle est tremblante, incertaine, vagabonde, semblable à ces feux inutiles qui brillent un instant pour s'éteindre bientôt dans un marais de fange. Son essor est arrêté par cela même qu'il est borné: il est circonscrit à l'intelligence de l'homme, au lieu de s'élever à l'intelligence de Dieu: il est enfermé dans le fini, au lieu de s'élançer dans l'infini. Réduite à de pareilles proportions, la science n'est plus qu'un frivole amusement de l'esprit.

Si on l'abaisse encore; si, non content de s'en servir comme d'un jouet on en fait un instrument de parti; si on spécialise encore son action, ou la paralyse totalement. Que devient alors l'entendement humain? Il n'est plus cette libre et indépendante faculté, aux allures désordonnées mais hardies, aux élans déréglés mais parfois généreux. On l condamne à un rôle secondaire et misérable: attelée de force à une idée, rivé

à un principe dont elle porte le collier de servage, la science est contrainte de suivre en esclave, de se traîner dans une ornière inévitable, dans une carrière étroite et mesquine : elle a toutes les hontes de la servitude sans avoir les avantages de l'obéissance.

Voilà la science au service d'un principe humain.

Que si ensuite ce principe humain va droit contre l'ordre établi ; si la lutte se trouve engagée par l'esprit d'erreur contre l'esprit de vérité ; si non seulement c'est l'homme loin de Dieu, mais l'homme contre Dieu, alors, c'en est fait de la science ! La vérité est une comme le soleil : tout ce qui s'en écarte perd sa force, sa chaleur et sa vie. Aussi, mettre la science en opposition à la vérité éternelle, c'est briser l'unité, c'est rompre l'harmonie, c'est faire remonter le fleuve contre sa source, c'est embrasser le néant et dévorer la mort. Le fini s'attaque à l'infini, l'imparfait combat la perfection : l'être emprunté se dresse contre l'Être souverain et créateur. N'est-ce pas pitié que de voir ainsi les misérables efforts de l'humanité conjurée qui se mesure contre le Seigneur ? Savez-vous ce qui en advint autrefois, ce qui en advint infailliblement ? Un jour, les enfans des hommes, se complaisant dans leur force native et dans leur puissance originelle, orgueilleux de leurs talens et de leur nombre, se dirent l'un à l'autre : « Réunissons nos bras, mettons toutes nos intelligences en commun ; bâtissons une tour, une haute tour qui domine les espaces habités, qui s'élançe dans les cieux, et aille chercher au-dessus des orages un abri contre la tempête : montons, montons à l'encontre de Dieu même. » Puis ils se mirent à l'œuvre : ils entassaient à grandes fatigues et sur d'immenses fondations les lourds étages de ce formidable édifice. Les présomptions croissaient avec le progrès de l'ouvrage : tous se réjouissaient à voir la création de leur génie, et des hauteurs inachevées les savans et les sages déliaient déjà le Tout-Puisant... Tout-à-coup, du fond de son éternité, le Seigneur regarde ; et devant le souffle de sa bouche, tout change, tout s'arrête : ces fiers esprits ont le vertige ; ils ne s'entendent plus, ils ne se com-

prennent plus : le désordre et l'anarchie sont au milieu d'eux. Ils se dispersent et fuient honteusement en laissant pour témoignage de leur confusion les débris fantastiques de cette gigantesque ruine.

Il en va de la sorte pour la science. Le dix-huitième siècle a eu aussi sa Babel. C'était son immense Encyclopédie ; seulement, il l'a achevée. Sur cette pyramide énorme de faits et de découvertes, il est monté pour jeter à la vérité l'injure et le blasphème : échafaudée sur la fausse science, l'erreur s'était exhaussée comme sur un trône pour dominer l'univers. Dieu l'a laissé faire : il avait établi sa religion et son Eglise sur le roc, et il lui avait dit : « *Veritas Domini manet in æternum.* » Sous la garantie de cette promesse, qu'a fait l'Eglise ? Ce qu'elle a fait toujours : elle attend et elle dure ; *manet!* Voilà tout son secret.

Que la science essaie donc, si elle le veut, de s'attaquer à la vérité ; nous l'avons vu : cela est sa ruine et sa mort. Or, comme, malgré tout et après tout, la logique mène le monde ; comme il était nécessaire que la science se brisât à ce métier de jouteur contre Dieu, les faits ont confirmé et réalisé les principes. Véritablement, la science se mourait dans les dernières années du dix-huitième siècle. Et qu'on ne se retranche pas ici derrière les malheurs et la gloire ; qu'on ne cache pas sous le sang et les lauriers la stérilité de la science : l'esprit était épuisé, et l'intelligence succombait de langueur. De guerre lasse, elle quitta la mêlée. Enfin, elle avait compris à quel rôle de nullité, à quelle déplorable condition elle était asservie. Les pointes du collier de force avaient fini par déchirer son cou et le joug par user son noble front ; elle s'était sentie mourir sous la flétrissante haleine de l'athéisme. Comme dernier adieu et comme dernier défi, elle jeta l'expédition d'Égypte et les fameux zodiaques ; puis, abandonnant aux colonnes avides d'un pauvre journal les débris du bagage voltairien, et laissant au loin derrière elle cette misérable arrière-garde qu'un reste d'amour-propre mal placé ne lui permettait pas de sacrifier, elle se sépara pour toujours du drapeau qu'elle avait si long-temps suivi.

Notre siècle a fait la réaction. En pré-

sence des funestes résultats du passé, il a déposé ses haines; et si parfois quelques mauvais vouloirs obstinés ont encore conservé leurs animosités envieux, ils ont dû pour beaucoup céder à l'entraînement général. Il leur a été permis encore de faire de l'opposition et de la contradiction, mais à condition de ne pas l'afficher. Disons-le donc, disons-le hautement : la science maintenant n'est pas hostile à la foi et à la vérité catholiques. C'est là un progrès et un progrès réel : mais suffit-il? Serons-nous condamnés, et doit-on condamner la science à en rester à ce point? Où en est-elle, que peut-elle, que doit-elle faire?

DEUXIÈME PARTIE.

Suite de l'introduction. — Le dix-neuvième siècle plus impartial que le siècle dernier. — Il ne cherche la science que pour la science. — Les Écoles rationalistes. — Dangers et stérilité de cette méthode. — Nécessité d'éclairer la science par la foi. — L'École catholique et sa mission.

Le grand caractère de notre époque, c'est le plus intraitable individualisme qui se soit vu jamais : chacun pour soi, telle est la devise du siècle, et il semblerait que la science ait pris aussi sa part de l'égoïsme général. Elle travaille pour elle-même et sur elle-même; elle est à soi-même son but et son moyen. Si elle n'est pas hostile à la foi, elle ne lui est guère plus favorable : toute son ardeur, toute sa puissance, toute son énergie, elle la dépense pour elle seule et en vue d'elle seule. Et ici nous ne parlons que d'après les faits.

Qu'on le remarque, en effet; nous ne cédon pas à une aveugle admiration; nous ne nous laissons pas abuser par des complaisances trop naturelles peut-être envers les maîtres de la science actuelle. Notre opinion est arrêtée sur chacun d'eux, et nous aurons le courage de ne jamais la taire. Essayant d'écarter toute préoccupation, brisant de nos mains le prisme avec lequel nous aurions pu regarder, et qui, coloré par l'affection ou le respect, aurait produit sur nous trop d'illusions d'optique, nous serons sincères envers tous; et si nous gardons toujours la convenance que notre âge et notre position nous imposent, nous ne

composerons jamais avec les doctrines, et nous parlerons avec la franchise qu'exige notre conscience de chrétien.

Dans la sphère intellectuelle, il le faut avouer, on retrouve aussi actif le principe du moi, qui règne si impérieusement dans la sphère sociale; mais là, il prend une forme moins anguleuse, et, si l'on peut ainsi parler, plus éthérée : il devient du *rationalisme*, c'est-à-dire l'égoïsme de la raison, et sous ce titre, il professe, il fait secte, il tient école, et ses disciples sont nombreux. Arrêtons-y nos regards; car c'est la multitude.

L'école rationaliste pose en principe l'indépendance et la personnalité; multiple comme son principe, elle embrasse mille systèmes différens, qui n'ont de lien entre eux que la communauté d'origine. Tous enfans de l'opinion individuelle, enfans du moi, ils se présentent chacun avec sa doctrine complète, chacun avec sa théorie absolue, et ils sont tous accueillis. L'école, en effet, est d'une tolérance admirable; elle se forme et se recrute à l'aide de l'éclectisme, et, au milieu de ses rangs, celui qui arrive est toujours le bien-venu, quels que soient sa nation, son travail, sa naissance et son culte : c'est un vaste panthéon ouvert à tous les dieux, à toutes les croyances, à toutes les idées.

Avec des mœurs aussi faciles, elle ne peut manquer de disciples : aussi ses œuvres sont grandes et nombreuses; leur diversité égale la diversité des systèmes.

Parmi ses adeptes, un certain nombre se borne à l'érudition pure, sans prétention autre que de constater les faits; leur recherche, quand elle est sincère, est inoffensive, mais rarement possède-t-elle cet heureux caractère : trop souvent elle a pour guide, et parfois à son insu, de vieux préjugés, qu'elle ne prend pas la peine de déraciner, et qui lui faussent la vue. Du reste, ne nous arrêtons pas à ces nomenclateurs, dont le chiffre est restreint, dont la portée est minime, et arrivons aux gens faisant étalage de doctrines et de théories; ceux-là sont plus nombreux, plus actifs, plus dangereux.

De ceux-là, les uns font l'histoire; d'autres la rêvent.

Les premiers, systématiquement engagés dans une ligne quelconque, glissant

opiniâtrément, comme le wagon sur les rails, sans s'écarter jamais, marchent droit à leur but avec un souverain mépris des obstacles de temps et de lieux : s'il se rencontre sur leur chemin des faits entêtés qui les gênent, ils les jettent de côté; la difficulté est-elle insurmontable, ils la tournent; textes, lois, usages, institutions, ils confondent tout, et quand ils ont créé le chaos, ils y plongent, et en font surnager telle conclusion qui plait à leur doctrine. Leur parti était pris avant tout; le passé ne se présente à eux que semblable à un vaste arsenal en désordre, duquel ils doivent extraire des armes à leur service. L'histoire n'est pas à faire pour eux; il ne s'agit pas de constater des faits, de les analyser, de les comparer, d'en faire sortir le vrai : non, l'histoire préexiste, dans leur cerveau, à l'étude des époques, des hommes et des empires; elle n'est que le corollaire nécessaire d'une idée arrêtée, et ils sont toujours sur le point de s'écrier : « Périssent tous les siècles plutôt que ma doctrine! »

Ce sont, pour citer quelques espèces du genre, les *fatalistes* livrant le monde à un concours fortuit de circonstances, à un hasard aveugle qui ballotte les hommes et les choses, et les jette brutalement à la vie et à la mort, sans espoir et sans résistance possible; ce sont les *progressifs*, soutenant la marche ascensionnelle de l'humanité, supposant qu'elle monte, qu'elle monte toujours, comme le ballon dans les airs, et cela, sans tenir compte des années, des espaces, des accidens et des révolutions.

Ces deux subdivisions culminantes dominent le reste, et après elles, viennent toutes les autres écoles subalternes, satellites à la suite, microcosmes entraînés de près ou de loin dans le tourbillon général, et ne modifiant les idées en faveur que par l'espérance d'une originalité qu'elles manquent presque toujours.

L'autre grande classe d'historiens rationalistes est singulièrement brumeuse; on risque de se perdre en la suivant dans la nue : elle passe son temps et consume ses heures à contempler les siècles, et trop souvent, en regardant l'abîme du passé et de l'avenir, la tête lui tourne, et d'étranges hallucinations troublent

son entendement. Le lointain, à ses yeux, grandit et vaporise les objets : la forme s'efface, les personnages se décomposent, et revêtent une fantastique, une gigantesque apparence; l'idée se substitue au fait, le symbole à la réalité; un pas encore, et vous arrivez au mythe. Telles sont les créations imaginaires dont a voulu nous gratifier une école d'importation germanique.

Auprès de cette vague théorie, et tenant le milieu entre l'école symbolique et l'école fataliste, se pose une doctrine nouvelle, fière de son intention et glorieuse de son objet : elle ne s'occupe que de l'humanité en général; là se concentrent toutes ses vues, toutes ses admirations, tout son culte. Le dernier mot n'est pas exagéré; la formule suivante, car l'école procède par formules, en donnera la preuve : *L'humanité est à soi-même son but et sa fin*. Cette folie est plus dangereuse que l'autre; car elle implique d'un seul coup l'éternité du genre humain et sa déification par sa propre énergie, en même temps qu'elle rabaisse les destinées de l'homme en le bornant à la terre et en ne comptant les générations que comme les mille degrés d'une échelle infinie.

Tel est l'aspect général de l'école rationaliste; mais il ne faudrait pas s'imaginer que les systèmes y sont aussi tranchés que nous venons de le dire : sans cesse on y rencontre des intermédiaires, des liaisons insensibles qui ménagent les transitions, et rattachent l'un à l'autre tous ces systèmes divers. Semblable à un vaste réseau, le rationalisme, de ses mailles innombrables, les retient tous ensemble, et leur sert à la fois de centre et de circonférence.

D'ailleurs, et cela est vrai pour le plus grand nombre, tous ne présentent pas leur opinion sous les formes saillantes que nous avons décrites : les principes y sont en général dissimulés sous les conséquences, et il faut les extraire de l'ensemble; il faut remonter, de théorème en théorème, jusqu'à la proposition première qui échapperait à première vue, et qui, disons-le, n'est pas toujours présente à la pensée de l'écrivain lui-même.

Cela tient, pour une grande partie, à la nature même des travaux de l'école ra-

tionaliste : ses œuvres manquent essentiellement d'ordre, d'harmonie, d'unité, et ce vice est une nécessité. Quel ordre pourrait-on demander à des hommes isolés, dont le principe premier est l'indépendance de toute règle et de toute opinion étrangère ? Comment mettre en harmonie des compositions dont le premier devoir est d'être discordantes ? Quelle unité peut-on attendre de la multiplicité des systèmes ? Ce défaut capital, nous le savons, ne se remarque pas encore sensiblement, parce que les œuvres de l'école ne sont jusqu'ici que des études locales et partielles : c'est un peuple, c'est une institution, c'est un homme souvent qu'elle saisit et qu'elle reconstitue. Du vaste tableau historique, elle restaure quelque plan ou quelque figure. Pour des yeux inaccoutumés à envisager la toile dans son ensemble, le travail paraît heureux ; on admire, et avec raison, le brillant du coloris, l'expression neuve, la pose ingénieuse ; mais, que l'on se recule quelque peu, que l'on porte le regard sur l'ensemble, et le disparate éclatera d'une manière révoltante.

Peut-il en être autrement ? Comment le progrès s'arrangerait-il des symboles ; le fatalisme, de la destinée humanitaire ? Il y a une raison bien simple, d'ailleurs, qui repousse cette fausse alliance et qui fait jurer les couleurs : l'école rationaliste a-t-elle un but ? Non, parce qu'elle en a mille ; chacun travaille pour faire triompher son opinion personnelle, sa petite conviction, son étroit sentiment. Elle n'a même pas l'ensemble que donne la haine contre un système contraire, pas même l'union pour détruire.

Aussi n'y a-t-il pas de résultat, et ne peut-il pas y en avoir. Toute cette activité, très réelle et très effective sans doute, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les productions de l'école rationaliste pour s'en convaincre, est nécessairement dépensée en pure perte ; elle sert à mettre en évidence, à faire briller telle ou telle conception individuelle, tel ou tel système plus ou moins bien échafaudé ; elle amasse des faits et des enseignemens, et elle n'a pas même le mérite de les consacrer par leur utilité : car il faut presque toujours travailler après elle ; il faut sans cesse contrôler ce qu'elle avance. La

préoccupation qui préside à ses recherches, le faux jour sous lequel elle les exécute, et, nous sommes obligés de le dire, la mauvaise foi qui trop souvent les accompagne, leur enlève même l'avantage de matériaux bien préparés.

Avec de tels élémens d'action, avec des défauts et des incapacités pareils, l'école rationaliste moderne ne peut rien constituer en fait d'histoire universelle, et aussi ne l'a-t-elle pas tenté. Il y a dans le monde moral certaines lois de logique inflexible qui gouvernent les événemens selon des principes immuables : l'origine de l'école rationaliste remonte plus haut que nous, et ce n'est pas à notre siècle qu'appartient la gloire ou le malheur de l'avoir fondée. Cette école est fille de la réforme ; elle descend en ligne droite de l'idée fondamentale des redresseurs du seizième siècle ; elle est née de l'individualisme, du moi égoïste et indépendant, faisant sans cesse appel à la raison humaine, qu'elle considère comme seul guide infailible et qu'elle érige en juge souverain.

Or, dans l'histoire, ainsi que dans la religion, la même cause produira le même résultat. Qu'a fait le protestantisme ? Il a brisé l'unité pour ne rien mettre en sa place ; désorganisant tout, il n'a rien pu constituer, par cette raison excellente que, hors de l'unité, hors de la vérité, hors de Dieu, il n'y a rien que l'homme et son néant. Il a conquis beaucoup d'anarchie, semé beaucoup de doutes et recueilli beaucoup de divisions, en telle sorte que maintenant, sous l'action du dissolvant terrible qui le mine, fractionné en mille sectes, perdu en mille dérivations, il devient imperceptible, et se meurt peu à peu d'épuisement et de décomposition. Ainsi adviendra-t-il des travaux de la nouvelle école : rameaux isolés et détachés du tronc, ils sécheront comme la plante parasite, parce que la sève de vérité s'est retirée et a cessé de les nourrir.

De tout ceci, la conclusion est facile.

Les travaux de l'école historique moderne sont admirables en tant que découvertes et patience, en tant que moyens ; mais il leur manque le mouvement, l'utilité, le progrès et la vie ; il leur manque la vérité, qui donne un

guide à leurs incertitudes, une impulsion à leur marche, un but à leur activité, une puissance réelle à leur enseignement. A tous ces travailleurs de la terre, il manque le bienfaisant soleil d'en haut et l'abondante rosée qui rafraîchit et qui féconde; il leur manque la foi catholique, et Dieu avec elle.

Le rationalisme et la foi! Que l'on compare un seul instant les deux positions.

Le rationalisme surexcite la vanité humaine; il place la raison sur un piédestal et il l'élève aussi haut que sa force le permet : c'est le plus vaste essor de l'esprit en même temps que le plus hautain espoir de l'orgueil. Cela paraît beau et séduisant au premier coup d'œil; mais, après tout, à quoi aboutissent de semblables efforts? Reculez la puissance rationnelle jusqu'aux bornes de notre être, cela est bien; mais vous trouvez des limites : être fini, circonscrit, étroit et misérable, vous ne pouvez dépasser votre essence, et tout suprême que vous vous fassiez, vous ne pouvez vous grandir d'une coudée; quelque vaste que vous étendiez votre cercle, vous rencontrerez toujours l'inflexible circonférence qui est pour le corps la mort, et pour l'âme l'inconnu. De là nécessairement l'intelligence est toujours captive, et partant malheureuse.

Au contraire, regardez : au-delà des barrières du rationnel se tient la foi mystérieuse et voilée qui va prendre sur ses ailes cette âme languissante et épuisée pour la porter, sur des nuages de flamme, jusqu'à l'infini, jusqu'à Dieu. Naguère l'intelligence se heurtait sans espoir aux barreaux de sa prison et se tordait dans ses liens; maintenant ses chaînes sont tombées, et elle plane au milieu de l'immensité; et, dans cette sublime étreinte de la foi, a-t-elle rien perdu de sa force et de sa puissance? S'est-elle anéantie dans cette liaison intime? Non; elle s'est soumise, elle s'est humiliée, et elle a grandi de toute la hauteur de sa soumission, de toute la profondeur de son humilité. L'homme abaisse bien son œil devant le soleil; pourquoi n'abaîsserait-il pas sa raison devant Dieu? Car c'est Dieu lui-même qui est venu pour le relever sur la paille du cachot où le relé-

guait le rationalisme; c'est Dieu qui est venu lui apprendre ce que sa nature le condamnait à ignorer, élargir sa raison de toute l'étendue de la raison divine, l'arracher à la terre, au pauvre, au petit, au néant, pour l'entraîner dans les cieux, le plonger dans l'éternel, dans la vie et dans l'être. Quelle différence et quel abîme!

Maintenant, voici ce qui doit être pour l'ordre et pour l'harmonie entre Dieu et l'homme : que la science humaine se fasse la servante de la foi, comme la créature est la servante du Créateur; qu'elle s'élève jusqu'à la foi; qu'elle dépose à ses pieds ses travaux et ses succès, et en retour elle recevra la lumière, la grandeur, la puissance, et de degrés en degrés elle ira jusqu'à la divine science, qui est Dieu. C'est ce qu'a toujours fait pour elle la religion catholique; c'est ce qu'elle est prête à faire encore. Si, depuis trois siècles, la devise de l'humanité intelligente est *la science contre la foi*, que le dix-neuvième siècle prenne pour drapeau *la science pour la foi*. A cette condition, et à cette condition seule, il peut être grand et noble, et digne de la mission que lui a confiée la Providence.

Il faut le dire, cette portée de notre époque commence enfin à être comprise, et les plus fiers esprits du temps se rassemblent autour de l'Église, à l'ombre de la chaire pontificale; sous les auspices de la foi renaissante, les cœurs s'ouvrent à des inspirations meilleures, les intelligences à d'énergiques et utiles conceptions, et de beaux jours encore semblent réservés à notre pays et à notre globe.

Il y a quatorze cents ans, une épouvantable catastrophe avait ébranlé le monde jusqu'en ses fondemens : l'empire romain, en s'éroulant, avait jonché le sol de ruines, et la désolation s'était assise sur ces débris comme sur ceux de Jérusalem; l'invasion barbare avait couvert ce désastre de ses innombrables flots. De ce grand naufrage des peuples et des institutions, une seule chose avait survécu : au-dessus des ondes soulevées, la croix sainte dominait seule. Bientôt, sous ses deux bras étendus, les naufragés se rassemblent; ils se groupent près de cet abri protecteur, et, plaçant leurs travaux païens sous la sauve-garde de l'auguste

symbole, ils entreprennent l'œuvre lente et pénible de la reconstitution intellectuelle et sociale. Force et puissance descendirent sur eux du haut de l'arbre sacré, et le monde moderne, avec ses arts, ses institutions, sa civilisation entière, reparut peu à peu sous les eaux qui se retirèrent; la science elle-même releva sa tête si long-temps flétrie, et retrouva ses douces heures de loisir et de méditation.

Nous aussi, nous avons eu nos tourmentes, et l'ère de douleur a passé sur nos pères et sur nous. Le sol, au loin agité, tremble encore, et les barbares nous envahissent et nous pressent; mais la croix est debout, et à ses pieds une jeune phalange s'est déjà reformée. Une école catholique apparaît pleine de force et d'avenir, prête à soutenir toutes les luttes et à fournir toutes les carrières contre les champions de l'école rationaliste; fille de l'Église, docile et soumise aux enseignements des ministres de Dieu, elle se prépare, dans la prière et dans l'humilité, aux combats de l'intelligence. La foi soutient et éclaire ses efforts, l'espérance lui montre le ciel comme but et récompense de ses labeurs, et la charité l'anime à répandre sur ses frères les enseignements de la vérité si tristement méconnue.

Qu'elle aborde donc franchement et sans crainte les utiles et importantes questions de la science. Or, au point de vue de l'unité catholique, rien n'est plus grave que l'histoire de l'antiquité; les pa-

roles de Fénelon, que nous citons naguère, nous dispensent d'autres preuves. L'histoire ancienne, témoin des grands faits primitifs qu'elle raconte aux âges suivans, dépositaire des promesses et préparation des magnifiques desseins de la miséricorde éternelle, déchire le voile des origines, et appuyée sur la foi, explique le monde et l'humanité. Voilà ce que tout chrétien doit savoir; voilà ce que des chrétiens seuls peuvent développer à l'aide de leurs saintes croyances. Au nom de la vérité, nous conjurons toute noble intelligence de se mettre à l'œuvre: il faut que l'école catholique, semblable à ces écoles du moyen âge qui s'élevaient à l'ombre des cathédrales et sous le regard de Dieu, attire la science en sa main, et qu'elle la courbe avec simplicité et courage devant l'autorité sainte de la révélation. De la sorte, les bénédictions d'en haut se répandront sur ses tentatives, et l'honneur de Dieu sera encore une fois vengé sur notre terre de France.

C'est dans un pareil espoir que nous, le plus faible et le dernier des enfans de l'Église catholique, nous venons essayer nos forces et offrir le résultat de nos études. Puisse la vérité éternelle, qui a consacré notre front aux premiers jours de notre vie, nous préserver des dangers de la route, et nous guider à travers les fatigues et les obstacles de la carrière!

HENRY DE RIANCEY.

Sciences Sociales.

COURS D'HARMONIE SOCIALE.

Je suis venu apporter le feu sur la terre; que désiré-je, sinon qu'il s'allume?...
Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre? Non, vous dis-je, mais la division.

Évangile selon S. Luc, ch. XII, v. 49 et 51.

DEUXIÈME LEÇON (1).

Du progrès social résultant des faits politiques.

Il a dû souvent arriver que des per-

(1) Voir la 1^{re} au n^o précédent, p. 172.

sonnes faibles dans leur foi ont lu les paroles de N. S. Jésus-Christ que nous avons prises pour épigraphe de ce chapitre, et ne pouvant en pénétrer la raison philosophique, sont restées douloureusement affectées de leur contradiction

apparente avec l'esprit de l'Évangile. Cependant, bien que la religion et la philosophie ne soient pas encore arrivées à se donner la main, le jour qui commence à se faire dans l'économie sociale suffit déjà pour nous donner l'interprétation de ce passage et lui rendre son sens évangélique.

La mission de Jésus eut, ainsi que sa personne, le double caractère divin et humain, religieux et philosophique; son but religieux fut l'exaltation spirituelle de l'homme; son but philosophique fut l'organisation matérielle de la société. Pour élever l'homme jusqu'à l'héroïsme chrétien et lui faire embrasser avec amour un devoir qui consiste dans l'immolation perpétuelle de son individualité, il ne fallait rien moins en effet qu'une cause surhumaine, qu'une communion intime de l'humanité avec la divinité. Aucune institution politique, aucun système philosophique n'aurait pu enfanter un pareil prodige, et l'espèce humaine, livrée à tout jamais à l'empire de la force brutale et à l'orgie des sens, eût consommé l'œuvre de sa dégradation, au lieu d'accomplir la grande et salutaire évolution qui devait la sauver. Il n'en a pas été de même de cette partie de la mission de Jésus qui a consisté à préparer les conditions matérielles du progrès social; c'est pourquoi, bien qu'à tout prendre le principe de la fraternité humaine n'eût point été découvert par la philosophie païenne, ni conçu par l'étroite nationalité juive, et que la famille antique n'eût pas fondé spontanément les droits de la femme, l'on peut à la rigueur considérer la mission de Jésus-Christ comme purement humaine sous le rapport social. Au reste, il n'est pas vrai, comme la fausse philosophie s'efforce de le faire croire, que cette mission n'ait embrassé que l'aspect spirituel de notre nature et se soit entièrement abstraite des intérêts matériels de la société; ce qui l'est pourtant, et semble au premier abord autoriser une semblable assertion, c'est que l'établissement de la loi morale du christianisme a dû précéder l'éclosion de sa loi sociale. Cet ordre est logique; car en admettant même qu'une société pût subsister à l'état d'harmonie, par le seul fait de la coor-

dination des intérêts matériels, il est impossible d'imaginer comment des individus qui ne seraient pas foncièrement moraux parviendraient à s'entendre, pour procéder à une pareille œuvre. En un mot le christianisme, loin d'avoir un but exclusivement spirituel, est venu spiritualiser l'individu dans l'intérêt matériel de la société, et est appelé à spiritualiser la société dans l'intérêt matériel des individus. Toutefois, de peur que cette dernière proposition ne présente pas un sens aussi clair que la première, disons en termes moins abstraits que, lorsque la société sera régie par les lois de l'harmonie, lois vraies, dont la source réside dans le Saint-Esprit comme toutes les lois mathématiques, l'ordre social reposera d'autant moins sur le sacrifice individuel.

Mais Jésus ne devait pas livrer au monde les lois de l'harmonie sociale, si ce n'est en les déposant dans sa doctrine à l'état de rudimens que la science humaine devait plus tard féconder; ses réticences à cet égard sont frappantes, et il en donne lui-même la raison: « J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pourriez les porter (1). » Pourquoi, dira la critique philosophique, le Verbe divin a-t-il dispensé ses dons avec cette parcimonie? N'était-il pas en son pouvoir d'opérer sur-le-champ une réparation complète de la nature humaine, en la disposant à recevoir et à porter tout ce qu'il était utile de lui donner? Assurément Dieu eût pu effacer, par un acte de sa toute-puissance, les traces du péché originel, relever gratuitement l'homme de sa déchéance, changer sa nature faible, corrompue et sujette à erreur, en une nature forte, pure et d'une sagesse infailible; mais, dans cette hypothèse, il n'y aurait point eu de réhabilitation de l'homme par son propre fait, c'est-à-dire par l'expiation individuelle et l'élaboration sociale; il y aurait eu, en quelque sorte, une nouvelle humanité substituée à la première. Or, une telle réparation eût été indigne de Dieu et de l'homme: de l'homme, parce qu'elle l'eût laissé sans mérite devant

(1) *Évangile selon S. Jean*, ch. xvi, v. 11.

Dieu ; de Dieu ; parce qu'elle eût présenté une solution anormale au milieu de ses œuvres toutes régies par une même loi. En vertu de cette loi, la miséricorde du Très-Haut ne doit point faire fléchir sa justice, si ce n'est dans l'exacte proportion qu'exige le salut du genre humain ; sa puissance, ne doit venir en aide qu'à la faiblesse, et non à la lâcheté, et les lumières révélées ne doivent point être données là où les ressources de l'esprit humain suffisent à la tâche. En un mot, Dieu entend que tout acte négatif soit réparé par un acte positif équivalent, que tout ce que l'homme fait, en vertu de son libre arbitre, contrairement à l'unité du plan divin, soit expié par une peine proportionnelle ; il veut que l'être qu'il a daigné associer à ses œuvres paie les dettes qu'il contracte envers l'association. Cependant, si l'humanité n'est virtuellement pourvue de que mille doublons, et qu'elle ait failli envers l'unité universelle pour une valeur de douze cents, Dieu, dans sa bonté paternelle, pourra bien acquitter lui-même les deux cents doublons qui excèdent les forces de sa créature ; mais sa justice s'oppose à ce qu'il lui en octroie un de plus, à plus forte raison à ce qu'il s'attribue la totalité de la dette. Combien donc était grand le *deficit* du genre humain, pour n'avoir pu être réparé que par le sanglant sacrifice du Calvaire !

Est-il besoin de dire que ce n'est pas préalablement à ce lugubre drame, ni même immédiatement à sa suite, que la loi sociale devait sortir intégrale de la pensée philosophique, comme l'ondit que Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter ? Le monde chrétien pouvait-il subitement passer des larmes de Golgotha aux joies de l'harmonie ? D'ailleurs la mission humaine de Jésus devait être la représentation fidèle de sa mission divine, et se manifester par des faits analogues ; or sa passion et sa croix ne furent qu'un appel à l'humanité de s'apprêter à subir elle-même sa passion et à porter sa croix à son tour ; il s'ensuit que cette obligation spirituelle dut se reproduire identiquement dans l'ordre matériel, et que l'élaboration sociale est le fait corrélatif à l'expiation individuelle. Il semble même que ces deux conditions

indispensables du salut, correspondant aux deux aspects de la vie humaine, soient figurées par les deux faces de la croix, au moment où le Sauveur du monde va y être attaché : l'une repose sur la terre, l'autre regarde le ciel ; la première se rapporte aux intérêts matériels de la société que Jésus venait coordonner harmonieusement ; la seconde, à la destinée céleste de l'humanité dont il venait la remettre en possession. Mais ni l'un ni l'autre but ne pouvaient être atteints de plein saut et sans douleurs préparatoires. Il est évident d'ailleurs qu'on ne pouvait pas songer à relier dans une harmonieuse unité tous les intérêts humains, à une époque où le *travailleur* était la *chose* d'un maître, où un mur d'airain, élevé par la haine et soutenu par le préjugé, séparait les deux castes libre et esclave, et où elles n'avaient rien de commun entre elles, pas même la morale. 2^e Préalablement à toute tentative d'harmonisation, les droits de la femme devaient être reconnus. Or le christianisme seul a pu lever ces deux obstacles, en appelant à la même communion, comme enfans d'un même Dieu, le maître et l'esclave, et en établissant les devoirs conjugaux sur le pied d'une juste réciprocité. 3^e Enfin, la science sociale aurait vraisemblablement rencontré de graves difficultés pratiques, en l'absence des grandes découvertes des arts et de l'industrie qui ont mis au service de l'homme tant d'agens gratuits de production, et faute de deux moyens essentiels, comme on le verra dans la suite de cet écrit, l'un à l'exactitude des rapports d'intérêt matériel, et l'autre au charme des relations sociales : ce sont la comptabilité commerciale et l'harmonie musicale. Conséquemment il n'y avait point lieu de promulguer la loi de l'harmonie à l'époque de Jésus-Christ, puisqu'elle aurait été au-dessus de la portée des intelligences contemporaines, que plusieurs élémens matériels de succès faisaient défaut, et qu'enfin son application aurait rencontré des obstacles politiques qui ne pouvaient être levés que par l'action lente du pouvoir spirituel. Voilà certainement ce que Jésus n'ignorait pas et ce qu'il nous est permis de croire qu'il déplorait, en disant : « J'aurais encore

« bien des choses à vous dire, mais vous n'en pourriez les porter. »

Il est donc démontré que l'éducation sociale du genre humain devait, jusqu'à l'accomplissement d'une certaine période ultérieure, résulter d'une série de faits douloureux dont Jésus avait posé le premier terme, la culture morale de l'esclave, et dont il apercevait le dernier et le plus douloureux de tous dans un avenir trop éloigné au gré de ses sympathies humaines; c'est pourquoi, dans sa généreuse impatience de voir la société franchir ses périodes de peine et d'incohérence pour entrer dans la voie de l'unité et du bonheur, il s'exprimait comme pourrait le faire un homme de l'art appelé auprès d'une femme en travail d'enfant : « Je suis venu, disait ce dernier, pour vous délivrer; que dois-je désirer, sinon de vous voir atteinte des grandes douleurs qui amèneront le terme de votre pénible gestation. » Jésus s'exprimait dans un sens analogue : « Je suis venu, donnait-il à entendre à ses disciples, apporter au monde les conditions premières de l'harmonie sociale; mais ce régime doit être nécessairement précédé de plusieurs périodes douloureuses que la science ne peut pas conjurer; les intérêts matériels, avant de recevoir une direction unitaire, menaceront, par leurs divisions, de dissoudre la société. » « Car, disait-il positivement, ils seront cinq dans une maison, trois contre deux, deux contre trois; le père sera en division contre le fils, le fils contre le père; la mère contre la fille, la fille contre la mère; la belle-mère contre la bru, la bru contre la belle-mère (1). » Tel est, il faut en convenir, l'effet déplorable de l'incohérence des intérêts individuels, à l'époque où nous vivons; mais ne serait-ce pas un blasphème envers la divine Providence, que de voir dans un pareil ordre de choses l'état normal de la société, et non une crise douloureuse dont la solution est proche?

Pour bien comprendre la question essentielle de l'économie sociale, que les faiseurs de systèmes sont parvenus à rendre si abstruse, il suffit de remonter

à la cause première des faits subversifs que nous observons dans tous les régimes dont l'humanité a fait l'expérience, jusqu'à la civilisation inclusivement. Cette cause git dans la malédiction que Dieu a prononcée contre le premier homme, en lui disant : « Tu mangeras désormais ton pain à la sueur de ton front (1). » Comme, à part nos convictions religieuses à cet égard, ce fait, reconnu par tous les socialistes éclairés, a rang d'axiome dans la science, nous appelons sur lui l'attention sérieuse des incrédules, aussi bien que des chrétiens. En effet, il doit être évident pour les uns comme pour les autres, que la majeure partie des objets nécessaires à la subsistance et au bien-être de l'homme ne peuvent s'obtenir qu'au prix du travail; ils reconnaîtraient de même sans difficulté que le travail est une peine, du moins tel qu'il s'est présenté dans les divers systèmes sociaux éprouvés jusqu'à ce jour, à tel point que les mots *travail* et *peine* sont synonymes dans toutes les langues. Cependant l'homme répugne au travail et aspire aux fruits du travail; il veut la fin et il se refuse au moyen, du moins au moyen direct. Cette antinomie est la cause première et radicale de la plupart des faits subversifs dont se compose l'histoire de l'élaboration sociale.

Avant de tracer l'historique de ces faits, il importe de reconnaître que ce n'est pas précisément la tension musculaire qui fait du travail une peine; car la plupart des hommes aiment avec passion la chasse, qui est un exercice violent; presque tous les jeux auxquels l'enfance se livre en toute liberté sont accompagnés d'une certaine fatigue corporelle; il en est de même des divertissements de la jeunesse, tels que la danse, le jeu de paume, etc. Personne assurément ne songera à appliquer le nom de travail à une partie de chasse, dont les rois eux-mêmes font leur passe-temps favori; la jeune fille qui sort d'un bal excédée de fatigue ne dit pas non plus qu'elle s'y est donné bien de la peine; tandis qu'il en est tout autrement d'un tailleur, d'un horloger, d'un commis de bureau, et d'une foule d'ouvriers manu-

(1) Évangile selon saint Luc, ch. XII, v. 52 et 53.

(1) Genèse, III, 19.

facturiers dont les occupations, quoique sédentaires et exemptes d'efforts musculaires, n'en sont pas moins regardées comme pénibles, tellement que ceux qui en font leur profession s'en verraient débarrassés avec joie, s'ils pouvaient le faire en en conservant le bénéfice. Nous expliquerons, quand il en sera temps, cette apparente anomalie; il doit suffire, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que nous distinguons de la généralité des travaux répugnans, l'exception peu nombreuse de ceux qui sont naturellement attrayans. Cela posé, passons en revue les divers procédés que l'homme a imaginés pour résoudre l'antinomie que nous avons décrite plus haut; chacun de ces procédés constitue la physiologie caractéristique d'une phase sociale particulière.

PREMIÈRE PHASE SOCIALE. — *La Sauverie*. Placés dans l'alternative d'acquiescer les jouissances matérielles de la vie, en s'assujettissant au travail, ou de se soustraire à la condition de ce travail répugnant, en renonçant à ses fruits, il s'est trouvé des hommes, et même un très grand nombre, qui ont préféré prendre ce dernier parti. Réunis en peuplades assez nombreuses pour que les individus puissent se prêter mutuellement secours et assistance, sans l'être trop pour rendre insuffisantes les ressources naturelles du territoire qu'ils occupent, ces hommes, que nous nommons *sauvages*, tirent leurs moyens de subsistance des fruits spontanés de la terre, ainsi que de la chasse et de la pêche, seuls travaux auxquels ils consentent à se livrer, parce qu'ils sont naturellement attrayans par eux-mêmes. Du reste, ils ont une aversion prononcée pour tous ceux de nature contraire, et professent un souverain mépris pour les hommes qui s'y soumettent. Cependant comme, même dans ce genre de vie simple et rude, il est quelques travaux pénibles et répugnans dont la société ne pouvait pas absolument s'affranchir, le sexe fort les a imposés au faible; en conséquence, dans la horde sauvage, c'est la femme qui est chargée du transport des fardeaux, des soins domestiques et de quelques grossières cultures autour de la hutte, en un mot, de tout ce qui constitue une *peine*. Il est vrai que

l'homme a pris pour son lot le *danger*; mais qui ne sait que les périls de la guerre, de la chasse et de la navigation, loin d'inspirer une répugnance naturelle, ont au contraire pour l'homme une sorte d'attrait dramatique, et servent à raviver en lui le sentiment de l'existence? Du reste, il est faux que le sauvage soit insensible aux jouissances attachées à la possession de la richesse, et qu'il repousse, par un sentiment inné, les produits de l'industrie civilisée, ainsi que J.-J. Rousseau le proclamait dans l'intérêt du paradoxe qu'il osa soutenir au début de sa carrière philosophique. Le temps n'est plus où l'on pouvait, à l'aide de phrases ronflantes, faire écouter de pareilles assertions, et il n'est pas aujourd'hui de voyageur, ni même de géographe instruit, qui ne sache à quoi s'en tenir à cet égard. Les sauvages aimeraient, au contraire, beaucoup à se procurer toutes les aises de la vie, pourvu que ce fût sans passer par le travail; ne pouvant obtenir le bénéfice sans accepter la charge, ils préfèrent s'affranchir de celle-ci en renonçant à celui-là, et font ainsi de nécessité vertu.

Cependant si l'on compare le sort du sauvage à celui du travailleur dans des phases sociales plus avancées, l'on reconnaîtra que le premier vit beaucoup plus heureux que le dernier. Il est vrai que la chasse et la pêche sont des moyens de subsistance précaires, et manquent quelquefois, mais parfois aussi les produits en sont très abondans; alors le sauvage vit d'une manière splendide. D'ailleurs il est prouvé que l'organisme se fait à cette vie de loup partagée entre la disette et la surabondance. Quoi qu'il en soit, le souci de l'avenir n'entre aucunement dans sa constitution morale, non plus que le trouble de la conscience. Il ignore le droit de propriété territoriale, la nature étant toute à tous, et chacun en pouvant user librement. Certes, il y a dans les avantages que nous venons d'énumérer de quoi compenser bien des inconvéniens; et si nous cherchons de même par quels avantages se compensent les maux de la classe pauvre, dans la société civilisée, sauf l'ignoble ressource du cabaret, nous serions fort embarrassé d'en trouver aucun.

Néanmoins, pour bien comprendre la société sauvage et le degré de bonheur qu'elle comporte, il ne faut pas l'observer en contact avec la civilisation, et obligée de se replier devant elle, ni juger ses mœurs natives par la dégénération à laquelle elles sont descendues, en raison des besoins extra-sauvages que les civilisés ont eu l'art perfide de lui inculquer; il faudrait la voir enfin avant qu'elle fût contaminée par ce fatal voisinage, au milieu de ses forêts vierges, et occupant un territoire assez vaste et abondant pour assurer ses moyens d'existence. Avec tout cela, il s'en faut que nous voyions dans l'état sauvage l'accomplissement de la destinée humaine. Dieu n'a pas institué l'homme roi de la création, pour qu'il s'en tint à une condition sociale aussi infime; il ne l'a pas investi de la puissance de féconder le globe, de modifier les climatures, de s'assujettir les espèces animales et végétales, d'extraire le minéral du sein de la terre, enfin de découvrir les secrets de la nature pour les faire servir à son bien-être et à sa puissance, pour qu'il vécût dans une stérile inertie, pour que le globe ne fournît à une population clair-semée qu'une substance mal assurée, pour que la plus noble de ses créatures se tapit dans une misérable hutte, à la manière des bêtes fauves, et ne connût qu'une sorte de bonheur négatif. Aussi est-il bien essentiel de noter que l'état sauvage n'est pas un état primitif et naturel, mais un état de déchéance dans la grande déchéance humaine, état qui n'a dû commencer que tard et par des causes diverses qu'il n'entre pas dans notre plan d'exposer ici. Au surplus, il faut bien se garder de croire que le rang qu'occupe une phase sociale dans l'ordre du progrès se démontre précisément par la plus grande somme de bien-être qu'elle procure aux individus, ou la moindre somme de maux qu'elle leur inflige, ce qui peut, au premier aperçu, paraître paradoxal; car, dira-t-on, quel est le but de la société, sinon le bonheur de ses membres? Toutefois cette observation n'est admissible qu'en fin de compte; car s'il est démontré que Dieu appelle l'humanité à une condition sociale bien supérieure à celle-ci à tous égards, et si les plus infi-

mes des divers états intermédiaires qu'elle a à franchir avant d'y arriver ne sont pas accompagnés de douleurs, s'ensuit-il que la société doit s'en tenir à ses premiers rudimens? Non assurément. Il est certain que le but du progrès doit être l'instauration d'un mécanisme social capable de donner à tous les hommes la plus grande somme de bonheur dont leur nature les rend susceptibles; mais avant d'atteindre cet apogée de la destinée humaine, s'il est vrai que la société doit passer par plusieurs phases subversives qui sont, en quelque sorte, les crises climatiques de son enfance, n'est-il pas rationnel d'appeler progrès toute transition qui la rapproche de son but, quelques douleurs qu'il en doive résulter temporairement? En résumé, l'inertie industrielle forme le caractère distinctif de la société sauvage; elle présente sans doute encore d'autres traits de mœurs qui lui sont propres, mais dont l'analyse importe peu à notre sujet: c'est pourquoi nous cesserons de nous occuper de cette phase sociale qui ne possède aucun procédé industriel, pour observer, sous ce rapport, la phase immédiatement supérieure.

DEUXIÈME PHASE SOCIALE.—*Le Patriarcal.* « Lamec..... engendra un fils, et « il l'appela Noé, en disant : Celui-ci « nous soulagera de notre peine et du « travail de nos mains, sur la terre que « le Seigneur a maudite (1). » Telle est la pensée naïvement exprimée dans la *Genèse*, qui a donné naissance à la société patriarcale. L'homme venait de trouver un moyen d'échapper à la malédiction divine; l'exacte justice de ce moyen est, à la vérité, fort contestable, et il n'en pouvait être autrement. Au reste, ce n'est pas la dernière fois que nous aurons occasion de reconnaître que le péché est, aussi bien que la peine, à certains égards, un agent de progrès social. Il était digne en effet de la Providence divine de faire contribuer au développement de l'humanité les maux même qu'elle s'est créés: c'est ainsi qu'un médecin habile emploie des substances vénéneuses comme remèdes à nos maux. Bref, le père de famille, usant de son ascendant naturel

(1) *Genèse*, ch. v, v. 28 et 29.

sur ses enfans, les assujettissait au travail et se proposait d'en recueillir les fruits. Dès lors l'industrie fut fondée; car il est hors de doute qu'en l'absence d'un procédé coercitif quelconque l'homme serait demeuré à l'état d'inertie industrielle qui caractérise la société sauvage. Cependant il faut convenir que le procédé patriarcal n'était qu'en partie injuste et pouvait facilement se colorer d'une apparence d'équité; car il est de fait que les enfans sont redevables envers leurs parens dont ils ont reçu la nourriture et les soins que réclame le bas âge. Ainsi le principe du système était vrai, et toute la question se réduirait à savoir si l'arbitre intéressé n'en a pas tiré des conséquences fausses par leur excès; question de peu d'importance actuelle, et sur laquelle nous ne nous appesantirons pas. Quoi qu'il en soit, comme l'autorité du maître était tempérée par l'affection du père, le patriarcat n'imposa à ses serviteurs que des travaux peu pénibles, savoir: aux hommes, la garde et le soin des troupeaux, et une agriculture fort bornée; aux femmes, les travaux du ménage, la fabrication des étoffes et la confection des vêtemens. Les *serviteurs* étrangers à la famille, c'est-à-dire, qui s'étaient donnés ou vendus à elle, ou qu'elle s'était agrégés de manière ou d'autre, ne furent point, à proprement parler, des *esclaves*; ils furent mis, à peu de chose près, sur la même ligne que les *enfans*, ou du moins participèrent au bénéfice acquis à ceux-ci en raison du sentiment paternel. Ce fut sous ce régime que naquirent le commerce et l'usage des métaux précieux comme moyen d'échange; car le sauvage ne connaît que le troc direct. Mais ce qui caractérise particulièrement la phase patriarcale, c'est la forte constitution de la famille. En effet, la richesse, la puissance, l'ordre, en un mot, tout le système social reposant sur les droits paternels et les devoirs filiaux, le législateur dut s'attacher par tous les moyens en son pouvoir à relier ensemble tous les membres d'une même famille, de manière à former une sorte d'individualité sociale et politique.

Abstraction faite du rang qu'occupe la phase patriarcale dans l'ordre du progrès social, elle est supérieure à la

sauvagerie, même sous le rapport du bien-être qu'elle assure aux individus. En effet, les travaux des peuples pasteurs peuvent être considérés comme quasi-atrayans; ils ont d'ailleurs, comparés à la chasse et à la pêche, le grand avantage de la régularité du produit. Sans doute, à ce nom de vie patriarcale, il faut se tenir en garde contre les illusions de la poésie; car l'histoire des deux peuples patriarcaux par excellence, le juif et l'arabe, nous laisse des impressions à certains égards trop favorables. Notre imagination est encline à placer dans une pareille société un bonheur fondé sur l'intimité des relations personnelles, la médiocrité des besoins, la richesse relative, une industrie facile et pleine de charmes, enfin le sentiment religieux dont ces deux peuples issus d'Abraham furent fortement empreints. Il serait, à la vérité, facile de placer des ombres dans ce séduisant tableau; néanmoins, ce que nous croyons vrai, ou du moins propre à nous mettre sur la voie en économie sociale, ce sont précisément ces illusions de l'imagination qui s'attachent à la vie patriarcale plutôt qu'à toute autre forme sociale connue. N'est-il pas clair qu'elles proviennent d'un sentiment instinctif qui nous montre le bonheur dans l'association intime et juste d'un certain nombre de personnes de tout âge, de tout sexe, de tout rang, possédant tous les moyens de se suffire à elles-mêmes, sans toutefois s'interdire des relations d'un autre ordre avec l'extérieur, enfin reliées entre elles par une loi qui satisfasse à tous les besoins animiques et physiques des individus? Sous ce rapport, la phase patriarcale, qui d'abord semble, par le peu d'énergie de son procédé industriel, jouer un rôle insignifiant dans l'histoire du progrès, est probablement appelée à être considérée sous un jour nouveau, quand on s'occupera méthodiquement de chercher les lois de l'harmonie sociale.

Au demeurant, malgré ses imperfections de fait que nous n'ignorons pas, le patriarcat est le système le plus productif de bien-être matériel, et d'affections fortes de tous ceux dont l'humanité a fait l'expérience jusqu'à ce jour. Il est vrai que Fourier, dont l'opinion devrait

ici faire autorité, le place, à cet égard, au-dessous de la sauvagerie; mais les motifs qui ont faussé son jugement, en cette occasion, sont faciles à apercevoir: il avait une antipathie naturelle pour le lien de famille dont il n'a jamais compris que les effets subversifs; or, comment aurait-il pu avouer, sans se mettre en contradiction avec lui-même, qu'une société fondée sur les relations de famille comporte plus de bonheur que la société sauvage qui n'est qu'une agrégation de forces matérielles? D'ailleurs, il entrait dans le système de Fourier, que, pendant les périodes d'enfance sociale, le malheur des individus allât toujours en croissant, depuis la première jusqu'à la dernière, qui est la civilisation en voie de déclin; tandis que l'analogie, d'accord avec l'observation, nous démontre l'erreur d'une pareille théorie; en effet, nous admettons volontiers que l'enfant de sept à douze ans qu'on commence à instruire, et à qui l'on n'épargne pas les châtimens, soit moins heureux que celui de deux à cinq ans; de même le barbare est plus malheureux que le patriarcal; mais s'ensuit-il de là que l'enfant du second âge, qui court et joue librement, soit moins heureux que le marmot qui ne peut pas encore se tenir sur ses jambes? Le sauvage est cet enfant inerte qui souffre de plusieurs sortes de maux, la dentition, le croup, les vers, etc., parfaite image des guerres incessantes, des supplices atroces infligés aux vaincus, et des autres horreurs de la vie sauvage; tandis que l'on peut voir l'image du bonheur peu intense, il est vrai, mais, en général, peu troublé de la vie patriarcale, dans l'enfant de deux à cinq ans, de qui l'on n'exige encore que des devoirs faciles, qui court librement sur la pelouse, y ramasse des fleurs, en compose son petit jardin d'un jour, enfin commence à sentir la vie. Au surplus, si nous cessons de faire porter nos observations sur le sexe masculin exclusivement, et comptons la femme pour quelque chose, il est évident que son sort est beaucoup plus heureux dans la famille patriarcale que dans la peuplade sauvage, où elle n'est guère autre chose que la bête de somme de l'homme, tandis que, dans la première, si elle est sa

servante, c'est du moins une servante honorée et investie de droits qui ne la laissent pas sans dignité. En définitive, nous croyons à l'intime connexion des faits religieux et sociaux; or, c'est du sein d'un peuple patriarcal qu'a jailli la loi spirituelle du Christianisme; c'est pour nous une raison suffisante de penser que la loi sociale qui y correspond, prendra son point de départ et ses premiers élémens dans la constitution patriarcale.

TROISIÈME PHASE SOCIALE. — *La Barbarie.*
— Les peuples les plus réfractaires aux travaux de l'industrie, n'éprouvent point, en général, la même répugnance pour les périls et les fatigues de la guerre; c'est pour eux un travail attrayant comme la chasse, et ils s'y livrent avec d'autant plus d'ardeur que la victoire leur promet un plus riche butin; d'ailleurs le triomphe guerrier est accompagné d'une auréole de gloire, dont les succès de l'industrie sont dépourvus jusqu'à présent, par des raisons que nous analyserons plus tard. En conséquence, les richesses produites par les tribus industrieuses durent de bonne heure tenter l'avidité des peuples sans industrie, mais organisés pour la guerre; aussi le pillage devint-il la principale ressource de quelques uns d'eux, et l'unique but de leurs institutions politiques. Il est à présumer qu'après avoir joint le massacre au pillage, ils tentèrent par mesure politique d'épargner les vaincus, après les avoir dépouillés, dans l'espoir de pouvoir les piller de nouveau, quand ils seraient parvenus, par leur travail, à refaire leurs richesses; ce genre de rapports n'est pas sans exemple dans l'histoire. Toutefois, une pareille combinaison ne peut se maintenir long-temps; car le peuple industriel peut s'aguerrir; averti du sort qui l'attend, il peut se décourager de produire, et tromper ainsi l'espoir de ses spoliateurs. Arrivé à ce terme, le peuple guerrier imagina de s'approprier, non seulement les richesses produites, mais les producteurs eux-mêmes, et d'en faire ses travailleurs. Dès que ce procédé fut découvert et appliqué, la société entra en phase de barbarie.

Nous avons peint tout-à-l'heure le chef de la famille patriarcale, imposant le

travail à ses enfans et serviteurs, avec une exigence modérée par ses affections; mais à cette heure la thèse change; le maître n'est plus un père indulgent; c'est un vainqueur irrité, qui ne voit dans son esclave qu'un ennemi auquel il ne doit ni indulgence, ni pitié; en conséquence, il exige de lui le travail avec une dureté excitée par l'avidité, et exaltée par la crainte de le voir reprendre sa dignité. Le procédé patriarcal avait à peine vaincu l'inertie naturelle de l'homme; aussi ce régime ne comporte-t-il qu'une faible industrie; tandis que, sous celui de la barbarie, l'esclave devient un travailleur actif, d'autant que, pour peu qu'il se relâche, les coups de fouet et les mauvais traitemens de tous genres ne lui sont pas épargnés. La perfection de ce système consiste à commettre des esclaves à la charge de fouetter les autres; le maître est dès lors dispensé de la pénible contraction morale qu'exige l'emploi des moyens violens, et l'esclave piqueur s'acquitte de sa charge avec plus de sévérité qu'il ne le ferait lui-même; c'est par ce procédé composé que l'on obtient de l'homme *une grande partie* du travail dont il est capable.

Au reste, que l'on ne prenne pas ce tableau pour une déclamation stérilement libérale contre l'institution de l'esclavage; encore moins en serait-ce l'apologie; c'est l'exposé fidèle d'un procédé social qui a eu sa raison providentielle; car, ainsi que nous l'avons déjà donné à entendre, il a plu à Dieu, dans sa sagesse impénétrable, de faire servir au salut de la société deux principes de mort auxquels l'humanité ne pouvait pas se soustraire, savoir : la *subition de sa peine* et la *réurrence du péché*. En effet, pour peu que l'on observe le sauvage dans son inertie native, et le *lazzarone*, sorte de sauvage inoffensif campé au milieu des civilisés, heureux dans son *dolce far niente*, l'on restera convaincu que le genre humain n'eût jamais mis spontanément en œuvre les moyens de puissance et de bonheur futur dont il est virtuellement pourvu, s'il n'y eût été contraint par une cause aussi énergique que le procédé industriel à l'usage des barbares. Aussi l'industrie prit-elle, sous ce régime, un très grand développement.

Toute l'antiquité païenne fut radicalement barbare, nonobstant quelques traits accessoires de civilisation; l'Asie musulmane l'est encore complètement, à l'époque présente; or, les travaux de l'antiquité furent immenses en tous genres, et le luxe de l'Asie, tant ancienne que moderne, est proverbial.

Il est remarquable que, dans toutes les phases sociales, le sort de la femme est régi par une loi analogue à celui du travailleur. Ce n'est pas encore le moment de parler des transformations que subit cette loi dans les diverses périodes d'enfance de la société; nous nous bornons en conséquence à faire observer ce qui se passe dans celle de barbarie. Nous avons vu que le maître y contraignait son esclave au travail par l'emploi direct et franchement avoué de la force brutale; de même l'époux s'assure de la fidélité de ses femmes, en les tenant renfermées; ce qui, toutefois, ne l'empêche pas de rendre leur captivité aussi douce que possible. Cependant, il peut arriver qu'une société ait le caractère essentiel de barbarie, l'asservissement du travailleur, et n'en ait pas les caractères secondaires, notamment la pluralité et le confinement des femmes; ainsi le gynécée grec n'était pas un harem, et la dame romaine jouissait de droits civils, quand l'esclave pouvait être jeté aux lamproies, pour avoir cassé une pièce de vaisselle. Fourier accorde le titre de civilisation aux sociétés grecque et romaine, par la raison qu'elles en possédaient les caractères secondaires; mais non l'essentiel, le *pivotal*, pour nous servir de ses termes, ce qui peut paraître étrange, en s'en tenant à ses propres définitions; car il convient que ces sociétés aient pour pivot un caractère de barbarie (1), et il dit (2): « On nesort d'une période qu'autant qu'on en quitte les caractères pivotaux. » Ces contradictions fréquentes dans les ouvrages de Fourier proviennent de l'esprit de système qui le caractérisait: il fallait, pour que certaine théorie de chiffres dans laquelle il se complaisait, fût exacte, que l'enfance sociale du genre humain n'eût duré que trois mille six

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 433.

(2) *Idem*, page 434.

cents ans ; or comme , en l'an 5840 du monde , nous ne sommes pas encore sortis de civilisation , pour passer à la phase supérieure , force lui fut d'expliquer ce retard , en le mettant à la charge des philosophes qui ont bien assez de leurs péchés réels , sans qu'on leur en prête d'imaginaires.

Non , il n'est pas vrai qu'il aurait été possible , au siècle de Périclès , ni à aucune autre époque antérieure à l'avènement du Christ , d'associer ensemble , dans une harmonieuse unité , le maître et l'esclave ; la voix de celui qui eût osé en concevoir la pensée , aurait été couverte par les huées publiques , comme le serait aujourd'hui celle de l'extravagant qui proposerait aux maîtres de poste de s'associer en participation avec leurs chevaux. L'esclave était un animal domestique , sans aucun caractère moral , au point qu'Aristote disait qu'il ne connaissait aucune vertu qui fût à son usage (1). Le même philosophe affirmait que les hommes naissent , les uns pour la servitude , les autres pour la domination. Tout le libéralisme du divin Platon se bornait à rendre chaque jour grâces aux dieux de ce qu'ils l'avaient fait naître libre , et non esclave ; tant il est vrai que les plus sages d'entre les païens , aussi bien que le vulgaire , étaient convaincus que la société ne pouvait pas subsister sans l'esclavage. Mais sans remonter si haut , le philosophe moderne qui a le mieux formulé la pensée républicaine , J.-J. Rousseau , imbu de l'esprit ancien , n'écrivait-il pas dans son *Contrat social* : « Quoi ! la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude ? Peut-être. Les deux extrêmes se touchent. Tout ce qui n'est point dans la nature a ses inconvéniens , et la société civile plus que tout le reste. Il y a telles positions malheureuses , où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui , et où le citoyen ne peut être parfaitement libre , que l'esclave ne soit extrêmement esclave. Telle était la position de Sparte. Pour vous , peuples modernes , vous n'avez point d'esclaves ; mais vous l'êtes ; vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau

vanter cette préférence ; j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité (1). »

Qu'importe , qu'après une déclaration aussi explicite , l'auteur ajoute aussitôt avec un embarras manifeste : « Je n'entends point par cela qu'il faille avoir des esclaves , ni que le droit d'esclavage soit légitime , puisque j'ai prouvé le contraire. » Pour lors , qu'entendez-vous donc , aurait-on pu lui dire ? car votre double anathème nous place dans l'alternative fort perplexé de mériter le reproche de lâcheté , si nous répugnons par sympathie humaine à fonder notre liberté sur la servitude d'autrui , ou de commettre un acte illégitime , si nous le faisons. Quant à nous sauver de là par le régime représentatif , il n'y a pas moyen , puisque cette tirade tend à établir que « à l'instant qu'un peuple se donne des représentans , il n'est plus libre , il n'est plus ; » proposition à laquelle nous adhérons volontiers , ainsi qu'aux précédentes. Après cela , que conclure en présence de principes aussi incohérens , sinon que la science politique est radicalement impuissante à fonder la liberté sur la justice , et à concilier la justice avec l'industrie , enfin tous ces élémens constitutifs avec l'unité sociale ? En effet , tant que l'on s'obstinera à organiser la société , en commençant par l'institution gouvernementale , l'on pourra bien coordonner , avec une certaine apparence de raison , tous les rouages politiques subséquens , jusqu'au dernier inclusivement ; on nous montrera une république gouvernée en temps ordinaire par deux consuls nommés pour un an ; en cas de péril de la chose publique , par un dictateur placé temporairement au-dessus des lois ; nous verrons un sénat propre à garantir la stabilité des institutions , des tribuns chargés de la défense des droits populaires , enfin un mode d'élection parfaitement libéral ; nous admettons tout cela sans contestation. Mais dans ce système , ou tout autre analogue , quelque beau qu'on le suppose , nous remarquons toujours l'absence d'une institution indispensable , celle qui a pour objet la production , sinon des richesses , au moins du vivre ,

(1) *Politique*, liv. I, c. 3.

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. 16.

du vêtement, et des autres choses nécessaires à la vie; ou bien ce qui est encore plus qu'une omission systématique, qui n'en serait pas moins un non-sens, on tranche le nœud gordien par une inconséquence. On est tenté de plaindre le grand oracle de la liberté républicaine, quand on le voit arriver à cette pierre d'achoppement; mais laissons-le parler encore: « Chez les Grecs, ce que le peuple « avait à faire, il le faisait par lui-même « (abstraction faite du pain et du vête- « ment qui apparemment n'étaient pas ses « affaires); *il était sans cesse assemblé « sur la place. Il habitait un climat doux; « il n'était point avide; des esclaves fai- « saient ses travaux; sa grande affaire « était la liberté (1).* » L'on voit d'après cela que l'affaire de la liberté ne comporte pas petite besogne, même quand on a des esclaves pour faire ses travaux.

C'était bien la peine d'annoncer le *Contrat social*, pour arriver à des conséquences iniques et absurdes: iniques, l'auteur en convient lui-même; absurdes, chacun le reconnaît; car est-ce posséder un bien que d'être sans cesse obligé de faire sentinelle pour le garder? Et cet autre rhéteur qui s'en vient nous dire que *la vertu est le principe sur lequel repose la république*, tandis que nous voilà bien et dûment informés par un meilleur logicien que lui, que ce régime politique a pour base indispensable le crime le plus odieux de tous, la tyrannie!

Au surplus, ce que nous venons de dire de la république s'applique également à toute théorie politique, procédant en sens inverse de l'économie sociale; c'est-à-dire, prenant pour point de départ le *principe et la forme du gouvernement*, au lieu de prendre *l'organisation du travail*. Ainsi le régime féodal lui-même, si admirablement constitué, à l'observer depuis le monarque jusqu'au simple gentilhomme, a soulevé de justes antipathies, en raison de la nécessité où il s'est trouvé de s'appuyer sur le *servage de la glèbe*, condition très voisine de l'esclavage. Et cependant, il y a dans cette belle et puissante hiérarchie reliée par l'amour et la fidélité, de meilleures conditions d'ordre, et

même de liberté, que dans aucune constitution républicaine nécessairement fondée sur la défiance mutuelle et l'esprit de contestation. Or, pourquoi donc avons-nous vu l'un de ces deux systèmes voué à l'exécration des peuples, tandis qu'on était parvenu à les passionner pour l'autre, puisque tous deux reposent également sur une base fautive et subversive? Et comment est-on arrivé à faire croire à ce peuple éminemment intelligent, comme ses adulateurs le lui répètent chaque jour, que la seule doctrine qui ait puissance de fonder sa liberté, et qui n'a jamais failli à la tâche, autant que les circonstances le lui ont permis, était venue, au contraire, pour river ses fers? C'est pourtant ce qui a eu lieu, et l'on a vu les fils des esclaves, qui sont encore la matière première dont on referait l'esclavage, si les théories du *Contrat social* recevaient leur application, poursuivre de leurs vociférations et de leurs sarcasmes les ministres du Dieu libérateur des esclaves, et décerner les honneurs du Panthéon à ceux qui avaient érigé l'esclavage en principe!!!

Au surplus, l'objet de cet écrit n'est pas de discuter les matières purement politiques; mais nous avons dû faire entendre une fois pour toutes que la synthèse sociale doit se faire, en procédant de bas en haut, et non de haut en bas; en d'autres termes, si l'on parvient à fonder le travail sur un procédé qui ne soit point attentatoire à la liberté, on sera parfaitement à l'aise pour organiser le reste du système, jusqu'au gouvernement inclusivement; il résultera même de cette première solution une si grande somme de bien-être général, qu'on sera disposé à regarder la question gouvernementale comme d'une importance relativement minime; tandis qu'ait-on fondé le meilleur des gouvernements, l'on n'aurait encore rien fait, pour résoudre la question du travail concilié avec la liberté. De grâce, que ceux qui n'ont point étudié cette question ne se hâtent pas de la déclarer insoluble, en alléguant qu'il faudrait pour cela refaire le cœur humain et cent autres lieux communs de même valeur. Si, pour la résoudre, nous devons recourir à l'expédient de prêcher la justice et la modération aux

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. 16.

hommes, nous y renoncerions ; mais nous sommes fondé à croire à la possibilité d'une solution scientifique, et si nous sommes trompé dans cette espérance, c'est qu'apparemment Dieu a destiné, comme l'affirme Aristote, une partie du genre humain à être à tout jamais asservie à l'autre. Cependant, loin de nous un pareil blasphème envers le Créateur ! L'expiation sera, sinon entièrement consommée, au moins en partie, quand la vertu aura reconquis la plupart des droits de l'innocence, et le règne du péché, c'est-à-dire, l'exploitation de l'homme par l'homme, prendra fin, quand la science se sera superposée aux faits sociaux, et les engendrera, au lieu de le traîner à leur suite.

En dernière analyse, comment une société barbare perd-elle ce caractère ? Quels sont les faits politiques dont la conséquence est l'abandon du procédé industriel qui lui est propre, et l'adoption de celui qui caractérise la phase supérieure ? A cette question péremptoire, notre réponse est, qu'une *société barbare* reste à tout jamais dans sa barbarie, à moins que le *Christianisme* ne l'en tire ; or voici les preuves que nous en donnons : En fait, quelle est la nation non chrétienne qui ait franchi la phase de barbarie, et qu'en puisse avec fondement considérer comme civilisée ? Il n'y en a point ; par la raison positive que cette transition est moralement impossible, tant que les rapports de maître à esclave, et réciproquement, seront ce que leur origine les a faits, des rapports haineux. Quel est donc l'accident politique qui pourrait les rendre amiables ? Sera-ce la révolte ? En admettant que celle-ci soit victorieuse, il en résultera seulement qu'à une action violente succédera une réaction non moins violente ; les personnes changeront de place ; mais la situation restera toujours la même. Espère-t-on que l'action du temps usera un ressort aussi inhumain, et que la chaîne de l'esclavage se détendra peu à peu ? Nous répondrons à cela que le temps n'est pas une cause par lui-même. Il est seulement vrai, qu'une très faible cause peut, à l'aide d'un long espace de temps, produire un très grand effet : mais là où la cause efficiente n'existe pas, bien plus

là où la cause contraire agit seule, le temps, loin de diminuer l'intensité de l'esclavage, ne fait que l'augmenter. C'est le temps qui a enfanté l'esprit de caste, en vertu duquel les fers de l'esclave sont rivés à tout jamais ; car en voyant le même état de choses se perpétuer de génération en génération, les hommes ont été naturellement portés à conclure du fait au droit, de même que nous affirmons avec assurance que le soleil qui s'est couché ce soir, se lèvera demain, parce qu'une suite d'observations aussi longue que la mémoire des hommes peut l'embrasser, a prouvé que ces deux phénomènes se succédaient toujours sans interruption. Au surplus, qu'on observe l'Asie, où se trouvent des empires arrivés depuis long-temps à une barbarie très avancée, sous le rapport des arts et de l'industrie ; ont-ils fait un progrès sensible, depuis vingt siècles ? Pas le moindre ; c'est un fait avéré. Cette partie du monde, où la barbarie a fait tout ce qu'elle pouvait faire, à une époque déjà bien loin de nous, est le séjour de l'immobilisme politique, à tel point que le fait en paraît fabuleux aux hommes de notre remuante Europe.

Mais, dès que le flambeau de l'Évangile vient à éclairer un peuple barbare, il cesse par cela même de l'être, non que le procédé social change subitement, mais parce que l'esclavage, d'immuable qu'il était, devient progressible : or il devient tel par la raison que le maître chrétien ne peut plus regarder son esclave comme une vile chair qui lui appartient, mais plutôt comme une âme qui appartient à Dieu, et que, d'un autre côté, l'esclave, loin d'être exclu du bénéfice de la morale, est en meilleure position que le maître lui-même, pour s'orner des vertus chrétiennes. On lui a dit que ces vertus recevraient leur récompense dans le ciel, et voilà qu'elles la reçoivent même sur la terre ; car dès qu'il s'est rendu digne de la liberté, il est apte à la recevoir efficacement, il la recevra tôt ou tard, de manière ou d'autre, et quand il l'aura reçue, elle sera en bonne main pour la garder ; tandis que d'un homme sans vertu on peut bien faire un esclave révolté, mais non pas un homme libre. Du reste, il est superflu

de faire observer que nous personnifions ici l'esclavage, pour la facilité du raisonnement; nous ne voulons pas dire que tout individu esclave qui sera digne de la liberté la recevra inmanquablement, mais bien que la classe esclave étant désormais relevée de son abjection par la culture morale, est habile à devenir libre et le deviendra, non sans doute par une libération soudaine et entière, qui n'est possible qu'en phase d'harmonie, mais par diverses transformations successives qui la rapprochent peu à peu de l'état de liberté; l'histoire confirme cette assertion. Ainsi, la différence entre la barbarie et la civilisation, ne consiste pas précisément dans l'emploi de l'esclavage direct par l'une, et son exclusion par l'autre; la société cesse d'être barbare, dès qu'en face de la puissance matérielle qui a fondé l'esclavage en fait, s'élève une autorité morale qui le condamne en droit; or, quelque faible que l'on suppose une cause de cette nature, elle agit sinon violemment, du moins constamment, en conséquence c'est le cas désormais d'attendre un effet favorable du temps.

Cependant, combien elle est grande l'erreur de ceux qui ont prétendu faire de la croix du Sauveur l'étendard de la révolte populaire, et proclament avec des accents de haine, que l'Évangile a pour but social d'appeler les hommes à la conquête de leurs droits! Ce n'est point ainsi que procède le Christianisme; il ne proclame pas des droits; il enseigne des devoirs. Il est vrai qu'on ne saurait comprendre, en économie sociale, un devoir qui ne se rattacherait à aucun droit, ni un droit qui n'obligerait à aucun devoir; le droit et le devoir sont en réalité les deux aspects philosophiques sous lesquels se présente un même fait; or c'est bien ainsi que l'Église l'entend; mais il ne lui est rien moins qu'indifférent de mettre l'un de ces deux aspects au grand jour, plutôt que l'autre, et de laisser dans l'ombre celui-ci plutôt que celui-là. Appeler les hommes à la revendication de leurs droits, c'est soulever en eux des passions haineuses; leur faire accepter leurs devoirs, c'est employer le ressort de l'amour; telle est la différence entre le

principe libéral et le principe catholique. Éclaircissons notre pensée par un exemple : L'Église déclare que l'aumône est le devoir du riche, et la résignation celui du pauvre; il est certain qu'il résulte de là implicitement, que l'assistance dans ses besoins est le droit du pauvre, et la sécurité dans sa position sociale le droit du riche. Ici nous voyons le devoir agissant comme principe, et le droit en découlant comme conséquence; mais qu'on renverse les termes; c'est-à-dire, qu'on fasse entendre au riche qu'il a le droit de contenir le pauvre, et à celui-ci qu'il a le droit d'exiger les secours du riche, et supposons qu'on ait réussi à fonder les institutions sociales sur les principes de justice; n'est-il pas vrai que le sentiment de la charité se retirera de la société, et l'abandonnera à une vie toute mécanique, au lieu que, dans l'hypothèse contraire, où le principe moteur était la charité, la justice s'ensuivait sans perturbation. Non, le Christianisme n'est pas venu pour ruer les peuples contre les rois, les pauvres contre les riches, les esclaves contre les maîtres; et ceux qui le font en son nom, confondent l'œuvre philosophique dont nous examinerons plus tard la valeur négative, avec la mission évangélique qui procède par des voies toutes contraires; car il est dit : « Que chacun se soumette aux puissances supérieures; car elles sont établies par Dieu (1). » La pauvreté, l'esclavage lui-même, ne sont point des causes légitimes de révolte; en effet, la pauvreté d'esprit, c'est-à-dire, cet état de l'âme qui rend l'homme indépendant de la richesse, est une haute perfection chrétienne, et saint Paul a dit à l'esclave : « As-tu été appelé au Seigneur étant dans la servitude, ne t'en tourmente pas; mais si tu peux être mis en liberté, profite-en (2). » Au surplus, nous verrons bientôt qui a le mieux servi la cause de la liberté, de l'aigle républicaine, ou de la colombe chrétienne.

Il convient d'aller au devant d'une objection qui sera sans doute présentée par plusieurs, attendu que l'économie

(1) *Aux Romains*, ch. XIII, v. 1.

(2) 1, *aux Corinth.*, ch. VII, v. 21.

sociale n'ayant jamais été étudiée comme une science, avant les remarquables travaux de Fourier, la plus grande confusion règne encore dans les termes et dans les idées toutes faites, que certaines personnes apportent dans la discussion sur cette matière neuve. Ainsi, nous entendons répéter de toutes parts que la Turquie se civilise, que Méhémet-Ali travaille à la civilisation de l'Égypte; cependant les régnicoles de ces États barbares, en majeure partie Musulmans, ne sont pas convertis au Christianisme. Le défaut d'entente provient ici de ce que, dans l'usage vulgaire, ce mot civilisation n'a pas le sens précis et limité que lui donne la science; on y attache assez généralement une idée vague d'amélioration sociale, tandis qu'il doit être désormais appliqué à une période sociale, distinguée des précédentes et des suivantes par certains traits caractéristiques qui lui sont exclusivement propres. La barbarie musulmane eut sa période d'ascension marquée par le fanatisme religieux et l'enthousiasme guerrier; ce fut à ces deux puissans ressorts que les Maures, et ensuite les Turcs durent leurs rapides succès contre la civilisation naissante. L'art de la guerre n'était pas encore assez avancé chez les chrétiens, pour avoir un avantage sensible sur la valeur indisciplinée des barbares; ceux-ci purent donc impunément confondre dans le même mépris tous les arts de leurs ennemis, y compris leur art militaire. Mais la fougue aveugle dut se ralentir d'une part, tandis que les élémens de puissance se perfectionnaient de l'autre

part; telle est la double cause qui déterminait rapidement le déclin de la conquête barbare, dont le terme fut la disparition de la puissance maure en Espagne, et sera vraisemblablement la même en Turquie. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette période de déclin, qu'un souverain, deux, ou trois souverains peut-être, humiliés de l'état d'infériorité de leurs États barbares, comparativement aux États civilisés, s'éveillent un jour avec l'idée d'emprunter à ceux-ci leurs moyens matériels de puissance, particulièrement leur discipline militaire. Mais la condition sociale du *raya* turc et du *fellah* d'Égypte, reste néanmoins la même; celle de la femme ne peut non plus recevoir aucune amélioration sensible: c'est donc toujours la barbarie; et tout ce qui pourrait arriver de mieux aux pays en question serait de parvenir à un état social fondé sur un pivot barbare, et présentant quelques traits accessoires de civilisation, tel qu'était celui des Grecs et des Romains, si toutefois une servile imitation de l'étranger pouvait enfanter un pareil résultat. Notre opinion est que les peuples engagés dans ces réformes sans base morale, qui sont pour eux des causes actuelles d'affaiblissement, en présence de la vraie civilisation, y perdront avant peu leur nationalité, à moins que, par une de ces révolutions morales que la Providence peut susciter à l'heure où elles paraissent le plus éloignées, ils ne sortent de leur barbarie par la seule issue possible, LE CHRISTIANISME.

Louis ROUSSEAU.

COURS SUR LA PHILOSOPHIE DU DROIT.

DIXIÈME LEÇON (1).

I. Notion de la société politique et du droit public.

Nous avons établi, dès nos premières leçons, que le droit, dérivé tout entier de la loi de similitude avec Dieu à la-

quelle nous fûmes créés (1), n'a d'autre but que de servir au rétablissement de l'image de Dieu dans l'humanité, de sorte que cette similitude ne pouvant se faire que par le libre concours de la vo-

(1) Faisons l'homme à notre image. *Gen.*, 1, 1-26. — Soyez saints parce que je suis saint. *Lév.*, 11, 44; *cod.*, 19, 2. *Deut.*, 26, 19 — Notre Seigneur nous

(1) Voir la 1^{re} leçon dans le n^o 47, t. VIII, p. 534.

lonté divine et humaine et leur union intime, nous avons vu que trois conditions étaient essentiellement requises à cet effet, savoir, que l'homme, libre au sein de la nature qu'il doit posséder et dominer, et assisté par la grâce qui l'éclaircit et l'attire vers Dieu, emploie sa volonté, non seulement à maintenir cette similitude au point où il la possède dans son état naturel, mais à se conformer de plus en plus à son divin original, jusqu'à ce qu'il parvienne à un accord complet et à une union parfaite avec lui. Cette union, nous le savons, n'est pas seulement réservée au ciel et à une autre vie, mais elle doit un jour s'opérer sur la terre même qui alors renaîtra dans sa splendeur primitive; et elle n'est pas promise aux individus seulement, mais l'humanité entière renouvelée par les eaux salutaires du baptême et le Saint-Esprit y prendra part, lorsqu'elle sera parvenue à la plénitude du corps de Jésus-Christ (1). Il faut donc qu'elle soit préparée dès à présent, et que les conditions que nous venons d'énumérer s'appliquent non seulement à l'homme individuel, mais aussi à l'humanité en grand, c'est-à-dire à l'homme social. Or, qu'est-ce qu'une société? C'est un nombre d'hommes unis d'intérêts et de volonté pour arriver à un but déterminé. Les trois conditions de salut que nous venons d'indiquer forment autant de buts distincts d'associations diverses, dont les lois correspondent à l'objet particulier de chacune. La vie terrestre et la possession des biens d'ici-bas for-

ment l'objet de la société civile; la vie en Dieu par la foi et la grâce forme l'objet de la société religieuse; l'action de l'humanité sur elle-même, ou l'exercice de la volonté des hommes les uns sur les autres pour se maintenir dans l'état de similitude avec Dieu, c'est-à-dire dans la loi de justice et dans la voie du progrès, forme donc l'objet de la société politique. Tous les peuples de l'antiquité l'ont conçu dans ce sens; tous ont assigné pour objet à la société politique le règne du vrai culte, ou la réalisation du royaume de Dieu sur la terre. Les monarchies de Babylone, de l'Assyrie et de la Perse, et les républiques de la Grèce, de Carthage et de Rome n'étaient pas moins basées sur ce principe que les théocraties de l'Inde et de l'Égypte. Soit que le maintien de la loi fût confié à un prêtre ou à un héros, ou à une association de prêtres ou de guerriers, la loi elle-même était toujours attribuée à la divinité. Le culte en faisait le premier objet; et la grandeur ou la décadence de l'État était considérée comme immédiatement dépendante de la fidélité du peuple et de ses chefs dans l'accomplissement de ce devoir. Les Juifs n'étaient pas les seuls où il fallût se faire prosélyte pour devenir membre de la nation et citoyen de l'État; partout nous retrouvons la même chose. A Rome, il fallait être admis aux *sacres* de la république; la liberté était à ce prix, et l'émancipation des plébéiens ne fut achevée, que lorsqu'ils furent parvenus jusqu'à la charge de souverain pontife. Dans les états despotiques de l'Asie, les membres d'une nation étrangère ne pouvaient être admis au service du prince ou à quelque fonction publique, à moins que la divinité de cette nation n'eût été proclamée du nombre de celles qu'il fallait respecter, et que l'on pouvait invoquer (1). Partout les titres à la liberté

recommande d'être saints comme notre Père au ciel. Il prie le Père afin que les siens ne fassent qu'un, comme il ne fait qu'un avec le Père et le Saint-Esprit. Il nous dit d'apprendre de lui parce qu'il est doux et humble de cœur. Saint Thomas d'Aquin (*Summ. theolog.*, prima secundæ, qu. 91, art. 2) dit que la loi naturelle de l'homme est une participation de la loi naturelle qui est en Dieu, *Quia in quantum participat aliquid de regulâ vel mensurâ, sic regulatur vel mensuratur.*

(1) *Ephes.*, 4, 13. *I Cor.*, 12, 12, c. 13 eod. Je pense qu'on ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles, qui ne vont pas jusqu'à prétendre l'admission définitive de tous les hommes dans le royaume de Dieu, comme le pense M. Ballanche. Cette opinion est rejetée depuis long-temps par l'Église, et cela ne fût-il pas, quiconque a réfléchi aux conditions du salut ne saurait l'admettre.

(1) Faute de pouvoir citer un ouvrage où cette question, que je puis développer ici, soit traitée à fond et d'une manière complète, j'en appelle aux souvenirs historiques de mes lecteurs, tant de l'histoire sainte que de l'histoire profane. On pourra consulter cependant Leo, *Manuel de l'histoire universelle*, Italie, 1853, t. 1; Hüllman, *Droit politique de l'antiquité*, Cologne, 1820; Walter, *histoire du droit romain jusqu'à Justinien*, Bonn, 1854.

et à l'autorité politique étaient dérivés d'une alliance particulière avec la divinité; et l'idée d'une race choisie pour être la dépositaire du vrai culte et l'organe de sa domination sur la terre se retrouve chez toutes les nations (1). L'obscurité profonde, l'incertitude désespérante dans laquelle les nations païennes étaient tombées sur les choses spirituelles faisait bien admettre dans le culte public toute puissance quelconque qui s'annonçait comme surnaturelle; mais en se montrant facile pour toute sorte de superstitions, comme disaient les Romains, on ne renouçait pas pour cela à l'idée fondamentale ni au culte primitif. Les dieux nationaux étaient censés seulement contracter, pour ainsi dire, des alliances pour fortifier leur pouvoir. C'est pour cela que les Juifs furent si cruellement poursuivis en Orient, et les chrétiens dans l'empire romain. On ne pouvait leur pardonner de se refuser à cette alliance qui semblait si équitable, tandis que les bases mêmes de l'Etat semblaient attaquées par leur mépris de ses dieux.

Et cette idée est si profondément enracinée dans l'âme humaine, il est tellement impossible de faire abstraction pour le pouvoir politique du principe religieux, qu'aujourd'hui encore les persécutions que les catholiques éprouvent en Prusse et dans quelques autres Etats de l'Allemagne par rapport aux mariages mixtes viennent de la même source; les souverains de ces Etats ne pouvant se figurer que leur autorité soit franchement reconnue de la part de leurs sujets catholiques, si ceux-ci n'admettent que l'on puisse se sanctifier dans leur religion aussi bien que dans la religion catholique.

Si de nos jours on a quelquefois déclaré le culte comme une chose tout-à-fait indifférente pour la société politique, ce n'a été que l'effet passager d'un court vertige, et sans prendre la chose au sérieux, ou bien c'a été la simple transition à un état anti-chrétien, et à un culte ennemi du nôtre, comme lors de la république française (2). L'homme

social ne peut pas plus se passer de religion que l'homme individuel; les motifs des lois, pour être justes, doivent être, comme ceux de nos actions particulières, puisés dans la notion de devoirs immuables et éternels, qui ne sauraient être admis qu'avec l'idée d'une vie éternelle; et il est évident que la vie sociale, n'étant que la somme totale de nos actions particulières ou individuelles, elle doit ou être comme celles-ci sanctifiée par sa direction vers la vie éternelle, ou perdre toute espèce de sens et de signification, et devenir pire que vaine et nulle, une charge insupportable pour tous ses membres.

La société politique est donc une réunion d'hommes qui a pour objet l'existence d'une volonté efficace pour maintenir la justice et aider le développement des facultés propres à avancer l'œuvre du salut. Le droit politique est l'ensemble des lois qui déterminent le siège de cette volonté et la manière dont les membres de l'Etat doivent concourir à l'accomplissement de ses actes. Mais en étudiant ces lois, la philosophie ne se borne pas à ce que l'on désigne ordinairement de ce nom, comme, par exemple, les pactes fondamentaux des différens membres d'une nation, ou les décrets de l'autorité souveraine; elle prend le mot dans une acception plus vaste, tel que l'a expliqué Montesquieu, et y comprend toutes les nécessités, physiques et morales qui font agir les hommes de concert pour le but de l'Etat. Car c'est là ce qui fait et défait les constitutions; et le droit politique a cela de particulier, que, le droit du commandement n'étant que le résultat des devoirs qui s'attachent, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, à la puissance de se faire obéir, et ces de-

par deux raisons: 1° c'est qu'ils ont été, comme tous les Etats du monde, fondés par une société religieuse, et que le Christianisme est réellement la religion dominante dans les différens états de la république, à un point même qui dégénère quelquefois en intolérance mesquine; 2° parce que cette république ne s'est pas encore élevée au-dessus de l'état d'une simple société de commerce et d'exploitation, et que les conditions de son existence changeraient par conséquent nécessairement lorsqu'elle sera parvenue au point de former réellement un Etat ou une société politique.

(1) Voyez, relativement aux nations germaniques, l'excellente *Histoire Germanique* de Phillips, t. 1.

(2) Je ne parle pas des Etats Unis de l'Amérique

voirs cessant avec la possibilité de les remplir (1), c'est ici la force qui engendre le droit, tandis que partout ailleurs c'est le droit qui doit précéder la force. On n'a point assez fait attention à cette différence dans les questions de légitimité qui se débattent de nos jours, quoique l'exemple de l'avènement de Saül et la déclaration du pape Zacharie en faveur de Pépin contre le dernier des Mérovingiens eussent pu mettre sur la voie (2). Mais si le pouvoir qui fait la loi était considéré pour cela comme livré à l'arbitraire, en proie uniquement à la ruse et à la violence, on se tromperait fort. Il n'est soustrait à la loi humaine que parce qu'il est plus rapproché de la source de tous les droits qui est la volonté divine. C'est d'elle qu'il relève immédiatement, et son exercice ne peut être légitime que par la reconnaissance et l'accomplissement des devoirs qui en font une charge sainte et sacrée aux yeux de tout homme consciencieux (3). Il en est du principe de l'action sociale comme de celui de la vie individuelle que l'on a vainement cherché aussi dans les lois de la chimie, de la physique et des mathématiques ; il y a là un mystère. C'est le souffle de l'esprit qui anime la matière, et qui souffle où il veut.

II. De l'origine et de la formation de la société politique.

Il faudrait avoir approfondi le mystère de la génération pour pouvoir expliquer d'une manière satisfaisante la naissance des sociétés politiques (4). Elles subsistent par la puissance d'une volonté qui fait agir des milliers d'individus *comme un seul homme*. Un Etat, c'est un homme en grand, doué d'un certain esprit, d'une force et d'une volonté déterminées (5).

(1) Ad impossibilia nemo obligatur.

(2) Cf. Philipps, *Histoire germanique*, 1, 354. S. Aurel. Augustini, *de Civitate Dei*, lib. 19, c. 14.

(3) Aur. Augustin., l. cit., c. 16, et c. 19.

(4) Je ne puis m'empêcher de rappeler ici l'admirable écrit de M. de Maistre, sur le *Principe générateur des Constitutions politiques*.

(5) La définition que M. de Bonald a donnée de l'homme, disant que c'est *une intelligence servie par des organes*, peut s'appliquer à l'Etat ou à la société politique presque mieux encore qu'à l'homme individuel.

Il a son individualité qui détermine son histoire ; il naît et meurt comme chacun de nous ; nous assistons à la réunion et à la décomposition de ses élémens. Mais quant à la cause motrice de tout cela, tout ce que nous savons, c'est que c'est l'esprit dont il est animé qui fait l'existence et la force d'un Etat. Or, cet esprit est, ou l'esprit de Dieu, ou l'esprit du monde : la volonté de l'homme est toujours inspirée par l'un ou par l'autre. Nous savons bien que tout ce qui se fait ne se fait que par Dieu, qu'il est la vie, et que c'est de lui que vient la vie ; mais, de même que la génération des individus a l'air d'être abandonnée souvent au désordre de nos passions, ainsi en arrive-t-il aussi des Etats. Ils ont l'air souvent de n'être que la personnification en grand d'une pensée d'orgueil, de colère ou de cupidité. Et de même que les passions qui s'emparent de nous établissent leur siège dans nos organes, et, par la prépondérance qu'elles donnent à quelqu'un de ces derniers dans nos fonctions naturelles, finissent par transformer notre corps même, et nous dominer d'une manière presque irrésistible, en devenant pour nous une seconde nature ; de même aussi les passions qui s'emparent des nations déterminent le siège du pouvoir par la prépondérance des classes de la société qui leur servent particulièrement d'organes, et, dans leurs fluctuations et leurs luttes réciproques, changent et altèrent la constitution des Etats. Cette puissance des passions est ce que saint Thomas appelle la loi de la chair, qu'il dit avoir sa raison en ce qu'elle nous sert de punition, et convient, selon la loi divine, à l'homme destitué de sa dignité (1). C'est dans le même sens que

(1) S. Thomas (*Summ., prima secundæ, quæst. 91, art. 6*) continue ainsi en développant sa pensée : La loi se trouve, dit-il, en essence dans celui qui régle et mesure, par anticipation, dans l'être qui est mesuré et réglé. C'est ainsi que toute inclination ou disposition que l'on trouve dans les êtres soumis à la loi est appelée loi par participation. Mais il peut se trouver quelque inclination dans les êtres soumis à la loi de deux manières par le législateur. D'abord de telle sorte qu'il incline directement ses sujets à quelque chose et parfois à des actes différens, comme on peut dire qu'il y a une autre loi pour les soldats, une autre pour les marchands. Ensuite

saint Augustin, qui prétend que Cicéron a mal défini la république en disant que c'était la chose du peuple, et que le peuple était la réunion d'une multitude associée par l'accord du droit et la communauté d'intérêts, attendu qu'il n'y a point de droit là où il n'y a point de justice, et que la justice n'est vraiment que là où est la vraie foi, propose de définir le peuple ainsi : « La réunion d'une multitude raisonnable associée par un commun accord dans la jouissance de ce qu'elle aime; » et dit que, d'après cela, pour savoir ce que c'est que chaque peuple en particulier, il n'y a qu'à voir ce qu'il aime (1). Et tout cela, au fait,

d'une manière indirecte par l'effet que, le législateur destituant quelqu'un de sa dignité, il s'ensuit qu'il passe dans un autre ordre de choses et pour ainsi dire sous une autre loi, comme par exemple le soldat expulsé de l'armée passe sous la loi des paysans ou des marchands. C'est ainsi que par la législation divine les différentes créatures ont différentes inclinations naturelles, de sorte que ce qui pour l'un est pour ainsi dire une loi, est contraire à la loi pour l'autre; comme qui dirait qu'être colère est à certains égards la loi du chien, tandis que c'est contre la loi de l'agneau ou de quelque autre animal doux. Il est donc conforme à la loi que l'homme a reçue par l'institution divine, selon la condition qui lui est propre, qu'il agisse d'après la raison. Et cette loi fut tellement efficace dans notre état primitif, qu'il ne pouvait point arriver à l'homme de faire quelque chose qui fût en dehors de la raison ou contre la raison; mais l'homme s'étant éloigné de Dieu, il a encouru la peine d'être emporté par l'impétuosité de sa sensualité. Et cela arrive à chacun en particulier, d'autant plus qu'il s'est plus écarté de la raison, de manière à être, en quelque sorte, assimilé aux bêtes qui sont emportées par l'impulsion de la sensualité, selon ces paroles du Psalmiste (ps. 48) : L'homme, lorsqu'il était en honneur, n'a pas compris; il a été comparé aux animaux sans intelligence, et leur est devenu semblable. C'est ainsi que l'inclination même de la sensualité, que l'on appelle l'amorce (*fomes*), a dans les autres animaux simplement le caractère d'une loi, dans le sens toutefois dans lequel on peut parler de loi relativement à de semblables êtres, selon l'inclination directe qui leur est imposée. Mais dans l'homme elle n'a point le caractère d'une loi dans ce sens; elle est plutôt une déviation de la loi de la raison. Mais en tant que l'homme se trouve, par la justice divine, privé de la justice primitive et de la vigueur de sa raison, l'impulsion de la sensualité qui entraîne à pour lui force de loi en ce qu'elle est une peine pour lui, et convient à l'homme destitué de sa dignité propre.

(1) August., de Civ. Dei, lib. xix, c. 21 et 24.

n'est que l'application de cette parole de Jésus-Christ, que notre cœur, c'est-à-dire notre volonté est là où est notre trésor (1). C'est pour cela que, depuis que les peuples se sont écartés de la voie de Jésus-Christ, et ont abdiqué la foi et le respect pour l'Eglise, nous avons vu naître une science de gouvernement que n'avaient point connue les âges catholiques; science qui repose tout entière sur l'intelligence des nécessités et des forces tant morales que matérielles, par lesquelles les hommes se trouvent dans la dépendance les uns des autres, et que l'on a, à juste titre, appelée la physiologie ou l'histoire naturelle de la société politique (2). Il arrive de l'organisation et des lois des corps politiques ce qui est arrivé des peuples, lors de la dispersion des langues et de la séparation des races: sitôt qu'ils se séparent de Dieu pour se concentrer sur eux-mêmes, ils se trouvent abandonnés au jeu aveugle des puissances naturelles qui altère rapidement les formes de leur corps comme celles de leur pensée (3). Nous ne tracerons pas ici la mélancolique histoire de ces dégénération. Ce qu'il importe seulement de constater, et ce que l'histoire atteste, c'est que les peuples obéissent involontairement et d'une manière pour ainsi dire irrésistible à ceux qui se montrent les organes les plus fidèles et les plus énergiques des idées ou des passions qui les dominent, de sorte que, ces idées et ces passions passant dans les lois, les constitutions des Etats finissent inévitablement par représenter l'image de l'état intérieur des nations, et par exprimer leurs idées sur le souverain bien, c'est-à-dire sur Dieu et sur leurs rapports avec lui. Ce n'est donc jamais que par un effet de la justice divine que les peuples tombent entre les mains de tyrans ou d'usurpateurs; et le moyen de s'en délivrer n'est

(1) S. Matth., 6, 21. Cf. Genes., 4, 2; 22, 11. Exod., 23, 2; 33, 3. Deut., 19, 3. Matth., 13, 3. Marc, 12, 41. Luc, 21, 1. II Corinth., 3, 12.

(2) Voyez Leo, *Croquis et Études pour servir à l'histoire naturelle de l'État*. Halle, 1855.

(3) Voyez relativement à ce dernier point l'intéressant ouvrage de M. Wiseman sur les *Rapports qui existent entre les Résultats des Recherches scientifiques et la Religion révélée*.

pas d'exciter les passions contre eux, mais de se soumettre et de faire pénitence.

Le pouvoir politique ne peut, à la vérité, s'établir et se maintenir qu'à la charge de maintenir la justice : le besoin de la justice est à la société ce que le besoin de la paix est à l'âme humaine. Mais les besoins moraux et matériels des hommes se diversifiant à l'infini selon leur nature physique et leur position géographique d'une part, leurs croyances et leurs convictions de l'autre, et l'idée de la justice n'étant au fond que l'idée d'un ordre ou d'un état social tel qu'il doit être pour répondre à ces besoins, il s'ensuit deux choses : d'abord que l'établissement et le maintien d'un pouvoir politique quelconque suppose toujours une certaine congénialité dans la multitude relativement à ce qui détermine les besoins auxquels il doit être fait justice; en second lieu, que tout changement survenant dans les croyances ou les convictions fondamentales d'un peuple entraîne nécessairement un changement dans les règles de la justice et dans la forme de l'État. Car, de même que les individus ordinairement ne cherchent le repos que dans la satisfaction de leurs penchans, de même aussi les peuples ne reconnaissent la justice que dans le maintien d'un état social qui convienne aux penchans dont ils sont dominés.

La société politique suppose donc toujours la société civile et la société religieuse comme déjà existantes; elle procède de leur action réciproque d'où naît l'esprit public qui est l'âme du pouvoir; et l'image de Dieu se réfléchit de la sorte dans la société humaine en grand, ou dans l'homme social comme dans l'homme individuel, dans la famille et dans l'Église. C'est le symbole de la Trinité qui se répète de toutes parts à nos yeux. L'autre proclame au couchant la gloire de son nom, et les mers la racontent aux cieux. La réalisation de cette image est la loi de tous les êtres, et c'est là-dessus que repose l'ordre du monde. L'ordre naturel, pour les rapports mutuels des trois sociétés, religieuse, civile et politique, par lesquelles l'humanité se trouve réunie et divisée en même temps, est

donc évidemment celui d'une intime union jointe à une parfaite liberté. L'union résulte autant de l'unité de la foi qu'elles tendent, qui est Dieu, que de l'unité de la substance dont elles se composent, puisque ce sont les mêmes hommes qui forment les membres de l'une et de l'autre société. La liberté résulte de la diversité des buts qu'elles poursuivent, des fonctions qu'elles ont à remplir et des moyens dont elles disposent. Tant que le souffle de la charité les anime, la liberté de chacune, loin d'être gênée par leur union, y puise, au contraire, toute son allégresse: et leur union, loin de souffrir par la liberté, ne devient que, grâce à elle, bien réelle et véritable. Par l'effet du péché, au contraire, leur liberté s'évanouit en même temps que leur union s'altère, et l'image de Dieu n'existe plus dans l'humanité que pour ainsi dire en germe ou comme un tableau dont une partie effacée laisse tout au plus deviner encore le trait primitif. C'est ainsi que, dans l'antiquité, lorsque d'épaisses ténèbres interceptaient l'aspect du ciel, et que les regards du peuple de Dieu même étaient fixés sur la terre, d'où devait germer l'homme juste, le libérateur des nations, la société religieuse semblait absorbée dans la société politique, ne faisant qu'un avec elle sous l'empire des besoins d'une vie toute mondaine et matérielle. Jésus-Christ ayant rétabli à cet égard, comme à tant d'autres, la loi du commencement, nous vîmes l'Église jouir dans la société de la même liberté qui, dans la famille, était restituée à la femme, et nous la vîmes, en mère libre, produire des enfans libres et de dignes citoyens du royaume des cieux. Mais la concupiscence ayant gagné le clergé et les peuples, les destinées des jeunes États provenus de l'union de l'Église avec les nations germaniques ne nous offrirent plus que la triste répétition de la chute des premiers hommes. Ils succombèrent à la tentation de l'orgueil, et Dieu les frappa de confusion. Depuis lors les corps politiques furent livrés à la violence des passions; leurs formes s'altérèrent; leur pouvoir perdit sa force, et leurs membres la faculté de s'entendre; et Dieu dispersa la multitude afin de recueillir un à un dans cette

masse en dissolution les élémens épars d'une nouvelle création. C'est là sans doute le point où nous sommes aujourd'hui.

III. Des élémens de la société politique.

L'Etat, c'est un homme en grand, établi maître de la terre pour y faire, par sa volonté, valoir la loi du Seigneur. Voilà la tâche commise à sa liberté; c'est pourquoi l'idée d'un Etat emporte nécessairement celle d'un domaine, c'est-à-dire d'une portion du globe où il réside et dont il dispose en pleine liberté. Cette liberté complète est ce que nous appelons la souveraineté. La loi, ou la volonté du Seigneur que l'homme est appelé à faire valoir sur la terre, expression fidèle du souverain Être, est aussi riche dans son contenu que simple dans sa forme. Jamais être créé ne saurait l'approfondir, ni en saisir toutes les faces, ni par conséquent en devenir l'organe complet. Il ne nous est donné d'y pénétrer et de la représenter qu'à certains égards, et partiellement selon les qualités particulières dont nous avons été doués. Ces qualités particulières qui déterminent la vocation de chacun, nous les apportons en naissant, et leur ensemble forme ce que l'on appelle l'individualité d'un homme, d'une famille, d'une nation. Car chacune des qualités accordées à l'homme, à l'instar de son Créateur, présentant une multitude infinie de rapports et de modifications possibles, il faut une quantité d'individus présentant la même qualité essentielle pour les développer chacune dans toute sa richesse, et c'est là ce qui fait les nations et leur génie particulier. D'après cela, il est évident que chaque Etat doit avoir, relativement à la réalisation de la volonté divine sur la terre, une vocation particulière, et que, cette qualité se déterminant par les qualités natives qui constituent le caractère distinctif des nations, le premier élément, ou l'élément constitutif d'un Etat, c'est la nationalité du peuple. Elle fait sa vie propre, et l'on peut dire de l'homme social, comme de l'homme individuel, que son

âme réside dans le sang (1). Cependant la nationalité n'est que le moyen par lequel doit s'effectuer la réalisation de la volonté divine sur la terre. Cette volonté connue est ce que nous appelons la religion. L'unité ou la communauté de religion n'est donc pas moins nécessaire que l'unité du sang ou la nationalité pour constituer un Etat. D'après cela, l'Etat existe par le triple lien de la propriété, de la nationalité et de la religion, et ces trois unions forment ses élémens essentiels. Nous voyons donc l'Etat se composer nécessairement de deux espèces de sociétés aussi différentes de forme que d'origine : la famille et la corporation. La première, qui est, comme nous venons de le voir, l'élément primitif de tous les Etats, et à qui appartient l'initiative de leur formation, y représente, pour ainsi dire, le principe mâle; tandis que la corporation, produite par le sentiment de l'insuffisance du lien de la famille pour tous les besoins et toutes les fonctions, ne semble être tirée du sein des familles que pour leur servir d'aide et d'assistante, afin de produire en formes vivantes toutes les idées que recèle tout ce dont est capable le génie national, représentant de la sorte le principe féminin, l'organe de la production et de la fécondité, du développement dans le corps de l'Etat. Que dire après cela d'une époque comme la nôtre qui se montre si hostile à cet élément essentiel de la société politique?

Cependant ce grand corps, à qui des fonctions si augustes sont commises, doit être muni des organes nécessaires pour les remplir. Voyons si, à cet égard, il présente les mêmes analogies avec l'homme individuel que nous avons observées jusqu'ici. Les fonctions qui lui incombent sont en partie morales, en partie physiques. Il doit saisir la volonté divine par son intelligence, et y conformer la puissance active de sa volonté : voilà la fonction morale; il doit en même temps tirer de la terre sa substance, et transformer en instrumens de sa volonté et pour son usage les matières qu'elle lui fournit : voilà sa fonction cor-

(1) Voyez de Maistre, *Soirées de Saint-Petersbourg*, Traité du Sacrifice.

porelle. Chacune de ces fonctions est à moitié passive, à moitié active; et dans un corps bien organisé, il faudra sans doute des organes particuliers pour chacun des côtés qu'elles présentent. Les sociétés anciennes possédaient ces organes dans les ordres du clergé et de la noblesse pour les fonctions morales, du paysan et de l'artisan pour les fonctions matérielles du corps social; aujourd'hui les ordres sont confondus, et leurs attributions en partie méconnues. Cependant, nous ne craignons pas de le dire, le besoin d'une organisation régulière et ferme de la société se fera toujours sentir de nouveau à cet égard. C'est un point infiniment plus important pour le salut et le bien-être des Etats que les franchises électorales et les réformes parlementaires. On nous objectera peut-être que nous nous écartons, par cette opinion, de l'esprit du christianisme, qui s'est toujours montré opposé à ces distinctions de classes que nous semblons rappeler de nos vœux, et au contraire favorable aux idées de liberté et d'égalité que nous semblons répudier. Nous répondrons qu'ici, comme à d'autres égards, Jésus-Christ nous paraît être venu, non pour abolir, mais pour accomplir la loi. Il a réprouvé l'esprit étroit et haineux des castes, et il a rejeté la distinction des êtres et des races pures et impures, et apporté aux classes pauvres et laborieuses des soins et des égards d'autant plus zélés et plus tendres, qu'elles étaient plus dépourvues d'influence et de pouvoir (1); mais il a confirmé la loi de subordination et a appris aux peuples à la remplir selon son véritable sens, pour l'amour de Dieu, et avec l'esprit d'humilité et de charité qui trouve en elle précisément son principal aliment (2). Les classes dont nous venons de parler sont des élémens tellement nécessaires de la société que, quelque chose que l'on fasse, leur distinction reparaitra toujours, sous telle forme ou sous telle autre.

L'homme qui se croit le plus libre, parce qu'il ne souffre aucun frein, est

celui précisément qui fait le moins ce qu'il veut, parce qu'il est l'esclave de ses passions. Il en est de même des Etats. Les peuples qui ne veulent reconnaître d'autre pouvoir que celui qu'a créé leur caprice, passent tour à tour des mains d'un astucieux rhéteur à celles d'un soldat impétueux, pour tomber ensuite entre celles d'un agioteur rusé, selon que c'est l'enivrement de la liberté, ou la soif orgueilleuse de la gloire, ou l'appétit désordonné des richesses qui s'empare de leur esprit. Mais le bonheur les fuit, l'égoïsme de leurs chefs les épuise, le dégoût qui suit toujours l'assouvissement de nos passions les énerve; et, quelque chose qu'ils fassent, ils changent de tyrans, mais la tyrannie demeure. Qu'il y a loin de là à la liberté des nations chrétiennes! Celles-ci choisissent aussi souvent leurs chefs, et c'est même, selon saint Augustin, un privilège exclusif qu'elles ont, et dont ne jouissent point en effet les peuples méchants (1); mais le choix qu'elles font n'est qu'un hommage qu'elles rendent aux dispositions de la Providence, à la volonté divine, qui produit toujours à temps et leur désigne, par des marques non équivoques, les puissances capables de les conduire dans le sentier de la justice. Expliquons notre pensée. Il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu (2). La société politique, composée de plusieurs sociétés, recèle dans son sein des puissances diverses appropriées aux différens objets pour lesquels les hommes peuvent ou doivent s'unir dans l'accomplissement de leurs devoirs, et ces puissances reconnues et exercées dans un but social, forment ce que nous appelons des pouvoirs. C'est ainsi que nous voyons la puissance de la parole, et des sacremens, de la valeur guerrière, de l'amour naturel, de la propriété, engendrer les pouvoirs sacerdotal, militaire, paternel, domestique. Les devoirs des peuples, comme des individus, changent avec le temps et les circonstances, et à mesure qu'ils changent, ce sont d'autres besoins et d'autres puissances qui préoccupent les hommes et prennent le premier rang dans la vie

(1) Voyez saint Paul, 1 Corinth., 12, 22, 25.

(2) Rom., 15, 1-7. 1 Thessal., 5, 12. 1 Tim., 2, 1. Hebr., 15, 17. Tit., 5, 1. 1 Petr., 2, 15.

(1) S. Augustin, de Libero arbitrio, lib. 1, c. 6.

(2) Rom., 15, 1.

des nations. Il en résulte que le pouvoir suprême subit, avec le temps, des influences diverses, et doit quelquefois passer d'une main dans une autre. Nous en avons la preuve dans l'histoire de tous les peuples, surtout dans celle des Juifs et des nations germaniques. Ces changements peuvent dépendre autant du développement intérieur d'une nation que des circonstances extérieures où elle se trouve placée. De même que nous avons à développer chacun, dans les différentes périodes de la vie, d'autres puissances de notre âme : l'enfant, la foi naïve, la tendre et respectueuse obéissance ; le jeune homme, l'énergie du travail ; le vieillard, la prudence et le sang-froid ; et que, selon les différentes conditions de la vie, d'autres qualités aussi sont exigées de nous ; de même les sociétés politiques, en passant à travers les différentes phases de leur histoire, réclament, selon le temps et les circonstances, des pouvoirs différens à la tête de la nation. C'est ainsi que nous avons vu les nations germaniques, jusqu'à la fin du quinzième siècle, sous l'empire du clergé ; depuis lors, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, sous celui des rois et de la noblesse ; et enfin, jusqu'à nos jours, sous celui de la bourgeoisie. Ces changements ne sont pas seulement l'effet des passions politiques et de la dégénération qui en résulte ; il y a en eux une nécessité intrinsèque qui révèle une volonté plus haute que celle des hommes, et que ceux-ci n'accomplissent souvent que malgré eux, et presque toujours à leur insu. C'est dans la manière de l'accomplir que les peuples animés de la vraie foi et conduits par l'esprit divin se distinguent des nations abandonnées par Dieu à leurs propres lumières. Les premiers, mettant toute la puissance de leur volonté dans l'accomplissement de leurs devoirs, ne cherchent en toute occasion qu'à connaître la volonté divine, pour déterminer d'après elle leurs résolutions. Les actes par lesquels ils manifestent leur volonté, tout en ayant l'air de créer et de conférer des pouvoirs, ne sont en effet que des actes de soumission exercés à l'égard des puissances établies par Dieu, et désignées par lui aux peuples pour les conduire à travers les déserts de

cette vie à la possession de la terre promise. Sa volonté se manifeste par les circonstances qui font de tel ou tel choix une nécessité pour tous ceux qui veulent le bien, et comme cette volonté n'est jamais en opposition avec elle-même, ce choix se trouve toujours conforme aussi à la morale et au droit ; de sorte que les révolutions, chez ces peuples, s'accomplissent sans secousse et presque sans opposition, si ce n'est peut-être la résistance de quelques méchans. L'avènement de Saül et de David, celui de la race carlovingienne et la translation de l'empire d'Occident sur Charlemagne et ses successeurs, le prouvent. Nous n'avons pas besoin de dépendre comment les mêmes choses se passent chez les nations qui ont abjuré la foi et se sont soustraites à la volonté de Dieu : on le sait assez aujourd'hui. Mais on remarquera aisément la différence immense qu'il y a entre la doctrine que S. Thomas, Bellarmin et autres avaient établie sur la transmission du pouvoir par *le conseil et le choix des hommes* (1), d'après ce qu'ils avaient vu pratiquer par les peuples catholiques de leur temps et des temps antérieurs, et la doctrine absurde et abominable de la souveraineté du peuple. Celle-ci, en faisant de la société un produit arbitraire de la volonté humaine, part nécessairement de la supposition que l'homme vient au monde sans aucun devoir quelconque, de sorte qu'il n'a d'autre obligation à reconnaître, ni d'autre loi à suivre que celles qu'il se crée lui-même. La foi catholique, au contraire, attache à la possession de toute espèce de qualité ou de bien qui nous met dans le cas d'agir sur nos semblables, des devoirs proportionnés à leurs besoins et circonscrits uniquement par nos forces et l'intérêt de la gloire de Dieu. Elle impose donc à chacun en même temps l'obligation de respecter et de favoriser de son mieux l'accomplissement de ces devoirs. La subordination et la soumission des uns, l'élevation des autres, en est le résultat naturel. D'ailleurs la voix de la conscience ayant, chez les peuples religieux, son interprète légitime dans le sacer-

(1) *De Consilio et electione humani*. Bellarmin, t. II, lib. III, c. 6.

doce, le vœu du clergé, qui, dans les cas indiqués, s'accorde avec celui du peuple, met la légitimité de ces transmissions du pouvoir au-dessus de toute espèce de doute, même formel. Les droits et les devoirs du souverain et des sujets viennent donc de la même source, selon la doctrine catholique, et cette source n'est autre que la volonté divine. La preuve de ce que nous venons de dire sur les translations du pouvoir politique d'une main dans une autre, d'une classe de la société à l'autre, c'est que, toutes les fois qu'elles s'opèrent par la volonté divine, les organes légitimes de cette volonté sont les premiers à les reconnaître, en se faisant même un devoir d'y coopérer. Ainsi Samuel ayant entendu les vœux du peuple, qui demandait un roi, inaugura Saül par ordre de Jéhova; et, sous la nouvelle loi, nous avons vu les papes, après six siècles, durant lesquels ils avaient disposé en maîtres de toutes les couronnes, s'incliner volontairement devant la majesté des rois. De nos jours même, ne voyons-nous pas le souverain Pontife, après avoir, par une bulle remarquable, déclaré expressément, en 1831, que les titres qu'à l'avenir il conférerait à ceux qui se trouveraient à la tête des affaires ne devaient tirer à nulle conséquence (1); ne le voyons-nous pas laisser, pour ainsi dire, les gouvernemens de côté, pour s'adresser directement aux masses, par les allocutions et les mémoires qu'il fait publier, et, abandonnant les gouvernemens à leur sort, ne plus s'inquiéter que du salut des familles et des abus du pouvoir paternel, le seul légitime peut-être,

(1) Voici le texte remarquable de cette déclaration du pape, datée du 3 août 1831 : « Nous déclarons pour le moment et pour la suite que si, pour mettre ordre aux affaires de l'Église ou des fidèles, quelqu'un est honoré par nous du titre de quelque dignité que ce soit, voire même la royale, en paroles, constitutions, lettres ou ambassades envoyées de part et d'autre, ou de quelque manière que ce soit, qui reconnaisse en lui cette dignité, lorsqu'on est dans le cas de faire avec ceux qui sont à la tête des affaires quelque arrangement ou négociation, aucun droit cependant ne résulte pour eux de ces actes ou conventions, ni ne leur est déferé, et que l'on ne peut en déduire aucune preuve contre les droits ou prérogatives d'autrui, ni aucun détrimen ou changement au préjudice de qui que soit. »

sur lequel l'Église puisse encore fonder quelque espoir? Certes, nous sommes loin de la présomption de vouloir expliquer les intentions du Saint-Siège et interpréter ses actions; nous protestons contre toute imputation de ce genre; mais nous croyons que Grégoire VII et Grégoire XVI, en observant une conduite en apparence si opposée envers les puissances de la terre, ont cependant agi tous deux également sous l'inspiration du Saint-Esprit, et que le monde vénéra un jour, dans les actes émanés du Vatican, des oracles rendus pour marquer les grandes époques de l'histoire humaine, et indiquer aux fidèles qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, la marche qu'ils auront à suivre dorénavant. Que l'on ne dise pas, du reste, qu'en acceptant la société telle que la révolution l'a faite, nous approuvions cette dernière; à Dieu ne plaise! Nous voyons d'abord que toutes les fois que Dieu consent au déclassement du pouvoir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans la société politique, ce n'est jamais, pour ainsi dire, qu'à regret, et en cédant aux exigences de notre nature infirme et aux conséquences inévitables de la chute de l'homme. Ce que Dieu ne fait que permettre de la sorte ne peut être un sujet de triomphe que pour Satan; l'homme raisonnable et croyant ne pourra que le déplorer. En second lieu, quiconque scrutera avec l'œil de la foi l'histoire de l'humanité, s'apercevra bientôt qu'un des principaux artifices de l'esprit du mal (dont l'intervention active dans les destinées du monde ne saurait être révoquée en doute par les fidèles) consiste toujours à anticiper par le mensonge ou la violence les événemens qu'il voyait préparés dans le plan divin du monde, afin de donner le change sur le véritable sens et la portée de ces événemens lorsqu'ils arrivent, et de rendre les hommes, autant qu'il peut, inaccessibles aux impressions salutaires qu'ils en doivent recevoir. C'est ainsi que l'incarnation du Verbe se trouvait, pour ainsi dire, par anticipation, dans presque toutes les mythologies de l'antiquité, surtout celles de l'Orient, qui devinrent une arme si formidable contre le christianisme entre les

mains des néoplatoniciens. A nos yeux, la révolution de 1789 a été une anticipation semblable, horrible, atroce, et d'autant plus abominable, qu'aujourd'hui encore elle cause les égaremens les plus déplorables dans des âmes d'ailleurs nobles et vertueuses.

IV. De la nature et des attributions du pouvoir politique.

On se tromperait sur le sens de nos paroles, si l'on pensait qu'en parlant du déplacement du pouvoir politique et des différentes puissances qui ont été ou peuvent être tour à tour portées à la tête de l'Etat, nous avons voulu dire que ce soient les puissances qui, en pareil cas, fassent tout à elles seules, comme si le pouvoir politique n'avait rien qui lui fût propre, point d'attributions qui n'appartinsent qu'à lui. Dans une opinion semblable, le chef d'un peuple vivant uniquement d'agriculture, sur des terres appartenant au souverain, n'aurait à se considérer que comme un grand propriétaire, et à régler ses actes uniquement sur les droits qui se rapportent à sa propriété. Le chef d'une nation guerrière n'agirait qu'en général d'armée. Le chef d'un peuple d'industriels n'aurait d'autres droits, ni d'autres devoirs que ceux qui se déduiraient de l'intérêt matériel de l'association à la tête de laquelle il se verrait placé. On a quelquefois raisonné dans ce sens, et établi toute sorte d'hypothèses sur l'origine et le but des sociétés politiques, dans l'intention surtout de trouver, par ce moyen, des limites sûres que l'on pût prescrire au pouvoir dans son action, soit à l'égard des particuliers, soit à l'égard de l'Eglise. Mais telle n'est pas notre idée. Considérant l'Etat comme une union essentiellement triple dans son essence, et établi simultanément par les liens du sang, de la foi et de la propriété, nous ne saurions attribuer au pouvoir politique une action si bornée ni des limites si étroites; et nous ne croyons pas devoir aller chercher bien loin les preuves nécessaires pour établir notre opinion à cet égard. Tout le monde admettra volontiers, à ce qu'il nous semble, qu'il faut, pour s'établir et se maintenir au pou-

voir dans la société politique, du courage, de l'autorité et de la richesse, et que ces trois choses sont si également nécessaires, que, partout où l'une ou l'autre vient à manquer, le pouvoir inévitablement s'éroule. Or le courage développé dans l'Etat n'est autre chose que le pouvoir militaire. La valeur semble, la plupart du temps, n'être qu'une chose purement individuelle, du moins nous accordera-t-on que de contrée à contrée, de peuple à peuple, on a toujours fait à cet égard des différences notables, qui étaient établies sur l'expérience et que l'histoire a souvent justifiées. Nous pensons que la même comparaison pourrait se faire de famille à famille; mais dût-on ne s'en tenir qu'à ce que l'opinion populaire aussi bien que l'histoire et l'expérience affirment d'un commun accord, un Etat embrassant ordinairement plusieurs contrées et plusieurs peuples, on devrait sans doute convenir avec nous que la première des conditions indiquées pour le maintien du pouvoir dépend du sang et du lien national. Qui ne sait, d'ailleurs, combien les peuples sont ordinairement impatiens d'un gouvernement étranger, et combien il est rare qu'un étranger puisse s'attacher et conduire avec succès une armée? Quant à l'autorité, sans doute de nos jours on ne songe guère à sa source religieuse, et plus d'un lecteur sera tenté de hausser les épaules en nous voyant soutenir qu'elle repose entièrement sur la communauté des idées religieuses. Cependant nous voyons l'absence de la foi et la haine commune du Christ et de son Eglise former des liens et produire des sympathies, tout comme les sentimens opposés; de sorte qu'en prenant ce que nous venons de dire dans un sens un peu large, et l'appliquant à la simple communauté d'idées et de sentimens en matière de religion, on se rangera facilement de notre avis, si l'on veut bien se rappeler seulement combien il serait difficile qu'un homme religieux exerçât une véritable autorité sur une partie de la société d'aujourd'hui. L'autorité est donc une espèce de puissance religieuse; puisqu'elle est puisée dans la communauté des sentimens et des convictions en matière de religion, qui, parmi ceux

qui croient, constitue ce que l'on appelle l'Eglise. La richesse enfin est un poids dans la balance dont il serait parfaitement superflu de vouloir démontrer de nos jours la nécessité. Nous observerons seulement que, pour former le point d'appui dont l'action du pouvoir ne saurait se passer, il faut qu'elle soit indépendante, c'est-à-dire investie des caractères sacrés de la propriété, et qu'elle affecte surtout le territoire qui constitue le domaine de l'Etat. Les moyens provenant seulement de contributions ou d'impôts ne présenteraient jamais une base solide à un gouvernement quelconque, et un souverain réduit à une simple liste civile peut être considéré comme un arbre à peu près déraciné. Il est donc prouvé que le pouvoir politique suppose toujours dans ceux qui en sont investis une prééminence simultanée dans la société des familles, de la religion et de la propriété, et il est indispensable, par conséquent, de leur accorder une action importante et une influence considérable dans chacune de ces sociétés. Les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, que l'on est convenu de regarder comme formant l'essence du pouvoir politique, en les poursuivant jusqu'à leurs sources, nous ramènent au même point; le pouvoir législatif n'étant que la manifestation de l'autorité, qui déduit des principes de la foi et de la notion du devoir les règles à observer par tous les membres de l'Etat; le pouvoir judiciaire n'étant que l'application des mêmes principes et des règles qui en découlent aux cas particuliers, selon les besoins, le génie et les coutumes de la nation; le pouvoir exécutif n'étant enfin, dans son action, que l'emploi des organes et des moyens que le gouvernement se procure par les richesses qu'il a à sa disposition. De quelque côté donc que parte l'initiative dans la formation ou la transformation d'un Etat, et quelque part que soit le siège du pouvoir, celui-ci reste toujours le même dans son essence. Que ce soit un prêtre, que ce soit un général, que ce soit un banquier enfin que l'on élève sur le pavois, et qui soit constitué le centre de la société politique, le pouvoir ne change pas de nature pour cela; il recevra tout au plus une teinture de

l'état dans lequel aura été pris son représentant, mais ses attributions resteront les mêmes. Il en est de cela comme du pouvoir épiscopal dans l'Eglise. Le simple prêtre, sans recevoir un ordre de plus, rien que pour avoir été élevé sur le siège épiscopal et constitué le centre d'unité pour un nombre de fidèles, se trouve investi de pouvoirs nouveaux et incommunicables qui font de lui le représentant immédiat de Jésus-Christ et le chef également vénéré des prêtres, des réguliers et des laïcs de son diocèse. Le souverain aussi a été considéré de tout temps comme le représentant de la divinité sur la terre, et c'est à ce titre surtout qu'on lui a attribué la majesté, et qu'on l'a considéré comme la source des honneurs et des dignités. Il l'est sans doute comme le premier homme lorsqu'il fut établi roi de la création, et il représente la société spirituelle, civile et politique de ses Etats, comme Adam représentait devant Dieu la totalité des créatures unies et concentrées en lui. Jésus-Christ, par la réunion des trois qualités de pontife, de roi et de prophète, dans lesquelles tout pouvoir lui est donné au ciel et sur la terre, nous présente le modèle sublime de la véritable puissance souveraine (1). Mais nos souverains, avec leur pouvoir tout humain et purement naturel, ne sont que les fils et les représentants de l'ancien Adam, auxquels il est donné toutefois de devenir enfans de Dieu, s'ils reçoivent celui qui est la vraie lumière et s'ils croient en son nom (2). Leurs attributions changent, s'étendent ou se rétrécissent, selon qu'ils s'élèvent dans l'ordre de la grâce ou se confinent dans celui de la nature. Maintenir la justice, veiller aux intérêts tant moraux que matériels de leurs sujets, et marcher à la tête des peuples dans la carrière que Dieu leur a préparée, ou, pour mieux dire, qu'il leur a donnée à choisir, voilà sans doute leur vocation naturelle. Mais quelle différence dans leur position, dans la portée et l'étendue de leur pouvoir, selon qu'ils embrassent le parti de la vérité et se pro-

(1) Cf. Thomas Aq., de *Regimine principum*, lib. III, c. 10.

(2) Cf. Joann., 1, 9-15.

posent la gloire de Dieu pour but de leurs efforts, ou bien se jettent dans les voies de l'erreur en ne cherchant qu'à assouvir leur orgueil ! Dans le premier cas, ils entrent dans le sanctuaire, leur place y est marquée à côté du pontife, et ils exercent une fonction auguste en offrant, pour tout le peuple, leurs prières, leurs vœux et leurs offrandes au Très-Haut. Tout ce qui, dans le culte, n'est point immédiatement réservé à l'action de la grâce, et n'appartient pas par son essence aux manifestations de Dieu dans les organes humains, tombe alors sous leur domaine. C'est à eux à construire le temple du Seigneur et à veiller à ce qu'il soit bien desservi. Ils sont les organes du peuple dont le cœur s'élève vers Dieu, comme le pontife est l'organe de la divinité qui s'incline vers l'homme pour s'unir avec lui. Quelle imposante situation, et quelle puissance d'autorité il en résulte ! mais aussi quel changement lorsqu'ils prennent la voie opposée ! Le sanctuaire se ferme pour eux, et l'Eglise les répudie ; ils ne sauraient y entrer sans profanation, et y exercer aucune fonction qui ne fût une souillure. Leur volonté n'a plus de puissance que pour commettre des attentats ou s'agiter dans le triste cercle des intérêts purement matériels, où elle se consume en entreprises plus vaines les unes que les autres. Leur autorité s'évanouit, et leurs sujets se dispersent pour chercher, chacun à sa guise, ce qui leur semble le souverain bien. Les meilleurs se détournent d'eux, et, tous les désirs mauvais se re-

muant à la fois au sein de la société, les plus méchans viennent tour à tour se faire valoir à leur égal et s'emparer de leur pouvoir. Voilà en grand l'image de l'homme déchu et tombé dans l'esclavage du péché. Comparez Charlemagne après son avènement à l'empire, avec les rois ses prédécesseurs et les rois constitutionnels de nos jours, et voyez si les traits sont exagérés.

Il y a entre le chrétien et l'homme dépourvu de foi qui ne suit que ses penchans naturels, une différence immense. Celui-ci abuse de ses forces pour satisfaire ses appétits ou son ambition ; il sacrifie, ou sa dignité à ses vœux, ou sa vie à son orgueil. Le chrétien, en imposant silence à ses sens, respecte cependant son corps comme un temple du Seigneur, et sa vie comme un dépôt précieux ; et, en élevant son esprit et son cœur vers Dieu, il tient l'un et l'autre sous la loi de l'humilité et de la droiture. Le paix de l'âme est son partage dans toutes les situations de la vie, et jamais ses forces ne lui font défaut pour subir les épreuves que Dieu lui envoie. La même différence existe entre l'Etat chrétien et l'Etat athée ou païen. Nous voyons toutes les libertés fleurir dans l'un, et cependant la paix y régner ; nous voyons toutes les servitudes renaître dans l'autre, et cependant le désordre y devenir de plus en plus universel. Mais il est temps de nous arrêter, cette thèse exige des développemens que nous ferons bien de renvoyer à une autre leçon.

E. DE MOY.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE SUR L'ORIGINE, L'ACCROISSEMENT ET L'INFLUENCE DES ORDRES MONASTIQUES.

CINQUIÈME LEÇON (1).

530. — 450.

Saint Jean Chrysostôme. — Sa vie dans le désert. — Moines de Syrie. — Révolte d'Antioche. — Généreux dévouement des moines. — Ouvrages de saint Jean Chrysostôme sur les institutions monastiques. — Le saint patriarche envoie des moines missionnaires dans la Phénicie. — Saint Augustin. — Sa vie monastique.

Saint Jean Chrysostôme est né à Antioche vers l'an 347. Sa vie de jeunesse fut toute cachée dans la maison de sa mère. Bientôt il crut avoir besoin d'une vie plus forte et plus austère; il se retira dans les environs d'Antioche parmi les solitaires de la Syrie dont il nous a laissé une si touchante histoire.

« Voulez-vous, mes frères, que nous montions aujourd'hui à cette ville bienheureuse, à cette demeure des saints, que nous parcourions ces montagnes et ces vallées où habitent les vertus? C'est là que nous verrons l'humilité dans sa grandeur et dans son éclat; car il y a dans ces troupes saintes des volontaires qui, ayant été autrefois dans les dignités du monde, dans les richesses et la magnificence, s'humilient maintenant et se rabaisent en toutes choses, dans leur vêtement, dans leur cellule et dans leurs emplois, et qui regardent l'humilité comme la fin générale où ils rapportent tout le reste. Ils rejettent tout ce qui ressent encore la vanité du siècle, parce que ces choses nous jettent souvent, malgré nous-mêmes, dans l'élévation et dans l'orgueil. Ils vont eux-mêmes couper le bois dont ils ont besoin; ils allument eux-mêmes leur feu; ils font eux-mêmes

cuire ce qu'ils doivent manger, et servent ceux qui les viennent voir. Nul ne commande, et nul n'a besoin qu'on lui commande. Ils sont tous serviteurs les uns des autres. Ils s'empressent de laver les pieds des hôtes qui les viennent voir. Ils disputent entre eux à qui sera le plus humble. On rend cet office de charité à un hôte, quel qu'il soit, sans s'informer s'il est pauvre ou s'il est riche, s'il est libre ou s'il est esclave. — Il n'y a parmi eux ni grand ni petit; tout y est égal. Il y a donc là, me direz-vous, une grande confusion. — Non, on y voit au contraire régner souverainement l'ordre et la paix. Chacun se croit le dernier de tous, et par cela chacun est grand. Tous mangent à la même table. »

Saint Jean Chrysostôme dans une autre *homélie* sur l'Evangile de saint Matthieu (1), rapporte la prière que ces pieux moines faisaient avant de prendre leurs repas : « Soyez béni, ô mon Dieu, vous qui me nourrissez dès mon enfance, qui donnez à toute chair la nourriture dont elle a besoin, et qui remplissez nos cœurs de consolation et de joie, afin qu'ayant chaque jour ce qui est nécessaire à la nature, nous soyons riches en toutes sortes de bonnes œuvres par

(1) Ἐὐλογητός ὁ Θεός ὁ τρέφων με ἐκ νεότητός μου, ὁ διδούς τροφήν πάσῃ σαρκί· πλήρωσον χαρᾶς καὶ εὐφροσύνης τὰς καρδίας ἡμῶν, ἵνα πάντοτε πᾶσαν αὐτάρκειαν ἔχοντες περισσεύωμεν εἰς πᾶν ἔργον ἀγαθὸν ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τῷ κυρίῳ ἡμῶν, μεθ' οὗ σοὶ δόξα, τιμὴ, κράτος σὺν ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας, ἀμήν. Δόξα σοὶ κύριε, δόξα σοὶ ἅγιε, δόξα σοὶ βασιλεῦ, ὅτι ἔδωκας ἡμῖν θρώματα εἰς εὐφροσύνην. Ἠλπίσω ἡμᾶς πνεύματος ἁγίου, ἵνα εὐρεθῶμεν ἐνώπιόν σου εὐαρεσθύντες, καὶ μὴ αἰσχυρόμενοι, ὅτε ἀποδιδῶς ἐκάστην κατὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ. D. Chrysost., édit. Montfaucon, t. vii, p. 361, in-folio.

(1) Voir la 15^e leçon, n^o 46, t. viii, p. 406.

Jésus-Christ Notre Seigneur, avec qui vous est due la gloire, l'honneur et l'empire avec le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Amen. Gloire à vous, ô Seigneur ! Gloire à vous, ô Saint ! Gloire à vous, ô Roi, qui nous avez donné de quoi nous nourrir ! Remplissez-nous du Saint-Esprit, afin que nous puissions paraître agréables à vos yeux, et que nous ne soyons point convertis de confusion, lorsque vous viendrez rendre à chacun selon ses œuvres. »

« On n'y entend point dire : Cela est à moi, cela est à vous. Ces paroles, source de la division et des guerres, sont éternellement bannies de ces lieux... Leur travail même les porte à l'humilité, et étouffe en eux tous les mouvemens de la vaine gloire. Car qui peut devenir superbe en bêchant la terre, en arrosant des herbes, en faisant des paniers de jonc ? Celui qui souffre la pauvreté, la faim, la soif et toutes les autres nécessités de la vie, ne peut s'exalter dans son cœur. Le calme de ces saintes retraites est vraiment inexprimable. C'est là qu'on traite avec Dieu seul à seul. On est toujours en face de soi-même. On n'y voit que l'oiseau qui vole ; on n'y entend que le bruit des arbres agités par le vent, et le murmure d'un ruisseau qui coule au fond de la vallée (1).

« Considérez quel est leur bonheur : ils ont renoncé pour jamais au bruit des villes ; ils ont préféré à ces lieux pleins de tumulte le silence des montagnes. Rien de tout ce qui est sur la terre ne les inquiète. Ils ne sont plus exposés ni aux soins et aux peines de la vie, ni aux pertes qui accompagnent les richesses, ni aux ressentimens de la jalousie, ni à la violence d'un amour impur, ni enfin à toutes les autres passions qui rendent les hommes misérables. Ils ne vivent plus que pour le ciel où ils sont déjà en esprit. Ils s'entretiennent dans une solitude et une paix profonde avec les montagnes et les vallées, les fontaines et les ruisseaux, et, par dessus tout, avec Dieu auquel ils parlent sans cesse dans leurs

prières. Leur cellule est une demeure de silence et de paix. Leur âme étant dégagée du poids des vices et des maladies des passions, est toujours libre et légère, et elle s'élève en haut comme l'air le plus pur et le plus serein (1). Ils sont sur la terre comme les anges dans le ciel. Le Père qui les gouverne préside à cette oraison ; et, se levant ensuite après ces saintes prières, lorsque le soleil commence à paraître, ils vont au travail d'où ils retirent de grandes sommes d'argent pour la nourriture des pauvres (2). Ce ne sont pas seulement les hommes qui vivent de cette sorte. On y voit aussi des femmes embrasser avec courage cette vie angélique, et vaincre la faiblesse de leur sexe par la ferveur de leur foi. »

Saint Jean Chrysostôme termine par cette rude apostrophe aux habitans d'Antioche ; elle peut aussi s'adresser à la société du dix-neuvième siècle ; car le cœur humain est toujours le même, le Christianisme seul peut le rendre meilleur : « Rougissons, mes frères, rougissons, nous autres hommes, en nous comparant avec ces âmes si généreuses. Laissons enfin l'amour de cette vie, avec ses ombres, ses songes et sa fumée. La plus grande partie de notre vie se passe dans l'insensibilité ; nos premières années sont pleines de puérités et de folies ; celles qui approchent de la vieillesse éteignent en nous la vigueur de nos sens. Il ne nous reste entre deux qu'un petit nombre d'années pour jouir de la vie ; et pendant cet intervalle si court, nous sommes déchirés d'une infinité de travaux et de mille inquiétudes. Cherchons donc d'autres plaisirs, mes frères, je vous en conjure ; attachons-nous à des biens qui sont immuables et éternels, et désirons une vie qui ne passera jamais (3). »

Jean passa six années dans ces vallées de la vertu, dans ces villes bienheureuses,

(1) D. Chrysostomi, in *Mattheum homilia* 68.

(2) ... Ἀνισχύσας τῆς ἀκτίας, εἰς ἔργον ἀπεισιν ἕκαστος, πολλὴν πρὸς ὁδὸν ἐντεῦθεν τοῖς δεομένοις συνάγοντας. D. Chrysost., édit. Monfaucon, t. vii, p. 674.

(3) D. Chrysostom., *Homil.* 86, in *Mattheum*, t. vii, p. 864.

(1) Καὶ γὰρ τῇ ἐρημίᾳ προσέχει μόνον ἑαυτοῦ, καὶ ἑρηθῆς ἰπταμένως ὄρεα, καὶ δένδρα στείμενα, καὶ ζέφυρον πνέοντα, καὶ ῥυακὰς διὰ φαράγων φερομένους. D. Chrysost., édit. Monfaucon, t. vii, p. 706.

comme il appelle les solitudes de la Syrie. En s'y retirant, il se fit sans doute une grande violence. On lit dans son livre *sur la Componction*, adressé au moine Démétrius : « Ayant fait la résolution d'abandonner la ville pour aller dans la solitude, mon premier soin fut de m'informer si j'y trouverais toutes les choses nécessaires, si je n'y manquerais point de pain tendre, si l'on se servait de la même huile pour la marmite et pour la lampe, si on n'y mangeait que des légumes dégoûtans, si l'on ne m'y condamnerait point à fouir la terre, et à porter du bois ou de l'eau : je n'oubliais rien de tout ce qui peut incommoder le corps (1). » Il se moqua bientôt de cette délicatesse, trop commune dès lors parmi les moines (2).

Ayant rencontré dans les montagnes un vieillard syrien qui pratiquait de fort grandes austérités, il fut pendant quatre ans son imitateur et son disciple (3). Jean se retira ensuite seul dans une caverne. Il y pria sans cesse, et apprenait par cœur les Saintes-Ecritures. Cette sévère mortification réprima les rébellions de son corps (τὰ ὑπὸ γαστρίᾳ). Des infirmités le forcèrent à revenir à Antioche, et à rentrer dans le ministère ecclésiastique. C'est pendant sa vie solitaire que Jean écrivit pour la défense des institutions monastiques. Je dois m'arrêter un peu sur ces livres, monumens précieux pour l'histoire dont nous nous occupons.

Après la mort de Valentin, Valens persécuta le Christianisme catholique en faveur des ariens. Comme les moines étaient ceux qui soutenaient principalement la foi catholique par leurs prières, par leurs combats, et par l'autorité que leurs vertus et leurs miracles leur donnaient sur l'esprit des peuples, c'est aussi contre eux que le tyran romain exerça ses violences. Il commença par faire une loi pour les obliger à prendre les armes, et à se ranger dans les troupes de l'empire. Il fut défendu d'embrasser la vie

monastique. En Egypte, les ariens signalèrent surtout leur cruauté. Saint Jérôme nous apprend qu'on massacra un grand nombre de solitaires dans les montagnes de Nitrie (1). Ce fut dans cette sanglante persécution que souffrirent les glorieux confesseurs Macaire d'Egypte et Macaire d'Alexandrie, et quelques autres moines. Ils furent exilés dans une île encore païenne ; ils y prêchèrent la foi, et y firent de grands miracles. Le Christianisme fut triomphant. Le peuple d'Alexandrie, en apprenant ces merveilles, se souleva contre ses persécuteurs (2). Je saisis avec empressement ces détails ; ils nous font voir combien les institutions monastiques étaient déjà puissantes au quatrième siècle, et combien grande était l'influence des moines sur le peuple. Les moines retournèrent en paix dans leurs solitudes. C'est à cette occasion que saint Jean Chrysostôme prit la défense des institutions monastiques, et composa les ouvrages dont nous devons nous entretenir un instant.

Saint Jean Chrysostôme, après avoir raconté fort au long dans le *premier livre contre ceux qui blâment la vie monastique* ce qu'on lui avait appris de la manière indigne dont les moines étaient traités à Antioche, exhale toute sa douleur, et compare les persécuteurs des moines à ces barbares qui empêchaient les Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem après le retour de la captivité. Il s'attache surtout à faire ressortir les malheurs et la désolation même temporelle de ceux qui persécutent le Christ dans ses saints. Le nom de Paul est glorifié dans toute la terre, celui de Néron est en horreur. Le saint moine demande s'il est raisonnable de blâmer ceux qui vivent dans la solitude. Ce n'était pas seulement les étrangers, mais les amis et les pères mêmes qui détournaient leurs enfans de la profession monastique. Saint Jean Chrysostôme s'adresse aux pères de famille, et d'abord à un père païen ; il lui fait voir que son fils devenu solitaire, est plus puissant et plus heureux que s'il fût

(1) Lenain de Tillemont, *Hist. Ecclés.*, t. XI, in-4^o, p. 21.

(2) D. Chrysostom., édit. Montfaucon, in-folio, t. I, p. 152.

(3) Palladii, *Dialogus græcus de vitâ S. Chrysostomi*, cap. 3, p. 11, édit. Bigot ; Paris, 1680.

(1) D. Hieron., *Chronicon*, édit. Scaliger ; Amsterdam, 1653. Et. Sozomène, *Hist. Ecclés.*, l. VI, cap. 20.

(2) Sozomène, lib. VI, c. 20. — Théodoret, l. I, v, cap. 21.

resté dans le monde; et avec une délicatesse extrême il prouve à ce père que, dans la solitude, l'amour de son fils croîtra, et que son occupation la plus exacte est de prier Dieu de donner à l'auteur de ses jours une vie longue et heureuse. Le *troisième livre* est tout entier consacré à faire comprendre à un père chrétien qu'au milieu du débordement qui couvre la vallée, il ne faut pas traiter d'insensés ceux qui vont sur la montagne chercher un peu de rafraîchissement et d'ombre. Il termine son long plaidoyer en faveur des institutions monastiques, en mettant dans la plus grande évidence que les devoirs moraux des moines et des gens du monde sont les mêmes (1).

Enfin saint Jean Chrysostôme, dans un autre ouvrage fait dans le même but, compare les moines aux rois de la terre: « Les rois commandent aux villes, aux peuples, aux officiers, aux magistrats, aux armées, au sénat; les moines commandent aux passions, à l'envie, à la colère, à l'avarice, à la volupté; ils sont toujours en garde pour ne rien faire contre leur devoir, et, de peur que la raison ne succombe à la tyrannie de la concupiscence, ils s'élèvent au-dessus des choses humaines, et ils sont retenus par la crainte de Dieu: voilà le domaine des rois et des solitaires qui méritent à meilleur titre le nom de rois que ceux qui sont revêtus de la pourpre, qui portent le sceptre et le diadème, et qui sont assis sur des trônes d'or. Les rois donnent de l'or et de l'argent; les moines sont les canaux des grâces du Saint-Esprit. Quand les rois sont bienfaisants, ils bannissent la pauvreté de leur royaume; les moines délivrent les âmes de la tyrannie des démons. On n'a point recours aux rois quand on est tombé dans le malheur et le péché; on court avec empressement dans les solitudes, comme ceux qui, ayant peur d'une bête sauvage, se retirent auprès d'un chasseur armé. Les rois sont contraints comme les autres hommes d'implorer le secours des moines dans ces temps formidables; ils viennent à leurs cellules, comme les

pauvres vont aux portes des riches durant la famine (1). »

Devenu prêtre, Jean annonça l'Évangile au peuple d'Antioche, et son éloquence le fit surnommer *bouche d'or*. C'est à cette époque qu'eut lieu la grande sédition d'Antioche. Théodose, pour soutenir sa puissante armée, fut obligé d'imposer un nouveau tribut. Soit que les peuples le trouvassent excessif, soit que les officiers qui avaient la commission de le lever l'exigeassent avec trop de rigueur, il y eut dans l'empire un murmure général. Les habitans d'Antioche renversèrent les statues de l'empereur, et les trainèrent ignominieusement par toutes les rues de la ville. La colère de Théodose fut grande: il résolut de détruire Antioche. Le peuple, effrayé de ses menaces, se réfugia dans les églises pour recevoir les avis et les consolations éloquentes du prêtre Jean, qui prononça alors les belles homélies que tout le monde connaît. Les solitaires qui vivaient dans le voisinage d'Antioche descendirent de leurs montagnes pour venir consoler cette ville affligée; ils y parurent comme des anges venus du ciel. Théodose avait envoyé pour juger cette affaire et punir cet acte de rébellion deux hommes de confiance, Clebechus, maître de la milice, et Césarius, maître des offices. Le peuple était dans la consternation; les moines parlèrent à ces officiers avec une liberté admirable, protestant qu'on n'ôterait la vie à aucun des habitans, et qu'ils ne retourneraient dans leur désert que lorsqu'on aurait donné la grâce, ou qu'au moins on eût renvoyé les accusés à l'empereur. Ils menacèrent même l'empereur du jugement de Dieu, et restèrent à la porte du tribunal criant qu'ils enlevaient de force ceux qu'on enverrait au supplice. Entre ces généreux solitaires, Macedonius fut celui qui se signala le plus. C'était un homme *tout-à-fait divin*, ignorant les choses du monde et même l'Écriture-Sainte (2). Il rencontra Clebechus et Césarius à cheval dans la grande place; il en prit un par sa chlamyde, et

(1) D. Chrysostomi Opera, édit. Montfaucon, t. 1.

(1) De Comparatione regis et monachi, l. 1, p. 117.

(2) Μακεδόνιος δὲ ὁ θεοϊώτατος οὐδὲν κατὰ τὸν βίον

commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils se mirent en colère de voir un petit vieillard, couvert de méchans haillons, leur parler avec cette autorité (1). Mais quand on leur eut fait connaître ce saint homme, ils descendirent de cheval, et se jetèrent à ses pieds pour lui demander pardon. Alors il leur dit ces paroles en syriaque, qu'on expliqua en grec : « Mandez à l'empereur que pour être roi, il ne cesse pas d'être homme; qu'il considère autant sa nature que son rang. Il commande à des hommes qui sont de même nature que lui, qui portent l'image et la ressemblance de Dieu même. Que s'il est jaloux de ses images, qui n'étaient que des figures inanimées de son corps, qu'il prenne garde de ne pas irriter Dieu en outrageant par des actions cruelles et barbares ceux qui sont les images vivantes et animées de sa nature divine. Est-il juste d'immoler des hommes pour venger de l'airain et du bronze? Après tout, il nous a été facile de rétablir ces statues; et on lui en fera bien d'autres, s'il veut; mais il lui sera bien impossible, tout empereur qu'il est, de rétablir seulement un cheveu de ceux qu'il aura fait mourir (2). »

Voilà des paroles admirables et une généreuse conduite. Saint Jean Chrysostôme compare ce zèle audacieux à la pusillanimité des philosophes païens.

« Ils vinrent, ces anges de Dieu, ils vinrent par grosses troupes se mêler parmi nous, et nous apprendre le mépris qu'on doit faire et des biens et de la vie... Où étaient, durant cet orage, ces excellens philosophes aux longues barbes, aux longs manteaux, qui marchent si gravement appuyés sur leurs bâtons, ces monstrueux cyniques esclaves de leur ventre, et plus impudens que les chiens dont ils affectent de porter le nom? tous ces sages étaient disparus, et avaient pourvu à leur sûreté. Mais ces anacho-

rètes, qui font profession d'une sagesse véritable, vinrent dans Antioche tandis que les habitans fuyaient au désert. Ils sont venus nous prouver par leurs œuvres que la vertu triomphe et des délices et des tourmens, qu'elle ne se relâche point dans le bonheur, ne succombe point aux infortunes, et conserve toujours le même visage dans la douleur et dans la joie (1). »

Ce passage remarquable de saint Jean Chrysostôme prouve que la société alors n'avait pas foi en la philosophie, que les hommes n'attendaient pas d'elle leur salut et leur bonheur, et qu'ils croyaient à son incapacité profonde pour l'amélioration des masses.

Théodose, effrayé de la résistance des moines et touché des ferventes supplications du peuple et de l'évêque Flavien, fit grâce aux habitans d'Antioche.

Cependant Nectaire, qui avait succédé à saint Grégoire de Nazianze (an 381) dans l'épiscopat de Constantinople, mourut; il y eut de grandes brigues pour sa succession. L'empereur résidait à Constantinople, et celui qu'il vénérât comme son pasteur et son père spirituel ne pouvait manquer d'avoir beaucoup de crédit, pourvu qu'il eût assez d'adresse pour se ménager entre les intérêts de Dieu et les intérêts des hommes. L'évêque de Constantinople était politiquement le premier évêque après celui de Rome; il étendait ses soins et son autorité sur les vingt-neuf provinces qui composaient les diocèses ou départemens de Thrace, d'Asie et du Pont (2). Les évêques qui, pour quelque raison que ce soit, étaient toujours en assez grand nombre à la cour, composaient une espèce de concile dont celui de Constantinople était chef; par ce moyen, il pouvait étendre son autorité dans tout l'Orient. Aussi, dit Lenain de Tillemont, ce siège, qui était redouté par toutes les personnes saintes, était au contraire l'objet de la cupidité de ceux qui avaient beaucoup d'ambition et peu de vertus (3). Jean, prêtre d'An-

ἐπιστάμενος, καὶ τῶν θεῶν διὰ λογίων πάντων ἀπειροσῶν, ἐν δὲ ταῖς τῶν ὁρῶν κορυφαῖς διατιώμενος. Theodoret i episcopi Cyri, *Hist. Ecclesiast.*, lib. v, cap. 19.

(1) Οἱ δὲ μικρὸν γερόντιον, εὐτελεῖ ῥάκια περιεβλημένον ἰδόντες. Theodoret, *Hist.*, lib. v, c. 19.

(2) Théodoret, lib. v, cap. 19.

(1) D. Chrysostomi, *Homil.* 17, ad populum Antiochen. édit. Montfaucon, t. 11, p. 173.

(2) Ἀλλὰ καὶ τῆς Θράκης ἀπάσης, καὶ τῆς Ἀσίας ὅλης, ὑπὸ ἑνδεκα δὲ καὶ αὐτῇ ἀρχόντων ἰθύνεται, καὶ μέντοι καὶ τὴν Ποντικὴν. Théodoret, lib. v, cap. 28.

(3) Lenain de Tillemont, *Hist. Eccl.*, t. xi, in-4^o, p. 109.

tiocbe, dont le nom était alors célèbre dans tout l'empire à cause de son éloquence et de sa vertu, fut fait évêque de Constantinople. L'histoire de son pontificat est vraiment héroïque : les moines soutinrent toujours sa cause et souffrirent avec lui et pour lui. Entre tous ses amis et ceux qui furent persécutés à cause de lui, nous distinguons Pallade, et des moines goths auxquels il écrivit cette lettre :

« Je savais, avant de recevoir vos lettres, les afflictions, les embûches, les épreuves, les traverses que vous endurez ; et c'est pour cela surtout que je vous crois heureux, lorsque je pense aux couronnes, aux prix et aux récompenses que vous vous attirez par là. Car, comme ceux qui vous dressent des embûches et qui vous troublent se procurent à eux-mêmes un terrible jugement et amassent sur leur tête le feu de la colère, vous qui souffrez tous ces maux, vous jouirez d'une grande et magnifique récompense. Ne soyez donc pas dans la tristesse et dans l'abattement, mais dans la joie et dans l'allégresse, conservant la force d'esprit de l'apôtre qui dit : *Maintenant, je me réjouis dans mes souffrances et je me glorifie dans mes afflictions, sachant que l'affliction produit la patience, et la patience l'épreuve.* Étant donc plus éprouvés et devenus plus riches des richesses du ciel, quand même vous souffririez encore davantage, soyez dans une plus grande joie ; car les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous. Je n'ai pas ignoré votre patience, votre courage, votre force, votre affection ardente et sincère, votre fermeté inébranlable, votre constance inflexible. Voilà pourquoi je vous rends de grandes actions de grâces et je m'unis sans cesse à vous, sans que la longueur du chemin puisse affaiblir dans mon cœur ce que je dois à votre charité. Je vous remercie du zèle que vous avez fait paraître pour empêcher qu'on ne mit le trouble dans l'église des Goths (1). »

C'est ainsi que le moine, grand orateur de l'Orient, l'évêque à la bouche d'or,

étendait son zèle et son amour sur les peuples barbares du nord de l'Asie, qui venaient brûler les empereurs romains jusque sur leur trône. Déjà il avait choisi des moines pleins de zèle, qu'il avait envoyé prêcher l'Évangile dans la Phénicie, et pour les dépenses de cette mission, les grandes dames de Constantinople s'étaient, à ses sollicitations, dévouées de leurs ornements précieux (1). Et au moment de ses plus grandes persécutions et de ses incommensurables douleurs, saint Jean Chrysostôme versa sur cette mission toute sa sollicitude. Nous verrons plus tard les papes et les moines de l'Occident continuer, avec un ardeur infatigable, cette grande œuvre de la propagation de la foi et de la civilisation chrétienne.

Au milieu de la plus grande désolation du monde oriental, lorsque Rome païenne tombait et laissait l'univers effrayé du bruit de sa chute ; lorsque les Vandales ravageaient l'Afrique, mourait, accablé par la douleur, un des plus grands hommes du Christianisme. Augustin, après cette merveilleuse conversion que tout le monde sait, vint s'enfermer à Hippone, avec quelques amis, qui tous, dans la suite, furent ordonnés prêtres, et il établit ainsi la vie commune parmi les clercs. Les conseils spirituels, éparés dans sa *Lettre aux religieuses* (2), ont été recueillis, et on en a formé une règle spéciale, que plusieurs congrégations religieuses ont adoptée, particulièrement les Augustins, les chanoines réguliers. et l'ordre de la Visitation de sainte Marie. Cette institution de saint Augustin a rendu au clergé un immense service en maintenant la régularité de la discipline par la vie commune.

Quand on songe que saint Augustin, devenu évêque d'Hippone, passa sa vie dans une guerre continuelle avec les païens et avec les hérétiques, sans pouvoir se reposer un instant au milieu du jour, à l'ombre de sa gloire et de sa vertu, pour contempler avec calme son ouvrage, on est ravi d'admiration en face de cette

(1) D. Chrysostom., *Epist.* 207, édit. Montfaucon, t. III, p. 718, *Monachis Gothis qui in Promoti agro degunt.*

(1) Théodoret, *Hist. Eccles.*, lib. v, cap. 29. — Bulteau, lib. III, cap. 17.

(2) D. August., *Opera.* edit. benedict., t. II, p. 731.

grande âme dont l'énergie était placée hors des atteintes du découragement. Rien n'est plus touchant que les détails de cette vie apostolique ! mais nous ne pouvons nous y arrêter. Qu'il me soit au moins permis de raconter ici les derniers moments du grand évêque, d'après les monumens originaux. Ce qu'il y a de tristesse répandue sur les dernières années de saint Augustin est empreint d'une poésie profonde, et il me semble que c'est un des côtés de sa vie qui n'a pas encore été considéré avec assez d'attention. Cela pourtant révèle toute son âme et nous apprend pourquoi il a chéri la vie monastique avec une si grande ardeur, pourquoi il a toujours soupiré après la solitude.

En lisant sa correspondance, j'ai surtout remarqué deux lettres où il exprime sa pensée sur les grands événemens contemporains ; il écrit à la très religieuse servante de Dieu, Italica :

«Il est juste que nous soyons tous en communauté de biens et d'épreuves, aussi bien que d'esprit, d'espérance et d'amour. Aussi, le Seigneur est-il notre consolation à tous dans les maux passagers que nous voyons et qu'il nous a prédits, et après lesquels il nous a promis des biens éternels. Si nous voulons être couronnés, il ne faut pas nous laisser abattre dans le combat, mais tenir ferme par les forces que nous recevons invisiblement de celui qui réserve aux vainqueurs des récompenses ineffables (1). »

« Augustin salue en Jésus-Christ son très cher et très aimable frère et collègue dans le sacerdoce, Victorianus.

« J'ai le cœur percé de douleur depuis que j'ai lu votre lettre ; vous voulez que je vous fasse une réponse fort étendue ; mais ces sortes de maux demandent une abondance de larmes plutôt qu'une abondance de paroles. On voit de toutes parts de si grandes calamités, qu'il n'y a pres-

que aucune partie du monde où l'on ne soit dans la douleur et dans les larmes, pour des maux semblables à ceux dont vous m'avez entretenu. Il n'y a pas bien long-temps qu'il y a eu de nos frères mis à mort par les barbares, jusque dans ces monastères qui sont situés dans des solitudes si reculées, qu'ils semblaient devoir être à couvert de semblables malheurs. Je crois que vous aurez aussi entendu parler de toutes les désolations des Gaules et de l'Italie : nous venons même d'apprendre la désolation de plusieurs provinces d'Espagne qui en avaient été exemptes jusqu'ici. Mais, sans aller si loin, quoique notre territoire d'Hippone n'ait pas encore été attaqué par les barbares, les clercs Donatistes et les Circonciliens exercent contre nous de si terribles brigandages et ravagent les églises avec tant de fureur, que je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux avoir affaire à des barbares, car au moins leur cruauté n'a pas encore été jusqu'à mettre dans les yeux de la chaux vive et du vinaigre, comme ceux-ci font à nos clercs, qu'ils déchirent de coups. Ils pillent les maisons, ils les brûlent, ils enlèvent les grains, ils répandent les vins.... Cependant, quelque déplorables que soient ces maux, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Prions Dieu qu'il nous en délivre, non en considération d'aucun mérite qui soit en nous, mais par la grandeur de sa miséricorde. Car, du reste, que pouvons-nous apprendre autre chose après ce que les prophètes et l'Évangile même nous ont prédit ? Ne soyons pas si peu d'accord avec nous-mêmes, que de nous plaindre quand nous voyons accomplir ce que nous faisons profession de croire quand nous le lisons. L'effet sera bienfaisant ; ceux qui demeuraient dans l'incrédulité quand on ne faisait que voir dans les livres saints les prédictions de ces calamités, cessent d'être incrédules, maintenant qu'ils les voient de leurs yeux ; car le genre humain est dans ces désolations comme les olives sous le pressoir, et comme on en voit sortir l'écume et la lie, c'est-à-dire les blasphèmes des infidèles et des impies qui murmurent contre la providence de Dieu, on en voit aussi couler l'huile pure, qui sont les prières humbles et ferventes des fidèles et des saints qui adorent sa

(1) ... Communis sit tamen tribulatio, quibus probatio, spes, dilectio, spiritusque communis est. Omnes autem nos Dominus consolatur, qui et hæc temporalia mala prædixit, et post hæc bona æterna promisit, nec debet cum præliatur infringi, qui vult post prælium coronari ; vires illo subministrante certantibus, qui præparat ineffabilia dona victoribus. D. August., *ad Italicam*, lettre xcix, t. II, p. 269.

justice et implorent sa miséricorde (1). »

Cette belle lettre est comme l'abrégé, le sommaire de tout le livre de la Cité de Dieu, ce grand travail sur la philosophie de l'histoire.

Les Vandales s'étaient répandus dans la Mauritanie entière; ils avançaient, et derrière eux étaient la ruine et la mort (2). Augustin, l'homme de Dieu, ne ressentait pas ces malheurs et ne les jugeait pas comme les autres hommes; ses pensées étaient plus profondes (3): « parce que dans une grande sagesse est une grande indignation, et celui qui multiplie la science multiplie la douleur (4). »

Il découvrait des maux et des dangers bien plus terribles; prévoyant tous les périls auxquels cette invasion de barbares exposait les âmes, il répandait jour et nuit son âme avec ses larmes, et sa vieillesse fut remplie d'une indicible amertume (5).

(1) *Litteræ tuæ impleverunt grandi dolore cor nostrum, quibus petisti ut prolixo opere aliqua responderem; cum talibus malis magis prolixo gemitus et fletus, quàm prolixii libri debeantur. Totus quippe mundus tantis affligitur cladibus, ut pene pars nulla terrarum sit, ubi non talia, qualia scripsisti, committantur atque plangantur... Plangenda sunt hæc, non miranda, et exclamandum ad Deum, ut non secundum merita nostra, sed secundum misericordiam suam à tantis malis liberet nos. Nam quid utique sperandum fuit generi humano, cum hæc et in prophetis et in evangelio tantò ante prædicta sint? Non itaque debemus tam nobis ipsis esse contrarii, ut credamus quando leguntur, et quaeramus quando complentur: sed potius et illi qui increduli fuerant cum hæc in sanctis libris conscripta legerent vel audirent, nunc saltem credere debent cum compleri jam vident: ut de his tam magnis pressuris tanquam in torculari Domini Dei nostri, sicut amuræ infidelium murmurantium et blasphemantium fluit, ita oleum quoque fidelium cõfentium et orantium exprimi et liquari non cesset.* D. August., *Epist.* cxi, t. II, p. 519.

(2) Universaque per loca Mauritaniarum etiam ad alias nostras transiens provincias et regiones, omni sæviens crudelitate et atrocitate cunctaque potuit expoliatione, cædibus, diversisque tormentis, incendiis aliisque innumerabilibus et infandis malis depopulata est. Possidius, *Vita Augustini*, cap. 28.

(3) Ille homo Dei et factum fuisse et fieri non ut ceteri hominum sentiebat et cogitabat, sed altius et profundius ea considerans. Possidius, cap. 28.

(4) Eo quod in multa sapientia, multa sit indignatio: et qui addit scientiam, addit et laborem. *Ecclesiastes*, c. 1, v. 18.

(5) Fuerunt ei lacrymæ panes die ac nocte, ama-

Un jour, dit Possidius, c'était pendant le siège d'Hippone, nous causions à table, l'homme de Dieu nous dit: « Vous saurez que, dans ces temps malheureux, j'ai supplié Dieu, ou de délivrer la ville des ennemis, ou de donner à ses serviteurs la force de porter sa volonté, ou de me retirer de ce monde. » Nous lui promîmes alors de joindre tous nos prières aux siennes (1). Il fut exaucé; mais avant sa dernière maladie, pendant les trois premiers mois du siège, il entretenait sans cesse les évêques qui s'étaient réfugiés à Hippone, et son peuple chéri, des formidables jugemens de Dieu et du grand mystère du gouvernement temporel de la Providence (2). Il y avait quelque chose de solennel et de prophétique dans ces prières et ces chants qui, du rivage désolé de l'Afrique, montaient vers le ciel; et c'est jusqu'alors un spectacle unique dans l'histoire du monde que ces évêques, ces moines, tout un peuple fidèle prosternés au pied de la croix, et au milieu des plus affreux malheurs de la désolation et de la mort, s'écrier: *Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugemens sont équitables* (3). Ces douleurs de l'Afrique ont été perdues pour l'avenir: cette terre était une terre maudite; tant de vertus, tant de souffrances, tant de résignation n'ont pu la sauver, la régénérer. « O mon Dieu, vous les avez frappés et ils n'ont pas gémi; vous les avez brisés, et ils n'ont pas voulu accepter le châtement; ils ont rendu leur front plus dur que la pierre, et ils n'ont pas voulu revenir à vous (4). »

rissimam et lugubrem præ cæteris suæ senectutis vitam tolerabat. Possidius, c. 28.

(1) Et forte provenit, ut unâ cum eodem ad mensam constitutis, et indè confabulantibus nobis diceret: Noveritis hæc tempore nostræ calamitatis id Deum rogare ut aut hanc civitatem ab hostibus circumdatam liberare dignetur, aut si aliud ei videtur suos servos ad perferendam suam voluntatem fortes faciat, aut certè ut me de hoc seculo ad se accipiat. Possidius, *Vita August.*, c. 29.

(2) ... Omni hujus obsidionis tempore nobiscum sæpissimè colloquebatur et Dei tremenda judicia præ oculis nostris posita considerabamus. Possidius, cap. 28.

(3) ... Pariterque dolentes, gementes et flentes orabamus dicentes: *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum!* Possidius, c. 28.

(4) Percussisti eos et non doluerunt: attrivisti

Heureux seront les habitans de l'Afrique et de la Mauritanie, si, à la voix du vertueux pontife, successeur d'Augus-

tin (1), ils se lèvent du tombeau pour recommencer une course nouvelle au milieu de la civilisation chrétienne !

eos et renuerunt accipere disciplinam; induraverunt facies suas supra petram, et noluerunt reverti. Jerem., c. 5.

ÉMILE CHAVIN.

(1) M. Dupuch, évêque d'Alger.

REVUE.

INNOCENT III ET SES CONTEMPORAINS.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Vie privée et administration intérieure d'Innocent III. — Mesures relatives aux Juifs. — De la vie actuelle et de l'avenir de la papauté.

Une doctrine de notre siècle (et qui n'est pas l'une des moins fausses) a quelquefois prononcé que l'homme public et l'homme privé forment deux êtres à part, entre lesquels on établit une muraille infranchissable; en sorte que le premier doit être probe, intègre, plein d'honneur et de patriotisme; mais on permet à l'autre de se plonger dans le vice et la corruption, à condition de ne pas trop heurter les convenances sociales; car dès lors on tombe dans le domaine de la publicité. J'aime beaucoup l'honneur: c'est une bonne chose, assurément; néanmoins, la vertu vaut mieux. Montesquieu a dit, je crois, que l'honneur remplace souvent la vertu chez les nations qui vieillissent; et cela peut être vrai du faux honneur. Mais après tout, cette manière d'envisager les obligations morales de l'homme tend au plus à en faire un hypocrite dont le masque s'ôte et se remet à volonté. Le même personnage qui, dans son intérieur, trouve

Qu'il est avec le ciel des accommodemens,

aura de la peine à ne pas admettre ce principe, quand les intérêts de son parti ou de son ambition personnelle seront

compromis par l'opposition. Le principe de la vertu est *un* comme le résultat pratique, et l'on ne saurait scinder l'un sans détruire l'autre; personne, d'ailleurs, ne saurait tellement dépouiller le *soi* qu'il paraisse tout-à-fait différent sur le théâtre politique et dans sa maison. On a beau chevaucher superbement sur l'indépendance et les vertus conventionnelles, le caractère monte en croupe, et talonne votre coursier jusqu'à ce que tenue, pose et costume de parade soient tous oubliés. Alors, quelles chutes! Hélas! bientôt on se relève couvert de boue et de sang, ayant laissé sa dépouille aux ronces qui bordent la route. L'individualisme, cette grande plaie de notre temps, a sans doute fait naître ces idées si éloignées de la saine logique. Un ancien désirait une maison de verre pour laisser voir tout ce qu'il faisait; nous, nous voudrions boucher les fenêtres, tant nous avons peur de montrer ce que nous sommes. Malheureusement on est obligé de voir clair, et dès lors nous voilà exposés au désagrément de ne pouvoir éviter les impertinens qui jettent en passant un regard scrutateur sur notre foyer, et nous surprennent dans un négligé un peu embarrassant, il faut l'avouer. Mais aussi, pourquoi se parer des plumes du paon? Pourquoi s'imaginer qu'un roi de théâtre puisse être pris pour un roi véritable? Fût-on même Talma, on ne serait jamais qu'acteur.

(1) Voir le 3^e art., n^o 48, t. VIII, p. 452.

La morale, outragée dans une de ses grandes bases, qui est la vérité, reprend donc ses droits avec usure, et l'infortuné traîné au pilori de l'opinion publique n'excite ni indulgence, ni pitié. La malignité, la haine, l'envie, se donnent la main pour soulever la voile qui cachait le sanctuaire de la vie privée; on retourne le scalpel dans le sein des plus secrètes affections, on étale les plus intimes faiblesses : plans, opinions, sentiments de toute espèce, sont bafoués, honnis, et ainsi, au sein du mal même, se rencontre cette belle et grande loi de l'ordre moral que *chaque déviation de la ligne du droit et du devoir trouve en elle-même sa peine et son châtement.*

Mais si Dieu punit nos fautes par leurs résultats mêmes, le principe qui exige une exacte conformité entre la vie publique et la vie de famille est un principe juste, saint et bon. Là se trouve encore vérifiée la parole du Sauveur : « On ne peut servir deux maîtres. » Et nous avons droit d'attendre des grands et des petits qu'ils se modèlent, si j'ose le dire, sur le monde intérieur, qu'ils se font pour eux et pour les autres. Pour les gouverneurs même, la chose est plus importante que pour les gouvernés; car leurs actes ont des conséquences plus graves. Ainsi, quand un grand personnage de l'histoire devient le type d'un temps, qu'il est le centre des rayons qui divergent à la circonférence, il est urgent de le convaincre de l'unité de ce point central dont les parties composantes devront être homogènes, ou au moins d'une nature simple, forte et énergique, qui assurera l'harmonie de l'ensemble. Le génie lui-même est soumis à cette loi; car le génie n'est qu'une intuition plus parfaite, *une illumination soudaine*, suivant Bossuet, du monde supérieur. Or, d'une perception plus claire découlent nécessairement de plus importantes obligations; c'est pour cela que le spectacle du génie, manquant à sa mission céleste et se traînant dans la fange, nous afflige si profondément. Les régions de l'intelligence nous paraissent éprouver alors une de ces violentes commotions qui ébranlent les entrailles du globe en remplaçant par des marais pestilentiels de flossantes cités et de vertes campagnes.

Sur ce front sillonné par l'orgueil plus encore que par la foudre, on aperçoit encore une auréole qui nous éblouit, comme Satan frappait d'admiration ses compagnons de malheur au sein du Pandémonium.

Peut-être est-ce de ce besoin impérieux de voir coïncider les deux cercles principaux dans lesquels se meut la vie humaine que naît ce désir ardent qui pousse un chacun à connaître la vie privée des grands hommes; c'est plus que de la curiosité, car peu de gens aiment à écouter aux portes. Mais suivre le fil conducteur d'une grande existence, mais la retrouver dans chaque moment où l'on ne représente plus, mais sonder la conscience même, disons-le, c'est juger presque comme Dieu, avec indulgence et justice à la fois. Qu'on ne s'étonne donc pas de nous voir finir avec Innocent III par des détails sur son gouvernement intérieur et ses occupations quotidiennes. Au début de sa vie, il fallait montrer la base de l'édifice qu'il cherchait à élever, afin que chacun pût ensuite se convaincre par lui-même de sa fidélité à se conformer au plan primitif dans les grandes lignes de son existence religioso-politique. Mais notre tâche sera terminée seulement, quand nos lecteurs seront venus s'asseoir au frugal repas du pontife, et auront pénétré dans l'enceinte de ce palais, d'où sortirent tant de vigoureux décrets et de sages constitutions.

« Tous les matins, dès qu'Innocent avait dit la messe, il se rendait au consistoire. Autour de lui s'asseyaient les cardinaux, et en face l'on voyait d'autres ecclésiastiques distingués; c'était là qu'il recevait les demandes de tous ceux qui réclamaient son appui, quelle que fût leur patrie. Chaque pétition trouvait un accueil affable; chaque démarche pour obtenir le redressement de griefs, des faveurs pour des églises, ou la réformation des ordres religieux, pouvait compter sur une audience favorable. Trois fois la semaine, le consistoire était public et consacré à la solution des questions de droit les plus importantes, usage rétabli par ce pape après une longue interruption. Dans ces débats, il prêtait une attention scrupuleuse à toutes les propositions, examinait chaque point avec ri-

gueur, exigeait des rapports détaillés, des preuves, des témoins, des documens, quand tout cela devenait nécessaire; l'attaque et la défense avaient une latitude entière pour jeter de la clarté sur l'affaire, sans crainte de fatiguer le pontife. Mais, malheur à celui qui comptait plus sur les charmes de son éloquence que sur des raisons solides : la perspicacité d'Innocent perçait l'enveloppe, et une exposition ornée ne diminuait en rien pour lui le poids de la logique. C'est ce qu'éprouva à ses dépens l'abbé Guillaume de Saint-Omer, qui, après avoir dissipé les biens de deux monastères, s'était fait établir de force dans celui de Prémontré : il eut beau se fier à sa faconde pour repousser l'évidence de l'abbé Gerhard, il fut déposé, et acquit seulement le surnom d'un *adroit bavard*. On était même convaincu qu'un langage simple et clair faisait plus d'impression sur le pape que de belles paroles; en outre, les clameurs contre un individu avaient beau être grandes, le pape lui-même avait beau être prévenu, dès que l'accusé prouvait son innocence ou reconnaissait ses torts, celui-ci revenait à la bonté. Il faisait même si peu de cas des formes toutes seules, qu'on le vit accorder, à des prières instantes, une seconde investigation d'une affaire déjà décidée.

« Quand les parties arrivaient à Rome, elles devaient s'adresser au pape, qui les renvoyait à un auditeur.... Lui demandait-on de juger en personne? aussitôt la requête était octroyée, le jour fixé. Vainement les avocats, les jurisconsultes, les conseillers, souvent en grand nombre, cherchaient à s'emparer de pareilles occasions, à embrouiller et à prolonger la question; souvent on employait la corruption pour faire des déserteurs dans le camp ennemi, ou tout au moins pour le porter à se défendre mollement; car les parties paraissaient avec tous leurs moyens devant le consistoire. Toutefois, ni les ruses des avocats, ni leurs raisonnemens à perte de vue, ne réussissaient jamais à tromper ni à faire biaiser Innocent. Dans un point de droit très important, un des côtés avait deux conseillers, tandis que l'adversaire en était flanqué de neuf; mais le conseil des premiers eut la hardiesse de dévoiler les

moyens qu'on avait mis en jeu pour obtenir un pareil renfort. Le pape, ennemi juré de toute ligne courbe, somma impérieusement l'accusé de répondre à l'imputation. On avait voulu, répondit-il, influencer le juge, mais non le tromper. « Eh quoi! reprit Innocent en s'adressant aux avocats, vous vous êtes empressés de soutenir les *deux* parties? Vous saviez pourtant que c'était une contradiction. Nous vous ordonnons, comme ayant forfait à l'honneur, de quitter l'une et l'autre, et nous leur défendons de la manière la plus expresse de donner aux conseils des honoraires. »

Les peines que se donnait ce grand pape pour arriver à la connaissance de la vérité et à une décision équitable étonneraient plus d'un juge moderne : consultations, discussion calme avec les hommes de loi, examen des écritures, exhortations sérieuses faites à tous, rien ne lui coûtait, et véritablement l'on eût dit que les fonctions de sa charge se bornaient à juger des points de droit et de fait; enfin, après la sentence rendue, il reprenait le caractère de prêtre catholique, adjurant vainqueur et vaincu à oublier leurs dissensions, à se réconcilier dans le sein de la charité chrétienne; souvent même on le vit terminer à l'amiable les questions litigieuses, pour mieux assoupir les haines et prévenir les divisions. Ses connaissances en droit canon et civil excitaient l'étonnement universel; mais il préférait une seule parole de paix aux plus beaux procès où pouvait briller son génie. La veuve et l'orphelin trouvaient accès auprès de lui, et il écoutait volontiers leurs longues et incohérentes doléances. S'agissait-il d'une bulle ou d'un bref? tout lui passait entre les mains; sa mémoire des précédents semblait prodigieuse, et la fabrication des brefs apostoliques, assez commune au moyen âge, devint impossible sous son règne. Il se présenta à lui un cas de ce genre : l'archevêque de Milan et l'abbé de Scozuola avaient une discussion relativement à une propriété; tous deux s'appuyaient sur un acte du Saint-Siège. Un seul coup d'œil donné au sceau par le pape suffit pour le lui faire déclarer faux et contrefait; il ajouta, en présence de

cardinaux et des défenseurs, qu'on eût seulement à le briser, et s'il se trompait, qu'il donnerait lui-même une autre bulle. On trouva, en effet, le parchemin troué en dessous, et une nouvelle cire en avait recouvert les bords pour protéger l'impression du cachet.

« Une fois les affaires terminées, Innocent se retirait pour dîner. La plus grande simplicité régnait à sa table; il cherchait ainsi à mettre des bornes à la délicatesse et à la somptuosité de certains prélats. Aussi n'y voyait-on, les jours de cérémonie exceptés, aucune espèce de vaisselle : trois plats au plus formaient son ordinaire; il ne voulait être servi par aucun seigneur, et deux ecclésiastiques pourvoyaient au plus nécessaire. Après le repas, une courte sieste, suivant l'antique usage de l'Italie; quiconque voulait le voir alors devait attendre son réveil. L'abbé d'Andres nous a laissé une relation d'une pareille audience : « Quand le pape eut dormi juste « une heure après son dîner, je fus in- « troduit seul auprès de lui. Je m'age- « nouillai; mais il m'appela sur-le- « champ pour recevoir le baiser de paix, « ce qui me donna bon courage. Puis il « me fit asseoir à ses pieds et exposer « mon affaire. Une fois la chose faite, je « lui remis ma pétition, revêtue du sceau « du chapitre, et je finis par demander « faveur et appui. — « Nous ferons exa- « miner en son temps, répondit-il, ta « demande et celle du chapitre; puis je « ferai volontiers tout ce qui sera possi- « ble avec l'aide de Dieu. » — Là-dessus « il se mit à me parler de mon cloître et « du temps où il l'avait visité, lorsque, « étudiant à Paris, il avait fait un pèleri- « nage au tombeau de saint Thomas « Becket. Alors, dit-il, un respectable « vieillard en était prieur, et le monas- « tère me parut en bon état. »

Lorsque le pape se voyait contraint de condamner les parties qui s'adressaient à lui, il le faisait de manière à tempérer la rigueur par l'aménité des manières. Ce même abbé d'Andres avait été irrégulièrement élu pendant que le couvent se trouvait en interdit. Un soir, Innocent le fit appeler : « Ne te fâche pas, dit-il, si je « n'ai pu sanctionner ton élection; Dieu

« m'est témoin que, loin de le faire par « malveillance, j'ai plutôt agi avec affec- « tion. J'ai levé la sentence de l'évêque « contre toi et tes frères : ainsi tu ne su- « bis aucun affront, car tu peux te faire « élire de nouveau, et même, si tu le « désires, j'écrirai à tes frères dans ce « sens. Mais, ajouta-t-il d'un ton plus « ferme, pour ce qui est d'avoir osé cé- « lébrer le service divin malgré l'inter- « dit, je devrais peut-être te punir, toi « et tes confrères. » Le reste de la jour- « née était consacré aux affaires, et sou- « vent ses lettres preuvent que pas un mo- « ment ne lui restait pour prendre le plus « léger repos, ni pour cultiver des études « littéraires vers lesquelles il se sentait en- « traîné par le goût le plus prononcé.

Il y avait une activité si prodigieuse dans cet homme, que rien ne pouvait satisfaire son ardeur pour accomplir ses devoirs dans leur plus scrupuleuse étendue. Ses lettres et ses décisions canoniques se montent au nombre énorme de plusieurs milliers, et pourtant ces occupations, écrasantes pour une santé forte (et la sienne était très délicate), ne l'empêchaient pas de prêcher souvent au peuple assemblé qui se pressait avec avidité pour entendre sa parole vive et remuante. En général, ses sermons montrent ce penchant à l'antithèse qui caractérise son siècle, mais qui frappait d'autant mieux des esprits grossiers; la rime y abonde, comme chez plusieurs auteurs du temps. Sans doute, les vérités saintes se gravaient ainsi plus facilement dans la mémoire des auditeurs. La piété d'Innocent III était exemplaire; les spectateurs se sentaient émus et pénétrés à la vue de la ferveur avec laquelle il célébrait les divins offices. Jamais solennité chrétienne ne se passait sans qu'on le vit donner l'exemple public de la dévotion et de la fidélité à observer les préceptes de l'Église. Sa santé le forçait de quitter Rome pendant les ardeurs de la canicule italienne; quelquefois il se retirait alors sur son patrimoine d'Anagni, plus souvent encore à Viterbe, par un motif de délicatesse qu'une âme élevée était seule capable de concevoir : la vie était abondante et peu chère dans cette ville; cette circonstance en rendait le séjour préfé-

rable pour les nombreux solliciteurs qui accouraient de toutes les parties du monde chrétien. On y compta, dans une occasion, jusqu'à quarante mille étrangers, et la bienveillante sollicitude du pontife empêcha une hanse dans les denrées et les logemens.

L'administration intérieure de Rome devait nécessairement ressentir l'influence de cette action puissante qu'Innocent III imprimait à tout ce qui l'entourait. A son avènement, les employés subalternes rançonnaient les étrangers qui recouraient au Saint-Siège : il mit bientôt un terme à ces fraudes, et sa conduite personnelle en imposait à tout le monde. A peine, de loin en loin, consentait-il à recevoir quelque présent de peu de valeur, pour ne point blesser ceux qui l'offraient; lui-même ne tardait pas à le rendre au centuple. Dans ses voyages à travers ses domaines, il défrayait ses dépenses, ne voulant être à charge ni aux villes, ni aux églises. Les dons faits à celle de Saint-Pierre et un dixième de ses propres revenus étaient consacrés aux pauvres; pour les cas imprévus, il avait une forte somme en réserve: ainsi, au moment de son élection, les indigens, les veuves et les orphelins reçurent des présens convenables; de plus, quatre mille livres furent distribuées parmi les gens de sa maison. Dans un temps de famine, on le vit nourrir huit mille malheureux par jour, sans compter ceux qui recevaient des secours à domicile. A ses yeux, son devoir spécial et perpétuel lui prescrivait de nourrir les affamés, de vêtir, de doter les filles pauvres, d'élever les enfans abandonnés. Son aumônier avait l'ordre positif de rechercher surtout les pauvres honteux, et il leur faisait des bons à échanger contre de l'argent. « La véritable bienfaisance, observe M. Hurter, se manifeste encore mieux dans la manière de donner que dans le don même. » Un grand nombre de gens recevaient chaque semaine quinze livres de pain; d'autres obtenaient journellement de la nourriture, de l'argent et des vêtemens. A la fin de son dîner, des enfans indigens en emportaient les restes; chaque samedi, il lavait et baisait les pieds de douze mendiens. La Terre-Sainte reçut de grandes

sommes; les dettes de beaucoup de couvens furent payées à ses frais; enfin il n'était œuvre pieuse à laquelle ce grand génie ne cherchât à prendre une part active. En face de pareils faits, Mathieu Paris et les écrivains passionnés, ses copistes, ont vraiment bonne grâce à nous parler de son avarice et de sa cupidité; la benoite incrédulité de certains hommes va quelquefois plus loin que la foi la plus robuste.

Mais parmi tant d'entreprises bienfaisantes, il en est deux surtout qui méritent notre attention; car elles nous montrent le génie de Vincent de Paul brillant au front d'Innocent: Un pêcheur avait, dit-on, retiré de ses filets trois petits enfans noyés. Cet événement émut tellement l'âme du pontife, que sur-le-champ il destina une maison à recevoir les malheureuses créatures abandonnées par leurs parens, et appropria des fonds à leur éducation. Une pareille fondation était digne du chef de la chrétienté; sous ses successeurs, elle n'a cessé de grandir et de prospérer: des palais entiers sont entrés dans son enceinte, et dans des temps assez éloignés de nous, quinze cents malades trouvaient des soins dans un bâtiment contigu aux enfans trouvés, sans compter les pauvres nombreux entretenus par cet hôpital. Cet établissement célèbre comprenait, à la fin du dix-septième siècle, d'immenses édifices séparés: dans l'un, quarante nourrices prenaient soin des êtres abandonnés à la charité de l'Église, tandis que deux mille autres enfans étaient élevés au dehors; dans une seconde division, cinq cents garçons, et plus loin autant de filles, recevaient une éducation; enfin, un quatrième bâtiment renfermait mille lits. La dépense annuelle s'élevait à cent mille scudi (soixante-quatre millions de francs). Tel est l'hospice du Saint-Esprit qu'Innocent dota de ses biens patrimoniaux. « Cet établissement utile, le plus beau, le plus grand, le mieux ordonné peut-être qui existe encore actuellement, je ne dis pas dans la ville reine des cités, je dis dans aucune société civile de l'Europe. L'hospice du Saint-Esprit reste, et recommande à l'équitable postérité, aux âmes sensibles, amies de l'indigent et du malade, la mémoire

« d'Innocent III, dont la pieuse munificence l'a inébranlablement fondé (1). » Dans notre siècle, on a beaucoup élevé la voix pour plaindre le sort des juifs au moyen âge. Certes, nous ne révoquerons pas en doute la sincérité des écrivains qui ont parlé en leur faveur; seulement, peut-être aurait-on pu dire aussi ce que l'Église a toujours cherché à faire pour la race d'Israël. Il a été donné à celui qui trace ces lignes de parcourir les contrées où elle domine encore par le nombre, tout en servant des maîtres capricieux. Oh! qui redira leur dégradation profonde, leur cupidité effrénée et la corruption qu'ils infiltrèrent goutte à goutte dans les veines des indignes chrétiens qui leur servent de jouets et de dupes: vêtu d'une longue robe noire, dégoûtante de malpropreté, l'enfant d'Abraham erre au milieu des populations slaves, sans en faire partie; il a l'astuce peinte sur le front; un regard incertain et terne accompagne un sourire indéfinissable, où l'on trouve de la mélancolie et de la ruse tout à la fois. Hélas! c'est le malheur qui l'a fait ainsi: on l'a ravalé, parqué comme une bête fauve, et l'on s'étonne que la faiblesse s'arme de l'artifice comme d'une matière molle à l'épreuve du trait. Frappez-le, il vous salue bien bas; tendez-lui la main, il la prend en tremblant, tant il redoute une perfidie du chrétien. Et pourtant, nous avons vu l'orgueil de vingt races nobles tendre une main avide où tombaient quelques oboles de cet or dont semble pétri le limon de l'usurier. « *Encore, encore!* s'écriait le prodigue; que m'importent et mes aïeux, et ma femme, et mes enfans? A moi, de l'argent pour assouvir l'ardente soif du jeu qui me dévore. » Et alors, le Shylock nouveau calcule ce que vaut le plus pur sang de sa victime; il épie, l'œil attentif et tendu, le moment de sa ruine; puis, quand elle a sonné, il dit avec une joie infernale: *Je le veux!* Oui, il le veut; car le faux disciple du Christ a depuis long-temps oublié ces paroles divines: *Aimez-vous les uns les autres*, et dans ce précepte le pauvre Israélite n'a point été excepté.

(1) De La Porte du Theil.

Qu'il est bien plus consolant, le spectacle que nous offrent les pontifes romains, étendant leur houlette pastorale pour protéger l'Hébreu contre les violences des peuples et des rois! Tour à tour favorisé ou tyrannisé par ces derniers, il prenait souvent une rude revanche par des extorsions de toute espèce, et même par des crimes qui glacent le sang d'horreur. Innocent élève alors la voix pour prévenir de si tristes scènes et rappeler aux nations chrétiennes qu'elles ont une origine spirituelle commune avec la postérité de Jacob; partout son langage respire la plus tendre charité et un intérêt réel pour ces malheureux aveugles qui promènent depuis tantôt deux mille ans leur cécité à travers le monde: « Ce sont, dit-il, les témoins vivans de la vraie foi chrétienne. Le Christ ne voulut point les anéantir pour que la connaissance de sa loi ne fût jamais oubliée. S'ils veulent accomplir dans leurs synagogues les préceptes de leur loi, que personne ne soit assez osé pour insulter à leurs pratiques, malgré leur opiniâtreté à préférer l'endurcissement aux prédictions de leurs prophètes, aux mystères de leur loi même et à la connaissance du Messie. ils ont pourtant droit à notre protection. C'est pourquoi nous voulons, par esprit de mansuétude chrétienne, leur offrir le même appui qu'ils reçurent de nos prédécesseurs. Aucun chrétien ne doit forcer un juif à être baptisé; car la contrainte ne donne pas la foi; mais s'il consent à le faire de bonne grâce, que personne ne s'avise de le décrier. Le chrétien n'a aucun droit non plus de saisir leurs personnes, ni de les priver de leurs biens, sans une sentence judiciaire; il est également défendu de changer leurs usages et coutumes aux lieux de leurs habitations; on ne peut les troubler dans leurs jours de fête ni par des coups, ni en lançant des pierres; à plus forte raison est-il prohibé d'exiger d'eux, en ces occasions, les services auxquels ils sont d'ordinaire soumis; de détruire leurs cimetières, ou de déterrer leurs morts; le tout sous peine d'excommunication. » Conformément à ces principes, le pontife établit des

ressources pour les juifs convertis, et en même temps s'efforce d'empêcher la perversion des chrétiens. D'amers reproches sont adressés aux princes qui favorisent les opérations usuraires des juifs et se servent d'eux pour opprimer leurs sujets; en un mot, rien n'est oublié de ce qui peut contribuer à éteindre les haines réciproques. En agissant ainsi, Innocent était seulement l'écho de ses devanciers : Innocent II, Alexandre III, saint Bernard, avaient suivi la même règle de conduite, et plus tard, Grégoire IX marcha sur les traces du grand pontife qui nous occupe. Si leur voix fut souvent méconnue dans le bruit des guerres et des partis qui déchiraient une société en travail de la civilisation, elle eut cependant quelque retentissement dans le sein du clergé. Les évêques d'Espagne applaudirent avec ardeur aux papes qui défendaient les juifs contre les caprices du pouvoir civil, et le zèle d'un évêque de Béziers réussit à faire abolir dans son diocèse un usage barbare qui teignait presque annuellement la terre de leur sang méprisé. « Dans ces siècles, l'Église demeura complètement étrangère à toutes les persécutions qu'ils éprouvèrent et aux cruautés sous lesquelles ils eurent à gémir. » (Hurter.)

Arrêtons-nous : nous venons de parcourir une des époques les plus importantes de l'histoire ecclésiastique ; car Innocent III est l'incarnation de l'idée catholique au moyen âge. Nous y avons consacré plusieurs articles ; mais aussi s'agissait-il de rétablir dans leur vrai jour des faits long-temps méconnus, en rendant justice à l'un des plus grands caractères des temps modernes. Quand des encyclopédies ont été élaborées pour obscurcir la vérité, quand on a entassé pierre sur pierre, digue sur digue pour empêcher le fleuve de poursuivre son cours, peut-être sera-t-il permis de faire quelques efforts pour l'aider à reprendre son cours naturel. D'ailleurs, à la vue de ce qui se passe autour de nous, la pensée se reporte sans peine vers les temps d'autrefois ; les réflexions naissent en foule, et c'est là le vrai fruit de l'histoire.

Lorsque le christianisme parut, le monde, comme on le sait, était arrivé au dernier degré de corruption. Vivre dans

cet état de matérialisme devenait impossible, car comment vivre, humainement parlant, sans âme ? Dieu envoya donc son Fils qui mourut, et l'âme divine pénétrant de sa divine essence l'homme privé et l'homme social, il en résulta une merveilleuse alliance qui put enfanter des vertus presque fabuleuses. Le corps avait dominé, régné, s'était divinisé ; l'âme dut avoir sa revanche, dominer, régner, se diviniser : la matière parut proscrite à jamais, et l'on aurait dit qu'une seule idée aimait la masse chrétienne, celle de se dépouiller de ce qui faisait sa honte. N'y avait-il pas aussi au fond de tout cela un sentiment de gêne et de dégoût réciproque entre le corps païen et l'âme chrétienne ? Des monstres ont quelquefois fait attacher leurs victimes à des cadavres : le monde qui s'en allait en était un pour le nouveau principe, et Dieu ne voulait pas faire comme les tyrans ; il préparait un corps vierge et mâle à l'âme arrosée du sang de Jésus-Christ. Quand tout fut prêt et qu'il s'agissait seulement d'enterrer le cadavre païen, les barbares arrivèrent et firent l'office de fossoyeurs ; la pierre tumulaire fut mise par leurs robustes bras sur la tombe, et plus tard leurs descendants s'amüsèrent à en déchiffrer l'épithaphe. Mais l'âme est immortelle ; celle du christianisme passa donc dans le nouveau corps que lui offrit son créateur, et par suite de cette merveilleuse métempsychose elle se trouva libre d'agir sans contrainte dans le sens de sa destinée. Cependant, hâtons-nous de le dire, le corps était enfant, quoique d'un tempérament robuste ; il fallait donc lui apprendre à marcher. Or, qui ne s'est jamais arrêté à regarder une mère dirigeant les premiers pas de son premier-né ? Il bégaie à peine, et néanmoins leurs yeux et leurs sourires se comprennent. Puis, la mère fait quelques pas en avant ; elle tend à l'enfant ses bras caressants et lui crie : *Viens ! viens !* Alors le novice craintif, hésitant, trébuchant à chaque instant, s'épuise en efforts, tombe, retombe, pleure souvent, rit quelquefois, et finit par arriver dans ce sein, berceau de toutes ses joies et but de toutes ses espérances. Mais à mesure que l'enfant grandit, les soins de la mère changent de nature : ce n'est plus du lait, c'est une nourriture

substantielle qui lui est donnée, et même il arrive un temps où l'homme n'adresse à sa mère que ce culte filial inspiré par un noble sentiment de respect et de reconnaissance pour l'amour sans bornes qui soutint et entoura son enfance. Quelquefois, il faut bien l'avouer, on a vu des hommes déchirer ce cœur sous lequel ils reposèrent pendant neuf mois, et se montrer insensibles aux pleurs de celle qui naguère essayait leurs larmes avec ses baisers.

Cependant, il s'est passé dans le sein de l'Église elle-même des révolutions importantes et qui méritent de notre part une attention sérieuse, parce qu'elles semblent manifester l'action supérieure de la Providence dans le gouvernement de la société chrétienne. Si Dieu eût voulu en confier la direction à des anges envoyés immédiatement du ciel, bien des crimes eussent été sans doute évités, mais je ne sais jusqu'à quel point cette théocratie nouvelle se fût accordée avec la liberté de l'homme, ni même avec l'idée de vertu qui ne peut présupposer la contrainte. Mais loin de là, le Christ a commencé par subir toutes les misères de l'humanité déchue, *moins* le péché, et il a fini par la plus terrible de toutes, la mort, dont la pointe acérée a été vaincue par lui. Dans le plan céleste, le Christianisme, divin quant au principe, devait être essentiellement *humain*, ou approprié à l'humanité dans l'application, et dès lors les misères de l'humanité, *plus* le péché, c'est-à-dire les lâchetés, les apostasies y trouvaient nécessairement une place prévue : *oportet hæreses esse*. J'oserais même dire que, sous peine de renoncer au libre arbitre, il faut bien admettre le vice comme suite d'une nature piquée au cœur dès son origine; l'admettre dans le prêtre, l'admettre dans le laïc, comme on admet chez l'un et l'autre des efforts sublimes pour tendre à la perfection. Le monde physique a souvent tant de rapports avec le monde moral, que des comparaisons prises dans le premier servent à éclairer les apparentes ténèbres du second. Quoi de plus désastreux que les volcans, les tremblements de terre et les tempêtes? Que de villes superbes plongées soudain dans le deuil! que de vies perdues! Et toutefois, sans

ces terribles agens de la nature, notre vie à tous pourrait-elle se soutenir? L'air que nous respirons, pénétré de miasmes délétères, ne porterait-il pas partout la mort et la stérilité? L'univers entier profite donc des malheurs individuels, qui deviennent souvent, d'ailleurs, le juste châtiment de la corruption ou l'épreuve de l'homme vertueux. De même aussi, dans l'univers spirituel, des profondeurs où bouillonnent sans cesse le cœur humain, il sort quelquefois de noires vapeurs qui obscurcissent les intelligences; puis une lave ardente, fleuve de feu dont les siècles seuls peuvent calmer la chaleur. Pendant long-temps, de sourdes secousses agitent le sombre cratère où s'élabore le mal, jusqu'à ce qu'il déborde son trop plein, et par là même procure quelque repos aux esprits agités. Comme l'ouragan, comme le volcan, le mal a sa limite fixe qu'il ne dépasse guère: si les éruptions sont de vastes soupiraux, qui épargnent à notre terre de plus terribles bouleversements, Dieu ne permet-il pas au crime de jaillir plus terrible et plus éclatant à certaines époques, pour qu'il s'use lui-même de ses propres fureurs, et épargne ainsi à chaque génération d'affreuses convulsions?

Tant que le paganisme forma le corps de la société, la doctrine de Jésus-Christ était, nous l'avons dit, toute âme, toute spiritualité: il y avait un duel sérieux entre celle-ci et la matière. Aussi, est-il bien à remarquer que chaque hérésie nouvelle de ces temps reculés portait un caractère particulier de matérialisme, dans ses principes ou dans ses conséquences. On avait beau commencer par spiritualiser, ou même mysticiser, je ne sais quelle vapeur immonde sortait de l'abîme, et la Vénus impudique venait bientôt s'asseoir à côté de l'hérésiarque. On eût dit que le christianisme n'avait pas assez de vomitoires pour se débarrasser de l'écume que tant d'éléments en lutte agitaient à la surface. L'arianisme surtout, vaste gouffre, qui lançait vers tous les vents du ciel ses cendres arides, l'arianisme emportait avec lui des nations entières: prêtres, rois, juges, grands et petits, libres et esclaves s'en allaient pêle-mêle, entraînés par le courant de feu, en sorte que, selon la belle expres-

sien de saint Jérôme, le monde étonné se trouva arien. Cependant, voyez : au moment où l'Europe se constitue définitivement, il n'y a plus un seul état arien, depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, et du Weser à l'Océan atlantique. En outre, le pontificat romain est constitué politiquement pour qu'en face de nations encore féroces et appuyées sur le sabre, des domaines légitimement acquis puissent l'entourer de plus de respect. Les sixième, septième et huitième siècles offrent un beau spectacle au vrai philosophe. Quoi de plus grand, en effet, que ce vaste esprit de prosélytisme qui, soufflant de Rome, s'en va réchauffer les cœurs dans les Iles-Britanniques, et les pousse à se lancer au milieu des nations païennes pour lier les deux bouts de l'Europe par la civilisation chrétienne ? La croix domine à la fois le glacier et le chêne sacré ; un bâton à la main, nos pères plantaient le signe de salut dans des lieux d'une funeste renommée, et bientôt le voyageur trouvait bon accueil et bon visage près des antres où naguère se tramait l'embuscade et le meurtre nocturne. Écoutez une histoire d'autrefois. En l'an de Notre Seigneur 744, il y avait en Bavière un jeune homme appelé Sturm, dont les parens étaient riches et puissans, et qui lui-même avait été élevé dans la vertu par le fameux saint Boniface. Une candeur admirable, une douceur puisée toute dans la charité, et d'autres grandes qualités, le faisaient distinguer par le maître entre ses compagnons. Or, Sturm, après avoir été ordonné prêtre, commença par évangéliser les païens qui l'entouraient ; mais il sentit bientôt le désir de s'enfoncer dans la solitude. Boniface l'éprouva long-temps, et espérant par son moyen former une foule de nouveaux prédicateurs, il lui adjoignit deux compagnons. Les trois pèlerins du désert reçurent la bénédiction et les instructions du père : « Allez dans la forêt des hêtres, leur dit-il en les quittant, et cherchez-y un lieu propre à devenir l'asile des serviteurs de Dieu. »

Ils s'enfoncèrent dans ces immenses et profonds ombrages, où ils ne voyaient que par intervalles la terre qui les portait et le ciel qu'atteignait la cime de ces troncs antiques. Étant arrivés au bout de

trois jours dans une terre bien arrosée et qui leur parut fertile, ils se persuadèrent que c'était là le séjour paisible que Dieu leur destinait. Ils y construisirent de petites cabanes ; ils les couvrirent, comme ils purent, d'écorces d'arbres. Tels furent les commencemens du monastère de Hiersfield, où ils demeurèrent long-temps, entièrement privés de toutes les commodités de la vie... Enfin, Sturm alla trouver Boniface et lui fit, avec une sainte complaisance, la description de sa nouvelle demeure ; mais le sage prélat dit : « Je crains que vous ne soyez pas en « sûreté dans ce lieu ; car je sais qu'il y « a tout près de là des Saxons extrême- « ment barbares, et je vous conseille de « chercher une retraite plus assurée. »

Voilà donc Sturm qui s'en retourne à son cher Hiersfield, où il prend deux de ses frères, monte sur une barque, et remonte la rivière de Fulde. Ils voguent, ils voguent les matelots malhabiles ; trois jours entiers leurs mains se fatiguent à la rame, et pourtant rien qui leur offre un asile convenable. Sturm n'en peut mais, et retourne vers saint Boniface : « Frère, dit celui-ci, cherchez encore : « élevez votre foi au niveau de la bonté « céleste : le Seigneur a certainement « préparé à ses serviteurs une demeure « dans ce désert. » Sturm, encouragé, repart cette fois seul et monté sur un âne : le chant des psaumes et la prière abrègent les ennuis de la route. Quand il faisait nuit, le moine s'arrêtait, entourait son âne d'une défense faite de branches abattues avec la hache, et la monture paissait tranquillement. Puis il se signait dévotement, s'étendait au pied d'un arbre, et dormait jusqu'au retour du soleil. Cependant, l'épaisse forêt est dépassée, il arrive non loin du chemin qui mène à Mayence, et soudain une troupe d'Esclavons farouches, aux corps gigantesques, s'offre à lui dans la Fulde, où ils se baignaient. Depuis plus d'un siècle que cette peuplade avait pénétré dans la Germanie, elle n'avait cessé de faire d'horribles ravages ; heureusement pour Sturm, les barbares se contentèrent de le basouer. Un peu plus loin, le bon prêtre trouva un site propre à la réalisation de son projet ; il revient chercher des ouvriers et des confrères. Ainsi com-

mença, bénin lecteur, le très illustre monastère de Fulde (1).

Voilà un épisode comme il y en a par centaines dans les annales du moyen âge : elles ont la fraîcheur et le charme de la jeunesse ; pour moi, je m'y plais comme au souvenir de ces années d'enfance où s'essayèrent mes premiers pas, quand la douce voix de ma mère m'endormait au récit des histoires du temps jadis. Après tout, qu'on rejette, si l'on veut, le principe divin, mais ce qu'on ne pourra dédaigner, c'est la grande idée cachée sous ces mœurs patriarcales ; c'est l'idéalisme pur et vrai, la morale saine et douce qui s'incarnait dans les corps d'hommes influents. Savez-vous alors où était la liberté ? elle se déguisait sous la robe de prêtre, et même sous la bénédiction nuptiale, car une opinion généralement répandue à cette époque affranchissait de droit les deux esclaves qui se mariaient dans l'Église (2). Rien donc d'étonnant à ce que le pauvre recherchât la protection du clerc, que le vilain préférât la juridiction de l'évêque et de l'abbé à celle du haut baron ; que des villes se formassent autour de leurs demeures, parce que le manant y trouvait des privilèges, des maîtres indulgens, sinon toujours édifiants, et des secours dans ses maladies (3). Mais dans cette situation même, il y avait un écueil caché : l'appât de la liberté, joint à la possession des richesses, devait nécessairement attirer dans le sein du clergé des membres indignes du sacerdoce. D'un autre côté, le système pernicieux qui permit la collation des bénéfices aux seigneurs féodaux enfantait non moins nécessairement d'immenses abus, que nos temps mêmes voient revivre dans quelques pays catholiques et protestans. De cette double source impure, résultait inévitable du penchant à mésuser du bien, on vit jaillir deux plaies cruelles qui faillirent compromettre la vie même du Christianisme. D'abord, les hommes qui pénétrèrent dans le sanctuaire sans y

avoir été appelés, y portèrent leurs vices ; de là une race de concubinaires dont le souffle impur empestait tout ce qui les approchait. Il suffit d'ouvrir les annales ecclésiastiques de ces temps pour se convaincre de l'horreur qu'inspiraient ces iufâmes aux bons pasteurs et aux peuples groupés derrière eux. L'obtention de bénéfices pour prix de services rendus engendra de son côté une race d'hommes cupides, dignes descendans de leur patriarche Simon, qui se firent prêtres de cour, et usaient leurs genoux devant le veau d'or. Trop souvent ces deux fleuves, confondant leurs eaux boueuses, débordaient de leur lit commun et menaçaient d'engloutir tous les peuples, de briser toutes les barrières. La puissance temporelle s'avisait enfin de penser que le pontificat suprême devait aussi se donner à l'encan ou à la prostitution : alors nous voyons s'ouvrir ce dixième siècle, siècle de plomb par excellence, dans lequel spiritualité, arts, sciences, études, semblent sur le point de s'abîmer. Mais c'était là que Dieu attendait les hommes violens dont les pensées se tournaient au mal en tout temps : si haut que fût monté l'édifice d'iniquité, il ne put tenir centre un regard du Seigneur, et alors les pierres se prirent l'une après l'autre à tomber sur les têtes des coupables qui les avaient cimentées avec les larmes du pauvre. L'aurore brille d'abord faible et pâle ; sur le siège de saint Pierre s'assèrent quelques hommes purs et simples qui flétrissent, par l'exemple et la parole, les vices dégradans de l'époque. Mais, non loin de Rome, vivait un charpentier dont le fils grandissait secrètement pour accomplir les desseins de Dieu. Celui-ci le prend par la main, le mène à la cour impériale, comme afin de lui faire connaître l'arène, et le place ensuite pendant vingt ans à côté du trône papal avant de l'y faire monter. Dès son entrée dans la carrière, ce rude joûteur, nommé Hildebrand, s'attache corps à corps aux deux ennemis, les étroit de son bras vigoureux, les poursuit de sa parole acérée, les anéantit sous les foudres de l'Église. Dès qu'il a ceint la tiare, Grégoire VII ne connaît plus de bornes à son zèle, et si l'homme politique fit des fautes presque inséparables de l'humanité, du moins

(1) *Act. SS. Bened.*, t. IV.

(2) Un empereur grec fit même une constitution à ce sujet.

(3) Au moyen âge on prescrivait souvent au prêtre d'apprendre la médecine.

peut-on dire que jamais, dans le cours de sa carrière, il ne se départit de cette idée fondamentale : *épurer l'Eglise des désordres qui la minaient, comme seul moyen de lui faire parcourir noblement sa mission civilisatrice sur la terre*. Une fois la grande impulsion donnée, il s'en va mourir en exil, comme il le dit, pour avoir aimé la justice, et laisse l'œuvre à d'autres. On la continue cette œuvre, qui obtient son entier accomplissement dans la personne d'Innocent III, du moins en ce qui regarde le moyen âge. Car une chose nous a souvent frappé en étudiant l'histoire des nations, c'est que Dieu, tout en conservant la force motrice, en varie les effets selon les hommes et les temps. Pendant près de huit siècles, la papauté put vivre sans domaine spirituel : alors un nouvel ordre de choses commence et la papauté, fidèle à son caractère distinctif, subit néanmoins une modification dans son existence extérieure, et se présente à nous avec le sceptre et la tiare. Mais, pour qu'elle n'oublîât pas son origine et sa fin, ce sceptre est une houlette et le domaine petit ; car si le pape eût été roi d'Italie, par exemple, la mitre eût très probablement disparu sous le casque du guerrier. Cette assertion est même d'une vérité si profonde, qu'un pape entrant dans une ville prise d'assaut devenait une anomalie monstrueuse, un je ne sais quoi sans nom dans aucune langue chrétienne. C'était le principe matériel voulant dominer au nom du spiritualisme ; Dieu ne le voulait pas, et cet abus, en finissant un ordre de choses, en enfantait un autre dont nos descendants verront peut-être la péripétie. Les excommunications perdirent leur force dès qu'on les employa avec injustice et trop fréquemment ; le pouvoir temporel des papes se réduisit à rien quand ils voulurent s'en servir contre les grandes monarchies de l'Europe, déjà formées au sein de l'Europe. N'est-ce pas, en vérité, une chose curieuse que ce changement s'opérant dans la vie de la papauté, et malgré elle, au moment même où la force et la matière tendaient à dominer de nouveau le monde au moyen des pouvoirs politiques ? Les pontifes romains du quinzième siècle désiraient avec ardeur l'indépendance de l'Italie, je l'admets,

mais ne voulaient-ils pas s'en assurer la suzeraineté ? Quant à moi, j'en demeure convaincu jusqu'à preuve contraire. Encore une fois, cela ne devait pas entrer dans les vues du chef invisible de la chrétienté.

Mais il y avait encore deux autres raisons pour que le pouvoir spirituel se repliât sur lui-même et secouât de ses pieds la poussière qui s'y était attachée. Je veux parler de la réhabilitation du paganisme en Europe, et de la réformation protestante, qui coïncide singulièrement avec le premier. Sans vouloir rien ôter à la gloire des Médicis, peut-être sera-t-il permis aujourd'hui de ne pas louer la direction exclusive imprimée par eux aux arts et aux sciences, dont le résultat a été une aveugle idolâtrie pour l'antiquité aux dépens de l'art chrétien. Droit païen, philosophie païenne, art païen, religion païenne, pourrait-on dire, il serait difficile d'imaginer l'espèce de rage qui semblaient être emparée alors de la société. A Florence, Laurent de Médicis avait établi des fêtes en l'honneur de Platon, où chaque membre endossait gravement les costumes antiques et parodiait l'Académie (1). La mascarade n'eût été que risible si les mœurs païennes et le droit des gens païen ne se fussent aussi fait jour sous le déguisement des rhéteurs, des philosophes et des sculpteurs. L'étude des lois romaines et la philosophie d'Aristote avaient déjà beaucoup contribué à nous lancer dans cette voie ; la chute de Constantinople, qui jeta tant de Grecs fugitifs en Italie et ailleurs, acheva de tourner les esprits vers l'ergotage d'une part, et de l'autre la soif de dominer. Le machiavélisme, l'oubli du droit plutôt que de la loi, la force devenant l'unique raison, l'intérêt l'unique mobile : tel est le spectacle que nous offre la fin du quinzième siècle. Enfin, pour achever ce calqué faux, bâtard, inconséquent du paganisme, dont la grimaçante caricature se pliait à des figures chrétiennes, nous voyons se lever par-delà l'Atlantique l'esclavage, chancre hideux, qui dévore depuis trois siècles le vaste continent du Nouveau-Monde. La féodalité, état transitoire entre la barbarie et la

(1) Roscoe's, *Life of Lorenzo de' Medici*.

civilisation, s'en allait déjà avec ses abus, fallait-il donc que l'hydre étouffée par le christianisme levât encore sa tête usée par les fers ! A côté de ce fléau désastreux, on ne se sent guère le courage de parler des maux que fit à l'Europe la fausse direction puisée dans le paganisme et dont nous ressentons encore l'atteinte.

Quant au protestantisme, il s'est partagé, comme on le sait, en deux grandes ramifications : le piétisme et le rationalisme. Le premier, effrayé du vide qu'a laissé dans les consciences la destruction de l'unité catholique, veut y revenir par je ne sais quel mysticisme, plus marchand et révolutionnaire que chrétien. Il engourdit les âmes, les leurre de quelques œuvres pies, puis leur crie : *Voilà la foi ! Voilà du mysticisme !* Comme si l'orgueil pouvait engendrer, comme si la foi pouvait naître sans simplicité ! Ils (les hérétiques) nous ont égalés en tout le reste, dit Bourdaloue, et quelquefois en certaines choses ils nous ont surpassés ; ils ont eu l'érudition et la science, ils ont eu la finesse et la pénétration de l'esprit, ils ont eu la grâce et la politesse du langage, ils ont été charitables envers les pauvres, sévères dans leur morale, et plusieurs ont passé parmi eux pour des saints ; mais ce qu'ils n'ont jamais eu, c'est l'humilité de la foi. Le rationalisme s'est au contraire cramponné plus fortement que jamais à l'idole païenne, et sa dernière phase paraît être venue aboutir au panthéisme ; car après celle qui, niant Dieu, ne le met nulle part, la plus monstrueuse erreur semble être celle qui le place dans tout. Mais, par une bizarre inconséquence, ce même rationalisme a également établi la divinité du moi, autre point de contact avec l'antique païenne ; celle-ci s'adorait dans ses passions, et les païens nouveaux s'adorent dans leur intelligence. De là encore deux subdivisions : le moi révolutionnaire qui fait de la propagande, et le moi despotique qui s'allie aux gouvernemens et se charge de les régulariser scientifiquement ; le livre du *Prince* est l'Évangile des derniers ; aussi gardent-ils avec amour chaque avenue du pouvoir.

En face de ces deux révolutions, qui ont changé si complètement le caractère de la civilisation européenne, il fallait

que le rôle de l'Église fût modifié, tout en demeurant fidèle à l'unité de la foi. Avant la réformation de Luther, un mouvement de réforme s'était déjà montré dans son sein. Ce moine détroqué emmena dans son camp tous les esprits qui en eussent retardé l'accomplissement. Mais la Providence eut encore soin de rétrécir l'influence temporelle ou politique de Rome, en sorte que si l'Europe revenait de fait au paganisme, l'Église a paru se rapprocher, sous ce point de vue, de la situation où elle se trouvait avant le huitième siècle. Des hommes légers se sont dit en voyant disparaître peu à peu les insignes de la puissance extérieure : *La voilà qui se meurt ! Insensés ! la vérité ne meurt point ; une fois sortie de la bouche du Verbe, elle s'en va de par le monde, auguste voyageuse, quêtant des cœurs pour les épurer et les remplir de sa plénitude. S'ils la repoussent, elle passe à d'autres sans murmurer, sans punir ; car elle sait que là où elle n'est pas, il n'y a que cris, douleur et ténèbres. Que sont, après tout, ces lambeaux de pourpre dont se passerait fort bien la papauté ? Quand, au dehors, le matérialisme domine de fait, et que la loi des baïonnettes est la seule loi invoquée par les gouvernemens, il est bien que le représentant du droit et du devoir dans ce monde soit faible en puissance temporelle. Bientôt, peut-être, un nouveau Léon se verra contraint de quitter la ville éternelle pour venir au devant d'un nouvel Attila ; alors une seule voix pourra s'élever au conseil, celle de la vertu criant pitié pour le malheur.*

Oh ! catholiques, nos frères, ne laissons point tomber notre courage. Le doute et l'égoïsme peuvent bien étendre autour de nous leurs miasmes pestilentiels ; mais serrons nos rangs, ne soyons pas lâches de cœur, faisons de notre foi simple un bouclier pour nous défendre ; prions pour ceux qui nous honorent de leur dédain, et Dieu nous bénira. Son heure à lui n'est pas encore venue ; attendons-la sans impatience ; ne savons-nous pas qu'il récompense autant le serviteur appelé à la onzième que celui dont les sueurs ont arrosé le champ dès l'aube du jour ?

C. F. AUDLEY.

ÉTUDE SUR UN GRAND HOMME DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Succès de l'Esprit des Loix.

L'*Esprit des Loix* parut en 1748, imprimé à Genève (2 vol in-4^o), sans nom d'auteur, sous la direction de Jacob Vernet, ministre protestant (2). Le succès de cet ouvrage ne fut pas d'abord aussi général que celui des *Lettres persanes*, quoiqu'il n'en soit que le développement. Les matières qui en sont l'objet n'étaient pas, comme dans les *Lettres*, appropriées par la forme à toutes les classes de lecteurs; et, au contraire, l'obscurité avec laquelle ces matières sont traitées achevait de les mettre tout-à-fait hors de la portée du vulgaire. La secte philosophique fit la fortune du livre; Montesquieu était un des intimes de madame de Tencin: « Elle lâcha sur le libraire toute sa ménagerie, qui en un instant dévora l'édition (3). » Ce succès inouï de rapidité entraîna l'opinion générale; et une fois cette opinion fixée en faveur de l'ouvrage, moins on le comprenait, plus on en vantait la profondeur; personne n'eût voulu paraître ne pas entendre un livre si admiré de tout le monde. On connaît le mot de Piron à une dame qui, ayant entrepris de faire l'éloge de l'*Esprit des Loix*, se perdait dans les hauteurs de son sujet: *Madame, croyez-moi, sauvez-vous par le temple de Gnide. Le succès qu'avaient obtenu les Lettres persanes fut aussi pour beaucoup dans la fortune de l'Esprit des Loix* (4). « D'abord, les ouvrages donnent de la réputation aux ouvriers, et ensuite l'ouvrier aux ouvrages (5). » Douze édi-

tions furent épuisées en six mois (1), et au bout de deux ans, on en comptait vingt-deux en Europe (2).

Certains chapitres étaient à la portée de tous; on fut charmé dans ce siècle du bel-esprit des « traits » et du brillant de cet ouvrage: *c'est de l'esprit sur les lois*, comme le définissait très bien madame du Deffand. Ce défaut, quoi qu'en dise La Harpe, le fit lire des gens du monde; ils ne lisaient point Grotius et Puffendorf, « dont le malheur est d'être ennuyeux (3) »; ils lurent un auteur agréable et singulier qui laissait à la vivacité française quelque chose à deviner, qui, par un tour piquant et original, paraissait neuf, quoiqu'il ne fit souvent que rajeunir de vieilles erreurs (4), et chez lequel enfin l'érudition semblait jointe à l'esprit. La vanité publique acheva le succès. Les Français, qui passaient pour un peuple frivole, furent enchantés de montrer aux étrangers un livre où les vues paraissaient larges et profondes, parce qu'il embrassait tous les peuples (5). On fit ainsi une grande réputation de professeur et de savoir à cet ouvrage où, suivant la remarque d'un *philosophe*, tout est « sacrifié à la démanaison de

tous les autres, qu'il y a dans les *Lettres persanes* plus de talent que dans l'*Esprit des Loix*. (Voyez *Oeuvres de Voltaire*, édition Dalibon, note de M. Dannon, t. I, p. 537.)

(1) La Beaumelle, *Suite de la Défense de l'Esprit des Loix*.

(2) Montesq., lett. 43, au marquis de Stainville, 27 mai 1750.

(3) Volt., lett. à M. Linguet, 13 mars 1767.

(4) Ainsi la théorie des climats.

(1) Voir le 2^e art., n^o 47, t. VIII, p. 537.

(2) Chez Barillot et fils. — Lett. 26, à l'abbé de Guasco, et note sur cette lettre; lett. 51, à M. Cerati, 13 mars 1748: « A l'égard de mon ouvrage, je vous dirai mon secret: on l'imprime dans les pays étrangers. Je continue à vous dire ceci dans un grand secret: il aura deux volumes in-4^o, etc. »

(3) *Le Christ devant le siècle*, chap. 1.

(4) D'Alembert.

(5) Montesq., *Variétés*. — Un admirateur de Montesquieu a remarqué avec raison, contre l'avis de

(5) Volt., lett. à M. Linguet, 13 mars 1767.

(3) Ainsi la théorie des climats.

(3) Voyez la réponse de La Harpe au *sophiste* Toussaint, l'auteur des *Mœurs*, qui sépare la morale de la religion, et écrit aussi pour les quatre parties du monde (*Cours de Littérat.*, 5^e part., l. IV, c. 1). La Harpe ne prend pas garde qu'en voulant faire justice de cette vaine enflure de mots, dit-il, qui ne peut en imposer qu'à des dupes, il est lui-même dupe du protocole de charlatanisme philosophique. Il apostrophe Montesquieu aussi bien que Toussaint: sa réponse s'applique tout-à-fait à l'*Esprit des Loix*.

montrer de l'esprit (1) », et où, de l'auteur même de l'auteur, les choses ne sont qu'effleurées. Il dit en parlant du livre *De l'origine et des révolutions des lois civiles chez les Français* : « Je suis comme cet antiquaire (2) qui partit de son pays, arriva en Egypte, jeta un coup d'œil sur les pyramides et s'en retourna (3). »

Sur la prétendue dépopulation de l'univers : « Je n'ai pas le temps de traiter à fond cette matière (4). »

Il dit que les états de l'Inde sont despotiques par un grand nombre de causes qu'il n'a pas le temps de rapporter (5). Et sur les lois féodales : « Ceci demanderait un ouvrage exprès, mais vu la nature de celui-ci, on y trouvera plutôt ces lois comme je les ai envisagées que comme je les ai traitées (6). » Le livre xx sur le commerce commence ainsi : « Les matières qui suivent demanderaient d'être traitées avec plus d'étendue ; mais la nature de cet ouvrage ne le permet pas. Je voudrais couler sur une rivière tranquille : je suis entraîné par un torrent (7). »

La rapidité du torrent ne lui ôte néanmoins rien de son assurance, et dans sa course précipitée, il ne laisse pas d'être solennel. Le chapitre sur les publicains de Rome finit ainsi : « Je ne dirai qu'un mot : une profession qui n'a et ne peut avoir d'objet que le gain, etc. (8). » La même forme au chapitre 16 du livre xxi. Le chapitre 15 du même livre est intitulé : *Moyens très efficaces pour la conservation des trois principes*. Voici tout le chapitre : « Je ne pourrai me faire entendre que lorsqu'on aura lu les quatre chapitres suivants. » Et le chapitre d'Alexandre (9) : « Je vais le comparer à César. » Attention : Montesquieu va comparer Alexandre à César. Suivent quatre lignes où il le compare à César. Au cha-

pitre 25 du livre xxiv : « Je ferai ici une réflexion », et il fait une réflexion. Le chapitre de Charlemagne finit ainsi (1) : « On voit dans ses capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot. » Montesquieu a bien voulu consacrer deux pages entières au règne de Charlemagne ; il vent bien dire encore un mot, et son génie rapide va l'emporter à un autre sujet. Il faut qu'il vous éclaire sur tant de choses : comment aurait-il le temps de les approfondir (2)? Ce roi de la pensée, à la manière des oracles, ne laisse tomber que quelques paroles de sa bouche divine ; ils sont courts, ces chapitres de douze ou quatre lignes ; mais ce sont des chapitres de Montesquieu, qui abrège tout parce qu'il voit tout (3). Méditez ; on y trouve plus de choses que de mots (4). » Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser (5). Quelquefois il annonce qu'il parlera beaucoup (6) d'une institution, et il n'en dit presque rien ; ainsi, au chapitre 30 du livre xiii, il rappelle une loi des empereurs Arcadius et Honorius, « dont, au chapitre 8 de ce livre, dit-il, j'ai tant parlé », et il n'en a pas dit une page ; mais encore une fois ce sont des lignes de Montesquieu ; et de ces traits saillans par lesquels un esprit supérieur renverse d'un mot les sophismes d'un volume (7). »

Montesquieu, au reste, prenait soin d'avertir lui-même le lecteur de cette supériorité, par laquelle il savait ne point s'écarter du juste-milieu de la sagesse. Au chapitre 10 du livre xxx sur la législation féodale, on lit :

« M. le comte de Boulainvilliers et M. l'abbé Dubos ont fait chacun un système, dont l'un semble être une conjuration contre le tiers-état, et

(1) Liv. xxxi, c. 13.

(2) La Harpe.

(3) Cet éloge de Tacite (*Espr. des Lois*, liv. xxx, c. 2) a été appliqué à l'auteur. Remarquons qu'il est faux de dire que Tacite abrège tout. Tacite est très concis de style, mais extrêmement prolixe de détails.

(4) La Beaumelle, *suite de la Défense de l'Esprit des Lois*.

(5) *Esprit des Lois*, liv. xi, c. 20.

(6) Liv. xxx, c. 15 et 20.

(7) Gerat, *Mercur de France*, 6 mars 1761.

(1) Voltaire, *Dictionn. Philos.*, art. *Population*, § 1^{er}.

(2) Dans le *Spectateur Anglais*.

(3) *Esprit des Lois*, liv. xxviii, c. 43.

(4) Liv. xxiii, c. 24.

(5) Liv. xvi, c. 10.

(6) Liv. xxx, c. 1.

(7) Liv. xx, c. 1.

(8) Liv. xi, c. 13.

(9) Liv. x, c. 12.

« l'autre une conjuration contre la no-
« blesse. Lorsque le soleil donna à Phaé-
« ton son char à conduire, il lui dit : Si
« vous montez trop haut, vous brûlerez
« la demeure céleste; si vous descendez
« trop bas, vous réduirez en cendres la
« terre. N'allez point trop à droite, vous
« tomberiez dans la constellation du ser-
« pent; n'allez point trop à gauche, vous
« iriez dans celle de l'autel; tenez-vous
« entre les deux. »

Nec preme, nec summum molire per æthera currum;
Alliis egressus, cœlestia tecta cremabis;
Inferius, terras : medio tutissimus ibis.
Neu te dexterior tortum declinet ad Anguem;
Neve sinisterior pressam rota ducat ad Aram :
Inter utrumque tene (1)...

Tel est, suivant un élogiste de Montesquieu, « le ton d'autorité qui convient à la raison, et qui est ferme sans être arrogant (2). » Une partie de l'Europe se prosterna et dressa des autels (3) au sage, au bienfaiteur de l'humanité, au législateur des nations (4). Avant même que le livre fût imprimé, l'abbé Guasco en avait commencé la traduction en italien, qu'il dédia au duc de Savoie. Le roi de Sardaigne lut *l'Esprit des Loix*, et son fils, le duc de Savoie, le lut deux fois et dit qu'il voulait le lire toute sa vie. « Il y a bien « de la fatuité à moi de vous mander ceci, « écrivait Montesquieu à un de ses amis; « mais comme c'est un fait public, il « vaut autant que je le dise qu'un autre, « et vous concevez bien que je dois aveu- « glément approuver le jugement des « princes d'Italie. Le marquis de Breil me « mande que S. A. R. de duc de Savoie a « un génie prodigieux, une conception « et un bon sens admirable (5). » A

(1) Ovid., *Métam.*, lib. II, 158.

(2) La Harpe. Il est curieux de rapprocher ce qu'il dit du « ton d'autorité » de Diderot, et en général des philosophes. Voyez *Cours de Littér.*, 5^e part., liv. IV, c. 5, § 1, 2 et 4.

(3) *Défense de l'Esprit des Loix*.

(4) Maupertuis, *Éloge de Montesquieu*; Grimm, lett. du 15 février 1755; *Ode sur la Mort de Montesquieu* (*Mercur* d'avril 1753); *Eloge de Montesquieu, en vers* (1753) par Le Febvre de Beauvrai, etc.

(5) Lett. 27, à l'abbé Guasco, 17 juillet 1747; lett. 36, au même, 2 décembre 1754; lett. 56, au chevalier d'Aydies, 24 février 1749; lett. 45, à l'abbé Guasco, 12 mars 1750; lett. 35, à l'abbé Venuti.

Bruxelles, le comte de Cobentzel, ministre, admirait *l'Esprit des Loix* (1); le duc de Lorraine, Stanislas, qui aimait beaucoup Montesquieu, même avant la publication de l'ouvrage, fut charmé de son désir d'être reçu à l'académie de Nancy, et l'académie fut comblée de joie. Le secrétaire-perpétuel écrivit à Montesquieu : « Vous demandez au roi, monsieur, une grâce que nous aurions été empressés de vous demander à vous-même, si l'usage nous l'avait permis. Nous nous estimons heureux que vous préveniez nos desirs, etc. » Stanislas lui écrivit aussi dans les termes les plus flatteurs. Montesquieu répondit par l'éloge de ce prince, qu'il peignit sous les traits de Lysimaque, roi d'Asie, après la mort d'Alexandre, aimé de son peuple et heureux du bonheur de ses sujets (2).

Mais ce fut surtout en Angleterre que *l'Esprit des Loix*, parfaitement traduit par Thomas Nugent, fut l'objet d'une admiration sans bornes : l'orgueil de la nation était flatté d'y voir sa puissance si vantée et sa constitution offerte en exemple au reste de l'univers. Mylord Chesterfield le lut trois fois (3). Il ne parut en Angleterre aucune critique de *l'Esprit des Loix*. « Les papiers publics nous apprennent qu'on déchire Montesquieu en France, écrivait une dame anglaise (1750). Que n'a-t-il écrit ici ! on lui eût érigé une statue (4). » Tous les Anglais voulurent avoir du vin de la Brède (5). Bientôt le Parlement retentit d'éloges enthousiastes. La même admiration dure toujours, et dans la chambre des Communes, *l'Esprit des Loix* est sur la table avec le recueil même des lois.

Le fameux graveur Dassier vint de Londres à Paris, en 1752, pour frapper la médaille de Montesquieu. Notre mo-

(1) Lett. 74, à l'abbé de Guasco, 28 sept. 1755.

(2) Lett. 27, à l'abbé de Guasco, 17 juillet 1747; lett. 33, au roi de Pologne, duc de Lorraine; lettre 36, réponse du duc de Lorraine; lett. 37, à M. de Solignac, secrétaire de la Société Littér. de Nancy; *Lysimaque*.

(3) Lett. 48, à M. Thomas Nugent, 18 octobre 1750; lett. 45, à l'abbé de Guasco, 12 mars 1750.

(4) La Beaumelle, *Suite de la défense de l'Esprit des Loix*.

(5) Lett. 30, au grand-prieur Solar; lett. 70, à l'abbé de Guasco, 4 oct. 1752.

deste auteur se refusait « poliment » à ses pressantes sollicitations. « Croyez-vous, lui dit l'artiste, qu'il n'y ait pas autant d'orgueil à refuser ma proposition qu'à l'accepter (1) ? » Sa vanité ne demandait qu'une petite violence, pour avoir ainsi le double avantage d'être gravé et de paraître modeste, et il ne résista plus.

Le grand-prieur Solar, ambassadeur de Malte à Rome, avait dit en lisant *l'Esprit des Loix* : « Voilà un livre qui opérera une révolution dans les esprits en France (2). » Il ne se trompait pas : ce qui plut surtout, à cette époque où l'on désirait une réforme politique, et où l'irrégularité avait déjà fait tant de progrès, ce fut la religion naturelle, c'est-à-dire l'indifférence en religion donnée pour base commune aux lois de tous les peuples ; les noires couleurs dont il peint le despotisme ; « l'éloge qu'il fait du gouvernement anglais ; » sa haine contre les moines et les gens de finance, et le mépris dont il frappe les courtisans (3).

Les moines, les courtisans et les traitans étaient pris de front ; mais en général, le talent de notre auteur est de ménager les divers intérêts. Habile à se cacher sous une *obscurité volontaire* (4), il savait attaquer la doctrine de l'Église et les institutions chrétiennes et politiques en paraissant l'*ami* (5) du gouvernement et de l'Église. « M. de Montesquieu, dit en propres termes d'Alembert, ayant à présenter quelquefois des vérités importantes dont l'énoncé absolu et direct aurait pu blesser sans fruit, a eu la prudence louable de les envelopper, et par cet innocent artifice les a voilées à ceux à qui elles seraient nuisi-

bles, sans qu'elles fussent perdues pour les sages. »

C'est par cette *adresse de mesure, de détours et de réticences* (1), qu'il « éblouit » même des souverains. Sa tactique, ainsi qu'on l'a observé, est de « dépayser ses idées : tel titre annonce beaucoup quand le chapitre donne peu (2) ; tel autre chapitre donne beaucoup quand le titre n'a rien promis (3). » Il va en sautillant ; il lance un trait de philosophisme ; puis la religion est louée, l'État semble affermi. Sa division en une infinité de petits chapitres lui sert merveilleusement à cela : sur cinq cent quatre-vingt-treize chapitres dont se compose l'ouvrage, cinquante-trois ont pour titre : *Continuation du même sujet* ; trois fois le chapitre a deux continuations, et trois fois Montesquieu lui en donne jusqu'à trois. Deux exemples feront voir le parti qu'il tire de cette subdivision à l'infini, qui, au premier abord, semble seulement ridicule (4) : au livre xxv, le chapitre 24, *des Loix de religion locales*, commence par un trait contre le Christianisme, dont la portée est claire, mais que la forme adoucit. L'auteur établit ensuite l'influence du climat non seulement sur les pratiques (ce qui pourrait se soutenir), mais aussi sur les dogmes des religions : « Il suit de là, dans le chapitre 25, qu'il y a très souvent beaucoup d'inconvéniens à transporter une religion d'un pays dans un autre. » Puis deux nouveaux exemples : le chapitre 26, intitulé *Continuation du même sujet*, commence par deux autres exemples, et enfin le coup est porté : c'est le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne. L'auteur prend soin de dire *humainement parlant* ; mais il ajoute aussi, sans doute par un redoublement de précaution, et à la religion mahométane ; en sorte qu'il semblerait que les mots *humainement parlant* s'appliqueraient à

(1) D'Alembert.

(2) Note sur la lett. 37, au grand-prieur Solar, 7 mars 1749.

(3) Voltaire, dial. 26, 1^{er} entretien ; *Diet. Phil.*, art. *Esprit des Loix* ; *Siècle de Louis XIV*, écrivains, art. *Montesquieu* ; lettre sur les Français, article *Montesquieu* ; ode sur la mort de Montesquieu, anonyme, dans le *Mercure* d'avril 1733 ; Grimm, lett. du 15 fév. 1733. — Sur les moines, *Esprit des Loix*, liv. vi, c. 9 ; liv. xiv, c. 7 ; liv. xxiii, c. 29 ; liv. xxvi, c. 11 et 12 ; liv. xxv, c. 6. — Sur les courtisans, liv. iii, c. 3. — Sur les traitans, l. xiii, c. 20.

(4) D'Alembert, *Eloge de Montesquieu*.

(5) *Défense de l'Esprit des Loix*, 1^{er} part,

(1) *Montesquieu considéré dans une république*, par Delacroix.

(2) Exemple : liv. vi, chap. 14, de *l'Esprit du Sénat de Rome*. Ce chapitre a douze lignes.

(3) Grouvelle.

(4) Voltaire s'en moque (dial. 26, 1^{er} entretien). La Harpe lui-même, le grand admirateur, trouve « qu'on a blâmé avec raison » cette « sorte d'affectation. »

l'une et à l'autre. La précaution se trahit elle-même.

Le chapitre se termine par un petit éloge pour le Christianisme, relativement aux abstinences, qui peuvent être changées selon les climats, et une note, mise après coup, nous avertit que, dans le chapitre 25, de *l'inconvénient du transport d'une religion d'un pays à un autre*, « on ne parle point de la religion chrétienne, qui est le premier bien. » Alors encore, « pour attaquer la religion sans trop révolter le public, il fallait prendre chez elle les voiles dont on se couvrait (1). » C'était, d'ailleurs, un moyen de « se ménager une hypocrite apologie si on se trouvait forcé de s'expliquer avant d'être les plus forts (2). »

Même méthode de ruse et de détour pour la politique. Le chapitre 27 du livre xxiii est intitulé : *De la loi faite en France pour encourager la propagation de l'espèce*. Il est ainsi conçu :

« Louis XIV ordonna de certaines pensions pour ceux qui auraient dix enfans, et de plus fortes pour ceux qui en auraient douze (3); mais il n'était pas question de récompenser des prodiges. Pour donner un certain esprit général qui portât à la propagation de l'espèce, il fallait établir, comme les Romains, des récompenses générales ou des peines générales. »

Le chapitre suivant est destiné à nous apprendre comment on peut remédier à la dépopulation. L'enthousiasme de l'auteur pour les Romains lui fait oublier sa baronnie de la Brède, et il demande la loi agraire : « Lorsque, dit-il, un État se trouve dépeuplé par des accidens particuliers, des guerres, des pestes, des famines, il y a des ressources, etc. ; » mais pour « les pays désolés par le despotisme ou par les avantages excessifs du clergé sur les laïques, » où « le clergé, le prince, les villes, les grands, quelques citoyens principaux sont devenus insensiblement propriétaires de toute la contrée, » la dépopulation est un « mal presque incurable, etc. » A cette situation, quel remède ? « Il faudrait faire

« dans toute l'étendue de l'empire ce que les Romains faisaient dans une partie du leur : pratiquer dans la disette des habitans ce qu'ils observaient dans l'abondance, distribuer des terres à toutes les familles qui n'ont rien, leur procurer les moyens de les défricher et de les cultiver. Cette distribution devrait se faire à mesure qu'il y aurait un homme pour la recevoir; de sorte qu'il n'y eût point de moment perdu pour le travail. »

Les fluctuations de *l'Esprit des Loix*, soit en religion, soit en politique, ne viennent pas toujours, il faut le dire, d'un dessein formé; c'est, du moins, l'impression que m'a faite l'ouvrage. Dans le cœur du chrétien qui s'est écarté de la voie, la foi reprend par intervalles son empire; le souvenir d'une enfance doucement écoulée dans l'innocence chrétienne se retrace à la pensée : c'est la lutte de la conscience contre le mal, chez Montesquieu, comme il l'a avoué en mourant, la lutte de la vanité, « du désir d'être loué par les philosophes et de passer pour un génie extraordinaire » avec le bon sens et le sentiment de la vérité. Quant à la politique, on sait que Montesquieu chercha à obtenir une fonction diplomatique. Il écrivait de Vienne, trois mois après sa réception à l'Académie, à M. l'abbé d'Olivet : « Il y a quelques jours que j'écrivais à M. le cardinal (le cardinal de Fleury) et à M. de Chauvelin que je serais bien aise d'être employé dans les cours étrangères, et que j'avais beaucoup travaillé pour m'en rendre capable. Vous me feriez bien plaisir de voir là-dessus M. de Chauvelin, de tâcher de pénétrer dans quels sentimens il est à mon égard.... Les raisons pour qu'on jette les yeux sur moi sont que je ne suis pas plus bête qu'un autre; que j'ai ma fortune faite, et que je travaille pour l'honneur, et non pas pour vivre; que je suis assez sociable et assez curieux pour être instruit dans quelque pays que j'aille (1). » On dit même que Montesquieu aspira plus tard à la dignité de chancelier, et on a attribué à cela les précautions dont il enveloppe sa pensée

(1) La Harpe, *Cours de Littér.*, art. *Toussaint*.

(2) *Id.*, *ibid.*, 3^e part., l. iv, c. 5, § 2.

(3) Edit de 1666, en faveur des mariages.

(1) Lett. 1^{re}, 10 mai 1723.

politique (1). En effet, il était gentilhomme, il avait du bien; il ne pouvait vouloir une révolution. Mais il voulait des honneurs. Ambition non satisfaite, amour-propre blessé, et enfin vanité de réputation, voilà ce qui le poussa à une peinture exagérée du despotisme; il ne faisait une si large part d'avantages au gouvernement républicain que pour se donner un air de générosité et de zèle populaire. Au fond, il sentait si bien les *inconvéniens* (2) des républiques et de ce qu'il appelle « les gouvernemens libres, c'est-à-dire toujours agités (3), » qu'il en trouvait de grands même dans l'État où il voyait le désordre et les *divisions nécessaires* (4) des démocraties modérés par le contre-poids du pouvoir d'un roi et d'un corps de noblesse; et s'il préconisait ce milieu, c'est que, cherchant à détruire l'ordre établi, il voulait en même temps s'assurer la possession de son fief et ouvrir à son ambition une carrière politique.

Ce manque de méthode, ces fluctuations, de quelque cause qu'ils proviennent, firent beaucoup à la généralité du succès. Il ne choqua ainsi que quelques esprits clairvoyans; toutes les idées trouvèrent en lui un interprète; il fut l'homme, ou plutôt le « dieu » de tout le monde; même des personnes chrétiennes et animées du véritable esprit de patriotisme, ou auxquelles leur position et la crainte des désordres d'un bouleversement faisaient souhaiter le maintien de l'ordre de choses, ou du moins une sage lenteur dans la correction des abus, se prirent d'enthousiasme pour *l'Esprit des Lois*; elles ne virent que les phrases d'éloge pour le Christianisme, et quant à la politique, elles se laissèrent prendre à ces protestations d'attachement à l'ordre établi que l'auteur a mises dans sa préface: « Si dans le nombre infini de choses qui sont dans ce livre, il y en avait quelqueune qui, contre mon attente,

(1) Grouvelle. Mais que signifie de les attribuer à son *état plein de gravité*, comme ont fait de Bonald et M. de Barante (*Législation primitive*, disc. préliminaire; *Littér. franç. au dix-huitième siècle*), puisque dès l'année 1726 il avait vendu sa charge.

(2) *Esprit des Lois*, liv. XI, c. 6.

(3) *Grand. et Décad. des Romains*, c. 3.

(4) *Ibid.*, c. 9.

« pût offenser, il n'y en a pas du moins qui y ait été mise avec mauvaise intention; je n'ai point naturellement l'esprit désapprobateur. Platon remerciait le ciel de ce qu'il était né du temps de Socrate, et moi, je lui rends grâces de ce qu'il m'a fait naître dans le gouvernement où je vis et de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer.

« Je n'écris point pour censurer ce qui est établi dans quelque pays que ce soit: chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes, et l'on en tirera naturellement cette conséquence, qu'il n'appartient de proposer des changemens qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer, d'un coup de génie, toute la constitution d'un État.

« Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays, dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels.

« Si je pouvais faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent prescrire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels.

« Je me croirais le plus heureux des mortels si je pouvais faire que les hommes fussent guéris de leurs préjugés. J'appelle ici préjugés, non pas ce qui fait qu'on ignore de certaines choses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi-même.»

Ces deux derniers alinéas suffiraient à montrer que le commencement n'était qu'une précaution, quand le livre ne le prouverait pas encore mieux. Le sage législateur, tout en instruisant les princes et les peuples de leurs devoirs et de leurs droits, en signalant les vices et les élémens de force des diverses constitutions qu'il avait pénétrés d'un coup de génie (1), trouve presque toujours de bonnes raisons pour justifier les lois

(1) *Encyclopédie*, article *Christianisme*, t. III, p. 385, c. 2; édit. origin.

établies, les faisant dériver de la nature et du principe du gouvernement, et le gouvernement du climat. S'il n'épargnait pas la satire, toujours avait-il soin de la voiler sous cette apparence de respect cosmopolite pour toute institution existante; il faisait à chaque puissance sa « part de gâteau (1). » et Dieu lui-même n'était pas oublié. Le même homme qui bornait la puissance du Créateur (2), et réduisait le matérialisme en système, voulait bien accorder quelques *éloges* à la religion chrétienne. En même temps, il soutenait les privilèges des prêtres, et vantait l'avantage de leur pouvoir dans les monarchies, surtout dans celles qui vont au despotisme, pour mettre un frein à la puissance arbitraire (3). Par là il espérait faire taire sur la religion ces *cerbères de l'Eglise*, comme disait l'impie Helvétius (4); et en effet les catholiques eux-mêmes ont été passablement dupes de « ces deux ou trois passages assez froids, où il fait au Christianisme la grâce d'en dire du bien (5), » soit perfidie, soit aussi quelquefois impulsion de son cœur, et du bon sens qui ne fait que le rendre plus coupable. Mais ce qu'Helvétius ne pouvait lui pardonner, c'était de s'être laissé égarer par ses préjugés de gentilhomme. Si en effet il s'échappait à parler de « l'ignorance naturelle à la noblesse, de son inattention, de son mépris pour le gouvernement civil, de son incapacité pour les fonctions de magistrature (6), » il disait en même temps que « elle entre en quelque façon dans l'essence de la monarchie, dont la maxime fondamentale est : point de monarchie, point de noblesse; point de noblesse, point de monarchie. Mais on a un despote. —..... Abolissez dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse, et des villes, vous aurez bientôt un Etat populaire ou un Etat

« despotique (1). » Il tient surtout au privilège pour les nobles d'un tribunal particulier (2). Aussi Helvétius lui reprochait-il « de s'être plus occupé à justifier les idées reçues, que du soin d'en établir de nouvelles et de plus utiles. » Il lui écrivit : « Les aristocrates et nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent, ne doivent pas trop vous en vouloir : c'est le reproche que j'ai tous jours fait à vos principes. Souvenez-vous, qu'en les discutant à la Brède, je convenais qu'ils s'appliquaient à l'état actuel; mais qu'un écrivain qui voulait être utile aux hommes, devait plus s'occuper de maximes vraies dans un meilleur ordre de choses à venir, que de consacrer celles qui sont dangereuses, du moment que le préjugé s'en empare pour s'en servir et les perpétuer. Employer la philosophie à leur donner de l'importance, c'est faire prendre à l'esprit humain une marche rétrograde, et éterniser des abus que l'intérêt et la mauvaise foi ne sont que trop habiles à faire valoir... Les rois, eux-mêmes, s'ils s'éclaircissent sur leurs vrais intérêts (et pourquoi ne s'en aviseraient-ils pas ?) chercheront en se débarrassant des pouvoirs intermédiaires, à faire plus sûrement leur bonheur et celui de leurs sujets. »

Il lui représente ensuite « toutes les sources des revenus publics égarées dans les cent mille canaux de la féodalité, qui les détourne sans cesse à son profit; la noblesse insolente ca bale, et le monarque qu'elle flatte en est lui-même opprimé sans qu'il s'en doute... Un roi se crée des ordres intermédiaires; ils sont bientôt ses maîtres et les tyrans de son peuple. Comment contiendraient-ils le despotisme ? Ils n'aiment que l'anarchie pour eux, et ne sont jaloux que de leurs privilèges, toujours opposés aux droits naturels de ceux qu'ils oppriment. » Puis il peint les aristocrates assiégeant le chef de l'Etat, le trompant, l'empêchant d'entendre les vœux et les plaintes du peuple sur les abus dont eux seuls profitent, usurpant et multipliant à leur

(1) Helvétius., lett. à Montesquieu sur le manuscrit de *l'Esprit des Loix*.

(2) *Esprit des Loix*, l. I, c. 1.

(3) Liv. II, c. 4.

(4) Lettre à Montesquieu.

(5) M. Edouard Dumont, article du *Divorce chez les Romains*, dans les *Annales de Philosop. chrét.*, n° 45, t. VIII, p. 23.

(6) *Esp. des Loix*, liv. II, c. 4.

(1) *Esprit des Loix*, liv. II, c. 4.

(2) Liv. VI, c. 1.

gré presque toutes les fonctions du pouvoir par le seul privilège de la naissance, et retenant dans leur dépendance jusqu'au souverain, qu'ils savent faire vouloir et changer de ministres, selon qu'il convient à leurs intérêts. Après cela, on s'étonne « que l'excès des abus en provoquo la réforme ; et les gens malhabiles qui nous gouvernent sans consulter nos vrais intérêts, s'en prennent à tout plutôt qu'à leur maladresse du mouvement trop rapide que les lumières et l'opinion publique imprimement aux affaires. *Pose le prédiré : nous touchons à cette époque.* »

Tels étaient les derniers mots de la lettre d'Helvétius à Montesquieu. Il ne voyait pas que l'*Esprit des Loix* devait hâter la terrible catastrophe qui se préparait. « Son beau génie, écrivait-il à Saurin, l'avait élevé dans sa jeunesse jusqu'aux *Lettres persanes*. Plus âgé, il semble s'être repenti d'avoir donné à l'envie le prétexte de nuire à son ambition. C'est avec le plus grand art du génie qu'il a formé l'alliage des vérités et des préjugés. Beaucoup de nos philosophes pourront l'admirer comme un chef-d'œuvre. Ces matières sont neuves pour tous les esprits ; et moins je lui vois de contradicteurs et de bons juges, plus je crains qu'il ne nous égare pour long-temps. »

A la fin de la lettre, Helvétius espère cependant que « les lumières répandues par les philosophes, éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils auront enveloppé les préjugés, » et alors, dit-il, « notre ami Montesquieu, dépourvu de son titre de sage et de législateur, ne sera plus qu'homme de robe, gentilhomme et bel esprit ; voilà ce qui m'afflige pour lui et pour l'humanité qu'il aurait pu mieux servir. »

Il n'en fut pas ainsi. Les autres philosophes comprirent mieux l'ouvrage, et Helvétius, quand il eut vu le bon parti qu'en tirait la philosophie, comprit aussi le but de renversement qui se cachait sous le louche et l'énigmatique de l'expression ; il affecta de prodiguer comme eux à Montesquieu les titres d'*immortel* et d'*illustre génie*, tout en le réfutant, mais sans le nommer, sur plusieurs par-

ties de son système (1). La secte fut intarissable de louanges : l'*Esprit des Loix*, la lumière du monde, fut reproduit dans les articles politiques de l'*Encyclopédie*, et l'auteur proclamé le grand maître de la législation et de la politique. Ils vantaient son *esprit de citoyen*, parce que, suivant eux, l'*amour de la patrie, tourné vers son véritable objet* (2), était de travailler à un changement général. Ils soutenaient aussi sa religion : à les entendre, il n'avait cherché à détruire que les préjugés et la superstition, et les critiques qui avaient attaqué si indécement sur ce point un homme aussi respectable étaient des fanatiques et des ingrats (3).

La philosophie avait toute liberté de s'exprimer ainsi, quand le P. Castel, s'adressant à Rousseau, ne parlait de Montesquieu qu'avec toutes les formules d'admiration et d'honneur qu'ils employaient eux-mêmes : *ce grand homme, l'illustre, le célèbre, le fameux président, l'illustre auteur de l'Esprit des Loix* (4). Singulière fascination pour atteindre à ce point jusqu'à un religieux qui saisissait pourtant l'esprit de l'ouvrage en religion et en politique. Qu'était-ce donc, des esprits vulgaires, de ceux qui ne voyaient dans l'*Esprit des Loix* aucune atteinte à la religion et au gouvernement, mais, au contraire, des maximes propres à conserver chaque gouvernement, et à maintenir la morale ? L'admiration était ainsi presque universelle ; c'est ce qui explique comment la réputation de Montesquieu a traversé près d'un siècle, et tous les régimes, malgré les critiques qu'on a faites de l'*Esprit des Loix*. Peut-être aussi, comme le remarque Linguet, la faiblesse de la plupart de ces critiques a-t-elle contribué à l'affermir (5).

ALGAR GRIVEAU.

(1) De l'*Esprit*, 1738, disc. 5^e.

(2) D'Alembert, *Eloge*.

(3) D'Alembert ; Maupertuis ; Voltaire, *Diction. philosoph.*, art. *Esprit des Loix* ; dial. 26, 1^{er} entretien. — *Encyclop.*, art. *Christianisme*, t. III, pages 581 et suiv., édit. origin., 1755.

(4) *L'Homme moral*, etc., déjà cité, lett. 3, 16, 17, 18, 19, 21.

(5) *Théorie des Loix civiles*, disc. prélim.

DE L'ACTION VISIBLE DE LA PROVIDENCE

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

L'erreur et la vérité se disputent le monde. Aussi la lutte incessante qui se manifeste dans la nature entre les éléments, dans le cœur de l'homme entre les passions et la vertu, dans l'humanité entre la civilisation et la barbarie, n'est-elle que la reproduction symbolique ou réelle de cette grande lutte, à laquelle d'ailleurs le genre humain a toujours cru. Chez les nations païennes, cette croyance se conserva dans le mythe historique des Titans. Elle s'est perpétuée au sein du Christianisme, dans la tradition de ce grand combat entre Dieu et les mauvais anges, dont saint Jean eut la vision.

En effet, dès l'origine du monde, que découvrons-nous? La révélation primitive; Satan l'aîtière. La révélation mosaïque; il la déchire par le schisme des dix tribus. Survient le Christianisme, aussitôt s'ouvre une nouvelle ère de luttes et de combats. « *Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre* (1), » dit Jésus-Christ à ses disciples, pour bien les avertir que son Eglise sera sans cesse en butte à des attaques. Plusieurs même de ces attaques, comme *les persécutions* (2), *les scandales* (3), *les hérésies* (4), sont littéralement prédites. Mais aussi, à côté de ces sinistres prophéties, s'en trouve une bien douce, bien rassurante, c'est que *Jésus-Christ serait toujours avec son Eglise* (5), et que *l'enfer ne prévaudrait jamais contre elle* (6).

(1) Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram. S. Matt., x, 54.

(2) Cum autem persequerentur vos... *Ibid.*, 25.

(3) Necessè est ut veniant scandala. S. Matt., xviii, 7.

(4) Oportet hæreses esse. S. Paul, 1. ad Corinth., xi, 19.

(5) Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. S. Matt., xxviii, 20.

(6) Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam (ecclesiam). S. Matt., xvi, 18.

Or, les faits sont là : dix-huit siècles d'épreuves et dix-huit siècles d'assistance ont à jamais sanctionné la vérité de cette double prédiction. Et ces faits sont si multipliés, qu'en face de leur masse écrasante, il est mathématiquement impossible d'expliquer humainement la miraculeuse existence du catholicisme, et de ne pas reconnaître que la Providence préside d'une manière toute particulière à sa conservation.

Ce serait donc rendre à la religion un service, que de retracer dans un vaste tableau les épreuves de toute nature auxquelles le catholicisme, depuis son origine jusqu'à nos jours, a été constamment en butte, et de montrer à chaque épreuve l'assistance permanente de Dieu qui le soutient. Aujourd'hui surtout, un pareil ouvrage serait d'une admirable opportunité.

Il contribuerait d'abord à raffermir la foi de tant d'âmes chrétiennes qui, exclusivement frappées du sombre côté des choses, et trop oubliées des dangers terribles qu'a si souvent courus le catholicisme, sont tombées dans une déplorable anxiété. Elles se convaincraient que de nos jours, pas plus qu'à bien d'autres époques, on n'a des motifs particuliers pour désespérer de l'avenir de l'Eglise, et que si ses épreuves actuelles nous paraissent plus menaçantes, c'est que les maux présents nous sont toujours les plus sensibles.

D'un autre côté, l'incrédulité qui s'est réfugiée dans le panthéisme, et le *progrès humanitaire*, tout en proclamant l'utile influence du catholicisme dans le passé, tout en admettant même la vérité d'une partie de ses dogmes, n'en prétend pas moins que, pareil aux autres religions, il a fait son temps et se meurt. Or, l'ouvrage dont nous parlons en démontrerait invinciblement la nature impérissable; puisque là serait exposée au plus grand jour la différence radicale

qui existe entre les fausses religions qui ne se soutiennent qu'à l'aide de la force brutale, du fanatisme ou de l'ignorance, et la religion catholique qui, livrée comme elle l'est depuis dix-huit siècles, aux attaques les plus violentes, eût dû périr cent fois, si ce n'était qu'une institution humaine. Et cette démonstration aurait une force toute particulière; car si, à mesure que nous nous éloignons des premiers temps du Christianisme, la merveille si étonnante de son établissement s'affaiblit en quelque sorte dans ce lointain, le miracle au contraire de sa conservation augmente d'évidence, puisque d'âge en âge il se reproduit dans de nouveaux faits.

Aujourd'hui que, par suite de l'abus du raisonnement, on est las des preuves purement rationnelles, cette preuve tout historique, toute positive de la divinité du Christianisme frapperait nécessairement les esprits. Ils seraient d'ailleurs d'autant mieux préparés à reconnaître, au sein de l'Eglise catholique, l'assistance continue de Dieu, que la science du jour est la philosophie de l'histoire, science qui, chère à l'école que nous combattons, admet en principe une intervention providentielle dans la marche de l'humanité.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, loin de nous, en appelant de tous nos vœux un ouvrage aussi important, la témérité d'essayer de l'entreprendre. Si nous allons d'une manière rapide esquisser ici quelques faits providentiels de notre époque, nous ne voulons que montrer, selon la faible mesure de nos forces, à ceux qui prétendent aujourd'hui que l'Eglise est abandonnée de Dieu, combien leur assertion est peu fondée, et rappeler surtout aux défenseurs de la foi la nécessité urgente où ils se trouvent d'approfondir, du point de vue que nous indiquons, l'histoire de l'Eglise. Quand les théories rationalistes pénètrent de toutes parts les sciences historiques, n'est-il pas temps que le catholicisme rétablisse la véritable philosophie de l'histoire, et, par une plus saine appréciation des faits, purifie la science d'une multitude d'erreurs? Cela dit, entrons en matière.

Lorsqu'à la fin du dernier siècle, la

Convention décrétait en France l'abolition du Christianisme, que partout les autels étaient profanés ou détruits, les prêtres, par milliers, proscrits ou égorgés; en un mot, quand, sous le régime sanglant de la terreur, ce n'était de toutes parts qu'un affreux débordement de ruines, de sang et d'athéisme, qui eût jamais pu croire, en ne suivant que les simples calculs de la sagesse humaine, qu'à quelques années de là les églises seraient rouvertes, le culte solennellement rétabli, l'existence du clergé mise à la charge de l'État. Enfin, chose inouïe! la papauté reconnue à son plus haut degré de puissance, par un concordat, où Pie VII, d'un trait de plume, exige de plus de cent cinquante évêques leur démission? Eh bien! ce qu'il eût été impossible à la raison de l'homme de prévoir à la fin du dernier siècle, dès le commencement de celui-ci, Dieu l'a réalisé; au milieu de nous, sous nos yeux, pour nous convaincre avec la dernière évidence, qu'il n'abandonne jamais son Eglise.

L'esprit public se prononce. Un retour marqué au catholicisme a lieu. Le pouvoir lui-même seconde ce mouvement par de louables manifestations. Sous ses auspices, et en sa présence, est célébrée, à Paris, la nouvelle inauguration de Notre-Dame; et cette même cathédrale, souillée naguère par les infâmes saturnales du culte de la Raison, voit, en ce jour, la France entière représentée par les premiers corps de l'Etat, s'agenouiller en quelque sorte devant Dieu, lui faisant amende honorable.

Cette heureuse disposition des esprits fut encore visiblement favorisée du ciel par les hommes d'élite qu'il suscita à cette époque. C'est en effet vers ce temps, que le savant cardinal de La Luzerne, alors évêque de Langres, prouvait à une génération égarée par les sophistes du dix-huitième siècle, la nécessité de la révélation; que monseigneur Du Voisin, avec une logique puissante, établissait sa *démonstration évangélique*; que M. de Bonald, dans sa *législation primitive*, ramenait la philosophie aux profondeurs de la foi; que M. de Chateaubriand réhabilitait la religion aux yeux des gens du monde, en rappelant le *génie*

chrétien dans la poésie et dans les arts ; qu'un orateur sacré, M. Frayssinoux, avec un talent admirablement approprié à son époque, attirait en foule la jeunesse savante à ses *premières conférences*.

Qu'on se souvienne, en outre, du saint enthousiasme qu'excita le pape, lorsqu'il vint en France pour le couronnement. Avec quel transport les populations se pressaient sur son passage ! De toutes parts quelle touchante vénération ! quelle ardente ferveur ! Non, rien ne prouve mieux que cet élan passionné pour le vicaire de Jésus-Christ, combien, au commencement de ce siècle, la religion avait repris d'empire sur les âmes, et combien alors on était loin de cet affreux esprit d'impiété du siècle précédent.

Malheureusement ces jours de joie ne furent pas de longue durée. Après avoir contribué à rétablir le catholicisme en France, Napoléon en devient tout-à-coup le persécuteur. Dévoré d'une insatiable ambition, il se jette sur le patrimoine de saint Pierre, pour en faire sa proie. Le pape résiste, il le devait ; mais aussi, pendant près de cinq ans, le pape va traîner la chaîne de sa captivité, de Savonne à Fontainebleau. Ce n'est pas tout. Napoléon incarcère ou exile une partie des cardinaux. Il emmène l'autre à Paris, pour se trouver, à la mort de Pie VII, maître du conclave, et disposer à son gré de la papauté (1). Puis réunissant une espèce de concile à la façon des tyrans ariens du Bas-Empire, les évêques les plus récalcitrans, il les enferme à la Bastille, les autres il cherche à les intimider, à les séduire, et faut-il le dire, hélas ! il n'y réussit que trop. Le 27 juillet 1811, plus de quatre-vingts évêques ont la faiblesse d'adhérer à un décret portant, qu'en cas de nécessité (nécessité qu'il ne dépend que de Napoléon de faire naître), le concile national, sans l'intervention du pape, statuera sur l'institution des évêques (2). Méconnaître ainsi les droits suprêmes du Saint-Siège, et toutes les lois de la hiérarchie, c'était, comme on le voit, saper par sa base la constitution divine de

l'Église, et proclamer le schisme. Que fera le pasteur dans ces tristes conjonctures ? Que peut-il d'ailleurs pour le salut de son troupeau ? Gardé à vue dans sa prison, seul, sans soutien, accablé d'années, épuisé de souffrances, la violence et la ruse l'assiègent tour à tour. Pour peu que sa captivité dure, l'Église que va-t-elle devenir ? et s'il meurt que de malheurs plus grands encore ?

Mais Dieu est là, qui veille sur son Église. En 1799, aussitôt après la mort de l'infortuné Pie VI dans sa prison, une coalition de peuples fondant à l'improviste sur l'Italie, alors au pouvoir de la République française, avait seule rendu possible, par la libre réunion des cardinaux à Venise, l'élection vraiment miraculeuse de Pie VII. Aujourd'hui une coalition nouvelle lui procurera la liberté ; 1814 arrive avec l'invasion. Voyant Murat, qui l'a trahi, maître de l'Italie, Napoléon, afin d'y opérer une utile diversion, renvoie le pape dans ses États (1). Toutefois, pour que la Providence se manifeste, il ne suffit pas que le pape soit libre, il faut que le superbe empereur soit renversé du trône, et réduit à signer une honteuse abdication ; elle sera signée à Fontainebleau même, dans ce palais où naguère le pape était détenu. Ce n'est pas tout, il faut que cette captivité s'expie ; le geôlier de Pie VII ira mourir captif à Sainte-Hélène, et son fils, qui porta le titre fatal de roi de Rome, s'éteindra dans l'exil d'une mort prématurée.

La mission providentielle de Napoléon avait été de comprimer les principes anti-sociaux du dix-huitième siècle, de rétablir en France le culte catholique, et de châtier les rois de l'Europe qui, dans le siècle dernier, avaient trahi la cause de la religion. Aussi fut-il, dans ces diverses entreprises, ouvertement soutenu de Dieu ; mais quand il voulut attaquer l'Église, attenter aux droits du Saint-Siège, Dieu l'abandonna. Ses revers commencèrent peu après la captivité de Pie VII, et, pour que rien ne manquât à la complète manifestation de la Providence, son expulsion du trône, comme nous venons de le voir, coïncida

(1) M. de Robiano, *Histoire de l'Église*, t. III, 166-170.

(2) *Ibid.*, 205.

(1) *Histoire de l'Église*, t. III, 247.

avec le rétablissement du souverain pontife au Vatican. C'est que la papauté est une institution divine dont on ne saurait nier la mystérieuse influence. Deux hommes d'un égal génie, Napoléon et Charlemagne, à mille ans de distance, fondent chacun un vaste empire; et pourtant de ces deux empires, combien la destinée est différente! Charlemagne prend pour base du sien la papauté, et le saint empire a eu dix siècles d'existence. Napoléon, au contraire, veut édifier sur ses ruines, dix ans s'écoulent, l'empire français n'existe plus!

Après ce merveilleux triomphe de la papauté, et le retour en France des descendants de saint Louis, des rois très chrétiens, il semblait que l'Église allait enfin jouir d'une longue paix! Hélas! il n'en fut rien. Bien que, pendant nos quinze ans de Restauration, l'alliance entre l'autel et le trône ne fût pas fondée sur des bases bien profondes, il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient extérieurement unis. Cette union inspirait des craintes sérieuses à l'incrédulité. Comprenant donc dans sa commune haine et la royauté et l'Église, elle se mit à les battre simultanément en brèche, espérant que toutes deux seraient entraînées du même coup; la presse lui servit de bélier. Ce fut alors un effroyable débordement d'écrits impies et immoraux. Tous les sophistes du dix-huitième siècle ressuscités pour anéantir la foi; tous les romans les plus obscènes répandus à profusion pour corrompre les mœurs; de toutes parts une horrible clameur contre le clergé, désigné à l'irritation publique, sous le nom de *parti-prêtre*. En même temps, des journaux couverts du masque d'un hypocrite libéralisme, sapaient le trône. Le trône croule. On croit que l'autel va suivre... Non seulement l'autel résiste, mais encore, par une éclatante permission de Dieu, la plupart des coups portés à la religion par l'incrédulité, vont retomber sur elle et lui porter atteinte.

Pendant quinze ans, l'incrédulité n'avait travaillé au renversement de l'ancienne dynastie, que dans l'espoir d'établir un gouvernement qui fût hostile à la religion; justement, au grand mécompte de l'incrédulité, il se trouve que

ce nouveau gouvernement, quoique du reste on soit en droit de lui adresser plus d'un reproche, sert, au contraire, les véritables intérêts de la religion, par le choix d'évêques dignes de ce nom. Naguère encore, aux applaudissemens du Saint-Siège, ne vient-il pas, en créant un évêché dans l'Algérie, d'ouvrir au catholicisme les portes de l'Afrique?

Pendant quinze ans, l'incrédulité avait fait tous ses efforts pour annihiler l'action du clergé sur la société. Aussi, en 1830, s'empresse-t-elle de le frapper d'ilotisme. Nouveau mécompte pour l'incrédulité; car, à l'abri maintenant de toutes ces accusations d'intrigues politiques et d'ambition dont on l'accablait alors, et rendu à la pratique exclusive de ses devoirs, le clergé n'en jouit au fond que d'une plus haute considération morale, et d'une plus salutaire influence.

Pendant quinze ans, pour avoir le monopole de l'enseignement des masses, l'incrédulité s'était récriée contre l'obscurantisme, l'ignorance des écoles chrétiennes, qu'elle devait, à l'entendre, éclipser par l'excellence de ses méthodes; aujourd'hui la voilà forcée de reconnaître l'incontestable supériorité de nos écoles, et d'en voir chaque année augmenter le nombre considérablement.

Pendant quinze ans, pour anéantir la foi dans les classes élevées, en les prenant par l'orgueil, l'incrédulité allait, répétant sans cesse, dans ses journaux et dans ses livres, que le Christianisme est une doctrine abrutissante, ennemie du progrès social, absurde aux yeux de la raison. Aujourd'hui, pas de fait historique plus généralement reconnu que l'influence éminemment civilisatrice du catholicisme sur nos sociétés modernes, et plus d'une voix, habituée à le combattre, est venue, dans ces derniers temps, rendre hommage à la haute philosophie qu'il renferme.

Après cela, considérez le renversement subit et vraiment providentiel de toutes les grandes réputations, de toutes les gloires les plus populaires de notre époque... La chute presque simultanée de tant de systèmes, dont les auteurs pourtant se posaient en révélateurs suprêmes de la vérité. Où en est,

dites-nous, le libéralisme avec ses quinze ans de promesses?

L'électisme qui devait réconcilier et harmoniser toutes les opinions?

Où est la religion saint-simonienne avec ses chants funébres sur le catholicisme?

A tant de déceptions, de désillusionnements, de ruines, d'étonnantes réhabilitations, à tant d'autres signes non moins certains que je pourrais citer encore, reconnaissons que Dieu, pour une haute manifestation de la vérité et notre propre enseignement, n'a, de nos jours, laissé pendant un certain temps l'incrédulité et l'erreur s'agiter en France, qu'afin de les confondre ensuite avec plus d'éclat, en mettant au jour toute l' inanité de leurs théories, au moment où elles semblaient appelées à les réaliser.

De son côté, le protestantisme, dont le traité de Vienne avait accru la puissance, puisqu'en vertu de ce traité des Etats catholiques, tels que la Belgique et les provinces rhénanes (1), furent livrés à des princes protestans, devait, à son tour, expier ce nouvel accroissement de puissance, aiasi que la violence de ses persécutions, par deux échecs mémorables, l'émancipation des catholiques en Angleterre, et la chute du roi Guillaume en Belgique.

Qui a jamais pu lire, sans être ému jusqu'aux larmes, l'histoire du catholicisme dans la Grande-Bretagne? Qui surtout n'a gémi sur le sort de cette malheureuse Irlande, de cette héroïque nation, martyre de sa foi? Que de spoliations infâmes! que de sang répandu! que d'atroces persécutions! Bien que, depuis un certain temps, les lois exécrables d'Henri VIII et d'Élisabeth ne fussent plus en général aussi rigoureusement appliquées, un vaste système d'oppression n'en continuait pas moins à peser sur le catholicisme, sans que dans un pays si vanté pour sa prétendue liberté, les catholiques, exclus qu'ils étaient de toute fonction publique, pussent jamais trouver auprès du gouvernement un seul protecteur. En vain, au nom de l'équité, s'adressaient-ils au parlement pour ré-

clamer leurs droits de citoyen, leur émancipation politique, chaque année un impitoyable ordre du jour est venu étouffer leur voix.

Mais voilà que tout-à-coup, par un de ces incompréhensibles retours, qu'explique seule l'intervention de la Providence, cette même émancipation qu'avait inexorablement repoussée pendant cinquante ans le parti tory, est accordée en 1829, qui eût jamais pu le croire? par les torys eux-mêmes, par un ministère Peel et Wellington! Toutes les lois pénales existantes depuis près de trois siècles contre le catholicisme, sont rapportées, le serment du *test* aboli. En conséquence, les catholiques pourront désormais faire entendre leurs plaintes du haut de la tribune législative, obtenir le redressement de leurs griefs, pratiquer ouvertement leur culte, et d'ilotes qu'ils étaient, avoir une existence politique et religieuse assurée dans l'Etat. Toutefois, le gouvernement, par une singulière préoccupation qui peint bien l'esprit étroit et haineux de la réforme, évite de passer en cette circonstance un concordat avec Rome, pour ne pas avoir l'air de reconnaître l'autorité spirituelle du pape. Qu'arrive-t-il? c'est qu'en l'absence de toute loi civile qui établisse l'intervention de l'Etat dans les nominations ecclésiastiques, et règle les rapports du clergé catholique avec le Saint-Siège, le clergé, en Angleterre, est, dans un certain sens, libre et infiniment plus libre qu'en France, par exemple, où, malgré nos prétendues libertés gallicanes, l'indépendance du clergé est singulièrement restreinte (1).

Quand on rapproche d'un fait aussi fécond en conséquences que l'émancipation des catholiques, la prodigieuse influence d'O'Connell, dans ces derniers temps; quand on a vu un homme, remplissant hautement toutes les pratiques extérieures du catholicisme, être le drapeau vivant de populations protestantes, exercer le prestige jusqu'à faire porter des toasts au pape, dans un pays où ce nom seul est un objet d'horreur; convoquer à sa voix des associations immenses, puis les agiter ou les calmer à son gré, ne sem-

(1) Les catholiques du moins y sont en majorité.

(1) *Histoire de l'Église*, t. IV, 490.

ble-t-il pas que cet homme, sans égal dans toute l'Europe, bien que son immense popularité puisse avoir son déclin, a été vraiment suscité de Dieu pour porter un grand coup au protestantisme en Angleterre, et y préparer le retour de la justice et de la vérité?

En Belgique, depuis la réunion de ce pays à la Hollande, sous un prince de la maison d'Orange, le protestantisme s'était fait persécuteur. Là, pendant quinze ans, Guillaume est son séide. La constitution qu'il donne à ses sujets est telle, que Pie VII ne permet aux fonctionnaires belges de prêter serment qu'avec restriction. Inquisition tracassière des couvens, usurpation des droits des évêques, fermeture des petits séminaires, érection d'universités anti-catholiques, incarceration des prêtres, tout, en un mot, de la part de Guillaume, renouvelle, en ce malheureux pays, les iniquités de Joseph II (1). Mais, de même que Joseph II les avait cruellement expiées en 1789 par l'insurrection des provinces belges qui renversèrent son gouvernement, ainsi, en 1830, Guillaume est honteusement chassé du trône. Même conduite, même châtement. En vain, pour se livrer impunément à son tyrannique fanatisme, comptait-il sur l'appui de l'anglicanisme, du schisme moscovite, du protestantisme prussien, tous ses adhérens, ses alliés, par la force providentielle des choses, l'abandonnent. Bien plus, pour l'humilier encore davantage, Dieu met à sa place un prince qui, bien que protestant comme lui, n'en assure pas moins aux catholiques belges une telle liberté de conscience, qu'à Rome, comme on l'a dit, elle ne serait pas plus grande (2). Si donc la Belgique était un jour destinée à perdre sa nouvelle nationalité, le pouvoir qui s'emparerait d'un pays aussi jaloux de sa liberté religieuse, saurait d'avance à quelle condition il peut espérer de s'y maintenir.

Non seulement parmi les nations européennes, le protestantisme s'efforçait d'anéantir la foi catholique jusque dans les contrées les plus lointaines; il prétendait à une universelle domination. Ja-

louse des succès de nos missionnaires chez les infidèles, l'hérésie avait voulu, elle aussi, avoir sa propagande et ses missions. Elle avait créé les sociétés bibliques; et ces sociétés, fondées presque en même temps, dès les premières années de ce siècle, aux deux extrémités du monde, en Angleterre et à Calcutta, prirent un tel degré de développement que depuis 1808 leurs publications ont eu lieu en plus de quarante langues différentes, et qu'en une année, 1826, celles produites par la seule société de Londres sont montées à plus de dix millions d'exemplaires (1).

Toutefois, tant d'efforts, à quoi ont-ils abouti? Les protestans peuvent bien entraver les travaux de nos missionnaires, et en effet ils les entravent chaque jour; mais, au fond, quelles conquêtes sérieuses ont-ils faites? Où sont les peuples que la doctrine du libre examen ait vraiment régénérés? Où est leur Paraguay? « Où sont les ministres protestans qui sachent mourir pour annoncer à l'Américain sauvage ou au Chinois lettré la bonne nouvelle du salut (2)? » Ils ont répandu des bibles à profusion; ils en ont répandu aux quatre coins du monde. Voilà le grand fait des missions protestantes. Or ce fait en lui-même n'a rien qui puisse ébranler notre foi au triomphe à venir du catholicisme. N'oublions pas cette divine parole: « *Alius est qui seminat, alius est qui metit* (3). » Une main protestante sème; soyons-en sûrs, une main catholique moissonnera, comme l'a dit le comte de Maistre: « La société biblique est un instrument aveugle de la Providence; elle prépare ses différentes versions que les véritables envoyés expliqueront un jour, et c'est ainsi que les terribles ennemis de l'unité travaillent à l'établir (4). »

Le protestantisme a beau s'agiter de nos jours, réclamer l'appui du bras séculier pour remplacer, par la force matérielle, le principe vital d'unité qui lui manque; le despotisme protecteur de quelques souverains ne le sauvera pas. Je

(1) *Hist. de l'Égl.*, t. 111, 269, etc.; t. 114, 153, etc.

(2) M. Lacordaire, *Lettre sur le Saint-Siège*.

(1) *Histoire de l'Église*, t. 111, 272-73.

(2) M. de La Mennais, *premiers Mélanges*, 372.

(3) S. Jean, 14, 37.

(4) *Soirées de Saint-Petersbourg*, t. 11, 500.

dis plus, il bâtera sa ruine, en attirant sur lui une funeste impopularité. Déjà son infâme conduite à l'égard de l'archevêque de Cologne, et son odieux système de persécution dans les provinces rhénanes, ont pu lui apprendre, par la disposition actuelle des esprits, que les peuples avaient abandonné sa cause. L'unité catholique, au contraire, se corrobore chaque jour, et par la multiplicité dissolvante des sectes sans nombre qui naissent du protestantisme, et par les conversions remarquables, qui, depuis la fin du dernier siècle surtout, se sont opérées dans son sein. « Jamais les conversions, écrivait en 1821 M. de Haller, n'ont été si fréquentes et si éclatantes que de nos jours. Je pourrais vous en citer des exemples bien frappans, dans toutes les classes, depuis les princes souverains et les savans de ce monde, jusqu'aux ouvriers et jusqu'aux ministres protestans eux-mêmes, tant en Angleterre qu'en Allemagne et en Suisse. » Depuis, rien ne prouve que ce mouvement d'ascension du catholicisme chez les nations protestantes se soit ralenti. Au contraire, de nos jours, nous lui voyons prendre en Angleterre surtout un merveilleux essor. Si donc, comme le pensait M. de Maistre, c'est par l'anglicanisme que doit commencer le retour des sectes protestantes à l'unité, parce que l'anglicanisme est en religion une espèce d'intermédiaire seul capable de rapprocher des éléments inassociables de leur nature (1), déjà nous pouvons dire que nous voyons poindre les premières lueurs du jour où sera reconstituée la grande unité chrétienne.

Une autre cause qui la prépare encore, est l'étonnant travail qui s'opère dans l'esprit d'un grand nombre d'auteurs protestans. En Allemagne, des productions récentes sont venues jeter un nouveau jour sur des époques jusque-là mal appréciées de l'histoire de l'Eglise, sur des vies de papes trop long-temps calomniées (2). Ainsi la Providence a permis que, du pays même où se sont fait en-

tendre les premières voix qui ont attaqué le Saint-Siège, s'élèvent aujourd'hui celles qui doivent le réhabiliter.

Si maintenant nous nous replions sur nous-mêmes, si nous examinons l'état moral de la société, que découvrons-nous? Partout une soif ardente des jouissances matérielles et une froide indifférence par rapport à la religion. C'est là une épreuve cruelle pour le catholicisme, et qui fait dire à ses ennemis qu'il se meurt, que nous assistons aux derniers momens de son agonie.

Mais, parce que la foi est aujourd'hui bien languissante, croit-on qu'à d'autres époques elle n'ait pas eu déjà ses jours d'épreuves et d'épreuves terribles? Croit-on, par exemple, qu'elle fût bien vivace au onzième siècle, quand la corruption des mœurs et la simonie avaient fait dans l'Eglise un débordement si universel, que Grégoire VII s'écriait, avec un douloureux effroi : « Qu'à peine voyait-il des évêques dont la nomination ou la vie fussent régulières (1). » Et quand, au seizième siècle, une partie de l'Europe se détachait de l'unité catholique, l'effrayante rapidité avec laquelle se propagea le protestantisme n'est-elle pas une preuve du peu de foi qui régnait alors au fond des cœurs (2)?

D'ailleurs, si, comme l'atteste l'histoire entière, Dieu sait toujours tirer le bien du mal, et faire servir au triomphe de son Eglise les moyens mêmes qu'emploie le démon pour la renverser, logiquement il faut croire que cette préoccupation exclusive de l'homme pour la matière, que cette profonde indifférence pour la religion, toutes fatales qu'elles soient actuellement au catholicisme, tourneront un jour à son profit. De quelle manière? Personne ne peut le préciser d'une manière positive; car les tré-

(1) *Vix legales episcopos introitu et vita invenio.* Lettre de Grégoire à saint Hugues : « Les évêques d'Italie déclarèrent que si l'on interdisait tous les simoniaques, les fonctions ecclésiastiques cesseraient dans presque toutes les églises. » Bérault-Bercastel, v. 257.

(2) M. de Chateaubriand, en parlant de cette époque, n'a pas craint de dire : que l'incrédulité était assise sur le tombeau de saint Pierre, et le paganisme ressuscité au Vatican. *Essai sur la Littérature anglaise.*

(1) *Considérations sur la France*, 28.

(2) De Saint-Chéron, *Introduction à l'Histoire de la Papauté*. — Esslinger, *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XVI, 281.

sors de la suprême puissance sont infinis. Toutefois, sans vouloir pénétrer ici d'un regard téméraire la profondeur des desseins de Dieu, ne nous est-il pas permis, dans l'intérêt de la foi, de tirer quelques inductions qui ne nous semblent pas dépourvues d'une certaine vraisemblance? Si l'avenir ne les justifie pas, cette erreur de notre part ne peut pas plus servir d'argument contre l'assistance perpétuelle de Dieu, au sein du catholicisme. que ne renverserait l'existence des causes finales une fausse explication que nous aurions donnée sur la fin particulière d'un phénomène de la nature.

Il est écrit : *Que la prédication universelle de l'Évangile doit précéder la consommation des temps* (1), et qu'un jour il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur (2). Cependant, que de fausses religions existent encore ! Que de contrées où l'Évangile est inconnu ! Donc, pour que cette double prédiction s'accomplisse, il faut d'abord que nos missionnaires puissent franchir plus facilement l'espace ; que par la multiplicité de leurs rapports les nations entre elles deviennent plus homogènes ; en un mot, que cette grande unité religieuse (3) soit précédée d'une grande unité matérielle. Il y a vingt ans à peine, ce magnifique problème eût semblé chimérique ; on l'eût traité de rêve, de vision. Aujourd'hui, par suite de cette fièvre industrielle qui nous dévore, et qui a donné aux sciences physiques une si grande impulsion, en tenant d'ailleurs compte de toutes les découvertes, de tous les perfectionnements que le temps amène, il est facile d'entrevoir avec quelle merveilleuse rapidité, d'un bout du globe à l'autre, les idées pourront se répandre, les hommes se communiquer entre eux ; comment, enfin, il sera possible que les diverses parties de l'univers viennent un

jour aboutir à un même centre d'unité. Par rapport à la propagation universelle du Christianisme, nous touchons à une époque vraiment analogue à celle qui précéda son établissement, lorsque César, suivant les desseins de Dieu, réunissant avec son épée les peuples en un même corps d'empire, préparait à son insu la formation de la chrétienté. Seulement, ce que la guerre fit alors, c'est aujourd'hui l'industrie qui semble appelée à le réaliser.

D'un autre côté, l'indifférence, en tant qu'elle est le dissolvant le plus actif qui existe, pourra contribuer à cette immense expansion du catholicisme, en hâtant la ruine des fausses religions. Cette opinion est facile à justifier. Ainsi, aujourd'hui que le protestantisme, croulant de toutes parts comme doctrine, en fait, n'a plus de force vitale que ce violent esprit de prévention et de haine qui l'anime contre nous, du moment que l'indifférence aura refroidi cette haine, éteint ces préjugés, le protestantisme aura vécu. Voyez d'ailleurs ce qui se passe en Turquie, en Égypte, où se propagent tant d'idées de progrès, de tolérance. Qu'est-ce qui a opéré ces changements si extraordinaires, ces réformes si sévèrement prosrites par le Coran ? Qui ? sinon l'indifférence qui s'est glissée au cœur de l'islamisme et qui a commencé à briser des barrières jusque-là insurmontables à la propagation du catholicisme en Orient. Ce que nous disons ici du mahométisme, nous pouvons le dire des autres religions. L'indifférence des lettrés ouvrira les portes de la Chine à nos missionnaires, et le catholicisme pourra s'y établir. Car, tandis que l'indifférence mine les fausses religions, qui ne se soutiennent qu'à l'aide de l'ignorance et du fanatisme, la religion catholique, seule divine, seule impérissable, est toujours là qui veille avec son immortel esprit de prosélytisme (1). Sa propagande (2) et ses missions n'attendent plus que le moment favorable pour éten-

(1) *Et prædicabitur hoc evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio.* S. Matt., xxiv, 14.

(2) *Et fiet unum ovile et unus pastor.* S. Joan., x, 16.

(3) *Donec occurramus omnes in unitatem fidei,* dit l'apôtre en parlant de cette grande ère d'unité qu'il appelle l'âge de la plénitude du Christ, in *mensuram ætatis plenitudinis Christi.* *Ad Ephes.*, iv, 13.

(1) Un fait bien significatif est l'immense progrès de l'œuvre de la Propagation de la Foi, cette œuvre si éminemment catholique.

(2) Le jour de l'Épiphanie, 1857, au collège de la Propagande, à Rome, eut lieu un exercice litté-

dre à tout l'univers l'empire de la vérité.

Aujourd'hui même, quel'affaiblissement de la foi a laissé dans les cœurs un vide immense que cherchent à combler certaines imaginations ardentes en voulant substituer aux anciennes croyances les théories les plus séduisantes, les systèmes les plus captieux, l'indifférence des esprits, l'atonie morale de la société, n'est-elle pas vraiment notre sauvegarde contre l'invasion de toutes ces doctrines subversives? Je n'en veux pour preuve que l'exemple du saint-simonisme. Jamais doctrine s'offrit-elle avec plus de moyens de séduction. Appel à l'équité, en demandant que chacun fût placé suivant sa capacité et rétribué suivant ses œuvres; appel aux passions, en réhabilitant tout un ordre de plaisirs que le Christianisme réprouve; appel à une moitié de la société, en proclamant l'émancipation des femmes; appel aux masses, en leur assurant une ère de bonheur. Eh bien! malgré toutes ces conditions de succès, et le talent incontestable de ses apôtres, le saint-simonisme n'est apparu que pour s'évanouir au souffle glacé de l'indifférence.

Toutes les fois que le catholicisme est soumis à une épreuve, quelque terrible, quelque désespérante qu'elle soit, n'oublions jamais que sa destinée ici-bas est d'être toujours en butte à des attaques, mais aussi que Dieu sera toujours là pour l'assister. Depuis dix-huit siècles, pas un seul jour cette assistance ne lui a failli.

raire en trente-sept langues différentes. Il n'y a certainement pas dans tout l'univers un établissement de cette nature. *Annales de Philosoph. chrét.*, XIV, 77.

C'est un fait, c'est de l'histoire. Le passé est ici le garant de l'avenir. Que ceux donc qui se laissent abattre à la vue des malheurs actuels de l'Église, se rassurent! Que ceux qui proclament sa mort se taisent! Si l'Église était périssable, il y a long-temps qu'elle eût péri. Elle eût péri dès sa naissance dans des flots de sang. Elle eût péri au quatrième siècle, dans l'immense débordement de l'arianisme (1). Elle eût péri au dixième siècle dans les infâmes désordres du sanctuaire. Elle eût péri au quatorzième, dans ce grand schisme d'Occident, où l'unité visible de l'Église sembla disparaître. Mais non... C'est toujours la barque de Pierre sur le point d'être engloutie par les flots, et toujours Jésus qui veille sur elle. Qu'ils sachent d'ailleurs ces hommes-là que leur langage n'est pas nouveau. Déjà, bien des fois avant eux, on a dit que le catholicisme était mort. On le disait au temps de Luther, qui ne donnait plus à la papauté que quelques années de vie. On le disait au temps des martyrs. Dioclétien même fit alors son épitaphe (2); et depuis plus de quinze siècles, le catholicisme, plein de vie, passe en souriant sur l'épitaphe de Dioclétien!

C. PULLIGNIEU.

(1) L'envahissement de l'arianisme fut tel, que saint Jérôme, quoique d'une manière hyperbolique, s'est écrié: *qu'après le concile de Rimini, le monde fut étonné de se trouver arien.*

(2) En Espagne, deux colonnes furent érigées en l'honneur de Dioclétien, *pour avoir*, dit l'inscription, *anéanti la religion chrétienne.* Sur une médaille du même empereur, on lit ces mots: *Aboletio christianorum nomine.* Bullet, *Histoire de l'Établi.* du Christianisme.

LE MANUEL DES PRISONS,

OU EXPOSÉ HISTORIQUE, THÉORIQUE ET PRATIQUE DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE;

PAR M. GRELLET-WAMMY (1),

Membre correspondant de l'Académie royale de Metz, de la Société genevoise d'Utilité publique, etc.

S'il est des questions dignes de fixer l'attention des amis de l'humanité, ce

(1) Paris, librairie de Marc Ancel frères, éditeurs, boulevard des Italiens. A Valence, même maison, rue de l'Université, 8.

sont, sans nul doute, celles que soulève le gouvernement actuel des prisons. La première, la plus importante, puisqu'à elle se rattachent toutes les autres, n'est plus à résoudre depuis qu'un cri général de

réprobation dénonce notre régime pénitentiaire comme n'étant plus en rapport avec les mœurs et les besoins de l'époque, le signale comme un anachronisme sans motif et sans excuse (1).

En effet, ne sont-ils pas assez punis ceux que la justice des hommes a flétris pour long-temps (2)? Et faut-il encore que l'incurie, les rigueurs inutiles triplent leurs maux et leur misère en ces funestes demeures où le moins corrompu trouve à se corrompre davantage, où souvent le plus robuste succombe aux effets de l'air empoisonné qu'on y respire?

A toutes les époques, il s'est trouvé des hommes humains pour défendre les droits des malheureux courbés sous le poids de la puissance répressive; pour proclamer que la société, après avoir sévèrement puni les coupables, leur doit des soins particuliers et même des consolations, parce que, du moment où un prévenu passe à l'état de condamné, la justice armée n'a plus rien à faire : c'est à la charité seule de commencer son œuvre. A la vérité, cette fille aînée du Christianisme n'a pas mission d'atténuer la peine; elle vient seulement en aide au prisonnier pour lui apprendre à la mieux supporter, pour lui rendre méritoire et douce la résignation qu'elle lui inspire. Loin donc de contrarier les arrêts de la justice, la charité en facilite l'exécution, en est, pour ainsi dire, le pacifique auxiliaire, l'indispensable complément.

Mais, pour que ces deux puissances sociales qui, du reste, procèdent du même principe, puissent agir dans le même but, il faut qu'elles s'inspirent mutuellement; et par malheur, cette réciprocité ne peut avoir lieu en ces temps de persévérante impiété, où l'image du Christ est bannie de plusieurs sanctuaires de la justice.

(1) Est-ce à dire que les mœurs aient gagné, que les moyens de répression soient devenus moins grands? C'est ce que nous n'avons point à examiner. Il nous suffit de savoir qu'en tout état de cause on peut s'attacher à rendre moins mauvais le sort des prisonniers sans qu'il en résulte aucun danger pour la société.

(2) A plus forte raison les prévenus, les prisonniers pour dettes, les condamnés à des peines de courte durée.

Et cependant, nous l'avons dit, on est généralement d'accord sur la nécessité d'améliorer, dans toutes ses parties, la manière dont les prisonniers sont gouvernés; sur celle bien plus importante de réformer la législation criminelle, les lois correctionnelles et les lois pénales; car on a très bien compris qu'outre la valeur intrinsèque de cette réforme, on en avait encore besoin pour arriver à la possibilité de réaliser les améliorations inhérentes au système pénitentiaire à établir.

Et certes l'unanimité des vœux, en ce qui concerne la réforme de ces législations, constitue contre elles une accusation aussi grave que méritée. Parcourez les Codes où elles sont consignées, et soyez sûr que vous vous prendrez à douter des progrès de la civilisation.

Nous le disons à regret, nos lois sur la définition, la classification des crimes et des délits, sur la gradation des peines, sont empreintes de barbarie. Sous ce rapport comme sous quelques autres, la France semble être encore au berceau. Pourquoi donc est-elle stationnaire en fait d'améliorations, de besoins du premier ordre, et cependant si avancée en tout ce qui concerne les besoins d'ordre inférieur?

Ce défaut d'harmonie dans la marche générale des choses, ou plutôt cette absence d'unité dans les vues de ceux qui la dirigent, doit-elle être attribuée à l'inconsistance de nos mœurs constitutionnelles, ou à la guerre acharnée que, sous mille formes, les passions mauvaises font depuis si long-temps au principe religieux? Il nous serait peut-être facile de répondre à ces demandes; nous ne l'essaierons pourtant pas, parce qu'il nous faudrait aborder une foule de questions intermédiaires qui nous jetteraient dans le domaine de la politique. Il est néanmoins une haute vérité que nous ne cesserons de répéter tant qu'elle restera niée par les uns et incomprise par les autres : c'est que nous devrions au Christianisme la plupart des améliorations qui nous manquent, si l'esprit de mensonge et de révolte ne l'eût constamment contrarié dans sa marche et par intervalle enchaîné.

Certes, si son action n'eût été si fort

ralentie, si souvent interrompue, sa sagesse, c'est-à-dire la vraie lumière, aurait éclairé les esprits sur les causes de nos erreurs législatives, et alors nous n'aurions jamais vu des hommes d'État, des publicistes distingués soutenir que l'athéisme doit présider à la formation ou au remaniement des lois chez les peuples civilisés. Toutefois, il est vrai de dire qu'au sein de cette société, où, grosses de scandale, s'agitent de telles questions, se trouve encore grand nombre d'hommes de sens et de foi entièrement opposés aux doctrines résultant de cet affreux principe. Quelles cruelles expériences faudra-t-il encore pour apprendre aux esprits obstinés que le principe générateur des institutions humaines réside dans le Christianisme; que c'est en lui seul que se trouve aussi ce qui en garantit l'influence et la durée!

Après cette légère incursion, à laquelle a tout naturellement donné lieu l'important sujet traité par M. Grellet-Wammy dans son *Manuel des Prisons*, nous dirions qu'avant de songer aux améliorations qu'il y propose, il conviendrait de commencer par effacer de nos Codes les dispositions vicieuses et barbares qui leur sont reprochées, pour ensuite les remplacer par un ensemble de législation élaborée dans un même esprit de justice et de charité; c'est-à-dire selon les enseignemens et les inspirations du Christianisme (1).

(1) Vu l'état présent des choses en France, la réforme proposée serait peut-être impossible à effectuer immédiatement, car lors même que le gouvernement présenterait un projet de loi à cette fin, et que les Chambres, en lui faisant bon accueil, se prescriraient le devoir de procéder dans un sens conforme à la religion de la majorité des Français, il est néanmoins douteux qu'elles en vinsent à bout. Il en serait de leurs travaux législatifs comme de ceux des architectes de Notre-Dame de Lorette et de la Madeleine. Ces honnêtes artistes ne croyaient certainement pas, en travaillant à la construction de ces deux églises, livrer au culte catholique deux édifices que même la plus bienveillante critique comparerait à deux salles de spectacles ou à deux bazars, ne soupçonneraient pas le moins du monde que pour dresser et exécuter le plan d'un édifice à l'usage des fidèles, il faut être fidèle soi-même; et qu'il ne suffit pas d'avoir la pensée architecturale dans la tête, qu'il faut encore que le plan religieux soit dans le cœur.

Alors on pourrait espérer de faire aisément passer à l'état de pratique les théories proposées par M. Grellet-Wammy. Ici, nous le répétons, le détestable régime des pénitenciers du royaume est une conséquence forcée de nos lois criminelles et de la pénalité. Que ces déplorable signes de notre infériorité en matière de législation soient réformés dans le sens indiqué, et le système de M. Grellet trouve à l'instant même sa facile application.

Jusque-là, il nous semble impossible, surtout *sous certains rapports*, d'obtenir de l'administration générale des prisons, à plus forte raison des administrateurs subordonnés, les changemens que l'humanité réclame.

On n'en doit pas moins applaudir aux efforts de l'auteur, lequel d'ailleurs a dû croire qu'il n'y avait plus de sérieuses difficultés à surmonter sur un terrain où tous les esprits, réunis dans une commune pensée, demandent l'amélioration des prisons par l'établissement d'un système conforme à ce vœu. En les voyant seulement différer sur les moyens de l'obtenir, M. Grellet-Wammy a dû leur présenter le fruit de son expérience et de ses méditations. De là, sa méthode, qui, comme il le dit dans l'avant-propos de son Manuel, « participe à la fois de ce qui se fait en France, en Allemagne, en Hollande, en Belgique, en Italie, en Angleterre, en Suisse. C'est, ajoute-t-il, « une sorte d'éclectisme pénitentiaire où chaque contrée, chaque localité peut « prendre ce qui s'adapte le mieux à ses « mœurs, à ses besoins, à ses moyens « d'exécution. »

On pourrait croire qu'un plan formé sur des modèles si divers manque d'ensemble et va mal au but de l'auteur; ce serait une erreur: il se distingue, au contraire, par une rare unité de vues, par le choix de tout ce qui contribue le mieux à la maintenir.

Nous ne pouvons que gagner en transcrivant ici le résumé qu'il en donne lui-même :

« Que voulons-nous, en effet ?

« 1^o UNE CLASSIFICATION, particulièrement en diverses prisons, pour que les femmes, les hommes et les enfans condamnés ne soient pas sous le même toit; et, s'il est

possible, pour que les prévenus, les militaires, les condamnés pour dettes, les aliénés prisonniers, les correctionnels et les criminels soient aussi séparés.

« Secondement, en divers quartiers, dans la même prison, avec différens degrés de sévérité, pour séparer d'abord les crimes ou les délits selon leur gravité, et ensuite pour modifier la population des quartiers au moyen de transferts opérés d'après la conduite, la moralité apparente et l'amendement supposé.

« 2^o UN RÉGIME PÉNAL; pour les prévenus : isolement absolu, sans gêne et sans surveillance, parce que la communication forcée avec les criminels est une torture pour les innocens.

« Pour les condamnés à de très courtes détentions : isolement absolu, sans surveillance active, parce que l'éducation correctrice n'ayant pas assez de temps pour agir, la peine seule est chargée d'opérer l'intimidation.

« Pour les hommes qui, au jugement de l'administration, ont besoin, par exception, d'être soumis à une épreuve rigoureuse, ou dont le contact est reconnu dangereux pour la masse : isolement absolu encore, mais temporaire et surveillé, laissant au condamné la perspective de passer au travail en commun.

« 3^o L'ABSENCE DE COMMUNICATIONS VERBALES ENTRE PRISONNIERS, comme triple moyen d'éviter la contagion du vice, d'augmenter la sévérité de la peine et d'exercer le prisonnier à prendre de l'empire sur lui-même.

« 4^o LE TRAVAIL; en principe, le travail en commun, qui permette de donner au prisonnier une éducation sociale, puisque notre but est de le rendre à la société; le travail productif, et plus ou moins salarié, avec jouissance limitée d'un pécuniaire, pour que le prisonnier apprenne que l'aisance et le bien-être s'obtiennent par l'industrie et l'activité. Par exception, la privation de l'usage du pécuniaire, et le travail solitaire, mais toujours rétribué.

« 5^o L'INTERVENTION DE L'HYGIÈNE PÉNALE, parce que les crimes ne nivellent pas les tempéramens, et que, dans le calcul de la gravité d'une peine, il faut porter en compte l'impressionnabilité et la force de celui qui la supporte.

« 6^o DES VISITES FRÉQUENTES FAITES PAR DES HOMMES DE BIEN, pour apprendre aux condamnés que la société n'est pas, comme ils le croient, un coupe-gorge général, et que l'amour du prochain n'en est pas encore banni.

« 7^o L'INSTRUCTION INTELLECTUELLE ET MORALE, pour relever le prisonnier à ses propres yeux, étendre ses connaissances, et le mettre à même de comprendre les enseignemens de la religion.

« 8^o Enfin, LES SOINS ASSIDUS D'UN AUMÔNIER ZÉLÉ, pour vivifier les bonnes habitudes et les leçons de morale que le régime tend à inculquer. »

Tel est le système pénitentiaire réduit par M. Grellet-Wammy à sa plus simple expression. Ou en lira le développement dans l'ouvrage, et l'on remarquera que l'auteur, bien qu'il y embrasse toutes les parties de son sujet, ne dit rien d'inutile, n'avance rien au hasard. Pour lui, tout semble être d'expérience (1). Il persuade parce qu'il écrit en homme convaincu.

Nous ne craignons pas de le dire, parmi le nombre effrayant de livres dont, chaque année, Paris étourdit la France, il en est peu qui valent le *Manuel des Prisons*, tant à cause de sa haute importance que parce qu'il est d'une valeur littéraire peu commune de nos jours. En effet, le style en est clair, facile, précis, nerveux et surtout sans prétention. D'où l'on peut conclure que M. Grellet possède un véritable talent, dont il n'a même pu donner toute la mesure en l'exerçant sur un sujet peu propre à en favoriser le développement.

Nous pourrions justifier ces éloges par des citations; l'espace ne nous le permet pas, et l'expression de nos regrets à cet égard est loin de dédommager le lecteur de ce qu'il perd en ne trouvant pas ici au moins un faible extrait des bonnes et belles instructions portant en titre : La conscience, la foi, la raison. Ce sont trois morceaux où la force du raisonnement le dispute à la largeur des idées et à la convenance du style.

Il y a cependant dans l'ouvrage un point sur lequel nous nous permettrons quelques observations critiques. M. Grel-

(1) Nous croyons qu'il a été membre des commissions administratives des prisons de Genève.

let-Wammy adopte la partie du système pénitentiaire d'Auburn, qui prescrit aux prisonniers *le travail en commun*, sans communication verbale. Il est, en cela, directement opposé à la méthode pensylvanienne, dont la principale prescription est de tenir les détenus séparés les uns des autres.

Nous n'aurions jamais eu la témérité de nous prononcer sur la grave question de savoir lequel des deux systèmes doit être préféré. L'imposante autorité de l'auteur du *Manuel des Prisons* nous eût prescrit le silence, et nous l'eussions prudemment gardé, s'il n'eût pris soin lui-même d'encourager ses lecteurs en publiant en tête de son livre une lettre de M. Adrien Picot, membre des commissions administratives des prisons de Genève, dans laquelle la méthode d'Auburn, relative au travail en commun, est combattue avec une force de logique irrésistible, selon nous.

A la vérité, M. Grellet-Wammy admet par exception l'isolement absolu dans beaucoup de cas, entre autres dans celui où il est reconnu que le contact d'un prisonnier devient, au moral, dangereux pour la masse.

Pourquoi donc cette séquestration exceptionnelle, alors qu'elle n'est pas infligée comme une pénitence, mais seulement à raison du mauvais exemple donné aux moins vicieux par les plus pervers? C'est qu'au fond, M. Grellet-Wammy, reconnaissant à quel point sont funestes les effets du contact entre gens dont effectivement la perpétuelle tendance est de s'exciter au mal, ne trouve pas de meilleure mesure à prendre que d'isoler, par le cellulaire, les prisonniers fautifs.

Mais qu'il y prenne garde, cette seule exception vient à l'appui de la règle établie dans le système pensylvanien. Elle est directement opposée au principe de communauté par lui adopté; car si les inconvénients du mauvais exemple, dans les cas graves, ne peuvent être autrement évités que par la séquestration de celui qui le donne, l'analogie conduit à recourir au même moyen dans les cas moindres. M. Grellet-Wammy n'ignore certainement pas que les dispositions préventives d'un règlement pénitentiaire doivent embrasser les petites comme les

plus grandes contraventions, toujours tendre à empêcher le mal, quelque léger qu'il puisse être.

Or, si l'isolement absolu est un spécifique contre la contagion du vice, quel inconvénient y aurait-il à en généraliser l'application en des lieux où la permanence des cas de répression appelle, à chaque instant, le concours de l'action correctrice?

La lettre de M. Picot contient beaucoup d'autres raisons en faveur de ce régime. Et ici expliquons-nous. Il ne s'agit pas d'interdire aux détenus toute communication avec les honnêtes gens. Loin de là, le système pensylvanien la recommande, la favorise, même avec les parents et les amis. Il n'y a donc pas, comme le dit M. Picot, « dans cette manière simple d'envisager le cellulaire, *séquestration complète, isolement absolu* dans le sens rigoureux du mot. Il y a seulement séparation d'avec ce qui peut nuire. »

Il est un autre point sur lequel nous nous permettrons aussi quelques légères observations. C'est celui de savoir si les conditions morales exigées par M. Grellet-Wammy, pour le choix des directeurs réunies dans la personne d'un directeur de deuxième ou de troisième classe, c'est-à-dire d'un geôlier. Il existe contre cet emploi des préventions qui en éloignent, même le bas peuple, pour qui cependant l'expectative d'un gros salaire est en général concluante. Cette prévention, il faut l'avouer, n'est que trop bien motivée par l'indignité de la plupart des gardiens responsables des prisons, et aussi par l'honorable sentiment de répulsion qu'inspire à tous l'être destiné à *fonctionner* dans un ordre d'attributions que le bourgeois partage avec lui.

L'on peut donc craindre de ne pas aisément rencontrer, pour les prisons de deuxième ou de troisième classe, des directeurs ayant les qualités requises pour l'espèce de sacerdoce que leur impose le système de M. Grellet-Wammy. Cette difficulté, il la prévoit en ce qui concerne les employés subalternes; mais il s'en débarrasse aussitôt en se livrant à l'espoir chimérique de trouver, même dans les plus basses classes du peuple, des sujets tels qu'il les lui faut.

Pour nous, qui ne partageons pas cette illusion, nous ne voyons d'autre moyen de satisfaire, sous ce rapport, aux exigences du système, que d'appeler les congrégations religieuses. Elles seules, peut-être, réunissent les conditions nécessaires à sa bonne application.

C'est ce que l'auteur du *Manuel* comprend très bien. Aussi cite-t-il l'institution des frères de Saint-Joseph comme pouvant donner des sujets taillés sur son modèle. Mais il craint que, restreinte par les circonstances, elle ne soit, de bien long-temps, en état d'en fournir un assez grand nombre. A cela, un seul mot : que l'on cesse de contrarier l'esprit religieux, et l'on verra la congrégation des frères de Saint-Joseph prendre un rapide accroissement, et aussi se former d'autres établissemens ayant pour but de porter remède aux maux de la société.

Pour justifier nos objections relatives aux qualités morales de celui que M. Grellet-Wammy nomme *directeur*, et que nous, pour parler selon l'usage, nous appelons *geôlier*, nous allons citer le portrait qu'il en donne d'après M. Mitherrœier :

« Une connaissance parfaite du *cœur humain*, qui sait démasquer au premier instant l'hypocrite; une *dignité* sévère dans l'exécution de ses plans et dans la surveillance active de la conduite des prisonniers; une *douce bienveillance* prête à tendre la main à celui qui donne des signes de repentir; enfin, une *âme noblement religieuse*, quoique éloignée de tout mysticisme : telles sont les qualités qui distinguent le digne administrateur. » De bonne foi, est-ce dans les basses classes que de tels hommes pourront se trouver?

Il nous reste à parler d'une omission que nous avons remarquée dans le plan de M. Grellet-Wammy. C'est certainement, de sa part, un oubli qui nous surprend d'autant plus qu'en fait d'abus, il est généralement d'une prévoyance remarquable : rien ne lui échappe. Pourquoi donc n'a-t-il pas songé à s'élever contre l'*infâme* commerce que la plupart des *agens responsables* de la sûreté des prisons se permettent de l'encontre du mince avoir des détenus? Les commissions administratives se montrent peu sévères à cet égard. L'auteur du système

pénitentiaire le sait très bien, et loin de blâmer cette tolérance inouïe, il déclare « qu'elles doivent s'abstenir de s'immiscer dans ce qui concerne la direction confiée aux hommes du gouvernement *chargés de donner aux prisonniers des soins moraux*. Or, de cette direction n'est point exclue la faculté de fournir des alimens à ces derniers, et Dieu sait avec quelle avidité les directeurs-geôliers en profitent. Leurs cuisines sont les restaurants où s'apprennent les mets dont parfois se régalaient les malheureux détenus. On pense bien qu'ils n'ont pas toujours lieu de se louer des *leçons de morale pratique* qu'en ces occasions leur donne le *restaurateur moraliste*. Il n'y a pas à insister sur l'énormité d'un tel abus; il doit suffire de le dénoncer pour que, à défaut de l'autorité, l'opinion en fasse promptement justice.

Nous aurions également souhaité trouver dans le *Manuel des prisons* au moins un souvenir de reconnaissance pour les *sœurs de la charité*. Anges de consolation envoyés au milieu d'un ramas d'êtres dégradés que la société rejette et que la *religion recueille*, M. Grellet-Wammy devait d'autant moins se dispenser de leur rendre hommage, que partout dans son livre il signale l'action religieuse comme pouvant *seule vivifier les bonnes habitudes et les leçons de morale que le régime tend à inculquer*. Or, pour agir dans un sens moral et religieux, les dames de la charité offrent, entre autres avantages, celui de joindre l'exemple au précepte, et d'unir au doux empire de la femme la sainteté de leur vocation.

Telles sont nos observations sur un ouvrage écrit et pensé de manière à pouvoir supporter, sans en souffrir, les investigations de la plus sévère critique. Pour être parfaitement justes, nous devrions remercier l'auteur d'avoir laissé quelque chose à reprendre dans son livre, où, sans cela, nous n'eussions trouvé qu'à toujours louer. A notre avis, comme à celui, sans doute, de tous ceux qui l'ont lu, il révèle en M. Grellet-Wammy l'administrateur habile, l'observateur profond, l'écrivain distingué, et, ce qui vaut beaucoup mieux, l'homme de bien.

C^{te} DE J.

LES PÉLERINAGES AUX SANCTUAIRES DE LA
MÈRE DE DIEU. — PÉLERINAGES DU MOIS
DE MAI.

(Librairie catholique de Perisse frères, à Paris, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 3; et à Lyon, grande rue Mercière, 55.)

Les pèlerinages sont une des plus anciennes et des plus vénérables pratiques du Christianisme. Nous en trouvons des traces dans l'Ancien-Testament; et dès le temps des patriarches, nous voyons que Dieu marquait d'une sorte de consécration certains lieux où il se plaisait à faire éclater d'une manière particulière sa puissance et sa bonté. Plus tard, le peuple Juif fut obligé de fréquents pèlerinages au temple de Jérusalem, seul endroit sur la terre où il lui fut permis d'offrir des sacrifices au Seigneur. Le Nouveau-Testament, qui vint ensuite réaliser toutes les figures, donna à cette institution une nouvelle autorité. Personne n'ignore de quel respect furent entourés par les premiers chrétiens les lieux témoins de la vie et de la mort du Sauveur et des apôtres. Mais outre tous les sanctuaires que la piété éleva et que le concours des fidèles rendit célèbres dès ces temps anciens, nuls ne le sont davantage que les églises bâties en l'honneur de la Mère de Dieu. Les troisième et quatrième siècles en offrent déjà plusieurs en diverses parties de la chrétienté. Telles sont, à Rome, Sainte-Marie *in transtevere*, Notre-Dame du Mont-Carmel en Palestine, Notre-Dame de Sarragosse en Espagne. Telles sont encore Notre-Dame de Fourvière à Lyon, Notre-Dame d'Alexandrie (Égypte), et la Vierge du *Principe* à Naples, dont l'origine ne saurait être beaucoup moins ancienne.

Ces divers oratoires, et mille autres élevés dans la suite des siècles, n'ont jamais cessé d'attirer l'affluence des chrétiens, et l'Église a toujours approuvé ces pieux voyages. C'est donc une pensée heureuse et tout-à-fait conforme à l'esprit de l'Église que d'avoir voulu consacrer chaque jour du mois de Marie par le souvenir d'un de ces lieux de dévotion où la sainte Vierge s'est plu à donner tant de marques éclatantes de son intercession. On ne fait guère de pèlerinages aujourd'hui; on ne quitte plus le foyer pour aller, pieds nus, un bâton à la main et demandant l'aumône, en des pays lointains vénérer les reliques des saints ou quelque statue miraculeuse de la Mère de Dieu; eh bien! grâce au petit livre que nous recommandons à la piété des fidèles, on pourra visiter, en un mois, la plupart des églises que nos pères avaient consacrées d'une manière toute spéciale au culte de la sainte Vierge. Nous n'avons pas besoin de dire tout le charme que donnent à ces religieuses visites les souvenirs historiques et les traditions qui s'y rattachent. L'estimable et savant auteur, dont la plume décèle une main qui n'est pas à son coup d'essai, a puisé dans ce riche trésor avec un bonheur et une intelligence qui pla-

cent les *Pèlerinages du mois de Mai* au premier rang des livres destinés à cette touchante dévotion. Nous ne craignons pas même d'attribuer à ce petit livre une véritable importance historique, particulièrement à cause d'un *discours préliminaire* sur l'antiquité des pèlerinages et leur usage constant dans l'Église.

DE LA COLONISATION MILITAIRE
DE L'ALGÉRIE,

Par RAIMOND THOMASSY.

(Brochure grand in-8°; prix : 2 francs. — Arthus-Bertrand, libraire, rue Hautefeuille.)

Le général Bugeaud, après son malencontreux traité de la Tafna, publia une brochure sur la nécessité de former des légions de colons militaires dans l'Algérie. Notre collaborateur, M. Thomassy, publie à son tour un travail sur le même sujet; mais il en poursuit le but avec des moyens tout différents, pour ne pas dire opposés. Ainsi le général Bugeaud demande pour ses légions des soldats libérés; mais, d'après notre auteur, cette classe constituée, avec celle des vétérans, la pire espèce de colons militaires. Ces hommes, en effet, en supposant qu'ils soient nés agriculteurs ou artisans, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables pour la colonie, ont entièrement perdu, pendant la durée de service, les habitudes de leur première position: comment donc, après qu'ils sont arrivés à l'âge mûr, c'est-à-dire à l'âge où l'on ne change plus, voudrait-on les faire revenir à des habitudes oubliées, et presque toujours devenues pour eux intolérables? Il faut donc s'adresser à des hommes qui, se trouvant encore artisans ou agriculteurs, n'ont qu'à faire un facile apprentissage de soldats pour devenir d'excellents colons militaires; il faut s'adresser à la classe des conscrits, qui précisément remplit toutes les conditions désirables; car elle est détachée du sol par la loi qui l'appelle sous les armes; elle est mobilisée, et on peut la conduire où l'on veut. D'un autre côté, elle est neuve comme la question à laquelle il faut l'appliquer; elle est sans habitudes prises, par conséquent sans répulsion aucune pour la colonisation, et on peut l'instruire, la façonner à volonté, l'accoutumer à toutes les exigences de la vie coloniale. Le recrutement annuel de nos 80,000 conscrits, voilà donc, selon M. Thomassy, la source de nos colons militaires; car ces conscrits, obligés déjà au service militaire, seront d'autant plus heureux d'avoir la liberté de choisir le rôle de colon, qu'ils s'y attendaient moins, et se croyaient tous destinés à une obéissance brutale et passive.

Telle est l'idée-mère du travail de M. Thomassy. Quant aux développements qu'il lui a donnés pour la rendre d'une application prompte et sûre, et d'une intelligence à la portée de tous, nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à la brochure en question.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 53. — Mai 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

TROISIÈME LEÇON (1).

De la civilisation.

La révélation est au genre humain
ce que l'éducation est à l'individu.

LESSING, *Education du genre
humain.*

Avant d'entamer le chapitre de la *civilisation*, qui est la quatrième phase d'enfance sociale, il est bon d'avertir que les nombres ordinaux dont nous avons marqué celle-ci ainsi que les précédentes, ne signifient pas que toute société accomplit son progrès en passant successivement par chacune de ces phases; le simple examen des faits suffit pour démontrer le contraire. Par exemple, les sociétés sauvage et patriarcale se sont formées à peu près simultanément; l'une et l'autre peuvent devenir barbares: c'est ce qui est arrivé, il y a moins d'un siècle, à une peuplade sauvage de l'Amérique septentrionale, dont le nom échappe à la mémoire de l'auteur; ces Indiens ayant, dans leurs excursions sur les terres de la Virginie, enlevé les nègres des habitations, les appliquèrent chez eux au

travail agricole. Depuis cette innovation, ils ne sont plus étrangers à l'industrie et présentent une société barbare bien caractérisée. Les Arabes, qui sont des peuples originairement patriarcaux ont pour la plupart adopté le régime de barbarie, sans perdre leur caractère patriarcal, la famille y étant toujours constituée très fortement; il en est de même des Circasiens. Pendant ces trois formes de société entrent en civilisation du moment où elles se font chrétiennes. De sorte que l'ordre dans lequel nous les avons classées indique seulement le rang qu'elles occupent respectivement dans l'échelle du progrès social.

L'état normal de la *civilisation* consiste dans la lutte du principe spirituel qui tend incessamment à éliminer de la société l'élément païen, c'est-à-dire, l'exploitation de l'homme par l'homme, contre le principe matériel qui tend à retenir cet élément subversif. Cependant, pour que la société parcoure utilement cette phase douloureuse, il faut, suivant la belle expression de Plutarque, « qu'Hermès ait la puissance d'arracher les nerfs de Typhon pour en faire les cordes de sa lyre divine (1). » On sait qu'Hermès

(1) Voir la 1^{re} leçon, n° 32 ci-dessus, p. 236.

(1) *De Iside et Oriside*, LIII, LIV.

représente, dans la théogonie égyptienne, le principe spirituel, et Typhon le principe matériel; la lyre divine signifie évidemment l'harmonie sociale dont les anciens avaient une sorte de notion intuitive. Traduisons cette figure expressive en langage positif : l'humanité n'accomplira sa destinée sociale que si l'autorité spirituelle parvient à désarmer la puissance matérielle de ses procédés violens et astucieux, et à la faire entrer dans la voie de la charité et de la vérité. Mais tant que Typhon sera vainqueur dans la lutte, c'est-à-dire, tant que la puissance matérielle tiendra sous ses pieds l'autorité spirituelle, la dégradation de l'homme s'ensuivra immédiatement; les masses populaires ne compteront dans l'État que comme des forces applicables à la production des richesses; encore devront-elles disparaître du sol le jour où l'économie industrielle découvrira qu'elles peuvent être remplacées avec profit par la brute, ou par une certaine quantité de combustible. Quant au petit nombre appelé à recueillir les fruits d'un pareil système, sa fragile prospérité aura pour escorte inévitable l'émeute sans cesse imminente et le paupérisme débordant la richesse publique. L'analyse que nous ferons de cette civilisation fourvoyée démontrera qu'elle n'a d'issue possible que par la restauration de l'autorité morale, qui appartient à l'Église et qu'il est juste et nécessaire qu'elle possède.

Nous avons dit, en traitant de la barbarie, que deux sentimens naturels à l'homme, l'amour de la richesse et l'horreur du travail, avaient fait découvrir le procédé industriel fondé sur l'esclavage, et que la guerre en avait été le moyen. C'est un fait constant que nous avons dû dénoncer, vu qu'il occupe une assez large place dans l'histoire du progrès social; quant à la question de droit, elle eût été tout-à-fait oiseuse; c'est pourquoi nous l'avons passée sous silence; car, comme dit l'apôtre, « là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression (1). » Montesquieu et J.-J. Rousseau ont exercé leur dialectique sur cette

question; mais que résulte-t-il de leurs sentencieuses abstractions? Assurément elles n'apportent ni une perfection, ni une autorité défailante à l'Évangile, qui est la base actuelle du droit commun; quant aux faits passés, elles ont encore, s'il est possible, moins d'autorité sur eux. En dernière analyse, l'esclavage de l'antiquité païenne n'est, pour ainsi dire, qu'une question de dynamique sociale, où le droit résulte du fait et se confond avec lui.

La négation du droit d'esclavage date du moment où la société reconnut une autorité morale; elle est conséquemment l'œuvre du Christianisme, et c'est seulement dans la société chrétienne que cette question, de simple qu'elle était tout-à-l'heure, est devenue composée. En effet, le droit païen ne fait pas subitement place au devoir chrétien; mais de la lutte de ces deux principes opposés se forme une résultante qui varie, suivant que l'Église est forte contre le pouvoir oppresseur de César, ou que César est fort contre la puissance libératrice de l'Église. Nous avons cru pouvoir encore, pour la rapidité du discours, désigner par le nom de César la puissance matérielle de la société, bien qu'en civilisation elle ait passé des mains de l'homme armé à celles de l'homme riche. Une foule de gens accusent l'Église de lenteur dans son œuvre de libération; ils ne comprennent pas que, disposant du temps comme d'un agent qui lui appartient et ne saurait lui faire faute, elle ne s'empresse pas de battre inconsidérément en brèche le procédé industriel qu'elle trouve établi, quelque injuste qu'il soit en principe; mais elle travaille avec autant de constance que de sagesse, par voie d'approximation insensible et de transaction amiable, à le transformer en un autre, sinon beaucoup meilleur en réalité, du moins plus élevé dans l'ordre du progrès social. « La religion, dit M. de Maistre, « commença surtout à travailler sans relâche à l'abolition de l'esclavage, chose qu'aucune autre religion, aucun législateur, aucun philosophe n'avait jamais osé entreprendre, ni même rêver. « Le Christianisme, qui agissait divinement, agissait par la même raison lentement; car toutes les opérations légi-

(1) Ubi enim non est lex, nec prævaricatio. *Ad Romanos*, cap. IV, 15.

« times, de quelque genre qu'elles soient, se font toujours d'une manière insensible. Partout où se trouve le bruit, le fracas, l'impétuosité, la destruction, etc., on peut être sûr que c'est le crime ou la folie qui agissent (1). »

La première modification, plus profonde qu'apparente, que le Christianisme apporta à l'esclavage ancien, fut la transformation en servage de la glèbe; désormais l'homme, obligé au travail, n'appartenant plus à la personne du maître, mais étant attaché au domaine, cessa de pouvoir être vendu loin du sol natal et séparé des objets de ses affections; il put dès lors contracter en toute sécurité les liens de famille; aussi la puissance ecclésiastique s'attachait-elle avec une persévérante sollicitude à inspirer aux serfs de la glèbe les vertus de famille; en un mot, elle fit en silence leur éducation d'hommes libres, priant Dieu de faire luire pour eux le jour de la liberté et certaine d'être exaucée. Un grand cataclysme politique venait d'enlever la puissance à un peuple dur et rapace, pour en investir une race d'hommes comparativement doux et généreux; car on ne saurait refuser aux Germains cet avantage sur les Romains. En lisant divers Capitulaires de Charlemagne, notamment celui intitulé : *De Villis*, où ce grand législateur pourvoit avec une attention minutieuse au bien-être de la classe serve, on conçoit que l'Eglise avait trouvé dans le caractère natif du peuple franc un bon auxiliaire, et cette circonstance providentielle dut favoriser son action libératrice.

Montesquieu suppose que le servage de la glèbe était établi dans les Gaules avant l'invasion des Germains; voici la raison qu'il en donne : « Il est dit dans la loi des Bourguignons que, quand ces peuples s'établirent dans la Gaule, ils reçurent les deux tiers de la terre et le tiers des serfs. La servitude de la glèbe était donc établie dans cette partie de la Gaule avant l'entrée des Bourguignons (2). » Sans doute, on peut admettre, avec grande probabilité, que les possesseurs d'esclaves les distribuaient sur

leurs domaines, et qu'ils y demeuraient attachés de fait, vu qu'il devait être rarement utile de les en déplacer. Ce régime avait lieu, non seulement dans les Gaules, mais aux portes de Rome même : or, c'était un fait résultant de la convenance du maître, et non du droit de l'esclave, ce qui est bien différent. Ensuite le mot *servus* s'appliquait également à l'esclave personnel et au serf de la glèbe. En conséquence, pour que le texte de la loi bourguignone, que nous ne sommes pas à même de vérifier, fût concluant dans le sens que lui prête Montesquieu, il faudrait qu'il présentât les termes sacramentels : *Servi addicti glebæ*. Mais s'il en était ainsi, l'auteur n'eût point présenté sa proposition sous forme conjecturale. Au surplus, ce fut seulement sous la race carlovingienne que, par suite des guerres de détail et du droit des gens de l'époque, le servage de la glèbe devint général en France, en même temps que l'anarchie du régime allodial faisait place à la hiérarchie féodale. Or, quelque admirable qu'ait été ce dernier système politique, il suffit qu'il ait eu pour *sub-stratum* le servage de la glèbe, comme il nous a suffi que les républiques anciennes aient eu l'esclavage de la personne, pour que nous demeurions convaincus que ni la féodalité, ni la république ne résolvent la question sociale. En matière de liberté, le philosophe chrétien doit regarder, non seulement en haut, mais en bas de l'édifice politique.

Ce fut en 1167 que le pape Alexandre III, de vénérable mémoire, déclara que tous les chrétiens devaient être exempts de servitude. « Cependant, observe à cette occasion Adam Smith, il paraît que ce fut plutôt une exhortation pieuse qu'une loi à laquelle les fidèles fussent strictement tenus d'obéir; car le servage continua d'être en vigueur encore pendant plusieurs siècles (1). » Il aurait même pu dire avec vérité qu'il n'est pas encore aboli dans tous les Etats chrétiens, sans que cette objection détruisit ce que nous venons d'affirmer. Il y avait des serfs en France il y a moins d'un demi-siècle; et y en a encore en Hongrie, en Pologne et en Moravie : cela prouve seulement que

(1) *Du Pape*, liv. III, ch. 2.

(2) *Esprit des Loix*, liv. xxx, chap. 10.

(1) *Wealth of nations*, book III, ch. 2.

tous les peuples ne marchent pas de front dans la carrière du progrès social. Au reste, le libéralisme, qui, avec tout son tapage de liberté, n'a jamais su fonder ses institutions que sur l'esclavage avoué, ou déguisé, éprouve toujours un certain embarras, quand il s'agit de reconnaître que la véritable puissance libératrice est l'Eglise. Sans contredit, la bulle d'Alexandre III ne commandait pas l'obéissance des fidèles à la manière d'un édit politique appuyé par la force armée; elle s'adressait aux consciences, comme toutes les lois qui émanent de l'autorité spirituelle. Adam Smith ajoute à la suite du passage que nous venons de citer, que « le servage disparut graduellement par « le concours de deux intérêts réunis, « savoir : l'intérêt des propriétaires et « celui des souverains, attendu que ces « derniers, jaloux des grands seigneurs, « encouragèrent les serfs à se soustraire à « leur autorité (1). » Nous savons de reste que les propriétaires ont trouvé en fin de compte leur avantage à cette libération désormais illusoire, au moyen d'un nouveau procédé industriel non moins coercitif que le premier; mais avant d'avoir reconnu les effets économiques de la concurrence dépréciative, en matière de salaire, ils étaient aussi éloignés de regarder l'affranchissement de leurs serfs comme profitable à leurs intérêts, que le sont aujourd'hui, dans des circonstances semblables, les seigneurs hongrois et polonais, ou les citoyens de la Caroline et de la Virginie, qui pendent, sans autre forme de procès, quiconque parle d'abolir l'esclavage des nègres. Ces derniers devraient pourtant être éclairés par l'expérience de leurs devanciers et les hautes lumières de l'économie politique. D'ailleurs, il est assez difficile de concilier les deux motifs que l'économiste anglais met ici en avant; car si les seigneurs jugèrent la liberté de leurs serfs si profitable à leurs intérêts, comment les princes, qui jalouaient leur puissance, espéraient-ils

l'affaiblir en favorisant la même mesure? Après cela, il serait bon qu'on nous fit connaître dans quel pays et à quelle époque les souverains excitèrent les serfs à secouer l'autorité de leurs seigneurs; du moins il n'est pas à notre connaissance qu'ils aient jamais mis en liberté d'autres serfs que ceux de leurs propres domaines. Il est vrai qu'ils affranchirent les communes, c'est-à-dire qu'ils les appelèrent à l'exercice des droits politiques; car elles étaient formées de serfs déjà affranchis du régime de la glèbe.

Au surplus, nous déclarons sans ambages ni circonlocutions qu'un affranchissement général d'esclaves, ou de serfs à titre gratuit, quelque admirable que fût d'ailleurs cette mesure, sous le rapport religieux et moral, est un non-sens politique; c'est le chameau qu'il s'agit de faire passer par le trou d'une aiguille. Cependant il n'y a pas de règle qui n'ait son exception, et celle-ci en présente une qu'Adam Smith rapporte de manière à confirmer le principe. « La récente résolution prise par les Quakers de Pensylvanie, dit-il, de donner la liberté à « leurs nègres, doit suffire pour nous « convaincre que le nombre n'en pouvait « être fort grand; car s'ils avaient fait « une partie considérable de leur propriété, une telle résolution n'aurait « jamais pu être prise (1). » Smith est ici dans le vrai; car, nous ne saurions trop le répéter, l'économie sociale doit faire converger les intérêts matériels vers le même but que la vertu; mais elle ne doit pas prendre en ligne de compte les sacrifices de la vertu. C'est pourquoi l'Eglise, dans ses transactions politiques, n'est jamais allée se heurter contre la résistance absolue des intérêts matériels, en réclamant l'affranchissement immédiat et gratuit des esclaves; mais elle obtint d'abord la transformation de l'esclavage de la personne en servage de la glèbe, qui prépara les voies à d'autres améliorations; cette modification ne portait effectivement aucune altération sensible aux intérêts des maîtres, puisqu'ils conservaient le droit de contraindre l'homme au travail. Quant à celui désormais attribué aux serfs de ne pou-

(1) It is probable that it was partly on this account (*the interest of proprietors*) and partly on account of the encroachments which the sovereigns always jealous of the great lords, gradually encouraged their villains to make upon their authority, etc. (*Idem*.)

(1) *Wealth of nations*, book III, ch. 2.

voir être distraits du domaine, il n'en résultait pas pour les maîtres un préjudice assez évident, ni surtout assez immédiat, pour qu'ils ne fissent pas volontiers ce léger sacrifice de leur droit politique à leurs principes religieux ; exiger davantage d'une classe entière eût pu être fort beau dans la spéculation, mais de nul effet, ou, qui pis est, d'un pernicieux effet dans la pratique. Nous n'ignorons pas que l'esprit libéral procède différemment : il proclame avec fracas que la liberté est de droit naturel et imprescriptible ; il appelle l'esclave à la conquérir, c'est-à-dire, à se révolter contre la puissance établie, dont le droit *naturel*, puisque nature il y a, est de défendre sa position sociale ; cependant la révolte, même quand elle triomphe, est un mauvais moyen de liberté et un plus mauvais moyen de richesse, témoin la république d'Haïti. Or, sans richesse point de cette liberté transcendente à laquelle l'humanité est appelée. Du reste, il est à remarquer que jusqu'à présent les seules libertés qui aient pris racine et porté fruit sont celles qui ont été acquises *sans péché*. Que les impies rient, si cela leur convient, de cette dernière expression ; nous la déclarons philosophiquement vraie, et les chrétiens éclairés la comprendront. Au surplus, il est à observer que, dans la transaction qui nous occupe en ce moment, comme dans tous ses actes politiques, nous trouverons constamment l'Eglise dans la voie du vrai progrès social.

Le régime de la glèbe présente trois périodes distinctes ; chacune d'elles est caractérisée par une modification du procédé général de l'industrie. Dans la première, le serf devait tout son temps au seigneur ; celui-ci recueillait sans partage les fruits de son travail et pourvoyait à sa subsistance ; à cet égard, le devoir du maître était en parfait accord avec son intérêt. Dans ce système, les seigneurs étaient entrepreneurs de culture, et les serfs faisaient, en quelque sorte, partie de leur cheptel, ou mobilier agricole. Dans la seconde période, les seigneurs, après avoir comparé le produit brut du travail d'un serf à celui absorbé par sa consommation, et reconnu qu'il produisait à peu près le

double de ce qu'il consommait, imaginèrent d'abandonner à leurs serfs la libre disposition de la moitié de leur temps, ainsi que la jouissance d'un espace de terre suffisant, afin qu'ils pussent produire par eux-mêmes les denrées nécessaires à leur subsistance et à celle de leurs familles. Il est superflu de faire observer que, si le calcul du maître avait été rigoureusement exact, le travailleur n'aurait pas été par le fait plus libre sous ce régime que sous le précédent ; car il fût resté astreint à la même somme de *peine*, savoir : une moitié pour satisfaire à son maître, et l'autre pour satisfaire à ses besoins : or, de ces deux maîtres, ce n'est pas la faim qui est le moins dur et le moins inflexible. Quoi qu'il en soit, bien que le seigneur ne perdît rien à ce marché, le serf y gagna beaucoup, surtout en importance politique : désormais il était apte à posséder ; ayant à pourvoir au bien-être des siens, la crainte de la misère le stimula au travail plus énergiquement encore que ne l'avait fait celle des châtimens ; en conséquence, il parvint presque toujours sous ce dernier régime à produire quelque chose au-delà de ses besoins, et put dès lors amasser un pécule. L'espoir de devenir assez riche pour acheter sa liberté donna une nouvelle impulsion à son activité, et cet espoir ne fut pas déçu. Personne n'ignore qu'un des bienfaits produits par les croisades fut d'avoir facilité cette libération, attendu que la plupart des seigneurs obérés par les grandes dépenses qu'ils furent obligés de faire pour leur équipement, furent par cela même d'autant plus disposés à faire bon marché de la liberté de leurs serfs.

Cependant nous venons d'intervertir l'ordre des faits ; car, antérieurement à cette complète libération, il s'était formé une troisième modification dans les rapports des serfs avec leurs seigneurs ; voici en quoi elle consistait : le seigneur abandonnait au paysan la jouissance temporaire d'un établissement agricole tout monté, y compris instrumens aratoires, animaux domestiques, grains de semence ; en un mot, tous les objets nécessaires à l'exploitation du sol que le colon était tenu de cultiver *en bon père de famille*, expression consacrée dans les an-

ciens actes; moyennant quoi il partageait le produit brut de l'établissement avec le seigneur. Au premier aperçu, il semblerait que ce contrat, qui est encore en vigueur dans plusieurs provinces dont les mœurs agricoles sont arriérées, cesse déjà d'appartenir au régime de la glèbe. Toutefois, l'examen attentif de nos vieilles coutumes suffit pour démontrer que, nonobstant cette amélioration bien réelle dans la condition sociale du paysan, il ne cessa pas pour cela d'être serf, vu qu'il lui était interdit d'abandonner les domaines du seigneur. Ce fut, à vrai dire, dans la levée de cette interdiction et dans l'abolition de quelques corvées, que consiste, en dernier lieu, l'affranchissement des serfs. Or, si l'on réfléchit que, pour l'immense majorité des paysans, la faculté d'émigrer de leur village natal est de nul avantage pratique, l'on concevra par quelle dégradation insensible le servage a fini par disparaître. Toutefois, nous ne le suivrons pas dans cette dernière transformation, attendu que c'est là que commence l'embranchement d'une série d'institutions agricoles distinctes des procédés appliqués au travail du simple ouvrier; ce sera la matière d'une leçon à part.

Tous les serfs affranchis ne furent pas appelés par la confiance des propriétaires à devenir colons partiaires, ou métayers; encore moins eurent-ils tous à leur disposition un capital suffisant pour devenir fermiers: le plus grand nombre forma la classe des simples domestiques, ouvriers et journaliers agricoles et autres. C'est cette classe que nous suivons actuellement dans ses divers changemens de condition. Le paysan devenu libre, mais ne possédant rien, dut vivre désormais au moyen du salaire qu'il obtint en travaillant pour les propriétaires qui faisaient valoir leurs terres par eux-mêmes, ou, ce qui était le cas le plus général, pour les métayers et fermiers à même de les employer. Nous devons donc désormais considérer la loi qui régit le salaire comme la source principale du plus ou moins de bien-être et de liberté de l'ouvrier; car les deux limites extrêmes de la liberté réelle sont, d'une part, la condition de l'homme qui a la faculté de faire tout ce qu'il désire;

sans être astreint à rien qui lui répugne, et de l'autre, celle de l'homme assujéti à la plus grande somme possible de *peine*, sans en recueillir d'autre bénéfice que celui de ne pas mourir. Le premier de ces deux états est presque introuvable en civilisation, même au sein de la plus haute fortune; en est-il de même de l'autre?... La réponse ne se fera pas attendre long-temps. Quoi qu'il en soit, on peut établir théoriquement que le serf affranchi, en supposant, pour la facilité du calcul, que le lot de terre qu'il cultivait naguère pour sa subsistance lui ait été laissé à titre gratuit, était un homme à moitié libre; car il devait lui suffire de subir la peine du travail pendant trois jours pour avoir de quoi vivre pendant toute la semaine, et pouvoir par conséquent disposer de trois jours ouvrables comme bon lui semblait. Ce n'est là, à vrai dire, qu'une vue théorique nécessairement peu exacte; toutefois, nous nous fondons sur elle et sur le témoignage de l'histoire pour affirmer, toute expression numérique à part, qu'à l'époque qui suivit celle des affranchissemens, opérés pour ainsi dire en masse, c'est-à-dire pendant les quatorzième et quinzième siècles, le paysan jouissait d'une très grande aisance relative. D'ailleurs, comme les défrichemens opérés par les moines avaient livré à l'agriculture de grands espaces de terre, et que la société était en voie de progrès rapide, le besoin de bras se faisait vivement sentir, et le travail était largement rétribué.

Mais cet apogée du bonheur de la classe ouvrière devait décliner bientôt en raison de l'accroissement qu'une telle aisance imprimait à la population; loi fatale qui est la grande pierre d'achoppement de l'économie politique, et dont la science chrétienne peut seule promettre la solution. Cependant il dut arriver, en son absence, que le taux des salaires baissa au fur et à mesure que la population augmentait; car il en est du prix du travail comme de tout autre objet susceptible d'être vendu ou loué: plus l'offre en est abondante, moindre est le prix que le consommateur consent à en donner. Le terme où s'arrête nécessairement cette progression décroissante est celui où l'ouvrier ne gagne plus par

son travail que juste de quoi subsister et élever deux enfans, afin de maintenir la population ouvrière au complet (1). Personne, assurément, ne peut s'attribuer le honteux honneur d'avoir inventé et mis en vigueur un pareil ressort industriel; toutefois, un certain stigmate scientifique et moral restera attaché au front de ceux qui se sont faits les zélés du système d'économie publique dont la loi du salaire est le pivot, et y ont vu le terme de la destinée humaine et le dernier mot de la science sociale; seront même convaincus d'une erreur injurieuse envers la divine Providence, ceux qui ont déploré la tendance de la population à atteindre et même à dépasser les moyens de subsistance, et ont pris cette œuvre humaine pour un décret divin. Laissons maintenant parler les maîtres de l'économie politique, Adam Smith et son élégant vulgarisateur, J.-B. Say; c'est à eux de nous décrire les principes et les effets du système industriel dont ils sont les coryphées :

« Le taux du salaire de l'ouvrier dépend partout de la convention faite entre celui-ci et le maître qui l'emploie; mais leurs intérêts ne sont nullement les mêmes. Les ouvriers désirent obtenir le plus, et les maîtres accorder le moins que faire se peut : les premiers sont disposés à se coaliser pour faire hausser le prix du travail; les derniers, pour le faire baisser.

« Cependant il n'est pas difficile de deviner laquelle des deux parties doit obtenir gain de cause dans cette querelle et forcer l'autre à subir ses conditions : les maîtres étant moins nombreux, peuvent se coaliser plus aisément, et d'ailleurs la loi autorise, ou du moins ne prohibe pas leur coalition, tandis qu'elle prohibe celle des ouvriers. Nous n'avons aucun acte du Parlement contre les coalitions à l'effet de diminuer le prix du travail, tandis que nous en avons plusieurs

(1) Il faut toujours qu'un homme vive de son travail, et son salaire doit être suffisant pour le faire subsister. Il doit même être un peu plus que suffisant, sinon il lui serait impossible d'élever une famille, et la race des ouvriers de cette profession ne dépasserait pas la première génération! (*Wealth of nations*, h66 1, ch. 8.

« contre celles qui ont pour objet de l'élever. Dans toutes les contestations de ce genre, les maîtres peuvent tenir bon plus long-temps que les ouvriers : un propriétaire, un fermier, un manufacturier, un négociant, peuvent généralement vivre un an, ou deux, sans faire travailler un seul ouvrier, en prenant sur leur capital; beaucoup d'ouvriers ne pourraient pas subsister une semaine sans emploi, peu le pourraient pendant un mois, et presque aucun pendant une année. A la longue, l'ouvrier peut être aussi nécessaire au maître que celui-ci l'est à l'ouvrier; mais la nécessité n'est point immédiate.

« Il est rare, dit-on, d'entendre parler d'une coalition de maîtres, tandis qu'il est souvent mention de celle des ouvriers. Mais quiconque imagine, d'après cela, que les maîtres se coalisent rarement, est aussi ignorant du monde que de la matière en question : les maîtres sont toujours et partout dans un état de coalition tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever le salaire du travail au-delà de son taux actuel. Quiconque viole cette coalition commet en tout pays une action des plus impopulaires parmi ses voisins et égaux, et s'expose à leurs reproches. A la vérité, nous entendons rarement parler de cette coalition, parce qu'elle est l'état ordinaire et pour ainsi dire normal des choses dont personne ne songe à parler. Il arrive aussi que les maîtres se coalisent pour faire descendre le prix du travail même au-dessous de ce taux : ces coalitions-là sont toujours conduites en silence et avec le plus grand secret jusqu'au moment de l'exécution. Alors, quand les ouvriers se soumettent sans résistance, ce qui arrive quelquefois, bien qu'ils soient péniblement affectés par une pareille mesure, personne n'en entend parler. Cependant elle ren-contre souvent de la résistance de la part de la coalition opposée, savoir, celle des ouvriers, qui cherchent à défendre leurs intérêts; il arrive aussi que ces derniers, sans aucune provocation de ce genre, se coalisent pour obtenir un plus haut prix de leur tra-

« vail. Leurs *prétextes* ordinaires sont
 « quelquefois la cherté des vivres, quel-
 « quefois les gros profits que leurs mai-
 « tres retirent de leur travail ; mais, soit
 « que ces coalitions soient offensives ou
 « défensives, on en entend toujours am-
 « plement parler. Afin d'amener le diffé-
 « rend à une prompte solution, ils ont
 « toujours recours aux plus bruyantes
 « clameurs, et quelquefois à la violence
 « et à l'outrage ; ils sont désespérés, et
 « agissent avec la folie et l'extravagance
 « de gens désespérés qui se trouvent
 « dans le cas, ou de *mourir de faim*, ou
 « d'obliger par la peur leurs maîtres à
 « acquiescer immédiatement à leurs de-
 « mandes. En pareille circonstance, les
 « maîtres crient tout aussi fort de leur
 « côté, et ne cessent de réclamer bien
 « haut l'assistance des magistrats et la
 « rigoureuse exécution des lois qui ont
 « été faites avec tant de sévérité contre
 « les coalitions de domestiques, ouvriers
 « et journaliers. Conséquemment, les
 « ouvriers retirent rarement aucun
 « avantage de ces coalitions violentes et
 « tumultueuses, lesquelles, en partie par
 « l'intervention des magistrats, en par-
 « tie par la fermeté supérieure des mai-
 « tres, et en partie aussi *par la nécessité*
 « où se trouvent la plupart des ouvriers
 « de se soumettre pour satisfaire à leurs
 « besoins immédiats, se terminent géné-
 « ralement par la punition ou la ruine
 « des chefs de cabale. »

Tel est donc l'état ordinaire et en quel-
 que sorte normal des choses dans un
 pays regardé, avec raison, comme le
 type de l'industrialisme et l'archétype
 du constitutionnalisme ! Les États qui se
 traînent servilement sur les traces de
 l'Angleterre, en matière politique et in-
 dustrielle, présentent les mêmes dia-
 gnostics : dans tous ces pays, les char-
 tes et les constitutions déclarent tous les
 citoyens libres. Or, nous savons désor-
 mais à quoi nous en tenir sur cette pré-
 tendue liberté ; car nous venons d'entendre
 un des oracles du système libéral dé-
 clarer que la classe qui possède les in-
 struments de travail, savoir, la terre et
 les capitaux, a les moyens légaux de
 forcer celle qui ne possède rien à subir
 ses conditions, attendu que celle-ci est
 toujours obligée de se soumettre, à

moins de mourir de faim. Mais depuis
 qu'Adam Smith a publié son traité de la
Richesse des Nations, les événemens ont
 marché ; chaque semence a porté son
 fruit ; et s'il vivait aujourd'hui, s'il avait
 été contemporain des événemens de Lyon
 et du pillage de Bristol, s'il avait vu l'é-
 meute, pour cause d'insuffisance de sa-
 laire, prendre des proportions colos-
 sales, et lutter, avec chance de succès,
 contre des armées régulières, employant
 contre elles toutes les ressources de la
 stratégie ; en un mot, s'il avait vu l'ordre
 social remis chaque jour en question, il
 est douteux qu'il eût osé parler d'un ton
 si dégagé des griefs de la classe ouvrière,
 et décrire en style quasi-goguenard la fa-
 cile méthode usitée en civilisation pour
 mettre les mutins à la raison ; enfin, l'on
 ne conçoit pas que feu M. Say, qui écri-
 vait à une époque et dans un pays où les
 symptômes du *qui vive actuel* étaient
 déjà palpables, ait reproduit les insolentes
 théories de l'économiste anglais, quel-
 quefois même en enchérissant sur
 son maître. C'est lui qui a écrit ce qui
 suit, sur la question du salaire des ou-
 vriers : « Les travaux simples et grossiers
 « pouvant être exécutés par tout homme,
 « pourvu qu'il soit en vie et en santé,
 « la condition de vivre est la seule re-
 « quise pour que de tels travaux soient
 « mis en circulation. C'est pour cela que
 « le salaire de ces travaux ne s'élève
 « guère, en chaque pays, au-delà de ce
 « qui est *rigoureusement nécessaire pour*
 « *y vivre* (1). »

Il est juste de dire qu'à côté de ces ob-
 servations d'une vérité parfaite, et dont
 les auteurs n'ont d'autre tort que d'y
 voir les lois vraies de la société, on
 trouve une ou deux pages dictées par
 une sorte de respect humain. Ainsi, ou-
 bliant le principe qu'ils viennent d'éta-
 blir, ils font excursion dans la morale et
 le sentiment, conseillant de payer géné-
 reusement l'ouvrier, attendu, d'ailleurs,
 car il faut toujours qu'ils mettent quel-
 que raison matérielle en avant, qu'étant
 mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé,
 il en sera d'autant plus propre à l'ou-
 vrage, etc. Cependant ces charitables ob-
 servations, que nous aimons à croire sin-

(1) *Traité d'Economie politique*, 1814.

cères, serviraient tout au plus à faire absoudre les intentions de leurs auteurs, mais non le système qu'ils explorent et enseignent; car ce n'est pas à l'aide de quelques tirades philanthropiques, introduites dans leurs traités par manière de sauve-garde, pour n'être pas lapidés, qu'ils auront puissance de conjurer les effets subversifs fatalement produits par leur principe faux et anti-social. Toutefois, l'on ne saurait nier qu'à part cette légère inconséquence, Adam Smith et son école n'analysent avec une grande justesse d'aperçu le mécanisme industriel actuellement en vigueur; seulement, ils ont le très grand tort de prendre leur horizon visuel pour les bornes de la science sociale. On n'exige pas d'eux qu'ils mettent le sentiment à la place du calcul analytique; mais quand l'observation les conduit à un fait déplorable pour l'humanité, qu'ils ne l'enregistrent pas avec un révoltant optimisme. Cependant ce dernier reproche ne saurait s'adresser à l'école qui suit les errements de Malthus, ni à un petit nombre de savans écrivains qui ont fait de l'économie politique, sans abjurer leurs sympathies humaines; et pourtant le pessimisme de Malthus est peut-être encore moins progressif que l'optimisme de J.-B. Say. Nous reprendrons plus tard cette critique. Quoi qu'il en soit, il nous reste peu de choses à dire désormais pour démontrer que le travailleur n'est pas sensiblement plus libre en civilisation qu'il ne l'était en barbarie: esclave, il était censé racheter sa vie en donnant tout son travail; ouvrier, il s'estime heureux de pouvoir gagner sa vie en donnant tout son travail. Jusque là, la différence n'est pas grande; mais dans la première de ces deux conditions, la subsistance du travailleur lui était garantie, car en tout pays le maître est tenu de nourrir son esclave, ne fût-ce que par motif d'intérêt; dans la seconde, au contraire, l'ouvrier n'a aucune garantie de ce genre: le bourgeois qui l'occupe est libre de le renvoyer quand il lui plaît, et c'est à quoi il ne manque pas quand cet ouvrier devient vieux, ou infirme, ou que, par une de ces vicissitudes si fréquentes dans le commerce, le profit qu'il tirait de son travail vient à cesser. Aussi Fourier, qui

met avec raison l'insouciance au nombre des biens les plus précieux de la vie, déclare-t-il que l'ouvrier civilisé, qui vit rongé de soucis et que la misère menace sans cesse, lui et les siens, est beaucoup plus malheureux que l'esclave direct, que ce genre de peine ne saurait atteindre. Il y aurait peut-être plus d'une objection à faire à ce raisonnement, qui, comme tant d'autres, repose sur une théorie que les faits ne confirment pas pleinement; mais à quoi bon découvrir quelle est la plus malheureuse de deux conditions fort malheureuses?

Il est évident que la civilisation est un système de mensonge perpétuel: elle déclare libres en droit des hommes qui sont dans une absolue servitude de fait. L'individu n'est plus, à la vérité, la propriété d'un autre individu, mais une classe est dans la dépendance d'une autre classe; la contrainte n'opère plus directement à coups de fouet: elle atteint le même but indirectement en prenant l'homme par ses besoins. Au surplus, c'est un phénomène curieux à observer que la prédominance alternative de ces deux mauvais principes, savoir, la violence et le mensonge dans le mouvement de la société; elle s'est fait sentir même dans l'application de la doctrine chrétienne à la science sociale; car, bien que le Christianisme soit parfait et immuable comme doctrine, l'application de cette doctrine à l'ordre temporel est une œuvre purement humaine, et comme telle, dut participer de l'imperfection de l'esprit humain. Après cet aveu, nous aborderons sans embarras deux questions horriblement défigurées par les ennemis de la foi catholique; nous voulons parler de l'Inquisition et du Molinisme, qu'il a plu au siècle de qualifier de Jésuitisme, bien que, de l'aveu du plus spirituel ennemi des jésuites, une partie d'eux professât des principes sévères jusqu'au rigorisme. Nous parlons au passé, parce que les jésuites actuels sont évidemment hors de cause, n'étant plus que des prêtres remplis de charité, de science et de courage, mais peu ou point occupés de la question sociale.

Il nous sera peut-être difficile de faire comprendre à certaines gens dont le cœur, desséché par les méthodes ration-

nelles, est privé du sens religieux, et qui, bercés dans le matérialisme politique, regardent la foi comme une superfétation sociale, qu'à une autre époque princes et peuples voyaient dans le Christianisme la base essentielle de l'ordre social; cependant il n'est pas aujourd'hui un homme éclairé qui ne sache que la civilisation, éclosé à la chaleur vivifiante de l'Évangile, aima long-temps le sein maternel, et qu'il ne fût venu à l'esprit de personne, pendant le moyen âge, que la législation pût s'abstraire de la religion. En un mot, la société entière de cette époque voulait être constituée chrétiennement, et tout moyen qui tendait ou était réputé tendre à ce but était éminemment populaire. La légitimité du but une fois admise, il ne s'agit plus que de répondre à ceux qui se récrient contre la dureté du moyen; mais ces hommes les « meilleurs et les plus sages n'appartiennent-ils pas nécessairement à leur siècle et à leur pays? » C'est Helvétius qui l'a dit, peut-être en d'autres termes; or, ce n'est pas ici pour nous le cas de le réfuter. Condamner à mort l'homme convaincu d'introduire un principe de mort dans la société est sans doute un acte de justice extrêmement sévère; mais c'est peu que d'en attribuer le tort au caractère général du quatorzième siècle; car la peine capitale est encore le moyen de répression employé par la législation des pays les plus civilisés à l'égard des grands attentats contre l'ordre social. La torture elle-même n'a été abolie en France que par le bon Louis XVI, et, ce qui peut paraître étonnant, le chancelier d'Aguesseau a admis des cas où il était convenable et légitime d'y soumettre l'accusé. Assurément, nous n'entendons pas par là acquiescer à l'opinion de d'Aguesseau, tant s'en faut; nous disons seulement que cette erreur, commise à une époque avancée de civilisation, par un magistrat éclairé et vertueux, doit nous rendre indulgens, ou, pour mieux dire, justes à l'égard du législateur politico-religieux du quatorzième siècle; car il est absurde de juger ses actes comme s'ils avaient lieu à notre époque. « Le glaive qu'il saisit quelquefois fut pres- que un rameau d'olivier, comparé au cimeterre exterminateur des hordes

« sauvages qui mettaient alors l'Europe en conflagration. » A qui empruntons-nous cette dernière sentence? Est-ce à quelque zélé catholique? Nullement; elle émane d'un brillant écrivain, mort jeune, qui était né et avait été élevé dans la religion juive, et n'y renonça que pour professer le saint-simonisme; en un mot, Eugène Rodrigues (1). Qu'importe au fond de la question que le législateur dont il s'agit fût prêtre ou laïque? car le prêtre même, du moment où il quitte la région éthérée des principes pour descendre dans le champ épineux de l'application, devient un homme politique comme un autre, et, selon l'observation fort juste de M. de Maistre, en général un meilleur homme d'État qu'un autre, ce qui ne veut pas dire un homme d'État infaillible.

Au surplus, il est étrange que l'accusation d'intolérance et de cruauté soit portée contre le tribunal de l'inquisition par le parti politique, qui, parvenu au pouvoir, a fondé le tribunal révolutionnaire, et recouru, lui aussi, à des moyens passablement acerbes, en vue de faire triompher son principe. Quand on décuplerait le nombre des sentences capitales prononcées en vertu des jugemens de l'inquisition, pendant trois siècles, il n'égalerait pas celui des victimes du gouvernement républicain, pendant la seule année 1793. Nous nous abstiendrons de présenter ici le tableau des massacres légaux qui eurent lieu à cette époque de terreur; leurs panégyristes, car il s'est trouvé des hommes qui ont eu ce triste courage, allèguent que l'ennemi était aux portes, que le danger rend impitoyable, bref, que la fin justifie les moyens, etc. Or, il conviendrait qu'ils commençassent par justifier la fin qu'ils se proposaient; c'est ce qui leur est interdit au nom de la science sociale qu'ils ignorent. L'inquisition d'Espagne et de Portugal pourrait à meilleur droit alléguer une semblable raison en sa faveur; toutefois, l'on fera bien de s'en abstenir, car il n'est pas un catholique éclairé qui ne reconnaisse que le vice du moyen aurait suffi pour ruiner

(1) *Lettres sur la Religion et la Politique*, par Eugène Rodrigues, 1829.

la fin, si elle pouvait être ruinée. En résumé, l'Eglise ne s'est jamais armée du glaive, dans un but de prosélytisme religieux; sinon, pourquoi les Juifs, qui n'étaient pas tolérés en Espagne, le furent-ils constamment à Rome? Il est seulement vrai qu'elle a cru devoir se prêter aux vues politiques des princes qui, d'accord avec l'opinion de la presque universalité de leurs sujets, entendaient faire une police chrétienne dans leurs Etats. La preuve que l'Eglise n'assuma jamais la responsabilité de leurs actes, c'est qu'elle se contentait de juger les cas d'hérésie qui lui étaient déférés, et laissait au pouvoir séculier le droit de prononcer la sentence et d'en poursuivre l'exécution. L'Eglise est donc à l'abri de tout reproche, en tant que dépositaire de la foi chrétienne; mais nous reconnaissons itérativement que les hommes qui ont travaillé à appliquer ses principes à l'organisation sociale, prêtres ou laïques, il n'importe, ont commis, dans la circonstance actuelle, une grave erreur en matière d'application.

Lorsque l'humanité a fait l'expérience d'un procédé quelconque, et qu'elle vient à être désabusée sur son efficacité, ce procédé a fait son temps, et l'on a recours à un autre. C'est précisément ce qui eut lieu, lorsque la vaste explosion de l'hérésie protestante dut convaincre les hommes les plus avancés de l'époque que les moyens coercitifs étaient peu propres à produire l'unité religieuse et politique tant désirée. Or, ces hommes intelligens se trouvèrent en partie des Jésuites. Appelés par les statuts particuliers de leur ordre à vivre dans le monde, ces religieux savaient par l'étude pratique qu'ils avaient été à même d'en faire, que l'élément païen, c'est-à-dire le principe matériel de la société, opposait une résistance immense à l'œuvre apostolique. En conséquence, frappés de l'idée que la sévérité allait contre son but, ils eurent recours aux voies persuasives, espérant christianiser les mœurs et les lois progressivement, et sans rien heurter de front. Telle est en réalité la donnée jésuitique qui, comme on le voit, n'a rien de fort abominable. Mais ces hommes de cœur ne s'étaient

pas dit, en entreprenant cette tâche, que la société civilisée était constituée à rebours, attendu qu'elle a cherché premièrement la production des richesses, au lieu de chercher le règne de Dieu et sa justice. Or, il était impossible à qui que ce fût, même aux hommes habiles dont cet ordre était rempli, de la remettre à droit sens par des œuvres de détail et de raccordement. En conséquence, la ressource des concessions, des transactions, des interprétations, etc., voie scabreuse où l'on n'évite un écueil qu'en tombant sur un autre, ne pouvait opérer aucune réforme radicale dans la société, et avait l'inconvénient grave de prêter au reproche d'indulgence obséquieuse et de procédés cauteleux, qui a été jeté à la face de ces hommes respectables. Loin de nous la lâche pensée de prêter appui à la clameur de haro que l'impiété a poussée contre eux. Mais nous devons à la vérité de déclarer qu'ils s'étaient placés dans la malheureuse nécessité de ne pas toujours repousser les moyens obliques. Bien différens du père qui, pour forcer son enfant à prendre un breuvage d'une amertume salutaire, s'arme du fouet, mais semblables à la mère qui enduit de miel les bords du vase. Ce qui du reste nous a valu une spirituelle satire, que M. de Maistre appelle les *Menteuses de Pascal*. Au reste, les Jésuites eux-mêmes, en s'efforçant de tourner toutes les difficultés que le principe matériel opposait à leurs vues d'harmonisation chrétienne, dans la société d'Europe, étaient tellement convaincus qu'ils y mourraient à la peine, qu'ils cherchèrent à opérer sur table rase au Paraguay. On sait que la société indienne, constituée par eux dans cette contrée, avait déjà accompli un grand progrès, lorsque le pape et les souverains d'Europe, débordés par l'esprit du dix-huitième siècle, viurent interrompre cette grande œuvre, que le docteur Francia a reprise avec succès, en suivant leurs errements.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède, que, si les démagogues de 93 nous semblent bien osés d'adresser le reproche d'intolérance et de cruauté à l'inquisition, les constitutionnels de 1830 ou 40 n'ont pas moins mauvaise grâce

à venir accuser les Jésuites de procédés astucieux. Qu'ils nous disent, eux qui déclarent que *tous les citoyens sont égaux devant la loi*, comment il se fait que leur loi soit armée de tant de rigueurs pour faire respecter le droit de la propriété, tandis qu'elle est impuissante à constituer celui de la vie. L'un est le droit exclusif de l'homme qui possède, l'autre est le droit commun de tout le monde, y compris l'individu dont le sort est de ne posséder rien, et ces deux droits fondamentaux devraient être écrits en regard l'un de l'autre, au frontispice de la loi. Mais, hélas ! chacun sait qu'il n'en est rien, et que tribunaux, police, gendarmerie, douanes, etc., tout cet appareil politique fonctionne pour assurer le bien-être de ceux qui possèdent, tandis que celui qui n'a rien n'est protégé dans son existence que par la charité chrétienne, qui n'a point encore, ou, pour mieux dire, qui n'a plus sa place dans la politique. Ceux que de pareilles objections serrent de trop près, croient se sauver en disant que leur article de charte signifie seulement que tous les citoyens sont égaux devant la justice légale. Cela pourrait être, si les formalités judiciaires ne coûtaient rien. Mais le pauvre, qui vit au jour le jour, n'a pas même les moyens de donner une assignation à sa partie adverse ; et, l'eût-il, si celle-ci est riche, elle le traînera d'instance en instance, jusqu'à ce qu'il soit au bout de ses ressources, et contraint d'abandonner la partie.

Autre principe constitutionnel : *Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics*. C'est là, disons-nous, une amère dérision ; car, certes, le pauvre prolétaire renoncerait volontiers à la chance de devenir pair de France ou préfet, moyennant qu'on lui assurât constamment du travail et du pain, ce dont il n'est point mention dans la loi. A cet homme-là, cependant, on parle de patrie ! Qu'est-ce donc que la patrie, si ce n'est le milieu social où notre existence est garantie ? N'importe ! Quand la misère, chargée de décimer les fils du pauvre, en laisse échapper quelques uns, la loi ne les appelle pas moins à verser leur sang pour la défense

de cette prétendue patrie. Or, ceux-là, c'est bien leur sang qu'ils donnent ; car leur dette, puisque l'on veut qu'il y ait dette, ne saurait être acquittée au prix de quelques pièces d'or qu'ils n'ont pas. On remplirait un volume énorme de toutes les déceptions, ruses, fictions, pièges et mensonges du régime de l'oligarchie représentative ; et ce sont pourtant les hommes qui sont les metteurs en œuvre d'un pareil système, ou du moins qui en profitent, qui crient au jésuitisme ! Il est temps enfin de mettre un terme à cette impudente clameur, en dénonçant au monde leurs procédés politiques, devant lesquels tous les faits reprochés aux Jésuites, y compris même l'énorme somme des faits controuvés, ne sont que de l'eau rose.

Au reste, les deux catégories d'erreur sur lesquelles nous venons de voir la science sociale échouer alternativement dans son œuvre d'application pratique, sont les images défigurées des deux modes parfaits suivant lesquels Dieu a procédé à la réparation de la nature humaine. Suivant le premier, il a fait un grand acte de justice et de puissance, en exterminant une race perverse, sauf le seul homme trouvé juste et sa famille ; suivant le second, il a répandu les trésors de sa bonté et de sa miséricorde, en s'immolant lui-même pour le salut du genre humain. Ainsi, le déluge universel et la passion de Jésus-Christ sont les deux faits divins auxquels il faut remonter, pour s'expliquer les faits humains qui y correspondent. Ces derniers peuvent être comparés à une eau qui, sortie d'une source limpide et pure, viendrait aboutir à une mare fétide. C'est bien toujours la même eau ; mais elle était désaltérante et saine dans son réservoir natif, et elle est devenue nauséabonde et délétère dans celui où elle est tombée. En résumé, les procédés franchement brutaux et astucieusement doux, figurent les bordées de tribord et de babord que court la barque sociale, en louvoyant dans la route du progrès. Les personnes étrangères à la navigation nous comprendraient peut-être mieux, si nous disions que la violence et le mensonge sont les deux béquilles fatales que la société met alternativement en avant

dans sa pénible marche à la recherche de la loi de civilisation.

Cette longue digression nous a fait perdre de vue la loi du salaire, sur laquelle tout n'est pas dit. Mais avant de la suivre dans ses modifications ultérieures, il convient de dénoncer un pas rétrograde qu'a fait la civilisation dans le cours du quinzième siècle, non pas précisément dans les métropoles européennes, mais à l'égard de leurs colonies du nouveau monde; nous voulons parler de l'esclavage des nègres. Mais laissons d'abord le libéralisme pérorer sur ce fait avec ses encroûtés préjugés; c'est M. Say qui va nous apprendre à qui il convient de jeter la pierre à cette occasion.

« On a fait honneur au christianisme de l'abolition de l'esclavage, en ce qu'il a proclamé l'égalité native des hommes. (L'auteur prête libéralement au christianisme ses billevesées républicaines.) Malheureusement, les doctrines ne prévalent pas contre les intérêts. (*Malheureusement* est fort touchant dans la bouche de M. Say.) L'esclavage n'existait pas chez les peuples du Nord, qui envahirent l'empire romain. (Tacite affirme le contraire (1); mais M. Say étirait apparemment mieux informé.) Ils l'adoptèrent en même temps qu'ils se firent chrétiens, et il prévalut 1200 ans encore après que le christianisme fut généralement répandu; il s'y maintient encore en Russie et ailleurs, et il n'y cessera que par l'effet purement temporel des intérêts qui ne permettront bientôt plus de produire d'une manière dispendieuse des denrées que l'on peut se procurer à meilleur compte d'une autre façon (2). » (C'est encore là une vilaine façon.)

Tâchons d'abord de faire entendre aux théologiens de cette école, qu'il est faux que le christianisme proclame l'égalité native des hommes; qu'ils se donnent la peine de lire les *épîtres* du grand commentateur de l'Évangile, saint Paul, Particulièrement celles aux *Romains*, cha-

pitre XIII; aux *Ephésiens*, chapitre VI; aux *Colossiens*, chapitre III; à *Titus*, chapitre II, etc.; ils y verront avec quelle instance le saint apôtre exhorte ses frères à respecter la hiérarchie sociale établie. Il entend non seulement que l'inférieur soit soumis de fait à son supérieur, mais qu'il le soit avec joie. Il y a loin de là assurément à une proclamation d'égalité native, qui serait un non-sens politique et un principe de désorganisation sociale. Il est dit et redit, au contraire, dans tous les livres canoniques, que les hommes sont inégaux depuis leur naissance jusqu'à leur mort. Mais égaux de l'autre côté de la tombe, ou pour parler plus exactement, ils revêtent là un nouveau mode d'inégalité; car celle résultant de la puissance, de la richesse, de l'illustration de famille, des avantages corporels ou intellectuels, etc., disparaît alors pour faire place à l'inégalité, selon les mérites et la vertu de chacun.

Du reste, vous dites vrai, M. Say; les doctrines ne prévalent pas contre les intérêts. Le contraire n'aura lieu que lorsque le spiritualisme chrétien aura arraché les nerfs de l'économie politique, pour en faire les cordes de la harpe figurative de l'harmonie sociale. Mais l'œuvre est difficile; car il ne s'agit de rien moins que de lui arracher les nerfs sans la faire crier, c'est-à-dire de la désarmer de ses procédés violens et astucieux sans la frapper de stérilité, attendu que la science chrétienne n'ignore pas que les intérêts matériels de la société ont leur place légitime dans le plan de la Providence. Cependant, à en croire M. Say, les hommes seraient d'autant plus portés à réduire leurs semblables en esclavage, qu'ils sont plus chrétiens. C'est là, disons-nous, une déloyale et absurde imputation. Il est clair, au contraire, que ce n'est pas dans la doctrine spirituelle du christianisme, mais bien dans la soif de l'or qu'il faut chercher la raison déterminante de cet attentat. Des hommes s'en sont rendus coupables, non assurément parce qu'ils professaient d'être chrétiens, mais, à la vérité, quoiqu'ils fussent chrétiens ou censés tels. L'économie politique, c'est-à-dire la science de la richesse, a pu

(1) *De Moribus Germanorum*, c. 24, 25.

(2) *Cours complet d'Économie politique pratique*, 2^e part., chap. 3, en note.

changer son procédé industriel, selon les temps ; mais son principe reste toujours le même. C'est donc elle qu'il est juste d'accuser des actes subversifs qui ont pour unique objet la production des richesses, et non la religion qui enseigne à savoir s'en passer. Au reste, n'est-il pas curieux que l'homme qui ose accuser le christianisme d'être favorable à l'esclavage, et qui attribue à sa propre doctrine l'avantage du libéralisme, soit précisément celui qui a écrit ce qui suit, à l'occasion de la loi du salaire ?

« *Il n'est pas à craindre que les conclusions de la classe ouvrière s'étendent bien loin, grâce au désavantage de sa position* (1). » Le lecteur se rappelle la description qu'Adam Smith nous a donnée du désavantage de cette position ; mais c'est dans le traité de J.-B. Say qu'il faut voir les théories économiques, fondées sur le mépris de l'espèce humaine, exposées dans toute leur dégoûtante crudité. N'est-il pas vrai que cet économiste mériterait d'être placé au Panthéon à côté de l'auteur du *Contrat Social* ?

Est-il besoin que nous rappelions à ceux qui ont lu les relations authentiques des premiers établissemens européens en Amérique, que les ministres de la religion, prêtres séculiers et religieux, déploient au contraire dans ces graves circonstances un zèle vraiment apostolique, ne se laissant arrêter par aucune fatigue, intimider par aucun danger, quand il s'agissait d'arracher les Indiens au massacre du conquérant, ou d'adoucir l'esclavage des nègres, esclavage qu'il n'avait pas été plus en leur pouvoir de prévenir qu'il ne le serait au clergé d'aujourd'hui, même en supposant le siècle plus chrétien qu'il n'est, d'empêcher, sous le régime constitutionnel, les serfs attachés à la navette d'être exploités par leurs suzerains industriels, de la manière atroce que nous a révélée J.-B. Say ? Le fait est que, même à une époque relative de ferveur religieuse, la société n'a jamais été assez profondément, ou du moins assez généralement chrétienne, pour que la sentence de J.-B. Say cessât d'être vraie. En

conséquence, les intérêts matériels durent l'emporter sur les principes religieux. Les audacieux aventuriers qui conquièrent l'Amérique n'y allaient assurément pas pour les progrès de la géographie ; ils y étaient poussés par la cupidité. Or, c'était peu pour eux de s'être emparés du pays de l'or, s'ils ne parvenaient pas à trouver les moyens d'extraire ce précieux métal de la terre. Possesseurs du plus riche sol du monde, ils durent être promptement convaincus qu'ils le posséderaient infructueusement, tant qu'ils n'auraient pas à leur disposition des bras pour l'exploiter. Dans cette nécessité de position, il est sans doute arrivé que quelques uns ont cherché à mettre leurs principes d'accord avec leur intérêt, en s'appuyant sur de fort mauvaises raisons. Du reste, cette capitulation de conscience, sans contredit pitoyable, n'est nullement tombée en désuétude, et le libéralisme actuel excelle surtout à faire entrer dans le même système ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité, avec la dépendance de fait de la classe ouvrière, la condition abjecte à laquelle il la condamne, et les procédés fraternels auxquels il a recours pour la tenir en respect. Que nous importe les bouffonneries que le grave auteur de l'*Esprit des Loix* débite sur les causes de l'esclavage ! Qu'importe que des hommes superficiels croient que la puissance ecclésiastique a encouragé celui des nègres comme moyen de prosélytisme chrétien, du moment que la force des intérêts matériels suffit et au-delà pour rendre raison du fait ! Cependant, ce qui ne saurait se nier, c'est que l'esclavage des nègres devenant un fait acquis à la politique, l'Église, seconde providence des opprimés, en profita pour convertir ces malheureux au christianisme, et recommencer à leur égard ce qu'elle avait fait dans l'intérêt des esclaves d'Europe.

Réduisons le fait controversé à sa plus simple expression : Les Espagnols et les Portugais se voyant dans l'impossibilité absolue d'appliquer à leurs conquêtes du Nouveau-Monde le procédé général de l'industrie à l'usage de la civilisation, furent conduits par la force des choses à recourir au procédé barbare, le seul

(1) *Traité d'Économie politique*, 1814.

auquel on pût appliquer immédiatement des hommes encore à l'état sauvage. Cependant, comme toutes les races d'hommes ne sont pas, à un degré égal, une bonne matière à esclavage, la tentative qui fut faite de réduire à cette condition les peuples indigènes fut à peu près infructueuse, et n'aboutit qu'à décimer cette race mélancolique et faible, résultat déplorable, et qui a soulevé l'opinion européenne contre les établissemens espagnols en Amérique, et obscurci jusqu'à un certain point la gloire que ce noble peuple avait acquise dans cette immense entreprise. Forcé fut donc de recourir à une autre race plus propre par sa nature à supporter les peines inséparables de la servitude. Or, l'on ne pouvait en trouver aucune qui remplit mieux le but qu'on se proposait, que la race nègre naturellement bonne, insoucieuse, robuste et gaie. Du reste, il n'est pas inutile que nous déclarions dès à présent, quoique le moment ne soit pas encore venu de développer cette proposition, que, si le genre humain se divise, comme l'affirme Aristote, en deux grandes catégories, dont l'une est naturellement faite pour dominer et l'autre pour servir, la meilleure des deux natures aux yeux de la philosophie chrétienne n'est pas celle des maîtres, mais bien celle des esclaves. Sans doute il est des vices particuliers aux natures submissives, et des vertus qui appartiennent surtout aux caractères dominateurs. Toutefois, en somme, c'est l'esclave qui a le plus de mérite devant Dieu et devant la science sociale; et le *nec plus ultrà* du mérite humain git dans l'esclave, orné d'assez de vertu pour être digne de la liberté. Sans cette explication, on aurait pu voir dans notre description de la race noire, un ton de cruelle ironie fort loin de notre pensée.

L'état de guerre à peu près perpétuel où étaient la plupart des peuplades sauvages de l'Afrique, et l'usage atroce où elles étaient de massacrer les vaincus, favorisèrent les premières tentatives de traite faites par les Portugais, en raison de ce que le vainqueur, plutôt que de tuer sans profit son captif, préféra le vendre aux Européens. En conséquence, si le rétablissement de l'esclavage fit

faire un pas rétrograde à plusieurs nations civilisées, du moins dans leurs possessions coloniales, il fut en même temps la cause déterminante d'un progrès chez les sauvages africains, qui renoncèrent dès lors à l'horrible coutume de sacrifier leurs captifs. Qu'on ajoute à cela, que les rapports commerciaux que la traite des nègres établissait entre les Africains sauvages et les Européens civilisés, mettaient en contact deux sociétés hétérogènes, qui sans cela ne se fussent jamais rencontrées. Ainsi donc, sans cesser d'éprouver pour cet ignoble trafic tout le mépris qu'il est fait pour inspirer, nous ne pouvons nous empêcher de lui attribuer la même action providentielle qu'à la guerre et au commerce, de la nature desquels il participe, et qui sont, comme la haute philosophie de l'histoire l'a enfin reconnu, les deux grands ressorts que Dieu emploie pour mêler les différentes races d'hommes, et arriver, à l'aide du temps, à les fondre en un seul peuple composé de tout le genre humain, et n'ayant plus désormais qu'une foi, une loi et un roi. Pourquoi Dieu emploie-t-il, pour arriver à cette grande et bienheureuse unité, des moyens diaboliques, tels que les violences de la guerre et les mensonges du commerce? Ce n'est pas Dieu; c'est l'homme qui, usant de son libre arbitre, a choisi cette voie mauvaise, au mépris de celle qui lui était enseignée; seulement, Dieu fait surgir le bien, qui est son but, du mal, qui est le fait de l'homme. En effet, Jésus-Christ avait dit : « Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, et le reste (c'est-à-dire la richesse) vous sera donné par surcroît (1). » Cette sentence contient l'axiome fondamental de l'économie sociale, ainsi qu'on le verra dans notre œuvre de synthèse : elle signifie que, si la société s'était constituée dans des vues de justice et de charité, la richesse se serait ensuivie naturellement; tandis que l'humanité ayant commis la faute de considérer la richesse comme le but premier et essentiel de l'ordre social, la justice et la charité ont fait défaut, et elle n'a pu obtenir cette richesse tant désirée que par des procé-

(1) S. Matthieu, ch. VI, v. 33.

dés entachés de violence et de mensonge, la guerre et la spéculation commerciale. Néanmoins, comme Dieu veut que l'humanité accomplisse sa destinée sociale, il a permis que ces deux agens subversifs agissent à la manière des substances médicamenteuses qui ne rétablissent la santé qu'en produisant une douloureuse perturbation dans l'économie animale.

En définitive, quoi qu'en puisse dire cette sorte de philosophie myope qui a cours parmi le vulgaire, la population africaine transportée en Amérique a recueilli dans son esclavage un avantage immense; nous ne disons pas pour sa vie future, cette considération n'entre pas dans notre sujet, mais pour son avenir social; en un mot, elle est devenue chrétienne et civilisable, peut-être même déjà harmonisable. En effet, il ne faut pas conclure de nos précédentes définitions de la troisième phase sociale, que la société coloniale soit devenue barbare; il n'en est rien, vu que l'esclave y est de la même religion que le maître; qu'il reçoit, ou du moins est censé recevoir une culture morale, et devient par là apte à la liberté. Le fait est qu'à l'époque de la révolution de 92, les nègres étaient mûrs pour passer de l'esclavage absolu au servage de la glèbe. Cette transition eût certainement eu en Amérique les mêmes effets qu'en Europe, c'est-à-dire l'affranchissement graduel des nègres, qui serait une mesure accomplie aujourd'hui, sans que les intérêts des maîtres en eussent souffert. Au surplus, il serait encore temps de recourir, pour les colonies françaises, à ce mode de solution: la loi n'aurait qu'à déclarer que désormais les esclaves restent attachés à l'habitation sur laquelle ils travaillent, et ne pourront en être distraits au gré du maître. Il conviendrait dès lors qu'un clergé suffisamment nombreux, et franchement secondé par l'autorité temporelle, travaillât à constituer la famille parmi cette classe, point essentiel, avant de songer à sa libération; d'ailleurs, il serait fort bon de leur donner la faculté de se libérer par fractions. Ainsi nous avons vu que la consommation d'un esclave européen absorbait la moitié du produit de son travail; mais sous la zone torride, où la terre ré-

compense plus splendidement le labeur de l'homme, et où les besoins de celui-ci sont moindres, la coutume est d'abandonner à chaque esclave le quart de son temps, afin qu'il pourvoie lui-même à sa subsistance. Il serait convenable que cette coutume eût caractère de loi. L'esclave devant à son maître quatre jours et demi de travail par semaine, chaque demi-journée de son temps représente le neuvième de sa valeur vénale; en conséquence, prenant pour exemple un nègre, censé valoir dix-huit cents francs, chaque demi-journée qu'il donne par semaine à l'atelier du maître équivaut à un capital de deux cents francs. Nous voudrions donc que l'esclave qui serait parvenu à amasser cette somme, portée à deux cents francs par hypothèse, fût recevable à racheter cette portion de sa liberté. Celle-ci serait la plus difficile à acquérir, parce qu'en toutes choses les difficultés initiales sont les plus grandes; mais après cela, ses moyens de libération augmenteraient dans une proportion rapidement croissante, et lorsqu'il serait parvenu à la liberté complète, il aurait le goût et l'habitude du travail spontané. Cette dernière circonstance est nécessaire pour que le système industriel ne reste pas en souffrance, faute d'une classe ouvrière; car il s'en faut de beaucoup qu'il suffise de donner la liberté aux esclaves pour en faire des ouvriers; ce qui le prouve, ce sont les résultats désastreux de l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises, malgré toutes les précautions prises par le gouvernement pour les amener à subir la loi du salaire.

Au reste, c'est encore un sujet d'étonnement pour bien des personnes que le brusque changement qui s'est opéré dans l'opinion publique et dans les principes du gouvernement de la Grande-Bretagne sur cette matière. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette occasion, moins que jamais, qu'il convient à celui de France de se traîner servilement sur ses traces; mais au contraire, que la science et la religion, de concert avec la politique, travaillent à résoudre cette grande question, et surtout qu'on en éloigne la matière inflammable, c'est-à-dire la manière de faire propre au libéralisme, et

il n'y a nul doute pour nous qu'on arrivera à un procédé d'affranchissement qui fera de l'esclave un citoyen utile, en désintéressant complètement le maître, et cela, sans grever le Trésor, ni compromettre la paix publique; enfin sans rompre les liens de parenté qui unissent les colonies à la métropole. Mais si la solution religieuse et philosophique tarde trop à se produire, que le gouvernement ait recours dès à présent aux procédés que nous venons de décrire, et qui ne sont autre chose que les antécédens dont l'efficacité est démontrée par l'histoire. Cependant, pour empêcher que des intérêts mal entendus ne viennent entraver la mesure de l'affranchissement graduel par fractions, la loi pourrait déclarer qu'à une époque déterminée, les esclaves ou serfs auront droit à la jouissance d'une demi-journée de plus par semaine; pourvu que cette diminution dans la valeur effective des esclaves ne dépasse pas les limites d'un impôt, les colons n'auront pas le droit de s'en plaindre. Il est vrai que, pour pouvoir grever l'agriculture coloniale d'un nouvel impôt, tant modéré soit-il, il faut la mettre en voie de prospérité: c'est là le nœud gordien; mais ne désespérons pas de sa solution prochaine.

Nous ne saurions abandonner cette matière, à laquelle se rattache un si haut intérêt social, sans faire entendre respectueusement au gouvernement de notre pays, que nous savons d'ailleurs animé des meilleures intentions, qu'on a trop négligé jusqu'ici l'éducation religieuse et morale des nègres: c'est par là qu'on a rendu le régime colonial actuel si dangereux, et sa transition en un autre si difficile. Le tort n'en saurait être attribué au clergé, dont le personnel est trop peu nombreux dans les colonies pour suffire à une pareille tâche; il est même fortement à présumer que des prêtres séculiers n'obtiendront jamais des résultats aussi satisfaisans à cet égard que des religieux. L'Espagne n'a pas

commis la même faute: aussi est-ce dans les colonies fondées par cette puissance que la classe esclave est le moins menaçante, si même elle l'est du tout; tandis que l'ancien régime colonial anglais, tel que nous l'avons vu à la Jamaïque en 1806, nous a fait l'effet d'un haut édifice bâti sur une poudrière. Il se pourrait fort bien, du reste, que l'accroissement de la population marronne établie dans les montagnes bleues de l'intérieur de l'île, et avec laquelle le fier gouvernement britannique ne dédaignait pas d'entretenir des rapports diplomatiques, eût précipité la mesure de l'affranchissement. Quoi qu'il en soit de cette considération locale, les nègres des colonies anglaises ne recevaient aucune culture religieuse, sauf quelques bavarderies méthodistes auxquelles ils ne comprenaient rien; leur dégradation morale, jointe à la sévérité des traitemens auxquels ils étaient soumis, devait prochainement amener une explosion, qu'il a bien fallu prévenir à tout prix, même par la ruine de l'agriculture coloniale. A cette cause, on pourrait peut-être en ajouter d'autres toutes politiques et qui se rattachent à de hautes combinaisons d'intérêt commercial...; mais nous n'avons point à en faire la critique dans ce cours. En général, le colon anglais, en nous reportant à l'ancien régime colonial, eût été le plus mauvais des maîtres, si le Hollandais n'eût pas existé; de même que l'Espagnol en était incomparablement le meilleur. Il est triste d'avoir à ajouter que l'Espagnol ne tirait qu'un faible produit de son sol, tandis que l'Anglais et le Hollandais en obtenaient un fort grand du leur. Faut-il conclure de cette observation, que la société coloniale est dans la triste nécessité d'opter entre les procédés humains, dont la pauvreté est la conséquence, et la dureté, qui produit la richesse? Non, assurément; sinon, l'économie sociale est une science chimérique.

LOUIS ROUSSEAU.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

QUINZIÈME LEÇON (1).

Des assemblées nationales et de la souveraineté du peuple. — Etat de la question, d'après Montesquieu, d'après Rousseau. Impossibilité originelle du contrat social. — Dans le contrat social, examiné en lui-même, le peuple peut-il avoir la souveraineté?

Lorsqu'en 1815 l'exilé de l'île d'Elbe voulut retourner aux Tuileries, je me trouvais sur le point décisif de sa route, où l'on avait rassemblé à la hâte contre lui les troupes qui formèrent sa première armée; et si j'avais à écrire des mémoires d'outre-tombe, cet événement y fournirait un petit épisode assez curieux : car j'ai vu face à face et entendu le grand homme dans son hôtellerie pendant environ une heure. L'enthousiasme se communiquait rapidement des soldats à la population; seulement les jeunes paysans, qui avaient l'âge de la conscription, après avoir crié : Vive l'empereur ! songeaient à se marier, s'ils le pouvaient, pour avoir une chance de se soustraire aux prochaines levées. Dans la bourgeoisie, les indifférens et les opposés les plus défiants, qui appréhendaient une guerre, des contributions et le despotisme, finissaient par suivre l'entraînement de la multitude, espérant que l'expérience du passé et les nécessités présentes retiendraient cette fois dans la modération le rude dominateur de l'Europe. Il était d'ailleurs assez piquant de recevoir ses promesses patriotiques; il ne manquait pas une occasion de protester qu'il était *plébéien*; et comme il lui était échappé de dire autrefois, dans la superbe confiance de son ascendant personnel, que « un trône n'était qu'une planche recouverte de velours, » comme il avait signé sa propre déchéance, il avait grand soin d'invoquer la *volonté nationale*, qui le rappelait, de redemander au peuple le commandement qu'il avait perdu. Aussi lui répondait-on en mêlant le cri de vive la nation au cri de vive l'empereur. On

sait qu'ensuite il fit un acte additionnel aux constitutions de l'empire, qu'il proposa cet acte à l'acceptation des citoyens sur des registres ouverts dans toutes les mairies, et que, pour authentifier sa réinstallation sur la planche couverte de velours, il convoqua en *Champ-de-Mai* les corps de l'Etat, la garde civique et les troupes, renouvelant ainsi à dessein le pompeux appareil qui avait figuré dans le même lieu, au 14 juillet 1793, une assemblée générale du peuple français. Si grossier que fût l'appât, si usée que fût cette solennité factice par dix années de révolution, le grand homme connaissait bien la magie d'un nom et d'un grand spectacle sur l'esprit du vulgaire; si la victoire ne lui eût point faibli à Waterloo, il était déjà redevenu ainsi maître de la France, et il comptait bien la gouverner en monarque comme auparavant; on s'y laissait prendre de nouveau. En attendant, beaucoup se réjouissaient de voir le glorieux capitaine contraint de reconnaître les *libertés nationales* et la *souveraineté du peuple*, deux idées réputées aujourd'hui inséparables. J'oubliai alors les rivées continuelles dont mon enfance avait été bercée sur tous les gouvernemens, les gouvernans, leur langue et leurs insignes de liberté depuis 1793 jusqu'à l'empire; j'oubliai la contradiction intime que les études classiques et l'admiration du bonhomme Rollin avaient toujours soulevée dans mon esprit touchant les héroïques vertus des Grecs et des Romains, et à l'exemple de tant d'autres, je mis aussi ces deux idées ensemble dans ma jeune tête. Plus tard, je m'aperçus que je ne les comprenais pas.

Le grand homme certainement ne les comprenait pas non plus; il entendait tout autrement les choses. Il serait facile de le montrer, et combien peu il se souciait en particulier de rappeler par le nom de *Champ-de-Mai* l'antique possession d'un droit politique dont le dix-neuvième siècle est si fier et si jaloux. Mais cette preuve doit ressortir naturel-

(1) Voir la XIV^e leçon, n^o 43, t. VIII, p. 171.

lement de la leçon même que j'ai à traiter et de la suivante, si je réussis à éclaircir suffisamment mon sujet. Car il s'agit précisément de savoir quelles ont été les premières assemblées franques, appelées *Champs-de-Mars*, fort antérieures aux *Champs-de-Mai*? et, quoique les unes et les autres aient bien peu duré, cette institution, ayant été, chez les Franks, comme chez les autres tribus germaniques, l'unique base de leur gouvernement et de leur existence politique avant la conquête de la Gaule, a dû exercer une grande influence sur leur caractère national et sur leur destinée dans la suite des siècles. Cependant, ce genre d'institution était connu avant les Germains; nos auteurs grecs et latins nous ont assez parlé des assemblées publiques. La différence des unes et des autres est assez grande à la première vue; en même temps, il y a des rapports non moins évidens, qui indiquent une même cause. Comment s'en bien rendre compte, sans remonter jusque-là? Les assemblées publiques ont-elles toujours existé? Sinon, quand ont-elles commencé, pourquoi et à quoi ont-elles dû servir? En un mot, quelle est l'origine, la nature, l'importance des assemblées publiques? Il n'y a jamais eu de démocratie sans cela. Est-ce là que réside la liberté? La liberté est-elle la souveraineté du peuple? Toutes réflexions qui se présentent d'elles-mêmes, qui s'appellent mutuellement et doivent se résoudre par l'expérience ou les faits et par le raisonnement.

Si nous en croyons l'opinion dominante aujourd'hui et la majorité des publicistes de tous degrés, le peuple est souverain; cela ne fait pas un doute; penser autrement, c'est venir trop tard, après la chose jugée, puisqu'il ne s'agit plus que de réaliser la théorie. Néanmoins, à considérer les essais anciens et modernes élevés sur cette théorie, plus ou moins élaborée, je ne sais si ceux qui l'adoptent et la proclament ne ressemblent pas quelquefois aux *tard-venus* un peu plus que ceux qui s'en délient; à considérer seulement les différentes manières de l'interpréter, les variations du système, je crois encore qu'il est permis de douter; et, comme la majorité du nombre toute seule n'est rien pour moi,

comme je préfère la vérité à tous les Platons de la France et du monde, j'entreprends de réviser la cause, car je veux savoir à quoi m'en tenir.

Oa a certes déjà beaucoup parlé, beaucoup écrit sur tout cela; on a de plus beaucoup agi, et je ne vois pas que nous approchions du but. On s'accorde assez à dire que nous avons fait un grand progrès depuis dix ans, et l'inquiétude est aussi vive que l'espérance et la joie. On redoute le moindre heurt; une amnistie, une élection nouvelle, une dotation proposée ou refusée, jettent l'alarme; et l'on s'entend moins que jamais dans l'application du principe. De la trilogie législative, une individualité est déjà presque nulle; les deux autres sont en présence, s'efforçant de se dissimuler leur opposition réciproque, pour reculer les hostilités. La théorie est faite, et chacun fait encore la sienne. Des bancs du Luxembourg et du Palais-Bourbon jusqu'à ceux du collège et jusqu'à l'échope du journalier, cette pensée préoccupe toutes les imaginations, et chacun dresse son plan politique. Pour nous autres catholiques, c'est déjà un signe certain d'erreur que cette divergence sur un point regardé comme fondamental.

Comment donc a prévalu un principe qui se divise ainsi contre lui-même? Comment s'est formée une théorie si généralement adoptée, et, tout ensemble, si diversement interprétée? Quel est enfin l'état de la question sur ce sujet? C'est ce qu'il importe d'examiner avant d'en chercher nous-mêmes la solution, qui doit s'en aider beaucoup.

Il serait fastidieux et sans utilité de passer en revue tous ceux qui s'en sont occupés; en choisissant les plus célèbres, ceux qu'on regarde comme les oracles du droit public, nous aurons aussitôt le fond de la théorie et ses axiomes essentiels. Si l'on doit donc présumer de rencontrer des notions précises sur la constitution politique, c'est sans doute dans un ouvrage, que l'auteur a médité trente ans, où il nous produit la grande découverte de trois principes moraux, chacun desquels est la base de trois espèces de gouvernemens. Consultons donc ces méditations profondes; entrons, si nous pouvons, dans ces conceptions éblouis-

santes et révérees, qui vont nous révéler les secrets de la science moderne. Demandez-lui ce que c'est que la liberté, la souveraineté du peuple? quelles en sont les conditions, les règles, la forme?

Ce livre, en y cherchant un peu de tous côtés, nous répond çà et là : « Que le mot de liberté a eu plusieurs significations, » et que « ordinairement on la place dans les républiques, » parce que « comme, dans les démocraties, le peuple *paraît à peu près* faire ce qu'il veut, on a mis la liberté dans ces sortes de gouvernemens, et l'on a confondu le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple (1). » Mais ce n'est pas cela : dans un Etat, c'est-à-dire dans une société, où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à faire ce que l'on *doit* vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne *doit* point vouloir. » Je ne nie rien de tout cela; mais que *dois-je* vouloir, et que ne *dois-je* point vouloir? Et si les lois sont mauvaises, comment ne serai-je point contraint? On m'avertit bien « qu'il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. » Qu'est-ce donc que l'une et l'autre? On n'en dit pas davantage, et l'on ajoute, par duplicata : « La liberté est de faire tout ce que les lois permettent; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient de tout de même ce pouvoir (2). » Ici, je soupçonne que je *dois* vouloir ce que les lois permettent, et ne pas vouloir ce qu'elles défendent; mais sans chercher beaucoup d'exemples. qui ne manqueraient pas, si les lois me défendent d'être chrétien, comme sous l'empire, ou si elles ne permettent pas, comme aujourd'hui aux Polonais, dans leur patrie, de faire baptiser leurs enfans par un prêtre catholique, ou comme aujourd'hui en France de refuser des prières catholiques à un homme qui n'est pas mort catholique, sera-t-on libre?

Peut-être ne faut-il chercher la liberté que dans une république, c'est-à-dire « lorsque le peuple en corps a la souve-

« raine puissance; » car là il est, à *certain*s égards, monarque, et, à *certain*s autres, sujet; et, comme « il doit faire par lui-même ce qu'il peut bien faire, » et par ses ministres ce qu'il ne peut pas; comme, d'un côté, « le peuple est admissible à choisir ceux à qui il doit confier quelque part d'autorité, qu'il a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres; » comme enfin, en même temps, « dans un état libre, tout homme, qui est censé avoir une *âme libre*, doit être gouverné par lui-même, » ce pour quoi « il faudrait, en conséquence, que le peuple en corps eût la puissance législative (1); » il s'ensuivra que les lois seront bonnes, sans doute, bien exécutées, et tout ira bien, surtout si nous remarquons que « une république où l'amour de la démocratie est celui de l'égalité et encore celui de la frugalité...., où les lois auront formé beaucoup de gens médiocres, composée de gens sages, se gouvernera très sagement; composée de gens heureux, elle sera très heureuse (2). » Hélas! non; nous n'y sommes pas encore, et savez-vous pourquoi? D'avoir la puissance législative, « cela lui est impossible (au peuple) dans les grands Etats, et est sujet à beaucoup d'inconvéniens dans les petits (3). » D'ailleurs, « si une république est petite, elle est détruite par une force étrangère; si elle est grande, elle se détruit par un vice intérieur. Ainsi il y a une grande apparence que les hommes auraient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution, qui a tous les avantages intérieurs d'un gouvernement républicain et la force extérieure du monarchique; je veux parler de la république fédérative (4). »

Ce petit compliment pour l'œuvre de Guillaume Penn n'est pourtant pas le dernier mot de Montesquieu; il vous avouera bientôt que « la démocratie et l'aristocratie ne sont pas des Etats li-

(1) *Esprit des Loix*, II, 6.

(2) *Id.*, V, 5.

(3) *Id.*, XI, 6.

(4) *Id.*, IX, 4.

(1) *Esprit des Loix*, XI, 2.

(2) *Id.*, XI, 3.

« bres de leur nature ; la liberté politi-
 « que ne se trouve que dans les gouver-
 « nemens modérés (1). » Si vous lui de-
 mandez quels sont les gouvernemens
 modérés, il vous prévient sur-le-champ :
 « Mais elle n'est pas toujours dans les
 « gouvernemens modérés. Elle n'y est
 « que quand on n'abuse pas du pouvoir. »
 Et quel est le moyen, réclamé depuis si
 long-temps, d'empêcher enfin cet abus,
 de concilier deux choses si inconcilia-
 bles jusqu'à présent, selon l'expression
 de Tacite (2)? Ecoutez bien : « Pour
 « qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il
 « faut que, par la disposition des choses,
 « le pouvoir arrête le pouvoir. Une con-
 « stitution peut être telle que personne
 « ne sera contraint de faire les choses
 « auxquelles la loi n'oblige pas, et à ne
 « point faire celles que la loi permet (3). »
 Et cette constitution est celle du royaume
 d'Angleterre, du moins le chapitre 6 du
 même livre porte ce titre.

Là le baron du dix-huitième siècle
 vous fera remarquer encore que « il y a
 « toujours dans un état des gens distin-
 « gués par la naissance, la richesse ou les
 « honneurs ; que, s'ils étaient confondus
 « parmi le peuple, et s'ils n'y avaient
 « qu'une voix comme les autres, la li-
 « berté commune serait leur esclavage,
 « et ils n'auraient aucun intérêt à la dé-
 « fendre. « Que le corps des nobles doit
 être héréditaire ; « il l'est premièrement
 « par nature ; et d'ailleurs il faut qu'il ait
 « un très grand intérêt à conserver ses
 « prérogatives, odieuses par elles-mêmes,
 « et qui, dans un Etat libre, doivent
 « toujours être un danger. »

Ajoutons que Montesquieu est très dé-
 claré en faveur du système représenta-
 tif (4). C'est à peu près tout ce que nous
 trouvons dans ce faïtas, intitulé : *l'Esprit
 des Loïs*. Plusieurs vont crier au blas-
 phème ; on me reprochera d'avoir réuni
 à la file des passages très éloignés les uns
 des autres ; mais, de bonne foi, est-ce
 ma faute s'ils sont épars dans l'ouvrage ?

Il a bien fallu les rapprocher, puisqu'ils
 parlent sur le même sujet ; et s'ils s'en-
 tendent entre eux, ils doivent s'accorder,
 de quelque place qu'ils se répondent. Au
 reste, qu'on essaie ; je mets qui voudra
 au défi de tirer de ces quatre volumes
 quelque chose de plus concluant, de plus
 clair, et de tracer un résumé raisonné,
 une table analytique de *l'Esprit des
 Loïs*, selon l'ordre des livres et des cha-
 pitre, ou même selon un ordre quel-
 conque. Montesquieu termine un de ces
 chapitres par ce mot : « Je suis comme
 « cet antiquaire, qui partit de son pays,
 « arriva en Egypte, jeta un coup d'œil
 « sur les Pyramides et s'en retourna (1). »
 Rien n'est plus vrai, sans qu'il s'en dou-
 tât ; car assurément il ne pensait donner
 ici qu'une haute opinion de sa supério-
 rité de vue ; la vanité s'est trahie elle-
 même.

Un autre homme de génie se présente,
 plus révééré encore, presque adoré par le
 dix-neuvième siècle, à l'égal du grand
 Lama par les Indiens (2). Il écrit, il est
 vrai, bien davantage *en faveur* de l'hu-
 manité ; c'est lui qui lui a dit enfin ce
 qu'elle était, qui nous a appris que nous
 avons dégénéré de notre nature primi-

(1) *Esprit des Loïs*, xxviii, 43. C'est un grand
 avantage pour les livres qui ont une réputation faite
 que d'être ennuyeux ; on ne les lit pas et on les
 admire d'autant. Quand on lit celui-ci en cherchant
 à le comprendre, on n'y trouve, sous une division
 factice, qu'un mélange informe d'assertions vagues,
 de décisions sententieuses, un cliquetis de pensées,
 plus souvent de mots en antithèses, une préention
 d'avoir tout vu, des généralités sans preuve ou
 reposant uniquement sur un fait particulier, as-
 sez souvent inexact, un système faux, imaginaire,
 que l'auteur ne s'occupe pas même d'établir, et
 qu'il suppose sans cesse comme incontestable. Quoi
 de plus impertinent que ces petits chapitres de
 deux ou trois lignes pour vous annoncer trois ou
 quatre chapitres suivans ou pour vous faire accroire,
 comme le *quoi qu'on die*, admiré par Philaminte et
 Bélise, qu'il dit plus de chose qu'il n'est gros ? Je
 ne puis trop recommander aux lecteurs de *l'Uni-
 versité Catholique* les articles qu'elle a déjà com-
 mencé de publier sous le titre : *Etudes sur un
 grand homme du dix-huitième siècle*, par M. Algar
 Griveau ; travail remarquable pour la netteté,
 l'exactitude et le jugement, qui donne enfin le
 secret de cette grande renommée.

(2) Je ne puis oublier que dans ma jeunesse un
 bâton retrouvé de J.-J. Rousseau fut proposé à Pen-
 chère des admirateurs. Un Allemand fit deux cents

(1) *Esprit des Loïs*, xi, 4.

(2) Tac., *Agricola*, 5.

(3) *Esprit des Loïs*, xi, 4 ; troisième variante de
 la définition.

(4) *Id.*, xi, 6 ; j'aurai occasion d'en parler un
 peu plus dans la leçon suivante, et de lui opposer
 Rousseau qui a ce système en horreur.

tive, au point de nous tenir debout sur nos pieds au lieu de marcher à quatre pattes, ce qui serait bien plus gracieux, comme nous pouvons le voir chez nos heureux confrères les orang-outangs; et que nous devons au moins ramener nos enfans à cette désirable situation, à moins que nous n'ayons absolument à leur donner en pis-aller cent mille francs de rente et un précepteur de sa trempe, afin de tirer le meilleur parti possible de leur gaucherie; pour laquelle raison lui-même, n'ayant pas un dédommagement pareil à léguer aux siens, il a sagement adopté la consolation de les mettre aux *Enfans-Trouvés*. Quelles instructions ne doit-on pas attendre d'un génie si original et si inventif! Si celui-là ne nous dit pas cette fois la vérité, nous aurons bien du malheur, car il nous déclare qu'il ne s'occupe pas d'autre chose, et qu'il y dévoue sa vie : *vitam impendere vero*, c'est sa devise. Au fait, le citoyen de Genève est d'une autre force que Montesquieu; son argumentation est bien autrement conduite et finiment tramée. Si vous n'êtes pas toujours en garde pour l'interrompre au moment précis et en saisir le nœud ou le défaut de continuité, votre attention s'éblouit et demeure captive sous la multitude de ses fils d'araignée. Il a conçu tout exprès une théorie qu'il appela le *Contrat Social*, livre sérieux, didactique et froid, pour ne pas dire obscur, inintelligible; et pourtant il n'y a pas d'ouvrage du dix-huitième siècle qui ait eu pareille influence. On ne le lit pas plus, très certainement, que l'*Esprit des Lois*, et des deux ou trois cent mille exemplaires, distribués dans les bibliothèques publiques et privées, j'affirmerais bien qu'on n'en ouvre pas deux sur cinquante en dix ans; mais il est passé dans les mœurs du pays, à tel point que ceux qui ne savent pas lire, ceux qui ignorent même le nom du livre, et peut-être celui de l'auteur, n'ont pas dans la tête d'autres maximes politiques que celles du *Contrat Social*. Ouvrons donc

lieux pour acheter cette relique. Ce qu'on y estimait le plus, c'est que Rousseau se lavant rarement les mains, on était assuré de retrouver sa poignée. Heureux mortel, qui a pu toucher la crasse du grand philosophe!

à notre tour ce code fondamental, cet oracle infaillible de la science et de la raison.

Il semble d'abord singulier qu'un homme, qui avait fait le *Discours sur l'origine et l'inégalité des conditions*, pour prouver uniquement que le genre humain n'est pas sociable, que l'ère qui pense sur la terre est un animal dépravé, se soit avisé peu après de faire un autre livre pour constater et établir les bases certaines de la société; ne devait-il pas, au contraire, conformément à son idée, démontrer qu'il n'existe pas et qu'il ne peut pas exister de bases sociales? C'eût été le plus grand service rendu à l'humanité de lui montrer sa dégradation non irrémédiable, et surtout de chercher, de trouver un moyen efficace pour le ramener à son état de perfection. Car enfin cela ne doit pas être impossible; il y a nécessairement dans la nature de quoi revenir à la nature. L'ours, que vous dressez par la menace et la cadence, retombe sur sa pose horizontale quand il ne voit plus le bâton levé et n'entend plus le fifre et le tambour. Dans les bois, les petits des animaux domestiques, dès qu'ils sont assez forts pour prendre eux-mêmes leur nourriture, ils deviendront sauvages; et si *apprivoisés* que nous soyons avec les lois et les gouvernemens, si nous y sommes contre nature, l'instinct doit prévaloir à la longue, si peu qu'on l'aide, au moins pour les générations à naître (1). Sans doute, il est difficile d'imaginer une *dépravation* plus grande que celle d'un animal, *qui pense*; c'est le dernier degré auquel il semble qu'il puisse descendre; mais enfin ne peut-on pas se servir de cette dégradation même pour dissiper notre erreur ou du moins notre sentiment? Et Rousseau

(1) Il y a même une observation à la portée de tous, et qui donne espérance; c'est la diminution sensible des affections de famille, que Rousseau n'admet point pour naturelles; le respect des enfans pour leurs pères, la tendresse des mères pour leurs enfans sont de ces vieux préjugés dont il est public que l'on se corrige tous les jours. Nous nageons dans cet égoïsme, qui est la condition essentielle de l'état de nature. Une femme disait un jour : Taï-toi, Jean-Jacques; on ne te comprendrait pas. Elle pourrait dire aujourd'hui : O Jean-Jacques, tu es enfin compris!

lui-même n'avait-il pas commencé cette œuvre en nous signalant le mal? Je prie instamment le lecteur de ne pas prendre ceci pour une plaisanterie, et de ne pas regarder la discussion comme inutile, parce que l'objet en est ridicule. Puisqu'il s'est rencontré à une époque un homme pour soutenir une pareille thèse, d'autres pour la lire, et qu'il s'en trouve encore aujourd'hui pour la réimprimer et ne pas juger l'auteur en face, il faut qu'il y ait une raison, c'est-à-dire un motif. La discussion est donc sérieuse et très importante; on va la voir. Encore une fois, ce que Rousseau devait faire logiquement, c'était, après avoir établi, selon lui, l'état de nature, de prouver que la société et les gouvernemens n'avaient aucune base réelle.

Quel étonnement donc de lire ce qui suit dès le premier livre? « Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et en donnant à ses actions la moralité, qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, l'homme qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchans. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentimens s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à un tel point.... » Ici vous êtes tenté de croire Rousseau converti, ou du moins oubliant sa première thèse, avancée comme un jeu d'esprit. Loin de là; pesez ses termes, et achevez: « Son âme s'élève à un tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme (1). »

Conçoit-on rien de plus bizarre? Les

contradictions les plus insensées se heurtent à chaque ligne dans ce passage, sans ébranler celui qui l'a écrit; il n'abandonne pas sa première idée, que la seconde exclut nécessairement, et de toute la force d'un esprit obstiné il les lie ensemble, malgré elles et malgré lui. Voici le mot de l'énigme.

Si l'homme est sociable de sa nature, s'il n'a pas besoin d'être dépravé pour penser, s'il pense par la condition même de son être, s'il a une âme enfin, il a toujours été sociable, et il a toujours été en société, parce qu'il ne peut pas vivre, il ne peut pas être sans cela. Il n'a donc pas fait la société, pas plus qu'il n'a fait sa nature, son âme, ni son corps; il en a reçu les lois, les principes, de celui qui l'a créé. La première société a été la première famille, dont le premier père a été le premier roi; oui, le roi Adam, et après lui l'empereur Noé, père de trois grands monarques (1), comme dit Rousseau avec une sottise dérisoire, qui ne le débarrasse pas de cette infaillible origine. En vain, par un autre subterfuge, le sophiste veut échapper à une autre certitude qui tient intimement à celle-là, en disant sardoniquement: « Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue, mais toute maladie aussi en vient (2), » arrive le moment où il est bien forcé d'invoquer la justice, et il comprend bien alors que « toute justice vient de Dieu (3). » Mais, qui a fait la justice, sinon ce même Dieu qui a fait la puissance? et quelle est l'idée de la puissance parmi tous les hommes, sinon le devoir et le droit de rendre la justice? Qu'il y ait eu ensuite abus de la puissance; que l'exercice en ait été plus ou moins modifié, selon la disposition des diverses sociétés qu'on appelle nations, peu importe; qu'il y ait eu asservissement d'un côté, résistance de l'autre; qu'il y ait eu des pactes, et il y en a eu dont Rousseau se garde bien de parler, tout cela ne change rien à l'origine de la puissance humaine, qui est celle de l'homme et de la société. S'il n'y a pas eu un état de nature, il n'y a jamais eu

(1) *Contrat Social*, I, 2.

(2) *Id.*, I, 3.

(3) *Id.*, II, 6.

(1) Rousseau, *Contrat Social*, I, 8.

lieu au contrat social, puisque le contrat social est la suite de l'état de nature, et que ni Rousseau ne conçoit le contrat social, ni personne ne peut le concevoir que comme l'unique moyen de former une *agrégation* entre les hommes, lorsqu'on les « suppose parvenus à ce point « où les obstacles, qui nuisent à leur « conservation dans l'état de nature, « l'emportent par leur résistance sur les « forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état (1). » Encore, en considérant cet état de nature comme prouvé, est-il obligé de supposer ce moment, ce point de transition, dont il est impossible de retrouver la moindre trace dans les traditions du monde. Je ne ferai pas à mes lecteurs l'injure d'insister sur la folie du premier système, également rejeté par le bon sens et par les faits (2). Donc, point d'état de nature, point d'indépendance primitive; donc, point de *contrat social*, point de *souveraineté* du peuple. Le principe évanoui, il ne reste pas même la pointe d'une aiguille pour soutenir la théorie.

Je pourrais passer outre, et il n'entre point dans mon plan général d'entamer des réfutations de détail, genre de travail assez ingrat, qui perd le temps et épargille les idées; mais ici, par exception, à cause de la célébrité du système et de son auteur, il ne sera pas inutile de toucher du moins les points fondamentaux de cette œuvre, et de se convaincre qu'examinée en elle-même, elle est contradictoire au principe qu'elle suppose, et par conséquent nulle.

Rousseau attribue au peuple souveraineté *inaliénable, indivisible, infaillible, absolue*, ou illimitée; il n'hésite pas là-dessus le moins du monde (3), non plus que toute son école, c'est-à-dire que le peuple possède en lui-même cette pléni-

tude de souveraineté qui n'appartient qu'à Dieu, et à laquelle le monarque le plus despote, ici-bas, n'a jamais prétendu, sans être, au jugement de tous, un tyran ou un fou, et souvent l'un et l'autre. La décision privée d'un sophiste a investi de la puissance divine, ni plus ni moins, la multitude humaine, et l'on accepte naïvement l'investiture comme la seule valable qui soit au monde, rien n'est plus amusant.

En effet, la première condition de cette souveraineté *inaliénable*, le premier acte du contrat social, et sans lequel le contrat social ne peut avoir lieu, c'est précisément une *aliénation* de l'indépendance individuelle, dont tout homme jouissait dans l'état de nature. En vain me direz-vous que c'est une aliénation volontaire, un échange mutuel d'obligation *égale* entre tous, l'aliénation des autres n'empêche pas la mienne, puisqu'elle l'exige au contraire; je n'y consens comme eux que par nécessité, et il n'y a pas un mortel qui n'aimât mieux, aujourd'hui encore, conserver son indépendance totale, telle qu'il la conçoit, s'il lui était possible. Vous le dites vous-même : c'est pour ne pas périr que les hommes se sont mis en société (1). Ainsi c'est par la plus impérieuse contrainte, c'est pour ne pas périr que les hommes sont devenus *souverains*, et cette souveraineté commence par une *aliénation* pour être *inaliénable*. Que des rois traitent entre eux, ils ne deviennent pas rois parce qu'ils traitent, et quelques conventions qu'ils fassent, quelques concessions qu'ils consentent, loin de rien céder les uns aux autres de leur souveraineté personnelle, ce traité la suppose; l'un d'eux peut perdre de ses États, même forcément, sa souveraineté reste intacte, sans la moindre diminution dans ses États diminués. C'est donc un contre-sens que la souveraineté résultant du pacte social; accordons cependant qu'elle soit acquise, sera-t-elle indivisible? Vous l'affirmez, et vous la divisez. Toutes vos arguties pour m'expliquer comme quoi la souveraineté n'existe qu'en commun ne prouvent rien; comment sera-t-elle commune si chacun

(1) *Contrat Social*, I, 6.

(2) Je rappellerai seulement un mot d'un homme d'esprit et de foi, dont la perte récente a été si généralement regrettée, M. Hennequin : « Comment « veut-on me faire croire que le sauvage s'enivrant « de son calumet au pied d'un arbre, sans songer « de quoi il vivra le lendemain, est le type de la « nature humaine, et que Bossuet, Fénelon, saint « Vincent de Paul en sont la dégradation? »

(3) *Contrat Social*, II, 1, 2, 3, 4.

(1) *Contrat Social*, I, 6.

n'en a sa part? Vous êtes obligé d'en venir un peu plus tard, lorsque, supposant un État de dix mille hommes qui sont ensemble le souverain, tandis que chaque particulier est individuellement sujet, vous dites : « Ainsi le souverain est au sujet comme un est à dix mille, c'est-à-dire que chaque membre de l'État n'a pour sa part que la dix-millième partie de l'autorité souveraine, quoiqu'il lui soit soumis tout entier. Que le peuple soit composé de cent mille, l'État des sujets ne change pas, et chacun porte également tout l'empire des lois, tandis que son suffrage, réduit à un cent millième, a dix fois moins d'influence dans leur rédaction. Alors le sujet restant toujours un, le rapport du souverain augmente en raison du nombre des citoyens; d'où il suit que plus l'État s'agrandit, plus la liberté diminue (1). » Qu'arrivera-t-il donc dans un État comme la France? Le citoyen ne sera tout au plus qu'une dix-millionième parcelle de souverain. Heureusement le système homœopathique a découvert à propos la vertu médicale des parcelles, et il faut espérer qu'on en fera bientôt une application sensible à la politique pour le contentement des parcelles souveraines. Aussi Rousseau, qui ne pouvait prévoir cela, est-il d'avis des petites républiques (2). « Tout bien examiné, il ne voit pas qu'il soit désormais possible au souverain (le peuple) de conserver parmi nous l'exercice de ses droits si la cité n'est pas petite (3). » Il sent donc bien que rassembler, cercler ensemble des individualités, ce n'est pas les unir, car la force, la puissance, et par conséquent la souveraineté, ne résident que dans l'unité.

Il voudrait du moins former une sorte d'unité par l'égalité, qu'il met comme condition essentielle du pacte social et de la souveraineté commune : « Le pacte social, dit-il, rétablit l'égalité rompue par la nature (4). » Autre illusion. Pour que la multitude puisse contracter, il faut qu'elle apporte l'égalité, sans quoi

les uns feront la loi, et les autres la recevront; et c'est précisément pour rétablir l'égalité rompue que vous inventez le pacte. On conçoit une société de commerce à mise égale de fonds; on conçoit à toute force une société politique à mise égale de fortune ou de propriété territoriale, par un partage agraire; c'est aussi le dernier mot de tous les réformateurs, quoiqu'ils n'aient pas toujours la hardiesse de le dire. Rousseau, n'osant l'avouer formellement, le laisse déjà entrevoir : « Dans le fait, remarque-t-il en passant, les lois sont utiles à ceux qui possèdent, et nuisibles à ceux qui n'ont rien; d'où il suit que l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun d'eux n'a rien de trop (1). » Mais, outre que le partage agraire, le plus également fait et le plus strictement maintenu, cessera bientôt d'être égal, au moins par la différence de la propagation, certaines familles étant plus nombreuses à vivre sur la même quantité de terrain, il y aura toujours l'inégalité de nature. Qui pourrait, à force d'y penser, ajouter à sa taille une seule coudée (2)? Et qui fera jamais que tous les hommes parviennent au même degré de force corporelle, et que les plus forts n'abusent pas de leur supériorité? Comment établirez-vous enfin l'égalité de santé, de capacité, de zèle? Vous sentez bien que cela passe vos méditations inventives, et vous avouez que l'égalité politique est une chimère, et que la force des choses tend toujours à la détruire. C'est pourquoi, ajoutez-vous, la force de la législation doit tendre toujours à la maintenir (3). »

Disons la vraie cause : tout ce qui est créé est multiple, divisible, et par conséquent inégal et faible. Le multiple ne peut avoir l'unité en lui, ni par consé-

(1) *Contrat Social*, I, 9, note.

(2) *Saint Matthieu*, VI, 27.

(3) *Contrat Social*, II, 11. Remarquons encore une fois que le même homme qui suppose ici la légalité rompue par la nature, la suppose rompue par la société dans le discours sur l'inégalité des conditions. Il cherche partout l'égalité, et ne pouvant la trouver nulle part en fait, il la pose en droit comme conséquence.

(1) *Contrat Social*, III, 1.

(2) *Id.*, III, 4.

(3) *Id.*, III, 15.

(4) *Id.*, I, 9.

quent la force, le droit, la souveraineté.

Dieu seul est souverain, parce qu'il est égal dans sa trinité de personnes, qu'il est *un* dans son multiple; c'est sa souveraine perfection. Voilà pourquoi les catholiques, qui s'accommodent de toutes les formes de gouvernement, parce qu'ayant reçu participation de l'unité de Dieu (1), ils ont invinciblement l'unité morale et pratique, indépendamment de toute combinaison sociale, sont aussi les seuls qui pussent au besoin former une république durable, parce que leur unité religieuse suppléerait à l'unité politique, toujours incomplète, et plus incomplète dans une démocratie que partout ailleurs; seuls, ils sont *un* sur la terre, cela est visible, puisqu'ils sont les seuls qui aient pu composer l'union perpétuelle, l'assemblée, l'Église (*Ecclesia*): c'est leur nom.

Il suit rigoureusement de ce qui est multiple, divisé, inégal, que ce multiple ne peut être non plus *infaillible*. Je pourrais encore me dispenser de discuter cette partie; mais Rousseau est si malheureux dans ses imaginations, que ses bases se renversent l'une l'autre; elles ne peuvent pas même se soutenir séparément. La souveraineté du peuple est infaillible, selon lui, ou autrement la volonté générale ne peut errer, parce qu'elle est naturellement droite et que l'intérêt public sort de l'intérêt privé (2). En voulez-vous la preuve? « Les délibérations du peuple n'ont pas toujours la même rectitude; on veut toujours son bien, on ne le voit pas toujours.... ja- mais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe, et c'est alors qu'il paraît vouloir ce qui est mal (3). » D'où il ne veut pas de brigues, que Montesquieu trouve très utiles dans une république. On est bien libre, même dans l'hôpital des fous, de croire que jamais on ne corrompt le peuple; mais si on peut le tromper, on conviendra du moins que la rectitude de la volonté générale est fort aventurée. Néanmoins, « si quand

« le peuple, *suffisamment informé*, dé-
« libère, les citoyens n'avaient aucune
« communication entre eux, du grand
« nombre des petites différences résulte-
« rait toujours la volonté générale, et la
« délibération serait toujours bonne (1). »
Soit encore. Je ne m'arrêterai pas à deux petites difficultés: la première, de savoir *quand et comment* le peuple sera *suffisamment informé*; la seconde, quel moyen on peut prendre pour empêcher toute communication entre les citoyens, à moins peut-être qu'on ne dispose le local de l'assemblée en cabanons législatifs, d'où ils puissent entendre seulement sans voir; ce qui serait un sujet de loi intéressant à discuter pour des législateurs et de plan à exécuter pour un architecte. Ce qui me paraît plus difficile pour arriver à un bon résultat, à une *délibération toujours bonne*, c'est que « le peuple, de lui-même voulant toujours le bien, de lui-même il ne le voit pas toujours; il faut lui faire voir les objets tels qu'ils le sont.... Les particuliers voient le bien qu'ils rejettent, et le public veut le bien qu'il ne voit pas (2). » Alors si les particuliers rejettent le bien, et si le public ne le voit pas, comment s'en tirera-t-on? « Voilà même d'où naît la nécessité d'un législateur; » car « comment une multitude aveugle, qui souvent ne sait ce qu'elle veut, parce qu'elle *sait rarement ce qui lui est bon*, exécuterait-elle une entreprise aussi grande, aussi difficile qu'une législation (3)? » Et voilà pourquoi, la volonté générale ne pouvant errer, cette multitude aveugle est infaillible. Il y a un personnage de Molière qui concluait à peu près de la sorte.

Faut-il, en conscience, discuter le motif de l'intérêt privé, et admettre que tout ira bien parce que « chacun songe à soi en votant pour tous? Ce qui prouve que l'égalité et sa notion de justice, qu'elle produit, dérive de la préférence que chacun se donne, pourvu, ajoute-t-on très expressément, que la volonté générale, pour être telle, *le soit dans son objet*, et ne tende pas à

(1) Saint Jean, xvii, 11 : Ut sint *unum* sicut et nos; et verset 21.

(2) *Contrat Social*, II, 4, 3.

(3) *Id.*, II, 3.

(1) *Contrat Social*, II, 3.

(2) *Id.*, II, 6.

(3) *Id.*, II, 6.

« un objet particulier, sinon elle perd sa rectitude (1). » A cela j'ai une réponse bien simple : « Les vues trop générales et les objets trop éloignés sont hors de la portée (de la multitude); chaque individu ne goûtant d'autre plan de gouvernement que celui qui se rapporte à son intérêt particulier, aperçoit difficilement les avantages qu'il doit retirer des privations continuelles qu'imposent les bonnes lois (2). » On a beau s'évertuer ensuite à me persuader que « le souverain, qui est le peuple, n'étant composé que de particuliers, n'a ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur (3); » que « chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et qu'ainsi nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres (4); » on a beau admirer cet accord de l'intérêt et de la justice, je répliquerai que, si l'intérêt commun roule sur un objet général, cela n'est plus à la portée du vulgaire; que le vulgaire ne se comprendra jamais sujet tout entier et souverain en partie; que le poids du moi-sujet emportera toujours la parcelle du moi-souverain, et qu'enfin la force des choses tendra toujours à détruire l'égalité. Or, rien n'étant plus variable que l'intérêt, qui change selon la position, la passion, l'âge, le moment, mille circonstances se rencontrant dans la vie où le bien général devient le mal de plusieurs, où plusieurs à leur tour peuvent prendre en secret impunément leur avantage au détriment général, on nous avertit tout à propos que « nul ne peut être injuste envers lui-même; » et si « l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui de chacun (5), » par la même raison l'intérêt de chacun restera en opposition avec celui de tous. Le seul accord qui en puisse résulter, c'est que tous sentant très bien qu'ils sont sujets tout en entier et souverains en partie, chacun ne cherchera dans les lois et l'administration que les moyens de faire valoir la parcelle de souveraineté à laquelle il a droit, et d'engager le

moins possible son tout de sujet. C'est la tendance visible aux États-Unis. Où vous mettez l'intérêt privé pour mobile, ne demandez plus le dévouement.

Lycurgue, ce sublime législateur (1), vous dira Rousseau, a pourtant réussi au moins à établir l'égalité de fortune, de droits, même de force physique, et à faire du renoncement le plus héroïque de soi-même pour la patrie une vertu commune. J'aurai occasion ailleurs d'apprécier cette œuvre sublime de législation, la plus atroce qu'on ait jamais vue, qu'aucune nation n'a jamais été tentée d'imiter. Mais Lycurgue avait précisément ôté l'intérêt privé; de plus, il s'autorisait d'une approbation céleste. Et vous, qui mentionnez en passant que « le corps politique ou le souverain tire uniquement son être de la sainteté du contrat (2), » d'où tirez-vous cette sainteté, et quelle autorité aura votre pacte? car vous trouvez toute religion embarrassante pour votre système social, bien plus encore le Christianisme, et par dessus tout la religion catholique (3). Que nous parlez-vous donc de « sanction naturelle, sans laquelle les lois de la justice sont vaines parmi les hommes? » Quelle est-elle, cette sanction naturelle? et quelle place donnez-vous dans votre pacte à cette justice? Est-ce qu'il y a une justice sans religion, c'est-à-dire sans Dieu? Non, vous reconnaissez que Dieu seul en est la source (4), et Dieu n'a rien à faire dans votre pacte, ni par conséquent la justice, qui vient de lui, comme vous l'avez très bien dit.

Est-il juste, selon vous, que l'intérêt d'un seul soit sacrifié à celui de tous? Suis-je libre si je suis soumis à des volontés qui ne sont pas les miennes, à une loi que je n'ai pas consentie? Quoi, « quand l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose, si non que je m'étais trompé? » Qui me dit que ce ne sont pas les autres qui se trompent? Qui n'a vu cent fois un seul homme redresser les erreurs de mille autres? et n'écrivez-vous pas vous-même

(1) *Contrat Social*, I, 4.

(2) *Id.*, II, 7.

(3) *Id.*, I, 7.

(4) *Id.*, II, 4.

(5) *Id.*, II, 6.

(1) *Contrat Social*, II, 5.

(2) *Id.*, I, 7.

(3) *Id.*, IV, 8.

(4) *Id.*, II, 6.

pour nous éclairer? Votre contrat social, en particulier, n'a-t-il pas pour objet de prouver au genre humain tout entier qu'il s'est trompé? Vous pensez donc vous seul avoir plus raison que tout le monde. Quoi, quand je ne serai pas de l'avis des autres, il me faudra penser « que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas? que si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'aurais voulu? que c'est alors que je n'aurais pas été libre (1)? » Moi, je soutiens que la volonté n'est plus générale si la mienne y est contraire; que si mon avis l'eût emporté, il eût été général, et qu'il devait l'emporter; car combien de fois aussi a-t-on vu le meilleur avis repoussé pour le pire? De bonne foi, vous-même estimeriez-vous *avoir fait autre chose que ce que vous auriez voulu*, quand ce que vous auriez voulu, vous le voulez encore? Et vous croyez-vous vraiment libre parce que tous le seront, excepté vous? Ces sortes de raisonnement ne sont-ils pas ce que vous appelez si ingénieusement des *tours de gobelet* (2)?

Cette petite passe, que bien des gens sans doute ont trouvée habile, vous sert, en effet, à en dissimuler une autre, savoir : « Il n'est pas nécessaire que la volonté soit *unanime*, mais que *toutes les voix* soient comptées; toute exclusion formelle rompt la généralité (3). » Mais combien pourrais-je citer d'exclusions non formelles, qui n'en étaient que plus réelles : celle des nouveaux citoyens romains, par exemple, dont on composa huit nouvelles tribus, après la guerre sociale, pour les exclure du droit qu'on leur accordait? Mais vous connaissez peu l'histoire romaine, à ce qu'il paraît par les bévues de votre quatrième livre (4). Que m'importe, d'ailleurs, que mon exclusion ne soit pas formelle, si je n'en suis pas moins exclu, et que ma voix soit comptée si elle ne compte pas? Quand je vous céderais, au reste, que l'unanimité ne fût pas nécessaire, dans votre système, au vote des lois, qui sont

le résultat, la modification et le développement du contrat social, pour ce contrat du moins, il n'y a moyen d'esquiver cette nécessité; vous la reconnaissez *formellement* : « Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement *unanime*; c'est le pacte social; car l'association civile est l'acte du monde le plus volontaire. Tout homme étant né libre et maître de lui-même, nul ne peut, sous quelque prétexte que ce puisse être, s'assujétir sans son *aveu* (1). » Et encore, « sans une convention antérieure, où serait l'obligation pour le petit nombre de se soumettre au choix du grand? et d'où cent qui veulent un *maître*, ont-ils droit de voter pour dix qui n'en veulent pas? La pluralité des suffrages est elle-même un établissement de convention qui suppose au moins une fois l'*unanimité* (2). » On ne peut mieux dire : j'accepte même ce mot de *maître*, qui n'est pas là sans intention; car, que le souverain soit *un* ou *multiple*, qu'on octroie une charte, ou qu'on fasse un contrat, il s'agit toujours de voter pour un *maître* et une loi *suprême*. L'objection ici se présente à bout portant : d'abord, dans le pacte social, les femmes sont comptées pour rien; il n'en est fait nulle mention; on ne suppose pas même que cela les regarde. Les excluera-t-on? De quel droit? Ce serait la plus indigne tyrannie. Auront-elles part au contrat, et par conséquent à la souveraineté? Les saint-simoniens, bien plus conséquens que Rousseau, ont tiré cette déduction du principe, et on a vu ce qui en est arrivé. Ensuite, quel âge doivent avoir les hommes pour être aptes à consentir le pacte social? et cet âge fixé, les jeunes gens qui n'y seront point encore parvenus n'auront-ils pas nécessairement droit à leur tour d'adopter ou de rejeter ce pacte? et ceux qui viendront après eux, de même? Et comme « il est absurde que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir (3), » il serait bien plus absurde d'enchaîner d'avance les volontés à naître, d'engager sans leur *aveu* les générations futures.

(1) *Contrat Social*, IV, 2.

(2) *Id.*, II, 2.

(3) *Id.*, II, 2.

(4) *Id.*, IV, 4, 5, 6, 7.

(1) *Contrat Social*, IV, 2.

(2) *Id.*, I, 5.

(3) *Id.*, II, 1.

L'acceptation du contrat social sera toujours à recommencer ; où est donc alors l'unanimité ?

Quoi qu'il en soit, « l'existence absolue et naturellement indépendante du citoyen peut lui faire envisager ce qu'il doit à la cause commune comme une contribution gratuite dont la perte sera moins nuisible aux autres que le paiement n'en serait onéreux pour lui (1). » Voici donc le remède à tout événement : « Pour que le pacte social ne soit pas un vain formulaire, il renferme tacitement cette clause qui seule peut donner de la force aux autres, que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale, y sera forcé par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre (2). » Encore ici le même tour de gobelet qu'on a déjà remarqué ; et pour ceux qui voient clair, tout cela, en résumé, ne signifie autre chose, sinon la tyrannie de la majorité, c'est-à-dire l'oppression du petit nombre par le grand, et pour ceux qui y voient un peu plus clair, l'oppression du grand nombre par le petit, qui mène ordinairement et exploite la majorité.

Après cela, vaut-il la peine d'examiner sérieusement si le peuple peut avoir la souveraineté absolue, sans bornes ? Plaisant souverain qu'on déclare incapable de se diriger lui-même, de gouverner, de prononcer des jugemens, mais seulement de faire des lois, excepté encore sa constitution (3) ; et même il y a une quatrième espèce de lois, la plus importante de toutes, celles qui regardent les mœurs, les coutumes, les opinions, dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paraît se borner à des réglemens particuliers, qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs, plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef (4). » Ainsi le peuple souverain ne se vantera pas même de cette quatrième espèce de lois, qu'il doit, pour son bien, accepter sans les comprendre, ce qui n'étonnera

pas, si l'on songe que « il y a mille sortes d'idées qu'il est impossible de traduire dans la langue du peuple (1). » Pauvre peuple, les charlatans se moqueront toujours de toi !

Voilà, autant qu'on peut l'analyser, toute la théorie du contrat social, où Rousseau est bien plus conséquent qu'on ne le pense : esprit sensuel et paresseux, son orgueil, mécontent de la société qui le gênait, s'en prit à elle de ce qu'il y avait en lui de vices ; au lieu de reconnaître ce combat du mal et du bien que tout homme sent en soi, il aima mieux soutenir que l'homme est né bon ; il s'en fit un axiome irrévocable. De là, toute sa vie et tous ses écrits. Voyant autour de lui et en lui tant de sottises, de bassesses et d'iniquités, il en accusa l'éducation, la civilisation, la raison même ; il inventa pour le genre humain un état de nature ; il trouva plus commode de bâtir un système que de faire des recherches, se jeta dans toutes les subtilités pour éluder les faits, peu soucieux du vrai, pourvu qu'il satisfît sa morosité, et se contredisant sans cesse pour ne pas se dédire.

Quant aux conséquences de la fameuse théorie, il est aisé de les indiquer, et il serait curieux d'en observer le parallèle dans les faits, dans les mœurs et dans la doctrine. Les faits qui se sont passés depuis cinquante ans parlent assez d'eux-mêmes ; un républicain de 1827, depuis baron et académicien moral, convient que toutes les constitutions que nous avons vues se succéder sont sorties du contrat social, et son récit, tout favorable qu'il est au grand principe, suffit pour en faire juger l'application (2). Combien de fois les chefs du peuple souverain, chargés de manifester la volonté générale, car il faut bien quelqu'un pour lui manifester sa volonté ; autrement, comment la connaîtrait-il ? combien de fois ont-ils interprété et suivi à leur méthode la règle posée par Rousseau, de forcer les opposans à être libres ? Lorsque le peuple insensé semblait se refuser lui-même à la volonté générale proclamée, ils savaient bien lui rendre le ser-

(1) *Contrat Social*, I, 7.

(2) *Id.*, I, 7.

(3) *Id.*, II, 6.

(4) *Id.*, II, 12.

(1) *Contrat Social*, II, 7.

(2) M. Mignet, *Histoire de la Révolution*,

vice de l'y contraindre; ils lui ont dit :
 « Vous croyez ne pas vouloir cette loi,
 « mais soyez sûrs que vous la voulez. Si
 « vous osez la refuser, nous tirerons sur
 « vous à mitraille pour vous punir de ne
 « pas vouloir ce que vous voulez (1). »

Leur grand oracle leur avait appris,
 en effet, que « les peuples, comme les
 « hommes, ne sont dociles que dans
 « leur jeunesse, et deviennent incorrigi-
 « bles en vieillissant, » à moins de recourir
 aux révolutions, qui « font quelque-
 « fois sur les peuples ce que certaines
 « crises font sur les individus. » Le mal-
 heur est que « ces événemens sont rares;
 « véritables exceptions qui ne sauraient
 « même avoir lieu deux fois pour le
 « même peuple; car il peut se rendre li-
 « bre tant qu'il n'est que barbare, mais il
 « ne le peut plus quand le ressort civil
 « est usé. Alors les troubles peuvent le
 « détruire, sans que les révolutions
 « puissent le rétablir, et sitôt que ses fers
 « sont brisés, il tombe épars et n'existe
 « plus. Il lui faut désormais un maître,
 « et non un libérateur. *Peuples libres,*
 « souvenez-vous de cette maxime : On
 « peut acquérir la liberté, mais on ne la
 « recouvre jamais (1). » De sorte qu'il y
 aurait peu d'espérance à concevoir
 même des révolutions *honnêtes*. Mais ceci
 n'est pas mon affaire; j'ai seulement à
 constater le résultat présent, qui se décou-
 vre par une double et progressive
 tendance des citoyens vers l'indépen-

(1) De Maistre, *Considérations sur la France*,
 chap. 8.

(2) *Contrat Social*, II, 3.

dance individuelle, et des choses vers un
 morcellement indéfini.

Dans les mœurs, tout aboutit de même
 à la jouissance personnelle, à l'égoïsme
 absolu, pour lequel une littérature for-
 cenée pétrit et raffine à l'envi le maté-
 rialisme ramassé de partout. La doc-
 trine, ou, pour parler plus exactement,
 la science anime de toute son ardeur
 cette disposition; elle réduit tout en sta-
 tistique; elle met au premier rang l'in-
 dustrie, l'économie politique, qui ne
 travaillent que pour les corps et ne ma-
 nipulent que des valeurs palpables, à la
 place de la religion, qui cultive avant
 tout les âmes; et tandis que les législa-
 teurs, les publicistes, ramènent les con-
 ditions sociales aux *droits de l'homme*,
 après que les philosophes ont fait de
 l'homme un animal, les naturalistes lui
 ont trouvé son origine dans le plus bas
 degré des êtres qui respirent, dans une
 boîte.

Le dernier résultat de tout cela, si la
 Providence n'y mettait ordre, serait de
 constituer le genre humain en état de
 guerre permanente pour la possession et
 la distribution des biens terrestres, dont
 il n'y aura jamais assez pour tous; car le
 partage diminue les jouissances maté-
 rielles, tandis que celles de l'âme s'aug-
 mentent en les communiquant.

Il me reste maintenant à répondre
 moi-même aux questions posées au com-
 mencement de cette leçon; c'est ce que
 j'essaierai de faire dans la leçon pro-
 chaine.

ÉDOUARD DUMONT.

Littérature.

COURS SUR L'HISTOIRE DE LA POÉSIE CHRÉTIENNE.

CYCLE DES APOCRYPHES.

DIXIÈME LEÇON (1).

Destinées des légendes apocryphes dans le quator-
 zième siècle. — Leur propagation en Orient. —
 Réapparition des légendes apocryphes au quin-
 zième siècle. — Commencement de fusion entre

toutes les légendes. — Trois mystères du quin-
 zième siècle.

En reprenant, après une interruption
 de plusieurs mois, cette histoire des
Légendes évangéliques, nous sentons le
 besoin de rappeler au lecteur et de nous

(1) Voir la IX^e leçon dans le n^o 46, t. VIII, p. 262.

rappeler à nous-mêmes tout ce qu'elles contenaient, dans leur forme primitive, de grandeur et de suavité, et tout ce que l'imagination des temps postérieurs y avait ajouté de conceptions naïves et gracieuses. Car, à l'époque où nous allons entrer, ces pieuses traditions n'ont presque plus rien de leur poésie d'autrefois. La morne froideur du quatorzième siècle, qui ouvre cette nouvelle période, semble les avoir glacées. On les retrouve encore, çà et là, mais rigides et pâles, comme des fleurs qu'une température mauvaise aurait saisies.

En revanche, et comme par compensation, elles ne furent jamais plus populaires, en Orient, qu'à cette époque. Le quatorzième siècle paraît avoir été dans l'Eglise grecque, et chez les différentes sectes de l'islamisme, celui de leur plus large propagation. La plupart de celles qui nous restent manuscrites dans les idiomes coptes, grecs ou arabes, sont de ce temps; elles semblent même avoir joui alors d'une autorité plus grande que jamais. Les orateurs en remplissent leurs discours, les commentateurs en appuient leurs opinions, le culte même les reçoit dans ses solennités. C'est en Egypte particulièrement le temps de la plus grande faveur des légendes de l'enfant Jésus, de la sainte Vierge et de saint Joseph. Les Coptes les traduisent dans leurs deux dialectes populaires, le memphitique et le sahidique; ils les lisent dans leurs églises, les chantent dans leurs hymnes et se les racontent en famille. Et de combien de variantes poétiques ne les enrichissent-ils pas! « Nous n'avons rien d'écrit de la vie de Notre-Seigneur durant son bas âge; mais eux, dit Thévenot, ils en ont bien des particularités; car ils disent que tous les jours il descendait un ange du ciel, qui lui apportait à manger, et qu'il passait le temps à faire avec de la terre des petits oiseaux; puis il soufflait dessus, et les jetait après en l'air, et ils s'envolaient. Ils disent encore qu'au jour de la Cène on servit à Notre-Seigneur un coq rôti, et qu'alors Judas étant sorti pour aller faire le marché de Notre-Seigneur, il commanda à ce coq rôti de se lever et de suivre Judas; ce que fit le coq, qui rapporta à Notre-Seigneur que Judas l'avait vendu, et que

pour cela ce coq entrera en paradis (1). »

Cette dernière imagination n'est que populaire, celle qui suit est gracieuse; elle est tirée d'un sermon inédit, qui se trouve parmi les manuscrits arabes de la Bibliothèque royale. « Ce sermon a pour objet, dit M. de Sacy, de célébrer le jour où Jésus-Christ, enfant, accompagné de la sainte Vierge, de Joseph et de Salomé, sortant de sa fuite en Egypte, s'arrêta au lieu nommé aujourd'hui le monastère de Baisans, situé à l'est de Bohnésa. Ce jour est le 25 du mois de paschous. Suivant cette légende, l'enfant Jésus fit en ce lieu un grand nombre de miracles; entre autres choses, il planta en terre les trois bâtons d'un berger et de ses deux fils, et sur-le-champ ces bâtons devinrent des arbres couverts de fleurs et de fruits, qui existaient encore du temps de Cyriaque (c'est l'auteur du sermon). Cyriaque prétend avoir appris toutes ces particularités de diverses visions qu'eut un moine nommé Antoine, en conséquence desquelles il fit faire des fouilles en cet endroit. On y trouva un grand coffre fermé, contenant tous les vases sacrés d'une église, avec une inscription qui apprit que le tout avait été caché au commencement de la persécution de Dioclétien, par le prêtre Thomas, qui desservait cette église, l'ordre lui en ayant été donné dans un songe. Le coffre ouvert, on y trouva les vases sacrés et un écrit que l'on lut, et qui contenait toute l'histoire de l'arrivée de l'enfant Jésus avec ses parents en ce lieu, et le récit de tous les miracles par lesquels il y avait manifesté sa divinité. Cette relation était écrite de la main de Joseph, époux de la sainte Vierge. »

Outre ces additions, les Coptes ont, de la même époque à peu près, un nombre considérable d'épisodes distincts, et qui sont comme autant de rameaux issus du tronc légendaire. Tels sont, entre autres, plusieurs histoires de Pilate, une histoire de la fuite de la sainte Vierge et de saint Joseph en Egypte, un livre du repos de Joseph-le-Juste, une histoire des miracles opérés par la bienheureuse vierge Marie, etc.

Mais ce n'est pas seulement dans l'E-

(1) Voyages de M. Thévenot, liv. II, c. 75.

glise chrétienne d'Orient que nos légendes se développaient, le mahométisme aussi s'en était épris alors. Dès l'origine, les rédacteurs du Koran leur avaient emprunté plusieurs passages; mais, au quatorzième siècle, les glossateurs du même livre y puisèrent plus largement. Une chose remarquable, c'est que ce sont les traditions concernant la sainte Vierge qu'ils ont plus spécialement mises à contribution. Marie est un nom qui leur est plus particulièrement doux. Tout ce qu'ont écrit d'elle les premiers chrétiens, les mahométans le répètent avec amour, mais aussi avec ce désordre d'imagination qui dégénère souvent chez eux en puérilité ridicule. Ainsi, ils racontent que Marie, pressée par les douleurs de l'enfantement, s'était enfuie de la maison de Zacharie, son père, et que celui-ci, inquiet, envoya Joseph, son gendre, à sa rencontre. Joseph trouva Marie sous un palmier, où elle venait de donner le jour au Messie. Comme il lui reprochait sa fuite, et qu'elle ne répondait rien, l'enfant prit la parole, et dit : « Sois en paix, Joseph, et réjouis-toi. Dieu m'a tiré du sein de ma mère pour être la lumière du monde. Voici que je vais trouver les fils d'Israël, et les inviter à rentrer dans l'obéissance de mon père. » Ailleurs, ils ajoutent qu'au plus fort de la souffrance, Marie, perdant courage, s'écria : « Que ne suis-je morte plutôt, et que n'ai je été livrée à l'oubli ! Mais que l'ange Gabriel, qui se tenait à quelque distance, lui dit pour l'encourager : Laisse là tes douleurs, Marie ! Un ruisseau est à tes pieds, sur ta tête un dattier que tu n'as qu'à frapper pour en avoir les fruits. Bois et mange, et donne-toi du plaisir ! Que si quelqu'un vient à passer, dis-lui que tu célèbres un jeûne, et que tu ne peux entrer en conversation avec personne ! » Ignobles paroles, et qui indiquent bien la dégradation du sens moral chez les mahométans, puisqu'elles sont venues se placer, sans exciter le dégoût, sous la plume d'un des plus pieux et des plus savans mythologues de l'islamisme, l'illustre Kesseus. Le docte théologien n'est pas toujours aussi basement trivial; mais la platitude est le caractère habituel de sa lé-

gende. En voici peut-être le seul passage supportable. : « Jésus grandissait, et s'élevait en toutes sortes de perfections. Or, un jour qu'il jouait avec d'autres enfans, l'un d'eux sautant sur les épaules d'un de ses camarades, le tua involontairement. Les parens des petits joueurs accourant à la nouvelle de ce malheur, se ruèrent sur Jésus, qui, en sa qualité d'étranger, fut accusé unanimement d'être l'auteur du meurtre, et traîné devant le juge du lieu. — Pourquoi as-tu tué cet enfant, lui dit sévèrement celui-ci? — Or, Marie était accourue comme les autres, et tremblait pour son fils. — Mais, sans se troubler, Jésus répondit : Vous faites bien voir que vous entendez peu votre état de juge. Avant de me demander pourquoi j'ai tué cet enfant, il faudrait d'abord vous informer si c'est moi qui l'ai réellement tué. — Tu as du sens, dit le juge ! Comment te nommes-tu? — On m'appelle le fils de Marie. — Pourquoi as-tu tué cet enfant? — Je vous ai déjà fait observer, répondit Jésus, que ce n'est pas là l'interrogation que vous devez me faire. Puis, s'approchant du mort : Lève-toi, dit-il, au nom de Dieu ! Le mort s'étant dressé sur ses pieds, qui t'a tué, lui demanda Jésus? — Deinas, répondit le ressuscité, et aussitôt il retomba roide à terre.

« Ainsi, ce fut Deinas, et non Jésus, qui fut puni de mort à cause du meurtre de l'enfant. »

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce fut aussi vers ce temps que les nestoriens donnèrent à ces traditions, qu'ils avaient les premiers altérées, une plus grande importance. Leurs plus graves prélatés s'en occupaient, et elles trouvaient place dans leurs traités dogmatiques et leurs plus doctes ouvrages de théologie. Ces demi-païens ne se faisaient pas scrupule de prendre dans les contes populaires, dont la vanité des diverses nations avait chargé ces légendes, tout ce qui était à leur convenance. Ce sont eux qui nous apprennent qu'à en croire les Persans, Zoroastre aurait été le précurseur de Jésus-Christ pour la Haute-Asie, comme saint Jean-Baptiste le fut pour la Judée. Zoroastre, en effet, aurait formé trois disciples, dont ils vous diront les noms, si vous voulez : Gynasaph, qui était roi ;

Tosson et Mahaimad, qui paraissent n'avoir été que de simples seigneurs. Ces sages auraient transmis à leurs fils la prophétie concernant l'avènement du Messie, et leur auraient recommandé de se rendre promptement à son berceau, dès que l'étoile qui devait signaler sa naissance leur apparaîtrait. Ils gardèrent avec fidélité cet ordre, ajoutent les nestoriens; et, quand le messager sidéral vint à luire, ils se levèrent, et partirent sans hésiter. Ils étaient douze rois, et non pas trois, comme on l'a dit par erreur. Ce qui a pu tromper à cet égard, c'est qu'ils étaient divisés en chœurs de quatre personnes, portant chacune une offrande différente. « Ils étaient douze rois, tous « fils des Perses : Zarvandades, fils d'Arctaban ; Hormisdas, fils de Sitruch ; « Gusanaph, fils de Gunaphar ; Arsaces, « fils de Miruch : tous les quatre apportaient de l'or. — Zarvandades, fils de « Vazud ; Orrohès, fils de Cosroès ; Artaxerces, fils de Hulaït ; Estunabudanes, fils de Sisran : tous quatre portaient de la myrrhe. — Marruch, fils « de Chuam ; Assuerus, fils d'Ashau ; « Sardalach, fils de Baladan ; Méradach, « fils de Baldac : tous quatre, ils portaient de l'encens. Ils amenaient avec eux huit mille hommes ; mais arrivés « sur les bords de l'Euphrate, ils en laissèrent sept mille, et entrèrent en « Judée avec le reste. Quant aux trésors qu'ils apportaient, ils provenaient d'un « dépôt fait autrefois par Adam, qui l'avait remis à son fils Seth, avec ordre d'en confier le secret et la garde à ses seuls descendans, et de ne l'enlever de la caverne où il était renfermé qu'à la venue du Messie. »

C'est encore des nestoriens de ce temps que nous apprenons que la salle où Jésus fit la Cène, était dans la maison de Nicodème ; — que la pierre qui fut roulée à l'entrée du sépulcre provenait du rocher d'Horeb, frappé autrefois par Moïse dans le désert ; — que les cinq gardes du tombeau s'appelaient Issachar, Gad, Matthias, Barnabas, Siméon ; mais la valeur de pareils renseignemens ne mérite pas que nous nous arrêtions plus long-temps à l'Orient. Revenons à l'Europe.

Ici, du moins, nous retrouvons dans

nos légendes, sinon de la richesse et de l'éclat, du moins de la simplicité, de la délicatesse, de la dignité. Les sculpteurs, les imagiers qui travaillent en verrières (les seuls qui nous semblent avoir conservé avec quelque zèle, pendant le quatorzième siècle. le dépôt de ces traditions), s'ils ne savent les féconder, les gardent du moins avec respect. C'est grand pitié sans doute de voir au pourtour des églises, ou dans les rares vitraux qui subsistent encore çà et là, les pauvres traductions qu'ils faisaient de *l'Evangile de l'Enfance*, de *l'Histoire de la Nativité de Marie*, de *l'Repos de Joseph*, et des autres évangiles apocryphes. Mais si grêles et si gauches que soient ces lamentables représentations, nous les préférons à tout le luxe des créations grecques ou asiatiques. Le sentiment chrétien subsiste ici, sous la rigidité et la contrainte des formes ; là, ce n'est plus que la folie d'une pensée abrutie par la superstition.

D'ailleurs, cette éclipse fut rapide. Dès la fin du quatorzième siècle, les légendes évangéliques avaient repris leur empire sur les imaginations et les cœurs. Partout, et sous toutes les formes et dans tous les produits de la pensée, nous les rencontrons grandes et puissantes. Tandis que l'imprimerie naissante les répand avec profusion dans la foule, elles s'élancent avec hardiesse aux murs des églises, se déploient resplendissantes à leurs vitraux, se propagent du haut des chaires par la bouche des prédicateurs. L'histoire les avait jusque là bannies ; mais voici qu'elles s'y installent, et s'y placent de front avec les faits les plus avérés. Rien n'est commun alors comme les histoires de Notre-Seigneur Jésus-Christ, composées avec l'Evangile et complétées par les apocryphes. Les catalogues du temps en sont pleins. Telle est l'autorité qu'ont prise ces pieuses traditions, qu'elles dominent la pensée des poètes profanes eux-mêmes, et que la légende des apôtres va de pair avec celle des paladins, dans les épopées chevaleresques. Témoin ce joli épisode de Joseph d'Arimathie et de Nicodème, dans le roman de Perceforest, que nous avons déjà fait connaître.

Mais nulle part elles ne dominent aussi

complètement que dans le drame; elles sont à elles seules presque tout le drame. Nulle autre histoire, si merveilleuse soit-elle, ne saurait leur disputer les saintes planches au jour de grandes fêtes et de solennités. Aux romans, les preux : Charlemagne, Rolland, Ogier-le-Danois, Lan- celot, Arthur, Bras-de-Fer, Agramant, Alexandre; aux échafauds des confrères de la passion, les noms sacrés et doux de Joachim, de Joseph, de Marie, de Paul, de Jean, de Nicodème, de Longin, de Joseph - l'Abrimathique, comme on disait alors. Dans les pompes profanes, comme à l'entrée de Charles VI, d'Isa- beau de Bavière, de Charles VII, de Charles VIII, on peut bien leur asso- cier des emblèmes ou des pantomimes étrangers, mettre en regard des tré- teaux où ils accomplissent leurs solen- nelles évolutions, la Toison - d'Or, la Chimère ou d'autres pédantesques allé- gories, la foule ne se laisse pas prendre à ces appâts, et revient toujours à « ces « grands pastis où sont les pastoureux « avec leurs brebis, recevant les nou- « velles de l'ange de la nativité de Notre- « Seigneur, et chantant : *Gloria in ex- « celsis*; où se représente la passion et « Judas faisant sa trahison (1). » La foule, qui, avant tout, est chrétienne, fait comme le poète qui nous a conservé le récit d'une de ces fêtes :

Puis après je vins choisir,
Au plus près la *Trinité*,
Mistère que me veuil loisir,
Qui fut de grant utilité.

C'était l'amère passion
De nostre Seigneur Jesus-Christ,
Et sa crucification,
Et de Judas le grant délict,
Qui à un arbre se pendit
Par sa très-grant désespérance;
Donc en euser il descendit
Où puni est de son offense.

Puis après de *Saint Innocent*
C'était Hérodes le cruel
Qui fist mourir maint innocent
Par son malice monstruel;
Puis vint illec saint Gabriel,
Quant, par le Dieu envoyé,
Qui baptise les aïsnel
En leur sang, dont Dieu est loué.

(*Cérémonial français.*)

(1) *Recueil des offices de France*, par Jean Chenu, avocat en parlement.

S'il entraît dans notre plan de faire une véritable histoire des légendes évan- géliques, notre tâche ici s'agrandirait d'une façon effrayante. Un volume ne suffirait pas pour décrire et faire convenablement connaître tout ce qu'elles ont inspiré aux peintres, aux sculpteurs, aux *facteurs de mystères* (c'est le terme du temps), tout ce qu'elles ont fourni aux prédicateurs et aux historiens. Mais déjà nous avons déclaré que notre intention était d'isoler, comme un travail difficile et peu propre à figurer dans un recueil périodique, tout ce qui tient à la partie graphique ou plastique de cette histoire, et de nous restreindre à ce qu'elle a de purement littéraire; et en- core ici, notre intention est-elle moins d'entrer dans l'exposé analytique et détaillé des productions, que d'en faire connaître le caractère et l'esprit. C'est pourquoi, loin de suivre Beauchamps, Lavallière ou Parfaict, et de chercher à compléter leurs volumineux catalogues de drames pieux, nous choisirons dans le nombre ceux qui nous paraîtront représenter mieux la manière générale, et qui offriront une physionomie plus originale.

De ce nombre, sont plusieurs mystères inconnus aux auteurs que nous venons de citer, excepté au duc de Lavallière, et qui nous paraissent dignes d'une attention particulière. « Ces mystères, dit lui-même le noble bibliophile qui vient d'être nommé, sont écrits sur papier, et de la même main, vers le milieu du quinzième siècle. Ils sont vraisemblablement du même auteur, et sont rassemblés en un seul volume in-folio. Ce manuscrit unique est l'un des plus précieux que l'on puisse voir (1). »

Le duc de Lavallière ne développe pas davantage cette appréciation laconique, et il est douteux qu'il fût, par la nature de son esprit, à même de bien saisir la valeur du livre précieux qu'il avait entre les mains. Ce qu'il y voyait de plus curieux, c'est apparemment le langage, la forme dramatique, l'artifice théâtral. A ses yeux, ces neuf mystères (car il y en

(1) Ces mystères, dont le manuscrit appartient à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ont été édités récemment par M. A. Jubinal, 2 vol. in-8°.

a neuf dans le même volume) étaient l'anneau indispensable de la chaîne qui rattache le drame du seizième siècle au drame du quatorzième. Ce sont bien là, il est vrai, des titres réels à l'attention, et que nous n'entendons pas nier ; mais ils en ont d'autres encore, et dont le dix-huitième siècle vraisemblablement aurait fait peu de cas. D'une part, ils attestent l'empire que les croyances chrétiennes exerçaient encore sur la société, qu'il faudrait cependant regarder dès lors comme perdue pour le christianisme, si l'on en croyait nos modernes historiens ; de l'autre, ils prouvent qu'on pouvait tirer de ces simples légendes, si dédaignées depuis la réforme, des effets dramatiques et moraux d'une grande puissance.

Sous le rapport de la composition, ces mystères, les trois premiers du moins, sont un pas immense fait vers cette coordination de toutes les légendes dans une même action, que nous avons annoncée d'avance comme le terme final, la forme suprême à laquelle nous verrons arriver nos légendes. Ce n'est pas encore le vaste ensemble que nous présenteront les grands *mystères de la passion* ; mais c'est un acheminement vers cette concentration de tous les élémens primitifs du cycle des apocryphes. Tous les personnages n'y figurent pas encore, toutes les légendes n'y ont point encore trouvé place, mais déjà la fusion a commencé ; beaucoup de noms et beaucoup d'histoires sont rassemblés dans le même cadre.

Ce cadre est grand ; il embrasse en effet dans son contour l'histoire entière de la rédemption du monde, depuis la création de l'homme jusqu'à la résurrection du Sauveur. Sous la triple dénomination qu'ils portent, ces trois mystères n'en forment en réalité qu'un seul. La *Nativité de Jésus-Christ*, le *Geu des trois rois*, la *Passion de Notre-Seigneur* ne désignent que les trois parties d'une même œuvre. C'est avec moins d'ordre et une distribution moins savante, le drame à triple action de la Grèce primitive, l'antique trilogie.

S'il était nécessaire encore de prouver que les mystères étaient, au moyen âge, une solennité religieuse et un moyen

d'enseignement, la trilogie qui nous occupe fournirait sur ce point d'irréfragables preuves. Chaque partie commence par un sermon, et souvent dans le cours de l'action, un sermon vient en suspendre la marche et en expliquer la moralité. Celui qui ouvre la première partie, ou, si l'on veut, le premier mystère (le *mystère de la nativité*), commence en ces termes :

In principio creavit Deus calum et terram, etc.

Benois soit-il qui se tera,
Et fera paix pour mieulx oyr
Chose dont tout cuer resjoir
Se doit qui a entendement.
Sy requérons dévotement
Tous et toutes, au primerain
La Mère au Roy souverain,
C'est Marie pleine de grâce,
Qu'elle me doint tems et espace
Que telle chose je puisse dire
Qui soit au plaisir nostre Sire,
Et de toute la court des cieulx,
Dont à nos âmes soit de mieulx,
Et à l'anemy confusion ;
Sy vous prie que vous en dison,
Ainssy com l'angle dit l'y a,
En disant : *Ave Maria*.

Après cet exorde, le prédicateur expose brièvement l'histoire de la création, la chute d'Adam, sa condamnation, la promesse faite au monde d'un rédempteur, et l'enfantement de la Vierge. Puis, comme s'il craignait d'impatienter son auditoire : *Douces gens*, dit-il,

Douces gens, or ne vous esnuït (1),
A Dieu plaist, vous verrez ennuit (2),
Au plaisir de la Trinité,
De la haulte nativité
Du doulz Jhésucrist le mistère ;
Sy requerrans luy et sa mère
Que le puissions si bien entendre
Que en nos cuers veille descendre,
Et qu'ezlire puissions la voie
De Paradis, la noble joie
A laquelle nous doint venir
La Trinité qui sans finir
Fut et est et toujours sera
In sempiterna secula.

Commence alors le drame. L'ouverture en est on ne peut plus solennelle. Apparaît d'abord Dieu le Père, seul au sein de la

(1) Que je ne vous ennue.

(2) Cette nuit.

création incomplète, et se recueillant pour faire l'homme à son image. La terre avec toutes ses richesses, le ciel avec toute sa splendeur, ne suffisent pas à sa gloire; il faut, pour compléter son œuvre, un être qui puisse le comprendre. Puis la perte des anges rebelles a laissé un vide parmi les trônes célestes; c'est pour le remplir surtout qu'il crée l'homme,

Pour recouvrer de Paradis
Les sièges dont j'ay jeté jadis
Lucifer, por son grant orgueil.

Adam créé, Ève tirée de sa substance, vient une petite scène pleine de naturel; c'est une conversation entre Ève et son époux sur la défense de manger d'un certain fruit. La débonnairété du premier homme et la dévorante curiosité de la première femme y sont bien peintes :

ADAM.

Eve, ma mie, je te diray
Je veuil de tout mon cuer entendre
A moy bien garder de mesprendre,
Et tenir vraye obédience.

EVE.

J'eusse volontiers connaissance,
Ne say si l'avez entendu,
Pourquoy à ce fruit deffendu;
Mez trop volentiers en mengasse,
Soyez-en certain, se j'osasse,
Ne say qu'en die.

ADAM.

Eve, douce sœur et amie,
Je ne say pas certainement
Pourquoy il l'a fait ne comment,
Mais à tout ce j'obairay.

EVE.

Et moy aussy je le feray;
Mez moult volentiers en mengasse,
Pour certain, se je ne cuidasse
Faire offense.

Le crime commis, Adam et Ève sont chassés de l'Éden, et condamnés, par la bouche de Dieu même, à travailler à la terre. Il y a un beau vers dans la sentence divine. Après avoir dit à Adam :

Or, prens à .ii. mains une besche,
Et la terre fouiz et besche;

Dieu ajoute :

Et te vest de robe de honte.

Adam se résigne, et travaille, dans un

viril silence. Ève travaille aussi, mais moins silencieusement; non qu'elle se plaigne (sa part au crime a été trop grande pour qu'elle n'accepte pas sa part du châtement), mais parce que la taciturnité n'est pas dans sa nature. D'ailleurs, notre moral dramaturge avait ici une leçon d'humilité à donner à la femme, en lui montrant, par l'exemple de la mère du genre humain, le genre d'occupations qui lui est assigné. Il n'en perd pas l'occasion. Voici les paroles qu'il met dans la bouche d'Ève; les pré- tentions féminines de notre siècle en seront probablement fort blessées; nous n'y pouvons que faire : ceci était du christianisme :

EVE.

Il me convient aussy entendre
Sans delay à faire besoigne,
Et filer tantost ma queuloigne
Pour faire draps et cravechiez,
Nappes, touailles et oreilliez.
Faire le faut quant le convient,
Car tel oyraige m'appartient.

Tandis qu'ainsi courbés sur leur travail, nos tristes aïeux commencent la longue expiation d'ici-bas, une scène magnifique s'ouvre dans une autre région. Du haut des cieus, Hélie et Amos s'entretiennent des destinées futures du monde, des desseins miséricordieux de Dieu sur les fils d'Adam, du rédempteur qui doit venir. Leurs paroles n'ont point, comme on pourrait le croire, le ton élevé et l'allure bondissante de la prophétie; elles sont simples, au contraire, presque familières, mais pleines de tendresse et de compassion. On dirait de deux pères s'entretenant des malheurs et des espérances de leur famille. Rien n'est grand, rien n'est beau comme cette scène où le chant de l'espérance alterne avec celui de la douleur. Le Christianisme seul pouvait offrir de telles combinaisons.

Cependant le vieil Adam s'éteint. L'âge l'a arrêté un jour et forcé de quitter sa tâche. Il est, sur son lit de mort, plein d'angoisses et frémissant à l'idée terrible de la révolution pressentie mais incon- nue que son être va subir. C'est la reproduction de cette touchante conception dont nous avons trouvé la première trace dans la légende du Juif-Errant. Adam, pour se prémunir contre le péril du pas-

sage de la vie au trépas, fait appeler son fils Seth, et l'envoie au Paradis terrestre demander à l'ange Gabriel de l'huile de l'arbre de vie pour en oindre son corps : mythe poétique, sous lequel probablement les premiers chrétiens voilaient le sacrement consolateur des malades, et cherchaient à le rattacher aux plus vieux souvenirs du monde. Il n'y a rien d'assez original dans la manière dont notre auteur a mis en scène cette légende pour que nous croyions devoir la reproduire. Il n'y a de nouveau qu'une lutte, vers la fin, entre Belgibus (Belzébuth) et Adam, qui ne se laisse qu'à regret entraîner aux lieux sombres. Ce qui vaut mieux, au point de vue moral et domestique, c'est la scène qu'il place dans cette même région entre Adam et Eve. Le vieillard se laisse abattre et trouve le temps long. Son épouse cherche à le consoler, à le soutenir, à lui rendre la confiance, en lui persuadant qu'il est le moins coupable, et que la faute entière vient d'elle :

EVE.

Je vous fis à péchié plaiissier,
A paise moy, je m'en repens;
Je ne cuidais pas le ahaus
Jamais ne pouvoir recovrer.
L'anemy me fit mal ovrer.
Trestout est avvenu par moy,
Et le tourment et l'enyoy
Que nous et touz ceulx souffreront
Qui de nostre lignée ystront.
Vrais Dieus donnez-nous allégence!

Ici encore commence une de ces scènes à double jeu, si fréquentes dans les mystères, et toujours d'un si grand effet. L'enfer s'ouvre dans toute sa profondeur. D'un côté, sont les diables effrayés des paroles d'espoir qu'ils viennent d'entendre prononcer par Eve et par les autres saints personnages, qui tous paraissent agités d'une émotion particulière et comme frappés d'un vif pressentiment; de l'autre, les patriarches et les prophètes, que l'avènement prochain du Messie préoccupe, et qui redisent pleins de joie les paroles prophétiques qui l'ont annoncé plusieurs siècles auparavant. L'effroi de Belzébuth est curieux.

BELGIBUS.

Harou! je suis tout farsonnez!

Belias, compains, os-tu point (1)
Com celui-la se complaint.
Il dient qu'il eschaperont,
Lonctemps approphétisé l'ont.
Encoire seront racheté,
Et pour ce ont tant caqueté.
Et rempliront les liex des ciels
Des quiex nous fist trabucher Diex.
J'ai ay en mon cuer grant envie.

Nonobstant son envie (jalousie), et les fureurs de son compains (compagnon) Bélias, les prophètes vont chantant le grand jour qui se lève. Les diables finissent par se convaincre eux-mêmes de l'apparition inévitable du Messie, et s'en consolent de leur mieux en songeant que, quoi qu'il arrive, il leur restera toujours un assez bon nombre de gloutons, d'usuriers, d'envieux et de luxurieux à faire *ardre au plus grant feu d'enfer*.

C'est une tradition confirmée par les monumens les plus graves, entre autres par la fameuse Eglogue de Virgile, qu'à l'arrivée du Messie les oracles païens s'épurent, et que des sanctuaires des dieux sortirent des voix qui annonçaient qu'un nouveau dominateur de la terre allait arriver. Notre mystère n'a pas oublié ce fait. L'effet dramatique qu'il en tire n'est pas, à la vérité, très grand. Il se borne à l'introduction sur la scène d'un empereur romain allant sacrifier à ses dieux, et qui, trouvant avec surprise une inscription sur l'autel même de Jupiter, se la fait traduire par son premier ministre, car il est à remarquer que cet empereur de Rome ne sait pas le latin! L'inscription était ainsi conçue :

*Dum virgo mater pariet
Ista imago corruet.*

Ce que le premier ministre, après beaucoup de tergiversations, traduit par ces deux rimes :

Quant vierge-mère enfantera
Cest ymage trabuchera.

Cependant un messager céleste est descendu de la part de Dieu auprès de l'évêque de Jérusalem, pour lui ordonner de choisir au plus tôt un époux à Marie, lui enseignant que celui des Hébreux

(1) N'entends-tu pas.

qu'il réunira dont la Verge se couvrira de fleurs, sera l'élu du ciel. Viennent alors quelques scènes détachées de la jolie légende intitulée : *Histoire de la nativité de la sainte Vierge*. L'auteur du mystère n'en a pris que ce qui lui a semblé devoir aller le mieux à une réunion populaire; c'est le moment du miracle de la Verge fleurie. Tous les jeunes gens de Jérusalem sont réunis sous les galeries extérieures du temple, s'entretenant avec la vivacité naturelle à leur âge. Joseph se présente parmi eux, embarrassé et confus du rôle qu'il joue à son âge et avec ses cheveux blancs, mais poussé d'ailleurs par une main invisible à se mettre aussi sur les rangs pour obtenir la *pucelle au dous vis* (regard),

Qui belle et courtaise et sage
Sur toutes autres à merveille.

JOSEPH.

Onque mais nul jour si fol homme
Ne fut, ce croy, comme je suy
De comparoir en ce lieu-cy
Avec ceux qui sont cy venuz;
Tous sont jeunes, je suis chenuz,
De moy se devraient bien moquier
Et moy appeler dam Riquier,
Honteux suy d'y estre venu.

En effet, on ne l'épargne guère; on le traite de *vilain chenu*; on lui dit ironiquement que Marie lui est réservée tout particulièrement; qu'il est fâcheux seulement que depuis vingt ans il soit tant déffleuri. Les plaisanteries ne finissent que quand l'évesque vient mettre le hola et faire cesser cet inconvenant badinage. On se met en prières, le miracle s'accomplit, et quand on se relève, le bâton du vieux Joseph est couvert de fleurs. Nul alors n'ose plaisanter. *Ralons-nous-en en nos pays*, disent les jeunes bacheliers, en regardant d'un œil jaloux la jeune vierge qu'ils s'étaient promise, passer aux mains du *vieil chenu* dont ils viennent de s'amuser.

De ce moment, le mystère n'est plus que la raiise en action du récit évangélique complété par un peu de légende. Ce qu'il y a à remarquer, c'est la nature et le caractère des scènes sur lesquelles le pieux dramaturge appuie. Presque toujours ce sont celles qui parlent le plus aux cœurs simples, ou qui vont le mieux

aux dispositions compatissantes de la foule chrétienne. Ainsi, par exemple, la nuit d'angoisses passée par Marie et Joseph à Bethléem, et qui se trouve à peine indiquée dans les légendes primitives, est peinte ici dans toute son horreur, et avec cette crudité de détails qui attache si vivement le peuple. Nous citerons en partie cette scène, d'abord comme un élément nouveau introduit dans la légende, et parce que nous aurons occasion de la rencontrer plus tard dans les légendes chantées, vulgairement appelées *Noëls*.

JOSEPH (s'adressant à un maréchal).

Frère, amiz, pour Dieu mercy
A grant besoing suy venuz cy :
De vostre feu me veuillez donner.

LE MARÉCHAL.

N'en veuillez nul mot sonner,
Point n'en avez certainement.
R'alez-vous-en hastivement,
Sire viellart, fuiez de cy.
Qui vous fait point venir ycy
Pour moy empeschier de forgiér ?
Bien me faites cy enragier.
Fuiez de cy, sire villains;
De mal talant estez touz plains :
Je croy que vous estez espic (1).

JOSEPH.

Amiz, pour Dieu, je vous supplie
Ne vous veuillez pas courroucier.
.r. pou vous veuillez avancer
De moi donner .r. pou de feu,
Car je ne sçay où trouver lieu
Où puisse avoir, ce n'est à vous;
Et je veuil bien que sachiez vous
Que ma famme souvent travaille.
Sy faut que bientost à luy aille
Et sy n'avons point de clarté.
Assez avons de povreté
Et de paine et de travail.

LE MARÉCHAL.

D'un gros baston de ce travail
Je te donray à bonne chièr,
Se ne te trais tantost arrière.
Or te diray que tu feras :
Point de mon feu n'emporteras
S'en ton mantel tu ne l'emportes.
Ne sçay pas se les gens enortes,
Car point n'en auras autrement.

JOSEPH.

Je le veuil bien certainement;
Sy vous plaist icy m'en donnez.

(1) Voleur.

LE MARÉCHAL.

Tenez, viellart, cestuy prenez
Et l'emportez en voz giron.

Joseph reçoit le feu dans son sein, au grand étonnement du maréchal qui, ne voyant point les habits du vieillard s'enflammer, reconnaît en lui le protégé de Dieu et lui demande pardon. Le bon saint Joseph n'est pas au bout de ses peines. De retour auprès de Marie, il la trouve en proie aux douleurs de l'enfantement. — Allez, lui dit aussitôt la Vierge, allez me chercher la vénérable dame Honestasse pour m'assister en ce moment. Joseph y court, mais dame Honestasse est une pauvre manchotte qui n'a, au lieu de mains, que deux moignons. — Comment pourrais-je remplir les fonctions d'accoucheuse ! observe-t-elle. Mais le vieillard, qui a perdu la tête de douleur, lui répond : Venez toujours ! Et dame Honestasse, que la position de Marie a émue de charité, le suit sans résister, ne sachant trop de quel service elle pourra être à la jeune accouchée. — Du moins, se dit-elle,

A mon pouvoir ly aideray,
Certes je feray mon devoir
Selon la loi à mon pouvoir :
C'est charité à Dieu plaisans
Aidier auls povres passans.

Certes, tous ces détails sont peu relevés ; mais ils respirent un sentiment chrétien si vrai, ils peignent si bien cette obligeance évangélique qu'on trouve encore parfois dans les classes inférieures formées par l'Eglise, que nous avons cru devoir les conserver, comme une bonne et naïve image d'autrefois.

Cependant Joseph et la bonne dame Honestasse sont arrivés auprès de Marie, et l'ont trouvée allaitant son enfant. Honestasse se hâte de le prendre pour soulager la mère ; mais, ô surprise ! ses bras s'allongent, s'épanouissent en forme de mains ! Honestasse, qui n'avait que deux moignons, a maintenant et des bras, et des mains, et des doigts. A ce miracle, elle reconnaît le Sauveur promis, le Dieu du ciel fait homme et se prosterne pour l'adorer. Puis comme cependant, sous la forme corporelle, ce Dieu est un petit enfant, elle revient à lui avec confiance,

et cherche à lui donner de tendres soins, bien triste qu'elle est de ne pouvoir le mieux envelopper, le mieux coucher, le mieux bercer :

Où estes-vous, sire, venu, dit-elle,
Ce n'est pas ces saills parée,
Mais en salle désordonnée.
Or ne say comment attachier
Quant n'ai drapiaux pour le couchier ;
Je fais doute que je vous blesse.
Couchiez serez en ceste cresche.
La nuit est de froiduro plainie,
Et ces bestes de leur haleine
Ly feront venir la chaleur ;
Autre conseil n'y sçay meilleur.
Couchez serez moult povrement ;
Vous le deussiez estre autrement.

Tandis que la bonne dame prodigue ainsi ses soins, les anges chantent dans les airs *Veni Creator*, et les statues des dieux tombent par les villes et sur les routes. Un voyageur, témoin de ces merveilles, en porte la nouvelle à Rome, et en l'apprenant l'empereur entre en rage ; car c'est le signe de l'avènement de celui qui doit régner sur tous les trônes.

En Judée, pourtant, les manifestations célestes continuent. Un ange est apparu aux bergers dans la nuit. Ceux-ci sont assemblés et jouent. C'est une assez singulière Bucolique que celle que notre auteur place ici, et le ton n'en est pas recherché assurément. Mais il nous a semblé qu'on aimerait à voir comment, au quinzième siècle, nos aïeux entendaient la pastorale. Voici la scène :

GOBELIN, *premier bergier.*

Riffart, es-tu là, je te prie ?

RIFFLART, *second bergier.*

G'y suis voir ou je n'y suis mie (1).

GOBELIN.

Bé déa, Riffart, di-moy, es-tu ce ?

RIFFLART.

Or as tu bien tête d'autruce :
Ce suis-je ou ce ne suis-je pas ?

GOBELIN.

Vas-tu ou le trot ou le pas ?
Ne me respont point de travers.

RIFFLART.

Je vais ou adant ou envers,
Au droit et je ne me repose.

(1) Pas.

GOBELIN.

En nom Dieu veyy bonne chose :
Tu me tiens bien pour .i. fol coquart.

RIFFLART.

Or escoute, moquin moquart,
Donne-moi pinte au matinet.

GOBELIN.

Mais sus ta teste .i. bacinet,
Je te donray ou .iiii. fois ou .iiii.

RIFFLART.

Mais tu auras la fièvre quarte
.xx. avez ou .xl. ou .xxx.

GOBELIN.

J'ai plus chier que ceste rente
T'aviegne, car je n'en ai cure.

RIFFLART.

Va, donne-moi d'une fraissure,
Ou la musète d'un mouton.

GOBELIN.

. Mais .i. estront.

RIFFLART.

. Bois.

GOBELIN.

. Je n'ay pas soif,
Il me faut ou flute ou floiail.

RIFFLART.

Va vendre un flassel de plaisir,
Sy achete ou musetes ou pipes.

GOBELIN.

Donne-moy denrée de tripes
Et je te donray de mon pain.

RIFFLART.

Le veus-tu ?

GOBELIN.

Ois.

RIFFLART.

Ten ta main.
(Cy croche.)

GOBELIN.

Grant male meschance t'aviegne !

RIFFLART.

Mais au plus mauvais de Compiègne,
Ou au pire de Harecourt.

GOBELIN.

Je veuil déjeuner brief et court,
Il me faut aler sur grant pont.

RIFFLART.

A tens l'œf, ma galine pont.

GOBELIN.

Au déa, c'est acertes Riffart.

RIFFLART.

Par saint mort, tu diz voir guimart,
Fay aussy sy t'en pren envie.

GOBELIN.

Je te veuil tenir compaignie.

Ceci n'est point la petite pièce, comme on pourrait le croire. Le couplet léger, par lequel finissait presque tout mystère, ne vient qu'après l'apparition de l'ange, et son invitation à aller adorer l'enfant nouveau-né. Alors s'avance le messager *Gratemaonais*, personnage grotesque, qui s'est déjà montré quelquefois. Voici ce qu'il dit en se tournant vers les spectateurs :

En mon dorment, hier, je songois
Qu'en la caverne joliz estois
Et demenoie moult grant feste ;
Mais chanter me convient de jeste
Une chanson trop merveilleuse
Qui au cuer me fut angoiseuse ;
Car quant j'ay mangié et beu,
Je me trovay trop bien deceu ;
Car a poier il me convient ;
Ne say que mon argent devint ;
En ma bourse n'en trovai point.
Ce meschief me vint mal à point,
Car gaige me convient lessier,
Qui me fist ma jeu abaissier.
Sy prie Diex en bonne espérance
Qu'en la taverne nous doint cheyance.
Sy chantons, Becus et Comus,
Chascun, *te Deum laudamus*.

C'est sans doute une chose assez singulière que d'entendre le farceur, le *gracioso* de la troupe, entonner le *Te Deum* à la fin d'un mystère commencé par un sermon ; mais tel était le caractère du moyen âge, le plaisant souvent se mêlait au sermon. Ne nous en scandalisons point ; le mal est moins dans la plaisanterie que dans l'intention de celui qui plaisante. Le moyen âge était d'autant plus libre dans ses jeux, qu'il était plus simple. De nos jours, nous prenons trop souvent la bégueulerie pour de la pudeur et la pruderie pour de la vertu.

P. DOUHAIRE.

REVUE.

RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR L'ALGÉRIE.

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES DUS AUX DÉCOUVERTES DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

SECOND ARTICLE (1).

Tout ce qui s'accomplit ou se prépare pour l'Algérie doit se considérer désormais au point de vue de la question d'Orient, immense question qui domine l'avenir de l'Europe, et dont le dénouement approche avec une effrayante rapidité. On dirait un fruit déjà prêt à cueillir, une moisson qui mûrit sous un ciel de feu. Or, plus sont vives les craintes qu'inspire au *statu quo* de l'Occident la péripétie du grand drame oriental, plus la solution de ce problème est imminente, et plus il importe à la France de tenir ferme sur le continent africain, d'où elle pourra exercer sur les races musulmanes une action toute puissante. Successeurs des Romains qui mirent tous leurs soins à faire de l'Afrique une nouvelle Italie, nous devons en faire à notre tour une France nouvelle en y transportant successivement tous les germes de notre civilisation, en y multipliant les points de contact avec les indigènes, en leur faisant accepter par tous les degrés d'initiation que comporte la prudence, nos croyances, nos mœurs, nos institutions, notre industrie et notre science.

C'est de l'Algérie dans ses rapports avec la science et ses applications qu'il nous semble opportun de s'occuper, car ce point de vue assez négligé jusqu'à ce jour, n'avait sans doute disparu que devant la gravité des circonstances. Cette question qu'un système exclusif d'agita-

tion guerroyante aurait à jamais rendu inapplicable, se trouve du moins préparée par la politique nouvelle qui, même en faisant la guerre, ne perd pas de vue qu'il faut amortir toute espèce d'hostilité avec les indigènes, et qu'une relation amicale entretenue avec eux est toujours un avantage obtenu par notre civilisation. Le gouvernement lui-même a compris enfin ce qu'il y avait à faire sous le rapport scientifique; suivons-le, encourageons-le dans cette voie, car par l'envoi d'une commission composée d'hommes recommandables et destinée à la description historique et naturelle de l'Algérie, il demande aujourd'hui à la science de concourir au progrès de notre établissement, et comprend combien ses lumières peuvent l'aider à résoudre les difficultés qui pourraient y surgir plus tard par contre-coup des événements du dehors. Tel est le sujet de ce second article; nous nous occuperons plus tard de l'Algérie sous un autre point de vue, et tâcherons d'apprécier la colonisation sous le rapport religieux.

I

Antécédens de la question d'Alger.

La question d'Alger et de l'Afrique n'est que la question même de l'Orient rapprochée de notre territoire et de tous nos intérêts nationaux, et sous quelque point de vue qu'on veuille l'étudier, la

(1) Voir le 1^{er} art., n° 31, p. 204.

conquête de l'Égypte par l'armée française doit être le point de départ de son examen. C'est en effet depuis cette expédition à jamais glorieuse pour la France que nos intérêts et ceux de l'Europe, si long-temps fixés sur l'Océan par la ferveur des idées américaines, ont repris leur cours sur la Méditerranée pour gagner les régions de l'Asie. Après avoir affranchi le Nouveau-Monde, nous fîmes voile vers l'ancien, et celui-ci remis dans la balance politique, servit de contre-poids à l'émancipation que nous avions donnée aux États-Unis. C'est alors que rendant à la civilisation ses premières voies maritimes et commerciales, nous combattîmes pour lui assurer au dehors son libre et complet développement.

Aujourd'hui nous avons à poursuivre les mêmes destinées, car le déplacement de l'équilibre oriental s'accomplit encore par nos mains. L'Algérie a remplacé l'Égypte, et la science débarquée après la victoire sur les bords de l'Afrique septentrionale, demande à les reconquérir à son tour. Ces prétentions de la science ne sont d'ailleurs pas nouvelles chez nous. A toutes les belles époques de nos annales, elle a voulu sa part de domination, et c'est au nom des services qu'elle a rendus, au nom de ceux qu'elle peut rendre encore, qu'elle réclame maintenant l'influence légitime qui lui est due.

On sait l'utile concours qu'elle a prêté à la plus chevaleresque expédition des temps modernes. L'alliance si difficile de l'Orient et de l'Occident, que la guerre et le commerce n'avaient qu'imparfaitement réalisée au moyen âge, fut alors renouvelée par le génie d'un homme et la bravoure intelligente de nos soldats. Le Nil revit les descendants des croisés de saint Louis, et une merveilleuse épopée fut mise en action au pied des pyramides, sur les ruines de Thèbes et dans les champs de la Palestine : spectacle vraiment homérique que le poète antique pouvait nous envier; drame à double face écrit à la fois avec l'épée de nos braves et la plume de nos savans; admirable conquête où, à l'exemple du chef, chacun aimait à moissonner tour à tour pour la gloire et pour la science.

Tandis que nos guerriers pénétraient

avec audace dans les déserts, et, bravant des périls nouveaux, allaient réveiller les vieux échos de la Haute-Égypte et du Mont-Thabor, nos érudits s'élançaient dans l'histoire avec non moins de courage et de patience, et, aguerris contre les énigmes des sphinx, allaient sonder toutes les profondeurs d'un passé mystérieux. Ceux-ci remontaient le fleuve des âges comme les autres celui du Nil, et, tandis que ces derniers envahissaient l'espace, les premiers faisaient la conquête des temps inconnus, restituaient l'antiquité la plus reculée, et rendaient quarante siècles contemporains de nos exploits. En même temps ils apportaient toute leur ardeur à l'étude des productions naturelles de la nouvelle colonie, et sa constitution physique, son climat, sa zoologie, sa botanique, sa minéralogie devenaient l'objet de leurs recherches spéciales. Sous la protection de nos armes, ils s'occupèrent de l'état présent de l'Égypte, comme de son passé. « Il ne se faisait aucune reconnaissance militaire qu'un ou plusieurs membres des commissions savantes ne s'empressassent d'y concourir, afin de tenter quelques découvertes utiles. L'inspection des côtes et des déserts voisins, les expéditions éloignées, les marches des détachemens, les négociations ou les combats avec les tribus errantes, les opérations administratives, tout devint l'occasion ou le but de nouvelles découvertes (1). » C'est ainsi que la science se fit compagne et auxiliaire de cette mémorable expédition.

L'Académie du Caire, ou l'Institut d'Égypte, établi à l'imitation de celui de France, fut le corps d'armée organisé pour prendre possession de tant de richesses historiques et naturelles que recélait la vieille terre des Pharaons. Il devait en échange lui communiquer tous les germes de la civilisation chrétienne, et amener sur les bords du Nil les sciences, les lettres et les arts si long-temps exilés de leur première patrie.

Ce retour inattendu de l'Europe moderne vers le monde antique et les avantages mutuels qui devaient consacrer leur alliance, furent l'œuvre d'un homme

(1) Voyez l'introduction de la Description de l'Égypte.

qui se préparait à fonder un empire par la fondation d'une colonie. Ces deux genres d'établissements ne sont-ils pas en effet de même nature? Bien qu'ils diffèrent par leur étendue, l'un et l'autre réclament un génie complet, également capable de s'appliquer à la guerre et à la politique, aux lois et aux sciences. Aussi le réorganisateur de la France se révélait tout entier dans celui de l'Égypte, comme le vainqueur de l'Europe s'était déjà fait pressentir dans celui de l'Italie; et, à l'exemple du général Bonaparte, généraux et officiers, tous pénétrés d'un esprit investigateur, s'empresaient de concourir aux découvertes que sa présence ou ses ordres savaient si bien encourager et suggérer.

C'est alors, au milieu de l'étonnement et de l'admiration de l'Europe, au milieu de la reconnaissance universelle, que se fit remarquer cette alliance éminemment française, des lettres et des armes; cette confraternité sublime de la science et de la gloire où les hommes d'étude et de guerre allaient, à travers des périls partagés, et forts d'une commune sympathie, vers des conquêtes qu'ils aimaient à rendre communes; car chacun aimait tour à tour à se faire soldat et savant, et plusieurs généraux, ingénieurs et officiers remplirent avec succès ces deux rôles également patriotiques. Qu'elle était belle cette expédition d'Égypte où tant de braves consacraient aux progrès des sciences les loisirs de la guerre, et, dans l'attente de nouveaux combats, tenaient leur esprit en activité et leur corps alerte et dispos par le charme de l'étude, par la possession des jouissances intellectuelles! Aussi ne faut-il point s'étonner si leur expédition fut éminemment civilisatrice et s'il se forma parmi eux tant d'hommes remarquables, destinés bientôt à prendre part à la fondation d'un empire et au gouvernement de l'Europe. C'est alors qu'on les vit écrire des mémoires sur la géographie ancienne et moderne des pays conquis, sur la condition politique et sociale des habitans, sur les ressources que la terre pouvait leur fournir, et sur le moyen de les multiplier au profit des indigènes et des colons français. Ainsi nos guerriers apportèrent leur part de science à la cé-

lèbre collection de l'Académie du Caire, impérissable monument d'une héroïque et aventureuse conquête, qui aujourd'hui moins que jamais serait perdu pour notre civilisation, si dans la question de l'Orient et de l'Afrique nous ne savions rattacher nos intérêts présens aux traditions de notre passé, aux souvenirs des guerres saintes et à cette renommée historique qui a rendu le redoutable nom des *Francs* synonyme d'*Européen*.

C'est grâce, en effet, à tous ces antécédens dont la chaîne se noue par Richelieu et Louis XIV, depuis les croisades jusqu'à Napoléon, que l'Égypte est devenue plus que jamais le point d'appui de notre politique extérieure. Après avoir rajeuni cette vieille terre, la fortune de la France y a rencontré une tête intelligente et une forte épée pour continuer son œuvre, et le restaurateur de la nationalité arabe y concentre aujourd'hui sur la grande route de l'Inde toutes les forces auxiliaires de nos droits à la prépondérance de la Méditerranée. Ainsi se développent les germes que nous avons semés; et notre soleil est le seul qui puisse mûrir leurs fruits, car, selon l'expression de Mehemet-Ali, « c'est la France qui renferme toutes les perfections et envoie la lumière en tous lieux (1). »

Maintenant, dans l'attente des grands événemens qui se préparent, une extrémité de la mer intérieure se trouve aux mains de notre fidèle allié, et nous tenons l'autre resserrée entre deux rivages que leur proximité a faits pour le même empire. Aussi l'Afrique septentrionale n'est-elle désormais pour nous qu'une nouvelle France, comme elle fut jadis une seconde Italie. C'est une extension du sol national, et pour chacune de nos villes méridionales, c'est encore un faubourg qui lui a été donné sur l'autre bord. Tel est le point de départ d'une carrière immense. C'est à la fournir glorieusement que notre pays doit employer ses facultés inépuisables et ses ressources infinies, l'intelligence du passé qu'il a trouvée dans la science, et l'instinct de l'avenir qu'il puise dans le sentiment de son pouvoir.

(1) Lettre de Mehemet-Ali au docteur Pariset.

II

Conquête de l'Algérie par la science.

Depuis dix ans, une conquête moins brillante que celle de l'Égypte, mais non moins profitable à la civilisation, nous a de nouveau livré l'Afrique avec ses productions naturelles et toutes les richesses de son passé. La France a noblement vengé le monde chrétien des longues humiliations de la barbarie, et des tributs honteux qu'il payait naguère à quelque pirates de la Régence d'Alger. Ces écumeurs de mer, dont l'aristocratie guerrière avait été fondée à l'imitation des chevaliers de Malte qu'elle devait combattre, étaient jadis à ces derniers ce que le mahométisme est encore à la civilisation chrétienne; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'ils aient cédé tout à coup à l'habileté de nos marins et à la valeur de nos soldats. Deux cents lieues de côtes inhospitalières furent aussitôt rendues à la marine et au commerce de l'Europe, rendues en même temps à la science qui en tressaillit de joie comme à la découverte d'un nouveau monde.

Ainsi l'Afrique est redevenue le patrioïne de la civilisation comme à l'époque mémorable de l'expédition d'Égypte; mais cette fois nous la dominons en face, et en faisons bien moins une colonie qu'un développement de notre nationalité. Voilà ce qui en assure à jamais la possession non seulement à notre armée et à nos colons, mais à tous les explorateurs patients, à tous les libres chercheurs des connaissances humaines; et déjà le géologue l'interroge sur ses couches terrestres, et lui demande de nouvelles lumières sur l'histoire de la formation du globe. Le géographe fixe astronomiquement les principales positions de son intérieur et détermine les distances que devront parcourir nos armées. Le naturaliste étudie tour à tour les plantes, les animaux et les races humaines qui occupent le sol; il recherche l'origine des diverses populations kabyles, maures, arabes, et se demande d'où peuvent être venues ces tribus particulières du mont *Auras*; ces *Neardy* aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à

la peau fine et blanche: étrange phénomène sous un ciel brûlant! contraste singulier avec les hommes de couleur, et non moins curieux sous le rapport historique; car cette race de l'intérieur *se glorifie*, au dire de Bruce (1), *d'avoir des chrétiens pour ancêtres*.

Tels sont les intérêts divers qui provoquent toutes les curiosités et sollicitent en même temps l'historien, l'archéologue, le géographe, quiconque s'attache à une des mille connaissances qui ont l'espace et le temps pour objet. Aussi de tous côtés s'avance-t-on à la découverte comme si une terre nouvelle était à conquérir, et qu'on ne pût y marcher sûrement qu'en suivant, pour les élargir, les traces des civilisations antérieures. C'est dans cette sage persuasion que nos officiers ne dédaignent pas de recueillir dans leurs marches tous les débris de mosaïques, toutes les médailles, toutes les inscriptions, et font souvent des reconnaissances périlleuses où, sans descendre de cheval, ils dessinent les monumens à la vue des Arabes en vedette, impatients de les surprendre. Grâce à leur généreux amour pour l'antiquité et à la communication bienveillante de leurs découvertes, plusieurs membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont pu rassembler avec succès les titres perdus de l'histoire phénicienne et carthaginoise, numidique et romaine, et les souvenirs non moins inconnus du christianisme et de la domination musulmane. Enfin d'autres travaux d'une utilité plus immédiate sur la topographie des pays parcourus par nos expéditions, sur les rapports à établir entre les colons et les indigènes, entre ces derniers et le gouvernement de l'Algérie ont notablement occupé les loisirs de plusieurs officiers des armes savantes. Des officiers supérieurs ont aussi donné l'exemple, et le *Spectateur Militaire*, les *Annales Maritimes* ont publié plusieurs écrits qui ne seraient pas indignes de figurer dans une collection pareille à celle de l'Académie du Caire.

Ainsi, comme les vainqueurs de l'Égypte, nos guerriers se sont faits les con-

(1) Introduction au Voyage en Nubie et en Abyssinie; p. xxxii.

quérans de la science, et pour le plus grand honneur de la France, il est arrivé que le savant qui prenait la plume était souvent le soldat qui avait le mieux manié l'épée. La marine et l'armée de terre comptent un grand nombre d'officiers distingués dont les recherches sur l'état de l'Afrique, sur l'archéologie et la géographie comparée, commencées et poursuivies avec calme sous le feu des ennemis, nous offrent des résultats doublement chers et comme fruit de leur savoir et comme prix de leur bravoure. C'est ainsi que les diverses cartes des provinces de la Régence sont dues aux officiers d'état-major placés sous la direction du général Pelet (1). M. Bernard, l'un des meilleurs officiers de notre marine, a de même exécuté les belles cartes qui composent *la description nautique* des côtes de la Régence, et les a motivées et complétées dans un savant ouvrage indispensable à la sûreté de la navigation (2). M. du Couedic, aujourd'hui lieutenant de vaisseau, héritier d'un nom cher à tous nos marins, nous a laissé en manuscrit son journal maritime d'Alger à Tunis, et les fragmens que nous en pourrions publier ne feraient pas moins d'honneur au jeune commandant des trente matelots de la *Béarnaise* qui, en 1832, s'emparèrent de Bone par un audacieux coup de main, et, sous les ordres des capitaines d'Armandy et Jusouf, rendirent glorieusement cette ville à la France. Comment ne pas citer aussi ce jeune colonel que nous aimons tous à nommer familièrement le *brave Lamoricère*? C'est à lui surtout que M. Genty de Bussy doit les renseignemens qui ont donné une valeur spéciale à son ouvrage (3), détails recueillis au milieu d'une guerre pleine d'aventures, observations faites

en face de l'ennemi, et sur les mœurs, les ressources, le mode de gouvernement des diverses populations indigènes qui se partagent le sol de notre conquête. Le général Bugeaud, le premier qui ait su battre Abd-el-Kader (1), a pris la plume à son tour, et son travail sur les colonies agricoles et militaires de l'Afrique nous a paru renfermer, sinon dans ses détails, du moins dans sa pensée fondamentale, l'un des premiers secrets de la prospérité de nos possessions. Enfin chacun sait aujourd'hui comment la science et la valeur se donnent la main dans la personne du général Valée, et président de concert à l'occupation féodale de la province de Constantine et à la civilisation générale de l'Algérie.

III

Rapports scientifiques du gouvernement avec l'Algérie. — Projets de recherches et de publications.

Les rapports scientifiques du gouvernement avec l'Algérie n'ont pas toujours mérité les éloges qu'on est heureux de pouvoir lui donner maintenant. Mais plus on se trouve disposé à lui rendre justice, plus il convient aussi de lui rappeler ce qui a d'abord été de sa part un fâcheux oubli. Nous savons déjà comment les désirs de nos braves officiers, tous les instincts de la bravoure intelligente tendent à joindre les travaux de la paix à ceux de la guerre, et à mettre leur double expérience au service de notre colonie. — Eh bien! pour encourager ce dévouement à l'étude et à la science qui s'allie si noblement avec le courage, nos hommes d'État ont-ils employé tous les moyens à leur disposition? En se rappelant cet Institut célèbre qui sera la gloire durable de l'expédition d'Égypte, ont-ils mis de la persévérance à imiter leurs travaux? nous avons déjà dit que non. Mais heureusement il ne s'agit plus du passé; confions-nous dans l'avenir, car la nomination et l'envoi si

reau des Arabes à Alger, et auteur des *Annales Algériennes*, 2 vol. in-8°, ayant pour épigraphe : *La fondation d'une colonie demande plus de sagesse que de dépenses.*

(1) Voyez : *Lettre d'un Lieutenant de l'armée.* 24

(1) Citons encore M. le colonel Lapie, chef de la section topographique au dépôt de la guerre, qui prépare, sous les auspices de M. le marquis de Fortia, une nouvelle édition des *Itinéraires anciens*.

(2) Cet excellent ouvrage, entrepris par ordre de M. l'amiral Duperré, a été publié au dépôt général de la marine sous le ministère de M. de Rosamel, Paris, 1837.

(3) *De l'Établissement des Français en Afrique*, 2 vol. in-8°. — Un autre ouvrage dont les renseignemens ne sont pas moins utiles est celui de M. Pellissier, capitaine d'état-major, ancien chef au bu-

impatiemment attendus d'une commission scientifique pour l'Algérie nous dédommagent aujourd'hui d'une longue attente. Toutefois, comment ne pas dire un mot de la négligence, inévitable peut-être, où la science avait été reléguée? comment ne pas regretter, par exemple, que la dernière expédition de Constantine, égale en courage, en patience, en véritable héroïsme aux plus belles campagnes de nos armées d'Orient, se soit montrée dépouillée de tout éclat scientifique, superflu si nécessaire à l'honneur de nos armes et à celui des siècles civilisés (1). Dans nos luttes contre la barbarie, la guerre peut-elle donc se passer de la science? et celle-ci n'est-elle point le signe distinctif de notre supériorité morale, sa compagne légitime comme son auxiliaire assuré? Hâtons-nous maintenant de reconnaître ce que le gouvernement a déjà fait pour consacrer leur alliance. Son début a été digne de lui, et tout se prépare enfin pour l'accomplissement d'une mission dont il importe de rappeler le point de départ, puisqu'elle ne pouvait mieux commencer.

C'est le 18 novembre 1833 que le duc de Dalmatie écrivait dans une lettre adressée à l'Académie des Inscriptions : « L'occupation de la Régence d'Alger par

(1) Constantine, par son emplacement et ses fortifications, est un second Gibraltar, disent sir Granville-Temple et le chevalier Falbe, délégués de la Société pour l'Exploitation de Carthage, qui ont suivi l'armée française... Ailleurs ils ajoutent : « La prise de Constantine a eu un retentissement immense dans toute la Barbarie. Jusqu'au dernier moment, les Musulmans l'ont crue imprenable. C'était la même conviction qu'ils avaient avant la prise d'Alger, avec cet argument de plus, que Constantine était à l'abri des attaques d'une flotte. » (*Relation d'une Excursion à Constantine à la suite de l'armée française, première partie de l'ouvrage intitulé : Excursion dans l'Afrique septentrionale, par les délégués de la Société établie à Paris pour l'Exploration de Carthage, accompagnée d'inscriptions et de planches en noir et en couleur, p. 69.*)

Dans cette expédition mémorable, une commission scientifique avait été nommée par le général Damrémont et confiée à la direction du général Pérégaux; mais leur mort imprévue la laissa sans direction, car le gouvernement central n'y avait pris aucune part, et ses membres ne songèrent même pas à se réunir.

« les troupes françaises, qui a rendu la « sécurité au commerce de la Méditerranée et ouvert des voies nouvelles à la « civilisation européenne, ne doit pas « rester sans résultat pour la science, et, « de son côté, la science elle-même peut « concourir à cette œuvre de civilisation « qui commence en Afrique sous la protection de nos armes. Quelques personnes qui s'occupent avec une attention éclairée des affaires d'Alger m'ont signalé, et j'ai senti moi-même les avantages que, sous ce double rapport, pourraient offrir une bonne géographie de la Mauritanie sous la civilisation antique et une histoire de la colonisation des Romains dans cette contrée, des institutions qu'ils y avaient fondées, des rapports qui s'étaient établis entre eux et les indigènes.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt scientifique de ces recherches; celui qu'elles auraient pour l'administration n'est pas moins évident. Les circonstances naturelles qui avaient déterminé les Romains à s'étendre dans telle ou telle direction, la fertilité respective des terres, le cours des rivières, le gisement des montagnes, les attéragés des côtes n'ont pas changé; les Kabayles d'aujourd'hui ont conservé le type des mœurs et du caractère des peuples qui habitaient leur pays il y a deux mille ans, et il me semble d'une utilité réelle d'étudier les circonstances sous l'influence desquelles se développa la population de certaines villes, de retrouver le tracé des routes antiques, de constater par la viabilité passée des rivières aujourd'hui obstruées, et la salubrité des contrées que nous trouvons inhabitables, la possibilité qu'il y aurait de se replacer dans des conditions également favorables. »

Cette lettre du vieux maréchal, dépositaire des traditions scientifiques dont l'empire, à l'exemple de l'ancienne monarchie, avait fait un des plus beaux fleurons de sa couronne, réveilla les souvenirs de l'Institut d'Égypte, et chacun fut dans l'attente de l'application nouvelle qui s'offrait si naturellement pour la colonisation de l'Algérie; déjà même le gouvernement faisait explorer les côtes occupées par nos troupes, et

les travaux des officiers d'état-major et des ingénieurs géographes de l'armée de terre et de la marine commençaient à jeter quelque lumière sur les points obscurs de la carte, et sur l'hydrographie et le climat si peu connu du littoral de la régence. Aussi l'Académie des Inscriptions s'empressa-t-elle de répondre à l'illustre maréchal, qui présidait alors le conseil des ministres; elle fut heureuse de s'associer aux efforts du gouvernement dans l'accomplissement d'une œuvre qui devait attacher une gloire de plus à la conquête d'Alger, et, comprenant l'importance des services qu'elle pouvait rendre au pays, elle nomma une commission (1), qui, par l'organe de M. le baron Walckenaer, présenta, en janvier 1834, un programme de toutes les recherches propres à éclairer l'histoire de la colonisation romaine dans toute l'Afrique septentrionale. L'Académie, remarquant toutefois les liens intimes et nécessaires de cette période historique avec celles qui l'avaient précédée ou qui l'avaient suivie, et convaincue de l'impossibilité de scinder ces diverses époques, exprima le désir d'étendre à chacune d'elles le cadre des investigations proposées; elle fit plus, elle démontra que ces recherches ne pouvaient être entièrement séparées de celles qui concernaient l'Égypte et l'Espagne; car cette Afrique où nous avons mis le pied, était le théâtre, où l'Orient et l'Occident avaient lutté l'un contre l'autre, et où des races d'hommes, si différentes par leur origine, leur religion, leurs habitudes et leur langage, s'étaient trouvées en contact et ballottées les unes par les autres dans les mêmes révolutions. Combien cette histoire intéressante devait être plus féconde en résultats utiles que l'histoire obscure et fragmentaire de la civilisation romaine en Afrique!

L'Académie prouvait donc, par l'organe de son savant rapporteur, que le secret des questions relatives à notre établissement dans l'Algérie résidait surtout dans l'étude de leurs antécédens histori-

ques, et que la solution des difficultés serait nécessairement imparfaite ou nulle si on bornait les recherches à la seule période indiquée; car « par là, disait-elle, ne serait pas résolu l'important problème que M. le ministre a si bien formulé, et qui renferme en deux lignes tous les résultats pratiques que l'administration désire obtenir de l'étude des siècles passés, résultats qui indiqueraient comment un peuple moderne et conquérant de ces contrées pourrait se replacer dans des conditions de prospérité, non pas semblables, si cela ne se peut, mais aussi favorables aux développemens des richesses et de la population que celles qui ont existé autrefois. »

C'est ainsi que l'Académie comprit la portée des paroles dictées à l'illustre maréchal par une pensée nationale jalouse de la prospérité de notre colonie; elle interpréta sa lettre dans le sens le plus large, et présenta un plan complet de recherches qui se trouvent résumées dans ces paroles du savant rapporteur : « Il faut, dit-il, n'exclure aucune contrée dans les recherches qui sont à faire dans l'Afrique septentrionale, les diriger à la fois sur tous les points et sur toutes les époques, mais s'attacher principalement à ce qui concerne les régences d'Alger et de Tunis; rechercher les causes de la prospérité de ces régions dans les temps anciens, et de leur décadence dans les temps modernes; réunir dans un recueil, où elles seront gravées et expliquées, les inscriptions et les monnaies puniques, grecques, romaines, et toutes les antiquités trouvées jusqu'à ce jour dans la Cyrénaïque, la Zengitane, la Bysacène et la Mauritanie; envoyer dans ces contrées des archéologues et des artistes munis des instructions de l'Académie, pour recueillir, dessiner et décrire tous les monumens qui s'y trouvent encore; s'en procurer le plus grand nombre pour enrichir nos collections; procéder à des opérations géodésiques partout où l'on pourra le faire avec sûreté; mais envoyer aussi des ingénieurs géographes ou des voyageurs habitués à dessiner la carte, et à mesurer le sol et la direction des routes

(1) Composée de MM. Naudet, Raoul-Rochette, Et. Quatremère, Dureau de la Malle, Jomard et Walckenaer, rapporteur.

« qu'ils parcourent, à l'aide d'une boussole de poche; les pourvoir d'instructions sur les pays qu'ils doivent visiter, sur la manière uniforme dont ils doivent écrire les noms de lieux et les renseignemens qu'ils ont à se procurer; dresser, avec tous ces matériaux, une carte de l'Afrique septentrionale; rétablir ainsi dans toute son exactitude la géographie ancienne de ces contrées, et, au moyen du tracé des routes antiques, perfectionner et coordonner dans un ensemble régulier tous les matériaux acquis sur la géographie moderne; livrer à l'impression, avec traduction et commentaires, tous les textes des anciens relatifs à la géographie ou à la description de ces contrées et de leurs monumens; réunir le plus grand nombre de manuscrits orientaux sur l'Afrique septentrionale; publier dès à présent les textes, ceux de Léon l'Africain et de Marmol, ceux des principaux historiens et géographes arabes qui parlent de ces contrées, tels que Nowairi, le Kartas, Ebn-Kaldoun, et des extraits d'Edrisi, d'Aboul-Féda, d'Ibn-el-Ouardi, d'Ibn-Batouta, et les extraits d'alliance avec les puissances européennes; et enfin répandre parmi tous les Français qui sont en Afrique le dictionnaire de la langue berbère de *Venture*, et tous ceux qu'on pourrait se procurer des divers dialectes et langues vulgaires de l'Afrique septentrionale. »

Tel est le plan de recherches et de publications que l'Académie conçut pour répondre aux désirs de l'illustre maréchal. Interprétant comme lui les traditions scientifiques qui, depuis Louis XIV, avaient été suivies, même au milieu des plus terribles commotions politiques, elle se rappela les travaux de nos marins, de nos naturalistes, exécutés aux frais du gouvernement, sur toutes les côtes de la mer atlantique et dans l'intérieur de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Inde, ou bien dans ce troisième monde surnommé l'Océanie, où nous ne possédons pas un pouce de terre, mais dont nous sommes pourtant les plus intelligens investigateurs; travaux somptueux entrepris et poursuivis au loin pour le seul honneur de la France, et d'autant

plus dignes d'exciter une ardeur pareille pour le monument qu'attend encore une conquête non moins utile que glorieuse. C'est dans cette profonde conviction des avantages de tous genres et de l'honneur qui devaient résulter du travail demandé pour l'Algérie, que l'Académie des Inscriptions insista avec un noble sentiment de patriotisme sur les œuvres qui devaient servir à la fois de modèle et de préparation, et dont la France seule, parmi les nations modernes, avait eu la gloire de venir à bout.

« Il existait sur la Méditerranée, dit alors M. le baron de Walckenaer, un grand nombre de plans de détails. Les opérations des Anglais, dirigées par le capitaine Smith, avaient complété la délimitation d'une grande partie de ses côtes; mais tous ces résultats manquaient ensemble; et de toutes les mers, la plus anciennement connue, la Méditerranée était celle qui présentait sur nos cartes, dans sa configuration générale, le plus d'erreurs graves. Trois ans de travaux, exécutés avec une admirable perspicacité par la marine française, ont suffi pour les faire disparaître.

« De toutes les contrées, la plus anciennement civilisée, celle qui est la plus intéressante à étudier pour l'éru- dit et le philosophe, l'Égypte a été mesurée, décrite, dessinée par des Français, et la France a continué la publication de leurs œuvres lorsqu'elle était obligée de racheter son indépendance au prix de tout l'or dont elle pouvait disposer.

« Un nouveau bouleversement dans l'État, l'exil même de celui qui les avait ordonnés, n'ont pas arrêté un instant les pénibles labeurs et les courageuses recherches des ingénieurs géographes, des naturalistes, des archéologues, qui, à l'aide de notre armée, et autant que l'a pu permettre la brièveté de leur séjour, ont exploré et décrit le sol de la Grèce antique. L'histoire de ces grands travaux et celle de beaucoup d'autres (tels que la mesure des degrés terrestres, la grande carte de France, et ceux enfin qui s'exécutent dans le sein même de l'Académie, dont le plus important se poursuit con-

« stamment depuis un siècle (1), prou-
 « vent que, dans notre pays, lorsqu'une
 « entreprise scientifique, qui intéresse à
 « la fois la science et l'État, et ajoute un
 « nouvel éclat à l'aurore nationale, a
 « été conçue et commencée par un ad-
 « ministrateur, elle se continue jusqu'à
 « ce qu'elle ait été achevée, malgré les
 « changemens de règne, malgré les
 « grandes agitations de la guerre et les
 « révolutions des empires.... »

Ainsi commence le rapport :

« La Méditerranée dessinée, la Grèce
 « et l'Égypte décrites, la topographie du
 « sol de la France et l'hydrographie de
 « ses côtes atteignant chaque jour, par
 « des opérations poursuivies avec acti-
 « vité et à grands frais, un degré de per-
 « fection qui pourra être imité chez
 « d'autres nations, mais difficilement
 « surpassé, que reste-t-il de mieux à
 « faire que de conduire le flambeau de la
 « science dans ces contrées de l'Afrique
 « qui font en quelque sorte suite à
 « l'Égypte, et qui, placées en face de
 « nos rivages, contribuent si puissam-
 « ment à enrichir par le commerce nos
 « provinces méridionales? Nous n'au-
 « rions pas à Alger un seul bataillon,
 « nous ne posséderions pas en Afrique un
 « seul fort, qu'il serait encore pour nous
 « d'une immense importance de bien
 « connaître la géographie, les produc-
 « tions, les habitans, l'histoire ancienne
 « et moderne du Maghreb. Ces nouvelles
 « conquêtes de la science seraient pour
 « la France, non pas seulement une
 « nouvelle source de gloire et de renom-
 « mée, mais de prospérité et de ri-
 « chesse (2). »

Combien ces réflexions acquièrent plus
 de force depuis que, devenus maîtres de
 Constantine, nous possédons non seule-
 ment les côtes de l'Algérie, mais la clef
 de l'intérieur, et tenons sous la main le
 plateau de la fertile Numidie et la route
 des plus riches caravanes!

Toutefois, le germe que M. le maré-
 chal Soult avait semé n'a point été perdu
 après sa retraite : il fut un instant ran-
 nimé sous le ministère du duc de Tré-
 vise, qui, le 22 janvier 1835, écrivit à

son tour à l'Académie des Inscriptions,
 et l'invitant « à ne pas borner exclusiv-
 « ment ses recherches à l'époque de la
 « domination romaine en Afrique, lui
 « rappela de quelle importance il était à
 « la fois pour la science et l'administra-
 « tion d'étudier également tout ce qui
 « se rapporte à l'établissement des Ara-
 « bes en Afrique et des Turcs sur les
 « côtes d'Alger. » Cette lettre, en
 adoptant le plan complet de recherches
 déjà proposé par l'Académie, la préve-
 nait, toutefois, que le gouvernement
 était encore privé des ressources propres
 à le mettre à exécution; mais cet obstacle
 n'arrêta pas l'Académie, toujours em-
 pressée de satisfaire et quelquefois de
 provoquer les invitations du gouverne-
 ment favorables à la science. Elle adjoi-
 gnit, dans ce but, à une première com-
 mission, composée, pour l'étude de la
 période romaine, de MM. Walckenaer,
 Hase et Dureau de La Malle, deux de ses
 membres spécialement versés dans la
 connaissance de la langue et de l'histoire
 des Arabes, MM. Etienne Quatremère et
 Amédée Jaubert, qui ont été chargés des
 travaux relatifs à l'établissement du ma-
 hométisme dans la partie septentrionale
 de l'Afrique.

Nous apprécierons plus tard les ou-
 vrages et les mémoires publiés par cha-
 cun de ces érudits dont le nom est si re-
 commandable dans le monde savant; cet
 examen particulier se présentera succes-
 sivement dans les chapitres consacrés
 aux progrès des études géographiques,
 historiques et archéologiques sur l'Algé-
 rie. Poursuivons, quant à présent, l'in-
 dication générale des recherches proje-
 tées.

Les rapports du gouvernement avec
 l'Académie des Inscriptions en restèrent
 aux termes indiqués jusqu'après la se-
 conde expédition de Constantine, dont
 le glorieux dénouement fut le signal de la
 reprise des travaux scientifiques. Sitôt la
 paix revenue, nos braves officiers, dont
 la guerre n'absorbait plus les loisirs, re-
 vinrent à leurs premières études; le gé-
 néral Bernard, ministre de la guerre,
 envoya de nouveaux ingénieurs géogra-
 phes dans la régence, et songeant à re-
 prendre, pour l'élargir, la voie déjà ou-
 verte aux progrès de notre colonie sous

(1) Le *Recueil des Historiens de France*.

(2) Pages 5 et 6 du rapport.

le ministère du maréchal Soult, il prit les moyens d'obtenir d'une réunion de savans et d'artistes une description complète de cette contrée. Il écrivit donc à l'Académie des Inscriptions et à celle des Sciences, et leur demanda, non pas de nouveaux ouvrages pour éclairer par les antécédens de l'histoire les difficultés de l'occupation présente, mais un programme et un projet d'itinéraire pour guider les membres de la commission qui « serait envoyée dans nos possessions d'Afrique, afin de rechercher dans toutes les parties accessibles du pays, et réunir tout ce qui peut intéresser l'histoire et la géographie de la contrée, l'industrie, les sciences et les arts. Jusqu'ici, disait-il, le caractère de notre établissement, presque exclusivement militaire, n'a guère permis de s'occuper des intérêts de la science; mais le moment est arrivé de répondre au vœu exprimé à plusieurs reprises par l'Institut. »

Cette commission, destinée à l'exploration d'un sol devenu national, devait être naturellement plus importante que celle de l'expédition de Morée. Celle-ci fut pourtant célèbre dans l'histoire des sciences physiques par les travaux de M. Bory de Saint-Vincent, et dans l'histoire de l'art par la découverte du fameux temple de Jupiter olympien (1) : c'est ainsi qu'elle compléta dignement l'œuvre de notre armée libératrice. Mais le rôle de la commission nouvelle était déterminé par le but actuel de nos armes, et il s'agissait pour elle de participer à des travaux de conquête, de colonisation et d'établissement : aussi son plan de recherches devait-il être beaucoup plus étendu pour qu'il sortit de ses travaux un monument pareil à celui de l'expédition d'Egypte, c'est-à-dire une description physique et historique de l'Algérie, ou plutôt de toute la portion de l'Afrique septentrionale destinée à devenir française.

Explorer le grand Atlas et la région qui s'étend entre cette chaîne de montagnes et la Méditerranée, depuis les con-

fins du Maroc jusqu'aux frontières de la régence de Tunis; étudier et connaître à fond ces contrées dont l'état présent semble rajeunir pour nous les vieux souvenirs et la fécondité native, et où il serait aussi glorieux qu'utile pour la France de fixer les notions de l'histoire et de la géographie, des arts et des sciences naturelles; tel devait être l'objet de la commission, et c'est pour faciliter des travaux si divers que le ministre de la guerre consulta également l'Académie des Sciences et celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le nouveau rapport (1) que cette Académie publia pour répondre à la demande ministérielle, a été imprimé, en 1838, avec celui de M. Walckenaer. Ces deux recueils d'instructions déterminent aujourd'hui l'état des progrès de la science sur l'Algérie et l'impulsion nouvelle qu'il importe de lui communiquer; signalant sous des points de vue divers tous les travaux qui sont à continuer ou à entreprendre sur l'Afrique septentrionale, ils sont inséparables l'un de l'autre, et, concourant au même but, ils se complètent mutuellement : ce que le premier fait de préférence pour les études géographiques et historiques, le second le fait avec la même prédilection pour l'archéologie. Celui-ci a été rédigé par M. Raoul-Rochette, et en partie par M. Hase : or, on connaît comment ces maîtres de la science savent contrôler, par les monumens, les conjectures et les assertions des historiens et des géographes; comment ils font entrer dans l'appréciation du passé tous les vestiges qui en restent, et qui en donnent souvent avec tant de justesse les véritables proportions. Ce dernier rapport recommande donc particulièrement « l'examen « des localités où il existe des monu- « mens d'un ordre et d'une importance « qui font supposer qu'il y eut autrefois « un siège de civilisation riche et puis- « sante, et qui permettent d'espérer, à « la suite d'explorations plus attentives, « des découvertes encore plus précieuses « pour la science, et capables d'être rat-

(1) Voir l'ouvrage de l'expédition de Morée (section des Beaux-Arts, dirigée par M. Blouet), et le rapport de M. Raoul-Rochette, lu au nom de l'Institut dans la séance publique du 30 avril 1831.

(1) La commission de l'Académie était composée de MM. Raoul-Rochette, Hase, rapporteurs; Jomard, Am. Jaubert, Walckenaer, Durcau de La Malle.

« tachées à un même ordre d'idées générales, à un système d'histoire et de géographie. »

Les liens qui unissent l'archéologie à ces deux sciences avaient été signalés par l'Académie dans son dernier rapport, et nous empruntons à celui-ci l'extrait suivant, où M. Raoul-Rochette résumait à l'avance les dernières instructions adressées au ministre de la guerre pour la commission scientifique.

« Les antiquités de la province romaine d'Afrique n'ont pas encore été étudiées dans leur ensemble. Ce travail, important et neuf, ne saurait manquer de procurer des résultats qu'il serait, maintenant plus que jamais, intéressant de rechercher et possible d'obtenir.

« Ces antiquités pourraient être rangées en trois classes principales :

« 1^o Les ruines des monumens publics, voies, ponts, aqueducs, thermes, portiques, arcs de triomphe, temples, théâtres, amphithéâtres, tombeaux. Ces ruines, comparées dans leur gisement actuel avec les notions fournies par les itinéraires anciens, par les géographes et par les écrivains ecclésiastiques des quatre premiers siècles de l'Eglise, notions recueillies déjà en grande partie, surtout pour ce qui concerne l'histoire ecclésiastique de cette époque, dans l'*Africa christiana* de Morcelli, offriraient, sans contredit, un tableau instructif, en même temps que des lumières positives sur la manière dont étaient distribuées les populations antiques de ces contrées.

« 2^o Les inscriptions recueillies dans la régence d'Alger, dans la Cyrénaïque et dans le royaume de Tunis, n'ont pas encore été l'objet d'un travail critique. Ces inscriptions, presque toutes de l'époque romaine impériale, font connaître des travaux publics exécutés sous l'autorité des proconsuls, des propréteurs et d'autres magistrats romains et par les soins des magistratures locales; et même des inscriptions sépulcrales, qui sont, ici comme ailleurs, les plus nombreuses, ne laissent pas d'offrir quelque intérêt, surtout celles qui appartiennent à des membres de la milice romaine répandus sur les divers

« points de la Numidie et de la Tingitane. Il y aurait donc des notions curieuses, neuves et utiles à tirer d'un examen complet de toutes ces inscriptions.

« 3^o Les médailles offriraient les mêmes motifs d'intérêt. La question des monnaies de Carthage mériterait d'être à elle seule l'objet d'un travail particulier, non seulement pour l'époque punique, mais encore pour l'époque romaine impériale, où il existe une série de pièces incertaines, qu'il ne me paraît pas impossible, dans l'état actuel des connaissances numismatiques, d'arriver à classer définitivement. Les titres des magistratures romaines qui se trouvent sur d'autres monnaies de la Tingitane; ceux des villes qualifiées *Libera* ou *Municipium liberum*, combinés avec les notions, procureraient des renseignements positifs sur l'administration publique de ces villes, et, indépendamment de l'intérêt de ces résultats généraux, la science y gagnerait encore la solution de plusieurs questions particulières. »

En résumé, la distribution des populations romaines dans ces contrées, les travaux publics exécutés par les autorités militaires ou municipales, et l'organisation des municipalités, c'est-à-dire, les trois questions dont les conséquences pratiques ont le plus d'importance pour nous, doivent être résolues par ces recherches archéologiques. Aussi ne faut-il pas s'étonner si tous les monumens de l'Algérie, portant l'empreinte des temps éloignés, paraissent à M. Raoul Rochette des objets également dignes de méditation; car chacun d'eux, nous révélant toujours quelque circonstance inconnue des institutions primitives, nous donne le secret de leurs transformations, et avec lui la clef des institutions modernes, le lien de deux sociétés en apparence les plus dissemblables. Tel est le mérite de l'archéologie, c'est-à-dire, de l'histoire expliquée par les monumens. C'est elle qui donne la vie et la réalité aux peuples dont les annales sont perdues, dont il reste à peine un souvenir écrit.

Toutefois, le dernier rapport de l'Académie des Inscriptions, quoique particu-

lièrement consacré à cette branche de la science, ne pouvait négliger les autres. C'est ainsi qu'il recommande à l'attention des membres de l'expédition scientifique d'acquérir des notions nouvelles sur les mœurs, les traditions et en particulier les langues des Berbères, des Morabis, etc.; d'étudier avec soin la division ethnographique du pays, c'est-à-dire, la distinction et le dénombrement des races diverses qui habitent, soit l'Atlas, soit les régions *cis et transatlantiques*; d'examiner les restes de la population vandale agglomérée aux environs de Constantine; d'interroger les hommes que le commerce amène périodiquement, afin de recueillir toutes les lignes itinéraires du désert, qui sont incontestablement plus nombreuses qu'on ne pense. Enfin, relativement à la géographie ancienne, il importe de rechercher toutes les stations des caravanes qui, partant de l'Égypte, se rendaient jusqu'aux rives de l'Océan, et rencontraient, de dix en dix jours, des collines de sel d'où jaillissait de l'eau douce; car étendre ainsi la sphère des connaissances géographiques dans les nouvelles possessions françaises, « ce n'est pas seulement, dit M. Hase, multiplier les chances de la prospérité nationale; c'est frayer les routes de la civilisation, et préparer, même hors les limites de l'Algérie, le triomphe universel de l'humanité. »

Telles sont les idées dominantes dans ce dernier rapport, où, comme dans le premier, l'Académie des Inscriptions allie noblement les inspirations de la science à l'amour du pays et au sentiment des intérêts les plus généraux et les plus sacrés.

L'Académie des Sciences n'a pas donné des instructions moins importantes par les questions qui intéressent les sciences naturelles; et les rapports de M. Duméril, pour la zoologie; de M. Brongniart, pour la botanique; de M. Elie de Beaumont, pour la géologie; de M. Bory de Saint-Vincent, pour la géographie et la topographie; de M. Serres, pour la médecine; de M. de Freycinet, pour l'hydrographie et la marine; de MM. Seguiet et Poncelet pour l'industrie et la mécanique algérienne, contiennent toutes les questions qui peuvent éveiller l'atten-

tion et provoquer l'intérêt, tous les problèmes dont la solution, applicable à notre colonie, est à découvrir ou à confirmer. C'est dans cet ensemble d'instructions données par l'Académie des Sciences, que son secrétaire perpétuel, M. Arago, a terminé son rapport sur la météorologie et la physique du globe par ces paroles, que nous aimons à reproduire :

« C'est une grande et belle idée que celle d'associer les hommes d'étude à toutes les expéditions lointaines des troupes françaises. Cette idée a déjà donné les plus heureux fruits. Au besoin, l'ouvrage d'Égypte, le voyage de Morée, serviraient à prouver que nos ingénieurs, nos physiciens, nos naturalistes, nos érudits, ont partout rivalisé de zèle et d'ardeur avec les vaillans soldats de l'Orient et de la Grèce. Nous espérons que la commission scientifique de d'Alger ne restera pas en arrière de ses devanciers; elle aura même l'avantage d'être guidée par des instructions plus étendues, plus détaillées. Beaucoup de personnes aspirent à l'honneur d'en faire partie. Il est vivement à désirer que le choix de l'administration tombe sur les plus capables; la réussite n'aura lieu qu'à ce prix. »

C'est ainsi que le 23 juillet 1838, l'Académie des Sciences répondit à la demande et au désir du ministre de la guerre. Vers la même époque, M. Salvandy, ministre de l'instruction publique, établissait, dans les comités historiques de son département, une commission spéciale pour les recherches concernant l'Afrique française; et, dans un discours prononcé à la société de géographie, il parlait en ces termes de cette vieille terre, dernier boulevard de la barbarie, que la France semble destinée à rendre à la civilisation. « L'épée de nos soldats, dit-il, poursuit l'œuvre entreprise il y a quarante ans. Il y a quarante ans, elle découvrait les monuments des Pharaons; aujourd'hui elle relève les ruines carthaginoises et romaines. Un autre institut d'Afrique va reprendre les travaux du premier; et il est permis d'espérer désormais que, tranquille à l'ombre de notre puis-

« sance, la science pourra s'avancer
« rapidement à la conquête de tout ce
« continent, qui lui est resté si long-
« temps étranger. »

C'est par ce langage et les diverses mesures dont nous avons parlé, que s'est entretenue l'espérance que nous voyons enfin sur le point d'être réalisée. Fidèle à son esprit d'initiative, le gouvernement répond à tous les vœux de la science par l'envoi d'une commission en Algérie ; et il se dispose à l'accomplissement d'une tâche qui suffirait à la gloire de son auteur. Puisse-t-il marcher franchement dans cette voie, en profitant de l'expérience de ses premières incertitudes, en joignant toujours à l'intelligence des besoins présents le sentiment des intérêts durables et féconds pour l'avenir. Le but qu'il se propose est vraiment digne de lui ; car il s'agit d'un monument, émule du grand ouvrage scientifique de l'Égypte, ou, peut-être mieux, d'une institution comme l'Académie du Caire, fondée sur le concours de nos jeunes guerriers avec le monde savant, et capable, à son tour, de faire rayonner au loin l'éclat de notre civilisation.

Or, les mêmes élémens de recherche et d'observation que Napoléon sut mettre au service de l'expédition d'Égypte, vivent et surabondent dans notre armée d'Afrique : mais ils restent encore isolés, sans encouragement, sans but commun. Les tendances scientifiques de nos braves officiers s'éparpillent et vont à l'aventure. Elles butinent çà et là au lieu de conquérir en grand. Et pourtant que leur manque-t-il ? Rien qu'un centre d'activité ; ce centre seul leur fait défaut, et les souvenirs de l'expédition de l'Égypte en font foi : qu'il se présente, comme alors, un homme doué d'un puissant esprit d'ensemble et d'unité, que le général Valée, à son tour, prenne à cœur le succès de l'entreprise, et il suffira de vouloir pour organiser toutes les tendances partielles prêtes à s'unir dans l'esprit de notre armée ; il suffira d'un grand exemple pour y faire naître, comme par enchantement, un goût général et irrésistible d'études sérieuses et d'utiles occupations.

Dans ces conditions si désirables, l'envoi de la commission scientifique ne

serait que le prélude d'une réaction plus importante et moins passagère. La science serait représentée dans notre colonie par une institution permanente destinée à lui faire prendre racine dans cette nouvelle France ; et un institut d'Afrique viendrait compléter l'ensemble des fondations sur lesquelles nous devons asseoir l'empire de la mère-patrie.

IV

Travaux de science et d'archéologie sur l'Afrique française.

Parmi les hommes éminens qui s'occupent, avec tout le dévouement de la science et du patriotisme, de nos possessions d'Afrique ; parmi les interprètes et les rapporteurs des travaux scientifiques relatifs à notre belle colonie, nous devons une mention toute particulière à M. Dureau de La Malle ; et cette mention sera d'autant plus agréable à nos lecteurs qu'ils n'ont pas oublié l'intérêt chaleureux que ce membre de l'Institut a porté à la mission de notre collaborateur, M. Eugène Boré, envoyé en Perse sur sa pressante recommandation. M. Dureau de La Malle a été aussi l'un des plus zélés fondateurs de la société, établie à Paris, pour l'exploitation des ruines de Carthage, dont la topographie avait déjà été, de sa part, l'objet de savantes recherches (1). Plus tard, dans l'organisation des comités historiques, il fut particulièrement chargé par le ministre de l'instruction publique de tout ce qui concerne l'Afrique française ; et quoique cette distinction ait subi le sort des comités, dont la plupart n'ont existé que sur le papier, elle n'en était pas moins à son égard un titre depuis long-temps mérité, par ses recherches sur l'administration et la colonisation de l'Afrique septentrionale, à l'époque de la domination romaine (2), par son ouvrage sur la

(1) *Recherches sur la Topographie de Carthage*, par M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut, avec des notes de M. Dugate. Paris, Firmin Didot frères, rue Jacob, 24 ; 1853.

(2) *Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de Régence d'Alger*, et sur l'administration et la colonisation de ce pays à l'époque de la domination romaine, par

province de Constantine (1), et plus récemment par la publication de deux voyages en Afrique, manuscrits inédits, supérieurs aux travaux d'Hebenstreit, de Bruce, de l'abbé Poiret, même de l'ouvrage si utile de Schaw (2), le docte chapelain de la factorerie anglaise d'Alger. Schaw, regardé comme le premier savant qui ait exploité avec succès les antiquités de l'Afrique, et qu'on doit toujours citer avec éloge quand il s'agit de travaux archéologiques sur cette vieille terre, y avait été précédé de quelques années par le Français Peyssonnel; et les découvertes de ce dernier lui avaient servi, sans qu'il avouât tout le parti qu'il en avait tiré. C'est donc une précieuse découverte que l'ouvrage du voyageur

une commission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, publiées par ordre du ministre de la guerre. Paris, imprimerie royale, 1835.

(1) *Province de Constantine*, recueil de renseignements pour l'expédition et l'établissement des Français dans cette partie de l'Afrique septentrionale, par M. Dureau de La Malle. Paris, librairie de Gide; 1837.

(2) *Observations géographiques, physiques, philologiques et mêlées sur les Régences de Tunis et d'Alger*, par le docteur Schaw. Ce savant séjourna en Afrique de 1720 à 1752, et tout ce qui regarde la géographie, l'histoire naturelle, le gouvernement et les mœurs de la Barbarie, ont été traités par lui avec un talent spécial.

Hebenstreit, médecin allemand, fit un voyage en 1752, et le publia en 1755, à Leipzig : de *Antiquitatibus romanis per Africana repertis*, in-4^o.

Bruce, consul d'Angleterre à Alger, en 1768, offre, dans l'*Introduction* de son *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, le tableau rapide et animé de ses excursions en Barbarie. (Traduit en français par Castera, Paris, 1790, 3 vol. in-8^o.)

Enfin l'abbé Poiret, naturaliste distingué, qui voyagea dans la Régence d'Alger en 1783 et 1786, fit imprimer à Paris, en 1789, deux volumes de *Lettres sur la Barbarie*, où l'histoire naturelle de cette contrée, la religion, les coutumes et les mœurs des Maures et des Arabes Bédouins sont présentés avec un rare mérite de style et d'observation.

Pour compléter ces documents que le dernier siècle nous a légués, et que la science moderne peut consulter avec avantage, nous citerons encore l'*Histoire du royaume d'Alger* avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre et de mer, de ses revenus, etc., par Laugier de Tassy, in-42. (Amsterdam, 1725.)

Cet ouvrage, étranger aux notions de géographie

français, associé de l'ancienne Académie des Sciences. Peyssonnel l'entreprit en 1724 et 1725, par ordre de Louis XV et du ministre de la marine, M. de Maurepas. « Son ouvrage, dit M. Dureau de La Malle, est une œuvre de zèle, de conscience et de talent. Observations astronomiques sur les côtes et dans l'intérieur, routes relevées à la boussole et parfaitement orientées, distances mesurées avec précision, monumens exactement décrits, » tels sont les divers mérites de ce premier voyage, recommandable sous le rapport de la géographie, des antiquités et des notions scientifiques.

Le second voyage fut entrepris soixante ans après par M. Desfontaines, membre de l'Académie des Sciences et de Médecine, alors, dit-on, médecin du dey d'Alger. Il parcourut en deux ans plusieurs contrées différentes de celles qu'avaient visitées Peyssonnel et Schaw, et se rendit compte du vaste pays qui s'étend des frontières du Maroc jusqu'aux confins de la régence de Tripoli. « Observateur exact et précis, robuste de corps, passionné pour la science et la vérité, Desfontaines, à une époque où l'Algérie et la régence de Tunis étaient plus accessibles qu'à présent, a exploré ces pays avec amour et conscience, et il a fait connaître toutes les ressources de leur terre fertile,

et d'antiquité, est faible pour les documens historiques, puisés à des sources incomplètes ou fautive; mais il est excellent pour les observations que l'auteur a recueillies lui-même sur les lieux durant son séjour à Alger. Sous ce dernier rapport, son travail est une relation pleine de faits curieux et aussi exacte que judicieuse touchant l'état social, politique et religieux de la Régence, laquelle était alors aussi peu connue des nations chrétiennes que les pays les plus reculés de l'Orient. Cette ignorance des siècles derniers nous explique le petit nombre de bons ouvrages sur la Barbarie. Quant à celui de Laugier de Tassy, les chap. II, III, VII et VIII détruisent beaucoup de préjugés sur les usages ridicules ou monstrueux attribués trop souvent aux habitans d'Alger et aux Orientaux; le chap. XVI fait connaître la manière dont les esclaves étaient traités. Enfin le dernier chapitre analyse tous les élémens bons et mauvais dont se composait le gouvernement algérien, et montre les excès auxquels l'entraînait fatalement la nature de sa constitution.

où déjà l'on cultivait le coton, l'indigo, le tabac, et où croissent le dattier, l'olivier, l'oranger, le grenadier, le figuier, la vigne, etc., toutes les céréales. »

Tels sont les deux voyages dont la publication jette de vives lumières sur l'histoire naturelle et la géographie du nord de l'Afrique; enrichis de notes scientifiques par M. Dureau de La Malle, ils forment une sorte de statistique pour les provinces d'Oran et de Tittery, qui, s'ajoutant à l'ouvrage de la province de Constantine, complète sous certains rapports le cadre d'exploitation tracé pour l'Algérie.

V

Société scientifique pour l'exploitation de Carthage.

Nous savons déjà comment le monde savant s'est intéressé aux succès de notre armée d'Afrique : il les a suivis au pas de course; ajoutons qu'il les a même devancés; car l'ancienne régence d'Alger ne suffit plus à ses recherches. Aussi a-t-il fait invasion dans la province de Tunis, que la victoire a rendue voisine de nos possessions nouvelles, et il s'y est établi pour conquérir les ruines de Carthage. Une société qui voit à sa tête les hommes les plus considérables par leurs talens et leur position sociale, a commencé dans cette régence barbaresque des fouilles, couronnées, de prime abord, par les résultats les plus satisfaisans; parmi les sociétaires réunis pour l'exploration de Carthage, il suffira de nommer les savans dont nous avons déjà signalé les travaux : M. Jomard, ancien commissaire du gouvernement pour la publication de la *Grande description de l'Égypte*; MM. Dureau de la Malle, Letronne, Raoul-Rochette, dont les savans travaux sont presque tous en rapport direct et en contact avec les antiquités africaines. A ces membres de l'Institut national, nous pouvions naguère ajouter M. le duc de Caraman, pair de France, dont la mort a réveillé tous les souvenirs qu'il avait laissés dans notre armée d'Afrique; vénérable vieillard qui, par son généreux dévouement et par la perte de son fils, a rendu son nom également

inséparable des deux expéditions de Constantine, et chez qui l'amour de la science se faisait compagne de l'honneur militaire, comme pour convier tous nos braves officiers à rendre indissoluble cette belle union.

Quant au plan de la nouvelle société d'exploration, il rappelle à plusieurs égards celui des commissions d'Égypte, et sa constitution n'est pas sans analogie avec celle de l'*Institut archéologique de Rome*, qui a pour objet de diriger des fouilles particulièrement en Italie et en Sicile, mais qui a porté aussi ses recherches souterraines dans l'île de Rhodes, en Grèce, et jusqu'en Syrie.

Le projet des sociétaires français, tel qu'il est exprimé dans l'acte d'association, est de faire exécuter des fouilles sur le sol de Carthage et autres villes anciennes dans l'intérieur des régences, pour en importer à Paris tous les objets d'art et de science qui pourront y être trouvés.

Quant aux premiers résultats de l'exploration récemment opérée par MM. Temple et Falbe, délégués de la société de Carthage (1), les voici : obtenus en si peu de temps, ils en font espérer de bien plus grands et de plus heureux si la société persévère dans son dessein, ou plutôt si elle reçoit l'appui dont elle a besoin de la part des amis des sciences et du gouvernement, leur protecteur naturel.

Sans parler des observations de géographie ancienne, d'archéologie et de géographie physique, auxquelles se sont livrés les délégués de la société depuis leur arrivée à Bone, pendant la seconde expédition de Constantine et au retour, indépendamment d'un recueil d'inscriptions et des autres documens qui ont été réunis, nous signalerons en peu de mots les travaux exécutés sur le sol même de Carthage.

Après avoir obtenu, non sans quelque peine, le firman du bey de Tunis qui au-

(1) Sir Grenville Temple s'est fait connaître du monde savant par son ouvrage intitulé : *Excursions in the Mediterranean*, 2 vol. in-12, 1835. M. Falbe par ses *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, in-8°, Paris, 1835, et par ses triangulations sur la Régence de Tunis, dont il a presque entièrement restitué la géographie.

torise la société à opérer des fouilles sur tout cet emplacement (à l'exception de quelques points concédés au consul d'Angleterre), ils se sont mis à l'œuvre sans retard, et ils ont attaqué une douzaine de lieux marqués sur le plan du terrain de Carthage par M. Falbe comme renfermant des ruines ou des débris; ils ont pénétré à plus de six mètres et demi de profondeur dans certaines localités; trente-quatre et jusqu'à soixante-dix ouvriers ont été employés aux fouilles: on a découvert des mosaïques nombreuses, d'une conservation et d'une exécution également remarquables; des peintures à fresque, appliquées sur les murs et les voûtes dans des maisons privées; des arabesques d'une grande richesse, et une foule de dessins analogues à ceux de Pompeï. Outre ces dessins et beaucoup d'autres, outre les inscriptions, les déterminations géographiques, les observations de hauteur barométrique, etc., les délégués de la société lui ont expédié vingt-cinq caisses de mosaïques, avec plusieurs caisses renfermant des terres cuites, des médailles et des pierres chargées d'inscriptions. Mais c'est à l'ouvrage que nous avons déjà cité qu'il faut recourir pour connaître les détails et voir les résultats que la société a obtenus et publiés de ses premières recherches.

Pendant la durée des fouilles, M. Falbe s'est aussi rendu dans l'intérieur du pays, a pénétré à une grande distance, où il a découvert plusieurs villes anciennes à peine connues de nom; il en a fixé la position géographique, a rectifié la direction des voies romaines qu'on avait tracées jusqu'ici par des lieux impraticables, a relevé deux cent soixante-dix points importants ou inconnus, comme des sommets de montagnes, des caps, des marabouts isolés sur des ruines, etc.; et c'est ainsi que, bravant les obstacles et les dangers attachés à toute excursion dans les chaînes de l'Atlas, il nous a donné une nouvelle carte de la régence de Tunis, qui doit bientôt faire suite aux belles cartes de l'Algérie, publiées par le Dépôt général de la guerre.

Les itinéraires et la partie descriptive de la régence sont en outre accompagnés d'un grand nombre de croquis et dessins, soit topographiques, soit archéolo-

giques; les fortifications de Tunis, ses monumens, ses environs, le sondage de sa rade et de son lac, le plan du petit fort de Schikly qui se trouve au milieu de ce dernier; l'aqueduc de Carthage, qui se développe dans la plaine de Manouba; les fameuses citernes de cette ville, ainsi que celles de Bone, et plusieurs constructions destinées à l'irrigation des villes et des campagnes. D'un autre côté, des inscriptions, des monumens funéraires, des édifices religieux, civils et militaires, appartenant aux périodes les plus importantes; enfin des dessins de villes, entre autres d'Utique, de Mohammedia; le plan de Quirwan, cette ville sainte toujours inabordable, et celui du fort de Kef, sur la grande route des caravanes qui vont de Constantine à Tunis; tels sont, en résumé, les objets que M. Falbe a su embrasser dans ses travaux d'art et de science.

L'Académie des Inscriptions a entendu avec un vif intérêt la communication de ces découvertes. Nous croyons à notre tour que le public ami des lettres et des arts, et tout le monde savant, applaudiront aux efforts de la société de Carthage et à ses premiers succès, ainsi qu'à la constance et au mérite des deux hommes distingués qui ont été chargés de ces opérations.

En attendant que les fouilles reprennent de nouveau leur cours, il importe de savoir pour l'avenir quelles sont leurs chances de durée et de succès; en d'autres termes, quelles sont les richesses enfouies qu'on peut espérer de remettre au jour? Il suffira de citer à cet égard quelques extraits de deux géographes arabes, célèbres dans les onzième et douzième siècles, et qui nous font parfaitement connaître le sol archéologique de Carthage. Ce sol était alors comme une inépuisable carrière de monumens, et il en est sorti tout ce qu'il y a de moderne dans Tunis; de même que Bone est sorti, comme nous l'avons vu, des vieilles constructions d'Hippone, et que Bagdad, Ctésiphon, Séleucie sortirent tour à tour des ruines de l'antique Babylone.

Bekri (Aben-Obaïd), géographe arabe du onzième siècle, natif de Cordoue, et copié ou cité par les géographes et historiens postérieurs, nous a fourni la pre-

mière description intéressante et détaillée des ruines de Carthage pendant le moyen âge. « Si un voyageur curieux, dit cet écrivain, pénétrait chaque jour dans l'enceinte de Carthage pour en visiter les monumens, il y remarquerait chaque jour quelque nouvelle merveille qui aurait précédemment échappé à son attention. Le monument le plus admirable que l'on voit à Carthage est le *théâtre* construit en arcades voûtées, soutenues par des colonnes, et surmontées d'un second rang, de même dimension, qui règne tout autour de l'édifice; sur les murailles sont sculptées des figures qui représentent des animaux de toute espèce, et des hommes exerçant les différens genres de professions et de métiers. On y a employé des images symboliques pour désigner les vents : celui de l'orient a une figure riante, et celui de l'ouest un visage morose.... Le marbre est si abondant à Carthage, que si tous les habitans de la province d'Afrikah se réunissaient pour en enlever les blocs, ils échoueraient dans leur entreprise.... On voit à Carthage un palais appelé Moallakah (1), qui se distingue par une étendue et une élévation prodigieuses; il est composé de galeries voûtées, qui forment plusieurs étages, et il domine sur la mer. Du côté de l'occident s'élève un autre monument appelé le théâtre, qui renferme le lieu de divertissement mentionné plus haut; il est percé d'un grand nombre de portes et fenêtres, et s'élève également par étage. Sur chacune des portes sont sculptées en marbre des figures d'animaux et des représentations de toute espèce de professions. L'édifice appelé *Houmas* se compose également de plusieurs étages;

(1) Dans les prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, on trouve sur cet édifice les détails suivans : « A Carthage existent encore aujourd'hui les arcades dont se compose l'édifice appelé Moallakah. Les habitans de Tunis ont besoin de choisir les pierres qui doivent entrer dans la construction de leurs bâtimens, et comme les pierres de ces arcades sont fort estimées des architectes, on s'attache à en démolir quelques parties; mais ce n'est qu'après plusieurs jours d'effort et un travail pénible que l'on parvient à faire écrouler le moindre pan de mur. Il se tient dans cet endroit des assemblées célèbres auxquelles j'ai souvent assisté dans ma jeunesse. » (Traduction de M. Etienne Quatremère.)

il est orné de piliers de marbre, de forme carrée, dont la hauteur et la hauteur présentent des dimensions prodigieuses; sur le chapiteau d'une de ces colonnes on voit douze hommes assis autour d'une table. Près de là commencent de vastes réservoirs, appelés *citernes des diables*, encore remplis d'une eau fort ancienne qui existe là depuis une époque inconnue.

« A l'occident du château de Tunis est un édifice souterrain formé de plusieurs galeries, qui s'élèvent au-dessus l'une de l'autre; l'intérieur en est obscur et l'entrée a quelque chose d'effrayant; il renferme de nombreux cadavres, qui ont encore conservé leur forme primitive, mais qui, dès qu'on les touche, tombent en poussière. Dans l'enceinte de la ville, on voit un bassin où les vaisseaux entraient jadis à pleines voiles, mais qui aujourd'hui forme une saline, sur les bords de laquelle s'élèvent un château et un monastère, appelé la tour d'Abou-Soleiman. Au centre de la ville est creusé un immense réservoir, où l'eau est amenée d'une distance de plusieurs journées de marche par un aqueduc, qui tantôt est enfoncé sous terre, et tantôt passe sur plusieurs rangs d'arcades voûtées qui s'élèvent les unes au-dessus des autres, et semblent se perdre dans les nuages.

« A Carthage, on voit deux palais de marbre appelés *les deux Sœurs*, et dans les constructions desquels il n'est point entré d'autres pierres. Chacun d'eux est bâti solidement en blocs de marbre qui pénètrent les uns dans les autres. Au milieu de ces deux châteaux est un réservoir d'une eau amenée artificiellement, mais dont la source est inconnue et qui va se décharger dans la mer. Sur ces bords sont disposées des roues hydrauliques qui élèvent l'eau nécessaire à la consommation de Carthage.

« La même ville offre plusieurs colonnes qui sont encore debout, et dont la partie qui s'élève encore au-dessus du sol actuel a quarante coudées de hauteur; elles sont surmontées d'une voûte formée de pierre ponce, espèce de pierre légère qui flotte sur l'eau. On voit une coupole d'une telle élévation qu'une flèche lancée par le plus fort archer ne

saurait en atteindre le faite; tout autour règne un toit incrusté d'émail, qui a cinquante coudées tant en longueur qu'en largeur. Sur les ruines de Carthage s'élèvent aujourd'hui de beaux villages dont le territoire bien cultivé produit quantité d'espèces de fruits d'une saveur exquise, et qui égalent tous ceux du même genre que l'on peut trouver ailleurs (1). »

Tel était au onzième siècle, à l'époque de Bekri, l'état des ruines carthagoises; de beaux villages avaient été construits sur leur emplacement, et Tunis surtout s'était enrichie aux dépens de l'antique cité. Mais la grandeur de celle-ci pouvait encore se reconnaître aux monumens qui restaient alors debout. Le douzième siècle arrivant, avec lui se développent sous l'influence des croisades les rapports de l'Europe avec l'Afrique, et Carthage devient plus que jamais un immense champ d'exploitation; les Musulmans livrent tous ses édifices aux étrangers lorsqu'ils ne peuvent pas les employer eux-mêmes dans leurs constructions nouvelles. De leur côté, les chrétiens accourent pour prendre part au partage de ces glorieux débris: c'est ainsi que des colonnes de marbre furent apportées de Carthage à la cathédrale de Pise, et probablement aussi les inscriptions puniques (2) qui ornent encore le fameux *Campo sancto* de cette république du moyen âge.

Le fait général de cette grande exploitation est très bien caractérisé par Edrisi, géographe arabe du douzième siècle. Nous donnons ici la traduction que M. Amédée Jaubert a faite de cet écrivain arabe (3), et nous la joignons à celle de M. Etienne Quatremère pour associer deux excellents travaux qui ne pouvaient être cités plus à propos qu'à l'occasion des progrès scientifiques dus à l'influence de la conquête de l'Algérie.

« Depuis l'époque de Carthage jusqu'à ce jour, on a continuellement pratiqué

des fouilles dans les débris et jusque sous les fondemens de ses anciens édifices. On y a découvert des marbres de tant d'espèces différentes, qu'il serait impossible de les décrire. Un témoin oculaire rapporte en avoir vu extraire des blocs de quarante *choubras* (environ trente pieds) de haut sur sept (environ soixante trois pouces) de diamètre. Ces fouilles ne discontinuent pas: les marbres sont transportés au loin dans tous les pays, et nul ne quitte Carthage sans en charger des quantités considérables sur des navires ou autrement: c'est un fait très connu. On trouve quelquefois des colonnes en marbre de quarante *choubras* de circonférence. »

Ainsi l'exploitation était générale, mais confuse, désordonnée, livrée à des caprices individuels *incapables de consommer une si grande destruction*. Qu'on juge par là des innombrables débris qui nécessairement restent encore enfouis sous terre. Du reste, les plus belles ruines qu'on peut retrouver de Carthage ne sont plus sur l'emplacement de cette cité; on les retrouvera peut-être dans les mosquées de Kaïwan, la ville sainte des Arabes et leur première colonie fondée en Afrique, ou bien dans les monumens de Greuade et de Cordoue. On devra surtout les chercher à Tunis dont tant de constructions ont été formées de leurs débris les plus faciles à transporter et probablement aussi les plus précieux.

« Toutes les maisons de cette ville, dit Bekri, le géographe du onzième siècle, ont les jambages de leurs portes en très beau marbre: deux pièces placées verticalement forment les montans, et une troisième posée en travers compose le seuil; d'où ce proverbe vulgaire: *les maisons de Tunis ont des portes de marbre et au-dedans tout est noir*. » Ainsi les débris de la vieille Carthage servaient de parure à la ville voisine. Devenues maintenant l'objet de recherches nouvelles et destinées à une exploitation plus intelligente, ces débris tôt ou tard seront infailliblement découverts si les fouilles dirigées par les délégués de la *Société de Carthage* trouvent concours et protection chez les amis de la science ou auprès du gouvernement.

Puissent-elles réveiller aussi une vive

(1) Voir la *Description de l'Afrique par Bekri*, traduite par M. Etienne Quatremère (t. XII, p. 496-499 (*Notices et extraits des manuscrits*)).

(2) Voir le recueil de la *Société asiatique*.

(3) Recueil de la société de géographie, t. v, p. 264.

sympathie dans les rangs de notre jeune armée et parmi ces braves officiers qui aiment à se dévouer à la science comme à la guerre. Il n'est sans doute pas besoin de leur rappeler que c'est grâce à l'alliance des lettres et des armes que l'expédition d'Egypte a ouvert le sanctuaire de l'antiquité orientale et africaine. Ce temple primitif, jusqu'alors inabordable, nous fut livré avec tous ses monumens, avec le dépôt de son culte, de ses mœurs, de sa politique et de ses lois; encyclopédie sociale peinte en hiéroglyphes sur la pierre et sur le marbre, civilisation complète restituée qui remonte à l'origine des temps historiques et embrasse depuis les détails les plus minutieux de la vie privée et des actes industriels jusqu'aux limites des connaissances astronomiques et des croyances religieuses.

La conquête de l'Algérie doit nous faire pénétrer à son tour, et par les mêmes moyens, dans tous les secrets des vieilles civilisations dont nous sommes appelés à recueillir l'héritage sur les bords de l'Afrique septentrionale. Or, si l'on en excepte l'Egypte, sur laquelle notre immortelle expédition n'a presque rien laissé à dire, tous ces bords sont comme inexplorés pour nous, car nous ne les avons jamais vus, jamais étudiés qu'avec des lumières aussi incertaines

qu'incomplètes, et sous des aspects souvent les plus trompeurs. Maintenant, dans la disette de monumens écrits où nous sommes toujours restés par rapport à ces régions septentrionales, nous ne pouvons y suppléer que par la découverte des monumens de pierre et par les observations archéologiques et morales sur les choses et sur les races indigènes. Là sera vraiment pour nous une mine d'explorations aussi neuves que fécondes, et déjà les ouvriers sont partis pour l'exploiter. La commission scientifique de l'Algérie a donc à remplir une grande et belle mission; car que ne doit-elle pas espérer de retrouver sur cette terre qui a porté Carthage, et que Rome victorieuse de sa rivale surnomma plus tard une seconde Italie? sur ce sol où la religion du Christ et celle de Mahomet, et tant de races diverses parties du Nord et du Midi se rencontrèrent et furent comme ballotées les unes par les autres dans les mêmes révolutions? Tel est l'intérêt qui s'attache dans cette contrée à tous les progrès nouveaux de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie, à toutes les nouvelles recherches que nos savans ou nos guerriers entreprennent sur le continent africain.

RAYMOND THOMASSY,
Membre de la Société pour l'exploration de Carthage.

REVUE DU SALON DE 1840.

Avant d'entrer dans la voie de critique que nous entreprenons, nous devons exposer à nos lecteurs les circonstances qui ont accompagné l'examen que le jury d'admission a dû faire des tableaux présentés, et du prétendu jugement qu'il a porté cette année avec une rigueur insolite jusqu'ici.

C'est à tort, peut-être, que nous employons le mot *jugement*, quand il s'agit d'actes arbitraires que rien ne justifie; en effet, ni la raison, ni le goût ne semblent avoir présidé aux choix que le jury a faits. Quant à la raison, il nous semble qu'il ne peut y avoir aucun mo-

tif pris dans les considérations relatives à l'art en lui-même, pour avoir repoussé 2145 objets, en peinture, sculpture et dessins, lorsque les galeries du Louvre sont à moitié vides, lorsque parmi ces 2145 objets, un assez grand nombre sont sortis des ateliers d'artistes distingués qui ont fait leurs preuves, et que la renommée place à des rangs élevés.

Tels seraient des ouvrages des Delacroix, des Cabat, des Foyatier, des Gignoux, des Dantan, des Chasseriaux.

Quant au goût, il suffit de visiter l'exposition pour faire au jury un procès, dont le bon droit sera justifié par les

pièces de conviction ; et il serait affreux de penser, pour l'honneur des artistes en masse, que ce qui a été admis fût l'élite de ce qui a été présenté. A cet égard, le grand jury, le jury en dernier ressort, le public, devrait être admis à en juger ; car il était question de faire une exposition particulière de tous les ouvrages refusés..... Nous regrettons que l'exécution de ce projet n'ait pas eu lieu ; car, dans le siècle où nous vivons, c'est à travers les faits que la vérité se fait jour et que l'opinion fixe ses arrêts ; il serait temps que la valeur et l'utilité du jury fussent appréciées ; il serait temps que sa conduite fût jugée par ses résultats ; il serait temps que le roi, qui, dit-on, protège les arts et aime les artistes, sût comment les hommes qu'il *commet* rendent justice en son nom : quels sont les bienfaits qu'ils répandent sur de jeunes talens qui viennent, pleins d'espoir, leur œuvre à la main, et qui s'en retournent confus et le désespoir au cœur.

Savez-vous, en effet, ce que produisent vos jugemens arbitraires et absolus, messieurs du jury ? La prévention favorable qui s'établit autour de vous a formé jusqu'ici un titre au profit de vos admis ; mais par votre répudiation vous tronquez l'avenir de tel jeune artiste qui allait s'élever sur les ailes de l'espérance. Vous le savez bien, sans doute ; car vous aussi vous avez subi ces anxiétés dans votre jeunesse, et c'est peut-être parce que vous le savez que vous agissez comme vous faites. C'est qu'alors de deux choses l'une : ou vous trouvez que l'art dégénère, et vous pourriez avoir raison sous quelques rapports ; ou vous jugez qu'il y a trop d'artistes, et que dès lors il est bon de décourager les nouveau-venus. Nous ne voulons pas présumer une troisième hypothèse, qui serait injurieuse pour des hommes honorables.

Mais, dans le premier cas, pourquoi consacrez-vous, comme au moins estimables, tant de productions plus que médiocres, plus qu'infimes, qui étalent leur nullité, nous dirons même leur *laid*, sous votre protection dans les galeries du Louvre?..... Car si ce n'était la crainte d'affliger les artistes, qui se félicitent d'un succès que semble proclamer l'admission de leurs ouvrages, nous

pourrions citer les numéros de plus de cent de ces œuvres véritablement indignes de tapisser les lambris du palais consacré aux arts. Dans le second cas, pourquoi refusez-vous des œuvres émanées de gens qui ont déjà fourni leur carrière et dont les noms sont connus du public ? Est-ce parce qu'ils sont inférieurs à eux-mêmes ? Mais il suffit qu'une œuvre ne soit pas sans mérite, absolument parlant, pour que vous ne puissiez en conscience lui fermer la porte de l'exposition ; et si vous agissez dans l'intérêt de l'artiste, vous prenez beaucoup trop de soin de sa réputation.

Au surplus, je vais plus loin en disant qu'un jury des arts, qui n'est pas posé pour acheter les ouvrages, ou pour distribuer des prix, ne doit rejeter aucune œuvre, si ce n'est comme blessant la décence, ou comme offensant la morale, ou comme injurieuse aux lois ou à l'autorité, qui, quoi qu'on en dise, ont toujours droit au respect. Quant au mérite, laissez faire le public, laissez agir le goût des masses, et, à quelques nuances près, qui concernent la *faire* et le *chic* d'atelier, vous trouverez que le bon sens commun fera justice très équitable ; que, si vous voulez éliminer les jeunes gens, qui ont plus de désirs que d'aptitude, plus de complaisance que de dispositions, le jugement du public est là, sincère et sans appel, pour les persuader ; tandis que, fussiez-vous équitables, leur amour-propre et leur outrecuidance seraient encore debout pour accuser votre partialité, et vous savez que celle-ci anime plus qu'elle ne décourage.

Puisse donc le gouvernement, dans son amour des arts, supprimer un jury délétère aux arts et funeste aux artistes, ou lui fixer des attributions en dehors du goût et de la valeur intrinsèque des objets qui lui seront soumis !

Si l'on explore le grand salon en commençant par les tableaux qui se trouvent au-dessus de la porte et en continuant par la paroi de droite en entrant, on rencontre d'abord un tableau de petite dimension, par *M. Louis*, sous le titre du *Christ intercesseur*. Le Christ, à genoux sur un nuage, semble, en effet, intercéder pour toutes les nations repré-

sentées par des personnages propres à caractériser chacune d'elles. Cet ouvrage n'est pas sans mérite. Mais n'y a-t-il pas quelque témérité à avoir traité ce sujet après le beau tableau analogue que M. Ary Scheffer a exposé l'année dernière?

Le principal personnage est trapu et sans noblesse ; la couleur générale est grise, quand pourtant la lumière fantastique qui forme le fond de la scène donnait l'occasion d'employer des tons chauds et brillants.

Au-dessus du précédent est un grand tableau, par M. Chasseriaux, représentant *Jésus au Jardin des Oliviers*.

L'apparition d'anges qui présentent au Christ les instrumens de la passion qu'il doit subir, sont une idée heureuse et poétique, qui, dans une composition de peinture, explique parfaitement ce qui se passe dans l'imagination de Jésus, méditant ses douleurs futures, et demandant à son Père que ce calice passe loin de lui.

Le dessin nous a paru assez correct, mais il y a confusion des plans et des choses. Malheureusement aussi la couleur de ce tableau est terne et les chairs sont de plâtre.

On doit penser que M. Ary Scheffer aura encore fourni la première pensée de ce sujet par le tableau de la dernière exposition, où il l'a traité avec toute la hauteur de conception qu'il apporte dans ses œuvres, et M. Cassel l'a aussi traité dans une toile de moindre dimension, placée en face des précédens tableaux. C'est pourquoi nous intervertissons notre ordre pour comparer ces deux œuvres.

Ici l'on trouve une couleur plus juste et un effet plus vrai, un dessin bien arrêté et un ensemble agréable; mais la conception n'est pas aussi heureuse. Vu plus qu'à mi-corps, seul et sans accessoires, le Christ est assis et semble calme; peut-être même pourrait-on croire qu'il s'est endormi en priant. Dès lors sa figure n'exprime pas le cruel abattement de sa nature humaine, que le texte de l'Évangile peint d'une manière si touchante et si dramatique.

Du reste, c'est comme peinture un fort bel ouvrage.

En reprenant l'ordre de notre investigation, nous rencontrons un grand tableau de M. Thevenin (Claude), représentant le *Martyre de sainte Barbe*, imitée par son propre père.

Le tableau, ne pouvant indiquer la qualité du bourreau par rapport à la victime, perd l'odieuse de son sujet et ne présente aux yeux qu'une femme sur le point d'être décapitée, en présence d'autres femmes, qui prennent diversement part à l'action. Il y a beaucoup de mouvement dans tous ces personnages, et la disposition des groupes est bien entendue; la couleur générale est assez belle; mais le ciel est traité d'une manière tout-à-fait fâcheuse. Au reste, la figure de la sainte n'inspire ni l'intérêt que l'on accorde volontiers à la beauté, ni celui qui naît de l'expression de la physionomie.

M. Charles Lefebvre n'a pas craint d'aborder le sujet de la *Transfiguration*. Si c'est un thème donné, il faut bien traiter celui qui est commandé, même après les grands maîtres, auprès desquels on peut trouver des inspirations.

Nous arrivons à un fort beau tableau, sous le titre du *Dernier soupir du Christ*.

M. Gué, après s'être inspiré de saint Matthieu, et après avoir pris toute la partie poétique de son récit, a traité son sujet à la manière de Martin, ce peintre anglais, qui compose si bien les scènes grandioses et fantastiques. Seulement M. Gué a été plus sage sans être plus froid.

On conçoit à merveille que la scène ait pu se passer comme elle est représentée, et que le ciel ait participé au drame lugubre, ainsi que l'a retracé le pinceau de l'auteur.

Les nuages sont en quelque sorte formés par des légions d'anges qui assistent au sacrifice, rangés à perte de vue. Ils n'offrent ni confusion, ni symétrie monotone. Leur disposition laisse voir le ciel entre ouvert, et permet à la lumière de venir éclairer le groupe principal au moment où les ténèbres se répandaient sur la terre.

Au pied de la croix se trouvent Jean et les saintes femmes, qui assistent la Vierge, en proie à la douleur que lui

fait éprouver le dernier moment de son Fils ; mais son abatement n'est pas celui d'une femme ordinaire ; il laisse entrevoir la force de la résignation.

Tout est en mouvement autour de ce groupe ; les morts qui ressuscitent ne sont pas hideux , quoiqu'on lise bien sur leur physionomie , qu'ils sortent du tombeau. On voit le soldat qui s'apprête à percer de sa lance le côté du Christ ; ceux qui jouent aux dés le manteau de Jésus : ici un cheval se cabre à l'aspect d'une résurrection ; là un autre emporte son cavalier ; plus de cent personnages, au premier et au second plan , prennent part à la scène , chacun dans une pose particulière et une expression différente. Quant aux plans reculés, on y trouve un peuple innombrable , qui est tout en action.

Voici maintenant la part de la critique :

La disposition du calvaire, si bien éclairé, paraît imitée d'un tableau de Rubens ou de celui de Karel Dujardin : toutefois, cette imitation n'est point un plagiat. Le mauvais larron, dans sa fureur, a arraché de sa croix un pied et une main du même côté ; mais il devrait tomber, car la corde par laquelle on a remplacé le clou ne peut le fixer.

Voilà deux cavaliers qui cherchent à retenir leurs chevaux d'une manière insolite et impossible. Jamais un cavalier n'ira prendre la bride près du mors pour dompter son cheval, au risque d'être renversé en se baissant.

Enfin, l'on pourrait censurer quelques gestes un peu forcés parmi les acteurs, et trop de plis dans les draperies, mais ces légères imperfections n'empêchent pas que ce tableau ne soit un magnifique ouvrage.

Son auteur était peintre de paysage et décorateur il y a trois ans. Il a exposé en 1839 la *Révolte des Israélites contre Moïse*, et c'était un fort bel ouvrage, où se trouvait aussi un nombre infini de personnages.

Voici un tableau de M. Lehmann, dont le sujet est le *Transport aérien du corps de sainte Catherine d'Alexandrie, au mont Sinaï*. Ce tableau est un singulier mélange du style simple qui convient aux sujets catholiques, du style sévère

de l'ancienne école et de la manière romantique.

Le corps de la sainte est porté par trois anges, que l'on dit être la Foi, l'Espérance et la Charité, mais que rien ne caractérise, et ce corps, raide comme dans les premiers instans de la mort, est placé bien horizontalement dans son suaire, comme s'il était dans la bière des pompes funèbres.

Le groupe d'anges qui suit la sainte, en formant un chœur de musique, est fort bien disposé. Mi-parti païenne et catholique, elle est poétiquement conçue ; mais on y trouve des êtres à formes lourdes et nullement aériennes, des poses élégantes et faciles à la manière de Flaxmann, moins son caractère sévère et large. Il y a du mouvement et de l'action dans cette œuvre. Le sujet est traité avec convenance.

Si l'on considère, après ce tableau, une Vierge et l'enfant Jésus, du même auteur, sous le n° 1031, à la gauche et à l'entrée de la grande galerie, on se persuade que M. Lehmann épouse la manière des maîtres qui ont illustré les premiers âges de la peinture : or, il est bien de suivre les errements de Cimabué ou du Pérugin en tout ce que ces maîtres ont de recommandable, mais il convient aussi d'ajouter au mérite de leurs ouvrages ce que les études subséquentes ont appris aux siècles suivans. Pourquoi donc cette incorrection dans les lignes et ce défaut de modelé dans le dessin ? Pourquoi ce raide dans les poses et cette absence de saillies dans les formes ?...

M. Lehmann a du talent ; il est à désirer qu'il l'emploie dans un esprit moins systématique.

Déjà, l'an passé, M. Dubufe, le fils, avait exposé une *Annonciation*, qui faisait présager un jeune homme de talent. Nous en avons rendu compte (p. 308 du t. VII de ce recueil), en faisant la part de la critique. Nous ne savons si notre jugement a passé sous les yeux du jeune peintre ; mais toujours est-il que nous pourrions le présumer en contemplant son œuvre nouvelle.

M. Dubufe a pris son sujet dans la *Vie de sainte Elisabeth*, par M. le comte de Montalembert, et le livret désigne ce tableau sous le titre du *Miracle des roses*,

En effet, au moment où la modestie de sainte Elisabeth allait souffrir de l'indiscrète curiosité de son mari, les provisions qu'elle portait aux pauvres, dans un pan de son manteau, furent changées en roses.

On ne pouvait rendre avec plus de suavité l'expression de cette figure douce et candide, qui reçoit avec une humble satisfaction le miracle fait en faveur de sa charité. La pose des figures a une grande simplicité de style unie à la grâce et à la noblesse ; les draperies sont parfaitement ajustées et dans le goût du temps. Le caractère de tête de la jeune femme est trouvé avec un rare bonheur.

Comme peinture, le dessin de ce tableau est pur et correct ; la couleur en est bonne, solide, et la touche est ferme sans être heurtée.

M. Dubufe père, qui se distingue par le gracieux de ses portraits, et dont les œuvres ont beaucoup gagné cette année, artistement parlant, doit être fier de son fils.

Sur la même paroi, on trouve, en face de la porte d'entrée, un grand tableau de M. Colin (Alexandre), qui représente une *Résurrection du Christ*.

Nous avons pris d'abord le sujet pour une ascension, à cause d'une idée poétique qui serait heureuse alors. Elle consiste en ce que deux anges, qui assistent à la scène, semblent ouvrir les cieux en écartant les nuages pour faire honneur et place à cet être qui s'élève par sa propre puissance. En général, cette composition nous a paru sage et offrant du mouvement. Le tableau est d'une assez bonne couleur, seulement les nuages sont lourds et sans transparence. La figure du Christ est assez belle, mais la chevelure jaune ébouriffée lui donne un aspect disgracieux que le peintre pourrait corriger.

Nous avons dû distinguer M. Colin de son homonyme (Charles-François), que nous croyons être son frère, et de deux autres peintres féminins, qui sont sans doute ses filles. On voit que ce serait une famille, et nous ajouterons d'artistes distingués, à en juger par les ouvrages de ses membres. Nous regrettons de ne pas avoir à nous occuper du genre traité

par mesdemoiselles Colin ; nous aurions des choses favorables à dire.

Nous avons omis de citer un assez grand tableau de M. de Rudder, qui se trouve au dessus de la porte de la petite galerie et qui représente un *saint Augustin*, tant il est vrai que les sujets à fracas éclipsent les autres. Nous avons été rappelé vers cet ouvrage par une fort belle couleur, par la pose noble de cette figure grave, réfléchie, dont l'attitude et les traits expriment si bien une méditation profonde sur des sujets de haute portée. On ne pouvait rendre plus heureusement le célèbre évêque d'Hippone, dont la mitre et les accessoires indiquent la dignité. Quant au nom, il est toujours difficile en peinture de l'écrire par l'attitude et la physionomie, quand aucun emblème ne vient au secours du peintre.

En considérant le tableau de M. Laby, représentant *Job et ses amis*, nous pensons que ce peintre doit être un élève de M. Ary Scheffer. Il a voulu sans doute prendre sa teinte mélancolique, et il faut avouer qu'il n'a pas mal réussi.

Ce tableau offre un aspect de calme et un cachet biblique fort remarquable. Les figures sont belles et d'un bon type ; les poses sont simples et les gestes convenables au sujet. L'expression de Job est celle d'un homme affligé, mais non abattu par l'adversité ; on sent qu'il résiste aux sollicitations. Ses mains sont belles de vérité, mais de formes trop communes pour un homme de position élevée ; enfin, le ciel est un ciel de la Hollande plutôt que d'Orient, et la teinte grise répandue sur tout l'ouvrage forme son défaut, ce qui ne l'empêche pas d'être fort estimable sous tous les autres rapports.

En entrant dans la grande galerie, et commençant par la gauche, on rencontre tout d'abord la *Vierge* de M. Lehmann, dont nous avons parlé à l'occasion de son tableau du transport du corps de sainte Catherine d'Alexandrie. Nous prions les observateurs de s'arrêter devant elle pour vérifier notre jugement ; car un homme de mérite doit être traité avec sévérité dans l'intérêt d'un talent qui se méprend : ils reconnaîtront sans doute que la tête de l'enfant est décidément

difforme, et ils retrouveront la sécheresse des contours que l'on aperçoit chez plusieurs des maîtres anciens.

La *Clémence divine*, par M. Van Eyken, offre quelque analogie avec le tableau de M. Ary Scheffer, qui attirera tant de regards, sous le titre de *Jésus consolateur*. Cela n'empêche pas que l'idée de l'auteur ne soit ingénieuse : il est neuf, en effet, d'avoir groupé autour du Christ les personnages qui ont été l'objet de ses grâces pendant sa vie humaine, et d'avoir réuni en une seule page tous les épisodes rapportés par les évangiles, comme la femme adultère, l'hémorroïsse, le centenaire, etc.

Cette composition sage est bien agencée ; l'expression du Christ est en harmonie avec ces paroles : *Je ne veux point la mort des pécheurs ; qu'ils se convertissent et qu'ils vivent*. Mais la couleur laisse beaucoup à désirer, surtout les chairs de la Madeleine, qui n'a pas une physionomie juive, ni antique, ni de style ; il n'y a pas assez d'air entre les plans, et la Samaritaine, dont l'ajustement n'est pas heureux, paraît trop grande pour le troisième plan, où elle est placée.

M. Oscar Gué, demeurant dans la même maison que l'auteur du bel ouvrage du dernier soupir du Christ, doit être son fils ou son frère. Dans tous les cas, son homonyme, qui paraît doué du sentiment des convenances et des rapports (ce qui constitue le goût), ce parent aurait dû dire à M. Oscar que son *saint Mathieu* est bien et d'une bonne couleur, mais que l'ange qui lui sert d'attribut est païen, à figure insignifiante et d'une couleur trop violacée, d'une pose sans grâce, et que celle du saint n'est pas assez simple ; enfin, que son ciel n'est pas celui des pays d'Orient.

Tout cela n'empêche pas que cet ouvrage ne soit estimable à plus d'un titre, et si c'est l'œuvre d'un jeune homme, elle promet de l'avenir.

Lors de l'exposition précédente, M. Coutil a présenté un *Christ mort sur la croix*, dont nous avons rendu compte (p. 312 du t. VII de ce recueil), et ce Christ nous a paru poétiquement éclairé. A juger par l'œuvre nouvelle de ce peintre, il aime les effets dont l'imagination

fait les frais. L'apothéose, ou plutôt *l'Enlèvement du corps de la princesse Marie* est conçu assez heureusement : la composition en est sage, pieuse et dans le style du quinzième siècle ; mais les anges ne sont ni beaux ni séduisants ; ce sont des esprits lourds, solides et massifs. Quant à la couleur, le gris et le vert dominant dans toutes les parties du tableau, et répandent leurs nuances sur l'effet général.

M. Rubio paraît aimer les sujets pieux et moraux en même temps ; il semble qu'il considère son art comme un moyen d'enseignement. C'est à ce titre que nous devons parler de son tableau de cette année, quoique paraissant sortir de notre spécialité : en effet, il a voulu évidemment faire valoir la religion du serment, et nous donner une idée de la puissance de ce lien dans ce temps actuel où elle n'est ni comprise ni respectée.

Afin de nous donner une leçon dont nous avons si grand besoin, il a choisi pour sujet la *Visite* que fait le Dante aux âmes reléguées dans le cercle de la lune pour avoir trahi leurs vœux ou violé leurs sermens.

Là se trouvent réunies des ombres de toutes les nations pures de toute autre faute, mais qui se sont rendues coupables de celle-là.

Sous les auspices de Béatrix, Dante a un entretien avec Piccarda, qui lui indique le sort des âmes qu'il aperçoit, et notamment celui de Constance, princesse de Souabe, qui, brillante de toutes les autres vertus, est privée de la béatitude céleste pour avoir rompu son vœu, quoiqu'elle ne le fit que contre son gré.

Toutes ces ombres sont légères, diaphanes et gracieuses ; Constance est une véritable splendeur, et le programme difficile de ce sujet nous paraît bien rempli. Toutefois, nous ne nous expliquons pas bien le terrain sur lequel repose le Dante et sa conductrice, puisqu'il se trouve dans le disque de la lune, dont une portion forme le fond du tableau.

Comme peinture, cette œuvre offre les qualités essentielles ; comme goût, l'ordonnance en est fort agréable ; les figures sont expressives et jolies ; d'où il suit qu'en somme c'est un charmant ouvrage.

M. Colin, dont nous avons parlé à l'oc-

casation de son grand tableau de la *Résurrection*, trace des pages beaucoup moins vastes, et les petits tableaux de chevalet ne lui sont pas étrangers. En voici un d'une dimension moyenne, qui a pour objet, comme le précédent, de matérialiser une pensée morale. L'auteur a-t-il complètement réussi; je vais vous en faire juge.

Une jeune femme endormie repose sur sa couche dans un calme parfait, et une sorte de sourire doux et suave se manifeste dans les traits de sa figure.

Un ange a ouvert le rideau de son lit, et il le tient suspendu devant une apparition toute céleste.

C'est la reine de pureté, avec un lis à la main, dans une auréole de lumière dont le limbe elliptique est formé par des anges et des chérubins qui tiennent des instrumens de musique, dont la jeune personne entend sans doute l'harmonie.

Notre première pensée s'était portée vers une vision envoyée à une sainte de haut parage ou à une femme du monde appelée à devenir sainte; mais le livret nous a appris que le sujet était *la Bonne Conscience*. Dans tous les cas, l'article *la* devient ici un peu général, et nous préférons *une*; car toute bonne conscience n'a pas l'avantage de procurer un si joli rêve.

Quoi qu'il en soit, l'effet de ce tableau est agréable et sa couleur brillante. Voici la critique de détail dont il nous paraît susceptible :

La position horizontale de l'ange, qui tient le rideau ouvert, n'est pas heureuse; la Vierge est trop lourde pour une apparition aérienne, et n'est pas assez de chair pour un être vivant: c'est une statue enluminée, comme on en voit sur certains autels; et pourtant tout cela forme un joli tableau.

La *Charité chrétienne* se manifeste dans un tableau de M. Signol (Emile); mais le texte accusé par le livret échappe à l'observateur. En effet, ce texte est celui-ci: *Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire.*

M. Signol a fait l'application de ce précepte de saint Paul dans un sujet que le

livret raconte ainsi: « Après avoir combattu et poursuivi les Infidèles, l'armée des Croisés repasse sur le champ de bataille. Un jeune Chrétien, suivi de son écuyer, s'est détaché des siens pour secourir un Arabe. »

Ce qu'il y a de vrai dans le tableau, c'est l'action généreuse d'un homme qui donne à boire à un blessé que la différence de teint, de costume et le champ de bataille dans le lointain désignent à merveille comme un ennemi.

L'Arabe, à la peau basanée, exprime très bien par le jeu de sa physionomie la reconnaissance et l'admiration.

La figure du jeune Croisé est pleine de simplicité et d'ingénuité: c'est une compassion naïve et sans ostentation qui l'a porté à descendre de cheval et à secourir ce malheureux. Quant à l'écuyer, plus âgé, il a le flegme et l'impassibilité que l'on acquiert malheureusement avec les années.

Comme peinture, on connaît le talent de M. Signol, et ce tableau, où l'on voit dans le lointain un mouvement qui contraste avec le calme de la scène du premier plan, ce tableau est peint avec une finesse de pinceau qui s'allie à la fermeté et à la facilité de la touche; la couleur en est belle, et la composition riche et grande.

M. Signol a mis au salon un autre tableau, qui représente *Jésus répondant aux Pharisiens qui lui amènent une femme adultère*: « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. »

Ce tableau ne se compose que de deux personnages, le Christ et la malheureuse qui git à ses pieds, confondue de douleur et de honte. Aussi a-t-on demandé à qui Jésus montrait ces paroles écrites sur le sable? Mais, qui ne voit que l'œuvre de M. Signol est un sermon traduit en peinture, et que les spectateurs sont eux-mêmes les Scribes et les Pharisiens?... C'est précisément en ceci que l'idée de l'auteur est neuve et heureuse.

Le geste du Fils de Dieu est noble et puissant, et sa leçon de charité est donnée avec énergie et autorité.

Le caractère de sa tête est oriental et sévère, sans s'écarter du type que la tradition a fait passer jusqu'à nous, même

en ce qui concerne la couleur de la barbe et des cheveux.

L'attitude de la femme, qui, accroupie sous son humiliation, cache sa figure dans son manteau, est celle que comporte sa situation, où la honte, le repentir et l'attente d'une mort cruelle doivent poigner son âme, en même temps que les paroles miséricordieuses qu'elle vient d'entendre doivent toucher son cœur.

Des draperies larges et bien agencées complètent l'ensemble de ce tableau, de petite proportion, et cet ensemble forme un très bel ouvrage.

Voici un tableau de M. Bonnegrace, sorti d'un pinceau habitué à traiter convenablement les anges, comme nous l'avons déjà vu l'an passé (p. 312 du même recueil). Ceux qui accompagnent le *Christ au tombeau* sont jolis et légers; mais les nuages sont lourds. L'aspect général du tableau est gris, et sa composition est contraire à l'histoire, en ce que le corps du Christ est exposé sur un rocher en plein air, ce qui est même une grave inconvenance.

M. Dassy, qui, l'an passé, a traité avec assez de bonheur la *Mort de saint Louis*, dont nous avons parlé (p. 310 de ce recueil), n'a exposé cette année qu'un *Christ en croix*, que nous aurions cru commandé pour un prétoire de tribunal, si l'astérisque du livret n'était venu nous révéler que ce tableau appartient à l'auteur. C'est un Christ bien dessiné, d'une belle figure pleine de douceur, mort avec résignation : c'est tout ce que l'on peut exiger d'une œuvre de ce genre; seulement, la touche nous a semblé un peu molle. La plaie du côté est à droite, selon la tradition.

M. Ribera, dont le nom est un homonyme difficile à soutenir, a exposé une *Marie-Madeleine au sépulcre*. Cependant cette femme, qui donne le titre au tableau, n'en est pas le principal personnage.

Il faut que le spectateur se suppose au fond du sépulcre, éclairé seulement par l'ouverture qui lui sert d'entrée, laquelle est obstruée par Marie au moment où elle se présente. Dès lors on concevra l'effet sombre que cette disposition doit amener, et l'on aura les deux anges au

premier plan; mais pour suppléer au défaut de lumière, le peintre a eu l'idée poétique de faire rayonner le suaire du Christ, encore empreint de sa divinité.

Ce programme une fois admis, on trouvera qu'il est fort bien rempli. Toutefois, le peintre n'a pas suivi le texte de saint Jean qu'il invoque; car il est dit que Marie se baissa pour regarder dans le sépulcre; et elle y entre de plain pied, entièrement debout; enfin la main gauche de Marie n'est pas accusée, et pas un des personnages n'est doué de beauté.

L'*Eunuque baptisé* par l'apôtre Philippe a offert à M. Verdier l'occasion, non encore saisie, de placer un nègre comme personnage principal dans une composition. Un officier de la reine d'Éthiopie doit être de cette race; mais je ne sais si l'idée est heureuse; du moins, elle est originale.

La figure de l'apôtre est belle et tient du caractère oriental; ses draperies sont bien et d'un style large; son geste simple et convenable. Mais le ciel n'est pas africain, non plus que ce sol gris. Sans doute il convient d'approprier le fond d'une composition à l'effet que l'on veut obtenir, mais il faut qu'il le soit aussi au sujet que l'on traite.

Encore une remarque relative au texte cité par le peintre comme sujet de son tableau. Les Actes des Apôtres portent : *Ils descendirent tous deux dans l'eau*. Or, Philippe est sur le bord, et se contente de verser de l'eau sur la tête du néophyte, ce qui ne justifie ni sa nudité, ni la nécessité d'avoir ses pieds dans l'eau. Dans l'origine, le baptême s'administrait par immersion, et l'ablution de la tête en était le complément; mais ce mode offrant des dangers dans les pays moins chauds que l'Orient, l'Église a dû restreindre le signe matériel à l'ondoiement de la tête.

Voici une étude assez belle de couleur et fort bien drapée, qui a été présentée par M. Perdoux. Il a suffi de mettre entre les mains de cette figure une grande clef d'or emblématique et un livre pour en faire un *saint Pierre*. Du reste, la figure est évidemment trop courte, et l'on pourrait dire qu'il y a trop d'harmonie dans le tableau; car pour donner cette qualité à un ouvrage de peinture, il ne

faut pas que les teintes se confondent et donnent à l'ensemble un aspect monochrome qui le rend monotone.

La Madeleine a donc péché bien jeune, pour que M. Longa donne ce titre à cette débile et délicate jeune fille qui, quoique presque nue, a l'air bien innocent, alors qu'elle prie dans un antre sauvage, où elle est accroupie.

La grotte est fort bien éclairée, et la Madeleine est aussi gentille que candide; mais je ne puis soupçonner cette enfant des fautes dont l'accuse son nom, ni la croire livrée aux austérités avec cette fraîcheur du premier âge et ce goût des choses élégantes, attesté par la forme de ce vase étrusque qui lui sert d'aiguïère, sans doute. Il faut ensuite reprocher à l'auteur de son existence de lui avoir donné des bras trop courts.

M. Leygue se présente, je crois, pour la première fois au salon avec un tableau représentant *Jésus montré au peuple*; et dès lors cet ouvrage doit lui mériter des éloges et des encouragemens, mais aussi des observations susceptibles d'attirer son attention.

Ce tableau est d'une bonne couleur, et la figure du Christ est fort belle, mais trop fine de traits et trop distinguée pour appartenir à ce torse musculeux. Voilà surtout des bras qui conviendraient mieux à un athlète qu'au doux Rédempteur. Du reste, tout cela est fort bien dessiné; nous pensons que l'artiste a pris deux modèles pour faire cet ensemble disparate. Les peintres sont bien obligés d'avoir recours à ce moyen; mais ils doivent modifier les formes qu'ils ont sous les yeux pour les mettre en rapport et leur imprimer le caractère d'harmonie qu'elles doivent avoir.

Le personnage qui est à la droite de Jésus a une expression très convenable, et semble dire : *Puisque tu es roi, voici ta couronne et ton sceptre*. Quant au soldat de gauche, ni sa figure ni sa coiffure ne sont du style romain; son bras est évidemment trop court, à moins que le peintre ne vienne à faire mieux sentir le raccourci par le prestige des ombres.

En revenant sur nos pas et en commençant par le bout le plus éloigné, nous trouvons un tableau que le livret désigne sous ce titre : *L'Assomption de la*

Vierge. Et cette assumption se trouve accompagnée de quatre petits médaillons, placés aux angles du tableau, qui résument les principales circonstances de la vie de la sainte Vierge.

Certes, si M. Bézard a prétendu traiter ce sujet d'une manière neuve, il a réussi à souhai. Voici la description du tableau :

Jésus-Christ, en tunique rouge et manteau bleu classiques, est assis sur un siège en bois peint, dans une salle à colonnes de marbre, avec un tapis de pied fort peu riche pour un roi du ciel; il a devant lui une jeune fille d'une figure gentille et commune, accusant quinze à seize ans, à genoux et les mains jointes; elle attend que celui qui doit être son fils (âgé de trente-trois ans) pose sur sa tête une couronne de *marquise*, qu'il tient élevée.

Le fond de cette scène doit être une gloire, qui a percé la voûte de la salle, sans doute; mais on ne voit, en effet, qu'une chose d'or sale, et le ton général du tableau est une couleur grise et terne.

Si M. Bézard n'était en possession de traiter des sujets religieux, parmi lesquels se trouve celui des sept œuvres de miséricorde, dont nous avons parlé avec éloge l'an passé (p. 315), nous serions tentés de penser que cet auteur a voulu faire des études de draperies, qui sont à merveille dans ce qu'il appelle une assumption. Heureusement, nous trouverons tout-à-l'heure un tableau mieux conçu par le même auteur, qui avait aux expositions précédentes des tableaux d'un goût mieux approprié aux sujets.

Si tout homme percé de flèches doit être un *saint Sébastien*, le livret a raison de donner ce titre au tableau de M. Féron; mais rien autre ne peut ici éclairer le spectateur qui n'a sous les yeux qu'un homme trapu et laid, dont la tête baissée ne laisse apercevoir aucun sentiment, pas même celui de la douleur.

M. Charlet a traité le *Crucifiement de saint André*. Ce tableau est bien conçu et bien composé, peint avec habileté, et d'une couleur solide et belle, surtout le saint, qui porte au reste une barbe bien rêche et bien raide.

L'expression de la figure du saint est celle d'un homme tout occupé de la

gloire qui l'attend et des palmes qu'il aperçoit dans les mains de deux petits anges, mais qui méprise la douleur, dont les effets se font néanmoins sentir dans la rétraction d'une jambe qui n'est pas encore fixée, et dans la crispation des doigts de ses quatre membres.

On doit reprocher à ce tableau, d'une bonne ordonnance, les postures contournées de quelques personnages : telle est celle du bourreau, qui attache la jambe gauche; certes, son marteau ne peut tomber sur le clou, et ses bras forment un signe de parenthèse peu agréable. Puis, au second plan, ce geste forcé, que rien ne justifie, chez cet assistant. Enfin, nous demanderons que fait là ce drapeau rougeâtre porté par un soldat à cheval; s'il servait de repoussoir au moins.... Au reste, il aurait cette utilité, qu'il aurait fallu trouver un moyen qui ne blessât pas les convenances historiques.

Dans *le Christ et la Samaritaine*, par M. Marquis, les personnages sont assez bien disposés : la Samaritaine témoigne l'étonnement qu'elle éprouve de ce que lui dit Jésus. Les draperies du Christ sont classiques et bien ajustées, quoiqu'à plis trop multipliés. Mais cette femme n'a rien de samaritain, si ce n'est le teint basané : pourquoi cette robe noire taillée à la française, avec poignets à la mode du jour?... Si c'est un habit de deuil, ce n'était pas en noir que les anciens le portaient. Pourquoi la tête du Christ est-elle sacrifiée dans une ombre lourde et mate? Serait-ce pour faire valoir ses mains, qui sont belles, en effet? Ce serait une innovation dont nous ne conseillerions pas aux peintres de consacrer l'usage.

M. Lavergne, auteur de *l'Invention du saint Rosaire*, marque la prétention formelle d'imiter la disposition des anciens. En effet, saint Dominique, en robe noire de son ordre, est à genoux au premier plan, et la Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, lui apparaît au second plan, et lui tend le chapelet qui doit servir de régulateur aux prières du rosaire.

Ce peintre a réussi dans cette tentative. D'ailleurs la couleur du tableau est assez belle; mais les nuages qui portent

la Vierge sont lourds et solides; les draperies sont simples et belles.

Mademoiselle Lafon a reçu à une exposition précédente une médaille d'or pour la manière habile avec laquelle elle traita les étoffes d'un portrait ajusté à la mode du siècle de Louis XV. Cette jeune artiste mérite encore des éloges pour les draperies larges et de style oriental dont elle a habillé les personnages de son tableau indiqué sous le titre du *Magnificat*.

Mademoiselle Lafon a un talent qui doit lui mériter les honneurs de la critique, et si sa peinture est ferme et solide dans ce tableau, peut-être s'est-elle exagéré les effets du climat qu'elle a choisi. Jusqu'ici personne, chez les peintres, n'a eu l'idée de prendre chez les Indiennes leur modèle de la Vierge, et Notre-Dame-de-Lorette n'est pas une autorité artistique. Au reste, celle de mademoiselle Lafon est trop âgée; elle n'est pas assez belle, et son costume n'est pas favorable aux belles lignes que lui donnait la pose de ce personnage; son écharpe est superflue.

Mais si l'on admet le programme de l'auteur, on trouvera que le geste et l'expression de la Vierge sont justes et rayonnans, si l'on peut dire ainsi. Quant à Elisabeth, ce que l'on voit de sa figure n'ajoute rien à la valeur de son geste.

Malgré ces remarques, il y a beaucoup de talent dans l'ensemble de cet ouvrage.

Voici une composition toute poétique, et elle est sortie du pinceau d'un artiste qui ne peut vivre que par la tête. M. Ducornet est entré dans la vie sans bras, et à peine a-t-il des jambes; aussi sa stature est-elle celle d'un enfant. Mais son imagination et son intelligence l'ont vengé des rigueurs de la nature; son zèle artistique a surmonté toutes les difficultés : ses pieds lui tiennent lieu de mains, et ce qu'il ne peut faire avec leur secours, il le fait avec sa bouche. Ses ouvrages précédens l'ont placé au rang des peintres distingués, et l'on sent combien il doit être intéressant et recommandable.

Il a traité cette année la *Mort de la Madeleine*. Ne croyez pas que ce soit sur une toile de chevalet; il s'agit d'une grande page où figurent une douzaine de

personnages de grandeur naturelle, et nous ne nous expliquons pas comment cet artiste peut procéder pour venir à bout d'une semblable entreprise. Quoi qu'il en soit, voici en quoi consiste son œuvre :

La Madeleine, dans son état de détresse, est étendue presque nue sur sa natte ; elle va mourir, et déjà ses chairs décolorées annoncent sa fin prochaine. Des anges l'entourent pour recueillir son dernier soupir et conduire son âme au ciel, qui s'entr'ouvre pour la recevoir. Tout cela est fort bien groupé, fort bien dessiné, et est d'un effet très remarquable.

Voici néanmoins ce qu'une critique sévère peut remarquer dans l'intérêt du peintre qui peut faire ce qu'il aura une fois conçu : la teinte des chairs de la Madeleine tire trop sur la couleur livide, qui ne se manifeste que plus ou moins long-temps après la mort ; deux des anges, qui en général sont jolis, mais pas assez du *style catholique*, manquent de modelé dans les traits de leur visage.

Cette femme, qui porte une cruche, et qui tient un enfant par la main, tandis qu'un vieillard la regarde aller, c'est *Agar, renvoyée par Abraham*, tableau de M. *Franchet*. Cet artiste a cherché la simplicité qui convient aux sujets bibliques ; mais il a été jusqu'à l'insignifiant. Ses draperies sont sans formes ; rien n'est accusé franchement, si ce n'est le bleu-foncé du ciel d'Orient, et le teint basané d'Agar et de son fils. Cependant, cet ouvrage n'est pas sans mérite, et permet d'attendre et d'exiger beaucoup mieux.

Le nom de *Muller* appartient à quatre ou cinq peintres de genres divers, et probablement à une même famille qui est en possession d'exposer au Louvre depuis plusieurs années. M. Charles-Louis Muller traite le genre historique en grandes dimensions. Cette année, il a produit un grand tableau représentant « *le diable transportant Jésus sur une haute montagne.* »

Cette œuvre est fort bien comprise. Satan, ange déchu, a conservé quelque chose de sa beauté originelle, mais sa physionomie porte l'empreinte de sa malice. On lit sur ses traits qu'il espère bien faire sa proie du fardeau qu'il porte avec

puissance et facilité. Ses formes sont accusées comme celles d'un être vigoureux ; ses ailes sont celles des animaux nocturnes ; ses ongles se sont alongés, et sont propres à déchirer. Quant à Jésus, vêtu d'une simple tunique blanche, assis assez facilement entre les bras de Lucifer, qui vole presque horizontalement, il se laisse transporter avec cette indifférence que lui donne le mépris qu'il a pour son adversaire, et avec la confiance qu'il a en lui-même.

Ce tableau, fortement dessiné, est d'une assez belle couleur, si ce n'est la figure du Christ dont nous n'expliquons pas la blancheur singulière.

Marie-Madeleine au tombeau est un sujet qui a été traité par M. Ribera, comme nous l'avons vu précédemment. Mais ici la scène est disposée dans un ordre inverse par M. *Gérard Séguin*, c'est-à-dire que l'on se trouve avec Marie-Madeleine à l'entrée du sépulcre, et que les anges sont aperçus dans le fond.

Nous ferons, à l'occasion de ce tableau, quelques réflexions dont l'application doit être répandue sur la généralité de nos aperçus. Sans doute l'objet d'une revue comme celle-ci doit être de donner au lecteur l'analyse des ouvrages et la mesure du mérite des auteurs, d'après les règles de l'art et le sentiment qui est propre à l'observateur ; mais aussi ses jugemens doivent avoir un but utile à l'art en lui-même, et ses critiques doivent être profitables aux artistes quand elles sont basées sur des raisons plausibles.

Dans notre préambule de l'année dernière, nous avons posé les règles et les principes sur lesquels nous fondons nos avis, et nous avons fait connaître le mode d'après lequel nous procédions, mode qui doit nous garantir de tout soupçon de partialité, comme il nous met à l'abri de l'influence des noms et des réputations.

Nos préceptes ont été reproduits en détail ici, selon les occasions qui se sont présentées d'en faire l'application, et nous espérons que les artistes eux-mêmes à qui notre sévérité pourra déplaire, apercevront cependant toujours à côté une teinte de bienveillance, qui leur inspirera confiance, du moins en nos in-

tentions, et qui les portera à réfléchir sur l'objet de nos remarques. Qu'il nous soit donc permis de dire ici qu'il ne suffit pas de mettre sur toile de grands personnages en pied pour faire un tableau d'histoire.

Il faut, pour qu'une œuvre mérite ce nom, que le sujet soit bien conçu et bien compris; qu'il y ait action, et que tous les personnages concourent à rendre l'idée de cette action: il faut que l'expression de la physionomie, que la pose et le geste rendent la pensée qui est propre au rôle de chacun d'eux. Si l'on joint à ceci la disposition des acteurs, l'ordonnance des diverses parties du tableau, leurs oppositions ou leurs harmonies, on aura une idée des considérations qui doivent être appelées à contribuer aux qualités d'une composition. Vient ensuite la correction et la pureté du dessin qu'il faut étudier; puis la couleur qu'il faut rendre avec la nature sous les yeux, en y ajoutant la magie des oppositions, des repoussoirs, des clair-obscur, des demi-teintes passées, des reflets, etc.; et enfin la douceur et la fermeté de la touche, la facilité du faire, et le peu de frais ou de moyens mis en jeu pour atteindre à l'effet projeté, etc., etc.

Hélas! voilà bien des choses à étudier, et c'est pourquoi l'art est si difficile; c'est pourquoi un ouvrage médiocre recèle encore beaucoup de talent; mais c'est aussi pourquoi il y a si peu d'hommes transcendans et tant d'artistes qui feraient mieux de suivre une autre carrière, et c'est peut-être pour les y déterminer que le jury a été si sévère...

Pour que l'auteur du tableau dont il est question ne croie pas que ces réflexions s'appliquent exclusivement à son œuvre, nous devons dire que cet ouvrage ne manque pas de mérite, mais nous l'invitons à méditer sur les qualités d'une composition.

La Résurrection de la fille de Jaïre, par M. Bouy, a été traitée par M. Harlé. Nous avons remis à les examiner ensemble, à cause de leurs défauts communs.

En effet, dans l'un comme dans l'autre de ces tableaux, le Christ manque de dignité, les figures sont piètres, mesquines et dénuées de beauté; enfin, presque tous les gestes sont faux: il y a donc

nécessité pour les auteurs d'étudier ce qui fait la grâce et le charme des compositions. On peut voir à Saint-Roch comment ce thème a été traité par M. Delorme; puis que l'on considère aussi le même sujet par Le Poussin!...

Voici une idée première qui nous semble heureuse et bien conçue: c'est la *Religion chrétienne* sous la figure d'une femme qui console une jeune orpheline, et qui se trouve dans une sorte de Panthéon, où sont rassemblés tous les hommes qui l'honorèrent par la pratique des vertus qu'elle enseigne, ou qui se rendirent illustres en lui consacrant leurs talens. Parmi eux brillent saint Vincent-de-Paul, Bossuet, l'abbé de Lépée, Fénelon, Michel-Ange, Raphaël, Léon X, Pergolèse, Lesueur, etc.

Mais cette ingénieuse pensée a-t-elle été rendue avec bonheur? Nous pensons qu'il y a beaucoup de choses à désirer dans cette œuvre de M. de Bay, soit en ce qui concerne l'ordonnance de la composition, soit sous le rapport de son exécution; mais cet ouvrage estimable à plus d'un titre, sort du pinceau d'un homme habile, auteur de plusieurs bons tableaux.

M. Clément Boulanger, car il a son homonyme, a fait une *sainte Geneviève* pour le ministère de l'intérieur. La scène est celle-ci:

La jeune fille, assise près d'un puits, est occupée à lire, pendant que ses moutons paissent à l'entour d'elle. Le livret dit que ces deux gros hommes qui sont appuyés sur la mardelle, sont saint Germain et saint Loup qui passent, et que le premier fait remarquer au second quelque chose de surnaturel en sainte Geneviève.

Saint Loup a l'air de chercher beaucoup le signe auquel saint Germain reconnaît ce surnaturel, et nous avons cherché aussi, sans partager la pénétration de cet énorme prélat, qui représenterait beaucoup mieux le joyeux curé de Meudon, et par sa physionomie et par son accoutrement. Au reste, son geste est celui d'un homme qui donne la bénédiction avec deux doigts de sa main droite, et ne permet pas non plus de pénétrer dans le sentiment porté au programme.

Enfin, la jeune fille aux genoux écartés, à l'air naïf et villageois, et même un peu niais, porte au cou la médaille caractéristique, qui est assez utile pour fixer les idées sur un personnage qui ne porte pas en soi le cachet qui convient à sa vocation. Comme peinture, l'aspect général est gris et terne. Ce qu'il y a de mieux dans ce tableau, ce sont les moutons et la mardelle du puits.

Après avoir vu le tableau que M. Bézard a intitulé une *Assomption de la Vierge*, entourée des principales circonstances de sa vie, nous n'aurions jamais imaginé que *saint Roch priant pour les pestiférés*, fût sorti du même pinceau, et il nous a fallu toute l'autorité du livre pour y croire. Ni l'ordonnance de la composition, ni la couleur, comparées aux mêmes circonstances du précédent, ne pouvaient nous permettre un pareil rapprochement.

Saint Roch ayant à ses pieds plusieurs personnages frappés du fléau, est dans une attitude qui fait juger de la ferveur avec laquelle il intercède le ciel vers lequel ses regards sont élevés; et pour faire connaître que sa prière est exaucée, le peintre a placé dans les nuages un ange qui remet dans le fourreau le glaive dont il frappait les humains.

Saint Roch est d'une fort belle couleur, ainsi que toute la partie inférieure du tableau, et la pose du saint est aussi simple que belle.

L'ange ne nous a pas produit une impression aussi favorable. Sa couleur est blafarde, et lui donne une lourdeur et une solidité qui n'appartiennent pas à sa nature. Le geste par lequel il remet son glaive dans le fourreau est maniéré, aussi peu naturel que peu agréable, et les nuages qui le portent sont opaques et consistans, comme s'ils étaient de plâtre sculpté.

Une heureuse diversité d'âge, de sexe, de pose, de physionomie et de draperies, entre les vingt-trois ou vingt-quatre personnages qui écoutent une *prédication de saint Jean-Baptiste*, distingue le tableau de M. Roger. Une Académie, vue en raccourci sur le premier plan, nous a paru bien dessinée. Quant au saint, placé, je ne sais pourquoi, dans une demi-teinte générale, son manteau

jaune est superbe et à reflets très agréables à l'œil. Du reste, sa chevelure est ébouriffée et gâte sa tête. Au second plan, arrive un aveugle, conduit par une femme; l'un et l'autre sont d'une fort bonne couleur. Les figures de ce tableau sont peu juives; et, à l'exception de deux ou trois, elles ont en général peu de style.

Voici une belle page sortie du pinceau de M. Vinchon, et qui représente la mort de *Madame*, duchesse d'Orléans (Henriette d'Angleterre). L'infortunée princesse, encore brillante de parure, git sur le lit somptueux où elle va exhaler son dernier soupir, et Bossuet l'exhorte et la console. D'un côté, l'on aperçoit une galerie où quelques personnes déplorent l'événement tragique qui se prépare; de l'autre, l'aurore se lève sur le paysage de Saint-Cloud. A travers une grande fenêtre entr'ouverte, elle vient éclairer la scène de sa lueur incertaine, et remplacer la clarté des bougies que l'on voit s'éteindre. Il est quatre heures du matin.

Toute cette ordonnance est belle, grave, solennelle comme le fait représenté, et l'aspect général du tableau est riche de couleur. Cependant, on reproche à cet ouvrage la teinte trop livide de la mourante chez qui la vie dure encore, et dont le mal a été si subit qu'elle n'a pu prendre cet aspect. Il est vrai pourtant que l'aube du jour doit contribuer à cet effet.

Un autre sujet de critique s'attache à la physionomie de Bossuet que tout le monde connaît, et que l'on ne retrouve pas ici.

Malgré ces défauts, ce tableau est une œuvre belle, touchante, et qui produit une parfaite illusion, surtout en ce qui concerne la jeune princesse, à qui l'on serait tenté de prendre cette main défaillante qu'elle soulève pour la dernière fois.

Le *Christ portant sa croix*, par M. Pérignon, est un tableau sagement composé et heureusement disposé. Jésus, vêtu d'une tunique gris de lin violet, qui ne vient pas trop à l'œil, gravit le Calvaire chargé de son pesant fardeau; et sa pose, quoiqu'étant celle d'un homme courbé sous le faix, a de la noblesse et de la simplicité.

Passant devant le spectateur, il est placé de manière qu'on ne le voit que de profil, et bientôt on ne le verra que par derrière; mais sa figure est belle, douce et résignée.

En avant de lui, et dans le lointain, on aperçoit les larrons et la tête du cortège. Au second plan, sa mère, de l'âge convenable, monte un petit tertre, et va se trouver sur la même voie pour le suivre. Les saintes femmes aident à ses pas chancelans, et elles expriment une tendre compassion pour la douleur que manifeste la sainte Vierge. Toute cette disposition nous a paru heureuse, mais la figure du Christ ne laisse pas deviner sa souffrance.

Nous sommes toujours tentés de gémir quand nous voyons un homme de talent se fourvoyer dans une voie mauvaise, et nous avons éprouvé un sentiment pénible devant un tableau de M. *Bigand*, qui s'obstine à chercher les inconvenances et la laideur quand il est fait pour rendre le beau, et pour exécuter avec bonheur une composition qui serait bien conçue.

Voyez cette virago aux formes musculeuses, à la figure commune, aux allures et au costume de haraugère, tenant à sa droite un sabre de hussard, et posant sa main gauche sur un je ne sais quoi qui ressemble à une tête de veau préparée par nos bouchers; c'est *Judith*! Le je ne sais quoi, c'est la tête du débauché, enveloppée d'un linge, et ce sabre est celui du général assyrien. Mais puisque le meurtre est commis, et que la matrone a pris le temps et la précaution de remettre son arme au fourreau, pourquoi le garde-t-elle? pourquoi cette affectation de l'élever sans nécessité, comme pour le montrer à un chaland?

Est-ce donc ainsi que le même sujet fut compris par Paul Véronèse, Allori et Steuben?.... Ce dernier, surtout, a compris ce sujet d'une manière aussi heureuse que pudique, en prenant Judith au moment où elle se rend au camp d'Holopherne, et où elle est émue par la pensée de ce que doit lui coûter l'exécution de son projet. La suivante de Judith ressemble ici à une mégère. Au reste, cette toile est très bien peinte: on y reconnaît une touche hardie et un habile pin-

ceau: il y a de la couleur et beaucoup de ces qualités qui font un bon ouvrage. Quel dommage!...

Un tableau de M. *Jollivet* représente le couronnement d'épines. L'instant est bien choisi; c'est celui où les insultes commencent. Un des soldats va poser sur la tête du Christ la couronne douloureuse, et un autre lui présente le sceptre fragile, qui deviennent un motif de risée pour la multitude. Cette situation a permis au peintre de donner, sans inconvénient, à la figure du Christ, une expression de calme et de sérénité, qui convient à sa résignation et à la dignité de son caractère.

La disposition des personnages est heureuse, et il y a beaucoup de mouvement dans cette scène. Ce que l'on peut reprocher à ce tableau, c'est l'abus du brun-rouge et quelques incorrections de dessin.

M. *Haussoulier* a fait un *Calvaire* dont l'instant, selon le livret, serait celui où Jésus remet sa mère aux soins du disciple bien-aimé, et cependant le Christ a le côté percé, ce qui n'a eu lieu qu'après sa mort, et le reste de la scène atteste que le livret se trompe ou que l'auteur n'a pas suivi son programme.

Il y a du dramatique dans cette composition. La Vierge s'évanouit, et elle est secourue par les assistans. Mais le geste de la femme vêtue de blanc sur le premier plan, est singulier; elle est à genoux, on ne sait pourquoi, et elle lève un bras bien haut pour soutenir la tête de la Vierge. Les draperies, en général, sont belles et larges, mais les figures manquent de style et de beauté, et l'aspect du tableau est d'un gris-noir dont l'auteur a sans doute trouvé la cause dans les ténèbres historiques, mais elles ne justifient pas ce ton de couleur qui n'est pas agréable.

Le tableau de M. *Dulong*, représentant la *Neuvième plaie d'Egypte*, les *Ténèbres*, et peint d'une manière un peu sèche, a tout l'aspect magique des œuvres de Martin et le grandiose de ses compositions. L'auteur a prétendu nous prouver sans doute que les pinceaux français pouvaient rivaliser avec les pinceaux anglais, et l'on trouvera probablement que le dessin des figures est ici

plus correct que celui des personnages du peintre d'outre-mer.

Malgré les ténèbres, il y a beaucoup de lumière dans ce tableau, et elle est même fort bien répartie. Il est vrai que des nuages noirs et épais sont bien faits pour les répandre sur la terre dans un instant; mais un rayon lumineux un peu lourd et plus blafard que brillant, perce la nue et vient éclairer la scène, notamment le groupe où se trouve Moïse.

Ce tableau fera très bien en gravure.

Le *Denier de la Veuve* est un fort joli tableau, par madame Desnos. Les nombreux personnages de petites proportions y sont fort bien disposés; il y a beaucoup d'air entre eux. Le Christ a la pose convenable à son discours, et une attitude simple et noble; les draperies sont belles et bien ajustées. La veuve est vêtue tout en blanc et non en noir, ce qui serait une faute d'érudition. Le groupe du premier plan est bien disposé, richement ajusté, et la jeune femme est fort belle.

Voilà un joli petit tableau peint à la manière de Vanderberg, par M. Cottrau, sous le titre de *Noël*, et que l'on croirait sur cuivre. Deux effets de lumière produisent un agréable contraste; l'une de ces lumières prend sa source dans l'éclat surnaturel du petit enfant Dieu, qui rayonne selon l'idée d'un peintre ancien dont le nom nous échappe. Elle éclaire la sainte famille, et ces bergers en grand nombre et dans diverses

attitudes qui se groupent autour. L'autre est celle de l'étoile miraculeuse, qui brille au dehors et qui produit l'effet d'un clair de lune.

Nous trouvons ici, selon le livret, *Eve priant sur la tombe d'Abel*, par *Leffler*.

Est-ce bien sous les traits de cette jeune fille de dix-huit à vingt ans, aux formes grêles, à l'aspect chétif, que je puis reconnaître la mère du genre humain? M. Leffler n'a pas pensé qu'Abel était un jeune homme quand il fut tué par Caïn; et l'Écriture ne dit pas que sa mère eût conservé une jeunesse constante.

Pourquoi ce ciel et ces plantes d'Afrique? Quel est ce je ne sais quoi devant lequel cette jeune fille est à genoux?

Il est évident que le peintre a fait une étude de nu à laquelle il a voulu attacher une pensée qu'il n'avait pas en maniant la brosse, et dont on n'aperçoit nulle trace dans son œuvre; mais convient-il et suffit-il de donner un nom à une académie pour en faire une page d'histoire?....

Malheureusement, il y a au salon de cette année plusieurs de ces ouvrages d'atelier auxquels on a prétendu donner de l'intérêt par quelques accessoires propres à servir d'étiquette à une chose insignifiante; et pourtant MM. du jury ont accueilli ces enfantillages au détriment de toiles importantes, si elles n'étaient pas supérieures.....

LE COMTE M. DE VILLIERS.

MONSEIGNEUR DE QUÉLEN PENDANT DIX ANS;

PAR M. BELLEMARE (1).

Une république ancienne, célèbre par son amour pour les sciences et les arts, s'était habituée à poursuivre de haine et d'envie qu'onque lui faisait faire un pas en avant. Miltiade, Thémistocle, Aristide, lui gagnaient des batailles, et ils

étaient jetés dans les fers ou exilés. Socrate élevait son intelligence et lui parlait de philosophie, et il buvait la ciguë. Puis, peu de temps après leur mort, il arrivait que ce même peuple instituait des fêtes expiatoires en leur honneur,

(1) Auteur des *Trois Procès dans Un*, du *Colége de mon fils*, du *Fléau de Dieu en 1832*, etc.; avec cette épigraphe : *Ego ostendam illi quanta*

oporteat pro nomine meo pati (Acta apost.). Volume in-8°; à Paris, chez Adrien Leclerc, rue Cassette, n° 29. Prix : 5 fr. 50.

leur élevait des autels, des statues, et plaçait leur nom parmi ceux de ses grands hommes. Voilà la justice humaine. Aujourd'hui, l'on ne bannit plus par l'ostracisme, l'on ne présente plus le breuvage empoisonné ; mais l'on cherche à dénigrer pendant sa vie tout entière celui qui, par ses vertus, gêne, ennuie, contrarie ; l'on empoisonne lentement ; et, pourquoi craindre de le dire, l'on tue à petit feu quiconque rest'e fidèle à son devoir et refuse de transiger avec sa conscience. Aussi faut-il attendre et ne rien précipiter sur le jugement que l'on porte des vivans. « *O mort, ton jugement est bon !* » disait naguère un illustre et saint orateur dans la chaire de Notre-Dame. Et, certes, c'était avec raison qu'il le disait. Oui, il est certains hommes qui ont besoin de passer par la tombe pour être jugés sans préventions et sans partialité.

M. de Quélen l'avait bien compris, quand il disait à M. Bellemare : « *Traitez-moi comme on traitait les rois d'Égypte : attendez que je sois mort.* » Et il avait raison. Car il était du nombre de ceux auxquels on ne peut toucher sans bouleverser bien des choses ; il était du nombre de ceux à qui on ne pouvait rendre justice sans amonceler bien des haines, sans dévoiler bien des turpitudes. Mais, dans ce moment où il n'est plus, il est permis de chercher à faire disparaître beaucoup de préjugés qui s'étaient formés sur lui, et de venger sa mémoire. Telle est l'œuvre qu'a entreprise M. Bellemare.

Il lui appartenait bien à lui, l'ami intime de M. de Quélen, à lui qui était souvent initié à ses peines de cœur, et qui souvent le consolait, d'entreprendre une tâche semblable. Ce n'est donc point la vie de M. de Quélen, ce ne sont point seulement ses actes que l'auteur a voulu faire connaître ; mais c'est d'une manière philosophique qu'il examine les différentes positions, souvent critiques, où se trouva l'archevêque. Aussi a-t-il choisi les dix dernières années de l'existence de M. de Quélen, années du reste bien fécondes en amertume et en douleurs.

L'auteur le montre tantôt comme un homme public, tantôt comme un homme

privé. Il nous rappelle cette égalité d'âme, cette douceur, cet esprit des convenances, cette délicatesse de sentimens, qui formaient le fond de son caractère. Il cherche à nous faire comprendre la sagacité, la pénétration de M. de Quélen, qui souvent prévit des événemens avant qu'ils arrivassent. Et, comme il le dit fort bien lui-même, ce n'est pas qu'il prétende avancer que l'archevêque fût un prophète qui lisait dans l'avenir. Mais, habitué à envisager, à considérer attentivement les causes des événemens, il savait souvent en deviner les conséquences. Puis il montre de quelle manière M. de Quélen fut un homme public, et il s'arrête à cette pensée, car il sait combien ce reproche a été fait de fois à l'archevêque. Quant au choix qu'il fit pour son asile d'une communauté, il fait sentir les raisons délicates, et toujours prises dans l'intérêt d'autrui, qui déterminèrent M. de Quélen.

C'est toujours avec la plus grande prudence et le plus charitable ménagement que M. Bellemare aborde les questions qui touchent soit au gouvernement, soit aux individus. Ce qui ne l'empêche pas cependant d'avoir une grande force et une grande vigueur dans son style.

Mais c'est surtout au milieu de la description des innombrables bonnes œuvres du charitable archevêque que nous aimons à suivre M. Bellemare. Du reste, les faits sont assez récents, assez modernes, pour qu'on s'en souviennne.

Si l'auteur n'appuyait pas ce qu'il avance sur des faits, s'il ne prouvait pas tout ce qu'il dit, son titre d'ami pourrait être suspect, mais il le savait bien. Aussi a-t-il su prendre ses mesures. Et puis, d'ailleurs, est-ce qu'il n'eût pas craint aussi lui que M. de Quélen, sortant de sa tombe, ne fût venu lui reprocher de mentir pour lui, qui n'avait jamais menti ?

Tous les Français qui ont eu des rapports avec M. l'archevêque, tous ceux qui lui doivent de la reconnaissance, tous ceux aussi qui ont eu des préventions contre lui, doivent lire l'ouvrage de M. Bellemare.

R. N.

SUR L'ÉTAT DE L'ÉCOLE HISTORIQUE MODERNE (1).

L'auteur du *Cours*, après avoir développé les divers motifs qui doivent tourner les esprits chrétiens vers l'étude de l'histoire ecclésiastique, arrive aux besoins des temps modernes, et continue :

« Pour entendre ces besoins de notre époque, il faut comprendre l'époque elle-même et en saisir le caractère principal. Ainsi que l'homme, la société a deux côtés par où elle touche en même temps au ciel et à la terre. Les sciences viennent servir l'homme et la société dans ces deux sens. Les unes vont toutes à développer l'intelligence humaine, la raison, les idées; et par leur nature, elles tendent à élever vers Dieu la pensée et les affections; les autres, au contraire, s'occupent des choses sensibles, du bien-être physique; elles s'exercent sur la matière pour en faire naître des jouissances sensuelles plus abondantes et plus variées. Les unes ou les autres règnent dans une époque selon que les tendances morales ou matérielles l'emportent elles-mêmes. Sans nous arrêter ici à signaler, ainsi que nous le ferons dans la suite, les causes et leur action progressive qui ont fait prédominer au dix-neuvième siècle la tendance matérielle, nous devons la constater comme un fait palpable, avoué et consacré sous le nom d'*industrialisme*. Les esprits ont cessé de se porter en haut en proportion de ce que la foi, ébranlée dans sa base même au seizième siècle et si indignement outragée au dix-huitième, s'en est retirée: ils sont descendus, et avec eux les sciences privées de vie sont venues s'absorber dans l'industrie. D'abord les sciences naturelles qui semblent lui consacrer immédiatement leurs derniers résultats, s'y sont jetées comme d'elles-mêmes. Il leur a suffi de rompre avec la pensée religieuse et chrétienne. Bor-

nées désormais, ainsi qu'elles l'avoient hautement, à l'observation des faits matériels et sensibles, à constater des phénomènes, elles repoussent comme étrangères ces idées de principe, de cause, de providence, de sagesse et d'amour que la nature, si éloquente pour les âmes religieuses, ne cesse d'offrir à leurs méditations.

La philosophie est descendue à son tour. C'est elle, il ne faut pas en douter, qui la première a donné cette impulsion dégradante par ses systèmes anti-chrétiens, surtout au siècle dernier; mais elle n'est entrée elle-même systématiquement qu'au dix-neuvième siècle dans cette voie que nous signalons. Fatiguée de ses éternels et stériles essais, elle s'est enfin dégoûtée de l'abstraction. Désertant les routes d'une métaphysique sans lumière et sans vie, et trop fière pour demander à la foi catholique la règle fondamentale qui lui manquait, elle a préféré se réduire elle-même aux faits. Commencant par la science de l'homme, elle s'est résignée à n'être plus que la simple observation de faits physiologiques. Heureusement que les faits de l'individu l'ont conduite, et bien vite, aux faits sociaux, à l'histoire. C'est là du moins que nous voyons arriver simultanément nos célébrités philosophiques qui ont donné à notre époque un caractère historique si prononcé. Il y avait sans doute dans ce mouvement une salutaire révolution, un beau progrès pour une philosophie qui, après avoir renoncé à l'idée pure, échappait ainsi au matérialisme où tant de fois elle s'était précipitée; d'ailleurs l'histoire fut toujours précieuse à la vraie philosophie, puisque les faits sont l'une des bases sur lesquelles le raisonnement doit s'appuyer, sous peine de voir la métaphysique s'évanouir en un vain idéalisme. Mais pour son malheur, la philosophie de notre époque a porté dans ses travaux historiques les présomptions qui l'avaient déjà perdue; voici en effet ce qui est arrivé: éprise des temps actuels, la philosophie s'est

(1) Fragment extrait de la première dissertation de l'*Introduction du Cours d'histoire ecclésiastique*, par M. l'abbé Blanc. Cette introduction ne tardera pas à paraître dans le premier volume de cet ouvrage attendu.

jetée dans l'histoire moderne, dont les racines se prolongent évidemment jusqu'au berceau du christianisme. L'histoire du moyen âge s'est donc trouvée inévitablement sous sa main ; et au moyen âge l'Église absorbait la société civile tout entière : elle enfantait la civilisation. Ainsi en fuyant loin des régions de la métaphysique, la règle de foi, la philosophie a rencontré l'Église dans l'histoire. Et qu'est-ce que l'Église dans l'histoire, sinon l'origine, les titres, les annales, les victoires de la foi, les fruits de sagesse, d'ordre, de lumière et de vertu que cette foi a produits ? la philosophie, en prétendant échapper à l'idée divine, est donc tombée, sans pouvoir l'éviter, sur le fait divin. Heureuse mille fois si elle avait eu enfin le courage et la force de s'élever au-dessus de ses tristes préjugés ! Mais non ; en face du fait divin comme en présence du dogme, nous la retrouvons égarée ou hostile.

Il serait inutile de suivre dans les directions variées où elle se meut la philosophie ainsi transformée. Les écoles historiques qui en sont nées reviennent toutes à deux principales, et encore il en est une qui mérite à peine quelque mention. Nous voulons parler de l'école rétrograde. Elle ne compte que quelques esprits clairsemés qui s'obstinent à perpétuer l'impie haineuse du dix-huitième siècle, restes obscurs d'une secte que la philosophie sa mère repousse aujourd'hui. L'autre école, née du mouvement progressif, appartient véritablement à notre époque : elle s'élève sous nos yeux et sollicite toute notre attention. Tout son système consiste à prétendre expliquer le grand fait du christianisme, ou l'Église, par les causes purement naturelles, sans aucune intervention divine spéciale ; transformant ainsi ce fait surnaturel en un fait humain, social, venu comme tous les autres, en son temps, prendre place dans les développemens successifs de l'humanité. Ainsi dénaturée, l'Église n'a plus rien de ce qui lui avait valu la haine et la guerre mortelle du dernier siècle : elle n'est plus qu'un simple élément de l'histoire générale, une phase du *Progrès humanitaire*, ressortissant à ce titre du progrès de la raison. Ainsi l'Église est

louée, exaltée, mais toujours comme fait social, et comme telle la *philosophie historique* ne peut lui refuser son admiration ; car cette église si abjecte sous la plume de la secte voltairienne, écrase néanmoins et absorbe tous les autres faits dès le moment que l'école *naturaliste* a prétendu l'abaisser à leur niveau.

Mais nous devons être justes, nous ferons donc remarquer qu'il y a bien des nuances parmi ceux qui appartiennent à l'école moderne. Si elle compte elle-même dans ses rangs des hommes hostiles dont la haine perce à travers les éloges systématiques qu'ils adressent à l'Église ou au Catholicisme, il est en aussi, et c'est le plus grand nombre, qui s'indigneraient de tels sentimens. Il est bien vrai, hélas ! que la foi n'a point pénétré dans leur âme, où elle ferait fleurir une si belle vie intellectuelle ; mais nous ne les croyons pas d'une mauvaise foi réfléchie. Plus ou moins coupables, ils se trompent ; ils sont infidèles à la vérité, mais ils ne mentent pas sciemment. Or, ces qualités qui leur méritent ici notre estime et la sympathie de nos regrets, donnent, selon nous, à l'école progressive son caractère le plus dangereux. Des adversaires qui se rendent méprisables ne sont plus à craindre ; mais ce que les hommes honorables dont nous parlons conservent de bonne foi, d'impartialité et de dignité, leur assure une influence proportionnelle, une action trop réelle sur un siècle déjà si avancé lui-même dans leur voie. Et ce n'est pas seulement une simple influence qu'ils exercent : leur système historique ne semble apparaître que comme le complément et la justification en quelque sorte de ce mouvement funeste et dégradant qui emporte la société moderne hors de la sphère de la foi.

Si, en effet, une telle révolution pouvait se consommer, qu'arriverait-il ? Les causes surnaturelles, le monde invisible, la vie future, Dieu lui-même, ne seraient plus que des mots vides, arbitraires, bientôt vides de sens, qui disparaîtraient enfin du langage. La vie présente et ses intérêts matériels, des phénomènes naturels, systématisés dans l'ordre physique comme dans ce qui resterait de l'ordre moral, la société entière et ses

institutions absorbées dans le naturalisme, voilà ce qui demeurerait. Or, pour mettre en harmonie le passé avec un tel état de choses, une rai-on toute profane, déjà égarée elle-même loin des choses, a dû s'attacher, sous le nom de *philosophie de l'histoire*, à présenter ce passé dans un état identique. Le Christianisme, y compris la loi mosaïque, c'est-à-dire tout ce qui s'appelle révélation divine, pouvait seul faire une difficulté. C'est donc contre le Christianisme que tous les efforts se sont dirigés : il fallait, à tout prix, le courber lui-même, et le montrer pendant ses dix-huit siècles, sous l'empire des causes naturelles. Tel est le point qui résume l'école historique ; voilà son danger, et il ne saurait

être plus grand, plus imminent. Il va droit à renverser tout, sans retour, et de la manière en soi la plus perfide. Sans bruit, en effet, et sans éclat, le système naturaliste ou *humanitaire* éteint le principe de vie, relègue au pays des chimères, l'élément divin qui anime l'Église et la fait l'Église de Dieu, l'épouse de Jésus-Christ, c'est-à-dire tout ce qu'elle est. Car, si elle n'est pas cela, si elle n'est pas divine, elle n'est rien ; elle n'est plus qu'une énigme, une vaste imposture historique, un démenti donné pendant dix-huit cents ans à cette Providence que l'école déiste nomme souvent encore et qu'elle ne comprend plus. »

L'ABBÉ BLANC.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

NOMINATION DE MONSIEUR AFFRE, ÉVÊQUE DE POMPÉIOPOLIS, CO-ADJUTEUR DE STRASBOURG, A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Quelques journaux ont déjà donné une notice biographique sur Monseigneur l'archevêque nommé de Paris; nous avons préféré attendre quelques jours, afin de mettre dans notre travail plus d'exactitude.

M. Denis-Auguste Affre est né à Saint-Rome-de-Tarn, diocèse de Rodez (Aveyron), le 23 septembre 1795, d'une famille honorable, alliée avec la plus ancienne bourgeoisie du Rouergue, et notamment avec la famille de Monseigneur l'évêque d'Hermopolis et avec celle de MM. Clausel de Coussergues. Il est le neveu de M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice; il fit ses premières études au collège de Saint-Affrique, et, dès l'âge de quatorze ans, il entra au séminaire de Saint-Sulpice pour y faire son cours de philosophie; il fut, pendant quelques années, le plus jeune des élèves de cette maison, dirigée encore par le vénérable M. Emery. Celui-ci témoigna à M. Affre une bienveillance particulière. Aussi, quand la mort vint enlever ce second fondateur d'une estimable congrégation, le jeune séminariste lui paya, dans un éloge funèbre, qui fait honneur à son cœur et à son talent, un tribut de regrets et de reconnaissance. M. Duclaux, successeur de M. Emery, dérogea en cette circonstance aux usages de la maison, en faisant lire ce discours devant la communauté pendant le temps qui était ordinairement consacré à la lecture spirituelle.

En 1812, Napoléon renvoya les sulpiciens, par suite de la haine que lui inspiraient les congrégations trop dévouées, selon lui, à Pie VII, alors son captif. Ils furent remplacés par M. Jalabert, grand-vicaire de Paris, et par de jeunes professeurs, anciens élèves de la maison.

M. Affre continua ses études sous la direction de ces nouveaux maîtres, et ne s'absenta que trois mois, à une époque où l'on menaçait la direction du séminaire d'un nouveau changement; il les passa au séminaire de Clermont, sous un ecclésiastique fort distingué, M. Molin, docteur de Sorbonne, et depuis évêque de Viviers. Les craintes qu'on avait fait concevoir à M. Affre étant dissipées, il retourna au séminaire de Saint-Sulpice, où il était encore quand les Bourbons remontèrent sur le trône. En 1816, n'étant pas encore dans les ordres, il fut envoyé à Nantes pour y professer la philosophie. Pendant un séjour de deux ans qu'il fit dans le séminaire diocé-

sain, il se livra avec une grande ardeur à l'étude de la philosophie des dix-septième et dix-huitième siècles, et il prit pour les écrits philosophiques un goût qu'il n'a cessé de cultiver depuis, même au milieu des travaux de l'administration. En 1818, il revint à Paris pour se préparer à la prêtrise; mais avant de l'avoir reçue, il fut appelé à professer la théologie. Plusieurs prêtres de la capitale ont suivi les leçons qu'il donnait de cette science. Sa santé ne lui permit pas de continuer cet enseignement.

A vingt-sept ans, il fut nommé chanoine et grand-vicaire de Luçon; à vingt-neuf ans, grand-vicaire d'Amiens. Pendant onze ans qu'il passa dans ce dernier diocèse, il s'y occupa d'une manière très active de l'administration ecclésiastique; il y rétablit les retraites pastorales, les synodes, les conférences, y fonda une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes, visita plus de sept cents églises, en fit réparer un grand nombre, fit resituer aux fabriques une foule de fondations, rédigea la plupart des actes émanés de l'autorité ecclésiastique, s'appliqua à connaître à fond le clergé et chacun de ses membres; il laissa partout des traces ou des monuments d'une administration éclairée, vigilante, très zélée pour la discipline, et principalement pour assigner à chaque prêtre le poste le plus proportionné à ses talents, à ses vertus et à son caractère. Dans le même temps, il s'occupait de différents ouvrages; c'est à Amiens qu'il composa un *Manuel des instituteurs*, le *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, l'*Essai sur la Suprématie temporelle du pape*, et une *Analyse de la critique de Klapproth sur le système de M. Champollion*. Nous reviendrons plus tard sur ces divers écrits.

Quelques unes des instructions composées par M. Affre, et notamment celle qui avait pour objet le recouvrement des biens des fabriques, donnèrent à Monseigneur l'évêque d'Hermopolis la pensée de le faire entrer au Conseil d'État en qualité de maître des requêtes; sa nomination était même arrêtée en 1826; mais elle supposait la formation d'un comité ecclésiastique, institution dont M. de Corbières, alors ministre de l'intérieur, empêcha la création. En 1833, M. Feutrier proposa à M. Affre la place de secrétaire-général du ministère des affaires ecclésiastiques; mais ce prélat était alors en lutte avec tous les évêques de France, à l'occasion des ordonnances du 16 juin. On détourna M. Affre d'accepter dans de telles circonstances. En 1829, M. de Montbel le fit sonder pour savoir s'il serait disposé à accepter le poste de chef de son cabinet. Pendant que M. Affre

répondait négativement à ses avances, un député, qui jouissait alors d'un grand crédit auprès de M. de Polignac, menaçait M. de Montbel de faire attaquer cette nomination par un journal sur lequel il exerçait une assez grande influence.

M. Affre continua donc ses utiles travaux comme grand-vicaire. Au moment de la révolution de juillet, il s'opéra, comme tout le monde sait, une réaction contre le clergé. Dans le diocèse d'Amiens, elle se fit sentir par des dénonciations multipliées, des exigences tracassières et une surveillance peu bienveillante, pour ne rien dire de plus. M. Affre, sur lequel retombait presque tout entier le poids de l'administration, défendit avec zèle, et même avec une grande énergie, l'indépendance du clergé; mais il n'eut jamais la pensée de se livrer à une opposition politique contre le nouveau gouvernement. Le caractère de toutes les oppositions de ce genre est de travailler plus ou moins à semer la discorde entre les gouvernans et les gouvernés, de taire les services, et d'exagérer les torts ou les fautes de l'administration. M. Affre ne négligea, au contraire, aucune occasion d'apaiser les conflits, de rendre témoignage à ce qui était bien, comme à réclamer fortement contre ce qui lui paraissait peu équitable ou tyrannique. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à complimenter le roi qui visitait la ville d'Amiens. Ce discours, dont on a beaucoup parlé depuis un mois, avait le même caractère que tous les autres actes de l'administration de M. Affre : il n'était ni adulateur, ni frondeur; s'il y a quelque différence avec celui du 1^{er} mai de cette année, elle tient uniquement à ce que les dispositions du gouvernement pour la religion n'étaient connues, en 1831, que par une grande faiblesse à réprimer les voies de fait contre le clergé, sans qu'il en fût dédommagé par quelques actes bienveillans pour la religion (1).

En 1834, M. Affre s'étant rendu à Paris pour faire imprimer une troisième édition de *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*, fut, à son grand étonnement, invité par Monseigneur de Quélen à accepter des lettres de grand-vicaire. La haute idée qu'il avait des qualités de ce prélat le décida à accepter. Il résista, en cette circonstance, aux conseils de plusieurs personnes qui lui faisaient envisager cette position comme devant lui fermer à tout jamais l'entrée dans l'épiscopat.

En même temps que M. Affre acceptait des lettres de grand-vicaire de Paris, Monseigneur l'évêque de Strasbourg sollicitait sa nomination en qualité de co-adjuteur de son siège. M. Affre consentit à être présenté par ce prélat; mais le gouvernement résista d'abord aux instances de Monseigneur de Trévern. Il ne les continua pas moins avec beaucoup de persévérance, malgré les invitations réitérées de M. Affre de ne pas faire de nouvelles tentatives pour surmonter les obstacles alors existans. Trois ans plus tard, ce prélat, ayant trouvé des dispositions plus

favorables, forma une nouvelle demande, qui fut enfin couronnée de succès.

En 1837, M. Affre publia son *Traité de la propriété des biens ecclésiastiques*, avec la conviction que cet ouvrage éloignerait pour toujours de lui le projet de changer sa modeste existence.

Dès lors il prit la résolution de travailler à un ouvrage fort étendu sur le droit canon, et s'en occupa deux années de suite. C'est principalement pour être plus libre de se livrer à ce genre de travail, qu'il pria son archevêque de lui permettre de demeurer étranger aux affaires de l'administration.

A la fin de 1839, M. Affre ayant été nommé co-adjuteur de Strasbourg, se préparait à l'exercice de ses nouvelles fonctions, lorsqu'il fut appelé par le chapitre métropolitain de Paris à celles de vicaire-général capitulaire.

Depuis le commencement de cette administration, il s'est occupé, de concert avec ses collègues, conformément à l'esprit de l'Église, à éviter toute innovation; à faire, pour les intérêts du diocèse, des actes conservatoires d'une assez grande importance, et enfin à maintenir partout l'union entre tous les membres du clergé.

Voici maintenant quelques détails sur les ouvrages publiés jusqu'à présent par M. Affre; nous les puisons en grande partie dans la biographie littéraire publiée par M. Quérard.

I. *Traité (nouveau) des écoles primaires, ou manuel des instituteurs et institutrices*. Amiens, Caron-Vitet; et Paris, Moronval, 1826, in-18 (1 f. 30). — Ce livre, à la portée des esprits les plus simples, est un des plus utiles que l'on puisse recommander aux instituteurs.

II. *Traité abrégé touchant les biens des fabriques*. Amiens, Caron-Vitet, 1826, in-8°. — Petit traité complet sur la matière.

III. *Traité de l'Administration temporelle des paroisses*. Paris, Adrien Leclère, 1827, in-8° (6 f.); troisième édition, revue et augmentée. Paris, le même, 1833, in-8° (3 f. 30).

Cet ouvrage renferme le précédent. La première édition, tirée à trois mille exemplaires, fut rapidement enlevée; une seconde fut publiée en 1829, avec des additions considérables et une introduction; la dernière édition, de 1833, est encore plus complétée: tirée à trois mille exemplaires, comme les précédentes, elle est aujourd'hui presque épuisée. L'auteur en publia simultanément un abrégé à l'usage des marguilliers des églises rurales et des élèves des séminaires. Paris, Adrien Leclère, 1833, in-8° de deux cent cinquante pages (2 fr. 30).

IV. *Traité de la propriété des Biens ecclésiastiques*. Paris, Adrien Leclère, Méquignon-Junior, 1837, in-8° (3 f.). — On sait à quelle occasion fut publié cet écrit, et comment fut accueillie par les catholiques cette chaleureuse protestation en faveur des droits de l'Église.

V. *Essai (nouvel) sur les hiéroglyphes égyptiens, d'après la critique de Klaproth*, sur les travaux de M. Champollion jeune. Paris, Ad. Leclère, 1834, in-8° de 36 pages (1 fr.). L'auteur y examine la va-

(1) On trouve le texte de ce discours dans *l'Ami de la Religion*, t. LXVIII, p. 233.

leur des découvertes de M. Champollion, et les juge moins brillantes et moins utiles qu'on ne l'avait cru d'abord.

VI. Comme *éditeur*, M. Affre a donné ses soins à la troisième édition des *Instructions sur le rituel de Langres*, de M. le cardinal de La Luzerne; 1833, Méquignon-Junior, 5 vol. in-12. Il a enrichi cette édition de notes nombreuses et savantes qui font de cet ouvrage un excellent résumé de théologie et de discipline ecclésiastique sur les sacrements, les censures et la conduite des clercs.

On cite également comme ayant été imprimé sous sa direction, un *Livre d'heures complet*, en latin et en français, à l'usage de Paris et des diocèses qui suivent le rit parisien. Paris, Hetzel et Paulin, 1837, in-18 (12 fr.)

Outre les divers ouvrages dont nous venons de parler, M. Affre a fourni à différens journaux, et notamment à *l'Ami de la Religion*, un grand nombre d'articles de critique sur des ouvrages historiques, philosophiques et littéraires.

Nous remarquons plus haut que M. Affre s'est occupé long-temps d'un ouvrage étendu sur le droit canon : la *Biographie littéraire* dit qu'il travaille depuis un grand nombre d'années à deux écrits de la plus haute importance, l'un sur l'étude des *Lois civiles dans leurs rapports avec les lois de l'Église*, l'autre qui serait un *Histoire complète des lois portées par les souverains chrétiens depuis Constantin jusqu'à nos jours*. *L'Ami de la Religion* parle également d'un livre déjà commencé sur l'indépendance de l'Église et sur la tolérance.

Dans cette énumération des travaux de Monseigneur l'archevêque nommé de Paris, nous n'avons rien dit d'un livre qui eut un grand retentissement, et qui parut en 1829 sous ce titre : *Essai historique et critique sur la suprématie temporelle du Pape et de l'Église, etc.* (Amiens, Caron-Vitet, in-8°, 6 fr.).

— Dans cet ouvrage, M. Affre fait l'histoire d'une opinion qui occupe une si grande place dans le moyen âge, et a pour but d'abord de faire connaître son origine, ses développemens, ses vicissitudes. C'est assurément un des sujets historiques les plus beaux, les plus dignes d'attirer l'attention des esprits sérieux et élevés. Il se propose, en deuxième lieu, de montrer que cette opinion n'a jamais été professée comme un dogme. C'est sur ce point surtout qu'il a entendu combattre les exagérations d'un écrivain célèbre. Enfin il cherche à justifier les papes du reproche d'avoir créé à leur profit ce droit, dont la cause véritable tient à plusieurs raisons trop méconnues par les historiens dissidens, et même par plusieurs écrivains catholiques. Il y a assurément dans ce livre beaucoup d'érudition; toutefois, le respect que nous devons à la vérité nous oblige de remarquer que plusieurs des opinions à la défense desquelles il est consacré ne sont point les

nôtres; que rien dans cet écrit n'ébranle des convictions qui nous sont chères et qu'appuient si manifestement les travaux historiques les plus remarquables de ce temps. Grâce à Dieu, ces questions délicates ne sont plus agitées. S'il y a encore sur ces matières diversité d'opinions, on a du moins renoncé de part et d'autre à beaucoup d'exagération; on s'est rapproché, et tous ont compris que ces discussions devaient faire place à des combats plus utiles contre l'ennemi commun. La vérité de ce que nous disons ici est, certes, manifeste pour quiconque, sachant qui nous sommes, sait aussi combien nous avons vivement désiré la nomination de monseigneur Affre et la joie que nous a causée son élévation au siège de Paris. (L'Univers.)

DE L'ANCIENNE ÉCOLE FERRARAISE, par le comte Camille LADERCHI. Deuxième partie. Ferrare, 1839.

Dans un numéro précédent, nous avons signalé à nos lecteurs l'importance et l'utilité de la première partie de ce travail, qui fait connaître une école non comprise dans le volume publié de l'inappréciable ouvrage de M. Rio sur *l'Art chrétien* en Italie. Après avoir fait connaître dans cette première partie les peintres du quinzième siècle, M. le comte Laderchi vient d'achever son œuvre en consacrant deux nouveaux opuscules à l'examen des maîtres ferrarais du seizième siècle, dont les tableaux se trouvent dans la célèbre galerie du marquis Costabili. Il y a apporté le même esprit de recherche consciencieuse, la même érudition solide et de bon goût, le même sentiment catholique, auxquels nous avons déjà applaudi, et que nous désirerions retrouver plus souvent en France comme en Italie dans les livres relatifs à l'art. Les articles consacrés à Dosso Dossi, à l'Ortolano, au Garofolo, à Girolamo Carpi, et surtout au Scarsellino, méritent spécialement l'attention et la reconnaissance des amateurs. Nous devons ce nouvel hommage aux excellens travaux de M. le comte Laderchi, à d'autant plus juste titre que ses idées catholiques ont appelé sur lui la critique de quelques journalistes italiens, qui ne peuvent concevoir qu'on ait la témérité de se révolter au nom de la religion et de la vérité contre les arrêts que dictait le pédantisme classique à Lanzl et à d'autres. Nous espérons, quant à nous, que M. Laderchi ne s'arrêtera pas en si bon chemin, et qu'après avoir achevé ses études sur l'école ferraraise, il les reportera sur celles de Bologne et de Toscane. Malheureusement il n'a point à craindre beaucoup de rivaux, du moins en Italie.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 5/4. — Juin 1840.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

SEIZIÈME LEÇON (1).

La liberté de conscience, ou plutôt la tolérance religieuse qui en usurpe habituellement le nom, apparaît rarement à l'origine des sociétés de transaction. Soit qu'un peuple victorieux impose le joug de sa souveraineté à une nation professant un autre culte que le sien, soit que l'existence du culte social se trouve compromise par l'invasion des croyances nouvelles, deux systèmes de sociabilité, avec les intérêts terrestres présents ou futurs qui s'y rattachent, sont également en présence; et le zèle religieux, aigu par la cupidité, échauffé par l'ambition, dégénère aisément en un sanguinaire fanatisme. Si la race conquérante renonce au prosélytisme de la force, si elle respecte chez les vaincus les franchises du for intérieur, elle leur refusera cependant les droits de la cité; et tantôt, comme les Anglais dans l'Inde, elle se réservera les principales fonctions civiles et militaires; tantôt, comme les Arabes musulmans, elle ira plus loin encore, et contraindra les dissidens à racheter leurs têtes au prix d'un impôt annuel. Toutefois, la servitude spirituelle qui vient à la suite d'une longue série de défaites est presque toujours tempérée par des traités, et presque toujours encore par la crainte d'exaspérer ceux qui la subissent, et qu'une oppression trop dure soulèverait enfin contre les vainqueurs. Mais il n'en est pas ainsi lorsqu'une religion naissante vient ébranler les vieilles institutions de la patrie; car, au lieu de deux

nations presque égales en force, il n'y a d'abord qu'une majorité immense, compacte et régulièrement organisée, en face d'une faible minorité sans législation, sans armes, sans finances; et tout naturellement la première emploie à l'égard de la seconde les moyens répressifs dont elle se sert habituellement contre les voleurs ou les assassins. Elle ne voit, en effet, dans les uns et les autres que des spoliateurs, ceux-ci des intérêts individuels de ses membres, ceux-là de leurs intérêts généraux; et son code pénal s'enrichit par la force des choses d'un titre nouveau, lequel, sous des noms divers, reproduit en substance la vieille loi anglaise *de hereticis comburendis*. Sans doute ces préoccupations toutes matérielles prendront un aspect religieux, et il arrivera même plus d'une fois aux persécuteurs, prêtres ou laïques, de se persuader à eux-mêmes qu'ils n'obéissent qu'aux inspirations de leur foi, abstraction faite de ses rapports avec l'organisme social qu'ils défendent en elle, parce qu'ils la confondent avec cet organisme; mais il est de fait que les persécuteurs les plus ardents des cultes nouveaux n'ont pas toujours été les croyans les plus sincères au culte ancien. Certes, Marc-Aurèle et Dioclétien lui-même n'avaient qu'une assurance médiocre de la divinité, soit d'Auguste, soit de Tibère, et nous doutons fort que les *Cubos* du Japon tiennent réellement pour des êtres divins les *Dairis* dont ils ont envahi la puissance temporelle. Si donc ceux-ci, comme ceux-là, ont versé des flots de sang afin de faire triompher

(1) Voir la xv^e leçon au n^o 49 ci-dess., p. 10.

l'idolâtrie nationale, il nous est bien permis d'affirmer que les persécutions religieuses suscitées par l'apparition d'une foi nouvelle se résolvent habituellement au moins en actes purement défensifs. A ce point de vue, la persécution est-elle légitime? C'est ce que nous allons examiner.

Nous avons déjà montré que toute association spirituelle est dans l'ordre *spirituel* essentiellement intolérante, parce qu'elle ne peut exister, avoir foi dans son principe, qu'à la condition de réputer faux tout principe contraire à celui-là. Elle chassera donc de son sein, elle frappera des peines dont elle dispose, elle excommuniera les membres infidèles à la doctrine commune, et elle se montrera d'autant plus sévère que l'apostasie sera plus facile à constater, ou, en d'autres termes, qu'elle aura des symboles plus précis, des croyances plus nettement formulées. Si le Catholicisme avait en la molle nature de l'idolâtrie romaine, nul doute qu'il ne se fût enté aisément sur elle; et l'édifice social païen, avec ses esclaves, avec les pompes sanglantes de ses jeux, avec le cynisme de sa dépravation, subsisterait encore. D'une part, en effet, la ligne qui aurait séparé ses dogmes des dogmes officiels aurait été à peine saisissable, et de l'autre, grâce à la flottante allure de ses préceptes, il n'eût apporté avec lui le germe d'aucun changement hostile aux droits acquis. Rome l'eût par conséquent traité comme elle traita le culte de Cybèle ou celui de Sérapis, et la grande lutte du Paganisme et du Christianisme se serait vraisemblablement terminée le jour où, blasphémateur sans le savoir, le jeune Alexandre Sévère plaça parmi ses dieux domestiques l'image du Dieu véritable; mais la foi catholique est trop réfractaire pour se prêter à de pareils compromis: il fallait ou la subir, ou la détruire; et nous ne concevons pas que l'on puisse à la fois absoudre les Césars du crime d'une incrédulité volontaire et les accuser d'une coupable barbarie, parce que, forcés de choisir entre ces deux alternatives, ils s'arrêtèrent à la seconde. Pontifes, pouvaient-ils ne pas dévouer aux divinités infernales les nouveaux convertis? Princes, leur mandat souverain n'était-il pas de conserver intacte la constitution

politique et sociale de l'État commis à leur garde, et ne devaient-ils pas dès lors traiter en criminels de lèse-majesté politique et sociale les hardis novateurs qui venaient purifier le vieux monde de toutes ses souillures? N'oublions pas qu'ils ne voyaient dans ces anges de la terre que des démolisseurs, armés sans doute d'une admirable utopie, mais dont la réalisation, alors même qu'elle leur eût semblé possible, impliquait un remaniement général de la famille, de la propriété, aussi bien que de la hiérarchie civile et religieuse, une révolution complète en un mot; et, nous le demandons, eux qui n'étaient pas mécontents de leurs places, et avec eux tous ceux qui étaient contents de la leur, avaient-ils, humainement parlant, si grand tort de résumer cette révolution dans les paroles employées pour caractériser la nôtre: «Ote-toi de là, afin que je m'y mette.» Séparez la formule religieuse qui encadrait les arrêts des proconsuls de l'esprit qui les dictait, et peut-être absoudrez-vous celui-ci.

En effet, si toute association temporelle peut légitimement réprimer par la force matérielle les violences matérielles, venues soit du dehors, soit du dedans, c'est apparemment que ces violences troublent ou mettent en péril la vie qui lui est propre; et dès lors, comment lui contester le droit de se protéger contre des dangers d'un autre ordre, et bien autrement grands? Assurément, ce n'est pas au temps où nous vivons que l'on peut contester la puissance des idées, et quand elles sont employées à saper les bases d'un système social, il y aurait injustice à s'indigner de l'opposition ardente, implacable, qu'elles rencontrent de la part des défenseurs naturels de ce système, c'est-à-dire de la part de ceux qui en recueillent les principaux bénéfices, qui s'en partagent les meilleurs fruits. A la fin du cinquième siècle, le roi persan Cavade avait adopté les doctrines de l'impôsteur Mazdeck, doctrines issues du manichéisme, et se résolvant dans la communauté des femmes et des biens. Cavade, chassé du trône, mais rétabli ensuite, eut pour successeur son fils, le grand Mourschivan. A peine monté sur le trône, le jeune prince jura solennellement d'exterminer les insensés

qui mettaient son pays en feu, et des cris de joie accueillirent ce terrible serment. Mazdeck, avant d'aller à la mort, osa lui dire : « O roi ! la Providence t'a placé si haut pour protéger, et non pour détruire. » Le monarque, indigné, répondit : « Sans doute, et c'est à cause de cela, parce que la Providence m'a imposé le devoir de protéger ma famille et mes sujets, que je te fais mourir. Toi et tes disciples, n'avez-vous pas organisé le vol et l'adultère dans mes Etats ? Et toi, infâme, as-tu oublié le jour où tu osas sommer mon père de te livrer ma mère ? » Le sentiment de conservation toute terrestre qui animait Mourschivan fut le mobile des croisades organisées contre les Albigeois, propagateurs ardents de doctrines analogues à celles de Mazdeck, et nous ne pensons pas que que ce soit, la question étant ainsi posée, puisse condamner l'innexorable sévérité des défenseurs du mariage et de la propriété. Cependant si vous absolvez les gouvernans lorsqu'ils sévissent contre les propagateurs de dogmes évidemment et directement anti-sociaux, comment pourrez-vous les condamner quand ils useront des mêmes moyens pour réprimer l'essor des doctrines, si pures qu'elles soient, mais, et alors même que ce serait indirectement, non moins mortelles à toutes les institutions du pays ? Eh quoi ! l'auteur qui attaque dans ses écrits la Charte ou les droits de la dynastie nouvelle, sera puni en France, et la nation unitaire ou catholique, qui a son culte pour charte, ne pourra sévir contre l'apôtre d'un culte ennemi ! Dira-t-on que la religion chrétienne valait mieux que le paganisme, et qu'ainsi les païens, à les prendre en masse, ne pouvaient que gagner à la bonne nouvelle qui leur était apportée ? Sans doute cet argument justifie pleinement ceux qui la leur annonçaient, mais il n'altère en rien les forces de ce qui précède. Les Césars, tant qu'ils méconnurent la vérité du Christianisme, ne pouvaient y voir qu'une doctrine éminemment *inconstitutionnelle*, et, à ce titre, dans ses rapports avec l'État, éminemment criminelle.

Grâce à notre éducation chrétienne, nous identifions presque toujours le mot moral avec le mot social, et nous leur

donnons un sens absolu, parce que la morale de l'Évangile étant *parfaite*, elle résume le dernier terme de la *sociabilité* humaine. Mais ce qui est *sociable* pour nous, la liberté civile par exemple, ou l'indissolubilité du lien nuptial, ne l'était pas pour les Romains, ne le serait pas pour les Persans ou les Chinois ; et voilà ce que les païens proclamaient si énergiquement lorsqu'ils osaient affirmer que les chrétiens primitifs étaient « les ennemis du genre humain. » Ces prétendus ennemis tuaient à force de vertu la civilisation antique, comme les manichéens persans ou languedociens auraient tué, si on les avait épargnés, la civilisation des ignicoles ou des catholiques, et quelle que fût la prodigieuse différence entre ces délits divers, évidemment ils se ressemblaient dans leur essence, et ceux qui en souffraient devaient les réputer également punissables. Nous n'hésitons point par conséquent à admettre le *droit* des persécuteurs, des persécuteurs, disons-nous, de bonne foi, c'est-à-dire innocens du crime d'une incrédulité volontaire (1). A leur tour, les chrétiens étaient aussi dans leur droit, le droit de mourir pour des croyances plus chères que la vie, le droit d'accepter les terribles conditions auxquelles ils pouvaient les professer, le droit, en un mot, d'agir logiquement en préférant leur intérêt éternel à leur inté-

(1) Nous croyons devoir faire ici les observations suivantes qui, nous en sommes assurés, ne sont que le développement de la pensée de M. de Coux.

Tout *droit* ayant la raison en Dieu, il ne peut pas plus exister deux *droits* contradictoires que deux Dieux ennemis. Donc l'Église ayant incontestablement reçu le droit de s'établir, les empereurs n'avaient pas le droit de la persécuter. — Mais l'établissement de l'Église, c'était la ruine de la société païenne ; or, toute société a le droit de défendre son existence. — Je réponds : oui, pourvu qu'elle ait le *droit d'exister*. Or rien de ce que le Christianisme venait détruire dans la société romaine n'avait le droit d'exister. — Mais les Césars, incrédules encore, ne pouvaient pas en juger ainsi. — C'est vrai, et il en résulte que les Césars pouvaient, au degré où ils étaient de bonne foi dans leur incrédulité, croire de bonne foi avoir le droit de persécuter les chrétiens. Mais croire avoir un *droit* et posséder ce *droit* sont deux choses très distinctes. L'erreur invincible ne change pas la nature des choses ; elle ne fait pas que le mal soit bien, mais, comme disent les théologiens, elle fait que le mal de *formel* devient *matériel*, relativement à la conscience. (Les Directeurs.)

rêt temporel. Il y avait là deux terribles prérogatives en présence, celle de la société, celle de l'individu ; et la conduite de nos martyrs atteste qu'ils savaient aussi bien respecter l'une que revendiquer l'autre.

Cependant, si la société constituée régulièrement et anciennement a le droit de vivre, et par conséquent celui de punir toute tentative faite afin de tarir la source même de sa vie, elle ne peut légitimement sévir contre les dissidens au-delà de la mesure indiquée par le besoin de la conservation. La persécution donc est odieuse du moment où elle n'est pas nécessaire, et elle cesse évidemment d'être nécessaire aussitôt qu'elle est inutile, ou, en d'autres termes, aussitôt que l'application de la pénalité humaine ne peut arrêter l'invasion de la doctrine nouvelle. Sous ce rapport, les gouvernements peuvent aisément se tromper, ou plutôt ils le pouvaient dans l'ancien monde, parce qu'alors les moyens de communication intellectuels et matériels étaient bien moins nombreux et d'une surveillance bien moins difficile qu'aujourd'hui : la presse, les relations commerciales, la poste, et par tant d'autres voies, le frottement continuel des intérêts et des intelligences sont autant de véhicules dont un prosélytisme ardent s'emparera quand il le voudra, et nous ne voyons pas trop comment, en France, en Belgique, en Angleterre, la police la plus active parviendrait à les neutraliser. Ajoutons à ces considérations, que les croyances fortement enracinées ressemblent à ces épées de la fable, auxquelles le sang humain donnait une trempe merveilleuse, et vous reconnaîtrez sans peine que si, en théorie et uniquement à titre de préservatif, la persécution est un droit, elle est un de ces droits dont l'emploi, au point de vue social, est rarement légitime, parce que rarement il donne en pratique les résultats attendus par ceux qui l'invoquent.

Quoi qu'il en soit, néanmoins les sociétés unitaires ou catholiques commencent toujours par sévir contre les novateurs religieux, et les exceptions à cette règle se rencontrent seulement chez les peuples usés et blasés, dont les institutions politiques sont aussi chancelantes que leur foi ; mais la doctrine nouvelle-

ment apparue fait-elle de nombreux prosélytes ? La masse, d'abord numériquement imperceptible de ses partisans, grandit-elle ? S'est-elle développée au milieu des supplices ? Alors il y a en elle une incontestable vitalité ; elle est plus que le germe d'une association spirituelle encore inaperçue, et comme ceux qui la professent forment une association véritable à la fois et rivale de l'association spirituelle, que nous nommerons gouvernementale, parce qu'elle continue à exercer la souveraineté temporelle, la forme sociale de transaction existe enfin dans toute sa réalité. Dès ce moment, le peuple chez lequel ces choses se passent est partagé en deux grandes fractions : l'une, qui veut se perpétuer au pouvoir, ou, ce qui revient au même, conserver le vieux système social dans toute son intégrité ; l'autre, qui aspire à imposer au pays son système social à elle, et par conséquent à s'emparer de l'autorité reconstituée sous son influence. Les premiers chrétiens eurent cette prétention sans le savoir, il est vrai, parce qu'elle était dans leurs croyances, et non dans leurs désirs ; et, à cet égard, ils ne se distinguaient des autres novateurs que par une inviolable fidélité à leurs bourreaux et une obéissance que ceux-ci ne parvinrent jamais à lasser ; mais il y aurait folie à attendre de tous les croyans la sublime soumission des héros de notre foi. Dans cette lutte entre deux partis qui combattent chacun pour son culte et pour sa vie, le plus faible, exaspéré par l'oppression, provoquera par d'imprudentes résistances une oppression plus grande encore, et puis, poussé à bout, il cherchera des appuis au dehors comme au dedans. Pour peu que cet antagonisme se prolonge avec quelque égalité, ceux que l'on avait d'abord punis comme des criminels ordinaires s'organiseront et se disciplineront, et une guerre religieuse ou sociale désolera le pays. Les novateurs se prévaudront-ils des passions du prince, de la cupidité des grands ? Parviendront-ils, pour ainsi parler, à surprendre le pouvoir temporel, à s'en saisir, avant d'avoir attiré à eux les convictions de la multitude ? dans cette hypothèse, et grâce à l'avantage d'une position, qui fut celle des réformateurs anglais, ils auront la légalité de leur côté,

et ils en useront comme s'en seraient servis leurs adversaires. Ceux-ci, abandonnés de leurs chefs naturels ou trahis par eux, n'opposent qu'une résistance désordonnée, et l'ancien système de sociabilité succombera vraisemblablement sous l'action incessante d'une législation qui n'aura rien à envier au code du Japon, mais dans tous les cas l'unité nationale souffrira profondément de ces dissensions, et les efforts faits pour la rétablir dans l'ordre spirituel attesteront assez clairement combien, dans l'estime même des novateurs, la forme sociale qui nous occupe est radicalement inférieure, soit à la forme unitaire, soit à la forme catholique.

Ainsi, au début de toute société de transaction, il y a une guerre légale, ou lutte des armes à la main, et cette première période s'est prolongée indéfiniment en dehors du Christianisme, mais avec une violence décroissante, et qui a toujours fini par se résumer dans le mépris du vainqueur pour le vaincu réduit à la condition de paix. Nous avons déjà dit combien gravement cette servitude d'une partie considérable de la population; et l'abrutissement des intelligences ou l'aliénation des cœurs, qui en est la suite nécessaire, compromettent la sécurité commune; les créateurs du système de la tolérance universelle, les *inventeurs* de la liberté religieuse, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ont voulu remédier à cette déplorable conséquence de la diversité des cultes, et très certainement ils ont, au degré où leur utopie a été réalisée, rendu un immense service à la société moderne. En effet, et nous le répétons, lorsque la persécution ne peut ramener l'unité, elle est sans motif ni excuse, et dès que son impuissance, sous ce rapport, est constatée, il y a autant de folie que de cruauté à y avoir recours. Toutefois, avant de nous occuper de cette seconde période, nous dirons presque de cette seconde forme de la société de transaction, nous remonterons à son origine toute protestante, et nous verrons comment la réforme est arrivée à la seule idée incontestablement utile qui lui appartienne en propre.

Les pères de la réforme posèrent en principe d'abord que toute vérité est

contenue dans les saintes Écritures, et puis qu'elles la reproduisent d'une façon assez nette pour que des hommes d'une intelligence ordinaire ne puissent, dans ce qu'elle a d'essentiel, se méprendre sur sa nature. Ces deux points admis, l'assistance d'un interprète toujours vivant et toujours inspiré devenait évidemment inutile, et ils en concluaient que l'Église ne possédait pas une infailibilité distincte de celle qui appartenait à tout chrétien instruit et de bonne foi; nous disons de bonne foi, car dans cette double hypothèse les erreurs religieuses ne peuvent provenir que d'un jugement aveuglé par l'ignorance, ou d'une volonté coupable qui sait ce qu'elle fait en prenant le faux pour le vrai. Dans la pensée donc de Luther, si elle avait été consécutive avec elle-même, les catholiques éclairés, le pape, par exemple, et les évêques, n'auraient pas été dans l'erreur, ils ne se seraient pas trompés; mais, ce qui les eût rendus bien autrement coupables, ils eussent trompé les autres en mentant à leur propre conscience comme à Dieu. Toutefois, s'il n'osait être logique jusqu'au bout dans ses invectives contre les catholiques, il l'était d'une manière absolue quant aux autres chefs du protestantisme qui n'acceptaient pas toutes ses idées, et il professait pour eux une aversion et un mépris pleinement justifiés par le principe fondamental de la réforme. En effet, le juge qui croit accomplir un devoir social en condamnant à mort un juif, un bouddhiste, un chrétien; le magistrat qui se suppose tenu en conscience de condamner à la déportation l'auteur d'un pamphlet contre les droits que Louis-Philippe tient de la volonté du peuple, garderont quelque estime, éprouveront quelque pitié pour ces victimes de la loi humaine, parce qu'ils croient à leur sincérité tout en frappant, dans l'intérêt de la société, ce qui n'est peut-être qu'une aberration de l'intelligence innocente en soi. Mais dans le système primitif des protestans, il n'y avait, il ne pouvait y avoir d'aberration innocente; toute dissidence était coupable, puisqu'elle était volontaire, puisqu'elle se résolvait en un odieux mensonge, et par conséquent chacun d'eux pouvait légitimement vouer à l'exé-

cration publique quiconque attribuait à la parole divine une autre signification que celle donnée par lui-même. Ne suffisait-il pas qu'il fût assuré de sa propre bonne foi pour avoir le droit de nier celle de tous les interprètes en désaccord avec lui ?

Aussi Luther, Zwingle, Calvin, en un mot tous les premiers apôtres de la souveraineté de la raison individuelle furent-ils, dans la mesure de leur pouvoir, plus intolérans encore que Domitien, Omar, ou ce malheureux Torquemada, personnage plutôt mystique qu'historique, depuis que l'incrédulité moderne en a fait l'emblème de la férocité sacerdotale. Ceux-ci torturaient, taxaient ou brûlaient; mais du moins ils n'investivaient pas; et l'on sait, sous ce dernier rapport, combien fut abondante la faconde des pères de la réforme; on n'ignore pas non plus qu'au degré où cela dépendait d'eux, ils ne se montrèrent pas moins impitoyables en actes qu'en paroles : les conseils donnés par Luther aux princes dont il était l'oracle, le supplice de Servet, et les sanglantes exécutions provoquées par Cranmer dans la Grande-Bretagne, en fourniraient au besoin de déplorables preuves; et, certes, si les protestans, partout où ils étaient les plus faibles, invoquaient avec une grande force de raison les droits sacrés de la conscience, on ne peut cependant se refuser à reconnaître qu'ils ne les respectaient guère partout où ils étaient les plus forts.

Ainsi, divisés en sectes opposées, ils se persécutèrent les uns les autres avec acharnement, comme ils persécutaient les Catholiques, mais avec cette différence, toutefois, que, ces derniers étant les ennemis de tous, tous les Protestans se réunissaient contre eux; tandis que, de protestant à protestant, si l'animosité était en réalité plus grande, les forces étaient moindres, et les excès aussi. Néanmoins la querelle des sacramentaires, en Allemagne; la lutte des gomaristes et des arminiens, en Hollande; les combats livrés par les indépendans aux épiscopaux de la Grande-Bretagne, et même, de nos jours, le sort des piétistes en Prusse et des momiers à Genève, disent assez ce qu'ont d'intime, d'opiniâtre et de personnel les haines qui ont

leur racine dans le dogme du jugement privé. Dans l'ordre religieux, elles s'enveniment de toute l'antipathie qu'a l'homme de bien pour une imposture avouée; dans l'ordre philosophique, elles s'enflamment du feu de la pire des vanités, de la vanité d'auteur sifflé dans ses conclusions. Dieu nous garde d'être gouvernés par des protestans fidèles au point de départ de leurs premiers devanciers! Dieu nous garde surtout de tomber sous le joug de philosophes assez forts pour imposer leur système, quel qu'il fût, à la conscience publique!

Mais les commentaires sur les saintes Écritures se multiplièrent trop rapidement, et leurs divergences devinrent trop palpables pour qu'à la longue les protestans eux-mêmes ne reconnussent pas, au moins en pratique, que la parole écrite de Dieu n'a point cette clarté souveraine qui rend inutile toute autre clarté. Las de leurs propres variations, hors d'état de déterminer les vérités essentielles au salut, contraints d'avouer que la diversité des opinions n'impliquait pas chez tous les disputans, moins un seul, l'absence de tout sentiment d'honneur et de vertu, ils perdirent presque partout leur zèle primitif, et ils en vinrent, par une conséquence naturelle, à ne plus se haïr, ou plutôt à concentrer leur antipathie sur le catholicisme, cet ennemi intraitable du principe qu'en fait ils étaient eux-mêmes contraints d'abandonner. Ces antipathies elles-mêmes se tempérèrent presque partout, parce qu'elles n'avaient plus de prétexte que dans les intérêts purement matériels que la réforme avait créés; disons toute la vérité : le temps arriva où les peuples se demandèrent ce qu'ils avaient gagné à la réforme, et par degré le fanatisme anti-catholique se replia sur les classes spoliatrices du clergé. Si l'incrédulité ne leur fût venu en aide, une réaction, plus vive qu'on ne pense, aurait eu lieu depuis long-temps; toutefois, cette formidable auxiliaire contribua elle-même à hâter l'avènement du principe de la liberté de conscience, de ce principe proclamé pour la première fois par la Convention américaine lorsqu'en 1776 elle transforma treize colonies anglaises en une nation indépendante.

COURS DE DROIT CRIMINEL.

DIXIÈME LEÇON (1).

De la juridiction du père de famille à Rome sous les empereurs païens. — Des changemens survenus dans la procédure criminelle et dans la pénalité sous les mêmes empereurs.

§ I.

Nous avons vu, dans la septième leçon, quelle était à Rome la despotique autorité du père sur ses enfans. Le père, armé du droit de mettre à mort et de vendre comme esclave tout membre de sa famille, conservait l'exercice de ce droit pendant sa vie entière, et ses fils n'étaient affranchis de son pouvoir ni par l'âge, ni par les dignités publiques. Peu à peu, soit que le père, pour ne pas avoir à prononcer lui-même de dures sentences de condamnation contre ce qu'il avait de plus cher au monde, se fût fait une loi, dans les cas les plus graves, de se récuser comme juge et d'abdiquer son droit de justice entre les mains des magistrats civils; soit que la cité elle-même, comme juridiction rivale et supérieure, se fût efforcée d'envahir progressivement les attributions trop exclusives de la juridiction paternelle; soit enfin que le contact avec les autres peuples, et surtout avec les Grecs (2), eût adouci sur ce point la rudesse primitive des mœurs romaines, le droit de vie et de mort du père de famille tomba en désuétude dans les derniers temps de la république, et les lois, qui ne sont ordinairement que la consécration des faits accomplis, sanctionnèrent ce grand changement introduit dans les coutumes et les idées populaires. Peut-être comprit-on qu'une autorité fondée sur les liens les plus doux de la nature et d'une réciproque tendresse ne devait pas être exposée à devenir, par défaut de limite et de contrôle, un instrument de colère, de vengeance et d'injustice; peut-être aussi le

relâchement des mœurs ne put plus s'accorder avec l'antique sévérité du droit paternel: la religion des Dieux lares disparaissait en même temps que la religion des Dieux de la cité, et la piété filiale s'éteignait au foyer domestique, comme la piété du citoyen aux autels de la patrie.

Il ne faudrait pas opposer à ces observations sur la diminution de la puissance paternelle, l'exemple déjà cité (1) d'un complice de Catilina mis à mort par son père: l'extrême péril de la république justifia, à cette époque, des mesures extraordinaires; *salus populi, suprema lex esto*. Le pouvoir judiciaire, si heureusement usurpé par le sénat dans cette circonstance, put bien être ressaisi avec la même opportunité par un père de famille, sans que l'on doive tirer aucune conséquence de ce double coup d'État, frappé, l'un, dans la curie patricienne; l'autre, au pied des pénates domestiques.

Les mœurs publiques, dès le temps des premiers empereurs, se soulevaient avec violence contre les pères cruels à l'égard de leurs enfans. Sous Auguste, Crixion (2), chevalier romain, avait fait périr son fils à coups de fouet. Un grand nombre d'hommes du peuple, courroucés d'indignation, se ruèrent au milieu du forum sur cet homme dénaturé; ils le percèrent de leurs stylets, le couvrirent de blessures, et auraient achevé de le faire périr si la force publique n'était venue l'arracher à cette émeute de l'humanité.

L'opinion populaire se prononça au contraire avec enthousiasme en faveur de Titus Arius, noble romain, qui usa de modération et de clémence à l'égard de son fils, qui avait voulu attenter à ses jours. Nous empruntons au philosophe Sénèque le récit de ce fait instructif et curieux (3).

« Arius pria Auguste d'assister au ju-

(1) Voir la 1^{re} leçon au n^o 50 ci-dessus, p. 103.

(2) Vinnius, lib. I, tit. IX, § 2.

(1) Voir la leçon VII, t. VIII, p. 26.

(2) Sen., de Clem., cap. XIV.

(3) Ibid., cap. XV.

« gement de son fils. Auguste ne dédaigna pas d'être juge dans une affaire de famille : il prit sa place, et devint membre d'un conseil particulier ; il ne voulut pas qu'on s'assemblât dans son palais, car alors César eût été juge, et ce n'eût pas été le père. Après les informations et la discussion des moyens allégués par le jeune homme, à charge et à décharge, le prince voulut que les avis fussent donnés par écrit, afin qu'on ne se réglât pas sur le sien. Avant la lecture des tablettes, il déclara avec serment qu'il renonçait à la succession de T. Arius, dont la fortune était immense. Arius perdit ainsi deux héritiers le même jour. Mais César avait acheté le droit de donner librement son suffrage ; et, après avoir prouvé (ce qui doit être le premier soin d'un prince) que sa sévérité était désintéressée, il opina que le fils serait relégué dans le lieu que son père jugerait convenable : il ne décerna ni le sac des parricides, ni les serpens, ni la prison, songeant moins au crime commis qu'au juge dont il était devenu l'assesseur. Il dit que le père devait se contenter de ce châtement envers un fils très jeune, qui n'avait commis ce crime que par suggestion et avec une timidité bien voisine de l'innocence ; qu'il ne méritait que d'être banni de la ville et soustrait aux yeux de son père.

« Titus Arius, dit Sénèque, fut admiré de tout le monde pour n'avoir puni son fils que de l'exil, et même d'un exil agréable : il le relégua à Marseille, et lui fit toucher une pension telle qu'il l'aurait pu donner à un fils dont il n'aurait pas eu à se plaindre. »

Sénèque n'était, dans cette circonstance, que l'écho des idées de son temps. Or, de pareilles manifestations publiques ne pouvaient tarder beaucoup d'être traduites fidèlement dans les lois de l'empire. Adrien, qui régna peu de temps après la mort de l'éloquent précepteur de Néron, condamna un père qui avait tué son fils à la chasse, à la relégation dans les îles, parce que, disait-il, c'était plutôt l'action d'un brigand (1)

(1) Lex Pomp., de Parricid., Dig. tit. IX, lib. 48, § 5 ; l. II. Corn., de Parricid., lib. XLVIII, tit. VIII.

qu'une punition paternelle. Cette répression sévère d'un coupable emportement paraît n'avoir été que l'application d'un décret d'un autre empereur, ainsi conçu : « Le père ne pourra plus mettre à mort son fils, sans que ce dernier soit entendu dans sa défense. Il devra donc le citer publiquement devant le préfet ou le gouverneur de la province. » En principe général, le fils, comme tout membre de la famille, était toujours la chose du père. On n'attaquait pas de front ce principe, pas plus que toute autre portion de la législation antique ; mais on le modifiait, on le minait peu à peu, en y introduisant une foule de dérogations ou d'exceptions : c'était la méthode romaine. Au surplus, ces dégénéralions successives des lois fondamentales de la famille, sous les empereurs romains, tenaient plus à l'amollissement qu'à l'adoucissement des mœurs ; c'était une décadence plutôt qu'un progrès. La puissance paternelle n'était plus entourée, je ne dis pas d'effroi, mais même de respect ; l'autorité conjugale était foulée aux pieds ; la liberté de la femme devenait une incroyable licence, et introduisait dans la famille la confusion et le désordre. Le polythéisme n'étant plus pour le grand nombre qu'un culte purement extérieur, une suite de vaines cérémonies sans signification morale, aucune influence religieuse ne venait suppléer le pouvoir du père presque anéanti. Tout était à l'abandon des passions humaines : la discorde, l'immoralité, le crime même, souillaient le foyer domestique, et y multipliaient des turpitudes secrètes et inouïes ; la puissance publique, personnifiée dans l'empereur, ou favorisait ces infamies par l'exemple du vice couronné, ou se mettait un bandeau pour ne pas apercevoir, et se liait les mains pour ne pas poursuivre. La société semblait craindre de se voir à nu ; elle gémissait et s'épouvantait si quelque main imprudente portait le flambeau dans ces repaires de débauche, qu'on appelait les familles romaines. Aussi quand l'empereur Claude, dans sa sottise manie de jugeur, voulut que la justice fouillât partout pour trouver matière à accuser, à plaider et à condamner, il fut étonné lui-même des plaies qui se révélèrent et

des crimes qu'il eut à punir. « Il fit cou-
« dre dans les sacs, dit Sénèque (1), plus
« de coupables, en cinq ans, qu'il n'y
« en avait eu de suppliciés de la sorte en
« plusieurs siècles. » A la nouvelle de
tous ces parricides qui remplissaient la
ville-reine, que dut penser le monde ?

§ II.

Pour bien comprendre les changemens
qui s'opérèrent dans la procédure crimi-
nelle sous les empereurs, il faut se rap-
peler l'aspect général qu'elle présentait
aux derniers temps de la république et
sous le dictateur Jules-César.

Il y avait alors à Rome onze ques-
tions (2) perpétuelles, ou tribunaux crimi-
nels permanens, sous la présidence
des préteurs ou *judices questionis*. Cha-
cune de ces *questions* avait été instituée
par une loi particulière, qui réglait la
procédure spéciale qui devait être suivie
et la loi qui devait être appliquée. La
plupart de ces procédures étaient sem-
blables; cependant il y en avait qui pré-
sentaient des caractères particuliers :
ainsi, par exemple, c'était ordinaire-
ment le préteur qui dressait des listes de
juges, sur lesquels on en tirait au sort
un certain nombre; puis l'accusé et l'ac-
cusateur faisaient leurs récusations res-
pectives, et le tribunal restait composé
de ceux que ces récusations n'avaient
pas atteints. Eh bien, la loi Servilia (3)
sur les concussionnaires (*repetundarum*) por-
tait que le préteur choisissait tous les
ans quatre cent cinquante juges de ce
crime, sur lesquels l'accusateur en nom-
mait cent. La seule garantie de l'accusé
était de pouvoir réduire le nombre de
ses juges à moitié de ce nombre (4). Cette
loi avait été faite en défiance de ces puis-
sans concussionnaires qui se rachetaient
d'une infamante condamnation en parta-
geant avec leurs juges le fruit de leurs
rapines.

(1) *De Clem.*

(2) Dans le principe il n'y avait eu qu'une seule
question, *questio parricidii*, laquelle comprenait
tous les genres d'assassinats et de violence publique
et privée. Voir la VIII^e leçon.

(3) *Pand.* de Pothier, lib. XLVIII, tit. 1, *Ap-
pendix.*

(4) C'est-à-dire à 50.

Il n'y avait donc pas à Rome de droit
commun en matière de procédure crimi-
nelle. Au temps de Jules-César, les for-
mes à suivre dans les jugemens publics
étaient déterminées par les lois suivan-
tes : 1^o la loi Julia sur le crime de lèse-
majesté; 2^o la loi Julia sur l'adultère;
3^o la loi Cornelia sur l'assassinat et l'em-
poisonnement; 4^o la loi Pompeia sur le
parricide; 5^o la loi Julia sur le péculet;
6^o la loi Cornelia sur les testamens et les
faux; 7^o la loi Julia sur la violence pri-
vée; 8^o la loi Julia sur la violence publi-
que; 9^o la loi Julia sur l'intrigue; 10^o la
loi Julia sur la concussion; 11^o la loi Julia
sur les vivres. Les actions que l'on inten-
tait devant les tribunaux, dont ces lois
réglaient la formation, étaient appelées
publiques; tout membre du peuple pou-
vait les intenter en souscrivant son accu-
sation dans le but de faire prononcer
contre le criminel (1) une peine certaine
et légitime.

Les actions publiques avaient cela de
commun, que toutes les condamnations
qui en résultaient étaient infamantes. Il
n'en était pas de même des actions pri-
vées (2) : les lois relatives à ce genre
d'actions n'attachaient la note d'infamie
pour le coupable qu'à certains délits spé-
ciaux, tels que ceux du vol, des biens
ravis par violence, et des injures graves.

Sous la république, on usait encore
quelquefois d'une troisième espèce de
procédure, connue sous le nom de pro-
cédure extraordinaire. Cette procédure
devint d'un usage beaucoup plus général
sous les empereurs.

Dans le principe, ce mode d'instruc-
tion ne s'appliquait qu'aux crimes qui ne

(1) *Pand.*, lib. XLVIII. *Publica judicia definit Cu-
jaciis, criminalia judicia quæ ex populo quilibet in
crimen subscribens jure ordinario intendere potest
in pœnam certam et legitimam.* *Pand.* de Pothier,
lib. XLVIII, t. 1, § 1. — Dans cette définition, je me
permettrai, malgré mon respect pour le grand nom
de Cujas, de critiquer les mots *jure ordinario*; ils
pourraient induire à penser qu'il y avait un mode
uniforme de procédure criminelle, ce qui n'est pas.

(2) *Dig.*, lib. XLVI et XLVII. L'action privée, à la
différence de l'action publique, n'était donnée en
général qu'à ceux qui avaient intérêt à ce que la
chose volée, ravie ou brûlée, ne le fût pas, ou à
ceux qui avaient reçu des injures dans leurs per-
sonnes ou dans celles des membres de leurs familles.

donnaient lieu ni à des actions privées, ni à des actions publiques, et qu'on appelait pour ce motif *crimes extraordinaires*. Pour les jugemens de ces crimes, une seule condition était requise, la souscription libellée de l'accusateur (1); du reste, ils n'avaient pas de formes solennelles et n'entraînaient pas de peines déterminées.

Sous les empereurs, les questions tombèrent peu à peu en désuétude; elles furent remplacées par les procédures extraordinaires, qui laissaient plus de prise à l'arbitraire dans les jugemens. « Cet ordre de choses, dit le jurisconsulte Paul, cessa d'être en usage pour les crimes capitaux, quoique la peine des lois subsistât toujours. lorsque les crimes devaient être extraordinaires prononcés (2). »

Ainsi, d'abord la procédure criminelle est changée, et la pénalité conservée; plus tard, l'ancienne pénalité subit à son tour de nombreuses modifications.

Dans la procédure, un principe paraît survivre, la nécessité de la dénonciation écrite; et cependant, sous Tibère et sous les indignes empereurs qui lui succèdent, l'autorité, dans ses informations extraordinaires, se contente presque toujours d'une dénonciation purement verbale: elle n'exige pas (3) la présence d'un accusateur régulier, et la garantie que donne la loi à l'accusé contre un *calomniateur* s'évanouit, faute de preuves légales de la fausseté de l'accusation. Le délateur est encouragé, s'il réussit, par l'appât du gain; il est assuré de l'impunité, s'il succombe.

Cet immense abus continue de subsister jusqu'au premier empereur chrétien, Constantin (4), qui rétablit enfin le vieux

(1) On appliqua le principe des procédures extraordinaires à un grand nombre de délits privés; dans l'intérêt de la vindicte publique et de la société, il valait mieux que les informations relatives à ces délits fussent faites à la requête de l'autorité de la partie lésée. Voir *Lex fin.*, § 47. I, de *privatis delictis*.

(2) *Lex* 8, paragraphe supplém., tit. 1, de *public. judic.* Paul.

(3) Hugo, *Histoire du Droit romain*, t. II, 199.

(4) *Quæ res ad id inventa est, ne quis facile prosiliat ad accusationem: quum sciat inultam sibi accusationem non futuram.* L. VII, Ulp. de *Offic. pro-*

principe de la souscription écrite de l'accusation. Il faut, pour cette importante réforme, toute l'influence que la religion nouvelle exerce en faveur de l'humanité.

Après la dénonciation et l'accusation, une des choses les plus importantes dans toute procédure criminelle, c'est le choix des juges ou la compétence judiciaire. Cette portion de la procédure subit beaucoup de modifications et de vicissitudes sous les empereurs.

Nous avons vu que, peu de temps avant Jules-César, les juges des questions étaient tirés au sort parmi les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du Trésor. Ces derniers étaient des plébéiens enrichis par leurs fonctions; mais au moins c'étaient toujours des citoyens romains.

Cependant le titre de citoyen romain, même à cette époque, n'emportait déjà plus l'idée d'une origine exclusivement romaine: mille élémens étrangers s'étaient mêlés au vieil élément indigène et antique depuis l'accession des peuples latins et leur incorporation dans le sein de la république; le pur sang des Quirites s'était mêlé et perdu, si ce n'est parmi les plus illustres familles du patriciat et de l'ordre équestre.

C'était donc une grande concession à l'esprit mobile du nouveau plébéianisme, qui tendait à étendre de plus en plus la nationalité romaine au-delà de ses anciennes limites, que d'avoir mis sur la liste des juges ou jurés de simples financiers, d'une famille peut-être originairement étrangère.

Jules-César fit en apparence un pas rétrograde: il porta une loi d'après laquelle on ne devait choisir les juges que parmi les sénateurs et les chevaliers; mais cette prétendue concession aux idées de la vieille aristocratie du sang n'était, de sa part, qu'une dérision: il avait lui-même porté la perturbation au sein même des corps conservateurs de cette aristocratie; c'était demander que le ruisseau restât pur après avoir altéré la source. César sembla avoir reçu de

curat. Indè hunc inscriptionis morem qui exolebat admittà in ejus locum simplicis criminis professione omnino revocat et confirmat Constantinus. L. V, *Cod. Theod.*, 9, I, hoc tit.

Dieu la mission d'achever la fusion déjà commencée de la race romaine et des races étrangères : il introduisit, non seulement dans la cité, mais dans l'ordre équestre, et dans le sénat même, un certain nombre de ces hommes appelés Barbares, qu'il avait enrôlés dans ses armées, et qui l'avaient aidé dans ses victoires. Il initiait ainsi quelques notables du monde conquis à la civilisation et aux privilèges du peuple conquérant; c'était un premier coup porté à la centralisation de Rome, devenue tyrannique à force d'être exclusive.

Voyez cependant le singulier spectacle qu'offre la curie antique ainsi envahie par les compagnons d'armes du vainqueur de Pharsale! Le sénateur, dont le droit d'image remonte aux temps fabuleux des Romulus et des Numa, s'étonne et s'indigne de voir siéger à ses côtés le Gaulois (1), l'Armoricain, l'Espagnol, revêtus des vieux insignes du patriarcat dont il était si fier; l'esprit quiritaire est forcé dans ses derniers retranchemens : l'humanité entière a fait irruption dans l'étroit foyer de la cité romaine. C'est César, qui, de sa puissante main, en a ouvert et élargi l'enceinte.

Ce grand novateur paie de sa vie la révolution qu'il a tentée; mais ses meurtriers, embarrassés de leur succès, font en vain un appel aux préjugés du patriotisme antique : aucune sympathie ne s'éveille à leur voix. Ils s'effraient eux-mêmes de leur isolement, et la réaction qu'ils espéraient avorta devant la douleur du peuple et les magnifiques funérailles décernées à leur victime.

Brutus et ses complices voient bientôt qu'ils n'avaient tué qu'un homme. L'esprit quiritaire a cru vaincre, et n'a fait que constater son impuissance. César, défié par (2) la plèbe romaine, composée désormais du mélange de tous les peuples du monde, se survit à lui-même

(1) Quosdam e semi-barbaris Gallorum in curiam recepit. Suet., *Jul. Ces.*, n. 76. Tous les historiens de ce temps parlent aussi du *gaditam*, *Cornelius Balbus*, que César avait fait sénateur, et qui était tout dévoué à sa personne.

(2) In deorum numero relatus est, non ore modo decernentium sed et persuasione vulgi. Suet., cap. LXXXVIII. Cicéron dit dans ses lettres à Atticus : *tyrannis vivit, tyrannus occidit*. L. XIV, 9.

dans ceux qui lui rendent un culte. La majorité républicaine du sénat, qui avait osé relever la tête, est brisée (1) par l'accession de deux cents barbares, ou fils d'affranchis. Comme les disciples qui dépassent toujours leurs maîtres, Antoine pousse à l'excès le mouvement révolutionnaire commencé par César. Il veut assurer la domination à son parti jusque dans les tribunaux. En conséquence il fait passer une loi qui porte, qu'outre les deux décuries de juges tirées de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, on en composera une troisième des tribuns, centurions, et officiers subalternes des légions de l'armée romaine, et entre autres de la légion gauloise, connue sous le nom (2) de la légion de l'*Alouette*. Cette légion, du vivant de Jules César, avait déjà reçu le droit de cité.

Ainsi, des barbares, descendant peut-être de ce Brennus, qui avait saccagé Rome, envahissent en conquérans les curies sénatoriales et judiciaires : ils concourent au gouvernement de la république; ils disposent de la fortune, de l'honneur, de la vie des citoyens.

Après les troubles des guerres civiles, Auguste réforma l'ordre judiciaire. Il parut donner de nouvelles garanties à une démocratie modérée, en instituant une quatrième décurie, composée de ci-

(1) On les appela *sénateurs de l'Orcus*. On avait coutume de nommer *orcini*, ou *affranchis de l'Orcus*, ceux qui l'étaient par le testament de leurs maîtres, parce que ces derniers semblaient les appeler à la liberté du fond de l'enfer. En faisant nommer ces sénateurs, Marc-Antoine en fit porter le nombre total de 800 à 1000.

(2) Cicéron, dans sa *première philippique*, chapitre VIII, rapporte cette loi en la critiquant avec amertume. Il se plaint surtout de ce qu'Antoine a fait accorder la judicature à des *manipulaires* qui ne commandaient qu'à 20 hommes; à de simples soldats qui, pour un trait de courage, avaient mérité le cheval d'honneur; enfin à tous ces légionnaires de l'alouette, dont la conduite avait mérité plus d'un reproche. Si nous l'avons fait, fait-il dire à Antoine, c'est que nos partisans, avec d'autres juges, n'auraient pas pu espérer l'impunité. On sait que les soldats de la légion gauloise, décorée du droit de cité par César, portaient sur leurs casques une alouette sculptée en airain, symbole de la vigilance et de la gaité nationale : de là le nom de *légion de l'Alouette*.

toyens jouissant d'une fortune médiocre; on les appelait *ducenarii*, parce qu'ils ne possédaient que 200,000 sesterces, la moitié de la fortune d'un chevalier. Les juges de cette quatrième décurie ne jugeaient que les causes les moins importantes.

La judicature était une charge pénible, et chacun jusque-là cherchait à s'en dispenser : mais, au moyen de cette augmentation du nombre des juges, Auguste fit en sorte, qu'en outre des vacances du mois de novembre et de décembre, qui étaient communes à toutes les décuries, chacune d'elles fût à tour de rôle dispensée de tout service pendant une année.

Quant à la concession démocratique qu'il avait paru faire, en abaissant dans la quatrième décurie les conditions de fortune exigées pour l'office de juge, elle était plus que contre-balancée par l'institution de deux tribunaux d'appel d'une haute importance; le premier était celui du préfet de Rome (1), à qui il délégua annuellement la révision des procès de la ville; le second fut composé d'hommes consulaires, dont chacun avait été préposé par lui à la direction des affaires d'une des provinces de l'empire, et qui se réunissaient pour juger en dernier ressort les différends les plus

(1) Cette charge, qui était ordinairement continuée à la même personne pendant plusieurs années, avait existé autrefois sous la république, mais accidentellement. On avait élu quelquefois des préfets de la ville en l'absence des rois ou des consuls. Le premier préfet de la ville, sous Auguste, fut Messala Corvinus. C'était toujours l'un des hommes les plus distingués de la cité. *Ex viris primariis vel consularibus*. Ce magistrat avait plusieurs attributions qui avaient autrefois appartenu aux édiles et aux préteurs. Il jugeait les différends entre les maîtres et les esclaves, les affranchis et les patrons; il examinait les délits des tuteurs et des curateurs; réprimait les fraudes des banquiers et des agents de change, etc.; enfin était chargé de maintenir la police et de punir les actions qui pouvaient troubler l'ordre, non seulement à Rome, mais à 100 milles de son enceinte. Dion., ch. LII, 21; Tacite, *Ann.*, liv. VI, n. 2. Plus tard, il eut encore le pouvoir de bannir les particuliers qui troublaient l'ordre de la ville et de l'Italie, et de les faire reléguer dans les îles. Ulpian, au *Dig. de off. præf. urbis*. Il prenait le titre de lieutenant de l'empereur, *vicarius imperatoris*.

graves dont ces provinces avaient été le théâtre (1).

Cette dernière institution, ou cessa d'exister après Auguste, ou tomba en désuétude. La juridiction du préfet de la ville prit au contraire, sous les empereurs suivans, une importance toujours croissante.

Il établit encore une autre juridiction qui fut d'abord très limitée, et ne s'étendit qu'aux délits purement militaires; ce fut celle des préfets du prétoire, ou commandans des cohortes prétoriennes. Auguste en nomma deux, tirés de l'ordre équestre, afin de pouvoir opposer l'un à l'autre. Sous ses successeurs quelquefois, il y eut un préfet du prétoire, et quelquefois deux. Le principal titre du souverain était celui d'imperator, général, et le préfet du prétoire prétendait être le lieutenant militaire; de plus, les prétoriens s'arrogèrent souvent le droit d'élire l'empereur: l'on conçoit donc que cette charge, qui s'appuyait sur le pouvoir le plus réel à cette époque de décadence, celui de la force brutale, acquit peu à peu une extension immense; ce fut au point qu'un historien la place immédiatement au-dessous de la souveraineté elle-même, « *ut non multum abfuerit à principatu* (2). » Auguste, tant qu'il vécut, maintint l'autorité de ces commandans militaires dans les bornes les plus étroites.

Du reste, ce prince se chargeait lui-même du soin de juger une foule de causes graves et d'appels de juges inférieurs. Il siégeait pour rendre la justice, non seulement le jour, mais la nuit; quand il était indisposé, il se faisait porter en litière au tribunal, ou recevait les plaigneurs, couché sur son lit. Il était renommé non seulement par sa vigilance,

(1) Suet., *Aug.*, xxxii et xxxiii.

(2) Aurel. Vict., *de Cæs.*, 9. Séjan donna, sous Tibère, une importance toute nouvelle à cette charge. Les préfets du prétoire finirent par être regardés comme les premiers magistrats, les représentans des Césars et des empereurs, et par avoir à ce titre une juridiction sans limite. Sous Dioclétien, il y avait le préfet du prétoire des Gaules, résidant à Trèves; le préfet du prétoire d'Italie, résidant à Rome; le préfet du prétoire d'Orient, résidant dans l'Asie-Mineure.

mais par sa douceur dans l'exercice de ses fonctions judiciaires (1).

Pour mettre un terme aux réactions politiques, il effaça de la liste des accusés, ceux dont les crimes étaient tellement anciens, qu'une inimitié personnelle semblait seule avoir quelque intérêt à les poursuivre; cependant, avant de les faire jouir de cette prescription, il permit aux accusateurs d'intenter contre eux leur action judiciaire, mais à la condition qu'en cas de non succès, ils courussent la chance d'une peine égale à celle qui pourrait menacer le coupable (2).

Tibère ne chercha pas, comme Auguste, à flatter la démocratie, même par de vains dehors, et par d'insignifiantes formules. Il parut, au contraire, vouloir rendre quelque force à l'aristocratie patricienne; ainsi il supprima les comices populaires, et transféra au sénat l'autorité législative et judiciaire, autrefois dévolue au peuple. Le peuple, qui, pendant une lutte de plusieurs siècles, avait arraché pièce à pièce au patriciat tous les privilèges du pouvoir, s'en vit donc déshérité sans retour par les successeurs de Jules César; et pourtant il avait, en haine du sénat, et pour l'abaisser à jamais, grandi, soutenu et déifié ce premier César, qui semblait avoir reçu la mission, en vengeant les Gracchus et les Marius, et en abattant Pompée, de porter le dernier coup au principe aristocratique. Or, ce nom de peuple, jadis si vénéré (*populus*), n'apparaît plus depuis Tibère que dans les livres des jurisconsultes, employé dans un sens purement abstrait et considéré comme source du droit. Je me trompe : dans un cas particulier (3), celui de l'arrogation (ou l'adoption du père de famille), qui, d'après les lois antiques, doit être consacrée par le peuple, il faut bien, pour ne pas déroger ouvertement à ces lois, que le peuple s'assemble. Comment donc

s'y prendra-t-on, puisque les comices n'existent plus? — Vous ne connaissez pas toutes les subtilités des légistes, toutes les ressources des fictions légales. — Ce peuple romain, on ne sait plus où le prendre? Eh bien! on le fera représenter, pour ne rien déranger à des formes sans doute essentielles. — Et ces représentans, substitués aux assemblées augustes des curies, des centuries, des tribus, quels seront-ils? — Un magistrat subalterne (1), et trente licteurs!

Et si quelque ôtage des Parthes ou des Germains vient à passer en ce moment, et demande quel est ce petit groupe d'hommes réunis dans un coin de la place publique, on lui dira : C'est le peuple romain!

O dérision! ô vicissitudes des choses humaines!

Quant au sénat, s'il se voit restituer ses plus anciens privilèges, qu'il n'en prenne pas trop d'orgueil; ce ne sera qu'à condition d'être dans ses élections, dans ses jugemens même, le servile instrument des volontés d'un maître. Si on lui défère les honneurs du pouvoir, ce ne sera que pour lui préparer une plus profonde dégradation; si on l'élève, ce ne sera que pour le faire tomber de plus haut. Cependant, en droit, ses attributions sont belles. Il fait des sénatus-consultes qui ont la force de loi. Il nomme les empereurs, quand le César qui vient de mourir n'a pas désigné d'héritiers, ou quand la garde prétorienne ne s'est pas emparée la première de ce droit de nomination. Il a le beau privilège de décerner les apothéoses, c'est-à-dire, qu'il est appelé à déifier les Caligula, les Néron, les Domitien. On attribue encore aux sénateurs la juridiction des crimes les plus graves, juridiction (2) pesante et péril-

(1) Une seule condition, en outre de l'assistance de ce magistrat et de la présence des licteurs, était encore nécessaire : c'était la non-opposition des pontifes.

(2) Ainsi que le fait remarquer Montesquieu, du temps de la république, le sénat qui ne jugeait point encore les affaires des particuliers, connaissait, par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputait aux alliés. (*Grand. et Décad. des Rom.*, ch. XIV). Le seul cas où le sénat ait jugé des citoyens romains est celui de la conjuration de Catilina; et s'il condamna à mort, ce fut moins par

(1) Si quidem manifesti parricidii reum, ne culeo Insueretur, quòd non nisi confessi afficiuntur hæc penà, ità fertur interrogasse : « Certè patrem tuum non occidisti? » Suet., *id.*

(2) Aurel. Vict., de *Cæs.* 9.

(3) Hugo, *Hist. du Droit romain*. Vinnius *Insultites*, etc.

leuse, quand l'accusation est intentée par un délateur, un agent secret de Tibère ou de Néron, et que Tibère ou Néron siège au milieu d'eux!

« L'accusé, dit un auteur moderne (1), se présente seul devant tous ces hommes, courtisans, intimes complices, ou tremblans ennemis du prince; devant ces vieilles togas, qui avaient les unes à se défendre de leur renommée, les autres à garder sauve leur obscurité; devant tous ces restes mutilés de l'aristocratie ancienne, honteux de leur gloire. — En face de lui, trois, quatre, cinq accusateurs. On se réunissait pour l'écraser. »

Les délateurs, race perverse, issue des quadruplateurs, se constituèrent en quelque sorte sous Tibère. Ce prince ne craignait pas de les appeler les gardiens des lois (2). Il les encourageait de sa faveur, de ses salaires, des gratifications prélevées sur les biens des condamnés. La délation devenait quelquefois la rançon du crime. Elle était le chemin des richesses et des honneurs. Cette profession, qui d'abord fut exercée par des hommes pauvres et méprisés, ne fut bientôt dédaignée par personne. Des citoyens de haute naissance, des chevaliers, des patriciens, des personnages consulaires, cherchèrent par ce vil moyen à assouvir des vengeances personnelles, et à faire leur cour à l'empereur.

La terreur régnait avec l'espionnage au sein des familles; grâce à la création de crimes nouveaux, les règles anciennes sur les accusations étaient renversées. La

dénonciation d'un esclave (1) était reçue en justice contre son maître, celle d'un parent contre un parent, celle même d'un fils contre son père....

Il faut lire dans Tacite (2) la dramatique histoire de ce Vibius Sérénius, qui retrouve dans son propre fils son délateur et son accusateur. On croit voir le vieillard morne et défait, couvert de lambeaux, chargé de chaînes, tandis que son fils, dans le luxe d'une indécente parure, débite au sénat des tirades parricides, le père secoue ses chaînes, et invoque les dieux vengeurs. Le cri public et le remords effraient le jeune Sérénius. Il n'a plus le triste courage de sa mission. Il s'enfuit à Ravenne. Tibère, qui veut que tout se passe suivant les formes légales, le fait ramener, et le force à poursuivre jusqu'au bout son accusation. Le vieux Vibius allait être condamné à la peine capitale. Tibère, qui craint pourtant de pousser à bout l'opinion, arrête la bassesse trop empressée de ses sénateurs, qui, à force de peur, étaient sur le point de se jeter dans la cruauté. Il se contente de faire reléguer dans une île la victime de sa haine et de la monstrueuse impiété d'un fils.

Tibère aurait craint d'user de sa puissance pour prononcer lui-même, et faire exécuter une condamnation; il ne voulait avoir que sa voix dans les jugemens, et tout se faisait dans le sénat à la majorité des suffrages. Avec les formes extérieures de la justice, il voilait les actes les plus crians d'iniquité.

Les garanties de procédure (3), éta-

l'effet de l'éloquence de Cicéron que par suite de l'attitude du corps des chevaliers romains qui gardaient, armés, la porte du temple du sénat, et qui ayant appris que César avait opiné pour le parti de la clémence, se précipitèrent sur lui en fureur, le menacèrent de leurs épées, et l'auraient tué sans l'intervention des autres sénateurs. Voir Suétone, *Jules César*.

(1) Voir dans la *Revue des Deux-Mondes*, années 1858-1859, les éloquentes articles sur les Césars, par M. France de Champagny.

(2) Tac., *Ann.*, IV, 29, 50 et 56. Cet historien place ce mot dans la bouche de Tibère, en rapportant l'insistance que mit ce prince à faire rejeter la proposition d'un sénateur qui voulait que les délateurs n'obtinissent pas de récompense dans le cas où l'accusé s'ôterait la vie avant le jugement.

(1) La dénonciation des esclaves contre leurs maîtres n'était admise que dans le cas de sacrilège.

(2) Tac., *Ann.*, IV, 28. Tacite dit que l'accusateur et l'accusé étaient amenés dans le sénat. Suivant Pline, l'un et l'autre comparaissaient en justice sous la garde des licteurs; mais dans le temps de la faveur des délateurs, ils ne durent être privés de leur liberté que pour la forme. Ici ne voyons-nous pas le jeune Sérénius s'enfuir ?

(3) Une de ses subtilités de légiste fut celle-ci : la loi défendait de mettre à la torture les esclaves de l'accusé; Tibère fit vendre ces esclaves aux agens du fisc, et dès lors ils purent être soumis à la question sans le moindre scrupule légal. Le sénat, une fois saisi d'une affaire, était censé juger en dernier ressort, et ses arrêts de condamnation s'exécutaient sans délai. Tibère ne voulut pas toucher à cette loi, mais, sous un prétexte d'humanité, il fit rendre un

blies pour protéger l'innocence, ne servaient entre ses mains qu'à l'opprimer et à la perdre. A l'aide de la crainte et de la corruption, il n'est pas d'institution, si noble et si pure qu'elle soit, que l'on ne parvienne à vicier et à souiller.

Tibère sut donc accommoder la légalité à son usage, en la rendant menteuse et perfide. Malgré ce que cette légalité avait de flexible et de commode, Caligula s'y trouva encore trop à la gêne : les formes judiciaires avaient trop de lenteur pour son impétueuse tyrannie.

Ce prince alla jusqu'à professer un cynique mépris pour ces formes tant respectées par son prédécesseur. Quand il siégeait à son tribunal, il fixait d'avance la somme qui serait le prix de son jugement : puis, il levait la séance après l'avoir reçue. Un jour, craignant les longueurs de quelques procédures criminelles, dont la connaissance lui était déferée, il coupa court à tous ces débats, en envoyant à la mort plus de quarante accusés poursuivis pour divers crimes.

Cette manière de terminer les affaires ne lui parut pas encore assez expéditive. Non seulement ses ennemis, mais ses amis (1), ou ses parens, pour la moindre contrariété qu'ils lui faisaient éprouver, étaient mis à mort, sans jugement, par le poignard ou le glaive de ses prétoriens.

Ainsi, sous ce prince, l'usage des exécutions militaires fut établi à la place de l'hypocrisie légale de Tibère.

Et pourtant ce même Caligula avait montré (2) au commencement de son règne quelque velléité d'ordre et de justice. Il avait rétabli momentanément les comices populaires. Une cinquième décurie avait été créée par ses ordres, pour soulager les juges qui ne pouvaient suffire aux affaires qui leur étaient soumises. Il avait concédé aux magistrats une juridiction indépendante et sans appel à son autorité. Puis, au bout de deux ans,

décret pour remettre à 50 jours le supplice de ceux dont le sénat aurait ordonné la mort, afin que s'il était absent de Rome il pût examiner le jugement, et empêcher, s'il le jugeait à propos, l'exécution des condamnés. Il ne voulait pas livrer ses amis et ses délateurs aux hasards d'une réaction.

(1) Suét., *Calvus*, xxiii et xxiv.

(2) Suét., *Calvus*, xvi.

le vertige du pouvoir illimité le saisit ; il reprit en droit ou en fait toutes ses concessions, et il poussa le système du bon plaisir jusque dans ses plus sottes et ses révoltantes conséquences.

Cependant un tyran comme Caligula n'est qu'un météore dont les ravages sont bientôt réparés. Mais un prince à prétentions législatives et tout-à-fait incapable, comme Claude, peut amener dans l'Etat de durables perturbations. C'est ce qui arriva.

Claude, après avoir consulté le sénat, qui n'avait garde de rien refuser à un empereur, décréta que l'on tint pour valables les sentences que ses officiers particuliers et ses procureurs (1) rendraient dans les affaires judiciaires.

La justice devint donc une attribution privée de l'empereur, des gens de sa maison, et de ses officiers dans les provinces.

Ce fut un coup mortel porté à la magistrature de tous les degrés, et surtout au sénat.

D'ailleurs Claude, qui se piquait de juger *en équité*, c'est-à-dire suivant ses caprices, n'observait pas plus les formes de procédure dans ses instructions judiciaires que les lois pénales dans ses arrêts de condamnation.

Ce fut tout une révolution judiciaire. Claude grandit à l'infini le despotisme impérial en croyant ne satisfaire qu'une manie personnelle.

D'un autre côté, les fonctions de préfet de la ville prenaient une importance nouvelle. Néron (2), qui les exerçait, en étendit largement la compétence. Claude avait voulu ne lui laisser que les affaires urgentes et de peu d'importance ; il ne tint compte de cette restriction, et jugea même les affaires les plus graves.

Le préfet de la ville gagnait donc aux dépens des décuries autant de terrain que l'empereur aux dépens du sénat. Les anciennes juridictions s'amoindrissaient par degrés.

(1) Claude obtint aussi de pouvoir amener avec lui dans le sénat (sans doute avec voie délibérative) le préfet du prétoire et les tribuns militaires. (*Vide* Suét., *Claude*, xiii, et les réflexions de Montesquieu au sujet de ces révolutions judiciaires ; *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. xv.)

(2) Suét., *Dion Cass.*, Tac.

Quant aux présidens des provinces ou gouverneurs impériaux, il semble que déjà à cette époque ils avaient un pouvoir judiciaire qui n'était pas limité par les lois dans l'application des peines. Ils jugeaient extraordinairement quand bon leur semblait. Voici, par exemple, comment Galba (1), dans le gouvernement de sa province, traite un changeur infidèle. Il ordonne qu'on lui coupe les mains et qu'on les cloue à son comptoir. Un autre trait de la sévérité de Galba ne nous paraît pas moins illégal. Un tuteur se substitue, dans un testament, à un pupille qu'il fait périr; Galba le condamne au supplice de la croix. Le coupable, pour échapper à ce genre de supplice, se réclame de sa qualité de citoyen et même de chevalier romain. Sur cette allégation, Galba se contente d'ordonner qu'on change la croix de place, qu'on la fasse blanchir, et qu'on l'élève encore plus haut.

Il est vrai que ces gouverneurs et présidens, maîtres si absolus dans leurs provinces, pouvaient être appelés en sortant de charge à rendre compte de leur conduite au sénat; mais, s'ils étaient des personnages en crédit à Rome, ou s'ils faisaient eux-mêmes partie du corps devant lequel on les citait, il était difficile qu'ils fussent condamnés sur la poursuite d'une contrée dénuée de ressources pécuniaires et privée de protecteurs puissans. Que si le sénat se décidait à punir ces illustres accusés, il ne rendait souvent aux provinces qu'une demi-justice. En condamnant leurs spoliateurs à l'exil, il ne leur restituait pas ce qui leur avait été enlevé; témoin Maius Priscus, proconsul d'Afrique, reconnu coupable de concussion par un arrêt qui lui laissa la moitié de ses biens et adjugea l'autre moitié au profit du fisc. A ce sujet, Juvénal (2) s'écria : « Faudra-t-il donc me taire, quand je vois ce coupable vainement condamné (pourvu que l'argent reste, qu'importe l'infamie!), ce Marius qui, dans son exil, commence à boire dès la huitième heure du jour, et brave au milieu de ses jouissances la colère des dieux, tandis, province victorieuse, que

tu pleures tes pertes non réparées. »

Voici les formes que l'on suivait dans ces sortes de procédure. La contrée opprimée envoyait des députés (1) pour poursuivre les gouverneurs dont elle avait à se plaindre; ces députés demandaient qu'il fût donné à leur province des patrons ou avocats pris parmi les sénateurs. Le sénat, à qui la cause était déferée, confirmait ordinairement ce choix. Si plusieurs avocats étaient proposés, on recourait au sort pour désigner (2) le conducteur de l'affaire.

Le sénat, soit dans les procès des gouverneurs de provinces, soit dans les affaires graves qu'il était appelé à juger, avait une immense latitude pour l'application de la peine. Il pouvait, suivant l'expression de Pline-le-Jeune, mitiger ou aggraver la rigueur des lois (3). Lorsqu'il s'agissait d'un délit isolé et prévu par des lois particulières, le sénat nommait des juges pour examiner l'affaire. Il paraît pourtant que, dans tous les cas, si les crimes sur lesquels portait l'accusation lui paraissaient graves et atroces, il pouvait en retenir la connaissance à son propre tribunal.

Le sénat revêtu ainsi, en droit, d'une immense autorité judiciaire, tentait quelquefois d'en profiter pour réformer, au moins dans de certaines limites, les abus qui tombaient sous sa compétence. Comme les lâches révoltés, il montrait un singulier courage quand il était poussé à bout. On le voit, même sous Tibère (4), s'insurger quelquefois contre ses délateurs, et prononcer contre eux des amendes ou des exils. Une réaction plus énergique encore s'opère dans son sein sous l'empereur Claude. Pour la bien faire comprendre, il faut remonter plus haut, et donner quelques explications.

(1) Plin., II, 40. M. de Champagny s'exprime ainsi à ce sujet : « Si l'accusé avait gouverné une province, elle ne manquait pas d'envoyer quelque parleur disert, tout fier de se montrer sur le grand théâtre de Rome; et ce n'étaient pas les accusateurs seulement, les témoins n'étaient pas comme chez nous de simples délateurs, etc. (*Revue des Deux-Mondes*, 1858, Tibère.)

(2) Pline, x, 20.

(3) Mitigare aut intendere leges. *Pl.*, lib. II, IV, 9.

(4) Voir les *Césars* de M. de Champagny, *Claude*. (*Revue des Deux-Mondes*, 1839.)

(1) Suet., *Galba*, VIII et IX.

(2) Juvén., *Sat.* I.

Déjà, vers la fin de la république, les rapports de protection et de dévouement qui naissaient du patronage et de la clientèle s'étaient singulièrement altérés. Les patrons, au lieu de prêter gratuitement aux accusés, leurs cliens, le secours de leur science, de leur influence et de leurs voix, avaient introduit la coutume de recevoir d'eux des présents, et la valeur de ces présents semblaient trop souvent devenir la mesure de leur zèle. En 550 (1) fut portée la loi Cincia, qui défendait de donner aux avocats ni présents ni salaire. L'abus que cette loi avait pour but de réprimer, ne tarda pas à renaître. Auguste fut obligé de la renouveler dans ses dispositions les plus sévères. Après lui, la corruption ne connut plus de bornes; accusateurs et défenseurs se mettaient à l'enchère, spéculant sur la haine ou la crainte de leurs cliens. « L'avocat, placé entre le « délateur et le proscrit (2), vendait sa fa- « conde au plus offrant; acheté par l'un, « se laissait racheter par l'autre, trahis- « sait la défense, quand l'accusation « payait mieux. Un chevalier qui avait « payé à Suillius le gain de sa cause « 400,000 sesterces (77,500 fr.), trahi par « celui-ci, va chez ce misérable et se tue. « On s'indigne, le sénat se révolte. On « rappelle les anciennes lois, lorsqu'il « n'était permis de recevoir pour plai- « der une cause ni don ni argent. — *Il y « aura moins d'inimitié, si les procès ne « profitent à personne; faut-il donc que « l'avocat soit intéressé aux querelles et « aux discordes, comme le médecin à « l'épidémie?* — Suillius et les délateurs « se troublent; ils n'espèrent plus qu'en Cé- « sar, l'entourent, le prient..... » Le maximum du gain de l'avocat est limité par Claude à 10,000 sesterces (1948 fr.).

Cependant le sénat, qui n'avait obtenu qu'une demi-concession de l'empereur, ne se tint pas pour battu; il se contenta d'attendre une occasion plus favorable pour la répression de cet infâme trafic de la parole.

Quand Néron monte sur le trône, un de ses premiers actes (3) est de rassem-

(1) Voir les notes savantes de M. de Golbéry dans sa traduction de Suétone.

(2) M. F. de Champagny. *Ibid.*

(3) Voir dans le XIII^e livre des *Annales de Tacite*

bler les sénateurs, et de leur annoncer qu'il leur restitue leur ancienne juridiction, et qu'il n'empiétera pas sur elle. Le sénat le prend au mot; et, pour faire usage du pouvoir qui lui est rendu, il s'empresse de porter contre les patrons, défenseurs ou avocats, la défense absolue de recevoir de leurs cliens aucun présent ni salaire.

Mais il était bien difficile que, sous la tyrannie impériale, force restât pour long-temps à justice. Néron (1) ne tarda pas à modifier le décret du sénat en ordonnant seulement que les honoraires des avocats seraient proportionnés à la gravité et à la difficulté des affaires. C'était encore de l'arbitraire sous une autre forme.

Aussi les avocats se remirent à faire commerce de leurs discours, et à se livrer à ces mêmes exactions, à ces mêmes rapines qui avaient auparavant déshonoré leur profession.

Plusieurs d'entre eux ne cessèrent pas pourtant de se distinguer par leur désintéressement pécuniaire. Pour quelques uns, ce désintéressement n'était qu'une préférence donnée aux honneurs sur la fortune. Le barreau était le séminaire des fonctions publiques, et une sorte de pudeur ne permettait guère au pouvoir impérial de donner à des délateurs découragés par leur cupidité des emplois de préteur, de consul ou de président de province.

Pline-le-Jeune fut du nombre des orateurs intègres qui ne voulurent jamais mettre un prix à leur parole. Or il arriva que de son temps, c'est-à-dire sous Trajan, le préteur Nepos, après s'être concerté avec ce prince, fit un édit qui remettait en vigueur les anciens décrets du sénat, rendus sous Claude et sous Néron. Par cet édit (2), il était ordonné à

le discours que cet historien prête à Néron dans cette circonstance. « Il déclare qu'il ne se rendrait point « le juge de toutes les causes, et que l'on ne verrait « point les affaires criminelles décidées dans un tri- « bunal secret et domestique qui soumettait la vie « et l'honneur des citoyens au bon plaisir d'un pe- « tit nombre d'hommes puissans, etc. »

(1) Voir Tac., liv. XIII^e et XIV^e des *Annales*, et les notes de M. de Golbéry sur Suét., *Règne de Néron*, ch. xv.

(2) Pline jeune, lib. v, lett. XXI, et *Vie de Pline*

« tous ceux qui avaient un procès, de
 « quelque nature qu'il fût, de prêter ser-
 « ment avant le commencement des dé-
 « bats de leur affaire, qu'ils n'avaient fait
 « à aucun avocat ni don ni promesse pour
 « obtenir le secours de son ministère. »
 D'après cela, il était défendu aux avocats
 et aux parties de faire d'avance aucun
 marché. Toutefois on permettait au plai-
 deur, après le procès terminé, de donner
 à son défenseur une somme qui ne pou-
 vait excéder 10,000 sesterces.

A ce propos, on appela Pline, qui était
 augure, *devin*, parce qu'il semblait
 avoir deviné l'édit du prêteur, en s'y
 conformant d'avance.

Il est probable que l'édit de Nepos et
 le décret du sénat tombèrent en désuétude
 sous les empereurs cupides et
 cruels qui se remirent à favoriser la dé-
 lation, tels que les Commode, les Cara-
 calla, les Héliogabale. De pareilles lois
 devaient varier suivant que le trône était
 occupé par de bons ou de mauvais
 princes.

Parmi les précautions prises contre les
 abus des délations, il en est une qui pa-
 rut, comme principe de justice et d'é-
 quité, prendre définitivement sa place
 dans la législation de Rome. Elle fut due
 à Titus (1), ce bienfaiteur de l'humanité.
 Je veux parler d'un décret de cet empe-
 reur, qui portait qu'un accusé, une fois
 acquitté, ne pourrait plus être poursuivi
 ni jugé à raison du même fait, même en
 vertu d'une autre loi et d'une nouvelle
 qualification.

Cependant, comme il faut toujours,
 même dans l'intérêt de l'ordre, que l'ar-
 bitraire soit quelque part, il y avait des
 procédures particulières qui, dans tous
 les temps et sous les meilleurs empe-
 reurs, continuèrent d'exister sans les

e jeune, collection Panckoucke, à la tête de ses
lettres.

(1) Suet., *Tit.* IX, et voir la note de M. de Gol-
 béry à ce sujet. Les compilateurs du *Dig.*, lib.
 LXVIII, tit. II, § V et VI, ne reportent pas à Titus la
 consécration légale de ce principe salutaire. Ils sem-
 blent l'attribuer à Valérien et Gallien, à Dioclétien
 et à Maximien. C'est une véritable injustice histori-
 que. D'ailleurs aucun des princes ou des juriscon-
 sultes cités dans ces deux paragraphes ne s'exprime
 d'une manière aussi claire et aussi absolue que
 Titus.

conditions requises de l'accusation, de
 l'inscription et des autres formalités or-
 dinaires : ce furent celles qui s'instrui-
 saient sur la dénonciation ou le rapport
 d'un des officiers subalternes du magis-
 trat, par exemple, d'un appariteur ou
 d'un *irénarque*.

Les *irénarques*, dont le nom signifiait
 princes de la paix, étaient des espèces de
 commissaires de police; ils étaient char-
 gés d'arrêter les voleurs, les brigands et
 autres perturbateurs du repos public, de
 les interroger, et de les renvoyer au pré-
 sident de la province avec les informa-
 tions recueillies.

On appelait ces sortes de procédure
 les procédures (1) de notoriété publique,
notoria; et pourtant Antonin-le-Pieux,
 Adrien, Gordien même, recommandè-
 rent aux présidents des provinces « de
 « n'avoir pas une foi aveugle aux rap-
 « ports des irénarques; de ne pas sanc-
 « tionner ces rapports sans examen, s'ils
 « concluent à une condamnation; de ne
 « pas punir les accusés ainsi dénoncés,
 « sans les avoir entendus; en cas de
 « doute, de faire venir les irénarques
 « eux-mêmes, afin qu'ils aient à s'expli-
 « quer sur leurs dénonciations. Si ces
 « dénonciations sont vraies, de les louer
 « et de les encourager; si elles sont im-
 « prudentes ou téméraires, de les blâ-
 « mer et d'en prendre note; enfin, de les
 « punir comme calomniateurs, si elles
 « ont été faites avec la conscience
 « qu'elles étaient fausses. »

Le magistrat connaissait extraordinairement
 lui-même de ces affaires notoires
 sur son siège, s'il s'agissait d'un crime
 grave, comme fit Pilate quand les prin-
 cipaux personnages de la nation juive
 lui dénoncèrent Jésus-Christ; ou hors de
 son siège, quand il s'agissait de crimes
 peu graves. Dans ce dernier cas, le pro-
 consul ou président pouvait même ap-
 pliquer des peines sévères, pourvu
 qu'elles ne fussent pas capitales, comme
 la fustigation pour les hommes libres, et
 le fouet pour les esclaves.

Peu à peu les *cognitiones extraordi-
 nariae*, qui étaient l'exception, devinrent
 la règle, au moins dans les provinces.
 Autrefois, suivant le droit établi par

(1) *Pand.* de Pothier, lib. XI, tit. III, § 1 et 2.

P'institution des questions, le gouverneur de province, préteur, président, procureur, tout magistrat enfin à qui la juridiction appartenait, ne faisait, quand un procès arrivait jusqu'à lui, que déterminer d'après quelle loi, d'après quelles règles de droit il devait être jugé; puis il désignait un corps de citoyens, connu sous le nom générique de *judex* (1), lequel examinait et décidait le point de fait. Quand le *judex* ou jury avait reconnu le fait, le magistrat faisait à ce fait l'application de la loi, et le procès était jugé. A mesure que le despotisme de l'empereur et de ses agens se consolida dans les provinces, on eut moins souvent recours à l'intervention du jury ou *judex*; enfin (2) Dioclétien abolit formellement cette institution, médaille effacée du temps de la république.

A dater de ce moment, la juridiction criminelle tout entière appartient donc aux agens et représentans de l'empereur, qui purent disposer de la vie, de l'honneur et de la fortune des citoyens, sauf appel au maître souverain.

Quand le Christianisme monta sur le trône des Césars, il trouva donc cette organisation despotique parfaitement assise et consolidée.

A cette époque, « l'empire d'Occident, dit (3) M. Guizot, était divisé en deux préfectures, celle des Gaules et celle d'Italie. La préfecture des Gaules comprenait trois diocèses : les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. A la tête de la préfecture était un préfet du prétoire; à la tête de chaque diocèse, un vice-préfet.

« Le préfet du prétoire des Gaules résidait à Trèves. La Gaule était divisée en dix-sept provinces, administrées chacune par un gouverneur particulier, sous les ordres du préfet de ces provinces : six étaient gouvernées par des consulaires; les onze autres par des présidens.»

Les attributions de ces magistrats

étaient les mêmes, malgré les différences des titres.

Toute juridiction criminelle découlait donc du préfet; il n'y avait d'exception à cette règle que dans les municipes d'Italie ou dans les municipes des Gaules ayant le *ius italicum*. Là, le droit de rendre la justice au civil et dans de petites causes criminelles (1) appartenait aux *duumvirs*, sauf appel au gouverneur.

De plus, dans presque toutes les villes, existait un magistrat particulier élu par le peuple, et appelé *defensor* : c'était une espèce de tribun chargé de défendre les intérêts de la population contre les magistrats subalternes, et même, s'il le fallait, contre le gouverneur. Nous verrons plus tard cette importante magistrature, presque toujours confiée aux évêques, que leur charité active rendait les protecteurs naturels de leurs ouailles.

Les *defensores* étaient revêtus, en première instance, d'une juridiction qui embrassait les causes criminelles de peu d'importance.

Le premier employé des préfets était le *princeps* ou *primicerius officii* : c'était lui qui, entre autres attributions, avait celle de poursuivre et de faire arrêter les prévenus, puis de les faire amener devant le tribunal du préfet; il rédigeait ou dictait les jugemens.

Parmi les autres employés des préfets (2), nous distinguerons encore le *commentariensis* ou directeur des prisons, chargé de surveiller et de nourrir les prisonniers, de leur faire donner la question, etc.

Le préfet de Rome, dans l'ordre de la juridiction, finit par être l'inférieur du préfet du prétoire d'Italie. Cependant son importance, comme principal magistrat de la capitale de l'empire, fut plus considérable que celle d'un vice-préfet ordinaire; ses attributions judiciaires s'augmentèrent à mesure que les questions tombèrent en désuétude. Elles

(1) *Histoire du Droit romain au moyen âge*, par M. de Savigny, liv. 1^{er}.

(2) Voir la *Notitia Imperii romani* citée par M. Guizot, même ouvrage, même leçon. Il y avait, dit-il, 598 employés dans les bureaux du préfet du prétoire d'Afrique, et 600 dans ceux du comté d'Orient.

(1) Niebur montre que dans l'ancienne Rome le mot de *judex* se prenait pour le corps même des juges tirés au sort. Je crois qu'ici il doit en être de même.

(2) Crevier, *Histoire des Empereurs*, t. XII.

(3) *Histoire de la Civilisation en France*.

prirent surtout un très grand développement sous Alexandre-Sévère.

Cet empereur (1) établit dans chacune des quatorze régions de la ville des procureurs ou curateurs, qu'il choisit parmi les personnages consulaires; il leur donna pour mission de juger les causes civiles et criminelles, sous la présidence du préfet de la ville, de manière que tous ou la plus grande partie d'entre eux eussent à se trouver ensemble quand des procès seraient soumis à leur tribunal. Chacun de ces curateurs était précédé d'un officier subalterne, appelé dénonciateur ou appariteur, espèce d'agent de police semblable à l'irénarque.

Suivant quelques auteurs (2), les régions de Rome étaient subdivisées en huit, douze, trente quartiers; le peuple y élisait des officiers municipaux, connus sous le nom de procureurs ou maîtres de quartier, et c'était parmi eux que devaient être choisis les curateurs de régions.

Il y avait ensuite un magistrat chargé de la police nocturne de Rome, et appelé préfet des gardes de nuit (3). Il avait pour mission principale de prévenir et de réprimer les incendies, cet éternel fléau de Rome; il eut ensuite le droit de juger et de punir, outre les incendiaires, les voleurs ordinaires, les voleurs avec effraction et violence, et les recéleurs.

Alexandre Sévère, en instituant des corporations d'artisans, acheva de régler l'organisation municipale du peuple de Rome, et fit naître encore par là une juridiction spéciale et exceptionnelle. « Il institua, dit Lampride (4), les corps de tous les marchands de vins, des regrattiers et des cabaretiers, des cordonniers, et ainsi de tous les arts; et leur donna des protecteurs et des juges à tous dans les contestations qui pour-

raient naître entre eux pour le fait de leurs métiers et de leurs professions. » La cité romaine, ainsi constituée, devint le type des municipes des provinces.

De ces juridictions diverses, il nous faut remonter à celles dont elles émanaient, et qui les résumaient toutes, la juridiction impériale.

L'empereur était la personnification du pouvoir du peuple. Ce peuple, abstractivement parlant, était tout dans la république romaine: c'était le *souverain* en matière judiciaire, comme en matière politique; mais la difficulté que le peuple lui-même aurait eu à exercer lui-même son pouvoir le forçaient souvent de le déléguer à des magistrats. A mesure que le titre de citoyen romain fut plus prodigué, ces délégations se multiplièrent à l'infini; et, quant au pouvoir judiciaire, le peuple ne l'exerça presque jamais directement vers les derniers temps de la république. Rien ne fut plus rare, à cette époque, que des jugemens par comices.

On contesta donc d'autant moins, en droit, la souveraineté absolue, illimitée du peuple comme dispensateur de la justice, que l'on avait moins à craindre, en fait, l'abus de cette souveraineté qui ne s'exerçait que par le ministère de magistrats temporaires et comptables de leur administration.

Mais quand la souveraineté judiciaire du peuple cessa d'être quelque chose d'abstrait et de fictif, et qu'elle eut pris un corps et une réalité dans la personne de l'empereur, elle sembla se mouvoir pour la première fois; pour la première fois, on put en mesurer la vaste étendue. On eût dit une statue colossale qui, après être restée pendant des siècles froide et immobile au fond d'un sanctuaire, était tout-à-coup douée de la vie, et marchait au milieu du monde en semant la terreur sur ses pas.

Quand il se rencontrait des empereurs justes ou modérés, ils s'imposaient des limites à eux-mêmes dans l'exercice de cette autorité judiciaire, qui aurait pu atteindre à tout, tout punir ou tout opprimer; mais, lors même qu'ils renonçaient à ce droit despotique qui les mettait au-dessus des lois, ils le constataient et se faisaient un mérite de vouloir bien y renoncer. Quoique nous soyons, di-

(1) *Æli. Lamprid., Alex. Severi vita*, cap. xxxiiii.

(2) A. Vict.; Sext. Rufus, *de Reg. orb. romani*, passim.

(3) *Dig.* I, tit. 13, leg. 5, § 1, 5 et 4.

(4) Lamprid., *ibid.* C'est le premier acte public du pouvoir qui constate que les artisans sont sortis de la famille, *familia*, pour entrer dans la cité. Autrement tous les artisans étaient des esclaves fabriquant chez le maître et pour le compte du maître. Les voilà maintenant organisés en corporations libres.

saient-ils, affranchis de toute loi, nous consentons à nous assujétir aux lois : *licet enim legibus soluti sumus, attamen legibus vivimus* (1).

Parmi ces empereurs, nous citerons Trajan, qui avait adopté pour règle de ne juger aucune cause sans être assisté, dans le *consistorium* ou *auditorium* de son palais, par des sénateurs et des jurisconsultes distingués (2); il paraissait même avoir borné sa compétence : 1^o aux délits commis par des militaires ou contre des militaires; 2^o aux causes graves dont les parties le priaient expressément de prendre connaissance; 3^o à quelques crimes extraordinaires non prévus par les lois. Il déclarait ne vouloir pas empiéter sur la juridiction du sénat et des tribunaux inférieurs.

Que si, au contraire, l'empereur était despote et jaloux de tout pouvoir autre que le sien, il revendiquait, comme une prérogative précieuse de son autorité, le droit d'évoquer devant lui-même toute cause criminelle, et d'infliger à l'accusé telle peine que bon lui semblait, en vertu de sa volonté qui faisait loi.

Tel était le résultat de la souveraineté du peuple concentrée sur une seule tête.

Ce n'est pas que des exemples d'arbitraire n'aient existé sous la république : on y fit, dans certains cas, des dérogations aux règles ordinaires de la procédure. En 611 (3), un plébiscite, que fit rendre le tribun P. Scevola, attribua extraordinairement à Cn. Scipion, consul, le jugement du crime du préteur Tubulus, qui, chargé de présider la *question* sur les assassins, *de sicariis*, avait été corrompu à prix d'argent.

La question du meurtre de Claudius, par Milon, ne fut pas non plus déférée au préteur ordinaire, comme le voulait la loi Cornelia, mais à L. Domitius, ex-consul, et des modifications furent apportées au mode d'instruction crimi-

nelle antérieurement usité; mais ces dérogations n'étaient pas ordonnées pour favoriser l'accusé ou l'accusateur : elles avaient pour but d'assurer l'impartialité de la justice contre les cabales des hommes puissans et les intrigues des factieux. Elles ressemblaient, sous quelques rapports, à nos *réglemens de juge pour cause de suspicion légitime*, c'est-à-dire aux attributions de compétence données aujourd'hui par la cour suprême à des juges autres que les juges naturels du ressort où le crime s'est commis.

Cependant voici une circonstance où le peuple, sous l'influence d'un démagogue, poussa jusqu'à l'abus l'exercice de son autorité. Malgré le texte formel de la loi des Douze-Tables (1), qui défendait d'infliger, par une loi particulière, une peine extraordinaire à un citoyen, sans instruction de procès, Claudius fit exiler Cicéron par un plébiscite : c'était perdre un citoyen, sans lui donner les moyens de se défendre. Au reste, il ne fut pas donné à cette violence populaire de prescrire contre le bon droit. Cicéron, comme on sait, fut rappelé de l'exil, et put élever sa voix contre l'injustice dont il avait été victime.

Or, ces sortes de mesures, qu'on appelait dans un sens défavorable privilèges (*privatæ leges*), devinrent peu à peu un droit reconnu des empereurs. Les édits qu'ils faisaient pour punir ou récompenser un individu furent regardés comme des lois particulières, et reçurent le nom de *privilegia* (2); ils les avaient d'abord soumis, comme tous leurs autres édits, à l'approbation du sénat; plus tard, ils se dispensèrent de cette espèce de sanction comme d'une inutile formalité.

Ainsi, à cette époque de l'histoire de Rome, au point le plus élevé de toute procédure et de toute compétence judiciaire, se place toujours l'empereur, personnification vivante de la patrie. Le même phénomène nous apparaîtra encore dans la leçon suivante, où nous nous occuperons de la création de crimes nouveaux et de l'introduction d'une

(1) Rescrits d'Antonin et de Sévère.

(2) Pline-le-Jeune, liv. VI, lett. XXXI. Cette lettre commence ainsi : « L'empereur a daigné m'appeler au conseil qu'il a tenu en son palais, nommé palais des cent chambres : rien ne peut se comparer au plaisir que j'y ai goûté. On y a jugé différens procès propres à exercer de plus d'une manière la sagesse et la sagacité du juge, etc. »

(3) Cicér., de *finibus*, lib. II.

(1) *Interdictum erat leges privatibus hominibus irrogari*, id est privilegium. Cicér., *pro domo sua* 17, et *pro Sextio*, 50. Voir la leçon VIII^e de ce cours.

(2) Aul. Gell., X, 20.

pénalité nouvelle pendant cette période de temps. En tête de la législation romaine, qui régissait tant de pays et de peuples divers, nous apercevrons tou-

jours, comme au faite d'une haute pyramide, l'empereur.

ALBERT DUBOYS,
ancien magistrat.

Sciences historiques.

COURS D'ÉTUDES SUR L'HISTOIRE LÉGISLATIVE DE L'ÉGLISE.

DEUXIÈME LEÇON (1).

L'Homme-Dieu est la loi vivante. — Nécessité et institution de l'Église. — Vocation des apôtres. — Simon Pierre. — La Cène. — Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — L'Église dans la prière au Cénacle. — Élection d'un douzième apôtre. — Du sort qui désigna saint Matthias. — Descente du Saint-Esprit.

(De l'an 1 à l'an 55 de l'ère chrétienne.)

Le Christianisme est la loi universelle et parfaite, et cette loi durera éternellement; le ciel et la terre passeront, et cette loi ne passera point parce qu'elle est la parole de Dieu. Elle n'a point été promulguée à la façon des codes transitoires que font et défont les législateurs humains; mais quand, dans l'accomplissement des desseins providentiels, le temps fut arrivé où elle devait être proclamée sur la terre, le divin législateur l'a fait connaître avec une simplicité merveilleuse et pleine de grandeur. Le fondement de sa doctrine était écrit depuis le Sinai, et subsistait sur les Tables de pierre confiées à la garde du peuple juif; or, il ne s'agissait pas d'abolir l'œuvre de Moïse, mais de la confirmer, de la compléter et de l'étendre. Qu'a donc fait le Fils de Dieu? Il est venu, il a pris dans le sein d'une vierge un corps humain et une âme humaine; il a vécu et il est mort, voilà tout. Mais là où il était descendu, là était la sagesse incarnée; le Verbe, s'étant fait chair, habitait parmi les hommes, conversait avec

eux et les enseignait. Paroles, actions, vie de chaque instant, tout fut prédication, exemple et règle dans la personne adorable de l'Homme-Dieu; il était et il est la loi vivante.

Mais si N. S. J.-C. ne devait pas rester visiblement au milieu de ceux qu'il voulait instruire par lui-même, l'ineffable mystère de la rédemption ne pouvait pas être non plus un fait local, temporaire, borné aux étroites limites d'une existence naturelle. Peut-on croire que l'apparition du Sauveur ne fut que le passage éphémère d'un brillant et majestueux météore, et qu'après avoir pour un moment dissipé les ténèbres du globe, elle le laissât retomber dans sa nuit primitive, obscurcie encore par le désespoir d'une espérance éteinte. Non, il était impossible que le flambeau apporté du ciel s'évanouît à son tour comme les lueurs successivement éclipsées d'une raison vacillante; non, le fanal, allumé au Golgotha, devait briller pour tous les lieux et pour tous les siècles avec l'indéfectible éclat du soleil.

Lors donc que l'envoyé d'en haut, retournant dans sa gloire, faisait asseoir sa sainte humanité à la droite du Père, il ne voulut pas assurément abandonner le monde sans secours, sans force, sans consolation. Il n'était pas venu lui apporter seulement un livre nouveau, un texte froid et mort, dont le sens pourrait librement être mis en lambeaux par toutes les interprétations arbitraires. Il ne se contenta pas non plus de lui laisser une simple philosophie, une théorie plus ou moins rationnelle, un système sans

(1) Voir la 1^{re} leçon au n^o 31 ci-dessus, p. 103.

réalité pratique. Le but de sa mission, si long-temps et si ardemment attendue, ne se réduisait pas à de pareils bienfaits. Mais, pendant son séjour ici-bas, il avait fondé la vraie religion, c'est-à-dire qu'il avait révélé la vérité, qu'il y avait appelé les hommes, qu'enfin il l'avait mise en action sous sa surveillance infaillible; et quand il quitta la terre, béni et régénérée sous ses pas, il lui légua dans son auguste Testament mieux qu'un livre, mieux qu'une philosophie, mieux qu'une loi écrite, parce que livre, philosophie, loi, il lui légua tout en instituant l'Eglise pour héritière de sa science, de ses droits et de son autorité.

L'Eglise est un corps, composé de tous ceux qui font profession de la même foi chrétienne, lié dans ses membres par la communion des mêmes sacremens, dirigé par ses chefs légitimes, et en premier lieu par le Pontife romain, seul vicaire et représentant visible du Christ (1).

Une pareille société est indispensable pour la conservation, l'application et la glorification de la vérité; car la vérité n'est pas réellement sur la terre si elle ne fonde rien, si elle n'est qu'énoncée, si elle n'est aussi faite et accomplie; si elle est stérile, elle disparaît. Ainsi, quand Moïse transmet aux hommes la loi de justice, en même temps et par elle, il constitua un peuple. Descendant de la montagne sacrée où il avait reçu les ordres du Tout-Puissant, il dut redire ces paroles aux descendans d'Israël: « Si vous écoutez ma voix, et si vous gardez le pacte de mon alliance, vous serez mon bien privilégié au milieu de toutes les nations. La terre entière m'appartient, mais vous serez pour moi un royaume sacerdotal, et une nation sainte (2). »

Le peuple juif fut un royaume sacerdotal et une nation sainte, parce qu'il

avait le précieux dépôt de la loi ancienne. Il était fait pour elle; il était fait pour la garder fidèlement; il vécut ainsi, et il vit encore par elle; il n'a pas, quoiqu'on cherche, une autre raison d'existence; il vit en elle et elle vit en lui; l'ancien Testament est toute la nationalité juive. L'Eglise a un privilège semblable, mais plus nécessaire et plus considérable à l'égard de la Loi nouvelle. Cette loi, en effet, qui n'est pas tout entière tracée dans un livre, sur la pierre ou sur le marbre, ne peut pas être conservée matériellement; mais transmise à la fois par la tradition orale, par la tradition écrite, par la tradition des coutumes, elle doit être gravée surtout dans l'esprit, dans le cœur, et dans toute la conduite de la vie humaine. De là vient une union plus intime entre la loi d'amour et la société des fidèles; car s'il faut à cette loi une société qu'elle fonde, qu'elle anime, et qu'elle vivifie, la société créée par elle, par sa seule existence la conserve, la manifeste et la perpétue; c'est un témoignage incessant et toujours reproduit. Ainsi, la société ne vit que par cette loi qui est en elle, et dans laquelle elle est, et d'un autre côté la loi, qui est dans la société comme le levain dans le froment qu'il fait lever, vit aussi par elle. Ainsi, la société vit en la loi et la loi en la société; et ainsi l'Apôtre et les Pères ont pu légitimement appeler l'Eglise constituée par la loi chrétienne, l'épouse et le corps du Christ (1).

Le principe, l'essence et le développement de l'Eglise est la foi. Elle est, elle croit, elle parle; tout part de la foi et y revient. Elle est, parce qu'elle croit et parle; elle parle, parce qu'elle est et croit; et elle croit, on peut le dire éga-

populis: mea est enim omnis terra. Et vos eritis mihi in regnum sacerdotale et gens sancta. (*Exod.*, c. XIX, v. 3 et 6.)

(1) Veni de Libano, sponsa mea. (*Cantic.*, c. IV, v. 8.) — Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam, descendentem de celo à Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo. (*Apocal.*, c. XXI, v. 2.) — ... Nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ, pro corpore ejus, quod est Ecclesia. (*Coloss.*, c. I, v. 24.) — Et ipse est caput corporis Ecclesie. (*Coloss.*, c. I, v. 18.)

(1) Voici la définition de Bellarmin: « Nostra sententia est, ecclesiam unam... esse cæterum hominum ejusdem christianæ fidei professione, et eorundem sacramentorum communionem colligatum, sub regimine legitimorum pastorum, ac præcipue unius Christi in terris vicarii romani pontificis. » (Rob. Bellarm., card., *Prima controversia generalis de conciliis et ecclesiâ*, lib. III, cap. 11, art. 9.)

(2) Si... audieritis vocem meam et custodieritis pactum meum, eritis mihi in peculium de cunctis

lement, parce que, malgré la succession des âges, la distance des pays et la révolution des événemens, elle est et elle parle. L'Écriture et la tradition, qui sont la double base de sa foi, en sont aussi le monument, et ses préceptes ne sont que les échos mille fois répétés, mais non affaiblis, de la voix surhumaine qui a annoncé la Bonne Nouvelle à l'univers. Gardant, répétant, pratiquant la conduite, les paroles et les lois de son auguste fondateur, l'Église est le Christianisme vivant. Toute doctrine donc qui n'a pour principe qu'un texte douteux, une tradition partielle, une vie interrompue et qui n'est point bâtie sur le Christ, usurpe en vain son nom et n'est pas le Christianisme; car, toute raisonnable qu'elle puisse paraître, elle n'est assurément que la sagesse cherchée, tandis que le Christianisme est la sagesse révélée, possédée et féconde. Il y a contradiction dans les termes aussi bien à vouloir trouver le Christianisme hors de l'Église, qu'à concevoir l'Église sans le Christianisme.

Aussi la grande œuvre du céleste médiateur fut l'Église. Tout se rapporte à cette prodigieuse création, depuis le jour où il daigne s'incarner dans le sein de la Vierge pure, pendant le long espace de temps qu'il consacre à la retraite dans l'obscur demeure de Nazareth, pendant les courtes années qui suivirent et qu'il emploie à frapper les sens par ses miracles et à élever l'intelligence par l'admirable échelle de ses paraboles et de ses enseignemens, jusqu'à la nuit du jardin des Olives, jusqu'aux heures sanglantes de cette expiation toute puissante qui rendait les hommes dignes de Dieu. Sur-tout durant la bienfaisante période de la prédication, il travaille à ce dessein avec une constance divine, et chacun de ses progrès est un prodige. Avant le sermon sur la montagne, cette large exposition de la doctrine chrétienne, il rencontre sur le bord de la mer de Galilée deux pauvres pêcheurs, Simon et André, qui jetaient leurs filets; il leur dit: « Venez avec moi, je vous ferai pêcheurs d'hommes (1); » et ils laissent leurs filets et le

suivent. Un peu plus loin, il en trouve deux autres, Jacques et Jean, et ils viennent aussi à sa voix (1). Plus tard, il voit un publicain, Matthieu, qui reçoit l'impôt, il lui dit: « Suis-moi; » et le publicain se lève, quitte la table où il était assis, et est entraîné (2). Les disciples ne choisissent pas le maître, mais le maître les choisit, et ils ne résistent pas; quant à lui, il s'adresse aux plus pauvres, aux plus petits de position et d'esprit. Il ne demande qu'une chose à tous et à chacun, qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils s'abandonnent avec confiance à lui (3). Et alors, quand le nombre de ceux qui s'attachent à sa personne s'accroît, quand le nombre de ceux qu'il doit envoyer, comme son père l'a envoyé, est complet, quelle sollicitude pour ces ignorans et grossiers enfans! quelle patience pour faire pénétrer dans leur intelligence épaissie quelque rayon préparatoire de sa lumière! quelle continuelle préoccupation de les monter naturellement à la hauteur où il pourra les prendre pour leur confier leur mission surnaturelle! Là, en effet, est son but; là sa pensée; là son divin amour: il faut qu'il en fasse lentement et par degrés les ouvriers, qui manquent à la moisson du Seigneur (4).

Bientôt il commence l'exécution plus déterminée de son plan; il fait un nouveau choix parmi ses disciples; il sépare au milieu d'eux ceux qu'il doit élever à une dignité plus éminente. Cette élection est entourée de précautions et de solen-

et Andræam fratrem ejus, mittentes rete in mare (erant enim piscatores). Et ait illis: Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi continuo, relictiis retibus, secuti sunt eum. (Matth., c. iv, v. 18, 19, 20.)

(1) Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi et Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua, et vocavit eos. Illi autem statim, relictiis retibus et patre, secuti sunt eum. (Matth., c. iv, v. 21, 22.)

(2) Et cum transiret... Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine. Et ait illi: sequere me. Et surgens, secutus est eum. (Matth., c. ix, v. 9.)

(3) Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. (Matth., c. xvi, v. 24; Marc., c. viii, v. 34.)

(4) Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. (Matth., c. ix, v. 37, 38.)

(1) *Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus,*

nité; on sent qu'il veut poser, avec une sorte d'éclat, les fondemens de l'édifice dont il est lui-même la pierre angulaire. Il se prépare donc, et il se prépare par son exercice habituel, la prière. Il se retire sur la montagne, et il passe la nuit à prier Dieu; enfin, lorsque le jour est venu, il appelle ses disciples, et parmi eux il en élit douze qu'il nomme *apôtres* (1). Dès lors il ne les quitte plus; il inaugure leur grandeur ignorée par le magnifique discours que la foule, réunie autour d'eux, écoute avidement; il les associe à ses travaux, à ses miracles, à ses prédications, dont il leur dévoile les moindres obscurités. Il importe qu'un jour ils puissent rendre compte exactement de ce qu'ils auront vu et entendu, devenir ses garans et ses témoins devant les hommes, quand lui-même ne sera plus parmi eux: « Vous serez mes témoins dans Jérusalem, et dans toute la Judée, et dans Samarie, et jusqu'aux bornes de la terre (2). » Ensuite il leur donne ses instructions et il essaie leurs forces; il les envoie aux villes d'Israël; il les rappelle; il les envoie de nouveau; il les habitue; il les exerce; il les encourage. Encore un peu de temps, et ils ne le verront plus; il les console de cette absence future en leur promettant d'être toujours avec eux; enfin, la veille du jour où il souffrira la mort comme homme, il cimente, par un prodige de bonté, la société qu'il a fondée, en se donnant à elle comme homme et comme Dieu. C'est avec son propre corps, sa chair, son sang, son âme et sa divinité, qu'il fait un tout de tant de parties distinctes, qu'il

constitue, de tous les membres rassemblés, un corps qui sera aussi son corps.

Dès long-temps il avait amené leurs esprits et leurs cœurs à cet incénarrable et bienfaisant mystère. Après le miracle de la multiplication des pains, il avait dit déjà, au grand scandale des Juifs: « En vérité, en vérité, je vous le déclare, celui qui croit en moi a la vie éternelle. Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert et sont morts; mais tel est le pain qui descend du ciel, que celui qui en mangera ne mourra point. Je suis le pain de vie qui descend du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra pour l'éternité, et ce pain, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde (1). » Et il avait insisté: « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. Comme mon Père, qui vit, m'a envoyé, et comme je vis à cause de mon Père, de même celui qui me mange vivra à son tour à cause de moi (2). » Au moment venu, il s'adressa à ses apôtres chéris avec une infinie douceur: « Je désire, d'un vif désir, manger cette pâque avec vous avant d'entrer dans la souffrance. » Puis, ayant pris le pain, il rendit grâces,

(1) Amen, amen dico vobis; qui credit in me, habet vitam æternam. Ego sum panis vitæ. Patres vestri manducaverunt manna in deserto et mortui sunt. Hic est panis de cælo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur. Ego sum panis vivus qui de cælo descendi. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum; et panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita. (Joann., c. vi, v. 47, 48, 49, 50, 51, 52.)

(2) Amen, amen dico vobis. Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam; et ego resuscitabo eum in novissimo die. Caro enim mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus. Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo. Sicut misit me vivens pater, et ego vivo propter patrem; et qui manducat me, et ipse vivet propter me. (Joann., c. vi, v. 51, 55, 56, 57, 58.)

(1) Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei. Et cum dies factus esset, vocavit discipulos suos et elegit duodecim ex ipsis (quos et apostolos nominavit), Simonem quem cognominavit Petrum, et Andræam fratrem ejus, Jacobum et Joannem, Philippum et Bartholomæum, Matthæum et Thomam, Jacobum Alphæi et Simonem qui vocatur Zelotes, et Judam Jacobi, et Judam Iscariotem, qui fuit proditor. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, etc. (Luc., c. vi, v. 12, 13, 14, 15, 16, 17.)

(2) Eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ. (Act. apostol., c. 1, v. 8.)

et le rompit et le leur donna, disant : « Ceci est mon corps, qui est donné pour vous; faites ceci en mémoire de moi. » Semblablement, après le repas, il prit le calice et dit : « Ce calice est le sang du nouveau Testament, le sang que je répandrai pour vous (1). » Certes, c'était bien alors qu'il était permis de dire que, les ayant aimés le premier, il les avait aimés jusqu'à la fin.

Et, en effet, après cette première et auguste communion, il explique divinement à ceux qu'il y a bien voulu admettre quelle est cette sorte d'union qu'il établit entre lui et eux, entre lui et son Église. Il faudrait citer tout l'admirable discours de la Cène; jamais encore il n'avait manifesté plus clairement aux yeux élus sa rayonnante lumière. Tout, du reste, se résume dans cette simple et frappante comparaison (2) : « Demeurez en moi comme je demeure en vous. La branche ne saurait porter de fruit par elle-même si elle ne demeure dans la vigne : vous êtes de même si vous ne demeurez pas en moi. Je suis la vigne; vous, les branches. » Il est encore plus explicite dans la prière par laquelle il termine (3) : « Père, l'heure est venue,

glorifiez votre Fils et que votre Fils vous glorifie.... Je vous ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donné à faire; et maintenant glorifiez-moi, vous, mon Père, en vous-même, de la gloire que j'ai eue, avant que le monde fût, en votre sein. J'ai manifesté votre nom aux hommes que vous m'avez donnés du milieu du monde; ils étaient à vous, et vous me les avez donnés; et ils ont conservé votre parole. Maintenant ils savent que tout ce que vous m'avez donné vient de vous, parce que je leur ai donné les paroles que vous m'avez données; ils ont appris et ils savent qu'en vérité je suis sorti de vous, et ils ont cru parce que vous m'avez envoyé. Moi, je vous prie pour eux; je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, car ils sont à vous, puisque tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi. Je suis glorifié en eux; mais je ne suis déjà plus dans le monde. Je viens à vous, et eux ils sont dans le monde. Père saint, sauvez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, pour qu'ils soient un avec nous. Lorsque j'étais avec eux, je les conservais en votre nom; j'ai gardé ceux que vous m'avez donnés.... je leur ai donné votre parole, et le monde les a pris en haine, parce qu'ils ne sont pas du monde, pas plus que je ne suis du monde. Cependant je ne vous demande pas de les ôter du monde, mais de les sauver du mal.... sanctifiez-les dans la vérité.... Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai envoyés dans le monde, et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils

(1) Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar.... Et accepto pane, gratias egit, et fregit et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur : hoc facite in meam commemorationem. Similiter et calicem, postquam cenavit, dicens : Hic est calix novum testamentum in sanguine meo qui pro vobis fundetur. (Luc, c. xxii, v. 13, 19, 20; Joann., c. xxiiv; Marc., c. xiv, v. 22, 23, 24, 23; Matth., c. xxvi, v. 26, 27, 28, 29.)

(2) Manete in me, et ego in vobis. Sicut palme non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite; sic nec vos, nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites. (Joan., c. xv, v. 4, 5.)

(3) Pater, venit hora, clarifica filium tuum, ut filius tuus clarificet te.... Ego te clarificavi super terram : opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam. Et nunc clarifica me, tu, Pater, apud te ipsum, claritate quam habui, prius quam mundus esset, apud te. Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi de mundo. Tui erant, et mihi eos dedisti, et sermonem tuum servaverunt. Nunc cognoverunt quia omnia que dedisti mihi abs te sunt. Quia verba que dedisti mihi, dedi eis; et ipsi acceperunt, et cognoverunt verè quia à te exivi, et crederunt quia tu me misisti. Ego pro eis rogo; non pro mundo rogo, sed pro his, quos dedisti mihi, quia tui sunt. Et mea omnia tua sunt, et tua

mea sunt; et clarificatio sum in eis. Et jam non sum in mundo, et hi in mundo sunt, et ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut et nos. Cum essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo; quos dedisti mihi, custodivi.... Ego dedi eis sermonem tuum; et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. Non rogo, ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo... Sanctifica eos in veritate.... Sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum. Et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate. Non pro eis autem rogo tantum, sed et pro eis, qui credituri sunt per verbum eorum in me. Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te; et ipsi in nobis unum sint. (Joan., c. xvii, v. 1, 4-12, 14, 15, 17-21.)

soient aussi sanctifiés dans la vérité. Je ne prie pas seulement pour eux, mais pour ceux aussi qui doivent croire en moi par leur parole; que tous ensemble ils soient un; comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et comme je suis en vous, qu'ils soient eux-mêmes un en nous.» L'Église, ses caractères, sa constitution, son origine, son but et sa fin; tout est contenu dans cette révélation du divin maître.

En même temps que l'Église est fondée comme un corps véritable, l'apostolat a reçu sa mission. Le Sauveur a souvent indiqué aux apôtres en général leur glorieuse puissance: « Tout ce que vous lierez sur la terre, leur a-t-il dit, sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel (1). » Après sa résurrection, il apparaît à ses disciples rassemblés, et après leur avoir fait deux fois entendre cette délicateuse parole: la paix soit avec vous, il ajouta encore: « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (2). » Quelques instans seulement avant de monter aux cieux, il leur commande: « Allez dans tout le monde, et prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné (3). » Un autre récit développe ainsi le même sens: « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc; enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; apprenez-leur à garder tous les commandemens que je vous ai transmis; et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (4). » Son as-

ension triomphante sur la nuée est le dernier sceau de cette consolante promesse.

Mais l'Église, après sa disparition, ne devait pas se trouver seulement sous cette direction générale. Toute société a besoin d'un chef unique, à qui tout se rattache: le Christ est le chef invisible de cette société chrétienne; mais ce céleste roi a désigné son représentant et son vicaire pour tenir sa place sur la terre. Il n'a pas seulement élu en corps l'ordre de l'épiscopat; il lui a donné une tête et un chef. Tous les fidèles sont élevés sur le fondement des apôtres; ce n'est point assez: toute l'Église est basée sur Pierre (1).

L'élection spéciale de Simon date de l'origine première de l'Église et du moment même où le Seigneur l'appela à lui. Lorsque André mena son frère à Jésus, Jésus, regardant ce nouveau disciple, lui dit: « Tu es Simon, fils de Jean; tu t'appelleras Céphas, ce qui signifie Pierre (2). » Ce fut de la barque de ce disciple privilégié qu'aussitôt il enseigna le peuple rassemblé sur les bords de la mer de Génésareth, et en même temps il lui prédit ses étonnans succès par le symbole manifeste de la pêche miraculeuse (3). Lorsqu'il choisit ses douze apôtres, il le nomma le premier, et l'un même des évangélistes rapporte à cette circonstance le changement de nom qu'il lui fit subir en lui imposant le nom de Pierre (4). Une autre fois, il le fit marcher sur la mer, et affermit les flots sous

zantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti, docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. (Matth., c. xxviii, v. 18, 19, 20.)

(1) Jam non estis hospites et advenæ; sed estis civis sanctorum et domestici Dei, *superædificati* super fundamentum apostolorum et prophetarum, etc. (Ephes., c. 11, v. 19, 20.) — Ecclesia tota *ædificata* est super Petrum. (V. Zallinger, *Institut. Jur. natur. et Ecclesiast. publ.*, l. v, c. 1, § 522.)

(2) Intuitus... eum Jesus, dixit: Tu es Simon, filius Jona; tu vocaberis Cephias, quod interpretatur Petrus. (Joan., c. 1, v. 42.)

(3) Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis. (Luc, c. v, v. 3.)

(4) Et imposuit Simoni nomen Petrus. (Marc., c. 11, v. 16.)

(1) Amen dico vobis, quaecumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cælo; et quaecumque solveritis super terram, erunt soluta et in cælo. (Matth., c. xviii, v. 18.)

(2) Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt. (Joan., c. xx, v. 23.)

(3) Euntes in mundum universum predicatæ evangelium omni creaturæ. Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit; qui vero non crediderit, condemnabitur. (Marc., c. xvi, v. 13, 16.)

(4) Data est mihi omnis potestas in cælo, et in terra. Euntes ergo, docete omnes gentes, bapti-

ses pas. Cependant la prééminente autorité de l'apôtre devait être solennellement justifiée par un acte plus vif et par un témoignage plus authentique de sa foi : aussi cette confession est-elle simple, nette et prompte, autant qu'entière et complète (1). Jésus interroge ses disciples, et leur demande : « Que dit-on du Fils de l'Homme ? » Les disciples lui rapportent que les uns le prennent pour Jean-Baptiste, les autres pour Elie, les autres pour Jérémie, d'autres pour quelque'un des prophètes. « Et vous, ajoutez-il, qui croyez-vous que je suis ? » Et Simon-Pierre répondant, dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Alors Jésus lui dit : « Tu es heureux, Simon, fils de Jean ; car ce n'est pas la chair ni le sang qui t'ont révélé cette vérité, mais mon Père, qui est dans les cieux. » Puis il s'écrie : « Et je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Enfin, pour ne laisser aucun doute sur le pouvoir qu'il lui accorde en propre : « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (2). » Ainsi lorsque le Christ veut mettre la dernière main à la constitution de son Eglise, il ne s'adresse plus à plusieurs à la fois ; il se tourne nominativement vers Pierre. Jésus-Christ, Fils de Dieu, parle seul à Simon, fils de Jean, seul ; Jésus-Christ, qui est la véritable pierre, la pierre stable par elle-même, désigne Simon, qui

n'est pierre que par la vertu qu'il lui communique, et Simon, selon le nom qui lui a été donné, devient pierre à son tour. Telle est la consommation du mystère de l'unité entre les fidèles (1).

Cette exaltation est confirmée encore avec toute la puissante et majestueuse autorité qui s'attache à tous les actes fondamentaux de la Cène dernière. Le Seigneur avait institué le sacrement d'amour et d'union ; il avait donné aux siens, pour testament, son corps et son sang ; il allait se lever pour marcher au sacrifice et accomplir par sa mort toute l'œuvre divine de la rédemption. Entendez auparavant ce discours : « Simon, Simon, voici que Satan vous a cherchés pour vous passer au crible comme le froment ; mais moi, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque pas ; et toi aussi, après ton repentir, tu confirmeras tes frères (2). » Le pape saint Léon l'observe : « Le danger et la crainte de la tentation étaient communs à tous les apôtres ; ils avaient un égal besoin de la protection divine. Le diable désirait les ébranler tous, les renverser tous ; mais le Seigneur prend soin spécialement de Pierre ; il prie simplement pour la foi de Pierre, parce que la position des autres sera assurée si l'esprit de leur prince n'est pas vaincu (3). » Et plus de dix siècles après cette solennelle promesse, saint Bernard écrivait à l'un des plus grands successeurs de Pierre : « Il faut que vous rameniez à votre siège apostolique tous les dangers et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, et particulièrement tout ce qui a rapport à la foi. Il me semble convenable, en effet,

(1) Venit Jesus in partes Cesareae Philippi et interrogabat discipulos suos dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis ? At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam, aut unum ex prophetis. Dicit illis Jesus : Vos autem, quem me esse dicitis ? Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivi. (Matth., c. xvi, v. 13, 14, 15, 16.)

(2) Beatus es, Simon Bar-Jona ; quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in caelis est. Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferi non praevalent adversus eam. Et tibi dabo claves regni caelorum ; et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in caelis, et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in caelis. (Matth., c. xvi, v. 17, 18, 19.)

(1) V. Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Église*, prononcé dans l'assemblée publique du clergé.

(2) Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua ; et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. (Luc., c. xxii, v. 31, 32.)

(3) Commune erat omnibus apostolis periculum de tentatione formidinis, et divinae protectionis auxilio pariter indigebant ; quoniam diabolus omnes exagitare, omnes cupiebat elidere ; et tamen specialis à domino Petri cura suscipitur, et pro Petri fide propriè applicatur, tanquam aliorum status certior sit futurus, si mens principis victa non fuerit. (S. Leo, *Sermon. LXXXIII*, c. 5, in *nat. apost. Petri et Pauli*, edit. Venet.)

qu'on porte les difficultés de la foi là de préférence où la foi ne peut faillir, comme c'est la prérogative de votre place. A-t-il jamais été dit à un autre : « Pierre, j'ai prié pour vous (1)? » C'est par le mérite de cette prière que le vicaire de Jésus-Christ est toujours et sans cesse la pierre vivante de l'Eglise.

Enfin, après la résurrection, on voit une touchante et admirable scène. Le Rédempteur a reconquis, par les souffrances de sa Passion et par le supplice de la croix, la vie éternelle; il est sur le point de retourner dans la gloire des cieux : un jour, il apparaît à ses disciples sur le bord de cette mer de Tibériade qui l'a vu opérer tant de bienfaits et de prodiges; les disciples étaient dans une barque. Dès qu'ils le reconnaissent, ils la conduisent vers lui; mais Pierre n'attend point : il prend sa tunique, se jette à l'eau, et arrive le premier au rivage. Quand le Maître, qui a dirigé leur pêche abondante, leur commande de la tirer à terre, Pierre encore amène les filets chargés de poissons. On sent que tout marche à une nouvelle manifestation. Après le repas, Jésus dit à Simon-Pierre : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? » Simon répond : « Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes agneaux. » Il lui dit une seconde fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? » Simon répond : « Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit : « Pais mes agneaux. » Et il lui dit une troisième fois : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? » Et Pierre, contristé de ce qu'il lui demandait jusqu'à trois fois : « M'aimes-tu? s'écrie : « Seigneur! vous savez tout; vous savez que je vous aime! » Et Jésus lui dit : « Pais mes brebis (2). » La puissance spirituelle est donc remise au prince des apôtres avec

le symbole des clefs et le bâton pastoral. Pierre est le fondement et la base de l'édifice vivant qui s'élève, de degrés en degrés, vers le ciel, en partant des apôtres; il est le chef de cette apostolique milice qui se partage la terre comme une conquête; il est le pasteur de tout le bercail, des agneaux et des brebis, c'est-à-dire des fidèles et des pasteurs, et il assemble, il soutient, il gouverne toutes les provinces du royaume de Dieu.

L'Eglise, déjà si favorisée, avait encore un autre espoir. Le Seigneur a dit aux siens : « Si vous m'aimez, gardez mes commandemens, et je prierai mon Père, et il vous enverra un autre Paraclet pour demeurer avec vous éternellement : c'est l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas. Vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera en vous et sera en vous (1). » Un peu plus tard, il a ajouté : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire. Vous ne pouvez les supporter maintenant; mais lorsque sera venu l'Esprit de vérité, il vous enseignera toute vérité (2). » Avant de monter sur la nuée, il leur renouvelle encore cet engagement : « Voici que je vous envoie ce que mon Père m'a promis pour vous; mais retournez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut (3). » Et l'évangile de saint Luc termine en disant : « Pour

Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. Dicit ei iterum : Simon Joannis diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos. Dicit ei tertio : Simon Joannis amas me? Contristatus est Petrus quia dixit ei tertio, amas me; et dixit ei : Domine, tu omnia nosti : tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce oves meas. (Joann., c. xxi, v. 13, 16, 17.)

(1) Si diligitis me, mandata mea servate. Et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum. Vos autem cognoscetis eum; quia apud vos manebit, et in vobis erit. (Joann., c. xiv, v. 13, 16, 17.)

(2) Adhuc multa habeo vobis dicere; sed non potestis portare modo. Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. (Joann., c. xvi, v. 12, 13.)

(3) Et ego mitto promissum Patris mei in vos. Vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto. (Luc., c. xxiv, v. 49.)

(1) Oportet ad vestrum referre apostolatum pericula quæque et scandala emergentia in regno Dei, et præcipuè quæ de fide contingunt. Dignum namque arbitror ibi potissimum resarciri damna fidei, ubi non possit fides sentire defectum. Hæc quidem hujus prærogativa sedis. Cui enim alteri aliquando dictum est : Ego pro te rogavi, Petre, etc. (S. Bernard., *Epist.* cxc, alias *Opusc.* xi, ad *Innocent.* 11.)

(2) Cum ergo prandissent dicit Simoni Petro, Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei :

eux, ils retournèrent à Jérusalem en l'adorant, et avec une grande joie, et ils étaient toujours dans le temple, louant et bénissant Dieu (1). »

Transportons-nous donc à leur suite, et arrêtons-nous un instant devant ce saint cénacle, où dès lors les apôtres habitaient avec l'auguste Mère et la famille humaine du Dieu-Homme, et où se réunirent les disciples dispersés. Cette pieuse demeure, qui, selon la tradition apostolique, appartenait à Marie, mère du disciple Jean, surnommé Marc, était sanctifiée par le souvenir du Maître. C'est là qu'il avait accompli cette pâque solennelle, où, après avoir lavé les pieds à ses serviteurs, il les appela ses amis, et leur livra son corps et son sang; c'est là qu'il apparut à Thomas et aux autres; qu'il rompit le pain, bénit les convives et leur donna sa paix; c'est là enfin que l'Esprit consolateur devait descendre sur leurs fronts pour les baptiser dans la force (2). La vénération catholique s'est attachée spécialement à ce lieu tant de fois consacré, témoin de tant de bienfaits et de miracles. Le sentiment chrétien, qui anime tout, parce qu'il vit au fond de l'homme même, ne l'a pas pu laisser sans honneur; et quel honneur était mieux en rapport avec sa doctrine que de le dédier au culte dont il avait vu l'institution? Long-temps donc les divines cérémonies et le mystérieux sacrifice se répétèrent avec un insigne solennité au milieu de la maison bénie où

(1) *Ipsi adorantes regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno; et erant semper in templo, laudantes et benedicentes Deum.* (Luc., c. xxiv, v. 32, 35.)

(2) *Consentiunt his acta Barnabæ (scripta ab Alexandro monach.) ubi de eadem domo, hæc fusiüs habentur scripta: « In illo cœnaculo Dominus pascha fecit; in illo apparuit Thomæ apostolo, cum à mortuis surrexisset; illuc postquam in cœlo assumptus est, discipuli cum reliquis fratribus centum viginti, in quibus erant Barnabas et Marcus ex monte Olivarum convenerunt; illuc Spiritus sanctus in linguis igneis ad discipulos descendit in die Pentecostes. Illic collocata nunc est et sanctissima Sion, omnium ecclesiarum maxima. » Meminit ejusdem ecclesie S. Hieronymus, in eademque fuisse postea locatam columnam illam, ad quam vincitus, ductus est Dominus, ac flagellatus, testatur. (Hieronym., ep. 27; V. Cæs. Baronii, card., *Annales ecclesiastic.*, t. I, ann. 54, art. 252, p. 196, Lucæ 1753.)*

Jésus-Christ avait été tout ensemble le prêtre et l'hostie. Les *Actes de saint Barnabé* attestent que, sur l'emplacement même, s'éleva la plus grande basilique de Sion. Saint Jérôme, l'anachorète de Bethléem, n'oublie point de citer cette noble église dans ses épîtres, et il nous apprend que, par une pensée digne de la foi, on y avait déposé la colonne où le Juste fut lié, et qu'il rougit de son sang sous les coups des bourreaux. Plus tard, le temple vit croître à ses côtés un monastère occupé par les Pères de la Terre-Sainte, garde inviolable de ce précieus monument; mais aujourd'hui, les Pères n'y sont plus; la colonne a été reportée dans une des chapelles du Saint-Sépulcre. Les derniers voyageurs qui ont voulu pénétrer dans cette maison embaumée par la présence du Christ, n'ont plus trouvé qu'une mosquée turque; et un hôpital, ouvert tout auprès, leur a seul rappelé que le Seigneur a passé là en y laissant une trace ineffaçable et un germe immortel de charité (1).

L'Église, née d'un acte de foi, commence sa vie nouvelle, sa vie séparée ostensiblement de son divin fondateur, par le recueillement et la prière. Les disciples, frappés des dernières paroles et de l'ascension glorieuse du Fils de Dieu, n'avaient point sans peine quitté l'endroit où ils l'avaient vu disparaître. Il avait fallu qu'il leur fût dit : Hommes de Galilée, que faites-vous à regarder au ciel (2)? pour les rappeler à eux-mêmes et leur faire songer qu'il leur restait une grâce dernière à attendre et une mission à remplir. Il fallait aussi qu'ils accomplissent un temps de préparation et d'exercice avant de recevoir l'Esprit consolateur, et d'entreprendre cet ouvrage de tous les jours et de tous les siècles dont ils étaient les premiers ouvriers. Or, cet exercice et cette préparation se résument en une seule chose : « Là, tous ensemble, disent les Actes, ils persévéraient dans la prière. » L'Église a bien su toujours la force de cette action : sa propre tradi-

(1) M. de Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. 1^{re} partie, *Voyage de Jérusalem*.

(2) *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* (*Actus*, c. I, v. 11.)

tion, datée de la veille, lui rappelait que la vie du Rédempteur ne fut qu'une perpétuelle prière; qu'il faisait précéder encore d'une prière spéciale chacune de ses œuvres particulières; qu'il avait prié avant de la fonder; qu'il avait prié avant et après la cène, au Jardin des Olives et sur le mont du Calvaire, et qu'il avait promis de prier toujours pour elle auprès de son Père. Ses nécessités pressantes la jetaient également dans ce refuge assuré par les enseignemens du Docteur suprême: « Cherchez et vous trouverez, demandez et vous recevrez, frappez et il vous sera ouvert (1). » Ou bien: Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera (2). Enfin, elle croyait que par la prière elle rentrait en communication avec le Seigneur glorifié, que lui l'écoutait et qu'il lui envoyait en retour de ses vœux ses secours et sa grâce. Elle faisait ainsi parce que Jésus avait dit: « Partout où vous serez rassemblés deux ou trois en mon nom, je serai au milieu de vous (3). » Et elle répétait surtout cette divine leçon qu'elle a reçue de la bouche céleste: « Notre Père qui êtes aux cieux, » n'ignorant pas que prier le Père, c'est prier le Fils et prier l'Esprit saint. Ainsi faisait-elle, ainsi a-t-elle fait, ainsi fait-elle toujours; et elle a toujours appris à ses enfans qu'il fallait faire ainsi, parce que le précepte est rigoureux, et qu'au point de vue même humain rien n'est plus sage, rien n'est plus grand, rien n'est plus élevé que la prière. La prière! c'est l'acte le plus raisonnable et le plus généreux de l'homme, dès qu'il sent qu'il est et qu'il n'est point par lui-même; car c'est à la fois la reconnaissance de son existence spirituelle, c'est une hymne de louange au Créateur, c'est un appel incessant à ses bontés; c'est ce qui dégage l'âme humaine, la hausse au-dessus de la terre, et la tirant de son profond abîme, la fait entrer, toute misérable qu'elle est, dans la conversation intime et familière du Créateur!

(1) Petite et dabitur vobis; quærite et invenietis; pulsate et aperietur vobis. (Luc., c. XI, v. 9.)

(2) Si quis petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis. (Joann., c. XVI, v. 25.)

(3) Ubi enim sunt duo vel tres congregati in no-

Cependant, au milieu des consolations du présent et des espérances de l'avenir, restait le souvenir d'un irrémédiable échec. L'enfer avait prévalu contre l'homme de perdition, contre l'un de ceux sur qui la grâce du Seigneur s'était le plus long-temps exercée; ce vide, laissé par l'Apostat au milieu des sièges apostoliques, n'abattait pas, mais ébranlait et affligeait l'Église. Cependant, Pierre a l'ordre de confirmer ses frères; le nom d'un des douze choisis par le Chef invisible a été rayé par le déicide; le chef visible au nom du monarque suprême, agit en sa place et prend l'initiative, qui lui appartient, pour faire cesser le scandale.

En ces jours-là (1), près de cent vingt fidèles étaient réunis: Pierre se lève au milieu de ses frères, et il dit: « Mes frères, il a fallu que l'Écriture s'accomplît, et la prophétie que l'Esprit saint a mise dans la bouche de David, a dû se vérifier au sujet de Judas, le chef de ceux qui ont saisi notre seigneur Jésus. Il était compté parmi nous et il avait reçu la charge de son ministère; maintenant ce malheureux, après avoir recu le champ acquis par son iniquité, s'est agité au milieu dans l'agonie de son supplice, et ses entrailles se sont répandues par terre. Cet événement est connu de tous ceux qui habitent Jérusalem, tellement que le champ est appelé aujourd'hui

mine meo, ibi sum in medio eorum. (Matth., c. XVIII, v. 20.)

(1) In diebus illis exurgens Petrus in medio fratrum dixit (erat autem turba hominum simul, fere centum viginti): Viri fratres, oportet impleri scripturam quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda qui fuit dux eorum qui comprehenderunt Jesum. Qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii bujus. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, et suspensus crepuit medius: et diffusa sunt omnia viscera ejus. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum Haceldama, hoc est, ager sanguinis. Scriptum est enim in libro psalmodum: Fiat commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet in eâ; et episcopatum ejus accipiat alter. Oportet ergo ex his viris qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus. Incipiens à baptisate Joannis usque in diem quâ assumptus est à nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis. (Act., c. I, v. 15-22.)

« Haceldama dans notre langue (ce qui signifie le champ du sang). Il est écrit dans le livre des Psaumes : que la demeure du méchant soit déserte et que personne n'y habite; et qu'un autre reçoive son évêché. Il faut donc que nous choisissions un de ceux qui ont toujours été avec nous, dans tout le temps qui s'est écoulé depuis que le Seigneur Jésus s'est montré à nous jusqu'au moment où il nous a quittés, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il s'est élevé dans le ciel; il faut que celui-là prenne rang parmi nous et devienne avec nous le témoin de la résurrection du Sauveur. »

On le voit donc : Pierre exerce ses fonctions pastorales; il se montre vraiment le pasteur souverain et le chef, non seulement à l'égard des fidèles, mais aussi à l'égard des autres pasteurs. A cette vue, l'un des Pères les plus éloquens, le patriarche de Constantinople, la *bouche d'or* de la Grèce, saint Jean Chrysostome s'écrie dans une de ses Homélies : « Comme il est brûlant de zèle! comme il connaît le troupeau qui lui a été confié par le Christ! comme il est bien le prince dans cette assemblée! comme il est toujours le premier à prendre la parole! » Plus loin il le remarque encore : « Il est le premier dans toute l'affaire, et jouit de l'autorité de tous, parce qu'en effet il les a tous dans sa main. C'est la conséquence du discours du Christ : Confirmez les frères (1). »

Reprenons le récit du Livre canonique (2).

Ils en firent lever deux : Joseph, qu'on appelait Barsabas, et qui fut surnommé le

(1) *Quam est fervidus! quam cognoscit creditum sibi à Christo gregem! quam in hoc choro princeps est, et ubique primus omnium incipit loqui! Primus omnium auctoritatem usurpat in negotio, ut qui omnes habeat in manu. Ad hunc enim dixit Christus : Et tu... (Chrysostom., in Act. apost., hom. 5.)*

(2) Et statuerunt duos, Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Matthiam. Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nostri omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum, accipere locum ministerii hujus et apostolatûs de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum. Et dederunt sortes eis, et cecidit sors super Matthiam, et annumeratus est cum undecim apostolis. (*Actus, c. 1, v. 23, 24, 25, 26.*)

Juste, et Matthias. Et, se mettant à prier, ils dirent : « O vous, Seigneur, qui connaissez tous les cœurs, faites-nous connaître lequel des deux est celui de votre choix, lequel des deux doit recevoir cette fonction, être chargé de l'apostolat dont Judas s'est démis pour aller se perdre. » Et ils leur donnèrent les sorts, et le sort tomba sur Matthias, qui prit rang parmi les onze apôtres.

Encore ici la prière précède l'action et s'y mêle. La prière est nécessaire. Il faut que Dieu intervienne; les fidèles prient pour obtenir cette intervention, et la grâce de Dieu descend en récompense sur leurs têtes. Matthias devient l'un des douze, quoique le Seigneur se réserve de manifester avant peu un autre choix, celui qu'il fit sur le chemin de Damas, celui de Paul, l'apôtre du Sauveur glorifié.

Au reste, il y a une observation à faire sur la voie du sort que les apôtres employèrent pour s'éclairer et désigner l'un des deux disciples. En principe invariable, l'Église condamne formellement tout ce qui semble vouloir livrer au hasard les choses qui appartiennent à la prudence humaine, et par-dessus tout, celles qui appartiennent à l'Esprit saint; elle annule et punit toute élection aléatoire, aussi bien que toute élection entachée de simonie. Est-il donc croyable que les apôtres aient livré à des chances imprudentes l'auguste dignité de l'apostolat? A ce sujet, Denys-le-Petit veut donner une explication, et on lit dans un de ses ouvrages : « Le sort qui a désigné Matthias par l'intervention divine, a donné naissance à des sentimens divers, et, selon moi, mauvais. Je dirai le mien à mon tour. Il me semble que l'Écriture indique, par ce nom de sort, quelque privilège divin et d'honneur éminent, qui fit comprendre à l'assemblée sur qui se portait l'élection divine (1). » Mais, il faut l'avouer, l'explication est plus

(1) De illâ sorte divinâ quæ Matthiæ divinitus obtigit, alii quidem alia sensere, meo quidem iudicio, non rectè. Aperiam autem et ipse quid sentiam. Videtur mihi Scripturam sortem appellasse, divini quiddam et præcipui muneris, per quod illi choro insinuaretur qui esset divinâ electione declaratus. (*Dionys., Exeg. de ecclesiastic. hierarch., par. III, c. 5.*)

obscuré que la difficulté, qui s'évanouit quand on l'examine avec franchise et simplicité. Les apôtres n'avaient pas encore reçu l'Esprit saint; ils étaient encore Juifs, et vivaient selon les coutumes hébraïques. Or sans doute le sort ne fut jamais l'unique principe d'élection chez les Juifs, surtout pour le suprême pontificat: on n'en voit que peu d'exemples avant la ruine de la cité sainte (1); mais au temps d'Auguste, il entraît souvent pour quelque chose dans la désignation des sacrificateurs et dans l'ordre des fonctions sacerdotales. Les apôtres agirent selon leurs coutumes et en toute humilité de cœur. D'ailleurs ils avaient avec discernement choisi dans la foule deux hommes d'une égale vertu aux yeux de tous, deux hommes dont le témoignage leur paraissait devoir être également certain, deux hommes dont le moins heureux portait le surnom de *Juste*; ensuite ils prièrent avec ardeur, ils demandèrent la grâce d'en haut; puis ils donnèrent les sorts. C'était, pour eux, s'en remettre au jugement de Dieu.

Des dangers particuliers à cette époque durent, il est vrai, attirer l'attention sur ce fait très naturel en lui-même. À cette occasion, il se répandit parmi les chrétiens un livre intitulé: *Les Sorts des apôtres*; puis on vit une pratique appelée: *Les Sorts des saints* (2). Il faut penser qu'alors, en Orient et en Occident, la

(1) Joseph; *De Bell. judaïc.*, l. iv, c. 15.

(2) *Indè liber prænotatus hoc titulo, Sortes apostolorum*, qui olim circumferebatur, rectè censurâ Gelasii canon. sanct. dist. 13, inter apocrypha rejectus est. (Mansi; *S. Concilior. nova et amplissima collectio*, quæ, ea quæ *Phil. Labbeus et Cossartius*, et Nicolaus Coleti, edidere, continet; Florentiæ, 1739.)

Eadem insuper occasione, quod apostoli quem eligerunt sortiti sint, irrepit aliquando in christianos genus quoddam sortilegii quod honesto nomine diceretur *Sortes sanctorum*, sed à sanctis patribus ecclesiasticis (Concil. Vienn., c. 10; et conc. Aurelian., c. 52 et aliis) sanctionibus ab ecclesiâ Dei procul rejectum est; sed eam licentiam, non nisi ante adventum Spiritûs sancti, apostoli nusurpasse inveniuntur; nec id tentasse nisi præviâ prædicatione; cum aliqui sacros sortiri ministros ad solitam functionem obeundam, tam ex Lucæ evangelio quam ex Josepho, apud Judeos in usu fuisse, cum de Zachariâ actum est, superius dixerimus. (Baronii, card.; *Annal. eccles.*, ann. 54, p. 235.)

magie avait une action journalière et une influence puissante. Les vieux dogmes des castes, remis en honneur, les fables mythologiques du vulgaire, les fourberies des Simon et des Apollonius, les rêveries chimériques des philosophes d'Alexandrie, tout cela la faisait revivre avec l'espoir d'égaliser les merveilles du christianisme. Le christianisme même n'était pour beaucoup de sages qu'une éclatante magie dont il fallait saisir et dévoiler les secrets. Par une réaction trop explicable, des opérations superstitieuses pouvaient aussi et devaient tâcher de s'introduire parmi les fidèles; et plus elles trouvaient d'excuse et d'appui au dehors, plus il était nécessaire qu'elles fussent écartées avec vigilance du chaste sein de l'Église. Ainsi, dès que les livres des sorts, ceux surtout qui se mettaient sous le patronage révérend des apôtres et des saints, furent connus, les papes et les conciles les rejetèrent parmi les apocryphes. L'Église ne souffre aucun soupçon; elle ne veut pas laisser prétexte à l'accusation la moins fondée; pur miroir qui reflète la lumière du Verbe, elle ne laisse s'élever aucun nuage entre sa surface éclatante et le soleil qui l'éclaire.

Au reste, peu après cette élection, l'Esprit saint la confirma, en descendant visiblement sur les fidèles au cénacle. « Dix jours s'étaient écoulés; tous se trouvaient également réunis au même lieu. Tout-à-coup un grand bruit vint du ciel, comme si ce fût un vent impétueux, et il remplit toute la maison; et ils virent apparaître comme des langues de feu qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Et ils furent remplis de l'Esprit saint, et ils commencèrent à parler différentes langues (1).... » Le don de la parole achève et complète l'ordre de la prédication universelle; le don de l'esprit parfait la constitution

(1) Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco. Et factus est repente de cælo sonus, tanquam advenientis spiritûs vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. Et apparuerunt illis dispersitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cæperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis. (*Act.*, c. ii, v. 1-4.)

de la société chrétienne. Le corps a été formé; les membres ont été liés dans le sang et dans le corps du Christ; l'Esprit est descendu aussi. Il n'y a que deux Esprits: l'Esprit du mal et l'Esprit de Dieu, qui se disputent le terrain. L'Esprit du mal a vaincu avant la rédemption; au moment où le Verbe se fit chair il semblait seul dans le monde. Il y restera encore pour soutenir le combat; mais l'Esprit de Dieu ne sera plus abandonné désormais; il consacre une éternelle milice en paraissant visiblement sur la terre, et il animera jusqu'à la fin des temps un monde nouveau qui est l'Eglise (1).

Et maintenant on doit concevoir pourquoi nous avons spécialement insisté, à notre point de vue législatif, sur la constitution de l'Eglise; c'est qu'elle est vraiment la loi, l'unique loi et toute la loi que le législateur du christianisme a faite. Elle, l'épouse du Christ, le corps dont il est la tête, le corps animé de l'Esprit saint, elle est pour ses enfans la loi vivante, comme lui-même est la loi vivante aux cieux, sur la terre et partout. Quand elle parle, elle commande; quand elle écrit, elle conserve pour le

passé et pour l'avenir: mais comme le Seigneur n'a rien écrit, elle non plus n'a rien écrit de prime abord; elle ne définit que pour éviter et combattre l'erreur. L'histoire même de son divin auteur remonte aussi bien à la tradition orale qu'aux saintes Lettres; car il se passa quelque temps avant que l'un des disciples ne fit de ses œuvres une narration écrite, et un autre commençât ainsi le récit dicté par l'Esprit de Dieu (1): «Plusieurs ayant entrepris de raconter par ordre les choses qui ont été accomplies au milieu de nous; comme je suis instruit de tout par la tradition de ceux qui, dès le principe, ont tout vu par eux-mêmes, et ont été les ministres de la parole; et comme j'ai suivi moi-même depuis l'origine toute la série des événemens avec le plus grand soin, j'ai voulu l'écrire pour vous, mon cher Théophile.» Voilà comme fait l'Eglise, à l'exemple du maître; et comme il est venu, comme il a vécu, comme il a enseigné, elle est, elle croit, elle manifeste sa croyance et la propage. Être, croire, enseigner, c'est là toute sa méthode: elle lui a été donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ.

CHARLES DE RIANCEY.

(1) Notandum autem est ex Augustino in breviculo collationis (col. 5) Ecclesiam esse corpus vivum, in quo est anima et corpus... etc. (R. Bellarm., card.; *Controvers.*, t. II; de concil. et eccles., l. III, c. 2, § 11. Prague, 1721.)

(1) Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completa sunt, rerum, sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis: visum est et mihi, assecuto omnia à principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile. (Luc., c. I, v. 1-4.)

REVUE.

RÉPONSE A UNE RÉCLAMATION

D'UN RESPECTABLE ECCLÉSIASTIQUE DE STRASBOURG (1).

Pendant que je me vois dans l'obligation de remercier publiquement cet illustre écrivain français, véritable ami

de la religion, qui a honoré de ses éloges nos deux derniers articles critiques, les lecteurs de ces *Annales* me permettront

(1) Insérée dans *l'Ami de la Religion*, 22 juin 1859, n° 5140. — Cette Réponse est extraite des *Annales des Sciences religieuses* de Rome, dirigées

avec tant de talent et d'érudition par M. l'abbé de Luca, dont tous les savans français ont pu connaître récemment à Paris la science et la modestie.

également de répliquer à un respectable ecclésiastique de Strasbourg, qui, dans ce même journal, a entrepris l'apologie du nouveau chanoine de Cologne, *Martin-Augustin Scholz*, non pas tant contre moi que contre l'un de mes collègues dans le professorat. Je proteste que, ni l'un ni l'autre, nous n'avons jamais connu M. le docteur, et que par conséquent aucune animosité personnelle ne nous a excités à en parler, mais le seul désir de prémunir les catholiques contre l'erreur. Quant aux intentions de M. Scholz dans toutes ses actions et dans tous ses écrits, Dieu seul sera juge; nous ne voulons juger que les faits. Ils sont livrés au public par l'impression; qui donc sera le calomniateur? Celui-là sans doute qui, par ignorance ou par malice, veut entacher de calomnie celui qui relate simplement les faits.

La partie historique des *Actes hermésiens* produits par le P. Perrone, dans lesquels il est question de M. Scholz, subsiste toujours intacte devant la faiblesse même de l'apologie. En effet, elle peut être confirmée par un grand nombre de documens dignes de foi, et pour le moment, il suffira de citer un *mémoire* au sujet de l'hermésianisme publié à Mayence, en langue allemande (1835), dans lequel ce fait est mis en évidence avec toutes ses circonstances. L'honorable apologiste ne connaissait donc pas ce mémoire, quoiqu'il fût livré au public, et alors il aurait mieux fait de se taire : ou il le connaissait comme nous, et alors pourquoi n'a-t-il pas donné un démenti au mémoire, en niant entièrement que les quatre propositions dont parle mon collègue aient jamais été créées dans la conférence tenue à Bonn entre les professeurs de la Faculté théologique, présidée par Hermès, conférence qui contraignit le professeur Seber à se retirer et à renoncer à la chaire. Croit-il peut-être avoir assez blanchi son ami, M. Scholz, en se bornant à réfuter l'existence de la seconde proposition établie dans ce congrès? Si le système charitable des circonstances atténuantes lui a suggéré en bonne foi qu'il n'était question que de programmes académiques, et que c'est la seule raison pour laquelle M. Seber abandonna Bonn et se

rendit à Louvain, l'apologiste oublie, ou au moins défend avec le même système la première, la troisième et la quatrième proposition. Ayant accordé en partie le fait du mémoire, de quel front a-t-il donc démenti le reste des accusations? Celui qui se tait quand il doit et peut parler, consent. M. Scholz est par conséquent coupable de tous les autres chefs d'accusation, qui sont très graves. Veuille Dieu que M. Scholz lui-même démontre par de meilleures preuves combien il soigne sa foi, sa conscience et l'amour qu'il doit à son Église, afin de pouvoir se passer de pareils avocats. Nous oublierions volontiers les faits publics du passé, si ces apologies captieuses du passé ne devaient pas *faire craindre* pour l'avenir.

Mais arrivons au second acte de cette comédie, dans lequel l'honorable apologiste se plaint singulièrement de mon collègue, parce qu'il a prononcé un blâme amer contre la nouvelle édition du *Nouveau Testament*, publiée à Leipzig par M. Scholz. Si le respectable auteur ignorait l'existence de ces articles, quoiqu'ils aient été reproduits sommairement dans ce journal, de même que peut-être il ignore encore le mémoire publié, à Mayence, au sujet des affaires hermésiennes, nous répétons qu'il aurait dû plutôt se taire, ou au moins s'informer exactement des faits et les confesser avec plus de franchise. Après un examen consciencieux de cette édition, un Grec schismatique même ne pourrait pas affirmer que la critique de M. Scholz est entièrement conçue dans un esprit de conservation, et qu'elle est constamment fondée sur les meilleurs documens critiques; à plus forte raison un respectable ecclésiastique de Strasbourg. Est-ce, en effet, montrer un esprit de conservation que de soutenir que le texte véritable du *Nouveau Testament* se trouve dans les *codices* bysantins (1), et le modifier cependant continuellement avec le texte alexandrin, pour diminuer, accroître et changer selon son bon plaisir le texte de l'Église?

En cas que le respectable apologiste, malgré la définition du concile de

(1) Vol. I, *Proleg.*, § 51 et 51.

Trente et des décrets des souverains pontifes, ne tiennent pas avec nous que le texte de la Vulgate latine est le texte véritable, et par conséquent conforme au texte grec, la question deviendrait beaucoup plus sérieuse qu'elle ne l'est; mais s'il est d'accord avec nous sur ce point, comment pourra-t-il approuver l'audace de M. Scholz, qui affirme que les *codices* alexandrins donnés par lui, en y comprenant ceux de la Palestine, de l'Égypte et de l'Occident, c'est-à-dire les plus anciens et les plus authentiques des bibliothèques de l'Europe, sont des *codices* dont le texte est corrompu, et que ce texte corrompu inonde la majeure partie de l'Église grecque et toute l'Église latine (1)? Une sentence aussi téméraire n'est jamais sortie de la bouche d'un critique sincère, bien que protestant; que le respectable critique lise les *Prolégomènes* de Bengel et de Griesbach, il trouvera que le premier, dans son *introduction* (2), pose ce principe : *Alexandrinæ codicis et latinæ versionis collatio unam, brevissimam, certissimam, facillimam decidendi rationem partim per se ministrat, partim ad eam deducit*. Puis cet autre (3) : *Ut plurimum cum genuinâ lectione græcâ, latina congruit lectio*; et finalement ce troisième principe (4) : *Consensus alexandrinæ et latinæ est perpetuum lectionis longè antiquissimæ indicium*.

Le second auteur écrit, entre autres propositions, celle qui suit : *E concentu recensitionis alexandrinæ cum occidentali firmissimè colligitur, lectionem utriusque communem longe esse antiquissimam, imo, si interna simul bonitate sua nitent, genuinam*. Ces écrivains sont tous deux protestans, et c'est de la part d'un catholique que l'Église devra se laisser dire qu'elle a toujours employé le texte le plus corrompu. L'apologiste ajoute que cela devra paraître une chose étrange à M. Scholz d'être considéré comme plus téméraire que Griesbach, puisque Griesbach accorde trop à l'esprit privé et se permet les conjectures les plus hardies.

Il est bien reconnu lequel est le plus téméraire en théorie; nous verrons bientôt qui l'est le plus dans le choix des leçons.

Trois choses me paraissent un prodige : 1° qu'un protestant, rationaliste par l'esprit individuel propre à sa secte, se rapproche tant des décisions de l'Église; 2° qu'un catholique, par un esprit individuel contraire aux principes catholiques, s'en éloigne tant; 3° qu'un ecclésiastique de Strasbourg ait entrepris l'apologie de ce dernier. Quel autre guide que son jugement étroit, M. Scholz a-t-il pris? Les catholiques, qui ne seraient pas catholiques s'ils n'admettaient pas comme authentique le texte de la Vulgate, connaissent la décision publique de l'Église, et quiconque renonce à cette décision pour suivre son bon plaisir, n'est pas catholique.

Maintenant, c'est un fait que M. Scholz a confronté les *codices* d'après le texte de Griesbach (1), et qu'il a par conséquent adopté les jugemens critiques de ce protestant, avec les seules différences résultant de son système. Or, ce système est plus hostile à la Vulgate latine que celui de Griesbach; donc le critique catholique est plus téméraire que le critique protestant.

L'apologiste de Strasbourg nous avertit⁹ que M. Scholz a reçu l'éloge de tous les savans et érudits les plus distingués de Rome même pour le choix de son texte. Nous sommes dans le cas de lui donner un solennel démenti, et de découvrir en outre, si jamais cela est nécessaire, les manœuvres qu'il a employées pour se mettre à couvert; mais cet avis adressé à nous, qui vivons et écrivons à Rome, qui le connaissons, Dieu merci! et que jugeront les littérateurs ecclésiastiques les plus distingués de Rome; cet avis, dis-je, est vraiment ridicule. Que le respectable ecclésiastique sache bien que, parmi nous, le don d'un ouvrage ne suffit pas pour éviter une censure méritée, et quelles que soient les félicitations privées que M. Scholz ait pu arracher de

(1) Vol. I, *Prolég.*, § 3, 37, et p. CXXXIII, sous le nom de *Vulgate*.

(2) § XXXII, observation 3^e.

(3) Observation 9^e.

(4) Observation 16^e.

(1) Vol. I, *præf.*, p. II. Il dit lui-même : *Codices... cum textu editionis Griesbachianæ contuli*. Et peu après : *Lectiones omnium documentorum criticorum in editionis Griesbachianæ exemplari meo, cui interserueram chartam scriptoriam, notavi*.

quelqu'un, peut-être avant la lecture de l'ouvrage, nous savons aussi distinguer suffisamment les approbations officieuses des approbations officielles. Jusqu'à présent, les jugemens publics confiés à l'impression de Rome ne lui ont certainement pas été favorables, et si les jugemens portés par nous deux ne suffisent pas, le public connaît également les jugemens de deux autres personnes consommées dans les études bibliques, comme le sont l'abbé Joseph Brunali (1) et l'abbé chevalier Drach (2). A chaque pas, dans cette cité de l'apôtre saint Pierre, se trouve un tribunal, au jugement duquel tous les littérateurs de Rome doivent aussi se soumettre dans ces graves questions, et il ne sera, certes, pas utile à l'auteur de le provoquer. Qu'ensuite M. Scholz ait reçu les applaudissemens de quelques protestans calvinistes et luthériens, lesquels n'aiment pas les réformes ultérieures de la réforme en réformant leur texte grec, à cause de la vérité reconnue, entre autres par Bengel et par Griesbach, ceci, pour nous catholiques, n'est autre chose qu'une raison de réprobation contre M. Scholz.

Du reste, à quoi servent les paroles quand les faits sont clairs? L'apologiste, pour montrer que M. Scholz est plus modéré que Griesbach, a cité quatre passages, et en vérité il n'aurait pas pu en citer d'autres. Examinons donc en eux-mêmes les textes des deux critiques pour reconnaître lequel est le moins téméraire. Dans l'évangile de *saint Jean*, il a cité, c. v, 3-4, relativement au mouvement de l'eau dans la piscine d'épreuve, et c. vii, 53; viii, 11, où l'on raconte la célèbre histoire de la femme adultère. Griesbach, comme je l'ai vu de mes propres yeux, et comme chacun pourra lire dans la petite édition imprimée à Leipzig en 1825, a laissé intacts dans le texte ces deux passages; il ne fait qu'y apposer un signe critique, qui, de la part d'un protestant, et d'un protestant rationaliste comme Griesbach, n'étonne pas. Ce signe critique, d'après l'explication même

de Griesbach (1), signifie : *probabilem omissionem, neque tamen adco certam, ut verba dubia è textu expellere ausi simus*. Retournons maintenant à M. Scholz : il n'a pas changé, dans le premier passage, un iota du texte de Griesbach, et même, lorsque la *Vulgate* est plus conforme pour une expression au texte alexandrin, et plus conforme pour une autre au texte de Constantinople, il abandonne l'un et l'autre texte pour suivre Griesbach.

Texte de Griesbach et de Scholz, c. v, 4.

Ἄγγελος γὰρ κατὰ καιρὸν κατέβαινον ἐν τῇ κολυμβήθρᾳ καὶ ἐτάρασσε τὸ ὕδωρ.

Texte de la Vulgate latine.

Angelus autem Domini descendebat secundum tempus in piscinam et *movebatur* aqua.

Sur la marge intérieure, M. Scholz a noté Alex. † κυρίου, c'est-à-dire le texte alexandrin ajoute κυρίου devant κατὰ, puis Const. ἐτάρασσετο, c'est-à-dire le texte de Constantinople présente ἐτάρασσετο pour ἐτάρασσε. Après cela, je le demande, si M. Scholz avait l'esprit conservateur que lui attribue le respectable ecclésiastique, aurait-il jamais, contre son système et contre la Vulgate, adopté ἐτάρασσε *movebat* pour ἐτάρασσετο *movebatur*? Aurait-il jamais rejeté le mot κυρίου *Domini*, pour lequel s'accordent les deux Églises grecque et latine, nous laissant ignorer si cet ange était un ange blanc ou un ange noir?

Dans le second passage de saint Jean, c. vii, 53; viii, 11, M. Scholz a omis les mots πρὸς αὐτὸν, c. viii, 3, que nous donnaient le texte de Griesbach et le texte grec ordinaire; il a changé la préposition ἐν pour ἐπί devant μοιχείᾳ, sans une plus grande autorité des *codices*; il a choisi λιθοβάλλον pour remplacer λιθοβολῆσθαι, v. 4, sans améliorer sûrement le texte; il a choisi ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ ὄσσω, v. 9, au lieu de ἡ γυνὴ ἐν μέσῳ ἔστωσα de Griesbach, qui est le *mulier in medio stans* de la Vulgate, et finalement il nous a donné γυναῖκα pour ἡ γυνή, v. 10, avec des changemens qui importent peu en vérité, mais qui d'un

(1) *Annali delle Scienze relig.*, vol. viiii, n° 25, p. 225.

(2) *Ami de la Religion*, 15 août 1839, n° 5165.

(1) *Præf.*, ed. min., p. v.

autre côté sont tous contraires au texte *reçu*, comme il l'a noté lui-même. Les seules variantes de deux versets méritent l'attention dans ce traité, et je pose en tête les textes des deux critiques, et puis après le texte de la Vulgate, afin que les lecteurs puissent juger qui s'en éloigne le plus, le protestant ou le catholique.

Texte de Griesbach, c. VIII, 3, 6.

Ἐν δὲ τῷ νόμῳ Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατο τὰς τοιαύτας ΔΙΘΘΟΒΟΛΕΙΣΘΑΙ· σὺ οὖν τί λέγεις; τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν ἵνα ἔχῃσι ΚΑΤΗΓΟΡΕΙΝ ΑΥΤΟΥ.

Texte de Scholz.

Ἐν δὲ τῷ νόμῳ Μωσῆς ἡμῖν ἐνετείλατό τὰς τοιαύτας ΔΙΘΑΖΕΙΝ· σὺ οὖν τί λέγεις; ΠΕΡΙ ΑΥΤΗΣ; τοῦτο δὲ ἔλεγον πειράζοντες αὐτὸν, ἵνα ἔχῃσι ΚΑΤΗΓΟΡΙΑΝ ΚΑΤ' ΑΥΤΟΥ.

La Vulgate latine.

In lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare; tu ergo quid dicis? Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum.

Par cette confrontation, il est évident que le texte de Griesbach est en parfaite conformité avec la Vulgate, et que M. Scholz, en ajoutant *περί αὐτῆς*, a restreint l'universalité de l'interrogation au seul cas particulier de la femme adultère, ainsi que par la variante *κατηγορίαν κατ' αὐτοῦ*, il a réduit les accusations possibles à une seule. De son texte il résulte clairement que les Scribes et les Phariséens voulaient, dans leur perfidie, savoir ce que Jésus-Christ pensait de Moïse et de la loi mosaïque; car on ne pouvait pas répondre de quelle manière la loi était applicable à ce délit avant d'avoir prouvé juridiquement la vérité du fait.

Il est inutile de répéter lequel des deux écrivains s'est tenu aux *codices* les plus anciens; et si nous réfléchissons que M. Scholz, dans toute l'histoire de la femme adultère, au lieu d'un seul texte, nous en a donné trois divers, c'est-à-dire le texte ordinaire, altéré, avec Griesbach, seulement de quelques variantes, indiquées par le signe critique; puis le texte du *codex* de Bèze, et le texte d'une autre troisième famille de *codex*, sans nous dire et sans pouvoir nous dire à quelle famille ils appartiennent, puis-

qu'il n'en admet que deux; et, dis-je, si nous réfléchissons à tout cela, il est impossible d'expliquer son tripotage biblique. Il semble certain qu'il considère comme authentique le seul texte ordinaire; mais pour quelle raison alors nous jette-t-il, dans un seul passage; trois textes divers tirés de *codices* isolés, qui, en face de l'universalité des *codices*, n'ont pas d'autorité? Aurait-il peut-être voulu exprimer en fait ce que le protestant exprime avec un signe critique dubitatif? Que le lecteur juge de quel côté se trouve le plus de modération.

Le troisième passage cité par l'apologiste est dans les Actes des apôtres, c. xx, 28; et ici je veux rapporter ses propres paroles. « Dans les fameux passages, Act. xx, 28, Griesbach lit *τοῦ κυρίου*, et M. Scholz *κυρίου καὶ θεοῦ* (sic); 1, Tim. III, 16, Griesbach lit *θεός*, et M. Scholz *θεός* (sic). » Les lecteurs hellénistes riront peut-être de ce mot latin *θεός* mis à la place du mot grec *θεός*, répété deux fois par notre respectable monsieur. Certainement, cette faute est assez grande, puisque le mot grec *θεός* est pour le moment celui sur lequel repose la question; mais je ne l'en accuse pas, et le suppose une erreur d'impression. Ce que je ne puis pas passer, c'est la franchise avec laquelle l'apologiste nous dit que M. Scholz lit *κυρίου καὶ θεοῦ*, tandis que quiconque peut avoir l'ouvrage de M. Scholz, et sait lire le grec tout aussi bien au moins que notre respectable monsieur, n'y trouvera que *θεοῦ*. Je ne désapprouve pas M. Scholz d'avoir conservé la leçon *θεοῦ* du texte ordinaire, Act. xx, 28, contre Griesbach, qui a choisi *κυρίου*. Néanmoins, c'est un fait que, pour lire ainsi, M. Scholz a dû abandonner son système et son texte bysantin, et s'en tenir au texte qui s'accorde avec la Vulgate; en effet, il note lui-même à la marge intérieure que le texte de Constantinople a *κυρίου καὶ θεοῦ*, leçon non acceptée par lui, comme le voudrait le respectable ecclésiastique, mais repoussée avec raison et remplacée par le simple *θεοῦ*, correspondant au *Dei* de la version latine. Si l'apologiste voulait prendre le rôle de défenseur, il ne devait pas dire une chose qui n'est pas; autrement, *causa patrociniō non bona pejor erit*.

La science critique de notre respecta-

ble ecclésiastique n'est pas plus grande dans la citation du quatrième passage qu'il nous oppose, 1, Tim. III, 16; car s'il avait au moins lu le second article de notre examen, il aurait appris que, dans ce verset, les deux leçons *μυστήριον, ὅς, sacramentum, qui*, du texte alexandrin, et *μυστήριον · Θεός, sacramentum, Deus*, du texte de Constantinople, selon Scholz et Griesbach; bien que ces deux leçons aient de l'autorité, néanmoins elles ne sont pas, quant à l'antiquité toutefois, plus sûres l'une que l'autre. Mais puisque l'accord des deux Églises orientale et occidentale, bien plus digne d'attention que l'accord des *codices*, ne donne aucune de ces deux leçons, mais bien une troisième, qui est *μυστήριον, ὁ, sacramentum, quod* de la Vulgate, il ne faudrait certainement pas préférer l'autorité des *codices* byzantins à l'autorité de l'Église. De toute manière, si la leçon de Scholz, 1, Tim. III, 16, est vraie, il conviendra de nier, pour ce passage, l'authenticité de la plus ancienne leçon de l'interprète latin, et on ne pourra pas dire que le texte du catholique soit plus conforme à la Vulgate que le texte du critique protestant.

Concluons donc que les passages mêmes cités par l'apologiste, dans le but de prouver l'esprit conservateur et la modération de Scholz, démontrent qu'il est ouvertement hostile à la Vulgate, même plus que Griesbach. En effet, il abandonne d'abord la Vulgate et son propre système pour suivre le texte du protestant; en second et en quatrième lieu, pour satisfaire à son système, il abandonne la Vulgate, ainsi que le texte de Griesbach, et ce n'est que dans le troisième passage qu'il suit la Vulgate; mais pour la suivre, il a été contraint de laisser à l'écart son système. Il a donc péché tantôt par inconstance dans ses principes, tantôt par témérité contre le texte de l'Église catholique.

L'apologiste ajoute à la fin que « le père Perrone peut trouver à redire dans un seul endroit, c'est-à-dire dans le passage concernant les trois témoins célestes, « 1, Jean, v, 7, que M. Scholz n'a pas admis dans le texte. » Arrêtons-nous un moment à ces paroles, et observons quelle

est dans l'exclusion de ce verset. Griesbach le pose en marge, parmi les notes, avec un signe critique, qu'il explique ainsi dans sa préface (1) : *Significat additamenta non omni quidem specie destituta, at nobis tamen minus probata*. Scholz, au contraire, après les citations générales positives en faveur du verset, et après un enchaînement ridicule de raisons négatives contraires, adresse à ses lecteurs cette présomptueuse sentence : *Merito igitur non solum e textu, sed etiam e margine interiore rejicitur comma subditivum*. Il faut avoir nécessairement perdu la pudeur pour soutenir que ce catholique est plus modéré que le critique protestant contre le texte de l'Église romaine. Si Scholz s'était borné à noter seulement le fait desdits *codices* grecs, sans donner pour vrai le texte choisi par lui, il n'encourrait pas de condamnation; mais prononcer, en outre, au sujet de ce verset un jugement positivement contraire à un jugement de l'Église, clairement exprimé dans le décret de la deuxième session du concile de Trente, c'est là une audace intolérable. Et ne croyez pas qu'il ait, dans ses excursions, trouvé de nouveaux argumens contre le passage : il a répété la fauleuse interprétation mystique objectée jusqu'à présent par les autres rationalistes. Mais que mes lecteurs me pardonnent si, par un juste châtement, j'appelle négligente l'ignorance de notre apologiste (2). Que signifient ces paroles : *M. Perrone aurait dû observer que l'édition de M. Scholz a été faite sur les manuscrits grecs, qui ne sont point d'accord en cela avec les versions orientales et avec les saints Pères de l'Église d'Orient?* Quiconque a du sens dans la tête avouera qu'il résulte de ces paroles une contradiction flagrante. L'excuse de l'apologiste rend bien plus odieuse la critique de Scholz que l'accusation portée contre lui par mon collègue : en effet, si Scholz a, selon l'aveu du respectable monsieur, recueilli le texte grec du Nouveau Testament dans les manuscrits grecs seuls, sans s'inquiéter de savoir si les versions et les Pères de l'Église orien-

(1) *Pref.*, ed. min., p. vi.

(2) *Avocat*, avocat.

tales s'accordaient avec ce texte, la cause est plaidée. Alors il oppose les copistes aux Pères de l'Église, et les *codices* manuscrits à ceux qui en sont les juges légitimes; et nous ne pourrions plus faire servir son ouvrage à d'autre usage qu'à envelopper des anchois. Ce n'est point la voix éteinte des manuscrits, mais la voix vivante et publique de l'Église, qui a été en tout siècle la règle des fidèles. Ce que l'apologiste ajoute ensuite aggrave encore l'accusation, parce que Scholz ne se soucierait nullement de voir le texte grec, donné par lui comme vrai, d'accord avec l'ancienne version de l'Église romaine. Donc le texte grec de Scholz est un texte contraire au texte de toute l'Église orientale et occidentale. En acceptant ce reproche très amer de son défenseur, Scholz peut-il se plaindre de ce que mon collègue le dira plus audacieux qu'un protestant. Quant à la fanfaronnade avec laquelle on dit que, si Scholz avait élaboré son édition d'après des manuscrits latins, il n'aurait pas rejeté ce verset, mais que peut-être il en aurait appuyé l'authenticité sur des raisons plus importantes que le père Perrone dans le second volume de sa théologie dogmatique, nous répondons que Scholz tomberait alors dans la contradiction manifeste dans laquelle se trouve le respectable apologiste. Puisque ce verset est donné, dans le texte original, pour apocryphe et altéré, il ne pourrait pas être prouvé authentique dans aucune version, sans nier à cette version même sa conformité avec le texte grec, et par là même sa véritable authenticité.

Cette réfutation devrait suffire à des hommes judicieux pour connaître, à la honte de l'apologiste, de quel côté se trouve la justice de la cause; mais puisque cette cause est la cause de l'Église catholique, qu'il me soit permis d'offrir, en réponse aux réclamations du respectable ecclésiastique, un échantillon des omissions, des additions et des changemens que le texte de Scholz, confronté avec le texte authentique de la Vulgate latine, nous présente dans un seul livre, par exemple dans les Actes des apôtres. Ainsi donc l'ignorance seule ou le mensonge peuvent affirmer que, dans l'édition de Scholz, un seul texte peut éprou-

ver une juste censure. Le septième verset, 1, Jean, c. v, n'est pas le seul que Scholz ait arraché du texte : que l'apologiste lise le chapitre VIII des Actes des apôtres, et il verra que le texte grec correspondant au verset 37 de la Vulgate, *Dixit autem Philippus, si credis ex toto corde, licet, et respondens ait : Credo filium Dei esse Jesum Christum*, a été déraciné et placé en marge contre les autorités les plus graves citées par lui. Bengel, quoique luthérien et moins muni d'argumens pour ce verset, était tellement persuadé de la vérité de ce passage, que, reconnaissant à ce sujet la supériorité du texte latin au texte présenté par la majeure partie des *codices* grecs d'aujourd'hui, il disait : *Plane latinorum et codicibus et patribus antiquissimis hic locus nititur, et nititur firmiter; ut ille locus*, 1, Johan. v, 7. De là vient que ces deux versets ont toujours éprouvé un même sort de la part d'un même éditeur. Mais l'Église romaine ne permettra jamais que, soustrayant ces deux versets à son texte, on soustraie une preuve si évidente de sa supériorité dans la conservation fidèle du vrai texte; les rationalistes protestans ont beau crier jusqu'à en perdre l'haleine, ce verset des Actes des apôtres, c. VIII, 37, est dans le *codex* Laudianus, écrit en Sardaigne, dans le septième siècle, en lettres grecques, et dans plus de douze autres *codices* grecs. En outre, l'autorité de saint Irénée, qui cite deux fois ce passage (1), la première fois avec les mots grecs πιστεύω τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ εἶναι Ἰησοῦν Χριστὸν, parfaitement d'accord avec la Vulgate; puis Ecumenius (2) et Théophylacte (3), qui l'ont aussi conservé dans le texte grec, et quatre anciennes versions, qui (je ne fais que le reconnaître en passant) pourraient suffire à rendre inattaquable l'Église catholique, si elle ne l'était déjà, et sur l'autorité de Tertullien (4), de saint Cyprien (5), très anciens Pères de l'Église,

(1) Lib. III, c. 12, et lib. IV, c. 40.

(2) *Act. Apost.*, c. XII, p. 33, ed. Morellianæ.

(3) T. III, ed. Venetæ, anno MDCCCLVIII, p. 602.

(4) *De Baptismo*, c. 13.

(5) Lib. III, ad Quirin., c. 5. Joignez-y *Predeslinanzianus*, lib. III, dans le P. Sirmond, t. 1, p. 342, et S. Pacianus, *Sermone de Baptismo*, p. 348, h. Entre autres, mérite notre attention le

qui tous deux citent ce verset, et font pareillement allusion au fameux verset des trois témoins célestes. Je passe sous silence le précepte d'exiger de la part des adultes l'acte de foi explicite avant le baptême, que toute l'Église suivait par ces paroles bien claires : *Si crederis ex toto corde, licet*. Les principes de critique biblique, non pas des protestans, mais des catholiques, concourent tous à en confirmer l'authenticité. Et nous, en attendant, nous devrions encore, selon le jugement du respectable ecclésiastique de Strasbourg, accorder, à la vue de pareilles omissions, que l'édition de Scholz est entièrement conçue dans un esprit conservateur!

Du chapitre VIII, 37, que l'apologiste passe immédiatement au chapitre IX des mêmes Actes des apôtres, où est raconté le fait de la conversion de saint Paul, et qu'il trouve, s'il peut, dans le texte de Scholz, un iota au moins du texte grec correspondant aux paroles de la Vulgate, v. 5, 6. *Durum est tibi contra stimulum calcitrare. Et tremens ac stupens dixit : Domine : quid me vis facere?* En effet, la réponse suivante, non tirée de Scholz, v. 7, *καληθήσεται σοι τί σε δεῖ ποιῆν, dicitur tibi quid te oporteat facere*, suppose nécessairement la dernière demande. Le texte grec ordinaire, que les protestans appellent *receptus*, dans ce passage, et non sans de graves autorités, était en parfaite harmonie avec la Vulgate. Maintenant, quel est l'argument de Scholz pour exclure ces deux versets? le plus grand nombre des *codices* grecs qui l'omettent, et le nombre plus petit de ceux qui l'admettent. Et un argument négatif de quelques *codices* devra prévaloir sur l'argument positif des Pères latins et grecs! La témérité de ces protestans rationalistes, qui supposent que cette addition de la Vulgate a été introduite des *codices* latins dans les *codices* grecs et dans quelques versions orientales, ne mérite, selon moi, pas de réponse. Mais si jamais on voulait prendre la

défense de l'omission de Scholz, en prétendant que ces paroles ont été transportées d'un lieu parallèle, Act., c. XXVI, 14, comme cela a lieu, pour le c. XXII, 8, dans quelque autre version antique, nous répondrions que ce très faible argument, tiré du parallélisme, est un argument applicable contre la critique individuelle, parce qu'elle suppose que le N. T. n'avait pas originairement de passages semblables, et parce que, d'un autre côté, nous savons que les grammairiens grecs abusèrent précisément de ce principe. Les *codices* ont donc dans ce cas autant d'autorité qu'en avaient les grammairiens qui les ont corrigés; mais les saints Pères de l'Église catholique étaient les juges légitimes des grammairiens et de leurs *codices*; de sorte que, quand l'Église a reconnu deux lieux parallèles selon les principes catholiques, l'addition supposée n'est plus une addition; mais il y a une véritable omission dans les *codices* qui ne l'ont pas.

Nous trouvons une autre omission d'un verset entier dans le texte de Scholz, Act., xv, 18. En effet, ces paroles de la Vulgate, *Notum a sæculo est Domino opus sum*, prononcées par saint Jacques dans le concile de Jérusalem, après la citation d'une prophétie d'Amos, ix, 11, ont à peine laissé quelques traces d'elles dans Γνωστός ἀπ' αἰῶνος; de l'auteur. S'il prétend que ces mots doivent se joindre au τῶν du verset précédent, il aura fait à la prophétie d'Amos une addition qui n'a jamais été reconnue; si ensuite il prétend qu'ils doivent rester suspendus en l'air, nous invoquerons un OEdipe égal à Scholz, afin qu'il explique l'énigme de ce sphinx. Il est vrai que Griesbach s'est rendu ridicule par une semblable monstruosité; mais il ne commence pas avec une majuscule le mot Γνωστός, et par là il ne nous laisse pas dans l'incertitude de savoir s'il a omis un verset dans ce chapitre des Actes des apôtres, et s'il a ajouté trois mots à la prophétie d'Amos. De toute manière, cette omission, contraire au texte grec ordinaire qui diffère peu de la Vulgate, serait aussi téméraire dans Scholz que dans Griesbach, si ces critiques étaient également tous deux protestans. Scholz pourra ensuite bien moins encore être

vénérable Bèda qui, dans son commentaire sur les Actes des apôtres, cite des *codices* grecs occidentaux qui conservaient ce verset, et ajoute : *Et hos ergo versiculos credo primum a nostro quoque interprete translatos, sed scriptorum vitio postea fuisse sublato.*

mis pour la modération en parallèle avec le luthérien Bengel, qui croit justement que l'unique vraie leçon est Ἐνωστών ἀπ' αἰῶνος ἔστι τῷ κυρίῳ τὸ ἔργον αὐτοῦ, qui s'accorde seule avec les versions grecques, l'arménienne et la Vulgate, avec les deux *codices* les plus anciens du texte alexandrin et du texte occidental, et qui ont l'appui de l'autorité des Pères latins et de saint Irénée.

Enfin, que le respectable apologiste confronte avec le texte de Scholz notre Vulgate latine, au chap. xxiii, 25, des Actes des apôtres, et il observera que le verset tout entier : *Timuit enim, ne forte raperent eum Judæi, et occiderent, et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam*, n'a pas seulement un point qui lui corresponde. Il est vrai que ce verset manque dans la majeure partie des *codices* grecs; et, bien que la version arménienne et la version syriaque le contiennent (cette dernière l'a accompagné d'un astérisque), il y avait peu de *codices* grecs qui pussent le fournir de manière à s'accorder avec le texte ordinaire : mais il est aussi vrai, d'un autre côté, que Cassiodore le lisait dans les *codices* de son temps, et que maintenant encore quelques *codices* précieux le conservent, par exemple, le codex n° 97 de la bibliothèque ambrosienne de Milan, provenant de Corfou, et écrit dans le onzième siècle; ce codex a le verset dans ces termes : « Ἐφράθη γὰρ μήποτε ἀρπάσαντες αὐτὸν οἱ Ἰουδαῖοι ἀποκτενεύοι, καὶ αὐτὸς μετὰ τοῦ ἔγκλημα ἔχρη ὡς ἀργύριον εἰληφώς. » Quiconque a le sens de la langue grecque reconnaitra facilement que ce passage n'a pu dériver d'une traduction du texte latin : cependant il s'accorde parfaitement avec le verset de la Vulgate; et y a plus, le participe εἰληφώς apprend comment il faut entendre l'*accepturus* de la version latine, qui, employé au prétérit, est étrange, mais non pas inusité, et qui peut-être fut adopté pour exprimer d'un seul mot le participe grec. Cette omission, qui a lieu aussi dans le texte grec ordinaire, serait pardonnaible à Scholz, s'il n'avait pas donné pour vrai le texte choisi par lui; mais croire véritable un texte qui omet dans un seul livre cinq versets entiers conservés dans la Vulgate, et cela pour un capricieux

système au sujet des *codices* grecs, cela est la même chose que de fouler aux pieds le décret du concile de Trente (1), et ne pas s'inquiéter d'en encourir la condamnation : *Si quis autem libros ipsos integros CUM OMNIBUS SUI PAR-TIBUS, prout in Ecclesia Catholica legi consueverunt, et in VETERI VULGATA LATINA EDITIONE habentur, pro sacris et canonicis non susceperit... anathema sit.*

Des versets entiers, passons aux versets omis à moitié par Scholz dans les Actes des apôtres. La Vulgate, en racontant, chap. v, 15, les guérisons miraculeuses opérées par saint Pierre, nous dit que le peuple de Jérusalem exposait sur la place les infirmes dans leurs lits, afin qu'au passage de Pierre son ombre au moins tombât sur eux, et *liberarentur ab infirmitatibus suis*. A ces paroles latines correspondent, dans les *codices* grecs d'Occident, les mots grecs, καὶ ῥυσθῶσιν ἀπὸ πάσης ἀσθενείας, ἧς εἶχον, avec quelque variété dans la leçon, qui ne change pas le sens. Maintenant, que l'apologiste trouve, s'il le peut, ce demi-verset dans le texte de Scholz. Cependant, c'est une chose évidente que la critique le regrette. En effet, sans ces paroles, l'unique fin de cette politesse faite aux pauvres infirmes serait de les exposer au soleil sur la place publique, afin qu'ensuite l'ombre de Pierre les rafraîchisse au moment de son passage. L'avis donné, chap. x, 6, par l'ange à Corneille, le centurion, dans la Vulgate latine, ne se borne pas à envoyer des hommes à Joppé, chez Pierre-Simon, en leur indiquant la situation de l'hôtellerie et de l'hôte; mais il ajoute ces paroles : *Hic dicet tibi quid te oportet facere*. A ces paroles, confirmées par l'autorité de la plus grande partie des *codices* grecs dans le texte ordinaire, répondent les suivantes : ὁστος λαλήσει σοι τί σε δεῖ ποιεῖν. Il est vrai que Scholz les omet de concert avec Griesbach; mais le signe critique aposté par le protestant n'est pas un rejet absolu comme celui du catholique. Le texte grec des *codices* occidentaux, la version arménienne, et la marge de la version syriaque, s'accordent avec la Vulgate, pour ajouter,

(1) Sess. iv, *Decretum de canonicis scripturis.*

chap. xv, 41, aux paroles ἐπιστηρίζων τὰς ἐκκλησίας ces autres paroles παραδιδούς τὰς ἐντολάς τῶν πρεσβυτέρων, *confirmans Ecclesias; præcipiens custodire præcepta apostolorum et seniorum*, et Cassiodore a lu de même dans ses *codices*. On a observé depuis long-temps que ces paroles manquent dans la majeure partie des *codices* grecs; mais il convient de remarquer que l'hésitation des *codices* est dans deux passages parallèles, chapit. xv, 41, et chap. xvi, 4; c'est un cas très fréquent que les passages parallèles soient tous deux maltraités par les correcteurs. Ils n'étaient donc pas certains qu'il y ait eu une addition, et nous ne pourrions pas affirmer si ce demi-verset a été intrus dans les *codices* occidentaux par raison de parallélisme, ou s'il n'a pas été enlevé des textes grecs par un principe de critique opposé. Que d'un passage antécédent on introduise une addition dans un passage postérieur, c'est chose facile; mais le procédé contraire est un voyage d'écrevisse. Une égale concorde, et une égale discorde de versions et de *codices* dans la Vulgate se voit aussi dans l'admission et dans l'exclusion des paroles ἐπιθεῖς τὸ ὄνομα κυρίου Ἰησοῦ, *interponens nomen Domini Jesu*, c. xviii, 4. Que fant-il donc en conclure? La conséquence légitime qui en descend est l'existence d'un très ancien texte occidental qui avait de l'écho en Orient, et Scholz, s'il voulait s'accorder avec ses propres principes, au moins dans les Actes des apôtres, ne pouvait le rejeter. En effet, sans avoir d'autres raisons encore plus fortes pour l'Église romaine, l'Achille de son système est que dans les autres livres le texte asiatique est le vrai texte, parce que les églises d'Asie en possèdent les autographes (1); mais, d'après sa propre opinion (2), l'autographe des Actes des apôtres doit se trouver dans l'Église romaine: donc le texte de l'Église romaine doit être préféré aux autres, pour le moins quant aux Actes des apôtres. Et dans le second article de cet examen, nous avons prouvé que le texte de la Vulgate s'accorde avec le texte de saint Polycarpe et de saint Irénée, bien plus que le texte alexandrin, et que par conséquent Scholz

devait être entraîné par ses propres principes à l'adopter dans les autres livres; à plus forte raison par conséquent dans les Actes des apôtres.

Que celui qui veut connaître d'autres omissions, moins importantes, dans le texte de Scholz, confronte son texte avec celui de la Vulgate, dans les passages suivans, Actes, I, 4; IV, 25; XI, 8; XVI, 29; XVII, 13; XVIII, 7: je ferai seulement mention de quelques uns des plus remarquables. Au chap. v, 41, où la Vulgate dit: *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine JESU contumeliam pati*, Scholz, fidèle suivant de Griesbach, sans même conserver l'αὐτοῦ du texte ordinaire, a mis de côté dans son texte grec le mot ΜΕΣΟΙ, qui, comme chacun le voit, est le plus nécessaire de tous pour l'intelligence du passage. Au chap. xx, 23, où saint Paul, parlant à Éphèse aux anciens de l'Église, convoqués par lui, dit: *Spiritus sanctus per OMNES civitates mihi protestatur dicens, quoniam vincula et tribulationes IEROSOLYMIS me manent*, Scholz nous donne encore avec Griesbach: τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον κατὰ πόλιν διαμαρτύρηταί μοι λέγων, ἔτι δεσμευαί με καὶ θλίψεις μένουσιν, en éliminant du texte l'adjectif πᾶσαν et les mots EN ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΟΙΣ, sans lesquels le sens de ce passage se restreint à Éphèse seul, et la prophétie devient un oracle équivoque, peu différent des oracles païens. Enfin, au chapitre. xxiii, 9, où il est question de la dispute des Pharisiens avec les Sadducéens au sujet de la doctrine enseignée par saint Paul, la Vulgate offre ces paroles: *Nilhil mali invenimus in homine isto: quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?* Griesbach, en observant que le μὴ θεωρηχόμενον du texte grec ordinaire ajouté à la fin est peu digne de foi, le dépose à la marge avec son signe de rejet accoutumé; mais reconnaissant avec sagacité que le sens reste ainsi suspendu dans le texte, il indique la suspension au moyen de deux points, et écrit: οὐδὲν κακὸν εὗρισκαμεν ἐν τῷ ἀνθρώπῳ τούτῳ· εἰ δὲ πνεῦμα ἐλάλησεν αὐτῷ, ἢ ἄγγελος... Si Griesbach veut, comme il semble, exprimer de cette manière une suspension de sens, il n'y a plus de lacune dans le passage; il n'y a pas de différence entre son texte et celui de la Vulgate; parce que l'interrogation équi-

(1) Vol. I, *Prolog.*, p. 31, 37.

(2) *Ib.* *ib.* p. 37.

vaut à la suspension. Mais que dirons-nous de Scholz, qui a enlevé, à l'imitation de Griesbach, les mots *μη θεομαχῶμεν*, sans laisser d'indice de suspension, sans y apposer le point interrogatif avec la Vulgate. Quiconque entend la langue du texte original avouera que le sens du passage est tronqué et ne signifie plus rien.

Voici les graves et nombreuses omissions que Scholz a faites dans un seul livre du Nouveau Testament, non seulement contre l'autorité de la Vulgate, mais souvent encore contre le texte grec qu'on dit *receptus*, et duquel en outre le même Scholz a été proclamé le restaurateur futur. Et nous, malgré tout cela, nous devrions apprendre, de la part d'un respectable ecclésiastique de Strasbourg, que l'édition de Scholz est entièrement conçue dans un esprit de conservation. Si le respectable ecclésiastique entend par passages conservés, certaines additions faites au texte grec par Scholz, additions qui ne se trouvent pas dans le texte de la Vulgate latine, nous croyons que son édition est très blâmable à cause de ces additions non moins qu'à cause de ces omissions. Examinons-en quelques unes.

Bengel et Griesbach, d'accord avec les *codices* les plus anciens et avec la Vulgate, réproveront ouvertement l'addition du texte grec ordinaire au chap. II, 30, τὸ κατὰ σάρκα ἀναστήσειν τὸν Χριστόν, et Bengel croit avec raison que c'est du psame LXXXIX, 4, que ces mots y ont été introduits. Scholz, au contraire, le conserve et le défend en dépit de la Vulgate. Ainsi, au chap. XV, 24; il a certainement conservé les paroles du texte grec ordinaire λέγοντες περιτέμνεσθαι καὶ τηρεῖν τὸν νόμον, dont la Vulgate n'a pas le moindre vestige en cet endroit. Cependant, les *codices* du texte grec occidental et du texte grec alexandrin, s'accordent avec la Vulgate pour l'omettre; et Griesbach, bien plus constant dans ses principes que ne l'est Scholz, a stigmatisé les paroles citées ci-dessus par un signe redoublé.

Griesbach a pareillement réprouvé l'addition présentée par Scholz au chapitre XVIII, 21, Δεῖ με πάντως τὴν ἐρτὴν τὴν ἐρχομένην ποιῆσαι εἰς Ἱερουσόλυμα, qui n'est pas reconnue par la Vulgate latine; il a en-

core stigmatisé les paroles suivantes : καὶ ἔμβροβοι ἐγένοντο, au chap. XXII, 9, où le texte grec ordinaire et celui de Scholz diffèrent de la Vulgate. En somme toute, que l'on confronte les deux textes du critique protestant et du critique catholique, au sujet des additions καὶ ἐν τῇ δεήσει, Act. I, 14; ἀσμένως, Act. II, 41; πρὸς τοὺς πατέρας, Act. III, 22; μετὰ χαρᾶς, Act. XX, 24; μηδὲν τοιοῦτον τηρεῖν αὐτοὺς, εἰ μὴ, Act. XXI, 25; ἢ προσέρχεσθαι, Act. XXIV, 23; εἰς ἀπόλειαν, Act. XXV, 16; et l'on verra que toutes ces additions sont réproouvées par Bengel et Griesbach, en parfaite conformité avec la Vulgate latine, et toutes au contraire adoptées par Scholz, en contradiction avec elle. Quel est donc l'esprit conservateur de Scholz, qui s'accorde avec Griesbach pour repousser des versets entiers et des moitiés de versets, conservés par la Vulgate et par le texte grec ordinaire, et qui ensuite se sépare de Griesbach pour introduire dans le texte grec des additions réproouvées par la Vulgate et le critique protestant? La témérité de Griesbach pour les omissions était assez notoire, et elle lui fut reprochée plusieurs fois par son adversaire Matthæi, protestant comme lui, mais non pas sadducéen rationaliste parmi les pharisiens; et nous, catholiques, nous devrions souffrir dans Scholz la même témérité en fait d'omissions, aggravée par des additions qui méritent également d'être condamnées. Que l'Eglise en juge et non un docteur.

Après avoir donné cet échantillon de variantes subtiles, faisons quelques observations au sujet de changemens plus notables que le texte grec du nouvel éditeur nous présente dans les Actes des apôtres. Bengel préférerait ἀδελφῶν au chapitre I, 15, se fiant à l'autorité des *codices* les plus anciens et de beaucoup de versions orientales d'accord avec la Vulgate. Scholz a adopté avec Griesbach μαθητῶν, bien qu'il ait accepté ἀδελφοὶ dans le verset suivant. Je dis la même chose du mot ἄδου changé avec θανάτου au chapitre II, 24, contre l'autorité de saint Polycarpe; puis, ἀμφοτέρων changé avec αὐτῶν au chap. XIX, 16, où Bengel remarquait avec justesse que cette leçon des *codices* les plus anciens en harmonie avec la Vulgate latine, restreignait le nombre

des sept frères, fils de Sceva, à deux seuls, en nous conservant une notice perdue dans la variante opposée.

On peut en outre examiner le chapitre, xv 23, dans lequel Griesbach condamne la leçon *καὶ οἱ ἀδελφοί*, qui est contraire à la Vulgate, et que Scholz soutient hardiment, bien qu'elle répugne entièrement aux principes catholiques, puisqu'elle autoriserait, pour ainsi dire, par l'exemple du premier concile catholique, les laïcs à décider les dogmes. Je ne m'arrête pas à la leçon *κέρριον* préférée par Scholz, au chapitre xxi, 20, tandis que Griesbach, avec un plus grand poids d'autorité, a admis dans le texte *θεὸν* correspondant au *Deum* de la version latine. Pour être plus bref, je me bornerai à examiner seulement quatre leçons, dans lesquelles Scholz s'oppose à la Vulgate; et, bien qu'il nous dise franchement que son texte est le véritable, j'espère que les lecteurs catholiques ne croiront pas nécessaire de remplacer le nôtre par le sien. La première leçon est au chapitre ix, 31, où Scholz s'accorde avec Griesbach pour tout lire au pluriel : *αἱ μὲν οὖν ἐκκλησίαι καθ' ὅλης τῆς Ἰουδαίας καὶ Γαλιλαίας καὶ Σαμαρείας εἶχον εἰρήνην, οἰκοδομοῦμεναι καὶ πορευόμεναι τῷ φόβῳ τοῦ κυρίου, καὶ τῇ παρακλήσει τοῦ ἁγίου πνεύματος ἐπιπλήθοντο*. La Vulgate, au contraire, d'accord avec les versions orientales, avec les trois *codices* grecs, les plus anciens que l'on connaisse, et avec beaucoup d'autres un peu plus récents, mettent au singulier de la manière suivante : *Ecclesia quidem per totam Judæam et Galilæam et Samariam habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione Spiritus sancti replebatur*. Les controversistes catholiques savent combien les ennemis de l'unité catholique aiment le nombre pluriel des Eglises en contradiction avec la seule Eglise catholique, apostolique, romaine. Il est vrai qu'en abusant du peu de passages qu'ils citent du Nouveau Testament, ils ne peuvent arriver à aucune conclusion. Effectivement, l'Eglise catholique, bien que seule une, a toujours été un corps de membres divers, qui avaient leur vie par leur union, sous un seul chef visible, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ; mais, d'un autre côté, il est vrai

que là où une variante, plus appuyée d'autorités qu'une autre, favorise en outre l'unité de l'Eglise catholique, c'est un argument de malice ou d'ignorance, que de l'exclure du texte. Dans notre cas, Bengel, quoique luthérien, observait que *vim habet numerus singularis*, et préférerait la leçon qui le conserve, et nous souffririons qu'un catholique la rejette contrairement au texte de la Vulgate!

La seconde variante dont je réprouve le choix par Scholz contrairement à la Vulgate, est le pronom *ἐμὴν* pour *ὑμῶν*, au chap. xvi, 17. Parmi les paroles de la jeune pythonisse, envahie par le malin esprit, qui fut ensuite chassé de son corps par un seul commandement fait au nom de Jésus-Christ : *Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea : et exiit eadem hora*. Certainement, tous les bons hellénistes savent combien ces deux mots peuvent être facilement altérés par une prononciation vicieuse, et combien, sous ce rapport, la Vulgate latine est moins sujette à une altération que le texte grec. C'était donc un devoir pour tout critique consciencieux de ne pas se fier aux *codices* grecs pour cause d'ambiguïté, mais de chercher aide autre part, et particulièrement dans l'herméneutique des Pères de l'Eglise et dans les anciennes versions. L'analogie de la foi était également un ferme appui de la leçon *ὑμῶν*. En effet, c'est une chose évidente dans le texte, que cette fantastique prophétesse était une vraie énergame. Les maîtres firent du tumulte contre saint Paul, parce que l'apôtre leur avait enlevé le gain de cet oracle. Donc, la possession du démon ne dépendait ni de lui, ni de ses maîtres. Cela étant ainsi, quelle différence apportée par un seul mot entre la leçon de Scholz et de la Vulgate latine! Saint Luc nous dit, selon la Vulgate, que l'esprit criait par la bouche de celle-ci : *Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant VOBIS viam salutis*; tandis que, selon la leçon introduite par Scholz, le diable aurait, au contraire, crié : *Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant NOBIS viam salutis*; ὅτι οἱ ἄνθρωποι δούλοι τοῦ θεοῦ τοῦ ὑψίστου εἰσιν, οἵτινες καταγγέλλουσιν ἡμῖν ὅδον σωτηρίας. Si cette scène démoniaque ne réveillait pas de

très graves pensers, je me prendrais volontiers à rire au sujet de cet heureux démon, devenu, grâce à la bonté de Scholz, nouvellement capable du salut éternel; mais le sérieux du dogme catholique ne me permet pas ce divertissement. Oh! ciel, il fallait un bien petit grain de jugement pour découvrir que dans ce passage le texte grec ordinaire, appuyé par la majeure partie des *codices* et par la Vulgate, ne devait pas être métamorphosé. Et, de plus, saint Paul montre un triste zèle en chassant brusquement du corps de la jeune folle ce démon qu'il aurait pu catéchiser, et de cette façon il aurait sauvé un ange.

Il me reste en dernier lieu à parler d'autres leçons, non parce qu'elles ont de l'importance dogmatique, mais parce qu'elles prouvent le grand respect que l'on doit porter à la version latine, même dans les choses de fait. Le vent orageux qui, du rivage méridional de la Crète, poussa vers les sirtes de la Libye le vaisseau sur lequel saint Paul et saint Luc naviguaient pour l'Italie, est appelé dans la Vulgate *ventus Typhonicus qui vocatur EVROAQVILO*. Les *codices* grecs et les versions orientales nous donnent pour ce seul mot huit variantes pour le moins. *Εὐρακίδων* est ordinairement adopté (c'est aussi ce terme que Scholz a choisi); *εὐρακιδίων* est préféré par quelques uns (1), *εὐρακιδίων*, *εὐρακιδίων*, *εὐρακιδίων*, *εὐρακιδίων*, *ΕΥΡΑΚΥΑΩΝ*, leçon des deux *codices* alexandrins les plus anciens, du codex britannique et de celui du Vatican. Aucun de ces mots ne se retrouve dans d'autres écrivains grecs. Le mot du texte était donc un mot *ἄπαιξ λεγόμενῃ*, et cette même inconstance avec laquelle ce mot est écrit, est un indice suffisant pour prouver que les grammairiens grecs ne l'ont pas compris. Maintenant que toutes ces variantes, j'en excepte la dernière, ne présentent que des mots évidemment estropiés par une prononciation vicieuse, ou par une leçon tirée des caractères majuscules d'*ΕΥΡΑΚΥΑΩΝ*, les mêmes critiques luthériens le reconnaîtraient volontiers s'il s'agissait du texte d'un auteur profane; mais dans les Actes des

apôtres, comme il faudra avouer que la Vulgate est supérieure au texte grec, ils s'obstinent follement à répéter la leçon *ΕΥΡΟΚΑΥΑΩΝ*. Il n'est d'aucune importance que ce mot soit composé contre l'analogie grecque et latine dans les noms de vents *εὐρόσιτος*, *εὐρόσιψ* et autres, et que leur (*Euroflutto*) Euroflot ne serve pas à expliquer la direction prise par le vaisseau. *ΕΥΡΑΚΥΑΩΝ* des *codices* alexandrins, bien qu'il corresponde à l'*EVROAQVILO* de la Vulgate, et lève toutes les difficultés nautiques, n'est pas légitime! Il est aussi très probable que ce nom soit un nom latin, et que saint Luc ait employé le nom latin de ce vent en l'apprenant des Romains qui étaient avec lui sur le vaisseau. D'ailleurs, pourquoi aurait-il employé deux noms divers *ἄνεμος ΤΥΦΟΝΙΚΟΣ ὁ καλούμενος ΕΥΡΑΚΥΑΩΝ*, si en terminant son écrit à Rome il ne voulait employer également la nomenclature grecque et celle latine? Il n'est question ici ni de dogmes, ni de mœurs; mais avec tout cela, ce serait avoir trop de condescendance que de changer la leçon *Εὐρακιδίων* contre la fausse *Εὐρακιδίων*. Une autre preuve en faveur de la Vulgate en finissant. Dans le même chapit. xxvii, 8, saint Luc nous parle, selon la Vulgate latine, d'une ville de Crète, au sujet de laquelle on trouve dans les *codices* grecs plus de quatre variantes. La Vulgate dit: *Venimus in locum quemdam, qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas THALASSA*. Dans le texte grec ordinaire employé par Scholz, nous trouvons, au contraire, *ἦρθμεν εἰς τόπον τινα, καλούμενον Καλιὺς λιμένας, ἧ ἔγγυς ἦν πόλις ΛΑΣΣΑΙΑ*. Les variantes grecques sont: *Λασιία*, *Λασιία*, *Λισιία* et *Λασσα*, leçon du codex alexandrin du Musée britannique, très voisine, comme on voit, de *Θάλασσα*. Quant à la leçon vulgaire *ΛΑΣΣΑΙΑ*, Schleusner avoue dans son lexique du Nouveau Testament, que c'est un nom corrompu, *corruptum plerisque hujus urbis nomen visum est, quia urbis Lasææ nusquam fit mentio apud geographos*: mais il n'en est pas ainsi de *Θάλασσα*, *Thalassa*, dans la traduction de l'ancien interprète latin. Cette ville est mentionnée sous ce nom même par le géographe Etienne, qui en dérivait le nom civique *Θαλασσαις*, et *Θαλασσεύς*, et aussi *Θαλάσσις*. De plus, le célèbre

(1) Voyez Schleusner dans son *Lexique du N. T.*, à ce même mot.

antiquaire italien Dominique Sestini a reconnu qu'une longue série de monnaies appartenait à cette $\Theta\lambda\lambda\alpha\sigma\sigma\alpha$, ville de Crète, et il a démontré qu'elles étaient crétoises par le métal, par la fabrication et par les types (1). Au surplus, il n'y avait pas dans cette île d'autre cité qui portât un nom commençant par la syllabe $\Theta\Lambda$, que l'on lisait très clairement sur plusieurs de ces monnaies. Et il paraît bien que cette même cité, par la commodité de son port pour les Romains, a été singulièrement florissante au temps des empereurs, d'autant plus que ces monnaies sont presque toutes couvertes de l'effigie ou de Vespasien, ou de Tite, ou de Domitien, ou de Trajan; ce qui s'accorde encore très bien avec l'histoire, en nous présentant l'époque du premier, le proconsul Silon. On sait qu'à cette époque cessa le proconsulat de la Crète, transformée en province impériale par Vespasien.

Que Dieu lui-même fasse tomber la calomnie qui accusait l'Eglise romaine de préférer la Vulgate au texte grec *original*! Si l'on trouvait et si l'on prouvait infailliblement quel est, parmi tous ces textes de si diverses familles de *codices* grecs qui se contredisent, le texte original, je le respecterais aussi comme source de la Vulgate elle-même. S'il y a une Eglise qui puisse donner ce texte original, et par autorité d'enseignement infaillible, et par l'abondance des *codices* qu'elle possède, et par droit de gardien dépositaire, c'est bien l'Eglise romaine. Mais tant que cette Eglise, mère et maîtresse de toutes les Eglises, ne le croira pas nécessaire, nous devons prendre pour règle de nous en tenir au jugement public et solennel prononcé par elle en faveur de sa version la plus ancienne, corrigée par saint Jérôme, et si souvent corrigée d'après lui. Quelques protestans clabaudent. Quant à nous, nous sommes plutôt portés à rire de leurs versions allemandes et anglaises, qui ont besoin d'autant de réformes qu'il y a de diverses éditions du texte grec, continuellement publiées sous l'inspiration de systèmes contraires. Pour leur fermer la bouche,

il suffit de citer les paroles d'Hilaire, contemporain de saint Jérôme (1). *Sic præscribitur nobis de græcis codicibus, quasi non ipsi ad invicem discrepent. Quod facit studium contentionis, quia enim propria quis auctoritate uti non potest ad victoriam, verba legis adulterat, ut sensum suum quasi verba legis adserat, ut non ratio sed auctoritas præscribere videatur. Constat autem hoc per quosdam latinos de veteribus græcis translatos olim codices, quos incorruptos simplicitas temporum servavit et servat. Postquam autem concordia, animis dissidentibus et hæreticis perturbantibus, torqueri questionibus cæpit, multa immutata sunt ad sensum humanum, ut hoc contineretur in litteris, quod homini videretur; unde etiam ipsi Græci diversos codices habent. Hoc autem verum arbitror, quando et ratio et historia et auctoritas observatur: nam hodieque, quæ in latinis reprehenduntur codicibus, sic veniuntur a veteribus posita Terulliano, Victorino et Cypriano.*

Ce même fait se vérifie encore dans sa généralité, lorsqu'on examine les *codices* grecs d'aujourd'hui, et en les confrontant avec la Vulgate; et loin de l'affaiblir, les vrais critiques protestans eux-mêmes ont montré plus de respect pour la version latine à cause de ce fait. Si, ensuite, non plus un protestant, mais un respectable ecclésiastique de Strasbourg veut nous reprocher d'être admirateurs et partisans de la Vulgate; si tant est qu'il ne soit pas un des admirateurs aveugles du rationalisme théologique d'Hermès, qui croient ce dernier le nouveau Mercure Trismégiste de l'Allemagne, nous aurons compassion de la

(1) *Comment. in ep. ad Rom.*, c. v, 14; parmi les *OEuvres* de saint Ambroise, t. v, p. 170, édition romaine, préférée par moi parce qu'elle me semble plus correcte que l'édition des bénédictins de Saint-Maur. L'époque d'Hilaire est indiquée par lui-même, I *Tim.*, c. III, 14, 15, lorsqu'il dit: *Cum totus mundus Dei sit, Ecclesia tamen domus ejus dicitur, cujus hodie rector est Damasus.* Je suis ensuite d'accord avec Maffei (*Histoire théologique*, liv. v, § IV, p. 119) pour croire que cet Hilaire n'est pas le luciférien, mais l'évêque de Pavie, parce qu'autrement on ne peut s'expliquer pourquoi Augustin, *ad Bonif.*, lib. IV, c. 4, lui a donné le titre de saint.

(1) *Bibliotheca Italiana*, t. II, p. 59, et t. X, p. 63.

faiblesse de sa critique, et nous louerons en lui un seul trait de prudence, celui d'avoir caché son nom propre, parce que, s'il n'a pas la conscience sauve, au moins sa réputation est hors de danger. Nous, tout au contraire, armés et animés suffisamment pour la défense de

la justice et de la vérité, nous voulons marcher à découvert devant qui que ce soit, en nous déclarant

JEAN-PIERRE SECCHI,
De la Compagnie de Jésus.

(Traduit de l'italien par M. de Humbourg.)

LA SYMBOLIQUE,

OU EXPOSITION DES CONTRARIÉTÉS DOGMATIQUES ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANS, D'APRÈS LEURS PROFESSIONS DE FOI PUBLIQUES (1);

PAR J.-A. MOEHLER,

Professeur à la Faculté de Théologie de Munich.

L'héritière de la sagesse du divin Maître, l'Eglise versait dès l'origine les flots de sa bienfaisante lumière; toujours féconde, à jamais inépuisable, elle répandait tout autour d'elle les bénédictions les plus riches; elle conduisait les peuples comme par la main vers leur destinée d'ordre et de perfection. Le seizième siècle, pour le malheur de l'humanité, vint comme détourner la source d'où la civilisation s'épandait sur l'Europe; du sein d'un cloître on vit sortir une étincelle qui dans peu de jours devait allumer un vaste, un immense embrasement. Impatient de toute obéissance, un moine apostat lève l'étendard; la rébellion se propage avec la rapidité de l'éclair; l'Allemagne est tout en feu. Qui pourrait dire les indicibles calamités qui épouvantèrent le monde à cette malheureuse époque? Encore trop faible pour assouvir sa vengeance, mais respirant déjà tous les forfaits, la révolte forge ses armes; puis une horde fanatique, une multitude de prophètes parcourent les campagnes, laissant à chaque pas des vestiges affreux de leur brigandage. (Guerre des paysans.) Cependant, la voix de l'impudique Luther fomenté partout les passions mauvaises; partout l'on voit le scan-

dale de l'apostasie, de l'adultère, de l'inceste, et bientôt de la polygamie. Déjà la nouvelle doctrine s'est assise sur les trônes: maintenant, ce ne sont pas seulement les peuples qui secouent le joug de l'autorité; mais les princes, conducteurs des peuples, se soulèvent contre le chef de l'empire, et lui jurent une guerre éternelle, une guerre à mort. (Ligue de Smalkalde.) Lorsque déjà la réforme a détruit l'antique croyance, enfanté toutes les impiétés, banni la discipline, ruiné les bonnes mœurs; quand elle a porté partout l'épouvante et la désolation, fait un vaste bûcher de toute l'Allemagne: alors, comme épuisée par tant de crimes, elle appelle à son aide les sauvages du Nord, et semble bientôt se raviver dans un nouveau déluge de sang. Tels que la foudre échappée de la nue, les Suédois renversent tous ces obstacles, traversent toute l'étendue de la Germanie qu'ils couvrent de ruines; les villes les plus florissantes tombent sous leurs coups; le fer et la flamme détruisent tout sur leur passage; jamais on ne vit plus de ravages, plus de meurtres, plus de barbaries. (Guerre de trente ans.) Depuis longues années, les sectes fourmillent sous l'oriflamme du pur Evangile; une foule de docteurs, la Bible à la main, sont descendus dans la carrière; on a bientôt les dogmes du jour, les dogmes de la veille et ceux du lendemain; dans ce conflit, ce choc de doc-

(1) Traduite de l'allemand sur la 4^e édition. — Besançon, chez Outhenin-Chalandre; à Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 69. Deux volumes in-8°; prix: 40 fr.

trines, on ne sait plus ce qu'on croit, ni ce qu'on doit croire. Le Socinianisme, impur rejeton de la réforme, paraît en Pologne : de là les monstrueuses erreurs, les énormes blasphèmes, les attentats de toutes sortes, les scélératesses de tous genres, les forfaitures de toute espèce, qui précipitèrent ce royaume dans un abîme d'infortunes, et creusèrent enfin son tombeau. On a vu le changement de religion chez deux peuples ; qu'on change les noms et peu de circonstances, et l'on aura lu pareillement l'apostasie des Pays-Bas, de la Suède et du Danemark. Nous ne dirons donc pas les guerres des Provinces-Unies, les noyades dans la Hollande, ni le massacre des évêques et des sénateurs suédois. L'Helvétie non plus, la simple et fidèle Helvétie, ne resta pas pure des atteintes empoisonnées de l'erreur : elle vit aussi toutes les furies de la discorde s'agiter dans son sein. Guerres des cantons, spoliations de Berne, troubles de Genève. Qui s'étonnera de tant de convulsions désastreuses ? L'hérésiarque lui-même, et ses plus chers disciples après lui, disaient nettement qu'il fallait du sang pour rétablir l'Évangile (1). Le monstre n'épargna pas même les contrées que l'hétérodoxie n'avait pu séduire. Un nouvel Attila, suivi d'une horde féroce, s'avance à travers l'Italie ; comme un feu dévorant, il ravage tout ce qui se trouve sur ses pas ; il s'emporte à des excès qu'il est impossible de retracer ; Rome est prise, dévastée, inondée de sang, presque anéantie ; les choses les plus saintes, nos redoutables mystères, les chefs sacrés de saint Pierre et de saint Paul, ce que les Vandales eux-mêmes ont respecté ; tout devient le jouet sacrilège des fougueux enfans de Luther. L'erreur est destructive de sa nature, et ce n'est pas sur les épines que l'on recueille les figes, ni sur les ronces que l'on coupe le raisin (2). » Mais que dirons-nous de l'Angleterre ? Comment dérouler ce nouveau drame, cette longue chaîne de crimes qui souillèrent l'antique terre des saints ? Henri VIII contracte cinq mariages adultères, immole deux reines à

l'impudicité ; puis le Néron des temps modernes tourne sa fureur contre les catholiques, et la hache ne quitte plus la main du bourreau. Bientôt son injustice ne connaît plus de bornes ; il se fait chef de l'Église pour la dépouiller. Mais encore un jour, et la vengeance sera prête, et les larmes versées par les fidèles retomberont sur les persécuteurs en pluie de feu. L'on verra la réforme se déchirer de sa propre main ; des sectes innombrables allumeront partout la haine et la discorde ; le frère s'armera contre le frère, l'époux contre l'épouse, le fils contre le père ; les terres britanniques seront largement abreuvées du sang breton ; le régicide et la révolution la plus épouvantable ne cloront point cette ère de forfaits sans nom, d'inénarrables calamités. On croirait, en lisant tant d'horreurs, que la scène se passe chez ces peuples barbares qui n'ont plus rien d'humain que la figure ; mais le propre de l'erreur est de ravaler l'homme au niveau de la brute, et de dévorer ceux-là même qui lui sacrifient. (Cromwell et toute son époque.) Nous n'entreprendrons point de retracer les ravages et les guerres atroces qui désolèrent notre belle France. Chez nos aïeux aussi, l'hérésie a mis les armes dans la main des sujets contre le prince ; les ministres du *saint Évangile* enflamment la soldatesque effrénée, soufflent en mille lieux tout ensemble la rage du fanatisme. Et déjà l'on ne trouve nul asile contre la violence, nulle ressource contre le meurtre ; et les vaincus sont immolés au mépris des sermens, et les guerriers brûlés à petit feu, et les vieillards foulés sous les pieds des chevaux, et les enfans écrasés contre les murs, et les maris poignardés entre les bras de leurs femmes, et les vierges saintes dévouées à des outrages aussi meurtriers et plus abhorrés que le poignard, et les prêtres du Seigneur soumis à des tortures cruellement ménagées, qui font souffrir cent fois la mort avant de la donner. Non, jamais rien de pareil ne s'était vu ; l'on n'entend plus que les cris des mourans, le retentissement de la hache qui fait tomber la tête des victimes, les coups du marteau qui démolit, le sourd et long mugissement de l'incendie qui brille sur le car-

(1) *De serv. arb.*, fol. 451.(2) *Luc*, vi, 44.

nage. Depuis le sombre Calvin, jusqu'aux turbulens camisards, l'hérésie tint l'Etat constamment en alarme, et plus d'une fois le mit à deux doigts de sa ruine; l'hydre à jamais renaissante s'obstinait à ravager l'Eglise et la monarchie. (Plus de dix guerres de religion.) A cela, si nous ajoutons les atrocités de notre révolution, nous saurons quelques uns des malheurs que la voix de Luther apporta sur le monde (1). Durant deux siècles, on vit comme un génie mauvais ébranler l'Europe jusqu'au fond de ses entrailles; ivres du vin de la colère du Seigneur, les peuples s'entre-choquent avec un frémissement terrible, et l'enfer tressaille d'allégresse.

Voilà les œuvres du protestantisme : il a battu en brèche la vraie croyance, mis au jour toutes les monstruosité, sapé les trônes et les autels, et fait répandre un déluge de sang. Il est sans doute bien digne du philosophe et du théologien de rechercher les ressorts de ces commotions violentes, de remonter à la source de ces douloureux déchirements, d'approfondir en un mot les erreurs qui menacèrent l'ordre politique et religieux d'une ruine prochaine. Depuis quelques dizaines d'années, les plus beaux talens consacrent leurs veilles à l'étude des mythes anciens, de religions éloignées de nous par l'espace du temps et des lieux; mais l'hérésie moderne est encore vivace au milieu de nous, l'arbre planté par Luther continue de porter ses fruits de mort. Si donc nous étudions des systèmes oubliés depuis des siècles, si nous sondons les plaies du monde antique : combien à plus forte raison devons-nous chercher à connaître le mal qui nous ronge, et ne point négliger des doctrines qui se disputent encore avec acharnement l'empire des intelligences.

De tous les ouvrages publiés depuis nombre d'années, aucun ne nous paraît plus propre à faciliter l'étude du protestantisme que celui dont nous allons rendre compte. La Symbolique, en Allemagne, est regardée comme une science.

(1) La prétendue réforme enfanta le socinianisme, puis le déisme, puis l'athéisme, qui produisit à son tour 95.

Plusieurs ont pensé, de ce côté du Rhin, que cette branche de l'enseignement théologique a pour but de mettre en lumière les incohérences du système protestant, de montrer les nombreuses contradictions dans lesquelles sont tombés les réformateurs. Cette idée n'est pas exacte. Nous devons donc donner une définition complète de la Symbolique; puis nous suivrons l'auteur pas à pas, ne doutant point que ce ne soit la meilleure manière de faire connaître son ouvrage.

Écoutez M. Mœhler : « La Symbolique est, dit-il, l'exposition raisonnée des contrariétés dogmatiques entre les églises chrétiennes opposées, par suite de la révolution religieuse du seizième siècle, exposition tirée de leurs confessions de foi, de leurs symboles. » Un mot d'explication. 1° Le but prochain de la Symbolique est d'exposer systématiquement les doctrines qui sont l'objet de ses recherches; elle ne se propose directement ni de les combattre, ni de les défendre : mais quand toutes les propositions sont montrées dans leur connexité, leur harmonie réciproque; quand on a tracé la base sur laquelle repose tout l'édifice, alors la vérité ou la fausseté de telle ou telle doctrine ressort comme d'elle-même.

2° Les doctrines religieuses qui virent le jour au seizième siècle, forment l'objet de la Symbolique. Ainsi, l'auteur passe d'abord en revue les erreurs enfantées par Luther et par Calvin. Mais les différentes corporations qui se sont formées au sein de l'Eglise protestante, les anabaptistes, les quakers, les méthodistes, les schwédenborgiens, etc., réclament aussi notre attention; car ces sectes ne sont qu'un développement ultérieur de l'évangélisme primitif; elles n'ont fait qu'en pousser les principes jusqu'à leurs dernières conséquences, et, sous le rapport de la doctrine, elles appartiennent également au seizième siècle. D'un autre côté, comme le nouvel enseignement n'a eu d'existence qu'en se posant en contradiction avec l'antique croyance, on ne peut non plus le saisir que dans cet antagonisme : et voilà pourquoi M. Mœhler, en face de chaque erreur protestante, montre toujours la vérité catholique, et ce n'est pas ici la

partie la moins importante de son travail.

3^o Enfin, la définition qu'on vient de lire, indique les sources où doit puiser la Symbolique. Il est clair que les symboles des églises chrétiennes doivent avant tout fixer les regards de l'écrivain; mais il ne négligera point d'autres écrits qui peuvent faciliter l'intelligence de ces mêmes symboles. Ainsi, les ouvrages particuliers des réformateurs, font entrer bien avant dans l'essence du protestantisme, et de même les théologiens catholiques donnent des éclaircissemens satisfaisans sur les articles de notre foi. Cependant, M. Mœhler se garde bien de confondre le sentiment d'un ou de plusieurs doctrines avec la croyance de leur Eglise; il observe cette règle même à l'égard des auteurs de la réforme; de telle sorte qu'il ne présente jamais comme doctrine protestante les opinions qui se trouvent à la vérité dans leurs ouvrages, mais qui n'ont pas reçu une sanction formelle et publique.

Ainsi, confronter en quelque sorte les symboles des églises chrétiennes, exposer philosophiquement les dogmes qui les distinguent, faire converger toutes les propositions vers un centre unique, ramener toute la controverse à un point fondamental, ensuite mettre en lumière la vérité du catholicisme, tout en démontrant la fausseté des autres doctrines: voilà le but de la Symbolique.

Ces éclaircissemens nous ont paru nécessaires pour faire comprendre la tâche que s'est imposée M. Mœhler; voyons maintenant comment il l'a remplie. Son ouvrage est divisé en deux livres. Dans le premier, il expose les contrariétés dogmatiques entre les catholiques, les luthériens et les réformés; dans le deuxième, il examine la doctrine des petites églises protestantes. Plaçant partout la lumière à côté des ténèbres, l'auteur, ainsi que nous l'avons dit, met comme en regard le dogme catholique et le dogme protestant; il expose conjointement les deux systèmes pour en faire mieux ressortir l'antagonisme. Encore bien que cette méthode répande un grand jour sur tout le sujet, nous ne la suivrons point dans cette analyse. Car, si nous exposons séparément les deux doctrines, on suivra

plus facilement, nous le pensons du moins, le fil qui rattache les parties au tout, qui fait de tout l'ouvrage un système complet, méthodiquement ordonné.

Commençons par l'enseignement catholique. Adam fut créé avec l'image de Dieu, c'est-à-dire avec la faculté naturelle de connaître et d'aimer son père céleste, avec l'intelligence et la volonté libre. Cependant l'être fini, quand il est borné à ses propres forces, ne peut s'élever jusqu'à l'Être infini; même dans sa condition native, l'homme était incapable de s'unir avec son divin auteur. Mais le ciel, toujours plein d'amour, n'oublia point l'ouvrage de ses mains. Il éclaira l'intelligence, et fortifia la volonté du premier homme; il lui communiqua un principe surnaturel, il lui donna la *justice primitive*. Ainsi, notre père commun devint juste et saint dans tout son être, agréable aux yeux du Seigneur. De plus, Adam, gouverné par la grâce, n'éprouvait point cette lutte intime, cette guerre continuelle qui est le partage de ses malheureux enfans. Cette portion de boue, ni les facultés inférieures de l'âme, rien dans lui ne se révoltait contre la raison; de manière qu'il vivait dans une harmonie parfaite aussi bien avec lui-même qu'avec le suprême législateur.

Mais l'homme déchu bientôt de cet heureux état; séduit par l'orgueil, il voulut secouer le joug de toute obéissance; il transgressa librement la sainte loi divine. De cette heure, il perdit la sainteté et la justice originelle; d'épaisses ténèbres se répandirent sur son intelligence, et le mal prit possession de sa volonté; la chair se révolta contre l'esprit, et les sens contre la raison. Toutefois, nous devons observer qu'Adam conserva toutes ses facultés naturelles; seulement il perdit le présent qu'il avait reçu de la munificence divine.

Ainsi, le père des humains se détourna du ciel, et s'inclina avec la terre; ainsi fit-il divorce vers le bien et la vérité pour embrasser le mal et les ténèbres. Dès lors, il fut pour jamais incapable de se reporter à la hauteur de laquelle il était déchu. Si l'homme encore innocent, comme nous le disions tout-à-l'heure, ne

pouvait se mettre en commerce avec Dieu, combien donc à plus forte raison l'homme pécheur ne saurait-il rétablir ce commerce interrompu? Aussi le Très-Haut s'est-il abaissé jusqu'à notre misère; placé entre le ciel et la terre, le Médiateur a comblé l'abîme qui séparait la créature du Créateur; le Fils envoyé par le Père a rapproché de nous la vérité divine et le souverain bien.

Mais le Sauveur n'a pas quitté les hommes depuis dix-huit siècles; il vit toujours dans la société des fidèles, car il a promis d'être avec ses frères jusqu'à la fin du monde. Quand sa divine épouse nous enseigne l'Évangile, c'est lui-même qui dissipe nos ténèbres; c'est encore lui qui nous affermit dans la vérité, quand ses ministres nous annoncent la sainte parole; son enseignement n'a pas de fin, ses oracles retentissent à travers les âges; il est à jamais le docteur immortel, l'im périssable sagesse, le soleil sans déclin qui éclaire tout homme venant en ce monde. Et non seulement ce réparateur, venu du ciel, porte la lumière dans les intelligences, mais, comme un médecin charitable, il guérit et cicatrise les blessures des cœurs. Dans les célestes mystères, il nous rend participans de tous les biens qu'il apporta sur ce monde. A peine sommes-nous nés pour la terre, qu'il nous fait renaître pour le ciel, en nous donnant Dieu pour père; quand nos ennemis acharnés nous pressent de toutes parts, il nous communique la vertu divine, nous fortifie par l'esprit d'en haut; si le péché a porté d'affreux ravages jusque dans le fond de notre âme, sa main bienfaisante nous présente le remède à tous nos maux; à côté des alimens terrestres, il nous offre la paix du ciel, nous convie tous au banquet sacré. Le fidèle veut-il se donner une compagne dans cette vallée de larmes, le Christ bénit son alliance, et lui donne une amie pour le bienheureux séjour; lorsque la vie temporelle commence à s'éteindre, il nous facilite l'entrée dans la vie éternelle; enfin il consacre les ministres par lesquels son infatigable bonté répand tous ces bienfaits, toutes ces faveurs.

Ainsi, le Rédempteur du monde est toujours au milieu de nous, *plein de grâce et de vérité*. Caché sous des appa-

rences mortelles, il nous éclaire de la lumière divine, et nous donne les biens célestes; tous les jours il continue d'agir dans son Eglise; il y renouvelle tous les jours l'œuvre de la rédemption. D'après cela, qu'est-ce que l'Eglise? L'Eglise, c'est Jésus-Christ vivant éternellement, réparant toujours sous une forme humaine; c'est l'incarnation permanente du Fils de Dieu (1).

Mais si l'Eglise est la continuelle manifestation du Sauveur, il s'ensuit qu'elle participe à ses prérogatives, qu'elle partage ses attributs. Or, le Christ est le Verbe de Dieu, l'immuable vérité: donc l'Eglise ne peut déchoir de la vraie doctrine, donc elle est infailible dans ses enseignemens. D'un autre côté, le Fils de Dieu n'est pas seulement descendu dans les cœurs de ses fidèles; mais il a pris la figure de l'esclave, il s'est revêtu d'une forme corporelle; dans sa personne la vérité divine est devenue sang et chair, puis elle a été confiée à une société composée d'hommes; donc l'Eglise est visible.

Ces deux notes essentielles, l'infailibilité et la visibilité, donnent à l'Eglise une double nature, la rattachent au ciel et la rabaissent jusqu'à la terre. Ainsi que nous le faisons voir il n'y a qu'un instant, la société des fidèles continue le Sauveur selon tout ce qu'il est. Or, en Jésus-Christ la divinité et l'humanité, bien que distinctes entre elles, n'en sont pas moins étroitement unies. Donc l'Eglise est divine et humaine, tout ensemble; elle est l'unité de ces attributs; en elle les deux natures, de même que dans son fondateur, se pénètrent l'une l'autre, et se communiquent respectivement leurs prérogatives. Sans doute l'homme ne trouve point la vérité dans son intelligence, mais il la trouve en Dieu; sans doute le ministère n'est pas infailible en lui-même, mais il l'est comme organe du grand Maître; car ici le divin s'associe nécessairement à l'humain.

D'un autre côté, nous l'avons dit, le Christ, toujours vivant en son Eglise, n'est pas seulement le docteur éternel; il est aussi le médecin spirituel de nos

(1) Dans l'Écriture, les fidèles sont appelés le corps de Jésus-Christ. (Ephes., I, 23.)

Âmes, à travers toute notre existence terrestre ; il nous régénère, nous sanctifie dans les célestes mystères. Qu'est-ce donc que les Sacrements ? Ce sont des formes visibles que revêt chaque jour le bienfaiteur suprême, des symboles sous lesquels le réparateur continue d'agir dans le monde et pour le monde. Les sacrements, ce sont des signes sensibles, produisant la grâce. De manière que, dans cette partie de notre enseignement aussi, le terrestre et le céleste marchent sur la même ligne, sont unis par les nœuds les plus étroits.

Ainsi, le Fils de Dieu, pour sauver les hommes à travers tous les siècles, fonda une société dans laquelle il déposa son esprit et sa vertu divine ; il créa l'Église interprète de sa parole, et dispensatrice des sacrements. Voilà le Christianisme dans son objet, envisageons-le maintenant dans son sujet ; voilà l'acte du Sauveur, considérons présentement l'acte du fidèle.

Comme nous l'avons vu précédemment, si l'homme, héritier du péché primitif, a perdu le don du ciel, la justice surnaturelle, il possède encore les facultés naturelles, l'intelligence et la volonté ; si nous ne pouvons nous élever jusqu'au souverain Être, nous pouvons encore nous mettre en rapport avec lui quand il s'abaisse jusqu'à nous. D'abord l'intelligence humaine n'est point enchaînée sous le poids de la vérité divine ; tout au contraire, la vérité divine est soumise en quelque sorte à l'exercice de l'intelligence humaine. Sortie de la bouche du grand Maître, la parole devint foi, possession de l'homme ; elle fut perçue, transmise, conservée par l'homme ; elle prit une nouvelle forme sous la main de l'homme. D'une part, elle fut analysée et reçut des divisions logiques ; d'autre part, elle fut comparée, coordonnée avec elle-même : on examina séparément les matériaux, puis on reconstruisit l'édifice. Et quand la parole est ainsi élaborée par mille intelligences, encore faut-il que le fidèle se l'approprie dans le fond de son être, qu'il se l'assimile comme par une seconde création, s'il veut en avoir pleinement conscience. C'est ainsi que nous parvenons à la vérité chrétienne. Il y a donc deux principes

de la foi, l'acte de Dieu et l'acte de l'homme, le Verbe divin et l'exercice de l'intelligence humaine. Toutefois, s'il faut l'observer, la doctrine du Sauveur reste la même dans son essence, car elle est la parole du docteur éternel ; mais elle change dans la forme de l'expression, car elle est aussi la possession de l'homme (1).

Si, passant à la régénération, nous considérons comment la vertu divine restaure notre partie morale, nous voyons encore se reproduire le même ordre d'idées. Le Sauveur est le suprême médecin ; lui seul applique le remède sur nos blessures ; mais l'homme, qui trouve la liberté dans son âme, doit laisser agir ce remède et seconder sa vertu salutaire. La grâce miséricordieuse prévient le pécheur : sans qu'il puisse la mériter ni l'appeler à son aide, elle éveille, anime ses facultés plus ou moins assoupies dans le sommeil de la mort ; mais le pécheur doit consentir à la grâce et marcher dans la voie qu'elle lui trace. Alors, quand il s'efforce de retourner au père céleste, alors seulement le Christ l'adopte pour son frère et le rétablit dans sa première condition. Ainsi deux activités, celle de Dieu et celle de l'homme, se rencontrent et se pénètrent encore dans la justification, de manière qu'elle est aussi un ouvrage divin et humain tout à la fois.

Et puisque l'homme est actif dans la régénération, puisqu'il s'approprie la vertu divine, la justice du Sauveur n'est pas transmise au fidèle d'une manière purement extérieure ; mais elle le pénètre jusque dans le fond de son être ; elle renouvelle, purifie son âme ; elle redresse, sanctifie sa volonté : bref, elle le rend agréable devant Dieu, car il n'est

(1) « Puisque l'hérésie, dit M. Mœhler, revêt toutes les apparences, emprunte toutes les couleurs, se reproduit sous mille faces différentes ; l'Église aussi doit prendre diverses positions, se mettre en face de l'erreur, changer le terme apostolique en un autre plus propre à repousser les nouveautés. » De ce point de vue se résout l'objection si souvent répétée par les protestants, que les catholiques sacrifient l'enseignement de l'Écriture à l'enseignement de l'Église ; c'est que ces deux formes de doctrines sont une, bien qu'elles diffèrent nécessairement dans l'expression.

pas seulement réputé, mais fait juste par la grâce.

Et si la justification restaure les facultés religieuses et morales, si elle répand le saint amour dans les cœurs, le fidèle régénéré peut donc accomplir la loi divine; il est capable de bonnes œuvres; il doit *mériter* le bonheur des élus. « Puisque la justice est inhérente à l'enfant de Dieu, profondément enracinée dans son âme, le salut éternel, enté sur cette justice, croît et se développe par les bonnes œuvres. La semence céleste, jetée dans le juste, doit porter des fruits pour le ciel (1). »

Cependant, bien qu'il doive de plus en plus se dégager du mal et se laver incessamment dans le sang de l'Agneau, le chrétien peut sortir de ce monde encore entaché de quelque souillure, encore redevable à la justice éternelle. Comment s'opère son entière perfection? Par les feux de la vengeance divine : il existe un séjour de larmes où se consomme la justice imparfaite, un lieu de misère où la sainteté se purifie de tout alliage. Toutefois le catholique, ne pouvant concevoir l'homme sans l'exercice de la liberté, voit encore dans ce dernier acte le libre concours à la grâce. Le dogme du purgatoire tient donc intimement à la doctrine de la justification.

Ainsi le catholicisme a son principe dans le ciel et sa base sur la terre; dans tous les points de notre croyance, Dieu et l'homme sont en présence et concourent au même ouvrage. Par cela, notre doctrine maintient la nature et la grâce, évite d'une part le fatalisme et de l'autre le pélagianisme; elle nous montre Dieu comme l'auteur de tout bien et de toute vérité, et l'homme comme un être intelligent et libre, ayant en lui-même le mobile de ses pensées et de ses actions. Mais il y a plus : ces deux idées, fondamentales de toute religion, se trouvent associées dans le Verbe fait chair, réunissant la nature divine et la nature humaine; sa personne adorable est l'unité de ces deux termes. Or, nous retrouvons la même union dans tous les dogmes du catholicisme. Qu'est-ce que l'Église? C'est la société du Christ avec ses fidèles.

Qu'est-ce que les sacrements? Ce sont des signes terrestres qui renferment et communiquent la vérité céleste. D'un autre côté, la foi, c'est l'assentiment de la raison humaine à la parole divine; et la sanctification, c'est la justice de Dieu reçue dans le cœur de l'homme. Ainsi nous voyons partout le divin s'associant à l'humain; partout se fait jour une idée sublime, ineffable, l'idée de Dieu-Homme. Par une correspondance étroite entre la cause et l'effet, le christianisme a reçu comme l'empreinte de la main et porte l'image de celui qui l'a fait.

Voilà le fondement sur lequel M. Mœhler fait porter tout l'édifice catholique. Il faut lire dans son ouvrage le développement de cette pensée première; on ne saurait croire combien elle répand de jour sur tous les articles de notre croyance. Sur son passage, l'auteur rencontre naturellement les plus hautes questions de la philosophie et de la théologie; il montre l'origine du mal, la liberté de l'homme, le rapport de la nature à la grâce; il descend dans de savantes recherches sur les sacrements. Il en est de même dans le *chapitre* sur l'Église. Voici le titre de quelques uns des articles qui le composent : *Idee de l'Église. — Comment le divin et l'humain se pénètrent en elle. — Visibilité. Infaillibilité. — Exposition plus détaillée de la doctrine catholique sur l'Église. — L'Église institutrice et mère des fidèles. — La tradition. — L'Église juge en matière de foi. — Continuation. — L'Église interprète de l'Écriture et de la tradition. — Différence de forme entre la doctrine de l'Écriture et la doctrine de l'Église. — Tradition dans le sens restreint du mot. Canon des Écritures. — Rapport de la tradition avec l'exégèse scientifique. — Autorité des Pères et libre examen. — De la hiérarchie.*

Dans ces quelques lignes, nous n'avons pu accompagner M. Mœhler sur ce vaste terrain; pour ne pas dépasser les bornes de cet article, nous avons dû nous restreindre à ce qu'on vient de lire.

Mais il est temps de suivre Luther à travers ses égarements. Nous essaierons de dessiner tout l'ensemble du protestantisme; mais l'abondance des matières, nous le prévoyons, nous forcera de don-

(1) *Symb.*, vol. 1, p. 214.

ner seulement, dans une rapide esquisse, comme une simple nomenclature de dogmes bien sèche, bien insipide. Nous commencerons encore par l'état primitif de notre nature. Le moine saxon reconnu bien que l'homme, dans sa condition native, était juste et saint; mais il n'enseigna pas moins deux erreurs fondamentales sur le point qui nous occupe. Et d'abord il nia que la justice primordiale fût un présent du ciel, un don surnaturel. « Tout en naissant à l'existence, par le seul fait de sa création, notre père commun, dit le réformateur, fut constitué dans la justice : c'est par ses propres forces qu'il s'établit en commerce avec le souverain Etre; il trouva la vérité dans son intelligence, et la charité dans son cœur. » Ensuite Luther rejeta bien loin la liberté morale; il soutint que l'homme est sous le poids de l'invincible nécessité; que tous les actes qu'il croit libres ne le sont qu'en apparence; que le suprême régulateur a tout enchaîné par ses décrets irrévocables. Cette erreur première, nous le verrons dans la suite, est la clef de tout le protestantisme; elle le pénètre tout entier de sa funeste influence.

En premier lieu, si Dieu règle tout nécessairement, si l'homme ne possède aucune liberté, la conséquence immédiate, c'est que la déchéance primitive ne vient pas de l'homme; c'est que Dieu est l'auteur du péché. Tel est aussi l'enseignement des prétendus réformateurs; tous proclament d'une voix unanime que le ciel fait toutes choses, le mal comme le bien; qu'il produit les forfaits les plus atroces comme les actes de la plus sublime vertu : doctrine révoltante, prodigieuse erreur, qui mène directement à l'athéisme!

Mais si la faute originelle entraine dans les décrets de la Providence; si notre premier père, en la commettant, succomba sous la loi de la nécessité, cette faute ne put déplaire à Dieu ni rendre l'homme coupable. Voilà ce que dit la saine raison; mais les docteurs du seizième siècle disent précisément le contraire : ils enseignent que le péché primitif provoqua tout le courroux du ciel, et produisit dans Adam les effets les plus funestes. D'abord, il détruisit la faculté

de connaître et d'aimer Dieu, l'intelligence et la volonté. « L'homme déchu, disent les symboles réformés, est comme une pierre, comme un tronc d'arbre; relativement aux choses divines, il ne peut ni penser, ni croire, ni vouloir. » Que le péché originel ait porté ses atteintes jusque sur le fond de notre nature, qu'il ait réduit en poudre une partie intégrante de notre être spirituel, c'est là sans doute un enseignement difficile à concevoir; mais c'est si bien l'enseignement évangélique que Mœhler a jugé à propos de le réfuter dans un chapitre particulier, montrant par toute l'histoire du paganisme que le malheureux enfant d'Adam peut encore percevoir les choses de Dieu. Et cette première absurdité ne suffit point à Luther : il ajouta que le mal a créé dans notre âme une essence, une entité mauvaise. Or, conçoit-on mieux ce nouveau dogme que celui dont nous parlions tout à l'heure? Quoi qu'il en soit, les symboles de la secte disent que l'homme tombé n'est que souillure et corruption; qu'il est seulement capable de pécher devant celui qui sonde les reins et les cœurs. Ainsi, donnant tête baissée dans le manichéisme, les réformateurs font du mal quelque chose de substantiel; loin d'en montrer la source dans l'acte de la liberté, ils enseignent qu'il est inhérent à la nature humaine.

Ces principes, on le voit aisément, doivent exercer la plus grande influence sur la doctrine de la justification. Et d'abord, si l'homme est dépouillé de toute intelligence aussi bien que de toute volonté; s'il ne possède aucune faculté religieuse et morale, de toute évidence il ne peut concourir à sa réparation. Aussi l'architecte de la réforme enseigna-t-il que la grâce seule est active, agissante; que l'homme est purement passif sous la main de Dieu; qu'il est comme une scie qui se laisse aller dans tous les sens. Précédemment, Luther disait, nous l'avons entendu, que l'homme pouvait, par ses propres forces, se mettre en rapport avec son auteur; mais à cette heure, peu fidèle à son principe, il affirme qu'il ne peut pas même se mettre en rapport avec la grâce quand elle vient jusqu'à lui.

Mais si tous sont également nécessités,

si nul ne peut repousser l'opération divine, pourquoi l'un parvient-il à la justice, tandis que l'autre reste dans le péché? Evidemment l'un n'en trouve point la raison dans l'homme, mais il faut la chercher uniquement dans la grâce; il faut dire avec les réformateurs que Dieu, dès l'origine des siècles, a destiné les uns au bonheur et les autres aux flammes éternelles. Nous voici arrivés à la prédestination absolue.

Mais quand le ciel veut bien nous donner la grâce, quels effets produit-elle en nous? D'abord elle rétablit les facultés détruites par le mal d'origine; elle remet au fond de notre être l'intelligence et la volonté. Mais, s'il en est ainsi, comment l'homme, renouvelé dans sa partie spirituelle, l'homme, qui a reçu de nouvelles puissances, peut-il se reconnaître pour le même individu? Comment Luther ne vit-il pas que cette doctrine absurde renverse l'identité du moi humain?

Ensuite, quand il a rendu l'intelligence à l'homme, l'Esprit saint lui fait connaître la vengeance céleste, lui révèle que le Dieu de toute justice a préparé des châtimens éternels à ses prévaricateurs. A peine le pécheur a-t-il entendu cette nouvelle, qu'il est frappé d'épouvante; toute son âme se remplit d'une invincible terreur. Mais il apprend bientôt l'infinie miséricorde; il apprend que le Sauveur s'est chargé des iniquités du monde; et cette annonce, qui lui est faite en Jésus-Christ, bannit le trouble et les larmes, fait naître la paix et la sécurité; la grâce éveille la confiance et l'espoir dans la bonté divine.

Cette paix intime, cette confiance sans bornes, voilà ce que les réformateurs appellent *foi justificante*. Or, cette foi seule, quand bien même elle n'est accompagnée ni de la charité, ni d'aucune vertu morale, rend juste et saint, mérite l'amitié céleste : que l'homme ait l'amour ou la haine en son cœur, sitôt qu'il a conçu l'espérance dans les mérites du Sauveur, il est justifié. Qui ne voit la nécessité de cette doctrine dans le système protestant? Car si vous détruisez l'intelligence humaine, si vous faites de la foi l'ouvrage de Dieu seul, Dieu ne la met pas en vain dans nos âmes; il serait absurde qu'elle pût manquer son effet.

Maintenant, qu'est-ce que la justification dans le nouvel évangile? La justification, disent les protestans, c'est un acte qui délivre des peines du péché, mais non pas du péché même, qui procure l'amitié divine, mais non pas la sainteté du cœur. Bien que la faute originelle demeure profondément enracinée dans sa conscience, le fidèle n'est pas moins réputé juste au fond de lui-même : c'est que le Sauveur le couvre du manteau de la justice et dérobe son injustice aux yeux de Dieu. Cette doctrine est encore en alliance intime avec les principes fondamentaux du protestantisme : car, si l'homme est dépouillé de toute faculté religieuse; s'il est comme un *tronc*, comme une *pierre*, qui dira qu'il peut recevoir la sainteté dans son cœur, se l'approprier par sa coopération? D'ailleurs, quand nous avons entendu de la bouche de Luther que le mal est quelque chose de substantiel, nous avons dû prévoir qu'il ne pouvait jamais être détruit, pas même par le sang du Rédempteur.

Mais, si le fidèle reste souillé de la tache héréditaire, si la vertu divine ne purifie ni ne redresse sa volonté, il s'ensuit qu'il ne peut marcher pur dans la loi du Seigneur. Aussi Luther avançait-il que toutes les prétendues bonnes œuvres, c'est-à-dire toutes les actions du chrétien, sont autant de péchés mortels, mais qu'ils lui sont remis par la foi. Les disciples enchérent encore sur la doctrine du maître; ils en vinrent jusqu'à soutenir que tout acte de vertu, que toute bonne œuvre est nuisible pour le salut. On conçoit la pensée de nos docteurs : ils estimaient que la pratique du bien nourrit l'orgueil, et rend inutile la confiance, qui seule justifie. C'est dans ce sens que le saint fondateur s'écrie lui-même : « Pèche, mais pèche fortement... Dieu ne sauve pas ceux qui pèchent à demi (1). » Et dans un autre endroit : « Les âmes pieuses, qui pratiquent la vertu pour gagner le royaume des cieux, non seulement n'y parviendront point, mais il les faut compter parmi les impies : il est plus urgent de se prémunir

(1) *Epist.*, Dr Mart. Luther, ad Joh. Aurifabro. Coll. tom. 1. Iena, 1556, p. 345. b.

contre le bien que contre le mal (1). »

Si présentement l'on demande quel est le mérite des bonnes œuvres, on voit que les évangélistes devaient résoudre cette question d'une tout autre manière que les catholiques. Par cela seul qu'ils niaient le libre concours à la grâce, ils étaient contraints de rejeter toute espèce de mérite; l'idée même en devenait à jamais impossible. D'un autre côté, la vertu justifiante, d'après leur doctrine, n'enfante pas la sainteté dans l'âme du juste : donc ils ne pouvaient faire éclore le salut comme un fruit de la sainteté inhérente dans le fidèle. Aussi, entre le ciel et les bonnes œuvres, ils assignent une distance immense, infinie.

Mais si le fidèle ne peut mériter le bonheur éternel, il ne doit pas être moins assuré de l'obtenir un jour. Voici un nouveau point de croyance, celui de la certitude du salut. Nous l'avons entendu cent fois : « Le péché originel a dépouillé l'homme de tout germe de vie, de toute faculté supérieure; il n'a ni pensée, ni vouloir pour les choses divines. Si donc il sent naître en lui quelques bons desirs, quelques mouvemens vers le ciel, Dieu a commencé d'agir dans son cœur, il a reçu la grâce. » Or, un dogme également enseigné dans la réforme, c'est que Dieu ne donne sa grâce qu'aux élus, ne plante, ne vivifie que dans les élus : donc celui qui n'a jamais poussé un soupir vers son divin maître doit se tenir pour assuré de sa prédestination et de son salut, par conséquent.

Cependant, il n'est pas facile de concevoir, dans les nouveaux principes, comment l'homme peut jamais entrer dans les demeures éternelles. Sans doute les protestans ne diront point que, dans le parfait séjour, les élus sont encore entachés par le mal; que le Fils les introduit dans le sein du Père cachés sous le manteau de sa justice. Car le péché, qu'il soit couvert tant qu'il vous plaira, ferme à jamais la porte du ciel. Or, la faute d'origine n'est point effacée par la vertu justifiante; et quand elle le serait, le fidèle peut contracter de nouvelles taches, et resterait toujours la question : Comment l'homme encore souillé, de-

vient-il pur après la mort? Les catholiques répondent : par les flammes de la justice divine; mais les protestans rejettent le purgatoire, et ouvrent le ciel au chrétien dès son entrée dans l'autre monde. Il faut donc que la purification dernière s'opère instantanément, par un procédé violent et mécanique; et voilà ce que supposent, ce que disent assez clairement les adeptes de l'apôtre wittenbergeois.

C'est ainsi que M. Mœhler expose la justification protestante, il répand une vive lumière sur tous les points qui s'y rattachent; puis, dans de judicieuses recherches qui décèlent une vaste érudition, il fait ressortir l'affinité de la nouvelle doctrine avec le gnosticisme, il montre entre les deux hérésies une frappante analogie de principes et de conséquences.

Un mot maintenant sur les sacremens. Rappelons-nous ce que nous avons vu plus haut, que les bonnes œuvres ne sont ni possibles ni nécessaires; que la foi, c'est-à-dire la confiance, justifie seule. Sur ce double principe, quel peut être le but des sacremens? Sans doute, ce n'est pas de communiquer au chrétien le secours du ciel, de le fortifier dans la voie droite, de lui faciliter la pratique de la vertu; mais c'est uniquement de porter l'espérance dans tous les cœurs, d'affermir les consciences, de bannir toute crainte, toute alarme. Les sacremens, disent les chefs de la réforme, sont le gage du pardon des péchés, le sceau des promesses évangéliques. Mais, sitôt qu'on eut refusé à nos divins mystères la vertu de produire la grâce, dès qu'ils ne furent plus que des moyens propres à faire naître la confiance, il fallut nécessairement en diminuer le nombre. De toute évidence, le mariage, ni la confirmation, ni l'ordre, n'ont été institués pour assurer le fidèle du pardon de ses péchés; le bain de la régénération qui purifie pour toujours, rend la pénitence inutile; enfin l'eucharistie remplit tout le but de l'extrême-onction. Restent donc deux sacremens, le baptême et la cène du Seigneur.

Dans la doctrine sur l'Eglise, Luther est encore demeuré fidèle à son principe. Avant tout, faisons une observation.

(1) *Opp.* Wiltemb., tom. VI, p. 160.

Nous puisons la connaissance des choses à deux sources différentes, dans la révélation naturelle, et dans la révélation surnaturelle, dans le témoignage que Dieu rend au fond de nous-mêmes, et dans le témoignage qu'il rend hors de nous. D'après l'antique croyance, la conscience n'est pas muette; sa voix se fait entendre et parle à nos cœurs; elle dépose encore en faveur de la vérité. Lors donc que nous lisons les livres saints, nous pouvons confondre le témoignage intérieur avec le témoignage extérieur, nous pouvons prendre notre propre parole pour la parole de Dieu. Aussi le divin maître, pour nous affermir dans la foi, non seulement nous a donné le code des saintes Ecritures, mais il a constitué l'Eglise juge infaillible de son enseignement.

Il en est tout autrement dans la doctrine luthérienne. En effet, si vous effacez l'image de Dieu, si vous détruisez violemment toute faculté spirituelle, dès ce moment la raison ne rend plus témoignage à la vérité divine, et l'on ne peut plus confondre la voix de la conscience avec la voix du ciel. Lors donc que le disciple de Luther lit les monumens de notre doctrine, il en perçoit sans aucun mélange d'erreur tous les enseignemens; car c'est Dieu seul qui fait naître en lui les idées religieuses. Donc l'Ecriture est l'unique source, la seule règle de croyance, ou plutôt l'Esprit-Saint est seul docteur par le moyen des Ecritures. Ainsi, Dieu porte le flambeau dans les intelligences de la même manière qu'il met le désir dans les cœurs; ainsi la pensée, comme le vouloir, est purement passive sous la main de Dieu.

De ce principe, il suit comme conséquence nécessaire qu'il faut rejeter le corps enseignant, le ministère de la parole: car si l'Esprit-Saint est le seul docteur de la vérité, de quel droit le fidèle prétendrait-il enseigner la vérité au fidèle? Et l'homme a-t-il encore besoin des leçons de l'homme, s'il est éclairé par tous les rayons de la lumière divine? Suivant l'antique foi, tous n'ont pas la mission d'enseigner la sainte parole; le Sage venu du ciel revêt d'un caractère spécial, élève, fortifie par des dons particuliers, ceux qui doivent la suivre dans l'apostolat; mais Luther dit: L'égalité la

plus parfaite règne parmi les frères du Christ; l'Esprit d'en haut se communique à tous les chrétiens dans sa plénitude; tous sont prêtres, tous sont docteurs, par cela même indépendans de toute église. C'est ainsi que le père de la réforme dissout la société des enfans de Dieu, brise le lien qui rattache chaque membre au corps, qui fait de tous les fidèles un tout compacte, un vivant faisceau.

D'après cela qu'est-ce que l'Eglise, qu'une association spirituelle, une société invisible sous le seul chef Jésus-Christ. Puisqu'il n'existe point de corps enseignant, puisque l'Esprit saint enfante seul les fidèles, l'Eglise ne peut plus se produire à la lumière. « Par communion des saints, dit Luther, j'entends la société de tous ceux qui vivent dans la foi, dans l'espérance et la charité. Ainsi l'essence, la vie et la nature du Christianisme ne consistent pas dans une assemblée corporelle, mais dans l'union des cœurs en une même foi (1). »

A l'heure qu'il est, nous pouvons résumer en deux mots tout le protestantisme. Après avoir effacé l'intelligence et la volonté pour les choses spirituelles, Luther dit: C'est le divin Sauveur qui dans le fond de nos âmes croit en sa parole, espère en ses promesses et pratique ses commandemens; c'est le Sauveur qui seul opère notre salut; car, dégradés par le mal héréditaire, nous ne possédons en nous-mêmes le mobile ni de nos pensées ni de nos actions; nous sommes des machines vivantes dont le suprême ordonnateur a tous les ressorts dans sa main. La prétendue réforme repose donc sur ce principe, que tout l'homme gémit sous les chaînes de la nécessité; dogme impie qui fait de Dieu le plus injuste des tyrans, qui le dévoue à l'exécution du genre humain. Et puis, que de monstrueux égaremens, que d'absurdités dans le nouvel Evangile! que d'incohérences, que de contradictions dans tout le système? « Luther, dit un protestant célèbre, ne connaissait point la route qu'il avait à parcourir. Aussi donna-t-il souvent contre des obstacles imprévus. Il n'avait aucune idée d'un de ces plans

(1) *Du Papisme*, par Luther, édition allemande de Léna, vol. 1, p. 266.

conçus avec un esprit vaste et exécutés ensuite avec vigueur. »

Dans le deuxième livre de la *Symbolique*, l'auteur, comme nous le savons, expose la doctrine des petites églises protestantes. Ce qui donne à cette partie du travail de M. Mœhler un vif intérêt, c'est d'une part qu'il nous révèle plusieurs sectes généralement peu connues, c'est d'autre part qu'il nous montre comment l'évangélisme primitif a été poussé jusqu'à ses dernières limites, comment il a reçu tous ses développemens.

Les premiers réformateurs ne firent que la moitié du chemin qu'ils s'étaient ouvert ; je dirai plus : souvent ils se renièrent dans les conséquences de leurs principes ; mais une foule de nouveaux apôtres vinrent bientôt réformer la réforme, ou plutôt la concilier, la mettre en harmonie avec elle-même. Une idée fondamentale du protestantisme, répétons-le, c'est que l'homme est purement passif dans la perception de la divine parole, et que Dieu l'éclaire seul de l'éclat de son infinie sagesse. En conséquence les novateurs du XVI^e siècle, après avoir rejeté l'autorité de l'Église et la tradition, proclamèrent l'Écriture sainte l'unique source et la seule règle de foi. Cependant ce premier pas n'avait pas encore, si l'on passe le terme, arrondi le système. En effet, si le chrétien doit puiser sa croyance dans les livres inspirés d'en haut, s'il doit la former sur les divins oracles, il est faux qu'il soit immobile, sans action quand il perçoit la doctrine apportée du ciel ; car ne faut-il pas, pour pénétrer le texte sacré, le concours de l'intelligence humaine ? La connaissance des anciens idiomes, l'étude de l'histoire, des antiquités, que de recherches, que de travaux ne demande pas l'interprétation biblique ? D'un autre côté, si l'esprit de Dieu porte lui-même toute vérité dans les intelligences, qu'a-t-il besoin de livres pour éclairer le monde ? Ne peut-il donc parler à nos cœurs sans se servir de la lettre morte des Écritures ? Ainsi les réformateurs, à moins de tomber dans la plus flagrante des contradictions, devaient à double titre rejeter les monumens de notre foi.

Cette conséquence ne passa pas longtemps inaperçue. L'auteur de la réforme

avait reproché aux catholiques d'abandonner la doctrine de l'Écriture pour ne prêcher que les opinions de l'Église, mais les anabaptistes vinrent bientôt lui dire à leur tour : Vous rejetez les leçons de l'Esprit vivant pour vous attacher à la lettre morte des Écritures ; Dieu se communique immédiatement ; il apprend toute vérité par la seule inspiration intérieure ; la parole écrite est donc subordonnée à la parole de la conscience et par conséquent inutile.

Bientôt la lutte s'engagea sur plusieurs articles de croyance ; et comme Luther n'avait pas facilement raison contre des hommes qui se disaient inspirés du ciel, pour lors il s'efforça de prouver ce qu'il avait nié contre les catholiques ; il montra que le divin Maître a établi des ministres chargés d'instruire les hommes ; il eut même le courage de demander à nos sectaires : De 'qui tenez-vous votre mission ? Si c'est du ciel, montrez-nous vos lettres de créance ; si c'est des hommes, par qui donc avez-vous été envoyés ? Mais les anabaptistes, pour toute réponse, renvoyaient ces questions à leurs adversaires.

Cependant les prophètes, égarés par leur principe fondamental, vinrent donner dans une foule d'erreurs non moins absurdes que funestes. L'espace ne nous permet point d'exposer tout leur code de doctrines ; nous montrerons seulement l'idée-mère de leur secte, la pensée vivifiante qui lui donna l'existence et la forme. Les Anabaptistes rêvèrent un nouvel ordre social, une nouvelle église qui devait descendre du ciel parmi les chrétiens. Lorsque notre bras vengeur, disaient-ils, aura foudroyé les impies, le royaume de Dieu s'affermira sur ce monde ; la justice reprendra son empire, et la charité réunira tous les fidèles dans un même cœur : la haine et les inimitiés, la convoitise et les injustices criantes disparaîtront sans retour (1). Ainsi les anabaptistes avaient pour céleste mission de renouveler la face de la terre, de ramener la paix et la vertu parmi les hommes ; mais bientôt l'esprit de désordre et de vertige s'empara des sectaires ;

(1) Déjà ces principes avaient été soutenus par les Millénaires.

ils s'abandonnèrent à tous les excès ; ils portèrent partout le fer et la flamme pour établir le règne de Dieu.

Voilà comment la réforme allait, dans ses diverses phases, détruisant de plus en plus l'élément humain. Les Quakers vinrent encore apporter une pierre à l'édifice qu'elle élevait à si grands frais. Déjà les anabaptistes avaient rejeté les Écritures comme véhicule humain de la pensée divine : les disciples de Fox rejetèrent la parole articulée comme étant le ferment salutaire qui éveille les facultés religieuses, qui fait naître l'idée des choses saintes. En effet, la semence, la lumière céleste, si nous en croyons ces docteurs, illumine les intelligences indépendamment de toute condition extérieure ; la vérité se fait jour dans les âmes sans aucune influence venant du dehors. Pour apercevoir la voix du ciel dans toute sa pureté, les quakers, dit Barclay, célèbre apologiste de la secte, se retirent dans une *chambre* où nul objet ne peut éveiller la piété, le sentiment de Dieu. Là, dans un profond silence, recueillis en eux-mêmes, non seulement ils chassent la pensée des choses terrestres, mais ils s'abstiennent de toute action, de tout mouvement ; ils restent dans un parfait repos au fond de leur âme. L'esprit bientôt, saisissant profondément le fidèle, élève tout son être à Dieu, le remplit du saint amour et de la vérité divine. C'est ainsi que les quakers, continue l'apologiste, évitent les pièges de la sagesse humaine, et rendent à Dieu l'honneur qui lui est dû (1).

Guidés par des principes analogues, les Hernnhuters ou frères Moraves, les Piétistes et les Méthodistes prirent une route peu différente ; et tirant chaque jour de nouvelles conséquences, ils concilièrent bien des dogmes enfantés par Luther, mais ils mirent à nu la fausseté de tout son système. Nous renvoyons à la *Symbolique* ceux qui voudraient approfondir la croyance de ces corporations religieuses.

Observons, avant d'aller plus loin, que tous ces enfans dégénérés de Luther, anabaptistes, quakers, hernnhuters, pié-

tistes, méthodistes, se rapprochaient de l'antique enseignement, quoiqu'ils semblaient s'en écarter encore davantage ; et, chose remarquable, ce rapprochement eut presque toujours lieu dans l'article fondamental de la justification. Mais, « refoulées au dedans par un faux spiritualisme, elles déclarèrent une guerre à mort à tout ce qui venait du dehors : la hache à la main, elles sapèrent toutes les institutions ecclésiastiques ; le ministère de la parole, elles le rejetèrent comme enchaînant les intelligences ; les formes du culte retenues ou établies par les réformateurs, elles les taxèrent d'idolâtrie (1). » Mais revenons.

Lorsque l'on eut repoussé l'Église, puis l'Écriture, puis la parole articulée (2), nul guide dès lors ne conduisit plus les pas de l'homme dans les étroits sentiers de la vérité ; le dogme et la morale, le culte et la discipline, tout fut livré en proie à tous les caprices de chaque docteur, à toutes les saillies de l'esprit individuel. Assez long-temps le vague mysticisme, le sentiment malade avait été sur le pavois ; maintenant l'imagination fébrile règne en souveraine, et se met à son tour en travail d'un nouvel évangile. Schwedenborg commence son apostolat ; et pour toute nourriture il présente à ses fidèles des songes, des rêveries, de vains fantômes. Ravi en corps et en âme, il visita les régions célestes ; personnellement il vit les cieux et l'enfer ; pendant sept années consécutives, il se passa peu de jours qu'il ne fit un ou plusieurs voyages dans l'autre monde, et les anges alors conversaient avec lui familièrement, lui révélaient toute vérité.

Le prophète va nous dévoiler quelques mystères, écoutons-le : « Quand les âmes ont quitté ce monde inférieur, elles arrivent dans une région placée entre le ciel et l'enfer. Là, un secret penchant les porte vers les esprits qui partagent leurs pensées et leurs affections ; l'époux cherche l'épouse, la mère tend les bras

(1) *Symb.*, vol. II, p. 469.

(2) Si, pour combattre cette filiation d'erreurs, l'on nous objectait les dates, nous nous contenterions de renvoyer à la *Symbolique* ; car le temps nous manque pour concilier les époques avec les doctrines.

(1) Roberti Barclaii, *Theologiæ vere christianæ apologia*. Lond., 1729, p. 297.

à la fille ; tous veulent revoir les compagnons de leurs joies et de leurs douleurs. Or c'est ainsi que, de leur propre mouvement, les uns s'élèvent dans le séjour de la lumière, tandis que les autres se précipitent dans l'abîme. Les âmes qui ne sont pas encore mûres pour le ciel, et qui n'ont point joie dans l'enfer, sont placées sous la direction des anges. Animés d'un zèle ardent, les célestes pasteurs versent le baume sur toutes les plaies, s'efforcent d'éclairer les intelligences et de ramener l'amour dans tous les cœurs. Leur charité ne fait point acception de personnes : juifs, païens, mahométans, de chaque secte, de chaque religion, tous sont admis à cette école. Lorsque les âmes rentrent dans la voie droite, elles arrivent au bonheur éternel ; mais, si elles s'obstinent dans l'endurcissement, elles sont dévorées par l'enfer.... Les régions supérieures sont en tout semblables à ce monde terrestre ; là aussi on voit des maisons, des palais, des montagnes, des fleuves et des mers. Le temps et l'espace règnent également dans l'empire des intelligences ; et les peuples, comme les individus, y conservent leurs mœurs et leurs usages : ainsi, par exemple, les Hollandais s'adonnent au commerce après la mort. En un mot, toute la différence entre les deux mondes, c'est que la matière exerce un peu moins d'empire dans l'autre séjour. Les habitans du ciel ont quitté cette enveloppe mortelle, il est vrai ; mais ils sont revêtus d'un corps tellement semblable à celui-ci, que plusieurs ne s'aperçoivent point du changement (1).

Outre que cette citation nous fait entrer déjà bien avant dans l'essence du schwédenborgianisme, nous l'avons jugée nécessaire pour donner l'intelligence des visions qu'on va lire. Un jour l'homme de Dieu vit plusieurs protestans récemment arrivés dans les demeures immortelles. A toutes les questions qui leur étaient faites, les enfans de Luther répondaient que la foi devait leur tenir lieu des œuvres ; mais un habitant du ciel leur dit : « Vous ressemblez à un musicien qui ne sait tirer qu'un son de son instrument : vous êtes indignes de la

société des esprits bienheureux. Une autre fois Luther, plein d'une audacieuse assurance, bouffi d'orgueil, promenait des regards de complaisance sur ses nombreux disciples et répétait d'un ton vif et dogmatique : *La foi justifie seule* ; mais voilà qu'un ange lui déclare que cette doctrine est un poison mortel, qu'elle exclut à jamais du séjour de la lumière. Dans un autre endroit Mélancthon composait un ouvrage théologique : toujours il écrivait les mots que nous venons d'entendre dans la bouche de son maître, et toujours ces mots s'effaçaient sous sa plume. Enfin le réformateur suédois vit le réformateur de Genève, Calvin, plongé dans un abîme où s'agitaient des esprits hideux, effroyables à voir.

Dans ces visions, comme dans une foule d'autres semblables, le voyant voulait flétrir la justification protestante ; partout il proclamait cette doctrine l'erreur la plus funeste qui pût monter dans l'esprit de l'homme ; il la repoussait partout avec une sorte de répugnance mêlée d'une invincible horreur. Or, voilà le sentiment premier, la pensée-mère, l'idée fixe, pour ainsi parler, qui produisit tout le schwédenborgianisme.

En effet l'homme de Dieu crut apercevoir que tout l'enseignement de Luther sur la justification, trouvait un point d'appui dans le dogme de la très sainte Trinité : pour couper l'arbre par la racine, il rejeta la croyance ineffable d'un Dieu triple en personnes, un dans son essence. L'illumine découvrit en outre, mais ses regards ne le trompèrent point ici, que les mêmes erreurs s'appuyaient également sur la nouvelle doctrine touchant le péché originel : en conséquence il nia la perturbation primitive et mit en relief la liberté morale, puis il combattit la satisfaction du Sauveur.

A ces égaremens, si nous ajoutons les correspondances entre le ciel et la terre, les combats du Verbe contre les puissances de ténèbres, la division de l'Église en quatre grandes périodes, les différens sens de la parole divine qui renferme l'esprit, l'âme et le corps ; nous aurons à peu près toute la théologie dogmatique de Schwedenborg. Ces illusions trompeuses, ces folles rêveries trouvées

(1) *Symb.*, vol. II, p. 534.

rent croyance parmi les disciples du pur Évangile, tant ils étaient affamés de toute nourriture. Qui le croirait ? ce code de doctrines enfanté par une imagination malade forme le symbole d'une nombreuse société qui va s'élargissant de plus en plus, qui fait encore chaque jour de nouvelles conquêtes sous le nom de *céleste Jérusalem* (1).

Jusqu'ici nous avons vu la réforme, entraînée sur une pente irrésistible, rouler d'erreur en erreur jusqu'au fond du précipice : d'abord elle a brisé les règles tout ensemble et renié les droits de l'intelligence humaine, puis elle a livré les rênes à tous les caprices de l'imagination fougueuse, et sur ces deux routes elle a violemment effacé les uns après les autres tous nos saints mystères. Quand cette double révolution fut consommée, de ce jour l'hérésie eut atteint son plus haut période, la mine ouverte par Luther fut épuisée ; pour innover encore, il fallut se jeter dans une nouvelle carrière. Or, un abîme appelle un autre abîme, un extrême touche un autre extrême ; aujourd'hui proclamez une erreur quelconque, demain vous verrez l'erreur contraire lui disputer l'empire.

Aussi les Sociniens se posèrent-ils en contradiction formelle avec l'ancienne réforme ; ils établirent en principe que l'homme puise toute vérité non pas en Dieu, mais en lui-même ; qu'il doit suivre pour seul guide sa propre raison ; que, si tel ou tel dogme répugne à la lumière naturelle, il faut se hâter de le retrancher de l'Évangile. Passant bientôt plus avant, nos sectaires combattirent le dogme de la très-sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, la grâce et les sacrements ; mais en revanche ils préconisèrent la dignité de l'homme, élevèrent ses facultés intellectuelles et morales et nièrent hautement la dégradation de notre nature. — Les Arminiens et les remontrants tombèrent à peu près dans les mêmes erreurs, et les évangélistes du

jour, ou ce qu'on appelle de ce nom, ne font guère que commenter le symbole des Sociniens.

Ainsi donc le Protestantisme et le Socinianisme prirent des routes différentes et parvinrent dans un court espace à un antagonisme complet. Luther fut dominé par l'aveugle sentiment religieux : pour donner toute gloire à l'auteur des êtres, il n'accorda rien à la créature, rien excepté le mal ; il dit que l'homme a été frappé mortellement, que le foyer même de la vie s'est éteint dans son âme, que la grâce céleste agit en lui sur un cadavre. Socin, de l'autre côté, se laissa fasciner et comme éblouir par les vagues lueurs de la froide raison : pour exalter les sublimes prérogatives de notre nature, il soutint que l'homme n'a reçu aucune blessure dans Adam ; que ses forces surabondantes ne réclament aucun secours du ciel. Les premiers réformateurs enseignèrent qu'intelligence et libre arbitre sont de vains mots enfantés par l'orgueil ; les seconds proclamèrent la raison souveraine et portèrent la liberté sur le pavois. Ceux-là dirent : C'est Dieu seul qui nous éclaire des rayons de la vérité divine, et qui nous réchauffe de son saint amour ; ceux-ci répondirent : L'homme s'éclaire seul lui-même et trouve la charité dans son cœur. Le Catholicisme, au contraire, concilie le sentiment et la raison, fait marcher comme de front, dans une admirable harmonie, l'élément mystique et l'élément intellectuel. Il dit : Tous nous avons été blessés dans notre premier père, mais le coup n'a pas été mortel ; pour avoir été amoindrie, altérée dans sa source, la vie de l'âme n'est pas éteinte ; quand elle est fécondée par la rosée du ciel, alors encore, mais alors seulement, elle peut s'épanouir et porter les plus beaux fruits. Si donc la raison a perdu sa lumière et la volonté sa vigueur primitive, ces deux facultés n'ont pas été réduites à néant. Sans doute l'homme ne peut de lui-même dissiper ses ténèbres, ni se dégager du mal héréditaire ; mais quand le ciel vient à son aide, il peut encore recevoir la vérité dans son intelligence et le bien dans son cœur.

Ainsi donc le Protestantisme et le So-

(1) Les *Schwédenborgiens* ont pris le nom, en France, de *martinistes* ; en Allemagne, de *philalèthes* ; ailleurs, de *chevaliers bienfaisants* ; ailleurs, de *hiérosolymites*, etc. C'est surtout dans les ordres maçonniques, parmi les *rose-croix*, qu'ils ont trouvé de nombreux sectateurs.

cinianisme sont deux extrêmes qui se trouvent conciliés dans notre sainte croyance. Le moine saxon rejette l'élément terrestre et humain, le docteur polonais l'élément céleste et divin; l'un arrache l'homme au christianisme, l'autre immole le christianisme devant la dignité de l'homme. Or, nous l'avons vu, le catholicisme unit le ciel et la terre, comprend le naturel et le surnaturel; disons mieux, son symbole est l'unité de ces deux termes. Par cela même le christianisme *complet* pénètre le protestantisme et le socinianisme; il réunit ces deux extrêmes; il est en affinité intime avec l'un et l'autre; il a tout ce qu'ils ont, moins leurs vues étroites. Nous ne tirerons point les conséquences qui se pressent de toutes parts; il faut les lire dans la *Symbolique*.

Ici finit l'exposition de M. Mœlher. Son ouvrage nous paraît destiné à rendre de grands services à la science et par conséquent à la bonne cause. Trop souvent l'on a séparé les divers articles de notre croyance; on s'est contenté trop souvent d'établir telles propositions particulières, sans se mettre en peine d'en faire ressortir la connexité logique avec d'autres propositions non moins fondamentales. Notre auteur s'est tracé un plan beaucoup plus vaste; il ramène chaque doctrine vers une idée-principe, l'idée du Dieu-homme; il fait de toutes les parties de notre symbole un ensemble, un tout organique; ainsi l'esprit humain peut entrer bien avant dans tout le système, embrasser d'une seule vue tout l'édifice de notre croyance. A cet égard, la *Symbolique* nous paraît mériter le titre de philosophie du catholicisme.

M. Mœlher suit la même méthode dans son exposition de toute la doctrine protestante. Au lieu de voir dans chaque proposition hétérodoxe une erreur accidentelle et isolée, née du caprice de tel ou tel hérésiarque, il la présente dans son enchaînement avec d'autres erreurs, établissant partout la filiation des nouveautés dont l'hérésie se compose. Alors, quand il a ramené le protestantisme à son idée première, il le combat avec un immense avantage: ce n'est plus ici une guerre de partisans, mais l'attaque porte sur le centre même de la controverse; et

toute la réforme, sapée par le fondement, tombe d'un seul coup.

Ce n'est pas tout encore. On ne peut embrasser, pénétrer scientifiquement une doctrine quelconque, si l'on n'a tout ensemble la vue de son contraire: dans un tableau comme dans toute la nature, ce sont les ombres qui font rejaillir les couleurs dans une vive lumière. Or, M. Mœlher fait marcher de front l'antique et la nouvelle croyance; toujours il met en regard la vérité catholique et l'erreurs protestante; et cette confrontation, cette simple juxtaposition, qui ne le comprend? jette un grand jour sur les symboles des deux églises.

D'un autre côté, les Évangélistes ont depuis long-temps oublié la doctrine qui leur a donné l'existence; il y a de longues années déjà, l'enseignement de Luther a disparu du monde; c'est tout au plus s'il inspire encore quelques voix parmi nos frères séparés. Les catholiques, pour la plupart, qu'on nous permette aussi de le dire, ne connaissent guère mieux les innovations du xvi^e siècle; de tous nos savans apologistes, un petit nombre ont consulté les écrits des réformateurs, presque tous se reposent sur l'exposition de leurs devanciers; ce qu'on a négligé surtout, c'est de considérer les croyances hétérodoxes dans leur harmonie réciproque, de les exposer systématiquement. Il était donc urgent de déraciner le protestantisme à son intégrité native, à sa première forme: or voilà ce qu'a fait notre auteur; partout il recourt aux véritables sources; il cite partout les symboles protestans. Cette méthode présente d'ailleurs un double avantage; d'abord elle met le lecteur en état d'examiner, de comparer les matériaux, de prononcer en dernier ressort; puis elle enlève tout refuge aux sectaires, en leur ôtant la ressource de rejeter les monstruosités de leurs doctrines sur tel ou tel théologien, qu'ils s'empresseraient de désavouer.

Cependant, car nous ne voulons point nous laisser prévenir, il y a des fautes dans la *Symbolique*, comme il y en a dans tout ouvrage sorti de la main des hommes. Ce que l'on serait peut-être en droit de reprocher au savant auteur, c'est qu'il suppose trop de connaissances

dans le grand nombre de ses lecteurs. Il fait souvent à l'histoire ecclésiastique des allusions que tous peuvent ne pas saisir sans quelque effort. Son style, du reste nerveux et noble, veut parfois qu'on devine une partie de sa pensée. La concision nuit à la clarté dans plus d'un passage. Toutefois il est une sorte d'obscurité rayonnante de lumière, qui naît d'une surabondance de force plutôt que de la faiblesse, qui prend sa source dans la profondeur de la pensée bien plus que dans le choix de l'expression. L'art de l'écrivain n'est pas de dire tout, mais de dire ce qui renferme tout. Au demeurant, l'ouvrage de Mœhler, par les vastes aperçus qui en ont tracé le plan, par les nombreuses connaissances qui ont présidé à son exécution, mérite une étude assidue, approfondie. C'est d'ailleurs tout un traité de théologie catholique à la fois et une réfutation complète des doctrines du XVI^e siècle. L'auteur était donc contraint d'élaguer et de condenser son sujet.

Mais, si nous reconnaissons des fautes dans la *Symbolique*, nous ne pouvons souscrire à une objection soulevée contre cet ouvrage. Voici ce qui a donné lieu à cette objection. M. Mœhler commence son exposition par l'état primitif de l'homme; puis, après avoir parlé de la déchéance et de la réhabilitation, il passe à l'article de l'Eglise. Or, si nous en croyons un critique, l'auteur aurait dû suivre l'ordre contraire, exposer avant tout la doctrine de l'Eglise, puis en déduire, comme d'un premier principe, tous nos dogmes révélés. Le théologien français, nous osons le dire, n'a pas compris la tâche du théologien allemand. En effet, M. Mœhler, ainsi que nous l'avons montré dès le commencement, ne s'était point proposé comme but immédiat de donner une exposition suivie de nos saints mystères; mais il voulait avant tout mettre en relief la doctrine protestante, et faire poser en face, comme contre-pied, la doctrine catholique. Il devait donc suivre l'ordre que lui imposait la nouvelle croyance. Or nous avons vu que la théorie de Luther sur les rapports du fidèle avec le Sauveur, que ses principes sur la justification pénétrèrent tout son enseignement

sur l'Eglise et sur l'Écriture, qu'ils en sont la base fondamentale. « Puisque, d'une part, dit M. Mœhler, le dogme catholique est ici purement passif; puisque, d'une autre part, l'enseignement hétérodoxe assigne à la doctrine de l'Eglise la place que nous lui avons consacrée, notre méthode doit, ce nous semble, être complètement justifiée (1). » Si, au lieu de ne consulter que ses propres conceptions sur le catholicisme, le savant critique eût lu seulement le passage où se trouvent ces paroles, et qu'il cite lui-même, nous n'aurions point eu à réfuter son objection.

Enfin la *Symbolique* nous paraît une des publications les plus importantes de notre époque; nous ne sommes pas surpris qu'elle ait trouvé en Allemagne le plus favorable accueil. Il n'est peut-être pas hors de propos de faire connaître le jugement de quelques théologiens d'outre-Rhin: « Evidemment nous viendrions trop tard, dit un critique, si nous prétendions appeler l'attention publique sur un ouvrage qui, publié il y a deux mois, en est déjà à sa seconde édition. Traduite en latin et en italien, la *Symbolique* de M. Mœhler a été saluée par les applaudissemens unanimes des catholiques. Pour obtenir un si favorable accueil, il faut qu'un écrit fasse comme une révolution dans la science. Nous ne craignons pas de le dire, celui dont nous parlons est une nouvelle aurore pour l'Eglise catholique.... Bien que nécessairement composé d'éléments souvent hétérogènes, l'ouvrage forme un système complet, dû à de mûres études, à de longues recherches, à un travail infatigable pour la disposition des matières. Il se distingue par l'ordre le plus méthodique.... La dogmatique, l'histoire de l'Eglise et des hérésies, la connaissance des Pères, l'exégèse, l'archéologie, la philosophie, l'histoire profane; en un mot, toutes les branches principales et accessoires de la science théologique sont tributaires de l'auteur.... Jamais on n'a renfermé tant de matières dans un si court espace (2). »

Un autre autre écrivain dit: « Sur la

(1) *Symb.*, vol. II, p. 5.

(2) *Allgemeiner Religions und Kirchenfreund*, 8^e année, cahier 1^{er}; Wurtzbourg, 1855.

Symbolique de M. Mœhler; tel est notre jugement définitif : sous le triple rapport de l'érudition, du raisonnement et de la profondeur, notre littérature ne connaît point d'ouvrage semblable (1). » Et un autre : « Parmi les ouvrages de théologie publiés dans ces derniers temps, on doit, sans contredit, placer au premier rang la *Symbolique* de M. Mœhler. Partout ce livre décèle une richesse d'érudition qui rappelle les anciens Pères, les Origène, les Tertullien, les Augustin, etc. (2). »

A ces témoignages, on pourrait en ajouter une foule d'autres; les protestans eux-mêmes ont rendu hommage au rare talent de l'auteur. Un écrivain célèbre dans la partie, M. Augusti, conseiller au consistoire de Coblenz, membre des académies de Berlin et de Munich, porte ce jugement : « Après d'excellens travaux sur les Pères et la dogmatique, M. Mœhler vient de donner, dans la *Symbolique*, un ouvrage dont peut être fière l'Eglise romaine... Dans cet écrit, qui

a trouvé le plus favorable accueil, l'auteur combat l'Eglise évangélique, d'après ses propres symboles, avec beaucoup de profondeur et de pénétration. Il méritait mieux que tout autre que quelques uns de nos théologiens les plus estimés le soumissent à un examen sévère, et s'attachassent sérieusement à le réfuter. Aussi plusieurs sont-ils descendus dans la lice : un combat s'est engagé qui se poursuit encore à cette heure..... » Seulement il serait à désirer, pour le bien de la science, qu'il se continuât avec autant d'impartialité, de modération et de dignité qu'il a été commencé (1). » Si le temps nous le permettait, nous pourrions encore citer, parmi les protestans, Marheineke, Nitzselt, Sartorius, Rafel et bien d'autres. Le roi de Prusse a dit lui-même : « Il est trois ouvrages dont je suis prêt à récompenser dignement la réfutation : le premier, c'est la *Symbolique* de Mœhler. »

(1) *Voyage à la Recherche d'une Religion*, par Thomas Moore; traduit de l'anglais et accompagné de notes par le docteur Augusti. Cologne, 1835; préface, p. xiiii.

(1) *Le Catholique*, XLVII^e vol., 5^e cahier, p. 367.

(2) *Jahrbücher für Theologie und christliche Philosophie*, III^e vol., 2^e cahier, 1834.

EXPOSITION DU DOGME CATHOLIQUE;

PAR M. L'ABBÉ DE GENOUÉ (1).

Rien ne prouve mieux la divinité du Christianisme que le pouvoir inhérent à cette religion de lier les intelligences les plus vastes comme les plus bornées; de s'adapter à toutes les conditions de l'existence sociale, à tous les âges de l'homme, à toutes les périodes de l'humanité; de répandre la vie, la chaleur et la lumière dans toutes les âmes, quel que soit le degré qu'elles occupent dans l'échelle de la vie spirituelle, dans les hiérarchies de la société.

Si le Christianisme ne venait pas de Dieu, il n'embrasserait pas ainsi l'universalité des êtres raisonnables, il ne dominerait pas toutes les sciences, toutes

les positions individuelles : il serait limité dans son autorité et dans sa puissance. La philosophie, par exemple, malgré sa prétention à conduire l'humanité, n'est point à l'usage de tous les esprits; son action est restreinte à un petit nombre d'hommes qu'une instruction et une aptitude particulières ont péniblement rapprochés d'elle; pour tous les autres, elle est comme n'existant pas. Elle appartient donc au fini, quoiqu'elle cherche à s'élever vers l'infini; elle est vouée à la diversité et aux variations, quoiqu'elle se dise universelle et absolue. La vraie religion, au contraire, est l'infini lui-même venant se communiquer au fini. Ce qu'il y a de remarquable surtout dans cette faculté du Christianisme de s'appliquer à toutes les conditions, c'est qu'il est invariable dans ses dogmes et

(1) Volume in 3^o, chez Lefèvre, rue de l'Éperon, n^o 6, et chez Sapia, rue de Sèvres, n^o 16. Prix : 3 fr. et 6 fr. 50 par la poste.

dans ses préceptes ; il n'est point progressif, comme l'ont prétendu de nos jours certains novateurs ; mais il est à la fois, chez les peuples qui l'ont reçu, le principe du progrès, et le lieu dans lequel ce progrès se réalise et se développe : c'est une sphère immense qui, semblable à l'horizon terrestre, s'agrandit pour les hommes à mesure qu'ils s'élèvent et qu'ils s'éclairent. Cette immutabilité et cette immensité du Christianisme sont, avec son autorité et son universalité, les traits du caractère divin de cette religion.

L'enfant qui sait le catéchisme, qui croit aux mystères formulés dans le *Credo*, et qui obéit aux commandemens de Dieu et de l'Église, possède tout le Christianisme aussi bien que Descartes et Malebranche. Cet axiome de nos pères : *La foi du charbonnier est la meilleure*, exprime très bien cette appropriation du Christianisme à toutes les situations intellectuelles.

Les sociétés étant soumises, dans leur existence et dans leurs développemens, aux lois qui régissent la vie individuelle, elles doivent passer successivement par tous les âges, par tous les degrés de l'intelligence que l'homme est obligé de parcourir pendant son séjour ici-bas. Il s'ensuit que le Christianisme, qui, pour l'individu, s'adapte à tous ces âges et à tous ces degrés, doit, sans cesser d'être le même, sans changer ni ses dogmes ni ses formes, mettre son enseignement en rapport avec tous les besoins de l'humanité dans toutes les périodes de civilisation qu'elle traverse.

Ainsi, dans l'enfance de notre société française, le Christianisme saisissait les peuples en descendant sur eux du haut de la science et de la royauté : les docteurs persuadaient les rois, et les rois entraînaient les peuples. Saint Remi baptisait Clovis ; et quand les guerriers sicambres virent leur chef s'humilier devant un évêque, et entrer dans une piscine pour recevoir le baptême d'immersion, cet acte de foi les subjuga, et ils se convertirent.

Plus tard, le Christianisme se perpétua par la tradition, par les exemples et par la force des institutions publiques : les hommes recevaient la foi avec les idées,

par la parole de leurs parens et de leurs instituteurs ; l'Etat faisait des chrétiens pour avoir des citoyens. A cette époque, la vérité religieuse n'était pas plus contestée que la morale ; l'autorité n'était en question nulle part ; la religion chrétienne était en quelque sorte l'atmosphère du monde civilisé ; on n'avait à surveiller que les déviations de la foi ; on n'avait rien à craindre du doute.

Mais la réforme vint changer cette situation. En proclamant le principe du libre examen, elle affaiblit l'autorité dans la religion et dans la politique ; elle plaça la raison humaine au-dessus de la tradition ; et quoiqu'elle lui ordonnât de s'arrêter devant la révélation, il était aisé de voir que cette limite serait franchie comme toutes les autres.

En effet, à la suite des protestans, qui niaient l'autorité de l'Église dans l'interprétation des saintes Écritures, vinrent les philosophes, qui nièrent la sainteté de ces Écritures, leur authenticité et leur véracité. Luther avait maintenu la révélation ; elle fut attaquée par Voltaire et les encyclopédistes. La réforme avait proclamé la souveraineté de la raison humaine ; cette souveraineté s'éleva contre celle de Dieu. La raison de l'homme, devenue principe, produisit en Allemagne le spinosisme, le rationalisme, le naturalisme ; elle fit naître en Angleterre le *sensationalisme* ; en France, le matérialisme et le scepticisme, le déisme et l'athéisme ; et, de nos jours, dans ces trois pays, le panthéisme, qui est la dernière forme de toutes les erreurs où peut tomber l'esprit humain quand il brise la chaîne traditionnelle par laquelle Dieu se communique à l'homme à travers les siècles.

L'action que toutes ces sectes ont exercée sur la société chrétienne a duré pendant trois cents ans ; elle a produit tous les désordres, tous les grands conflits qui ont rempli cette longue période, toutes les révolutions des empires ; elles ont inondé la terre de sang ; elles l'ont couverte de ruines, et le ravage qu'elles ont fait dans les esprits est peut-être plus grand encore que celui qu'elles ont causé dans le monde matériel. Si la religion chrétienne n'a point disparu de la terre, si son flambeau vivifiant ne s'est

pas éteint pendant ces grandes tempêtes, s'il n'a cessé de répandre la lumière sur ses blasphémateurs, s'il brille en ce moment d'un nouvel éclat, comme pour nous faire voir les décombres que tant de révolutions ont laissés autour de nous, c'est, assurément, parce que son divin fondateur a promis à cette religion que *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle*. Les portes de l'enfer ont été ouvertes, l'abîme nous a montré ses mystères et ses horreurs; la France a reculé d'épouvante, mais les portes de l'enfer ne sont point fermées, et ses flammes répandent encore des lueurs prestigieuses qui sont funestes à beaucoup d'esprits.

Aujourd'hui donc la lumière surabonde; car elle vient en même temps du ciel et de l'abîme. La foi du moyen âge, la foi simple et naïve de l'enfance, la *foi du charbonnier*, comme parlaient nos pères, n'est point en sûreté dans cette société. Il ne s'agit pas de rechercher si cette foi vaut mieux que celle des Pascal et des Malebranche; il faut se réfugier dans celle-ci, ou risquer de tomber dans l'incrédulité et l'indifférence. La société française a franchi l'adolescence et la jeunesse; elle a traversé l'océan du doute; elle en est sortie énérvée, chancelante et malade; il lui faut un enseignement plus fort, un aliment plus épuré. Le milieu intellectuel où vivaient les chrétiens avant la réforme est changé, de nouveaux besoins sont nés pour les hommes de cette situation nouvelle. La philosophie, en niant la divinité de Jésus-Christ, avait pris position au-dessus du Christianisme; les sarcasmes de Voltaire, ses subtilités sophistiques, ses calomnies, ses altérations historiques, son ironie moqueuse et insultante tombent à plomb sur les pratiques religieuses quand elles sont séparées des idées. Il faut donc que le Christianisme prenne à son tour position au-dessus de la philosophie; il doit remonter à sa propre source pour y retrouver, dans tout leur éclat, dans toute leur sublimité, les dogmes qui naguère enlevèrent l'ancien monde à la philosophie humaine. Ce qu'il a fait il y a dix-huit siècles, il le ferait encore aujourd'hui; car les vérités qu'il porte n'ont rien perdu de leur vertu

divine, et la philosophie n'a rien découvert qui pût satisfaire les besoins moraux, intellectuels et religieux de l'humanité; elle est, comme aux temps des écoles d'Alexandrie et de Rome, dans l'impossibilité de donner à l'esprit de l'homme la certitude, et de mettre son cœur en possession de Dieu.

Ce que la philosophie avait atteint, c'est la foi aveugle; mais la foi éclairée, celle des saint Augustin et des saint Grégoire, des saint Bernard et des saint Thomas, atteint la philosophie dans la sphère moyenne où elle réside; elle peut la surprendre au milieu de ses demi-lumières, montrer tout ce qu'il y a de misère dans son orgueil, et la livrer à l'abandon et au dédain, en offrant aux regards du monde la beauté, la sainteté des dogmes révélés, en montrant que ces dogmes sublimes contiennent le complément et la réalité de tout ce qui n'a été qu'entrevu, dans tous les temps et dans tous les lieux, par les intelligences qui se sont élevées le plus haut dans les régions de la science et de la pensée.

Bossuet avait déjà répondu à ce besoin des sociétés chrétiennes par ses immortels écrits, et entre autres par ses *Élévations sur les mystères*; mais depuis Bossuet, le voltairianisme a passé sur la France. Il y a donc entre Bossuet et nous un siècle et demi d'efforts pour abaisser le Christianisme dans l'esprit des peuples, pour dénaturer ses dogmes, pour souiller et obscurcir ses sources; un siècle et demi de sophismes, d'altérations et de blasphèmes. C'est donc un travail analogue à celui de Bossuet qui est aujourd'hui nécessaire; il faut, comme lui, remonter vers les hauteurs d'où le Christianisme est descendu il y a dix-huit cents ans; il faut détruire les objections qui ont été soulevées contre lui, et puiser dans les saintes Écritures, dans les Pères et dans les docteurs de l'Église, une exposition des dogmes et des mystères de la vraie religion qui soit appropriée à la situation des esprits.

C'est ce travail que M. de Genoude a entrepris dans le livre que nous annonçons aujourd'hui. Ce livre est le produit de la pensée religieuse que les observateurs ont remarquée dans les publications successives dont se compose la car-

rière déjà si remplie de M. de Genoude. Il a commencé, comme on sait, par une élégante traduction de la Bible, afin de mettre la version française de ce livre des livres à la hauteur des progrès que notre langue a faits dans ces derniers siècles. La Bible avait été traduite jusqu'ici par des hommes plus théologiens que littérateurs; ces traductions se recommandaient sans doute par des commentaires plus ou moins savans; mais le texte, en passant du latin en français, avait perdu sa poésie et sa simplicité sublime; le style pesant, hérissé d'aspérités scholastiques, était rebutant pour les lecteurs, et le défaut de discernement dans le choix des expressions qui rendaient les pensées bibliques, donnait trop souvent prise aux sarcasmes et à l'ironie des philosophes. M. de Genoude a donc cru que le génie de la langue française devait se retrouver dans une traduction de la Bible, comme le génie de la langue grecque se retrouve dans la version des Septante, et le génie de la langue latine dans la Vulgate; c'était un moyen de mettre ce saint monument hors des atteintes de l'impiété, et d'anuler les batteries que les sceptiques du dernier siècle avaient dressées contre lui.

C'est la même pensée qui a conduit M. de Genoude à réimprimer plusieurs livres de pratiques et de méditations religieuses, dont il a choisi avec soin les prières et les traités, et à publier son élégante traduction de l'Imitation. C'est dans un but analogue qu'il a conçu et exécuté la *Raison du Christianisme*, ouvrage important qui, en renfermant dans un même cadre les professions de foi des plus grands esprits qui ont fondé l'édifice des connaissances humaines, prouvait que tous avaient rendu hommage à la vérité et à la divinité des dogmes révélés; et qu'ainsi l'accusation d'absurdité, dirigée contre les chrétiens par les philosophes de l'école voltairienne, s'adressait aux Bacon, aux Newton, aux Leibnitz, aux Euler, aux Descartes, à tous les hommes dont la supériorité intellectuelle est avouée par le monde entier, et par les ennemis mêmes du Christianisme, et qui dominent les soi-disant philosophes de toute la hauteur de la science et

du génie. Dès lors la situation respectueuse de la religion et de la philosophie fut changée: l'ironie et le ridicule retombèrent sur les incrédules, et il fut manifeste pour tout le monde que l'infirmité de l'esprit ou la perversité du cœur pouvaient se supposer sans injustice où l'on voyait l'incrédulité et la haine de la religion. La philosophie s'était efforcée de faire ressortir les points par lesquels plusieurs de ces grands hommes se sépareraient de la foi catholique; M. de Genoude, au contraire, a rapproché les points par lesquels ils s'unissaient à elle; il a montré d'abord que tous avaient reconnu la divinité de Jésus-Christ, et, en prenant dans chacun d'eux les aveux de leurs croyances sur quelques uns des dogmes révélés, il a prouvé que l'ensemble de ces aveux confirmait le *Credo* des catholiques.

La traduction que M. de Genoude a publiée des Pères des trois premiers siècles, avait pour but de mettre en évidence la chaîne non interrompue de la tradition catholique, et de faire évanouir par des preuves à la portée de tout le monde, les reproches d'innovation soulevés par le protestantisme contre l'Eglise.

Enfin, l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est le complément nécessaire de tous ces travaux; M. de Genoude y fait apparaître les dogmes du Christianisme dans toute la splendeur qui leur est propre. C'est dans l'Ecriture sainte, c'est dans les Pères et dans les docteurs de l'Eglise, qu'il a puisé les définitions et les explications de ces dogmes. Ainsi exposés, les mystères du Christianisme, loin de choquer la raison humaine, la satisfont et la dominent. C'est la sphère du sublime qui se découvre aux regards des lecteurs avec des traits de vérité qui réjouissent son âme, car partout la grandeur de l'homme se montre dans ce livre à côté de la grandeur de Dieu.

Ce n'est pas seulement un traité complet de théologie que nous trouvons dans cet ouvrage; l'auteur ne se contente pas de nous montrer l'essence de Dieu, les rapports des personnes divines entre elles; il s'attache aussi à nous faire connaître les rapports de ces personnes divines avec la nature humaine: rapports que la chute a interrompus, mais

que la rédemption nous donne les moyens de rétablir, en sorte qu'il dépend de nous de participer à la divinité même. M. de Genoude éveille donc en nous l'intérêt le plus puissant et le plus sensible : celui qui a pour objet notre être et nos destinées. Ainsi, la religion devient ici une magnifique épopée, où la vérité se manifeste au lieu de l'imagination des poètes; une épopée qui embrasse le ciel et la terre, le mystère de Dieu et le mystère de l'homme; où se trouvent les conseils de la Trinité, la chute des anges, le grand drame de la passion, la péripétie de la résurrection et de l'ascension; où notre existence, notre grandeur et notre immortalité sont engagées; une épopée dont l'univers est le lieu, dont l'éternité est le cadre, et dont la délivrance de l'homme est le sujet.

Ce livre se divise naturellement en deux parties : l'une, qui comprend les mystères divins du Christianisme : la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, la Rédemption, la Résurrection, l'Ascension, etc.; l'autre, qui traite des mystères relatifs à l'avenir de l'homme : la mort, le jugement dernier, le purgatoire, l'enfer et le ciel.

Ainsi, par le premier de ces traités, nous apprenons que le dogme de la Trinité nous fait connaître Dieu et l'homme. Et, en effet, Dieu nous découvrant dans son unité trois personnes égales et co-éternelles : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois personnes étant l'Être ou la puissance, l'intelligence ou la raison et la lumière, le Saint-Esprit ou l'amour, nous avons sur l'essence de Dieu, sur ses rapports avec le monde créé, et sur la nature de tous les êtres, des notions qui nous manqueraient si Dieu s'offrait à notre esprit comme une idée abstraite sans aucune distinction des principes qui s'y trouvent compris. Sous ce rapport, la révélation vient éclairer la philosophie humaine, et lui fournir des éléments de déduction et de classification qu'elle ne pourrait trouver dans ses seules lumières. Ce dogme nous fait aussi connaître l'homme; car les trois personnes divines répondant à la triple faculté d'être, de raisonner et d'aimer, qui constitue l'homme, les rap-

ports de dépendance où est l'homme à l'égard de Dieu prennent aussi plus de précision. Nous voyons que l'homme ne peut être que par le Père; qu'il ne peut penser, raisonner, connaître, que par le Verbe; qu'il ne peut aimer, vouloir, agir, que par le Saint-Esprit ou l'amour; que quand son être est sans amour, ou quand son affection n'est pas selon la raison, les facultés qui répondent aux trois personnes divines sont divisées en lui; qu'il n'a l'unité ni en lui-même ni avec Dieu, que son âme est livrée aux combats intérieurs, à la souffrance, et à la mort. C'est dans l'ouvrage de M. de Genoude qu'il faut voir toutes les déductions religieuses, morales et pratiques, qu'il sait tirer de ce divin mystère.

Le monde ayant été créé pour manifester la puissance du Père, la beauté du Fils et la fécondité de l'Esprit; et l'homme, cette créature où la Trinité reflète son image, ayant manqué à sa mission divine qui était de rapporter à Dieu l'hommage de la création, et de rattacher ainsi le monde matériel à la divinité, la RÉDEMPTION, résolue dans les conseils éternels de Dieu, s'accomplit dans le temps par l'INCARNATION du Verbe, de la raison de Dieu qui vient rétablir la raison de l'homme et satisfaire par la PASSION la justice divine. La RÉSURRECTION et l'ASCENSION viennent ensuite prouver à l'homme que la mort est vaincue dans la voie tracée par le sang du Christ, et que cette voie du sacrifice conduit à la gloire éternelle. Le mystère de l'EUCARISTIE, en consommant sur cette terre l'union de la nature divine et de la nature humaine, nous donne le moyen de suivre cette voie de salut, et de nous soutenir dans les épreuves et dans les combats de la vie terrestre.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici un passage de l'ouvrage de M. de Genoude, dans lequel il résume en quelque sorte cet enchaînement des divins mystères; ce sera un moyen de faire connaître aux lecteurs son style, où les pensées les plus fortes se pressent et surabondent sans rien perdre de leur éclat et de leur sublimité.

« Le Verbe s'est fait homme pour que chaque homme apprit à reproduire Dieu en lui-même, en imitant le Verbe, son

image. Le Verbe est avant tous les hommes, et toutes choses se réunissent et se concentrent en lui. Il est le principe et le lien de tout ce qui subsiste; en lui habite la plénitude des choses. Le Verbe étend son incarnation à tous les hommes, qui, par l'imitation de sa vie, rendent à Dieu le culte en esprit et en vérité. Le besoin de l'infini, né avec tous les hommes, se trouve satisfait; sans l'incarnation, il est un tourment qui nous dévore; l'incarnation nous apporte la paix, puisqu'elle apaise en nous cette soif ardente que rien ne pouvait assouvir. Dieu est homme, l'homme est Dieu; voilà le mystère des mystères, voilà la joie, la grandeur de l'homme, voilà la réalisation de ses espérances, le but de sa destinée.

« L'eucharistie est l'extension de l'incarnation : le Verbe s'incarne pour ainsi dire dans tous ceux qui le reçoivent avec les dispositions de sacrifice et d'amour.

« L'homme s'unissant à Jésus-Christ se divinise en quelque sorte; les élus ne font qu'un avec lui, et Jésus-Christ ne fait qu'un avec son Père céleste. La gloire de la divinité du Verbe se répand sur tous les chrétiens.

« Par l'incarnation, Dieu nous aime dans son Verbe, puisque nous sommes tous des dieux par notre union avec le Fils de Dieu. Ces vérités révélées tout-à-coup au monde, furent un soleil nouveau se levant sur les hommes ensevelis sous les ombres de la mort. Tout s'ébranla devant la parole des apôtres. L'incarnation, les souffrances et la mort d'un Dieu, ces mystères ont changé l'univers. Dans le sang d'un Dieu, l'homme a retrouvé l'amour divin. Ces mystères ont changé le monde, parce qu'ils sont les mystères du cœur, les mystères de l'amour. »

Quant aux traités qui concernent la destinée future de l'homme, nous pouvons assurer que le lecteur y trouvera, particulièrement sur l'enfer, le purgatoire et le ciel, des explications dont plusieurs n'ont pas encore été présentées, et qui nous paraissent de nature à dissiper toutes les ombres que les objec-

tions des philosophes ont pu jeter dans beaucoup d'esprits sur ces grands mystères de la vie humaine.

Nous regrettons que le cadre dans lequel nous sommes forcés de nous resserrer, ne nous permette pas d'entrer dans une analyse particulière de chacun des traités dont se compose cette exposition des dogmes; mais ce que nous en avons cité suffira pour montrer que tout, dans cet ouvrage, se trouve lié et coordonné, de manière à soutenir l'attention et l'intérêt du lecteur dans la course à vol d'aigle qu'on lui fait faire. Au reste, dans ce voyage à travers les sublinités du Christianisme, M. de Genoude est toujours soutenu par les autorités les plus imposantes. Toutes ses définitions, toutes ses explications, et souvent même ses déductions, sont appuyées sur des textes qui devraient rassurer les plus timides, quand bien même l'esprit d'orthodoxie ne serait pas un des traits distinctifs du talent de M. de Genoude.

Ainsi, au lieu de s'attacher dans ces ouvrages à combattre directement les assertions des philosophes, au lieu de chercher à rétablir par une controverse, souvent fatigante pour le public, les vérités qu'ils ont attaquées, M. de Genoude a voulu nous montrer la religion si belle, si sublime, si nécessaire à la réparation de l'homme, qu'il produit dans l'âme des fidèles un redoublement d'amour pour cette religion sainte, qu'il les dispose à suivre avec plus de ferveur les prescriptions qu'elle renferme, et qu'il intéresse les indécis et les incrédules à la vérité des dogmes qu'elle enseigne, et des faits qu'elle nous ordonne de croire.

En résumé, l'ouvrage de M. de Genoude nous paraît répondre aux besoins intellectuels de la société; il s'adresse à toutes les classes de lecteurs. Ce que nous avons cité nous dispense de parler de son style; on a pu juger de sa concision et de sa vigueur : la pensée le pénètre et lui prête son éclat. Il a, selon nous, deux qualités qui ne se rencontrent que dans les grands écrivains : la lumière et la chaleur.

H. DE LOURDOUEIX.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

En résumant les travaux qui entrent dans le volume qui finit, nous ne pouvons mieux faire que de parler d'abord du *cours* nouveau de M. Louis Rousseau sur l'*économie politique*. Les quatre leçons que ce laborieux rédacteur a déjà insérées dans l'*Université*, donnent une suffisante idée de son but et de sa pensée. Appliquer au soulagement de la classe pauvre, de la classe ouvrière, toutes les ressources de l'industrie et de l'association, telle est la pensée de M. Rousseau. Et cette pensée est tout-à-fait chrétienne, non seulement dans le fond, mais encore dans la forme que M. Rousseau sait lui donner. Nous ne doutons nullement que nos lecteurs n'approuvent la pensée de notre collaborateur. Quelques personnes, il est vrai, ont paru s'étonner de quelques éloges donnés à un homme dont les théories sont loin de sympathiser avec nos croyances : mais le catholicisme a cela surtout de distinctif, c'est qu'il peut sans se compromettre louer tout ce qui est bon, quelle que soit la main qui l'offre, et mettre en pratique tout ce qui est utile aux hommes, quelle que soit la personne qui en a eu la première idée. Toute idée bonne venant du Père des lumières, l'Eglise la reçoit tout de suite comme sienne, et à bon droit.

Nous ne doutons donc nullement que nos lecteurs ne suivent avec un vif intérêt le cours de M. Rousseau. Il remplit une lacune qui déjà nous avait été signalée, puisqu'il va suivre pas à pas les théories *fourïéristes*, que plusieurs écrivains répandent en ce moment dans *La Phalange*, et qu'un haut personnage, dit-on, protège de son crédit. Les journaux nous annoncent en ce moment, qu'un terrain considérable a été acheté aux environs de Paris, et que M. Considérant, chef actuel du système, veut y faire l'essai de ses théories.

De notre côté, nous pouvons annoncer qu'un homme d'un esprit élevé, gouver-

neur en ce moment d'une de nos colonies, a l'intention d'appliquer à l'émancipation graduelle des noirs, les principes si raisonnables et si chrétiens développés par notre collaborateur. Nous devons nous féliciter de ce succès. Car, comme le disait M. Rousseau, le rôle ou le devoir des chrétiens dans ce qui regarde les améliorations sociales n'est pas de se tenir tranquilles et de regarder faire; leur devoir est de mettre les premiers la main à l'œuvre, et de venir par tous les moyens au secours de leurs frères souffrants. C'est ainsi qu'ont fait de tout temps nos pères dans la foi; et c'est ainsi que fera toujours l'Eglise, tant qu'il restera un souffle de foi sur la terre.

Nous pouvons ajouter encore que ce Cours sera continué avec une grande régularité. Deux autres leçons sont déjà dans nos mains, et les autres suivront avec assiduité.

Plusieurs de nos abonnés ont été très satisfaits des *cours* commencés par MM. de Riancey. Ces Cours, en effet, sont destinés à donner des idées nouvelles, et sur l'*Histoire ancienne*, et sur la *Législation de l'Eglise*; deux questions d'une importance majeure, et qui ont été ou négligées ou mal comprises par la plupart des historiens. Ces Cours seront aussi suivis avec assiduité. MM. de Riancey sont des jeunes écrivains qui entrent dans la lice avec des études déjà très fortes, mais ce qui vaut mieux encore avec un grand zèle soutenu par une foi ardente. Combien nous connaissons de personnes auxquelles il ne manque que ce zèle pour devenir des défenseurs très utiles de notre foi! Que Dieu le leur donne s'ils ne l'ont pas!

Nous sommes désolés d'avoir à dire que la santé de M. l'abbé Gerbet n'a pas été assez bonne pour soutenir la volonté qu'il avait de donner un article dans chaque numéro de l'*Université*. Il n'a pu en mettre que deux durant le se-

mestre. Il nous écrit de Naples, où il est forcé de prolonger son séjour, qu'il nous a adressé un long article, qui malheureusement ne nous est pas encore parvenu. Il nous en annonce un pour le mois prochain.

La même raison de santé a empêché M. Douhaire d'achever son *cours sur les Apocryphes* ; mais il nous écrit que sa santé un peu meilleure lui permettra de reprendre et de finir bientôt son travail.

Bien que M. Du Boys n'ait donné que deux leçons sur l'*Histoire du droit*, nous devons aussi le compter parmi ceux qui travaillent avec le plus de zèle pour la propagation de nos principes. Nous avons entre les mains d'autres travaux de lui, qui seront insérés dans le premier cahier.

Nous devons dire la même chose de M. de Coux ; quoique son temps soit pris par les devoirs de son professorat à Louvain, et que même sa santé ne lui ait pas toujours permis de travailler, nous avons inséré de lui deux leçons, et nous espérons en insérer trois dans le volume suivant.

M. Dumont ne nous a donné qu'une leçon, mais il nous écrit de Fontainebleau, qu'il va s'occuper à peu près exclusivement de la rédaction de son *Cours sur l'Histoire de France* pour notre *Université*.

Comme à son ordinaire, M. Cyprien Robert a fourni son contingent pour le volume. Cet écrivain est toujours en voyage et poursuit ses recherches catholiques sur l'architecture des églises et sur le symbolisme de l'art chrétien antique ; nous espérons pouvoir donner prochainement quelques unes de ses nouvelles investigations.

Nous donnerons aussi dans ce volume la suite des travaux de MM. Desdouits, Steinmetz, de Moy, Chavin, etc. ; nous tâcherons même d'achever quelques uns de ces Cours ; car nous avons pris la résolution de ne point commencer de Cours nouveau que quelqu'un des anciens ne soit achevé.

Nous devons aussi annoncer que M. Margerin nous a promis de reprendre ses leçons sur la géologie pour la rentrée des classes. Nous ne doutons nullement que cette nouvelle ne soit très agréable à nos abonnés, qui, en grand nombre, nous avaient manifesté le désir de voir ce Cours continué.

M. Rio a bien voulu aussi nous permettre de nous donner prochainement quelques articles sur l'état de l'art catholique en Angleterre, avant la réforme, et après cette triste séparation d'avec le centre de l'unité.

Nous devons aussi annoncer comme une bonne fortune à nos lecteurs, que les honorables Bénédictins de Solesmes nous ont promis leur coopération pour rendre compte des ouvrages qui traitent des dogmes catholiques, ou de l'histoire, ou de la science ecclésiastique. On comprend combien cette collaboration nous est précieuse, et nous espérons pouvoir en donner des preuves dès le cahier prochain.

Nous n'avons point à répondre à des observations ou à des reproches ; les plus honorables suffrages nous dédommagent au contraire de nos efforts ; seulement on désire toujours voir continuer plus assidument nos travaux commencés. Pour notre part, nous contribuons à ce résultat de toutes nos forces ; s'il est quelque chose qui ne se fasse pas, que nos abonnés veuillent bien croire que des obstacles qu'il nous est impossible de vaincre s'y opposent ; mais peu à peu nous espérons venir à bout de toutes les difficultés, et satisfaire pleinement la juste impatience de nos lecteurs.

Il ne nous reste, en finissant, qu'à les remercier du constant suffrage qu'ils nous ont accordé, et qu'à les prier de nous le continuer s'ils jugent que nos travaux puissent toujours être utiles à la foi qu'ils professent, et à laquelle nous avons consacré, non seulement nos travaux, mais encore notre vie.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

(Voir la *Table des articles* au commencement du volume.)

A

Abailard. Son école et ses débats littéraires et théologiques; 251.
 Académie de musique établie malgré l'université; 256.
 Affaissemens (Système des); 56.
 Affre (monseigneur), évêque nommé de Paris. Notice sur sa vie et ses travaux littéraires; 402.
 Alexandre III, pape. Déclare l'abolition de l'esclavage; 527.
 Algérie (Recherches sur l'); 204. Colonisation militaire de ce pays; 524. Résultats archéologiques dus aux découvertes de l'armée d'Afrique; 563.
 Aliscamps d'Arles. Aspects poétiques de ce cimetière; 205.
 Ame (l') examinée dans ses rapports avec le corps; 45, 47.
 Amérique. Résultats de son occupation; 553.
 Anabaptistes. Leurs erreurs; 463.
 André (le père). Notice biographique sur ses ouvrages, 2^e article; 61.
 Annales de la propagation de la foi; 53. — De la science religieuse à Rome; 59. Article extrait de ce journal; 453.
 Antiquité (Cours d'histoire générale), par M. Henry de Riancey. Voir ce nom.
 Architecture des églises de Russie. Voir Robert.
 Arles. Reçoit le christianisme; 193. Nom de son premier évêque; 200.
 Arminiens. Leurs erreurs; 466.
 Arnaud (M.). Notice sur sa vie et ses poésies; 77.
 Artisans. Leur corporation à Rome; 424.
 Assemblées nationales du Champ-de-Mai et autres; 542.
 Associations chrétiennes, leur but et leurs résultats; 16, 406.
 Astronomie (Cours d'), par M. Desdouts. Voir ce nom.
 Audley (M.). Histoire d'Innocent III et de son siècle, 4^e et dernier article, 290.
 Aveugle (Jeune). Ses poésies; 245.
 Avignon (Notice sur cette ville), etc., et ses antiquités; 85.
 Avocats à Rome; 421.
 Axinger (l'abbé). Examen de deux ouvrages de l'archevêque de Cologne; 148.

B

Barbarie (la). Caractère de son invasion; 265.
 Bazelaire (Edouard de). Sur l'introduction du christianisme dans les Gaules; 195.
 Bellemare (M.). Notice historique sur monseigneur de Quêlen; 597.
 Bénéfices ecclésiastiques. Leur origine; 133.
 Bible (la) désintéressée dans la question du zodiaque; 20 à 25.
 Blanc (l'abbé). De l'état de l'école historique moderne; 599.
 Bonelli (l'abbé), savant professeur de philosophie à Rome; 59.

Boundeheah (livre du); 26.
 Boys (Albert Du). Cours de droit criminel, 9^e leçon; 105. 10^e leçon; 411.

C

Carthage (Exploitation de). Société scientifique; 579.
 Cataclysmes successifs. Ce qu'il faut en penser; 59.
 Catholicisme. S'il est vrai qu'il soit intolérant; 15.
 Censeurs (des) et de la censure chez les Romains; 409.
 Cérètes. Ce qu'était ce peuple; 109.
 Chaldéens. De leurs observations astronomiques; 42.
 Chapitres des cathédrales. Leur extinction; 159.
 Charlemagne n'a jamais prétendu au domaine de saint Pierre; 51. Ce qu'il a fait pour l'éducation; 250.
 Chavin (M. Emile). Cours sur l'histoire des ordres monastiques, 5^e leçon; 232.
 Chinois. Ce qu'il faut penser de leur zodiaque; 27.
 Christianisme dans les Gaules. Voir Bazelaire; Eglise; Jésus-Christ; Société.
 Civilisation (de la); 525. C'est un système de mensonge perpétuel; comment; 555.
 Clergé romain; sa haute science; 59. — Clergé français; sa position sociale; 178.
 Colonisation militaire de l'Algérie, par M. Thomassy; 524.
 Colysée. Etat de ce monument, et ce qu'il doit au christianisme; 222.
 Combeguille (M.). Examen de l'ouvrage de l'abbé Rohrbacher sur les rapports des deux puissances; 44.
 Condé (E. de). Monumens de la ville de Liège; 120.
 Constantine. Détails sur cette ville; 204.
 Contrat social. Défauts de cet ouvrage de Jean-Jacques Rousseau; 266. — Impossibilité de faire un contrat social; 542.
 Correspondance d'Italie, par M. Poujoulat; 52. Ne veut pas des ordres monastiques; 59.
 Cosmogonie de Moïse. Examen des systèmes opposés à la Genèse; 54. N'a rien à redouter de la science géologique; 40.
 Couvens de Rome en harmonie avec ses ruines; 9.
 Coux (M. de). Cours d'économie politique, 15^e leçon; 10. 16^e leçon; 403.
 Cultes dissidens. Résultats de leur égalité devant la loi humaine; 15.
 Cuvier. Ce qu'il pense de l'antiquité du genre humain; 40.
 Cycle des apocryphes au quatorzième siècle; 554.

D

Dalmatie (duc de). Lettre de ce maréchal à l'Académie des Inscriptions sur les moyens d'utiliser pour la science l'occupation d'Alger; 570.
 Daniëlo (M.). Lettre sur un jeune poète mort en voyage; 77.
 Dargaud (M.). Sa traduction du livre de Job; 460, et des psaumes; 464.
 Décret impérial qui prononce la réunion des états romains à l'empire français; 51.

Delor (l'abbé). Un mot aux familles; examen de ce livre; 165.

Déluge universel. Uniformité des traditions à ce sujet; 41.

Déluges (Quatre). Comment expliqués; 39. Déluges périodiques sont une erreur; 40. Déluge des poètes; 41.

Dernier jour (le), poème en dix chants, par J. Reboul de Nîmes; 253.

Desdoutis (M.). Cours d'astronomie, 14^e leçon; 16.

Dieu. Discours du père André sur l'idée de son être développée par la raison et la foi; 31. Son existence nécessaire; 65. Ses divers attributs développés; *ib.*

Dominicains de Paris. Forment une chaire de théologie dans leur couvent; 235.

Donation dite de Constantin. Ce qu'il faut en penser; 51.

Douhaire (M.). Cours sur l'histoire de la poésie chrétienne, 10^e leçon. Cycles apocryphes; 354.

Droit (Philosophie du), par M. de Moy. Voir ce nom.

Droit criminel (Cours de), par M. Albert du Boys. Voir ce nom.

Droste (monseigneur de) Vischering, archevêque de Cologne. Traité sur la liberté religieuse; 143.

Dumont (M.). Cours d'histoire de France, 13^e leçon; 342.

Dupuis. Réfutation de son système zodiacal; 17. Son explication du signe du Lion est d'une absurdité complète; 19.

E

Ecole catholique. Sa mission; 232.

Ecole normale. Ne vaut rien pour former des prédicateurs; 60.

Ecole historique. But de ses travaux; 234.

Ecole de peinture à Ferrare, par M. le comte Laderchi, annonce; 404.

Ecoles (des) sous Charlemagne; 250. — Au douzième siècle; 51. Ecoles des dominicains et des franciscains à Paris; 255.

Economie politique. Ce que c'est; 100.

Economie sociale (Cours d'), par MM. de Coux et Louis Rousseau. Voir ces deux noms.

Education publique. Doit être sous la direction des évêques; 156.

Eglise universelle. Beauté et force de cette doctrine; 46. Examen de son action extérieure sur les sociétés; 47. — Histoire de l'Eglise, sur quoi basée; 49. Sa force législative dans la société; 163, 426. Coup d'œil sur sa formation; 427. — Catholique au dix-neuvième siècle; ce que la Providence fait pour elle; 310.

Eglise romaine (l') est la mère des nations modernes; 50.

Egypte. Absurdité de sa chronologie illimitée; 42.

Emancipation de l'Irlande. Voir ce nom.

Enseignement. Voir instruction publique.

Esclavage. Comment envisagé par les philosophes; 264, 265. Ce qu'en disent le christianisme et les écrivains catholiques; 526.

Esclaves chez les Romains; 112.

Esprit des Loix. Examen de cet ouvrage; 502.

Etats du pape réunis à l'Empire français par un décret de Napoléon; 51.

Evêques de Liège; 125.

F

Fête du Saint-Sacrement à Liège; 129.

Fouriérisme. Quel est ce système; 102, 176.

France (Cours d'histoire de), par M. Dumont. Voir ce nom.

Franciscains. Forment une chaire de théologie dans leur couvent à Paris; 235.

G

Gaules. Etat religieux et politique de ce pays au premier siècle du christianisme; 195.

Genoude (l'abbé). Voyage à Rome et projet de rétablissement de la congrégation de l'oraio re; 220. Compte rendu de son exposition du dogme catholique; 469.

Géologie. Prétention de cette science moderne contre la Bible; 56. Méprises de cette science; 40. Géognosie positive. Ce que c'est; 40. — Hypothétique; *ib.*

Gerbet (M. l'abbé). Sur Rome chrétienne; 7, 35.

Ghelma, ses antiquités retrouvées; 207. Description de son ancien emplacement; 213, 219.

Goguet. Sa méprise sur un texte de Job; 23.

Gournerie (Eugène de La). Sur les poésies du Tasse, de Pétrarque, du Dante, etc.; 71 et suiv.

Gravitation universelle. Théorie ignorée des anciens; 48. Ses résultats; *ib.*

Grellet-Wammy. Manuel des prisons; 518.

Griveau (M. Algar). Etude sur un grand homme du dix-huitième siècle, 2^e article; 502.

Guillaume de Champeaux, rival d'Abailard; 251.

Guyot (Ludovic). Examen de l'ouvrage de M. Poujoulat; 52. D'un poème de M. Reboul de Nîmes; 233.

H

Hackett (le capitaine). Ce que lui doit la science; 207, 216.

Harmonie sociale. Sa base véritable est le christianisme; 97. Cours sur cette matière; 236. Voir aussi Economie sociale.

Hase (M.). Travaux de ce savant académicien sur les antiquités africaines; 207, 216.

Heronluters. Leurs erreurs; 464.

Hippone. Etat des ruines de cette ville, par M. Berbrugger; 215, 214.

Histoire ancienne. Son intérêt au point de vue catholique; 243.

Histoire de France, par M. Dumont. Voir son nom.

Histoire législative de l'Eglise (Cours d'études sur l'), par M. Charles de Rancey. Voir ce nom.

Hopitaux de Rome; 39.

Hydro-géologie. Notice sur les travaux hydro-géologiques de l'abbé Paramelle; 153.

I

Idée négative, ce que c'est; 62. Idées divines, leur nature particulière; 64.

Inde (l'). Ce qu'on doit penser de sa science en astronomie; 42.

Infini. Recherche sur sa nature et sa réalité; 61, 62. Infinités mathématiques; ce que c'est; *ib.*

Innocent III et ses contemporains, par Audley. Voir ce nom.

Inquisition. Recherches sur ce tribunal; 554. Moins intolérable que la réforme protestante; 533.

Inscriptions nombreuses de quelques anciennes villes d'Afrique; 203. Recherches sur leur origine; 209, 212.

Instruction (de l') publique sous l'ancienne monarchie; 229.

Intolérance chrétienne. Comment il faut l'entendre; 13, 16.

Irlande. Son émancipation enfin accordée; 514.

J

Jacomy-Regnier. Cosmogonie de Moïse mise en pa-

rallèle avec tous les systèmes de ses adversaires, 2^e article; 51 et suiv.
Jacques (Saint-) de Liège, beauté de cette église; 427.
Jaquemet (M.), De l'instruction publique sous l'ancienne monarchie; 229.
Jaroslaw, prince des Ruthènes. Ce qu'il fait pour la religion et les sciences; 199.
Jésuites. Histoire de leurs débats avec l'Université de Paris sur le droit d'enseigner; 251. Services qu'ils ont rendus à la société; 253.
Jésus-Christ. De sa mission divine et ses résultats; 49, 426, 428, 454. Caractère de sa royauté; 257.
Job (Traduction de), par M. Dargaud. Voir ce nom.

L

Laderchi (le comte Camille). Sur l'école ferraraise de peinture; 404.
Lambert (Saint-), cathédrale de Liège; 426.
Légende des trois Maries en Provence; 196, 197.
Légendes du quinzième siècle. Ce qu'elles prouvent; 354.
Législation (de la) dans l'Eglise; son caractère; 168. Son histoire; voir Ch. de Riancey.
Lettre sur la mort d'un jeune poète; 77.
Levers héliaques, base de toute l'astronomie antique ou primitive; 25.
Liberté de conscience. Ce que c'est; 12. Son action sociale; 405.
Liberté de l'homme. Ce que c'est; 96.
Liberté religieuse des catholiques. Traité de monseigneur Cl. Aug. de Droste Vischering, archevêque de Cologne; 448.
Liège (ville de). Monuments et souvenirs; 420. Evénements; 125.
Livre des âmes, ou la vie du chrétien sanctifiée par la prière, etc., par M. Sainte-Foi, 1^{er} article; 85. 2^e article; 451.
Livre (le) des peuples et des rois, par Ch. Sainte-Foi; 151.
Loi éternelle. Ce que c'est; 66.
Loi sociale. Ce que c'est; 172.
Louis XIV. Etat de l'instruction sous son règne; 257.
Lourdoueix (M. de). Analyse de l'exposition du dogme catholique; 469.
Louvain (Collège philosophique de) attaqué par l'autorité; 252 (note).
Luca (M. l'abbé Antoine de). Ses Annales citées; 39, 458.
Luther. Ses erreurs; suites funestes de ses doctrines; 452, 459.

M

Magistrature à Rome. Ses attributions diverses; 414. Sa réforme; 415, 425, 424.
Maître (M. de). Ce qu'il a dit de la transformation sociale dans une grande unité; 182.
Mezzophante (cardinal); 227.
Missionnaires français. Leur charité infatigable; 38.
Mithra (le culte de). Ses représentations symboliques dénaturées par Dupuis; 27.
Mœhler. Analyse de son ouvrage intitulé *la Symbolique*; 452. Mérite de cet ouvrage; 467, 468.
Monde (Jeunesse du). Ce qu'elle prouve; 58.
Monnaies françaises trouvées par un curé; 84.
Montesquieu. Son esprit des lois analysé et jugé par Algar Griveau; 502.
Moy (M. de). Son cours de la philosophie du droit; 269.
Mystères (Trois) du quinzième siècle; 358.

N

Napoléon. Sa mission providentielle; 342. S'attaque au Saint-Siège, etc.; ce qui en résulte; 515.
Narbonne. Son musée militaire épigraphique; 216.
Neptuniens. Leur système; 56.
Nestor. Fragmens de sa Chronique sur l'origine et les vicissitudes de la nation russe; 182 à 191.
Newton. Sa méprise sur la sphère d'Eudoxe; 20.

O

Oratoire (congrégation de l'). Projet de rétablissement; 220.
Ordre éternel. Ce que c'est; 66.
Ordres monastiques. S'ils sont utiles à la société; 60. Développement historique de ce qu'elle leur doit; 285.
Orient. Mouvement religieux dans ce pays; 517.
Oukraine (l'). Caractère oriental de ses églises; 29.

P

Paganisme. Légende qui dépeint sa défaite dans la Provence; 197.
Paramelle (l'abbé). Ses découvertes des sources d'eau. Voir Hydro-géologie.
Patriarchat (le). Son origine, etc.; beau caractère; 261.
Pays-Latin. Ce que c'était; 256.
Peines. Voir pénalité.
Peinture des églises de Russie; 51, 52.
Pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu; pèlerinages du mois de mai; 524.
Pénalité chez les Romains; ses divers degrés; 406, 407. — Pour la classe militaire; 110. — Pour les esclaves; 112.
Père de famille. Son autorité chez les Romains; 441. Réprimée; 442.
Période luni-solaire. Ce qu'elle prouve; 21.
Pétrarque. Caractère de ses poésies; 72, 74.
Phalanstérianisme. Examen de ce système; 176.
Philosophie du droit (Cours sur la), par M. Ernest de Moy, 10^e leçon; 269.
Pie VI et Pie VII. Leur captivité, etc.; ce qui en résulte; 512.
Piscine mystique d'une église russe; 52.
Plutoniens. Leur système; 56.
Poésie chrétienne (histoire de la), par M. Douhaire, 10^e leçon; 554.
Pouvoir politique. Sa nature et ses attributions; 279.
Pouvoirs spirituels et temporels. Leurs rapports incontestables; 47. Preuves; 48 et suiv.
Prade (Victor de La). Les parfums de Madeleine, poème; 245.
Préfet de Rome. Son autorité; 425.
Prières et méditations dédiées à l'archevêque de Paris; 462.
Priori (système à). Ce qu'il en faut penser; 47.
Prison mamertine. Ce que c'est; 224.
Prisons (le Manuel des), ou Exposé historique du système pénitentiaire, par M. Grellet-Vammy; 518.
Procédure à Rome; 47. Formes; 415, 414.
Progrès social. Impossible sans le christianisme; 175.
Propagande. Ce que c'est; 226.
Propagande (collège de la); 56.
Protestantisme. Ses espérances déçues et les signes de sa ruine; 514, 515.
Provence (la) reçoit le Christianisme; 196.
Providence. Son action visible sur l'Eglise catholique; 510.
Psaumes (traduction des), par M. Dargaud; 460.
Psychologie chrétienne (Cours de), par M. Steinmetz. Voir ce nom.
Puissances (les). Examen de leurs divers rapports naturels; 44.

Pullignieu (M.). De l'action providentielle sur l'Église, au dix-neuvième siècle; 510.

Q

Quakers. Leurs erreurs; 464.

Quélen (monseigneur de). Notice historique de M. Bellemare. V. ce nom.

R

Rationalisme. Marche progressive de cette école; 252.

Reboul (Jean). Examen de son poème; 253.

Réforme protestante. Son esprit intolérant; 409. Ses fureurs; 432, 434.

Révélation. Ce qu'elle nous apprend; 33.

Révolutions (les) aggravent les malheurs des classes pauvres; 478.

Revue de Dublin. Mois de mai 1859; 244. D'août, de novembre; *ib.*

Riancy (M. Charles de). Cours d'études sur l'histoire législative de l'Église, 1^{re} leçon; 163. 2^e leçon; 426.

Riancy (M. Henri de). Cours d'histoire générale de l'antiquité; 243.

Robert (M. Cyprien). Cours sur l'architecture des églises de Russie, 4^e leçon; 29. 5^e leçon; 114. 6^e leçon; 135.

Rohrbacher (M. l'abbé). Des rapports naturels des deux puissances; 44 et suiv.

Rome chrétienne, par M. Gerbet; 7 à 33. — Par M. de Genoude; 220.

Rosani (le révérend père). Savant distingué à Rome; 59.

Rousseau (M. Louis). Cours d'économie sociale, progénomènes; 95. 1^{re} leçon, loi sociale; 172. 2^e leçon, progrès social résultant des faits politiques; 236. 5^e leçon, de la civilisation; 523.

Rousseau (Jean-Jacques). Réfutation de son Contrat, soi-disant Social; 547 à 554.

Russie (architecture de ses églises); 29. Recherches sur l'origine de ses peuples primitifs; 114 et 132.

Ruthènes. Recherches sur leur histoire; 132.

S

Sainte-Foi (M.). Livre des peuples et des rois; 451. Livre des âmes; 153.

Saint-Simoniens. Ce qu'ils prétendaient faire; 177.

Salon de 1840. Revue; 585.

Sauvagerie (état de). Ce que c'est; 260.

Savans chrétiens à Rome; 39.

Scaliger. Sa méprise au sujet des trois sphères d'Aben-Ezra; 25.

Schelling. Citation remarquable de son traité d'association; 174.

Schwedenborg. Ses erreurs; 464.

Science (la) soulevée contre la foi; 249.

Science ecclésiastique à Rome; 39.

Science (la). Son caractère hostile au dix-huitième siècle; 250. Science au dix-neuvième siècle, son caractère; 252.

Scipion Duplex. Ce qu'il dit de la Formation des sources d'eau; 137.

Secchi (Jean-Pierre), de la compagnie de Jésus. Réponché à une réclamation concernant l'édition du Nouveau Testament grec donnée par Scholz; 453.

Semaine sainte à Rome; 33.

Séuat. Son autorité sous les empereurs; 417, 419.

Servage de la glèbe. En quoi diffère de l'esclavage; 527; 523. A quoi il obligeait; 529.

Slaves. Origine de ce peuple; 118.

Smith. Ce qu'il dit de la classe ouvrière et des coalitions; 531.

Sobor, dont la coupole est remarquable; 51.

Société politique. Notions générales; 269. Ses éléments; 273.— Sous l'influence du Christianisme; 16, 526, 406, 409, 426, 437.

Sociétés savantes à Rome; 36.

Sociniens. Leurs erreurs; 466.

Sonnet (le). Ce que c'est; 71. En Italie; 72. De Pétrarque; *ib.*

Sort. L'usage de ce moyen, en quoi mauvais; 437.

Soulèvements (système des); 56.

Sources des fontaines et autres. Recherches et systèmes à ce sujet; 156 et suiv.

Souveraineté du peuple. Si elle existe et peut exister; 548 et suiv.

Sphère chaldéenne. Son peu de valeur astronomique; 26.— D'Eudoxe. Ce qu'en pensent les savans; 20.

Steinmetz (M. J.). Cours de psychologie, 4^e leçon; 87.

Stolberg (le comte de). Ce qu'il dit de la liberté religieuse; 149.

Suria-Ciddanta. Ce que prouve ce livre indien; 42.

Symbolique (la) ou Exposition des contrariétés dogmatiques entre les catholiques et les protestans, etc.; par J. A. Mœhler; 432. Examen de cet ouvrage; 434.

T

Tasse (Poésies légères du); 71.

Théocratie antique. Ce qu'il en faut penser; 48.

Thomas (saint). Cité sur l'origine et la formation de la société; 272.

Thomassy (M. Raymond). Son rapport à la société royale des antiquaires de France, sur un ouvrage de M. Aubenas; 32. Notice sur les travaux scientifiques de l'armée d'Alger; 204, 563.

Tolérance mutuelle en fait de croyances religieuses. Ses résultats funestes; 11.

Trésor de l'église cathédrale de Liège; 126.

Trophime (saint). Sa mission; 193.

U

Unité. Travail du genre humain vers ce but moral et social; 131.

Université. Recherches sur celle de Paris, 252.— Ses débats avec les corps enseignants; 255.— Sous Henri IV; 256. Universités des villes de France; *ib.*, note 1.

Université catholique. Compte rendu à ses abonnés; 473.

Université moderne. Mauvais esprit de son enseignement; 165.

V

Valréas. Recherches sur la ville et le canton de ce nom, et leur importance historique; 32.

Villeneuve (le vicomte Alban de). Sur l'abbé Paramelle et les systèmes hydro-géologiques; 156.

Villiers (M. le comte de). Revue du Salon; 585.

W

Walckenaer. Son rapport sur l'état géographique de l'Algérie; 572.

Z

Zodiaque. Sa véritable origine; 17. Son antiquité ridicule démontrée; 20. Son origine grecque; 22.

— Des Orientaux; 23. — Des Chinois; 27. — Des Indiens; *ib.* — du Ramahana; *ib.* Conclusions; 28.







